



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

THE LIBRARY



Periodical Collection
CLASS

BOOK

Revue Tournaisienne

TOME PREMIER

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore

DIRECTEUR :
Adolphe Hocquet,
*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque de Tournai.*

TOME PREMIER

1905

H. & L. CASTERMAN
LIBRAIRES-ÉDITEURS
TOURNAI

054
9R3273

Table des Matières.

- ARCHES du pont des Trous. 6.
ARCHIVES de Tournai. Inventaire analytique. 236.
— Registres de la Loi. 236. — Archives du chapitre et de l'évêché. 233. —
ART du bronze et du cuivre à Tournai (L').
Fondeurs et batteurs de laiton. 68.
AUBECHIES. Restauration de l'église. 31.
BANNIÈRES (L'élévation des) en 1423. 1.
BASSINS du parc de Tournai. 67, 68.
BEFFROI de Tournai; le carillon. 231.
BLASPHEMATEURS. Comment on les punissait au moyen âge. 193.
BOURDIEL (Tour du). 22.
Bourgeois frères. Restauration de leur brasserie. 232.
CARILLON du beffroi de Tournai. 231.
CHRONIQUE MUSICALE. 46, 89.
CIMETIÈRES de Tournai. 189. — Cimetière romain du Marché aux poteries. 153
CLOCHES de Tournai. 156, 231.
COMMISSION des vieilles façades. 116, 232.
COURRIER DE L'ESCAUT. Sa fondation. 91. Sa polémique concernant la *Commission des anciennes façades*. 232.
COURRIER TOURNAISIEN. Sa fondation. 91.
Daneau, Nicolas, auteur de *Linario*. 89.
Delangre. — *A l'ombre des cinq clochers*. 14. 231 (note 1). — *Le théâtre et l'art dramatique à Tournai*. 236.
Delmée, Adolphe, et *Les Tournaisiens sont là!* 86.
Desmons. Le peintre Joseph Stallaert; sa vie, son œuvre. 9, 17, 38. — L'hôtel épiscopal de Tournai vers la fin du XVII^e siècle. 57. — L'église Saint-Quentin. 102, 128, 191. — Bataille de Fontenoy et siège de Tournai en 1745. 135, 157, 182. — Le Monument de Fontenoy. 219. — Notice nécrologique sur M. le chanoine Vos. 88. — Visite de l'*Irish Literary Society* de Londres au champ de bataille de Fontenoy, juin 1905. 116. — Le sergent *Va de bon cœur*. 171. — Comptes-rendus bibliographiques. 89, 91. — *Etudes historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV. La conquête en 1667*. 234. *La peste de 1668 à Tournai*. 46. — *Les cloches de Tournai; notes d'histoire et d'archéologie*. 156, 231.
Devaux, Eugène, dessinateur tournaisien. Son procès avec Barthélemi Du Mortier (1853). 10.
De Winghe (Jérôme). Ses poésies. 163.
DEXTROCHÈRE et SÉNESTROCHÈRE. 151.
DRAPEAU tournaisien. 173, 232.
Du Chastel, Comte P.-A. Généalogie de la famille *Lambert*. 12, 25, 40, 61. — Un sculpteur tournaisien peu connu, Jean Rys. 78, 106. — Dextrochère et sénestrochère. 151. — Crayon généalogique des *Meurisse* issus des *de Rasse*. 194. — Causerie sur les noms de famille. 225. — *La famille Thiébegot*. 236.
Du Mortier, Barthélemi-Charles. Ses querelles avec Eugène Devaux. 10. Il crée le *Courrier Tournaisien* et le *Courrier de l'Escaut*, 91. Il invente la légende *les Tournaisiens sont là!* 86.
Du Sart de Bouland (Baron Raoul). *Les ex-libris tournaisiens*. 236.
ÉLÉVATION des Bannières. 1.
ESTAIMBOURG. Seigneurie de Saint-Quentin. 192.
ÉVÊCHÉ. L'hôtel épiscopal de Tournai vers la fin du XVII^e siècle. 57. — Le mur du jardin de l'évêché du côté du *Marché aux poteries*. 90, 132.
EX-LIBRIS tournaisiens. 236.
FAÇADES (Commission des). 116, 232.
FONDEURS et batteurs de laiton à Tournai. 68.
FONTENOY (Bataille de). 11 mai 1745. 157, 182. — Vues et plans de la bataille. 188. — Le *Monument des Irlandais*. 219.
GARDE CIVIQUE. Son organisation en 1830. 216.
HABITATION tournaisienne (L') du XI^e au XVIII^e siècle. 15.

- HARMONIE (Société d') de la ville de Tournai. 7, 27, 43, 49.
- Heins* A propos d'un curieux tableau de l'Ecole flamande du XVI^e siècle. 213.
- HÔTEL-DE-VILLE. Décoration du salon de mariage. 154.
- Hocquet*. Le pont des trous; sa restauration. 3, 22. Le pont des trous mutilé. 45. Encore le pont des trous. 69. — Roger de la Pasture; son origine tournaissienne, son nom, sa nationalité. 94, 117, 140. — Le drapeau tournaissien. 173, 232. — Le Marché aux poteries. 90, 132, 153. — Un beau geste. 67. — La décoration du salon de mariage à l'Hôtel-de-ville. 154. — Rue *Roger de la Pasture*. 156. — La grille de l'église Saint-Quentin. 212. — Le carillon du beffroi. 231. — La brasserie Bourgeois. 232. — Les archives de l'évêché et du chapitre. 233. — Analyses et comptes-rendus bibliographiques. 67, 156, 234. — *Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai*; 1^{er} fascicule. 236.
- Houtart* (Baron Maurice). Un tableau à faire. 1. — A propos d'un livre récent : Jeanne d'Arc et Tournai. 65. — Le patriotisme dans l'histoire de Tournai. 80, 109.
- IRLANDAIS en pèlerinage à Fontenoy, juin 1905. 116. — Leur projet de Monument. 219.
- Jeanne d'Arc* et Tournai. 65.
- Lambert*. Généalogie de la famille tournaissienne de ce nom. 12, 25, 40, 61.
- Leduc*. — *La révolution de 1830 à Tournai et la presse*. 91.
- Lefebvre*, Aimable. Vente de sa bibliothèque et de ses collections artistiques. 31.
- LINARIO. 89.
- MARCHÉ AUX POTERIES. 90, 132. — Cimetièrre romain. 153.
- Marissal*. Nos cimetières. 189.
- Meurisse*. Crayon généalogique des Meurisse issus des de Rasse. 194.
- MILICES citoyennes à Tournai, 1803 à 1829 et 1830 à 1832. Période impériale. 70. Période hollandaise. 99, 119, 142. Période révolutionnaire. 143, 165. Journées de septembre à Tournai. 178, 198, 214. Organisation de la garde civique. 216.
- MULETTE (Cimetièrre de). 189.
- MUSÉE DE TABLEAUX. 48. A propos d'un tableau de l'Ecole flamande du XVI^e siècle. 213.
- MUSIQUE. 46, 89. Voyez au mot *Harmonie*.
- NAVIAUX (Cimetièrre dit *Gardin à*). 189.
- Nélis*. Compte-rendu bibliographique de *l'Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai* (1^{er} fascicule), par Adolphe Hocquet. 236.
- NERVIEN. Sa fondation. 91.
- NOMS de famille (Causerie sur les). 225.
- Noté*, Jean-Baptiste, artiste lyrique tournaissien. Lettre de lui. 16.
- PARC de Tournai. Les bassins. 67, 68.
- PATOIS tournaissien. 37.
- PATRIOTISME dans l'histoire de Tournai. 80, 109.
- PERCÉE de la rue Saint-Martin. 31, 133.
- PESTE de 1668 à Tournai. 46.
- PONT DES TROUS. Son âge. 4. Examen du projet de restauration. 22. Le pont des Trous mutilé. 45. Encore le pont des Trous. 69.
- PRESSE tournaissienne en 1830. 91.
- PROGRAMME de la *Revue Tournaissienne*. 1. — Sa réalisation. 230.
- Pruvost*, Prudent, compositeur tournaissien. 46.
- RÉPRESSION du blasphème au moyen âge. 193.
- RESTAURATION de l'église d'Aubechies. 31. de l'église Saint-Quentin à Tournai. 102. du Pont des Trous. 4, 22, 45, 69. des tours Marvis. 48. 132. du carillon du beffroi de Tournai. 231. de la brasserie Bourgeois. 232.
- RÉVOLUTION de 1830 à Tournai. 33, 55, 75, 96. La révolution de 1830 et la presse à Tournai. 91.
- RIPOSTE au *Courrier de l'Escaut* au sujet de la Commission des anciennes façades. 232
- Roger de la Pasture*. 16, 48. Conférence de M. Soil de Moriamé. 67. Origine tournaissienne, nom et nationalité de Roger. 94, 117, 140. Rue *Roger de la Pasture*. 156.
- RUE SAINT MARTIN. La percée. 31, 133.
- Rys*, Jean, sculpteur tournaissien. 78, 106.
- SAINTE-QUENTIN (L'église de). Sa construction et ses transformations. 102, 128. Son chapitre, son veuvé, sa seigneurie d'Estaimbourg. 191. Grille en fer forgé. 212.
- SIÈGE de Tournai en 1745. 136, 184. — Siège de la citadelle. 186. — Siège de la ville et du château en 1667. 234.

Soil de Moriamé. Société d'Harmonie de la ville de Tournai. 7, 27, 43, 49. — Les milices citoyennes de Tournai. 1803 à 1829 et 1830 à 1832. 70, 99, 119, 142, 165, 178, 198, 214. — *L'habitation tournaisienne du XI^e au XVIII^e siècle*. 15. — *L'art du bronze et du cuivre à Tournai. Fondateurs et batteurs de laiton*. 68.

Sonneville. Restauration de l'église d'Aubechies. 31. Travaux à l'église Saint-Quentin à Tournai. 102, 131. Article à propos de la nouvelle percée rue Saint-Martin. 133.

Stallaert Joseph. Origine. 9. Biographie. 9. Professeur de peinture à Tournai. 10. Ses principales œuvres. 17, 39. Son enseignement. 38. Ses principaux élèves. 39.

THIEULERIE (Tour de la). 5, 23.

TOURNAI-ATTRACTIONS et le Fontenoy-Mémorial. 225. Son initiative pour la réfection du carillon du beffroi de Tournai. 231.

TOURS MARVIS. 48, 132.

Va de bon Cœur, sergent au Régiment du Tournais (XVIII^e siècle). 171.

Verriest. Tournai et la Révolution belge. 33, 55, 75, 96. — Le chanoine Jérôme de Winghe. Ses poésies. 163. — Comment on punissait les blasphémateurs au moyen âge. 193. — Comptes-rendus bibliographiques. 14, 15, 46. — *Institutions judiciaires de Tournai au XIII^e siècle : les Registres de justice dits Registres de la Loi*. 236.

VISITE des princes Albert et Elisabeth à Tournai le 21 mai 1905. 90.

Vos (le chanoine). Notice nécrologique. 88.

Warichez, archiviste de l'Evêché et du Chapitre. 233.

Wattiez, Adolphe. Lettre sur *Notre Patois*. 37.



Table des illustrations.

Arc des Chauffours.	24	Plan de la bataille de Fontenoy, d'après Dumortou.	160	
Armoiries de la famille Lambert (<i>hors texte</i>).	12-13	Autre plan (<i>hors texte</i>).	188-189	
Bataille de Fontenoy, par Horace Vernet.	182	Plaque de shako de musicien de la Société d'Harmonie.	28	
Beffroi de Tournai. Vues du carillon.	231	Pont des Trous. Face vers la ville.	23	
Brasserie Bourgeois, du xiv ^e siècle, restaurée.	233	La même restaurée.	23	
Château des Quatre-Vents à Calonne. Etat actuel.	137	Face vers la campagne.	23	
Cimetière du Sud; Vue intérieure.	190	Restauration Verhaegen; Restauration <i>Revue Tournaisienne</i> (<i>hors texte</i>).	68-69	
Tombeau de l'évêque Hirn.	189	Portrait d'Augustine Lambert, abbesse des Prés Porchins. xvii ^e siècle (<i>hors texte</i>).	24-25	
Cimetière du Nord; Le portique.	190	Portrait de Lord Clare, officier irlandais tué à Fontenoy.	184	
Croix celtique de Monasteraboice.	223	Portrait du marquis de Trazegnies, gouverneur de Tournai de 1649 à 1667, d'après le tournaisien Ladam.	235	
Croix celtique du cimetière de Glendalough.	222	Projet de portique pour la percée de la rue St-Martin vers le Réduit (<i>hors texte</i>).	133-134	
Descente de croix, de Roger de la Pasture.	94	Raccommodeur de soufflets. Tableau du musée de Tournai (<i>hors texte</i>).	212-213	
Drapeau de la Garde d'honneur.	71	Sceau de Hellin de Mortagne, dit d'Armentières, avoué de Tournai. xiii ^e siècle.	151	
Celui de 1823.	122	Scel de l'Echevinage au xii ^e siècle.	177	
Drapeau tournaisien arboré le 8 septembre 1830 au beffroi.	149 et 176	Siège de Tournai par Louis XIV en 1667; deux dessins d'après Antoine Van der Meulen.	14 et 235	
Drapeau offert en 1830 par la Régence de Tournai aux volontaires de la ville.	170 et 176	Situation topographique de la demeure des châtelains de Tournai.	22	
Drapeau tournaisien d'après un manuscrit du xvi ^e siècle (<i>hors texte</i>).	174-175	Tombeau de l'évêque Hirn au cimetière du Sud.	189	
Eglise Saint-Quentin. Plan primitif.	}	Types de gardes civiques. Garde communale en 1828. Volontaire-pompier en 1829. Garde bourgeoise en 1830. Artilleur volontaire en 1831. 70-71 (<i>hors texte</i>), 125, 126 et 179		
Plan actuel.		}		
Vue intérieure.				}
Coupe faisant voir la transformation du dôme au xv ^e siècle.				
Harpe irlandaise du viii ^e siècle.	219			
Hôtel épiscopal de Tournai. <i>Plan hors texte</i> .	58-59	Vieille façade tournaisienne.	15	
Hôtel du Porc à Tournai. xii ^e siècle.	15			
Louis XIV dans la tranchée devant Tournai (1667), d'après Charles Lebrun.	234			
Monnaie de Constance-Chlore retrouvée au Marché aux poteries.	154			
Moulin de Diesbach à Bruyelle.	158			
Musicien de la Société d'Harmonie.	28			
Pierre tombale de Barbe de la Barre et de Marie-Josèphe de la Hamayde. xviii ^e siècle. (<i>hors texte</i>)	78-79			

Mes corrections et additions.

Page 12. colonne 1. Entre le blason des armoiries et la devise, intercalez :

CIMIER : *une rose tigée et feuillée surmontant le croissant entre un vol d'azur et d'or.*

Et à la suite de la devise mettez une virgule et ajoutez : *d'or sur un listel d'azur.*

Idem, ibidem, ligne 24. Le degré I doit être modifié. Lisez :

I. *Alexandre* LAMBERT domicilié à Tournai dans la paroisse de Saint-Nicaise, y épousa dans la paroisse de Saint-Jacques, le 10 janvier 1545 (1546 n. st.), *Barbe* BEHOURT, domiciliée en ladite paroisse. Leur fils, *Anthoine Lambert*, suit, II.

Idem, ibidem. Dans la note 1, avant le tiret de la troisième ligne, intercalez : Elles sont aussi mentionnées, ainsi que les armoiries d'autres familles *Lambert* dans l'ouvrage intitulé *Epitaphes et blasons* (Tournai, Vasseur-Delmée, 1882, in-8°), p. 297,

Page 13, col. 1, not. 4, ligne 1 Au lieu de *accompagné*, lisez : *accompagnées*.

Idem, col. 2. Après la ligne 18, ajoutez : Leur fille, *Catherine-Thérèse de Bargibant* épousa à Saint-Jacques de Tournai, le 4 juillet 1677, *Jean-Baptiste Sepa* ou *Seppa*, dont elle fut la seule femme (Notices gén. tourn., t. III, p. 482). C'est par erreur qu'elle se trouve indiquée à la page 32 du *Livre noir du patriciat tournaisien* comme ayant été la première femme d'un époux dont elle fut veuve pendant plus de vingt ans après lui avoir donné treize enfants. — *Jean-Baptiste Seppa* était receveur particulier. Il mourut dans la paroisse de Saint-Jacques, le 30 juillet 1715 et sa femme trépassa dans ladite paroisse, le 15 novembre 1835.

Idem, col. 2, note 4, ligne 1. Au lieu de *famille*, lisez : *famille*.

Page 25, col. 1, l. 19. Après le nom LAMBERT

ajoutez : et se trouve reproduit ci-contre en phototypie. Il est armorié comme l'est aussi l'építaphe ci-dessous.

*Ecusson en losange, armorié,
posé sur un baton pastoral
dont la crosse adextrée, le surmonte.*

ICY REPOSE

VÉNÉRABLE DAME

MADAME AUGUSTINE LAMBERT

ABBESSE DE CÉANS,

MOURUT LE 14 8^{bre} 1712, AGÉE DE 72 ANS.

PROFESSE DE 52, PRÉLATE DE 33.

REQUIESCAT IN PACE.

Idem, col. 2. Ladite pierre et celle, ci-après décrite, recouvraient dans l'église de l'abbaye des Prés, les sépultures de M^{me} l'abbesse Lambert et de sa sœur, M^{lle} Bellens, née Lambert. Elles se voient encore de nos jours dans la chapelle de Notre-Dame du Conseil érigée par ladite abbesse, dans le jardin de ce monastère en l'an 1679. — Retrouvées il y a quelques années par M. le docteur Fernand Desmons dans sa maison de la rue Doret, n° 12, ancienne habitation de la famille Lambert, ces pierres ont été confiées par le notaire Léon Lambert aux RR. PP. de Saint-Vincent de Paul, propriétaires actuels de l'ancienne abbaye de la rue Frinoise.

Page 26, col. 1. l. 5. Lisez : Voici l'építaphe de Damoiselle BELLENS, née *Lambert*, qui se voit encore dans la chapelle de Notre-Dame du Conseil à Tournai :

Ecusson ovale armorié,

ICY REPOSE

DAM^{elle} MARIE-BARBE LAMBERT.

VEUVE DU S^r BELLENS.

DÉCÉDÉE 13 9^{bre} 1693 AGÉE 47 ANS

AYANT ICI FONDÉ UN OBIT ANNUEL

REQUIESCAT IN PACE.

Omnes morimur.

*

Page 26, col. 1, l. 31. La date est le 13 octobre 1736. Elle a été trouvée par M. Léo Verriest, attaché aux Archives de l'Etat à Mons, dans ce dépôt, Fonds de l'abbaye des Prés porchins où la copie du testament d'Alexis Lambert est conservée.

Page 26, col. 2, l. 16. On trouve l'alliance *Denis-Cocquiel*, dans le tome I des Notices gén. tourn., pp. 210 et 538.

Idem, *ibid.*, l. 22. Au lieu de *dix enfants*, lisez *douze enfants* baptisés à Saint-Brice de Tournai; ce sont :

1° JEAN Lambert, baptisé le 18 décembre 1631, eut pour parrain, Jean Denis, et pour marraine, Barbe Hennecaut;

2° THIÉRY Lambert, baptisé le 11 août 1633. Parrain : Thiéry Cocquiel. Marraine : Agnès de Courières. Il mourut avant le 8 octobre 1634, car son frère Jean est seul mentionné dans le testament de leur aïeule paternelle, Barbe Hennecaut.

Idem, *ibid.*, l. 24. Le n° 1° devient le 3° et les autres chiffres désignant les neuf autres enfants doivent être augmentés de deux unités.

Page 27, col. 1, l. 3. Après le nom *Denis*, ajoutez : ses grands parents.

Id., *ibid.*, l. 8. Après le mot *Quentin*, ajoutez : à Tournai.

Page 61, col. 1, l. 8. Lisez : *Laurence Buys*, dite *Bus*.

Id., *ibid.*, l. 12. Au lieu de *sept*, lisez : *huit*.

Id., *ibid.*, après la ligne 15, intercalez :

2° JEAN-BAPTISTE-JOSEPH Lambert, marchand, baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 18 février 1708, fut tenu sur les fonts par Jean-François *Haubois* et par Marie-Claude de Roy. Il mourut à Courtrai, le 16 février 1765, après y avoir épousé, le 3 mai 1735, en présence de François Holvoet et de Pierre de Lorge, *Pétronille VAN ACKERE* (1), morte en ladite ville le 6 septembre 1776. Ils eurent quatre enfants, nés à Courtrai; ce sont :

A. Pétronille-Philippe-Paschasie-Jean-Baptiste Joseph LAMBERT, née le 5 mars 1736, baptisée le 6 mars, fut tenue sur les fonts par Philippe van Ackere, son oncle maternel et par Laurence Buys, son aïeule paternelle. Elle mourut à Courtrai le 29 mars 1759.

(1) VAN ACKERE : de sinople au sautoir d'argent.

B. François-Martin LAMBERT, né et baptisé le 4 juillet 1737, tenu sur les fonts par François Holvoet et par Pétronille van Ackere, fille d'Etienne, mourut à Courtrai, le 11 août de la même année;

C. Marie-Josèphe LAMBERT, née le 24 septembre 1738, baptisée le lendemain, eut pour parrain, Philippe-Jacques van Ackere, son cousin, et pour marraine, Marie van Ackere, sa tante. Elle épousa à Courtrai, le 6 novembre 1764. Jean VERWÉE, fils de Jean. Les témoins de cette union furent Jean-Baptiste-Joseph Lambert, fils de Martin et père de l'épouse, et Michel Surmont, de la famille des barons Surmont. — Les enfants de ce mariage, au nombre de huit, naquirent à Courtrai; ce sont :

a. Pierre-Jean Verwée, né le 19 septembre 1765, épousa à Courtrai, le 18 février 1794, Isabelle Rose van Overbergh, fils de Jean van Overbergh et de Suzanne-Françoise Vercoutere;

b. Marie-Thérèse Verwée, née le 22 mai 1767;

c. Josse-Joseph Verwée, né le 1^{er} juillet 1768;

d. Philippe-Patrice Verwée, né le 15 octobre 1770;

e. Anne-Marie Verwée, née le 27 novembre 1772;

f. Jean-Baptiste Verwée, né le 22 février 1774;

g. Louis-Barthélemy Verwée, né le 24 août 1776;

h. Martin-Jean Verwée, né le 17 décembre 1778;

D. Marie-Anne LAMBERT, baptisée le 22 avril 1740, fut tenue sur les fonts par Pierre-François-Joseph Lambert, son oncle paternel, et par Marie-Anne van Ackere.

Page 61, col. 1, l. 16. A partir de cette ligne tous les numéros désignant les enfants du ménage *Lambert-Buys* doivent être augmentés d'une unité.

Idem, *ibid.*, l. 28. Lisez : PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH.

Idem, *ibid.*, l. 32. Après le nom *Herbo*, ajoutez : Il mourut à Gand, le 25 janvier 1767.

Page 62, col. 1, l. 3. Lisez : *Marie-Angélique-Josèphe*, dite parfois, *Angélique-Joseph*.

Idem, *ibid.*, l. 35. Lisez : Philippe Werwée (*Verwée*), son parent.

Id., col. 2, l. 13. Lisez : *Henriette-Ghislaine-Josèphe-Thérèse FRÉDRICQ* ou *FRÉDÉRICQ*.

Id., *ibid.*, l. 25. Supprimez : *employé, puis*.

Id., *ibid.*, l. 28. Au lieu de *et vint mourir*, lisez : *et mourut rentier*.

Id., *ibid.*, l. 39. Après GHISLAINE ajoutez JOSEPH.

Page 63, col. 1. l. 4. Lisez : *Frédéricq* ou *Frédéricq*.

Id., *ibid.*, l. 15. Au lieu de *Frédéricq*, lisez : *Frédéric*.

Id., *ibid.*, l. 25. Lisez : *capitaine-commandant de l'Ecole des grenadiers*, et supprimez *directeur*.

Id., *ibid.*, l. 28. Au lieu de *Ferdinand*, lisez : *Antoine*.

Id., *ibid.*, l. 36. Au lieu de PAULA, lisez : PAULE.

Id., *ibid.*, l. 43. Au lieu de *hôtel*, lisez : *domicile*.

Id., *ibid.*, l. 48. Après *avocat*, intercalez : *-avoué, juge-suppléant au tribunal de première instance de Tournai*.

Id., *ibid.*, l. 49. Après *garde-civique*, supprimez *de Tournai*, et lisez : *de cette ville, chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, décoré de la Croix commémorative*, etc.

Page 64, col. 1. l. 2. Après le mot *Josèphe*, ajoutez : GHISLAINE.

Id., *ibid.*, l. 9. Ajoutez : *rue de Rasse, n° 15 à Tournai*.

Id., col. 2, l. 3. Au lieu de *Ils ont deux enfants*, lisez : *Ils eurent trois enfants*.

Id., *ibid.*, l. 5. *Marie-Thérèse-Hortense-Ghis-*

laine Carbonnelle épousa à Tournai, le 19 août 1905, Oscar-Jean-Baptiste *Spitals*, médecin-vétérinaire au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, né à Ath, le 30 septembre 1876, fils de Gustave *Spitals*, mort à Attre, le 21 novembre 1895, et de Rosa Lorfèvre.

Id., *ibid.*, après la ligne 7, intercalez :

C. Hortense-Louise-Paula-Léonie *Carbonnelle*, née le 10 avril 1886, morte le même jour.

Id., *ibid.*, l. 22. Au lieu de *Henri*, lisez : *Henry*.

Page 151. Le titre CRAYONS GÉN. TOURN. figure là par erreur typographique.

Id., col. 2, ligne 13 de l'article QUESTIONS HÉRALDIQUES. Au lieu de *rames*, lisez : *armes*.

Page 197, col. 2, l. 10. Au lieu de *sa destinée nous est inconnue*, lisez :

Joseph Adolphe MEURISSE, chirurgien-accoucheur à Braffe, y mourut le 12 mai 1859, sans postérité. Il avait épousé dans ladite commune, le 22 avril 1846, *Marie-Thérèse Louise ALEXANDRE*, née audit lieu le 15 avril 1816, fille de Jacques-Joseph *Alexandre* et de Louise Bottequin. — Devenue veuve, *Thérèse Alexandre* convola audit Braffe en 1866, avec son neveu à la mode de Bretagne, Léonard-Auguste *Alexandre*.

Id., *ibid.*, l. 15. Le mariage Cœurnelle-Meurisse fut célébré à Tournai le 31 mars 1856. *Mai* est une faute typographique.

Le C^{te} P.-A. DU CHASTEL.



REVUE OURNAISIENNE



MONSIEUR,

Un groupe de fervents de l'histoire locale vient de former le projet de publier, sous le titre **Revue Tournaisienne**, un bulletin périodique.

L'intérêt qui s'attache aux études historiques, la faveur exceptionnelle dont elles jouissent depuis quelques années, vous sont trop connus pour qu'il soit besoin d'insister sur la raison d'être, sur le droit à l'existence, de la nouvelle Revue. L'idée de sa fondation avait, d'ailleurs, à peine surgi, que des encouragements nous étaient prodigués de toutes parts, que le concours de collaborateurs, aussi érudits que distingués, nous était assuré.

Le champ que nous nous proposons d'exploiter est vaste. Tournai — classé définitivement parmi les villes d'art célèbres — ne le cède en rien à d'autres pour le nombre et la valeur de ses monuments civils et religieux, et ses archives, d'une richesse incomparable, proclament hautement la gloire de son passé politique. Mais ces trésors ne sont ni connus, ni appréciés comme ils le méritent et, malgré les travaux tout à fait remarquables dont d'érudits chercheurs nous ont dotés, il reste encore une mine féconde à explorer. C'est à cette entreprise que nous nous consacrerons entièrement.

La **Revue Tournaisienne** s'occupera de toutes les questions se rattachant à l'histoire et à l'archéologie locales, à la restauration de nos monuments, à nos œuvres d'art, à nos musées, au folklore, etc... Elle s'attachera à l'étude des annales glorieuses de notre antique cité et fera connaître tout ce qui intéresse nos vieilles institutions civiles, religieuses, politiques et sociales. Des notes rétrospectives, des questions et des réponses seront jointes, s'il y a lieu, à la chronique; les revues, générales ou spéciales, seront dépouillées, les travaux récents analysés ou signalés, etc. Enfin, nous consacrerons une rubrique spéciale au *Tournaisis*.

Tel est, esquissé à grands traits, le programme que nous nous sommes tracé. A tous ceux qui veulent bien s'intéresser à notre œuvre de nous accorder leur bienveillant appui. Nous prenons l'initiative d'offrir à nos concitoyens un organe nouveau d'information; il dépend des bonnes volontés particulières, de nos amis connus et inconnus, d'assurer sa vie ou sa mort.

Un mot maintenant de la forme extérieure de notre périodique. La **Revue Tournaisienne** paraîtra tous les mois, à raison de 16 pages in-4° par numéro et à dater du 25 janvier. Si nos ressources le permettent, nous illustrerons le texte et nous publierons une matière plus abondante. Le prix de l'abonnement est fixé à SIX FRANCS par an.

En terminant, nous tenons à insister SUR LE CARACTÈRE ABSOLUMENT NEUTRE DE LA REVUE. Elle s'interdit formellement toute incursion dans le domaine de la politique, toute discussion étrangère au but qu'elle s'est assigné.

Nous sommes persuadés, Monsieur, que vous aurez à cœur de seconder efficacement nos efforts, que vous voudrez bien contribuer au succès de notre entreprise et nous faire parvenir, dûment rempli, le bulletin de souscription ci-contre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

LÉO VERRIEST,

archiviste-paléographe, attaché aux archives
et à la bibliothèque communales.

A. HOCQUET,

conservateur des archives
et de la bibliothèque communales.

Tournai, le 9 janvier 1905.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,
Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,
*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.*

Notre programme.

Nous ne retiendrons pas longtemps votre attention, chers Lecteurs. Notre profession de foi se concrètera dans cette phrase banale : nous ferons tous nos efforts pour mériter votre bienveillante et encourageante sympathie.

Dans la circulaire qui vous a été adressée, nous vous avons fait connaître les principales matières de notre programme. La REVUE TOURNAISIENNE s'occupera de toutes les questions se rattachant à l'histoire et à l'archéologie locales, à la restauration de nos monuments, à nos œuvres d'art, à nos musées, au folklore, etc. Elle s'attachera à l'étude des annales glorieuses de notre antique cité et fera connaître tout ce qui intéresse nos vieilles institutions civiles, religieuses, politiques et sociales. Des notes rétrospectives, des questions et des réponses seront jointes, s'il y a lieu à notre *Chronique*; les revues, générales ou spéciales, seront dépouillées, les travaux récents analysés ou signalés, etc... Enfin, une rubrique spéciale sera consacrée, éventuellement, au Tournaisis.

Pour l'exécution de ce programme, nous entendons faire de notre périodique une *revue de vulgarisation* : on ne peut point, à notre avis, lui donner le caractère des publications de sociétés savantes, où l'appareil scientifique joue nécessairement le premier rôle. Ce que nous nous proposons, c'est d'évoquer, dans la forme la plus simple possible, le souvenir du passé, c'est de faire apprécier, comme ils le méritent, nos trésors artistiques et littéraires, c'est, enfin, d'apporter à la solution des questions à l'ordre du jour, des renseignements empreints de l'exactitude historique la plus scrupuleuse, sans lesquels il est impossible d'arriver à des résultats sérieux et durables. Nous comptons, d'ailleurs, accorder l'hospitalité la plus large à nos collaborateurs, connus ou inconnus, estimant que chacun se doit d'apporter sa contribution à l'édifice commun.

LA RÉDACTION.

Un tableau à faire.

L'heureuse idée d'orner une des salles de l'Hôtel de ville de tableaux qui rappellent certains grands faits de notre histoire, — idée qui sera tantôt réalisée grâce au concours empressé de plusieurs artistes tournaisiens — soulève une

question. Faut-il que les sujets de ces tableaux forment un ensemble historique, qu'ils soient rattachés entr'eux par un lien plus solide que ne serait la simple et banale constatation qu'il s'agit de sujets tournaisiens? Oui, dira-t-on, si l'on aime

l'histoire, ou seulement la logique, et si l'on veut imiter d'illustres exemples. Non, si l'on a observé que les œuvres d'art faites sur un thème imposé aboutissent plus souvent à une déception qu'à un succès, qu'il faut laisser aller l'artiste au gré de son imagination. C'est la seconde opinion qui paraît devoir l'emporter en ce qui concerne l'Hôtel de ville. Sans s'obstiner à soutenir la première, l'on peut essayer de montrer, dans l'histoire politique de Tournai, un certain enchaînement qu'il eût été facile de représenter sur les murs de notre Maison communale en deux tableaux, sinon plus.

Le premier de ces tableaux, est fait, nous le devons au pinceau d'Hennebicq. Il rappelle la constitution de la commune de Tournai par une charte de Philippe-Auguste; non pas que ce roi ait pu se flatter de conférer à nos ancêtres l'existence communale, — ils l'avaient par la grâce de Dieu, comme on dit, et de si longue date qu'il serait impossible de remonter à la source de leurs droits — mais le Capétien introduisit nos franchises dans le droit écrit du royaume de France, et c'est pourquoi on le considère comme le fondateur de notre commune, pourquoi il méritait de figurer sur le premier de nos tableaux historiques.

Non seulement par les institutions que sanctionna la charte de 1188, mais surtout par l'application qui en fut faite, la commune de Tournai resta, durant le XIII^e et le XIV^e siècle, exclusivement bourgeoise. Les tendances démocratiques qui de bonne heure révolutionnèrent la Flandre, se manifestèrent à Tournai comme ailleurs, mais eurent à faire ici à plus forte partie. Cette ville étant soumise directement à la couronne de France, le pouvoir princier n'y fut pas affaibli comme en Flandre, par la division; et les rois, surtout depuis Philippe le Bel, ayant fait alliance avec la haute bourgeoisie tournaisienne à raison de l'admirable harmonie des intérêts, chaque fois que le Commun tenta de renverser les privilèges des « grands », il en fut empêché par l'intervention du pouvoir suprême. Par suite, la période démocratique, qui forme le second stade du développement communal au moyen âge, fut singulièrement tardive à Tournai.

Mais au début du règne de Charles VII, quand le fils deshérité de Charles VI n'était encore que roi de Bourges, quand les Anglais alliés au plus

puissant des princes français, Philippe de Bourgogne, occupaient plus de la moitié de la France, la situation se renversa. Nos grands bourgeois, qui avaient des propriétés, des relations commerciales à sauvegarder dans les états du duc de Bourgogne, notamment en Flandre, qui était unis par des mariages à la noblesse flamande, et de plus séduits par le prestige de la cour la plus brillante de l'Occident, sentirent leur vieille loyauté fléchir; peu s'en fallut qu'ils ne jurassent le traité de Troyes et, s'il est vrai qu'ils reconnurent Charles VII pour l'héritier légitime de la couronne, ils lui refusèrent tout concours effectif. Le peuple, au contraire, attaché à la dynastie nationale par une sorte de religion, heureux de prendre parti contre les grands et habilement travaillé par des agents français, épousa la querelle du roi de Bourges avec enthousiasme. Il parut alors aux conseillers de la couronne que seule une constitution démocratique pouvait maintenir Tournai dans le bon parti, et que c'était la récompense due au dévouement populaire. D'ailleurs les métiers tournaisiens prirent les devants : dans la nuit du 7 au 8 juin 1423, ils se lancèrent à la conquête de leurs bannières, insignes jadis confisqués des corporations.

Et voici le tableau à faire.

Il est cinq heures du matin. Le soleil, bien levé déjà illumine le fond de la scène, qui est le côté ouest de la grand-place. Depuis la veille l'émeute gronde; des bandes ont parcouru la ville durant la nuit, perquisitionnant chez les bourgeois suspects d'attaches « bourguignonnes; » vers trois heures sont arrivés sur le grand marché ceux de Saint Brice, nombreux et conduits par des chefs déterminés. Après quelques moments d'hésitation, un orateur populaire, Jean Blarie, a pris la parole et dit qu'il fallait aller à la Halle des Consaux réclamer les bannières des métiers; le peuple a applaudi Blarie et, la demande faite, le Magistrat n'a pas osé refuser.

Voyons nos personnages se grouper pour la scène capitale. Les magistrats, après avoir accédé à la requête du commun, sortirent de la Halle, escortés d'un grand nombre de bourgeois, et sous la protection des bannières du Roi et de la Ville que l'on déployait en cas de troubles

pour rallier les bons citoyens ; ils se rendirent à l'hôtel du Porc, qui dominait le théâtre des événements. Cet antique et grandiose édifice bien connu de ceux qui ont lu *l'Habitation tournaissienne* de M. Soil de Moriamé — occupera donc le fond de notre tableau : il était habité alors par Jacques Cottrel, vieux sergent d'armes du roi, par sa troisième femme Catherine Du Mortier et par ses nombreux enfants. A droite de l'hôtel du Porc, la maison de Jean Tournemoelle, l'église Saint-Quentin, les hôtels du Croissant, du Bariseau et de la Vigne, ce dernier au coin de la rue des Maux ; à gauche, une petite maison appartenant aussi à Cottrel et, jusqu'à la rue de Cologne, quatre ou cinq maisons de commerce occupées pour la plupart par des marchands de blé.

Les prévôts, jurés, échevins, conseillers, les plus notables bourgeois ainsi installés dans l'hôtel du Porc, au devant stationne une foule impatiente et houleuse qui attend les bannières des métiers. Dans cette foule pérorent les meneurs ; c'est Jean Cavet, le grand émeutier du Becquerel, Jean Mottois, le barbier de la rue du Cygne, Guillaume Honoré, Jean Evrard et Robert Du Ponceau dit le Harpeur, ce sont les bouchers, qui furent les premiers partisans du roi de Bourges : le vieux Sohier Groul, Jean Autoupet, etc. ; c'est le teinturier Louis de la Wastine, et combien d'autres ; l'on y aperçoit aussi quelques gentils

hommes du parti français qui ont fait cause commune avec le populaire, entre autres le fameux Gui dit Goulart Sire de Moy et de Chin.

Un remous de la foule : ce sont les bannières des métiers qu'on apporte. Jean Coppet, l'un des principaux magistrats, est allé les chercher dans une cave de la Halle des Consaux, où elles moisissaient depuis longtemps, et les fait déposer sur les degrés de l'hôtel du Porc. Elles n'y restèrent pas longtemps. Des bras se tendent pour les saisir ; on les élève, on les montre au peuple délirant qui les acclame ; en même temps l'on exhibe une petite bannière faite en secret à l'époque du traité de Troyes pour rallier les Tournaisiens fidèles à la dynastie nationale (1). « Et alors, dit une charte, tous jurèrent de vivre et de mourir en l'obéissance du roi Charles, d'y être et demeurer jusques à la mort. »

Telle fut *l'élévation des bannières*, scène mémorable qui ouvre la période démocratique de nos anciennes institutions communales. Il en est peu que l'on puisse à travers le brouillard d'un passé si lointain, reconstituer avec une pareille exactitude historique et une égale abondance de détails. N'est-il pas permis de regretter que l'imagination de l'un de nos peintres ne s'y soit pas arrêtée ? Ne faut-il pas souhaiter que le rêve d'un artiste tournaisien ressuscite ce matin du 8 juin 1423 ?

Maurice HOUTART.

Le Pont des Trous. Sa Restauration.

Il y a bientôt un an, au sujet de l'élargissement du lit de l'Escaut à Tournai et dans le bassin calcaire, surgit tout-à-coup la question de la démolition de cette vieille construction militaire tournaissienne qu'on appelle le *pont des trous*.

Aujourd'hui autre antienne ! Plus de démolition ; on va même effectuer à ce pont un travail de réparation conservatrice, qui serait, aux dires d'aucuns, l'amorce d'une restauration totale du vieil et pittoresque édifice qui ferme en aval l'Escaut à Tournai.

Je ne sais si cela est tout-à-fait exact ; mais si l'on doit *restaurer*, il importerait avant tout de se mettre d'accord sur ce qu'il faut entendre par restauration.

Pour Viollet-Le-Duc, restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire ; c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné.

D'autre part l'esthéticien anglais John Ruskin s'écrie : Veillez avec vigilance sur un vieil édifice, gardez-le de votre mieux et par tous les moyens

(1) La confection de cette bannière avait été autorisée par Charles lui-même en 1420, quand il n'était que Dauphin ; l'insigne était à ses armes : à celles du Roi.

de toute cause de délabrement. Comptez-en les pierres, comme vous le feriez pour les joyaux d'une couronne, mettez-y des gardes comme vous en placeriez aux portes d'une ville assiégée, liez-le par le fer, quand il se désagrège, soutenez-le à l'aide de poutres quand il s'affaisse, ne vous préoccupez pas de la laideur des secours que vous lui apportez : mieux vaut une béquille que la perte d'un membre ; faites-le avec tendresse, avec respect, avec une vigilance incessante, et encore plus d'une génération naîtra et disparaîtra à l'ombre de ses murs. Sa dernière heure sonnera, mais qu'elle sonne ouvertement et franchement, et qu'aucune substitution déshonorante et mensongère ne le vienne priver des devoirs funèbres du souvenir.

Enfin, s'il faut en croire André Hallays, « un monument restauré est un monument détruit ». La question est donc complexe.

Tout en professant pour l'auteur du *Dictionnaire de l'architecture française* le plus profond des respects, je ne puis me rallier à sa théorie qui me paraît laisser trop de place à la fantaisie des architectes ; d'un autre côté, si l'intransigeante solution proposée par John Ruskin et d'autres peut satisfaire les âmes artistes à la recherche de subtiles émotions, elle me semble trop radicale et surtout peu propre à nous conserver longtemps, les monuments que les siècles écoulés ont ébranlés dans leurs bases.

Je préfère le procédé « mitoyen », qu'emploient aujourd'hui certains architectes-restaurateurs.

Ils ne se soucient point, eux, de faire preuve d'originalité à la façon de Viollet-Le-Duc, ni de se montrer « protecteurs » à la manière de Ruskin.

Quand ils ont à restaurer un édifice soit civil, soit religieux, soit mort, soit vivant, ils font avant tout, abstraction de leur propre personnalité et s'incarnent dans celle de l'architecte-constructeur, dont ils s'ingénient à faire revivre l'âme.

Aussi confrontent-ils documents d'archives et monument lui-même, et leur demandant une mutuelle assistance, ils cherchent 1° à connaître l'âge de l'édifice à restaurer et 2°, à découvrir les grands caractères architectoniques qui lui furent appliqués, tout en prenant pour guide sûr les vestiges que les mutilations ou le cours des ans ont laissé subsister.

C'est à mon humble avis, la méthode qui doit forcément produire les résultats les meilleurs et puisqu'on parle dès maintenant d'une restauration éventuelle du pont des trous, tâchons de l'appliquer, cette méthode, à cette construction militaire de Tournai d'où se dégage un charme si pénétrant, une poésie si troublante.

Peut-être pourrons-nous, grâce à elle, réclamer de ci de là quelques modifications aux plans de restauration qu'ont adoptés et la Commission royale des monuments et le Gouvernement lui-même, et juger si ces plans répondent avec exactitude tout à la fois à la vérité historique et aux exigences archéologiques.

I

L'âge du pont des trous.¹

Il importe avant d'entrer dans le développement de ce premier point, de jeter un rapide coup d'œil sur la situation politique qu'occupaient avant 1288, les différentes portions de territoire qui composent aujourd'hui la ville de Tournai.

Avant 1288, la ville de Tournai s'étendait presque en totalité sur la rive gauche de l'Escaut ; elle ne comprenait sur la rive droite de ce fleuve que la paroisse Saint-Brice, appelée communément *le Bourg* par opposition à *la Cité*, qui formait le territoire tournaisien sur la rive gauche du fleuve.

Ni la paroisse du Château ou *le Bruille*, ni celle de Saint-Jean ou les *Chaufours* n'appartenaient alors à notre cité. Le *Bruille* relevait de la Flandre et n'était administrativement rattaché par aucun lien aux magistrats communaux tournaisiens, tandis que les *Chaufours* étaient possédés par la famille de Châtillon-Saint-Pol, placée sous la vassalité des comtes du Hainaut.

En 1289, la ville de Tournai, eu égard à des raisons politiques et administratives qu'il serait inopportun d'exposer ici, acheta pour plusieurs millions de francs, ces deux parties de terre et les rattacha définitivement au patrimoine communal.

(1) Ce que nous publions ici aujourd'hui n'est que la synthèse de la première partie d'un travail sur les *Fortifications de Tournai*, qui doit être imprimé dans les *Annales de la Société historique* de cette ville. Nous y donnerons là *in extenso*, toutes les preuves sur lesquelles nous étayons nos assertions. C'est pourquoi nous nous dispensons d'avoir ici recours à tout appareil scientifique, lequel n'a d'ailleurs absolument rien à faire dans une *revue de vulgarisation*.

Ce n'est donc qu'en 1289, mais pas avant, que l'Escaut partagea en deux parties presque égales le territoire de la cité de Tournai.

Ceci dit, revenons à notre premier point : l'âge du pont des trous.

C'est la critique des sources qui nous fournira ce renseignement important.

Différents érudits tournaisiens, Barthélémy du Mortier et le vicaire général Descamps entre autres, interprétant erronément un texte cependant clair, d'une chronique de l'abbé de Saint-Martin Gilles Li Muisis, ont fait voir le jour à notre pont en l'an 1277.

Si ces auteurs, cependant, ne s'étaient laissé emporter par leur étroit « localisme », par leur esprit de clocher, s'ils n'avaient eu d'autre but que de doter quand même Tournai d'un des plus anciens monuments militaires belges, s'ils avaient un tant soit peu réfléchi à la situation politique que je cesse d'exposer, des différents territoires dont est faite aujourd'hui notre ville, ils auraient instantanément compris l'inexactitude de cette date de 1277.

Pourquoi antérieurement à 1288, les communiens tournaisiens auraient-ils relié par un ouvrage militaire défensif, notons-le bien, les rives opposées de l'Escaut qui alors délimitait de ce côté, deux territoires dont les possesseurs étaient en continuel désaccords?

Bczière, dans son *Tournai ancien et moderne*, crut éviter l'erreur en plaçant la construction du pont des trous entre les années 1289-1302. Quant au baron Amaury de la Grange, il a simplement entrevu la vérité.

Le pont qui nous occupe, je le démontrerai, se compose de trois parties d'âge absolument différent; il ne fut pas construit d'une traite, si je puis ainsi m'exprimer; tours et arches n'ont pas vu simultanément le jour, mais l'une après l'autre, à des époques diverses. Notons aussi ce détail très important, c'est qu'*initialement* les deux tours n'ont point été érigées dans le but d'être postérieurement unies par des arches pour former un pont.

Procédons par ordre et commençons par la tour la plus ancienne, par celle de la rive gauche, désignée dans les documents contemporains sous le nom de *tour du Bourdiel*.

On en fixe généralement la construction en 1281. Mais c'est là une date erronée, car bien antérieurement et notamment vers 1250, on rencontre dans les actes de nos archives cette claire et explicative mention « sur Escaut, viers le porte del Bourdiel. » Certes, comme le dit d'ailleurs Li Muisis, il est indubitable qu'en 1277 on travailla avec acharnement aux remparts de notre ville, particulièrement depuis la porte du Bourdiel jusqu'à la porte de Lille (porte Kokriel). La charte du roi de France Philippe le Hardi en est une preuve inattaquable. Mais qu'on le remarque bien, il ne s'agissait pas en l'occurrence de la construction d'une nouvelle enceinte, englobant une plus grande et plus spacieuse étendue urbaine; non; c'était simplement un travail de réfection partielle, de consolidation peut-être, fait à des remparts qui *sans aucun doute*, existaient déjà. Nous en fournirions des preuves par centaines. La tour du Bourdiel, pas plus que les autres, n'échappa à cette réfection et, en juin 1280, elle apparaissait dans une toilette tellement neuve, que certains actes n'hésitent point à la désigner sous le nom de « le nueve tour as Salines sor Escaut. »

Alors comme auparavant du reste, on passait sous elle par une poterne ou guichet — mot dont nos ancêtres ont fait luchet. — D'elle aussi partaient la portion ouest de l'enceinte qui aboutissait à la porte Saint-Martin, et une ligne de fortifications qui longeait l'Escaut pour se souder, en face de la rue des Noirets, à un pont en forme d'arche, reliant les fortifications de *la Cité* à celles du *Bourg* de Saint-Brice.

Qu'était donc en 1280, la tour de la rive gauche? Une grosse tour d'angle munie d'archères dirigées vers la campagne et vers l'Escaut?

LA TOUR DE LA RIVE DROITE. — La tour de la rive droite, appelée encore *tour de la Thieulerie*, n'existait pas encore en 1280.

On a cru pouvoir tirer argument du silence de Li Muisis à son égard, pour affirmer qu'elle remontait « à une époque fort ancienne! »

« D'ailleurs, poursuit-on, le Bruille constituait l'ancien *château* (= demeure seigneuriale du châtelain) de Tournai dont les limites n'ont jamais varié. Qui dit *château* au moyen âge, dit également forteresse. Et puisque les limites du Bruille n'ont pas varié, il devait exister une

tour, là précisément où est celle sur laquelle s'appuient les arches du Pont des trous... » Et voilà pourquoi votre fille, etc! dirait Molière.

D'abord, est-il exact de dire que « *le Bruille constituait l'ancien château?* » Et si même il l'avait été, la fameuse tour dont parle l'auteur précité, n'aurait pas été placée « là précisément où est celle sur laquelle s'appuient les arches du Pont des trous, » mais à Constantin, sur l'Escaut, c'est-à-dire à la limite du Bruille de ce côté.

Il est plus conforme à la vérité de penser et d'écrire : l'habitation des châtelains de Tournai s'élevait dans la seigneurie du Bruille. Il nous suffira d'ailleurs de situer ce château pour prouver à toute évidence l'inanité des affirmations produites plus haut.

Dans quelle partie du Bruille avait été érigée la forteresse où gitaient le châtelain et sa famille? Sur une motte de terre, située « entre les deux Escauts et entre deux ponts, » ou plus exactement, sur une éminence que baignait au nord et à l'est un cours d'eau, dit *le fossé de la roine*, lequel se jetait dans l'Escaut à peu près en face du pont de fer actuel; au sud, l'Escaut et à l'ouest, *le petit Escaut* (1), limitaient le tertre.

Le *château*, donc, en tant que forteresse habitée par le châtelain, occupait un territoire que borneraient de nos jours les rues Saint-Bruno et du Limousin, à l'est et au nord; au sud, l'Escaut servait de défense, tandis qu'à l'ouest, l'enceinte seigneuriale restait un peu en deçà de la rue du Château. Conséquemment, quoi qu'on en ait dit, il ne pouvait exister une tour d'angle là où se trouve la tour de la *Thieulerie*, puisque la forteresse où s'abritait le châtelain, ne s'étendait point jusque là.

On ne peut donc attribuer à la tour de la rive droite de l'Escaut une origine aussi reculée qu'on lui a donnée; je prétends même que durant tout le XIII^e siècle, elle n'a pu exister. Il me suffira d'en donner une seule preuve prise au hasard parmi d'autres, très nombreuses.

En janvier 1302, les actes de nos Archives nous

(1) On appelait *petit Escaut*, une sorte de dérivation de l'Escaut qui prenant naissance au Becquerel venait se jeter dans ce fleuve, à peu près en face de la rue Sainte-Croix. Le territoire renfermé dans ce bras de l'Escaut porta plus tard le nom « d'île saint-Pancreas ».

font assister à la vente d'un bien sis « sor Escaut ou Bruille ». Or, comment décrit-on topographiquement ce bien : il est sis, sur l'Escaut, au Bruille, « encontre le porte dou Bourdiel », c'est-à-dire *vis-à-vis, en face de la porte du Bourdiel*. Si la tour de la Thieulerie eût déjà existé, ne se serait-on pas servi d'elle pour indiquer la situation de la propriété vendue et n'eût-on pas dit « siérant (contre) le tour de la Thieulerie? »

Cependant en l'année 1302, la Flandre et la France entrent en guerre. A Courtrai, les armées françaises subissent la fameuse défaite dite des *Eperons d'or*. Les Flamands viennent mettre le siège devant Tournai, ville française, qu'on ne l'oublie pas.

Le Magistrat tournaisien est aux abois; une partie de la population ouvrière de notre ville embrasse les revendications sociales des Flamands. Une guerre de classes éclate dans Tournai; des artisans réclament le partage des biens, comme nos socialistes actuels, tandis que les ennemis s'apprêtent à monter à l'assaut des murs en complet état d'inachèvement. Que restait-il à faire au Magistrat? Traiter! Il traita et, moyennant le paiement aux Flamands d'un tribut de 60.000 livres tournois, il délivra Tournai des horreurs d'un siège.

C'était une leçon! L'émeute intérieure eût pu facilement être réprimée; mais tenter de résister aux Flamands, malgré l'état des remparts, c'était chercher et vouloir la défaite. Aussi, dès que les communiens de Flandre eurent levé le camp, le Magistrat fit-il pousser activement la réfection et l'achèvement des fortifications et enclore le Bruille d'une enceinte de murailles. Cette enceinte partit de l'Escaut, là où se trouve la tour de la Thieulerie et alla se souder aux fortifications du *Bourg* de Saint-Brice. Commencée en 1302, elle était, en 1304, complètement achevée.

La tour de la Thieulerie n'est donc pas antérieure à 1304. Dans cette tour comme dans celle du Bourdiel, s'ouvrait une portelette qui mettait la rive droite de l'Escaut en communication avec la campagne.

LES ARCHES. — Quand ont-elles été construites? Nul à ce jour n'en sait exactement rien! Elles n'existaient pas en 1304; mais on sait qu'en 1340, ce fut surtout contre le *pont des trous*

que porta le principal effort des Flamands qui de nouveau assiégeaient Tournai. Les arches furent donc érigées entre les années 1304 et 1340.

Je ne suis pas loin de croire qu'elles l'ont été en l'an 1314. La ville de Tournai s'occupa en cette année, de ses ponts sur l'Escaut; elle fit en particulier transformer le fameux pont-à-pont, pont de bois, qu'elle construisit en pierre et qu'elle munit d'arches.

L'inutilité de l'arche qui unissait les fortifications de la *Cité* à celles du *Bourg* de Saint-Brice, dut alors forcément sauter aux yeux; il a dû paraître logique de démolir cette arche, plus nécessaire du tout et de compléter l'enceinte par la construction des trois arches qui unissent les

tours du Bourdiel et de la Thieulerie. Aussi ne serais-je pas étonné qu'un jour ou l'autre, un hasard heureux fit mettre la main sur un document qui viendra corroborer notre hypothèse. Mais ceci n'est qu'hypothèse.

Pour conclure donc et pour montrer l'état successif du *pont des trous*, disons que cette construction militaire fut initialement composée d'une tour (1250), qu'en 1304, on adjoignit une nouvelle tour, celle de la Thieulerie et qu'enfin, entre 1304-1340, et peut-être en 1314, on construisit les trois arches qui firent de notre monument un *tout*, un *pont*, en somme.

Adolphe HOCQUET.

(A suivre).

Société d'Harmonie de la ville de Tournai.

Il serait banal de dire que la musique a été de tout temps cultivée avec succès à Tournai. Sans remonter à notre école de musique du XV^e siècle, révélée par le Baron Maurice Houtart; sans rappeler les nombreuses communications faites à la Société historique et archéologique, sur la musique en général, certains musiciens célèbres, les orgues, les cloches et les carillons, les fabricants d'instruments comme Delin, de Comble, Dupré, et la *Société de concerts* fondée en 1774, dont Amaury de la Grange a écrit l'histoire: sans nous arrêter enfin au temps présent, où des Sociétés florissantes portent au loin la réputation artistique de notre ville, on peut dire que pendant tout le cours du XIX^e siècle des sociétés multiples ont procuré à nos pères les délices de la musique.

L'une de ces sociétés, née en 1827 ou 1828, a une histoire qui ne manque pas d'intérêt et que nous voulons esquisser dans cette Revue, à raison des souvenirs encore nombreux qu'elle rappellera à nos concitoyens nés dans la première moitié du XIX^e siècle; c'est la *Société d'Harmonie* ou *Société Philharmonique (sic) de la ville de Tournai*; mais son histoire sera plus intéressante et se comprendra mieux, si nous donnons d'abord quelques notes sur les sociétés similaires qui l'ont précédée. Bozière

en parle à la page 528 de son *Tournai ancien et moderne*, en termes malheureusement trop brefs, qui laissent subsister bien des lacunes. Des recherches dans les archives modernes communales, et dans les journaux du temps, notamment *la feuille de Tournai* nous permettront d'être plus complet.

* * *

On connaît dès 1803, dit Bozière, une musique tournaisienne dite des *Bleus*, qui avait pour directeur un sieur Bernard; par un phénomène trop général pour que nous ayons à l'expliquer, cette société devait avoir sans tarder une rivale, qui nécessairement s'appellerait la musique des *Rouges*. Nous en constatons l'existence, dès 1807, sous le nom officiel de *Société philharmonique*; elle avait pour directeur Boulanger.

C'était une Société de valeur, car en 1808 elle prit part à un concours musical à Lille et y obtint le premier prix. Les témoins de cette victoire existent encore, et nous espérons les voir un jour dans une vitrine du Musée communal: ce sont deux chapeaux chinois, instruments de musique en cuivre, garnis de clochettes, et parfois de crins de cheval, qu'on portait autrefois, en tête des corps de musique. On les rencontre toujours

dans les musiques du premier empire; ils ont été abandonnés chez nous, pendant de longues années, mais conservés à l'étranger; la musique des grenadiers vient de les reprendre.

Ces bonnets chinois sont surmontés d'une lyre de grandes dimensions sur laquelle on a gravé l'inscription suivante : *Prix décerné à la Société philharmonique de Tournai, par la Mairie de la ville de Lille, en sa séance le 15 août 1808.*

La Société des *Bleus* déclina rapidement. Il en est encore fait mention en 1814, puis elle dut se dissoudre en 1816.

Dès l'année 1817 on parle de la fondation d'une nouvelle *Société philharmonique de Tournai*, pour l'encouragement de l'art musical en cette ville, qui ne devait être, en somme, qu'une transformation ou une réorganisation de l'ancienne Société des *Rouges*, dont Roucour était le directeur.

Les archives modernes et la *Feuille de Tournai* (du 20 août 1818) nous la font connaître, sans donner sur elle beaucoup de détails. Le 28 août 1818, elle se fit entendre à la distribution des prix de l'école de dessin. Les pourparlers continuent pour la réorganisation de la Société. Le 9 mars 1819 elle prête sa grosse caisse et divers instruments de musique, au colonel de la quatrième division d'infanterie, en garnison à Tournai.

Au mois de mai 1819, la nouvelle Société est définitivement constituée; (arch. mod. 1821, farde 88). On trouve son règlement dans la farde 88 des archives modernes de 1819. La Société se compose de 30 membres actifs ou exécutants, et de 60 membres honoraires, amis des arts; sous leurs auspices on décide de provoquer la création d'une école de musique à Tournai, mais ce désir ne devait trouver sa réalisation que quelques années plus tard.

La nouvelle Société philharmonique, subsidiée, encouragée par la ville, tout en gardant une certaine indépendance, prend vite les allures d'une institution communale, témoin la lettre de la *Régence*, adressée le 8 septembre 1819, à *MM. les membres de la Société d'amateurs de musique philharmonique de cette ville*, où il est dit que « s'il pouvait leur être agréable d'assister en corps » à la procession de la fête communale, l'adminis-

» tration verrait avec extrêmement de plaisir cette » démarche, qui ne pourrait qu'être très bien » accueillie par les habitants. »

Un concert fixé au 10 mars 1821, concert vocal et instrumental, devait servir de début à la Société (arch. mod. 1821, f. 88); les journaux du temps n'en font pas mention. Cette même année 1821, vit la construction de la Salle des Concerts, actuellement encore existante, à la Place du Parc.

Une liste des membres de la Société se trouve dans les archives de l'année 1822, f. 88.

Dès l'année suivante il est parlé de réorganisation de la Société, qui comptait cependant bien peu d'années d'exercice, mais cette instabilité, cette manie de réformes, de régler à nouveau nos sociétés de musique, semble être un mal dont elles ont longtemps souffert; des rivalités sourdes mettaient souvent aux prises les différents groupes composant ces sociétés, et sous prétexte de réorganisation, le groupe le plus influent arrivait à imposer sa volonté aux autres.

En 1823, donc, on transmet à l'administration communale des projets de statuts pour la réorganisation de la Société philharmonique et Ecole de musique, les deux questions paraissant intimement liées (Arch. mod. 1823, f. 85); un inventaire du mobilier de la Société était joint à ces pièces (Ibid. f. 88).

Le président de la Société était alors Philippe Nève, et son régisseur (c'est-à-dire son directeur), Roucour.

Les pourparlers que nous venons de mentionner devaient durer longtemps; c'est en 1827 seulement qu'ils aboutirent, et que se constitua la nouvelle Société dont nous voulons retracer l'histoire.

Dans l'intervalle, une autre Société musicale vit le jour, c'est la *Société des concerts* dont il a été fort peu parlé dans la suite. Son règlement, et un règlement d'ordre intérieur, furent communiqués par elle à l'administration communale qui, en 1824 (archives modernes, f. 88) lui loua pour le terme de six ans, les salons du nouvel édifice construit près de la rue Garnier, c'est-à-dire la Salle des Concerts.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ
(A suivre.)

Le peintre Joseph Stallaert.

Sa vie. — Son œuvre.

Quand les journaux bruxellois annoncèrent la mort du peintre Stallaert, survenue le 25 novembre 1903 à Bruxelles, la presse tournaïsiennne se borna à reproduire cette information, jugeant cet événement de petite importance. Qui en effet se souvenait encore à Tournai de cet artiste élégant et sévère qui dirigea notre Académie de dessin pendant treize ans? Et cependant sa nomination aux fonctions de professeur de peinture à Tournai ne se fit point sans quelque bruit, et durant son séjour parmi nous Stallaert fut l'objet de distinctions honorifiques qui signalaient ses succès artistiques en même temps qu'elles rehaussaient au dehors le renom de notre école de dessin.

C'est pourquoi nous consacrerons aujourd'hui quelques lignes à rappeler quel artiste fut Stallaert et par quelles œuvres il se distingua dans ses fonctions de professeur de peinture à Tournai.

I

STALLAERT (*Joseph-Jean-François*) était né le 19 mars 1825 à Merchtem en Brabant; sa mère était fille du médecin diestois Janssens à qui les derniers religieux Prémontrés d'Averbode avaient vendu les biens de leur abbaye en 1795. Son frère Charles fut homme de lettres; sa sœur Angélique épousa Emile Leclercq, artiste peintre.

« L'amour de la pensée était un don héréditaire dans la famille de Joseph Stallaert, rapporte JULES DUJARDIN dans l'*Art Flamand*; à douze ans, grâce aux conseils de son père, sa lecture favorite était une traduction hollandaise de Virgile et de la Bible. Au surplus, ses parents, par leurs idées, frisaient le puritanisme protestant, et déjà alors le futur peintre avait le goût du classicisme. Mais les événements, au début, ne le favorisèrent pas. Le père étant mort, la famille, dans une situation assez précaire, vint s'établir à Bruxelles, et Joseph, âgé de quinze ans, entra dans une maison de commerce où il gagnait cent francs par mois. Le peintre Navez, cependant, lui avait permis l'accès de son atelier; Stallaert s'y rendait le matin de six à neuf avant d'aller chez son patron. Un jour

enfin, abandonnant le commerce, il devint plus sérieusement l'élève de François Navez chez lequel il resta plus de quatre ans ».

François Navez lui-même s'inspirait des traditions du peintre David. Par cette filiation artistique s'expliquent la correction et la noblesse du dessin qu'on observe chez Stallaert et l'élégance roide, privée de vie et même de couleur qui caractérise sa peinture. Comme on l'a dit, en cultivant un excellent style de dessin il avait sacrifié la faculté et l'éclat du pinceau; son art était grave, noble, empreint de grandeur, mais dépourvu de ces envolées sublimes qui, en dépit d'incorrections, sont la note des maîtres de génie. Stallaert appartenait par son style à l'époque du premier Empire, et il faut lui savoir gré d'être resté de la vieille école au temps où l'aigle impériale avait fait place au légendaire parapluie du bonhomme Louis-Philippe comme emblème des aspirations d'un pays.

Stallaert obtint en 1845 et 1846, au cours de nature et de composition, le premier prix à Bruxelles, et en 1848 le grand prix de Rome.

« Il fit le voyage traditionnel en passant par la France. La révolution de 1848 l'empêcha de demeurer à Paris. Il continua donc son itinéraire, accompagné de Théodore Canneel, et visita successivement Turin, Gênes, Pise, Florence, pour arriver à Rome le 22 mai 1848. Là aussi la révolution exerçait ses ravages et entrava les études des deux artistes. Ils voulurent alors visiter l'Attique, mais ils se trouvèrent emprisonnés dans la Ville-Eternelle et durent y vivre durant la tourmente, en proie à des trances continuelles ». En 1852, Stallaert revint à Bruxelles par l'Allemagne. Les souvenirs de la Grande-Grèce, avec ses ciels radieux, ses paysages pleins de grandeur tranquille, ses monuments empreints de noblesse, ses ruines majestueuses et tous ces éléments classiques de l'art académique le hantèrent toujours et lui inspirèrent ses plus belles toiles. On a pu dire de lui qu'il était « le dernier des académiques »; il possédait la science de son art, et « ceux-là même

qui n'aimaient point la distinction un peu froide de sa manière s'inclinaient devant la haute conscience et le noble effort dont témoignent toutes ses œuvres ».

« Inspirées des principes que l'artiste a puisés dans sa jeunesse à l'école de François-Joseph Navez, ces œuvres dénotent sa personnalité, du moins son vouloir constant de n'abandonner en rien sa religion esthétique; il fut et resta toujours l'idéaliste grec. Il a ambitionné sans cesse de rendre des pensées picturales correctement traitées et savamment peintes sur de vastes superficies. Si donc la décoration ornementale tient dans son œuvre une si grande place, c'est qu'elle se concilie parfaitement avec son art, qui vise la simplification des lignes et la richesse du style noble ».

Stallaert avait passé quatre ans à l'étranger lorsqu'il revint en Belgique et posa sa candidature pour le poste de premier professeur de dessin et de professeur de peinture que le décès de l'architecte Payen venait de laisser vacant à l'académie de Tournai.

L'administration communale se trouvait assez embarrassée pour faire son choix. Les candidats ne manquaient point; et les édiles, désireux de faire un bon choix mais assez incompetents en la matière, étaient l'objet de sollicitations et d'agissements au milieu desquels ils étaient fort indécis. Ils s'avisèrent d'un expédient assez rationnel et mirent la place au concours. Les concurrents devaient exposer de leurs œuvres en public. On espérait que les connaisseurs — nous dirions en français modern-style les esthètes — ne manqueraient pas de venir voir l'exposition, de formuler leur jugement et de le défendre par des arguments du choc desquels jaillirait la lumière qui éclairerait le Conseil communal sur le choix à faire.

Le résultat fut ce qu'on avait prévu. Une trentaine de candidats se présentèrent, bientôt réduits à douze, dont sept étrangers et cinq tournaisiens, qui exposèrent trente-sept tableaux ou dessins.

La presse locale, alors représentée par la *Feuille de Tournay*, le *Courrier de l'Escaut* et l'*Economie*, ne manqua point de signaler au public les qualités et les défauts des concurrents en présence. La lutte fut bientôt circonscrite entre deux artistes. L'un était Eugène Devaux, second profes-

seur de dessin à l'académie de Tournai et tournaisien de naissance, et l'autre Joseph Stallaert. La *Feuille de Tournay* attaqua violemment Stallaert, dénigra les quatre toiles qu'il avait exposées et termina sa diatribe en déclarant ses préférences pour Devaux dont l'un des titres principaux à ses yeux était d'être un enfant de Tournai. A coup sûr, ce n'était là qu'un titre de second ordre, et Devaux en avait d'autres, et de plus sérieux, à faire valoir. Il ne manquait pas de talent; son portrait du défunt bourgmestre Dumon-Dumortier avait été remarqué et lui avait valu un légitime tribut d'éloges; Gallait ne lui marchandait pas son estime, et l'œuvre qu'il a laissée jouit encore d'une certaine réputation. Mais il avait affaire à forte partie.

L'*Economie* et le *Courrier de l'Escaut*, tout en reconnaissant le réel mérite de Devaux, n'hésitaient pas à patroner ouvertement la candidature de son jeune rival Stallaert.

Le *Courrier de l'Escaut* notamment, dans un long article consacré à l'exposition de tableaux des concurrents, était particulièrement catégorique (n° du 20 mai 1853). Il déplorait la décadence de l'académie de dessin de Tournai qui, après avoir produit tant de si bons sujets, dégénérait depuis quinze ans. Il rappelait Piat Sauvage qui avait formé Florentin Decraene, devenu depuis peintre de la Cour d'Espagne; Hennequin qui avait produit Gallait et les frères Haghe; le sculpteur Prosper Dumortier, maître de Dutrieux, d'Erêbe et de Barthélemi Frison; Bruno Renard qui avait donné des élèves comme Alexandre Decraene et Justin Bruyenne. Depuis quinze ans, disait-il, on ne produit plus d'artiste; des 151 élèves qui fréquentent l'académie, un seul se destine à la peinture d'art, un seul à la sculpture. Il terminait par un vif éloge de Stallaert et par une critique de Devaux qui n'avait exposé que trois portraits, un à l'huile et deux aux crayons. C'est un peintre qu'il nous faut! proclamait-il. Le choix est facile puisque le jury du prix de Rome a parlé. Pas de camaraderie! Il faut qu'on s'inspire de l'équité, du bon goût, et qu'on n'envisage que l'avenir artistique de la ville.

Le style incisif de l'article, les connaissances artistiques qu'il révélait, dénotaient assez quel en était l'auteur. C'était, à n'en point douter,

Barthélemi Du Mortier ; personne ne s'y trompa, et Devaux moins que tout autre, car il en garda contre Du Mortier une rancune profonde, comme on le verra plus loin.

Le résultat du concours ne pouvait pas être douteux après une polémique aussi vive. Soutenu par le *Courrier de l'Escaut* et par l'*Economie*, Stallaert l'emporta par dix suffrages sur dix-neuf et fut nommé en juin 1853 par le Conseil Communal premier professeur de dessin et professeur de peinture.

L'*Indépendance belge* ayant annoncé qu'il avait été proclamé directeur de l'Académie, un communiqué officieux notifia sèchement à la presse que ce titre était abusif, « la direction de l'Académie relevant de la ville seule, qui y pourvoyait par un collège de six personnes choisies par elle. »

Devaux ne pardonna pas son échec à Barthélemi Du Mortier, et son dépit ne devint que plus furieux après une critique piquante qui parut dans le *Courrier de l'Escaut* au sujet de son portrait de M. François Sacqueleu, père. L'article comparait ironiquement Devaux à Paul Delaroche et Sacqueleu à Guizot. Il faut savoir que Devaux avait écrit antérieurement dans la *Feuille de Tournay* des articles mordants contre Barthélemi Du Mortier ; et le *Courrier* annonçait le 3 septembre que le citoyen visé par les attaques, non-signées, de la *Feuille de Tournay* se disposait à intenter à Lebrun, éditeur de ce journal, un procès en calomnie ; l'article de la *Feuille de Tournay* (30 août 1854) était très malicieux à l'égard de Du Mortier dont il ridiculisait les prétentions artistiques. Sous le coup des menaces, Devaux publia le 5 septembre une rétractation qui n'était qu'une ironie nouvelle. A tort ou à raison, c'est encore à Du Mortier que s'en prit des critiques de son portrait de Sacqueleu l'irritable artiste, *genus irritabile vatum*. Rencontrant le 27 septembre Du Mortier dans la rue des Orfèvres, Devaux l'aborda, énonça quelques paroles malsonnantes à son adresse et finalement lui asséna de furieux coups de canne. Cette algarade le mena sur les bancs du tribunal. La plaidoirie

de son avocat, Faider, était une satire très fine en même temps que très acerbe de Barthélemi Du Mortier qu'on représentait comme affligé de la manie de se croire un connaisseur en tous arts. « Ce discours, assez spirituel d'ailleurs, n'a été qu'un long persiflage, dit le *Courrier de l'Escaut* du 19 novembre... Il était évident que le défenseur plaidait beaucoup plus pour amuser une partie de la galerie aux dépens d'un honorable témoin que pour atténuer, excuser ou justifier la conduite de son client. Il a, pendant plus d'une heure et demie, fait de M. Du Mortier l'objet de ses sarcasmes et de ses railleries les plus acérées et il a fini par un magnifique éloge de cet estimable citoyen et par l'appeler à se joindre à lui pour réclamer l'indulgence du tribunal en faveur de M. Devaux. »

En simple police le 18 octobre et en appel le 17 novembre, Devaux reçut une condamnation à vingt jours de prison. Cette violence suscita un scandale énorme (1).

Tandis que son rival se discréditait de la sorte, Stallaert marchant de succès en succès, justifiait le choix qui avait été fait de lui.

Par arrêté royal du 9 février 1860, il fut nommé membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. Ses collègues y furent Alvin, Calamatta, Callier, Chauvin, De Keyser, Durlet, Geefs, Kindt, Leys, Navez et Suys. La même année il reçut la médaille d'or pour son tableau exposé à Bruxelles : *Episode de la destruction de Pompéi*.

Il fut créé chevalier de l'ordre de Léopold en novembre 1863 et officier en 1887. Il fut aussi chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche.

Il reçut diverses médailles d'or : en 1860 à Bruxelles, en 1873 à Vienne, en 1876 à Philadelphie, en 1878 à Paris, en 1880 à Bruxelles.

Membre de la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique depuis 1883, il en fut le directeur en 1894.

(1) Voyez *Feuille de Tournay*, 30 août, 3 et 5 Septembre 1854 *Constitution*, 29 novembre, 1^{er} et 3 décembre 1854.

Crayons généalogiques tournaisiens.

Sous ce titre, nous avons l'intention de donner des notices sur des familles devenues tournaisiennes depuis deux siècles et sur celles, moins anciennes, qui auraient produit des fondateurs d'œuvres de bienfaisance, ainsi que des personnalités remarquables dans toutes les professions permettant d'acquérir une notoriété honorable.

Beaucoup de familles bourgeoises ignorent qu'elles ont des alliances ou des affinités avec des familles de l'ancienne noblesse. Elles pourront les connaître en feuilletant nos articles, qui seront aussi fort utiles au Bureau de Bienfaisance de la ville et à la Commission des bourses d'études du Hainaut lorsque nous aurons occasion d'éditer les descendance en ligne féminine des auteurs de fondations.

Le C^{te} P. A. DU CHASTEL.

GÉNÉALOGIE DE L'ANCIENNE FAMILLE LAMBERT.

ARMOIRIES : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef, de deux roses d'argent, tigées et feuillées de même, et en pointe, d'un croissant aussi d'argent* (1). Devise : AVEC FORCE ET DOUCEUR.

I. *Alexandre* LAMBERT, vivant marié avant 1540, mourut avant 1573. Son fils suit, II.

II. *Anthoine* LAMBERT, « clateur » ou fabricant de clous, fils de feu Alexandre, acheta le droit de bourgeoisie à Tournai en payant six livres flandres, le 26 mars 1573 (1574 n. st.). Son fils suit, III.

III. *Jehan* LAMBERT, fils d'Anthoine, fut marchand détailleur de draps. Il acheta le droit de bourgeoisie à Tournai en 1591, pour le prix de huit livres flandres (2).

(1) Ces armoiries furent enregistrées dans l'*Armorial général de France*, Registre coté Flandre, Bureau de Tournai, p. 95, n° 80, et p. 104, n° 156. — Par son édit du 4 septembre 1696, le roi Louis XIV déclara que les armoiries enregistrées à l'*Armorial général* deviendraient *patrimoniales* aux familles qui les y auraient fait enregistrer. — d'HOZIER. *Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambresis*, publié par BOREL d'HAUTERIVE. Paris, Dentu, 1856, in-8°, pp. 95 et 104, et *Préface* dudit ouvrage, p. XV.

(2) ARCHIVES DE TOURNAI. *Registres de la loi*, aux dates indiquées. Voir Recueil de bourgeoisies, manuscrit de feu Henri vanden Broeck

Le 27 août 1605, il acheta d'Adrien Herreng, marchand, une maison sise à Tournai en le Haute-Rocque pardevant le cimetière de Saint-Nicaise (1).

Il fut marié deux fois. Sa première femme, épousée dans l'église de Saint-Nicaise, le 10 novembre 1591, fut *Hester* DORÉ (2), et la seconde, *Barbe* HENNECAULT, lui fut unie dans l'église de Saint-Quentin en juin 1606.

Celle-ci testa en la Bonne Maison de le Val ou Maladrerie du Val d'Orcq, au faubourg Coquerel dit de Lille, le 8 octobre 1634. Son testament passé pardevant M^e Georges Brohée, notaire royal, fut présenté le 30 dudit mois par Charles de Gaste, concierge de cet hôpital, aux maieur et échevins de Tournai qui l'approuvèrent.

Dans cet acte, la testatrice, qui était veuve, parle de ses enfants et petits enfants. Elle cite *Jean Lambert*, père de Jean, filleul de sa dite aïeule; *Jeanne Lambert*, femme de Pierre Valens; *Anthoinette Lambert*, femme de Hugues du Bar et mère de Marie-Barbe et de Marie du Bar, dont la première était aussi filleule de son aïeule; et, enfin, *Estienne Lambert*.

Barbe Hennecault fut inhumée dans l'église de la Bonne Maison de le Val.

Elle avait fondé un obit en l'église de Saint-Nicaise. Cette fondation fut définitivement instituée par acte du 7 mai 1637 (3).

Jean LAMBERT eut de son premier mariage, un fils qui fut l'auteur de la branche aînée, et de sa seconde union, vinrent quatre enfants, deux fils et deux filles. Tous lui survécurent. Ils suivent :

Du premier lit :

1° ANTOINE LAMBERT, qui suivra, IV.

Du second lit :

2° JENNE ou JEANNE *Lambert*, baptisée à Saint-Quentin de Tournai, le 16 juillet 1607, fut tenue

pouvant servir de table aux Registres de la loi pour la période dont il s'agit ici.

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. *Chirographes de la Cité*. Layette de 1605.

(2) ARCHIVES DE L'ETAT CIVIL TOURNAISIEN. Registre N° 170, folio 2, parmi les mariages à la fin dudit Registre.

(3) ARCHIVES DE TOURNAI. *Testaments*, Paquet de 1634; *Donations*, Paquet de 1637.

sur les fonts par Guillaume Berte et Marie du Pont. Elle épousa en l'église de Saint-Nicaise, le 18 avril 1627, *Pierre VALENS* ou *Vallens*.

3° JEAN LAMBERT, qui suivra, IV^{bis}, comme auteur de la branche cadette, devenue l'aînée au XVIII^e siècle et seule existante au XX^e.

4° ANTOINETTE *Lambert*, baptisée en ladite église de Saint-Quentin, le 8 janvier 1612, fut tenue sur les fonts par Flaminio Pally et par Antoinette Varlo, femme de Nicolas Polinchove. Elle épousa dans l'église de Saint-Nicaise, le 5 janvier 1630, *Hugues DU BAR* (1), à qui elle donna deux filles, qui suivent :

A. Marie-Barbe *du Bar* ;

B. Marie *du Bar*.

5° ESTIENNE *Lambert*, baptisé à Saint-Quentin de Tournai, le 11 février 1614, fut tenu sur les fonts par Estienne Hespelle (Hespel) et par Jenne du Plat. Il reçut de sa mère une part d'héritage suffisante pour l'égaliser à ses frères et sœurs mariés. Il ne paraît pas avoir pris d'alliance.

IV. Antoine LAMBERT, seul enfant que nous connaissions comme né du premier mariage de Jean *Lambert*, fut baptisé à Tournai, dans l'église de Saint-Quentin, le 2 septembre 1598 et fut tenu sur les fonts par Adrien Passet, marchand, et par Agnès Dordre, femme de Jean Berthe.

Antoine *Lambert* fut apothicaire.

Comme son père, il fut marié deux fois.

Il épousa, en premières noces, à Saint-Jacques de Tournai, le 20 juin 1624, *Aliénore VAN DALE* (2), baptisée dans ladite église, le 28 juin 1591, décédée dans la même paroisse, le 19 avril 1635, veuve en premières noces de Jean Monnart, et fille de Nicolas van Dale, marchand, et de Catherine du Chambge (3); et en secondes noces, à Saint-Pierre de Tournai, le 27 mai 1637, *Barbe GILLES* (4), baptisée dans ladite église, le 15 décembre 1601, morte dans la paroisse de Saint-Jacques le 12 septembre 1668, fille de Jean Gilles, apothicaire, et de Jeanne de Ricke, dite Le Ricque, sa première femme.

(1) DU BAR : d... à la fleur de lis d... — Matrice de sceau en cuivre de Jehan du Bar au Musée de la Halle aux draps à Tournai.

(2) VAN DALE : d'azur à trois étoiles à six rais d'or.

(3) Fille de Jean du Chambge, bailli de Rumes et de Pecq (qui portait ses armoiries écartelées de DU CHAMBE et de CUINGHIEN), et de Jossine Clau, fille de Noël Clau et de Barbe Stalins.

(4) GILLES : d... à trois roses d..., accompagné au point du chef, d'une étoile à six rais d...

Antoine *Lambert* fut père d'onze enfants, dont six du premier mariage et cinq du second. Ce sont :

Du premier lit :

1° DENIS *Lambert*, baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 8 septembre 1625, fut tenue sur les fonts par Denis Vandalle et Jeanne Vandalle.

2° MARIE-JEANNE *Lambert*, baptisée dans la même église le 25 octobre 1626, fut tenue sur les fonts par Jean Lambert et Jeanne Desbouvries.

3° MARIE-MAGDELEINE *Lambert*, jumelle de la précédente, eut pour parrain et marraine, Nicolas Vandale et Barbe Hennecaux. Elle mourut dans ladite paroisse de Saint-Jacques, le 30 mars 1681, après y avoir épousé, le 12 octobre 1652, *Pierre DE BARGIBANT* (1), mort dans la même paroisse, le 15 août 1692 étant qualifié Honorable homme (2).

4° Marie *Lambert*, baptisée aussi à Saint-Jacques, le 15 août 1629, fut tenue sur les fonts par Denis Vandale et Jeanne Vandale.

5° MARIE-CLAIRE, dite CLARA *Lambert*, baptisée dans la même paroisse le 19 octobre 1631, fut tenue sur les fonts par Gaspard de Madre et Catherine Desmon. Elle mourut en ladite paroisse, le 5 janvier 1688, après y avoir épousé, le 9 février 1664, *Gérard DE GOUY* (3), baptisé à Tournai, Saint-Quentin, le 21 avril 1628, y décédé dans la paroisse de Saint-Jacques, le 5 octobre 1685, fils de Jacques de Gouy, marchand vinier, et d'Isabeau Grosseau (4). Ils eurent une nombreuse postérité. Gérard de

(1) DE BARGIBANT : d'azur à la rose d'or, au chef du même chargé de trois molettes de gueules.

(2) Pierre de Bargibant paraît avoir convolé avec Marie-Madeleine Ranson dont il eut une fille, Marie-Clémentine, baptisée à Tournai, Saint-Jacques, le 21 novembre 1691, et tenue sur les fonts par Jean de Feleries, avocat, et par Catherine-Françoise de le Rue.

(3) DE GOUY : écartelé ; aux 1 et 4, d'argent à l'aigle éployée de sable, lampassée et membrée de gueules, qui est DE GOUY ; aux 2 et 3, contr'écartelé d'or et de sable, qui est DE LENS ; l'or bordé à senestre et en pointe de gueules. Le tout brisé d'une croix de gueules, brochant sur les écartelures.

(4) La famille de Gouy dont il s'agit ici est originaire de Saint-Amand-les-Eaux. C'est par erreur que l'auteur de la généalogie insérée dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique* pour 1865, fait de Gérard de Gouy-Lambert un fils de Louis de Gouy et de Jacqueline Petit (voyez pp. 106 et 112). Un acte du 31 janvier 1644, nous fait connaître que feu Jacques de Gouy et défunte D^{lle} Isabeau Grosseau jadis sa femme, laissaient trois enfants : DENIS, GÉRARD et MARIE-FRANÇOISE, et que Denis de Gouy reçut en partage le fief de Tielfour, dit anciennement le Pret Mahet, gisant à Templeuve-lez-Dosemer et tenu de la seigneurie de Sottrud.

Gouy avait été apanagé de divers petits fiefs sis à Templeuve-lez-Dossemer, où sa descendance demeure encore au XX^e siècle.

6° MARGUERITE Lambert, baptisée aussi à

Saint-Jacques, le 15 avril 1635, tenue sur les fonts par M. le chanoine de Chambge (1) et par Marguerite du Bus (2), fut religieuse carmélite à Lille. (A suivre).

Chronique bibliographique.

A. DELANGRE. *A l'ombre des cinq Clochers*. Nouvelle édition. Tournai, Vasseur-Delmée, 1905, in-8° de 235 pages.

C'est une série de notices intéressantes qu'a réunies M. D. sous ce titre. Le premier tirage de son travail a été, nous dit l'auteur, si rapidement épuisé, qu'il a mis la main

sans tarder, à une seconde édition. L'ouvrage a été considérablement remanié; les chapitres n'affectant par un rapport suffisamment caractéristique avec Tournai sont éliminés, une étude historique est consacrée au Théâtre, la plupart des articles sont amplifiés et les dates, indiquées sur la foi d'anciens auteurs, vérifiées à la lumière des documents des archives tournaisiennes.



Le siège de Tournai par Louis XIV, en 1667, (d'après Vander Meulen).

Dans ses deux premiers chapitres, M. D. fait œuvre exclusivement historique : il a condensé, en une soixantaine de pages, ce que l'archéologie et l'histoire locales offrent de plus remarquable et s'est adressé, pour ce résumé, à nos auteurs les plus compétents, Messieurs De la Grange, Soil, Cloquet, Hocquet, Hymans, etc. Les articles suivants : le *Carillon du Beffroi*, le *Marché aux fleurs*, la *Drève de Maire*, *Vers le pays blanc*, *A la foire*, *Un coin de banlieue*, la *Toussaint*, *Exposition de chrysanthèmes*, ont un tout autre caractère; ce sont des impressions personnelles, empreintes de beaucoup de sagacité et d'observation : il y a là, en effet, pas mal de petits détails qui ne nous frappent généralement pas, parce que nous les connaissons trop, mais qui méritent néanmoins, à divers points de vue, une certaine attention, en raison de leur couleur locale toute particulière.

M. D. fait ensuite, dans un chapitre qui n'est certes pas le moins curieux, l'historique complet des transformations subies par notre ville de 1867 à 1904. Enfin, il résume en quelques pages pleines d'intérêt, l'histoire de notre Théâtre, auquel il va consacrer un travail spécial en vue duquel nos archives ont été, nous le savons, largement mises à contribution.

Tout cela est agrémenté de nombreux clichés, auxquels il manque, toutefois, quelques mots d'explication.

(1) Nicolas du Chambge, chanoine « officier de l'hospital du Cellier » de la Cathédrale de Tournai.

(2) Femme de M. Maistre Noël du Chambge, licencié ès lois, bailli de Pecq.

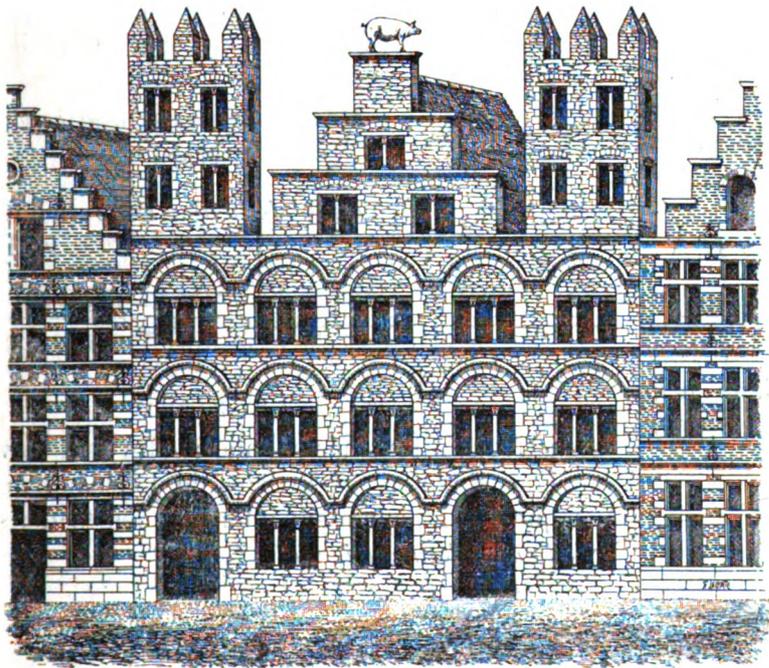
Cette notice sera complétée par deux planches qui seront distribuées avec le prochain numéro.

E.-J. SOIL DE MORIAMÉ. *L'habitation tournaïsiennne du XI^e au XVIII^e siècle.* Tournai, Casterman, 1904, in-8^e de 476 pages.

Il n'est plus besoin que je fasse l'éloge de cet excellent travail. Des plumes plus autorisées que la mienne ont écrit ce qu'il faut penser de cette étude, admirablement documentée, devenue, comme on l'a très bien dit un *Manuel de restauration*.

Qui donc aurait cru que nous recélions tant de trésors ? 2500 maisons antérieures au XIX^e siècle, dont 500 au

moins méritent d'arrêter l'attention de l'archéologue et devraient être remises dans leur état primitif. Combien de jolies façades dont nous ne soupçonnions même pas l'existence ? Il fallait la perspicacité de M. S. pour attirer l'attention sur ces richesses ; personne, mieux que lui, n'était outillé pour un labeur aussi patient ; personne n'aurait pu, comme il l'a fait, assurer à ses théories la faveur de l'opinion publique : car il est de fait que tout le monde aujourd'hui s'occupe des vieilles façades et que c'est, le nez en l'air, qu'on se promène maintenant, à la recherche de telle ou telle construction mentionnée par notre auteur.



Tournai a toujours été ville d'art. M. S. veut que nous maintenions la réputation de notre cité, et, en vue d'arriver à des résultats définitifs, il propose une série de mesures pour l'application desquelles il fait un appel pressant à la sollicitude de notre Administration communale et au concours des particuliers, propriétaires de vieilles maisons. La *Revue Tournaisienne* fait des vœux pour que les projets de M. S. soient promptement mis à exécution ; elle n'est d'ailleurs en cela, à n'en pas douter, que le porte-paroles de toute la population tournaïsiennne.

L'édition de l'*Habitation Tournaisienne* est très soignée ; un nombre considérable de planches, aussi intéressantes que neuves, accompagnent le texte et complètent très agréablement cette remarquable publication.

A titre de spécimens, nous reproduisons ici deux clichés, dont l'un, celui de gauche, est la reconstitution de l'ancien *Hôtel du Porc* (Grand'place, XII^e siècle), dont il est question dans l'article de M. Houtart publié ci-devant.

Léo VERRIEST.

Chronique.

M. Soil de Moriamé, continuant l'œuvre entreprise par lui de vulgariser, faire connaître et apprécier nos monuments, nos œuvres d'art et nos artistes, prépare une conférence qu'il compte donner au cours de ce mois, sur le grand peintre tournaisien du XV^e siècle, Roger de la Pasture, dit Van der Weyden, aussi célèbre en son temps, que le furent les Van Eyck et les Memling. Cette conférence sera accompagnée de projections lumineuses reproduisant plus de 70 tableaux attribués au peintre qu'on désignait autrefois sous le nom de Roger de Tournai, et dont les œuvres font la gloire des grands musées de Berlin, de Vienne et de Munich, de Paris, de Bruxelles et d'Anvers, de Londres, de Madrid et des plus célèbres collections, comme elles ont fait la gloire de l'exposition des Primitifs flamands — parmi lesquels figuraient aussi bien des primitifs wallons — à Bruges!

L. V.

* * *

En réponse à un référendum organisé par le Docteur Cabanès auprès des artistes de l'Opéra de Paris sur cette question : *Les chanteurs sont-ils à l'abri de la tuberculose?* notre concitoyen Noté fait connaître son opinion en ces termes :

MON CHER DOCTEUR,

Naturellement, c'est un superbe exercice que de chanter pour ceux qui respirent bien ; car il y a beaucoup de chanteurs qui ne connaissent pas la façon de respirer.

Maintenant, pour celui qui a des dispositions pour la tuberculose, il me semble, et je crois, qu'il se fatiguerait.

Mes meilleures salutations.

J. NOTÉ.

(*Chronique Médicale*, 1905, page 23).

F. D.

La *Revue Tournaisienne* paraît le 25 de chaque mois, à raison de 16 pages in-4° par numéro. L'abonnement est fixé à *six francs* par an.

* * *

Les personnes qui recevraient le présent numéro à l'examen et qui n'auraient pas l'intention de s'abonner, sont priées de nous le **renvoyer sans retard**.

* * *

Les auteurs sont seuls responsables des opinions émises dans leurs articles. La *Revue* ne se charge pas du renvoi des manuscrits non insérés. Les communications anonymes sont impitoyablement jetées au panier.

* * *

Nous prions nos collaborateurs de bien vouloir nous signaler les articles de journaux quelconques, qui pourraient intéresser les lecteurs de la *Revue Tournaisienne*.

* * *

La *Revue* s'interdit formellement toute discussion étrangère au but qu'elle s'est assigné. Elle n'insérera aucune communication ayant la moindre tendance politique.

* * *

Pour tout ce qui concerne la rédaction et les abonnements, s'adresser à M. Léo Verriest, rue Royale, 17, Tournai.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.*

Le peintre Joseph Stallaert.

Sa vie. — Son œuvre.

(Suite)

(Voir numéro du 25 janvier, pages 9-11).

II.

L'œuvre de Stallaert est très abondante. Artiste fécond, il ne demandait qu'à produire et produisait avec une facilité prestigieuse.

Pour bien comprendre l'œuvre de Stallaert il faut se rendre compte de l'éducation particulière de son génie.

Par son maître Navez, qui était un élève de David, il appartenait à l'école classique, et son séjour en Italie n'avait fait que développer en lui le goût spécial que les leçons de son maître lui avaient inculqué. Mais il était de l'époque où les romantiques prétendaient tout réformer dans les Lettres et dans les Arts et ne reculaient devant aucune raillerie pour faire crouler les traditions de l'école classique et établir sur ses ruines le triomphe de leurs idées. L'influence de ces idées sur le style de Stallaert n'a pas été considérable mais elle a cependant été marquée, et l'on en relève les traces de plus en plus sensibles jusque vers 1855. A cette époque, avec le second Empire, on voit apparaître dans les arts du dessin une sorte de réaction contre les exagérations du Romantisme : c'est l'âge du style néo-grec, style bâtard où l'on retrouve des vestiges de la Renaissance italienne avec des souvenirs des styles grecs, le tout mal fondu et mal amalgamé, rappelant incorrectement la froideur et la majesté des œuvres du premier

Empire. Stallaert ressent l'influence de ce nouveau courant d'idées : son dessin reste toujours correct, sa composition redevient plus froide, son coloris moins vif, sa verve plus sage et plus réfléchie. Sa manière subit une dernière modification à la fin du second Empire. Stallaert, professeur à Bruxelles, se trouve alors dans un milieu où la mode est plus portée aux tableaux de genre, aux peintures agréables qu'aux austérités du grand art et de la peinture d'histoire ; il renonce aux sujets pompeux, aux vastes toiles ; son pinceau fécond produit copieusement des tableaux de genre dont la vue est agréable et la vente plus facile ; il utilise tous ses souvenirs, campe dans de jolis milieux pompéiens de belles figures, peint de petites scènes de moindre caractère mais avec une vérité d'expression, une justesse de noté, une verve de coloris et une correction de dessin qui lui assurent une place en vedette parmi les peintres de genre de la fin du XIX^e siècle.

C'est aux œuvres de sa troisième manière que Stallaert a dû ses plus abondants succès ; des toiles de ce genre étaient toujours en facture dans son atelier ; après en avoir terminé une, il commençait à en peindre une seconde tout en dessinant, comme pour se jouer, l'esquisse d'une troisième. Si donc ses œuvres les plus remarquées furent les grandes toiles de peinture historique qu'il peignit dans la maturité de son talent, celles qui sont le

plus connues et qui révèlent le mieux son genre sont les charmants tableaux qu'il produisit avec une fécondité souvent heureuse après son retour à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles.

Il ne se borna pourtant point à peindre de ces grandes toiles et de ces tableaux de genre; il fut un grand artiste décorateur, et les œuvres de décoration qu'il a laissées portent un cachet si manifeste de talent qu'on peut dire qu'elles auraient suffi à elles seules à lui assurer la renommée. Il avait pour ce genre d'ouvrages un véritable don, créant avec un charme toujours nouveau des figures d'amours, de jolis petits personnages qui animaient les scènes toujours correctes et artistement agencées que créait son pinceau de décorateur.

On trouvera ci-après l'inventaire d'une notable partie de ses tableaux les plus connus.

Il est l'auteur de la *Sainte Trinité*, placée dans l'église de Braine-l'Allœud, et d'un *Saint Michel triomphant*: ces deux toiles figurèrent à l'exposition de 1845. Victor Joly reproche à la première « la figure honnête, spirituelle et pittoresquement barbue de Dieu-le-Père ». La composition est celle d'un novice de l'art, et les personnages rappellent trop les traits patients et inexpressifs du modèle d'Académie qui attend placidement la fin de la pose. Les deux anges qui accompagnent la sainte Trinité manquent de noblesse et d'idéal. Il y a dans ce tableau de la distinction, de la grâce, une touche harmonieuse mais froide, molle, indécise.

Le *Saint-Michel* malgré quelques fautes de détail — l'archange tient son bouclier à l'envers! — est beaucoup plus vivant, plus réel. Le caractère de la tête de saint Michel est poétique et noble, le dessin correct.

Raphaël et la Fornarina.

Exposition des beaux-arts à Bruxelles en 1848. (n° 874).

Portrait.

Exposition des beaux-arts à Bruxelles en 1848 (n° 875).

Portrait de Madame Crombez.

Ce portrait, d'abord commandé à Louis Gallait,

ne fut pas accepté par la famille qui ne trouva pas la peinture suffisamment ressemblante. Stallaert fut chargé de recommencer le portrait mais avec l'obligation de reproduire l'attitude et tout l'appareil de l'œuvre de Gallait, en améliorant seulement la ressemblance. Ce portrait serait actuellement à Madame Louis Crombez.

Episode de la ruine de Pompéi.

Pièce capitale du concours de Tournai 1853.

Sujet bien choisi. Une femme étendue morte sous le péristyle d'un temple; un jeune enfant qui caresse le cadavre; la foule effrayée qui fuit la mort, qui se presse, qui se heurte; le grand-prêtre lui-même qui abandonne l'autel et ses dieux impuissants; le volcan dans le fond, illuminant la scène et vomissant par torrents la fumée, les cendres et la lave. Malheureusement le coloris manque de vigueur, et cette scène, au lieu d'être éclairée de reflets terribles, a plutôt l'air de se passer par un couchant de soleil ou au moment d'un incendie (1).

Bayadère.

Tournai 1853.

Horace et Lydie.

Ce tableau, qui figure dès 1853 au concours de l'hôtel-de-ville de Tournai, fut acquis par le Comité de l'exposition de Gand qui le mit en loterie; ce fut un habitant de Gand qui le gagna. — On reproche à Horace d'y avoir une physionomie d'un type si vulgaire et si bourgeois qu'elle faisait songer « aux figurants du Théâtre français dans les pièces classiques du grand siècle ».

Tête de femme au voile bleu.

Tournai 1853. C'était une tête d'étude. Cette toile figure sous la désignation de *Italienne* au catalogue de la galerie de M. Alexandre Henne, vendue en la galerie St-Luc le 18 avril 1896, à côté d'un *Tobie* qui n'était qu'une mauvaise esquisse due à Stallaert.

Dame romaine jouant avec son enfant.

Portrait de Monsieur Z.

Joueuse de harpe.

Exposition artistique, Tournai 1854.

(1) Cf. *Feuille de Tournay* du 17 mai 1853.

La mort d'Evrard 'T Serclaes. 1854.

Cette toile fut commandée à l'artiste par la ville de Bruxelles pour être placée dans l'une des salles de son Hôtel-de-ville.

Evrard 'T Serclaes, défenseur des intérêts de la ville contre la noblesse, a été assassiné dans un chemin isolé par des gens du parti qu'il a combattu. Rapporté mourant à Bruxelles par des prêtres qui l'ont ramassé gisant sur la route, il est déposé dans une des maisons de corporation qui entourent la grand'place. Le peuple furieux s'ameute; la duchesse de Brabant, Jeanne, appelée en toute hâte, écoute le récit de l'événement et promet de châtier les coupables.

« Ce sujet, plein d'un intérêt émouvant, est traité d'une manière large et grande. Le mourant qui occupe le centre du tableau attire d'abord les regards par l'expression noble et souffrante de sa physionomie. A droite se presse la foule du peuple en proie à des impressions tumultueuses; à gauche on voit la duchesse et sa suite éclairée ainsi que le blessé par le principal jour du tableau. La disposition des personnages est heureuse et aisée, les types nobles et franchement caractérisés, le coloris plein de vie et de richesse ». (*Economie* du 22 juillet 1854).

M. Charles Vasseur possède l'esquisse de la tête de 'T Serclaes peinte d'après nature; le modèle, un ouvrier tanneur nommé Cuvelier, est mort récemment à l'Hospice de la Vieillesse de Tournai.

Jésus remet les clefs à Saint Pierre.

Jésus et le paralytique.

Ces deux toiles se trouvent aujourd'hui dans l'église des Jésuites à Tournai. Des élèves de Stallaert en peignirent une partie; les mains notamment sont d'Hennebicq.

Jeune fille au paon. Bruxelles 1857 — Bruxelles 1900.

Parlant de cette toile et du *Moineau de Lesbie*, qui avaient figuré ensemble à l'exposition des beaux-arts de Bruxelles en 1857, l'*Emancipation* disait : M. Stallaert s'inspire avec bonheur des anciens, et c'est sous les galeries des maisons grecques ou romaines qu'il place habituellement ses personnages qui ont toujours de la noblesse et de la grâce. Mais, ajoutait-elle, pour cultiver ce genre qui veut un contact perpétuel avec la civilisation la plus raffinée, c'est Paris qu'il faut

draît habiter. La province alourdira ce pinceau encore délicat et fin et épaissira ces formes élégantes. Stallaert, Stallaert! ne laissez pas se projeter sur cette lumière méridionale l'ombre carlovin-gienne (sic!) des *choncq clotiers!*

Cet article, qui faisait frémir les Tournaisiens, assimilés à des béotiens, était de Eugène Erèbe, sculpteur tournaisien.

Le moineau de Lesbie.

Bruxelles 1857 — Liège 1858 (Salon de l'Emulation).

« Dans la *Femme aux colombes* (Salon de l'Emancipation à Liège, 1858), une jeune romaine s'appuie avec nonchalance sur un piédestal cannelé supportant un vase où viennent s'abreuver une volée de douces colombes. De la main droite, gracieusement soulevée au-dessus de la tête par un mouvement qui rappelle les statues antiques, la jeune femme cherche à donner l'essor à l'un des oiseaux de Vénus qui semble peu disposé à la quitter. (*La Meuse*, mai 1858).

Le succès qu'il avait remporté avec son *Episode de la ruine de Pompéi* en 1853 ne fut sans doute pas étranger à l'inspiration qu'eut Stallaert en 1860 de produire la *Cave de Diomède*. Cette toile fut sa première grande œuvre depuis son arrivée à Tournai. Il la peignit dans son atelier de la Halle aux draps toute décorée de peintures dans le style néo-grec par Bienvenu Pollet d'après les croquis pompéiens du maître. Il fit pour cela venir quelques modèles de Bruxelles, au grand émerveillement des élèves; une tournaissienne posa pour modèle de la patricienne, et les comparses habituels pour les types les moins importants. A l'heure actuelle les anciens élèves de Stallaert n'ont pas encore perdu le souvenir de l'intérêt que leur inspiraient les modèles bruxellois qui étaient pour eux les célèbres modèles des maîtres de la capitale! Ceci ne manque pas de saveur... provinciale.

La *Cave de Diomède* est donc cette fameuse toile qui est également connue sous la dénomination de *Scène de la ruine de Pompéi*, dénomination qui prête à l'équivoque puisque Stallaert avait produit un autre tableau en 1853 sous ce

dernier titre. Celui-ci avait été exposé à l'hôtel-de-ville de Tournai lorsqu'il avait été question de pourvoir à la place de professeur de dessin et de peinture.

En 1860, la *Cave de Diomède*, exposée au Concours national, valut à son auteur la médaille d'or. Cette distinction venait justement compenser bien des labeurs, car le consciencieux artiste, en dépit de la facilité dont il était si abondamment doué, avait éprouvé bien de la peine à rendre avec la sincérité et la force qu'il voulait exprimer la conception de son génie. Il y avait en particulier un groupe formé d'une mère avec ses enfants dont il ne parvenait jamais à fixer par le dessin l'attitude et l'expression, quelque effort qu'il y mît; vingt fois il recommença son esquisse toujours insuffisante à son gré; il fit même modeler le groupe entier, le tournant ensuite de vingt façons différentes pour parvenir à le camper avec tout le caractère tragique et noble à la fois qu'il voulait lui donner. Finalement, la toile terminée fut soumise au jugement de quelques artistes avant d'être expédiée à Bruxelles. Les critiques furent unanimes dans leurs louanges et toute la presse locale fit chorus pour reproduire les éloges dont Stallaert avait été l'objet pour son tableau.

Le 15 juillet 1860, le tableau vient d'être terminé, et l'*Economie* en parle en ces termes :

Le sujet de ce tableau est d'un intérêt émouvant. C'est une scène de Pompéi pendant la terrible éruption du Vésuve qui engloutit cette ville et celle d'Herculanum. Un certain nombre de femmes de diverses conditions, pour échapper à la pluie de cendres brûlantes qui tombe sur la ville, se sont réfugiées dans une cave de l'opulente maison de Diomède. Là elles ont porté quelques provisions pensant que le fléau destructeur passera comme un orage. Vain espoir : sa fureur redouble et leur asile est envahi. Le tableau représente la scène au moment où elles reconnaissent que tout espoir est perdu. Sur le premier plan une jeune fille est étendue sans connaissance, la tête sur les genoux d'une vieille nourrice; celle-ci lève les yeux vers un autre groupe composé d'une patricienne et de ses deux jeunes enfants. Cette dernière paraît annoncer qu'elle a cherché en vain une issue praticable. Plus loin diverses figures se tordent dans les angoisses du désespoir, éclairées par la lueur sinistre du volcan.

Le 28 septembre, la *Vérité*, reproduisant un article du *Sancho*, n'était pas moins prodigue d'éloges.

L'*Indépendance*, plus sévère, jugea la toile expressive, pittoresque, dramatique, sincère, mais

lui reprocha son coloris opaque et l'absence de verve. Erèbe, dans sa *Notice sur l'exposition nationale des Beaux-Arts de Bruxelles de 1860* (Tournai, Malo et Levasseur), critiqua de même assez vertement la *Cave de Diomède* (p. 30).

Le sujet de la *Cave de Diomède* avait été inspiré à Stallaert par une découverte récente faite dans les fouilles de Pompéi.

La *Cave de Diomède* fut acquise par le Gouvernement et figura à l'exposition universelle de Londres 1862. Elle fut placée au Musée de Bruxelles où la *Mort de Didon* la remplaça plus tard, à la suite d'un échange qui fut, nous dit-on, imposé à l'artiste.

Femme allant puiser de l'eau (costume de Cerbaro, Etats-Romains).

Bruxelles 1860.

Héro éclairant la traversée de Léandre.

Bruxelles 1860. Peinture poétique et délicate, d'un dessin correct et élégant, d'un coloris un peu sombre.

Héro tient, sur la rive de l'Hellespont agité par la tempête, le flambeau qui doit guider Léandre et qui va bientôt s'éteindre, triste présage pour la destinée du téméraire nageur. L'expression de la tête de la jeune fille est à la fois gracieuse et pleine d'anxiété; l'attention avec laquelle elle suit son amant traversant le détroit est très bien exprimée. L'effet de lumière est bien rendu. Les draperies d'Héro sont un peu mesquines, mais la figure est d'un goût très distingué.

Polyxène immolée aux mânes d'Achille.

1890 Bruxelles. — Exposition historique de l'Art belge 1860 (d'après Desmazières). Musée de Gand.

Portrait de Bruno Renard. 1862.

Cette toile, une des meilleures œuvres de Stallaert, fut offerte à Bruno Renard à l'occasion de son cinquantième professoral. Elle se trouve actuellement au Musée de Tournai. C'est un portrait « très beau, sage, correct, bien peint, d'une ressemblance frappante ». Il a été lithographié par Charles Vasseur.

Portrait de M. de Dudzele, ambassadeur de Belgique à Constantinople (1862). Appartient à Madame la douairière de Lossy de Froyennes.



Très piètre. Fait d'après une photographie. Le nommé Van Belen, de Froyennes, posa pour les mains et le costume. L'ambassadeur avait posé pour l'esquisse.

Ulysse reconnu par sa nourrice. 1863.

« Ulysse, se disposant à se faire laver les pieds par une pauvre mendicante, est reconnue par cette dernière, sa nourrice, qui va pousser un cri de surprise lorsque le roi d'Ibhaque lui pose la main sur la bouche en se tournant vers Pénélope. »

Composition classique et académique dans toute la force du terme. Stallaert la fit en 1863 pour l'exposition des Beaux-Arts de Bruxelles. Elle figura à l'exposition de Dublin en 1865. « C'est une œuvre académique dans la plus réelle acception du mot, c'est classique comme le poème d'où le sujet est tiré. Ce sujet est noblement compris et rendu dans un style qui serait apprêté s'il n'avait pour sa justification la mise en scène indiquée par Homère lui-même... »

« M. Stallaert a fait là une œuvre très pure de formes, très haute de pensée; elle dénote dans son auteur des convictions qu'on est heureux de voir mises au service de l'enseignement. Les autres tableaux du même auteur (au salon de 1863) sont la menue monnaie de son talent que beaucoup de gens préfèrent à la grosse pièce. Son coloris dans la reproduction de scènes de la vie antique est très doux et presque pâle. Néanmoins c'est d'une grande distinction et d'une suprême finesse d'intention. » « ... La mise (sic) de Pénélope, dit la bonne *Feuille de Tournai* (du 2 juillet 1863), qui est scrupuleusement celle de son époque, fixera, nous en sommes certain, l'attention spéciale du beau sexe » !

On voit par cette énumération rapide de ses œuvres quel fut le genre favori de Stallaert avant et durant son séjour à Tournai. Mais ce serait être incomplet que de ne pas insister sur une série d'œuvres d'un autre genre dues à son talent. Ses tableaux nous font connaître son dessin distingué, ses belles figures, sa fine peinture, son coloris parfois mièvre et pâlot, sa grande science du costume et de l'art grec. Le succès que remporte sa peinture décorative, n'est pas moindre que celui qui s'attache à ses toiles d'histoire ou de genre.

Lors de la visite de Léopold I à Tournai, en septembre 1854, on voyait, entre la rue aux Rats et la rue de la Cordonnerie « *la ville de Tournai distribuant des palmes à ses enfants* », grande figure par Stallaert. Il peignit aussi, pour décorer l'Hôtel-de-ville en cette circonstance, un *Clovis* et une *Christine de Lalaing* et quatre petits panneaux.

L'année précédente, il avait peint en collaborateur avec Tiberghien des panneaux décoratifs pour le bal offert par la municipalité au Roi et au duc de Brabant. D'autres panneaux lui ont été faussement attribués, tels un *Clovis à cheval* et un *saint Éleuthère entre Mérovée et Childéric*, peints par Pollet sur des dessins de Bruno Renard, placés de part et d'autre d'un arc de triomphe érigé au quai du Château (septembre 1854).

On lui doit aussi les peintures décoratives pour plafonds et dessus de portes qui ornent plusieurs grands hôtels modernes de Bruxelles; plusieurs sont attribuées à Charles Albert. Ses chefs-d'œuvre en ce genre sont les plafonds de la Banque de Bruxelles, l'escalier du grand Musée de la même ville, et le plafond de la grande salle de réception de l'hôtel de S. A. R. le Comte de Flandre. Cette dernière décoration fut exposée au Cercle artistique de Bruxelles en décembre 1868. Elle est dans une gamme claire et brillante, en rapport avec la riche ornementation de la salle.

Le sujet est une représentation allégorique des bienfaits de la paix répandus sur la terre. Les divers épisodes qui naissent de la donnée générale sont représentés dans des formes moitié réelles, moitié symboliques; ce ne sont pas de simples attributs qui caractérisent les personnages: les actions auxquelles ils prennent part indiquent avec précision l'idée qu'ils expriment et le rôle qu'ils jouent.

A citer encore un buste du Roi avec les attributs de l'artillerie, composition un peu banale qui se trouve à l'Hôtel des Artilleurs à Tournai — un projet pour un nouveau billet de banque — des peintures au wasser-glas exécutées dans la demeure du docteur Notet, etc.

Docteur F. DESMONS.

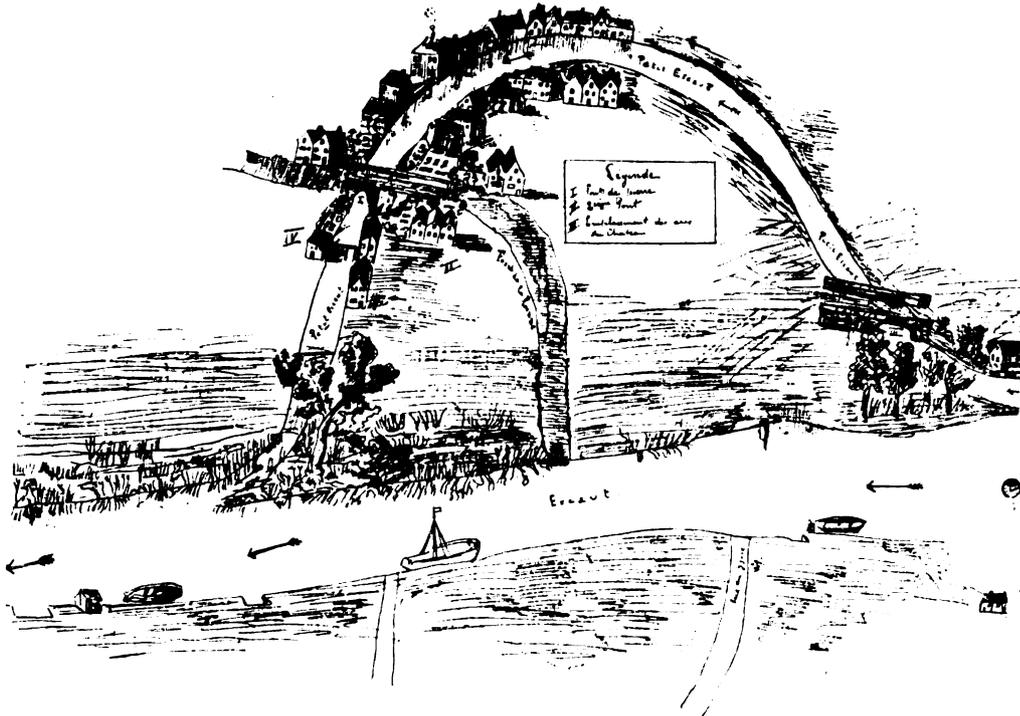
(A suivre).

Il faut rectifier, dans le § I de cette notice, deux inexactitudes. Payen, prédécesseur de Stallaert à Tournai, était peintre paysagiste et frère de l'architecte. — Eugène Devaux n'était pas professeur à l'Académie en 1853.

*

Le Pont des Trous. Sa Restauration.

(Suite).



Situation topographique de la demeure des Châtelains de Tournai (1).

I. Pont de pierre. — II. Emplacement du Château. — III. Deuxième pont de pierre. — IV. Moulins du Château.

II.

Examen du projet de restauration.

Abordons maintenant la seconde partie de notre article. Le 26 avril 1901, on devait procéder dans les bureaux de la direction des Ponts et Chaussées à Mons, à l'adjudication publique de l'entreprise des travaux de restauration du pont des trous. Plans, devis, cahier de charges, tout était prêt, quand la veille du jour fixé, le Gouvernement, on ne sait encore pourquoi, trouva bon de surseoir à cette adjudication.

Je donne ici le projet de la restauration que le Gouvernement avait eu l'intention de faire exécuter; je mets en regard de ce projet des représentations du pont des trous dans son état actuel. De cette façon, chacun pourra apprécier *de visu* les

(1) Ce cliché nous étant parvenu trop tard, n'a pu être inséré dans le n° du 25 janvier, où il aurait dû prendre place page, 6, col. 1, entre les § 4 et 5.

modifications que l'on entendait apporter à notre pont.

Demandons maintenant la lumière aux sources littéraires et aux sources lapidaires, et voyons si le projet de restauration est bien conforme à ce qu'il devait être.

I. *La Tour de la rive gauche.* — Les sources littéraires sont catégoriques : la tour existait dès 1250. Les documents lapidaires le sont moins, car, à part les archères tournées vers la campagne, plus rien indique ici le XIII^e siècle, tant les transformations ont été multiples, les mutilations nombreuses.

Quelle fut *initialement* la forme de cette tour ?

Lui a-t-on donné par combinaison des deux tracés en cours au moyen âge, la forme semi-circulaire, à l'extérieur de la place, semi-rectangulaire à l'intérieur, qu'elle a actuellement ? Cela est possible. La forme semi-circulaire flanque bien et rend la défense plus facile. Mais pour ma part

cependant, je n'y crois pas. A mon sens, dès le principe, la tour de la rive gauche fut ronde, ou plutôt *elliptique*, semblablement à celles dont ENLART cite des cas dans son *Manuel d'archéologie française*, t. II, p. 463, et qui auraient été construites dans la seconde moitié du XII^e siècle. A moins qu'on ne l'ait rendue ou elliptique ou

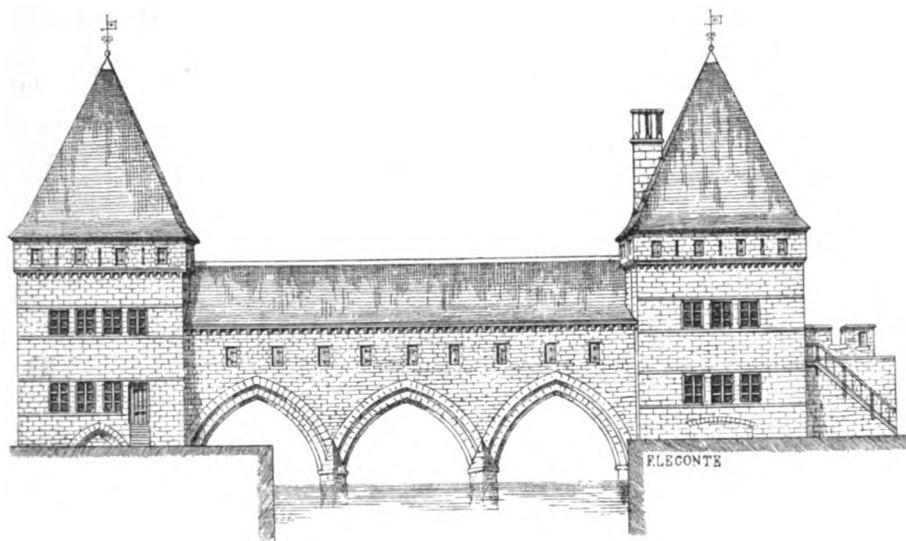
lapidaires parlent haut et clair, car si l'on excepte la façade, tout dénote le XIV^e siècle. Aussi je n'hésite point à dire que la tour de la rive droite fut primitivement une tour ronde fermée et qu'elle put quelque vingt ans après sa construction, servir de culée aux arches, sans qu'il fût nécessaire de modifier son aspect extérieur. Le développement



Pont des Trous, face vers la ville.



Pont des Trous, face vers la campagne.



Pont des Trous, face vers la ville, état restauré.

semi-circulaire-semi-rectangulaire vers 1304, afin de permettre aux arches de venir s'arc-bouter sur elle de ce côté.

Quoi qu'il en soit, sa forme originale ne nous est point exactement connue. Il est cependant certain que les plans de Tournai, antérieurement à 1685, ne la représentent pas dans la forme particulière qu'elle a aujourd'hui, tandis que dès cette date, d'autres plans nous la montrent avec une façade plate, vers la ville.

II. *La Tour de la rive droite.* — Ici les preuves

de sa circonférence le démontre à toute évidence.

Sous Henri VIII, cependant, elle fut en partie ouverte face à la ville; mais Louis XIV la referma et lui donna cette forme demi-circulaire-demi-rectangulaire, qui était peut-être à ce moment, celle de la tour de la rive gauche.

*
* *

Si l'on procède un jour à une restauration du pont, que conviendra-t-il de faire? Faudra-t-il

abandonner le projet du Gouvernement? Oui, s'il est vrai que les monuments d'une ville sont des pages d'histoire ouvertes à tous; sinon, on fera mentir l'histoire. Pour ma part, je ne crains pas de déclarer que, si l'on tient à rétablir dans son premier aspect un monument qui a une valeur architecturale toute relative, mais qui est surtout grand par les souvenirs qu'il évoque, il conviendra de rendre à la tour de la rive gauche une forme légèrement elliptique. Cela permettrait de la débarrasser de cette portion rectangulaire qui forme façade et des constructions adventives que l'Autorité militaire érigea peut-être dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Il importerait aussi de lui restituer la seconde salle voûtée, supprimée aujourd'hui, dans laquelle s'ouvrait l'embrasement des archères supérieures.

Quant à la tour de la rive droite, il faudrait elle aussi, là rétablir dans sa forme circulaire et la libérer de ces fenêtres lui donnant un air de jeunesse qui ne lui convient guère. Que l'on ne m'objecte pas le manque d'éclairage des salles; les archères étaient-là pour parer à cet inconvénient et au surplus, je répondrai avec ENLART qu'aux XIII^e et XIV^e siècles plus encore qu'au XII^e, les ouvertures étaient rares à l'extérieur!

Enfin, à un certain moment, on a surélevé nos tours d'au moins un mètre; cette surélévation évidente, dans laquelle on a cru bon d'ouvrir des baies d'une ressemblance parfaite avec celles des Arches, il y aurait lieu de l'anéantir.

Mais il est un détail sur lequel je dois insister particulièrement; c'est sur la question des toitures. J'ai vainement cherché quel indice avait autorisé l'architecte-restaurateur à couronner les deux tours d'un toit conique de 12 m. 50 de haut, qui les fait ressembler à un vague Rabot gantois ou au Brœl de Courtrai. Eh quoi! me direz-vous, des tours sans toitures. Mais oui; et je suis en cela, de l'avis d'ENLART qui prétend qu'à partir du dernier quart du XII^e siècle, on établissait au sommet des tours, des terrasses à l'épreuve des projectiles et de l'incendie.

Au reste les plans sont là; aucun ne montre sur nos tours le plus petit embryon de couverture et, si cette preuve est insuffisante, recourons à nouveau à nos sources littéraires. En 1391, constate une charte originale, le roi de France autorisa les

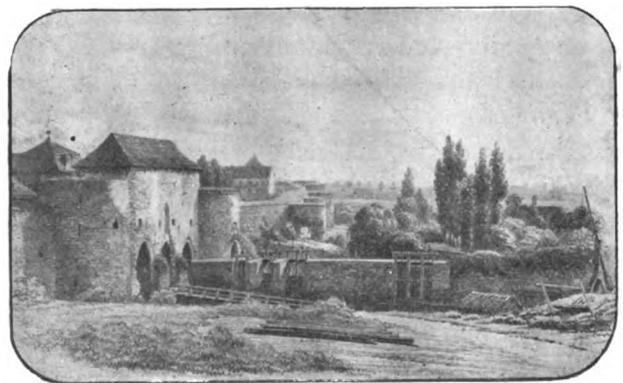
Tournaisiens à vendre des rentes pour couvrir certaines tours « qui oncques n'avoient été couvertes » *qui n'avaient jamais été couvertes!* Il est donc vrai de dire qu'à Tournai, en 1391, il subsistait des tours qui n'avaient jamais reçu de toit. N'est-ce point par le fait même, prouver qu'au moment de la construction des tours du Bourdiel et de la Thieulerie, qu'en 1250 et en 1304, on n'avait pas encore pris l'habitude de couvrir les tours de toiture? N'est-ce pas péremptoire? Qu'on laisse donc nos tours sans toit, cela concourra à donner à notre pont son aspect originaire et fera faire au Gouvernement une économie de *vingt-cinq mille* francs. C'est du moins la somme portée au devis.

Les Arches. — Quand une rivière traversait une ville, dit ENLART, t. II, p. 558, des portes d'eau étaient ménagées dans l'enceinte de celle-ci... On peut citer comme exemple de porte d'eau de l'époque gothique le *Pont des Trous* à Tournai, avec trois belles arches en tiers-points, un tablier couvert avec parapet percé d'archères, et des tours aux extrémités.

Malheureusement dans le projet de restauration, on n'a pas osé supprimer ces grandes et affreuses baies qui se font face l'une à l'autre. C'est une faute.

Il n'est pas douteux que dès le début de la construction des arches, le parapet, du côté de la ville, ne possédait pas d'archères et encore moins de baies. Les nécessités de la défense n'exigeaient rien de tout cela.

Du côté de la campagne, il en fut tout autrement. Il y a eu antérieurement à ces baies, des archères dont six subsistent encore en partie, quoiqu'elles aient été avec le cours des temps, converties en canonnières.



Arc des Chauffours.

*
*
*

C'est ainsi que je ferais la restauration du pont des trous, si j'avais à m'en occuper. L'aspect du monument serait sévère ! Qu'importe, puisqu'il n'en avait pas d'autre au commencement de son existence. En était-il autrement du pont des Chau-fours, presque son contemporain, puisqu'il datait, lui, de 1297. Notre ville, je le crois, posséderait alors un monument se rapprochant plus de la vérité que le pastiche qu'on érigea peut-être un jour.

Et pourquoi n'avoir pas poussé l'audace jusqu'à l'exhumation complète du pont ? Pourquoi le laisser enterré jusqu'au niveau des voûtes des guichets, alors que par une pente douce partant de loin, on pourrait nous le rendre entier et non diminué de deux mètres ? Pourquoi enfin ne pas détourner le chemin de halage et faire baigner la tour du Bourdiel par l'Escaut, comme au XIII^e siècle ??

Adolphe HOCQUET.

Crayons généalogiques tournaisiens.

GÉNÉALOGIE DE L'ANCIENNE FAMILLE

LAMBERT.

(Suite).

Du second lit :

7^o *MAGDELAINÉ Lambert*, née le 5 juillet 1639, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le lendemain, fut tenue sur les fonts par Nicolas Théart et Magdelaine Denis. Elle fit profession religieuse en l'abbaye de Notre-Dame du Conseil ou des Prés porchins, dite aussi des Prés aux Nonnains-lez-Tournai (1), le 6 mars 1661 ; fut nommée abbesse de ce monastère par le roi Louis XIV, le 21 avril 1679 ; fut installée dans ses fonctions le 28 mai suivant et mourut dans la nouvelle abbaye qu'elle avait fait édifier en ville, dans la rue Frinoise, le 14 octobre 1712. Elle porta en religion, le nom de *Dame Augustine*, sous lequel elle fit enregistrer ses armoiries dans l'Armorial général de France (2). Un superbe portrait de cette abbesse peint à l'huile au XVII^e siècle, appartient à M. le notaire Léon Lambert. Il est armorié, comme l'est aussi l'épithaphe reproduite ici :

(1) Avant la conquête du Tournais par Louis XIV, l'abbaye des Prés porchins était située dans les prés de Maire, à droite de la chaussée de Tournai vers Courtrai.

(2) D'HOZIER. *Armorial de Flandre, etc.*, Paris, Dentu, 1856, p. 104, N^o 156.

Ecusson ovale armorié posé sur un bâton pastoral, la crosse tournée à gauche.

ICY REPOSE VÉNÉRABLE DAME
MADAME AUGUSTINE
LAMBERT,

ABBESSE DE CÉANS, DÉCÉDÉE LE
XIV^o D'OCTOBRE M.DCC.XII.

Cette inscription, moins la date, se lit à la page 75 du manuscrit CCXXVI de la Bibliothèque publique de Tournai. La pierre originale est la propriété de M. le Docteur Desmons.

8^o *AGNÈS Lambert*, baptisée à Saint-Jacques, le 17 mai 1641, fut tenue sur les fonts par Jérôme Gilles et Agnès Denis.

9^o *ANNE-THÉRÈSE Lambert*, baptisée dans la même paroisse le 17 octobre 1642, y mourut de la contagion le 8 avril 1669. Elle avait eu pour parrain et marraine, son oncle, Jean Lambert, et sa tante, Anne Gilles (1).

10^o *MARIE-BARBE Lambert* baptisée dans la même paroisse, le 12 juin 1644, tenue sur les fonts par François Bourla et Agnès Théart, y décéda le 13 novembre 1693, après avoir épousé à Saint-

(1) L'épithaphe de *Delle Anne Gilles* se trouvait dans l'église de Notre-Dame du Conseil et, sous un écusson ovale aux armes des *Gilles*, blasonnées ci-devant en note, portait ces mots : *Delle ANNE GILLES, DÉCÉDÉE LE 18 DAoust 1691, AGÉE DE 77 ANS, AYANT ici fondé un obit annuel et une messe à chaque mois, pour soy et pour MADAME LAMBERT, SA NIÈCE, LABESSE DE CÉANS. (Bibliothèque publique de Tournai, Manuscrit 226, p. 76).*

Brice de Tournai, le 6 juin 1672, *Simon BELLENS* (1) maître chirurgien, mort le 12 janvier 1691, dans la paroisse de Saint-Quentin, fils de Simon Bellens, maître cordonnier (2).

Voici l'épithaphe de Mademoiselle Bellens, née Lambert, qui se voyait autrefois dans l'église de l'abbaye des Prés Porchins :

ICY REPOSE D^{elle} MARIE-BARBE LAMBERT,
VEUVE DU S^r BELLENS, DÉCÉDÉE LE 13 NOVEMBRE 1693, AGÉE DE 47 ANS, AYANT ICI FONDÉ UN
OBIT ANNUEL. R. I. P. (3).

1^o Messire ALEXIS Lambert baptisé à Saint-Jacques le 17 mai 1650, fut tenu sur les fonts par Nicolas Théart et Catherine Théart. Il se fit prêtre, devint chanoine de Worms en Allemagne avant 1683, époque où il demeurait à Rome, puis fut avant 1696, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai. Ce fut en cette dernière qualité qu'il fit enregistrer ses armoiries dans l'Armorial général de France (4). Il testa le 16 juin 1735 et son testament fut approuvé à Tournai le 23 novembre 1736. C'était un amateur de tableaux, comme le prouve l'extrait de son testament publié par feu Amaury Louys de la Grange-aux-Ormes, à la page 202 du tome IV (1899) des Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. On y lit que le testateur possédait entre autres œuvres précieuses, un portrait par van Dyck et le tableau de Saint Jean l'Évangéliste de Raphaël (5). Il mourut à Cambrai, le ... novembre 1736 et fut inhumé dans le chœur de la Cathédrale près du mur de la chapelle de Notre-Dame de Grâces.

BRANCHE CADETTE.

IV^{bis}. Jean Lambert, deuxième du prénom, était le fils aîné de la seconde union que le premier Jean Lambert contracta avec Barbe Hennecault.

(1) BELLENS : *de gueules à trois fers de moulin d'or, 2 et 1, accompagnés en chef, de trois grelots du même, rangés en fasce.*

(2) *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I. p. 213.

(3) BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE TOURNAI, *Manuscrit 226*, p. 75.

(4) D'HOZIER. *Armorial de Flandres, etc.*, Bureau de Cambrai, p. 95, N^o 80.

(5) Alexis Lambert cite dans son testament parmi ses amis légitimes, M. de Rozière de la Howardry. Il faut lire Charles-Louis DES RASIÈRES, ou de Razière, écuyer, seigneur de la Howarderie, fief situé entre Auby et le Forest, près du Pont à Déchy. Ce fief, jadis sans nom, avait retenu celui de ses seigneurs des XVI^e et XVII^e siècles, Jacques, Nicolas et Antoine du Chastel de la Howarderie. C'est par achat qu'il était passé aux DES RASIÈRES (*Notices gén. tourn.*, t. III, p. 238).

Il fut baptisé à Saint-Quentin de Tournai, le 22 février 1609 et eut pour parrain et marraine, Jean du Plat et Hélène du Puiche.

Il fut marchand et testa à Tournai, le 5 avril 1669, par-devant le notaire Jean Carpentier, étant alors atteint de la maladie contagieuse. Son testament fut approuvé le 10 du même mois, après son décès arrivé dans la paroisse de Saint-Brice.

Il épousa à St-Quentin, le 22 septembre 1630. Agnès Denis (1), baptisée à Notre-Dame, le 16 février 1608, fille de Honorable homme Jean Denis, marchand, lieutenant d'une compagnie bourgeoise de Tournai en 1631, seigneur de le Vourque (à Velaines), etc., et de Catherine Cocquiel, dite le Merchier, sa première femme. A ce mariage furent témoins, Antoine Lambert, frère consanguin de l'époux, Jean de Bras, clerc de la paroisse de Saint-Quentin, « la mère du sire des noces, » (Barbe Hennecault), et Agnès de Courières, veuve, grand'mère de l'épousée.

Jean Lambert, fut père de dix enfants baptisés à Saint-Brice en Tournai; ce sont :

1^o CHARLES-ANTOINE Lambert, baptisé l'onze juin 1635, fut tenu sur les fonts par M. Charles Coquelle et par D^{elle} Jeanne de Lattre. Par le testament de son père, il reçut, hors part, le fief sis à Bruelle (Bruyelles) devant Antoing. Il fut marchand et mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Quentin, le 11 septembre 1688, après avoir été marié deux fois.

Il épousa, en premières noces à Notre-Dame, le 10 mars 1656, Catherine Petit (2), morte dans la paroisse de Saint-Quentin, le 13 novembre 1668, par un mardi, fille ou petite-fille d'Andrieu Petit et de Anne de Hurghes; et, en secondes noces, Marguerite DE LE VINGNE (3), baptisée à Sainte Marie-Magdeleine de Tournai, le 21 septembre 1632, morte aussi dans la paroisse de Saint-Quentin, le 24 février 1709, âgée de 76 ans, fille de Pierre de le Vingne et de Jacqueline Spicque.

Charles-Antoine Lambert se composa des armoi-

(1) DENIS : *de gueules au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles à cinq rais, rangées, d'argent.* Devise : AD SIDERA VULTUS.

(2) PETIT : *d'azur à trois barils avec leurs entonnoirs d'argent. Les barils cerclés de sable.*

(3) DE LE VINGNE. On a attribué à cette famille les armoiries des DU FRESNOY dits DE LE VINGNE, jadis seigneur de le Vingne à Hem : *d'argent au sautoir de gueules.*

ries en empruntant une partie des armoiries des *Cocquiel*, dits le *Merchier* qu'il écartela avec celles des *Denis*, et il porta : écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois trèfles de sinople, et aux 2 et 3, de gueules au lion d'or (1).

Ces armoiries figurent sur son épitaphe, qui se voit encore dans le pavement de l'église de Saint-Quentin, entre la Chapelle de Notre-Dame des Anges et les Carolles, et qui porte sous l'écusson écartelé, l'inscription suivante :

ICY GST HONORABLE HOMME
CHARLES ANTOINE LAMBERT,
EN SON VIVANT MARCHAND ET RONNEVR DE VINS,
DÉCÉDÉ LE 11 SEPTEMBRE 1688, AGÉ DE 54 ANS,
ET DAM^e CATH. PETIT,
SA PREM. FEME, décédée le 13 de novembre 1668,
ET DAM^e MARG. DELEVIGNE,
SA 2^e FEME. DÉCÉDÉE LE 24 FÉVRIER 1709,
AGÉE DE 76 ANS. PRIÉS DIEV POUR
LEURS AMES (2).
Cette épitaphe a été reproduite d'une façon

très incorrecte dans le manuscrit CCXXVI^e de la bibliothèque publique de Tournai, p. 187, où la date du décès de Charles-Antoine est dite le 1^{er} septembre alors qu'il mourut l'onze dudit mois, et où les six lignes consacrées aux deux femmes sont remplacées par ceci : et D^{me} Catherine de le Vigne, sa deuziesme femme décédée le..... âgée de.....

Priez pour leurs âmes.

Charles-Antoine fut père de sept enfants, dont cinq du premier mariage et deux du second. Ils suivent :

Du premier lit :

A. Marie-Françoise Lambert, baptisée à Saint-Quentin de Tournai, le 3 Janvier 1657, fut tenue sur les fonts par Messire Marc Denis, prélat de l'Abbaye de Saint-Marc (1) en Tournai, et par D^{me} Anne-Françoise-Thérèse de Trazegnies (2).

Le Comte P. A. DU CHASTEL.

(A suivre).

Société d'Harmonie de la ville de Tournai.⁽¹⁾

II.

Le 7 novembre 1827, un certain nombre de musiciens, amateurs et professionnels, s'unissent pour fonder, sous la direction de Roucour, une société de musique à laquelle ils donnent le nom de *Société d'Harmonie de la ville de Tournai*; on l'appela aussi la société philharmonique. Elle comprend deux catégories de membres, les membres actifs ou exécutants, et les membres d'honneur, ou plutôt honoraires. A peine constituée, la société décide de fêter sa patronne, Sainte Cécile, par quelques morceaux de musique exécutés sur la grand place, le 21 novembre, au soir, et de se joindre, le lendemain, à un chœur de musique de la cathédrale et à un groupe d'amateurs, pour exécuter à 9 heures du matin, une messe à grand

orchestre, en cette église; ce programme fut exécuté à la lettre. Quelques jours plus tard, le 9 décembre, elle assiste encore, à la cathédrale, à la messe d'actions de grâces célébrée à l'occasion de la conclusion d'un concordat entre le roi des Pays-Bas et le Saint-Siège.

Pendant les mois d'avril et de mai 1828, la Société s'organise d'une manière définitive. Elle arrête à 40 le nombre des membres exécutants et décide qu'ils seront payés au moyen des cotisations des membres honoraires; la société met à sa tête une commission supérieure, qui traite les affaires avec les autorités, et une commission intérieure est désignée, parmi les membres effec-

(1) *Saint-Nicolas des Prés*, abbaye sise jadis à Tournai, le long de l'Escaut, hors de la porte de Valenciennes.

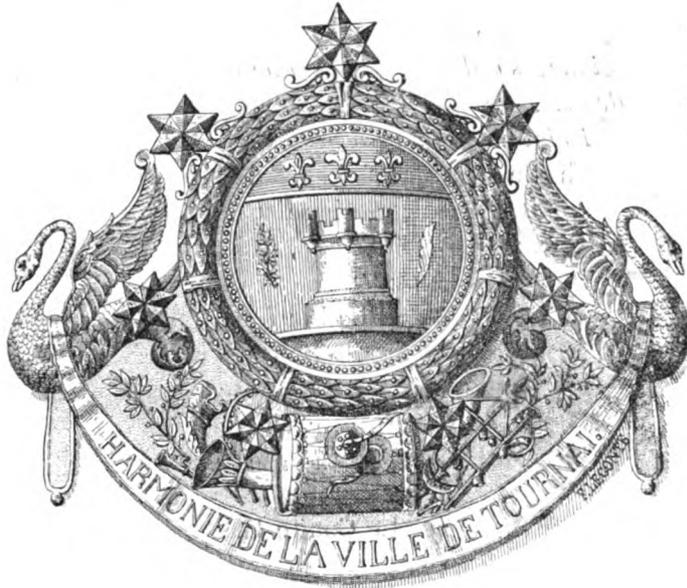
(2) Anne-Françoise Thérèse de Trazegnies, fille du marquis Gillion-Otton, gouverneur de Tournai, et de Jacqueline de Lalaing, épousa Charles de la Baume, marquis de Saint-Martin, baron de Pesmes, gouverneur de Dole. — COMTE DE SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, t. I. p. 147.

(1) F. J. BOZIÈRE. *Armorial du Tournaisis*, p. 140.

(2) COMTE DU CHASTEL. *Épitaphes et blasons. Choix d'inscriptions, etc.*, Tournai, Vasseur-Delmée, 1882, in-8°, pp. 279-280.

(1) Voir numéro du 25 janvier 1905.

tifs, pour l'administration de la musique; enfin, on décide de prendre un uniforme, et comme la dépense à faire de ce chef, sera assez forte, on s'adresse à l'administration communale, pour



Plaque de shako de musicien de la Société d'harmonie.

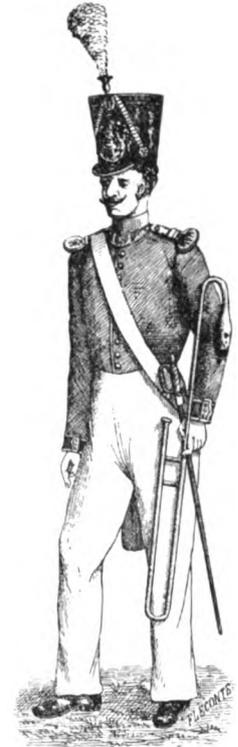
solliciter son concours financier. Les membres actifs s'étaient constitués en société pour une durée de 5 ans, à partir du 1^{er} avril 1828 et s'étaient engagés à supporter les frais d'un habit et d'un pantalon d'uniforme militaire. On attendait de la ville le reste de l'équipement.

Une liste des membres actifs, transmise le 1^{er} mai à l'administration communale, constate qu'ils sont au nombre de 37, jouant divers instruments : flûte, clarinette, cor, trompette, basson, trombone, serpent, caisse, cymballes, bonnets chinois et caisse roulante. Une autre liste donne les noms des membres honoraires, au nombre de 184. Des états détaillés fournissent toutes les indications sur l'uniforme adopté et qui devait coûter 102 florins 57 cents par musicien (ailleurs il est dit 108 florins).

La dépense supportée par chaque sociétaire était évaluée à 59 florins 90 cents, pour l'habit, le pantalon, les gants et le hausse-col; le surplus, soit 45 florins, 67 cents, à charge de la caisse communale, comprenait le shako et ses accessoires, les contre-épaulettes, l'épée et le porte épée.

Les pièces conservées aux archives modernes de

la ville, année 1828, faite 45, nous permettent de reconstituer d'une manière assez précise l'uniforme de nos musiciens : habit et pantalon de drap; la couleur n'en est pas indiquée; le pantalon orné d'un galon, l'habit à boutons dorés, et passants en or pour les épaulettes, ou plutôt les contre-épaulettes, qui sont en cuivre doré, sans franges; hausse-col en métal, gants blancs; épée-clavier, à poignée de cuivre, attachée à un baudrier en cuir blanc. Shako-tromblon en feutre, le dessus (ou impériale) et la visière, en cuir; galon en velours noir, ganse tenant



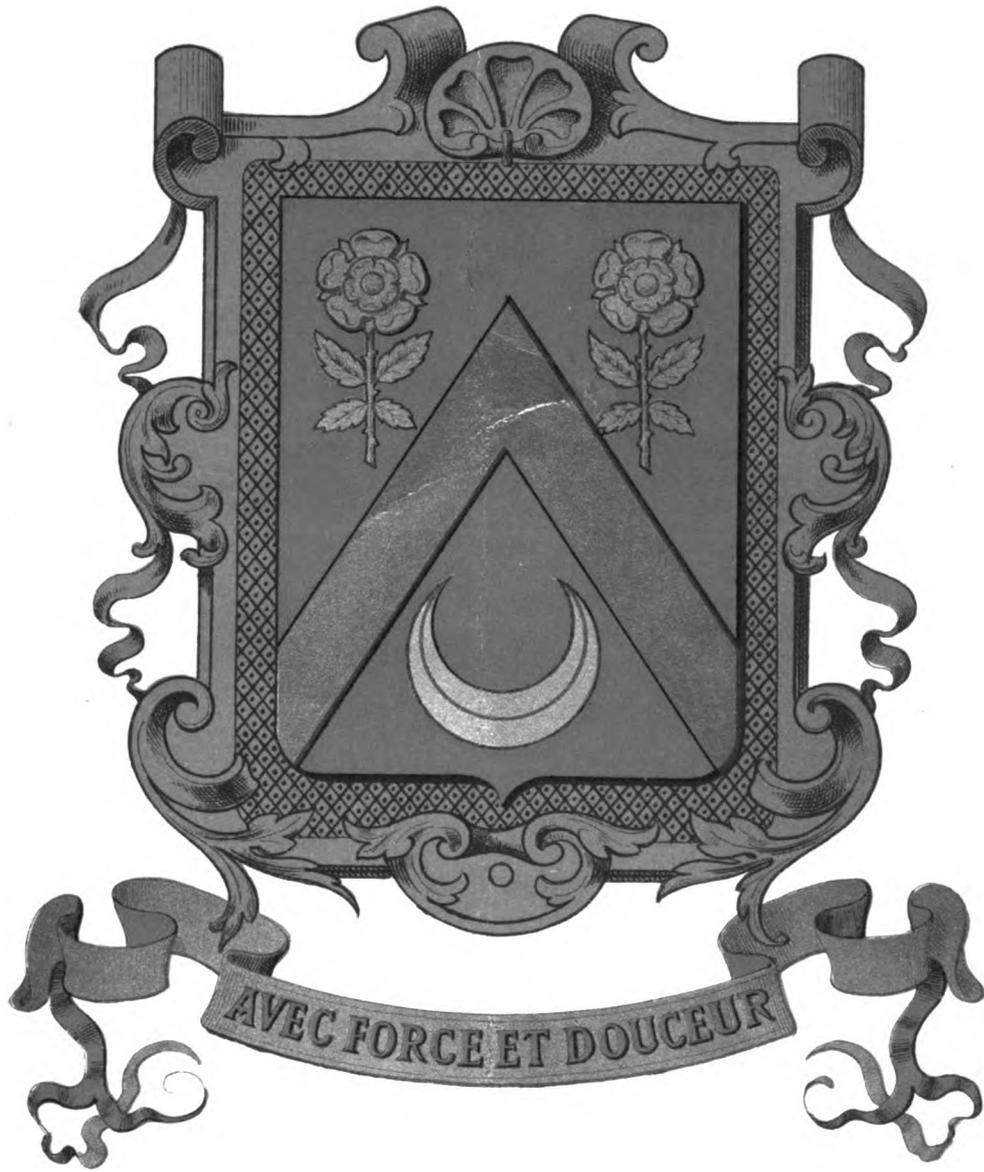
Musicien.

la cocarde (sans doute la cocarde orange); plumet blanc, avec tulipe dorée; jugulaires (on dit ailleurs, chaînettes) en cuivre doré à têtes de lion; et grande plaque sur le devant du shako. La plaque en cuivre estampé et doré est remarquable : aux armes de la ville dans une large couronne de verdure, entourée d'étoiles reposant sur un trophée d'instruments de musique et supportée par deux cygnes; au dessous une banderole avec ces mots : *Société d'Harmonie de la ville de Tournai* (1). Elle mesure centimètres de hauteur et de largeur.

En tête de la musique marchaient un tambour major et quatre tambours munis de caisses en cuivre, vêtus d'habits rouges, coiffés de colbaks, portant un sabre avec baudrier; un porte-enseigne, à qui devait être confié, plus tard, le drapeau de la société, paraît avoir été vêtu du même uniforme.

L'administration communale accueillit favorablement les propositions de la société et contribua, dans la mesure demandée, à la dépense occasionnée par l'uniforme.

(1) On croit qu'elle est l'œuvre d'un artiste de talent, Charles Soil, qui avait appris son art à Paris, et mourut jeune, après avoir produit une certaine quantité de plaques estampées et d'ouvrages en cuivre.



Lambert

Celui-ci, que ses auteurs qualifiaient eux-mêmes d'élégant, fut inauguré le 25 juillet 1828 et les journaux du temps disent qu'il était fort bien. « Le bon goût a présidé à l'uniforme adopté par nos musiciens et la richesse s'y joint à une régularité remarquable », dit la feuille de Tournai.

Aussitôt organisée, la société se préoccupa de la création d'une école de musique, question qui fut d'ailleurs renvoyée à plus tard, et des réformes à apporter à l'orchestre du théâtre; elle demanda l'usage du parc pour y donner des concerts, on disait alors « faire ses exercices », les jeudis soir, à ses membres honoraires, le parc étant alors fermé au public.

Quatre ou cinq musiciens de la 4^e division d'infanterie prêtèrent leur concours à la société naissante, dont le premier concert eut lieu le 1^{er} juin; un autre le 25 juillet, jour de la prise d'uniforme; un troisième le 3 août 1828. Ce dernier, donné à l'occasion de l'installation de la société, eut lieu à la salle des concerts, où la société se rendit, précédée de la musique de Warcoing et du corps des volontaires-pompiers. A la sortie du concert, le drapeau de la société(?) fut ramené avec le même cérémonial chez le commandant(?) et le soir, il y eut banquet et bal. La Fête de Sainte-Cécile, de la même année, fut aussi célébrée avec un éclat exceptionnel : le 20, à 7 heures et demie du soir, la société exécuta plusieurs morceaux sur la grand place; le 21, elle se rendit, avec le corps des volontaires pompiers, chez le Bourgmestre, pour recevoir le drapeau offert par Madame de Hulst, et de là, à la cathédrale, où la messe en musique fut suivie de la bénédiction du drapeau; et les journaux du temps signalent que cette faveur accordée par la chapitre est d'autant plus précieuse, que cette cérémonie est la première de ce genre qui ait eu lieu à la cathédrale. Tout souriait à la nouvelle société et il semble que personne n'ait rien eu à lui refuser.

La question d'une école de musique est reprise dès l'année 1829, mais n'aboutit pas encore cette fois. La société prend part à la réception du roi des Pays-Bas qui visita Tournai le 11 juin 1829 et à l'entrée solennelle du nouvel évêque, Mgr. Delplancq, le 30 novembre, de la même année.

Le 30 août elle s'était rendue au concours de musique organisé par la ville d'Ath et y avait obtenu le prix d'exécution et celui de belle tenue. L'année suivante, quelques nouveaux membres s'engagent dans la société, et celle-ci se dispose à prendre part au concours de Bruxelles, fixé au 19 juillet 1830. La ville lui accorde, à cette fin, un subside de 400 florins. Elle participe au concours, y obtient le 3^e prix d'exécution, ainsi que le premier prix de tenue, et le 22 juillet, au son de la cloche et du carillon du beffroi, elle fait son entrée solennelle à Tournai escortée par la garde communale et les volontaires pompiers, et elle est reçue par le Bourgmestre à l'hôtel de ville.

- Dix huit chînt trinte éclate, et la Belgique
- Tout d'un seul beond à Bruxelles a volé :
- A pied à q'veau, hommes posés et pratiques,
- Autour du parc nos gins vont s'imbusquer...

Le temps n'était pas à la musique; les grandes voix de la fusillade et du canon couvraient toutes les autres, mais la société d'harmonie accompagnait nos braves gardes civiques partout où le devoir les appelait; elle expose à cette occasion, à l'administration communale, que devant se trouver souvent à la tête des bataillons de la garde civique, elle court le danger de voir son brillant uniforme s'abîmer en peu de temps. Elle voudrait s'y montrer dorénavant en blouse et shako noir, et prie la ville de supporter cette dépense. Il semble qu'il fut fait droit à sa requête (arch. mod. 1830 farde 45), et que c'est, vêtus de la blouse des patriotes, qu'elle participa à la réception faite aux combattants tournaisiens ayant à leur tête le capitaine Bruno Renard, lorsque ceux-ci rentrèrent de Bruxelles le 14 octobre 1830, au bruit de toutes les cloches de la ville. La garde à cheval, les pompiers, une partie des gardes bourgeoise et communale, formaient cortège et conduisirent nos braves à l'hôtel de ville, où ils furent harangués par le Bourgmestre, les délégués de la Régence et ceux du gouvernement provisoire. (*Feuille de T.* 12 octobre 1830).

Elle était encore de la fête, le 17 mars 1831, quand la garde civique, la garde à cheval et les artilleurs reçurent le drapeau d'honneur que leur octroyait le gouvernement; comme aussi le 24 avril suivant, quand la garde civique prit, en l'absence de l'armée, le service de la

place; le 14 juillet, lors de l'installation de Barthélémy du Mortier, comme colonel de la garde civique, et le 21 juillet, jour de l'inauguration solennelle du roi Léopold I. Pour cette dernière fête elle avait été conviée à y participer, par l'administration communale, en des termes qui indiquent bien la nature des rapports existant entre la ville et elle : « la société est priée de concourir à l'éclat de l'inauguration du roi, qui doit avoir lieu le 21, en participant à la parade qui aura lieu sur la grand'place, en grande tenue et avec drapeau. Il vous est facultatif de vous rendre directement sur la grand'place, ou, ce qui serait mieux, d'aller sur le quai, pour marcher en tête de l'infanterie de la garde civique, lorsqu'elle se rendra au lieu de la réunion générale. arch. mod. 1831. f. 45).

Le 22 novembre de cette année, (1832) la société célébra en l'église cathédrale, la fête de Sainte Cécile par une messe en symphonie de M. Roucour. (*Feuille de T.*)

Elle figure à la procession de la fête Dieu (mai 1832) avec des détachements des cuirassiers, de l'infanterie, et de l'artillerie de l'armée, la garde civique à pied et à cheval, les artilleurs et les pompiers, et prend part, avec les mêmes corps militaires, à la réception faite au roi, le 15 août 1832. C'était la seule musique et elle tenait la tête du cortège, ce dont l'administration communale la remercia spécialement. Elle marche encore le 29 septembre, lors de la réception du drapeau d'honneur décerné à la ville et vers la même époque, après un long intervalle, reprend la suite de ses concerts.

En 1833, nous trouvons trace d'une nouvelle musique, organisée par Gustave Delmotte. Il expose à l'administration communale que depuis une année environ il a commencé à créer une musique militaire, composée de 30 à 40 jeunes gens de cette ville, de l'âge de 10 à 14 ans, et que, par les soins qu'il a mis à leur instruction, il est parvenu à établir un ensemble avantageux; il

demande l'autorisation de faire de temps en temps une sortie en ville, dans un but de promenade, en jouant des marches militaires, avec une ou deux caisses en tête. On l'y autorise, (arch. mod. 1834. f. 45) et cette nouvelle musique devint plus tard celle du corps des Volontaires Pompiers.

Au printemps de cette même année, expirait l'engagement de cinq ans, contracté par les musiciens de la société d'harmonie; et comme certaines divisions s'étaient fait sentir dans la société, l'existence de celle-ci fut sérieusement menacée. L'administration communale constatant que la société « avait suspendu ses exercices et pouvait être considérée comme dissoute » réclama du directeur, Roucour, la remise de tous les objets appartenant à la ville. Celui-ci transmit à l'administration le compte de gestion de la commission de liquidation, et l'inventaire de tous les objets appartenant à la société (1) exposant en même temps qu'une nouvelle société s'était réorganisée, (arch. mod. 1834, f. 45) que 24 membres avaient signé le nouveau règlement et conservé à Roucour les fonctions de directeur; pour le surplus la commission pria le Bourgmestre de statuer sur les difficultés pendantes entre les différents membres. L'administration communale répondit (le 12 septembre 1834) qu'elle voulait bien continuer à la société son patronage et à lui accorder la jouissance de tout le matériel, à la condition qu'elle pourra disposer d'elle pour six séances ou cérémonies publiques, pendant l'année; ce qui fut accepté.

Le 22 août la société se rend au festival de Courtrai où elle est très appréciée; elle donne une matinée musicale à la salle du parc, à l'occasion de la kermesse; elle assiste à la cérémonie de la remise de la croix de fer aux blessés de septembre, (11 octobre 1834) et donne le 10 décembre un grand concert.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre.)

(1) On y voit que le répertoire de la société se composait de 100 morceaux dont les titres sont donnés.

Chronique.

TOURNAISIS.

Les travaux de restauration de l'église d'Aubechies, un bijou d'art roman, longtemps ignoré ou méconnu, à cause de l'état lamentable dans lequel elle se trouvait, et des mutilations déplorables dont elle avait été l'objet, viennent d'être terminés; la commission royale des monuments, en les agréant, a vivement félicité l'architecte M. Sonnevillie qui a si parfaitement mené à bonne fin une entreprise des plus difficiles; l'église d'Aubechies, au centre d'un pittoresque village des environs de Leuze, est un charmant but d'excursion pour les fervents de la pédale; ils y trouveront un monument aussi pittoresque que remarquable au point de vue de l'art monumental. Et puisque nous signalons un but d'excursion archéologique, notons encore Esquemes et Cordes qui tous deux possèdent des églises romanes, petites sans doute, mais fort intéressantes et peu connues.

S. de M.

TOURNAI.

Nouvelle rue. — On a mis la main aux travaux de percement de la nouvelle rue qui doit relier le Réduit des Sions à la rue Saint-Martin. On a démoli déjà une bonne partie de l'intérieur des immeubles expropriés par la ville pour les besoins de ce percement. Les façades ne tarderont pas à être abattues.

* * *

A la dernière réunion du Cercle historique et archéologique de Courtrai, M. Ernest Goethals, membre du conseil Communal, a présenté une étude approfondie sur la conservation et la restauration des monuments anciens.

En suite de la discussion qui succéda à la conférence, il a été décidé que certains membres du Cercle dresseraient une liste provisoire des maisons et des façades de la ville qui mériteraient d'être restaurées. Au besoin, un subside serait alloué. (XX^e Siècle, 30 janvier 1905).

Nous espérons que notre Administration communale ne tardera pas à imiter cet exemple et à affecter un crédit spécial à la restauration de nos vieilles maisons.

A. H.

* * *

Le NOTAIRE ROGER va procéder le mardi 28 février et le mercredi 1^{er} mars au local du Cercle Artistique, à la vente publique des œuvres d'art, porcelaines, biscuits, antiquités, etc. et livres dépendant de la succession de M. Aimable Lefebvre, avocat-avoué, décédé à Tournai le 7 janvier 1905. Les catalogues de cette vente signalent notamment :

ŒUVRES D'ART.

Peinture.

COLLIN ANDRÉ.	Forge en Ardennes.
HERBO LÉON.	Italienne.
LEGENDRE LÉONCE.	Tête d'Italienne.
id.	Tête d'Italien.
PION LOUIS.	Les Glaneurs.
PION LOUIS.	Intérieur de Musée.
id.	L'Enfant aux Oiseaux.
id.	La Marchande de Craic.
SAUVAGE.	Relief. Peinture sur bois.
VERSTRAETE THÉODORE.	L'heure des Chauves-Souris (Soir à Schoore).

Aquarelles et fusain, eaux fortes

ALLARD CHARLES.	Barques à La Panne.
ALLONGÉ.	Paysage fusain.
GALLAIT.	Esquisse. Sujet italien.
VASSEUR ADOLPHE.	Le joueur de flageolet d'après Legendre.
VASSEUR CHARLES.	Moulin Lagache.
id.	Vue de l'Escaut.
VERSTRAETE THÉODORE.	Quatre eaux fortes.

Sculpture

CHARLIER.	Retour des Pêcheurs. Relief en cire.
id.	Tête de femme. Marbre.
id.	Plaquette V. C., bronze.
id.	id. J. B., bronze.
HARZÉ.	Paysanne, bronze.
MARIOTON.	Le Vainqueur, bronze.
MOREAU MATHURIN.	Groupe de jeunes filles. La Danse. bronze.
Divers.	La Venus de Médicis. Terre cuite.
"	La Venus de Milo, bronze.
"	L'Amour, bronze.
"	Femme à la Chèvre, bronze.
"	Femme à la Vipère, bronze.
"	Grande pendule. Neptune, bronze.
"	Deux grandes Buire, bronze.

Divers. Grande Pendule et deux Candélabres Louis XV en bronze patiné avec base en bronze doré " Satyre ".
" Deux grandes Coupes.

Porcelaine, Biscuits, Antiquités, etc.

Deux groupes biscuit vieux Tournai. — Les dénicheurs.
Deux flambeaux à deux branches Louis XVI, cuivre doré.
Deux flambeaux à deux branches, cuivre doré.
Pendule et deux Candélabres Style empire, bronze doré.
Une grande Coupe en porcelaine de Sèvres et bronze doré. Scènes de Teniers.
Objets divers en porcelaine de Chine, de Saxe, de Tournai et de Sèvres.
Un service en porcelaine de Tournai, décor cinq bouquets à la Vannerie.
(Exposition au local du *Cercle artistique*, le dimanche 26 février, de 10 à 16 heures; vente le 28 février, à 1 heure 1/2.)

Livres

BELGIQUE JUDICIAIRE. 1843 (origine) à 1904.
CLOES et BONJEAN. Jurisprudence des tribunaux de 1^{re} instance. 1852 (origine) à 1903. 2 volumes tables.
DALLOZ. Répertoire de législation 44 vol. et supplément, 19 volumes.
DALLOZ. Recueil périodique de jurisprudence, 1855 à 1903.

PANDECTES BELGES. 80 volumes, dont 77 reliés.
PASINOMIE. 85 volumes et 4 vol. tables.
PASICRISE BELGE. a) Cours de Belgique, 1814-1832 — b) Cassation, 1832-1904. — c) Cours d'appel. 1833-1904. — d) Jugements des tribunaux, 1872-1904. — e) Jurisprud. étrangère, 1895-1904. rel.
BAUDRY-LACANTINERIE. Précis de droit civil. 1896. 3 vol.
BELTJENS. Code civil annoté. 1896. 4 vol.
LAURENT. Droit civil international. 8 vol. rel.
" Principes de droit civil. 33 vol. rel.
BELTJENS. Code de procédure civile annoté. 1897. 2 vol.
BELTIENS. Encyclopédie du droit commercial belge. 1899. 4 vol.
GUILLERY. Des sociétés commerciales. 1876. 3 vol.
BELTJENS. Code pénal annoté.
GIRON. Le droit administratif de la Belgique. 1881. 2 vol.
" Dictionnaire de droit administratif. 1896. 3 v. rel.
" Droit public belge, 1884. 1 vol.
BÉRANGER. Œuvres complètes, avec les airs notés.
BOZIERE. Tournai ancien et moderne.
LAROUSSE. Dictionnaire universel. 17 vol., avec supplém.
LAURENT. Etudes sur l'histoire de l'humanité. 14 vol.
LITTRÉ. Dictionnaire de la langue française. 5 vol.
PUBLICATIONS de la Société historique de Tournai. 23 vol.
SOLVAY. L'art espagnol. — Le paysage et les paysagistes.
VAN BEMMEL. Patria belgica.
Etc., etc.

(Vente le 1^{er} mars à 1 heure 1/2).

Les personnes qui recevraient le présent numéro à l'examen et qui n'auraient pas l'intention de s'abonner, sont priées de nous le renvoyer sans retard.

* *

Les auteurs sont seuls responsables des opinions émises dans leurs articles. La *Revue* ne se charge pas du renvoi des manuscrits non insérés.

* *

La *Revue* s'interdit formellement toute discussion étrangère au but qu'elle s'est assigné. Elle n'insérera aucune communication ayant la moindre tendance politique.

* *

Pour tout ce qui concerne la rédaction et les abonnements, s'adresser à M. Léo Verriest, rue Royale, 17, Tournai.

* *

Nos collaborateurs pourront obtenir des tirés à part de leurs articles, aux conditions suivantes :
Format in-8°, justification 20 cicéros.

	4 pages	8 pages	12 pages	16 pages
50 exemplaires.	2.10 fr.	3.75	5.75	6.75
100 exemplaires.	2.25 fr.	3.95	6.00	7.15
Couverture muette	1.25 fr.	} pour 50 exemplaires.		
" titre imprimé	2.50 fr.			

Très légère augmentation pour 100 exempl.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

Tournai et la Révolution Belge.

Au moment où la Belgique entière s'apprête à fêter, avec un éclat et un luxe bien légitimes, le 75^e anniversaire de la conquête de son indépendance, l'attention se porte, de toutes parts, sur l'étude des événements qui se déroulèrent dans notre pays en 1830.

Avec une admirable unanimité, nos cœurs palpitent au souvenir des glorieuses journées de septembre et de la campagne qui les suivit. C'est que toutes nos familles y ont été représentées; c'est que nos pères ont infusé dans nos cœurs le sentiment de cette noble ardeur avec laquelle ils coururent prendre vengeance des outrages faits à la patrie; c'est que, comme nos ancêtres, nous nous serions dévoués tout entiers pour conquérir cette indépendance nationale dont nous nous enorgueillissons avec tant de bonheur.

L'année 1905 verra paraître, sans aucun doute, bon nombre de récits de la Révolution belge. La *Revue Tournaisienne* voulait être des premières à célébrer nos héros de 1830 : c'est pourquoi j'ai coordonné, un peu hâtivement, je l'avoue, les documents qui m'ont paru les plus dignes d'intérêt. Je ne prétends pas faire une étude strictement complète⁽¹⁾ de la participation des Tournaisiens à la Révolution, ni relater toutes les discussions politiques, souvent fastidieuses du reste, de ce temps-là. J'exposerai les faits, le plus simplement possible, avec l'espoir de retenir un tant soit peu l'attention de mes lecteurs.

(1) Je ne le pourrais, d'ailleurs, les archives modernes n'étant pas toutes à la disposition du public.

* * *

Les causes de la Révolution belge sont trop connues de tous pour que je m'arrête longtemps ici à les énumérer. Il suffira de jeter un rapide coup d'œil en arrière, de rappeler les principaux griefs dont les Belges pouvaient se prévaloir — et de fait, se prévalurent — contre l'inhabile roi des Hollandais. C'étaient d'abord, les défauts de la fameuse *Loi fondamentale* de 1815, défauts que la nation hollandaise exploita à son profit, au plus grand dam des intérêts belges; les erreurs de la politique hollandaise vis-à-vis des provinces du Sud, en matière de législation civile (lois de presse) et criminelle, d'impôts, de répartition des fonctions civiles et militaires; ensuite, la question des langues, les atteintes portées à la liberté d'enseignement, l'absurde suprématie, en un mot, que le Nord s'attribuait, dans toutes les sphères, sur le Midi.

Le mécontentement était général et des idées révolutionnaires devaient nécessairement se faire jour. Dès 1827, l'union des catholiques et des libéraux avait assuré au mouvement belge une puissance irréfragable. En 1830, alors qu'en France, une révolution venait de renverser Charles X, la fureur éclata. Le 26 août, on jouait au théâtre de la Monnaie, la *Muelle de Portici*. Le célèbre duo :

« Amour sacré de la patrie
Rends-nous l'audace et la fierté »

fut le signal du commencement des troubles...

Mais restons à Tournai. Ce même 26 août, on y avait célébré, avec toute la solennité accoutumée, la fête de Sa Majesté Guillaume, roi des Pays-Bas. Au *Te Deum* avaient assisté toutes les autorités civiles et militaires; la garnison avait paradé sur la grand-place, en présence d'une grande affluence de curieux; le public avait admiré « la tenue, la marche et les évolutions » de la *garde communale*, également passée en revue; l'après-midi, la foule avait pris part aux jeux et divertissements habituels et le soir, tandis qu'à Bruxelles on saccageait les bureaux du *National* et les hôtels de Libri-Bagnano et de Van Maanen, les Tournaisiens illuminaient leurs demeures, en signe de réjouissance, et circulaient, jusqu'assez tard, nous disent les journaux, dans les principaux quartiers de la ville. Bref, à voir de telles dispositions, personne n'eût cru que nos citoyens allaient adhérer, avec l'unanimité qu'on verra, aux principes de la Révolution.

Le 27 août, arrivaient à Tournai les premières nouvelles des émeutes de Bruxelles; nos journaux les relatèrent, ce jour-là et les suivants, avec un luxe de détails qui dut faire se disputer les éditions. Le 31, des nouvelles de Gand, Liège, Anvers, Louvain, Namur et Mons — datées du 29 — annonçaient que la fermentation était plus ou moins grande dans ces villes, mais que le repos public n'était troublé nulle part *d'une manière essentielle...*

Une inquiétude inévitable, disait-on, régnait dans les esprits. Ce n'était que trop vrai. L'inquiétude allait se traduire bientôt, dans tout le pays, par des démonstrations hostiles au gouvernement hollandais.

La revue de nos troupes et de notre garde communale, qui avait eu lieu le 26, était venue bien à propos. Nos soldats allaient tantôt être mis à l'épreuve. Le 29 août, en effet, bien que la ville fût on ne peut plus calme, on avait confié nos portes à la troupe de ligne, tandis que le service intérieur de la place était fait par la garde communale et le corps des pompiers. D'autre part, en vue d'organiser une **garde bourgeoise**, on convoquait les Tournaisiens dans leurs paroisses respectives (1); les membres du nouveau corps

(1) Nos paroisses étaient donc encore — c'est assez remarquable — considérées comme des circonscriptions administratives. Cet usage est aussi ancien que la *Commune*.

ainsi constitué à la hâte, procédèrent, séance tenante, au choix de leurs chefs et reçurent des armes; ses premières patrouilles eurent lieu dans la soirée du 31 août.

Cependant, la Régence n'était pas sans inquiétudes. Craignant visiblement que l'exemple des villes voisines ne suscitât des désordres à Tournai, elle s'efforça de maintenir le calme dans les esprits et, dans ce but, fit publier le 2 septembre la proclamation suivante (1) :

« La Régence de la ville de Tournay à ses concitoyens :

« Habitans de Tournay! Nous nous empressons de porter à votre connaissance que S. A. R. le prince d'Orange est entré hier à Bruxelles, uniquement accompagné de la garde bourgeoise de cette ville; et qu'une Commission nommée par lui, et composée des personnes les plus recommandables, est chargée de présenter les mesures propres à opérer une complète tranquillité. »

« Cette confiance réciproque, ces dispositions, nous donnent à tous la certitude que notre Monarque accueillera, sans hésiter, les justes réclamations qui lui ont été faites, et qu'à l'avenir l'exécution franche et entière de la Loi fondamentale assurera à la Nation belge l'exercice de tous les droits constitutionnels qui lui ont été promis et jurés. Nous saisissons cette occasion pour donner un tribut d'éloges mérités au bon esprit qui n'a cessé d'animer toutes les classes des habitans de cette ville; au zèle infatigable de la Garde communale qui, dans ces tristes circonstances, se montre si fidèle à son institution; au civisme éclairé de tous les bons citoyens, qui se sont généreusement offerts de se constituer en Garde bourgeoise pour protéger les habitans paisibles et les propriétés; et au corps des Volontaires-Pompiers, dont la belle conduite mérite l'estime de tous les hommes de bien. Dans tous les temps et dans toutes les occasions, le peuple de Tournay a donné des preuves de son amour pour l'ordre : respect aux personnes et aux propriétés fut toujours sa devise. Il sait, il a compris que toute autre conduite ne pourrait que tarir dans leurs sources ses moyens d'existence. — Continuez, Habitans de Tournay, à vous

(1) Voir *Recueil des réglemens communaux*, page 428.

livrer avec sécurité à vos affaires, à vos travaux industriels; au milieu des espérances d'une prompte et complète réparation, moins que jamais la malveillance réussira à nous troubler. »

Tournay le 2 septembre 1830.

Le Bourgmestre Président,

Le Comte B. DE BÉTHUNE.

Par le Conseil : *Le Secrétaire, R. Drogart.*

Le jour même où cette proclamation fut publiée, le *Courrier de l'Escaut* s'était plaint amèrement de l'inertie de la Régence et avait réclamé d'autres mesures que l'organisation d'une garde bourgeoise : « Il ne suffit pas, disait-il, d'opposer aux mutins » des sabres et des bayonnettes, il s'agit d'empêcher qu'il n'y ait des mutins » ; et pour cela, il voulait que la Régence imitât l'exemple des autres villes belges, en demandant au Roi le redressement de tous les griefs. Dans le même article, le *Courrier* rendait hommage au zèle et au dévouement de la garde bourgeoise, dirigée par le colonel Comte de Béthune, bourgmestre de Tournai, et les majors Deleplanque, (1) De Villers et Delehayé. La garde, en effet, veillait assidûment ; des patrouilles parcouraient la ville en tous sens et le service d'ordre était si bien organisé que la tranquillité publique n'avait pas encore été troublée un seul instant.

Mais cette garde bourgeoise, qui accomplissait si généreusement sa mission, ne tarda pas à craindre qu'on se méprît, en haut lieu, sur ses intentions et qu'on prêtât à ses membres des opinions conservatrices. C'est pourquoi, elle crut bon d'envoyer, le 3 septembre, à la Régence, une longue adresse dans laquelle elle déclarait qu'elle n'entendait pas prendre les armes pour la défense d'un ministère hostile aux provinces belges. Voici d'ailleurs, le texte de cette adresse ; elle nous paraît mériter d'être reproduite intégralement :

« Nobles et Honorables Seigneurs :

« Dans les circonstances graves où la Belgique se trouve placée par suite de l'injustice et de l'incurie du Ministère, les sous-signés, chefs de la Garde bourgeoise, librement et spontanément élus par les habitans, ont regardé comme un

devoir impérieux et sacré de faire une Déclaration des principes qui les animent, afin que leur silence ne puisse pas être pris comme une marque d'adhésion tacite, et que l'on ne pût en conclure qu'ils ont pris les armes pour la défense du Ministère. »

« Restreinte chaque jour de plus en plus dans l'exercice des droits constitutionnels qui lui sont garantis par la Loi fondamentale, menacée par l'anarchie populaire, et craignant les suites d'une funeste réaction, la Belgique entière s'est levée comme un seul homme, à la vue des maux qui pesaient sur notre belle patrie. Nous croyons donc devoir déclarer sur notre honneur, que personne d'entre nous n'a pris les armes pour la défense d'un Ministère éminemment hostile envers nos provinces. Pour assurer promptement le retour de l'ordre et ramener cette confiance sans laquelle il n'y a pas de nationalité possible dans le royaume des Pays-Bas, les chefs de la Garde bourgeoise regardent, comme indispensable, l'exécution des points suivants, qui méritent spécialement l'attention de S. M. :

« La franche et entière exécution de la Loi fondamentale, sans restriction ni réticence ; et d'abord, comme garantie, un changement dans le Ministère, et une déclaration qui proclame non-avenues toutes les dispositions contraires à la Loi fondamentale. »

« Le système électoral tel qu'il existait par les premiers réglemens, qui seuls étaient en harmonie avec la Loi fondamentale, tandis que les seconds, lui sont, à cet égard, diamétralement opposés. L'égalité répartition des emplois, sans distinction quelconque, entre le Nord et le Midi. »

« Le vote des lois, article par article et par amendement. »

« L'ancienneté de services, des grades militaires de nos officiers, consacrée par une loi, et la suppression des peines cruelles et barbares infligées à nos braves soldats. »

« Que le syndicat d'amortissement ne soit pas davantage détourné de son but, et qu'il soit réduit à l'état de simple caisse d'amortissement. »

« Une loi qui établisse la responsabilité pénale des ministres et le contre-seing. »

« Le rétablissement du jury, du moins pour les délits politiques et de la presse. »

(1) Deleplanque Jean-Baptiste-Louis-Joseph, né à Tournai le 16 avril 1787, mort à Gand le 23 février 1847. Voir sur lui MATTHIEU, *Biographie du Hainaut*, pages 174-175.

« L'entière liberté de la presse. »

« La fixation de la Haute-Cour dans une des villes centrale du royaume, afin de rapprocher la justice des justiciables. »

« L'adoption du système des économies et la cessation des vexations fiscales. »

« La Garde bourgeoise croit pouvoir d'autant plus franchement exprimer aujourd'hui son opinion que la tranquillité n'a pas été un seul instant troublée dans nos murs, et que l'on ne pourra pas même supposer qu'elle est mue par un autre motif que par le désir de voir le calme renaître avec la légalité si longtemps méconnue. »

« Nous supplions donc V. S., que la Régence et son Conseil veuillent bien s'adjoindre les principaux membres des Gardes bourgeoises et autres notables habitants de la ville, aux fins d'adresser au gouvernement une réclamation respectueusement énergique pour le redressement des griefs qui lui ont été tant et tant de fois signalés et toujours en vain. »

Fait à Tournay le 3 septembre 1830.

(Suivent 15 signatures).

Le chef de la garnison de Tournai ne s'était pas fait illusion sur l'état d'esprit des membres de la garde bourgeoise; dès le 2 septembre, craignant sans doute un coup de main des habitants, il avait garni de sentinelles la partie de la citadelle faisant face à la ville et cette attitude, qui ne manqua pas d'attirer l'attention des Tournaisiens, dicta peut-être à la garde bourgeoise la déclaration que nous l'avons vue adresser à la Régence. Celle-ci réserva d'ailleurs l'accueil le plus bienveillant à l'adresse du 3 septembre et fit siennes, décidément, les revendications de ses administrés. Le 4 septembre, la lettre suivante était envoyée au Roi Guillaume :

« Le Conseil de Régence de la Ville de Tournay à S. M. le roi des Pays-Bas, prince d'Orange Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc. »

« Sire. Au milieu de la fermentation qui existe dans tout le Midi du Royaume, nous avons la douce satisfaction de pouvoir annoncer à votre Majesté que les loyaux Habitans de la Ville que nous administrons, sont parvenus à maintenir la paix publique, à faire respecter les personnes et les propriétés; en un mot, à prévenir tout désordre. »

« Mais cet état même de calme apparent, nous impose le devoir de prémunir Votre Majesté contre les conséquences que certains hommes voudraient en tirer. »

« Ils tromperaient Votre Majesté, Sire, ceux qui chercheraient à lui persuader que, puisque l'ordre n'a pas été troublé chez nous, les Habitans de Tournay sont heureux et satisfaits, et ne partagent pas les vœux unanimes des Belges. Nous ne pouvons ni ne voulons le dissimuler, Sire : un mécontentement vif, profond, se manifeste dans toutes les classes de la société, il est le résultat du système suivi depuis longtemps par les Ministres de Votre Majesté. »

« Le changement de ce système, l'éloignement de ces hommes qui repoussent la responsabilité de leurs actes, l'exécution franche, entière, de la Loi fondamentale. »

« Des lois qui organisent la responsabilité ministérielle; qui rétablissent la liberté de la presse; qui règlent la surveillance de l'instruction publique sur des bases fixes et libérales; qui consacrent tous les effets de la liberté du langage; qui rendent au pays l'institution du jury, au moins pour les délits politiques et les délits de la presse; qui fassent cesser l'abus des conflits. »

« L'établissement de la Haute-Cour dans une ville située à portée de tous les justiciables. »

« Une répartition égale des emplois entre le Nord et le Midi. »

« Une diminution du fardeau des charges publiques et la cessation des vexations fiscales. »

« La révision du règlement des villes, afin qu'ils soient en harmonie avec la Loi fondamentale. »

« Tels sont les objets des réclamations de toute notre population; tels sont les besoins du pays. »

« Dans les circonstances graves où se trouve le Royaume, c'est pour nous une obligation sacrée de les déposer dans le sein de Votre Majesté. »

« Il est un moyen qui ferait disparaître dans son principe l'abus qui blesse le plus sensiblement l'esprit national des Belges, et qui amènerait de lui-même le redressement de tous les autres :

« C'est la séparation des provinces septentrionales et méridionales, sous les rapports législatif, administratif et financier; l'établissement de deux administrations distinctes, sous la même dynastie des Nassau, sous le sceptre de V. M. »

« Nous apprenons avec la joie la plus vive, que S. A. R. le prince d'Orange va porter à Votre Majesté ce vœu de la Belgique et l'appuyer de son auguste suffrage. »

« Fasse le ciel que Votre Majesté l'accueille et qu'elle sauve la patrie. »

« Nous sommes, avec le plus profond respect, Sire, de V. M. les très humbles et très fidèles sujets.

« Les Membres de la Régence de la ville de Tournay.

« (Signé) le Comte B. De Béthune, D. De Hults, L. Du Pré, Léopold Lefebvre, J.-B. Delevingne, Allard, Rutteau-Camarte, Du Bus aîné, A. Derasse, Vinchent, Boisacq-Spreux.

« Par le Conseil : *Le Secrétaire*, R. Drogart.

Tournai le 4 Septembre 1830 »

LÉO VERRIEST.

(A suivre).

Notre patois.

Nous recevons d'un de nos abonnés la communication suivante :

« Que de gens dédaignent systématiquement notre patois local, à cause sans doute d'idées préconçues, lui déniaient toute origine honorable, alors qu'il est en vérité, le seul bien vivant que nous tenons de nos ancêtres. »

« Certes, la façon dont il est parlé dans certains quartiers populaires, est peu faite pour tenter les puristes n'accordant leur sourire qu'au français, et ceci nous oblige à faire remarquer, combien grande est la différence existant entre la façon de parler le patois régulier ou de « plaquer » le patois, pour nous servir de l'expression vulgaire. »

« Régulièrement conduit, notre idiome local, enrichi des expressions qui lui sont propres, a son charme, et il serait désirable que l'origine de ses plus simples mots soit recherchée avec scrupule. Dans ce but, je ne vois de moyen plus pratique et plus certain d'arriver à un résultat satisfaisant que de fouiller profondément le sol où ses racines sont plongées. »

« La *Revue Tournaisienne* possédant l'outil indispensable à ce travail de vulgarisation, nous lui saurions gré de faire connaître à ses lecteurs l'origine des mots usuels de notre patois que l'on rencontre en nombre considérable dans les documents conservés aux archives. Ces mots, simplement commentés, pourraient servir de première base à la publication d'un ouvrage spécial, sorte

de glossaire, utile à consulter, à cause des sources autorisées auxquelles il aurait été puisé. »

« Nous avons intérêt à conserver intact cet idiome qui suffit à exprimer tous les besoins de la vie du peuple de notre cité, et nous voudrions voir la bourgeoisie ne point abandonner ce langage qui n'a subi, durant des siècles, aucune altération notable. »

« Notre parler a son histoire et son originalité. L'on chercherait vainement, d'expression française, les équivalents de nos vieux dictons populaires. »

« Notre façon pittoresque de parler a de nombreux titres à ce que nous la conservions. Pétrie de la moëlle même du terroir, elle nous rappelle tout un passé glorieux en même temps qu'elle ravive en nous les doux souvenirs de notre jeunesse en aiguillonnant le poétique besoin de chanter le sol où nous sommes nés et duquel chacun de nous peut dire avec le poète auvergnat Vermenouze : »

« C'est toujours mon pays, mon humble coin de terre,

.....
Où nos morts sont rangés sous le même granit. »

Adolphe WATTIEZ.

* *
* *

L'idée de Monsieur Wattiez est excellente et nous l'approuvons sans réserve. Notre littérature wallonne a besoin, en effet, d'un glossaire, car nos auteurs patoisants sont visiblement embar-

rassés lorsqu'il s'agit d'orthographier certains mots de notre idiome populaire. La *Revue Tournaisienne* s'efforcera de réaliser leur desideratum.

Nous commencerons sous peu la publication d'un glossaire alphabétique dans lequel seront mentionnées d'après les documents anciens de nos archives, les diverses graphies qu'ont revêtues nos expressions patoises, avant d'en arriver à leur forme définitive. Cela nous permettra de donner

à nos mots une orthographe conforme aux lois de l'étymologie et de la phonétique.

En attendant, nous croyons devoir mentionner à ceux que la chose intéresse, deux ouvrages que l'on peut consulter à la Bibliothèque de la ville; ce sont : A. D'HERBOMEZ. — *Etude philologique sur les chartes françaises du Tournaisis*; D'OUTREPONT. — *Notes de dialectologie tournaisienne*.

Le peintre Joseph Stallaert.

Sa vie. — Son œuvre.

(Suite et fin).

(Voir numéros du 25 janvier, pages 9-11 et du 25 février, pages 17-21).

III.

L'enseignement de Stallaert à Tournai s'inspire avant tout des traditions de son maître Navez. A l'exemple de David, celui-ci donnait peu d'importance à la théorie. C'est en pratiquant devant les élèves et en relevant leurs fautes que Stallaert, imitant en ceci son maître, leur enseignait à s'inspirer de la nature, toujours de la nature, uniquement de la nature. Mais, comme Navez, il mettait fréquemment devant leurs yeux les meilleures interprétations que la forme humaine a reçues au temps de Périclès et au temps de Léon X. Il poussait peut-être un peu trop loin le dédain des branches accessoires telles que la perspective et l'anatomie. N'a-t-on pas dit de Canova, de Thorwaldsen et de Ténérani qu'ils avaient oublié jusqu'au nom des muscles mais qu'ils se sont toujours attachés à rechercher la beauté, la grâce, la vérité, le caractère et le bon goût, qualités essentielles sans lesquelles on ne peut ni rien produire ni rien enseigner que de matériel ?

Le souvenir que ses élèves ont gardé de ses leçons est que son enseignement était très artistique, que Stallaert dédaignait comme tout-à-fait secondaires les cours accessoires de perspective, d'anatomie et de proportions du corps humain; il favorisait spécialement l'étude de la composition

et du dessin. « Il menait son enseignement d'une main ferme, en homme solidement campé sur son savoir. Il possédait, du reste, cette science que les Allemands appellent *die kunstwissenschaft*, et ceux-là mêmes qui n'aimaient point la distinction un peu froide de sa manière s'inclinaient devant la haute conscience et le noble effort dont témoignent toutes ses œuvres... Il ne se contentait pas d'exiger de ses élèves le goût plastique; il perfectionnait l'enseignement intellectuel « qui doit donner à l'artiste la force et le don d'élever son esprit au-dessus du terre-à-terre ». C'était un apôtre convaincu de la beauté noble; il avait très vivement l'horreur de ce qui est bas et vulgaire, et cela donnait à son enseignement une grande portée dans les pays où les jeunes artistes sont volontiers enclins à considérer qu'il suffit qu'une toile soit bien peinte pour qu'elle soit belle. Si parfois ses vues paraissaient un peu étroites, un peu arriérées, la sincérité de son attachement à un idéal d'art très élevé ne le faisait pas moins respecter des *jeunes* les plus révolutionnaires ». On peut se rendre compte de son influence par les travaux de ses principaux élèves conservés au musée de l'Académie de Tournai, tels que ceux de Tonneau, d'Adolphe et d'Auguste Vasseur, de Marcellin Dubois, de Boudrenghien, de Charles Legrain, de Lekimpe.

Parmi ses plus remarquables élèves de Tournai, il faut citer outre ceux dont les noms précèdent, André Hennebicq, Jean Lesage, Jules Pollet, Edouard Quiton, François Damien, François Chantry, Victor Ménart, Victor Witdoek...

Ceux qui l'ont connu disent qu'il avait grand air. Il était de belle taille, avec une figure osseuse, une longue chevelure d'un blond Véronèse et une barbe légère, peu fournie. Charmant causeur, galant et adroit avec les femmes, il recherchait les fréquentations patriciennes, aimait la grande vie et le luxe aristocratique. Dans un bal travesti chez M. le baron Lefebvre, il se présenta dans un costume de Rubens qui fit sensation et dont les échos mondains de l'époque gardèrent longtemps le souvenir. Avec ses élèves il était peu liant, rachetant d'ailleurs par sa politesse exquise la froideur un peu fière de son abord. Il avait le caractère de sa peinture.

Il fut le créateur et le premier commandant de la compagnie des Chasseurs-Eclaireurs de la Garde Civique à Tournai. A l'époque de sa formation, cette compagnie ne se distinguait des autres compagnies de la Garde que par sa coiffure où le plumet de queues de coq remplaçait sur le shako le pompon et la flamme conservés jusqu'à l'avènement du feutre actuellement en usage.

IV.

Stallaert quitta Tournai en octobre 1865 pour aller remplacer comme professeur de peinture et de dessin à l'académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles son ancien condisciple Portaels, professeur démissionnaire. Il reçut sa nomination en rentrant du cimetière où il était allé assister aux funérailles d'Amédée Dubois directeur de notre académie de musique. Nos deux académies se trouvèrent ainsi veuves en même temps.

André Hennebicq fut nommé en 1866 pour le remplacer provisoirement.

A Bruxelles, Stallaert continua à produire abondamment toiles et décorations. Nous citerons ci-après un certain nombre de ses tableaux les plus connus, en commençant par la *Mort de Didon* qui mit le sceau à sa réputation.

Enée, que Mercure sur l'ordre de Jupiter arrache à Didon, s'enfuit de Carthage, abandonnant armure et javelots. Didon ne peut survivre à son désespoir; elle se perce

d'un glaive dont elle avait fait cadeau autrefois à Enée. Une suivante veut arrêter l'hémorragie. Pâle et désespérée, Didon suit des yeux la flotte qui fuit. Déjà le bruit de son suicide s'est répandu, et le peuple en foule accourt pour assister aux derniers moments de sa souveraine. Sur une terrasse, auprès d'un portique phénicien, Didon est couchée sur un lit; au chevet, deux servantes empressées; au pied, une autre accroupie; contre le lit l'armure du héros volage. A l'horizon immense, la flotte troyenne qui s'éloigne dans les splendeurs de l'aurore. Sous le portique, de nombreux citoyens affairés se pressent, avec des sentiments divers peints sur le visage.

On ne saurait assez insister sur l'art déployé par le peintre pour mettre en relief la figure de l'héroïne principale. Pour qui se souvient de Virgile, il est aisé de retrouver toute la grandeur et l'émotion du narrateur; et il n'est pas jusqu'à la coloration qui ne soit manifestement inspirée du poète (1).

Et jam prima novo spargebat lumine terras
Tithoni croceum linquens Aurora cubile.
Regina è speculis ut primum albescere lucem
Vidit et œquatis classem procedere velis
Littoraque et vacuos sensit sine remige portus....

...It clamor ad alta

Atria; concussam bacchatur fama per urbem;
Lamentis gemituque et femineo ululatu
Tecta fremunt; resonat magnis plangoribus æther...

Ce tableau figura à l'Exposition universelle de Vienne en 1873 et valut à son auteur la médaille d'or. Il fut choisi par la Commission directrice de l'exposition des Beaux-Arts de Bruxelles en 1872 pour être reproduit par la gravure. Il appartient au Musée des Beaux-Arts de l'Etat à Bruxelles. C'est une toile de H. 2,70 × L. 4 m. 12. Il a figuré à l'exposition de Paris en 1878 et à l'exposition historique de l'art belge, Bruxelles 1880. C'est une grande composition classique, assez froide, richement traitée mais dans une tonalité généralement pâle. Appréciée et décrite dans *l'Indépendance* en août 1872.

Le dernier combat de gladiateurs.

H. 2,80 × L. 2,12. Exposition de Bruxelles 1880. Musée de Philadelphie.

Dans le cirque, le rétiaire a enfermé son adversaire dans les mailles du terrible filet et s'apprête à l'achever d'un coup de trident. Le vaincu couché, appuyé sur son poing qui étreint encore la courte épée gauloise, attend stoïquement la mort. Le vieux Télémachus, une espèce d'ermite, arrête à temps le trident meurtrier.

(1) *Enéide*, livre IV, vers 584 et suivants.

Le rétiaire a une magnifique tête de brute triomphante. Télémachus est quelconque. L'ensemble est froid et la scène vide.

Vous l'avez vu, grand'mère.

1880. Composition reproduite en phototypie dans l'*Album des Arts décoratifs à l'Exposition du Cinquantenaire belge* par Fumière. (Bruxelles 1881, in-folio : planche I).

Le vin de Falerne. Salon de Bruxelles 1881.

Ruth. Anvers 1882.

Edipe et Antigone. Galerie de S. M. le Roi des Belges.

La balançoire. Musée de Liège.

Les Colombes de Pline. (Intérieur pompéien).

Exposé à Tournai, 1888, salon du Cercle artistique; au salon d'Anvers 1882; au salon de Bruxelles 1884; à l'exposition d'Amsterdam 1885. Peut-être est-ce la même toile qui a été exposée à Bruxelles en 1860 à l'exposition générale des Beaux-Arts?

Fiancés roumains. Bruxelles 1884.

L'éventail. Anvers 1885.

Aveugle et son guide attaqués par des chiens. Gand 1886.

Iris. Gand 1886. Bruxelles 1887.

Le vase corinthien. Bruxelles 1887.

Daphnis et Chloé. Anvers 1888. Reproduit en gravure dans le *Globe illustré* du 17 mai 1891.

Le chardon des Dunes. Exposé à Tournai, 1888, salon du Cercle artistique.

Marchande d'oranges à Capri. Anvers 1888.

Graziella. Exposé à Tournai, 1890, salon du Cercle artistique.

Alexandre et la Pythie au temple de Delphes. Bruxelles 1890.

Le Vase étrusque. Bruxelles 1890. Mons 1893.

La fille de Jephté. Bruxelles 1893.

Printemps. Mons 1893.

Sylvie pleurant son cerf. Bruxelles 1900.

Docteur F. DESMONS.

Crayons généalogiques tournaisiens.

GÉNÉALOGIE DE L'ANCIENNE FAMILLE

LAMBERT.

(Suite).

B. *Albert-Dominique* Lambert, baptisé dans la dite paroisse, le 20 novembre 1658, fut tenu sur les fonts par M. le Comte de Bilstein (1), fils de M. le marquis de Trazegnies, gouverneur, et par

(1) *Albert-François de Trazegnies*, vicomte de Bilstein, prévôt du Chapitre de Nivelles, évêque de Namur, mort en 1699. — COMTE DE SAINT-GENOIS, *mon anc.* t. 1, p. 146.

Madeleine le Ricq au nom de M^{me} de Trazegnies, chanoinesse de Nivelles, sœur du gouverneur (1).

Albert-Dominique alla s'établir à Lille comme maître-apothicaire. Il y mourut avant 1697, laissant veuve *Marie-Jeanne* du Hu. Celle-ci fit enregistrer dans l'Armorial général de France, les armoiries de son défunt époux qui y sont ainsi blasonnées : *de gueules à un lion d'or, passant sur une champagne d'argent, chargée de trois trèfles rangés de sinople; chapé en chef,*

(1) *Anne de Trazegnies*. — COMTE DE SAINT-GENOIS, *Mon anc.* t. 1, p. 144.

parti et arrondi par le bas, au premier d'azur à trois lampes d'or, pendues à leurs chaînettes du même, et au second de gueules à un lion d'or, et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or. Voyez, *Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis* publié par BOREL D'HAUTERIVE, page 120, n° 306. — Il y eut donc et peut-être y a-t-il encore à Lille, une branche des LAMBERT tournaisiens.

C. *Birgitte-Elisabeth* Lambert, baptisée dans la même église, le 21 mai 1660, eut pour parrain, M. Baldoue, lieutenant du Casteau (sic) de Tournai, et pour marraine, *Birgitte-Elisabeth* de Trazegnies (1) fille du marquis gouverneur. Elle mourut au berceau.

D. *Agnès-Françoise*, jumelle de la précédente, fut tenue sur les fonts par Philippe Petit et par Agnès Denis. Elle mourut en bas âge.

E. *Claire-Anne* Lambert, baptisée dans la même église, le 2 octobre 1661, eut pour parrain, Anthoine Sepa, maître de Saint-Brice en Tournai, et pour marraine, D^{elle} Claire Scorion. Elle eut sa messe d'ange le 18 octobre 1661, lendemain de son décès.

Du second lit :

F. *Thiery-Martin* LAMBERT, baptisé dans la même église, le 13 novembre 1669, fut tenu sur les fonts par M. Théry Rogiers et D^{elle} Marie Hardy. Il fut capitaine d'une compagnie de fusiliers au service de Sa Majesté Très-chrétienne et mourut dans ladite paroisse de Saint-Quentin, le 13 mars 1736, après y avoir épousé le 14 avril 1711, *Catherine-Josèphe* BARBION baptisée aussi à Saint-Quentin, le 19 avril 1687, décédée dans cette paroisse, le 22 novembre 1749, fille de Martin-Abraham Barbion et d'Anne Taisse. Ils n'eurent pas de postérité et gisent à Saint-Quentin entre la chapelle de Notre-Dame des Anges et les carolles, sous une pierre où se voient deux écussons accolés, timbrés d'un heaume orné de ses lambrequins et cimier et surmontant cette inscription :

(1) Bien des personnes, en nos contrées ne se doutent pas que *Birgitte* est plus correct que *Brigitte*, ce nom étant le féminin de *Birger*. — *Birgitte-Elisabeth de Trazegnies*, chanoinesse de Maubeuge, épousa Ferdinand, comte de Hamal. COMTE DE SAINT-GENOIS, *Mon. anc.* t. 1, p. 147.

D. O. M.

SOUS CE MARBRE REPOSENT
M. THIÉRY MARTIN LAMBERT,
CY DEVANT

CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE FRANCHE
DE FUSILIERS AU SERVICE DE SA
MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE,
DÉCÉDÉ LE 13 MARS 1736, AGÉ DE 66 ANS,
ET DAMOISELLE

CATHERINE JOSEPH BARBION,
SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE 22 NOVEMBRE 1749,
AGÉE DE 64 ANS.

REQUIESCANT IN PACE (1).

G. *Jeanne-Bregitte* Lambert, baptisée aussi à St-Quentin, le 27 juillet 1671, fut tenue sur les fonts par Albert-André de Sainte-Aldegonde (2), représenté par Philippe Huinne, et par Jenne Scorion, femme du Conseiller Goffet (3).

2° ANTHOINE *Lambert*, baptisé le 7 novembre 1636, fut tenu sur les fonts par son oncle Anthoine Lambert, et par Agnès Denis, tante de sa mère.

3° ESTIENNE *Lambert*, baptisé le 13 avril 1638, eut pour parrain et marraine, *Estienne Lambert*, son oncle, et Barbe Gille, femme de son autre oncle, Anthoine Lambert.

4° ANNE-MARIE *Lambert*, baptisée le 8 mars 1640, fut tenue sur les fonts par Marcq Denis, son oncle maternel (4), et par Anne Coquelle, seconde femme de son aïeul, Jean Denis (5).

5° MARCQ-ANTHOINE *Lambert*, baptisé le 13 juin 1641, fut tenu sur les fonts par Messire Toussain Sohier (6) au nom de Messire Marcq Denys, abbé de Saint-Mard (7), son grand oncle maternel, et par Magdeleine Denys, sa grand'tante maternelle (8).

(1) COMTE DU CHASTEL. *Epitaphes et blasons*, page 279.

(2) Albert-André de Sainte Aldegonde-Noircarmes, baron de Mingoval, seigneur de Genech, de Bours, etc., ancien gouverneur du comté d'Artois pour sa Majesté catholique Charles II, roi d'Espagne, comte souverain d'Artois. Voyez : GOETHALS. *Miroir des Notabilités nobiliaires*, t. II, p. 613.

(3) On ne trouve pas cette alliance dans la généalogie de la famille SCORION publiée. Voyez : *Annuaire de la Noblesse Beligique*, t. 22, 1868, p. 30.

(4) Marcq Denis était marchand à Bruges en 1646.

(5) Voyez *Not. gén. tourn.* t. 1, pp. 540, l. 11, et p. 624, degré VIII. Anne Cocquiel, dit le Merchier, fille de Caron et d'Anne Desmaystres.

(6) C'était un chanoine régulier de Saint-Nicolas des Prés, lez-Tournai, appartenant à la famille Sohier, dite aussi Soyer.

(7) Saint-Mard, Saint-Médard et Saint-Marc sont trois noms s'appliquant à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés.

(8) Magdeleine Denis avait épousé Nicolas Théart, apothicaire.

6° MARIE-MAGDELEINE *Lambert*, baptisée le 5 avril 1643, fut tenue sur les fonts par Paul Cocquiel, dit le Merchier (1) et par Magdeleine Hautbroucq. — Elle testa le 20 avril 1690 et mourut dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Tournai, le 14 avril 1701, étant domiciliée dans la *fondation Joachin Raguet*. Son testament fut approuvé par les maieur et échevins de St-Brice, le 15 dudit mois. Dans cet acte, elle nomme son frère, Jacques *Lambert*; son neveu, Martin-Joseph *Lambert*, fils dudit Jacques, à qui elle donne 80 florins; Marguerite de le Vingne, veuve de son autre frère Charles-Anthoine et mère de Thiéri-Martin *Lambert*, et enfin, elle désigne comme héritières universelles, ses trois nièces, Marie-Catherine, Marguerite-Josèphe et Marie-Jeanne, filles du susdit Jacques *Lambert* (2).

7° JACQUES LAMBERT, qui suivra, V.

8° JEAN-BAPTISTE *Lambert*, baptisé le 17 juin 1646, fut tenu sur les fonts par Jean Verron et Jeanne Cocquiel, dit le Merchier (3).

9° MARIE-CLARE *Lambert*, baptisée le 22 mars 1653, eut pour parrain et marraine, Charles-Anthoine Cocquiel et Clare Scorion (4).

10° GÉRY-IGNACE *Lambert*, baptisé le 8 décembre 1654, fut tenu sur les fonts par Géry Denis (5), et Anne Denis, ses oncle et tante maternels.

V. Jacques LAMBERT, marchand, baptisé à Tournai, dans l'église de Saint-Brice, le 16 février 1645, fut tenu sur les fonts par Jacques Grau (6) et par Marguerite de Nys, cousine germaine de sa mère (7). Il épousa *Jacqueline* HUBERT, morte

à Tournai, dans la paroisse de Notre-Dame, le 31 mars 1689.

Ils eurent sept enfants baptisés à Notre-Dame, de Tournai; ce sont :

1° PIERRE-JOSEPH *Lambert*, baptisé le 16 août 1670, fut tenu sur les fonts par Pierre Bargibant, époux de la cousine germaine de son père, et par Collette Logée.

2° MARGUERITE-JACQUELINE, baptisée le 24 juillet 1672, eut pour parrain, Messire Erasme Hoverlant (1) et pour marraine, D^{lle} Marguerite Male, au nom de D^{lle} Marguerite Denis, femme de M. Martin Male (2). Elle mourut avant août 1682.

3° MARIE-CATHERINE *Lambert*, baptisée le 25 octobre 1674, fut tenue sur les fonts par Gérard de Gouy, son bel-oncle à la mode de Bretagne, et par Catherine Théart. Elle vivait en 1690, selon le testament de sa tante, Marie-Magdeleine *Lambert*.

4° MARTIN-JOSEPH LAMBERT, qui suivra, VI.

5° MARIE-THÉRÈSE *Lambert*, baptisée le 30 octobre 1680, fut tenue sur les fonts par son oncle, Charles-Anthoine *Lambert* et par D^{lle} Anne-Thérèse Cocquelle (3). Elle mourut avant 1690.

6° MARGUERITE-JOSÈPHE *Lambert*, baptisée le 7 août 1682, tenue sur les fonts par Jean-Baptiste Coppin et par sa belle-tante, Marguerite de le Vingne, vivait en 1690.

7° MARIE-JEANNE *Lambert*, baptisée le 8 décembre 1684, eut pour parrain, Cornil *Hubert*, parent de sa mère, et pour marraine, Jeanne *Lambert*, cousine germaine de son père. Elle vivait en 1690.

Le Comte P. A. DU CHASTEL.

(A suivre).

(1) Paul *Cocquiel* était un marchand drapier, qui avait épousé Marie Binoy, dame du Val.

(2) ARCHIVES DE TOURNAI. *Testaments*, Paquet de 1701.

(3) C'était la femme de Jacques du Bois. Voyez *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 546, l. 27.

(4) Charles-Antoine *Cocquiel*, dit le Merchier, était marié à Clare *Scorion*, dont le nom est identique à *escourgeon*, dit *Soucrion* ou *Sucrion* en patois wallon. *Not. gén. tourn.* t. I, p. 545.

(5) Marchand à Bruxelles en 1646.

(6) Jacques *Grau* était le grand pauvre de la paroisse de Notre-Dame où il mourut le 9 Janvier 1661.

(7) Marguerite de *Nys* ou *Denis* avait épousé Martin de *Male*, dépositaire de Tournai et receveur de l'Hôpital de Notre-Dame. *Not. gén. tourn.*, t. II, p. 538.

(1) Ce *messire* était en réalité Erasme-Pierre *Hoverlant*, marchand qualifié *Honorable homme*.

(2) Voyez note 5. *Male* est de *Male*, qui est *van Male* au pays d'origine, la Flandre.

(3) Anne-Thérèse *Cocquiel*, dit le Merchier, femme dès le 8 février 1683, de Seraphin de *Fines*, depuis chevalier et seigneur du Fresnoy (à Celles-Molembaix).

Société d'Harmonie de la ville de Tournai.⁽¹⁾

Il semble qu'en 1833 (d'après Bozière) ou au plus tard en 1835, Roucour, chef de musique de la Société d'harmonie, organisa et dirigea, pour la compagnie des artilleurs volontaires, une petite musique (fanfare), qui plus tard, devait être transformée en une Harmonie importante.

La société d'harmonie suivait, doucement, le cours de son existence. Elle offre un concert à ses membres le 20 mars 1835, (2) organise un concours de musiques au parc, à l'occasion de la kermesse de cette année, et la ville lui accorde des médailles à cette fin. Elle donne un concert le 2 décembre. Il avait été question aussi de prendre part au concours de Bruxelles, mais elle dut y renoncer, à cause des dissentiments qui avaient éclaté entre ses membres et dont on trouve la trace dans la correspondance administrative (arch. mod. 1835, f. 45). La Société, dit l'administration communale au Gouverneur, a perdu depuis peu de temps plusieurs de ses membres, qui s'en sont détachés pour former une seconde société; (celle-ci paraît être celle qu'on appellera plus tard la musique ou l'harmonie de la garde civique). La société, est-il dit ailleurs, a beaucoup de peine à se soutenir, à cause du projet insensé de la diviser, pour faire deux harmonies, qui, si ce projet trouvait de l'appui, auraient alors l'une et l'autre, assez de mérite pour embellir les représentations d'une ménagerie ou d'un cirque olympique.

En cette même année 1835, on entendit à la messe de Sainte Barbe, la musique des volontaires pompiers qui venait d'être créée.

Deux concerts sont donnés en 1836, le 25 avril et le mercredi de la kermesse. Au premier de ces concerts on entendit « l'exécution monstre de la bataille de Vittoria »; en outre, le samedi, veille

(1) Voir les numéros de Janvier et de Février. Dans ce dernier numéro, page 28 2^e colonne, ligne 33 il faut supprimer le mot *Société* et mettre seulement : *Harmonie de la Ville de Tournai* : en outre, les dimensions de la plaque ont été omises; ces dimensions sont 13 centimètres de hauteur et 19 centimètres de largeur.

(2) Parmi les artistes qui s'y firent entendre, la *Feuille de Tournai* mentionne Joseph Soil qui exécuta un air de violoncelle justement applaudi. Son morceau, dit ce journal — et que les musiciens écoutent bien — avait trois mérites, celui d'être choisi avec goût, celui d'être bien exécuté, et celui d'être court !

de la kermesse, la Société d'harmonie et celle des volontaires pompiers se firent entendre sur la grand'place.

Malgré les engagements souscrits le 1^{er} janvier 1836, un certain nombre de membres de la Société d'harmonie la quittèrent au commencement de 1837 et fondèrent la *Société d'harmonie de la garde civique*, confusion dans le nom qui entraîna une confusion dans les esprits, et que les dissidents s'efforcèrent d'entretenir le plus longtemps possible. (arch. mod. 1837, f. 43 et 45).

Des articles de journaux en font foi : les deux groupes se jetaient le gant, se défiaient..... qualifiaient leurs adversaires des noms les plus divers : société des concerts, société des exercices musicaux, soi-disant société d'harmonie, société des amateurs, revendiquant pour eux seuls, le nom de l'ancienne société d'harmonie, et les avantages que cette qualité pouvait entraîner.

L'une des deux fractions de la société avait conservé l'ancienne commission administrative; l'autre avait Roucour, l'ancien chef, à sa tête; toutes deux avaient la prétention de continuer la vraie Société d'harmonie, et l'administration communale s'y retrouvait si peu elle-même, qu'elle réclamait des explications aux deux chefs des groupes rivaux. On se disputait le matériel aussi bien que les membres honoraires qui eux non plus, ne savaient à quel groupe ils devaient se rallier.

Le 18 avril 1837 eut lieu une assemblée générale. On y compte la présence de 20 membres actifs, tandis que 17, dont Roucour, étaient absents. L'assemblée prononça la déchéance de Roucour et nomma Hespel-Colins pour le remplacer, comme chef d'orchestre. Elle élut en même temps une nouvelle commission administrative, et la chargea de rédiger un nouveau règlement et de réclamer le mobilier de la société.

Le 19, la commission notifia le nouvel état de choses à l'administration communale, la rupture définitive avec Roucour et ses partisans, et demanda d'être reconnue comme Société d'harmonie de la ville (arch. mod. 1837).

A cela l'administration répondit qu'elle ne se trouvait pas suffisamment éclairée pour statuer, mais en toute hypothèse elle exigea qu'on lui remit le matériel de la société, qui incontestablement était sa propriété. Elle s'efforçait par tous les moyens, d'amener une réconciliation entre les deux groupes, ce fut en vain. La rupture devint définitive, et comme ce roi qui se fit appeler *le grand* lorsqu'il perdit la majeure partie de ses états, la société, qui avait perdu près de la moitié de ses membres, prit alors le nom de *Grande harmonie*, tandis que Roucour et ses partisans se groupèrent sous le nom d'*Harmonie de la garde civique*. Nous verrons, dans un chapitre suivant, l'histoire de cette société, et poursuivons ici celle de la Société d'harmonie proprement dite, qui, semble-t-il, renonça à l'uniforme militaire qu'elle avait porté jusque là et le laissa aux dissidents, pour adopter l'habit noir.

En cette année 1837, la Société d'harmonie donna cinq matinées de musique à la Salle des Concerts, le 15 mai, le 30 juillet, le 20 août, le 14 septembre et le 31 novembre.

Le premier de ces concerts est annoncé par la *Feuille de Tournai* en ces termes : Une de nos Sociétés d'harmonie, car de compte fait, nous en avons au moins trois maintenant à Tournai, donnera lundi 15, une matinée musicale avec M^{lle} Mayer... ; à propos du 4^e concert, la même feuille dit : son orchestre n'est pas en progrès, mais la symphonie a parfaitement accompagné.

La même année encore elle fait célébrer une messe en l'honneur de Sainte Cécile, sous la direction de son nouveau chef, Hespel.

En 1838, la Société donne une matinée musicale, à la Salle des Concerts, le 27 mai. La veille de la kermesse elle se fait entendre sur la place en même temps que les musiques des volontaires pompiers, des artilleurs bourgeois et de la garde civique. Si elles voulaient s'entendre, dit un journal, pour n'en former qu'une, sous le nom de *Grande Harmonie de Tournai*, pour aller jouer à l'étranger, quels succès ne remporteraient-elles pas ?

Ficher remplaça bientôt Hespel, dans la direction de la Société.

En 1839, elle donne encore des concerts, et le 26 mars, avec les trois musiques des corps de la

garde civique, elle donne une sérénade au grand patriote Barthélemy Du Mortier, dont le nom était à cette époque, acclamé d'un bout à l'autre de la Belgique. Dès le mois d'avril de cette année, elle se prépare à prendre part au concours de Mons avec 62 exécutants. La ville lui ayant refusé un subside sollicité à cette fin, elle se procure la somme nécessaire pour participer au concours, au moyen de souscriptions volontaires ; et le dimanche 26 mai elle exécute au Parc les morceaux qu'elle doit faire entendre à ce concours. La fortune ne lui fut pas favorable, une musique d'Ath remporta la palme ; une polémique très vive, agrémentée de défis, remplit pendant quelques semaines les colonnes des journaux, puis le calme revint et le silence se fit sur ce fâcheux évènement.

L'administration communale voulant organiser un festival à l'époque de la kermesse de 1839 fait appel à cette fin, aux diverses musiques de la ville, dès le 22 juin. Toutes déclarent vouloir s'y prêter sans restriction, sauf la *Grande Harmonie*, qui subordonne son concours à certaines conditions : le directeur des musiques réunies sera M. Ficher, directeur de la Société d'harmonie, et les solistes devront être pris parmi ses membres ; en même temps elle ajoute qu'au point où en sont les choses, et vu « l'exaspération des esprits, elle a la presque certitude qu'il serait impossible de parvenir à une bonne exécution conjointement avec la musique de M. Roucour. » — Cette musique, ajoute-t-elle, ne compte que 20 ou 25 membres, tandis que la Société d'harmonie avec la musique des pompiers et celle des canonnières, en compte 90. (Arch. mod. 1839). De semblables prétentions ne pouvaient être accueillies, et elles ne le furent pas, mais elles eurent pour résultat d'empêcher l'organisation du festival projeté, et on le reprocha souvent, dans la suite, à la Société d'harmonie.

Au mois de juin, elle assista à la procession de la Fête-Dieu, et à l'issue de la cérémonie, les musiciens des pompiers, accompagnés d'un détachement de ce beau corps, se joignirent aux musiciens de la grande harmonie pour aller reporter le drapeau chez le président de cette dernière société. Cette double musique, présentant un effectif de 80 à 90 exécutants, a joué avec une

précision remarquable, le même pas redoublé que nos jeunes musiciens ont exécuté en entrant dans nos murs. (Sans doute au retour du concours de Mons). (*Feuille de Tournai*).

Dans un concert champêtre donné par les mêmes, au Grand Colysée, on entendit de nouveau les morceaux exécutés au concours de Mons, qui nécessairement, furent trouvés fort beaux.

On était encore dans le délai accordé au condamné pour maudire ses juges, et on ne s'en privait pas!

Le 7 juillet de la même année, la Société donne, au Parc, un concert au profit des victimes de Borghet.

Au mois d'août, elle revient sur la question de donner une fête musicale à la kermesse, le 19 septembre, et offre d'en faire seule les frais; elle donnera aussi un concert à ses membres, à la Salle des Concerts, le dimanche suivant.

E.-J. SOIL DE MORIAMÉ.
(A suivre.)

Le Pont des Trous mutilé!

Le samedi 18 mars, l'Administration des ponts et chaussées a procédé à la mise en adjudication publique des travaux de restauration et de consolidation à effectuer au Pont des trous. Ce monument qui fut un moment sur le point d'être abattu, est donc sauvé et, comme le dit très justement le *Courrier de l'Escaut* du 19 de ce mois, ceux qui ne voient dans les vestiges du passé que de « vieilles pierres » devront en faire leur deuil.

Mais si le Pont des trous est sauvé de la mort, s'ensuit-il que l'on doive à jamais le mutiler et lui enlever tout son cachet pittoresque, tout son caractéristique aspect? C'est cependant ce qui est sur le point de lui arriver.

Il nous est revenu, en effet, que pour les nécessités (?) de la navigation, il serait question d'établir sous la première arche de la rive gauche... Je vous le donne en mille!! Une passerelle en forme de V. Il paraît que la *Batellerie belge* se plaint des difficultés que rencontrent les bateliers pour jeter leur filin sur le rivage, quand un bateau a passé par le Pont des trous.

Pour obvier à cet inconvénient qui, aux dires des initiés, serait considérable (!), on veut défigurer notre Pont.

Voici, en effet, ce qu'on ferait. Une passerelle partirait de la rive gauche, du côté de la campagne, et viendrait s'appuyer sur la pile de la première arche : c'est la première branche du V. Partant de la pile, cette passerelle continuerait sa route et irait du côté de la ville, se reposer sur

la berge. Ce serait la seconde branche du V.

Voilà! Mais voyez donc l'effet que produirait ce petit pont en V, évoluant sous la première arche de la rive gauche?

Je reconnais que les bateliers éprouvent une certaine gêne dans la manœuvre du filin. Mais faut-il pour un ennui relativement minime, détériorer un monument que nous ont légué les siècles morts? Pourquoi n'avoir pas recours au moyen mis en usage sur les canaux du nord de la France? Pourquoi ne pas employer ici comme là-bas, une chaîne sans fin tournant sur deux poulies? Le charretier dont le cheval hale un bateau remontant l'Escaut, arrivé au Pont des trous, détellerait son cheval, attacherait le filin à la chaîne sans fin, contournerait au petit trot ou au pas, peu importe, la tour de la rive gauche, puis, actionnerait la chaîne et réattellerait sans que le batelier ait eu à s'occuper de cette manœuvre si simple.

Cela au moins est pratique : une poulie à chaque extrémité de la tour de la rive gauche, une chaîne et c'est tout. Certes, ce serait moins coûteux que l'établissement d'une passerelle et cela préserverait ensuite notre vieux Pont des trous d'une mutilation que rien ne justifie.

Je fais ici appel aux Pouvoirs publics et j'ose croire que ni la Ville, ni la Province, ni l'Etat ne laisseront mettre à exécution le projet de la passerelle en V.

Que l'on ne m'objecte pas de marcher à l'encon-

tre des nécessités bien reconnues du commerce et de l'industrie. Je suis, au contraire, parmi les partisans de toute mesure qui tendrait au relèvement effectif de l'activité économique de notre ville. Mais dépenser de l'argent pour édifier une passerelle qui pourrait être plus économiquement et

plus utilement remplacée par une chaîne sans fin, sans nuire à l'effet pittoresque de notre antique Pont des trous, n'est-ce pas du gaspillage, une faute contre le bon sens et un attentat contre la beauté des sites de Tournai ?

Adolphe Hocquet.

Chronique bibliographique. (*)

(*) *La Revue publiera un compte-rendu des ouvrages dont deux exemplaires seront adressés à la Rédaction.*

DOCTEUR FERNAND DESMONS. *La peste de 1668 à Tournai*. Tournai, Casterman, in-8° de 62 pages.

M. le Docteur Desmons a choisi pour terrain de ses études historiques le demi-siècle qui s'écoule entre la mort de Philippe IV et la paix d'Utrecht. Son histoire de la « conquête de Tournai en 1667 par Louis XIV » va paraître très prochainement dans les Annales de la société historique; la *Peste de 1668* nous permet d'augurer que cette histoire sera sérieusement documentée, claire et méthodique, captivante et pittoresque.

L'auteur, historien et médecin, s'est donné pour mission, non seulement de raconter les événements en insistant sur les mesures administratives destinées à limiter les ravages du fléau, mais surtout de faire connaître la thérapeutique appliquée au mal par les médecins du temps, en parti-

culier par les deux célèbres praticiens Benoit Perdu et T. Cresteau, dont il analyse les théories à la lumière de la science moderne.

Cet ouvrage constitue une précieuse contribution à l'histoire de Tournai, en même temps qu'à celle de la médecine.

* * *

A signaler un article du *Courrier de l'Escaut*, n° du 5 février 1905, sur l'ancien château de Tournai, construit en 1518 par Henri VIII, durant l'occupation anglaise, et démolé en 1668 par Louis XIV. Cet article est emprunté en partie à l'ouvrage de M. le Docteur Desmons sur « *La conquête de Tournai par Louis XIV* », publication qui est sous presse en ce moment.

Léo VERRIEST.

Chronique.

Un Tournaisien à Paris.

LE RAPPEL de Paris a consacré, le 12 décembre dernier, un article élogieux aux compositions musicales d'un de nos concitoyens, M. Prudent Pruvost. Nous nous faisons un plaisir de reproduire cet article :

Musique sociale.

On parle beaucoup d'art social, d'art populaire. Et, en effet, l'art ne peut atteindre sa plus sublime essence qu'en parlant à tous, qu'en remuant au fond de tous les cœurs les flots assou-

pis de l'émotivité humaine, profonde comme la mer.

Les plus grands des chefs-d'œuvre que nous possédons dans tous les arts ont été tels, parce qu'ils exprimaient puissamment l'âme des multitudes.

Mais, si on parle souvent d'art social, combien rarement nous est-il donné de reconnaître des manifestations réelles de cet art? Rien de plus facile que de s'intituler poète social, sculpteur social, peintre social, compositeur social; rien

de plus difficile que de mériter vraiment ces titres.

Car il ne suffit pas d'emprunter ses sujets au livre d'or ou au martyrologe des travailleurs, de mettre en scène des ouvriers, des gueux, des chemineaux ; il ne suffit pas de faire des phrases ronflantes sur le problème social, ou de peindre des bourgerons et des blouses, ou d'imiter musicalement les bruits de la forge ou de l'usine ; il faut saisir l'âme du peuple, il faut attraper le souffle, il faut vivre la misère sociale, travailler du labeur populaire, ressentir les joies de la multitude, pleurer ses douleurs, vibrer de toute sa vie avant de la chanter.

Combien peu d'artistes en sont là !

Il faut aussi, avant de faire de l'art social, faire de l'art compréhensible, large, puissant, qui vous « prenne aux entrailles », selon la belle expression de Molière. Or, il suffit de suivre, même de loin, le mouvement artistique pour voir que la plupart des artistes sont entichés de subtilité, voire même d'obscurité, ou en tout cas de bizarrerie.

Cela est encore plus frappant en musique. Prenons les compositeurs les plus réputés de l'heure présente et les plus justement réputés. MM. Vincent d'Indy, Debussy, Duparc, Magnard, et d'autres, la plupart élèves de Franck, sont pleins de talent ; mais ils sacrifient presque uniquement à la recherche des nuances délicates, fines, raffinées plutôt ; ce sont les *symbolistes de la musique* ; ce sont des adeptes de l'alexandrinisme ; leur préciosité et leur complexité les rangent d'office parmi les artistes qui ne parleront jamais aux foules. Ils représentent l'aboutissement d'un art, et non son apogée.

Je dois ajouter que d'autres compositeurs, et fort réputés également, sont plus près de la vie. Par exemple, MM. Bruneau et Gustave Charpentier, surtout le premier. En dehors de toute personnalité, il faut reconnaître qu'ils sont plus près de l'art social, de celui qui peut traduire les sentiments des masses. Du reste, ils sont unanimement appréciés.

Mais quelque chose reste encore à trouver, quelque chose de difficile à définir, mais que l'avenir nous apportera certainement. Et ce quelque chose fera naître définitivement l'art social.

En attendant, il me paraît utile de signaler à tous ceux qui s'intéressent à la musique et à l'art social une initiative vraiment très belle et soutenue par une conviction et une ardeur très louable.

Faire toute une série d'œuvres consacrées au travail, à sa glorification, une suite d'hymnes vibrants et enthousiastes chantant la dignité de l'effort social, la gloire humble des artisans grâce à qui nous avons le vivre, le vêtement, le couvert, telle a été l'ambition d'un jeune compositeur, doué d'ailleurs d'un talent remarquable, M. Prudent Pruvost.

C'est dans les pays miniers du Nord, au milieu des « houilleurs », que Prudent Pruvost conçut l'idée première de ses *Chants du travail*, actuellement en cours de publication. Il fut fortifié dans son dessein par le spectacle de la vie des gueux parisiens, car il vécut aussi dans la capitale et y mangea de la vache enragée. C'est le combat réel avec la misère et l'obscur grandeur du peuple qui l'a inspiré. Et il a mis au service de la foi nouvelle les préceptes — qu'il connaissait à fond — du contrepoint, cette science des anciens âges.

La série des *Chants du travail*, que de dévoués et distingués artistes, sous la conduite de conférenciers de la valeur de M. Eugène de Solenière, interprètent déjà dans les Universités Populaires, comprend un assez grand nombre de morceaux entièrement émouvants. Je ne puis vous donner une idée ici de leur sincérité, ni de leur accent, ni de leur style, lequel se fait aussi bien goûter dans une réunion de raffinés que dans une assistance populaire.

Mais je puis vous citer leurs titres ; c'est la *Chanson du Pain* :

Un peuple tout entier, dès que le jour se lève,
Chante la chanson du pain !

C'est la *Chanson de la Pierre* :

Dans les profondeurs de la terre,
Aux flancs du roc solide et fort,
Les carriers arrachent la pierre,
En rassemblant tout leur effort,

Puis viennent : la *Chanson de la terre*, la *Chanson du vin*, la *Chanson de la mer*, *Mineurs*, la *Chanson du fer*, *Ouvriers, filez et tissez*, les *Chants du poète*, la *Vapeur et l'Electricité*.

Avouez qu'il est peu banal de voir une composition musicale destinée à chanter la *Vapeur* ou l'*Électricité*.

Prudent Pruvost est aussi l'auteur de mélodies plus intimes, plus individualistes, par exemple : *Espoirs, la Chanson du rouet, Chanson bretonne, les Trois Pipes, la Chanson du chevrier, le Vin nouveau, Soir douloureux, Ronde villageoise ; les Vieux Saules, la Chanson du charretier, Deux chansons à boire, etc.*, tous empreints d'un sentiment populaire.

J'ai oublié de dire que M. Pruvost a fait lui-même la poésie de tous ses *Chants du Travail* ; ce qui donne à ses œuvres une unité toute particulière, et en double la personnalité.

Je dois également ajouter que ces œuvres sont éditées par la Société Coopérative des Compositeurs de musique, 84, rue Bonaparte.

Prudent Pruvost, qui ne se révélera complètement qu'au théâtre, a des projets de drames et des comédies lyriques extrêmement curieux ; il en écrira également le poème. Au reste, tout ce qu'il fait porte le caractère scénique à un très haut degré. Souhaitons qu'il puisse se produire bientôt ; ce sera certainement un événement musical qui soulèvera peut-être les critiques de certains, mais fera sensation.

Toutes ces œuvres sont conçues pour chœur et orchestre, et destinées à être exécutées par de grandes masses chorales et instrumentales ; on se rappelle combien Berlioz prônait ces grandes auditions, en lesquelles s'anime la solennité d'une fête populaire.

Car la qualité maîtresse de Prudent Pruvost c'est la *puissance*, l'intensité dramatique. Il sait enlever, emballer les auditeurs, qualité rare.

Il serait à désirer que les orphéons, les sociétés chorales, et même les fanfares, apprennent à connaître cette musique sociale, qui gonfle tout l'être d'énergie et de santé, élève les yeux vers l'avenir, donne du courage à la tâche et de la joie au cœur.

Henri ALLORGE.

Tours MARVIS. — Lors de la dernière séance du Conseil communal (11 mars), M. Albert Asou, échevin des travaux publics, a annoncé que la

Ville avait obtenu de l'Etat le cession des anciens remparts de Marvis, à charge de les restaurer. Le devis établi par l'architecte Sonnevile porte le coût des travaux à exécuter aux remparts, à la somme de 12,266 francs. Un quart de la dépense sera supporté par l'Etat ; la province prendra à sa charge, espère-t-on, un second quart ; de sorte que la Ville ne devra déboursier qu'environ 6000 frs.

Un crédit est voté par 18 voix contre 5.

Par quelles bonnes raisons ces 5 opposants pourraient-ils donc justifier leur vote? L. V.

MUSÉE DE TABLEAUX. — Il est question d'acquérir, si ce n'est déjà fait, pour le musée de tableaux, le portrait du peintre Hennebicq, notre concitoyen, par le peintre bruxellois Broerman. C'est, paraît-il, une fort belle œuvre.

— On commence à placer, dans une des salles du musée, une série de dessins exécutés par Monsieur François Leconte, et représentant les plus curieuses parmi les anciennes maisons de notre ville, rétablies dans leur état primitif. Cette collection qui comprendra plus de 150 pièces, est du plus haut intérêt pour les propriétaires de maisons anciennes, qui pourront les consulter utilement en vue d'une restauration si désirable dans l'intérêt général.

S. DE M.

ROGER DE LA PASTURE — L'abondance des matières nous force à remettre au prochain numéro, le compte-rendu de la conférence que M. Soil de Moriamé a faite, le 10 mars, au Cercle artistique, sur Roger de la Pasture.

Correspondance.

Un abonné nous a adressé une lettre par laquelle il nous demande des renseignements sur l'histoire de l'exploitation des carrières de pierre du bassin de Tournai. Nous sommes à l'entière disposition de nos lecteurs et nous répondrons bien volontiers à leurs questions ; mais il faut qu'au moins, nous connaissions nos correspondants. Il nous est impossible, nous l'avons déjà dit, (n° 1, page 16) de tenir compte de communications anonymes.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

Société d'Harmonie de la ville de Tournai.⁽¹⁾

III.

La lutte était toujours des plus vive entre la Société d'Harmonie et la Société de Musique de la garde civique dirigée par Roucour ; la polémique allait bon train dans les journaux et dans les cafés, et un incident grotesque dont les détails ne nous ont malheureusement pas été conservés, fit un jour donner aux musiciens de la Société d'harmonie le nom de *Rasés*, tandis que ceux de la garde civique et leur chef Roucour, furent appelés *les chiens verts* ; et ce nom persista longtemps encore après la disparition de la première de ces sociétés, lorsque la seconde fut devenue la musique des artilleurs, comme nous l'exposerons plus loin. La discussion persiste, écrit la *Feuille de Tournai*, entre nos Sociétés d'Harmonie. Quand donc verrons-nous *les chiens verts*, *les rasés* et *la famille musicale* se prêter franchement un mutuel secours et ne former qu'une seule société sous la direction des trois chefs de mérite que notre ville possède ; *M. Hespel* conduirait les chœurs, *M. Roucour* l'harmonie, *M. Fischer* la symphonie ! (29 novembre 1839).

-- La musique de la garde civique, ou plutôt celle des *chiens verts* ... jette feu et flammes... contre *les Rasés* ; le festival tournaisien n'est plus qu'un rêve, et ce qui reste de plus positif, c'est que les *chiens verts* ne sont pas près d'être *rasés* ! (même journal, 14 juillet 1839).

Toutes les tentatives de réconciliation, provo-

quées tant par l'administration communale que par les amis des arts, avaient échoué, la Société d'harmonie s'opiniâtrant à ne pas faire la paix avec la nouvelle société créée par Roucour. La sympathie publique se détourna d'elle et à partir de ce moment, elle ne fit que végéter.

Au mois de février 1840, Fischer, directeur de la Société d'harmonie, forme au sein de celle-ci, une symphonie ; plus tard il s'abouche avec une nouvelle Société de symphonie, composée d'amateurs, qui finit, en novembre, par fusionner avec l'orchestre de la Société d'Harmonie.

La veille de la kermesse, elle se fait entendre comme d'usage, sur la grand-place, avec les musiques de la garde civique et des pompiers. (Arch. mod. f. 45). Invitée en 1841 à prendre part aux festivals de Cambrai et de Bruxelles, elle s'y refuse, à cause de la maladie de son chef. (Ibid)

Vers cette époque naissent la société des concerts et redoutes, la société odéonienne, la société orphéonienne (plus tard (1848) des Orphéonistes).

Les musiques bourgeoises, comme les musiques militaires, se faisaient entendre régulièrement au parc, où la police semble avoir parfois laissé à désirer. Nous trouvons en effet dans la *Feuille de Tournai* du 13 août 1848, que la musique militaire refuse de se faire encore entendre parce que les gamins ont la rage d'accompagner tous les airs avec des *cliquettes*. Nous supposons que la police ne les laissa pas faire trop longtemps, et que notre bruyante jeunesse trouva un autre moyen

(1) Voir pages 7, 27 et 43.

de satisfaire ses goûts tapageurs. Ce n'est en tous cas pas ce bruit, qui avait interrompu les exécutions des musiques militaires, qui fit taire celles de la Société d'Harmonie. Il n'est plus fait mention de la société après 1841, et en 1849, à propos d'un projet de création de caisse de secours au profit des artistes musiciens, on parle de vendre le matériel d'une Société d'Harmonie, *qui n'existe plus*. (F. de Tournai 2 mars 1849).

Les *Rasés* avaient succombé, mais les *Chiens verts*, branche cadette de la grande famille musicale qui avait nom *Société d'Harmonie*, continuaient avec succès ses traditions, sous le nom de Société de musique de la garde civique ou des Artilleurs, dont nous allons parler.

*
* *

C'est à partir de 1848 seulement, que la loi sur la garde civique prévoit l'organisation de musiques attachées à ce corps, et détermine leur uniforme; jusque-là les légions firent à cet égard ce qui leur sembla bon, et lorsqu'elles voulurent avoir une musique, elles durent s'y faire autoriser individuellement. La Garde civique de Tournai n'eut pas de musique dans le principe, mais nous avons vu que la Société d'Harmonie lui en tint lieu et assista aux événements les plus mémorables de la Révolution, tantôt revêtue de son uniforme propre, tantôt habillée, comme les volontaires, de la blouse et du shako de toile cirée. C'est dans ce dernier uniforme qu'elle prit part à la plantation de l'arbre de la liberté, 21 avril 1851, et à la reconnaissance de Barthélemy du Mortier, comme colonel de la garde civique, en juillet 1831.

Lors de la scission de 1837, Roucour et ses partisans qui semblent avoir gardé l'uniforme de l'ancienne Société d'Harmonie, les *chiens verts*, comme on les appelait alors, passèrent une convention dont les termes ne nous sont pas connus, avec les chefs de la garde civique, car à partir de cette époque il se donnent souvent le titre d'*Harmonie de la garde civique*. C'est encore cette société que nous voyons donner une sérénade au Colonel, le 31 décembre 1837, à l'issue du spectacle.

A cette même époque les Artilleurs volontaires avaient aussi une musique (Fanfare) peu impor-

tante sans doute, mais qu'on voit cependant concourir avec les autres musiques, aux fêtes de la Kermesse. Au mois de septembre 1838, quatre musiques bourgeoises se font entendre sur la grand place la veille de la Kermesse, comme nous l'avons rapporté plus haut : celle de la garde civique, des volontaires-pompiers, des artilleurs-bourgeois, et la Société d'Harmonie. La musique des artilleurs jouait quelquefois au parc, le dimanche; avec celle des pompiers, elle prit part à une fête musicale à Leuze (juillet 1838); toutes quatre donnent encore une sérénade à M. du Mortier le 26 mars 1839,

A cette époque, la musique de la garde civique comptant une trentaine d'exécutants, était bien constituée et pourvue d'un uniforme qui paraît avoir différé un peu de l'uniforme primitif, mais qui ne nous est pas exactement connu. Elle s'adresse à l'administration communale, comme l'avait fait autrefois la Société d'Harmonie pour être reconnue comme musique de la ville et offre, à ce titre, sa coopération, en tenue militaire, à toutes les cérémonies publiques. (Lettre du 30 avril 1839). Le conseil, lui est-il répondu, n'a pas cru devoir se prononcer sur le point de savoir s'il y avait ou non, une *musique de la ville*; lorsqu'il s'occupera de cet objet, il aura égard à votre flatteuse demande. (Arch. mod. 1839 f. 45).

J'ai rapporté plus haut les pourparlers entamés par l'administration communale pour l'organisation d'une fête musicale, le concours que la musique de la garde civique, comme celle des artilleurs, étaient prêtes à lui donner et l'obstination de la Société d'Harmonie qui empêcha la réalisation de ce projet.

Une polémique violente s'engage à cette époque entre les partisans des deux sociétés rivales, dans les journaux : *Feuille de Tournai*, *Echo*, *Courrier de l'Escaut*. La discorde est à son comble, et si les diverses musiques sont invitées à se faire entendre dans une même fête, il est bien convenu, pour éviter des conflits qu'elle ne le feront qu'alternativement et sur des emplacements différents!

A la fin de 1839 des pourparlers furent engagés entre les Artilleurs-volontaires, d'une part, Roucour et ses musiciens d'autre part; c'était à la veille de la disparition de l'ancienne Société

d'Harmonie, ou des *rasés*; les deux musiques de la garde civique et des artilleurs se fondirent en une seule, qui, sous le nom de *Société de Musique de la garde civique*, mais mieux connue sous celui de *Musique des artilleurs*, fut spécialement au service de ce corps, en même temps qu'elle demeura d'ailleurs au service de la garde civique, et qui longtemps a porté le nom de *Musique des chiens verts*.

IV.¹

La Société de Musique, ou Harmonie de la garde civique, se réunit en assemblée générale le 24 Décembre 1839 pour prendre connaissance des pourparlers engagés entre ses mandataires et la société des artilleurs volontaires, aux termes desquels le corps de musique de la garde civique et celui des artilleurs volontaires se fusionnaient en une seule société, dont tous les membres deviendraient de droit, membres honoraires de la société des artilleurs; les musiciens s'engagent à exécuter, dans la tenue qui leur sera indiquée, tous ensemble ou en réunion d'au moins 20 exécutants, dix fois par an, de la musique, soit en harmonie comme pour fête champêtre, marche en tête du corps, soit en symphonie, pour concerts, messes, etc., et ce au choix du commandant de la société des artilleurs qui à cet égard, taut en cette qualité qu'en celle de commandant des artilleurs volontaires, aura le droit de désigner l'espèce de solennité musicale qu'il lui plaira de demander.

Cet engagement est contracté pour un terme de 3 ans, qui prendra cours le 1^{er} janvier 1840, et la société des artilleurs s'engage à payer à la société de musique une indemnité de quatre cents francs l'an. De plus les musiciens ne paieront ni droit d'entrée ni la rétribution mensuelle imposée aux membres ordinaires de la société des artilleurs. Une seconde réunion eut lieu le 31 Décembre, dans laquelle la convention fut définitivement adoptée, et signée par M. Tonnelier, comme président de la société des artilleurs, et M. Henri Roucour, secrétaire du bureau de bienfaisance, dit Roucour aîné, chef de la musique de la garde

civique, stipulant au nom des 33 membres de cette musique. (Registre de la musique de la garde civique, que je mentionnerai désormais sous cette abréviation : Reg. G. C.)

La feuille de Tournai du 14 janvier 1840 rend compte dans les termes suivants, de la constitution de la nouvelle société, et de son installation, à l'Hôtel des Artilleurs : « les musiciens de la » garde civique si pimpants, si fringants, et si » bruyants, ennuyés du peu de parade que l'on » fait faire aux soldats citoyens, et partant du » peu d'occasions qu'ils ont de se montrer et » d'exécuter en grande tenue, craignant d'ailleurs » de voir leurs brillants uniformes se manger des » mites, viennent de se donner corps et biens à la » compagnie bourgeoise d'artillerie, qui a renoncé » paraît-il au régime des fanfares. La clarinette » a détrôné le piston. La solennité de l'inauguration a eu lieu hier après-midi à l'hôtel de » MM. les artilleurs bourgeois, rue Saint Martin. » Voilà l'infanterie de la garde civique sans » musique. »

Cette dernière phrase n'est pas exacte, la nouvelle musique des artilleurs restait en même temps celle de la garde civique, de qui elle recevait un subside annuel de 400 francs (reg. G. C. 8 août 1841).

N'en déplaise à la *Feuille de Tournai*, la question d'uniforme fut agitée dès les premières réunions de la nouvelle société, et l'ancienne tenue fut modifiée, si non complètement renouvelée. Aucune pièce ne nous en fait connaître la composition exacte. Elle avait été fournie par M. Seneugres tailleur, et comprenait shako, habit, pantalon (blanc), épauettes, épée. Le shako avait une plaque dorée, un galon en or et un panache noir, avec tulipe. En janvier 1842 on adopte pour la petite tenue un shako en carton, couvert d'une toile cirée noire (comme ceux des artilleurs). L'habit est à revers; en y ajouta plus tard des grenades et des lyres en or, et de nouvelles épauettes, en poil de chèvre rouge avec torsade en or.(1)

A peine constituée la musique prit part au festival de Renaix, *d'heureuse mémoire*, dit le procès verbal du 12 juillet 1840. Il semble donc

(1) Pour cette période, outre les archives de la ville et les journaux de l'époque, nous avons pu consulter le registre des délibérations de la *société de musique de la garde civique de la ville de Tournai*. (24 décembre 1839 au 19 novembre 1854) qui nous été a obligeamment prêté par M. G. Herman.

(1) Je trouve ces détails dans divers procès verbaux de séances; les uniformes étaient la propriété du corps.

Il se pourrait bien que l'uniforme adopté par la société de musique

qu'elle y obtint des succès et entr'autres le prix de belle tenue. Un détachement du corps des artilleurs commandé par Pollart, accompagnait la musique à Renaix.

Le 15 août 1840, la société organise un festival à l'hôtel des artilleurs (reg. G. C.) et à la Kermesse de la même année, elle se fait entendre sur la grand place comme la Société d'Harmonie, et les Pompiers, (Arch. mod. 1840 f. 45) mais après avoir stipulé qu'elle ne devra pas se trouver en présence d'aucune autre musique, les propos injurieux lancés il y a quelques jours contre elle, pouvant faire craindre une collision fâcheuse. (Reg. G. C. 6 septembre).

Le 10 novembre elle donne un concert suivi de bal ; le 6 juin 1841, un concert champêtre.

Invitée au festival de Cambrai elle s'excuse de ne pouvoir y assister, incapable qu'elle est de supporter les frais de ce concours. Elle décline aussi l'invitation, faite au nom des villes de Bruxelles et de Courtrai.

Le 18 août de la même année elle assiste en grande tenue à la distribution des prix de l'athénée, et quelques jours plus tard elle exclut un de ses membres par cette décision assez fière, « qu'il est entré dans les principes de notre corps, qu'aucun de ses membres ne peut faire partie d'une autre société. » La participation de la société aux fêtes musicales de la kermesse est accompagnée de la restriction habituelle, que l'une des sociétés de musique *ouvrira* et que l'autre *fermera* les deux fêtes.

Comme musique de la garde civique, la société reçoit le 12 septembre 1841 du colonel de la garde, une lettre la félicitant des morceaux de musique qu'elle avait exécutés la veille, « il est impossible, lui dit-il, de jouer mieux ; la grande harmonie de Bruxelles, si renommée, ne joue pas mieux. » (reg. G. C.).

Le Roi étant venu, en novembre 1841, inaugurer le chemin de fer, la musique marche à la tête de la garde civique. Quelques embellissements sont apportées à l'uniforme en 1842, ils consistent en

des artilleurs ait été autre également que celui porté par elle quand elle n'était encore que musique de la garde civique, et qu'elle gardait lorsqu'elle faisait un service en cette qualité. On en trouverait les preuves dans les Procès-verbaux des séances du 20 décembre 1840, 6 février, 25, 28 mai et 7 juin 1841 où des observations ayant été faites à M. Roussel pour avoir assisté à la fête de Sainte-Barbe sans uniforme, et à M. Kensier, pour n'en avoir pas fait faire ; il est décidé qu'il sera invité à choisir un *uniforme de canonnier*.

grenades en or, et épaulettes en poil de chèvre rouge avec torsade en or ; celles du chef, dont le prix ne pourra excéder 70 francs, seront tout en or, avec franges en forme de graines. (reg. G. C. 23 et 30 janvier 1842).

Le 5 juillet de cette année on établit un système d'amende à infliger à ceux qui manquent aux répétitions ou exécutions, ou qui y arrivent trop tard ; mesures nécessitées par le relâchement que mettent certains membres à assister aux réunions.

A l'expiration des trois premières années de son engagement avec les Artilleurs, la Société de Musique de la garde civique, décida de la renouveler pour trois années encore, après certains pourparlers qui firent craindre un moment des difficultés (reg. G. C. 25 et 28 juin 1843). Dans le même temps on apporta quelques modifications à l'uniforme, notamment en ce qui concerne le shako (le nouveau fut confectionné par M. Gillot-Laurent) les épaulettes en or, et les épées (reg. G. C. 15 janvier 1843) ; puis, de même que les peuples heureux, qui n'ont pas d'histoire, la musique des artilleurs ne fit plus parler d'elle pendant assez longtemps. On la rencontre au festival de Wazemmes en août 1844, au festival donné par les artilleurs en leur hôtel, au mois de septembre de la même année. Son rôle comme musique de la garde civique n'est pas plus brillant. Elle recevait à ce titre un subside de la caisse communale, au budget de la garde civique, subside qu'elle s'efforça à différentes reprises, mais sans succès, de faire augmenter.

Ces subsides couvraient les frais généraux de la société, mais ni le chef ni les exécutants ne touchaient d'appointements. Aussi en assemblée générale du 1^{er} juillet 1845, décida-t-on d'offrir au chef de musique, Roucour, un cadeau d'argenterie, de six couverts, à l'occasion de sa fête, la saint Henri, pour les soins qu'il donne à la société, et le désintéressement dont il fait preuve. Ce cadeau fut renouvelé l'année suivante.

Le 1^{er} juillet 1846, l'existence de la société fut de nouveau mise en question. Le deuxième engagement contracté avec les artilleurs était expiré depuis le 1^{er} janvier ; Roucour, malade, ne pouvait plus s'occuper de la société et Augustin Strebelle le suppléait ; seize membres votèrent la continuation de la société et six votèrent sa dissolution. Quatorze membres étaient absents. Appelés

à se prononcer, le 7 juillet, dix votèrent oui, quatre votèrent non. En conséquence la continuation de la société fut décidée; on nomma une commission et Roucour fut réélu comme directeur et comme président. Quelques nouveaux membres furent reçus et on contracta avec les artilleurs un nouvel engagement de trois ans.

Le 12 décembre 1847, Strebelle remplace Roucour comme chef de musique et président de la commission, et celui-ci est nommé Président honoraire à vie. On décide en même temps l'adoption d'un nouveau shako, présenté par Florimond Dubois et confectionné par Gillot-Laurent. (reg. G. C.).

L'année suivante (1848) devait voir la réorganisation de la garde civique. Les membres de la société de musique sont dispensés du service dans les compagnies. (1) La société paraît avoir joui, sous la direction de son nouveau chef, d'un regain d'activité. Elle assiste aux fêtes de septembre, à Bruxelles. Fortuné Maillot est élu sous chef, le 2 avril 1849. Le 24 juin suivant, un sociétaire étant mort, la société décide de faire dire un obit pour lui, comme on l'a déjà fait à l'égard de plusieurs sociétaires; on en informe les parents, le commandant des artilleurs et la société orphéonienne, qui veut bien prêter son concours à cette cérémonie (reg. G. C.).

En 1850 la société fut sur le point de disparaître, en tant que corps de musique de la garde civique. — Les journaux annoncèrent même la chose comme faite. — (*Feuille de Tournai* 9 janvier 1850); mais grâce aux efforts du chef de la garde, de l'administration communale, et des musiciens eux-mêmes, elle se maintint. La loi, qui lui imposait un uniforme nouveau, devait entraîner de fortes dépenses et pour y faire face, l'administration communale, d'accord avec le colonel, affecta à l'équipement de la musique, le produit de la vente d'un certain nombre de fusils hors d'usage, appartenant à la ville. Le conseil de la garde proposa d'allouer des subsides en

(1) On lit dans la *Feuille de Tournai* du 22 Septembre 1848, que des changements ont été apportés à la tenue de la musique de la garde civique : épée au lieu de briquet; collets rouges avec une lyre, au lieu de vert; bande rouge au pantalon. Ces détails de l'uniforme doivent être particuliers à notre musique car ils ne concordent pas avec l'uniforme des musiciens de la garde civique, décrété par l'arrêté royal du 8 Septembre 1848, qui ne reçut d'ailleurs son exécution, ici, que le 21 Avril 1850.

plusieurs fois : 600 francs la première année, 800 francs la seconde, 400 les suivantes. Les artilleurs de leur côté continuaient leur allocation annuelle de 400 francs.

A la séance du 21 avril 1850, on s'occupe du nouvel uniforme qui devait être celui qui détermine l'arrêté royal du 8 septembre 1848 : tunique en drap bleu à une rangée de gros boutons blancs; collet échancré orné de chaque côté d'une patte écarlate; parements avec patte en drap jaune jonquille et passe poils écarlates; pantalon noir avec cordonnet écarlate sur les coutures; épaulettes écarlates; shako en feutre noir garni d'un galon et quatre cordonnets blancs, cocarde en soie, visière droite, mentonnière noire et pompon écarlate ovoïde avec plumet en plumes de cygne rouges; sabre briquet (remplacé le 31 octobre par une épée) avec ceinturon en cuir noir laqué.

Il semble qu'il y fut apporté quelques légères modifications, relatées au procès verbal de la séance : les tuniques furent adjugées aux deux frères Seneugres, pour le prix de 42 francs l'une, plus un franc pour les passants (d'épaulettes) en argent; les pantalons, avec une double bande et liseré rouge, devaient coûter 23 francs; deux types d'épaulettes furent présentés, une contre-épaulette en argent demi-fin, et une épaulette à franges rouges; la contr'épaulette n'étant pas de modèle, on ne s'y arrête pas (1). On fera faire les épaulettes par Rubay, à 4,75. Trois modèles de shako sont aussi présentés, par Gillot, Matrenghien et Rubay-Jacob; le dernier est adopté; il est en soie avec visière et bourdaloue en veau, impériale en carton imperméable verni, le haut garni d'un galon rouge avec liseré blanc, en haut et en bas. Son prix est de 5,50; le panache est rouge et blanc, en plumes de cygne, avec pompon rouge 5,50. Pompon avec flamme; 0,90. On remet à plus tard de faire choix du sabre; quant au baudrier, (sans doute le ceinturon) il sera en cuir laqué noir, du prix de 4 francs, à fournir par Ignace Prévost; avec plaque par Tison, à 1,80. (reg. G. C. 21 et 30 avril 1850). La *Feuille de Tournai* du 3 juillet 1850 rend compte de la première sortie faite avec le nouvel

(1) D'autres musiques de la garde civique les ont cependant adoptées, et d'autre part notre musique de Tournai se permit elle-même certaines fantaisies rapportées plus bas.

uniforme : M. le commandant de la légion a inspecté dimanche dernier vers 11 heures du matin le corps de musique dans sa nouvelle tenue, d'un fort belle effet. Cette revue à laquelle a assisté M. le colonel commandant de la place, avait attiré un grand nombre de personnes à l'hôtel des artilleurs.

Le 6 juin 1850 la musique contracta avec les artilleurs, un nouvel engagement de 3 ans, prenant cours le 1^{er} janvier précédent. Ce devait être le dernier. Le 11 août elle assista au festival de Roubaix avec un détachement de la garde civique; à la même époque elle a un procès (et la gagne), avec Sax, fabricant d'instruments de musique.

La musique de la garde civique ouvre le festival de la kermesse de 1851. Elle avait peu de temps auparavant, élu comme sous chef Henri Roucour, fils de l'ancien directeur.

Le 11 mars 1851, Strebelle donna sa démission de chef de la musique, froissé de n'avoir pas été appelé, comme les officiers de la garde civique, auxquels il était assimilé, à voter sur la présentation de candidats aux fonctions d'adjutant major de la garde (*Feuille de T.*); il reprit bientôt ses fonctions, cependant, car le 26 la musique lui donne une sérénade à l'occasion de sa fête; puis de nouveau, au mois de septembre il cesse de paraître aux répétitions de la société, sans donner aucune raison de son abstention.

La société, qui avait connu des jours brillants, était alors languissante. Elle n'accaparait plus, comme autrefois, l'attention publique; de nouvelles sociétés, (sociétés de chant) s'étaient fondées, et l'une d'elles, les Orphéonistes, était surtout remarquable. Les répétitions étaient négligées, les exécutions semblent n'avoir plus été que des corvées. On rencontre la musique à un concert des artilleurs (10 août 1851) à la distribution des prix aux élèves de l'athénée; aux funérailles du bourgmestre Dumon-Dumortier (31 janvier 1852).

Une assemblée générale, tenue le 7 avril 1852 témoigne du désordre qui règne au sein de la société. On constate que depuis le mois de septembre, Strebelle n'assiste plus aux répétitions ni aux services du corps; que depuis 15 jours Roucour, sous-chef, ne se montre plus; à une autre assemblée, c'est Roucour qui se plaint de la

mauvaise volonté et des absences des musiciens. La musique continuait cependant son service; on la rencontre donnant des sérénades au colonel, assistant à des funérailles d'artilleurs, donnant des concerts champêtres, et comme les années précédentes, elle accompagne les artilleurs à la messe de Sainte-Barbe, où ils se rencontrent avec les volontaires pompiers. (*Feuille de Tournai.*)

Au mois de décembre de cette année, les réunions se succèdent, en vue de la question de renouvellement de la convention avec les artilleurs, qui expire au mois de janvier suivant; puis tout à coup, sans que les procès verbaux s'expliquent sur ce point, on voit que la société a décidé sa dissolution. On vend les uniformes en magasin; on rend des comptes de gestion, on dresse inventaire des instruments et du mobilier confiés à la garde de certains membres qui s'en chargent; Strebelle n'apparaît nulle part aux réunions, et avec le dernier jour de l'année 1852, la société expire. Elle devait être définitivement liquidée 19 novembre 1854.

En 1853, dit un document officiel, il n'y a plus que la musique des volontaires pompiers, *la seule musique civile existante.* (Arch. mod. f. 45) et la *La Feuille de Tournai* du 7 décembre 1853, rendent compte de la messe de Sainte Barbe, déplore la disparition de l'excellent corps d'harmonie qui, les années précédentes, marchait à la tête de la compagnie d'artillerie.

Il fallut une circonstance heureuse pour faire renaître, pendant quelques heures, la musique de la garde civique et des artilleurs, *les chiens verts*, l'ancienne et célèbre Société d'harmonie : ce fut le triomphe des artilleurs tournaisiens au tir à la cible de Bruxelles, en juin 1853. On leur fit une réception brillante où nous trouvons dans le cortège les orphéonistes, et la lyre ouvrière, précédés des membres de l'ancienne musique de la garde civique, qui exécutait des pas redoublés sous la direction de M. Strebelle... (*Feuille de Tournai* du 29 juin 1853). (1)

E.-J. SOIL DE MORIAMÉ.

(1) Henri Roucour aîné, qui fut directeur de chacune des sociétés dont nous venons de retracer l'histoire, naquit à Tournai le 3 juillet 1797; il fut employé, puis secrétaire du Bureau de Bienfaisance jusqu'en 1863, et s'adonna complètement, comme amateur, à la pratique de la musique. Il mourut à Tournai le 15 octobre 1875.

Tournai et la Révolution Belge.

(Suite).

La Régence prenait donc une attitude bien caractérisée. Sans tergiverser, elle exposait nettement au Roi les doléances des Tournaisiens; mais visiblement, elle avait confiance dans l'issue des événements et était convaincue que la Hollande ne tarderait pas à donner satisfaction aux Belges; et c'est certainement sous l'influence de cette pensée, que le bourgmestre communiqua au public, le 6 septembre, une dépêche du prince d'Orange annonçant que le ministre Van Maanen, si antipathique aux Belges, venait de donner sa démission et que Sa Majesté l'avait acceptée.

De son côté, Charles Le Cocq, qui, retenu à Bruxelles par l'organisation d'une exposition nationale, n'avait pu signer avec ses collègues du Conseil de Régence la déclaration du 4 septembre, Le Cocq fit une profession publique d'adhésion à la demande de séparation des provinces du Nord d'avec celles du Midi. Déjà, disait-il, il avait, les 9 et 11 août, exposé « verbalement et par écrit » à Sa Majesté les doléances des Belges; il appuyait donc de toutes ses forces les réclamations de la Régence, en insistant sur la nécessité de sauvegarder les intérêts industriels, agricoles et commerciaux de la Belgique.

L'idée de séparation, cela va sans dire, souriait à la grande majorité des Tournaisiens et l'enthousiasme était général. On se croyait déjà délié de tout devoir envers la Hollande, alors qu'on était encore bien loin d'un résultat définitif. La garde bourgeoise, enhardie, exprima le vœu que le Conseil de Régence reprît officiellement les anciennes couleurs de la ville. Ce fut accepté et le 8 septembre, à midi, on arbora au beffroi « un drapeau fond rouge avec une tour blanche au milieu. »

« Un grand concours d'habitans », disent les journaux, assistèrent à la cérémonie; vers deux heures, les groupes se dispersèrent pour se reformer dans la soirée; on manifesta alors, jusqu'à l'heure de la retraite, aux cris de : Vive la Belgique! Vivent les Belges!

Le Conseil avait aussi autorisé les Tournaisiens à porter une cocarde aux couleurs de la ville; mais il insista pour que cette décision ne fût pas considérée comme une injonction et pour que personne n'invitât les militaires de la garnison, ni les membres de la garde *communale* à porter le ruban; et cette exhortation avait pour but, dit le texte de la proclamation, de « maintenir l'union, » l'harmonie et la concorde entre la garnison et » les habitants, concorde si nécessaire à la tranquillité publique ».

Le 8 septembre également, le Conseil avait annoncé qu'en raison des circonstances, la célébration de la fête communale était ajournée.

En vérité, le calme eût été bien difficile à maintenir. La décision du Conseil au sujet des couleurs de la ville devint même l'objet de discussions : « Pourquoi, disait le *Courrier*, la Régence n'a-t-elle pas préféré les couleurs brabançonnnes à l'ancien drapeau du Tournaisis? Ne serait-ce pas pour n'avoir pas l'air d'adhérer trop formellement au mouvement de Bruxelles? Cette supposition ne paraît point tout à fait impossible et même *on dit* qu'elle pourrait bien n'être ni invraisemblable ni erronée. »

« La Régence veut-elle peut-être la division? Cherche t'elle à désunir les habitants, à les occuper de la discussion de couleurs qu'ils doivent adopter, tandis qu'il s'agit de voler au secours des généreux défenseurs de nos libertés? Ce n'est encore là qu'un *on dit*, mais après tout, un *on dit* peut quelquefois être vrai. »

« Aujourd'hui plusieurs personnes ont pris la cocarde tournaisienne. En toute autre circonstance, on devrait applaudir à leur conduite. »

« Certes, le vieil étendard tournaisien rappelle des souvenirs glorieux et peut nous guider au chemin de l'honneur, après y avoir conduit nos ancêtres; mais à présent qu'il importe surtout de montrer notre adhésion à la cause bruxelloise, il serait préférable d'adopter momentanément les couleurs brabançonnnes; les personnes qui tiennent à porter la cocarde du Tournaisis pourraient

prendre en outre la cocarde bruxelloise, comme signe de ralliement. »

« Au reste, que la différence de couleur ne produise pas de division dans les esprits ; c'est l'union qui fait la force et jamais peut-être la force ne fut plus nécessaire. »

En effet, peut importait que la cocarde fût aux couleurs du Tournais ou aux couleurs bruxelloises ; l'unanimité de l'opinion n'en était pas moins patente et la fermentation des esprits prenait visiblement une intensité redoutable.

Malgré tout, la sollicitude du Conseil ne se laissait guère ; il ne négligeait aucun effort en vue de maintenir le calme ; c'est ainsi que pour mettre le peuple en bonnes dispositions, il fit publier le 9 septembre, la proclamation suivante :

« Habitans de Tournay ! Nous nous empressons de vous informer que les députés du Midi, réunis à Bruxelles, viennent de prendre la résolution unanime de se rendre à La Haye, où doit s'ouvrir la session extraordinaire des États-Généraux, le lundi 13 de ce mois. »

« Cette détermination nous donne l'espoir que nous verrons bientôt proclamer, par les voies légales, la séparation si désirée du Midi d'avec le Nord, d'où doit découler le redressement des griefs de la Nation Belge. — Ainsi nous sortirons de l'état de crise dans lequel se trouve la Belgique entière. »

« Dans ces circonstances, nous comptons sur le bon esprit et le zèle éclairé des habitans de cette ville, pour continuer à maintenir le calme et la tranquillité dans nos murs. Des provocations inconsidérées, les désordres qui en seraient la suite, ne pourraient que compromettre nos intérêts les plus chers. »

« Fait en séance, le 9 septembre 1830.

Le Bourgmestre Président :

le Comte B. DE BÉTHUNE.

Par le Conseil : Le Secrétaire. R. DROGART. »

Ces exhortations de la Régence ne furent point entendues. Le soir même du 9 septembre, des groupes compacts se formèrent sur la grand'place et firent montre de mauvaises dispositions ; des patrouilles à pied et à cheval furent chargées d'assurer l'ordre. Des bandes de manifestants parcoururent les principales rues de la ville ; on criait : *Vivent les Belges!* ; on chantait des airs

patriotiques, dont les journaux nous ont transmis ce refrain :

Que chacun de nous s'empresse de vaincre ou de mourir,
De voler à Bruxelles sauver notre patrie !

Certains meneurs invectivèrent, près du corps de garde, le commandant de la garde urbaine et le commandant de place et ce dernier fut menacé de violences. La foule circula assez tard dans la nuit, en dépit de l'obscurité complète dans laquelle la ville était plongée (1). Certaines personnes, rapporte le *Courrier*, « jetaient des cents au » peuple pour l'exciter encore davantage » (!!); des jeunes gens avaient projeté d'interdire la sortie de la ville à trois escadrons de hussards, qui devaient se rendre à Gand. Bref, les troubles prenaient une dangereuse allure ; la révolution battait son plein.

En présence des circonstances, la municipalité dut prendre des mesures répressives et le matin du 10 septembre, elle fit publier ce qui suit :

« La Régence de la Ville de Tournay

A ses concitoyens. »

« Habitans de Tournay !

« Des attroupements tumultueux troublent depuis quelques jours l'ordre public, et alarment les habitans paisibles. Le vœu général en réclame la répression, et notre devoir est de seconder ce vœu par un avertissement aux auteurs ou moteurs de ces mouvements, quel qu'en soit d'ailleurs le but. Peut-être ignorent-ils que la loi les défend et applique des peines graves aux contrevenants. Guidés par notre constante sollicitude pour nos administrés, et dans la vue de rassurer les uns et d'éclairer les autres, nous croyons devoir arrêter les mesures suivantes :

1° Il est défendu à qui que ce soit, même aux enfants, de se réunir à la chute du jour sur la grand'place et autres lieux.

2° La cloche de la retraite sera sonnée à neuf heures. A compter de ce moment, tout individu qui, soit isolément, soit de concert avec d'autres, troublerait par des cris, des chants ou autre manifestation éclatante, la tranquillité des habitans sera arrêté et poursuivi conformément aux lois.

3° Les parents sont responsables du fait de leurs enfants ; les maîtres de leurs serviteurs.

4° Messieurs les membres des comités de cha-

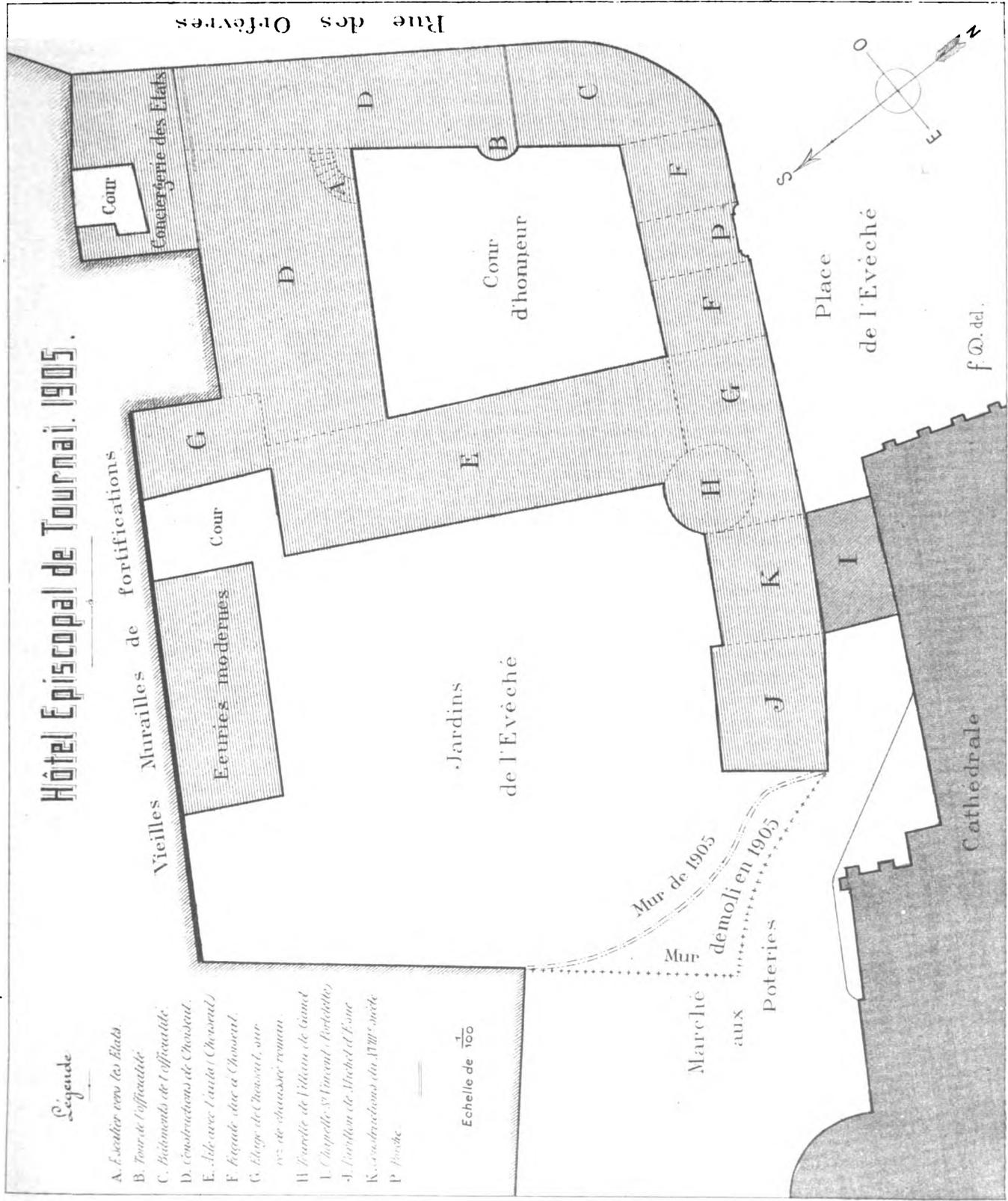
(1) Les réverbères s'étaient éteints dès 10 1/2 heures.

Hôtel Episcopal de Tournai, 1905.

Légende

- A. Escalier vers les Etats.
- B. Tour de l'officiant.
- C. Bâtimens de l'officiant.
- D. Constractions de Chouart.
- E. Aile avec l'arc (Chouart).
- F. Façade due à Chouart.
- G. Eilage de Chouart, sur
voies de chaussée remaniées.
- H. Braderie de l'illuminé de Grand.
- I. Chapelle St Vincent (Borletto).
- J. Tourillon de Michel et l'âne.
- K. Constractions du XIII^e siècle.
- P. Piscine.

Echelle de 1/100



rité sont priés d'user, chacun dans sa paroisse, de leur influence sur les individus secourus à domicile, pour les maintenir, eux et leurs enfants, et les empêcher de prendre part à tous attroupe-ments tumultueux semblables à ceux qui ont eu lieu dans les soirées d'hier et d'avant-hier. »

« Fait en séance, le 10 Septembre 1830.

Le Bourgmestre, Président

Le Comte B. DE BÉTHUNE.

Par le Conseil : *Le Secrétaire*, R. DROGART. »

Pas plus que la veille, on ne tint compte des avis de la Régence et la soirée du 10 septembre ne fut pas moins agitée que la précédente. En prévision des événements, toute la garde urbaine avait été convoquée. Assemblée dès 6 heures, place de l'Évêché, elle vint se former en bataille

sur la grand'place (1000 hommes environ). De nombreux groupes de manifestants ne tardèrent pas à se former. Les sommations étant restées sans effet, la garde fit usage de la force; la cavalerie exécuta une charge et la place fut évacuée; dans ce mouvement, trois ou quatre personnes furent blessées. A 9 heures, l'ordre était rétabli; la garde, licenciée, reçut l'ordre de se rassembler au premier coup de cloche. Cette précaution fut inutile : la nuit ne fut troublée par aucun incident.

Le 11 septembre, les plus acharnés des manifestants, se réunirent encore, mais le calme ne cessa d'exister. Les démonstrations révolutionnaires étaient suspendues.

LÉO VERRIEST.

(A suivre).

L'Hôtel épiscopal de Tournai

vers la fin du XVII^e siècle.

La construction d'un nouveau mur de jardin, faite en vue d'élargir le *Marché aux Poteries* à l'endroit où il se prolonge en goulet pour passer sous la *Fausse porte*, donnera quelque intérêt à la notice suivante sur les travaux faits à l'évêché vers 1673 par Gilbert de Choiseul.

L'hôtel épiscopal fut considérablement transformé sous Gilbert de Choiseul qui en fit ce que nous possédons actuellement (1).

L'habitation de l'évêque, depuis l'époque où on l'avait établie sur le terrain où nous la connaissons, ne comprenait d'abord que la partie de ce terrain à front de la rue des Orfèvres et l'angle de cette rue avec la place actuelle de l'Évêché; cette place était alors une dépendance du cloître, une sorte de jardin où il y avait un cimetière. En 1260, l'évêque Walter de la Croix accrut l'hôtel-résidence du côté de la chapelle Saint-Vincent (2). Le 12 septembre 1304, la maison épiscopale fut détruite par un incendie; l'évêque Guy de Boulogne en commença la reconstruction qui fut termi-

née par son successeur Guillaume de Ventadour (1). Gilbert d'Ongnies (1565-1574) annexa à l'évêché une maison lui appartenant sise sur la Grand'place (2).

A part un bâtiment construit du côté du *Marché aux poteries* par l'évêque Michel d'Esne et qui porte les armoiries de Choiseul (3), et la tourelle élevée par Maximilien Villain de Gand, le palais épiscopal était donc, à l'arrivée de Choiseul à Tournai, tel que l'avaient reconstruit Guy de Boulogne et Guillaume de Ventadour (4). C'était un vaste édifice en pierre dont les constructions enfermaient une cour carrée qui subsiste encore aujourd'hui. Au midi, les jardins s'étendaient jusqu'au pressoir du Chapitre; au nord, des bâtiments qui subsistèrent jusqu'en 1734 formaient tout un côté de la *rue Notre-Dame* dit aujourd'hui *rue des Orfèvres*. La façade à l'est regardait le

(1) *Ibid.* Chap. XIX. et BIBL. DE TOURNAI, *Manuscrit 208*, 5 R^o.

(2) ARCH. DU CHAPITRE, *Cartul. M.*, 97 R^o.

(3) D'azur à la croix d'or cantonnée de 18 billetes, 5. 5. 4. 4.

(4) Cf. *Mém. de la Soc. Hist. de Tournai*, t. VI, p. 81, un excellent travail de Mgr Voisin; et SOIL, *Tournai archéologique en 1895*, p. 12.

(1) Bozière semble avoir ignoré les importants travaux de Choiseul à l'hôtel épiscopal. Cf. son *Tournai ancien et moderne*, p. 317.

(2) COUSIN, *Histoire de Tournai*, liv. IV, Chap. XII.

Moncheau, vaste place où se trouvaient alors le cloître de la cathédrale (1), un cimetière et un passage qui reliait la *rue du Fourdu Chapitre* à la *Portelette* (Fausse porte). Sur ce emplacement se trouvent aujourd'hui la *Place de l'Evêché*, le pâté de maisons où nous voyons la Maison des Anciens Prêtres, construite en 1754 sur l'assiette de la Grange du Chapitre (2), et le *Marché aux fruits*.

L'évêque François Villain de Gand étant mort en décembre 1665, la Cour d'Espagne avait en octobre 1667 désigné pour le remplacer le chanoine Alphonse de Berghes; mais Louis XIV, qui s'était emparé de Tournai en 1667, prétendit que le siège épiscopal était vacant au moment de cette conquête et que c'était à lui que revenait, en vertu de l'*indult*, le droit de désigner l'évêque, et il choisit Louis de Bourlémont. Celui-ci refusa le siège de Tournai, mais de Berghes protesta qu'il n'y renonçait pas. L'Espagne le soutint, tandis que la France nommait Alexandre Potié économiste du temporel de l'évêché, *sede vacante*. Il y eut ainsi un conflit entre les deux couronnes qui ne se termina qu'après la paix d'Aix-la-Chapelle. Alphonse de Berghes fut nommé archevêque de Malines en septembre 1669, Bourlémont auditeur de Rote en septembre 1668 et plus tard évêque de Fréjus (1679). Choiseul, nommé à Tournai en août 1669, ne prit possession de son siège que beaucoup plus tard.

Lorsque Choiseul prit possession du siège de Tournai, l'hôtel épiscopal était déjà livré aux maçons. La première intention du Roi paraît avoir été d'en faire un hôpital militaire; il l'avait visité le 27 juillet 1667 et en avait parlé dans des termes tels que le Chapitre alarmé faisait dès le lendemain des instances auprès de Mademoiselle d'Orléans (sic) pour que cette princesse entravât ce projet (3).

Le 20 août 1670, le roi autorisa Alexandre Potié à emprunter 20.000 florins sur les biens de la mense épiscopale à l'effet de réparer les bâtiments croulants de l'évêché. Les travaux furent exposés au rabais, sur les devis de l'architecte Thiéry, par devant l'intendant Le Pelletier et des députés du Vicariat et du Chapitre (4). C'est sur ces entre-

faites que Choiseul fut confirmé évêque de Tournai. Il n'eût pas regretté que le roi donnât suite à son premier dessein. La première nuit qu'il passa dans sa ville épiscopale, il dut aller loger dans l'hôtel d'Hoogstraete, en la rue des Carmes, parce que le palais épiscopal était hors d'emploi. Le Pape lui-même, dans ses bulles de confirmation, avait donné ordre à Choiseul de faire reconstruire l'hôtel épiscopal : « ... *Volumus autem quod tu domus episcopalis reparationibus pro viribus incumbas, necnon seminarium ad præscriptum concilii Tridentini instituas, conscientiam tuam desuper onerando...* » (1).

Quand il visita son hôtel épiscopal, Choiseul le trouva vieux, incommode et disparate; il annonça au doyen du Chapitre son intention d'y apporter divers changements pour le bâtir plus décent et plus commodément et d'y dépenser de notables sommes, moyennant le consentement du Chapitre tant à cette construction qu'à l'emprunt des sommes nécessaires, à rembourser en quelques années sur les revenus ordinaires de la mense épiscopale. Le Chapitre consentit à condition de connaître au préalable le projet des travaux, la somme à emprunter et le terme du remboursement (2).

Dès le mois de mai 1671 l'évêque demandait au Magistrat de pouvoir incorporer à son palais une partie de la rue et du cimetière du côté du *Moncheau*. La ville lui céda ces terrains pour montrer ses bonnes dispositions envers lui (3).

Du rapport de Messieurs les Chefs et Conseil, lesquels ayans visité le lieu que Monseigneur l'Evesque souhaite incorporer pour l'accommodement de son palais épiscopal, ont jugé que pour témoigner le dessein qu'at la compagnie de luy faire chose agréable, et ne rien laisser en arrière pour luy plaire, on pourra bien lui accorder le terrain qui peut appartenir à la ville compris dans l'estendue de trente huit verges et nonante cinq pieds et demy qu'on a marqué pour l'agrandissement du terrain dudit palais épiscopal en tirant une muraille à ligne droite sur celle de la maison du S^r chanoine Vaillant

Conseil d'Etat, St Germain, le 27 juillet 1671, confirme en faveur de Choiseul cette autorisation en tant que de besoin. — ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capit.*, 27 mars 1673.

(1) Texte entier des bulles in ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capit.*, 21 avril 1671.

(2) *Ibid.*, 18 novembre 1669.

(3) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 220, 220 R^o dernier S. — Cf. aussi ARCH. DE L'ETAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, layette 8, farde 972, et *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, t. XXIV, p. 306.

(1) Démoli en 1672. Voir *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, t. XI p. 107, et *Mém. de la même*, t. VI p. 65.

(2) ARCHIVES DU CHAPITRE, *Cartulaire O*, pp. 279 à 285 et 295 à 302.

(3) *Ibid.*, *Act. Capit.*, 28 juillet 1667.

4) ARCH. DU NORD A LILLE. *Reg. B.* 1673, 27 Vo. Un arrêt du

regardant ledit palais de cinquante nœuf pieds en longueur allant vers l'église cathédrale et de poinct desdits cinquante nœuf pieds tirant une autre muraille jusques au coing du bastiment du même palais nommée la *Salle Bleue* vers la portelette et chappelle S^t-Vincent, et ce de tant plus que personne n'en recevra aucune incommodité, que le lieu sera embelly et qu'on avait autresfois résolu d'accorder le même fond au feu seigneur Evesque. — On est d'assens d'accorder à Mondit seigneur Evesque ladite partie, à charge que le passage travers la cimetière demeurera publique et libre comme il est aujourd'hui sans pouvoir estre empesché cy après, soit par ledit seigneur Evesque, Chapitre ou autres.

Godefroi nous rapporte que le 8 mai 1671 Choiseul donna procuration au sieur Potier, économe de l'évêché, pour emprunter 20,000 florins en vue de rebâtir le palais épiscopal (1) : c'était sans doute la somme dont il est fait mention dans l'autorisation royale ci-dessus rappelée.

Le 7 août 1671, Choiseul acheta au Chapitre pour 2400 florins une maison canoniale, vieille et caduque, pour la démolir et l'incorporer aux jardins de l'évêché. Cette maison avait été habitée par le chanoine De Nave jusqu'à sa mort, et depuis par le chanoine Ferdinand de Roisin qui sur les 2400 florins en reçut 1400 en compensation de son usufruit, ladite maison étant annexée à sa prébende; les mille autres florins furent attribués à l'office du Cellier, nu-propriétaire de cette maison, sous la forme d'une rente de 50 florins à percevoir sur les noales appelées *communia tribus*. (2)

D'un autre côté il aliéna une partie des anciennes constructions de l'évêché, vers le nord, au profit des Etats du Tournais; ce qui fut approuvé, en tant que de besoin, par le Chapitre dans sa séance du 19 décembre 1674. (3) Les Etats avaient reçu du roi l'autorisation d'annexer à leur hôtel une conciergerie et ils avaient jeté les yeux pour cela sur l'aile du Palais épiscopal où se tenaient les plaids et audiences de l'officialité. Choiseul leur vendit donc cette partie des locaux de l'évêché qui sont enchevêtrés encore de nos jours dans les constructions du ci-devant hôtel des Etats devenu Dépôt des Archives communales. La cession se fit pour le prix de 4000 florins que l'évêque s'engageait à consacrer à la restauration

de son palais (1). Ce contrat, dont le texte suit ci-après, subit une légère modification en 1677. (2)

Gilbert de Choiseul du Plessy Praslain, par la providence de Dieu évêque de Tournai, à tous ceux qui ces présentes lettres voiront ou oyront, salut.

Sur ce que les Etats du Bailliage de Tournay et Tournésis nous ont représenté que par l'article vingt sept du traité qu'ils ont fait pour l'adjonction de leur nouveau district, aggréé de Sa Majesté à Saint Germain le seizième d'octobre 1669, il leur auroit été permis d'establir une conciergerie & d'acheter à cet effet une maison dans le voisinage du lieu où ils tiennent leurs assemblées ordinaires et qu'ils jugent que le quartier de notre Palais dans lequel se tiennent les plaids et audiences de l'officialité leur seroit utile à cet usage si nous consentions de leur en faire la vente et cession, Nous, après avoir meurement considéré les raisons qu'ils nous ont pour ce alléguées, avons consenti et consentons, tant pour nous que pour nos successeurs, qu'iceux Estats puissent prendre et approprier à leur usage pour conciergerie et autrement ledit quartier en tel estat et de telle contenance qu'il est présentement, savoir depuis la salle ou chambre dans laquelle les juges de leurs impos tiennent les plaids jusques au pignon près de la tour qui sert de montée pour aller à l'officialité, ayant ledit espace par bas la grande escurie, une chambre et la prison y tenante avec ce qui s'étend sous laditte chambre des juges aux impos et sous son escalier jusques à la teste noire, de la même largeur qu'est laditte escurie, et par haut la salle de l'officialité et les clostures servantes de greffe, et généralement ce qui s'estend depuis laditte salle jusques audit pignon lequel sera cy après moicturier, et ce moyennant le prix et somme de quatre mil florins une fois, payables à nostre volonté, laquelle somme nous serons tenus d'employer aux bastiments de nostre hôtel épiscopal et délivrer auxdits Estats une copie collationnée de l'employ arrêté par le sieur Théry, architecte et ingénieur du Roy, et à condition que lesdits Estats lorsqu'ils feront bâtir rehausseront ledit quartier à proportion de celuy contenant leursdittes chambres de plaids et assemblées, qu'ils ne pourront prendre sur la cour de nostre hôtel les veues et fenestres des chambres & greniers qu'ils y feront ériger, ne soit de notre permission expresse ou de nos successeurs évêques, et que le puits estant près de ladite escurie demeurera aussy moicturier, comme aussy qu'ils feront plastrer et blanchir tant la muraille dudit quartier que celle de la grand salle qui fait face en nostre cour jusques au toict à proportion du grand quartier de nostredit hostel épiscopal, et que nous pourrons doresnavant avoir une porte à nostre usage seul pour entrer de nostre grand appartement dans la salle desdits Estats, aux jours d'assemblées seulement, par la chambre où sont présentement les archives après

(1) Cf. *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, t. XVI, p. 171.

(2) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg. 261*, 7^o aug. 1671. — ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capit.*, 4, 6 et 11 mai et 7 août 1671.

(3) ARCH. DU CHAPITRE, *Act. capitul.*, à cette date.

(1) BIBL. ROYALE DE BRUXELLES, *Ins. 20 495, 1^{re} série*. (Dufief.) — ARCH. DU CHAPITRE, *Art. Capit.* 19 décembre 1674.

(2) ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capit.*, 29 mars et 2 avril 1677.

qu'iceux seront transportez dans l'autre quartier. Au moyen desquelles conditions nous avons quitté et cédé, quittons et cédon au profit desdits Estats l'entière jouissance et possession d'iceluy quartier, tant pour nous que pour nos successeurs, promettant tant de notre part que de nosdits successeurs d'entretenir à toujours laditte vente et cession sans y contrevenir en aucune manière que ce soit, nous réservants toutesfois et à nos successeurs la faculté de pouvoir retirer à toujours ledit quartier et celuy où feu Maximilien, evesque de Tournai, nostre prédécesseur, a permis ausdits Estats de bâtir leurs chambres d'assemblées par acte de quatriesme d'avril 1640, sans innovation néantmoins dudit acte non plus que de celuy donné par le Chapitre le seiziesme de mars dudit an, et sans qu'il puisse être allégué aucune prescription, pourveu que ledit retraits se fasse de l'un et de l'autre desdits quartiers conjointement en restituant lesdits quatre mil florins, les frais employés à la construction desdites chambres & ceux qui s'employeront à l'édification de laditte conciergerie et dépendances ou d'autres bâtiments que lesdits Estats feront, ledit quartier cédé pour leur usage et ce sur le pied de l'estat et descompte qui en sera dressé et vérifié par lesdits Estats, comme a été fait pour leursdites salles & chambres servante présentement à leurs assemblées. En tesmoing de quoy nous avons fait dépescher cet acte signé de nous et scellé de nos armes ce 16^e jour du mois de décembre 1674.

Les travaux n'étaient pas encore terminés en 1675; à cette date en effet nous voyons la Chambre des Doyens députer son Souverain vers l'évêque pour le prier de ne plus employer des ouvriers non munis des franchises de la ville. (1)

« L'hôtel épiscopal tombait en ruines; ses appartements étaient obscurs, mal construits, absolument inhabitables. Moins par goût pour l'ostentation, que j'ai toujours eue en horreur, que pour rendre agréable leur demeure à mes successeurs, j'ai reconstruit ma résidence; je l'ai ornée et agrandie » : ainsi s'exprimait Choiseul en 1676 dans sa *Lettre à Innocent XI*.

Choiseul renversa toute la partie de son évêché qui se trouvait entre la Portelette et les bâtiments de l'officialité, face au Moncheau, c'est-à-dire la façade qui regarde aujourd'hui la Place de l'Evêché; il n'en laissa subsister qu'un pan du rez-de-chaussée, près de la Portelette; il édifia sur cet emplacement une aile de bâtiment à deux étages, percée d'un porche monumental (2). Le rez-de-chaussée fut percé d'œils-de-bœuf, et les étages de grandes fenêtres encadrées de pierre,

(1) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 4185, du iii^e feb. 1675.

(2) Le portail porte la date de 1715.

conformément au style alors à la mode à Tournai. Le quartier de l'officialité, qui se trouvait au coin du Moncheau et de la rue Notre-Dame, entre les bâtiments nouveaux et le palais des Etats du Tournais, fut respecté. Le reste des constructions sur la cour subit un remaniement : le rez-de-chaussée fut maintenu et percé de belles portes nouvelles, qui subsistent encore; des étages furent construits en harmonie avec la façade nouvelle. Une *aula* spacieuse fut aménagée dans l'aile gauche de la cour. Les jardins furent respectés; mais la façade Sud de la grande aile fut construite avec splendeur et ornée d'un fronton sculpté. La chapelle Saint-Vincent n'était pas encore reliée au pavillon construit par l'évêque Michel d'Esne, et ses assises de pierre formaient un des murs du jardin; on s'y rendait par la tour construite par l'évêque Vilain de Gand.

Les constructions de Choiseul sont donc les étages des ailes en retour et du fond vers la cour d'honneur (sauf la façade Nord de la grande aile), et presque toute la façade actuelle; il construisit aussi une grande salle adossée à l'hôtel des Etats.

Il vendit aux Consaux un ouvrage en fer forgé, du poids de 3000 livres, qui ornait le puits du palais épiscopal. Les Consaux placèrent cette ferronnerie sur un puits nouveau creusé au quartier du Château transformé (1), tandis que Choiseul, pour établir un jet d'eau dans ses jardins, demandait au Chapitre l'autorisation d'établir, de ses deniers personnels, un réservoir en plomb sur la voûte de la chapelle Saint-Louis (à la cathédrale), disant que ce réservoir serait très utile à la cathédrale en cas d'incendie. (2)

J'ajouterai qu'en 1686 on planta une borne pour limiter les jardins de l'hôtel épiscopal. (3)

Aussi jaloux d'orner sa cathédrale que d'embellir sa résidence épiscopale, Choiseul y fit construire un portail de marbre à l'opposite de celui qu'avait fait construire son prédécesseur (4).

F. DESMONS.

(1) ARCH. DE TOURNAI, *Comptes génér. de 1672-1673*, 105 V^o — *Reg.* 221, 149 R^o et 155 R^o.

(2) ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capit.*, 31 août 1672.

(3) *Ibid.*, 1^{er} février 1686.

(4) Ms Givaire de la Bibl. de Tournai.

Crayons généalogiques tournaisiens.

GÉNÉALOGIE DE L'ANCIENNE FAMILLE

LAMBERT.

(Suite et fin).

VI. *Martin-Joseph* LAMBERT, marchand, fut baptisé à Notre-Dame de Tournai, le 19 mars 1676, et eut pour parrain, M. Martin de Malle et pour marraine, D^{lle} Marguerite Audemart (1), femme de M. . Il mourut dans la dite paroisse avec les prénoms de *Pierre-Martin-Joseph*, le 2 mai 1728. Il avait épousé à St-Jacques de Tournai, le 28 août 1707, *Laurence* BUS ou BUSE, baptisée dans ladite église, le 9 février 1681, fille de Jean Buse et de Marguerite du Bruille.

Ils eurent sept enfants ; savoir :

1° *MARIE-JOSÈPHE Lambert*, morte à Tournai, dans la paroisse de Notre-Dame, le 21 mars 1710, âgée de 3 ans.

2° *MARIE-ANNE-JOSÈPHE Lambert*, baptisée à Notre-Dame, le 20 août 1710, fut tenue sur les fonts par Marc-Denis Bourla et par Marie-Anne-Josèphe Ternoy.

3° *JACQUES-JOSEPH LAMBERT*, qui suivra VII.

4° *MARIE-MICHELLE-JOSÈPHE Lambert*, baptisée à Notre-Dame de Tournai, le 26 février 1716, fut tenue sur les fonts par Guillaume Dubois et par Marie-Michelle Herbau. Elle épousa dans la même église, le 27 juillet 1745, *Jean-Denis* HOCQUET, baptisé à St-Brice, le 27 février 1723, fils de Jean Hocquet et de Marie Dassonville.

5° *PIERRE-FRANÇOIS Lambert*, baptisé à Notre-Dame, le 16 février 1718, comme fils de Martin Lambert et de *Laurence Bussée*, fut tenu sur les fonts par Pierre-François-Joseph Dupuche et par Elisabeth Herbo.

6° *MARIE-THÉRÈSE-JOSÈPHE Lambert*, baptisée aussi à Notre-Dame le 16 août 1721, fut tenue sur les fonts par Guillaume-Joseph Mondo et par Marie-Thérèse-Josèphe Duburcq. Elle mourut en ladite paroisse, le 1^{er} septembre suivant.

7° *MARIE-ANGÉLIQUE Lambert*, baptisée dans la même église, le 25 juillet 1723, eut pour parrain Jacques Patou, et pour marraine, Marie-Angélique Delrue. Elle mourut dans ladite paroisse, le 3 août 1758 et y fut inhumée le surlendemain. Elle y avait épousé, le 6 mars 1753, *Pierre-Joseph* DUVINAGE, ancien militaire dans le régiment de Lillers, fils de Joseph Duvinage et de Marie-Anne Lebrun.

VII. *Jacques-Joseph* LAMBERT, marchand, baptisé à Tournai, dans l'église de Notre-Dame, le 6 juin 1713, eut pour parrain et marraine, Jacques Carlier et Marie Wilfart. Il mourut dans la paroisse de Sainte-Marguerite, le 27 novembre 1788, après avoir été marié deux fois. Il épousa, en premières noces, *Anne-Thérèse* DU HAUT, dont il n'eut pas de postérité ; et, en secondes noces, à St-Jean-Baptiste de Tournai, le 6 juillet 1750, *Marie-Angélique* THIÉFRY, baptisée à St-Pierre de la même ville, le 2 mars 1719, fille de Pierre-Joseph Thiéfray et de Marie-Marthe Goudeman. De cette seconde union, vinrent quatre enfants baptisés à Notre-Dame et qui suivent :

1° *DENIS-JOSEPH LAMBERT*, qui suivra, VIII.

2° *LOUIS-JOSEPH Lambert*, baptisé le 9 juillet 1754, fut tenu sur les fonts par Louis-Joseph Pourvoyeur et par Marie-Gabrielle-Josèphe Courrière. Il mourut en la paroisse de Notre-Dame, le 21 août suivant.

3° *MARIE-LOUISE Lambert*, baptisée le 23 septembre 1756, tenue sur les fonts par Jacques-Joseph Sellier et par Marie-Louise Castreman, mourut âgée de 13 mois le 2 novembre 1757, en ladite paroisse de Notre-Dame où elle fut enregistrée parmi les décès, comme fille de *Jean-Joseph* LAMBERT et de *Marie-Anne-Josèphe* THIÉFRY.

4° *MARIE-CATHERINE-JOSÈPHE Lambert*, baptisée le 24 août 1760, eut pour parrain et marraine, Jacques-Joseph Dufour et Marie-Catherine-Josèphe Castreman.

VIII. *Denis-Joseph* LAMBERT, marchand, baptisé à Notre-Dame de Tournai, le 23 janvier 1752, fut tenu sur les fonts par Denis-Joseph Thiéfray et Catherine-Josèphe Thiéfray. Il mourut à Tournai,

(1) Lisez : ODEMAER.

le 30 avril 1807, après y avoir épousé dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, le 8 juillet 1783, *Marie-Angélique-Josèphe MIDAVAINÉ*, baptisée dans ladite église, le 20 mars 1755, fille de Gaspard-Joseph Midavaine et de Marie-Angélique Guérit, petite-fille de Jacques-François Midavaine et de Marie-Angélique de la Censerie, arrière-petite-fille de Jacques-François Midavaine et de Catherine Dumon.

Ils eurent huit enfants, qui suivent :

1° *MARIE-ANGÉLIQUE-JOSÈPHE Lambert*, baptisée à Ste-Marguerite de Tournai, le 3 juin 1784, eut pour parrain, son aïeul maternel, Gaspard-Joseph Midavaine, et pour marraine, sa grand mère paternelle, Angélique-Josèphe Thiéfry.

2° *ALEXANDRE-MAGLOIRE-JOSEPH LAMBERT*, qui suivra, IX.

3° *DENIS-JOSEPH Lambert*, né le 26 octobre 1787, baptisé à Ste-Marguerite le lendemain, fut tenu sur les fonts par Martial-Joseph Thiéfry, natif de Saint-Piat, et par Renelle-Josèphe Midavaine, native de Saint-Jean-Baptiste. Il mourut le 14 décembre suivant.

4° *DENIS-JOSEPH Lambert*, baptisé, même paroisse, le 11 octobre 1788, eut les mêmes parrain et marraine que le précédent et mourut le 31 décembre de la même année.

5° *ADÉLAÏDE-JEANNE-JOSÈPHE Lambert*, née à Tournai le 10 décembre 1789, baptisée le lendemain à Ste-Marguerite, fut tenue sur les fonts par Simon-Joseph Pollet, natif de la paroisse de St-Quentin, et par Adélaïde-Josèphe Rousseau. Elle mourut à Tournai, le 27 octobre 1813.

6° *CATHERINE-PHILIPPINE Lambert*, baptisée dans la même église, le 23 novembre 1791, eut pour parrain et marraine, Philippe Werwée, natif de Saint-Martin à Courtrai, et Catherine van Groenenrode, native de Saint-Sauveur à Bruges. Elle mourut en ladite paroisse, le 5 février 1795.

7° *SIMON-JOSEPH Lambert*, baptisé, même paroisse, le 28 février 1794, fut tenu sur les fonts par Simon-Joseph Molle, de la paroisse de Saint-Pierre, et par Renelle-Josèphe Midavaine, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste. Il mourut à Tournai, le 24 février 1814.

8° *ROSE-ISABELLE Lambert*, jumelle du précédent, fut tenue sur les fonts par Desirez-Exavier-Joseph Midavaine, natif de St-Jean en Tournai,

et par Rose-Isabelle Geisdalle, native de Kerckhove, lez-Audenarde. Elle mourut en la paroisse de Sainte-Marguerite le 24 mars 1795 et fut inhumée le lendemain.

IX. *Alexandre-Magloire-Joseph LAMBERT*, constructeur-mécanicien, puis rentier, naquit à Tournai dans la paroisse de Saint-Quentin, le 28 mars 1786 et fut tenu sur les fonts par Alexandre-Magloire-Joseph Midavaine, maître-batelier de la Navigation de l'Escaut, et par Marie-Josèphe Triaille. Il mourut dans sa ville natale, le 19 décembre 1866, après y avoir épousé le 25 octobre 1815, *Henriette-Ghislaine-Josèphe FRÉDÉRICQ*, née dans la paroisse de Saint-Jacques, le 27 novembre 1791, morte aussi à Tournai, le 17 mai 1864, fille d'Alexandre-Joseph Frédéricq et d'Augustine-Joseph Equennez.

Ils eurent sept enfants, nés à Tournai; ce sont :

1° *ALEXANDRE-MARIE-JOSEPH LAMBERT*, qui suivra, X.

2° *FLORENT-JOSEPH LAMBERT*, qui suivra, X^{bis}, comme auteur de la branche cadette moderne.

3° *ALPHONSE-ANSELME-JOSEPH Lambert*, né le 2 octobre 1820, fut employé, puis sous-chef de dépôt dans l'administration du Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. Il fut pensionné et vint mourir à Tournai, le 3 août 1898. Il avait épousé à Paris (VII^e arrondissement), le 23 janvier 1868, *Célestine-Alexandrine COGNON*, fille de François Cognon et de Jeanne-Claude Roussey, mais ils n'eurent pas d'enfants.

4° *HENRIETTE-DÉSIRÉE-GHISLAINE Lambert*, née le 16 mars 1823, mourut sans alliance à Tournai, le 7 mai 1876.

5° *LÉONIE-CHARLOTTE-GHISLAINE Lambert*, née le 28 août 1825, mourut à Tournai, le 25 novembre 1828.

6° *CLARISSE-ALEXANDRINE-GHISLAINE Lambert*, née le 15 juin 1828, mourut au Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Puy-de-Dôme, France, le 21 novembre 1902, après avoir épousé à Tournai, le 23 février 1852, *Auguste-Joseph DE LOBEL* (1), alors filateur à Carvin-Epinoi, né à Tournai, le 17

(1) DE LOBEL : d'azur à l'abel arraché d'or. — L'abel est le bois-blanc. — Voyez BOZIERE. *Armorial de Tournai et du Tournaisis*; d'HOZIER. *Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis*; RIETSTAP. *Armorial général*.

Juillet 1807, mort à Courrières (Pas-de-Calais), le 3 octobre 1869, fils de Jean-Florent-Joseph de Lobel et de Marie-Thérèse-Augustine-Joseph Frédéricq.

Ils eurent trois enfants, qui suivent :

A. Louis-Adolphe-Auguste *de Lobel*, directeur de la Station Electrique du Mont-Dore, né à Carvin-Epinoi (Pas-de-Calais), le 13 août 1854, n'est pas marié.

B. Henri *de Lobel*, né aussi à Carvin-Epinoi, le 14 août 1855, mourut sans alliance à Bourg (Nord), le 18 avril 1889.

C. Jeanne-Flore-Rufine *de Lobel*, née à Tournai, le 20 février 1861, épousa à Lille, le 2 avril 1879, Paul-Frédéricq *Schmidt*, planteur, né audit Lille, le 4 mai 1852, fils de Charles-Louis Schmidt, négociant, et d'Élise-Joseph Dupont.

Ils ont deux enfants :

a. Marie-Anne-Anita SCHMIDT, née à Levallois-Perret (Seine), le 6 octobre 1887.

b. Marguerite-Raymonde SCHMIDT, née audit lieu, le 2 avril 1890.

7° THÉODULE-PIERRE-GHISLAIN-JOSEPH *Lambert*, né le 26 novembre 1829, mourut étant capitaine-commandant directeur de l'École des grenadiers à Louvain, le 11 juin 1874, sans avoir pris d'alliance.

X. *Alexandre-Marie-Joseph LAMBERT*, né à Tournai, le 15 août 1816, lieutenant-général, ancien commandant de la 2^e Division de cavalerie, grand officier de l'ordre de Léopold, officier de l'Aigle rouge de Prusse, décoré de la Croix militaire de première classe, mourut à Martin-Rive, commune de Rouvrex (Liège), le 3 mai 1903, après avoir été marié deux fois. Il épousa, en premières noces à Namur, le 1^{er} juin 1846, *Marie-Guilline-Adrienne-Pauline ELOIN*, née en ladite ville, le 6 mai 1820, décédée à Martin-Rive le 3 juin 1892 (1), fille de Jean-Joseph Eloin, notaire, et de Marie-Anne-Augustine Bribosia; et en secondes noces, à Comblain-au-Pont, le 25 juin 1897, *Lucie-Marie-Thérèse-Maximine LOHEST*, née à Liège, le 27 mai 1852, fille de Joseph-Maximin Lohest, avocat, et de Thérèse-Joseph-Antoinette l'Hoest.

Du premier lit, vint un fils qui suit, XI.

(1) C'était la sœur du secrétaire de MAXIMILIEN, le malheureux empereur du Mexique.

XI. *Georges LAMBERT*, major de cavalerie, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de la Couronne de Roumanie, décoré de la Croix militaire de 1^{re} classe, naquit à Namur le 4 avril 1847. Il épousa à Mons, le 20 mai 1874, *Juliette-Virginie-Joseph TERCELIN*, née dans ladite ville, le 20 septembre 1852, morte à Ixelles, lez-Bruxelles, le 7 mars 1883, fille de Victor-François-Adolphe Tercelin, banquier et sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'Honneur, etc., et d'Émérance-Victoire-Jeanne-Josèphe Monjot.

De cette union, sont nés cinq enfants; savoir :

1° FÉLIX-ALEXANDRE-VICTOR-JOSEPH *Lambert*, né à Mons, le 13 mars 1875, y mourut le 20 dudit mois.

2° PAUL-MARIE-VICTOR-JOSEPH *Lambert*, né à Mons le 27 mars 1876, sous-lieutenant au 1^{er} régiment de Chasseurs à cheval.

3° MARIE-FRANÇOISE-AUGUSTINE *Lambert*, née à Mons, le 14 septembre 1877, épousa à Ixelles-lez-Bruxelles, le 21 décembre 1896, *Marie-Joseph-Maximin LOHEST*, ingénieur, professeur Doyen de la faculté des sciences de l'Université de Liège, né en ladite ville, le 8 septembre 1857, fils de Joseph-Maximin Lohest, avocat, et de Thérèse-Josèphe-Antoinette l'Hoest. Ils ont quatre enfants :

A. Maximin-Jean-Marie-Ferdinand *Lohest*, né à Liège, le 20 octobre 1897.

B. Pierre--Jean--Marie--Ferdinand--Germain *Lohest*, né à Liège, le 11 juin 1899.

C. Alexandre--Lucien--Paul--André--François *Lohest*, né à Liège, le 12 septembre 1902.

D. Juliette-Lucie-Marie-Antoinette *Lohest*, née à Liège, le 27 mars 1904.

4° PAULA-ALBERTINE-MARIE *Lambert*, née à Hérent (Brabant), le 6 septembre 1879.

5° GERMAINE-LOUISE-JULIETTE-MARIE *Lambert*, née au dit Hérent, le 11 mai 1881.

BRANCHE CADETTE MODERNE.

X^{bis}. *Florent-Joseph LAMBERT*, notaire à Pottes, puis à Tournai, naquit en cette ville, le 12 août 1818 et y mourut en son hôtel, rue d'Aubigni, dite rue de Rasse, le 6 août 1891. Il avait épousé à Tournai, le 25 mai 1857, *Pauline-Aimée-Françoise GRACIA*, née audit Tournai, le 1^{er} décembre 1829, fille de Bernard-Joseph-Heldemar Gracia, avocat, lieutenant-colonel commandant la légion

de la garde-civique de Tournai, et de Louise-Aldegonde-Josèphe Fréniau, issue d'une branche cadette de la Maison comtale des *Franeau d'Hyon*, comtes de Gommegnies, vicomtes Franeau, comtes de Féral, etc., (1).

Voici une épitaphe qui fut jadis dans l'église de Saint-Brice et qui est aujourd'hui encastrée dans une muraille du jardin de l'hôtel du notaire Lambert.

Écusson chargé d'une licorne assise.

sous lequel est un chiffre composé des lettres

L. M. et F. entrelacées.

CY REPOSENT LES CORPS
DU S^r MICHEL FRANÇOIS
FRÉLIAUX,

MARCHAND GREISSIER, DÉCÉDÉ LE
23 DE FÉVRIER 1766, AGÉ DE 73 ANS,
ET DE M^{lle}

MARIE MAGDELEINE
JOSEPH LENGLE.

SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE 17
OCTOBRE 1770, AGÉE DE 73 ANS;
JEAN-BAPTISTE JOSEPH,
LEUR FILS, DÉCÉDÉ LE 20 FÉVRIER 1751,
AGÉ DE 16 ANS,

ET 4 AUTRES ENFANTS MORTS EN BAS AGE

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

Florent Lambert, et Pauline Gracia eurent deux fils et une fille; savoir :

1^o PAUL LAMBERT, qui suivra, XI.

2^o LÉON LAMBERT, qui suivra XI^{bis}. comme auteur du rameau demeuré tournaisien.

3^o THÉRÈSE-FLORE-HENRIETTE-LOUISE-JULIE-ALEXANDRINE Lambert, née à Tournai, le 29 août 1862, y épousa le 16 août 1881, Charles CARBONNELLE, patron brasseur, né à Tournai, le 9 août 1848, fils de Jean-Baptiste Carbonnelle, mort maître brasseur en sa brasserie de Saint-

Philippe, rue des Fossés à Tournai, le 3 mars 1864, et de Hortense-Aimée-Josèphe Pipart.

Ils ont deux enfants nés à Tournai; ce sont :

A. Marie-Thérèse-Hortense-Ghislainne Carbonnelle, née le 9 juillet 1882;

B. Georges-Paul Carbonnelle, né le 25 janvier 1884.

XI. Paul LAMBERT, major adjoint d'état-major au premier régiment de guides, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, décoré de la Croix militaire de première classe, naquit à Tournai, le 10 octobre 1858. Il épousa à Mons, le 2 octobre 1889, Charlotte-Odonie-Isabelle-Léonie PATERNOSTRE, née dans ladite ville, le 23 décembre 1862, fille d'Emmanuel-Léon Paternostre, banquier, ancien bourgmestre de Mons, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., et de Nelly-Anne-Françoise Guillochin.

De ce mariage, sont nés deux enfants qui suivent :

1^o HENRI-PAUL-LÉON Lambert, né à Saint-Gilles, lez-Bruxelles, le 6 novembre 1892;

2^o LÉON-PAUL Lambert, né en la même commune, le 31 décembre 1895.

RAMEAU TOURNAISIEN.

XI^{bis}. Léon LAMBERT, notaire, vice-consul de Sa Majesté le Roi des Hellènes à Tournai, officier de l'ordre royal de l'Étoile d'Anjouan, naquit à Tournai le 9 février 1861. Il épousa à Warcoing, le 8 décembre 1888, Evelina-Flore-Jeanne Ghislaine MULLE, née audit lieu le 12 avril 1861, fille de Louis-Henri Mulle, propriétaire, échevin de la commune de Warcoing, etc., et de Julie-Emilie-Ferdinandine Wittebolle.

Ils ont deux enfants nés à Tournai, qui suivent :

1^o MARIE-LOUISE Lambert, née le 30 septembre 1889.

2^o LOUIS-PAUL-PROSPER Lambert, né le 23 novembre 1890.

Le Comte P. A. DU CHASTEL.

(1) Voyez *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, t. 31, année 1877, p. 175, l. 9. et *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. 3, p. 913.

A propos d'un livre récent : Jeanne d'Arc et Tournai.

M. le chanoine H. Debout, membre de sociétés savantes, a publié l'an dernier une étude intitulée *Jeanne d'Arc et les villes d'Arras et de Tournai*, dans laquelle il traite spécialement de la captivité de la Pucelle Arras depuis la fin de septembre jusqu'au milieu de novembre 1430. Comme, à la différence de beaucoup de Français, les Tournaisiens témoignèrent à Jeanne leur patriotique reconnaissance jusque dans cette avant-dernière phase de sa carrière, il est grandement question de Tournai dans ce livre; et nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir pour la première fois réuni tous ou presque tous les documents qui établissent les rapports de notre ville avec l'héroïne. Si l'on a pu trouver le ton de ces pages émues un peu différent de celui qui convient à l'impartiale histoire, il faut reconnaître que la forme n'a pas nui au fond et qu'un consciencieux examen des documents a formé la base de l'ouvrage.

Je voudrais à mon tour fixer, tant à l'aide des textes publiés par M. Debout que de quelques autres, les points par lesquels l'épopée de la Pucelle touche à notre histoire communale et qu'illumine le rayonnement de cette apparition.

Et d'abord, si l'on considère, d'une part le moral de Jeanne et l'objet essentiel de sa mission, d'autre part les sentiments des Tournaisiens sur les malheurs de la France et le but de leurs efforts, il y a presque identité. Des deux côtés, c'est un ardent patriotisme — le patriotisme de la frontière, comme on l'a fait justement remarquer — et, si la mission de la Pucelle consista essentiellement à faire couronner à Reims celui que l'on appelait encore le Dauphin ou le roi de Bourges, c'était cela précisément que souhaitaient les Tournaisiens, tant pour le bien de la France que pour leur propre salut que le roi forçât le passage vers Reims et le Nord, du même coups cesserait le dangereux isolement auquel ils se voyaient condamnés. C'est ce qu'ils ne manquèrent pas d'exprimer dans leur correspondance avec Charles VII, et cela bien avant l'apparition de Jeanne d'Arc. Par exemple dans une lettre écrite au mois d'août 1423, les

Tournaisiens conseillent au roi « de se mettre en campagne et de venir en personne jusqu'à Tournai, comme ils le désirent de tout leur cœur. Car ils ont ferme imagination que, par ce moyen ils seront délivrés de la douleur, peine et danger où ils sont, et que les sujets du roi ne pourraient voir leur souverain légitime sans le reconnaître et lui rendre l'obéissance qui lui est due. »

C'est surtout le cœur des petits et des simples qui battait avec celui de Jeanne. De même qu'il y avait dans l'entourage du roi le parti de la guerre et celui de la diplomatie, de même parmi les Français. A Tournai notamment les bourgeois, ceux qui avaient à perdre préféraient les traités; le peuple, au contraire, enflammé d'ardeur pour la querelle du roi, ne songeait qu'à combattre l'Anglais et le Bourguignon. Or, à l'époque de Jeanne d'Arc, c'était la prudente bourgeoisie qui dominait dans la commune. Aussi lorsqu'on reçut ici la première lettre d'elle, qui portait pour suscription : « Aux loyaux Français de la ville de Tournai », fut-il dit dans les milieux populaires que cette lettre « s'adressait aux bons Français, mais non point à ceux de la Loi », c'est-à-dire à cette municipalité de marchands que l'on trouvait trop tiède.

Pendant les premiers mois de 1429, les Tournaisiens suivirent avec anxiété le siège d'Orléans; si la place tombait, les provinces qui formaient le refuge du parti national étaient entamées. Jusqu'au mois de mai, aucune trace dans nos archives de cette singulière histoire d'une « bergerette » venue des marches de Lorraine, en habits d'homme, pour faire couronner le roi. Jeanne pénétra dans Orléans le 29 avril et fit lever le siège le 8 mai. C'est le 14 que cette stupéfiante nouvelle, sans doute encore incomplète, parvint à Tournai; dans leur hésitation les autorités envoyèrent à Paris pour savoir ce qui se disait du côté anglais. Mais voilà que le 18, le 19 la nouvelle est confirmée par des voyageurs, par des pèlerins; le 20, il est plus spécialement question de Jeanne; comme on apprend qu'un Tournaisien naguère banni vient d'arriver au mont Saint-Aubert, retour d'Orléans,

avec des nouvelles certaines du siège et de la Pucelle deux magistrats vont interroger cet homme. Le lendemain, la ville prit deux décisions, l'une de faire une solennelle procession d'action de grâce, l'autre d'envoyer une ambassade au roi.

Les députés tournaisiens qui partirent, quelques jours après, pour le théâtre des événements, étaient Barthélemy Carlier, appareilleur de drap, souverain doyen des métiers; le juré Jacques Cheval, voyageur intrépide et souvent désigné pour les missions lointaines; enfin M^e Henri Rommain, conseiller de la ville, homme d'esprit et de science, spécialement adonné aux études historiques. Comme ils obtinrent un sauf conduit du duc de Bourgogne, ils purent se rendre directement à Bourges, et de là rejoindre à Gien le roi et la Pucelle. C'est à cette circonstance, évidemment, qu'est due la première lettre de Jeanne aux Tournaisiens — la seule que nous ayons conservée — datée, comme on sait de Gien le 25 juin. On a présenté à la libératrice d'Orléans les mandataires de la ville loyale entre toutes qui seule tient le parti du roi dans le Nord; elle veut écrire à ces « loyaux Français », les encourager par le récit de ses victoires, les exhorter — « maintenez-vous bien... Dieu vous donne grâce que vous puissiez maintenir la bonne querelle du royaume de France » — et, instruite vaguement de la position géographique de Tournai, leur donner rendez-vous : « Soyez tous prêts de venir au sacre du gentil roi Charles à Reims... et venez au devant de nous quand vous saurez que nous approcherons ». A Tournai le dimanche 10 juillet cette lettre fut lue dans les trente-six collèges des métiers et transcrite — fait unique — dans leur registre.

Carlier, Cheval et Rommain représentèrent la ville de Tournai au couronnement, et quelques jours après, au perron de la Halle des Consaux firent le récit de cette scène inoubliable. C'est sans doute Rommain qui parla; très probablement c'est lui aussi qui écrivit dans la chronique de Tournai les lignes suivantes dont le M^{is} de Beaucourt, historien de Charles VII, a remarqué le sentiment élevé. (1)

(1) Bien qu'il ne convienne pas d'encombrer cette revue de discussions et de textes d'archives, je dois faire remarquer à propos du passage cité :

« Et quand il plut à Dieu ouïr les prières, tant du roi de France comme de ceux d'Orléans et autres villes du royaume, et que sa volonté fut de les aider et secourir et jeter de l'opprobre où ils étaient, il n'excita point les courages des hommes robustes et exercés à la guerre à secouer le joug, de crainte qu'ils ne s'imaginassent être les artisans de leur victoire; mais voulant leur montrer que toute force vient de lui, et que merveilleusement et miraculeusement il fait toutes ses œuvres, il anima et enhardit un faible et tendre corps féminin, ayant vécu tout son temps en pureté et chasteté, sans quelque reproche ni suspicion de malfait... etc. »

De Compiègne au mois d'août, et de Saint-Denis au mois de septembre, la Pucelle écrivit aux Tournaisiens des lettres qui n'ont pas été conservées, mais dont on peut présumer que le sujet en fut l'attaque de Paris, d'un si grand intérêt pour eux.

Le dernier et plus touchant épisode des relations de Jeanne avec Tournai se rapporte à sa captivité. Faite prisonnière devant Compiègne le 24 mai 1430 par les soldats de Jean de Luxembourg, elle fut internée d'abord au Château de Beaulieu près Compiègne, puis à Beurevoir entre Saint-Quentin et Cambrai, et ensuite à Arras. Ainsi se trouva-t-elle rapprochée de ces Tournaisiens qui avaient tant souhaité la voir venir jusqu'à eux à la tête d'une armée; c'étaient au demeurant les seuls français à qui elle put faire tenir un mot dans ce pays tout bourguignon. Quand et comment parvinrent ici les « lettres et sur message » par lesquels la pauvre fille demandait vingt à trente écus d'or « pour employer en ses nécessités », et cela « en la faveur du roi et des bons services qu'elle lui avait faits »? Là-dessus aucun indice; les conjectures émises par M. le chanoine Debout ne me paraissent pas fondées. Les Consaux délibérèrent sur la requête, mais en grand mystère et sans en laisser trace dans leurs procès-verbaux; car notre voisin le duc de Bourgogne aurait pu se fâcher et prétendre qu'on violait la trêve en portant secours à sa

1^o que M. Fris, dans son étude sur la *Chronique de Tournai* éditée par De Smet, déclare ne pouvoir l'attribuer à un chroniqueur connu, 2^o que, précisément à la date du 7 décembre 1429, les chroniques de la ville furent prêtées à Rommain, d'après un texte des Consaux.

grande ennemie. Ils votèrent un don de vingt-deux couronnes d'or, équivalant à peu près, en tenant compte du pouvoir d'achat de l'argent à cette époque, à neuf cents francs de notre monnaie.

Pour pénétrer auprès de Jeanne, pour glisser dans sa main des vingt-deux pièces d'or, nul messager ne convenait mieux que le clerc du procureur-général, Jean Naviel, coutumier comme il était de frayer avec les gens de justice des Villes voisines et de hanter les prisons par devoir

professionnel. Il partit le 20 octobre dans la direction de Compiègne pour s'informer de la guerre, et revint par Arras pour un motif qu'on ne dit pas. C'est sans doute durant ce voyage, terminé le 31, qu'il apporta l'aumône et l'adieu des Tournaisiens à celle qu'attendait le bucher de Rouen; en même temps il put lui annoncer la délivrance de Compiègne, qui avait tant préoccupé la prisonnière.

Maurice HOUTART.

Chronique.

Roger de la Pasture. — M. Soil de Moriamé a donné le vendredi 10 mars, dans la superbe salle du Cercle artistique, une conférence sur le grand peintre du moyen âge, Roger de la Pasture, qui, avec son maître Robert Campin et son émule Jacques Daret, (le maître de Flémalle), individualise l'École tournaisienne de peinture du XV^e siècle.

Parler longuement de l'origine wallonne de Roger — il naquit à Tournai vers 1399-1400 —, M. Eugène Soil n'y pouvait manquer et il le fit avec le charme qui lui est habituel.

Puis, passant en revue toute la vie de notre artiste, il nous fit assister à l'apprentissage de Roger chez Campin, à son élection à la maîtrise des peintres de Tournai en 1432, et à son départ pour Bruxelles, chassé qu'il était par les querelles intestines qui divisaient depuis un moment hélas! ses concitoyens.

De la Pasture s'établit en effet à Bruxelles, y devint peintre de la ville et y mourut en 1464. Il fut inhumé en l'église Sainte Gudule.

M. Eugène Soil a fait connaître ensuite le caractère de l'art de Roger, qu'inspirent une imagination puissante et un vif sentiment de la dramatisation des sujets. Il a d'ailleurs permis à ses auditeurs de juger par eux-mêmes du talent du grand peintre tournaisien, en faisant défiler sous leurs yeux, les projections des œuvres les plus célèbres qui lui sont attribuées et qui ornent les principaux musées d'Europe.

En terminant sa conférence, M. Eugène Soil a protesté contre l'appellation générale d'École flamande que l'on donne à toute la peinture de notre pays des XIV^e et XV^e siècles. A côté de Flamands, dont on ne peut contester le génie, a-t-il dit, que de maîtres wallons qui ne leur cèdent en rien pour le talent. Disons École belge, conclut-il, et nous serons plus dans la vérité. De vigoureux applaudissements ont prouvé à M. Soil de Moriamé que telle était aussi l'opinion de l'auditoire.

A. H.

* * *

UN BEAU GESTE! — Notre Conseil communal dans sa séance du 8 avril a par 17 voix contre 8, ajourné la dépense relative à la création d'un bassin avec jets d'eau dans chacune des pelouses qui se trouvent dans la partie du Parc faisant face à la place du Parc.

Notre premier Magistrat communal, M. Victor Carbonnelle, n'a pas hésité : il a sollicité et obtenu du Conseil l'autorisation de faire creuser, à ses frais, ces deux bassins. C'est une dépense de 12,500 francs que notre bourgmestre prend à sa charge.

C'est là, sans contredit, un geste qui assurément n'est pas banal. Mais il n'est pas sans exemple à Tournai même, et le dernier de cette espèce remonte à 1849.

En cette année, on agita au Conseil communal

la question d'élever la gracieuse et svelte construction en fer ouvré qui a fait du Marché au poisson un coin si pittoresque de notre ville. La dépense était grosse : 10,000 francs!

Les conseillers hésitaient; pour enlever leur vote, le bourgmestre d'alors, feu Dumon-Dumortier, annonça spontanément qu'il abandonnait son traitement et ses droits de présence durant une année, soit une somme de 3,500 francs, et la chose fut votée. A. H.

* * *

Du journal « *L'Economie*, » en date du 12 avril, cet extrait :

« On va donc mettre immédiatement la main à l'œuvre pour réaliser le plan élaboré par les bureaux, suivant les indications des architectes Maquet et Horta. Les bassins vont être établis dans les pelouses qui se trouvent à droite et à gauche de la partie du Parc située entre la place du Parc et le terre plein du monument Gallait. Ils auront 11 mètres de large sur 21 mètres de long; une bordure en pierre en fera le tour avec les angles coupés et arrondis. Au centre de chacun, on disposera en ovale des feuillages et des roseaux de bronze d'où partiront 14 jets d'eau formant gerbe. Aux quatre coins, des têtes de grenouille, en bronze également, tournées vers le centre, lanceront encore quatre jets d'eau. Deux corbeilles de fleurs seront aménagées à l'avant et

à l'arrière de chaque bassin, dans l'espace de la pelouse resté libre. Tout autour courra une bordure de plantes fleuries. Il est certain que l'effet d'ensemble sera fort beau et que ce travail améliorera considérablement l'aspect, déjà charmant de ce coin du Parc.

On pourrait compléter la décoration en remplaçant les plans inclinés se trouvant à droite et à gauche par d'élégants escaliers avec balustrades qui seraient continuées le long du remblai jusqu'à l'escalier central, pourvu lui-même de rampes ornementales. »

La *Revue Tournaisienne* ne peut qu'applaudir à ce « complément de décoration »; c'est là un projet dont l'exécution donnerait à cette partie du Parc une allure grandiose et un aspect semblable à celui des jardins de Versailles, toute proportion gardée, bien entendu.

* * *

LES MILICES CITOYENNES DE TOURNAI. — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'un de nos plus dévoués collaborateurs, M. Soil de Moriamé, se propose de commencer dans notre numéro de mai, l'*Histoire des milices citoyennes à Tournai*. Le premier chapitre comprendra la période de 1830 à 1832.

Nul doute que ce projet sera favorablement accueilli par tous nos abonnés et lecteurs.

Chronique bibliographique.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ. *L'art du bronze et du cuivre à Tournai. Fondateurs et batteurs de laiton*. Namur. 1904. in-8° de 15 pages.

Cette élégante petite brochure contient la communication faite, en 1903, au Congrès archéologique de Dinant, par le Président de notre société historique. A Tournai, l'industrie du cuivre fut pratiquée couramment dès le XIII^e siècle; nos artistes ont produit une quantité énorme d'œuvres d'art, lutrins, chandeliers, cuves baptismales, lames funéraires, etc., qu'on retrouve aujourd'hui un peu

partout. M. S. énumère les plus remarquables d'entre elles, fait la biographie de nos meilleurs batteurs, puis étudie les règlements des métiers des chaudronniers et des fondeurs de laiton : enfin, il consacre un paragraphe à la fabrique de bronzes d'art *Lefebvre-Caters*, qui fut célèbre à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e. — Deux jolies planches hors-texte, représentant les fonts baptismaux de *Hal* et le chandelier pascal de l'ancienne abbaye de *Saint-Ghislain*, complètent cette notice.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.*

Encore le Pont des Trous.

Dans les premiers numéros de la *Revue Tournaisienne*, j'ai fait la critique du pastiche que le Gouvernement aurait l'intention de substituer à notre pittoresque et majestueux Pont des Trous.

Je ne sais si cela tient à une tournure d'esprit spéciale, ou si je suis déjà sous le coup de ce que les médecins appellent une déformation professionnelle, mais pour moi ces vieilles pierres ont un langage qui m'émeut profondément.

Je ne puis parcourir ce vénérable monument qui a nom Pont des Trous, — et en ces derniers temps souvent je l'ai fait, — je ne puis explorer ses souterrains mystérieux, scruter ses couloirs obscurcis par l'ombre des siècles, sans que je n'éprouve une pénétrante émotion faite de mystère, de douceur et d'appréhension. Il me semble qu'autour de moi, en une poussière impalpable, vole comme un reste de l'âme fière de nos aïeux ; il me semble sentir passer le dernier souffle de nos hardis communiens qui perdirent héroïquement la vie pour la défense du pont et l'honneur de la cité tournaisienne.

Et c'est ce monument qui fait naître en toute âme tournaisienne vraiment éprise de sa ville et de ses beautés, une si subtile émotion qu'on voudrait remanier de fond en comble, au point de nous le rendre méconnaissable à toujours !

Je ne reviendrai pas ici sur les critiques que l'étude des sources manuscrites et lapidaires m'a permis de faire contre le projet de restauration du Pont des Trous, attribué à l'architecte Verhaegen, de Gand.

J'ai établi, en m'appuyant sur des preuves irréfutables, l'âge de chacune des parties constitutives du pont et la forme initiale de chacune d'elles ; j'ai montré l'aspect sévère, en tout semblable à celui du pont des Chauffours, qu'avait dû avoir primitivement notre pont. Mais c'est là une restitution qui ne sera jamais possible d'obtenir intégralement ; aussi j'en fais facilement mon deuil.

Cependant, désirant avant tout qu'on conserve ce qui est ancien dans notre antique porte d'eau, voulant surtout qu'on respecte son harmonie générale, j'ai essayé dans un projet de restauration que j'oppose à celui de l'architecte Verhaegen, de concilier ces deux exigences avec les nouveautés qu'implique fatalement une restauration.

On verra que nous avons réduit ici les nouveautés à leur strict minimum. Sans doute, j'établissais entre les façades des deux tours une similitude, un parallélisme par trop complet ; mais qui serait assez osé pour dire à l'heure actuelle, que cette similitude n'a pas un jour existé. D'ailleurs, en ce moment, on n'est point fixé sur la forme générale qu'avait la tour de la rive gauche. Des fouilles auxquelles on procède actuellement éclaireront peut-être lumineusement ce point litigieux, et il sera par après toujours possible de modifier l'architecture de cette tour, si le cas échoit.

Pourquoi, écrivais-je en février dernier, n'avoir pas poussé l'audace jusqu'à l'exhumation complète du pont ? Pourquoi le laisser enterré jusqu'au niveau des voûtes des guichets, alors que par une

Ce numéro comporte exceptionnellement vingt-quatre pages.

pente douce partant de loin, on pourrait nous le rendre entier et non diminué de deux mètres? Pourquoi enfin ne pas détourner le chemin de halage et faire baigner la tour du Bourdiel par l'Escaut, comme au XIII^e siècle?

Comme on s'en apercevra facilement, ce sont ces remarques que j'ai traduites dans le projet que je mets en parallèle avec celui de l'architecte Verhaegen.

Les guichets sous les tours sont rétablis et celui de la rive droite que je viens de parcourir, est en parfait état de conservation. Une pente douce mènerait insensiblement à eux et rien n'empêcherait d'établir sous eux le chemin de halage, de façon à faire en partie baigner la tour de la rive gauche par l'Escaut. Peut-être même pourrait-on supprimer les murs de soutènement qu'indique notre dessin et prolonger les talus qu'ornerait un plantis d'arbustes de très basse essence; mais c'est là un point de détail.

Plus de toiture ni sur les tours, ni sur les arches; je laisse aux arches, face vers la ville, les baies qu'on y trouve déjà au commencement du XVII^e siècle, pour ne point trop changer l'aspect sous lequel on est habitué à voir le Pont des Trous. Quant aux tours, elles sont diminuées

en hauteur, d'au moins un mètre d'une maçonnerie qui est une surcharge superfétatoire et moderne. Enfin, il faudrait ajouter à notre dessin, sur la droite du guichet de la tour de la rive droite, une porte qui s'ouvre sur un escalier menant à la salle du rez-de-chaussée, porte que de récentes investigations ont fait découvrir.

Bien entendu, les salles intérieures ne devraient être en aucune façon modifiées là où elles existent dans leur intégralité ancienne, comme dans la tour de la rive droite, ou bien elles devraient être rétablies, quand des raisons quelconques les ont fait supprimer à l'époque moderne, (XVII^e siècle en particulier), comme pour la tour de la rive gauche.

Que ce projet ait des défauts! Je ne me le dissimule point; mais comme je le disais plus haut, il se montre respectueux du passé et conserve au Pont des Trous son rythme harmonieux; car comme parties nouvelles, il n'édifie peut-être que la portion centrale de la tour de la rive gauche, le haut et le bas de cette tour ayant été remis en leur état ancien. Vaut-il plus que le projet Verhaegen? Sans fausse modestie, je le crois. A d'autres de le juger.

Adolphe HOCQUET.

Les milices citoyennes de Tournai.

1803 à 1829 et 1830 à 1832.

Lorsque sonna l'heure de l'indépendance nationale, la Belgique n'eût d'abord pour la conquérir, que des *Volontaires* secondés par les milices urbaines, ou bourgeoises, qui devaient s'appeler plus tard la *Garde civique*; et tandis que s'organisait, dans des conditions bien pénibles, l'armée régulière, ce fut encore la garde civique qui supporta en grande partie le lourd fardeau de la défense de la patrie et de la liberté. Son histoire eut des pages glorieuses; nous voulons retracer celles qui concernent Tournai et parler successivement de la première garde bourgeoise de 1830, ou garde urbaine, tant à pied qu'à cheval; des

volontaires tournaisiens qui ont participé aux journées de septembre à Bruxelles; des groupes armés qui ont fait les journées de septembre à Tournai; de la légion tournaisienne à Anvers; des artilleurs-volontaires tournaisiens; de la garde civique mobilisée; de la légion nervienne de 1831.

Il serait impossible de ne pas rappeler en même temps la création du 1^{er} régiment de Chasseurs à cheval, organisé à Tournai; Le 4^e de ligne qui occupait notre ville à l'époque de la révolution; le 1^{er} régiment de cuirassiers qui a tenu garnison, dès 1831 dans nos murs et y a laissé un souvenir vivace; les troupes françaises qui en 1831 et 1832

ont tenu garnison à Tournai, ou ont traversé cette ville pour aller prendre part au siège d'Anvers; et ainsi tous les événements militaires dont notre ville fut le théâtre et dont nos pères furent les héros, défilèrent successivement sous nos yeux.

Mais avant d'en venir à l'épopée de 1830, il ne sera pas sans intérêt de jeter un regard en arrière, et de noter les premières manifestations, dans l'histoire de la cité. de ces milices citoyennes, qui, au cours du XIX^e siècle, et avant 1830 ont offert quelque ressemblance avec ce qui fut, dans la suite, la Garde civique, c'est-à-dire : la garde municipale, la garde nationale et la garde bourgeoise, sous le premier empire; la garde bourgeoise, les volontaires-pompiers, la garde communale ou Schuttery, sous le gouvernement hollandais.

Cette étude se divisera donc tout naturellement en deux parties, dont la première comprend la période de 1803 à 1829, et la seconde les années si émouvantes, pour la constitution de notre nationalité, et si fertiles en événements, de 1830 à 1832.

CHAPITRE I

1803 à 1829

§ 1

PÉRIODE FRANÇAISE, 1^{er} EMPIRE

Le 21 Vendémiaire an XII, Septembre 1803, on rencontre le premier essai d'une *garde bourgeoise* tournaisienne, organisée dans certains quartiers de la ville, pour la surveillance et la défense des propriétés. Il ne s'agit là que d'un service de patrouilles, et bien qu'elles soient établies avec le consentement de l'autorité municipale et le concours de la police, elles ne présentent pas encore le caractère d'une garde communale armée. Le Préfet du département les approuve, les recommande même. (Archives communales, An 12 et 13, farde n^o 1).

Lors de la discussion du budget communal, au conseil municipal, du 4 frimaire an 14, on s'arrêta quelque peu à l'article 25 qui vise la *garde nationale*, c'est-à-dire la *garde municipale*, véritable corps de police, créée le 24 Brumaire an

13, et nous voyons que cette garde est composée d'agents de police au nombre de vingt(1), commandés par un brigadier.

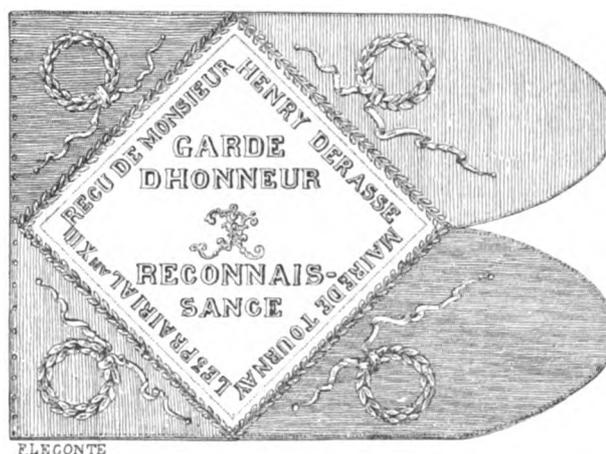
Ils ont un uniforme et sont armés. Ils font le service de consigne aux 7 portes de la ville, celui de garde-pompiers, de portiers; enfin ils assurent la police de la ville tant la nuit que le jour. (Arch. comm. 1805, f. 1.)

En séance du conseil municipal du 16 juillet 1812, revu l'arrêté organique de la garde municipale, en date du 24 brumaire an 13, on décide de la porter à 24 hommes, savoir 2 brigadiers, 4 sous-brigadiers et 18 hommes. On règle de nouveau les conditions d'admission, la solde des agents, ainsi que leur uniforme.

La forme de la coiffure, est-il dit, de l'habit et de la chaussure de la garde municipale, sera la même que celle de l'infanterie de ligne. La couleur de l'habit sera le gris de fer, doublure pareille, revers et parements aurore. La garde sera armée à l'instar de l'infanterie de ligne.

Cet uniforme, tel qu'on le voit représenté planche XVI dans *Tournai ancien et moderne*, de Bozière, a été conservé jusque vers 1865, du moins pour la grande tenue.

Le maire de Rasse à qui Tournai est redevable de tant de mesures utiles, avait constitué ou du moins réorganisé cette garde nationale, ou *municipale*, comme il règlementa aussi le service des secours, en cas d'incendie.



Un drapeau en soie, aux couleurs françaises, telles qu'on les porta sous la république, est conservé au musée. Malgré l'inscription très

(1) Ce nombre est porté à 23 en 1807.

détaillée qu'il porte, on ne sait exactement à quel événement de l'histoire locale, fait allusion cette inscription. On lit d'un côté : VILLE DE TOURNAI — de : l'autre GARDE D'HONNEUR — RECONNAISSANCE — Reçu de monsieur Henry Derasse maire de Tournay, le 3 prairial an XIII.

Charles Henry Derasse (depuis le chevalier de Rasse) avait été appelé aux fonctions de maire de Tournai, le 25 prairial an XII (14 juin 1804); il fut installé le 12 thermidor suivant. Les journaux de l'époque sont muets sur les solennités et les fait de l'histoire locale, mais la date, 3 prairial an XIII, inscrite sur le drapeau est celle du couronnement de l'Empereur Napoléon, comme roi d'Italie, à Milan. Cette fête fut célébrée à Tournai avec beaucoup de solennité. Les cloches de toutes les églises furent sonnées; il y eut *Te Deum* puis parade. (Arch. comm. An. 13. f. 5).

Il n'est pas question, il est vrai, de la présence d'une garde d'honneur à l'une ou l'autre des fêtes données à cette occasion; quelques jours plus tard cependant, le 24 prairial, an 13, le nouveau préfet du département de Jemappes, M. de Coninck, qui succéda au Baron Garnier (Hoverlant Essai. t. 98, 1^{re} partie p. 213) faisant sa première et solennelle entrée à Tournai, y fut reçu avec tout le cérémonial réglementaire. Or on voit figurer dans le cortège, une *garde d'honneur*, et il en est fait mention dans une lettre adressée par le maire de Rasse, à M. Delwart, commandant, et à Messieurs Tonnelier, et Boucher, officiers de la garde d'honneur, dans des termes qui semblent indiquer une chose parfaitement organisée.

Ce jour encore, de même que pour la fête du 3 prairial, la cloche du beffroi et celles de toutes les églises furent sonnées; il y eut musique, et, le soir, illumination de toutes les maisons. (Arch. comm. an 13, farde 5).

En l'année 1805, Tournai fut profondément émue par la nouvelle de la victoire mémorable remportée par l'Empereur à Austerlitz (2 Décembre 1805); annoncée par le son des cloches et du carillon, elle fut célébrée en séance du conseil municipal qui décida : « Un monument sera » élevé au vainqueur d'Austerlitz à l'entrée de la

» promenade des sept fontaines, qui portera le » nom de Napoléon. Trois braves qui ont com- » battu à Austerlitz, nommés par S. M. I. seront » chargés de la garde de ce monument et de la » promenade. Ils jouiront d'une pension viagère » de 400 francs qui leur sera payée sur le trésor » de la ville de Tournay (Conseil municipal du » 29 frimaire an XIV. Arch. comm.) »

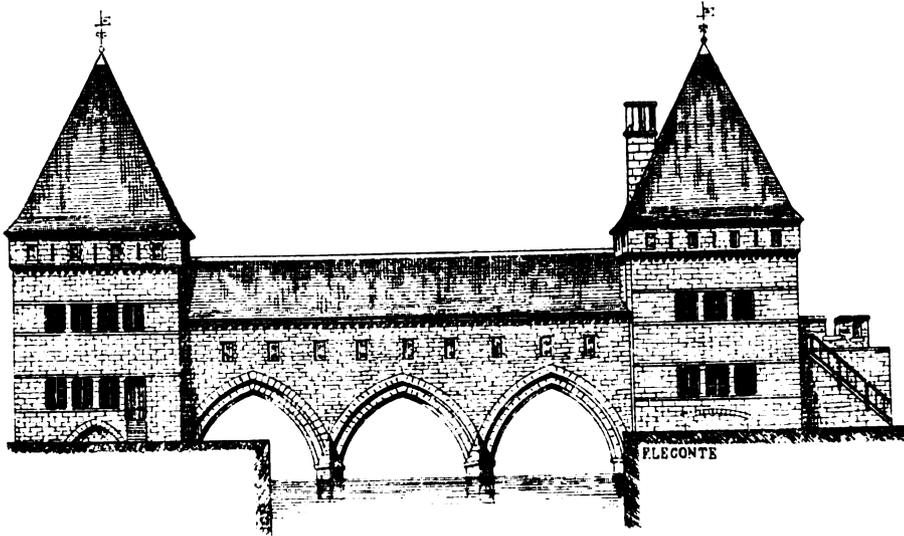
Des ouvertures ayant été faites à l'empereur à ce sujet, et la réponse ayant été encourageante, on décide (17 mars 1806) de vendre les brasseries bourgeoises, propriété de la ville et de prélever sur le produit de la vente une somme de 20,000 f. pour l'érection du monument. Plus tard le sous-préfet tenta de détourner la ville de ce projet (27 février 1807, Arch. comm.) Celle-ci persista néanmoins dans ses intentions, mais le projet finit par être abandonné et le monument ne fut pas érigé.

Le maire de Rasse, appelé en 1809 à Paris, en revint avec le titre de chevalier de l'empire et la croix de la légion d'honneur. Il obtint pour Tournai à l'occasion du mariage de l'Empereur avec Marie-Louise, six dots de 600 francs chacune pour six pauvres filles; et le 8 mai 1810 il procéda lui-même au mariage de 8 militaires retraités auxquels l'empereur avait aussi accordé une dot de 500 francs (Hoverlant Essai chronologique... tome 98, p. 624 et 633).

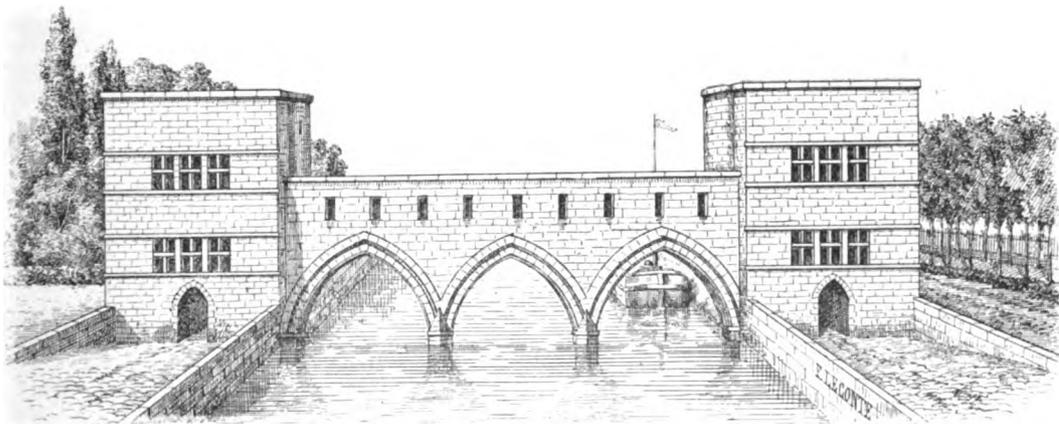
Le 21 mars 1811 le Conseil municipal vote une adresse à l'empereur à l'occasion de la naissance du roi de Rome, et pour rappeler la mémoire de cet événement il demande d'être autorisé à adopter les enfants males du département qui sont nés dans les 3 mois qui ont précédé la naissance du jeune prince ou qui naîtront dans les 3 mois qui la suivront, de l'union des braves dont les épouses ont été dotées à l'occasion du mariage de l'empereur. Ces enfants seraient placés aux frais de la ville, dans une école militaire et appelés à faire un jour partie de la garde du prince impérial. (Arch. comm. 1811 f. 1.)

Le 11 juillet 1812, le Baron de Laussat, Préfet du département de Jemappes, fait sa première et solennelle entrée à Tournai, où il est reçu avec tous les honneurs prescrits par le décret du 24 messidor an 12. Il séjourna plusieurs jours en

Le Pont des Trou



Projet Verhaegen, face vers la ville.



Projet de la *Revue Tournaisienne*, face vers la ville.

ville et à son départ il fut accompagné par le maire de Rasse, la *musique des amateurs*, un détachement de la *garde d'honneur bourgeoise*, (serait-ce celle dont nous avons parlé plus haut?) un brigadier et 3 gendarmes (Hoverlant, Essai t. 98, 2^e partie, p. 272).

*
* *

Un décret impérial porté à Strasbourg le 8 vendémiaire an XIV (1805), crée les *gardes nationales sédentaires*, qui diffèrent des premières gardes nationales, nées en France à l'époque de la révolution de 1789, et qui ne furent pas en activité dans nos provinces.

La garde nationale sédentaire se compose de tous les français valides de 20 à 60 ans. Les bataillons prennent le nom de cohortes et plusieurs cohortes forment une légion. Les officiers sont nommés par l'empereur, et à leur tour ils nomment les sous-officiers et les caporaux. L'uniforme était celui de l'ancienne garde nationale.

Le décret impérial indique les divers départements où cette garde sera immédiatement organisée; celui de Jemappes, dont Tournai faisait partie, n'est pas du nombre.

Mais en 1809, on trouve, dans la *Feuille de Tournai* (18 août) un arrêté du préfet du département de Jemappes, pris le 14 août 1809 en exécution d'une lettre du ministre de la police générale, du 7 août, qui organise la garde nationale dans notre ville.

« ART. 1. — Les gardes nationaux désignés » pour faire partie des compagnies d'élite se rendront aujourd'hui 18 août à 7 heures du matin » savoir : ceux du premier arrondissement à » Tournai, ceux du deuxième à Mons, ceux du » troisième à Binche.

» ART. 6. — L'organisation terminée les compagnies de grenadiers et de chasseurs resteront » dans les villes de Tournai, Mons et Binche » jusqu'au dimanche 27 août. Les maires feront » donner le logement aux gardes nationaux, qui » seront journellement exercés aux marches et » évolutions militaires.

» ART. 7. — Si le dimanche 27 août à la garde » montante le commandant de la cohorte n'a pas

» reçu du chef de la légion l'ordre de S. E. le » ministre de la guerre, qui met la cohorte en » activité, les gardes nationaux seront renvoyés » dans leurs foyers. »

Un nouvel arrêté du préfet en date du 26 août 1809 est relatif aux remplaçants et à leurs obligations; un autre encore, du 15 septembre traite des contrôles des compagnies de la garde nationale du département. (Hoverlant. Essai t. 98, p. 579.)

Le service dans la garde nationale exemptait de la conscription (journal du département de Jemappes, 29 octobre 1813).

Il semble qu'à cette époque, on se borna, en ce qui concerne la garde nationale, à ces mesures d'organisation; mais en 1813, lorsque les nécessités de la guerre forcèrent l'Empereur à recruter tous les hommes valides, la garde nationale fut de nouveau l'objet de son attention, et il ordonna qu'elle fut divisée en trois bans, dont le premier et même le second, furent mobilisés.

Un arrêté du préfet, en date du 10 avril 1813, pris en exécution du décret impérial du 5 avril, et portant règlement pour l'organisation de la garde nationale, dispose qu'il est constitué dans le département de Jemappes huit cohortes de gardes nationales. L'arrondissement de Tournai forme 13 compagnies avec un total de 1950 hommes, ceux-ci se divisent en 2 sections; la première comprenant les hommes de 20 à 40 ans, la seconde ceux de 41 à 60 ans.

Ces compagnies seront chargées du service de police ou de sûreté intérieure, si les circonstances la requièrent et en cas de besoin elles doivent se tenir prêtes à marcher sur tous les points de l'arrondissement. La faculté de se faire remplacer est maintenue. (Arch. comm. 1813, f. 1). Plusieurs autres dispositions fixent la date de réunion du Conseil d'organisation, qui tiendra ses séances à Tournai, les 21 et 22 avril 1813; le commandement de la compagnie de Tournai est confié à M. de Lindoncq, 28 mai; (ailleurs il est appelé : Capitaine de la compagnie des grenadiers de Tournai); enfin il est procédé par le préfet à la désignation des membres du conseil de discipline pour l'arrondissement (25 juin 1813).

Ce conseil se compose de MM. Ad. de Wignacourt, chef de la 3^e cohorte.

Ch. de Lossy de Froyennes, Capitaine de la 2^e compagnie de grenadiers.

Ch. Delvigne, Lt de la 1^{re} cie de grenadiers.

P. J. Leroy, S-Lt de la 1^{re} cie de grenadiers.

M. Ph. Devisart, sergent 2^e cie de chasseurs.

A. F. Hubert, caporal 2^e cie de chasseurs.

Ph. L. Des Enfants, garde 2^e cie de chasseurs.

(Journal du département de Jemappes, 25 juin 1813).

Le 2 septembre, le Baron de Caraman, chef de la légion, accompagné du chevalier Duvivier, adjudant major, vint à Tournai, en visite d'inspection. Il passa la revue des deux compagnies organisées dans cette ville et se rendit dans d'autres localités, pour inspecter les compagnies formées des habitants des autres cantons de l'arrondissement. Cette tournée d'inspection était terminée le 17 septembre.

Notre ville est le siège de la 3^e cohorte qui comprend :

La 1^{re} compagnie de grenadiers. (Tournai et communes du canton).

La 2^e compagnie de grenadiers (autres cantons).

La 1^{re} compagnie de chasseurs (autres cantons).

La 2^e compagnie de chasseurs (Tournai, Kain et Rumilies). (Arch. comm. 1813).

Un nouveau décret impérial du 17 décembre 1813, relaté dans le journal du département de Jemappes (31 Déc. 1813) ordonne l'organisation de corps de la *garde nationale*, affectés à la garde des places et au maintien de la tranquillité publique dans les villes. L'organisation des cohortes, y est-il dit, est toute municipale; elles ne peuvent être appelées à aucun autre service qu'à celui de la défense et du maintien de l'ordre intérieur. Les remplacements ne sont pas permis.

Une compagnie sera aussitôt organisée à Tournai. (Arch. comm. 1813, f. 1) (1).

(1) En cette même année 1813, furent créés 4 régiments de gardes d'honneur; 372 hommes étaient demandés pour l'arrondissement de Tournai, dont 53 pour la ville même. Le maire fit apposer des affiches annonçant la création de ces régiments, les conditions exigées de ceux qui s'y engageaient et les avantages qui leur étaient faits.

Les chiffres ci-dessus, bien que résultant de pièces officielles paraissent fort élevés et nous croyons qu'un autre document du

Une lettre du sous-préfet de Tournai, du 3 juin 1814, indique la composition du conseil chargé d'organiser la cohorte qui doit être établie à Tournai en vertu de ce décret. (Arch. comm. 1814, f. 1.)

* * *

Avant même que la création de ce nouveau corps fut décidée, le sous-préfet avait informé le maire des intentions du gouvernement à ce sujet; le maire de Rasse avait, de son côté, proposé la création d'une *garde bourgeoise*, sous les ordres immédiats de l'autorité municipale, et avait même pris un arrêté dans ce sens le 9 décembre 1813. (Arch. comm. 1813, f. 1).

Mais le préfet n'était pas favorable à cette mesure. « Un gouvernement fort et organisé, » écrit-il « n'a pas besoin de ces précautions qui » feraient plus de mal que de bien. » M. de Rasse n'en persista pas moins dans son projet. Par lettre-circulaire du 15 décembre 1813, il informait un certain nombre de personnes de la constitution de cette garde et leur offrait d'y remplir des fonctions comme officiers.

« Les circonstances actuelles, y est-il dit, » l'exemple des villes voisines et le désir général de personnes sages... nous faisaient désirer » de voir organiser une *garde bourgeoise*... » L'autorisation nécessaire nous est parvenue... » Elle se composera de 8 compagnies de 63 hommes à pied, et d'une compagnie de 52 hommes » à cheval... recrutés parmi les habitants au des- » sous de 50 ans, et les plus recommandables par » leurs bons sentiments... On ne pourra s'y faire » remplacer... Déjà le travail du personnel des » officiers est arrêté. Vous êtes nommé... de la... » compagnie...

En même temps le maire annonçait qu'une réunion aurait lieu le 16 décembre à 5 heures, à l'hôtel de ville, pour organiser cette garde, (Arch. comm. 1813, f. 1). dont le règlement fut arrêté le 20 décembre.

« ORGANISATION D'UNE GARDE BOURGEOISE.

« 1^o Cette garde sera composée de 8 compagnies qui seront divisées en 4 pelotons faisant 8 sections

même dossier, est beaucoup plus exact. Celui-là ne parle que de 112 hommes demandés au département de Jemappes tout entier.

(Arch. Comm., 1813, f^e 1).

commandées par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent major, 4 sergents et 4 caporaux et en total 63 hommes.

« 2° Une compagnie de cavalerie commandée par un capitaine et un lieutenant, un maréchal des logis chef et 4 maréchaux des logis, et 4 brigadiers, sera divisée en quatre pelotons et 8 sections.

« 3° Les compagnies d'infanterie doivent être pourvues de fusils.

« 5° La cavalerie doit avoir des sabres, et ceux qui ont des pistolets feront bien de s'en munir.

« 6° Une demi-compagnie avec un officier monteront la garde à la grand-garde sur la place, où elle se réunira à 4 heures précises du soir, elle aura une sentinelle au poste. Cette garde est destinée à faire des patrouilles pendant la nuit. On les commencera à 9 heures du soir. Elles sont au nombre de trois et composées de 3 hommes, elles se relèveront toutes les 2 heures et dureront jusque 7 heures du matin. La garde se retirera à 8 heures.

La 1^{re} compagnie est mise sous les ordres de M. Ferdinand de Lannoy.

La 2^e compagnie sous ceux de M. Dejardin.

La 3^e compagnie » M. Presin-le Tellier.

La 4^e compagnie » M. Max de Ste Aldegonde.

La 5^e compagnie » M. de Brias.

La 6^e compagnie » M. de Rasse.

La 7^e compagnie » M. de Lossy de Froyennes.

La 8^e compagnie » M. le Vaillant-Duchatelet.

Les divers quartiers de la ville sont assignés à chaque compagnie et on détache aux portes un caporal avec 4 hommes et un cavalier.

La nouvelle garde bourgeoise sous le commandement du Comte Henry Duchatel fonctionnait déjà peu de jour après, comme nous l'apprend un incident du 13 janvier 1814, où une patrouille de la

garde à cheval fut outragée par deux gardes municipaux (qui furent de ce chef, condamnés à 24 heures de cachot au Beffroi) — le 21 janvier, le sous-prefet réclamait du maire, les noms des officiers, et le 29 du même mois le commandant recevait 1.400 cartouches, dont partie du calibre de munition, et partie du fusil de chasse.

Le 30 janvier, le commandant demande au maire de faire disposer l'ancien hôtel de ville, pour servir de corps de garde, et de s'entendre avec le commandant militaire pour le mot d'ordre. Le 14 février, une nouvelle difficulté se produisant entre des gardes municipaux, et des patrouilles, montre que celles-ci continuaient leur service. (Arch. comm. 1814, f. 1).

Trois jours après, le 17 février 1814, le général Maison, à la tête de 7000 hommes de troupes françaises, évacuait la ville et se retirait à Lille. Le même jour, Tournai était occupé par l'armée prussienne. (Hoverlant: t. 99, p. 6).

Lorsque, le 31 mars 1814 le même général Maison, à la tête de 10 ou 12 mille hommes, attaqua la ville et tenta, par trois fois, l'assaut de ses murailles, il fut repoussé par les troupes belges récemment organisées, et la garde bourgeoise prit sa part, dans la belle défense de la ville.

Une médaille commémorative de ce dernier siège de Tournai, fut frappée; elle porte l'inscription : *La ville de Tournay reconnaissante, aux belges pour la défense du 31 mars 1814.*

Une demi-division d'artillerie belge et les bourgeois, dit Gachet, se distingua en cette occasion, par son audace et son adresse. Ce fut là le premier fait d'armes remarquable de notre jeune armée.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre).

Tournai et la Révolution Belge.

(Suite).

Mais tous ces désordres ne pouvaient aboutir à aucun résultat pratique et ne profitaient en rien à la cause nationale. Ce qu'il fallait, c'était pren-

dre des dispositions sérieuses en vue de la guerre qu'on allait devoir soutenir contre la Hollande, c'était armer les patriotes et les envoyer à l'aide

des Bruxellois. Le *Courrier de l'Escaut* s'émut de l'imprévoyance des Tournaisiens, et, dans un article enthousiaste, publié le 16 septembre, il se chargea de faire comprendre l'urgence d'un changement de tactique :

« La patrie est en danger, écrivait-il, le sort de la Belgique doit se décider avant peu de jours et nous languissons dans la sécurité! Déjà, craignant les tentatives des Hollandais, la plupart de nos villes se sont armées, elles ont organisé des compagnies franches pour aller au secours des Bruxellois, si jamais on les attaquait; et nous, nous nous laissons prévenir par nos voisins, nous ne savons pas même les imiter! Tournay aurait-il donc perdu le souvenir de sa gloire, de son amour pour l'indépendance et la liberté? Aurions-nous dégénéré de la vertu de ces Nerviens qui préférèrent une mort glorieuse au joug humiliant de César? Non, les Tournaisiens en ont encore le courage. De toutes parts, des citoyens que le patriotisme enflamme sont prêts à verser leur sang pour la défense de leurs droits, de leurs compatriotes; mais il manque de l'unité dans les desseins; il manque un ordre, un chef et voilà ce qu'il faut pour réussir. Que les volontaires prennent donc un signe de ralliement, qu'ils forment des compagnies, se choisissent un commandant, des officiers, qu'ils se réunissent habituellement à une heure déterminée et qu'au premier signal, déployant leurs drapeaux, ils marchent au secours des braves Bruxellois. En attendant, rien ne les empêche de se livrer à leurs occupations accoutumées. Le travail ne fut jamais plus nécessaire qu'en ces occasions où les ouvriers manquent de pain, faute d'ouvrage. L'organisation de bandes volontaires ne peut donc nuire à l'industrie; elle ne fera que l'augmenter en contribuant à nous garantir contre toute invasion hostile de la part des Hollandais. C'est à présent que la jeunesse doit faire preuve de son dévouement à la cause nationale, et l'on ose espérer que la nôtre répondra à la bonne opinion que l'on eut toujours d'elle. »

L'appel du *Courrier* fut entendu. Plusieurs bandes de volontaires, bravant la garnison, partirent au secours de Bruxelles. Il y arrivèrent fort à propos. Les troupes royales, en effet, menaçaient la capitale, tandis que l'effervescence

populaire y atteignait son maximum d'intensité; le 19, la garde bourgeoise était débordée et en partie désarmée par le peuple; le 20, les portes de l'hôtel de ville étaient enfoncées et les armes enlevées; le torrent révolutionnaire, renforcé par les bandes accourues de toutes les villes du pays, triomphant de toute autorité constituée, allait entamer la campagne contre le prince Frédéric. Dans la nuit du 21-22 septembre, le tocsin de Sainte-Gudule donna l'alarme; l'armée royale était signalée à Dieghem et à Evere. Trois cents tirailleurs se portèrent à leur rencontre, tandis qu'une autre colonne, commandée par Pierre Rodenbach, Niellon et notre concitoyen Bruno Renard, était partie pour Louvain afin de demander de nouveaux renforts.

Le 23, au matin, les troupes du prince Frédéric se trouvaient aux portes de Bruxelles. On était à l'aurore des fameuses journées de septembre. Les Tournaisiens étaient au poste et se distinguèrent partout, notamment à l'attaque du Parc, où ils combattirent avec les volontaires de Namur et de Liège. Nos journaux exaltèrent le sang-froid et l'intrépidité de nos jeunes concitoyens; (1) aussi l'enthousiasme s'empara-t-il de tous les cœurs.

Mais cet élan de patriotisme que provoquèrent la connaissance des événements de Bruxelles et la publication (27 septembre) de la proclamation du Gouvernement provisoire engageant tous les Belges à quitter les rangs de l'armée royale, ne pouvait manquer de ranimer la révolte qui couvait; l'insurrection se releva brusquement. Le matin du 28 septembre, le sieur Ernest Druetz ayant affiché la proclamation du Gouvernement provisoire, des rassemblements se formèrent sur la grand-place. Le peuple exigea des fusils: tout ce qui se trouvait au corps de garde lui fut distribué. Une fois armées, ces bandes se dirigèrent vers les portes de la ville et désarmèrent les militaires qui y étaient de garde. Elles marchèrent alors sur la caserne Saint-Jean et s'en rendirent maîtresses. La caserne des Capucins fut ensuite attaquée; mais une résistance plus forte y atten-

(1) On rendit aussi un hommage public d'admiration à M. Jules Derasse, qui s'occupait activement de l'envoi à Bruxelles de secours en hommes et en argent; à Mademoiselle Desobry, institutrice, qui rassemblait de la charpie et des bandages pour les blessés; et aux médecins de Tournai partis à Bruxelles pour prodiguer leurs soins aux défenseurs de la patrie.

daït les émeutiers : une fusillade en règle les accueillit; quatre hommes trouvèrent la mort dans le combat; mais si ce dernier épisode de la lutte fut défavorable aux assaillants, du moins leurs démonstrations eurent-elles l'avantage d'amener la désertion de presque tous les soldats belges. Les révolutionnaires triomphaient (1) : on arbora le drapeau brabançon au beffroi, ainsi qu'à un énorme mât planté, dès le matin, sur la grand place (2).

Cependant, la Régence siégeait en permanence à l'hôtel de ville; son intervention, dans la matinée, se manifesta par une proclamation ayant pour but de laver l'administration communale d'accusations calomnieuses dont on l'avait accablée. N'avait-on pas dit qu'elle avait des accointances secrètes avec le gouvernement, qu'elle falsifiait les communications de l'autorité militaire et qu'elle cachait soigneusement une importante réserve d'armes et de munitions? Le Conseil protesta donc de sa bonne foi et de sa sollicitude pour les intérêts belges.

Dans l'après-midi, pendant que le peuple attaquait les postes militaires, une délégation du Conseil s'en fut chez le général Wauthier, commandant supérieur de la place (3), pour aviser des mesures à prendre vis-à-vis des événements. Un arrêté déclarant la ville en état de siège venait d'être signé : sur les instances des délégués,

(1) *La Feuille de Tournai* ne tarit pas d'éloges pour la « généralité et le désintéressement des braves qui s'emparèrent des postes de la ville :

« Point de vengeance particulière, écrit-elle, point de pillage, point de vol, point d'incendie; loin de là, si des malveillans se présentaient, si quelques cris perturbateurs étaient proférés, si quelque objet était détourné, d'abord le peuple s'interposait, et justice était faite aussitôt. Voici entre plusieurs autres, un fait dont j'ai moi-même été le témoin : à la prise du poste de la porte de Lille, et pendant que tout était encore dans le désordre du succès, un individu s'introduit dans le corps-de-garde, y dérobe le manteau de l'officier que l'on venait de faire prisonnier, et prend la fuite à toutes jambes. Le nommé *Jean Jorïau*, ouvrier balayeur de cheminées, réduit des Sions, N° 17, l'un de ceux qui venaient de prendre le poste, se met d'abord à la poursuite du voleur qu'il réussit à atteindre, enlève le manteau volé, et le rapporte fidèlement à l'officier qui s'empressa de rendre hommage à la probité de l'indigent honnête homme. »

Le Courrier des Pays-Bas du 2 octobre 1830 relata aussi dans tous ses détails la journée tournaïsiennne du 29 septembre.

(2) Une cérémonie semblable eut lieu, le même jour, dans la petite commune de Velaines, à deux lieues de Tournai. Le drapeau brabançon y fut arboré à 5 heures du matin. Les autorités ne prirent aucune part à cette démonstration, qui se fit en présence d'une grande partie des habitants, au son des cloches et du tambour.

(3) Depuis le 16 septembre.

Wauthier consentit à suspendre momentanément l'exécution de sa décision.

Cette heureuse nouvelle fut communiqué à trois heures à la population.

Aussi bien, est-il vrai, Wauthier aurait pu difficilement lutter plus longtemps. Après l'attaque des casernes, il se trouvait à la merci des Tournaisiens. Un projet de capitulation fut soumis à la Régence, il aboutit à la transaction suivante, dont le Conseil fit publier la substance, le soir du 29 septembre, à 11 heures :

CAPITULATION ET ÉVACUATION DE LA VILLE
PAR LES TROUPES HOLLANDAISES
A L'EXCEPTION DES CASERNES SAINT-JEAN,
VOISINES DE LA CITADELLE.

Articles proposés à la Régence par M. le général, commandant de la ville et de la Citadelle.

1^o Occupation par la garde communale et bourgeoise de la grand'garde et des portes de la ville, remise des clefs des portes, tous les jours au soir à la citadelle.

2^o Sortie des troupes de la caserne des Capucins avec leurs effets, armes et meubles, pour rejoindre celles des casernes Saint-Jean.

3^o Continuation de la libre disposition par les corps de la garnison, de leurs magasins, sous la responsabilité de la garde communale et de la garde bourgeoise, si toutefois elles ne préfèrent de les transporter à la citadelle.

4^o Réception et distribution, comme ci-devant, des vivres aux troupes de la citadelle, ainsi qu'à l'infanterie et à la cavalerie des casernes Saint-Jean. Sinon, mise de la ville en état de siège et expédition d'ordre de repousser la force par la force.

Substance de la réponse du conseil de ville, d'habitans notables, des commandans et capitaines des gardes urbaine et bourgeoise, réunis à l'Hôtel de Ville.

1^o D'accord, pourvu que les clefs de la ville restent au poste de la Grand'Garde.

2^o D'accord, sauf à s'entendre sur l'exécution.

3^o D'avis que les magasins soient transportés à la Citadelle, sauf à s'entendre aussi sur les moyens et les mesures à prendre.

4^o Pas de difficulté.

En exécution de ce pacte, les troupes royales évacuèrent la caserne des Capucins le lendemain, 30 septembre, à trois heures et demie du matin; trois heures après, deux délégués du Gouvernement provisoire prenaient officiellement possession de la place et de la forteresse de Tournai. (1)

(1) Le texte de la capitulation, avait été arrêté définitivement comme suit :

CAPITULATION DE LA CITADELLE DE TOURNAY.

Conclue entre le lieutenant-colonel de *Quaita* et le capitaine du génie *Vanlelyveld* d'une part, et le Colonel *Hotton* et le vicomte

Le 1^{er} octobre, quatre compagnies de la garde urbaine et le corps des pompiers faisaient leur entrée triomphale à la citadelle. On y arbora le

de Nieuport, Aide-de-camp du Baron d'*Hoogvoorst* commandant en chef de la Garde Bourgeoise de Bruxelles.

ART. 1^{er}. — Reddition de la Citadelle, dont tout le matériel doit être remis à la disposition du Gouvernement provisoire, sur inventaire à signer par les délégués.

ART. 2. — Occupation de la Citadelle, et de tous les forts qui en dépendent par les Gardes bourgeois.

ART. 3. — Conservation des grades militaires acquis, aux sous-officiers, officiers, chefs supérieur et généraux belges, pour les services rendus jusqu'à ce jour au gouvernement déchu. Elévation à un grade supérieur pour ceux qui mériteront bien de leur Patrie en ne tournant pas les armes contre leurs frères. Ils pourront se rendre immédiatement à Bruxelles pour y faire valoir leurs droits près du Gouvernement actuel. Ceux qui refuseront à reconnaître l'existence du Gouvernement provisoire, seront considérés et traités comme prisonniers de guerre.

ART. 4. — Pour les soldats et sous-officiers hollandais, libre retour dans leurs foyers après avoir mis bas les armes. Pour les officiers, départ de la ville après l'acceptation de la Capitulation. Paiement des arrières de solde et de la masse jusqu'à ce jour.

Articles additionnels. — ART. 1. — Les Archives des différents services et des corps composant la garnison, seront également respectées et transportées à La Haye, à quelle fin les délégués du gouvernement provisoire donneront les facilités nécessaires.

ART. 2. — Les malades et les blessés qui se trouveront dans l'Hôpital militaire, continueront à être soignés par les officiers de santé qui y sont attachés, jusqu'à leur parfaite guérison, et recevront des feuilles de route pour se rendre dans les Provinces Septentrionales, aux mêmes conditions arrêtées pour la marche de la garnison.

Conclusion. — D'abord, après la ratification de la présente capitulation, l'exécution en commencera.

Fait en triple, à Tournay, le premier octobre 1830.

L.-B. de Quaita, lieutenant-colonel; *Vanlelyveld*, Capitaine du Génie; Le colonel-commandant, *Chevalier Hotton*; *Chevalier de Nieuport*.

le drapeau brabançon. Les munitions furent dirigées immédiatement sur Bruxelles. Toutes les cloches de Tournai sonnèrent en signe de réjouissance.

La Régence avait donc reconnu l'autorité du Gouvernement provisoire; il ne lui manquait plus que l'approbation des Tournaisiens: on ouvrit au secrétariat de l'hôtel de ville un registre spécial destiné à recevoir les déclarations d'adhésion des citoyens aux principes du nouveau Gouvernement. Inutile de dire que ce registre se couvrit rapidement de signatures.

Tandis qu'à Tournai, tout rentrait ainsi dans le calme, nos volontaires continuaient à se distinguer dans les rangs des patriotes. (1)

LÉO VERRIEST.
(A suivre).

Ratifié par Moi, Général-Major Commandant de la Citadelle, avec condition expresse que tous les Officiers conserveront l'épée.

Chevalier de Wauthier; Vanlelyveld; Chevalier de Nieuport, colonel-commandant; Chevalier Hotton; L.-B. de Quaita, Lieutenant-Colonel.

(1) Le sieur *Alexandre Gaudry*, de Tournay, faisant partie de la légion Belge partie de Paris pour Bruxelles, a rencontré, sur la route de Mons à Bruxelles, deux pièces de canon, lesquelles ne pouvaient plus avancer, étant embourbées à cause que les chevaux qui les conduisaient, avaient pris le mors aux dents.

Le sieur Gaudry étant choisi chef de la troupe par ses camarades a conjointement avec eux, remis les pièces sur leurs affûts, ils ont ensuite trainé les canons jusqu'à Bruxelles, où ils les ont remis à l'autorité militaire, avec le procès verbal de leur expédition.

(*Courrier de l'Escaut.*)

Crayons généalogiques tournaisiens.

UN SCULPTEUR TOURNAISIEN PEU CONNU :

JEAN RYS;

SA FAMILLE; UNE DE SES ŒUVRES :

épitaphe de Marie-Barbe-Eléonore de la Barre;

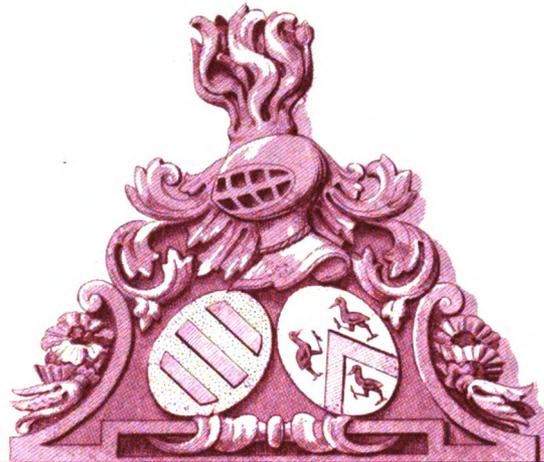
GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE

de la Barre, dite de la Barre.

Un fait assez rare est de pouvoir nommer sûrement l'auteur d'un des monuments funéraires de second ordre conservés dans nos églises. Nous avons aujourd'hui la bonne fortune de citer

sculpteur et sculpture tout en faisant connaître un artiste qui ne figure pas dans l'ouvrage consacré par M^{rs} A. de la Grange et L. Cloquet aux maîtres tailleurs de pierre et sculpteurs tournaisiens. Il s'agit de *Jean Rys*, issu d'une famille dont le nom est parmi ceux des bourgeois de Tournai dès la première moitié du XVI^e siècle(1). Il naquit à Tournai dans la paroisse de Notre-Dame où il fut baptisé le 29 décembre 1651.

(1) Le 25 avril 1539, après Pâques, *Jacques Rys*, sous-doyen des tondeurs acheta le droit de bourgeoisie à Tournai pour 50 sols parisis. — Le testament d'*Antoine Rys*, greffier criminel de Tournai, se trouve aux Archives communales sous la date de 1646.



D. O. M.

ĪACENT HOC SUB MARMORE

DOMINA M̄A BARBARA ELEONORA DE LA BARRE

QUAM CORPORIS DECOR VIRTUTIS SPLENDOR,
PRUDENTIA IN CONSILIIS IN ADVERSI CONSTANTIA,

IN PROSPERIS HUMILITAS,

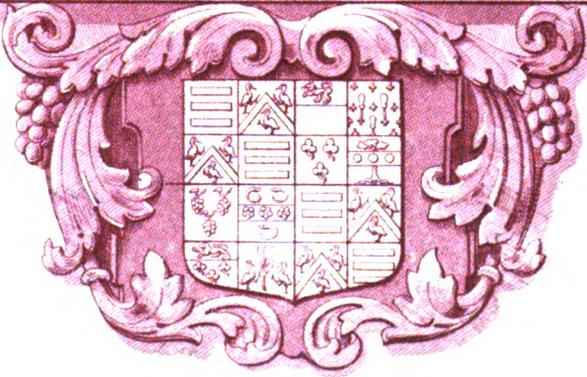
OMNIBUS GRATAM EXHIBUERE,

HANC CONJUGALIS AMOR ET LIBERORUM CURA
VITA LONGIORI DIGNAM EFFECERANT;

AT CÆLO MATURAM MORBUS GRAVIOR MUNDO ERIPUIT
AN^o ÆTATIS XXXIII XVIII JANU. MDCC.

ET M̄A IOSEPH DE LA HAMAYDE PROLIUM OCTAVA
NATU XX MENTIBUS XVIII 7^{mo} AN^o MDCC. DENATA
LECTISSIMÆ GONIUGI MÆSTISSIMUS POSUIT

MORTUIS BENE PRECARE



comme fils de Jean *Rys* et de Jeanne *Queutry*. Il épousa dans la même église, Catherine-Thérèse *Thieuloy*, le 20 février 1678, et un Jean-Baptiste *Ris* fut l'un des témoins de cette union.

Catherine-Thérèse *Thieuloy* mourut dans la paroisse où elle s'était mariée et y fut enregistrée parmi les décès, le 29 octobre 1717, comme femme de Jean *Ris* et avec le prénom de MARIE, qui était celui d'une de ses sœurs. Elle avait donné douze enfants à Jean *Rys*, dont six baptisés à St-Brice de 1679 à 1688, et six baptisés à Notre-Dame de 1689 à 1699. Parmi ces derniers, nous relevons le nom de Bernard *Ris*, baptisé le 28 novembre 1690, qui épousa, aussi à Notre-Dame, Marie-Catherine *Verport*, le 21 juin 1718. Plus heureux que son père, il est nommé dans l'histoire de la sculpture à Tournai (1).

C'est le 22 juin 1700 que Jean *Rys* prit l'engagement de faire l'épitaphe armoriée de Marie-Barbe-Éléonore de la *Barre*, défunte épouse de Pierre de la *Hamaide*, l'auteur bien connu du *Livre noir du patriciat tournaisien* que nous avons publié (2). Cette épitaphe, où figure à la base, un pennon généalogique assez fantaisiste du seigneur de *Gameraige* (3), se voit encore dans l'église de Saint-Quentin près de l'autel de Notre-Dame des anges dit autrefois chapelle de Saint-Nicolas. Le contrat original qui fut passé pour l'entreprise de ce monument entre Jean *Rys* et Pierre de la *Hamayde* a été remis par nous au dépôt des Archives de la ville. Nous le publions ci-dessous tel qu'il est rédigé et orthographié :

« Je sousigné maistre sculpteur promet et s'oblige
 » de faire et poser une médaille pour servir
 » d'Épitaphe a la mémoire de feu Madame de la
 » Hamayde, le tout de marbre blanc, conformé-
 » ment au modèle en papier et en terre qui fut
 » présentéz à Messieurs du Chapitre de la Cate-
 » drale de Tournay et agréée d'jceluy, signé
 » dudit entrepreneur, et a vn autre modelle aussy
 » en papier, qui marque la hauteur et largeur
 » de toutes les pièces de ladite médaille, si

(1) *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 20, 1887, p. 236. — Les tirés à part de ce volume portent ce titre : *Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville*.

(2) *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2^e série, t. III, 1883, Crépin, éditeur. — Il existe des tirés à part.

(3) Pierre de la *Hamaide*, écuyer, fut seigneur de *Gameraige* (à *Flobecq*), de *Warnave* (à *Haut-Warneton*) et de *Lussignies* (à *Frasnes-lez-Buissenal*).

» comme le Quadre aura trois pouces et demy de
 » largeur sur trois pouces d'Épessueur, la pièce
 » du dessus contenant les armes d'alliances avec
 » le casque couronne et pots, aura trois pouces
 » d'Épessueur, largeur et hauteur comme il est
 » aus desseins ; la piece d'en bas aura deux pou-
 » ces d'Épessueur avec vn Escus assés grand pour
 » estre divisé en quatre pour y tailler d'ans vn les
 » armes de Bassy, le Louchier, de Pellicorne
 » et le Roistre, dans l'autre celles de Fruictier,
 » Willoqueau, Cocquiel, Scorpion, et dans les
 » autres deux, les armes du S^r de la Hamayde,
 » hauteur et largeur comme aux desseins,
 » laquelle piece sera enchassée dans une pierre
 » bleu de Tournay pour soutenir toute la
 » medaille, la plance de marbre du milieu aura
 » huict lignes d'Espessueur et appliquée sur une
 » pierre de Tournay, bien unie ou plattre et sera
 » deux à trois lignes sous le quadre ; finalement
 » les deux festons de sept bouquets chacun,
 » auront deux pouces d'Espessueur sur trois de
 » largeur et descendront du dessous du casque,
 » vn peu plus bas que le milieu du quadre, sur
 » la table ou plance il y sera graue la devise de
 » la défuncte, le tout pour la somme de vingt
 » huict livres de gros de six florins piece, de
 » laquelle somme luy en sera payée quattorses
 » si tost l'ouvrage fait et achéué preste a poser, et
 » les autres quattorses restantes si tost que la
 » dite medaille sera posé en sa place et toutes
 » choses acheuées, en la chapelle de St-Nicolas
 » paroisse de St-Quintin a gauche en y entrant
 » sous une vitre, livrant ferrailles, plomb, et
 » toutes autres choses nécessaires, obligeant a ce
 » ma personne et biens, et l'achever incessamment,
 » fait à Tournay le vingt deux de Juin mil sept
 » cent, en présence de Monsieur Carré, tesmoins.
 » tiesmoin JEAN-RYS (1). »

Dans la planche qui accompagne notre article, on remarquera que les bouquets qui devaient descendre en festons un peu plus bas que la moitié de la table de marbre, au nombre de sept de chaque côté, n'existent pas. Ils n'ont figuré que sur le dessin original signé par Jean *Rys*, donné aussi par nous aux Archives commu-

(1) Pour la compréhension du texte, nous avons fait imprimer en italique des lettres qui ne figurent pas dans certains mots abrégés, et aussi une ligne et demie de la fin du contrat qui est d'écriture et d'encre différente.

nales. Deux grappes de raisin, placées à droite et à gauche de la base du fronton, le long du cadre où est l'inscription rappellent seules les guirlandes supprimées.

Nous avons parlé plus haut de la fantaisie qui règne dans le pennon généalogique de Pierre de la Hamaide sculpté dans le grand écu ornant la console de l'épithaphe et qui est signalé dans le contrat donné ci-dessus. Voici en quoi cette fantaisie consiste. Dans le deuxième quartier de l'écu se voient quatre divisions dont la première contient un *plain* surmonté d'un *chef* chargé d'un *lion passant*, cela formant les armes des DE BACHY; la suivante nous montre les trois *louches* des LE LOUCHIER sur leur *champ* semé de *croisettes*; la troisième renferme les trois *trèfles* des PELLICORNE, et la dernière est remplie par *l'arbre terrassé* surchargé de la *fasce* aux trois *annelets* des DE LE ROIST. Or il y a impossibilité absolue de rattacher les *de la Hamayde* modernes aux anciens de la *Hamayde de Lussignies* dont ils ne furent héritiers que par une sorte d'adoption (1), et ces anciens seigneurs de Lussignies

(1) Le 26 novembre 1669, fut faite par Noble seigneur Louis de la Hamaide, écuyer, seigneur de Lussignies, de Soubrechies, de Game-raige, etc., la donation d'entre vifs et irrévocable de la terre, fief et seigneurie de Lussignies, du Moulin de l'Épinette, et d'autres terres situées à Frasnes-lez-Buissenal, à Jean-Baptiste de la Hamayde, frère aîné de Pierre de la Hamayde qui depuis, en hérita. Cette dona-

tion en suivait une autre faite en octobre 1668. — ARCHIVES DE TOURNAI. *Comptes d'exécution testamentaire, de tutelle, curatelle, etc.* Comptes de la curation des biens de feu Louis-Arnould Bernard, écuyer, seigneur du Moulin et de la baronnie de Taintegnies, rendu le 8 novembre 1724, folios 306 et 403. — Le curateur, admis dès le 26 février 1723, qui rendit ce compte, se nommait Hubert du Ries.

dont les modernes réclament la parenté, n'eurent jamais d'alliances avec les *de Bachy*, les *le Louchier* et les *Pellicorne* (1).
La famille actuellement existante et qui a produit l'auteur du *Livre noir* ne peut remonter au delà de l'année 1511 par titres. A cette époque, ses aïeux directs, Jehan DE LA HAMAIDE et Gillette DE LE ROIST, sa femme, étaient censiers (ou fermiers) et brasseurs dans la cense du Masich à Chercq, qui appartenait aux religieux de la Chartreuse du Mont-Saint-André en la même paroisse (2). Il n'y a d'exact dans ce pennon en dehors des premier et quatrième grands quartiers qui renferment les armes écartelées des *de la Hamaide et de la Barre*, et des armes de *de le Roist*, du deuxième grand quartier, que les armoiries des *Fruictier*, des *Willocqueau*, des *Cocquiel* et des *Scorion* qui remplissent le troisième.

Le Comte P. A. DU CHASTEL.

(A suivre).

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. *Testaments*, Paquet de 1533. — Testament de Jehan de la Hamaide fait le 14 janvier 1525 (1526 n. st.) et approuvé le 10 septembre 1533.

(2) Aujourd'hui château de M^{me} la Douairière Thorn-Lefebvre.

Le Patriotisme dans l'Histoire de Tournai.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir commencer aujourd'hui la publication de la remarquable conférence qu'a faite le mercredi 17 mai, M. Maurice Houtart à l'*Extension universitaire*, sur « le Patriotisme dans l'Histoire de Tournai. » Nous croyons que nos abonnés nous saurons gré de leur avoir procuré ce régal.

MESDAMES, MESSIEURS,

Plusieurs d'entre vous ont entendu, au début de cette année, un membre distingué du Parlement (1) exposer comment cette indépendance nationale dont nous célébrons l'anniversaire s'est préparée dans le cours des siècles, les caractères

(1) M. J. Renkin, le 29 janvier, à la Halle-aux-Draps.

qui distinguèrent la nation belge et les courants qui l'ont conduite parmi de longues et pénibles vicissitudes, jusqu'à son état actuel. Comme il était question des Flamands, des Brabançons et des Liégeois, je me suis demandé : Et les Tournaisiens? Ne valaient-ils pas ceux de Gand, de Bruxelles, de Liège, etc? N'avons-nous pas conservé les témoins d'une grandeur qui n'alla pas évidemment sans un rôle historique.

Or, il faut nous y résigner : on ne fera pas à nos ancêtres leur place dans l'histoire, si nous ne nous chargeons du soin de la réclamer. L'historien belge, surtout s'il entend procéder par aperçus généraux sur les mouvements simultanés de nos provinces, écartera Tournai comme hors cadre, puisqu'aussi bien les faits les plus saillants du passé de cette ville furent le produit d'un sentiment étranger à tout le reste de la Belgique. Et le Français, quoiqu'il admire le rôle des Tournaisiens dans l'histoire de son pays, ne s'attardera pas volontiers au delà des frontières actuelles de la France.

Je voudrais donc — et toujours dans cette pensée qu'il est bon à chaque étape de la vie nationale de jeter un regard en arrière pour affermir notre conscience, notre foi, notre fierté de citoyens belges — tracer les grandes lignes de l'histoire de Tournai, et spécialement, d'une part montrer que le patriotisme est au témoignage de cette histoire, une vertu qui fait partie de notre patrimoine moral, d'autre part marquer les liens qui, en dépit des combinaisons politiques, nous ont unis de tout temps à la nation belge.

Mais d'abord, « Le patriotisme dans l'histoire de Tournai » qu'est-ce à dire? Entendons-nous sur le sens du mot et sur la nature du sentiment qu'il s'agit d'étudier. Ce sentiment s'est développé à travers les âges : solidarité entre les rejetons d'une même race à l'époque des invasions, amour de la terre et de la cité quand les peuples se furent fixés, il n'est devenu l'amour de la patrie, de la grande patrie telle qu'on la conçoit de nos jours qu'à une époque relativement moderne.

Il serait peu intéressant pour l'histoire, de constater que les Tournaisiens aimèrent de tout temps leur ville, leurs cinq clochers. En cela ils ressemblaient à beaucoup d'autres, bien que leur patriotisme local se nuancât de quelques traits de caractère. Mais autrement remarquable est le développement précoce et puissant que l'on y aperçoit d'un patriotisme plus large, d'un sentiment vraiment national, qui pénètre le peuple à l'instar d'une religion, lui inspire de belles actions, le sacrifice de ses intérêts, l'offrande de son sang pour une cause vaste et qui dépasse de beaucoup le cercle des affaires et des relations communales, pour le grand pays dont cette ville

n'était qu'un coin perdu, pour les princes qui personnifiaient la patrie.

Ce pays, cette patrie, était-ce la Belgique? Non, ce fut d'abord la France. Et voici une anecdote qui peint, sous une image aussi exacte que gracieuse le patriotisme des Tournaisiens d'autrefois. Lorsque le roi Louis XI fit son entrée à Tournai en 1464, trois cents hommes allèrent bien loin au devant de lui, en robes blanches ornées de fleurs de lis brodées d'or. Le cortège s'arrêta devant la porte Sainte-Fontaine; et alors, par un de ces artifices de mécanique naïvement ingénieux auxquels se plaisaient nos ancêtres, l'on fit descendre du haut de la porte aux pieds du roi un simulacre de ville forte dans lequel une jeune fille personnifiaient la commune. La belle en saluant le roi, ouvrit son corsage, où parut un cœur façonné avec art; ce cœur s'étant fendu, il en sortit une fleur de lis, bijou de grand prix qu'elle offrit à Louis XI en lui adressant un petit compliment de style assez gaulois, terminé par ces mots : « Ceux de cette ville ont chacun une fleur de lis en leur cœur (1). »

Si nous remontons à l'origine, ce qui ne veut pas dire aux Nerviens, ni à Clovis, mais à la dissolution de l'empire de Charlemagne, lorsque les peuples et les cités amalgamés pendant quelque temps par une main puissante s'éparpillèrent pour former les groupes féodaux, si nous considérons la carte politique, singulièrement bigarrée de cette époque, Tournai apparaît comme une ville belge. Enchassée dans la Flandre et dans le Hainaut, qui comprenaient alors une grande partie des départements actuels du Nord et du Pas-de-Calais, assise sur le cours moyen de l'Escaut, fleuve belge presque d'un bout à l'autre, cette ville était située, non pas en frontière, mais bien au cœur des provinces belges. On y connaissait beaucoup les comtes de Flandre, assez ceux de Hainaut et pas du tout les rois de France (2). De par la race, la situation géographique, les influences politiques, Tournai appartient à la Belgique; c'est le joyau des Flandres et leur capitale reli-

(1) Cousin. *Histoire de Tournai*, livre IV, p. 233. J. De Meyer, *Annales*, p. 381 et *Mémoires de la Société historique*, t. 19, p. 52-53.

(2) « Inauditum erat quod aliquis antecessorum suorum (il s'agit du roi Philippe-Auguste) unquam illuc venisset » Gislebert de Mons, cité par Vanderkindere, *ibid.* p. 181.

gieuse, *urbs inclyta*, dit l'évêque Foucher en 953 (1).

Mais l'on sait que de bonne heure les Flandres, mises hors de pair par le développement précoce de l'industrie, inspirèrent à la monarchie française à la fois des convoitises et des craintes. Les comtes de Flandre n'étaient pas des vassaux comme les autres, mais singulièrement puissants et indépendants, et qui devaient faire obstacle à la politique absorbante des rois.

Un premier conflit éclata, à la fin du XII^e siècle, entre le roi Philippe-Auguste et le comte Philippe d'Alsace. Celui-ci s'était taillé, grâce à des combinaisons féodales un domaine presque égal à la Belgique actuelle, quoique de configuration différente, et d'autant plus dangereux pour la monarchie que sa frontière méridionale dépassait la Somme et atteignait l'Oise; en outre le comte, oncle par alliance du roi, prétendait régenter son neveu. Les premières années du règne de Philippe-Auguste furent employées à secouer cette tutelle et à réduire cette puissance, dont le roi s'inquiétait au point de dire : La France absorbera la Flandre ou sera détruite par elle (2). En 1185, il conduisit une armée sur la Somme, récupère Amiens et le Vermandois. Deux ans après, le Capétien jette les yeux sur Tournai.

Cette ville était englobée dans la Flandre sans doute et sous l'influence directe des comtes de Flandre. Mais, d'une part comme siège d'un évêché, d'autre part à raison d'un état municipal dont l'origine se perd dans la nuit des temps, elle avait une situation spéciale, au point de vue politique. L'évêque, seigneur du lieu, y possédait des droits, les bourgeois des libertés qui tenaient le comte à distance; on sait d'ailleurs que la monarchie française, dans son patient travail d'expansion, tira grand parti des villes. Et, pour en revenir à Philippe-Auguste et à ses progrès dans le Nord, de même qu'il avait revendiqué, en 1185, Noyon et d'autres places comme des propriétés royales trop longtemps usurpées par la puissance du comte de

Flandre (1), de même en 1187, il mit la main sur Tournai, dont l'évêque lui abandonna la seigneurie (2).

Au point de vue monarchique, c'était un coup de maître : s'installer dans une telle position, sur l'Escaut, au cœur de la Flandre, sur le seuil du Hainaut et du Brabant, c'était ouvrir une nouvelle zone à l'influence française.

Quant aux Tournaisiens, il est peu probable que l'on ait demandé leur avis. Mais apparemment, la mainmise de Philippe-Auguste ne leur déplut pas; aux petites tyrannies locales, ils préférèrent un pouvoir dont la protection était précieuse et qui leur paraissait trop éloigné pour les tracasser. Ils demandèrent au roi de garantir les institutions établies; le roi exigea d'eux des prestations : d'où notre première charte communale.

A partir de 1187, Tournai est donc français, non plus comme le reste de la Flandre, par les liens souvent méconnus de la vassalité, mais français tout court. Est-ce à dire qu'il a suffi de l'acte de Philippe-Auguste pour rendre les Tournaisiens français de cœur et patriotes? Non certes. Dans les premiers temps qui suivirent l'annexion, l'on put même douter de sa solidité. En 1213, le comte de Flandre (Fernand de Portugal) ayant mis le siège devant la ville, s'en empara facilement parce que, disent les chroniqueurs, les habitants étaient divisés, ce qui signifie sans doute qu'il y avait parmi eux un fort parti flamand (3). La bataille de Bouvines répara l'accident; mais, pendant quelque temps encore d'aucuns considérèrent l'acte de 1187 comme une usurpation, et l'on voit en 1234 le pape Grégoire IX demander à saint Louis de rendre Tournai à l'évêque (4).

Le second acte de la francisation fut accompli par Philippe le Bel. Nul parmi vous n'ignore l'histoire de ce roi fameux ni le rôle formidable qu'il joua dans les Pays-Bas. Sous son règne deux circonstances furent cause que la politique française concentra ses efforts sur la Flandre :

(1) « ... Novionum civitatem suam et Corbeiam et Monasteriolium supra mare et Sanctum Richerum in Pontiaco, villas regales viribus comitis Flandriae hactenus astrictas et suis castris circumdatas... » Gislebert de Mons, cité par Vanderkindere, *ibid.* p. 177.

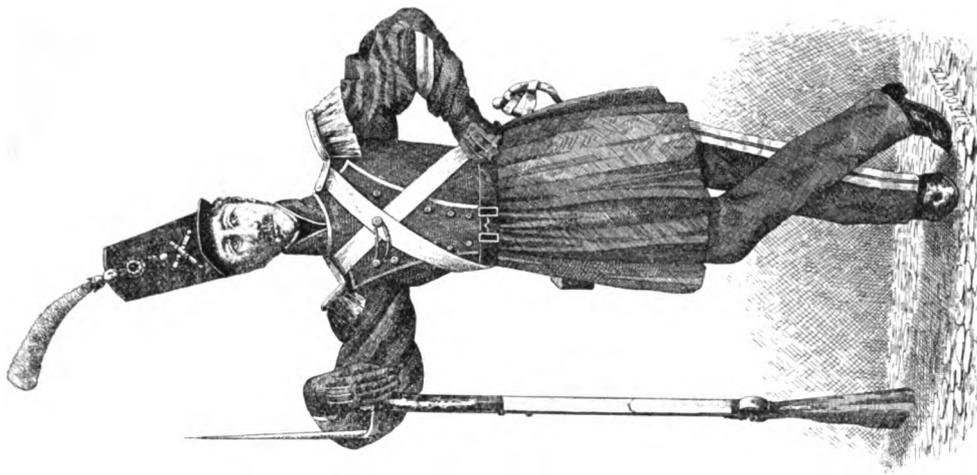
(2) d'Herbomez. *Le voyage de Philippe-Auguste à Tournai en 1187* (Revue des questions historiques 1891).

(3) I. De Meyer. *Annales* p. 79 : « Tornacenses diu ferre obsidionem non potuerunt propterea quod intestinis laborarent discordiis. »

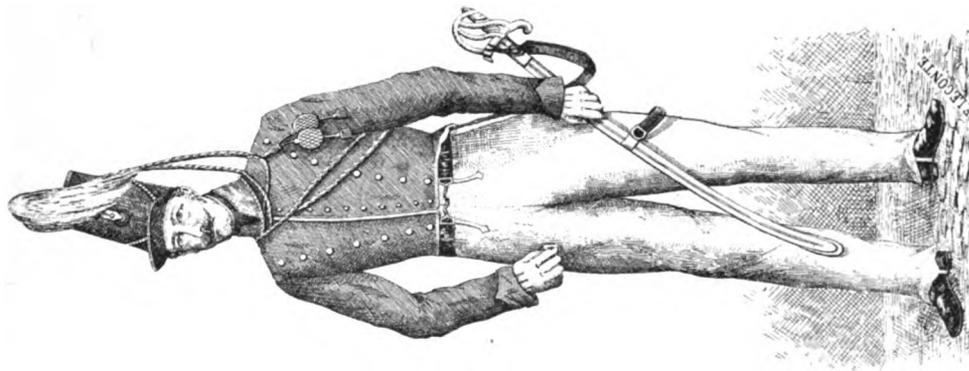
(4) d'Herbomez, *ibid.*

(1) « Est regio uberrima, nobilitate pollens, finibus maris contigua, Flandria appellata, cujus urbes inclyta Tornacum dicta, cum oppidis ad eam pertinentibus, mihi per curam regiminis commissa est. » Cf. *La formation territoriale des principautés belges*, par L. Vanderkindere, t. I, p. 126.

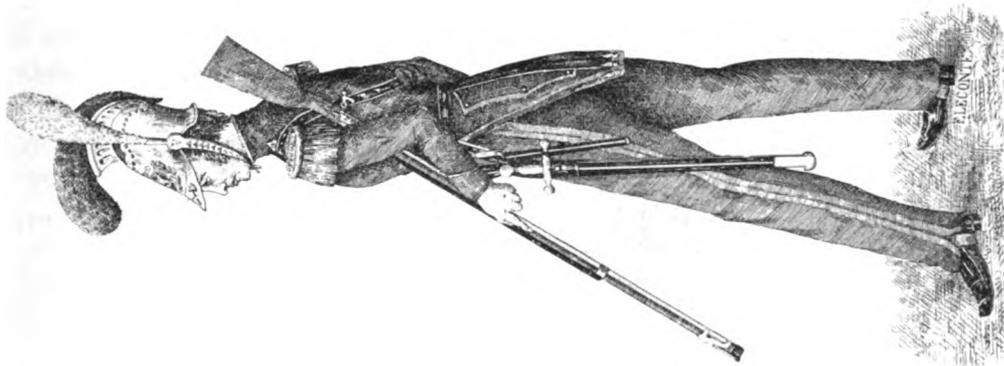
(2) H. Pirenne. *Histoire de Belgique*, t. I, pp. 195-200.



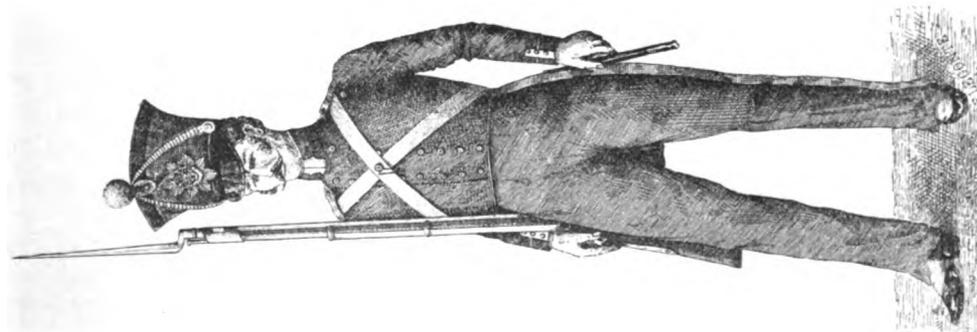
Artilleur Volontaire
1831
Portrait de B. Pollart



Garde bourgeoise à cheval
1830
d'après un dessin conservé
aux archives communales



Volontaire Pompier
vers 1829
d'après un dessin du temps



Garde communale
(Schutterij)
sous le Gouvernement hollandais
1828

d'une part la lutte sociale qui s'y trouvait engagée entre le peuple et les classes supérieures fournit au roi l'occasion de s'immiscer dans les affaires de ce pays toujours convoité; d'autre part l'alliance du comte de Flandre avec l'Angleterre, alliance indispensable pour le commerce flamand, irrita les Français. A la fin du XIII^e siècle, il était évident qu'une grande partie allait s'engager sur la frontière du Nord, et Tournai devait y jouer un rôle.

La ville avait grandi durant le XIII^e siècle; l'érection des paroisses de la Madeleine, de Sainte-Catherine, de Saint-Nicaise (1) l'atteste. Comme toutes les villes flamandes, elle s'était enrichie par l'industrie du drap, qui y fut florissante tant que les foires de Champagne restèrent le principal débouché. D'admirables monuments disaient son opulence et la sève puissante qui l'animait. Le plan de Philippe le Bel fut d'établir à Tournai sa base d'opérations contre la Flandre (2). Il fallait pour cela une ville grande, forte et dégagée de tout ce qui pouvait entraver sa mission; or les bourgeois de Tournai, disposant de grands moyens et animés de nobles ambitions, offrirent volontiers au roi de France la collaboration qui lui était indispensable, d'autant plus volontiers que Philippe le Bel s'était fait le champion de la bourgeoisie contre le parti populaire.

Il fallait, disons-nous, une ville grande, aux contours réguliers. Or sur la rive droite du fleuve, Tournai ne possédait que la paroisse de Saint-Brice; et, d'un côté le Château, mouvance de Flandre, de l'autre le quartier des Chaux-fours, mouvance de Hainaut, arrêtaient son développement. En 1289, la commune achète le Château et les Chaux-fours avec une large banlieue. Ainsi le territoire urbain prend une forme symétrique, facile à enclore.

Car il faut une ville forte, cernée de bonnes murailles et de tours. L'ancienne enceinte laissait sans protection les nouveaux quartiers; à la fin du XIII^e siècle, l'on se mit à en construire une nouvelle, celle-là même qui devait enfermer

Tournai jusqu'à nos jours et dont il reste les tours Marvis et le Pont-des-Trous; travail colossal, qui dura de longues années et qui fit de cette ville une place de premier ordre.

Enfin pour réaliser les desseins du roi et les vœux de la bourgeoisie, il fallait que la commune jouit d'une pleine liberté politique, judiciaire, économique: arrière le comte de Flandre et son châtelain; arrière l'évêque, sa juridiction, son avoué, sa monnaie; arrière le chapitre avec ses droits sur le commerce; arrière les prétentions des abbayes. Philippe le Bel, par son intervention personnelle, les Tournaisiens par leur argent, vinrent à bout des obstacles que la société féodale opposaient au développement d'une commune. On a calculé que la ville dépensa, pour réaliser ce plan, une somme équivalente à vingt millions de nos francs.

Et quand survint le grand conflit de Philippe le Bel avec la Flandre le roi recueillit le bénéfice de sa polique. L'événement de Courtrai ne fit pas broncher les Tournaisiens; l'année suivante ils résistèrent à un siège; l'année suivante encore, c'est de Tournai que le roi partit pour Mons-en-Pevèle, où il devait réparer la défaite des Eperons.

Dans cette remarquable collaboration des Tournaisiens avec Philippe le Bel, l'on voit poindre le patriotisme. Nos bourgeois ne bornent plus leur politique aux intérêts locaux; ils sont dévoués au roi, c'est-à-dire à la France. C'est bien ainsi que Philippe le comprend quand il leur écrit cette phrase qui devait servir bien souvent dans la suite à exprimer la reconnaissance royale envers les Tournaisiens: « Je me tiens pour votre obligé, et mes successeurs le seront après moi (1). »

Toutefois ce patriotisme n'était pas encore le sentiment universel et profond qu'il devait devenir. C'était le résultat de calculs ambitieux, comme nous l'avons vu, et le fait d'une élite. Le peuple sympathisait avec les Flamands, qui défendaient la cause de la démocratie, des petits contre les grands; et nos bourgeois eurent toutes les peines du monde à étouffer les manifestations anti-françaises (2).

(1) En 1251, 1261 et 1269, d'après Cousin.

(2) A. d'Herbomez. *Philippe le Bel et les Tournaisiens*, dans les Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique, t. III et VII, 5^{me} série.

(1) A. d'Herbomez, *ibid.* Preuve LVI.

(2) Sur ce point de curieux indices sont fournis par un fragment de registre de la Loi contenu dans le manuscrit CCXVI de la Bibliothèque

Pour rendre les Tournaisiens vraiment français, pour implanter le lis dans le cœur de tous, il fallut les guerres du XIV^e siècle, qui développèrent chez eux l'esprit militaire.

Il est banal de dire que rien n'exalte le patriotisme comme la vie militaire, et l'on a souvent remarqué que ce sentiment n'a nulle part plus d'énergie que sur les frontières. Or, à partir de Philippe le Bel, le conflit ouvert entre la France et la Flandre ne devait plus cesser pendant des siècles; toutes les rivalités des nations devaient s'y ramener, et c'est sur la frontière du Nord que la France devait soutenir le choc de presque tous ses ennemis. Tournai qui occupe le poste le plus avancé sur cette frontière, prendra une part active à ces luttes séculaires; la bannière aux fleurs de lis y restera plantée à la face d'ennemis de toute nation, flamands, anglais, allemands; les couleurs tournaisiennes paraîtront sur tous les champs de bataille.

Si donc l'on veut savoir le secret de ce patriotisme ardent et vraiment extraordinaire qui animait les Tournaisiens au XIV^e et au XV^e siècles, et qui en fit les plus français des Français, c'est de choses militaires qu'il faut parler.

Le principe du service militaire que les Tournaisiens devaient au roi de France est contenu dans la charte de Philippe-Auguste :

Si le roi convoque les sergents de ses communes, Tournai doit lui envoyer 300 piétons bien armés; s'il s'avance vers le nord, tous les hommes valides de la ville doivent venir à sa rencontre à la frontière de l'Artois (1).

Cet engagement fut strictement tenu dès le début; mais c'est seulement sous Philippe le Bel

communale. Ce document sera édité prochainement par M. Léo Verriest, attaché aux archives de l'Etat à Mons.

(1) Voici l'article de la charte de Philippe-Auguste relatif au service militaire : « Propter hoc autem, quotienscumque servientes communitatum nostrarum in nostrum mittimus servitium, homines tornacenses in nostrum servitium mittent trecentos pedites bene armatos, si precepto nostro vel successorum nostrorum regum Francie fuerint inde requisiti.

Si vero versus Aroasiam cum exercitu venerimus nos vel successores nostri, communita tota tornacensis usque ad eundem locum, vel usque ad eque remotum locum citra Tornacum, nobis occurrere debet, si absque impedimento illuc usque potuerit pervenire; et hoc servitium nobis faciendo homines tornacenses quieti erunt et liberi ab omnibus aliis consuetudinibus a nobis et heredibus nostris regibus Francie et nos eos in jure suo adjuvare tenebimur. »

Arrouaise : aux confins de l'Artois, du Cambrésis et du Vermandois.

et pendant la guerre de Cent ans, quand la frontière du Nord devint un champ de bataille continuellement disputé, que les Tournaisiens, tant par leur nombre que par leur belle conduite, acquirent une place d'honneur dans les armées françaises.

Leur effectif varia de cinq cents à mille soldats, sans compter de nombreux auxiliaires. Pour armes offensives la lance et le glaive ou bien l'arbalète. Pour uniforme, par-dessus l'armure un vêtement de drap, appelé parfois « cotte » parfois « tonnelet », en forme de tunique sans manches. La nuance en fut d'abord bleue; le rouge qui devait rester la couleur tournaisienne fut adopté en 1315 (1). Un château blanc, symbole de la ville, en peinture ou en application figurait devant et derrière. Cet uniforme fut tenu pour chose sacrée : on en dépouillait publiquement les mauvais soldats; désertir sous ses couleurs, c'était un crime de lèse-commune qui encourait le bannissement (2).

Il n'est pas dans la vie de la cité de moment plus solennel que celui du départ de ceux de ses enfants qui vont servir le roi : la cloche sonne, les magistrats prennent la tête du cortège, tout le peuple accompagne, les bannières restent arborées au beffroi pendant toute la durée de la campagne comme pour tenir le patriotisme en éveil et rappeler que l'honneur est engagé (3).

Et tout de suite apparaît l'amour-propre tournaisien, le désir de se distinguer, accompagné de quelque forfanterie. « On disait d'eux, rapporte un chroniqueur local à propos du siège de Lille sous Philippe le Bel, que c'étaient les plus diligents et les mieux servants de toutes les communes de France (4). »

Trois grands faits de guerre ont contribué surtout à former la légende héroïque des milices tournaisiennes.

D'abord la bataille de Cassel en 1328. A l'appel du roi Philippe VI de Valois qui a pris les armes contre la démocratie flamande, les Tournaisiens

(1) Une chronique de Tournai (Bibliothèque royale, man. 7383) rapporte que la ville envoya au siège de Lille en 1297 trois cents soldats à « perses cottes et blancs chastiaux »; la même chronique relate que l'on adopta la couleur *vermeille* dans les campagnes suivantes.

(2) Voir ci-après, à propos de la bataille de Cassel.

(3) Vandebroek, *Extraits analytiques des Consaux*, t. I, p. 82, t. II, p. 140, et les *Chroniques tournaisiennes*.

(4) Bibliothèque royale, man. 7383.

envoient dans les plaines de Cassel deux cents arbalétriers et trois ou quatre cents sergents armés de glaives et de lances. Ceux-ci campèrent à l'une des ailes de l'armée française, près des milices du Hainaut, et se trouvèrent les plus rapprochés de l'ennemi. Or, les Flamands comme vous savez, qui occupaient une position inattaquable sur le mont de Cassel, jugèrent à-propos d'en descendre pour surprendre les Français dans leurs tentes à l'heure du dîner. Les Tournaisiens assaillis les premiers, se défendirent, bientôt secourus par le comte de Hainaut, et donnèrent l'éveil à toute l'armée. Vainqueurs du corps qui les avait attaqués, ils opérèrent avec ceux de Hainaut un mouvement tournant contre le centre de l'armée flamande qui s'était dirigé vers le roi et ce mouvement contribua beaucoup à la victoire. Ils furent les premiers dans Cassel, et quand après cette bataille, les clefs d'Ypres furent apportées au roi, c'est à eux qu'il les remit pour prendre possession de cette grande ville en son nom (1).

C'est à la bataille de Cassel que remonte le fameux privilège qui conférait aux Tournaisiens

(1) De toutes les chroniques tournaisiennes, c'est celle de Le Muisis (p. 211) qui fournit les détails les plus précis sur le fait de Cassel, entre autres celui-ci, fort important : « *fixerunt tentoria juxta Hannonienses et propinquoires monti* ». L'écrivain montre les Flamands se faufilant silencieusement dans le camp français, « *quos perceperunt primo Tornacenses et cooperunt bellare contra eos, superveniente comite Hannoniensi cum exercitu suo*. » Nous pouvons ainsi concilier la tradition tournaisienne avec le récit de Froissart (édit. Kervyn, t. II, pp. 220-224), qui, écrivant trente ans après l'événement, en attribue toute la gloire à ses compatriotes du Hainaut. Une chronique de Valenciennes, citée par Kervyn, *ibid.* p. 516, raconte que les Flamands parvinrent dans le camp français jusques à la place où l'on vendait les vivres; les marchands s'aperçurent que c'étaient les Flamands qui venaient ainsi « *épais et drus, ces goedendags et ces piques à leur col* ». Il y eut une panique dans l'armée du roi, dit la chronique de St-Denis (édit. Paris, t. V, p. 313). De ces deux assertions, il est fort intéressant de rapprocher les extraits suivants du Registre de la Loi de Tournai de 1328 (Archives communales). Le 29 août, un marchand d'ail et d'oignons est condamné « *pour ce que par ses mauvaises paroles, il découragea beaucoup de soldats de Tournai de faire leur devoir et l'honneur du roi et de la cité*. » Le 26, vingt-sept déserteurs furent bannis parce que « *eux qui avaient la cotte et les gages de la ville, comme mauvais traitres s'enfuirent malheureusement de l'ost de Tournai sans parler à leurs chefs et à leurs compagnons* »; mais huit furent excusés par les capitaines. — Citons enfin deux chroniques tournaisiennes :

« Et disent le plus des nobles qui là estoient que ceux de Tournay furent les premier en (Cassel) et s'y portèrent le mieux; dont les ennemis en furent courouçés et en eurent depuis tousjours envie sur eux » (man. 7383). — « Ceux de Tournay acquirent grande louange, car eux et le comte de Hainaut furent les premiers assaillant les flamands; il y en eut de tués et de blessés; il y en eut aussi qu'y s'enfuirent : les capitaines leur otèrent leur parure et ils furent bannis » (man. 13773).

l'honneur de garder la personne du roi sur les champs de bataille. Philippe de Valois, soit qu'il eut acquis grande confiance dans les soldats tournaisiens, soit que très adroitement il voulut entretenir leur ardeur, décida qu'un certain nombre d'entre eux le veilleraient en campagne et que leurs capitaines seraient en rapports directs avec lui (1). A la longue ce privilège se définit de la façon suivante : les Tournaisiens ne prennent les armes que pour accompagner le roi; ils ne le quittent jamais et font partie de sa Maison sous le commandement du grand maître d'hôtel de France (2). C'est à raison de cet usage que l'uniforme rouge au blanc château ne parut point sur certains champs de bataille célèbres, entre autres celui d'Azincourt : le roi n'y était pas (3).

Voici la guerre de Cent ans, dans laquelle la Flandre, conduite par Jacques van Artevelde, s'unit à l'Angleterre contre la France, et dont la première phase se déroule sur le sol des Pays-Bas. Au mois d'octobre 1339, le roi d'Angleterre avec quarante mille hommes, le roi de France avec cent mille s'approchèrent l'un de l'autre sur les confins du Hainaut et de la Picardie, à Buironfosse, et, comme bien on pense les Tournaisiens furent invités à la fête. Elle s'annonçait très belle; Froissart a laissé une description enthousiaste des armées en présence : « *C'était une très grande beauté que de voir sur les champs bannières venteler, chevaux armés..., et couvert jusqu'au fallon...; c'était la plus grande richesse du monde... Mout fut cette journée belle, claire et sans brume, et resplendissait le soleil en ces armures tant que c'était grande plaisance l'imagier et le voir.* » (4)

Les Tournaisiens tinrent à se mettre à la hauteur des circonstances. Ils équipèrent une superbe troupe de mille soldats, commandée par trente-quatre bourgeois montés et pourvus d'un matériel qui n'occupait pas moins de quarante chariots. Comme ils étaient en route, certain vendredi le roi les avertit de se presser, car il comptait livrer bataille le lendemain. Et nos gens de marcher toute la nuit, sans boire ni manger, ce

(1) Le Muisis, *loc. cit.* et man. 13773.

(2) *Mémoires de la Société historique*, t. XXIII, p. 374.

(3) Vandebroek, *Extraits analytiques des Consaux*, t. I, pp. 123-126.

(4) Froissart, édit. Kervyn, t. III, pp. 43 et 44.

que les chroniqueurs notent avec admiration. Ils arrivèrent à point. A leur arrivée, ils reçurent les félicitations du roi, qui de sa propre main arma chevalier leur capitaine *et aussitôt l'armée se rangea en bataille* — les Tournaisiens n'ayant pas encore bu ni mangé, insiste la chronique.

C'est sur ce thème que fut brodée naguère une jolie légende. Barthélemy du Mortier, quand il lut dans les chroniques (1) l'expédition de Buironfosse, se représenta tout de suite comment les choses avaient dû se passer et, suppléant à ce que les contemporains avaient omis de dire, conta l'histoire à sa manière dans une note insérée dans la *Feuille de Tournai* du 8 octobre 1859. « Cependant Philippe de Valois avait hâte de recevoir ses milices de Tournai.... Au bruit de leur venue, le roi dit au connétable de France : Les Tournaisiens sont-ils arrivés? — Oui Sire — Adont, on peut quemenchier, dit le roi. C'est là l'origine de cette anecdote si souvent racontée ».... L'origine peut bien en être plus moderne et moins historique. Quoi qu'il en soit, un an après la publication de cette note, le 1^{er} octobre 1860, dans un banquet offert aux officiers belges originaires de Tournai, un joyeux Tournaisien, Ad. Delmée, entonna pour la première fois le refrain que l'on sait, calqué sur le prétendu mot de Philippe de Valois.

Et le plus piquant de l'histoire, c'est que, à Buironfosse, on ne commença rien du tout. Les Anglais, après avoir attendu vainement pendant la journée du vendredi, qui était convenue pour la bataille décampèrent pendant la nuit; on l'apprit le samedi matin dans le camp français, et les lignes, à peine formées furent rompues.

(1) C'est le manuscrit 13773 de la Bibliothèque royale qui contient un récit détaillé de l'expédition des Tournaisiens à Buironfosse. B. Du Mortier reproduit en grande partie le passage dans sa notice sur la famille Mouton publiée en 1842, mais sans y ajouter le détail qu'il créa de toutes pièces quelques années plus tard. Selon les termes de la chronique, le roi souhaite la bienvenue aux Tournaisiens et « *incontinent qu'ils se commençaient à loger, on cria alarme... ils s'ordonnèrent pour combattre les premiers...* »; le roi fut armé, la bataille rangée; Philippe de Valois, de ses propres mains fit chevalier Gontier de Calonne, capitaine des milices tournaisiennes... Cependant le roi d'Angleterre était parti. — Le Muisis, p. 221, dit : « *Qui venientes se presentaverunt regi... et recepit eos graciouse... et statim in dicta die fuit ad arma proclamatum et fuit rex armatus et exercitus ordonnatus ad pugnandum... sed rex Angliæ fugit.* » — Enfin Froissart (ibid, p. 61) : « Quand ce vint le samedi au matin, nouvelles vinrent en l'ost le roi de France que les Anglais étaient partis... de ces nouvelles fut le roi Philippe trop durement courroucé. »

Le plus grand fait d'armes de l'histoire de Tournai est le siège de 1340.

Il est évident que le premier effort de la coalition nouée entre l'Angleterre, la Flandre et les princes des Pays-Bas contre la France devait se porter sur cette citadelle française audacieusement plantée en terre belge. Quand, au mois de janvier 1340 à Gand, Edouard III usurpa le titre de roi de France, il prit l'engagement solennel de réunir Tournai à la Flandre (1); et le 31 juillet de cette même année, la ville se vit investie par une armée que Froissart — qui prend ses chiffres à bonne source — évalue à cent vingt mille soldats, sans compter une suite innombrable (2).

Van Artevelde et les Flamands campaient à la porte de Sainte-Fontaine, les Anglais à la porte de Lille, les Brabançons à la porte de Valenciennes; de Marvis à la porte Morelle plusieurs princes allemands et le comte de Hainaut devant le quartier du Château; les assiégeants avaient relié les deux rives par des ponts.

C'est alors qu'on fit, pour la première fois, un sérieux usage du canon, concurremment avec d'autres moyens qui n'eussent pas été déplacés au siège de Troie (3). Les Flamands, qui étaient les plus acharnés, dirigèrent un furieux assaut contre le Pont-des-Trous, par terre et par eau, mais ne réussirent qu'à perdre beaucoup de leurs gens, tués ou noyés. Chacun, prince ou manant, imaginaient quelque prouesse, et l'on n'en finirait pas de conter les incidents du siège.

Les Tournaisiens tinrent bon, on leur avait fourni une garnison française de six mille hommes, mais comme elle se composait en partie de mercenaires étrangers, ils ne s'y fièrent pas et revendiquèrent pour eux-mêmes la charge de garder leur ville. « Pour escarmouche ni pour assaut qu'on y fasse, en rien ne s'effrayent ni se desroyent. » Quant le roi vint en personne à leur secours, ils lui offrirent deux milles hommes pour

(1) Kervyn de Lettenhove. *Histoire de Flandre*, t. II, p. 149.

(2) Cf. pour les détails du siège, Froissart, édit. Kervyn, t. III, pp. 217-316 et les notes de l'éditeur. *Les chroniques tournaisiennes* (ms. 7383, 13773 et 19674 — ce dernier édité par De Smet — de la Bibliothèque royale) abondent en épisodes.

(3) Un *maître engeineour* proposa au comte de Hainaut de lancer sur la ville, « par art magique » un dragon de bois rempli de chats que l'on aurait couverts au préalable d'étoupe enduites de soufre : ces torches vivantes devaient répandre l'incendie dans la place assiégée (Notes de l'éditeur de Froissart).

la bataille ; et c'est alors que le noble comte de Foix enthousiasmé déclara qu'il marcherait avec eux et n'aurait d'autre cri de guerre que : Tournai (1).

Après trois mois on leva le siège, et ce fut aux yeux des contemporains comme la fin d'une épopée. « Qui put voir tentes abattre, chars charger, gens se hâter, emblaver et touiller, remarque Froissart, bien put dire : Je vois un nouveau siècle. » Cependant les députés de Tournai, présentés au roi Philippe, recevaient ses éloges et ses remerciements, car la résistance de cette ville avait rompu la coalition ourdie contre la France.

La série continue, des exploits tournaisiens. En 1347, voici nos gens à la rescousse de Calais ; aux applaudissements de l'armée française, ils s'emparent d'une tour fortifiée qui défend l'accès de la ville du côté du rivage (2). En 1358, ils sont les plus éprouvés à Mauconseil (3). En 1369, ils guerroyent contre les Anglais en Ponthieu. Ainsi de suite, jusqu'à ce que finit, avec le XIV^e siècle, le rôle des milices communales.

En résumé, pendant près de cent ans les Tournaisiens vécurent pour ainsi dire dans le camp français, en face de l'ennemi flamand ou anglais. Il n'en fallait pas davantage pour faire pénétrer dans l'âme populaire un sentiment qui ne s'y trouvait certainement pas à l'époque où Philippe le Bel s'entendait avec notre bourgeoisie. Les milices communales se recrutaient dans le peuple ; — les bourgeois servant à cheval comme possesseurs de fiefs ou comme sergents d'armes — le patriotisme dont la guerre les avaient imprégnés se répandit dans le sang des générations. L'on raconte que, lors de l'expédition de Buironfosse, chaque famille fournit un homme (4) : c'est ainsi que les cœurs apprirent à battre pour la grande patrie, que le Tournaisien devint français et confondit Tournai et la France dans un même amour, qui ne raisonna plus, ne

calcula plus et résiste pendant longtemps à toutes les sollicitations de l'intérêt.

L'apogée du patriotisme tournaisien coïncide avec la plus dure épreuve. La France était coupée en deux : tandis que le Dauphin, personnifiant la cause nationale, se maintenait péniblement dans le centre et le midi, Paris et tout le Nord acclamait l'étranger. Seul, en dépit des influences qui l'enveloppent, Tournai résiste, Tournai refuse de prêter serment au roi d'Angleterre en qualité d'héritier de France, et quand s'ouvre la succession de Charles VI, c'est au petit roi de Bourges que les Tournaisiens vont porter leur hommage. Les plus dévoués sont alors les petites gens, dont l'âme est désormais faite de loyauté envers la Couronne de France, tandis que certains bourgeois considèrent avec inquiétude, au-delà des étroites frontières du Tournais, leurs biens et leur commerce menacés. Et alors le peuple, soupçonneux comme il est à ces heures de crise, renverse la bourgeoisie et s'empare du pouvoir communal afin de préserver d'une défaillance la vieille loyauté tournaisienne (1).

Ce furent des années de splendide isolement dans la fidélité. Entourés d'ennemis, avertis que le régent Bedford et le duc de Bourgogne s'étaient entendus pour les réduire (2), les Tournaisiens suppliaient Charles VII de venir, après s'être fait couronner à Reims, les délivrer « de la douleur, peine et danger » où ils étaient. Le roi donnait en réponse des paroles d'encouragement et restait confiné au Sud de la Loire (3) ; pour l'aller trouver à Bourges, à Melun, à Chinon, à Tours ou à Poitiers, il fut un temps que nos envoyés durent contourner toute la France et s'acheminer par le Rhin, les Alpes et le Rhône.

C'est, comme vous le savez, la prodigieuse apparition de Jeanne d'Arc qui éclaira tout à coup l'horizon d'un rayon d'espoir. Certaine lettre que nos archives ont conservée de l'héroïne est trop connue pour en parler ici ; mais rien ne fait mieux sentir le patriotisme de nos aïeux que de revivre avec eux les heures libératrices de Mai, Juin et Juillet 1429, quand Jeanne fit lever le siège

(1) Froissart, t. X, p. 504, note de l'éditeur.

(2) Id. t. V, p. 188.

(3) D'après le man. 7383, de cinq cents qu'ils étaient, presque tous furent tués ou pris. — Froissart, t. VI, p. 93 : « Là eut grande bataille, ... et moult de gens morts... et y perdirent ceux de Tournai trop grossement, car ils y étaient allés en grande estoffe et bien sept cents, mais ils furent presque tous morts ou pris ».

(4) Poutrain. *Histoire de Tournai*, p. 225. Je n'ai pu trouver la source de cette assertion.

(1) Vandenbroek. *Extraits analytiques des Consaux*, 1420-1423.

(2) Convention conclue à Paris le 9 septembre 1423, texte inédit.

(3) Lettres de Charles VII conservées dans les Archives communales.

d'Orléans et conduisit à Reims le roi de Bourges pour le faire roi de France.

L'histoire de cette « bergerette » qui était arrivée le 6 mars chez le roi, en contant des choses extraordinaires, ne parvint pas à Tournai tout d'abord, ou si elle fut dite, on n'y attacha aucune importance. Mais le 14 Mai, éclate la nouvelle de la délivrance d'Orléans, opérée du 4 au 8, nouvelle si imprévue que les Tournaisiens s'empressent d'envoyer un messenger à Paris pour savoir ce qu'on en disait chez les ennemis. Les jours suivants, des voyageurs, des pèlerins confirment le fait; le 19 il est question du rôle de la Pucelle, et cela intrigue les autorités tournaisiennes à tel point que deux magistrats vont au Mont-Saint-Aubert interroger un individu que l'on disait revenu d'Orléans. (1) Le 21, on décide d'envoyer une députation au roi; le 22, on fait une procession solennelle pour le succès de la guerre. Bientôt Charles VII lui-même écrit aux Tournaisiens le récit des événements, sachant comme il le dit, que « leur plus grande consolation est de recevoir de bonnes nouvelles de ses affaires. » (2)

Au mois de juin les messages se succèdent, annonçant les victoires remportées sur la Loire : nouvelle procession pour remercier Dieu de la bonne fortune qu'il donne au roi. Cependant trois représentants de la ville rejoignirent à Gien le cortège de Charles et de la Pucelle, et, à partir de là, suivent le glorieux itinéraire de la France réveillée jusqu'à la cathédrale de Reims. Le couronnement eut lieu le 17 juillet : le lendemain arrivaient à Tournai à une demi-heure d'intervalle

(1) Ces détails sont établis par les comptes de la ville.

(2) Vandenbroek. *Extraits analytiques des Consaux*, t. II, p. 329.

deux chevaucheurs qui avaient couru toute la nuit, apportant l'écho de ce triomphal « Noël » qui ébranla, comme a dit un témoin, les voûtes de l'église. Alors encore une procession, plus solennelle que les autres, « pour rendre grâce et louange à Dieu et à la Vierge Marie » et l'on y porta la chasse de saint Eleuthère, patron de la ville. Puis ce fut le retour de nos députés, qui, au perron de la Halle des Consaux, décrivirent au peuple, les spectacles inoubliables qu'ils avaient contemplés.

Et pour en finir avec cette période d'exaltation patriotique, faut-il rappeler que les Tournaisiens, fidèles à Jeanne d'Arc dans le malheur, lui firent parvenir à Arras un secours pécuniaire équivalent à 900 francs de notre monnaie.

Cette mémorable époque marque l'apogée du patriotisme tournaisien, si l'on entend par là le dévouement de cette ville à la France et à ses rois, qui en fut la caractéristique durant le moyen âge. Alors, comme en 1340, Tournai attire invinciblement le regard de l'historien par la grandeur morale du rôle que joue ce petit coin de terre. « Ce sera, écrivit Charles VII, à la louange et mémoire perpétuelle de vous et de votre postérité. » Rien n'empêche qu'il en soit ainsi; cette légendaire loyauté, ce pur et indéfectible patriotisme que les Tournaisiens d'autrefois, mirent au service de la France, les Tournaisiens d'aujourd'hui peuvent les revendiquer comme les plus beaux titres de la Cité, et en faire hommage à la Belgique dont ils étaient sortis et qui les a rappelés à elle, comme nous l'allons voir.

Maurice HOUTART.

(A suivre.)

Chronique.

Nécrologie.

Le 26 avril 1905 est décédé à Tournai M. Joachim-Joseph VOS, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, archiviste du Chapitre

et de l'Evêché, membre titulaire de la *Société Historique de Tournai* depuis 1868, correspondant de la *Société Royale des Lettres, des Sciences et des Arts* d'Arras (11 décembre 1874) et de l'*Académie héraldique et généalogique italienne* (août 1878).

Le défunt, né à Sirault le 29 mars 1832, avait été ordonné prêtre le 6 juin 1857; il fut successivement vicaire de S. Quentin à Tournai (1857) et de Lobbes (1858), curé d'Ere (1867) et de Bruyelle (1871). Mgr Du Roussaux le nomma archiviste diocésain en 1880 et chanoine honoraire en 1882.

M. Vos laisse une œuvre considérable qui témoigne d'un labeur constant et d'un culte sincère pour les sciences historiques. Ses études sur l'ancienne abbaye de Lobbes orientèrent sa vie vers les recherches historiques; il entra dans le *Cercle archéologique de Mons* dans les publications duquel il fit paraître quelques notices sur Lobbes et le pays de Thuin. Il s'occupa ensuite de l'abbaye de Villers-en-Brabant dont il écrivit l'histoire. Ces travaux le mirent en relations avec Mgr Voisin, vicaire-général de Tournai et archéologue distingué; ce fut ce prélat qui lui remit les premiers documents des archives capitulaires, vers 1867. En 1880, M. Vos, nommé par son évêque secrétaire du Comité diocésain des écoles catholiques, s'absorba pendant cinq ans dans ces fonctions nouvelles et ne publia plus rien. Il s'occupait dès lors d'examiner tous les cartulaires, les registres et les nombreux dossiers de tout genre qui encombraient dans le plus grand désordre les archives du Chapitre. Il les inventoria, en opéra un premier classement assez rudimentaire et en dressa même une sorte de catalogue-répertoire qui rendra bien des services au futur archiviste.

Les dernières publications de M. Vos sont consacrées au diocèse actuel de Tournai et à son histoire. Ce sont des écrits consciencieux et modestes où l'auteur a consigné avec une patience de bénédictin tout ce qu'il a rencontré dans sa longue carrière concernant le clergé paroissial du Hainaut. M. Vos comparait volontiers cette partie de son œuvre à un grenier d'abondance où, grain par grain, il amassait en fourmi laborieuse toute une provision où irait puiser la postérité curieuse.

M. Vos était doux et humble de cœur, d'une modestie exquise, d'une bonhomie charmante; il avait le jugement droit et invariablement charitable; sa parole était toujours pondérée et il avait la risposte facile, spirituelle et fine.

Ses funérailles ont été célébrées le 29 avril en l'église cathédrale, suivies de l'inhumation à Sirault.

F. D.

La Musique à Tournai.

LINARIO, drame lyrique en trois actes, poème de Franz RUTY (d'après Jean Poch), musique de Nicolas DANEAU, directeur de l'Académie de Musique de Tournai.

Cette œuvre a été exécutée intégralement pour la première fois le seize avril dernier, à la Halle aux Draps(1). Bien qu'elle ait été écrite pour le théâtre et que son cadre nécessaire lui fit ainsi défaut, on a pu apprécier les qualités de la partition et conjecturer le succès qu'elle ne manquera pas de rencontrer à la scène lorsque — soutenue peut-être par un orchestre plus modeste, mais interprétée par des chanteurs et des chœurs dont la voix reçoit tous les secours d'une salle à acoustique excellente — elle sera rehaussée par toute la mise en scène que réclament ses épisodes tour à tour gracieux et tragiques.

L'opéra ne se goûte point par l'oreille seule; l'œil doit y trouver sa jouissance, et l'esprit de même. Il serait donc prématuré de juger, sur sa première exécution, l'œuvre de M. Daneau mais par contre on peut dès à présent proclamer que le Directeur de notre Académie de musique a affirmé pleinement, une fois de plus, sa science d'harmoniste consommé, la fertilité de son imagination créatrice, la variété heureuse de ses thèmes et toutes ces qualités dont il avait fait preuve dans sa délicate partition de *Myrtis*. Ces qualités éclatent sans qu'il soit besoin, pour les mettre en relief, des artifices de la scène dont nous parlions ci-dessus.

Nous sommes heureux du succès de M. Daneau, succès bien dû à son labeur incessant et à la constance qu'il met à cultiver d'après les maîtres de son art, les dons heureux qu'il doit à la nature. Nous nous réjouissons surtout de l'éclat de ce succès, qui rejaillit sur notre Académie de musique. Rien de ce qui intéresse le renom artistique de notre ville n'est étranger à la *Revue Tournaisienne*,

(1) L'abondance des matières ne nous avait pas permis d'insérer cette analyse dans notre numéro d'avril.

et elle applaudit à tout effort fait dans ce but. Les prédécesseurs de M. Daneau avaient déployé des talents d'administrateurs, de chefs d'établissement, tout en étant — tel Leenders — de véritables artistes; M. Daneau ne se contente point de diriger l'Académie, il la relève, il la glorifie; il montre à ses élèves, par ses œuvres, ce que peut produire un travail opiniâtre mis au service du génie.

La Revue Tournaisienne.

Une Joyeuse Entrée.

Comme autrefois les rois de France, le Prince et la Princesse Albert de Belgique ont fait le dimanche 21 mai, leur Joyeuse Entrée dans leur « *boine ville et cité de Tournay.* »

Il n'entre pas dans les intentions de la *Revue Tournaisienne* de relater les réceptions et les fêtes auxquelles assistèrent les augustes visiteurs: la presse locale l'a fait amplement et nous dispensé de lui emboîter le pas.

Mais la *Revue Tournaisienne* ne pouvait laisser passer cet événement, sans au moins en épingle la date; c'est ce qu'elle fait.

Constatons incidemment la réussite complète de la fête; le soleil certes, s'est montré méchamment boudeur, mais il en fut pour sa peine, car il n'empêcha nullement l'enthousiasme des foules qui acclamèrent fermement les différents groupes reconstituant nos milices bourgeoises de 1830, ainsi que le char apothéotique.

Quant aux nouveaux bassins du Parc, qu'inaugurèrent dimanche dernier, le Prince et la Princesse Albert, il n'y a qu'une voix dans Tournai pour les admirer et pour trouver que c'était là le complément obligé de cette partie du Parc. Le Conseil communal devrait à son tour compléter l'œuvre de son Président et ne point tarder plus longtemps à remplacer les plans inclinés, se trouvant à droite et à gauche de l'escalier central, par d'élégants escaliers avec balustrades.

Quand voterez-vous les sommes nécessaires à ce travail, MM. les Conseillers communaux, les bassins n'ayant rien coûté à la ville? A. H.

Le Marché aux Poteries.

La vieille muraille qui clôturait les jardins de l'Evêché du côté du Marché aux Poteries vient d'être abattue; elle sera remplacée, si l'on suit les plans primitivement adoptés, par un mur en forme de spirale, dont la *Revue Tournaisienne* du mois dernier, a donné le tracé exact. Ce tracé nouveau concourra-t-il à embellir ce coin pittoresque de Tournai. Oui, sans aucun doute; mais pourquoi encore une fois s'arrêter au milieu du chemin? Certes, comme l'a très bien déclaré M. l'échevin Asou dans la séance du Conseil communal du 13 mai, il ne peut être en aucun cas question d'abattre les beaux arbres qui par leur frondaison différente forment en partie la parure du Marché aux Poteries. Mais nous voudrions mieux: nous demanderons de changer le tracé du nouveau mur. Pourquoi pas? Les travaux sont arrêtés; aucune fondation n'est encore commencée et, si nos renseignements sont exacts, c'est la difficulté même d'établir ces fondations sur « bon terrain », qui a fait surseoir aux travaux. Rien donc n'empêche de changer la courbe que doit suivre le mur neuf et il serait désirable que ce mur laissât complètement en dehors, sur la chaussée même, le beau pignon en pierres que l'on se propose d'enclore, ainsi qu'avant, dans les jardins de l'Evêché.

Il est bien, ce pignon, dans l'harmonie générale, dans le rythme architectural des bâtiments qui l'avoisinent et concourait sûrement à augmenter encore le cachet de ce coin charmant du vieux Tournai.

Les nécessités de la voirie sauvées, on aménagerait là un petit, un tout petit square, — un nouveau dans Tournai, la ville des squares, — ce serait charmant.

Les difficultés de faire accéder le Chapitre de Notre-Dame à la cession du terrain nécessaire! Mais est-ce que l'expropriation pour cause d'utilité publique n'existe plus dans la loi?

A. H.

Chronique bibliographique.

La Révolution de 1830 à Tournai et la presse.

Pour fêter la soixante-quinzième année de son existence, le *Courrier de l'Escaut*, qui se qualifie avec crânerie le dernier combattant de 1830 à Tournai, a fait paraître le 21 mai un numéro jubilaire dans lequel M. l'avocat Leduc a consacré un important article à la Révolution de 1830 à Tournai et au rôle du *Courrier de l'Escaut* dans cet enfantement de notre indépendance nationale. Nous avons pu nous assurer de l'exactitude historique de cette notice, et nous ne pouvons qu'applaudir au projet de son auteur de la faire éditer en brochure. Ainsi qu'il le dit très justement lui-même, - si, à l'occasion du 75^e anniversaire de notre indépendance, chaque ville importante, chaque région du pays possédait la relation des journées patriotiques locales, la Nation verrait s'élever en son honneur le monument le plus complet et le plus durable d'une révolution libératrice, car cette révolution est sortie du concours de toutes les volontés et de l'adhésion de toutes les parties du territoire. »

Un exposé général est d'abord consacré à rappeler les origines du mouvement séparatiste : la formation diplomatique du royaume des Pays-Bas par les Puissances européennes, la rédaction de la Foi Fondamentale, les sévices de Guillaume I contre les Belges, toujours iniquement sacrifiés à leurs frères du Nord. La presse était muselée, les publicistes emprisonnés ou exilés; des impôts odieux et injustement répartis étaient établis qui pesaient surtout sur les provinces méridionales; les vexations religieuses rappelaient aux catholiques les plus mauvais temps de la souveraineté de Joseph II; la liberté d'enseignement était violée et sacrifiée à l'Etat; dans le domaine judiciaire et dans le domaine administratif, des mesures tyranniques opprimaient les populations belges. C'est alors que libéraux et catholiques, oubliant leurs éternels dissentiments, contractèrent une union féconde pour la revendication de leurs droits et le redressement de leurs griefs. Ce mouvement d'opposition, appuyé par un pétitionnement formidable, fut le premier pas dans la voie de la Révolution. En août 1830 la chaudière surchauffée éclate; ce sont alors les glorieuses journées d'août et de septembre : le pays entier se soulève, chasse avec entrain les Hollandais, et réussit par sa constance et sa dignité à se concilier l'appui des Puissances. Celles-ci déchirent le pacte d'union qu'elle avaient imposé aux peuples : la Belgique, désormais indépendante; *prend place*, comme on l'a dit en style de l'époque, *au Panthéon de l'Europe*.

Ces faits sont, il faut le reconnaître, trop peu connus du public; l'histoire de la révolution de 1830 est ignorée

de la plus grande partie de la nation belge, et nous pensons que M. Leduc a fait une bonne chose en en répandant la connaissance dans la population tournaissienne.

Ce qui est moins connu encore, c'est la part de Tournai dans le mouvement révolutionnaire. Avec leur forfanterie naïve, les Tournaissiens sont persuadés que leurs pères ont pris, là comme partout, une part importante. Leur chansonnier n'a pas peu contribué à entretenir cette illusion en leur montrant qu'au Parc de Bruxelles comme à Jérusalem et au camp du roi Louis, *les Tournaissiens étaient là!* Assurément ils étaient là: la *Légion tournaissienne* a conquis aux combats du Parc et dans les campagnes de 1830 et 1831 assez de lauriers pour que nous proclamions que nos pères n'ont point failli alors à leur glorieuse réputation de bravoure. Mais il s'en faut bien, et de beaucoup, que Tournai ait déployé dans la Révolution nationale la promptitude, l'unanimité et l'entrain qu'on a vus à Bruxelles, à Liège, à Louvain, à Namur. C'est ce que l'on constate à la lecture de la partie de son travail que M. Leduc consacre aux Actes de la Révolution à Tournai.

La population tournaissienne ne paraît s'être grandement émue des procédés vexatoires du roi Guillaume et de son ministre l'exécré Van Maanen. Deux choses serviront à expliquer cette espèce d'indifférence : c'est d'une part que la population était à cette époque plutôt libérale et ne se sentait point atteinte par les persécutions qui jusqu'en 1827 frappaient surtout les catholiques; c'est d'autre part l'absence d'un journal qui fit connaître au public les attentats du ministère contre les libertés. La *Feuille de Tournay* était alors le seul journal de la ville, journal d'annonces, ondoyant et fade, évitant avec une veulerie écœurante tout ce qui pouvait déplaire à ses abonnés de toute opinion, à la Régence qui lui fournissait ses communiqués, et au Gouvernement.

De Potter, publiciste bruxellois, nettement adversaire des catholiques mais plus nettement encore ennemi de toute tyrannie, sonna le premier le ralliement de tous les Belges opprimés, sans distinction de parti, contre Van Maanen et ses fidèles. Les libéraux le suivirent sans hésiter; la *Feuille de Tournay*, avec les tergiversations qui lui étaient familières, entra dans le concert, tandis que les catholiques tournaissiens faisaient paraître le *Courrier Tournaissien*. Celui-ci, qui fut ainsi le premier journal politique de notre ville, n'eut point une longue existence. Il était bien rédigé, intéressant, combatif et foncièrement fidèle à l'union catholique-libérale contre le despotisme du Nord. Il arrivait parfois cependant des circonstances où *Courrier Tournaissien* et *Feuille de Tournay* se chamaillaient de bonne encre sur les questions d'ordre confessionnel qui divisaient leurs inspireurs.

Le *Courrier Tournaisien* disparut le 31 janvier 1829, après 21 mois d'existence. Huit mois plus tard, le 17 octobre 1829, naissait le *Courrier de l'Escaut* dont Barthélemi Du Mortier était le rédacteur et fut parfois le typographe et l'imprimeur.

Rien — sauf la lecture même du journal — ne saurait donner une idée de l'impétuosité, de la persévérance, de la fougue patriotissime du *Courrier de l'Escaut* pendant ses premières années. « Patriote, catholique de religion mais très libéral dans ses opinions politiques, alerte et virulent, on le voit délaissier, pour ainsi dire, toutes autres questions que la politique et les libertés belges »; sans relâche et sans trêve « il harcèle le pouvoir, s'impatiente de la tiédeur de la Municipalité à l'égard du mouvement libéral et national, excite à coups de cravache le Gouvernement provisoire ». A son appel, Tournai se réveille de sa quiétude et de sa passivité; le peuple entre dans le mouvement, poissant devant lui la bourgeoisie pusillanime et la Municipalité rétrograde; la *Feuille de Tournay* elle-même, tout en rechignant, s'aligne aux côtés du fougueux *Courrier* pour faire front à l'ennemi. Bientôt les événements se précipitent. La révolution de juillet chasse Charles X et couronne Louis-Philippe, enseignant aux Belges qu'un roi peut être détrôné quand il viole les libertés de ses sujets. Bruxelles s'insurge et expulse les Hollandais; Liège envoie ses enfants au secours de la capitale révoltée, et de Tournai, jadis si tiède, part une légion de volontaires qui s'en vont faire le coup de feu contre les soldats du roi Guillaume. De Bruxelles la révolution gagne tout le pays. Partout les Hollandais sont forcés de déguerpir, un Gouvernement provisoire s'installe et fonctionne; Tournai arbore enfin le drapeau tricolore; Barthélemi Du Mortier, quoique décrété d'accusation, se présente à la porte de la citadelle, traite de la capitulation avec le gouverneur, et voilà Tournai devenu Belge!

Cela, c'est incontestablement l'œuvre de Barthélemi Du Mortier et de son *Courrier de l'Escaut*. Quiconque a lu les journaux de l'époque doit en convenir.

Les libéraux tournaisiens le sentent; ils craignent que le bénéfice de la Révolution soit tout entier pour le parti

catholique dont le *Courrier* est l'organe. Pour ramener à eux l'opinion publique, ils créent le *Nervien*. Ils comptent dans leurs rangs l'élite de la bourgeoisie et notamment Charles Le Hon, Lactance Allard, Charles Le Cocq, Savart-Martel et son fils Victor, Désiré De Hulst, Sacqueleu-Tonnellier. Ces patriciens ne rougissent pas de descendre dans l'arène, et leur polémique n'a rien à rendre à celle du *Courrier*, ni en vivacité, ni en virulence. Les deux journaux s'insultent avec furie, se harcèlent de brocards sanglants et prennent, l'un à l'endroit de l'autre, un ton injurieux qui déconcerte le lecteur moderne.

Le *Nervien* parut le 24 octobre 1830 pour cesser le 31 août suivant. Il est manifeste qu'il n'a été publié qu'en vue des élections, élections municipales, élections au Congrès, élections pour le premier Parlement belge. Ses candidats, désignés par les clubs du *Grand-Noble* et des *Célestines*, appartiennent à l'opinion libérale telle qu'on l'entendait à cette époque; tous, ou presque tous, avaient été fort tièdes pendant la gestation de la Révolution; ils avaient, pour la plupart, rempli, sous Guillaume, des mandats publics aux Etats-Généraux, aux Etats-Provinciaux ou à la Régence. Le *Courrier de l'Escaut* leur opposait les candidats dits de la *Salle des Concerts*, tous patriotes fougueux mais hommes nouveaux.

Le résultat des élections fut presque complètement favorable au *Nervien*. Seul Fr. Du Bus fut élu au Congrès; P.-J. Trentesaux n'était, comme on dit, ni chair ni poisson. Il fallut en arriver aux élections législatives pour que le *Courrier* triomphât. Barthélemi Du Mortier entra alors au Parlement: c'était la récompense bien due à son infatigable labeur.

Ces luttes sont à présent bien loin de nous, et parmi les chefs des deux partis qui divisaient la population en 1830 il en est plus d'un qui serait bien étonné s'il voyait ce que sont devenus, tout en gardant leur ancienne dénomination, ces deux partis. Cela nous permet d'en parler à l'aise; sans qu'on puisse nous reprocher d'avoir rapporté ces événements dans une *Revue* qui s'est engagée à rester étrangère à ce qu'on appelle la politique.

F. D.



Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

Roger de la Pasture

Son origine tournaisienne; son nom; sa nationalité.

Durant le XV^e siècle, trois grands noms dominent notre peinture nationale : Jean van Eyck, Roger de la Pasture et Memling. Un seul nous intéresse en ce moment; c'est Roger de la Pasture, qui mourut à Bruxelles en 1464 et y fut inhumé dans l'église Sainte-Gudule.

L'influence de Roger fut immense; elle ne fut pas « moindre que celle de Jean van Eyck dans tous les Pays-Bas et surtout en Allemagne, où les écoles d'Alsace par Martin Schoen et de Nuremberg par F. de Hirlen, se rattachent à lui de si près(1). »

Néanmoins, malgré tout le rayonnement qu'eut alors l'art de Roger de la Pasture, le nom de ce grand dramaturge tomba peu à peu dans l'oubli et resta très longtemps ignoré. Ce fut seulement en 1846, que feu Alphonse Wauters, mon collègue de Bruxelles, révéla dans le *Messenger des sciences historiques*, les premiers renseignements biographiques concernant l'émule de Jean van Eyck.

Dès lors, les études sur Roger de la Pasture s'accrurent rapidement. Toutes en firent un peintre bruxellois, quand, sainte horreur! en 1854, Génard, archiviste d'Anvers, fit de Tournai le lieu de naissance de Roger.

Wauters n'y tint plus! C'était Bruxelles et rien que Bruxelles qui avait pu, qui avait dû donner

(1) LAFENESTRE : *Les Primitifs à Bruges et à Paris*, 1900-1902-1904; pag. 111.

le jour au grand peintre médiéval; Roger de la Pasture devait être, était Bruxellois et non Tournaisien (1).

Pourquoi cette incompréhensible obstination? Roger serait-il plus grand ou moins grand peintre parce qu'il serait né à Tournai plutôt qu'à Bruxelles?

Pourquoi ces « sottises exagérations de vanité patriotique, qui sont la cause la plus fâcheuse des erreurs et des querelles, lorsqu'elles se glissent dans les questions d'art, d'histoire et de science(2)? »

Il ne s'agissait pas en l'occurrence, comme on l'a dit quelque part(3), « d'enlever à la race flamande l'une de ses gloires les plus remarquables ». Ce n'était point là le mobile qui guidait Génard; ce n'est point non plus le nôtre. La recherche de la vérité doit planer, tranquille et sereine, bien au-dessus de ces mesquines vanités de clocher ou de race. Ce que nous voulons, c'est pour la dernière fois, — téméraire espoir peut-être? — prouver avec l'aide de documents anciens et nouveaux, mais en laissant de côté les considé-

(1) Voir à ce sujet : ALPHONSE WAUTERS : *Roger Vanderweyden, ses œuvres, ses élèves et ses descendants, étude sur l'histoire de la peinture au XV^e siècle*. — Bruxelles, 1856, in-8° de 107 pages.

(2) LAFENESTRE : op. cit., p. 179.

(3) ECHO DU PARLEMENT du 12 janvier 1868, cité par A. DE LA GRANGE : *Roger de la Pasture, peintre tournaisien*. Anvers 1898, pag. 5.

Ce numéro comporte encore exceptionnellement vingt-quatre pages.

rations d'ordre technique(1), l'origine tournaissienne de Roger de la Pasture. Nous aborderons ensuite la question qui est venue d'elle-même se greffer sur celle de l'origine, à savoir si Roger se nommait *originellement* de la Pasture ou van der Weyden. En d'autres termes, il s'agira de rechercher si *van der Weyden* est la traduction flamande de *de la Pasture* ou si *de la Pasture* provient de *van der Weyden*. Enfin nous profiterons de l'occasion pour faire connaître incidemment notre opinion sur la nationalité même du peintre qui nous occupe. Notre étude portera donc sur trois points : 1° l'origine ; 2° le nom ; 3° la nationalité du peintre.

fut son maistre Robert Campin, peintre, lequel Rogelet a parfaict son appresure deument avec son dit maistre. »

« Maistre Rogier de le Pasture, *natif de Tournay*, fut reçu à le francise du mestier des peintres le premier jour d'aoust l'an dessus dit. » 1432).

Aussitôt après la découverte de ces deux documents puisés, quoi qu'on en ait dit, à une source d'une authenticité inattaquable, historiens et critiques d'art considérèrent Roger de la Pasture comme un Tournaisien d'origine. Seul feu Alphonse Wauters contesta les conclusions tirées



Descente de Croix, par R. de la Pasture
Musée de l'Escurial (Espagne).

I. — *L'Origine*. — Le registre de la corporation des peintres reposant aux Archives de notre ville, (*registre de saint Luc*), porte ces deux textes caractéristiques :

» Rogelet de le Pasture, *natif de Tournay*, commença son appresure (apprentissage), le cinquiesme jour de mars l'an mil CCCC vingt-six et

(1) Voir à ce sujet L. MAERTERLINCK : *Roger Vanderweyden et les Ymagiers de Tournai* (Mém. cour. Académie de Belgique, 1900).

de ces deux textes et par parti pris évident, déclara le registre de saint Luc l'œuvre d'un faussaire.

C'était pousser loin l'entêtement ! Comment admettre qu'on ait pu au XV^e siècle, — le registre de saint Luc est de cette époque — songer à faire un faux pour autoriser des fureteurs sagaces à attribuer, au cours du XIX^e siècle, une origine tournaissienne au peintre de la *Descente de croix* de l'Escurial ?

Néanmoins un érudit local, feu Amaury de la

Grange, crut devoir s'occuper après Alex. Pinchart, de l'assertion puérile de Wauters et, grâce entre autres à l'étude des filigranes des papiers qui composent les Archives tournaisiennes du XV^e siècle, prouva facilement l'authenticité du registre qui était accusé de faux (1).

Mais il y eut mieux ! Amaury de la Grange ne se livra point seulement à l'étude consciencieuse des filigranes ; il rechercha aussi tous les textes, tous les documents qui s'occupaient à n'importe quel titre de notre peintre et il en découvrit d'un intérêt capital. Il nous suffira d'en retenir un seul : l'extrait du compte de la corporation des peintres tournaisiens, présenté en février 1465 (2).

Roger de la Pasture, on le sait, mourut à Bruxelles en 1464. Or, que dit à cette occasion ce compte de la corporation des peintres ?

« Payet pour les chandelles qui furent mises devant saint Luc à cause du service de maistre Rogier de le Pasture, natif de cheste ville de Tournay, lequel demoroit à Brouselles, pour ce IIII gros 1/2. »

En d'autres termes, la corporation des peintres tournaisiens honora la mémoire de son glorieux membre, en faisant pieusement brûler quelques cierges devant l'effigie de saint Luc, son patron, le jour des funérailles de Roger de la Pasture.

Le receveur de cette corporation, Philippe Truffin, avait fait une dépense pour l'achat de ces cierges et en bon administrateur des deniers corporatifs, il a inscrit cette dépense dans son compte. Or, veut-on savoir comment feu Alphonse Wauters appréciait cette façon de faire ? Voici : « Enfin on a couronné l'œuvre en FABRIQUANT un compte du métier des peintres de Tournai (3). »

Qu'est-ce à dire ? Ce serait donc encore un faux ? Mais alors il y a gros à parier que les Archives de la corporation des peintres tournaisiens ne se composent que de pièces apocryphes !

Cependant, si l'on a pu arguer de faux les documents émanant de la corporation de saint Luc, il sera impossible de nier la valeur et la force de deux documents — nouveaux ceux-ci — dont nous

allons nous servir. A eux seuls, ils feraient crouler toute l'argumentation systématique de feu Wauters, si pour tout homme impartial les trois textes cités plus haut ne suffisaient amplement à cette tâche.

Le premier de ces faits nouveaux nous est fourni par la revue *L'art chrétien*, qui résume un article publié dans la *Chronique des Arts* par M. Salomon Reinach, savant universellement connu (1).

Le voici.

« Le 26 décembre 1460, Zanetto Buggatto, protégé de Francesco Sforza et de sa femme Bianca Maria, est recommandé par le duc de Milan au duc de Bourgogne ; il se rend dans les Etats de ce dernier prince pour profiter des leçons du célèbre maître Guillaume. Qu'est-ce que ce Guillaume ? Il semble, dit M. Reinach, qu'il y ait là une erreur de nom et que le scribe ait écrit *Gulielmi* pour *Rugeri*. En effet, au mois de mai 1463, Zanetto Buggatto était de retour de son voyage d'instruction et la duchesse Bianca Sforza écrivait à Rogier une lettre de remerciements. L'intitulé de cette lettre est en latin : *Nobili viro dilecto magistro Rugerio de Tornay, pictori in Burseles (Bruxelles)*. La lettre elle-même est en italien et son texte ne laisse aucun doute sur sa destination et son but.

Le fait que cette princesse, conclut M. Reinach, s'adresse à Rogier de Tournai, peintre à Bruxelles, comme au plus célèbre des maîtres flamands (*sic*), suffit à rendre très vraisemblable qu'il s'agit du peintre qui visita l'Italie en 1449-51. »

Roger de la Pasture se rendit en effet à Rome à cette époque.

Le second fait nouveau provient des Archives de notre ville.

En octobre 1435, alors qu'il était déjà à Bruxelles, « Maistre Rogier de le Pasture, peintre, fils de feu Henry, (qu'on retienne ces quelques mots), demorant à Brouxielles », acheta à la ville de Tournai des rentes viagères au profit de lui-même, de sa femme Isabelle Goffart et de deux de ses enfants, Corneille et Marguerite. (2)

(1) Voir à ce sujet A. DE LA GRANGE : op. cit. p. 6-8.

(2) Ce compte se trouve avec d'autres de la même corporation au dépôt des Archives de la ville de Tournai.

(3) L'ÉDUCATION POPULAIRE du 7 octobre 1897, d'après AMAURY DE LA GRANGE, op. cit. pag. 17.

(1) Voir L'ART CHRÉTIEN, tome (1904), p. .

(2) Voir à ce sujet A. DE LA GRANGE, op. cit., p. 20, qui a extrait les documents qu'il reproduit d'un des nombreux registres aux rentes existant aux Archives de Tournai.

Roger de la Pasture était fils d'Henri! Et l'on a sur ces quelques mots échafaudé toute une théorie qui, disons-le de suite, ne tient pas debout.

« Roger, dit-on, est né, accidentellement peut-être à Tournai; » « il y aurait, continue-t-on, de grandes probabilités pour croire que le père de notre grand artiste, sur l'origine duquel les archives tournaisiennes sont muettes, fut un brabançon...; bref, on veut, semble-t-il, faire croire qu'il est impossible aux Tournaisiens de montrer dans leur propre ville un Henri de la Pasture vivant en temps opportun pour être le père de Roger, tandis qu'en 1424, vivait à Louvain un Henri van der Wyden que l'on identifie avec un Henri van der Wyen. (1) L'avantage, me dira-t-on? Mais cela permet de donner à Roger de la Pasture, une ascendance louvaniste, c'est-à-dire brabançonne, donc flamande.

Et d'abord sur quoi se base-t-on pour affirmer que « les archives tournaisiennes sont muettes? » Louvain possède parmi ses sculpteurs un Henri van der Wyden ou van der Wyen — remarquez que nous ne chicanons pas sur la différence des noms —, mais n'avons-nous pas à Tournai un *Henri de la Pasture*?

C'est qu'en effet nos archives renferment un original sur parchemin en date du 28 janvier 1407 — sept ans après la naissance de Roger — qui prouve qu'un Henri de la Pasture était propriétaire d'un héritage sis rue Roc St-Nicaise à Tournai.

Est-ce le père de Roger? Comme nous ne

(1) *Bulletins de la Société d'Histoire de Gand*. — 10^e année, p. 136, article de M. Maeterlinck.

sommes point généalogiste, nous n'en savons à présent rien; mais pour nous, ce document nouveau a plus de force probante en faveur de l'ascendance purement wallonne de Roger de la Pasture, que les textes à l'aide desquels M. L. Maeterlinck s'efforce de nier l'origine de cette ascendance. (1)

Qu'on nous permette de ne point nous appesantir sur les fréquents séjours faits à Louvain (2), par de la Pasture; cette ville était vraiment trop près de Bruxelles où vivait Roger, pour qu'on y ignorât et qu'on n'y employât point l'art que s'était acquis un des maîtres de notre peinture nationale!

Est-ce que cet authentique document des Archives tournaisiennes serait encore un faux?

Arrêtons ici notre démonstration, car il nous semble avoir suffisamment prouvé à tout homme de bonne foi, que Roger de la Pasture est bien « né natif » de Tournai et que son ascendance est de race wallonne et non flamande.

Adolphe HOCQUET.
(A suivre).

(1) Voici en partie le texte de ce document nouveau :

Sacent tout chil qui cest escript verront ou oiront que pardevant les eschevins de la ville et cité de Tournai, Jehan Pollé a vendu, wer-pit et clamet quitte à tousjours héritablement à Nicolas de Noviberghe patenostrier, une maison et tout liretage dicelle ainssi qu'elle sestent, comprend et contient en tous costez devant et derriere les quatre cors et le moilon séans en le Roque Saint Nicaise tenant à l'hiretage *Henry de le Pasture* d'une part et à l'heritage Gheri Volcart d'autre part, haboutant par derriere aux fossés de la viese frumeté de le ditte ville... 28 janvier 1407.

C'est M. Maurice Houtart qui nous a fait connaître ce document; nous le remercions ici de son obligeance.

(2) Voir *Bulletin de la Société d'Histoire de Gand*, 10^e année, pag. 140.

Tournai et la Révolution Belge.

(Suite et fin).

Après les quatre grandes journées de septembre, les combattants Tournaisiens s'étaient organisés en deux compagnies, dont l'une avait pour chef Bruno Renard, et l'autre était commandée par le capitaine Derache; le service d'avant-garde de l'armée nationale leur avait été confié et ils s'acquit-

taient de leur devoir avec un zèle et un tact que signalaient les journaux de la capitale, notamment le *Courrier des Pays-Bas* (1) : l'organe du parti libéral, en même temps qu'il faisait l'éloge

(1) 8 octobre 1830.

de la conduite de nos concitoyens dans les rangs de l'armée, rappelait la part héroïque qu'ils avaient prise à la défense du parc de Bruxelles; il racontait comment ils s'étaient emparés de la plate-forme de la maison Tiberghien, qui faisait face à la place des Palais et avaient délogé, malgré les dangers de la fusillade ennemie, les soldats hollandais qui tentaient de gagner la place royale.

En considération des éloges qu'on adressait de toutes parts à la *Légion Tournaisienne*, notre municipalité voulut, sans plus tarder, lui témoigner sa reconnaissance et ses sympathies : nos conseillers chargèrent donc M. Dumortier-Rutteau d'aller à Bruxelles faire part aux Tournaisiens de l'admiration de leur cité pour le courage et l'abnégation dont ils avaient fait preuve; Dumortier remit à ces braves, au nom de leur ville natale, un drapeau aux couleurs du Tournaisis.

Les péripéties de la guerre ne faisaient pas perdre de vue à la Régence les intérêts essentiels de la ville de Tournai. Le 6 octobre, à la suite d'une interpellation d'un de ses membres, le Conseil avait décidé d'envoyer auprès du Gouvernement provisoire une délégation officielle chargée de demander le rétablissement de l'ancienne province du Tournaisis. Cette députation partit le lendemain. Le comité central lui fit un excellent accueil et promit de s'occuper incessamment de l'objet de sa demande.

C'était une question grosse de conséquences que la réorganisation d'une province du Tournaisis; les destinées de Tournai en dépendaient absolument; malheureusement, les démarches de notre municipalité n'aboutirent pas, le gouvernement, pour des raisons qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici, n'ayant pas donné suite au projet.

Cependant, on avait appris qu'un certain nombre de volontaires tournaisiens se proposaient de regagner leur cité afin d'y reprendre les occupations qu'ils avaient abandonnées pour courir au combat. La Régence se mit aussitôt en mesure de leur faire une réception digne de leur conduite. En quelques heures, tout fut organisé; la cérémonie fut fixée au dimanche 10 octobre.

Ce jour là, dès 3 heures de l'après-midi, notre population, enthousiaste, attendait, massée aux abords de la porte Marvis et jusque sur les rem-

parts, l'arrivée de la *Légion tournaisienne*. La société d'harmonie de la ville, un détachement de la garde à cheval, les volontaires pompiers et une grande partie de la garde bourgeoise s'étaient portés à la rencontre de nos braves jusqu'à l'auberge de l'*Orient*. C'est là qu'eut lieu une première manifestation : une députation de la Régence, deux délégués du Gouvernement provisoire et d'autres notabilités complimentèrent les membres de la Légion et leur exprimèrent les sentiments d'orgueil que leur courage inspirait à la population tournaisienne; on but à la prospérité de la nation et tout le monde jura de maintenir l'indépendance nationale.

Vers 4 1/2 heures, nos combattants, ayant à leur tête Bruno Renard, faisaient leur entrée triomphale à Tournai. Les cloches de la ville sonnaient à toute volée. Des acclamations frénétiques saluèrent le cortège, qui se dirigea vers l'hôtel de ville où l'attendait le Bourgmestre. Le premier magistrat de Tournai, dans un discours plein d'un ardent patriotisme, rendit hommage au dévouement des volontaires, exalta leur noble conduite et exprima l'espoir « que la patrie régénérée n'eût plus besoin d'en appeler à la valeur » d'une jeunesse aussi ardente pour soutenir les » libertés publiques ».

Ce fut grande fête à Tournai ce jour là, et, jusque très tard dans la nuit, toute la population manifesta dans les rues et chanta des airs patriotiques parmi lesquels *La Tournaisienne*, composée par M. Detournay et éditée par Simonot, eut tout le succès.

La fête terminée, la Régence reprit ses travaux. Elle venait de jeter les bases de la réorganisation de la *Garde urbaine*, s'était occupée de la création du premier régiment de chasseurs à cheval et, dès le 5 octobre, avant que ne parvint l'avis du Gouvernement provisoire ordonnant la convocation des censitaires pour les élections municipales, elle avait mis à l'ordre du jour la question de la régularisation des pouvoirs des membres du Conseil.

Maintenant, les Tournaisiens furent tout entiers aux élections.

On commença par discuter l'arrêté du Gouvernement provisoire fixant à 100 florins le cens exigé, pour être électeur, dans les villes de plus

de 25.000 âmes. « Une semblable décision, « disait-on, peu en harmonie avec les principes « d'une révolution toute populaire, causait un « préjudice très grave aux habitants de Tournai. »

Dans la soirée du 18 octobre, un grand nombre d'électeurs décidèrent de protester : ils nommèrent une Commission chargée de demander au Gouvernement provisoire l'abaissement du cens électoral à 50 florins ; leur requête reçut un accueil favorable et le cens fut réduit de moitié (20 octobre 1830).

La Régence s'occupa alors de dresser les rôles des électeurs ; des listes furent affichées en ville, afin que les réclamations éventuelles pussent être présentées en temps utile. Dès réunions électorales avaient lieu chaque jour à la salle des concerts, aux Capucines ou dans certains cabarets. L'élection d'un bourgmestre, de 3 échevins et de 11 conseillers, fut fixée aux 27, 29 et 30 octobre.

Le 27, à 4 heures de relevée, la grosse cloche du beffroi fut mise en branle pour annoncer l'ouverture du scrutin. Les opérations, auxquelles prirent part 438 électeurs sur 573 inscrits, marchèrent rondement : à 8 heures 3/4, on proclamait la nomination comme bourgmestre de M. Ch. Le Hon, élu par 243 voix, contre 177 à M. Léop. Lefebvre.

Les autres élus furent :

Echevins (29 octobre) :

MM. D. Dehults,	289 voix sur 382
Lactance Allard,	236 " "
Vincent, avocat,	208 " "

Conseillers (30 octobre) :

MM. B. Leman,	283 voix sur 333
Baron L. Lefebvre,	255 " "
Ch. Lecocq, greffier,	225 " "
J.-B. De le Vingne, nég.	223 " "
A. Savart, père, avocat,	222 " "
Pollet-Dath, négociant,	213 " "
Hubert, avocat,	201 " "
Desenffans-Duponthois,	
propriétaire	184 " "
Gilson-Razé, négoc.	180 " "
Thiéfry-Goblet, avocat,	173 " "
Sacqueleu-Tonnelier,	
négociant,	172 " "

L'installation du nouveau Conseil eut lieu le dimanche 30 octobre, à midi. Le carillon du beffroi se fit entendre à cette occasion ; le Bourg-

mestre prononça un long discours de circonstance ; des détachements des volontaires-pompiers et de la garde civique, ainsi que la Société philharmonique assistèrent à la cérémonie.

Puis, ce fut de l'élection de députés au Congrès National que s'occupèrent les habitants de Tournai et du Tournaisis. L'élection, qui eut lieu le mercredi 3 novembre, fut marquée par un incident assez peu banal : il avait été décidé d'abord, que le Tournaisis députerait 8 membres au Congrès ; le vote était à peine ouvert (9 heures du matin), qu'arriva un arrêté du Gouvernement limitant à 7 le nombre des députés à élire ; on ferma le scrutin pour le rouvrir à midi. Il y avait 908 votants. Furent élus au premier tour :

MM. F. Du Bus, aîné, avocat,	810 voix.
Pierre Trentesaux, juge,	725 "
Ch. Le Hon, bourgmestre,	519 "
Lactance Allard, avoc., échev.	461 "

Le ballottage du lendemain 4 novembre, amena les nominations suivantes :

MM. Cauvin, père, de Leuze,	468 voix.
Paillet, de Roucourt,	372 "
Le Hon, d'Antoing,	362 "

Le Congrès National allait s'ouvrir ; des députés librement et directement élus, allaient y consolider l'œuvre de la nation. Dès lors, Tournai suivit, en thèse générale, le mouvement politique des autres villes belges. —

Dans la bonne ville aux « cheoncq clotiers, » le souvenir de la Révolution se perpétua surtout au théâtre. Dès les mois d'octobre à décembre 1830, on y jouait la *Muette de Portici*, la *Journée mémorable* (vaudeville en 1 acte), la *Jambe de bois* (opéra (!) en 1 acte), *Guillaume-le-Têtu, roi des Pays-Bas* (ou *A ton tour Paillasse*), (comédie-vaudeville en 3 tableaux et 3 journées ; 23, 26 et 27 septembre 1830) (1). A chaque représentation,

(1) Voici ce que dit la *Feuille de Tournai* de la première de cette pièce : « Le sujet, de circonstance, était bien propre à inspirer de l'intérêt et l'auteur ne pouvait manquer de réussir devant les auditeurs « Belges en leur parlant de *Patrie*, d'*Indépendance*, de *Liberté*, « d'*Honneur* et de *Courage*. Aussi les 1^{er} et 3^{me} tableaux ont-ils été « couverts d'applaudissements ; mais le 2^{me}, qui se passe à La Haye, « a été écouté avec impatience : on n'y voit que Guillaume, Van Maanen et Libri, cherchant les moyens de réparer leurs désastres et « d'asservir de nouveau la Belgique affranchie par l'héroïsme de ses « habitants. Les acteurs avaient sans doute porté un jugement aussi « défavorable que le public de cette partie de l'ouvrage, car ils ne « s'étaient pas donné la peine d'apprendre leurs rôles. — » (*Feuille de Tournai*, du 14 décembre 1830).

il y avait un intermède consacré à l'exécution de chants patriotiques, tels que la *Brabançonne*, la *Marseillaise*, l'*hymne aux Mânes des Belges*, etc., dont le public entonnait les refrains. Il va sans dire que le théâtre eut un succès extraordinaire.

Nous interrompons ici notre récit de la participation des Tournaisiens à la Révolution Belge. Hélas! les hommes de cœur au dévouement des-

quels nous devons la belle prospérité de la Belgique, ne sont plus aujourd'hui pour fêter avec nous le 75^e anniversaire de notre indépendance. Mais, du moins, nous associerons leur mémoire à nos manifestations et nous nous souviendrons de leur noble conduite et de leur bel exemple, quand nous crierons : Vive le Roi! Vive la Belgique!

Léo VERRIEST.

Les milices citoyennes de Tournai.

(Suite).

§ 2

PÉRIODE HOLLANDAISE

1814-1830

Après l'abdication de Napoléon, nos provinces, et Tournai, avec elles, furent replacées provisoirement sous le gouvernement de l'Autriche, (11 février 1814) pour passer, un peu plus tard, (20 août 1814) sous celui du Prince d'Orange qui devait le 17 mars 1815, les unir aux provinces de la Néerlande.

L'un des premiers soins du gouvernement provisoire fut d'organiser l'état militaire de la Belgique c'est-à-dire de créer des régiments nationaux, sous le nom de *Légions belges*. L'arrêté du 4 mars 1814 qui traite cette matière est rapporté par le Colonel Rouen, dans son ouvrage sur *l'Armée belge*. Nous ne nous y arrêterions pas, cette matière sortant un peu du cadre de notre sujet, si nous n'avions trouvé quelques pièces relatives à cette première organisation des forces belges, que n'a pas données le colonel Rouen, et si Tournai n'y avait pris une bonne part, notamment par l'organisation d'un régiment d'infanterie. (Rouen, ouv. cité, p. 467).

Un avis de l'intendant du département de Jemappes, publié dans les journaux, et en particulier dans la *Feuille de Tournai* du 29 mars 1814, énumère les objets d'équipement et d'uniforme dont l'entreprise est proposée au commerce, par le

comité spécial nommé par le gouvernement, pour les fournitures des armées des Hautes Puissances Alliées, ou plus exactement, des régiments belges : « 15000 shakos ; pour l'infanterie, 15 mille habits blancs (des habits blancs, comme ceux que portait l'infanterie autrichienne, puisque nous avons été rattachés provisoirement à l'Autriche ; plus tard, après le 20 août, ces habits blancs devaient être remplacés par des habits bleus, couleur de ceux de l'armée hollandaise, de même que la cocarde autrichienne, noire, devait être remplacée par la cocarde orange). 15 mille vestes blanches, 15 mille parements d'habits verts, 15000 pantalons gris mêlés, 15000 capottes bèches.

Pour cavalerie ; 601 habits vert bouteille, 601 vestes id., 601 parements d'habits jaunes, 601 pantalons gris mêlés, 601 capottes ou manteaux bèches. »

« Pour chasseurs 3564 habits bleu de ciel, 3564 vestes id, 3564 pantalons id, 3564 parements verts, 3564 capotes bèches. »

« 20000 pantalons de toile, 20000 cols, 20000 boucles ; 15000 paires de guêtres noires, 15000 bonnets de police en drap, 10000 fers à cheval, 100000 clous pour ferrer les chevaux, 400 selles, 400 harnais complets, 3000 bidons avec courroies, 1000 marmites en fer blanc. (Bruxelles, 11 mars 1814). »

Le même journal constate qu'un grand nombre, de jeunes gens des premières familles s'enrôlent dans les régiments nationaux, particulièrement

dans la cavalerie, et que l'équipement de ces régiments se poursuit avec célérité. Il annonce qu'outre 5 régiments d'infanterie, le Prince Ernest d'Areberg va lever un régiment d'infanterie légère. Le Comte de Murray, lieutenant-général au service d'Autriche, doit les commander. Dans un autre numéro il annonce que les régiments belges comptent de 20 à 22 mille hommes, comprenant quatre régiments d'infanterie de ligne, deux régiments de chasseurs, un de cheval-légers et un de hussards, et un corps d'artillerie. Il ajoute que d'après le bruit qui court, Charleroy, Mons, *Tournay*, Courtray, Menin, Ypres et Furnes deviendront des places de guerre. (*Feuille de Tournai*, 19 juillet 1814).

A cette époque on trouve dans les journaux des réclames pour enrôlements volontaires dans le régiment des cheval-légers de la légion belge. (Ibid 20 mai).

Nous avons dit plus haut qu'aussitôt après le départ des troupes françaises, Tournai avait été occupé par les troupes prussiennes; la répartition définitive des différents corps d'armée étrangers stationnés en Belgique, ne fut faite qu'au mois de novembre suivant. La garnison de Tournai comprit alors trois régiments anglais, un corps de la légion hanséatique, et quelques escadrons de cavalerie. (F. de T. 4 nov. 1814.)

Le 20 août précédent, le Prince d'Orange, accompagné du Duc de Wellington et de Lord Linedock, avait visité Tournai, passé la revue des troupes et inspecté la citadelle et les remparts. Leur visite avait sans doute pour objet de voir s'il convenait de conserver Tournai comme place forte, car peu après celle-ci, la chose fut annoncée comme décidée. (Ibid. 26 août 1814.)

Peu de temps après cette visite, il est fait mention d'une *garde d'honneur* commandée par le chevalier Van Rode de Schellebrouck, et ayant pour officiers MM. Spreux-Dumonceaux, Tonnelier-Spreux, Dellewarde-Peterinck, Gaston Lefevre et Drogard-Prayé, porte étendard; elle comptait en outre 15 gardes.

Le commandant, dans une lettre du 29 septembre 1814 adressée au chevalier de Rasse, maire de Tournai, donne la liste des membres

de cette garde, brevetés par autorisation de S. A. R. le prince souverain des Pays-Bas unis, et admis à porter la décoration de couleur de l'auguste maison d'Orange Nassau; (Arch. Comm. 1814). Mais cette mention est la seule qui soit faite de son existence. On n'en trouve plus trace dans la suite.

Le changement d'uniforme dans les régiments nationaux, s'effectua au mois de janvier 1815.

C'est encore la *Feuille de Tournai* qui nous l'annonce « l'infanterie belge change d'uniforme. Elle portera l'habit bleu, forme anglaise. » Celle du shako n'est point encore adoptée. Les « sous-officiers auront aujourd'hui ce nouvel uniforme, les officiers porteront l'écharpe orange » et plus loin « quelques officiers belges ont paru aujourd'hui avec le nouvel uniforme : habit bleu fermé par devant comme l'ancien, collet parement et liseré blanc, doublure rouge, poches obliques, toute l'infanterie sera habillée de même. Les numéros différencient les régiments (13 et 17 janvier 1815).

* *

Nous avons dit, au § 1 quelques mots de la *garde municipale*. Des renseignements nouveaux nous permettent d'être plus complet, à cet égard.

Un arrêté du maire de Tournai, en date du 24 brumaire au 13, (1) formule le *Règlement qui devra dans toute circonstance, servir de règle de conduite pour le corps des gardes de ville*.

Ce corps se compose d'un brigadier, de deux sous brigadiers, de quatre vice-sous-brigadiers de douze gardes et de deux gardes tambours.

L'uniforme des gardes sera un habit et une culotte de drap gris, les boutons blancs uniformes, les parements et les revers de l'habit vert-dragon, la veste de même couleur que les parements et revers, le chapeau troussé et bordé, la ganse d'argent, les guêtres noires. (2)

Les gardes porteront un sabre en bandoulière

(1) Arrêté organique des Gardes de Ville de la ville de Tournai, département de Jemappes, imprimerie J. J. Serré, (à Tournai), s. d. in 4°.

(2) On a vu plus haut que le 16 juillet 1812, l'uniforme fut modifié, en ce sens que l'habit demeurant le même, en drap gris, les revers et parements *vert-dragon* devinrent couleur *aurora*.

garni d'une dragonne en laine, moitié rouge, moitié verte. Ils porteront à leur baudrier une plaque avec un numéro particulier à chacun d'eux. Ils portent pour les patrouilles de nuit et dans les cérémonies publiques un fusil et une giberne garnie d'une banderolle.

Les vice-sous-brigadiers seront distingués des gardes par un galon au bras, et leur dragonne sera en coton. Ils porteront un pantalon et des bottes, au lieu des culottes et des guêtres; les sous-brigadiers auront le même uniforme que les vice-sous-brigadiers, à l'exception qu'ils auront une ganse au chapeau, deux galons au bras et la même dragonne.

Le brigadier aura le même uniforme que les sous-brigadiers si ce n'est qu'il ne portera pas de galons au bras. Il sera encore distingué des sous-brigadiers par une floche au chapeau, moitié argent, moitié soie et par son sabre qui sera garni d'une dragonne aussi en soie et argent.

Les cheveux devront être attachés près de la tête et liés en queue, couverte d'un ruban noir, arrêté par une épingle. Ils seront coupés courts sur la tête ainsi que ceux des faces. La queue ne pourra excéder huit pouces; les cheveux devront être tous les jours peignés et poudrés.

Les gardes porteront un col noir; les deux crochets de l'habit seront toujours agrafés sur la poitrine, les retroussis devront être aussi agrafés; la veste sera boutonnée dans toute sa longueur; les baudriers seront blanchis.... Les gibernes et fourreaux de sabre toujours noircis et leurs garnitures éclaircies.

Sous le régime hollandais, la *garde municipale* reçut une nouvelle organisation. En 1817, elle comptait 2 brigadiers, 4 sous-brigadiers et 16 hommes. Son uniforme et son armement sont ainsi décrits dans le procès-verbal d'une revue passée par le Bourgmestre, le 19 octobre 1817. Habillement : grande tenue : habit, pantalon, guêtres, chapeau, souliers, pompon. Petite tenue, manteau, habit, pantalon, guêtres, chapeau, souliers.

Grand équipement : giberne, baudrier, banderolle, bretelle de fusil, fourreau de bayonnette.

Petit équipement : courde? col noir, gants, dragonne, tourne-vis, tire-bourre, monte-ressort.

Armement : fusil, bayonnette, sabre, plaque. — Une caisse de tambour, deux colliers de tambour. (Arch. mod. 1817-18 farde 31).

En 1823 le nombre total des agents de la police était de 23 hommes. En 1824, il est porté à 24, savoir : un brigadier, quatre sous-brigadiers, un tambour, 17 gardes. Il y avait aussi deux commissaires de police dont il n'est pas ici parlé. Ces agents composent la garde municipale, et il y avait encore, à côté de celle-ci, les gardes champêtres (1). (Arch. mod. 1823 farde 31).

L'uniforme primitif paraît avoir été conservé, sans modifications notable, jusqu'à l'époque où la grande tenue fut supprimée, par le règlement du 28 mars 1874; mais antérieurement à cette date certains détails avaient été changés dans l'uniforme, le pantalon long avait remplacé les culottes courtes et les guêtres. Tel est le garde représenté par Bozière, planche XVI de *Tournai ancien et moderne* 1864. (2)

L'organisation ancienne subsista de même presque sans changements jusqu'au règlement organique du 28 mars 1874 qui transformant radicalement la garde municipale, lui donne l'organisation actuelle, semblable à celle qui existe dans toutes les grandes villes, et lui enlève tout caractère de milice, pour n'en former plus qu'un corps de police. La grande tenue, qui ne se portait plus que rarement depuis une dizaine d'années, fut définitivement supprimée (art. 25); et le personnel de la police fut ainsi composé : un commissaire en chef, deux commissaires, un inspecteur ou commissaire-adjoint, deux agents inspecteurs et 40 gardes. Ces agents sont munis d'un sabre seulement. Leur ancien armement devenu inutile, et ce qu'on a pu réunir de leurs objets d'équipement, ont été déposés au musée communal.

(1) L'uniforme des premiers est ainsi renseigné : habit, pantalon large, pantalon étroit, guêtres noires; celui des gardes-champêtres : habit, pantalon large, guêtres et drap gris.

(2) Des détails piquants montrent qu'à l'époque de sa suppression, l'uniforme de grande tenue était dans un piteux état dû vraisemblablement à ce qu'il n'avait plus été renouvelé depuis longtemps. Certains uniformes étaient devenus tellement étroits que les gardes devaient les porter sur chair, parce qu'ils n'auraient pu les boutonner s'ils avaient eu une chemise. La *Feuille de Tournai* du 24 juillet 1872 plaisantant au sujet du petit nombre de conseillers présents au *Te Deum* dit qu'il n'y avait pas plus de conseillers à la cérémonie que de poils sur les claques des gardes de ville! Enfin, lors de l'inauguration de M. Crombez, en qualité de Bourgmestre, le 14 octobre 1872, la police assista à la cérémonie en petite tenue, les uniformes de grande tenue n'étant plus présentables.

* * *

La garde bourgeoise ou garde urbaine, créée par la commune à la fin de la domination française, fut conservée sous le nouveau régime, avec l'autorisation du gouvernement.

Une lettre du maire (3 janvier 1815) au sous-intendant de l'arrondissement de Tournai, annonce que l'administration communale vient d'acheter pour la garde bourgeoise 60 fusils. (Arch. comm. 1815 f. 1).

Le 31 mai de la même année, la liste de ses officiers, arrêtée par le sous-intendant, Comte B. de Béthune, est approuvée par l'intendant du département de Jemappes, M. de la Motte Baraffe.

On y trouve les noms du Colonel : le Comte Henri du Chastel; du major : Ferdinand de Lannoy et de l'adjutant-major, Joseph de Gaest.

Puis ceux des capitaines des 9 compagnies.

1 ^{re}	compagnie,	capitaine	de Formanoir	Hubert,
2 ^e	"	"	de la Croix	Chrétien
3 ^e	"	"	Presin de	Lossy
4 ^e	"	"	de Wignacourt	Adrien
5 ^e	"	"	Hanotiaux	
6 ^e	"	"	de Rasse	Denis
7 ^e	"	"	de Lossy de	Froyennes
8 ^e	"	"	Duchâtelet	père
9 ^e	"	"	de la Croix,	Maximilien

Il y a encore neuf lieutenants et neuf sous-lieutenants. (arch. comm. 1815 f. 1).

Quelques jours après, 16 avril, le maire écrit au comte du Chastel, colonel de la garde bourgeoise, que l'autorité supérieure désire que celle-ci soit complétée; la liste des officiers acceptée par l'intendant du département de Jemappes devra être remaniée pour remplacer par d'autres, ceux des officiers actuels qui se trouvent être de nationalité française. Ce qui fut fait peu après.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre).

L'Eglise Saint-Quentin.

Le premier juillet prochain commenceront, sous la direction de M. l'architecte Sonnevile, les travaux de restauration de l'église Saint-Quentin. Ces premiers travaux seront à la vérité peu considérables; ils se borneront à l'enlèvement du plafond en plâtras de la nef et à son remplacement par un plafond en bardeaux. D'autres travaux suivront sans doute qui compléteront ceux qui furent effectués, il y a un demi-siècle, sur les plans de Bruno Renard et sous la direction de Van Ysendyck; ils restitueront à ce monument remarquable la physionomie artistique et la haute valeur architecturale qu'il devait à ses bâtisseurs.

Profitant de cette circonstance, nous publierons une courte notice historique et archéologique sur l'église de Saint-Quentin, complétant au moyen de documents inédits ce qui a déjà été

écrit sur ce sujet par BOZIÈRE, B.-N. DU MORTIER et CLOQUET (1).

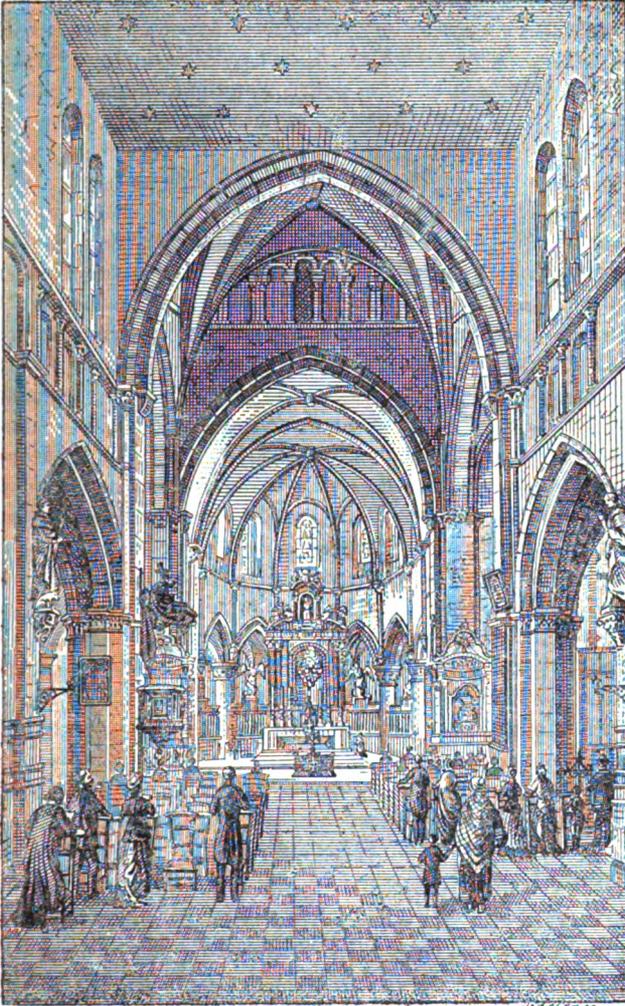
* * *

On pense assez généralement que la première église de Saint-Quentin à Tournai fut construite par saint Eloi au VII^e siècle. En 950, c'était une riche et puissante collégiale, au dire d'HÉRIMAN. Elle fut spoliée et renversée par l'évêque Fulcher que PHILIPPE MOUSKÈS et l'annaliste MEYER, après Hérیمان lui-même, s'accordent à nous montrer comme un dissipateur et un indigne.

L'église actuelle fut rebâtie à l'époque romane et complétée, au XV^e siècle, de ses carolles. B.-N. DU MORTIER croit très logiquement que

(1) BOZIÈRE, *Tournai ancien et moderne*, p. 394. — B.-N. DU MORTIER, *Recherches sur les principaux monuments de Tournai*, p. 253. — CLOQUET, *Tournai et Tournaisis*, p. 310.

cette reconstruction ne remonte pas plus haut que la fin du XI^e siècle; les caractères de son architecture et les rares documents que l'on possède appuient cette opinion.

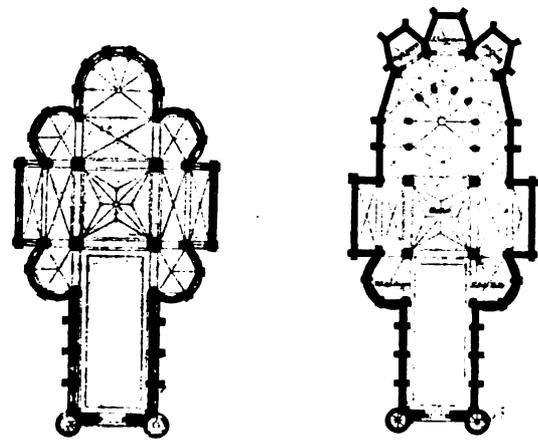


En 1337 fut construit le portail de l'église vers la grand'place. Il est permis de supposer qu'il en remplaçait un autre contemporain de l'édifice même et par conséquent romain. Le portail de 1337 fut construit en style gothique qui était le style de l'époque; on y laissa subsister les deux tourelles romanes et le porche en plein-cintre, et on perça dans le pignon les grandes fenêtres lancéolées qui ont été conservées lors de la restauration de la façade en 1859. A ce point de vue on peut dire que cette restauration a été malencontreuse; Bruno Renard qui en avait fourni les plans fut pris aigrement à partie par Le Maistre d'Anstaing, Barthélemy Du Mortier et Mgr Voisin qui préconisaient une façade purement romane

où les deux étages de fenêtres lancéolées que nous connaissons auraient fait place à une rosace, comme on l'avait pratiqué à la façade de la cathédrale où la grande fenêtre ogivale de l'évêque De Croy avait été remplacée par la rosace actuelle et un pignon roman. Pour s'accorder avec le reste de l'édifice, la façade de St-Quentin devait être restaurée en style roman. Une partie de la Commission Royale des monuments et le Conseil communal donnèrent leur approbation au projet Renard, et la façade de S. Quentin fut établie dans l'état où elle se trouve actuellement sous la direction de l'architecte Van Ysendyck.

Il faut dire ici que la rose préconisée par d'Astaing et consorts n'aurait pas été moins anachronique que les fenêtres lancéolées; cette rose se retrouve aux trois âges du style gothique et elle est, au sentiment de M. SONNEVILLE, si rare dans les édifices purement romans qu'on peut dire qu'elle n'y figure que par anomalie ou peut-être par suite de l'influence des idées qui allaient détronner le roman au profit du gothique. C'est ainsi que la cathédrale, presque entièrement romane, de Strasbourg, fut ornée à sa façade d'une rosace par ceux qui terminèrent l'édifice alors que le style gothique commençait à prévaloir sur le style roman.

En 1464 l'Eglise subit une transformation considérable par la construction des basses ailes du chœur et des voûtes du transept et du chœur.



Eglise Saint-Quentin
Plan primitif Plan actuel

Le plan primitif de l'église était une croix latine cantonnée d'une chapelle aux quatre angles

de l'intersection. Les deux chapelles vers le chœur disparurent, absorbées par les carolles, et le chœur lui-même s'allongea de trois protubérances constituant les chapelles nouvelles, l'une derrière le sanctuaire, les deux autres de chaque côté de la première.

Dans son *Projet* [manuscrit] *d'Histoire de Tournai*, SANDERUS en parle en ces termes :

Le chœur de cette église avec les trois chapelles qui sont derrière ont été établis en 1469; Pasquier Grenier, citoyen de Tournai, et son épouse Marguerite de Lannoy en furent les promoteurs en donnant une somme pour élever les huit colonnes qui supportent les voûtes du chœur et en faisant construire à leurs frais la chapelle qui est derrière le maître-autel; ils y fondèrent quatre messes par semaine léguant pour cela une certaine somme qui fut consacrée à l'acquisition de la moitié de la dime levée sur Marcke et Kerckem, entre Audenarde et Renaix, l'autre moitié appartenant à l'office du Réfectoire de la cathédrale, comme il appert de lettres scellées du Chapitre du 4 juillet 1499. La libéralité de ces époux est d'autant plus exemplaire qu'ils n'avaient pas moins de dix-sept enfants, comme on le voit par les tapisseries qu'ils firent tisser pour la décoration du chœur et qui représentaient admirablement les sept sacrements avec leurs symboles repris dans l'Ancien Testament. Le reste du travail fut promptement acquitté grâce aux libéralités d'autres paroissiens (1).

Le document ci-après, que je reproduis parce qu'il est inédit et très intéressant, n'est pas moins explicite à ce sujet pour établir la date de la construction des carolles et chapelles nouvelles et déterminer les bâtiments qui durent être démolis pour leur faire place (1).

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront Chappitre de l'église de Tournay, le doyen d'icelle absent, Salut. Savoir faisons que oy les remonstrances des glisans de église et proviseurs des pources de le paroische saint Quintin en ladicte ville, disans que pour la conservation et edification des alées et chappelles nouvellement faictes et acomplies à lentour et environ du char de ladicte eglise a esté neccessité de démolir et adnichiller une maisonchelle et lardier qui estoit au cymitière de ladicte eglise, en laquelle len avoit accoustumé de conserver et distribuer les biens et aumoisnes desdis povres. Et depuis lesdis gliseurs et proviseurs avoient et ont obtenu des quatre consaulx de ladicte ville qu'ilz puissent retenir et appliquer à l'usage desdis povres certaine quantité d'estable et une petite courchelle en longueur de seize piés ou environ scitués et gisans derrière la maison par cy-devant appelée *le coupe* tenant d'un lez audit cymitière de saint Quintin, d'aulture

(1) Texte latin dans *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, t. VIII, p. 265.

(1) ARCH. DE TOURNAI, fonds Saint-Quentin, original parchemin; — *Premier Cartulaire*, 202, V^o.

lez à l'eritage de lostel saint George et haboutant par derrière au presbitaire de ladite église, pour sur ledit lieu édifier ainsi que besoing sera pour la conservation et distribution des biens desdis povres; à condition que par quelque laps temps ladicte partie de héritage ne pourra chéyr en admortissement, mais demourra tousjours perpetuellement subgette et justiciable comme avant cette acqueste à la loy de ladicte ville et ny aura quelque immunité ne franchise et ny si pourront tenir aucunes malfaicteurs ou délinquans pour quelque cas que ce soit, au moins pour en cellui lieu joyr comme de immunité et ny aura aussi que une seulle entrée que tousjours se tenra close, fors aux heures neccessaires et que mestier sera pour le bien desdicts povres. Et eu d'entre nous sur icelles remonstrances et sur la relation de aucuns de nos députez qui par une autre ordonnance et commandement ont visité ledit lieu, meure et grande délibération, nous ayans regard à la grande et léable décoration ensuye à ladicte par la démolition de ladicte petite maisonchelle à la requeste desdis gliseurs et proviseurs avons accordé, volu et consenti et par ces présentes accordons, volons et consentons que ladicte quantité d'estable et courchelle se puissent retenir et appliquer à l'usage dessusdit aux conditions dessus déclarées et non autrement, pourveu que lesdis gliseurs et proviseurs seront tenus de aux despens de ladicte église faire faire ung huys pour avoir yssue sur les rejets de ladicte ville pour par ilecq mener tous delinquans et malfaicteurs qui seroient appréhendés en ladicte place sans aucunement povoir d'ilecq en menant lesdis malfaicteurs passer parmy l'immunité de ladicte église. Et en tesmoing de ce nous avons fait mettre le seel aux causes de nostredicte église à ces présentes qui furent faictes et données en nostre chapitre le douzième jour du mois d'octobre l'an de grace mil quatre cens soixante et quatorse.

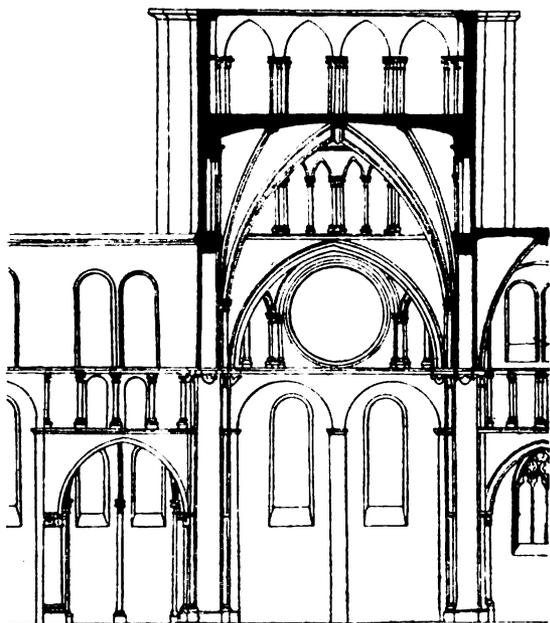
Ce texte s'applique au passage qui relie aujourd'hui le presbytère à la voie publique, et aussi à la porte percée dans le bras gauche du transept.

Il est probable, dit B.-N. Du Mortier, que les voûtes du transept et du chœur furent construites à cette même époque; malheureusement celles du transept et du dôme sont venues chercher trop bas leur point d'appui, et il faut monter aujourd'hui dans les greniers pour admirer une belle série d'arcatures aveugles qui couronnaient les hauts murs du dôme.

Dans un article publié sous le titre de *L'Architecture lombarde et ses rapports avec l'Ecole de Tournai* (1), M. Louis Cloquet, se montrant plus catégorique, affirme sans hésitation que le travail qui dégrada la haute voûte du dôme fut exécuté

(1) *Revue d'Art chrétien*, 1893, p. 216.

au XV^e siècle et il le déplore en des termes excellents. Il montre les rapports qui existent entre les monuments lombards et les monuments tournaisiens, la cathédrale notamment, puis insiste sur les rapprochements entre la cathédrale et Saint-Quentin. « La grande tour-lanterne de la



Coupe faisant voir la transformation du dôme au xv^e siècle

cathédrale de Tournai, dit-il, paraît avoir été la mère de celle que l'on rencontre à Saint-Nicolas de Gand et de celle que l'on voyait autrefois à Saint-Quentin de Tournai comme en beaucoup d'autres églises. Cette dernière, tronquée et cachée par une voûte du XV^e siècle, était la plus importante par ses proportions relatives et la plus remarquable par la beauté de ses galeries intérieures. »

Le sort de l'église de Saint-Quentin a été celui de beaucoup des églises de Tournai. Elle sortit admirable des mains de ses bâtisseurs, reçut les additions de la période gothique et traversa ensuite les siècles en subissant des transformations et des mutilations durant chacun d'eux. C'est ainsi que lors du sac des églises et monastères le vendredi 23 août 1566, Saint-Quentin eut à souffrir les excès des iconoclastes. Sous la conduite d'un cordonnier nommé Crépin Fruyet, les vandales envahirent l'église. *Oy! oy! enffans, leur criait Fruyet, venez hardiment, mortdieu! qu'elle n'en ayt pas moins que les aultres!* Et ils brisèrent le

jubé et les orgues, abattirent les piliers de pierre soutenant le *licende* en dedans du chœur, jetèrent bas un crucifix, rompirent les tables d'autel et le grillage autour du chœur. Les principaux meneurs de cette bande, Crépin Fruyet, le marchand Léon François et le chaudronnier Léon De Blas, furent condamnés à être pendus (1).

Mais, somme toute, on ne possède guère de renseignements sur l'histoire ancienne de l'église Saint-Quentin, en dehors de ceux que j'ai cités. Les archives paroissiales, que j'ai pu consulter grâce à l'obligeance de M. le curé Renard, ne renferment aucun document à cet égard jusqu'au milieu du XVII^e siècle. On voit même que les modifications apportées à l'église au cours du XVII^e siècle furent très peu importantes; il était réservé au XVIII^e d'y laisser l'empreinte profonde de son mauvais goût et de la moderniser à sa façon qui était détestable. Le jubé disparut; des autels de style rococo furent élevés dans le transept; une balustrade de marbre fut établie entre les carolles et le chœur; des vases, des urnes, des grenades flamboyantes, des amours gentiment sculptés vinrent contraster avec les lignes sévèrement correctes du temple.

En mai 1668 on dut faire effectuer de grands travaux de consolidation au pavement de l'église qui était miné de tombes; la précipitation et le désordre qu'on avait mis à inhumer les nombreuses victimes de la peste ne firent qu'aggraver le mal. On chargea maître Grégoire De le Winghe, fameux maçon de l'époque, de redresser le pavé et de combler les sépultures qui constituaient un danger d'effondrement. Ce travail fut interrompu pour des raisons que nous ne connaissons pas, et repris en 1748; on enleva alors les pierres tombales qui couvraient les fosses où il ne restait plus d'ossements, et on plaça ces pierres le long des murailles en les rangeant parcimonieusement pour ne point perdre de place. On put ainsi recommencer les inhumations jusqu'à l'époque du décret de Joseph II qui mit un terme aux enterrements dans les églises et dans les cimetières *intra muros*.

(1) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds du Tournaisis, *Reg. aux sentences criminelles*, 59 V^o. — ARCH. DE TOURNAI, *Reg. de la loi*, n^o 149 (du 8 avril 1568, n. st.) — *Mém. de Pasquier de le Barre* (édit. Pinchart), t. I, page 72.

En mai 1671, le pasteur et les notables de S. Quentin exposent au Chapitre que les tourelles de la façade de leur église sont en très mauvais état aussi bien que le frontispice et exigent de grandes réparations. Sur rapport du chanoine Zuallart le Chapitre autorise la reconstruction partielle des tourelles et l'ouvrage de la façade. (1)

A la suite de sa visite de l'église le 2 août 1673, l'évêque Gilbert de Choiseul ordonna la suppression des autels de saint Sébastien et de saint Jacques et fit transférer le service de ces deux autels aux deux chapelles qui sont au bout de la nef de chaque côté. Il exhorta les paroissiens à construire un plafond pour la nef et autorisa une quête dans la paroisse à cet effet; cette proposition n'eut probablement pas de résultat, car on ne trouve aucune trace de son exécution dans les registres ou documents paroissiaux.

Sous Louis XIV, la paroisse de S^{te} Catherine et l'abbaye de St Mard furent rasés pour faire place à l'esplanade de la nouvelle citadelle. Les religieux de St Mard reçurent l'église de Sainte Marguerite, dont les paroissiens furent répartis par l'évêque Gilbert de Choiseul entre les paroisses de St Nicaise, St Jacques et St Quentin. Disons ici qu'un siècle plus tard la paroisse de St Nicaise fut elle-même supprimée et ses habi-

tants attribués à Notre-Dame, à St Quentin et à Ere. La suppression de S^{te} Marguerite se fit sans soulever trop de récriminations de la part des paroissiens, tandis que celle de St Nicaise suscita un tolle général contre le Chapitre qui en était l'auteur. En ce qui concerne spécialement l'histoire de St Quentin, je dois ajouter qu'il y eut vers 1725 une querelle entre les notables de l'ancienne paroisse S^{te} Marguerite attribués à St Quentin et les notables de cette dernière paroisse, ceux-ci refusant aux premiers le droit d'intervenir dans les délibérations relatives à St Quentin et d'assister à la reddition des comptes des égliseurs et pauvresseurs. La querelle fut portée au tribunal des Prévôt et Jurés. Ceux de St Quentin finirent par transiger et par admettre tous les gentilhommes, les gradués et les magistrats domiciliés à S^{te} Marguerite à l'audition des comptes et à toutes les séances, mais s'obstinèrent à refuser d'admettre les anciens pauvresseurs de S^{te} Marguerite; cette transaction donna sans doute satisfaction aux protestataires car ils renoncèrent à leurs revendications après le mois de mai 1727. L'annexion de St Nicaise ne donna pas lieu à semblable conflit.

Docteur F. DESMONS.
(A suivre).

(1) ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 15 et 25 mai 1671.

Crayons généalogiques tournaisiens.

UN SCULPTEUR TOURNAISIEN PEU CONNU :

JEAN RYS ;

SA FAMILLE; UNE DE SES ŒUVRES :

épitaphe de Marie-Barbe-Eléonore de la Barre ;

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE

de la Barre, dite de la Barre.

(Fin).

La famille DE LA BARRE, de son nom primitif de *le Barre* est inconnue des généalogistes et les héraldistes ignorent complètement ses armoiries.

Un des membres, personnage très érudit, acquit au XVIII^e siècle, une certaine notoriété. On le trouve cité dans tous les ouvrages biographiques concernant Tournai, et comme il fut auteur de l'édition du *Grand dictionnaire historique dit de Moréri* publiée avec la collaboration de l'abbé LE CLERC, en 1725, il a une biographie des mieux faites dans l'édition du même Dictionnaire donnée en 1759.

Voici ce que nous avons recueilli sur cette famille qui porta : *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois huîtres de sable, animés,*

becqués et membrés de gueules, ayant chacun la patte interne levée et projetée en avant; les deux en chef affrontés.

I. Pol ou Paul DE LE BAR OU DE LE BARRE, marchand grossier (1), natif de la paroisse de Saint-Etienne à Lille, mourut à Tournai sur le territoire de la paroisse de Saint-Jacques, le 1^{er} mars 1682, et fut enterré dans le cimetière de la paroisse de Saint-Quentin. Il avait épousé dans cette dernière paroisse le 11 juillet 1643, Catherine DANVERS (2), fille de Remy Danvers, taillandier, et de Henriette Tichon (3).

Catherine Danvers mourut aussi dans la paroisse de Saint-Quentin, le 13 mai 1687 et y fut inhumée le 22 dudit mois. Son testament fait le 4 mars 1687, fut approuvé le 14 mai, mais dans la copie que nous avons trouvée aux Archives de Tournai, on a écrit 14 avril par erreur.

Voici ce que la testatrice dit dans ce document en parlant de son gendre de la Hamaide-Lussignies :

« Et comme je me persuade que le sieur de Lussegnyes, mon gendre, ne cessera point de se servir de quelque billiet qu'il a par adresse tiré de moy, nonobstant qu'il a jamais été fait pour avoir effect, ainsy que j'ay affirmé au procès qu'il m'a suscité en conséquence d'iceluy, je déclare, en tant que de besoing encore que mon affirmation at esté sincère et que je veux que ce billiet soit réputé commenon fait et sans effect. »

Les époux de la Barre-Danvers eurent au moins neuf enfants :

1^o Marie-Hélène DE LE BAR, baptisée à Saint-Quentin de Tournai, le 24 novembre 1645, fut tenue sur les fonts par Arnould du Chasteler et par Eleyne de Le Haye.

Elle mourut en la même paroisse, le 20 octobre 1646.

2^o Ciprienne DE LE BAR, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 24 octobre 1648, eut pour parrain, Louis de Courtray, et pour marraine, Ciprienne du Prié.

(1) Marchand en gros.

(2) ARCHIVES DE L'ÉTAT-CIVIL DE TOURNAI. Registre 313, mariages au verso, page 16. Les témoins de cette union furent Jean de Bras, clerc de la paroisse, et Remy Danvers, père de l'épousée.

(3) Henriette Tichon, mourut dans la paroisse de Saint-Quentin, le 5 août 1646, et Remy Danvers y décéda le 18 avril 1653, après avoir convolé avec Agnès Vesgen, qui trépassa dans ladite paroisse, le 10 décembre 1655.

3^o Paul-Remy DE LE BAR, baptisé, même paroisse, le 15 décembre 1651, fut tenu sur les fonts par Remy Danvers et Marguerite de Harnes. Il mourut au berceau.

4^o Paul-Martin DE LE BAR, baptisé, même paroisse, le 12 novembre 1653, tenu sur les fonts par Quintin Bisman et Catherine du Gardin, mourut en bas âge.

5^o PAUL-JOSEPH DE LE BAR, puis de la Barre, qui suivra II.

6^o Marc-Antoine DE LE BAR, baptisé à Tournai, dans l'église de Saint-Jacques comme le furent ses deux frères et sa sœur qui suivent, fut tenu sur les fonts le 16 juin 1658 par Antoine Lamber et par Iolente-Anne Cappelier.

7^o Guillaume-Procope DE LE BAR, baptisé le 5 avril 1660, eut pour parrain Guillaume le Sceultre et pour Marraine, Marie Wateau.

8^o Ignace-Joseph DE LE BAR, baptisé le 22 juin 1664, fut tenu sur les fonts par Paul-Joseph de le Bar et par Marie Delforge.

9^o Barbe-Aliénore DE LE BAR OU Marie-Barbe-Éléonore DE LA BARRE, baptisée le 31 mai 1665, tenue sur les fonts par Arnould de Courtrai et Barbe Kamart, mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Quentin, le 18 janvier 1700, après y avoir épousé dans l'église de Saint-Jacques, le 1^{er} décembre 1685, Pierre DE LA HAMAIDE, écuyer, seigneur de Lussignies, etc., baptisé à Notre-Dame de Tournai le 25 décembre 1640, lequel mourut dans la paroisse de Saint-Brice, le 18 mars 1711 (1). C'est pour lui et c'est pour elle que fut érigée l'épithaphe dont nous donnons la figure. Voici la requête faite pour cette érection, ainsi que la permission qu'accorda le chapitre de la Cathédrale à qui la demande était faite en ces termes.

« Vos seignories Messieurs sont tres humblement susplliées de permettre d'attacher à la muraille de la chapelle de Saint-Nicolas paroisse de Saint-Quintin vne medaille de 7 pieds de hault et 3 pieds et demy de large, le tout de

(1) Pierre de la Hamaide était le troisième enfant et le deuxième fils de Jean DE LA HAMAIDE, premier conseiller pensionnaire de Tournai dès le 2 juin 1668, qui fut anobli par l'obtention d'une charge de Conseiller du Roi au Conseil souverain de Tournai, le 5 juin 1673, charge qui conférait au titulaire le titre personnel de chevalier et la noblesse héréditaire pour ses descendants. La mère de Pierre de la Hamaide se nommait Françoise Scorjon ou Scorion.

» marbre blanc a la memoire de feue Madame de
 » la Hamaide, ensuite du dessein ici joint par
 » lequel appert qu'elle servira d'Ornement a
 » l'Eglise, de tant plus que lad^e muraille est
 » toute nue. Ce faisant etc°. DE LA HAMAYDE. »

En marge de ce document est l'apostille-permission datée du 28 avril 1700 :

« *Domini permittunt Domino supplicanti licentiam petitam; actum in Capitulo die XXVIIJ^a aprilis 1700. J. B DU PRET. »*

II. Paul-Joseph DE LE BAR, dit plus tard de la Barre, licencié-es-lois, avocat au conseil souverain de Tournai avant 1682, puis conseiller référendaire près de la cour du Parlement de Tournai avant 1691, devint substitut du procureur général au Conseil provincial de Valenciennes. En 1703, il n'est plus qualifié qu'avocat en la cour du Parlement. Il paraît qu'il se ruina par des entreprises commerciales.

Baptisé à Saint-Jacques de Tournai le 13 février 1655, il fut tenu sur les fonts par Denis de Gouy et Marie de le Forge. Il épousa, en premières noces, dans la dite église, le 15 mai 1685, Jeanne-Marguerite HAYET, dont nous n'avons pu découvrir l'origine; et, en secondes noces, en 1690, Magdeleine-Catherine REGNAULT, parente de Maître Luc Regnault, pasteur de Grugeon (1).

Nous connaissons six de ses enfants; deux du premier lit et quatre du second; ils suivent :

Du premier lit :

1^o Louis-François-Joseph DE LE BARRE, dit de la Barre, homme de lettres, reçut en 1727, une place d'associé honoraire étranger de l'Académie royale des Inscriptions et Belles lettres de Paris. La dernière édition du *Grand Dictionnaire historique* dit de de Moréri, donnée en 1759, renferme en sa lettre B, page 133, une excellente biographie du savant de la Barre, avec des dates exactes pour sa naissance et son décès. Malgré cela, il a fallu que certains publicistes modernes, sorte d'historiens brouillons, viciassent le tout, alors qu'il suffisait de copier. Nous disons donc que cet écrivain fut baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le neuf mars mil six cent quatre-vingt-huit (2) et qu'il fut tenu sur les fonts par Guil-

laume-François le Roy (1) et par D^{elle} Jeanne du Chambge (2). Il mourut à Paris, le 23 mai 1738, âgé de 50 ans, 2 mois et 14 jours, des suites d'une fluxion de poitrine. De ses deux mariages, nous ne savons s'il laissa postérité.

Dans le tome XII de la *Biographie nationale de Belgique*, il y a une table où figure le nom de notre DE LA BARRE, et qui fait connaître que l'article concernant ce nom doit être dans le tome XI, colonnes 255 et 256, où nous n'avons rien trouvé.

2^o Thérèse-Josèphe DE LE BARRE, baptisée aussi à Saint-Jacques de Tournai, le 11 mai 1689, fut tenue sur les fonts par M. Pierre Hattu (3) et par M^{elle} Thérèse-Michelle de Bressy (4).

Du second lit, vinrent quatre enfants baptisés aussi à Saint-Jacques; ce sont :

3^o Jacques-François-Joseph DE LA BARRE, baptisé le 7 avril 1691. Parrain : M. Jacques Brisseau (5). Marraine : D^{elle} Marie-Françoise du Ménil (6).

4^o Antoine-Emmanuel DE LA BARRE, baptisé le 22 octobre 1698. Parrain : M. Antoine-Michel (7). Marraine : M^{elle} Marie-Agnès Paulet (8).

5^o George-François-Joseph DE LA BARRE, baptisé le 2 septembre 1700. Parrain : M. George de Gheuviet, conseiller du Roi référendaire en

(1) Guillaume-François le Roy, greffier civil de la ville de Lille, portait pour armoiries, d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles de même. — D'HOZIER, *Armorial de Flandre*, etc., publié par Borel d'Hauterive, p. 38, n^o 109.

(2) Bien qu'appartenant à une famille qui eut une branche anoblée dans la personne de Jehan du Chambge, receveur général du domaine à Cassel, le 10 janvier 1645, Jeanne du Chambge n'était pas noble. Baptisée à Saint Jacques de Tournai, le 27 septembre 1639, elle était fille de Charles, bourgeois de Tournai, et de Catherine de Gouy. Elle mourut dans la même paroisse, le 4 juillet 1707, après y avoir épousé en premières noces, le 23 janvier 1672, Toussaint Pouille. Elle eut pour second mari, Jean-Baptiste Simon, procureur es-cours subalternes à Tournai. — *Not. gén. tourn.*, t. II, p. 425.

(3) Pierre HATTU, chevalier, président à mortier au Parlement de Tournai. *Notices gén. tourn.*, t. 2., p. 196.

(4) Mademoiselle DE BRUSSY, était parente de Jean-Baptiste de Bressy, aide-major de la place de Lille. Elle portait : de gueules chaussé d'hermine.

(5) Médecin pensionnaire de Tournai. — *Not. gén. tourn.*, t. I, p. 313.

(6) Les du Ménil ou du Mesnil étaient des fermiers généraux, intéressés dans les fermages de Flandre et habitant à Lille.

(7) Avocat, membre de la Magistrature tournaisienne de 1692 à 1696, mort à Tournai, Notre-Dame, le 20 février 1699. — *Not. gén. tourn.*, t. I, p. 677.

(8) Cette Demoiselle était sœur de Henri Paulet, écuyer, seigneur du Hamel, capitaine des portes de Tournai. — *Not. gén. tourn.*, t. 2. p. 729.

(1) Curé de Gruson, Nord, France.

(2) ARCHIVES DE L'ÉTAT-CIVIL DE TOURNAI. *Registre* 49, fol. 205.

la chancellerie du Parlement de Tournai (1).
Marraine : M^{lle} Marguerite Boucherie (2).

6^o Marie-Catherine-Magdeleine DE LA BARRE,
baptisée le 4 septembre 1702. Parrain : Pierre-

(1) de Ghewiet. Voyez *Not. gén. tourn.* t. 2, p. 101.

(2) Devait appartenir à une famille française qui n'a pas laissé de trace à Tournai, et qui était originaire de la Guyenne.

Joseph de la Barre (1). Marraine : D^{lle} Marie
Antoinette Michel (2).

Le Comte P. A. DU CHASTEL.

(1) Devait être lillois et cousin du père de l'enfant baptisé.

(2) Sœur de l'avocat cité en la note 5.

Le Patriotisme dans l'Histoire de Tournai.

(Fin).

Pour marquer les progrès du sentiment français chez les Tournaisiens du XIV^e siècle, c'est à la guerre qu'il a fallu les suivre. En retour, constater que leur rôle militaire s'amointrit, c'est énoncer une première cause d'attiédissement.

Les milices communales débutèrent sur les champs de bataille du XIII^e siècle; la plaine de Courtrai vit leur plus éclatant triomphe et, durant la première moitié du XIV^e siècle, elles formèrent une partie essentielle des troupes de campagne. Mais cela ne dura qu'un temps assez court : enorgueillies par le succès, les communes flamandes abandonnèrent la tactique défensive qui leur avait si bien réussi, tout en gardant leur vieil armement et leurs formations massives (1). Riches en politiques et en diplomates, elles n'avaient pas d'hommes de guerre. Il en résulta des défaites écrasantes dont la plus célèbre, celle de Roosebeke, 1382, porta un coup décisif au prestige des milices communales, et clôt toute une période de l'histoire militaire

Aussi, à partir de cet événement, n'est-il plus question des trois cents piétons tournaisiens institués par la charte communale.

Ce n'est pas à dire que l'on eût renoncé à l'infanterie : mais il en fallait une mieux armée et mieux exercée, dut-elle être moins nombreuse. C'est alors que se formèrent dans les villes des compagnies militaires, d'arbalétriers notamment, composées d'hommes qui s'exerçaient continuelle-

ment à la pratique de leur arme et rivalisaient, de ville à ville, dans des concours solennels. C'est en 1386 que, pour la première fois, Tournai ne mit au service du roi de France que cinquante arbalétriers. Charles VI « les vit moult volontiers, dit que c'étaient beaux compagnons et que la ville s'acquittait bien (1). » Mais, par le fait même, le service du roi devint moins populaire et perdit beaucoup de son influence sur le développement du patriotisme.

Bientôt la création d'une infanterie régulière supprima complètement l'intervention des communes. En même temps, avec ses fortifications négligées, son artillerie démodée, Tournai cessait d'être imprenable.

A cela il faut ajouter le changement qui se produisit, sur le déclin du XV^e siècle, dans la politique générale de la monarchie, et les progrès de la centralisation; changement que l'on dut ressentir particulièrement dans une ville telle que Tournai, qui avait joui d'un rang à part et d'un traitement favorisé.

L'on n'en finirait pas d'énumérer toutes les attentions, toutes les flatteries que multiplièrent les rois de France, depuis Philippe le Bel jusqu'à Charles VII, à l'endroit des tournaisiens; et c'était admirablement habile de faire ainsi la conquête morale d'une ville qu'il était malaisé de défendre contre l'influence enveloppante des principautés belges. La prédilection royale s'exprimait dans les lettres et dans les chartes en termes qui allaient

(1) A ce point de vue, les recommandations de Philippe Van Artevelde avant la bataille de Roosebeke sont absolument typiques. Cf. *Froissart*, t. x, p. 165.

(1) Man. 7383.

au cœur. « Ceux de Tournai, dit Charles VI en 1413, « sont au plus près de nous, et comme notre chambre, et ont la garde de notre personne quand nous sommes à la guerre (1). » Tournai est la ville « la plus aimée (2) » des rois; il mettent les tournaisiens « au-dessus de tous leurs autres sujets (3). » Louis XI lui-même appelle Tournai la perle de son royaume.

Ce ne sont pas seulement des paroles, mais des faveurs exceptionnelles : les tournaisiens sont exempts d'impôts au profit de la Couronne, si ce n'est depuis la fin du XIV^e siècle, une contribution fixe destinée aux aumônes du roi (4); leurs marchandises sont franches de droits d'exportation de manière à diminuer le préjudice qu'ils subissent de par leur situation géographique (5); ils sont dispensés du service féodal pour se consacrer exclusivement à la défense de la ville; ils sont tenus pour nobles et peuvent librement acquérir des fiefs dans toute la France, à raison de l'antiquité de leurs libertés, et parce que la garde des rois de France leur a été confiée « comme aux plus nobles, vaillants et loyaux (6). » Enfin et surtout, les rois prirent tour à tour l'engagement de ne jamais séparer Tournai de la Couronne de France.

Dans l'exercice de leur pouvoir les souverains traitent cette ville avec tact et douceur; ils ne commandent pas, ils demandent; ils interviennent en personne comme s'il s'agissait non de sujets mais d'alliés à ménager (7). Une politique si habile, et en même temps si noble, obtint des cœurs loyaux qui battaient dans la cité, la récompense que l'on sait.

Mais avec la fin du règne de Charles VII et surtout le règne de Louis XI, les procédés se modifièrent peu à peu. Il y eut à cela plusieurs raisons : d'abord une tendance générale vers la centralisation et le nivellement, ensuite la décadence de notre ville elle-même.

Atteinte dans les sources vives de sa richesse dès le XIV^e siècle, lorsque Bruges centralisa le commerce des draps, (8) Tournai se maintint

longtemps encore au rang de grande ville. Foyer de civilisation française dans les Pays-Bas, son clergé, sa haute bourgeoisie, la nombreuse noblesse qui y fréquentait lui donnaient une opulence, un agrément, un décor artistique et littéraire que signalent les contemporains (1). Mais pour des causes qu'il serait trop long d'énumérer, et parmi lesquelles il faut compter certainement l'installation de la cour de Bourgogne à Bruges et à Bruxelles, ce reste de prospérité disparut. La seconde moitié du XV^e siècle vit décliner rapidement la vieille cité. Perte d'importance militaire aussi quand les progrès de l'art de la guerre rendirent vulnérables ses murs du XIII^e siècle et inutilisable sa milice communale. Et alors, de même que Philippe le Bel avait senti naître en son cœur un ardent amour pour Tournai le jour qu'il avait aperçu l'importance de cette ville au point de vue de sa politique, de même cet amour se refroidit dans le cœur de Charles VII et surtout dans celui de Louis XI quand les tournaisiens n'eurent plus à invoquer que des services passés.

Dans les dures années de sa jeunesse, Charles VII n'avait rien refusé aux tournaisiens, heureux s'il pouvait les garder dans son parti, eux seuls de tous les français compris « depuis le Rhin jusqu'à la Loire et à la ville d'Orléans (2); » mais il passa la seconde partie de son règne à reprendre ce qu'il avait cédé durant la première. Plus encore, Louis XI, ce précurseur de l'absolutisme, tout en y mettant des formes doucereuses, négligea les reliques de l'épopée tournaisienne. De son temps, le fait est général, la vie communale s'atrophie : le pouvoir central dépouille peu à peu les villes de leur indépendance politique, en même temps que l'organisation des armées permanentes supprime leur rôle militaire. Au lieu d'un dévouement libre et agissant, ce n'est plus qu'une soumission passive; l'autorité royale se fait moins paternelle, les impôts augmentent (3), les privilèges cessent (4).

(1) Cf. notamment la lettre écrite par l'évêque J. de Thoisy en 1425. *Extraits analytiques des Consaux*, t. II, p. 182.

(2) Ce sont les termes employés dans une charte de 1452. ARCH. DE TOURNAI.

(3) A l'avènement de Louis XI, levée sur Tournai de seize mille écus d'or; peu de temps après levée de vingt mille pour racheter les villes de Picardie. C'était contraire aux privilèges constants de la Ville.

(4) Par exemple, en 1475 les Tournaisiens furent soumis au droit de nouvel acquet pour les fiefs, comme les non-nobles. Cf. Cousin, t. IV, p. 240.

(1) ARCH. DE TOURNAI. Charte du 10 août 1413.

(2) *Extraits analytiques des Consaux*, II, 187.

(3) V. *les lettres closes de Charles VII*.

(4) Cf. notamment la charte du 10 août 1413.

(5) Nombreuses chartes relatives à l'imposition foraine.

(6) Charte de Charles VII donnée à Poitiers le 23 décembre 1434.

(7) A. d'Herbomez. *Philippe le Bel et les Tournaisiens*.

(8) H. Pirenne. *Histoire de Belgique*, t. I, pp. 250 et ss.

Ainsi le voulait l'évolution du pouvoir monarchique. Mais comme le patriotisme français n'était pas ici un fait naturel, mais historique, et le produit d'une politique spéciale inaugurée par Philippe le Bel, l'on pouvait prévoir que, les circonstances ayant changé, tant d'affinités naturelles qui rattachaient Tournai aux Pays-Bas reprendraient le dessus.

Nous allons rechercher précisément ces liens avec les provinces belges, — les Flandres notamment — qui se manifestent à toutes les périodes de notre histoire, disputant Tournai à l'influence française.

C'est d'abord la race. Et s'il s'agit de la Flandre flamingante, constatons combien la frontière linguistique séparait peu, alors que les flamands envoyaient leurs enfants à Tournai pour y apprendre le français et qu'un grand nombre de tournaisiens passaient leur jeunesse dans les villes de Flandres (1).

Au point de vue géographique, Tournai apparaissait pendant trois siècles, non seulement comme une ville d'extrême frontière, mais comme une enclave française en terre belge. Aujourd'hui que la Flandre et le Hainaut sont coupés par la frontière franco-belge, nous nous figurons mal cette situation; mais il faut se rappeler que la Flandre d'autrefois comprenait Lille et Douai, qu'au Hainaut appartenait Valenciennes et Bouchain, de sorte que ces deux comtés enveloppaient Tournai de toutes parts. Il en résulta pour cette ville, tant qu'elle fut française, une extraordinaire difficulté de vivre : car non seulement la Flandre était le débouché naturel de son industrie, mais force lui fut de tirer ses subsistances d'une terre étrangère et souvent ennemie. Rien ne prouve mieux le dévouement que les rois de France avaient su inspirer aux tournaisiens que la constance de ceux-ci devant les menaces de la faim.

La religion même formait un de ces liens : pendant tout le moyen-âge l'évêque de Tournai eut juridiction sur la plus grande partie des Flan-

dres; notre procession fut le pèlerinage flamand par excellence; Notre-Dame de Tournai elle-même était flamande, et c'est à ce titre que, un jour, le roi Louis le Hutin refusa de lui rendre visite (1).

Dans l'ordre économique, nous étions enchaînés à la Flandre. S'il est vrai que, au XIII^e siècle, la draperie tournaisienne trouva son débouché sur les marchés français et, favorisée par le gouvernement royal, posséda des avantages, — auxquels peut-être il faut attribuer l'extraordinaire prospérité de la ville à cette époque — cela ne dura pas longtemps. Bientôt le commerce maritime fit désertier les anciens marchés, et Bruges devint l'entrepôt de toute l'industrie du Nord. Au XV^e siècle, la quasi totalité du commerce tournaisien, qu'il s'agit d'importation ou d'exportation, se faisait avec les principautés belges. Sur les trente-deux bonnes villes que Tournai convoquait à ses foires, j'en compte vingt flamandes et cinq brabançonnnes (2). C'était un axiome commercial que, si nos relations cessaient avec la Flandre, « les marchandises resteraient aux mains de nos marchands et ce serait la ruine totale de la Cité (3). » Sans les rapports de la Flandre wallonne et du Hainaut, Tournai eût manqué de pain et de viande. Enfin notre grande voie commerciale, l'Escaut, créait une étroite solidarité entre cette ville et les centres flamands.

Telles sont quelques-unes des affinités puissantes qui, en dépit des combinaisons politiques, ne laissèrent jamais les tournaisiens échapper à l'étreinte de leur entourage flamand et belge, qui se révèlent en tout temps, et finirent par triompher de trois siècles de pénétration française.

Entre ces antiques biens de famille et l'adoption capétienne, il ne cessa jamais d'y avoir lutte. Au début de notre francisation, c'est le courant démocratique qui tendit à ramener Tournai vers la Flandre. Les vainqueurs de Courtrai n'avaient

(1) Man. 7383 : « les Seigneurs de la Ville lui dirent qu'il allât voir Notre-Dame; et le Roi leur répondit qu'il n'irait mie, et qu'elle était flamande. » (Septembre 1315).

(2) En 1412, Lille, Messines, Ypres, Thourout, Lécuse, Damme, Ardembourg, Dunkerque, Poperinghe, Bailleul, Saint-Omer, Thérouanne, Aire, Béthune, Arras, Cambrai, Courtray, Audenarde, Gand, Bruges, Grammont, Termoude, Anvers, Malines, Diest, Louvain, Bruxelles, Mons, Maubeuge, Valenciennes, Douai, Orchies (ARCH. DE TOURNAI. Comptes dits d'entremise).

(3) *Extraits analytiques des Consaux*, t. II, p. 136.

(1) F. Funck-Brentano, *Philippe-le-Bel en Flandre*, p. 20. Disons en passant qu'il n'est pas permis de s'étonner, comme fit naguère un critique, de ce que Roger de la Pasture, quoique tournaisien, sût le flamand.

pas, comme on sait, croisé leurs piques contre le roi de France seulement, mais surtout contre la noblesse et la haute bourgeoisie, dont Philippe le Bel s'était fait l'allié; ils représentaient la démocratie. Or le peuple de Tournai n'était pas moins révolutionnaire alors que le peuple flamand; comprimé par la puissance combinée du roi et des patriciens, il ne pouvait agir comme il lui plaisait, mais ses cris de colère révèlent l'état de son âme(1). Il en fut ainsi durant tout le premier quart du XIV^e siècle, c'est-à-dire lorsque la lutte entre la France et la Flandre revêtit, un aspect social. Encore en 1328, des gens du commun « maudissent ceux qui aiment mieux le roi que les Flamands(2) ».

Mais bientôt le patriotisme français, excité par la vie militaire, triompha de tout autre sentiment au point de régner en maître dans l'âme tournaissienne. Au demeurant, flamands et tournaisiens, tout en se battant à chaque occasion, ne laissaient pas de s'aimer beaucoup. Comme le remarque le bon Froissart, à propos de l'acharnement des Gantois au siège de 1340 : « on dit, et voir est, qu'il n'est si felle guerre que de voisins et d'amis ». A la veille de Roosebeke, cette amitié s'affirmait encore dans la correspondance de la ville avec Philippe van Artevelde (3).

La célèbre maison de Bourgogne, qui a tant contribué à l'union des provinces belges, ne pouvait manquer d'influer sur les destinées tournaissiennes.

Quand cette branche de la famille des rois de France recueillit l'héritage des comtes de Flandre, il parut tout d'abord que les lis prenaient possession du sol flamand. Le respect et l'affection des tournaisiens allèrent naturellement au prince français qui s'était uni à l'héritière de Flandre, et ce prince lui-même considéra les tournaisiens comme des amis intimes, plus surs que ses propres sujets. Sous le règne de Charles VI, tandis que le gouvernement de la France était livré aux factions, les premiers ducs de Bourgogne — Philippe le Hardi et Jean-sans-Peur —

acquirent dans cette ville une situation prépondérante; ils y furent les lieutenants du roi, les intermédiaires obligés entre la commune et la Couronne(1). Au prestige de leur naissance, à l'importance commerciale de leurs états, s'ajouta bientôt l'attraction que la cour des ducs exerçait sur toute l'aristocratie des Pays-Bas; la haute bourgeoisie tournaissienne forma, avec la noblesse flamande, le premier noyau de cette cour(2). Et, comme autrefois l'influence française, c'est par les classes dirigeantes que l'influence bourguignonne pénétra dans la ville.

Avec la fameuse querelle des Armagnacs et des Bourguignons, éclata le conflit entre France et Bourgogne qui devait se répercuter à travers plusieurs siècles. Alors, malgré la constance des tournaisiens dans le parti français, par la force même des choses un changement s'opéra dans leurs relations avec les provinces belges groupées désormais, ou peu s'en faut, sous la main des ducs. Au lieu d'être comme auparavant les soldats de la France sur la frontière du Nord, ils furent déclarés *neutres* dans les guerres contre la maison de Bourgogne. Ne fallait-il pas assurer les relations commerciales? pouvoir sortir de la ville sans tomber dans les griffes d'un ennemi formidable? Les tournaisiens s'interdirent toute hostilité contre les sujets des ducs, et même de recevoir une garnison française (3).

Maintenue sous Philippe le Bon, Charles le Téméraire et Marie de Bourgogne(4), admise définitivement dans le droit international, cette neutralité fut l'étape vers l'annexion aux Pays-Bas. Celle-ci, à partir du moment que la maison de Bourgogne eut fondé le magnifique établissement que l'on sait, ne fut plus qu'une affaire de temps; et l'opinion des classes éclairées, y était faite, s'il est vrai que les petites gens gardaient un cœur profondément français.

(1) Cf. par exemple *Extraits anal. des Consaux*, t. I, p. 251.

(2) Quantité de bourgeois de Tournai figurèrent dans la *Cour amoureuse* organisée par des ducs; au reste le patriciat de cette ville et la noblesse flamande étaient unis par d'innombrables mariages.

(3) Le premier traité de neutralité, négocié en 1423, fut la cause prochaine de la révolution communale connue sous le nom d'*élévation des bannières*. Celle-ci rompit les pourparlers, qui n'aboutirent qu'en 1424. Le peuple ne voulait pas être obligé de défendre la neutralité de Tournai et du Tournais même contre des français.

(4) Marie de Bourgogne déclare que les Tournaisiens sont « ses bons voisins et se sont gracieusement conduits envers son père durant les dernières guerres. » (ARCH. DE TOURNAI. Charte de 1477).

(1) Cf. les nombreuses condamnations pour cris et actes séditieux, pour relations avec les insurgés flamands, consignées dans le man. CCXVI de la bibliothèque de Tournai.

(2) ARCH. DE TOURNAI. Registre de la Loi; bans d'un an.

(3) *Chronique de Froissart*, édit. Kervyn, t. III, p. 227 et t. X, p. 98.

La séparation de Tournai d'avec la France s'accomplit en deux actes. En 1513 les canons d'Henri VIII eurent facilement raison de nos murailles; après un retour éphémère de la domination française, en 1521 l'héritier des ducs de Bourgogne, Charles-Quint, annexa définitivement cette ville aux Pays-Bas. Mais autant la domination anglaise avait irrité les tournaisiens de toute catégorie, — à tel point que Henri VIII fit dresser contre ses nouveaux sujets une forteresse dont il nous est resté le vestige que vous savez — autant ils se soumièrent facilement à Charles-Quint. Celui-ci en prenant Tournai cueillit un fruit mûr; et quant à François I, à le voir s'arrêter devant une crue de la Scarpe et tourner le dos à la ville assiégée, l'on peut se demander s'il n'était point d'avis, lui aussi, que Tournai était désormais « peu de chose » pour la France (1).

A partir de ce moment, peut-on voir encore du patriotisme dans notre histoire communale? Non plus, évidemment, comme au temps de Philippe le Bel, de Philippe de Valois et de Charles VII. Alors le sentiment national et la loyauté — c'est-à-dire le service du roi — se confondaient; où était le roi, là était la patrie. Mais depuis 1521 jusqu'à la fin de l'ancien régime, les tournaisiens obéirent successivement à l'empereur, au roi d'Espagne, au roi de France, encore à l'empereur, encore au roi de France et finalement à l'empereur, sans pour cela devenir allemands ou espagnols, ni même redevenir français comme auparavant; seulement, de leur long dévouement à la couronne de France, ils gardèrent toujours quelque chose de cette loyauté qui avait fait leur gloire; à la différence du flamand et d'autres belges, qui paraissent plutôt doués pour la résistance, le tournaisien est aisément gouvernable, obéissant et fidèle au prince (2).

A-t-il une patrie autre que sa ville, d'ailleurs bien déchue de la splendeur d'autrefois? Malgré les affinités que nous savons, et bien qu'ils aient demandé à Charles-Quint de les rattacher à la Flandre plutôt que d'ériger le Tournaisis en pro-

vince distincte, n'allons pas croire que nos aïeux, de français qu'ils étaient, soient devenus belges immédiatement comme nous le sommes. D'ailleurs les provinces destinées à constituer la Belgique avaient beau être réunies dans une seule main, la conscience nationale n'était pas encore formée. C'est par une longue vie commune, et surtout par les souffrances partagées, que l'assimilation s'est faite : travail qui se poursuivit lentement à travers les siècles jusqu'à l'ère des grandes révolutions modernes, et plutôt silencieusement, exception faite des événements célèbres du règne de Philippe II. C'est de ceux-ci qu'il me reste à vous parler, car on peut dire qu'ils jetèrent violemment Tournai dans le creuset où se formait la patrie belge (1).

L'origine en est la Réforme. Déjà au temps de Charles-Quint, l'on dit qu'il y avait à Tournai « un bien grand nid d'hérétiques, » mais les manifestations publiques de la nouvelle doctrine ne se produisirent que sous le règne suivant. Comme les hérésies du moyen-âge alliée aux idées révolutionnaires ambiantes, la Réforme fit ses premières recrues dans le peuple; les haut-lisseurs, qui dirigeaient ici la classe ouvrière, comme avaient fait au moyen-âge les tisserands, formèrent le public des prêches. Ceux-ci dégénérèrent en émeutes qui menaçaient, non seulement la religion catholique, mais tout l'ordre politique et social : la raillerie et l'insulte poursuivent les prêtres dans la rue; le peuple en apercevant le prévôt de la commune crie : « voici le tyran, tuons-le »; on ne respecte plus aucune autorité. Et le nombre des assistants aux prêches croissait toujours, il dépassa douze mille.

De tels faits, constatés ailleurs comme ici, commandaient une répression sévère, si le gouvernement ne voulait pas livrer le pays à l'anarchie. Malheureusement le gouvernement, c'était un roi que les belges connaissaient à peine et qui vivait très loin d'eux; un ministre impopulaire, des fonctionnaires et des soldats espagnols que l'on

(1) Mot de Charles-Quint à l'ambassadeur de France. V. sur ces événements : *Tournai et l'occupation anglaise* par Ad. Hocquet, dans le t. V des *Annales de la Société historique*.

(2) Une lettre de Vauban, citée par le Dr Desmons dans son *Histoire de Tournai sous le règne de Louis XIV* — actuellement sous presse —, décrit fort bien ce caractère.

(1) Pour tout ce qui va suivre, j'ai pris pour guide le remarquable travail de M. l'archiviste Ad. Hocquet sur « Tournai et le Tournaisis au XVI^e siècle » travail couronné par l'Académie de Belgique. Je tiens à remercier ici l'auteur de m'avoir obligeamment communiqué son manuscrit, encore inédit.

détestait, de lourds impôts, en matière religieuse des mesures qui dépassaient le but et le fantôme de l'inquisition d'Espagne. Ce malencontreux gouvernement, s'il usait d'indulgence enhardissait les rebelles, et quand il sévissait, soulevait d'indignation le pays entier sans distinction de parti.

A Tournai, les excès des calvinistes allèrent jusqu'au sac des églises et à toutes espèces de désordres, jusqu'à la formation d'une véritable armée de rebelles qui promena ses ravages dans toute la contrée; mais ces excès mêmes leur enlevèrent les meilleurs de leurs partisans, et bientôt ils furent définitivement réprimés par l'énergique lieutenant du Gouverneur du Hainaut, Sainte-Aldegonde de Noircarmes.

Ce n'est pas dans l'adhésion de beaucoup de Belges aux doctrines de Luther et de Calvin qu'il faut voir un mouvement national. Au contraire en ce qui concerne Tournai, le gouvernement crut y voir des influences françaises; d'ailleurs elle ne fut pas générale et entama peu les classes supérieures. Mais, à cette occasion, l'on vit pour la première fois les provinces belges s'unir contre la domination étrangère, et voilà le spectacle qui nous intéresse. La haute noblesse, mécontente de se voir destituée de son rôle traditionnel dans l'Etat, forma un parti d'opposition. Dans la question religieuse, si elle ne fit point cause commune avec les calvinistes, au moins ne manqua-t-elle pas d'adopter une politique qui était le contre-pied de celle du gouvernement, et consistait dans une tolérance plus ou moins large. Cette opposition fut populaire; la terreur du duc d'Albe, la menace de nouveaux impôts, la fameuse furie espagnole en firent le parti national. Profitant de la mort du gouverneur Requesens, les Etats Généraux se réunirent spontanément et s'emparèrent du pouvoir; c'était le premier pas vers l'indépendance du pays.

Les tournaisiens hésitaient; leur opposition aux fameux impôts du 10^e et du 20^e denier avait cédé plus vite que celle des autres provinces; il fallait leur donner du ton. Alors les Etats leur envoyèrent un gouverneur choisi tout exprès. Ce fut Pierre de Melun, prince d'Epinoy issu de la célèbre maison d'Antoing que l'on trouve à chaque page de notre histoire communale; sa femme,

Philippine-Christine de Lalaing, proche parente des comtes d'Egmont et de Hornes, sortait d'une des familles les plus lancées dans le mouvement national (1). Catholique et patriote, le prince d'Epinoy établit sa politique sur deux pivots qui furent, l'un, la défense du pays contre la domination étrangère, l'autre, le maintien des privilèges de l'ancienne religion. Tout Tournai, clergé compris, y adhéra, souscrivit à la Pacification de Gand et aux Unions de Bruxelles.

C'est alors que pour la première fois le nom de patrie fut appliqué à l'ensemble des provinces belges: il entre dans le langage courant, et l'on se dit patriote comme on le fera en 1790 et en 1830. Au reste le soulèvement présente des caractères analogues à ceux de nos deux dernières révolutions. On y voit deux grands partis s'unir contre l'étranger, oubliant leurs griefs réciproques, et l'aristocratie marcher avec le peuple; les représentants de toutes les provinces s'ériger en assemblée souveraine et jeter les bases d'une constitution. Mais des divergences trop profondes compromirent cette union; il y manqua un chef acceptable pour tous, que l'on chercha partout et que l'on ne trouva nulle part; enfin l'appui de la France et de l'Angleterre, toujours promis, fit toujours défaut.

Quand, après plus de deux ans que dura l'union des dix-sept provinces (1576-1579), la lassitude et les divisions issues de la question religieuse produisirent des défections, quand la noblesse catholique et les provinces wallonnes firent leur paix avec le gouvernement, les tournaisiens furent de ceux qui prolongèrent la lutte.

Dans cette seconde phase, c'est encore la main de Pierre de Melun qui les guide. Le frère du prince (2), les deux frères de la princesse avaient fait la paix avec Farnèse et entraîné à leur suite l'Artois et le Hainaut; notre couple s'isole dans une résistance opiniâtre et isole Tournai avec lui: situation fort délicate car le parti des Etats ne conservait guère que les calvinistes

(1) La princesse d'Epinoy était fille de Charles, comte de Lalaing et de Marie de Montmorency, sœur du Comte de Hornes; son aïeule maternelle fut Anne d'Egmont. Ses frères, Philippe comte de Lalaing, grand bailli du Hainaut, et Emmanuel, seigneur de Montigny, dirigèrent les « mécontents. » Son cousin germain Antoine comte d'Hoogstraeten fut, au contraire, l'ami fidèle du Taciturne.

(2) Robert de Melun, vicomte de Gand, gouverneur d'Arras.

et penchait de plus en plus, en politique et en religion, vers les solutions révolutionnaires. A Tournai, il est vrai, l'on s'en tint au programme primitif — la Pacification de Gand — ; l'on refusa d'adhérer à la Paix de religion et à l'union d'Utrecht, qui y dérogeaient à l'avantage des protestants; mais le clergé, les catholiques, les bourgeois paisibles se demandaient avec inquiétude où conduirait une résistance qui n'offrait de chance de succès que par l'union de plus en plus intime avec les sectaires et les émeutiers. Seuls les calvinistes soutinrent en désespérés le gouverneur.

L'on sait comment cela finit : Farnèse dut réduire Tournai par la force, circonstance à laquelle nous devons une statue qui a soulevé autrefois d'ardentes polémiques.

La princesse d'Épinoy ne fut pas l'héroïne qu'on a dit; elle ne prit part à aucun combat ni ne fut blessée pendant le siège. Mais on ne peut refuser un hommage à sa constance indomptable. Est-il permis de la considérer comme la personification d'une idée politique, et quelle fut cette idée? Question fort difficile. Le Prince et la Princesse d'Épinoy étaient catholiques pratiquants, sinon fervents; ce n'est donc pas la Réforme qui peut les réclamer. Les prendre pour des précurseurs du libéralisme, c'est juger le XVI^e siècle, autoritaire et violent, avec les idées du XIX^e, c'est oublier que Pierre de Melun ne toléra jamais l'exercice du culte protestant dans son gouvernement. Est-ce le patriotisme qui inspira leur longue résistance? Il est incontestable que le sentiment de la nationalité belge imprégnait fortement ces deux âmes. « Je ne suis, disait Pierre de Melun, qu'un vrai et fidèle patriote prêt à perdre la dernière goutte de mon sang pour la liberté de la patrie, » et, de fait, il perdit ses biens dans l'aventure. Quant à la princesse, elle avait puisé dans son éducation, au foyer des Lalaing, la haine du régime espagnol. Mais ce qui semble dominer en elle, c'est cette énergie virile, ce culte de l'honneur et ce goût des aventures qui caractérisent les grandes dames de son temps, et qui animeront au siècle suivant les Frondeuses. Quand elle allume la mèche d'un canon sur nos remparts, ou quand elle cavalcade devant les soldats, ce sont les attitudes que prendra si volontiers la grande Mademoiselle.

Pour en revenir à notre sujet, la longue résistance de Tournai, l'énergique défense qu'une partie de ses habitants opposa aux soldats de Farnèse valurent à cette ville, si je puis dire, la grande naturalisation belge; ce fut comme l'épreuve d'un patriotisme nouveau, substitué à celui qu'avait jadis implanté Philippe le Bel.

Je termine ici, n'ayant rien à dire du XVII^e et du XVIII^e siècle jusqu'à la révolution brabançonne, et parce qu'il ne peut être question, après cette revue d'âges lointains, de pénétrer dans l'histoire contemporaine. Outre que ce serait abuser de votre attention, l'optique diffère trop, du point de vue où nous nous sommes placés à celui qu'il faudrait prendre pour voir nos proches ancêtres travailler au couronnement de l'édifice national.

L'histoire de notre pays, dont nous ne saurions trop nous pénétrer, et garder pieusement les fortes traditions, offre ce caractère que c'est bien l'histoire d'un peuple plutôt que d'une succession de princes. Dans ces derniers temps, de grands esprits l'ont tirée du chaos des anciennes méthodes, qui s'attachaient successivement à chaque branche de la famille belge, sans considérer d'un coup d'œil l'arbre tout entier, croissant d'un même flux de sève ou gémissant sous la tempête. Partout, sur l'Escaut et sur la Meuse, mêmes caractéristiques : l'industrie et le commerce à la base du progrès social; la liberté individuelle et les libertés politiques acquises de bonne heure et toujours défendues avec la même énergie; la couronne des arts embellissant la cité; et chaque province, chaque ville ajoute quelque trait particulier à l'ensemble du tableau. Dans notre Tournai aussi, l'industrie, la fameuse draperie, donna le premier essor; les arts ne cessèrent de fleurir, variant leurs dons de siècle en siècle, depuis les berceaux de pierre du XI^e jusqu'aux tapisseries du XVI^e; bien que sous le sceptre des rois de France, de très larges libertés communales y furent toujours conservées; enfin, s'il fallait ajouter quelque chose, un signe distinctif, ne faudrait-il pas songer aux fleurs de lis, présent de Charles VII, qui symbolisent dans les armoiries de cette ville la loyauté envers le prince et le patriotisme. Maurice HOUTART.

Chronique.

La visite de l'*Irish Literary Society* au champ de bataille de Fontenoy.

Le vendredi 9 juin, un groupe de quatre-vingts excursionnistes Irlandais sont arrivés à Tournai et ont été reçus à la Halle aux Draps par notre *Société Historique* et son président d'honneur M. le Bourgmestre Carbonnelle. Ces étrangers ont consacré la matinée du samedi à visiter nos principaux monuments et ont fait le samedi après-midi et le dimanche matin un pèlerinage au champ de bataille de Fontenoy. Ils ont quitté notre ville le lundi dans la matinée.

Les journaux locaux ont longuement raconté les détails de cette visite, et cela nous dispense d'insister plus longuement.

Pour bien comprendre le but des Irlandais dans ce pèlerinage, il faut se rappeler qu'ils considèrent leur nation comme une entité bien distincte que les dures lois de la politique ont rattachée à l'Angleterre. Les Irlandais sont et ne veulent être que des Irlandais; à leur sens, l'Irlande est, avec l'Ecosse et l'Angleterre, partie constitutive du Royaume-Uni, mais elle a sa langue, sa religion, ses institutions particulières, ses usages, ses traditions et surtout ses aspirations. Avec une persévérance imperturbable, elle attend l'heure de la Providence, non point pour se séparer absolument du Royaume-Uni, mais dans le but de posséder une autonomie suffisante pour assurer son bien-être et pour satisfaire ses légitimes aspirations à l'indépendance intérieure. Ainsi la Pologne, ainsi la Bohême, ainsi la Finlande; ainsi encore la Belgique lorsque, au

début de la révolution de 1830, elle en était encore à ne réclamer qu'une autonomie relative sous le sceptre du roi des Pays-Bas.

L'*Irish Literary Society* n'est point tant une société de littérature irlandaise qu'une société irlandaise de littérature — la nuance vaut bien qu'on la signale — et bon nombre de ses membres ne comprennent même point la langue gaélique. En allant à Fontenoy, elle avait pour dessein de venir rendre un pieux hommage à l'héroïque brigade irlandaise qui, avec la vaillante cavalerie de la *Maison du Roi*, a ramené la victoire compromise sous les drapeaux de la France.

Comme l'a dit un orateur de l'excursion, un peuple qui a sa langue, ses artistes et sa religion et qui a gardé un pareil culte des gloires nationales n'est point près d'être absorbé. Le pèlerinage des Irlandais à Fontenoy est un grand acte en même temps qu'une démonstration vigoureuse de vie nationale.

Cette manifestation ayant donné une actualité nouvelle à la bataille de Fontenoy, la *Revue Tournaisienne* consacrera prochainement un article important à cette mémorable journée.

Une nouvelle Commission communale.

Dans sa dernière séance, le Conseil communal a voté la création d'une commission spéciale pour la restauration des anciennes façades de notre ville. Nous verrons dans notre prochain numéro ce qu'il faut penser et dire de cet organisme nouveau.

A. H.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

Roger de la Pasture

Son origine tournaisienne; son nom; sa nationalité.

(Suite).

II. — *Le Nom.* — L'ascendance de Roger de la Pasture était donc wallonne. Passons au second point qui nous intéresse : le véritable nom de famille du peintre tournaisien.

Pour beaucoup, sans doute, si de la Pasture est wallon de race, son nom de famille n'a pu originellement qu'être wallon. Mais c'est là un point très discuté, très controversé, nié par les uns, admis par les autres. Ici encore l'antagonisme des races joue un rôle.

Pour de nombreux critiques et historiens d'art flamands, Van der Weyden a toujours été le premier nom de Roger de la Pasture; mais Wallons et Français, en revanche, ne croient qu'au contraire. Qui a raison? Nous l'allons rechercher (1).

La tâche ne nous sera point difficile! La voie a été en partie ouverte par feu Amaury de la Grange, qui a touché à ce point intéressant.

Nous nous servirons donc de quelques-uns de ses arguments; nous en ajouterons cependant un, que nous tirerons de la façon dont dans le Tournais, on francisait ou plutôt wallonnisait les noms flamands. Et en cela nous réfuterons les objections soulevées par M. L. Maeterlinck, conservateur du musée de Gand, dans un travail

(1) M. A. J. WAUTERS, qu'il ne faut pas confondre avec feu Alphonse Wauters, écrit bien dans son ouvrage *La Peinture flamande*, p. 57 : « Roget naquit à Tournai en 1399 ou 1400. Son nom de famille était de la Pasture dont la traduction flamande est Van der Weyden, nom sous lequel il s'illustra. » Mais combien de Flamands se refusent à l'admettre ?

qu'il intitule : *L'Origine flamande de van der Weyden* (1).

Trois des documents dont nous avons fait usage plus haut sont aussi nets, aussi catégoriques tant l'égard du nom que sous le rapport de l'origine; Rogelet de le Pasture, Rogier de le Pasture, tels sont les mots dont ils se servent pour désigner notre grand artiste tournaisien.

Mais, dit feu Alphonse Wauters, « au moment où Roger apparaît sur la scène de l'histoire, son nom de famille, ce nom de Vanderweyden qu'il devait glorifier, était porté en Brabant et surtout à Bruxelles, par des personnes appartenant à diverses classes de la société. » (2)

En vérité l'argument invoqué n'est pas bien fort; nous ne nous y arrêterons d'ailleurs point, car il nous serait si facile d'opposer à un Van der Weyden trouvé peut être péniblement ailleurs, dix de la Pasture vivant dans le même temps à Tournai.

Mais voici qui prouve qu'à Bruxelles même, dans les actes officiels, Roger n'avait point d'autre nom que de la Pasture.

« Un certain Ernoul Caudiauwe, issu d'une famille essentiellement tournaisienne qui a laissé son nom à une ancienne rue de notre ville, avait

(1) L. MAETERLINCK : *Origine flamande de Van der Weyden*. (Bullet. de la Société d'histoire de Gand, année 1902, p. 135 et seq.).

(2) Cf. Alphonse WAUTERS, op. cit., p. 21; cité par A. de la Grange, op. cit. p. 19.

épousé Jeanne de la Pasture, « sœur germaine de Roger et en avait une fille nommée Hennette. Le père et la mère, qui habitaient Tournai, moururent laissant cette enfant, encore mineure, sous la tutelle de son oncle maternel. Il fallut, pour régler certains intérêts, mettre en vente une maison qui appartenait à l'enfant. Roger, qui habitait Bruxelles, se présenta devant le magistrat de cette ville le 16 avril 1440, à l'effet de donner procuration à deux habitants de Tournai, Loys de Chastillon, bourgeois, et Thomas Maton, procureur en court laye, pour agir en ses lieu et place. Voici les passages utiles de cette procuration, transcrite intégralement, selon l'usage, dans l'acte de vente passé à Tournai le 9 août 1441 :

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou oïront, bourghemaïstres, eschevins et conseil de la ville de Brouxelles, Salut. Savoir faisons que pardevant nous est personnellement venus et comparus *Rogier de le Pasture*, nostre bourgeois et manant, soy disant tutteur et curatteur de Hennette Caudiauwe, fille de feu Ernoul, qu'il eubt de feu Jehenne de le Pasture, sa femme, laquelle fu sœur germaine au dit Rogier... etc.

Donné le dixième jour d'avril l'an de grâce mil quatre cens quarante, selon la coutume d'escripre de la court de Brabant (1). »

De cet acte, il résulte à l'évidence qu'en 1440, il existait à Bruxelles un bourgeois de la ville, en relations familiales avec Tournai et que, de son nom légal, il s'appelait *de la Pasture*. Mais m'objectera-t-on, ce bourgeois dans la procuration, n'est pas titré de maître et n'est pas qualifié de peintre. Est-ce bien l'artiste dont nous cherchons le nom? Il y a entre maître Roger et notre personnage, de telles identités de nom, de prénom, de qualité (tous deux sont bourgeois), de temps, de rapports tournaisiens (maître Roger achetait des rentes à Tournai dès 1435), que je suis en droit de conclure à l'identité, sinon absolument prouvée, du moins plus que probable, de nos personnages (2). »

Pourvu que l'on ne prétende pas maintenant que le Magistrat bruxellois a rédigé cet acte en français et a traduit van der Weyden en de la

Pasture, parce que la procuration devait opérer en ville wallonne !!

Voici vraisemblablement ce qui se sera passé. Forcé pour une raison ou l'autre — entre autres le déclin de l'activité économique de Tournai, en partie provoqué par les luttes sociales qui paralysaient tout essor du commerce et de l'industrie et ruinaient la fortune publique, — obligé d'abandonner la cité où il avait vu le jour, où il avait été façonné, Roger se retira à Bruxelles et y devint peintre officiel de cette ville.

Vivant au milieu de Flamands, en rapport constant avec eux, Roger crut peut-être devoir flandriciser son nom wallon pour la facilité de ses relations quotidiennes ou peut-être même le fit-on pour lui.

Car, quoi qu'on en dise, et c'est là un point que, j'ai hâte d'aborder, on ne serait pas « embarrassé de citer un seul exemple prouvé de la traduction d'un nom français en flamand au moyen âge (1). »

C'est qu'au contraire, comme le dit Pinchart (2), s'il fallait citer des exemples de traductions semblables faites au XV^e siècle, de noms français ou wallons en flamand, nous n'aurions que l'embarras du choix; toutes les personnes qui s'occupent d'archives le savent.

Et pour l'artiste qui nous occupe, pour Roger de la Pasture nous en trouvons des preuves dans les archives de la ville de Bruxelles même.

Certes, M. L. Maeterlinck a pu écrire et cela est vrai, « nous trouvons en revanche à Tournai des preuves certaines et nombreuses de traductions de noms flamands en français, notamment du nom même qui nous intéresse, que nous voyons figurer dans le Registre de la Loi du 9 février 1451, sous la forme : « *Willème van den Wye (sic) dit de la Pasture*, » montrant ainsi le nom primitif flamand accompagné de sa traduction française (3). » Mais qu'est-ce à dire? Retournons l'argument de M. Maeterlinck et, à notre tour, nous écrirons et cela aussi est vrai : « Nous trouvons en revanche à Bruxelles des preuves certaines et nombreuses de traductions de noms français

(1) Archives de Tournai. *Chirographes de la cité*. Layette de 1441.

(2) A. DE LA GRANGE, op. cit. p. 21-22.

(1) L. MAETERLINCK. *Origine flamande de Van der Weyden*. (Bull. Soc. hist. de Gand, 1902, p. 136).

(2) *Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie*, 6^e année, (1867), p. 440 (PINCHART, *Rogier de le Pasture dit Van der Weyden*).

(3) L. MAETERLINCK, *Orig. flam. de Van der Weyden* (Bull. Soc. hist. de Gand. 1902, pag. 136-137).

en flamand, notamment du nom même qui nous intéresse, que nous voyons figurer dans les comptes de rentes de la ville sous la forme : *Roger de la Pasture dit van der Weyden*, montrant ainsi le nom primitif français accompagné de sa traduction flamande. (1) »

Et d'ailleurs, à supposer que le nom familial de Roger ait été van der Weyden, jamais les Tournaisiens n'en auraient fait de le Pasture.

Comment procédaient-ils à la francisation, si l'on peut dire, des noms d'origine germanique? Les De Bakker devenaient en Tournais, des Li ou Le Bacre, les De Rycke, des Li ou Le Ricque, les van den Hove, des de le Hove, les van de Wal, des de le Walle, les van der Waerde, des de le Waerde; mais jamais on ne faisait des De Bakker,

(1) Voir à cet égard, A. DE LA GRANGE, op. cit. p. 20, où on peut voir : « D'autre part, on lit dans *l'Etoile belge* du 23 avril 1863 : « M. Pinchart eut l'idée de faire quelques recherches dans les comptes des rentes de la ville de Bruxelles elle-même. Ce fut une heureuse inspiration, car M. Pinchart ne tarda pas à trouver la mention de rentes achetées par « Roger de la Pasture dit Van der Weyden ».

des De Rycke, des van den Hove, etc., des Le Boulanger, des Le Riche, des De le Court; jamais on ne traduisait en français le nom flamand (1).

Pourquoi aurait-on changé pour les Van der Weyden et aurait-on fait d'eux des de la Pasture plutôt que des de le Weyde, comme le voulait et l'ordonnait l'usage?

Ici encore donc une conclusion s'impose : c'est que le nom originaire, primitif de notre peintre fut de la Pasture.

Pourquoi alors quand on parle de lui s'obstiner à le désigner sous une dénomination qui n'est point la sienne, pourquoi l'appeler van der Weyden et non de la Pasture?

Adolphe HOCQUET.
(A suivre).

(1) Cette dernière partie de notre argumentation repose sur des documents de nos archives tournaisiennes portant sur tout le XIV^e siècle. Nous la devons à M. le Comte P. A. du Chastel, généalogiste très savant et très connu, pour qui l'origine des noms tournaisiens n'a plus de secrets.

Les milices citoyennes de Tournai.

(Suite).

Un arrêté du roi des Pays-Bas, en date du 1^{er} avril 1815, complété par un autre, du 13 du même mois, décide la création d'un corps de *milice nationale* de 25 mille hommes (dont 4194 étaient demandés au département de Jemmapes). Il s'agit là de l'armée régulière; mais un autre arrêté royal, en date du 13 avril 1815 crée une **garde bourgeoise** qui devait être instituée dans toutes les villes de 1^{re} et de 2^e classe du royaume, et qui dans certaines villes, à Tournai, par exemple, coexista pendant quelque temps avec la garde bourgeoise d'organisation locale.

La garde bourgeoise comprend tous les hommes de 18 à 50 ans qui ont une existence indépendante, un état ou une profession; à l'exclusion par conséquent des serviteurs à gages, des artisans, etc.

Le gouvernement fournit le premier armement qui est ensuite remplacé et entretenu, aux frais des communes. L'article 15 est le plus intéressant :

« Dans les temps ordinaires la garde bourgeoise » est inactive; néanmoins dans les communes » de 1^{re} et de 2^{me} classe, il sera fourni un certain » nombre de compagnies qui devront pendant un » mois de l'année, s'exercer au maniement des » armes et au tir. Elles pourront si elles le dési- » rent, avoir un uniforme; elles prendront sur le » militaire la droite dans toutes les cérémonies » publiques, et dans les circonstances qui exigent » sa mise en activité elles s'agrègeront le nombre » de compagnies qui sera jugé nécessaire.

Un second arrêté royal, en date du 28 juin 1815, complète le premier, du 13 avril :

« La garde bourgeoise des communes des deux » premières classes sera organisée sans délai. » (art. 1).

« Il pourra être formé dans chaque bataillon » permanent une compagnie d'élite qui adoptera » un équipement militaire complet. Les autres

» compagnies permanentes seront, autant que possible, uniformément vêtues, (art. 8.)

« Il pourra être formé une ou plusieurs compagnies de cavalerie et d'artillerie dans les villes de 1^{re} classe, qui en feront la demande. (art. 9.)

Enfin un autre article (16) prévoit les coexistences de deux sortes de gardes bourgeoises : (1)

« Les gardes bourgeoises provisoirement maintenues par l'article 12 de notre arrêté du 13 avril, seront licenciées aussitôt que l'organisation de celles que ce présent arrêté met en activité, sera terminée.

La garde bourgeoise, on vient de le voir, se divisait en deux groupes : la *garde permanente* qui à Tournai comportait un demi bataillon à deux compagnies de 100 hommes, et la *garde inactive*, quatre compagnies. Il y avait en outre des tambours, des fifres et des musiciens. Les officiers devaient être nommés sur une liste double de candidats présentés par le maire.

En exécution de cette loi, le conseil de régence s'occupa d'abord de recruter les hommes qui devaient former les deux compagnies permanentes de la nouvelle garde. Le 26 juillet 1815, le maire de Rasse adressait aux habitants la proclamation suivante :

PROCLAMATION

S. M. par ses arrêtés des 13 avril et 28 juin dernier a établi les bases et les principes du service de la *garde bourgeoise*.

L'art. 3 de l'arrêté du 28 juin nous charge de former d'après les offres volontaires qui nous seront parvenues, ou, à défaut, par voie de désignation, l'état des individus qui nous paraîtront les plus propres à composer les compagnies permanentes dont il est fait mention à l'article 15 de l'arrêté du 13 avril.

Nous invitons en conséquence toute les personnes de 18 à 50 ans, faisant partie de la garde bourgeoise, qui voudraient entrer dans les compagnies permanentes, à se faire inscrire jusqu'au 4 août.

(Arch. comm. 1815, f. 1) (s) Ch. de Rasse.

L'organisation de la garde se poursuivait. Le 22 septembre 1815, le maire transmet un état de présentation des commandants et officiers de la garde, il nous paraît assez intéressant pour en donner une notable partie.

(1) Une liste à l'état de brouillon, du 8 juin 1815 (Arch. comm. 1815, f. 1) donne les noms des candidats capitaines pour les neuf compagnies de la garde bourgeoise locale.

GARDE BOURGEOISE

ETAT DE PRÉSENTATION AUX PLACES DE COMMANDANT ET AUTRES OFFICIERS

Président du conseil d'organisation	}	Denieuport, le Vicomte Charles, ancien officier, colonel.
Commandant de la garde tant permanente qu'inactive.		Vranx Dulelien, ancien lieu ^t colonel au service d'Espagne.
Demi Bataillon permanent.	}	du Chastel, le Comte, Henry, 62 ans, ancien officier supérieur.
1 ^{re} compagnie, Capitaine		Vranx, ancien lieutenant-colonel au service d'Espagne.
2 ^e comp. Capitaine	}	de Lossy Charles, ex-offic. au service d'Espagne capitaine de la garde nationale.
Bataillon inactif.		Henry-Choquet Léonard, 47 ans, ex-offic. belge. Chaffaux Constantin, 20 ans, ex-capit. de la garde nationale. Deformanoir Hubert, 36 ans, ex-maire de Celles.
1 ^{re} compagnie	}	Macau-Josson Charles, 36 ans, m ^d de charbon.
2 ^e compagnie		Hallart Charles, 46 ans, ex-officier belge. Dumortier Barthélemy, 50 ans, négociant.
3 ^e compagnie	}	de Malcamp Désiré, 39 ans, propriétaire.
4 ^e compagnie		Tonnelier Alexandre, 43 ans, fab. de fil. Delbrouque J.-B., 55 ans, avocat.
Etat-Major du Bataillon inactif.	}	de Ferrare-Cambry Nicolas-Alexandre, 50 ans. Hannotteau Jean-Baptiste, 40 ans.
Lieut.-Colonel		Presin-Letellier J.-B.-Charles, 46 ans, ex-offic. au service d'Autriche.
Major	}	de la Croix d'Ogimont Chrétien, 40 ans, ex-offic. belge.
Lieutenant-adjud.		Lefebvre Auguste, propriétaire. Lefebvre Léopold, 46 ans, propriétaire.
Fait et proposé par nous Maire de la ville de Tournai.	}	Paris Henri, 22 ans, ex-lieut. de cavalerie. Drogard Constant, 35 ans, élève de l'école de St-Germain, percepteur de contribution.
Le 22 septembre 1815.		

(Arch. comm. 1815, f. 1).

Le 16 décembre, le sous-intendant de l'arrondissement de Tournai transmettait à son tour au maire la liste des nominations faites le 5 novembre par S. M. aux grades et fonctions à exercer dans la garde à organiser dans cette ville, en exécution des arrêtés du 13 avril et 28 juin. Il le pria en même temps d'organiser au plus tôt cette garde qui semble n'avoir jamais existé car le 17 février 1816, le même fonctionnaire transmet encore une fois, un décret royal du 26 janvier 1816, portant désignation des individus nommés aux grades et fonctions à exercer dans la garde bourgeoise de Tournai. (Arch. comm. 1815 et 1816 f. 1). (1)

Le 26 mai suivant le maire désigne deux conseillers municipaux en qualité de membres de la

(1) Ces listes n'ont pas été conservées.

commission d'organisation de la garde bourgeoise. (Ibid).

Il n'en est plus question les années suivantes, et comme nous le disions plus haut, nous croyons que cette garde n'a jamais été organisée que sur le papier, car en 1824, lorsque les Etats de la province demandent au bourgmestre s'il a existé à Tournai une corporation connue sous le nom de garde bourgeoise (Schutteryen) celui-ci répond qu'il n'y en a jamais eu. (Arch. comm. 1824, f. 33).

* * *

En même temps que se recrutait, soit par voie d'engagement volontaire, soit par enrôlement d'office, les citoyens appelés à faire partie des compagnies permanentes de la garde bourgeoise, le maire invitait, parmi ceux-ci, un certain nombre de jeunes gens à se constituer en COMPAGNIE D'ÉLITE qui adopterait un uniforme militaire spécial dont elle supporterait les frais, conformément aux dispositions d'un nouvel arrêté du prince souverain des Pays-Bas, du 16 avril 1815 ordonnant la formation de compagnies de cavalerie et d'infanterie, de volontaires d'élite.

1. « Il sera formé dans chacun des départements » méridionaux du royaume, une ou plusieurs compagnies d'infanterie ou de cavalerie de volontaires, qui prendront le titre de volontaires d'élites.

2. « Ces corps seront uniquement composés de » personnes qui se seront volontairement offertes » et qui s'équiperont à leurs frais...

6. « L'uniforme du corps d'élite sera ultérieu- » rement déterminé par nous...

7. « Les volontaires d'élite concourront s'ils le » désirent, à la formation des corps destinés à la » garde de notre personne et des princes de notre » maison.

8. « Nous nous réservons la nomination des » commandants de ces compagnies. Les volon- » taires choisiront entr'eux pour les officiers » d'autres grades les candidats qui nous seront » présentés par notre Ministre de la Guerre.

9. « Les villes qui voudront former de sem- » blables compagnies demanderont notre autori- » sation. »

La *Feuille de Tournai* du 4 juillet 1815 publie une proclamation du maire qui fait connaître tous les détails sur cette compagnie d'élite.

« VILLE DE TOURNAI. Formation d'une compa- » gnie tournaissienne de chasseurs d'élite, armée » et équipée par la ville pour être offerte à S. M. » Extrait de l'instruction de S. E. le commis- » saire général de l'intérieur, relative à l'exécution » des arrêtés sur la formation des compagnies de » chasseurs d'élite.

» § 3. DES VOLONTAIRES D'ÉLITE ÉQUIPÉS PAR LES COMMUNES

» Lorsqu'une ville ou commune voudra équiper » à ses frais une ou plusieurs compagnies, avec » un certain nombre de volontaires d'élite, le maire » pourra sans avoir besoin d'y être spécialement » autorisé, convoquer extraordinairement le con- » seil municipal pour délibérer à cet effet, etc.

» Le maire de Tournai à la jeunesse de cette » ville.

Tournai le 28 juin 1815.

» Jeunes Tournésiens,

» Six jours se sont à peine écoulés depuis que » les opérations de la milice nationale ont été ter- » minées... Le conseil municipal a émis le vœu » qu'il plût à S. M. de permettre à cette ville de » lui offrir cent volontaires armés et équipés à ses » frais; mais avant de faire parvenir ce vœu au » pied du Trône nous comptons qu'un appel à la » jeunesse tournésienne nous permettra de sou- » mettre à l'autorité supérieure ces noms de cent » jeunes gens...

» Volontaires, vous serez distingués par un cos- » tume élégant et des armes choisies; volontaires » vous serez appelés à un service qui est le plus » recherché dans l'état militaire, celui de chas- » seurs; volontaires vous nommez vos sous-offi- » ciers et vos officiers jusqu'au grade de lieutenant » inclusivement; volontaires vous revenez, après » la guerre terminée, dans vos familles... »

(S.) Ch. De Rasse.

Le même journal publie, le 28 juillet, une communication sur la suite donnée à ce projet :

» Bruxelles 23 juillet, le Roi a daigné agréer » l'offre que lui a faite le maire et le conseil » municipal de Tournay, au nom des habitants » de cette ville, d'une compagnie de volontaires » d'élite, armés et équipés. S. M. a témoigné » toute sa satisfaction pour cette marque de » patriotisme.

Il ne paraît pas que, malgré ces appels et ces

encouragements, la compagnie d'élite fut jamais organisée. Au mois d'août le maire invitait, par lettres particulières, certains jeunes gens à en faire partie. Plusieurs, dans leurs réponses, conservées aux archives de la ville, déclinent cet honneur. D'autre part, la ville qui s'était adressée à un armurier de Liège, Antoine Rongé, pour l'achat des armes destinées à la compagnie volontaire, et à qui l'armurier avait envoyé, dès le mois de juillet, une carabine avec sabre, coûtant 35 francs, à titre de spécimen, lui faisait savoir, le 21 septembre suivant, qu'il n'avait pas encore été fait choix de l'arme qui serait donnée à la compagnie. (Arch. comm. 1815 f. 1.)

A plusieurs reprises, pendant la période hollandaise, le roi des Pays-Bas se rendit à Tournai, mais sa visite la plus solennelle fut celle de 1823, où il séjourna deux jours en notre ville, le 4 et le 5 mai, avec le prince Frédéric.

Une proclamation du conseil de régence affichée partout en ville, avait annoncé à la population la venue du Souverain; les plus grands préparatifs avaient été faits pour le recevoir dignement. Le 4 mai, à 6 heures et demi du soir, le roi, accompagné du prince et du chevalier Vanderfosse, gouverneur, fut reçu par le conseil de régence à la limite du territoire de la ville, en dehors de la porte Marvis, et aussitôt après la harangue du bourgmestre, la foule qui l'avait accompagné, détela les chevaux de la voiture du Roi et la traîna, au milieu des vivats, jusqu'au palais épiscopal où S. M. devait descendre. Les diverses sociétés de la ville s'étaient formées en cortège, précédées par l'harmonie de la ville, et l'entrée en ville se fit au bruit de toutes les cloches du beffroi et des églises.

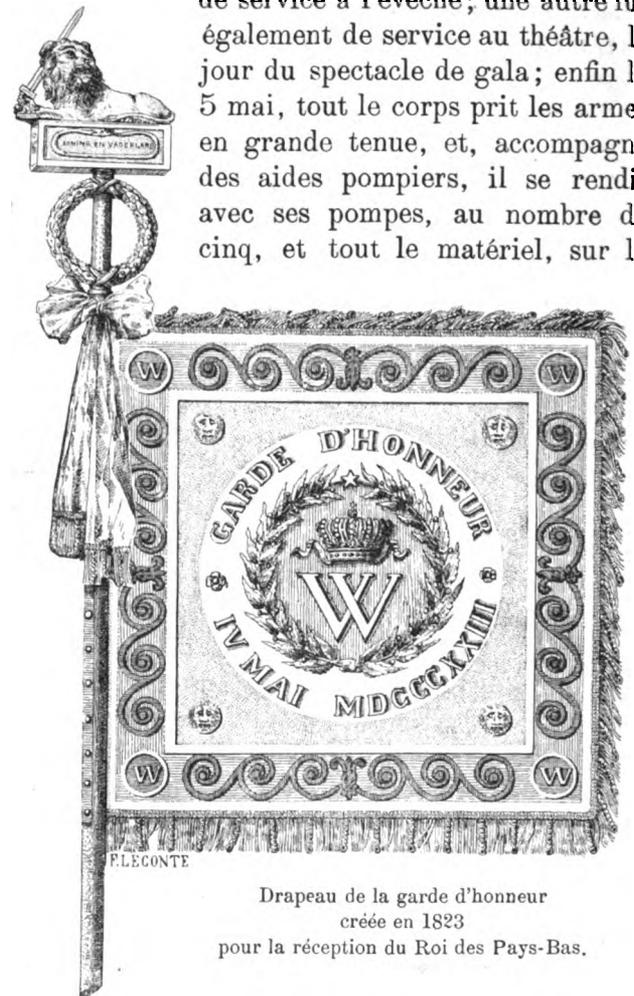
Une **garde d'honneur** à cheval, composée de trois pelotons et commandée par le chevalier Delplanque, précédait et suivait immédiatement la voiture du roi, tandis que son commandant chevauchait à la portière de droite du carrosse.

Le 5 mai, il y eut revue, banquet, représentation de gala au théâtre, visite de la citadelle, et des fortifications ainsi que des écoles communales; enfin réception solennelle des autorités dans les salons de l'évêché où le roi avait ses appartements. Une illumination générale de la

ville clôtura ces fêtes où l'allégresse publique s'était manifestée sous toutes ses formes.

Le roi quitta Tournai le 6 mai à 6 heures du matin, accompagné par les membres de la régence jusqu'aux limites du territoire de la ville, et par la garde d'honneur jusqu'à Pecq.

Pendant tout le séjour de S. M. en ville, une escouade de six pompiers, avec une pompe, fut de service à l'évêché; une autre fut également de service au théâtre, le jour du spectacle de gala; enfin le 5 mai, tout le corps prit les armes en grande tenue, et, accompagné des aides pompiers, il se rendit avec ses pompes, au nombre de cinq, et tout le matériel, sur la



Drapeau de la garde d'honneur
créée en 1823
pour la réception du Roi des Pays-Bas.

place du parc, où il fut passé en revue par S. M. (*Feuille de Tournai* des 7 et 9 mai 1823).

La garde d'honneur dont il vient d'être parlé dans la relation de la visite du roi des Pays-Bas, avait été créée spécialement en vue de cette visite, comme c'était l'usage à cette époque, et comme toutes les villes l'avaient fait, lorsque l'empereur Napoléon I^{er} les avait honorées de sa présence. La garde d'honneur de 1823 comptait quatre officiers, le chevalier Delplanque, ancien capitaine de cavalerie pensionné, Alexandre Tonnelier et

Delcourt, chefs de pelotons, et Philippe Nève porte enseigne; les gardes étaient au nombre d'une cinquantaine.

L'uniforme adopté paraît assez étrange : habit noir, gilet blanc; pantalon blanc, étoffe cuir anglais, large au dessus de la botte et de moyenne largeur, sous-pied en cuir noir lustré; cravate noire nouée par derrière, gants de peau jaunes; chapeau monté à gances noires, cocarde orange; écharpe orange au bras gauche; bottes garnies d'éperons droits en cuivre, attachés au talon. Selle anglaise, couverte blanche au dessous de la selle ne passant pas plus que quatre doigts devant et derrière; bride forme anglaise cuir noir.

On ne dit pas si les gardes d'honneur avaient des armes : l'ensemble de leur costume semble plutôt indiquer le contraire.

Deux trompettes les précédaient, vêtus d'un habit-veste rouge avec parements de velours noir; pantalon de percale blanc, cordons de trompette (rouges?)

Les brassards oranges avaient été fournis par l'administration communale, qui donna aussi à la garde un étendard aux armes du roi et de la ville. Ce drapeau dont nous donnons plus haut une reproduction, est aujourd'hui conservé au musée communal; il est en soie blanche peinte. (1)

La garde d'honneur nous l'avons vu, entourait la voiture du roi, lors de son entrée en ville; elle l'escorta ainsi jusqu'au palais épiscopal et là se rangea en bataille sur la petite place de l'évêché; pendant tout le temps du séjour des princes, elle fut de service auprès d'eux, les escorta dans toutes leurs sorties, et finalement les accompagna le 7, à leur départ de la ville.

Bien que dissoute après la visite royale, son souvenir fut gardé pendant quelque temps, par la création d'une *société d'équitation*, dont seuls furent admis à faire partie, ceux qui avaient été membres de la garde d'honneur. (Arch. mod. 1823, f. 88).

* * *

Le maire de Rasse avait organisé un service de secours en cas d'incendie et acheté quatre

(1) L'autre face du drapeau, décorée de la même façon, porte au centre les armoiries de la ville.

Le lion qui surmonte la hampe est en cuivre doré, du modèle en usage alors, dans les régiments hollandais.

pompes destinées à cet usage. Elles étaient manœuvrées par les portefaix et les porteurs de beurre, quelquefois qualifiés de pompiers et aides-pompiers, sous la direction de la police. Le sieur Brunfaut-Carette était préposé à la garde et à l'entretien de ces pompes à incendie; il est parfois qualifié maître pompier et chef des pompiers; (lors de la création du corps des pompiers il en fut le premier sergent-major). Il y avait deux pompes foulantes et aspirantes, ainsi que d'autres, d'un système plus simple. (Arch. mod. 1818 et 1819 f. 26). Les premières n'étaient pas fameuses, au dire du préposé, mais les autres étaient en bon état.

La façon dont les pompes étaient manœuvrées laissait nécessairement beaucoup à désirer, ce qui faisait souhaiter depuis longtemps, la création à Tournai d'une compagnie de pompiers, comme en possédaient certaines villes. (*Feuille de Tournai*, 16 mars 1821).

Ce vœu fut réalisé en 1821, par la constitution d'un corps de **volontaires-pompiers**. L'ordonnance du conseil de régence du 12 avril, concernant les incendies et *l'organisation du corps des volontaires-pompiers*, étant imprimée dans le *recueil de réglemens de la ville de Tournai*, 3^e partie, p. 156, nous nous contenterons d'en donner un résumé, en tant seulement qu'elle vise la création d'une milice citoyenne.

Il sera formé, dit l'ordonnance, article 46, un corps de volontaires-pompiers composé de 65 hommes : un chef sous le titre de capitaine-commandant, un lieutenant, un sous-lieutenant, officiers-ingénieurs, 2 sergents-majors, 1 fourrier, 5 sergents, 10 caporaux, 6 sapeurs, 30 gardes-pompiers, 5 aspirants, 1 tambour, 1 trompette, 1 maître sellier.

Le chef sera à la nomination alternative du conseil et du collège de régence; les officiers, sous-officiers et volontaires-pompiers seront nommés par le collège. (Art. 48).

Les chefs-officiers, sous-officiers et volontaires-pompiers porteront un casque et une banderolle avec une plaque sur laquelle seront gravés les mots *volontaire-pompier*. Les sapeurs auront en outre une hache; les aspirants porteront une banderolle avec une plaque sur laquelle sera

gravé le mot *éclaireur* (art. 50). Le corps des volontaires-pompiers sera divisé en cinq escouades chargées chacune, de la manœuvre d'une pompe. (art. 51). Le service des volontaires-pompiers étant d'utilité publique et imposant à quelques citoyens, pour la sûreté de tous, des devoirs souvent pénibles à remplir, tout volontaire-pompier et aspirant, sera exempt des logements militaires. (art. 61). Le corps des volontaires-pompiers pourra porter un uniforme, qui sera déterminé, sur sa demande, par le collège des bourgmestre et échevins. En ce cas il sera admis à figurer dans les cérémonies publiques. (art. 62).

En exécution de cette ordonnance, le corps fut recruté par les soins de la Régence; un règlement d'ordre intérieur, un autre, concernant la manœuvre des pompes, furent adoptés, et dès 1822, la compagnie fut constituée. L'administration communale demanda au gouvernement qu'elle fut armée et que les volontaires fussent dispensés du service dans la garde nationale ou communale mais ces autorisations se firent beaucoup attendre. (Arch. mod. 1822, f. 26).

La visite que devait faire le roi, à Tournai en 1823, eut sans doute une heureuse influence sur la prompte et complète organisation de ce corps, car, en ladite année on le trouve pourvu d'un uniforme, armé, et en possession de cinq pompes et d'un outillage abondant. L'uniforme avait, il est vrai, été fait aux frais des pompiers eux-mêmes, sauf le casque et les épées-sabres, fournis par la ville (1). (Arch. mod. 1836 f. 79). On a vu plus haut que le 5 mai ils avaient été passés en revue par le roi des Pays-Bas.

(1) On n'a pas de détails sur le premier uniforme porté par nos pompiers. Il résulte d'une lettre envoyée le 26 janvier 1826, par la régence, en réponse à une demande de renseignements adressée par l'administration communale de Louvain, que les casques de nos pompiers avaient été achetés chez Mongez et frères à Paris. Ils coûtent 26 francs, ceux des sous-officiers 32, et ceux d'officiers 130 francs (avec chenille en peau d'ourson). La ville a envoyé le dessin de la plaque, que le fabricant a fait frapper. Le modèle portait un porte plumet que la ville a fait supprimer. (Arch. mod. 1826, f. 79). — Un compte, arrêté le 7 décembre 1824, mentionne 10 casques, compris frais de douane, 292 fr. 25; 10 sabres et ceinturons, 142 fr. 50; un autre du 25 novembre 1824, devis pour l'armement de huit volontaires-pompiers, porte : un casque avec aigrette 15 florins, un sabre avec ceinturon 5 florins (Arch. mod. 1825 f. 79). — Enfin une lettre du commandant en date du 3 décembre 1826 parle de galons ajoutés au pantalon de quelques hommes, qui ont été ôtés parce qu'ils ne remplissaient pas les intentions.... les officiers portent un galon d'or. (Ibid. 1826, f. 79).

Le 2 août 1824 ils reçoivent du Comte de Béthune, bourgmestre, un drapeau avec les armes de la ville et les attributs du corps.

Ils avaient alors pour commandant M. Presin du Hennocq, pour lieutenant Aimé Payen et sous-lieutenant Jean-Baptiste Houzé, et se réunissaient à l'ancien couvent des Célestines. Ils portèrent en cérémonie, le drapeau à l'église Notre-Dame, pour le faire bénir, et y entendirent une allocution de Monsieur le Vicaire-Général; le soir toute la compagnie se réunit en un banquet. (*Feuille de Tournai*, 3 août 1824).

Le 22 juin 1826, le chevalier Dominique Breunin, capitaine en retraite, fut nommé capitaine commandant, en remplacement de Presin du Hennocq, qui s'était retiré le 29 septembre 1825. (Arch. mod. 1825, f. 79).

En 1829 la ville achète des capes de sûreté système Roberts, pour travailler dans les incendies. Elle dispense les pompiers de revêtir l'uniforme pour assister aux manœuvres des pompes qui ont lieu au local des Célestines. (Ibid. 1829).

Lors de la création de la garde urbaine, sous les Hollandais (1827), les pompiers insistèrent pour être considérés comme en faisant partie, et leurs officiers demandèrent, par la même occasion, de pouvoir porter l'épaulette. Ils y furent autorisés le 30 novembre 1830 seulement, mais furent légalement reconnus comme membres de la garde communale dès 1829. (Arch. mod. 1828 et 1830 f. 79).

Chaque année les volontaires-pompiers assistent à la grande procession qui coïncide avec la fête communale et qui fut autrefois si magnifique et si populaire, par la part qu'y prirent tous les corps militaires, toutes les administrations communales. Ils assistent de même, au Te Deum solennel célébré à l'occasion de la conclusion d'un concordat entre le Pape et le roi des Pays-Bas, le 6 décembre 1827. (Arch. mod. 1827, f. 79).

Un arrêté du conseil de régence du 9 mars 1830 porte réorganisation définitive du corps des volontaires-pompiers. Le corps est composé de 76 hommes; la nomination des officiers sera faite par le roi sur présentation du collège; les sous-officiers sont nommés par le collège.

L'uniforme est arrêté comme suit : Habit-veste bleu foncé avec parements, revers et passe poil bleu de ciel ; le pantalon en drap bleu foncé avec passe poil bleu de ciel ; des boutons droits aux armes de la ville, un casque avec chenille et plumet ; le sabre d'artilleur avec ceinturon noir, les contr'épaulettes en cuivre écaillé. Les sous-officiers auront les contr'épaulettes dorées et les tambours les auront garnies de laine rouge ; les parements, revers, passepoils et chenilles des casques seront également en rouge pour les pompiers (ne faut-il pas lire *les tambours*?)

Les sapeurs seront armés d'une hache et porteront un colbak avec une flamme bleu de ciel.

Les casques, colbaks sabres et contr'épaulettes seront fournis et



Volontaire-pompier (1) en 1830

(1) Cette figure est la reproduction d'un dessin colorié de notre collection. Le casque est en cuivre, avec plaque aux armes de Tournai sur le devant ; forte chenille noire, plumet blanc, avec la partie supérieure bleue ; habit et pantalon bleu de roi, les retroussis de l'habit et la bande du pantalon bleu pale ; poches verticales, grenades en argent ; épaulettes en laine rouge avec dessus en cuivre, à écailles ; giberne à banderolle en cuir laqué noir, ceinturon semblable, avec épée en forme de glaive et bayonnette ; le glaive dans un fourreau en cuir noir avec bout de cuivre, élargi à la base (cette épée devint plus tard, celles des musiciens, et on y ajouta une lyre sur la fusée), fusil à silex avec capucines en cuivre, bretelle en cuir laqué noir. Ce dessin doit avoir été fait en 1830, car c'est en 1827 seulement que les pompiers ont porté l'épaulette. D'autre part leurs casques n'avaient pas encore de plumet en 1826 ; ils en furent munis en 1830 ; (ces plumets devinrent rouges en 1833). En 1830 encore ils portent, d'après l'arrêté du conseil de régence, un sabre d'artilleur avec ceinturon noir, qui paraît bien être celui que donne notre figure.

entretenus par la ville. Quant aux marques distinctives des officiers et sous-officiers, elles seront les mêmes que celles en usage dans l'armée.

La tenue pour les incendies était : casque sans chenille, pantalon charivari en coutil écru, veste en drap bleu. Le corps des pompiers dans les cérémonies publiques, prend rang après la garde communale. (Voir *Masure*. Jubilé de 75 ans du corps des volontaires-pompiers Tournaisiens).

On était à la veille de la Révolution, et le corps des pompiers se trouvait dans les meilleures conditions, pour remplir le rôle que les circonstances allaient lui imposer et que nous exposerons au chapitre suivant.

* * *

Une autre institution semble encore avoir été créée tout exprès pour donner aux Belges les cadres de leurs premières troupes, à l'heure où ils prirent les armes pour reconquérir leur indépendance. Ce sont les **gardes communales** ou **schuttery** souvent appelées aussi **gardes urbaines**.

La loi du 11 avril 1827 les établit dans toute l'étendue du royaume. Elles sont actives dans toutes les communes dont la population agglomérée s'élève à 2500 âmes et au-dessus, et comprennent tous les habitants âgés de 25 à 34 ans. Tous les officiers sont nommés par le roi, les officiers commandants sans présentation préalable, les autres sur présentation faite par l'administration communale, de concert avec le commandant de la garde (1) ; les sous-officiers et caporaux par les capitaines. Les gardes seront armés de fusils de même calibre que ceux de l'armée et de gibernes. Les sous-officiers, caporaux et gardes auront des sabres ; leur uniforme sera déterminé plus tard, chaque garde devra s'en pourvoir à ses frais. Le remplacement est permis en temps de guerre (art. 80), la substitution, ou changement de numéro, l'est toujours. La première organisation des gardes communales doit avoir lieu successivement et être effectuée dans les deux ans.

(1) La première nomination des officiers des différentes gardes communales, sans exception, sera faite par le Roi, sans présentation préalable, dit un autre article de la loi ; mais il n'en fut pas ainsi dans la réalité, car on trouve dans nos archives communales de nombreux documents relatifs aux présentations de candidats, avec *annotations et renseignements confidentiels*.

L'arrêté royal du 5 avril 1828 (complété par celui du 18 septembre), détermine l'uniforme des *gardes communales* :

Shako d'après le modèle en usage dans l'armée, avec mentonnière, plaque aux armes royales entourées de rayons; cravate noire, habit bleu foncé en drap, collet, revers, parements et doublure bleu, collet et parement avec passe-poil blanc, garniture rouge au collet à l'endroit de l'agraffe, épaulières écarlates, habit croisant sur la poitrine à 2 rangs de boutons, 8 de chaque côté, parements garnis de 3 boutons, sur un revers écarlate, pans de l'habit retroussés, poches en long garnies de 3 boutons chacune, le tout liseré de blanc; pantalon de drap bleu foncé, à raie blanche sur le côté, guêtres en drap gris (ou toile blanche).

2. Les marques distinctives pour officiers et sous-officiers en argent, plaque de shako, mentonnière et boutons métal blanc, boutons bombés, avec couronne murale portant (en néerlandais) le nom de chaque ville (Doornyck pour Tournay).

Le 1^{er} septembre 1828, l'administration communale recevait du gouverneur une dépêche annonçant que le prix de l'uniforme s'élevait à 17 florins et lui envoyant un bouton-type; le 24 octobre, un shako modèle lui est aussi envoyé. (Arch. mod. 1828, fol. 61).

Le 5 novembre, le même fonctionnaire fournit les renseignements relatifs à l'uniforme des tambours (*ibid.*) et les échantillons de draps à employer pour l'uniforme (bleu foncé, rouge vif, blanc, etc.).

Ailleurs on donne le détail de l'équipement d'un garde :

Uniforme	18 florins 46 cents
Shako	3 " 40 "
Guêtres	1 " 09 "
Souliers	1 " 05 "
Ensemble	26 florins.

(Arch. mod. 1829, f. 61).

Un arrêté royal du 25 mai 1828 donne le « tableau indiquant la formation de la garde communale active. » L'état-major se compose d'un major, un premier lieutenant adjudant, un second lieutenant quartier-maître, un officier de santé de 2^e classe, un idem de 3^e classe, un caporal tambour. Chaque compagnie (il y en a cinq) comprend un capitaine, un premier lieutenant, deux seconds lieutenants, un sergent-major, quatre sergents, un fourrier, huit caporaux et quatre tambours. Les gardes en activité sont au nombre de 509 et ceux de la réserve sont 509 également. (Arch. mod.)

Le 14 avril 1828, la Régence fit publier la loi organisant la garde nationale avec invitation aux citoyens appelés à en faire partie à se faire inscrire sur les contrôles de la garde. Peu de temps après, 5 mai, elle était informée que le roi avait nommé chef de la garde Eugène-Louis Morel-Lefebvre (1); cette désignation avait été précédée de longs pourparlers pour la nomination des officiers. Des propositions avaient été soumises par l'administration communale qui avait dressé des listes de candidats, annotées soigneusement et accompagnées de renseignements confidentiels. Le 25 mai et le 12 septembre les nominations furent faites et le corps d'officiers se trouva constitué comme suit :

CAPITAINES.

Baron de Sourdeau de Chin, Joseph (2).
Brunin Dominique-Joseph (3).
Chaffaux Constantin (4).

(1) M. Presin du Hennocq avait d'abord été nommé en cette qualité, mais il n'avait pu accepter à cause du mauvais état de sa santé.

(2) Agé de 26 ans, fils du Baron de Chin, en son vivant contrôleur des postes à Tournai; ancien lieutenant au 9^e régiment de cuirassiers belges.

(3) Ancien lieutenant au service de France et capitaine pensionné de S. M. le roi des Pays-Bas; ayant séjourné aux indes orientales. Chevalier de la légion d'honneur, âgé de 48 ans.

(4) Receveur de la commission des hospices. Autrefois capitaine dans la garde nationale (1812) fils du notaire Chaffaux, âgé de 33 ans.



de Rasse René (1).
Errembault du Maisnil Adolphe (2).

PREMIERS LIEUTENANTS.

Nève Philippe (3).
Van de Kerchove Jules (4).
de Bonstetten Henri (5).
Bossart Charles (6).
de Formanoir Victor (7).

Seconds lieutenants.

Paillot Hippolyte (8).
Tonnelier Adolphe (9).
De le Vingne Adolphe (10).
Fontaine Léopold (11).
Maillet Antoine (12).
Deflignes Victor.
de Ferrare Auguste (13).
de Lossy Alphonse.
Del Fosse d'Espierres (14).
Allard-Pecquereau Julien (15).

Enfin c'est seulement le 26 novembre que furent désignés certains officiers d'état-major.

Van den Stien... adjudant-major.
Errembault de Dudzeele... quartier-maître.
Savart Victor, auditeur.
de Blois, officier de santé (*).

(1) Agé de 33 ans, membre du conseil de régence; fils du Baron de Rasse, président du tribunal civil.

(2) Gentilhomme autrefois attaché au bureau du vicomte du Bus de Ghysegny, gouverneur de Bruxelles. 30 ans.

(3) 31 ans, célibataire, secrétaire de la commission des hospices, fils de la veuve Nève, fabricant de bas.

(4) 26 ans, célibataire, gentilhomme, avocat, honnête fortune (sic).

(5) 25 ans, gentilhomme, propriétaire.

(6) 25 ans, célibataire; fils du directeur du bureau des postes, employé au même bureau.

(7) 21 ans, célibataire, gentilhomme, fils de M. de Formanoir de la Cazerie, propriétaire, receveur des accises, bourgmestre d'une commune rurale.

(8) Marié, avocat, propriétaire.

(9) 21 ans, célibataire, fils de fabricant

(10) 24 ans, célibataire, fils du président du tribunal de commerce, conseiller de régence.

(11) Avocat, fils de fermier, famille aisée (sic).

(12) 30 ans, célibataire, avocat, fils d'un ancien négociant.

(13) 28 ans, célibataire, gentilhomme, fils de propriétaire.

(14) 25 ans, célibataire, fils du Baron d'Espierres, propriétaire.

(15) 25 ans, brasseur, associé avec son frère, fils de feu Allard, entrepreneur de bâtiments et juge au tribunal de commerce.

(*) Parmi les candidats présentés et qui ne furent pas nommés, nous rencontrons :

Delplanque Jean-Baptiste, 40 ans, officier pensionné, ancien capitaine de chasseurs à cheval de Berry, et aide de camp du général

La garde communale *active* se composait d'un bataillon à cinq compagnies, comprenant un total de 509 hommes; et la réserve en comptait un nombre égal.

Le 11 novembre 1828 le gouverneur de la province annonçait l'envoi de 579 fusils pour les armer.

Le 6 août le commandant de la garde informe l'administration communale que le bataillon sera organisé pour le 1^{er} octobre, et demande des locaux pour ses bureaux; le 1^{er} octobre il insiste pour que ce soit à l'hôtel de la Régence, mais celle-ci lui offre le salon du Conseil d'administration de l'Académie de Dessin. alors située sur la Grand'Place, à l'ancienne Halle-aux-Draps. On commence alors le recensement des gardes; les réclamations pour être dispensé du service ou pour se faire substituer sont nombreuses. Le temps passe, pris tout entier par ces préliminaires d'organisation. (Arch. mod. 1828, fol. 61).

Les officiers cependant se sont équipés et armés. Ils assistent le 18 novembre 1828, en corps et en grande tenue, à la parade de ce jour, et sont ensuite invités par le commandant, à un banquet donné *au Singe d'or*, où régnèrent « une gaieté décente, un abandon et une cordialité sincère, » dit la *Feuille de Tournai*.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre).

Pajol, ancien commandant de la garde d'honneur tournaïenne en 1823, membre de la légion d'honneur.

Gérard Henri Bertrand, 46 ans, ex-lieutenant au 2^e régiment de cuirassiers.

du Chastel Adolphe (le Comte), 30 ans, ex-lieutenant aux hussards no 8, et des lanciers, au service du roi des Pays-Bas.

Le Vaillant du Chastelet César, 36 ans, ex-garde d'honneur 1^{er} régiment de France. Retiré du service à la restauration.

Doignon François, 46 ans, ex-lieutenant d'infanterie, célibataire, receveur des contributions à Havinnes.

Paris Henri, 35 ans, célibataire, élève d'une école militaire de France, jouissant d'une grande fortune (sic).

Verdure Louis, 33 ans, fabricant. ex-garde d'honneur au 1^{er} régiment de France.

Broquet Edouard, 28 ans, avocat, marié à Mademoiselle Goblet, (depuis président du tribunal civil).

Lefebvre Victor, 27 ans.

Errembault de Dudzeele Charles, 35 ans.

etc.

L'Église Saint-Quentin.

(Suite et fin).

Au XVIII^e siècle la toiture du chœur et du clocher se trouvait en si mauvais état qu'elle était percée en de nombreux endroits. On y fit les réparations les plus urgentes en 1732, 1737 et 1748; en 1761 on résolut même de supprimer radicalement les quatre petites tourelles qui entouraient le clocher. Ces tourelles ont été rétablies depuis et subsistent encore aujourd'hui, mais on ne les voit pas sur les vues antérieures à 1867 (1). L'endroit d'où on aperçoit le mieux le clocher cantonné de ses quatre tourelles est le Pont de Fer.

Au mois de juillet 1724, sur la proposition de l'égliseur Piat Lefebvre, on badigeonne l'église qui n'avait pas reçu ce mauvais traitement depuis 26 ans; le curé fit à cet effet une collecte dans sa paroisse (2).

L'église de Saint-Quentin était ornée d'un jubé qui fut démoli au XVIII^e siècle. Il était placé à l'entrée du chœur, s'appuyant de part et d'autre aux maîtres-piliers. Il avait été construit en 1591 par les soins de la famille de Pollinchove et à ses frais, en remplacement, suppose-t-on, de celui que les iconoclastes avaient détruit en 1566.

En 1730, les notables de S. Quentin s'adressèrent au grand bailli du Tournaisis pour obtenir l'autorisation de supprimer ce jubé. Dans leur requête ils protestaient de ne point reconnaître la juridiction du Chapitre lequel n'aurait, suivant eux, qu'un simple droit de patronat et de nomination à la cure. Ils alléguaient que la présence du jubé empêchait les fidèles de suivre les cérémonies du culte dans le chœur et facilitait l'envahissement du sanctuaire par les enfants, ce qui entravait la distribution de l'Eucharistie au banc

de communion. Ils faisaient valoir subsidiairement que l'entretien des cuivres du jubé coûtait 24 florins l'an, somme considérable pour les modiques revenus de la fabrique. En même temps qu'ils s'adressaient ainsi au grand bailli, les notables demandaient l'autorisation du Chapitre de qui ils avaient autrefois nié la juridiction (1). « Sans doute des arrangements particuliers étaient intervenus, lors de la construction, entre la fabrique et les donateurs et avaient fait du jubé une sorte de monument auquel on ne pouvait toucher sans l'assentiment de la famille, car on s'adressa encore à Charles-Joseph de Pollinchove, président du Parlement de Flandre à Douai, à l'effet d'obtenir son consentement. Ce ne fut pourtant qu'en 1736 que ce personnage envoya aux égliseurs la déclaration suivante qui fut annexée à la requête de 1730; cette lettre du président renferme de curieux détails sur le monument aujourd'hui disparu ». (2)

Je soussigné déclare, en tant que la chose peut me toucher, de consentir que le jubé de l'église de Saint-Quentin à Tournay soit démoli, à condition néanmoins que les marguilliers, suivant leurs offres, feront défaire, avec soin et en sorte qu'elles ne soient pas brisées, les pierres sculptées contenant les figures de mes parens à genoux avec celles de leurs patrons et les armoiries de ma famille qui sont dans la face extérieure dudit jubé à la droite de la porte d'entrée du cœur, et qu'ils feront placer les mêmes pierres dans la face intérieure du gros pilier du même côté, au lieu marqué *A1* dans le plan en profil cy-joint, et à condition aussy qu'ils feront faire un procès-verbal juridique de l'état actuel dudit jubé en y faisant mention du chiffre 1591 qui se trouve dans la face intérieure, pour marquer l'année en laquelle il a cy-devant été réparée, et de la translation qui sera faite desdites pierres, au-dessous desquelles il sera mis une petite inscription portant qu'elles sont au même état qu'elles étoient au jubé. Fait à Douay, le 23 mars 1736.

(signé) C. J. DE POLLINCHOVE.

On mit la main à l'œuvre sans délai. Le 30 mai 1736, on mit aux voix, dans une assemblée

(1) En juin 1863 la Commission Royale des monuments approuve les propositions faites pour la restauration de St Quentin, croit néanmoins qu'en pourrait rendre la rose du transept plus opaque et suivre, quant aux clochetons de la tour, la disposition que présentent les tourelles de la façade. *Bull. de la Comm. Royale.* t. II, p. 245.

(2) ARCH. PAROISS. DE S. QUENTIN, *Reg. aux délibérat. des notables*, à cette date.

(1) *Ibid.*, 15 août 1730.

(2) *Bulletin de la Société historique de Tournai*, t. XXIII, p. 171.

des notables, la question de savoir « si on rétablirait le jubé en partie démoli ou si on le mettrait entièrement à bas, et ce après avoir recueilli les voix, lesquels ont été tous pour mettre ledit jubé à bas ». (1)

Mais le Chapitre s'opposa à l'exécution de cette décision prise avant son approbation, et il fallut que les notables lui en fissent formellement la demande (14 octobre 1737); l'autorisation fut alors accordée. Le sieur Cottot, *ingénieur de profession et fort zélé paroissien pour la décoration de ladite église*, fut chargé de surveiller la démolition et de s'occuper de la vente des matériaux dont on voulait consacrer le prix à des embellissements de l'église. La démolition fut terminée pendant l'hiver. On décida « de ne plus remettre le grand Christ à l'entrée du chœur, — de faire deux autels nouveaux aux deux piliers du chœur et d'y joindre, à chaque pilier, une plaque de cuivre avec les armes de M. de Pollinchove d'un côté et celles de M. de Cambry de l'autre, avec une inscription au-dessous, — de faire un lambris depuis l'entrée de l'église jusques à la voûte du clocher » [c'est-à-dire jusqu'à l'endroit des piliers qui supportent le clocher].

On voit aujourd'hui, contre la colonne à droite en entrant dans le chœur, un monument représentant quatre personnages agenouillés auprès de leurs patrons, et quatre blasons : Pollinchove, du Pont, de Vischere, Varlot. En dessous, l'inscription suivante :

HÆC MONUM. PLÆ AC NOBIL. : FAMILI. : DE POLLINCHOVE IN
FRONTES DEI AN : M DXCI
POSITA ILLO DESTRUCTO HIC REPONI CURAVERUNT ÆDITUI
HUIUS ECCLESIE ANNO MDCCXXXIX.

Les quatre blasons désignent les donateurs du jubé : Pierre de Pollinchove, son épouse Françoise du Pont, leurs fils Nicolas, époux d'Antoinette Varlot, et Pierre, époux de Marie de Visschere. Une épitaphe de la famille de Pollinchove qui se trouvait vis-à-vis de la porte de la sacristie avait dû être déplacée en 1732 lorsqu'on établit la colonnade de marbre au pourtour du chœur.

A l'opposite de la plaque de Pollinchove s'en trouve actuellement une autre du même genre;

(1) *Reg. aux résolut. des notables.*

on y voit un homme et une femme agenouillés devant des prie-Dieu et accompagnés de leurs armoiries (1). Au-dessous on lit :

A. S. DE CAMBRY, ÉCUYER, SEIGNEUR DUBUS, FILS DE
M^e GABRIEL, DE CAMBRY, CHEVALIER DELEVELAINE,
DU BUS, ET IL TRÉPASSA LE ... DE MARS 1611.

Ce monument, dont je ne connais pas l'emplacement primitif, avait été transporté en novembre 1739 au-dessus du nouvel autel de Notre-Dame du Remède. Jacques-Antoine-Honoré de Cambry ne fut point satisfait de ce déplacement. Quelques mois plus tard il eut avec les notables des pourparlers qui se terminèrent par un arrangement à l'amiable : « ... de faire mettre sur le pillier du chœur opposé aux armoiries de Monseigneur de Pollinchove un tableau généalogique contenant quatre armoiries de la famille dudit sieur de Cambry comme ils sont sur les revers dudit autel [de N.-D. du Remède], le tout accompagné des mêmes ornemens, dorrures et inscriptions, mutatis mutandis, qui se trouvent autour desdites armoiries de mondit seigneur de Pollinchove, à condition que ledit tableau et lesdits embellissemens seront faits aux frais communs et payés par moitié par ledit sieur de Cambry d'une part et l'église d'autre part, l'assemblée ayant consenty au surplus de céder au même sieur de Cambry l'ancien tableau représentant l'adoration des trois Roys, avec les deux battans, à condition qu'il payera au peintre ce qu'il peut exiger pour l'avoir remis en estat... »

Bozière rapporte que sous le monument de Cambry se trouvait (en 1859) cette inscription.

HÆC MONUM. PLÆ AC NOBILIS FAMILIÆ DE
CAMBRI AB ALTARI B. VIRGINIS OLIM AB GASPARE
DE CAMBRI ET C (onjuge?) ERRECTA HIC AB ÆDITUIS
REPOSITA SUNT. 1740.

Je parlerai plus tard, en traitant du mobilier de l'église, du panneau de bois appelé le tableau de Cambry.

Quant au jubé, on supputait que la vente de ses matériaux produirait plus de 3000 florins, et l'on projeta d'employer ces deniers conformément au plan ci-après.

(1) Ce monument a été reproduit dans l'*Armorial de Tournai et du Tournaisis* de Bozière.

Evaluation faite de ce pourra coûter le travail à faire dans l'église de Saint-Quentin avec l'argent provenant de la demolition du jubé.

SÇAVOIR.

- Rayé.* Deux petits autels en marbre suivant le plan cotté A coûteraient icy 7000 Flo.
- Approuvé.* L'escaillier du jubé à remplir, et le reste à abattre, suivant la priserie faite par le sieur Cappart, maître maçon, coûtera 50 Flo.
- Approuvé moyennant le consentement des parties intéressé.* Un nouveau pavé au chœur et le sanctuaire, en grands quarreaux de pierre d'Ecossiné et d'Acq polis, compris main d'œuvre et terres à emporter, étant obligé de diminuer ledit chœur d'une marche, coûtera . . . 220 Flo.
- Rayé.* Et en grands quarreaux de Tournay non polis coûtera. 140 Flo.
- Approuvé.* Une marche à monter au chœur en pierres de Tournay coûtera vingt patars le pied; il en faut pour ladite marche, le tour de deux autels et l'entrée aux carolles quatre vingt pieds, cy 80 Flo.
- Approuvé.* Il convient avant que de faire un lambry à la nef de mettre la couverture de ladite nef en état, qui pourra coûter cy 200 Flo.
- Approuvé.* Un lambry à la nef en bois de sapin tout plat avec une corniche régnante autour par chaque cotté, coûtera cy, suivant le plan cotté B, cy 400 Flo.
- Rayé.* Un lambry en demy cercle rond avec des pocharts pour soutenir les sommiers coûtera suivant le plan cotté C 700 Flo.
- Approuvé.* Deux petits autels en bois d'Hollande, avec leurs ornemens en sculpture, les formes des prestres dans le sanctuaire, un banc pour les nottables de chaque costé où estoient les prestres cy-devant, les deux pilliers en dedans du chœur et des carolles garny de menuiserie à hauteur des autels et au bas de ladite menuiserie en dedans du chœur les bans pour les égliseurs et pauvriseurs, y compris la sculterie et autres ornemens à faire aux balustrades dans le sanctuaire pour les faire ressembler à ceux de marbre, et changer les portes dudit chœur et le banc de communion : coûtera suivant l'évaluation des sieurs Herman et Feriez maitres menuisiers, conformément aux plans cotez D
1600 Flo.
- Chaque autel à marbrer, et dorer les chapitiaux, piédestaux et ornemens, coûtera quatre vingt florins suivant le plan DE, icy pour les deux. 160 Flo.

Le lambry à peindre à l'huile deux et trois fois avec la corniche coûtera
90 Flo.

Le blanchissage de l'église coûtera
cy 144 Flo.

La susdite assemblée [des notables] du 23 mars 1738 a chargé Messieurs les égliseurs et proviseurs d'exécuter avec la prudence qu'on leur connois les plans cy-dessus qu'elle a approuvé.

En 1742 on mit en vente les boiseries des petits autels supprimés et les ornemens des chapelles transformées et quelques menues argenteries pour en consacrer le produit à l'achat de linge d'église.

La Bibliothèque communale de Tournai possède une intéressante vue de la Grand'Place en 1647. Ce dessin a été reproduit par Bozière, et le récent ouvrage de M. Soil de Moriamé sur *l'Habitation à Tournai* n'a pas peu contribué à en vulgariser la connaissance. En ce qui concerne Saint-Quentin, cette vue nous montre la façade de l'église précédée d'une petite maison qui occupait l'espace compris entre le porche même et l'alignement actuel des bâtiments de la Grand'Place. C'est ce qui explique le retrait de ce porche par rapport au *Gros Chien* et à la *Botte de Lin*.

M. le baron de la Grange a publié en 1889 dans les *Bulletins de la Société historique* (t. xxiii, p. 168) le contrat pour la construction de cette maison en 1337. Les archives du Chapitre de Tournai en font aussi mention (1) : « Le xvj du mois de Juillet [1337], indiction V, la 3^e année du pontificat de Benoît [XII], à l'heure où se chantait la messe des trépassés dans l'église de Tournai, les vénérables Doyen, Hôtelier, Pénitencier, P. de Saint Paul, P. de Crissac, J. Panthou écolâtre, N. du Fayt, B. du Marteau, A. de Florence, chanoines prébendés de l'église de Tournai, furent rassemblés dans la Salle capitulaire. Jacques, curé de Saint-Quentin, Jacques d'Orcq, Jacques Warison et Mathieu Flaminghi y comparurent en personne pour entendre la transaction de Messieurs [du Chapitre] sur une faveur sollicitée par eux à l'effet de construire un portail convenable à l'entrée de Saint-Quentin, *convenientem porticum in introitu ecclesie sancti Quintini*, et aussi d'établir une porte dans la chapelle où étaient autrefois situés les

(1) *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, t. viii, p. 264, note 1.

fonts baptismaux de cette église; le Doyen leur fit répéter que le sujet de leur demande était bien tel, et ils le confirmèrent, et ledit sieur Doyen au nom desdits du Chapitre le leur accorda en présence de Jacques de Borghielle, chapelain perpétuel de l'église [cathédrale] de Tournai, et de J. de St-Paul chapelain de Ste-Catherine à Tournai. »

Sans qu'on puisse déterminer une date certaine, on peut dire que cette maison fut démolie au XVIII^e siècle. En 1750, l'église était séparée de la grand'place par une barrière munie de deux portes en bois séparées par un pilier en maçonnerie. Ces deux portes et le pilier furent jetés bas aux frais de la paroisse et remplacés par une porte monumentale en fer ornée des armes des donateurs Messire René-François Cazier du Breucq et son épouse Marie-Ernestine-Henriette Cazier de Braquestin. Cazier du Breucq résidait dans l'habitation actuelle de M. le docteur Honoré Derasse qu'il avait fait bâtir en 1741.

La grille qui sépare actuellement le parvis de l'église d'avec la grand'place est due aux dessins de Bruno Renard.

En novembre 1748 de généreux (!) anonymes firent don d'une urne de marbre pour décorer le maître-autel à condition de recevoir en échange « une bague et une paire de girandolles de diamans légatté par le testament de feu damoiselle Catherine-Thérèse Dumortier ». La fabrique, jugeant qu'elle trouverait profit à ce troc, l'approuva.

En 1765, sous la direction de Piat Lefebvre, on ferma le chœur vers la nef par une grille monumentale en fer. Le banc de communion qui se trouvait à cette place fut transporté devant la chapelle du Saint-Sacrement, au chevet de l'église, à où se trouvait la sépulture de la famille Errembaut. On avait pensé d'abord le placer dans la chapelle de la Sainte-Trinité, voisine de celle du Saint-Sacrement; mais on ne donna pas suite à ce premier projet.

En 1771 on commença à remplacer par des colonnes de marbre les colonnes de bois peint qui

ornaient la séparation entre le chœur et les carolles. Les donateurs de ces colonnes nouvelles reçurent en récompense l'autorisation de faire appliquer contre les chapiteaux leur épitaphe comme on l'avait fait pour feu le curé Gilbert.

*
* *

Telle est donc, rapidement esquissée, l'histoire des transformations de l'église Saint-Quentin (1).

Au cours du XIX^e siècle, on a commencé à mettre la main à la restauration de ce monument, restauration en général bien comprise et à laquelle on ne peut faire que deux reproches : l'un, d'avoir substitué, dans la façade, les pierres de taille appareillées aux moëllons, plus sévères et plus conformes au dessin premier; l'autre, d'avoir négligé de dégager les arcatures et tout l'œuvre supérieur du dôme auquel on aurait dû restituer son état de la période romane.

Il est d'ailleurs encore très possible d'effectuer cette dernière amélioration. Et l'on peut compter sur la science et le goût artistique de M. Sonneviller pour faire disparaître notamment l'odieux retrait qui abrite les fonts baptismaux, et pour faire renoncer la Fabrique à cette romantique disposition d'une Vierge, éclairée par une fenêtre de cage d'escalier, dans la chapelle absidale du Saint-Sacrement, et destinée à donner au public l'illusion d'une sorte d'apparition au-delà du sanctuaire. Cette disposition théâtrale s'accorde mal avec la gravité de l'édifice; elle fait de la Vierge le principal objet d'une chapelle où tout est consacré au Saint-Sacrement, depuis de nombreux siècles; elle constitue une innovation que rien ne justifie au point de vue liturgique et que tout condamne au point de vue du bel art et de la saine architecture chrétienne.

Docteur F. DESMONS.

(1) J'avais pensé joindre à cette notice un aperçu des transformations du mobilier artistique et liturgique, et la compléter par une note sur l'ancien Chapitre, sur la seigneurie de Saint-Quentin à Estaimbourg, sur les vénérables et glorieuses confréries de N.-D. de Hal et des Trinitaires. Mais il m'a paru que ce serait abuser de la bienveillance des lecteurs, et je renonce, au moins pour le moment, à publier la fin de mon travail.

Chronique.

Les Tours Marvis. — Dans sa séance du 11 mars dernier, le Conseil communal a, comme on le sait, voté une somme de 12,266 francs, en vue de la restauration des tours Marvis.

L'Etat prend à sa charge 25 % de la dépense; le Conseil provincial du Hainaut, en séance du 7 juillet, a décidé d'intervenir à concurrence de 20 %. La ville de Tournai n'aura donc à solder que 55 %, soit une somme de 6750 francs environ.

Ce n'est vraiment point payer trop cher la conservation de vestiges archéologiques si intéressants par les souvenirs qu'ils évoquent.

*
* *

Le Marché aux Poteries. — Dans le numéro du 25 mai de la *Revue Tournaisienne*, nous demandions une modification au tracé primitivement adopté pour le nouveau mur à construire au Marché aux poteries; nous voulions surtout obtenir que le pignon en belles pierres bleues, bien appareillées, fût laissé totalement au-dehors, au lieu de l'enclorre, comme auparavant, dans les jardins de l'évêché.

Ce desideratum sera réalisé: le Gouvernement, d'accord avec le Chapitre de Notre-Dame, vient en effet de donner l'ordre d'édifier le mur suivant le tracé préconisé par la *Revue Tournaisienne*.

Mais là ne s'arrêtent point les aménagements que l'on se propose d'apporter au Marché aux poteries; car d'après des renseignements que nous avons lieu de croire exacts, l'on établirait devant le pignon même, un petit square, au milieu du marché, une borne-fontaine monumentale, tandis que les arbres dont la conservation est aujourd'hui assurée, épandraient leur ombre protectrice et feraient harmonieusement se jouer sous les rayons solaires, les chatoiements de leur frondaison diverse.

Il resterait donc peu de chose, un rien à faire pour permettre au Marché aux poteries d'être un site tout-à-fait romantique. Du transept de la cathédrale à la fosse porte, à l'extérieur bien entendu, court une laide et longue grille. A quoi sert-elle? Nous savons bien, qu'en vertu d'une transaction faite en octobre 1281, entre le Chapitre de Notre-Dame et la ville de Tournai, cette grille délimite un territoire que Tournai céda au Chapitre. Mais les droits de propriété de celui-ci seraient-ils en péril parce qu'on diminuerait cette grille des 3/4 de sa hauteur et que derrière elle, on ferait des plantations d'arbustes de basse essence? Nous ne le croyons point. Nous sommes d'ailleurs persuadé qu'il suffira d'avoir signalé l'idée, pour que le Chapitre de Notre-Dame qui a à cœur l'embellissement de la cathédrale et de ses alentours, se mette à l'appliquer. N'est-ce point ce qui existe à Bruxelles, autour de Sainte-Gudule, à la montée du Treurenberg, et à Gand autour de Saint-Nicolas.

Un petit square face au pignon, des plantations le long de la cathédrale, une fontaine monumentale au centre du Marché, tout cela ne ferait-il point un coin charmant digne de notre prestigieuse basilique?
A. H.

*
* *

La Rue St-Martin. — Nous avons la bonne fortune d'annoncer pour le n° de la *Revue Tournaisienne* du mois d'août, un article de M. l'architecte Sonnevillle sur l'aménagement de la nouvelle voie de communication ouverte rue St-Martin. Cet article sera accompagné de plusieurs planches et montrera à nos abonnés et lecteurs tout le parti que l'on peut tirer, quoi qu'on en ait dit, au point de vue l'art appliqué à la rue, de la percée faite rue St-Martin.
A. H.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.*

A propos de la nouvelle percée Rue Saint-Martin.

Dans l'un de ses beaux volumes sur les *Villes d'Art célèbres*, M. Hymans a dit la place bien marquée qu'occupe notre cité parmi les villes caractéristiques d'Europe.

Non seulement nous possédons une admirable cathédrale, de merveilleuses églises, de très nombreux monuments publics du plus haut intérêt, mais nous avons en outre le rare bonheur d'avoir pu conserver jusqu'à nos jours une quantité vraiment exceptionnelle d'habitations privées, dont la haute antiquité ou l'incontestable valeur artistique font l'admiration des archéologues et charment tous ceux qui ont des yeux pour voir et une âme pour comprendre.

M. E.-J. Soil de Moriamé dans son excellent ouvrage « *L'Habitation Tournaisienne* » nous décrit en détail tout ce que l'architecture privée, en notre ville, présente de particulier et d'intéressant, tant au point de vue de l'art que de l'histoire locale; et il note que nous avons dans nos murs le nombre fort respectable de *deux mille* maisons dignes d'intérêt, et pour la conservation desquelles il serait utile de prendre des mesures.

C'est donc à bon droit que Tournai prend place parmi les villes intéressantes comme Bruges, Ypres, Venise, Milan, etc. Et l'on peut dire que les joyaux précieux dont les administrations locales ont la garde constituent un patrimoine vraiment splendide, qu'il importe d'entourer de respect et de sollicitude.

Ce respect, cette sollicitude s'éveillent, nous sommes heureux de le reconnaître. Ici comme

dans toutes les villes soucieuses des trésors qu'elles renferment, l'on s'est efforcé de sauver de la destruction nos antiques monuments, et l'on s'efforcera de conserver, consolider ou restaurer les plus intéressantes de nos vieilles façades.

Mais ces soins, si louables soient-ils, ne suffisent pas. La beauté d'une ville ne réside pas seulement dans la valeur purement architecturale des édifices; il y a aussi, et surtout, leur groupement raisonné, leurs rapports de proportion et d'harmonie avec le cadre qui les entoure; il y a l'ordonnance des places, les tenants heureux et les aboutissants pittoresques des rues; il y a l'agglomération judicieuse, le silhouettage bien approprié des masses, et leur contraste avec les profondeurs fuyantes, les perspectives sagement préméditées des artères. En un mot il y a cet *art de bâtir les villes* que les anciens possédaient à un si haut degré.

Cet art, perdu depuis plus d'un siècle, se reconstitue peu à peu. La merveilleuse intuition artistique de *Beyaert*, le génial architecte de notre gare, en a pressenti la renaissance. Les travaux de *Buls*, *Sitte*, *Stubben*, font autorité en la matière, et les publications de *Fatio* en Suisse, *Robert de la Siseranne* en France, de *Wulf* pour la ville de *Bruges* et *Van Hoecke Dessel* pour Gand, etc., nous prouvent que cet art grandiose est entré dans une phase nouvelle.

La question, du reste, est d'actualité.

Partout les progrès de l'hygiène et le développement toujours grandissant des moyens de communication amènent nos villes à se transformer.

Ce numéro comporte vingt-quatre pages, deux plans et une carte hors texte.

Les vieux quartiers, les impasses malodorantes disparaissent pour faire place à de larges voies bien claires, bien aérées. Et quoique ce soit bien souvent au détriment du pittoresque, et qu'il ne soit point rare de voir tomber de vrais bijoux d'art ancien sous les pioches des démolisseurs, nous aurions mauvaise grâce de ne pas reconnaître que parfois ces hécatombes sont nécessaires, inévitables.

Il importe, cependant, de n'y procéder qu'avec la plus grande circonspection : nous n'hésitons pas à dire que le prétexte d'hygiène et d'amélioration de la voirie ne suffit pas pour détruire la beauté d'un site. Nos administrations, si elles trouvent facilement les pouvoirs et les moyens pour démolir les vieux édifices, se trouvent toujours désarmées devant le vide qu'elles ont fait, et les nouveaux alignements se remplissent le plus souvent, au hasard de la truelle, de bâtisses hétéroclites, hors de propos, sans lien de parenté qui en fasse des unités d'un même tout. Comparez, à Bruges, la place du Bourg et la place du Théâtre avec ce qu'elles étaient autrefois; voyez à Gand le Marché du Vendredi, assaini mais irrémédiablement éventré.

En notre chère ville de Tournai, une nouvelle voie est ouverte entre la rue Saint-Martin et la Place de Nédonchel.

Cette voie apporte de l'air, de la lumière et la circulation dans un quartier jusqu'ici peu privilégié.

Malheureusement, la nouvelle voie n'est pas suffisamment large pour y bâtir, et nous la voyons bordée des deux côtés d'affreux pignons, et de murs de clôture dont l'aspect attriste la vue.

A moins de procéder à des expropriations ruineuses, mais qui permettraient d'y édifier des maisons d'angle mieux appropriées à l'endroit, nous ne voyons pas comment donner à cette rue nouvelle un caractère quelque peu décoratif. Vraiment, ces murs délabrés font tache dans la belle

perspective que présente la rue Saint-Martin à cet endroit. Il importe, croyons-nous, d'y porter remède.

Dans l'impossibilité où l'on se trouve de remplacer les deux pignons actuellement demandés par des façades plus décoratives, il nous a semblé que le mieux serait de combler le vide, tout en laissant libre le passage de voirie. La superstructure pourrait se composer soit d'un simple mur, décoré en portique, soit, — *ce qui serait préférable et de nature, sans doute, à rallier de nombreux fervents de la vieille architecture tournaïsiennne,* — d'un pavillon dans le style de nos vieilles maisons. Une ouverture spacieuse livrerait passage aux véhicules et aux piétons, et laisserait voir, dans le fond, la silhouette du vieux et caractéristique quartier. L'étage pourrait être affecté à l'un des services de la ville, un bureau, un dépôt, peut-être un petit musée lapidaire, une salle quelconque.

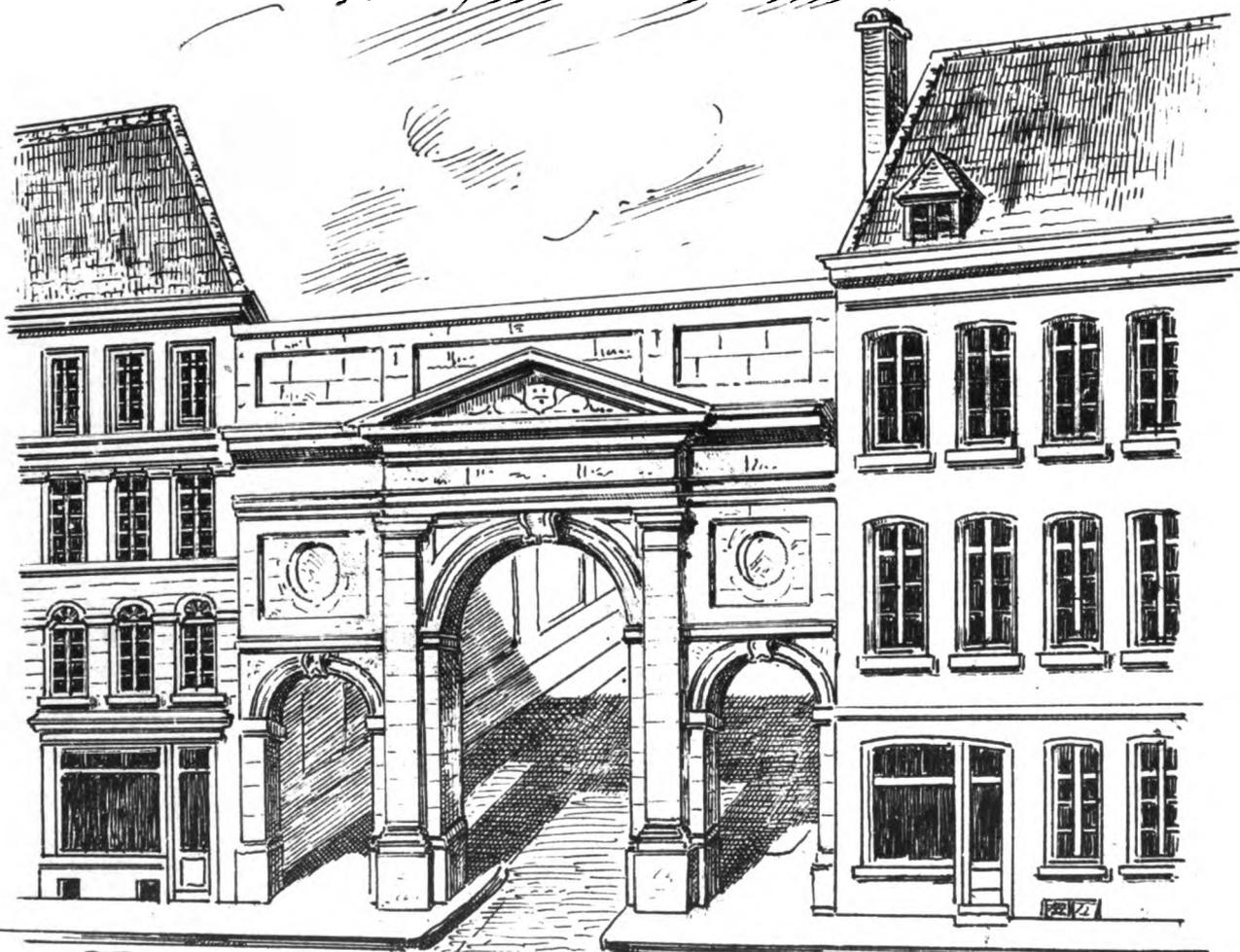
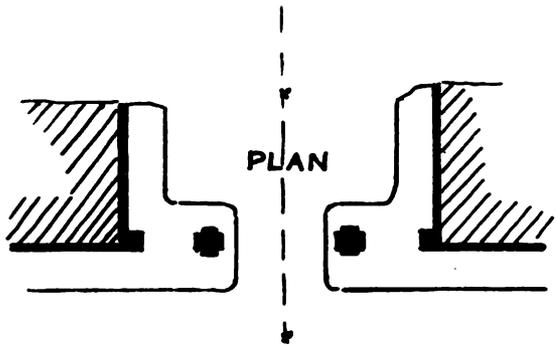
En tout cas, pareille construction ne pourrait, croyons-nous, qu'améliorer et accentuer davantage la note caractéristique et bien locale de la rue Saint-Martin, à laquelle le beffroi et la cathédrale forment un fond de tableau si prestigieux.

D'autre part, la nouvelle rue, que son étroitesse et l'impossibilité où l'on est d'y construire des maisons semblent vouer à la solitude, pourrait peut-être se trouver améliorée par un arrangement judicieux des murs : pilastres, rustiques, etc., en égayant le tout par quelques taches de verdure, ou encore... qui sait? par des échoppes à demeure, le long du trottoir, où le menu commerce de l'endroit pourrait tenir ses assises.

Les deux illustrations qui accompagnent cet article donnent une idée de ce qui pourrait se faire. Sans vouloir attacher à ces dessins une signification définitive quelconque, nous croyons pouvoir les produire comme une alternative en vue d'une solution qui, nous le souhaitons, sera trouvée bientôt.

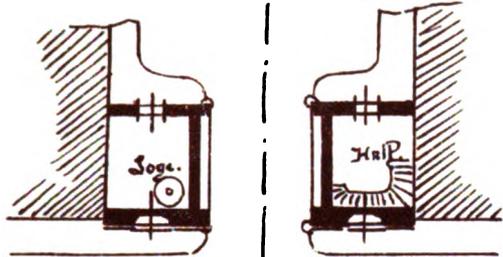
C. SONNEVILLE.



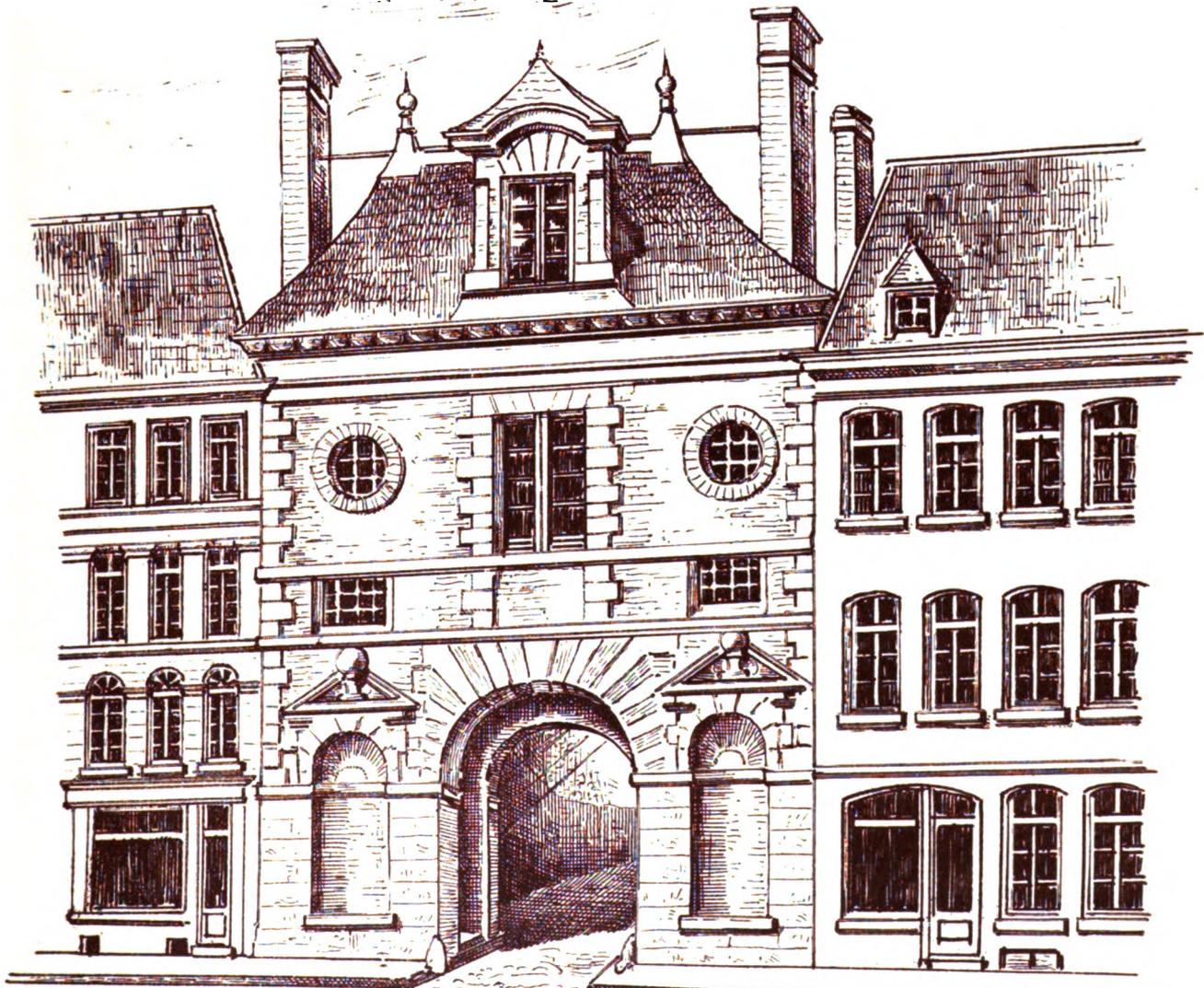


C. Somerville
1905 } archt.

UTR. KLARD & VASSEUR, TOURNAI



PLAN



C. Somerville
1905 } arch^{ts}

UTB. ALLAARD V. VASBROEK, TOORNEN

Fontenoy.

Utilisant les nombreuses monographies consacrées à la bataille de Fontenoy et les documents locaux, injustement dédaignés par les historiens français, allemands et anglais, nous essaierons ci-après de raconter comment Louis XV s'empara de Tournai en 1745, après un siège de sept semaines au cours duquel l'armée française, commandée par le maréchal de Saxe, remporta la victoire de Fontenoy sur les Alliés qui s'étaient portés au secours de la place assiégée.

On pourra voir par ce récit que la bataille de Fontenoy a été par-dessus tout la bataille des braves.

Les Hollandais se sont vaillamment comportés à l'attaque d'Antoing au début de la journée. Leur inaction, après leur échec, est le fait de l'impéritie de leur chef autant que le résultat des pertes énormes qu'ils avaient subies. Que dire de la conduite du carré britannique ? pourrait-on être sobre d'éloges pour ces braves dont l'imperturbable énergie faillit décider du sort de la journée ? La résistance des Français au commencement de la bataille et leur fougue impétueuse contre la colonne anglaise méritent également l'admiration et rappellent les plus beaux faits d'armes de l'histoire militaire. L'on ne peut davantage s'empêcher de rendre un légitime hommage à la vaillance de la brigade irlandaise ; et, sans aller jusqu'à dire avec un Irlandais contemporain, que *la brigade irlandaise a changé une défaite en victoire* (1), il convient de proclamer que ces exilés ont si puissamment contribué à la victoire qu'elle n'eût sans doute point été remportée sans leur vaillante intervention.

Chose singulière ! Les auteurs qui se sont occupés de Fontenoy semblent tous avoir été inspirés surtout de la passion de revendiquer pour leur favori le mérite de la victoire. M. de Broglie l'attribue tout entier à Maurice de Saxe ; le P. Butin, après lui, cherche surtout à montrer dans le maréchal l'inspirateur de la manœuvre

décisive, et dans les régiments français les exécuteurs heureux de cette manœuvre. St-Réné-Tailandier, au milieu de nombreuses inexactitudes de détail, va même jusqu'à montrer dans les progrès de la colonne anglaise l'exécution du plan préconçu du maréchal ! Quant à Voltaire, sa narration historique et son poème fameux (1) ne veulent connaître que Richelieu ; Richelieu seul aurait tout fait, Richelieu seul aurait sauvé de la défaite le maréchal et son armée près de la déroute (2). Von Arneth (t. III, pp. 411-415) nous a conservé le rapport envoyé par Kœnigseck à Marie-Thérèse. *La charge anglaise y est passée sous silence !* Enfin, à l'occasion de leur récent pèlerinage à Fontenoy, les Irlandais publièrent une brochure où l'on représente Lally comme l'inspirateur du maréchal dans la fortification du champ de bataille, et dans l'épique assaut de la colonne anglaise par la cavalerie de la Maison du Roi ; un peu plus, et la brigade irlandaise, à elle seule, aurait tout fait !

Nous nous efforcerons de découvrir la vérité, parmi tant d'exagérations et d'inexactitudes, et de rendre à chacun selon son mérite. Et comme le principal intérêt de la bataille de Fontenoy réside, pour les Tournaisiens, dans l'influence qu'elle a eue sur le siège de notre ville, nous joindrons à notre récit de la journée une brève relation du siège de la place et de la citadelle.

I

De 1740 à 1748, la guerre de la Succession d'Autriche déchira l'Europe.

En 1713, Charles VI, archiduc d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême et empereur

(1) Voltaire, dans le *Poème de Fontenoy*, a su faire entrer 57 noms propres ! S'il s'écarta en cela du pur lyrisme de Pindare, il réussit à plaire aux dames « qui veulent toutes, comme il l'écrivait lui-même plaisamment, que je loue leurs cousins et leurs greluchons. » Le *Poème de Fontenoy* n'en eut pas moins cinq éditions en un mois, grâce à cette abondante aspersion de gloire au détail.

(2) « Quoique M. de Richelieu ait bien fait dans la bataille, on trouve que Voltaire en a trop dit sur lui, et ceux à qui le succès de cette journée est véritablement dû ont paru blessés de ces louanges excessives. » *Journal de Luynes*, t. VI, p. 475.

(1) *Who changed defeat into victory.* Inscription de la plaque Sullivan au cimetière de Fontenoy.

d'Allemagne, avait promulgué une nouvelle loi, appelée la *Pragmatique Sanction*, en vertu de laquelle, à défaut de descendance masculine, la succession de ses souverainetés était assuré à sa lignée féminine. Il mourut en 1740 sans laisser de fils, et sa fille Marie-Thérèse hérita de ses amples royaumes. Il y eut alors un déluge de contestations. Frédéric-le-Grand, le grand Prussien, ainsi que l'appelle Joseph de Maistre, s'adjugea la Silésie; Charles, électeur de Bavière, réclama les états héréditaires d'Autriche au nom de sa femme, fille de l'empereur Joseph I^{er} qui, décédé sans postérité masculine, avait transmis ses droits à son frère Charles VI; le roi d'Espagne produisait de plus grandes revendications.

Le démembrement de la monarchie austro-hongroise semblait imminent, et chacun des Etats européens s'apprêtait à se ranger du côté qu'il croyait le plus favorable à ses intérêts. L'Angleterre et les Provinces-Unies étaient au nombre des Puissances qui soutenaient la Pragmatique Sanction. La France se rangea du côté de l'Electeur de Bavière, son ancien allié.

Frédéric et l'Electeur entamèrent bientôt les hostilités. L'un saisit la Silésie, l'autre envahit la Bohême et fut couronné roi. La flamme s'étendit à toute l'Europe, et, comme dit Macaulay, le monde tout entier prit les armes. C'est sur Frédéric, dit le même auteur, que doit retomber la responsabilité de tout le sang versé : Fontenoy, Culloden, les massacres de la côte de Coromandel et les tueries des Grands Lacs de l'Amérique septentrionale sont les étapes ensanglantées qui marquent les progrès de la Prusse, cette nouvelle venue des nations européennes.

En 1743 la France et l'Angleterre en vinrent aux mains en Allemagne, et Louis XV eut à essayer la défaite de Dettingen.

En 1745, les mêmes puissances se trouvèrent aux prises dans les Pays-Bas, et Fontenoy vint effacer Dettingen.

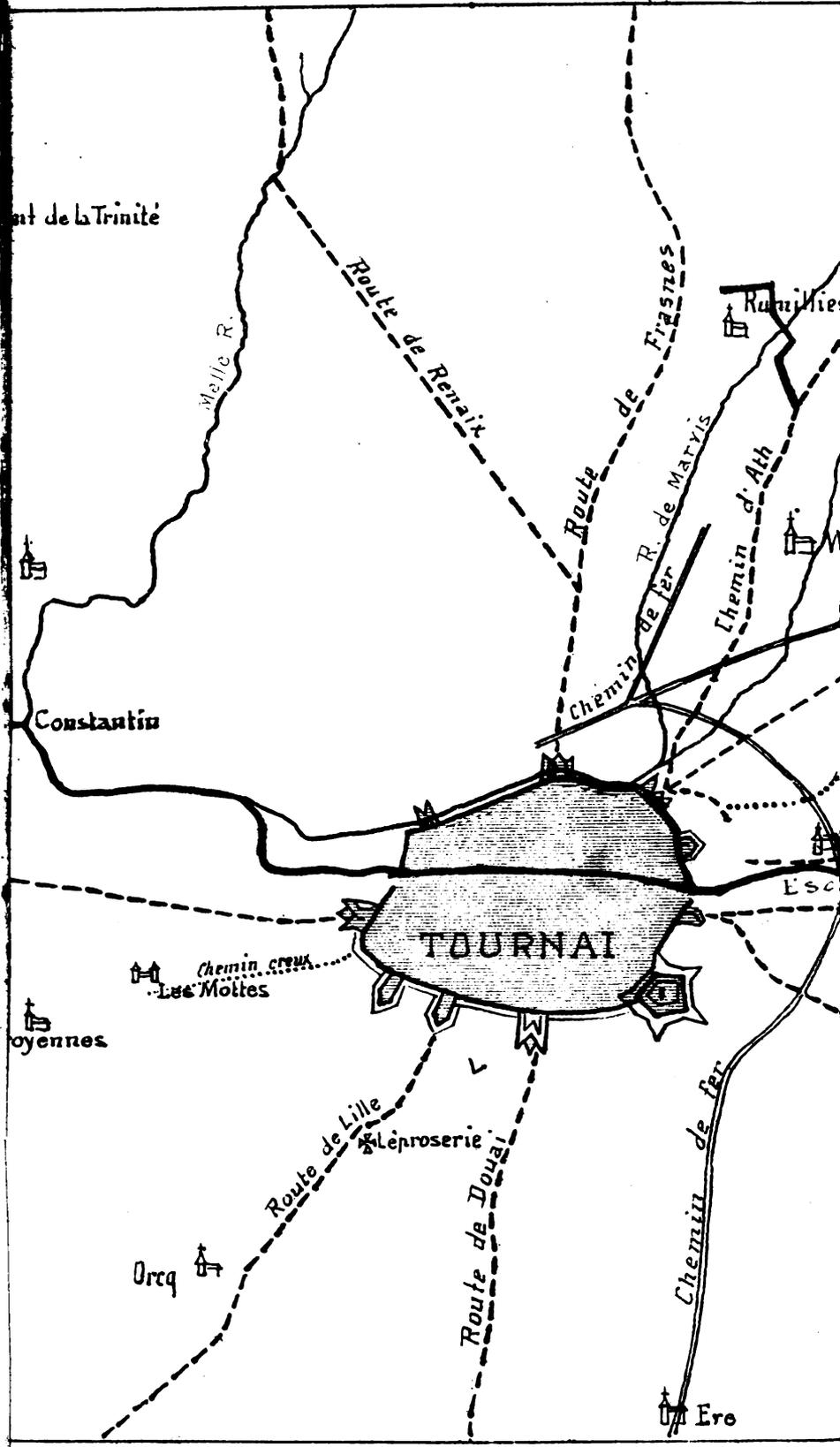
Déjà en 1744, Louis XV avait résolu de s'attaquer à l'Autriche dans ses possessions des Pays-Bas. Mais à peine avait-il fait tomber quelques places dans la Flandre maritime que Charles de Lorraine, beau-frère de l'impératrice Marie-Thérèse, fit une diversion brusque à l'Est et força la France

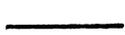
à lâcher prise en Flandre pour se porter au secours des provinces menacées. Maurice de Saxe, qui y commandait des effectifs ainsi réduits de moitié, dut se borner à une défensive prudente. Il réussit à se maintenir entre la mer et l'Escaut, empêcha le général autrichien duc d'Artemberg de mettre le siège devant Lille et le contraignit même à rétrograder jusqu'au cœur des Pays-Bas, tandis qu'un retour offensif du roi de Prusse dans la région des Riesen-Gebirge forçait Charles de Lorraine à rentrer en Allemagne.

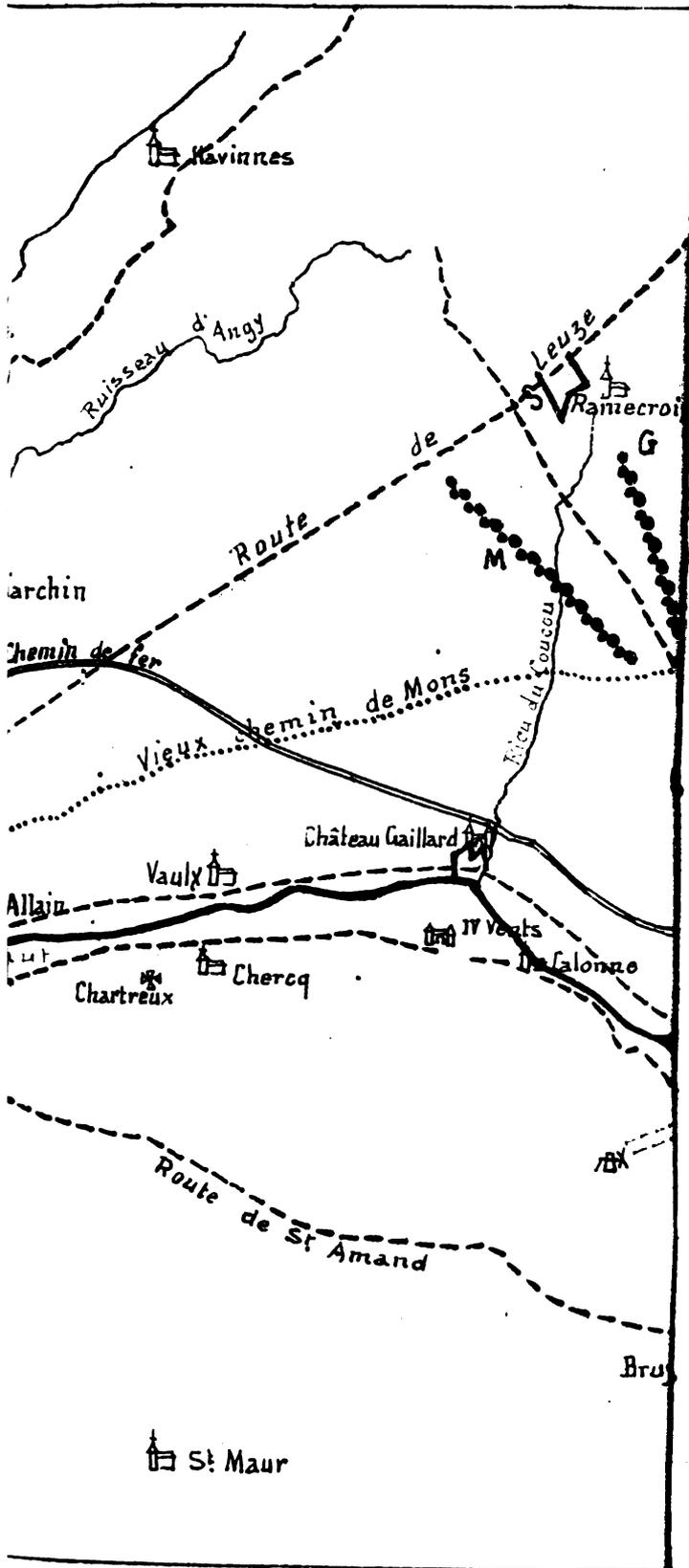
II

Les projets de Maurice de Saxe sur les Pays-Bas furent repris en 1745. D'accord avec le comte d'Argenson, ministre de la guerre, il décida d'envahir ces riches provinces et de conquérir sur Marie-Thérèse les territoires que l'Europe coalisée avait ravis, trente ans auparavant, à Louis XIV lors de la paix d'Utrecht. Il y avait là de quoi tenter Louis XV, ses ministres et ses généraux. Mais, pour envahir les Pays-Bas, il fallait forcer la ligne formidable de forteresses que les traités de la Barrière avaient établie à la frontière méridionale des Pays-Bas : Namur Charleroi, Mons, Tournai, Menin, Ypres, Warneton, Wervicq et Furnes. Ces places n'étaient pas toutes, à proprement parler, soumises au régime militaire connu sous le nom de *régime de la Barrière*; mais elles constituaient la barrière des Pays-Bas vers la France. Aborder cette barrière, non plus de flanc comme en 1744, mais de front; la briser par son milieu; en faire sauter le plus beau chaînon, Tournai, et pénétrer par la brèche dans les riches possessions autrichiennes, tel fut, dit le P. Butin, le plan concerté entre le maréchal de Saxe et le ministre d'Argenson. On voit par une lettre du 24 novembre 1744 du ministre d'Argenson au maréchal de Saxe que le siège de Tournai était dès lors résolu pour la campagne prochaine; cette lettre, dont HOVERLANT reproduit les principaux passages (t. 90, p. 144), indique déjà tous les détails de l'investissement, les points faibles de la défense, l'endroit propice pour la tranchée, etc.

En avril 1745, une armée française de plus de



village		Bois		Allees
Château		défriché		Français
Moulin				
chapelle				



- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 7 Retranchements français A. Attaque d'Ingoldobry B. Attaque des Hollandais C. Retraite des Hollandais. D. Cavalerie britannique. E. Marche de l'infanterie anglaise. F. Sa formation en carré. | <ul style="list-style-type: none"> G. Dragons sur trois H. Dragons dans l'int K. Infanterie ville Font le bataillon M. Maison |
|---|---|

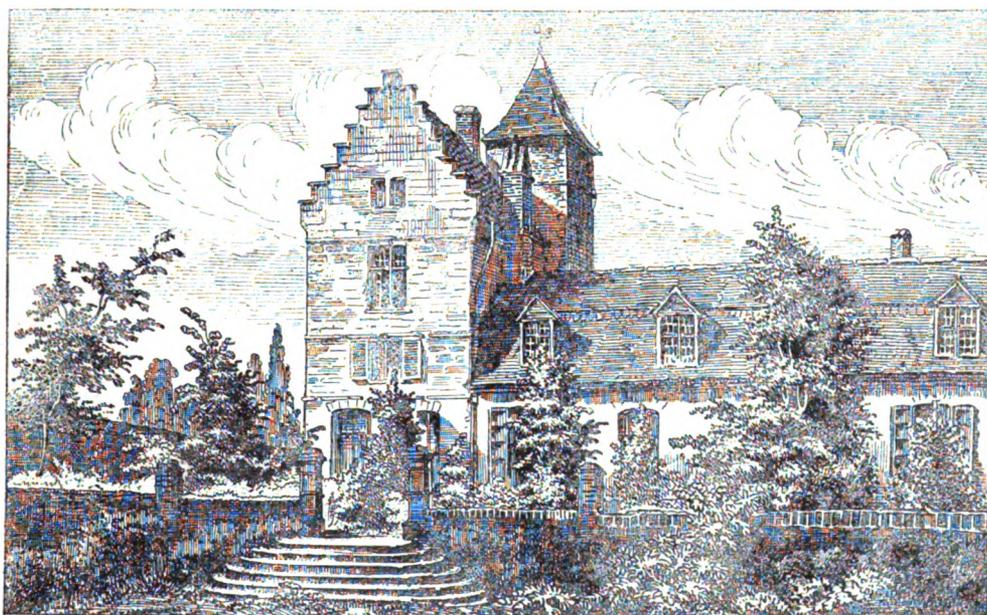
90
de
les
dé
m
ci
15
à
po
bi
le

90.000 hommes (1), sous les ordres de Maurice de Saxe, assisté du comte de Lowendal (2), envahit les Pays-Bas autrichiens, répartie en trois corps déployés sur une longueur de près de 80 kilomètres, la droite à Maubeuge, le centre à Valenciennes, la gauche à Warneton.

Maurice prit congé du roi le 31 mars. Le 15 avril il arriva à Valenciennes d'où il se rendit à Maubeuge. Le 19, il quitte Maubeuge et se porte rapidement sous les murs de Tournai.

L'attaque était si peu prévue, la marche fut si bien conduite, si bien exécutée, qu'au moment où le siège commença, le commandant de la place et

22 ans, s'était ébranlé dans cette direction. Maurice de Saxe avait alors ramené vivement sa droite et sa gauche vers l'Escaut et, avant que Cumberland eût eu le temps de s'y opposer, il cernait Tournai. En quelques jours les trois corps de l'armée française eurent pris position sur les deux rives de l'Escaut, l'un en aval sur la rive gauche, les deux autres en amont sur la rive droite; des ponts furent établis de part et d'autre pour assurer les communications. Dès le 30 avril l'investissement était complet. Cumberland ne s'en alarma point; il changea de direction et marcha au secours de la place assiégée avec l'espoir de broyer l'armée



Château des Quatre-Vents (état actuel).

le directeur de l'artillerie assistaient dans Bruxelles à un conseil de guerre.

Le roi partit de Versailles le 6 mai et arriva le 7 à Douai; il y soupa chez le premier président. Le 8 il vint loger au château de Chin et le 9 au château des Quatre-Vents à Calonne.

Convaincu que les Français en voulaient à Mons, le duc de Cumberland, généralissime des Alliés, second fils du roi Georges, à peine âgé de

française entre la garnison hollandaise de la ville et ses propres troupes. Après quoi, il marcherait sur Paris : « J'irai, dit-il, ou je mangerai mes bottes ! »

Son armée, de 60.000 hommes, s'avança pour sauver la ville. Elle se composait de 25.000 anglais (1), commandés par Cumberland lui-même, d'un corps de huit escadrons autrichiens sous les ordres du maréchal de Koenigseck, vieux soldat et homme de sens, et d'un corps à la solde des Provinces-Unies (2), sous les ordres du prince de Waldeck, fat, présomptueux et incapable.

(1) 190 bataillons de troupes régulières, 10 de milice, 160 escadrons, 127 pièces d'artillerie.

(2) Le comte Waldemar de Lowendal se rattachait par sa naissance aux rois de Danemark; il servit la Pologne, l'Autriche, le Danemark et la Russie. Appelé en France par Maurice de Saxe, il fut nommé lieutenant-général, se distingua dans la campagne des Pays-Bas, et reçut le bâton de maréchal après la prise de Berg-op-Zoom.

(1) Vingt bataillons et vingt-six escadrons anglais; cinq bataillons et seize escadrons hanovriens.

(2) Quarante escadrons et vingt-six bataillons.

Cette armée campa le 7 mai à une demi-lieue de Leuze; le 8 elle se dirigea par Ellignies, Pipaix et Briffœil vers Tournai; le 9 elle campa à Briffœil, se couvrant des bois de Barry et de Maubray.

III

Le 23 avril, Tournai fut investi. Trois mille hommes campaient à la Chartreuse de Chercq; un gros corps occupait Leuze, un autre Rumillies, un troisième le pont d'Espierres. Des détachements occupaient tous les villages à une demi-lieue à la ronde.

Maurice de Saxe était logé au château d'Ere avec l'intendant De Séchelles; Beaufremont, maréchal-des-camps, était au château de Froyennes; Brezé, au *Plat-l'abbé* de l'Arbrassart, au même village, où le remplaça ensuite Maurice de Saxe désireux de se tenir dans le voisinage du château de Chin où se tint Louis XV (1).

La garnison de Tournai était de plus de 9.000 hommes (2), bien pourvue de vivres (sauf la viande) et de munitions, mais non d'argent monnayé.

Les 24, 25 et 26 avril, la garnison tira le canon sur les Français qui s'approchaient de l'enceinte. Le 26 au matin, elle fit une sortie générale par toutes les portes, autant pour se renseigner sur la situation des assiégeants que pour ramasser dans le place le bétail vif et les denrées qui se trouvaient dans les greniers des cultivateurs. L'après-midi, elle brûla Allain et les faubourg de Valenciennes, de Saint-Martin et de Lille.

Le 29 et le 30, l'armée française jeta des ponts sur l'Escaut en face de Constantin, entre Pont-à-Chin et Belle-rive. Elle en avait établi un au Château-Gaillard en face de Calonne le dimanche 25.

Le vendredi 30 au matin, cinq cents hommes

(1) Maurice logea au château d'Ere puis à l'Arbrassart; le 9 à la Chartreuse; le 12 il revint à l'Arbrassart. Séchelles occupait le château seigneurial de Froyennes et d'Argenson le château de Florival entre Chin et l'Arbrassart. L'Arbrassart se dit aujourd'hui Lambersart; sur les cartes de l'Etat-Major, Lobersart.

(2) Trois escadrons de cavalerie de Holstein, et dix régiments d'infanterie de 900 hommes chacun, savoir trois bataillons suisses, les canonniers-mineurs Ecossais, Patot, Kronprinz, Tilly, Van Eyck-Pantaléon, Prétorius, Brackel Makay et Vilatte, ce dernier en garnison depuis neuf ans dans la ville et composé, pour la plus grande partie, de Tournaisiens.

firent une sortie par les portes de Lille et de Saint-Martin; une centaine en profitèrent pour désertier.

Maurice de Saxe, parvenu devant Tournai en dépistant les Alliés, prévoyait que leur armée chercherait à interrompre les opérations du siège: « Je n'ouvre pas moins la tranchée demain soir, écrivit-il le 29 au comte d'Argenson; il se peut très bien que je sois obligé de lever le siège pour aller au-devant des ennemis, mais il n'est pas possible de rester dans l'inaction l'espace de temps qu'il leur faut pour s'assembler... »

La nuit du 30 avril au 1^{er} mai, les assiégeants ouvrirent la tranchée en deux endroits: au village d'Orcq et à la cense des Mottes à Froyennes (1). La nuit du 2 au 3, on la poussa jusqu'à 50 toises de la palissade. Le 3 au matin elle atteignit la palissade.

Une sortie de 400 hommes par la porte de Lille n'eut aucun succès, dans la nuit du 3 au 4; une autre de 1200 hommes par la porte des Sept-Fontaines fut également repoussée avec des pertes considérables.

Le 4, depuis 4 heures du matin jusqu'au soir, les batteries françaises des Sept-Fontaines et de la Tombe battirent le rempart de part et d'autre du pont des trous. Le même jour, l'ingénieur en chef de la garnison s'enfuit honteusement hors de la ville. Pris de remords, il tenta de se suicider à Constantin; mais le coup d'épée qu'il se donna ne fut pas mortel. Transporté à Blandain, où était l'ambulance des assiégeants, il fut pansé sur l'ordre du roi par les chirurgiens français.

Dès le 4, la viande manqua dans la ville pour l'alimentation des troupes; on la réservait pour approvisionner la citadelle où l'Etat-major prévoyait déjà qu'il devrait se retirer après avoir abandonné la place. Les soldats, pour aller au feu, ne recevaient que du pain et du fromage. Grains et farines furent extraits des magasins de la ville et transportés dans la citadelle.

Le 5, la canonnade reprit de plus belle. Les Français essayèrent en vain d'emporter la contrescarpe du grand bastion des Sept-Fontaines: la mousqueterie des assiégés les maintint en

(1) Le château et la cense des Mottes sont aujourd'hui remplacés par le château de M. Sacqueleu. La propriété où s'exploite l'*Eau des Mottes* n'était qu'une prairie de l'abbaye de St-Martin.

respect. Le feu prit à la caserne des Sept-Fontaines et bon nombre de maisons furent dévastées dans le quartier de la Madeleine.

Le 6, il n'y eut qu'une fausse alerte, la garnison ayant craint une attaque de vive force aux Sept-Fontaines. A la porte de Lille, la tranchée fut poussée à vingt pieds de la palissade.

Le 7, depuis 3 heures du matin jusque bien avant dans la nuit « on a fait un feu d'enfer, de boulets, de bombes et de carcasses ». Le couvent des Augustins et celui des Carmélites (aujourd'hui collège de Jésuites) furent grandement éprouvés; les Carmélites durent évacuer leur monastère et se rendirent en procession à l'Hôpital Notre-Dame pour s'y mettre en sûreté. Les Sœurs-Noires durent aussi abandonner leur couvent de la rue Claquedent. L'église des Carmes fut sérieusement endommagée par les bombes. On disait dans la ville que les belligérants n'avaient point consommé moins d'onze cents bombes ce jour-là. Les Français furent sur le point de s'emparer de l'ouvrage à cornes des Sept-Fontaines; deux mines qu'on fit éclater sous leurs pas leur firent perdre 400 hommes, tués ou blessés.

Le 8, le feu continua de même depuis minuit jusqu'à 8 heures du matin. Pour comble de malheur, la poudrière de la citadelle sauta vers 3 heures après-midi; on n'était pas éloigné d'attribuer cette explosion à la malveillance ou à la trahison. Les églises de ce côté de la ville eurent leurs vitraux brisés. Le lendemain matin on avait déjà découvert 198 cadavres des victimes de cet accident; aucun soldat de la citadelle ne sortit indemne; le régiment de Patot fut réduit de 900 à 250 hommes valides. « Toutes les femmes sont demeurées ensevelies sous les ruines des casernes qu'elles habitaient, parce que c'était l'heure à laquelle

elles préparaient à manger pour leurs maris qui devaient revenir des piquets de garde et des palissades ».

La nuit suivante fut la plus meurtrière du siège. A l'attaque des Sept-Fontaines, les combattants étaient si rapprochés qu'ils s'entretuaient avec la baïonnette de leurs mousquets. A 8 heures du matin, les assiégés avaient déjà 400 morts et autant de blessés. Les hôpitaux regorgaient, et on dut établir une ambulance dans le palais du Parlement.

Le 9, dans la matinée, les assiégeants s'emparèrent des palissades. Le gouverneur, baron de Dorth, et le commandant de la place, Brackel, envoyèrent, pour repousser les assaillants, un détachement qui se mutina et refusa de franchir la porte de Lille. Ce jour-là, tous les canons des remparts de la rive droite furent transportés à la citadelle.

Le 10 au matin, les Français s'emparèrent du chemin couvert, et le lendemain ils commencèrent à battre en brèche.

Docteur F. DESMONS.

(A suivre).

Nous joignons à ce numéro une carte des lieux dans leur état actuel pour que le lecteur puisse suivre le récit et pour qu'il puisse, à son gré, se rendre compte, sur le terrain même, des mérites des combattants. Le ravin principal, dont il sera question ci-après, a été comblé récemment pour faire place au chemin de fer vicinal entre la halte de *Ramecroix-Station* et celle de *Fontenoy*; de celle-ci à celle de *Vezeon-Muche*, la voie vicinale suit plus ou moins le *Vieux Chemin de Mons* et la ligne de retraite de l'infanterie britannique. Sur les plans anciens il est très malaisé de se retrouver à cause des transformations des endroits; on pourra en juger par la comparaison entre cette carte et le plan de Dumorbous que nous donnerons dans le prochain numéro de la *Revue Tournaisienne*.



Roger de la Pasture

T. 6

Son origine tournaissienne; son nom; sa nationalité. (*Suite et fin*).

III. — *La Nationalité.* — Et quelle est donc la nationalité de ce Roger de la Pasture, de cet illustre artiste que Flamands et Wallons se disputent, tandis que les Français entrant aujourd'hui, en lice, le proclament timidement un des leurs.

Certes, cette question de nationalité est une chose dont ne se sont jamais souciés ni Roger ni la pléiade des grands artistes du XV^e siècle. Tous internationalistes, ils « ont aimé le vrai d'un amour chaleureux et large, tous l'ont cherché partout, sans souci de frontières, ni de temps, tous en cherchant le vrai, ont réalisé le beau (1). » Il serait donc hautement souhaitable que nous ne nous montrassions point plus flamands, plus français, ni plus allemands qu'ils ne l'ont été eux-mêmes. Mais puisqu'aujourd'hui il convient de mêler du nationalisme aux choses d'art, puisqu'à d'aucuns il faut des groupements par frontières, examinons, sans parti-pris, quel pays peut à bon droit revendiquer Roger de la Pasture comme un de ses enfants.

Et d'abord à quoi tient une nationalité? Qu'est-ce qui en constitue le caractère? Est-ce la communauté d'origine et de race? Nullement; que l'on examine la carte de l'Europe et la réponse sera péremptoire. Est-ce l'unité de la langue? Peut-être, car c'en est sûrement un des grands caractères. Enfin est-ce la communauté des idées, des mœurs, des intérêts. Certes, ces éléments y entrent pour une grande part, mais comme le dit Stuart Mille, la cause la plus puissante de toutes, c'est l'identité d'antécédents politiques, la possession d'une histoire nationale, et par conséquent la communauté de souvenirs, l'orgueil et l'humiliation, le plaisir et le regret collectifs se rattachant aux mêmes incidents du passé.

Or, Roger est né à Tournai à l'aurore du XV^e siècle (1400), c'est-à-dire à une époque où le Tournaisis était en pleine « communauté de sou-

venirs » avec la France dont il partageait depuis plus de deux siècles, et les douleurs et les joies.

C'est qu'en effet alors Tournai était ville de France, et l'une des cités parmi les plus loyalistes, les plus patriotes de ce pays, car le patriotisme avait déjà vu le jour (1).

Arrachés à l'évêque et rattachés à la France en 1188 par le roi Philippe-Auguste, Tournai et le Tournaisis suivirent dès lors toutes les destinées de la France. Ville libre, pour ainsi dire, petite république se gouvernant d'elle-même avec le consentement tacite des rois trônant à Paris, fidèlement attachée à eux, supportant pour eux des sièges parfois longs et cruels, payant par loyalisme envers la France de gros et onéreux tributs aux ducs de Bourgogne, qui cherchaient à l'attirer dans leur parti, soutenant seule debout, inébranlablement et fièrement, la bannière aux fleurs de lis dans tout le nord de la France, durant la pénible débacle de la guerre de Cent ans, telle fut toujours la fidélité envers le Roi, du Tournai français, telle fut la patrie de Roger de la Pasture, jusqu'au jour où en violation de la foi jurée par son aïeul, au mépris d'un traité signé par Maximilien d'Autriche, son grand-père, Charles-Quint se parjura et arracha violemment Tournai et le Tournaisis à la France pour les annexer aux Pays-Bas (1521).

Il y eut donc bien entre le Tournaisis et la France identité d'antécédents politiques, communauté de souvenirs, de gloire, d'heurs et de malheurs; la même nationalité a donc bien tout un temps uni la France et le Tournaisis, Roger de la Pasture est par conséquent peintre français.

Un seul pays, au point de vue national, — ne parlons point de la technique, nous y viendrons tantôt — a le droit de le revendiquer comme sien, c'est la France; car s'il est vrai que le grand sculpteur bourguignon, Claus Sluter, l'auteur du *Puits de Moïse* de la Chartreuse de Champmol, est

(1) Georges LAFENESTRE : *L'Exposition des Primitifs français*, Paris, 1904, p. 22.

(1) Voir à ce sujet la remarquable étude sur *Le Patriotisme dans l'Histoire de Tournai*, qu'a publiée ici même M. Maurice Houtart.

flamand parce que né en Hollande, pourquoi Roger de la Pasture ne serait-il point français, puisqu'il est né à Tournai.

Et d'ailleurs les Français qui avaient trop longtemps « perdu avec le respect et la connaissance de leur histoire, la conscience même de leur grandeur dans le passé », (1) commencent à s'apercevoir qu'ils se sont trop souvent laissé dépouiller et élèvent la voix à ce sujet. L'on peut lire dans un des derniers ouvrages de M. Georges Lafenestre, membre de l'Institut, ces lignes timidement revendicatrices : « Le jour où l'on voudra connaître l'art français [du XV^e siècle] d'une façon complète, il faudra joindre aux œuvres de l'Artois toutes celles, au moins, de l'ancien Hainaut (sic), Rogier de la Pasture ;... Rogier et ses compatriotes, les Tournaisiens, de langue et de sentiments si français, auraient bien le droit de prendre part à ce concours (2). »

Certes, nous n'ignorons point que « la détermination du lieu d'origine ou d'instruction ne suffit pas à établir pour un artiste sa filiation imaginative ou technique (3) ; » sans doute, un artiste « quel que soit le pays où il est né, peut être revendiqué par le pays où il a vécu, étudié et travaillé (4), » mais Roger de la Pasture, né en France, à Tournai, n'a-t-il pas reçu les premières leçons d'un Tournaisien français, Robert Campin. N'a-t-il pas ainsi que Jacques Daret, autre peintre tournaisien célèbre, plus connu sous le nom de maître de Flémalle, n'a-t-il pas comme lui étudié, pris conscience des principes de son art sous la direction de Campin, subi l'influence de ce maître. Que nous ne connaissions à cette heure, aucune œuvre de Campin, il n'importe ! Mais qui oserait pousser la hardiesse jusqu'au point de soutenir que Roger de la Pasture « avec son tempérament franc et hardi, son goût si français pour la mise en scène familière ou

pathétique (1) », ne doit rien à Campin ou ne marque pas en cela l'influence exercée sur lui par son premier maître ?

Et d'ailleurs, pourquoi des critiques allemands que leur éloignement du Tournais doit faire supposer peu au courant de l'histoire intime de cette petite mais intéressante province, pourquoi MM. Woltmann et Woermann auraient-ils deviné dans les œuvres de Roger un tempérament français, si une influence française n'y était pas visible, n'y existait point ? *Das französische Blut ist merklich* (2), écrivent-ils, en parlant de Roger ; mais si le sang français est reconnaissable (merklich) en Roger de la Pasture, c'est donc qu'alors sa technique laisse percer une influence française nettement appréciable. Et cette influence traditionnelle Roger ne la doit-il pas à sa naissance en terre de France, comme à ses premières études sous un maître français, Campin ?

Certes, sa technique n'est point restée immuable ; elle s'est modifiée par la suite, peut-être sous l'influence des Flamands et sûrement des Van Eyck ; mais est-ce là une raison suffisante pour interdire aux Français de revendiquer Roger de la Pasture et pour leur défendre de l'admettre au nombre des peintres qui au XV^e siècle font leur gloire artistique ?

Qu'on ne parle donc plus quand on fera encore une « *Histoire de la peinture au XV^e siècle dans les Pays-Bas* », qu'on ne parle donc plus d'*École Tournaisienne*. L'École Tournaisienne de peinture, car il y en eut une, ne peut à cette époque se rattacher aucunement à une Histoire de notre art national. Elle forme une branche du grand et puissant art national français, comme l'École de sculpture de Tournai du XIII^e siècle devrait être reliée à l'Histoire de la sculpture en France, et non pas à l'art belge.

En résumé, le peintre du XV^e siècle que l'on a pris l'habitude de dénommer Roger van der Weyden, est un artiste wallon d'ascendance, tournaisien d'origine et français de nationalité, qu'on devrait toujours désigner sous son véritable nom de famille qui est *de la Pasture*. A. HOCQUET.

(1) LAFENESTRE : *Les Primitifs à Bruges et à Paris*, 1900-1902-1904. Paris, 1904, p. 18.

(2) Idem, page 166. — Il est bien regrettable de devoir constater que M. Lafenestre considère encore le Tournais comme étant une partie de l'ancien Hainaut, auquel il n'a jamais appartenu, et de le voir donner comme référence : CLOQUET, *Tournai, guide illustré*, ici comme dans son autre ouvrage : *L'Exposition des Primitifs français*, page 37. Ce n'est point, que nous sachions, dans des guides pour touristes qu'il faut chercher des renseignements exacts.

(3) LAFENESTRE : *Les Primitifs à Bruges et à Paris*, p. 37.

(4) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 66 (1905), p. 137.

(1) LAFENESTRE : *L'Exposition des Primitifs français*, p. 37.

(2) WOLTMANN et WOERMANN : *Geschichte der Malerei*, t. II, p. 30, citation faite dans LAFENESTRE : *L'Exposition des Primitifs français*, page 37, note 1.

Les milices citoyennes de Tournai.*

(Suite).

Au début de 1829 on n'est pas plus avancé.

Au mois de janvier le commandant Morel et une députation du corps d'officiers, sont reçus par le Roi, au palais de Bruxelles. (*Ibid.*, 10 janvier).

Le 4 février, la Régence met en adjudication la fourniture des habits, pantalons et guêtres pour la garde communale. Le prix de l'équipement est fixé à 19 florins 55 cents (1).

Le 10 avril, le commandant se plaint de ce que l'organisation de la garde est très en retard à Tournai. Il réunit les éléments pour dresser le budget de la garde, pour la présente année, et prévoit, comme armes et objets d'équipement :

500 fusils.

500 fourreaux pour bayonnette.

500 tourne-vis et tire balles.

5 moules à balles et 20 rouleaux à cartouches.

Dix caisses, autant de paires de baguettes, porte-baguettes, colliers, cuissiers et courroies porte-caisse.

500 gibernes et 500 porte-giberne.

500 bretelles de fusil.

78 baudriers pour sabre et bayonnette.

430 baudriers pour bayonnette.

21 baudriers pour sabre.

91 sabres.

500 épinglettes.

Suit un tarif du prix de toutes les pièces composant un fusil. (Arch. mod. 1829, f. 61.) Ce budget est soumis à l'administration communale le 5 août 1829.

Le 9 décembre suivant, la Régence annonce que le 13 décembre aura lieu, au local des Célestines, la remise des armes et habillements à la 1^{re} et à la 2^e compagnie, et 3 jours après aux trois autres, ce qui paraît en contradiction (2)

(*) Voir pages 70, 99, 119.

(1) Le 7 du même mois, deux chapeliers, Rubay-Dion et Boucher frères, proposent des types de shakos, le premier à raison de 3 fl. 40 c., le second à 3 fl. 88, 3 fl. 45 et 3 fl. 20 cent.

Peltier Ron fournit les boutons avec le mot Doornyck (Arch. mod. 1829, fard. 61).

(2) On peut cependant mettre ce texte d'accord avec les autres si on admet qu'il n'est question ici que de la distribution des armes et effets aux gardes qui n'avaient pu s'équiper à leurs frais.

avec trois faits où la présence de la garde communale est signalée : la visite du roi des Pays-Bas à Tournai, le 11 juin 1829 (*Feuille de Tournai*, 14 juin 1829); celle du Prince d'Orange, colonel-général des gardes communales qui vint passer l'inspection de la garde de Tournai (1), le 5 octobre de la même année (*Feuille de Tournai*, 8 octobre 1829); l'entrée solennelle du nouvel évêque Mgr Delplancq (2), 30 novembre suivant, où la présence de la garde est signalée dans le cortège, avec les volontaires pompiers et la société philharmonique. (*Ibid.*, 1^{er} déc. 1829.)

* * *

En 1830, la garde communale semble complètement organisée. Le 24 mars, les Etats députés du Hainaut arrêtent la composition de la garde pour cette année, à 509 hommes en activité de service, formant un bataillon à 5 compagnies; et dans une lettre du gouverneur, datée 28 juillet 1830, il est dit qu'il conste d'un nouvel état de situation, que la garde compte 468 hommes armés de fusils.

Le 13 mars, le commandant informe les Bourgmestre et Echevins, qu'il délivrera le 28 de ce mois, les armes et effets d'habillement de la garde communale. Il s'agit là des recrues de l'année, puisque nous avons vu plus haut que semblable distribution avait déjà été faite le 13 décembre précédent.

Un arrêté royal du 23 avril 1830 accepte la démission du Baron de Sourdeau de Chin, capitaine, H.-L. Paillot et A. Del Fosse d'Espierres, deuxièmes lieutenants, qui sont remplacés par Philippe Nève, comme capitaine, Charles Henry et Charles Allard, lieutenants.

Le 7 août 1830, le commandant de la garde,

(1) Voir aussi une lettre du 21 septembre 1829 du commandant de la Garde, annonçant cette visite d'inspection par le prince pour le 5 octobre (Arch. mod. 1829, f. 61).

(2) Une lettre du Bourgmestre dit textuellement à cette occasion, « de faire mettre la garde communale sous les armes ». (Arch. mod. 1829, f. 61).

Eugène Morel demande à l'administration communale un local où il pourra déposer les munitions destinées à la garde. Le 5 août, il avait réclamé ces munitions, et le 18 du même mois, M. de Villeneuve (?) administrateur des magasins de guerre de la place, répondit au Bourgmestre qu'il pouvait mettre à la disposition de la garde, dans le courant de la semaine suivante, 2500 cartouches à balles et 6200 cartouches sans balles.

Le 21 août l'administration communale annonce au commandant qu'on confectionne les cartouches. (Arch. mod. 1830, fol. 61.)

La garde pouvait attendre les événements!

CHAPITRE II.

1830

§ 1. PÉRIODE ANTÉRIEURE A LA RÉVOLUTION.

Nous ne redirons pas ici, les causes lointaines ou immédiates de la Révolution belge; beaucoup l'ont fait, en cette année jubilaire, et à Tournai même, elles ont été exposées tout récemment par M. O. Leduc : *La Révolution de 1830 à Tournai, et la presse*; et par M. L. Verriest, dans la Revue Tournaisienne : *Tournai et la révolution belge*.

Nous devons rappeler cependant que si c'est à Bruxelles qu'éclata la Révolution, elle avait été préparée et organisée de longue main et sur tous les points du territoire belge en même temps, et que Tournai prit une large part à l'œuvre de la libération de la patrie, grâce à l'activité et au dévouement d'un groupe de citoyens d'élite parmi lesquels nous saluons avec respect le grand patriote Barthélemy du Mortier, l'une des plus belles figures de cette époque, féconde en hommes de valeur. (1)

Tandis que la résistance au gouvernement hollandais se faisait sentir dans plusieurs villes du pays, l'*Association nationale belge*, dont le siège était à Bruxelles, centralisait les renseignements recueillis dans les provinces, et s'efforçait d'imprimer au mouvement un caractère d'ensemble. L'ordre

(1) Nous devons à l'obligeance du Comte B. N. du Mortier, la communication de nombreuses notes et de papiers recueillis par son illustre père, qui jettent un grand jour sur les événements de cette période glorieuse de notre histoire locale. Nous les indiquerons dans les pages qui suivent sous la mention : Papiers du Comte du Mortier ou, en abrégé : pap. du M.

du jour n° 9 de cette association, daté du 25 juin 1830, porte cette recommandation « se tenir prêt » à tout, mais tranquille en attendant les instructions du comité directeur. Point de mouvements » partiels; Ensemble calme et vigueur... signé » Lesbroussarts et Ed. Ducpétiaux » (pap. du M.) Deux mois plus tard, le 25 août, des instructions avaient-elles été données, ou bien le mouvement fut-il spontané, mais à la suite de la représentation de *la Muette de Portici* au théâtre de la Monnaie, de graves événements éclatèrent à Bruxelles. Une foule enthousiaste jurait de délivrer la patrie du joug de l'étranger. Des bandes nombreuses se répandirent dans la ville et pillèrent les maisons de deux hommes que la nation considérait comme ses pires oppresseurs : Libri-Bagnano et le ministre Van Maanen, et celles de leurs partisans.

Le lendemain 26 août, une *garde bourgeoise* s'improvisait spontanément pour garantir l'ordre et s'interposer entre le peuple irrité et l'armée qui le menaçait d'une répression sanglante. Cette garde fut commandée dans le principe par le baron d'Hoogvorst; elle n'avait pas d'uniforme, était armée de fusils, de piques ou même d'outils transformés en armes, et portait au chapeau la cocarde brabançonne.

A Tournai la journée du 25 août avait été tout à fait paisible. On avait célébré la fête du Roi, comme d'habitude, par un Te Deum, une parade, des fêtes populaires. C'est seulement le 27 que la nouvelle des événements qui s'étaient passés à Bruxelles se répandit en province, et en particulier chez nous, « une sombre inquiétude s'étend » sur la ville, des bruits alarmants pour la tranquillité publique se répandent, on dit que des » fabriques sont menacées de pillage; les soldats » sont consignés dans les casernes; dans la nuit » suivante des cocardes tricolores françaises sont » répandues dans les rues. Le 28 août les bourgeois sont convoqués pour recevoir des armes » sous la direction des maîtres des pauvres de » leurs quartiers respectifs » ainsi parle Barthélemy du Mortier, dans ses notes.

En effet déjà la veille (27) le Bourgmestre, Comte B. de Béthune, avait convoqué les maîtres des pauvres à une réunion qui devait se tenir le 28, à 8 heures du matin, pour constituer une **garde urbaine** locale, organisée par paroisse,

qu'on appellera souvent aussi **garde bourgeoise**, et à l'issue de cette réunion, un milier de citoyens notables reçurent une circulaire de l'administration communale où il était dit : « quoique nous » ayons lieu d'espérer que les événements graves » qui se sont passés à Bruxelles n'auront sur notre » Ville aucune influence, le Conseil de Régence a » pensé qu'il convient de prendre toutes les précau- » tions que la prudence commande; dans chaque » paroisse les personnes et les propriétés sont pla- » cées sous la sauvegarde d'une réunion d'habitants » notables, organisée en *compagnie urbaine*, par » les soins de messieurs *les maîtres des pauvres*. » Si contre toute attente les circonstances l'exi- » gent, chaque membre de compagnie se rendra, » armé, au premier appel qui lui sera fait, au lieu » où s'assemble ordinairement le comité de charité » de la paroisse ». (Arch. mod. 1830 f. 61).

Le même jour la Régence informait le commandant de place, de la constitution de ces *compagnies de sûreté* dans chaque paroisse, et lui demandait 250 fusils pour les armer, en l'assurant que ces armes ne seraient confiées qu'à des personnes sûres (ibid).

En réalité 320 fusils furent mis à sa disposition, et le nombre des citoyens inscrits dans ces compagnies urbaines, dont les listes dressées par paroisse et par rue, sont conservées aux archives de la ville, fut de 728.

Nous nous contenterons de donner un tableau d'ensemble de l'organisation de ces compagnies, tel qu'il figure dans les mêmes archives.

TABLEAU DES COMPAGNIES URBAINES
ORGANISÉES LE 28 AOÛT 1830.

Paroisses.	Nombre de personnes.	Noms des Chefs.	Nombre de fusils
S. Piat	125	Dumon-Dumortier et Hebbelinck	55
Notre-Dame	167	Boisacq, Mercier, Doignon	70
{ St-Quentin	106	Savart, père, Demeunynck	50
{ Ste-Marguerite			
St-Jacques	75	Vranx, Delevingne, Tonnelier	30
la Madeleine	45	Dereine, Gonez	20
St-Nicolas	35	Olieslagers, Vanderghote	15
St-Brice	122	Hubert, Delevingne, Goblet, Coniart-Deblois	55
St-Jean	53	Boucher, Belin, Dachy, Drapier	25
	<u>728</u>		<u>320</u>

On remarque que cette nouvelle garde urbaine ne comprend que 8 compagnies au lieu de 9, par suite de la réunion en une seule compagnie, des habitants des paroisses de St-Quentin et de Ste-Marguerite; mais dès le lendemain 29 août, ces deux paroisses se séparèrent, prenant pour chefs, à St-Quentin, MM. Bron et Dumortier-Delobel; à Ste-Marguerite, MM. Savart et Demeunynck.

Une note de l'administration communale, ajoute que les chefs indiqués ci-dessus sont ceux qui ont été nommés provisoirement, et qu'ils ont été depuis, remplacés, par suite du choix fait par les compagnies.

Le tableau ci-après renseigne la composition définitive des compagnies et les noms de leurs chefs : la garde se divisait en deux bataillons, le premier à cinq compagnies, le second à quatre, et comptait un total de 622 hommes, (avec 260 fusils seulement) Le Comte de Bethune, bourgmestre, est nommé colonel-général; le chevalier Achille de Villers commandant le premier bataillon, M. Louis Delehaye le second, et le chevalier Delplanque, l'escadron de cavalerie, dont il sera parlé plus loin (Décision du conseil de régence, du 31 août 1830).

Réponses de MM. les Maîtres des pauvres à la lettre du 30 août 1830, concernant les nominations définitives de MM. les *gardes bourgeoises*.

VILLE DE TOURNAY.

TABLEAU DES COMPAGNIES URBAINES.

1 ^{er} Bataillon : M. Devillers.			
Paroisses.	Nombre de personnes.	Noms des Chefs.	Fusils.
Ste-Marguerite	34	Savart et Demeunynck	
St-Jacques	75	1 ^{re} division :	
		L. Delvingne-Liénart	
		L. Verdure et Criquillon	
		2 ^e division :	
		René Vranx, Dehos et Merlin	20
		3 ^e division :	
		Prud. Gruloy, Cordeuil et Baclan	
la Magdeleine	45	Dereine et Gonez	20
St-Nicolas	35	du Ponthois	
St-Brice	122	Hubert, Delevingne-Goblet, Coniart-Deblois.	55
	<u>320</u>		<u>622</u>

2 ^e Bataillon : M. Delehayo.			
St-Piat	125	Dumon-Dumortier	55
		Hebbelinck	
Notre-Dame	167	(Voyez ci-après)	70
St-Quentin	72	Bron, Dumortier-Delobel	
St-Jean-Baptiste	53	Boucher, Belin, Dachy,	25
		Drapier.	
	345		

OFFICIERS DE LA PAROISSE NOTRE-DAME.

- 1^{er} Peloton. Chef : M. Henry, père
 Maître des pauvres : M. Boisacq.
 Sous-chef : M. Morel, avocat.
- 2^e Peloton. Chef : M. Allard, père, avocat.
 Maître des pauvres : M. H. Mercier-Colin.
 Sous-chefs : MM. Thieffry-Vincent et Dureulx.
- 3^e Peloton. Chef : M. Benoît Leman.
 Maître des pauvres : M. Dumortier.
 Sous-chefs : MM. Poutrain, Hees (?) et Van Espen.
- 4^e Peloton. Chef : M. Léop. Delmarle-Deporter.
 Maîtres des pauvres : M. L. Nys.
 Sous-chef : M. Coniart-Mascard.
- 5^e Peloton. Chef : M. Liénard-Lefebvre.
 Maître des pauvres : ...
 Sous-chefs : MM. Boulogne, Hennebert et Van Cleer.
- 6^e Peloton. Chef : M. Ernest Tonnelier.
 Maître des pauvres : M. Ch. Dennetières.
 Sous-chef : M. Cousin-Glorieux.
 (Arch. mod., 1830, f. 61.)

« Le dimanche 29 août 1830, écrit Barthélemy du Mortier, les armes sont distribuées, les compagnies bourgeoises s'organisent, les paroisses de St-Quentin et de Notre-Dame refusent de servir sous les maîtres des pauvres et nomment elles-mêmes leurs officiers. Cet exemple est bientôt suivi par toutes les autres. Vers 4 heures la *schuttery* (c'est-à-dire la garde communale régulière) relève la ligne à la grand'garde, les Pompiers s'établissent à St-Pierre, la ligne conserve les portes; tous les postes sont doublés, les portes sont fermées à 6 heures du soir, et de nombreuses patrouilles parcourent la ville en tous sens.

« Le lundi 30 août 1830, le Conseil de Régence voyant que les bourgeois refusent de servir sous les maîtres des pauvres, nomme M. le Comte de Béthune, bourgmestre, commandant en chef de la garde bourgeoise et pour majors MM. Delplanque, de Villers et Delehayo. L'organi-

sation de la garde bourgeoise se complète. On donne des armes à la garde à cheval.

« Le soir elle commence des patrouilles et prend poste à l'hôpital Notre-Dame. On organise aussi une cavalerie urbaine sous les ordres de M. Delplanque. »

La *Feuille de Tournai* (numéro du 31 août) confirme et complète ces renseignements : Depuis hier la *garde communale* (*schuttery*) fait le service intérieur de la ville avec les pompiers. La troupe de ligne garde les portes de la ville. Une *garde bourgeoise* (ce sont les *compagnies urbaines*) s'organise dans les paroisses. La ville n'a jamais été plus tranquille.

Le même jour, 30 août 1830, l'administration communale fait connaître aux chefs des *compagnies urbaines*, l'organisation définitive de celles-ci :

« Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que pour assurer de plus en plus la sûreté et le repos des habitants par un service régulier, le Conseil de Régence dans sa séance de ce jour a posé les bases de l'organisation définitive de la *garde bourgeoise*, laquelle est maintenant composée de deux bataillons d'infanterie et d'un escadron de cavalerie.

« M. le Comte de Béthune bourgmestre s'est rendu aux vœux de la ville. Il a accepté les fonctions de colonel de toute la garde. Chaque bataillon et l'escadron de cavalerie sont sous la garde d'un major. Sont nommés majors pour l'infanterie M. Achille de Villers-Vandergracht, et M. Delehayo; M. Delplanque-Durot commande la cavalerie.

« Ces messieurs vont s'occuper de la formation des compagnies en conservant les cadres de celles existantes qui provisoirement restent dans leur état actuel. MM. les officiers nommés par les compagnies jusques et y compris le grade de capitaine, sont constitués définitivement.

« Nous vous prions MM. de nous envoyer la liste des personnes que la précipitation d'un premier travail aurait fait oublier. Nous nous réservons de compléter les compagnies trop faibles. (Arch. mod. 1830 f. 61).

L'organisation de la garde urbaine à cheval se

fit en même temps que celle des compagnies urbaines paroissiales, mais suivant d'autres principes. Après une première réunion, du 29 août, où fut décidée l'organisation de cet escadron, et où furent nommés ses chefs, le Bourgmestre s'adressa le 30, à un certain nombre de citoyens connus par leur patriotisme, pour les engager à entrer dans ce corps :

Il vient de se former une garde urbaine à cheval qui, de concert avec la garde à pied, concourra au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique en donnant aux services plus d'ensemble et de célérité...

Connu comme vous l'êtes, par votre patriotisme, M. vous n'hésitez pas je l'espère, à m'accorder une coopération que je réclame avec la plus grande confiance de votre empressement à assurer le bien-être de vos concitoyens. Je vous prie donc de vouloir bien vous rendre aujourd'hui à 3 heures 1/2 dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. Vous y trouverez réunis d'honorables citoyens qui ont dès hier, pourvu à l'organisation d'une compagnie et à la nomination de ses chefs.

Agrérez, etc.

En même temps la Régence demandait au colonel commandant le régiment de hussards n° 6, en garnison à Tournai, de lui remettre soixante sabres, pour armer la garde urbaine à cheval.

Monsieur le Colonel,

Nous venons d'organiser une garde urbaine à cheval composée des éléments les plus notables de cette ville. Il est indispensable que cette garde soit armée de sabres; à cette fin nous avons l'honneur de vous prier, au nom de l'ordre public, M. le Colonel, de vouloir mettre à notre disposition soixante sabres et autant de ceinturons dont notre administration sera responsable et dont elle vous fera la restitution à votre première réquisition. Si comme nous l'espérons, notre demande est accueillie, vous nous obligerez de nous faire connaître à qui nous devons nous adresser pour obtenir les objets d'armement ci-dessus, dont il serait utile que remise nous soit faite s'il est possible, aujourd'hui avant midi.

Recevez, etc.

La Régence ayant reçu les sabres demandés, réunit encore la *garde urbaine à cheval*, à l'hôtel de ville le 31 août à 3 heures de relevée, pour lui en faire remise, et le même jour, l'escadron commença son service.

Un uniforme avait été adopté la veille, il consistait en un habit noir ou bleu (à volonté) un pantalon blanc, une cravate noire, ainsi qu'il résulte d'une carte de convocation; il n'est rien dit de la coiffure, sans doute le chapeau haut de forme.

Chaque garde était armé d'un sabre. Ce costume tout à la fois civil et militaire fut, peu de temps après, remplacé par un véritable uniforme, dont nous parlerons plus tard.

Malgré la belle confiance affichée par la *Feuille de Tournai*, les choses n'allaient pas aussi bien qu'elle eut voulu le croire, et sous la date du 31 août, B. du Mortier écrivait : « l'inquiétude » continue, on cite les fabriques qui sont menacées; » des sentinelles sont placées, sur la citadelle, du » côté de la ville. »

Les précautions prise par la Régence, sa hâte à organiser les compagnies urbaines et la garde à cheval, montrent qu'on avait lieu de craindre des troubles, et une délibération des membres de la compagnie bourgeoise de la paroisse St-Piat, du 31 août, indique bien quel était l'état des esprits en ce moment : après avoir élu MM. Dumon-Dumortier et Hebbelinck comme capitaines, MM. de St-Marcq et Quevauvillers comme lieutenants, l'assemblée « vote des remerciements à la » Régence pour son attitude, et la prie de s'adjoindre les principaux membres des gardes bourgeoises et autres notables de la ville, pour » adresser au gouvernement une réclamation pour » le redressement des griefs. »

La Régence pouvait agir, et elle en sera plus tard très vivement sollicitée; elle avait derrière elle des forces suffisantes pour appuyer ses réclamations et assurer l'ordre. La *Feuille de Tournai* les récapitule ainsi : deux bataillons de garde urbaine, (c'est-à-dire de *garde communale* régulière, ou *schuttery* hollandaise (1); la garde bourgeoise à cheval (un escadron); la garde bourgeoise à pied (c'est-à-dire les *compagnies urbaines paroissiales* qui venaient d'être créées) la garde communale (*garde municipale*, agents de la police) et les *volontaires-pompiers*.

L'initiative prise par la compagnie urbaine de St-Piat fut approuvée par toutes les autres com-

(1) La confusion est extrême, quant à la manière de désigner les différents corps de la milice citoyenne. On ne les nomme presque jamais, même dans les documents publics, sous leur nom officiel et ce n'est que par induction, que, dans bien des cas, on arrive à déterminer exactement celui de ces corps de milices dont le narrateur veut parler.

pagnies : « la garde bourgeoise », dit B. du Mortier, « qui continue à s'organiser, (1^{er} septembre), comprend la nécessité d'adhérer au mouvement de Bruxelles. M. du Mortier est chargé de présenter un projet d'adresse à la Régence. On cesse de fournir des armes à la garde civique. — 2 septembre — le Conseil de Régence pour paralyser le mouvement, arrête une proclamation aux habitants, dans laquelle on leur annonce que le prince d'Orange est rentré à Bruxelles, et on présume qu'à l'avenir la loi fondamentale sera exécutée. Les chefs de la garde bourgeoise délibèrent sur le projet d'adresse. La garde à cheval nomme ses officiers — 3 septembre —. Les chefs de la garde bourgeoise votent à la Régence une adresse tendant à adhérer au mouvement de Bruxelles. Ils déclarent qu'ils n'ont pas pris les armes pour la défense du ministère et demandent le redressement des griefs. Ils sollicitent la Régence de s'adjoindre les principaux membres des gardes bourgeoises et autres notables de la ville. Cette adresse est remise par le corps d'officiers au Bourgmestre, le Comte de Béthune, qui s'exprime de manière à faire croire que la Régence ne ferait pas d'adresse. Le corps d'officiers demande encore verbalement qu'on arbore le drapeau. Cette demande est écartée. Des troupes hollandaises prennent logement à la citadelle » (pap. du M.).

La proclamation adressée par la Régence aux habitants de Tournai, ayant été imprimée à sa date (2 septembre) dans le *Recueil des règlements de la ville de Tournai*, nous croyons inutile de la reproduire. Elle annonce que le Prince d'Orange est rentré à Bruxelles, et fait part des espérances qu'on peut fonder sur ses bonnes dispositions à l'égard des Belges. On ne demandait que le redressement des griefs; et à Tournai comme à Bruxelles, on se bornait à réclamer la séparation administrative de la Belgique d'avec la Hollande, qui auraient gardé entr'elles le lien résultant d'une même dynastie à la tête des deux pays.

Ce qu'on combattait, c'étaient les abus, ce qu'on exigeait c'était le renversement du ministère. Le texte de l'adresse présentée à la Régence le proclame :

3 Septembre 1830.

A MM. les Président et Membres du Conseil de régence de la ville de Tournai.

« Dans les circonstances graves où la Belgique se trouve placée par suite de l'injustice et de l'incurie du ministère, les soussignés, chefs de la Garde bourgeoise, librement et spontanément élus par les habitants, ont regardé comme un devoir impérieux et sacré de faire une déclaration des principes qui les animent, afin que leur silence ne soit point interprété comme une marque d'adhésion tacite, et que l'on ne pût en conclure qu'ils ont pris les armes pour la défense du ministère (1)....

(Signé) le chev. de Villers, B. C. Dumortier, Delehay, chev. Delplanque, Paris, Hebbelinck, Liénart-Lefebvre, Bron-Lerat, Delmarle, Lefebvre-Meuret, L. Verdure, Dumon-Dumortier, Quevauvillers, du Ponthois, L. Ligeois, Van Cleer, Doignon, A. Liénart, Coniart-Mascart, Bossus? Am. Goblet, M. de Saint-Marcq, D. Delevingne, J. d'Espierres, Cherequefosse, avocat, Vanderghote, Thieffry-Vinchent, Durœulx, Alex. Tonnelier, C. Dath, L. Brédart, Demeunynck.

Le 4 septembre le Bourgmestre réunit en son hôtel, à 6 heures du soir, les officiers de la garde urbaine, et leur communique l'adresse que l'administration communale se propose de faire parvenir au roi. Le texte de cette adresse, comme celui de la proclamation qui précède, est repris dans le *recueil des règlements de la ville*. Nous pouvons donc nous dispenser de le donner (2). Elle relève les griefs politiques des provinces du Midi et conclut à leur séparation d'avec celles du Nord, tout en restant sous le sceptre d'un même roi.

4 septembre — « la Régence, dit B. du Mortier, fait une adresse au roi pour demander le redressement des griefs. Le mot de séparation prononcé la veille par les Etats Généraux, parvient à Tournai. Il produit un effet électrique. La Régence s'en empare et la demande aussi.

« Environ 200 jeunes gens s'offrent pour voler au secours de Bruxelles; leur offre est reçue avec reconnaissance. On parle aussi de s'opposer au départ des hussards pour Bruxelles.

(1) Nous ne donnons pas le texte complet de cette adresse, qui a été publié dans la *Revue Tournaisienne*, I p. 35.

(2) Il est reproduit aussi dans la *Revue Tournaisienne*, I. p. 36.

» Les rassemblements qui se forment chaque soir sur la grand'place et dans les principales rues, deviennent de plus en plus nombreux. » M. le Comte de Béthune, bourgmestre, réunit les officiers de la garde bourgeoise et les harangue longuement. Il traite les patriotes de *séditieux* et menace de les faire disparaître. Ce discours excite un grand mécontentement. Beaucoup de personnes prennent les couleurs brabançonnes. »

Les chefs du mouvement national trouvaient nos magistrats communaux trop mous, et les accusaient de manquer de patriotisme. C'était aller un peu loin; fonctionnaires, responsables de l'ordre, ils étaient bien obligés de calmer les ardeurs trop vives de certains patriotes et de les contenir dans les voies de la légalité.

C'est dans ce but que le 6 septembre le Bourgmestre s'empresse de prévenir les habitants qu'il a reçu un message officiel de Bruxelles, donnant connaissance qu'une dépêche de S. A. R. le prince d'Orange, arrivée hier à 8 heures du soir, annonçait que M. Van Maanen, ministre de la justice avait donné sa démission au roi, et que S. M. l'avait acceptée. Le Bourgmestre espère que cette nouvelle, d'un heureux augure pour nos destinées futures, contribuera à maintenir le calme et la paix publique.

Les officiers des nouvelles compagnies urbaines, (souvent désignées sous le nom de garde bourgeoise) réunis le 7 septembre, décident qu'il y a lieu pour la garde, de prendre des couleurs distinctes de celles du Royaume. Plusieurs demandent que ce soient les couleurs brabançonnes, mais la majorité se prononce pour celles du Tournaisis. On se rend chez le Bourgmestre, Comte de Béthune pour lui exposer la requête; celui-ci accueille favorablement les députés et leur promet qu'il leur sera donné satisfaction.

Le lendemain 8 septembre, il fait part à la garde bourgeoise, de la décision prise :

Une grande partie de MM. les officiers de la garde bourgeoise ayant demandé à la Régence de porter les anciennes couleurs de la ville, rouge et blanc, le Conseil dans sa séance d'hier, a décidé de les reprendre et qu'un drapeau fond rouge, avec une tour blanche au milieu serait arboré aujour-

d'hui à midi à la tour du beffroi. Afin d'éviter les inconvénients qui pourraient résulter d'un défaut d'ensemble dans l'exécution de cette mesure, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir donner des ordres pour que les membres de la garde bourgeoise *en service* portent à dater de ce jour le ruban dont il s'agit; par ce moyen nous empêcherons toute altercation et nous conserverons la paix publique.

Une proclamation du Bourgmestre annonce cet événement, le même jour, 8 septembre, à la population. (1)



Drapeau tournaisien,
arboré le 8 septembre 1830, au beffroi.

Il lui rappelle que si la cocarde aux couleurs tournaisiennes, devient obligatoire pour les membres de la garde bourgeoise en service, elle est facultative pour les autres habitants de la ville et que les militaires et la *garde communale* ou

(1) Elle est reproduite dans le recueil des règlements de la ville de Tournai, à sa date.

schultery, créée par une loi, ne peuvent être invités en aucune manière à prendre cette cocarde.

J. 3

Le drapeau tournaisien fut salué par les applaudissements de toute la population. Mais le soir des groupes nombreux s'étaient formés, parcoururent la ville aux cris de : vivent les belges ! à bas les hollandais !

La garde communale eut fort à faire pour maintenir l'ordre (1). Depuis le 29 août, elle faisait le service de la place avec un zèle et une conduite exemplaire, auxquels l'administration communale rendit hommage. Elle décida en même temps de payer une solde de 75 cents par jour aux gardes peu fortunés, et cette décision fut ratifiée par l'autorité supérieure. (Arch. mod. 1830 f. 61).

Le 8 septembre les sous-officiers de la garde bourgeoise se rendirent à leur tour auprès du Bourgmestre, pour obtenir que les couleurs brabançonnaises soient substituées aux couleurs tournaisiennes ou du moins qu'elles soient arborées à côté d'elles. Leur requête et la réponse qu'y fit l'administration communale méritent d'être ici consignés.

A Messieurs les Membres de la Régence de la ville de Tournay.

Nous soussignés volontaires prêts à marcher au secours des braves bruxellois, avons vu avec bonheur arborer les couleurs du Tournaisien, mais la principale idée qui nous domine est le secours et la reconnaissance que nous devons à ces généreux bruxellois qui ont les premiers appuyé, le mécontentement général du midi, et l'adhésion pleine et entière que nous avons l'intention de manifester à tout ce qu'ils ont fait pour la défense de nos libertés. Nous avons donc, depuis quelques jours, adopté leurs nobles couleurs qui deviendront, nous le pensons, celles de la Belgique et qui sont déjà d'ailleurs portées par la majorité des habitants de cette ville.

Désirant éviter tout sujet de désunion dans un temps où elle pourrait avoir les effets les plus désastreux, nous venons vous supplier H. et P. S. de vouloir adjoindre le drapeau brabançon à celui du Tournaisien.

Veuillez, etc.

A. Renard, imprimeur, F. Thery, brasseur; G.-A. Robert, Herrier, Kenettenorf, J. Thery, J.-B.-J. Bouquelle, R.-L. Claes, Sturbaut fils, F. Cousin, J.-B. Delwarde, Despret, F. Bouquelle, P. Pollart, L. Savart, fils.

Réponse de l'administration (9 septembre).

Le conseil de régence vient de prendre communication

de la requête que vous lui avez adressée et par laquelle vous demandez que le drapeau brabançon soit adjoint à celui du Tournaisien, qui flotte actuellement sur la tour du beffroi. Il pense qu'il ne lui appartient pas de faire arborer des couleurs qui ne sont ni celles de la province ni celles de la nation, et en tous cas qu'il ne peut actuellement déférer au vœu qui est manifesté par quelques fils de famille seulement.

S'il est vrai que la majorité des habitants de Tournai porte déjà les couleurs brabançonnaises, ce que la régence ne désapprouve pas, il ne paraît pas que cette circonstance serait de nature à exiger le placement d'un second drapeau auprès de celui de notre province. Il est certain d'ailleurs que les villes de Liège et de Verviers ont arboré leurs couleurs particulières et n'y ont pas joint celles de Bruxelles. Si les couleurs brabançonnaises deviennent les couleurs de la Belgique, le conseil s'empressera d'en proclamer l'adoption. Le conseil est intimement convaincu que la question des couleurs brabançonnaises ne peut devenir un objet de discussion, lors surtout que ces couleurs sont tolérées et qu'il a fait arborer les couleurs du Tournaisien.

Rappelant sous la date du 9 septembre 1830, cette nouvelle démarche d'une partie de notre population. B. du Mortier l'apprécie comme suit dans ses notes :

« Diverses jeunes gens se rendent à la Régence » pour demander qu'on arbore le drapeau brabançon.

» La Régence informe les habitants que les » députés du midi qui avaient promis de rester à » Bruxelles, viennent de prendre la résolution de » se rendre à La Haye. Cette nouvelle fait une » profonde impression, elle paralyse le mouve- » ment. Ici est la fin de l'action ascendante. La » réaction en faveur du gouvernement commence. » Dès ce moment la bourgeoisie commence à se » retirer de la scène, qui reste occupée par le » peuple jusqu'à ce que celui-ci fatigué, parut » également se retirer et ne se réveiller qu'au » bruit des canons du Prince Frédéric. Ainsi la » révolution commencée par en haut finit par en » bas.

» Les attroupements du peuple deviennent de » plus en plus nombreux et plus agités. Patrouilles » à pied et à cheval. Jeunes gens qui demandent » qu'on arbore le drapeau brabançon à côté de » celui du Tournaisien. Cette demande est rejetée » par la Régence. »

La Régence publie le 9, la proclamation du

(1) Le 6 et le 7 septembre plusieurs officiers furent nommés par le roi pour remplir des vides.

Roi Guillaume, datée du 5 septembre; elle n'apporte aucun apaisement au mouvement populaire.

Le commandant de place se plaint qu'on insulte les militaires de la garnison par toutes sortes de propos injurieux. (Arch. mod. 1830 f. 61).

Il se plaint encore de ce que le 4 septembre on ait distribué des cocardes à des militaires, et la Régence s'empresse d'interpeller à ce sujet le grand organisateur de la résistance légale, Barthélemy du Mortier.

Tournai 10 septembre 1905.

Le Bourgmestre... à M. Dumortier-Rutteau.

Le commandant de la place dans sa lettre d'hier me témoigne son étonnement de ce que dans la journée du 4 de ce mois, vous auriez distribué des cocardes à des militaires de sa garnison. Il me rappelle que les régiments sous ses ordres ne peuvent porter que les couleurs du roi et il me prie de vouloir éviter tout ce qui aurait trait à un froissement entre le civil et le militaire. Sans entrer, Monsieur, dans les motifs qui ont pu vous guider dans cette distribution, j'aime à croire qu'il n'a pu entrer dans vos projets de contrevenir à la proclamation faite à ce sujet.

Je vous connais trop bon citoyen pour avoir des doutes à cet égard et compte sur vous le cas échéant, pour la répression de tout ce qui pourrait altérer la tranquillité publique. Agréez...

(S.) le comte B. de Béthune.

Cette étrange missive resta sans réponse, c'est bien ce qu'elle méritait.

Des mesures plus graves furent prises le lendemain. Voulant, dit l'ordonnance de la régence du 10 septembre, mettre fin à des rassemblements tumultueux qui troublent l'ordre public, il est interdit à qui que ce soit, même aux enfants, de se rassembler, à la chute du jour, sur la grand'place ou autres lieux (1). Mais cette ordonnance n'est pas respectée; le jour même de sa publication des attroupements considérables se forment sur la grand'place; il faut une charge de la garde à cheval pour dissiper la foule qui laisse plusieurs blessés sur le terrain.

B. du Mortier rapporte dans ses notes les événements de cette journée, comme suit :

Vendredi, 10 septembre 1830. « 3 escadrons du 6^e régiment de Hussards partent pour Gand, on avait formé le projet de les arrêter, mais le départ a eu lieu à l'improviste.

(1) Cette ordonnance est imprimée dans le recueil des règlements de la ville.

» La régence fait une proclamation contre les attroupements dans laquelle elle rend les parents et les maîtres responsables des faits de leurs enfants ou de leurs serviteurs, et convoque de nouveau les gardes-bourgeois à qui on fait une nouvelle distribution d'armes. Vers 7 heures la garde bourgeoise entière réunie place de l'évêché vient se former en bataille sur la grand'place. Ce déploiement de force n'empêche pas la formation de groupes encore plus agités et nombreux, chantant et criant vivent les Belges. Vers 8 heures le bourgmestre ordonne une charge de la garde à cheval qui disperse la multitude. 3 ou 4 personnes sont blessées. A 9 heures la garde bourgeoise se retire. »

11 septembre. « La régence ordonne un nouveau déploiement de forces pour comprimer le peuple. Un poste de gardes-bourgeois est placé à la Comédie (1). »

Dimanche 12 septembre. « La fête communale n'a pas lieu. Le corps d'officiers va rendre visite au général Wautier. La plupart des officiers portaient les couleurs brabançonnaises à la boutonnière. »

Les journées qui suivirent furent calmes, ou plutôt ne virent point se produire d'incidents violents, mais le feu couvait sous la cendre, et dans le silence et le recueillement, de grands événements se préparaient.

« Le 8 septembre la régence avait fait arborer les couleurs du Tournaisis.

» Bientôt après et sur des ordres venus de La Haye un système de compression et de violence est déployé par l'administration municipale, les mesures les plus sévères sont prises, le simple cri de vivent les belges, est érigé en crime; le collège de régence ordonne une charge par la cavalerie sur des enfants qui le proféraient, des arrestations sont opérées et l'on menace de

(1) 11 Septembre 1830.

Les Commissaires de police de la ville de Tournai,
A Messieurs les Bourgmestre et Echevins.

Nous avons l'honneur de vous informer que sur des plaintes qui nous sont parvenues, le sieur Kuppens fils faisant partie de la patrouille à cheval de la garde urbaine, passant dans la rue de St-Brice, hier vers 9 heures du soir, a été blessé à la tête d'une pierre lancée par les croisées de la maison n° 48. D'après informations prises sur les lieux mêmes, procès-verbal a été rapporté par l'un de nous et remis à M. le Procureur du roi.

» faire tirer sur le peuple. Le but avoué de la régence était une neutralité parfaite, de manière à profiter de tous les événements et l'on sent qu'au moyen d'un système aussi égoïste, elle fit tous ses efforts pour comprimer ce mouvement. Les Hollandais de leur côté ne perdaient pas de temps. Déjà la citadelle qui domine toute la ville et peut en quelques heures la réduire en cendres, était armée, les caves à canons remplies de pièces chargées à mitrailles et prêtes à balayer les murailles, des mortiers, des obusiers étaient placés en batterie, tout annonçait l'attitude la plus hostile. D'autre part, des mandats d'arrestation avaient été lancés contre les patriotes et la ville plusieurs fois menacée

» d'être mise en état de siège. Une garnison de plus de 3000 hommes, parmi lesquels on comptait beaucoup de Suisses et de Hollandais, occupait la citadelle et les casernes et chacune des portes de la ville était gardée par un détachement commandé par un officier hollandais. En un mot toutes les mesures avaient été prises pour empêcher le mouvement d'éclater. C'est dans cet état de choses que Tournai eût aussi sa journée de gloire. »

Nous verrons plus loin le récit des faits mémorables des 28 septembre et jours suivants auxquels ces dernières lignes font allusion.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre).

Crayons généalogiques tournaisiens.

QUESTIONS HÉRALDIQUES.

I

DEXTROCHÈRE ET SÉNESTROCHÈRE.

Jusqu'à ce jour aucun héraldiste blasonnant des armoiries où figure un bras complet mouvant soit de dextre (*droite*), soit de sénestre (*gauche*) d'un écusson n'a pensé à se rendre compte si, en la circonstance, il s'agissait d'un bras droit ou d'un bras gauche, bien qu'un bras gauche puisse mouvoir de dextre comme un bras droit de sénestre.

Voici ce que nous avons remarqué dans différents cas observés :

Le bras gauche mouvant de dextre présente toujours l'intérieur ou le plat de la main, alors que le bras droit posé naturellement en présente le dessus ou le revers, et le bras gauche mouvant de sénestre montre le dessus de la main, quand le bras droit ainsi situé nous en offre l'intérieur.

Il existe au Chartrier de Tournai, deux chartes datant du 27 avril 1294 et reprises sous les n^{os} 247 et 248 de l'Inventaire imprimé. Elles furent scellées par l'avoué de la ville, Hellin de Mortagne, dit d'Armentières, et par sa femme Sara d'Aigremont, dame héritière de Wez et de

l'avouerie de Tournai. Nous avons fait cliquer le sceau de l'avoué parce qu'il offre un bel exemple de ce que nous venons d'avancer plus haut. Il renferme un bras gauche mouvant du flanc gauche de l'écu et *doublement* SÉNESTROCHÈRE ce qui n'a pas empêché tous ceux qui ont parlé de cette boulette « d'en faire une » en qualifiant de *dextrochère*, cette figure si caractéristique du contraire de ce nom.



Les armoiries des de Mortagne dits d'Armentières furent composées avec les rames primitives des châteaux de Tournai où figurait un bras, et les armes des DE WAVRIN (à l'écu dans l'écu), famille dont était la

mère du premier Hellin, qui, déjà seigneur de Sin-lez-Mortagne, devint Sire d'Armentières par son mariage avec l'héritière dudit lieu.

Nous n'avons jamais vu de sceaux armoriés de l'écu primitif des Mortagne, mais nous pensons qu'en présence du sénestrochère soutenant l'écu de Wavrin(1) placé sur le premier canton de

(1) Douët d'Arcq. *Collection de sceaux*. Paris, H. Plon, 1863, in-4^o, t. I, pp. 690, 691, n^{os} 2980 et 2981. — Cet auteur a pris pour

l'écusson dans la *BOULLETE HELLI DARMTIERES*, il y a lieu de croire que c'est un sénestrochère qui s'y voit et non un dextrochère comme l'a dit Germain DEMAY dans les *Sceaux de la Flandre*. (1)

II

LES ARMOIRIES DE *Merlaing*, A JOLLAIN, ET DE *Bercus*, A MOUCHIN.

On recherche actuellement les vraies armoiries des communes, des paroisses et même des hameaux, qui, souvent, ne sont pas faciles à rencontrer. Il y aura bientôt douze ans, nous avons mis la main sur une charte reposant aux Archives de Tournai, dans le fonds du bailliage appartenant à l'Etat. Cette pièce, ornée de sceaux, superbement conservés, est aujourd'hui introuvable tant au Chartrier de Tournai qu'aux Archives de l'Etat à Mons où, selon toute probabilité, elle a dû être transférée.

Malgré cette fâcheuse circonstance, comme nous l'avons annotée parmi beaucoup de notes prises en des actes non encore égarés, ce qui prouve notre bonne foi, nous n'hésitons pas à publier ce que nous y avons relevé d'inédit.

Cette charte est datée du 13 janvier 1331 (1332 n.st.). Elle fut passée pardevant Jehan de *Sottenghien*, bailli de Tournésis et de Mortagne, et fut scellée par cinq chevaliers, francs-échevins du Roi pour les alleus du Tournésis.

Ces signataires étaient : Mgr Jehan, *seigneur de Bercus* (2); Mgr Rasson de *Briffuël*, seigneur de *Floraing* (3); Mgr Gillion de *Mierlaing*; Mgr Biernart, *seigneur de Calonne*, et Mgr Jehan de *Raisse*.

Tous les bons héraldistes connaissent l'écusson des *de Briffuël* ou *de Briffœuil*, qui est d'Antoing c'est-à-dire au lion, brisé d'un lambel de trois ou cinq pendants avant que cette branche des sires d'Antoing ne devint l'aînée de sa race à la fin du XIV^e siècle; aussi les armes des DE CALONNE,

d'hermine au léopard (1), et les armes des DE RAISSE ou DE RASSE, aux trois chevrons; mais nul d'entre eux ne sait ce que portèrent pour armoiries, Mierlaing et Bercus.

Voici les blasons de ces armoiries inconnues :

MIERLAING : d... à la croix d..., cantonnée de quatre lions d...

BERCUS : d... au sautoir d..., à la bordure endentée de neuf pièces, trois en chef, quatre en flancs et deux en pointe, autour de l'écu.

Nous devons faire remarquer que Gilles DE MIERLAING, chevalier, n'est pas qualifié *seigneur de Mierlaing*, car à l'époque où il vivait la seigneurie dudit lieu appartenait à Gilles Pourret, bourgeois de Tournai, qui était aussi seigneur de Wispreniele (à Merlain) et de Lannoit (à Hollain). Par son testament fait le 18 janvier 1336 (1337 n.st.), ce seigneur donna Mierlaing à son neveu Coppart (soit Jacques) *Crissembien*, Lannoit à son autre neveu, Piéron de *Melle*, fils de Jakemon, et Wispreniele à son frère Dierin (soit Thiéri) Pouret. — Le chevalier Gilles ne posséda dans Mierlaing qu'un assez petit fief, car par testament du 5 avril 1347, Willaumes Prouvost, bourgeois de Tournai, seigneur de Mierlaing, en partie, et d'Audonmez, donna, à son fils Willaumes, environ cinq bonniers de terres « sis à Merleng » et qui furent le fief « Mgr Gillion de Merleng » (2).

Il y eut une autre famille DE MERLENG ayant pour armoiries *trois merlettes*.

Elle était représentée à la fin du XIV^e siècle, par Andrieu de *Merleng*, bourgeois de Valenciennes (3).

Quant à la famille DE BERCUS, elle s'éteignit dans la maison de *Croix* par le mariage de Marie, fille du chevalier Jehan, cité plus haut, avec Jehan de *Croix*, écuyer, sire de *Drumez*, mort vers 1350. La famille qui se signa de *Bercus* dès le XV^e siècle était une famille tournaïsiennne nommée HANETTE, dont des membres furent fondateurs de laiton et francs-navieurs de l'Escaut.

une fleur de lis, l'écusson de Wavrin que soutient le sénestrochère dans un sceau de Hellin I datant de 1237.

(1) Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4^o, p. 83, n^o 5581 (sceau de 1217, Evrard-Radoul), et 5582 (sceau de 1234, Arnould).

(2) *Bercus* se trouve écrit Bercius, Berkius, Berques. Les archivistes ne connaissant pas cette localité la nomment parfois, Bercuis, Berkuis, Berquis et Bergues.

(3) *Floraing* est Florant à Taintegnies, village qui fut aussi aux d'Antoing-Briffœuil.

(1) Le léopard de l'écu de *Calonne* étant un lion passant et faisant face devrait être nommé *lion léopardé*, alors que le *léopard lionné* serait le même animal rampant ou debout sur ses membres postérieurs, mais faisant face. — En mettant *léopard* nous nous sommes conformé à l'avis de la majorité des héraldistes.

(2) ARCHIVES DE TOURNAI. *Testaments*, Paquets de 1336 et de 1347.

(3) DE RAADT. *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc., Bruxelles, Société belge de librairie, 1897-1901, in-8^o, t. II, p. 465, au mot MERLIN.

Elle porta d'or à trois trèfles de sable et tint ses droits à Bercus par l'achat que fit de ce fief, Lotart ou Gilles Hanette qui l'acquit d'Otto de Croix de Drumez. Ce Gilles Hanette était le fils de Jehan Hanette et de Clémence Fiévée, dite de Berqius, nièce de Jehan FIÉVET, bourgeois de Lille en 1355, bailli de Cysoing et écuyer en

1369, chevalier et franc échevin du Roi pour les alleus du Tournaisis en 1377, qui fut seigneur de Bercus par engagère comme créancier hypothécaire des de Croix de Drumez (1).

Le Comte P. A. DU CHASTEL.

(1) *Souvenirs de la Flandre wallonne*, Douai, L. Crépin, in-8°, 1870, t. X, p. 186.

Chronique.

Proh Pudor! Des coquilles, c'est, dirait-on, chose inséparable de l'imprimerie. Mais nous faire écrire, comme cela se voit dans notre dernier numéro, page 132, colonne 2, *fosse porte* pour *fausse porte*, c'est par trop fantaisiste.

Sans doute, phonétiquement c'est presque la même chose, mais puisque l'Académie française n'en est pas encore venue à autoriser une telle défiguration de l'adjectif *faux*, nous ne pouvons la laisser passer, sans protester. Ohé, MM. les typos, un peu d'attention ne vous messierait point!

A. H.

Le Marché aux Poteries cimetièrè romain.

Le sous-sol de notre ville est un vaste musée; malheureusement, ce musée est peu accessible. Quand de temps à autre, il daigne entre-bâiller ses larges portes pour nous permettre d'y jeter un furtif regard, il nous laisse entrevoir les nombreuses richesses qu'il renferme en ses galeries souterraines.

Au commencement du mois d'août, il ouvrit un petit battant de la porte du Marché aux Poteries et exhiba à nos yeux étonnés, de remarquables tombes romaines dont personne jusqu'ici n'avait soupçonné l'existence en cet endroit.

Les travaux d'appropriation du Marché aux Poteries et la construction du mur devant enclore de ce côté les jardins de l'Evêché, ont nécessité l'ouverture du sol à une assez grande profondeur. On a creusé là sept puits de 6 mètres dans lesquels ont été construits des piliers de maçon-

nerie qui, réunis les uns aux autres par une voûte, serviront de fondation au mur projeté.

Dans trois de ces puits, ceux creusés parallèlement à la cathédrale et sis à une distance de 5 mètres environ de la chaussée actuelle, on s'est trouvé à une profondeur moyenne de 1 m. 50 à 2 mètres, en présence d'un cimetière romain à inhumation.

Ce cimetière nous semble suivre une ligne parallèle à la cathédrale, mais peu profonde vers la grand'place; à notre sens, il se dirige surtout vers la basilique; car, au fur et à mesure qu'on s'éloigne d'elle, on constate une diminution progressive des tombes, au point que dans les quatre puits ouverts suivant une perpendiculaire à la maison Bocquet frères, aucune d'elles ne fut trouvée. Au contraire, au-delà des trois puits à sépultures, à quelque distance du mur aujourd'hui démoli, on avait déjà, il y a peu de mois, trouvé des tombeaux se présentant dans les mêmes conditions que ceux que nous allons décrire.

Les tombes sont le plus souvent orientées: parfois la tête est au couchant, mais plus généralement elle regarde le levant. Les tombes sont en pierres: des parois latérales, les longs côtés, sont faits de morceaux mis de champ et bout à bout, de 40 à 50 centimètres de longueur et d'une largeur moyenne de 10 à 15; les petits côtés se composent d'une pierre d'une seule pièce de la largeur du tombeau; le tout est recouvert d'une unique dalle. Ces tombeaux présentent le caractéristique aspect d'une longue boîte en pierre, plus large à une extrémité qu'à l'autre, complètement dépourvue de fond, qui aurait été mise

au-dessus d'un cadavre. Les tombes étaient parfois superposées.

Directement sur la terre gît le squelette, les bras le long du thorax; il est généralement dans un remarquable état de conservation, car si souvent les côtes et autres petits os s'émiettent au moindre choc, tibias, fémurs, humérus et crânes ont résisté à l'action dissolvante de la terre.

Ils devaient être d'une haute stature les Gallo-romains de notre vieux Tournai qui furent là inhumés et ils semblent vouloir justifier la prédiction du poète Virgile : (1)

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

C'est qu'en effet, les os nous frappent et par leur grosseur et par leur longueur; fémur et tibia appartenant à un même corps nous ont donné une hauteur totale de 0 m. 90, soit une taille moyenne de 2 mètres. (2) Et ce n'est point là un cas isolé.

Aucun clou dans la terre, donc point de cercueil; tout porte à croire que les cadavres ensevelis peut-être dans un simple linceul, ont été posés directement sur la terre. Point de mobilier funéraire dans ces antiques sépultures; vases, cruches, bijoux, bracelets, anneaux, tout ici est absent; seules, quelques pièces de monnaie ont pu nous renseigner sur la durée du séculaire sommeil que dormaient là nos ancêtres et que les nécessités de la vie moderne sont venues troubler.

Nous n'en décrivons qu'une car toutes sont du règne de Constance Chlore, empereur romain qui régna deux ans, en 305-306.

Elle se présente sous la forme qu'on est convenu d'appeler moyen bronze et mesure 0 m. 027 de diamètre. A l'avant le buste de l'empereur, mais un séjour trop long dans l'humidité de la tombe a complètement corrodé ce côté; de la

(1) Virgile. Géorgiques. Livre. 1, vers. 497. En 9 vers, Virgile semble prévoir notre étonnement devant la grandeur des ossements exhumés, quand il s'écrie : C'est pourquoi les champs de Philippe ont vu pour la seconde fois les légions romaines se combattre avec des armes fraternelles... Un jour viendra que dans ces mêmes contrées le laboureur, soulevant la terre avec sa charrue, trouvera des javelines rongées par la rouille, heurtera avec ses pesants rateaux des casques vides et admirera dans leurs tombeaux fouillés les grands ossements de nos pères.

(2) Voir DECHAMBRE : Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, III^e série, t. III, page 899, article *squelette*.

légende, il reste ces quelques lettres : CO... NOB.

C. (Constantius nobis Cæsar). Au revers, un génie debout, la tête couverte d'une espèce de boisseau, tenant à la main droite une patère au-dessus d'un autel où s'allume une flamme; la main gauche soutient une corne d'abondance; en exergue, la devise GENIO



POPULI ROMANI et dans le champ, à gauche, la lettre B.

Nous sommes donc là en présence d'une nécropole gallo-romaine des toutes premières années du IV^e siècle de notre ère; les squelettes que l'on y trouve, ont par conséquent le vénérable âge de *seize cents ans* et sont ceux de Gaulois romanisés qui occupaient notre ville avant la grande invasion des Francs en Gaule, au V^e siècle.

Mais la découverte de tombes gallo-romaines au Marché aux Poteries soulève d'autres questions très importantes; nous voulons parler de celles qui ont trait à la direction des voies romaines passant par Tournai, et surtout à la superficie que mesurait notre ville durant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Tous les auteurs auraient donné au Tournai d'alors une surface trop vaste; nous nous proposons de revenir plus tard sur ce point.

Adolphe Hocquet.

La Décoration du salon de mariages de l'Hôtel de ville. — Il y a quelques années, l'Administration communale prit la résolution d'orne le salon de mariages de l'Hôtel de ville, de peintures rappelant les grands faits de notre histoire locale. Elle s'est dans ce but adressée en premier lieu à notre concitoyen feu André Hennebicq, qui a représenté sur une toile occupant le grand panneau du fond : « *L'Octroi de la charte de commune par Philippe-Auguste.* » Nous ne dirons rien de cette œuvre; tous la connaissent et peuvent donc l'apprécier.

Les différents panneaux qui restent à peindre, l'Administration en a confié l'exécution à MM. Herbo et Pion, dont les esquisses ont été soumises ces jours derniers, à l'examen des

membres des commissions des Beaux-Arts et des Archives.

M. Herbo a pris pour sujet. « *L'Entrée de Charles-Quint à Tournai.* » (1531.)

Tournai et le Tournais venaient d'être violemment arrachés à la France par Charles-Quint. Celui-ci avait promis de faire visite à sa nouvelle ville, mais les vicissitudes de la politique, les nombreuses obligations que lui créait la vaste étendue de son empire lui firent durant dix ans différer sa promesse. Et quand il la réalisa — le 28 novembre 1531, — ce ne fut point par amour pour les Tournaisiens, mais tout simplement pour tenir un Chapitre de la Toison d'or en notre cathédrale, qu'il trouvait et plus vaste et plus belle que Sainte-Waudru à Mons, que Notre-Dame à Anvers, etc.

Charles-Quint arriva à Tournai par la porte Marvis où l'attendaient Magistrats et serments, et se rendit à la cathédrale par la rue de Paris, la grand'place et la rue des Orfèvres.

M. Herbo montre le cortège impérial peu après son arrivée sur la grand'place; Charles-Quint à cheval, entouré et suivi d'une foule grouillante de magistrats, de femmes, d'enfants, de membres des serments, va passer devant une tribune où se trouvent rassemblés bourgeois et fonctionnaires de marque.

Il y a en cette esquisse de l'air, de la lumière, un intense mouvement, une vie exubérante, en même temps qu'une incomparable richesse de coloris. Nul doute que l'œuvre dont elle est le canevas fera honneur à M. Herbo et produira un contraste du plus heureux effet, avec le tableau plein d'une sévérité que commandait le sujet, de feu André Hennebicq.

M. Pion travaillera à trois panneaux. Dans deux, ceux qui encadreront, pour ainsi parler, *L'Octroi de la charte par Philippe-Auguste*, c'est notre grand peintre Roger de la Pasture dans son atelier et un *Tapissier tournaisien travaillant à son métier* qu'il met en scène, en une évocation pleine de charme du glorieux passé artistique de notre ville de Tournai.

Dans le troisième, le plus grand, celui qui fait presque face à la porte d'entrée, le Directeur de notre Académie des Beaux-Arts va peindre *L'Élévation des Bannières*.

Charles VI mourut, peu après avoir signé l'unique traité de Troyes (1420), qui deshéritait le dauphin de France au profit du roi d'Angleterre, Henri V, allié des ducs de Bourgogne.

La guerre de Cent ans était alors dans son plein. La France démembrée, presque tout entière aux mains des Anglais, ne parvenait point à faire taire ses querelles intestines et était séparée, en deux camps irréconciliables.

Tournai, comme le reste de la France, était divisé; la bourgeoisie mettant ses propres intérêts au dessus de tout, était bourguignonne et ne reconnut qu'à contre-cœur Charles VII pour l'héritier légitime de la couronne. Le peuple au contraire « attaché à la dynastie nationale par une sorte de religion, heureux de prendre parti contre les grands, épousa la querelle du roi de Bourges avec enthousiasme. »

Cette opposition dans les sentiments dégénéra bientôt en émeutes et se traduisit surtout par des revendications politiques.

Dans la nuit du 7 au 8 juin 1423, le peuple se réunit en tumulte sur la grand'place; des orateurs populaires l'excitent à la révolte et puisqu'alors comme aujourd'hui, à toute émeute il fallait des enseignes, il réclame énergiquement les Bannières des métiers, symboles de liberté qu'une magistrature d'aristocrates lui avait autrefois confisqués, mais qu'on fut en ce jour mémorable, bien forcé de lui rendre. En cette même journée du 8 juin, pour empêcher la bourgeoisie tournaisienne de donner à la commune une direction politique contraire aux aspirations de la population ouvrière, il élabore une constitution nouvelle qui fit de lui le véritable maître de la cité. L'élévation des Bannières préluda donc à l'établissement du régime démocratique à Tournai.

M. Pion a choisi le moment où les délégués des Consaux remettent au peuple assemblé en face de *l'Hôtel du porc*, (1) les bannières qu'ils avaient extraites des caves de la maison communale, où elles étaient remisées. Il a représenté cet épisode de la vie publique de Tournai en une composition pleine d'originalité et de grandeur. D'une facture sobre mais précise, d'une rectitude de lignes

(1) *L'Hôtel du porc* se trouvait à l'emplacement de l'hôtel actuel du comte du Mortier, grand'place.

impeccable, d'une tonalité franche et parfois hardie, l'œuvre nouvelle de M. Pion rend bien l'enthousiasme, la fièvre qui emplissait notre population ouvrière en ce moment, tandis que dans le fond du tableau se détache la silhouette élégante de *l'Hôtel du porc*, tel que les documents ont permis à M. Soil de Moriamé de le reconstituer. (1)

Et ainsi, grâce à nos artistes locaux et à la munificence de l'Administration communale, Tournai possèdera en une salle de son Hôtel de ville une magnifique et magistrale évocation des grands traits de son histoire, harmonieusement conforme à la marche véritable des événements politiques.

Adolphe HOCQUET.

Rue Rogier de la Pasture. — L'Administration communale a donc fait une nouvelle percée rue St-Martin. Elle sera un jour ou l'autre, amenée à la dénommer. Nous voudrions aujourd'hui même lui suggérer un nom, celui de *rue Rogier de la Pasture*.

Certes, il est bon de témoigner notre recon-

(1) Nous tenons à rappeler ici — le journal *L'Economie* (1905, n° 8562) l'a déjà fait et M. Pion ne s'en cache pas — que c'est un article de M. Maurice Houtart, paru dans le n° 1 de la *Revue Tournaisienne*, qui a suggéré le choix de ce sujet au Directeur de notre Académie des Beaux-Arts.

naissance envers des hommes que nous avons vus à l'œuvre, en donnant leur nom à une rue de notre ville; mais ne serait-il point à tout le moins pieux de rappeler aux générations présentes, le souvenir de Tournaisiens qui ont illustré leur cité dans le passé et à qui Tournai doit cette réputation qui l'auréole encore aujourd'hui. D'autant plus que dans le cas présent, la dénomination proposée serait bien à sa place, car documents en mains, nous pourrions prouver que *Henri de la Pasture*, le père supposé de notre grand artiste du XV^e siècle, possédait des propriétés, s'il n'y vivait point, rue Roc Saint-Nicaise.

Et à ce propos, pourquoi ne point faire ici comme en France, comme en Allemagne, pourquoi ne point placer sur les plaques indicatrices de nos rues, quand on donne à celles-ci le nom d'un citoyen, quelques renseignements biographiques? Oh! pas bien longs: le titre et les deux dates extrêmes: la naissance et la mort; par exemple: *Rue Rogier de la Pasture — peintre — 1400-1464*. Que diront dans 50 ans à la grande masse de la population les *Place Crombez*, *rue Crespel*, *quai Decraene* et autres, si on n'y prend garde! Et d'ailleurs que rappellent à la plupart des Tournaisiens d'aujourd'hui les noms de *rue de Rasse*, *quai Dumon*, etc., faute de courtes mais précises indications biographiques? A. H.

Chronique des livres.

Les cloches de Tournai. Notes d'histoire et d'archéologie, par le Docteur F. DESMONS. Anvers 1905.

Livre plein de faits qui seront le plus souvent pour le lecteur tournaisien même des révélations. Fondateurs et carillonneurs, cloches paroissiales, cloches conventuelles, cloches laïques ou civiles, si l'on peut dire: en sept chapitres nous apprenons d'eux et d'elles tout ce que l'on peut savoir. C'est un véritable répertoire, un historique exact des nombreuses cloches que possède aujourd'hui encore notre ville; l'auteur n'en oublie aucune; toutes sont minutieusement et successivement décrites, depuis la

vénérable *Bancloque* de notre antique beffroi, qui a tant de fois convié nos pères à la bataille, jusqu'à la modeste clochette qui chasse du Parc les amoureux attardés.

En écrivant « *Les cloches de Tournai* », M. D. a fait œuvre utile; sans doute, il réédite des renseignements que l'on peut trouver parmi les monographies consacrées à certaines églises tournaisiennes, mais ces renseignements, il les a réunis, condensés en un seul volume, ce qui est bien, en y ajoutant de l'inédit, ce qui est mieux. Et il faut le reconnaître, ce nouveau livre n'est point comme on pouvait le craindre, une simple compilation. A. H.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.*

Fontenoy.

(Suite).

IV

Cependant, l'armée des Alliés approchait. Le 10 mai au soir, les Anglo-Hanovriens et les Allemands campèrent à Vezon et aux environs; les Hollandais à Maubray.

Le maréchal de Saxe laissa 18.000 hommes (27 bataillons et 17 escadrons) devant Tournai, et se porta à la rencontre des Alliés dans la plaine désormais célèbre de Fontenoy. Il s'était décidé à les attendre en force pour leur barrer le chemin avec le gros de ses troupes sur la rive droite de l'Escaut, en amont de la ville, ne laissant sur l'autre rive et en aval que ce qui était nécessaire pour défendre les tranchées ouvertes et maintenir les lignes d'investissement.

Les Alliés, pour se porter au secours de Tournai, n'avaient d'autre alternative que de contourner la place et d'attaquer les assiégeants par le Nord-Est, — ou de l'aborder directement par la plaine de Fontenoy.

Cette plaine s'étale en pente douce sur la rive droite de l'Escaut; elle présente une forme oblongue, sa largeur s'étendant sur deux kilomètres et demi depuis l'Escaut jusqu'au bois de Barry, sa longueur s'étendant sur trois kilomètres depuis le ravin où coule le petit ruisseau de Rosoir (que côtoie le canal aujourd'hui) jusqu'au sommet du plateau qu'occupe à présent la chaussée d'Antoing à Ramecroix. Le *vieux chemin de Mons* divise cette plaine en deux parties, l'une au nord, l'autre au sud; à son intersection avec la route

d'Antoing à Ramecroix se trouvait la Justice d'Antoing, non loin de la chapelle de Notre-Dame au Bois; à l'endroit où il sort de la plaine vers le sud-est, ce chemin enjambe le ruisseau de Rosoir et pénètre dans le village de Vezon.

Maurice de Saxe, dans ses *Rêveries* (1732), recommande d'établir l'infanterie dans un retranchement, et de préférence dans des redoutes fermées, comme il l'a vu pratiquer par les Russes :

L'ennemi, en les attaquant, se met en désordre; et il n'oserait passer entre deux, ni les laisser derrière lui; il faut donc les emporter, et les emporter toutes; sans quoi il ne tient rien. Ce n'est pas aisé lorsqu'elles sont soutenues par derrière. On envoie des troupes qui vous prennent en flanc pendant que vous attaquez. Cela inquiète; il faut donc que la ligne avance pour soutenir ses détachements. Cela ne se fait point sans se rompre et se brouiller. Les canons et les amusettes fouettent toujours pendant ce temps-là. Enfin quand on voit les choses dans cet état, on s'ébranle, ce qui achève de faire perdre contenance.

Je veux que je sois repoussé: l'ennemi n'oserait me suivre parce que ces redoutes ne sont pas prises et qu'on n'oserait les laisser derrière soi. Je me rallie et reviens à la charge, et tant et tant qu'il faut enfin qu'il se retire. *Je me propose de me poster ainsi lorsque la situation des lieux m'invitera à le faire.*

A treize ans de distance, c'est le plan de Fontenoy déterminé par l'intuition militaire de stratéliste.

Le maréchal s'établit à cheval sur le *vieux chemin de Mons* et fit occuper, dès le 10, Fontenoy et Antoing au sud, Ramecroix et la pointe du bois de Barry au nord. A l'ouest, ses lignes s'appuyaient à l'Escaut.

Le pont de Calonne établi le 25 avril, muni de canons, fortifié de retranchements et défendu par quelques bataillons, devait servir de retraite au roi et au dauphin en cas de malheur; le reste de l'armée aurait défilé par les ponts en aval de Tournai.

Outre ces précautions, on avait encore placé six canons de six livres de balle sur la rive gauche de l'Escaut pour foudroyer les troupes



Le vieux moulin de Bruyelle.

qui attaqueraient Antoing. Cette batterie était établie près du vieux moulin de Bruyelle, qui s'aperçoit encore fort bien aujourd'hui dans la perspective de la grand'rue d'Antoing.

Pour parer à une attaque éventuelle du côté de Tournai, le maréchal avait encore retranché le village de Rumillies et l'avait relié au mont de Trinité par deux brigades d'infanterie, *Auvergne* et *Touraine*, et par treize escadrons de cavalerie et de dragons, aux ordres de Lowendal. Une forte grand'garde des hussards de *Beausobre* et 400 fantassins occupaient le mont de la Trinité et la *Cense Tribou*. (1)

Lorsqu'il vit que Cumberland ne méditait aucune marche de flanc pour aborder la ville par l'aval, Maurice de Saxe resserra ses lignes, rabattit ses réserves et acheva de retrancher Antoing, Fontenoy et la corne du bois de Barry. A l'extrême gauche, le régiment de Trainel occupait des fours à chaux retranchés sur le chemin

(1) La *cense Tribou* subsiste encore aujourd'hui, sur la route de Kain au mont de la Trinité, près du cabaret de l'*Alouette* (halte du vicinal).

de Leuze, à l'entrée de Ramecroix. La garnison de Tournai avait tenu l'inondation qui couvrait les prairies basses de la rive gauche en amont et en aval d'Antoing (devant le Coucou, et entre Hollain et Laplaigne).

Le front de bataille des Français dessinait un angle obtus, la droite à Antoing, la gauche à Ramecroix, le centre à Fontenoy qui est placé en avant de ces deux points et constitue le sommet de l'angle. La gauche était couverte par le bois de Barry — en partie défriché depuis — et par deux redoutes, appelées redoutes d'Eu (du nom des troupes qui les occupaient), tandis que le centre était gardé par une autre redoute élevée à Fontenoy même; ce village était fortifié, et le hameau de Bourgeon fut incendié par les Français le 10 dans la soirée. Le maréchal calculait que le feu des canons des redoutes aurait rendu impossible à toute force la marche à travers la plaine sur ce point dans le but d'attaquer son centre.

De Fontenoy à la corne du bois de Barry, la brigade d'Aubeterre, deux bataillons de Gardes Suisses, quatre bataillons de Gardes Françaises formaient une sorte de courtine vivante reliant les points fortifiés.

Voir sur la carte K.

Le maréchal éleva aussi une redoute à Antoing, sur son flanc droit; et l'espace entre Antoing et Fontenoy, 1200 mètres environ, fut protégé, sur le conseil de Lally, de trois autres redoutes qui couvraient 15 escadrons de dragons, la brigade de Crillon et les Suisses de Bettens. De cette façon une force faisant une attaque sur la droite française aurait eu à supporter sur son front le feu de ces trois redoutes. Une attaque sur le flanc droit aurait été rencontrée par les batteries d'Antoing.

Voir sur la carte RRR et H.

Le front de bataille était ainsi constitué par l'artillerie et l'infanterie, sur deux lignes. Dans Antoing, la brigade de Piémont et la brigade de Crillon. D'Antoing à Fontenoy, la brigade de Bettens et les dragons. Retranchée dans Fontenoy, la brigade du Dauphin. Derrière Fontenoy, la brigade du Roi, Aubeterre et les Gardes. Près du bois de Barry, la brigade irlandaise. Huit batteries couvraient ce front de fantassins; le reste de l'artillerie était entre les deux lignes d'infanterie. Derrière l'infanterie, principalement sur la droite,

était massée la cavalerie, forte de 68 escadrons, rangée sur plusieurs lignes, et qui formait comme la base du triangle dont Fontenoy était le sommet. Dans le bois de Barry se trouvait la compagnie franche du partisan Grassin. Lowendal, avec deux brigades de cavalerie, occupait l'extrême gauche, vers Rumillies. Derrière Notre-Dame-au-Bois se tenaient en réserve les carabiniers, la gendarmerie et la Maison du roi. En réserve encore se tenaient le régiment des Vaisseaux et la brigade de Normandie, postés à Ramecroix, la brigade de la Couronne et la brigade irlandaise (1), postées plus près de la gauche des Français.

Voir sur la carte GG.H.K.M.N.P.Q.

Après avoir reconnu la situation, Kœnigseck proposa de ne point attaquer directement les Français mais de les harasser et de forcer ainsi le maréchal de Saxe à lever le siège de Tournai. Mais Cumberland insista pour une attaque directe, aimant mieux vaincre en bataille rangée que de forcer le maréchal à rappeler ses troupes d'investissement, ce qui pourtant aurait délivré la garnison de Tournai et renforcé de neuf mille hommes l'armée Alliée. L'avis de Cumberland l'emporta sur celui de ses collègues et la bataille fut décidée.

V.

Le 11 mai les Alliés se formèrent en ordre de bataille, les Autrichiens et les Hollandais face à la droite des Français, les Anglais et les Hanovriens face à leur gauche et vers leur centre. Cumberland méditait de faire attaquer Antoing par les Hollandais, Fontenoy par les Anglo-Hanovriens, et de faire opérer un mouvement tournant autour de la gauche française par son lieutenant Ingoldsby à la tête des highlanders écossais. Jeune, brave et aventureux, Cumberland avait bien combiné son plan, mais il avait compté

(1) Après la défaite de Limerick en 1691, 1500 soldats irlandais, commandés par Sarsfield, abandonnèrent leur pays natal pour prendre du service en France. Tous ceux qui ont étudié l'histoire de l'Irlande savent que ces exilés formèrent le noyau de la fameuse brigade dont les exploits comptent parmi les plus éclatants de la nation irlandaise. A Steenkerke, à Landen, où périt Sarsfield, à Crémone en 1702, à Blenheim, à Ramillies, la brigade se couvrit de gloire. Fontenoy devait être le théâtre de son plus glorieux fait d'armes. La brigade irlandaise se composait des bataillons de Clare, Dillon, Buckley, Ruth, Berwick et Lally. Il y avait aussi le régiment de cavalerie de Fitz-James, qui cependant, confondu avec la cavalerie française, était ainsi détaché du corps principal de ses concitoyens.

sans la mollesse de Waldeck et sans l'impétuosité d'Ingoldsby; au bout de quelques heures, comme nous le verrons, il eut à soutenir seul tout le poids de la bataille.

L'armée alliée se déploya donc à petite distance des lignes françaises, leur présentant un angle ouvert. C'était ainsi un développement d'infanterie parallèle au front français, les Anglo-Hanovriens de Fontenoy au bois de Barry, les Hollandais et les Autrichiens de Vezon au chemin de Condé à Antoing. La cavalerie était rangée en partie derrière l'infanterie hollandaise, la débordant à gauche, en partie derrière les Anglais entre le bois de Barry et le vieux chemin de Mons et se prolongeant jusqu'au delà de Vezon.

A 5 heures du matin les opérations commencèrent, couvertes par un brouillard opaque qui ne se dissipa qu'à 6 heures.

Le brigadier-général Ingoldsby fut envoyé en avant avec le 12^e et le 13^e fantassins et le 42^e highlanders pour se faufiler sous le bois de Barry et donner l'assaut aux redoutes d'Eu; mais il fut reçu si chaudement par la compagnie franche de Grassin que, tout décontenancé, il rétrograda précipitamment, fit demander un renfort de canons et finalement se retira sans coup férir. Postérieurement il fut attiré par devant la cour martiale et blâmé pour sa conduite à l'attaque d'Eu.

Voir sur la carte A.

De 5 à 8 heures il y eut sur le front un féroce duel d'artillerie. Beaucoup tombèrent des deux côtés, mais les redoutes françaises ne furent pas réduites au silence.

A 8 heures les Autrichiens et les Hollandais reçurent ordre d'attaquer Antoing et de tourner la droite des Français. Avec une froide intrépidité ils se formèrent en colonnes et montèrent vers Antoing; mais, accueillis par la mousqueterie des fantassins, sabrés par les dragons, atteints de face et de flanc par l'artillerie d'Antoing et par la batterie du moulin de Bruyelle, ils durent céder et se retirer. Ils reformèrent bravement leurs colonnes et recommencèrent une attaque qui fut encore plus désastreuse pour eux que la première. D'un escadron entier il ne resta que quinze cavaliers. Ces troupes décimées se retirèrent alors définitivement entre Péronne et Vezonchaux

Vezeonchaux d'où elles ne bougèrent pour ainsi dire plus de toute la journée.

Voir sur la carte B et CC.

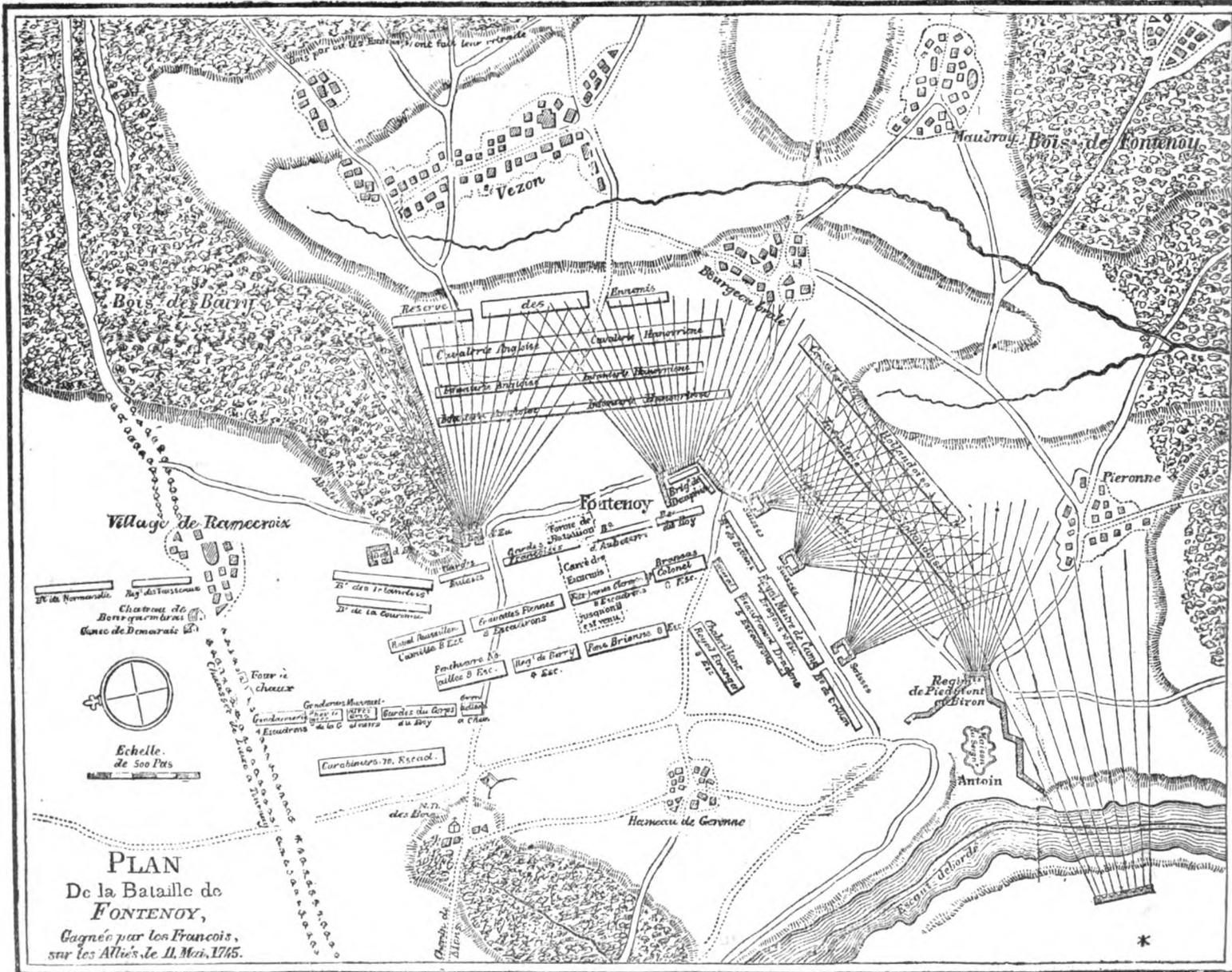
Sur le chemin qui mène du cimetière d'Antoing au pont de *Fuchau*, sur le canal, se trouve une petite chapelle dédiée à saint Druon et reconnaissable par des ornements en forme de toque d'avocat qui la décorent. Si de cette chapelle vous regardez dans la direction d'Antoing, vous aurez à gauche le terrain du premier assaut des Austro-Hollandais, à droite le terrain du second; derrière vous à gauche et à droite, les ravins où leurs colonnes repoussées s'abritèrent jusqu'à la fin de la journée.

VI

Voyant que les attaques contre Antoing et contre les redoutes d'Eu avaient été repoussées sans merci, Cumberland ouvrit le feu contre la redoute de Fontenoy. C'était le centre et la clé de la situation; ce point de la ligne forcé, l'armée française était coupé en deux tronçons qui ne pouvaient plus se rejoindre.

Voir sur la carte U.

Mais là encore l'artillerie française fut incoercible.



Irish Memories.

FROM DUMORTOU'S "HISTOIRE DES CONQUÊTES DE LOUIS XV."

Comment les contemporains ont représenté la bataille.

Et il y eut une nouvelle pause dans la bataille. Cumberland méditait sur la situation. La perspective était sombre mais non désespérée. Fontenoy et les redoutes d'Eu n'avaient pu être réduits au silence; Antoing ne pouvait être tourné; les trois redoutes élevées sur le conseil de Lally empêchaient les Alliés de se ruer à travers la droite française entre Antoing et Fontenoy; la gauche des Français était amplement protégée par le bois de Barry et les forces massées dans son voisinage. Dans ces conjonctures un seul expédient semblait praticable à Cumberland, expédient de désespéré mais qui ne lui laissait d'autre alternative que la retraite, car il ne fallait plus songer à se borner à l'attitude purement défensive proposée par Kœnigseck : l'expectative, après un commencement d'insuccès, aurait dégénéré en déroute. Il résolut donc — et certains prétendent que ce fut sur le conseil de Kœnigseck lui-même — de forcer les lignes françaises entre le bois de Barry et Fontenoy et de se faire un chemin par cette trouée jusqu'aux portes de Tournai.

L'intervalle Fontenoy-Barry était trop étendu pour avoir pu être complètement garni de troupes; mais l'abord en était rendu si difficile par la nature même du terrain qu'une attaque de ce côté ne pouvait être prévue par Maurice de Saxe.

En avant du plateau un long ravin dessinait sa ride large et profonde, se profilant du sud-est au nord-ouest; c'était comme le lit d'un fleuve desséché, dont la berge septentrionale se continuait avec le plateau, et la berge méridionale, sensiblement plus basse, avec la plaine. De Vezon vers cette faille couraient quelques ravines tortueuses, affluents arides du torrent desséché qu'était le ravin principal. Des abattis d'arbres rendaient tout ce terrain encore plus impraticable. C'est à ce creux, c'est par ces ravins et ces fondrières, c'est sous le feu combiné des redoutes qu'il fallait parvenir; il fallait le traverser, renverser sur son rebord septentrional les troupes françaises, les refouler, les déjeter en deux tronçons séparés. Héroïque folie comme seul un aventurier capitaine peut en concevoir et dont l'exécution est un des plus beaux exploits de l'armée britannique. « Ces chemins ravinés, ces fondrières encaissées qui, partant de Vezon, conduisent à la crête du plateau de Fontenoy, Cumberland s'en servira

comme de couloirs d'approche. Tout ce qui dans l'infanterie n'est ni blessé ni démoralisé, quinze mille hommes environ, descend dans ces corridors, s'y engouffre, s'y allonge en colonnes ». La cavalerie essaye de suivre, mais doit y renoncer et reste à Vezon. Deux batteries doivent être dételées; les fantassins halent les pièces, six en avant, six au milieu. Les Anglais sont formés sur trois lignes de quatre hommes de profondeur (1); Cumberland donne l'ordre exprès de réserver le feu jusqu'au rebord du plateau. Chevauchant à la tête de ses soldats, il montrait la voie; Anglais et Hanovriens s'avançaient sur ses pas.

Tels, soixante-dix ans plus tard, marcheront les héroïques grognards de la Garde à Waterloo (2).

Les batteries d'Eu et de Fontenoy ouvrirent un terrible feu croisé; Anglais et Hanovriens tombaient par centaines, mais Cumberland crie *Forward!* Sans hâte, impassibles, silencieux, ils avancent. Les batteries tonnent furieusement; les rangs sont décimés. Et Saxe contemple avec stupeur ses ennemis qui progressent et attend à chaque moment de voir les Alliés se retirer sous la terrible canonnade des redoutes. Mais ils marchent avec assurance en avant. Bientôt leurs trois lignes sont comme broyées en une seule masse

(1) Et non en colonnes comme on a dit : « Ils nous ont attaqués par lignes, mais comme leur centre trouva une grande résistance au village de Fontenoy, leur droite a attaqué la brigade des Gardes qu'elle a repliée; voulant faire ensuite un quart de conversion pour prendre le village de Fontenoy en flanc et par derrière, ... comme ils avaient débordé en le faisant [ce quart] le terrain où était la brigade des Gardes, ces deux lignes me présentaient le flanc, ce que tout le monde a pris pour une colonne; et pour fermer ce flanc ils avaient mis un bataillon ou deux en travers, ce qui formait le carré long ». *Lettre de Maurice de Saxe à Folard*, 18 juillet 1745.

(2) ... Moment fatal ! L'homme inquiet
Sentit que la bataille entre ses mains pliait.
Derrière un mamelon la Garde était massée,
La Garde, espoir suprême et suprême pensée !
— Allons ! faites donner la Garde ! cria-t-il.
Et lanciers, grenadiers aux guêtres de coutil,
Dragons, que Rome eût pris pour des légionnaires,
Cuirassiers, canonniers qui traînaient des tonnerres,
Portant le noir colback ou le casque poli,
Tous, ceux de Friedland et ceux de Rivoli,
Comprenant qu'ils allaient mourir dans cette fête,
Saluèrent leur dieu debout dans la tempête.
Leur bouche, d'un seul cri, dit : Vive l'Empereur !
Puis, à pas lents, musique en tête, sans fureur,
Tranquille, souriant à la mitraille anglaise,
La Garde impériale entra dans le fournaise...
Ils allaient, l'arme au bras, front haut, graves, stoïques.
Pas un ne recula...

CHATIMENTS, Livre V, XIII.

par le feu français. Et Cumberland crie encore *Forward! en avant!* Les vides étaient sur-le-champ remplis, et, rien n'arrêtant cette marche intrépide, la tête des trois colonnes, très éprouvées mais ni débandées ni intimidées, apparut bientôt au bord du ravin. Sous l'action des boulets et de l'instinct de la conservation, la tête s'effile, la base s'élargit, les unités se ramassent, mais personne ne se dérobe; et c'est en formant une colonne longue et épaisse, ou plutôt une sorte de trapèze allongé, que les Anglais débouchent sur le plateau.

Toute l'infanterie française qui se trouvait entre Fontenoy et les redoutes d'Eu se porta sur le front. Mais, émus déjà par la brusquerie et la violence de cette attaque que rien n'avait fait prévoir, l'ordre de bataille de l'ennemi acheva de déconcerter ces bataillons. La colonne anglaise poursuivait sa marche, comme insouciant des projectiles qui fondaient sur elle; après quelques pas et par intervalles courts et réguliers, elle s'arrêtait, puis, froidement et comme à l'exercice, exécutait par ses trois faces des feux d'ensemble. Cette tactique ne pouvait manquer de produire son effet: tout ce qui approchait tourbillonnait et tombait devant cette formidable infanterie qui s'avancait victorieusement, pénétrant comme un coin au milieu des bataillons ébranlés, décimés, doutant d'eux-mêmes.

Les gardes françaises s'avancent pour refouler la colonne anglaise; mais accueillis par une furieuse mousqueterie ces soldats sont repoussés en désordre. Les gardes Suisses et Aubeterre sont envoyés au secours de leurs camarades mais ne peuvent empêcher l'ennemi d'occuper le rebord du plateau, de repousser tout hors de son passage; Cumberland ne reprend haleine qu'après avoir établi ses canons sur le sommet. Alors il ouvre sur les Français un feu meurtrier. Régiments sur régiments, lancés pour s'emparer des canons, sont refoulés, brisés et pulvérisés.

A la fin Cumberland, avec ses rangs décimés a passé au-delà des redoutes et il est à une distance appréciable au-delà du centre français. S'arrêtant pour se reformer il se prépare à pousser les Français devant lui, formant une sorte de bataillon carré, un bloc massif de 15,000 hommes

qui à chaque pas qu'il fait commence par vomir le feu de trois côtés à la fois (1).

En ce moment sans doute Maurice de Saxe connut l'angoisse de la déroute imminente.

D'Estrées charge avec ses escadrons, mais ses efforts sont de peu d'effet contre une masse d'infanterie si compacte, si disciplinée, si intrépide, dont le feu toujours roulant et soutenu écarte nécessairement de petits corps séparés. Les régiments se présentaient les uns après les autres; la masse anglaise, faisant face de tous côtés, tirant à propos son canon, faisait un feu nourri quand elle était attaquée, demeurait immobile et sans tirer après l'attaque. Comme les redoutes ont décimé la colonne, ainsi la colonne décime maintenant les régiments français. Cumberland est maître de la situation. Koenigseck l'aborde au galop et le félicite de sa victoire.

Sa victoire! ce pouvait en être une, si en ce moment les Hollandais, sortant de leur retraite de Vezonchaux, avaient attaqué Antoing, pris les Français de flanc et écrasé leurs ennemis entre deux feux; si, surtout, Cumberland avait eu sous la main sa cavalerie pour balayer les Français en désordre, empêcher leur ralliement. Que manqua-t-il à Cumberland? il lui manqua la coopération des troupes de Waldeck, il lui manqua surtout, dit Butin, l'arme de l'effet moral, l'ouragan de fer, l'avalanche des sabres.

Voir sur la carte D.E.F.K.

Maurice de Saxe voit sa défaite presque inévitable; désespéré il se prépare à battre en retraite. Se tournant vers le roi, il le supplie de fuir pendant qu'il en est temps encore, avec le dauphin, voulant à la fois ménager des existences précieuses et écarter les influences qui pouvaient contrarier ses plans. Le roi tint bon, et Maurice lui en rendit hommage dans une lettre qu'il écrivit à d'Argenson, du camp devant Tournay, 13 mai 1745 :

Je ne saurais vous faire d'assez grands éloges de la fermeté de son air et de sa tranquillité. Il a vu pendant plus de quatre heures la bataille douteuse; cependant aucune inquiétude n'a éclaté de sa part, il n'a troublé mon opération par aucun ordre opposé au mien, qui est ce qu'il y a le plus à redouter de la présence d'un monar-

(1) Cette métaphore du *bloc* qui *fait des pas en vomissant de trois côtés* est du duc de Broglie, l'un des Quarante. Seul un Immortel peut se permettre de pareilles images!

que environné de sa cour qui voit souvent les choses autrement qu'elles ne sont.

En ce moment, Maurice de Saxe lance contre la colonne ses soixante-huit escadrons. A la vue de cette cavalerie qui s'avance d'un galop puissant sur son front et sur ses flancs, comme une tenaille vivante prête à l'étreindre, l'infanterie britannique, sans trahir aucun trouble, ajuste et fait feu. Toutes les balles portent; en même temps la batterie de tête vomit la mort; des rangs entiers sont fauchés, les autres se renversent ou se cabrent; le désordre est partout; la charge est rompue. La première ligne se rallie derrière la seconde; celle-ci donne à son tour, mais, à cinquante pas des Anglais, elle s'abat, elle aussi, sous une effroyable décharge.

Combat de vaillants! il y eut des escadrons qui revinrent tout meurtris huit fois à la charge! Le

régiment de Wignacourt fut détruit tout entier sauf quatorze hommes dont dix furent faits prisonniers. Du haut des remparts, cependant, la garnison de Tournai poussait des cris de triomphe et s'appêtait à aller à la rencontre de ses libérateurs victorieux. Cette lutte acharnée, ces charges furibondes persévérément répétées ne durèrent pas moins de quatre heures. Mais un résultat fut acquis. Dans la mêlée générale, entre les cadavres d'hommes et de montures, au milieu des chevaux effarés et bondissants, la colonne anglaise s'embarrassa et se ralentit. La victoire devenait hésitante, le succès des Anglais incertain.

En ce moment les Français ressaisirent la victoire.

Docteur F. DESMONS.
(A suivre.)

Le chanoine Jérôme de Winghe. — Ses poésies.

Parmi les manuscrits de notre bibliothèque communale, il en est un sur lequel l'attention de nos chercheurs ne s'est pas encore arrêtée, en dépit de l'intérêt qu'il présente : c'est un recueil autographe de poésies du chanoine de Tournai Jérôme de Winghe. Ce manuscrit, de petit format, comprend deux parties, l'une de 113 pages, la seconde de 135, dans lesquelles notes philologiques, jeux littéraires, anagrammes, chronogrammes, pièces de vers de toutes sortes se mêlent confusément; tantôt, ce sont des poésies légères (jusqu'à l'excès parfois), tantôt des souvenirs de voyages, des épigrammes ou d'aimables vers adressés à des amis, tantôt des sujets religieux, etc. Tout en affectionnant le *quatrain*, de Winghe composait aussi des « *cinquains* », des *sixains*, des *huitains*, etc. jusqu'au « *douzain* »; il y en a en français, en latin, et même en italien et en flamand. Ce sont les plus intéressantes et les plus originales parmi tant de compositions, que je me propose de faire connaître ici. Mais avant cela, il est bon, je pense, que le lecteur fasse plus ample connaissance avec notre auteur.

Né à Louvain, Jérôme de Winghe ou Van Winghe (*Wynghe*, village de la Flandre Occidentale) était neveu de l'évêque de Tournai, Maximilien Morillon. Doué d'un esprit remarquable, travailleur assidu, il devint rapidement licencié *in utroque jure* et, en 1585 (?) il obtint une prébende canoniale à la cathédrale de Tournai. Dès lors, il s'adonna tout entier à la culture des lettres et des arts et se distingua par son goût et ses vastes connaissances.

Ami de l'historien *Catulle* qui l'appelait le *favori de Minerve et d'Apollon*, de Winghe avait des rapports intimes avec les hommes célèbres de son temps, *Du Fief*, *Swoertius*, et l'illustre *Juste-Lipse*, et ces savants avaient avec lui, paraît-il, une correspondance suivie, dans laquelle ils s'entretenaient de leurs études, de leurs travaux, de leurs voyages. De Winghe était, en effet, un voyageur infatigable. Son désir de savoir le conduisit un peu partout; il visita la France, l'Allemagne, l'Italie, jusque la Calabre et nous a laissé un manuscrit très intéressant contenant le détail de ses pérégrinations, de 1587 à 1619.

M. Le Maistre d'Anstaing a publié en 1839 (*Revue de Bruxelles*, livraison d'août), une notice sur les cahiers dans lesquels le voyageur jetait à la hâte, selon le temps et le lieu, ses impressions, ses pensées et ses observations.

De Winghe était aussi un bibliophile passionné : il avait amassé plus de 6000 volumes (1) qu'il légua, par testament du 24 janvier 1637, pour l'établissement d'une bibliothèque « *en faveur du chapitre, de tout le clergé, ainsi que de la cité entière et pour l'avantage des belles-lettres* ». Il joignit à ce don celui de toute sa fortune, qui devait être consacrée au même objet. C'est donc à lui que revient l'honneur de la fondation de la bibliothèque de Tournai. Le souvenir de ce bienfait est d'ailleurs perpétué par l'inscription lapidaire suivante, enchâssée dans un mur de la salle de lecture de notre bibliothèque :

HIERONYMO WINGHIO
CANONICO
QUI PRIMVS
BIBLIOTHECAM HANC EREXIT
OMNIBVS LIBRIS ET BONIS SVIS
IN ID RELICTIS.

De Winghe mourut à Tournai le 15 juillet 1637. Il fut inhumé à la cathédrale sous un beau mausolée en marbre où l'on voyait ses armes et l'épithaphe suivante :

Siste, viator. — Hyeronimus Van Winghe, Lovaniensis, hujus ecclesiae canonicus, juris utriusque licentiatu, ex gente patritia, quae aevro nostro Tornacensibus episcopum dedit, Maximilianum Morillon, Hyeronimi avunculum, fratrem Brabantiae cancellarium, ac alios alibi viros spectabiles Ipse artium et naturae indigator eximius, non sibi, sed nobis rerum exoticarum ac antiquitatum molem undique congecit, ac demum bono publico bibliothecam hujus ecclesiae fundavit primus, quam e domestica sua (sane exquisita) inchoari voluit, et, ut augeatur, haeredem ex asse instituit. — Abi, viator, et piis manibus viri optime de republica meriti bene precare. — Obiit octogenarius, 15 julii 1637.

Place maintenant à notre poète.

*
* *

A une pulce [puce].

Pulce qui as la nuit passée
Bien vingt fois mon repos gastée

(1) Son ex-libris portait la devise : *Libertas auro potior*.

Ores la cuisse m'entamant,
Ores le ventre me mordant,
Ores le dos, ores la fesse,
Ores çà, ores là (fualce traistress*),
Ma pauvre chair déchiquetant,
Si une fois ma main te prend
En t'espaulant la rouge panse
Je prendray de toy ma vengeance ;
Puis, après, ton museau pointu
Dont mon sang as humé et beu [bu]
Et tes deux jambes de derrière
(Desquelles te donnes carrière
Quant, t'enfuiant, tu fais qu'en vain
J'estends pour te prendre ma main)
Comme d'un assassin notable
Je pendrai en lieu remarquable
Prez de mon lict auquel je dors,
Pour un miroir à tes consors.

*
* *

Sur un tableau donné par un religieux à une sienne parente, lors qu'elle faisoit profession en un certain monastère; auquel estoit dépeint Nostre Dame, tenant son fils mort en son giron, et Saint François agenouillé devant eux.

Quatrain.

Aprens en ce tableau, ma niepce, tes trois vœux :
Obéissance (1) à Christ : chasteté à Marie :
A François povreté : et aprez ceste vie
De monter droict là-hault asseurer tu te peux.

Autre quatrain.

Loge ce don, ma niepce, en ta petite celle,
Et en ton oraison loge le donateur,
Marie en ta pensée, et Jésus en ton cœur
L'ardeur de Saint-François toujours en ta cervelle.

Cinquain.

Ce tableau n'est qu'amour : Celuy de Christ tu voys
En son corps déchiré : et l'amour de la mère
En son œil gros de pleurs : et celui de François
En ses membres marquez. Donques, niepce, reçois
Ce tableau pour tesmoing de mon amour sincère.

*
* *

Aucuns vers sur le jour de Sainte-Cécile.

Dousain.

Troupeau musicien, ores réjouissez vous
Faites l'air retentir de voz voix fredonnées
Qu'on oye resonner les cordes pinsetées
De voz harpes et luts : les flajolets très doux

(1) Variante : obéissance.

Les cornets embouchez de vos joués enfées :
Furnissez force vent aux fagots et haulbois :
Des orgues les claviers foulez moy de vos doigts :
Croisez de vos archets les violes prisées
Brief, de tous instruments secondez votre voix ;
Cécile votre chef et Sainte tutélaire
(A qui ce jour est saint) vous commande le faire :
Il luy fault obéir, vous estes soubz ses loix.

Huictain.

Come en l'or jaunissant la perle orientale
Ainsy est le chanter à table bien séant.
Sus, sus donc, compagnons, le creux de ceste sale
Remplissons de noz voix, et allons les versant
Pour saulces et brouetz, dessus ceste viande :
Faisons ce vin vermeil jallir de nostre chant.
Sus nostre naturel nous y va invitant
Et Barbet nostre Prince ainsy le nous commande.

*
* *

Sonnet sur la rivière de Meuze.

Qui est ce gentil fleuve à l'onde cristalline?
Qui a ses bords bordez de maint et maint rocher
Semblants par leurs cimetz les cieux mesmes braver
Et font que maint chasteau sur les nues domine

Où le saulmon, la truite et le barbillon mine
Pour fraier, le gravier, et où l'on voit nager
Dix mille autres poissons, qu'on voit féconds peupler
De bourgeois escaillez cest' eau argentine.

En la noire forest, n'y a tant d'arbrisseaux,
Qu'on y peult voir flotter de barques et batteaux.
On conteroit ses bourgs et ses citez puissantes?

Ha ha ! je le cognois à son Liège opulent
C'est toy, Meuze, qui vas le tien cours serpentant
Jusques dedans les eaux de l'Océan bruyantes.

*
* *

Neufvain.

Par un matin au jardin m'esbattant
Se présenta à mes ieux une rose
D'un teint vermeil, tout fraichement desclose ;
Lors ma beaulté allay parangonnant
A ceste fleur, de grand' gloire m'enfant ;
Mais sur le soir je la trouvay cueillie,
Jettée en terre et ja toute flestrie :
Ha, dy-je lors : ainsy en un moment
Nostre beaulté se pert esvanouie.

Léo VERRIEST.

Les milices citoyennes de Tournai.

§ 2. JOURNÉES DE SEPTEMBRE A BRUXELLES LES VOLONTAIRES TOURNAISIENS.

Le Prince d'Orange était rentré à Bruxelles, le 1^{er} septembre 1830, laissant les troupes hollandaises campées à Laeken; il fut reçu avec respect, mais avec une froideur extrême, par la population bruxelloise, tout entière sous les armes, et le 3 septembre, il repartit pour La Haye, soumettre au roi des Pays-Bas le vœu du peuple belge : Séparation de la Belgique et de la Hollande, les deux pays restant toutefois sous le sceptre du roi Guillaume. L'agitation grandissait, on sentait qu'un mouvement se préparait et de diverses villes, des volontaires arrivèrent à Bruxelles pour y prendre part.

Les négociations entamées avec la cour de La Haye n'ayant pas abouti, on apprit tout-à-coup

que les troupes hollandaises s'acheminaient sur Bruxelles. Les patriotes se portèrent à leur rencontre et, le 21 septembre, des combats partiels furent livrés à Dieghem et à Zellick.

Le 22 septembre, le prince Frédéric lança une proclamation, annonçant que les troupes allaient rentrer à Bruxelles, pour occuper la ville et réprimer la sédition. Le 23 au matin, l'armée s'ébranla et pénétra à Bruxelles par la porte de Flandre; elle fut repoussée avec perte; de semblables attaques eurent lieu à la porte de Laeken, à la porte de Schaerbeek et sur d'autres points de la ville. Après des alternatives de revers et de succès, les Hollandais parvinrent jusqu'au parc, et s'y installèrent.

Les jours suivants la lutte continua autour du parc, où les Hollandais étaient cernés; elle se prolongea jusqu'au 26 au soir et se termina le 27

par la retraite des Hollandais qui eurent 520 morts et 830 blessés; les Belges de leur côté comptèrent 450 morts et 1270 blessés.

Tandis que les volontaires combattaient, une *commission administrative* s'installe le 24 septembre, à l'hôtel-de-ville de Bruxelles. Elle est composée du baron d'Hoogvorst, Charles Rogier, et Joly, avec de Coppin et van der Linden pour secrétaires. Elle nomme don Juan van Halen, général de toutes les troupes volontaires belges.

Le 26, cette même commission s'adjoignit le comte de Mérode, Gendebien, van de Weyer, Nicolay et se transforma en *gouvernement provisoire* : la séparation de la Belgique d'avec la Hollande était consommée!

Bruxelles avait secoué le joug hollandais : les autres villes du pays imitèrent, dans le même temps, son exemple. Mais avant de parler des événements qui se passèrent à Tournai, il nous paraît utile de rappeler la participation des Tournaisiens aux grandes journées de septembre à Bruxelles, participation que n'ont point fait connaître les auteurs qui ont écrit l'histoire de la révolution de 1830, et qui cependant fut très glorieuse comme l'ont proclamé leurs contemporains, le général Daine, le *Courrier des Pays-Bas*, la *Feuille de Tournai*, les chefs du gouvernement, et les autorités locales, qui ont célébré leur ardeur, leur bravoure, leur valeur militaire et leur discipline.

Des appels vibrants de patriotisme avaient été adressés au peuple tournaisien par la voie de la presse, et tout particulièrement du *Courrier de l'Escaut*, qui menait une magnifique campagne pour la liberté et contre le despotisme hollandais ; par des proclamations, des affiches et par tous les moyens dont pouvait disposer le groupe ardent des patriotes, conduits par Barthélemy du Mortier.

Déjà le 7 septembre, dans une requête à l'administration communale, rapportée plus haut, bon nombre de jeunes gens avaient manifesté l'intention de partir au secours des Bruxellois. « Environ deux cents jeunes gens, dit le *Courrier* » du 7, se sont offerts pour voler au secours de

» leurs frères d'armes de Bruxelles. Leur offre » généreuse a été reçue avec reconnaissance; « le même journal ouvrait, le 9, « une liste où pour- » raient s'inscrire ceux qui, voulant faire acte de » patriotisme, désiraient marcher, » et le 16 il publiait un chaleureux appel aux volontaires : « Que chacun de nous prenne les armes, que » toute la population se lève en masse et soit » prête, au premier signal, à repousser quiconque » voudrait nous attaquer. C'est les armes à la » main que l'on obtient la paix! »

Ces volontaires étaient enrôlés d'une manière plus ou moins régulière et l'organisation des corps était des plus rudimentaires : peu de chefs, pas de cadres; un uniforme, dont une blouse en toile bleue et un bonnet en peau, avec flamme rouge, faisaient tous les frais; sur ces bonnets, sous la cocarde tricolore, deux lettres en métal T Y, qui rappelaient le nom de *Tournay*, et firent appeler nos braves : les *Titis*; des armes quelconques, fusils de munition ou armes de chasse, qui grâce à l'adresse de nos tireurs, chasseurs pour la plupart, firent merveille, au jour des grandes fusillades, à Bruxelles.

Les volontaires quittèrent Tournai par petites troupes; les uns à pied, faisant la route par étapes, les autres dans des chars à bancs, qui partaient du *Café de Foi*, à la rue des Meaux, tenu alors par les parents d'Adolphe Delmée, qui dans les *Etrennes Tournaisiennes* de 1881, nous a donné le récit plein d'humour, d'un de ces départs de volontaires. et non des moindres, puisqu'il comprenait les Thiéry, les Pollaert, Molle, Soyer, Miroult, Delmée, Renard et Bouquelle qui devaient se distinguer d'une façon si particulière pendant les journées de septembre. (*)

(*) Nous donnons ici, d'après les papiers de B. du Mortier, des notices sur les volontaires tournaisiens (numéros 1 à 17) qui se sont particulièrement distingués pendant les journées de Septembre, à Bruxelles.

1. DUMONCEAU *Norbert*, fils de médecin, aujourd'hui 1^{er} lieutenant aux chasseurs à cheval, décoré de 1^{re} classe. Il fut pendant les premiers jours appelé par ses camarades au commandement des volontaires; dans la matinée du 25 septembre, il voulut à la tête des siens, faire une percée dans le Parc, par la montagne du parc. Arrivé dans le quinconce de gauche, il fut atteint d'une balle qui lui traverse le cou de part en part.

2. BOUQUELLE *François*, fils de négociant, ex-capitaine de volontaires, aujourd'hui 1^{er} lieutenant au 4^e de ligne.

Il fut parmi les Tournaisiens, un de ceux qui pendant les quatre journées se distinguèrent le plus par leur bravoure. Chez lui le

Le 21 septembre nos volontaires étaient à Bruxelles, au nombre de 200 environ, organisés en deux compagnies ayant pour chef Norbert

courage allait jusqu'à la témérité. C'est lui qui le 24 septembre planta sur la plate-forme de la maison Tiberghien, au parc, un drapeau aux couleurs du Tournais, au milieu de la mitraille de l'ennemi. Le 25 il assista à l'attaque, par la montagne du parc et entra deux fois dans le parc. Le 26 il sauva au milieu du feu deux vieillards de l'hôtel d.... Après les journées de septembre, il fut nommé capitaine d'une des deux compagnies tournaisiennes sous les ordres de Renard; après le départ de ce dernier, il devint commandant des deux compagnies; en septembre 1831, par la plus criante injustice, il dut accepter le grade de lieutenant. Décoré de la Croix de fer.

3. **RENARD Bruno** fils de l'architecte de la ville, commandant des volontaires pompiers, aujourd'hui capitaine d'état-major. Il combattit le 23 septembre, rue royale, lors de l'entrée des Hollandais, et alla ensuite prendre possession de la plate-forme de la maison Tiberghien. Après les quatre journées, il fut nommé commandant des deux compagnies tournaisiennes et ensuite capitaine d'état-major. Il assista à la prise de Venloo et aux autres combats auxquels la compagnie a pris part.

4. **RENARD Amédée** ancien capitaine aux volontaires. Il combattit aussi les Hollandais à leur entrée par la rue royale et à la plate-forme Tiberghien, en novembre ou décembre il devint capitaine d'une des deux compagnies de volontaires

5. **RENARD Eugène**; mêmes services que les deux précédents.

6. **POLLAERT Louis** fils d'hôteliers, volontaire, aujourd'hui lieutenant dans l'artillerie civique à Tournay. Il fut des premiers qui prirent les couleurs brabançonnées à Tournay et qui le 9 septembre écrivirent à la Régence pour qu'elle arbore le drapeau brabançon, et qui partirent pour la défense de la capitale. Le 23 septembre il combattit les Hollandais à leur entrée par la rue Royale et fut au nombre de ceux qui les premiers s'emparèrent de la plate-forme Tiberghien. Il y combattit pendant les quatre journées avec le plus grand courage. Après la délivrance de Bruxelles, il servit à Venloo et à Maestricht jusqu'en janvier 1831, en qualité de volontaire, toujours à ses frais et sans jamais avoir demandé ni reçu aucune faveur ni indemnité. Décoré de la Croix de fer.

7. **DENNE François-Joseph**, dentiste, capitaine d'une compagnie de volontaires, aujourd'hui deuxième lieutenant aux chasseurs. Parti de Tournay le 22 à la tête d'une compagnie de 80 à 100 hommes il arriva à Bruxelles dans la journée du 24, il prit immédiatement position à la rue de Schaerbeck avec sa compagnie et soutint pendant plusieurs jours l'attaque des Hollandais sur ce point; dans la nuit du 26 au 27 septembre Denne s'empara de la porte de Schaerbeck, jusque là occupée par les Hollandais, et s'y maintint malgré le feu de l'ennemi. Dans toutes les occasions il s'est conduit avec une rare bravoure. Le 1^{er} décembre 1830 il fut nommé au grade de lieutenant; le 19 septembre 1831 il fut réduit à celui de sous-lieutenant. Décoré de la Croix de fer.

8. **DE ROUBAIX Jean-Baptiste**, volontaire dans la compagnie de Denne aujourd'hui sous-lieutenant au 3^e chasseurs à pied, a fait pendant les quatre journées de septembre des prodiges de valeur. Ayant enfoncé le grenier d'une maison du parc qui était remplie de Hollandais, il y entra seul, en tua plusieurs et mit tout le reste en fuite. Comme les volontaires manquaient de munitions, il alla à plusieurs reprises par l'escalier... en chercher dans un caisson dans le parc et en rapporta des gargousses et des fusées à la congève. Ce même trait a été signalé dans les journaux de l'époque.

9. **THÉRY Julien** maître brasseur, aujourd'hui capitaine au premier ban de Tournay. S'est conduit avec une grande bravoure pendant les journées de Bruxelles où il a été blessé le 24 septembre de deux coups de mitraille; après s'être fait panser il retourna au combat. Dans la nuit du 2 ou 3 octobre il a fait partie du détache-

Dumonceau. Ils prirent part à la sortie organisée ce jour-là contre les troupes hollandaises et combattirent à Dieghem notamment.

ment sorti de Vilvorde pour surprendre un piquet de dragons stationnés à Hippegem (Epegem) et lui-même a fait prisonnier un dragon et un cheval. En octobre lorsqu'une compagnie de volontaires français commandés par... a traversé Tournay, un drapeau français ayant été arboré sur l'arche, il est allé, malgré les menaces, l'enlever. Décoré de la Croix de fer.

10. **THÉRY Firmin** brasseur, frère du précédent. Il fut l'un des premiers qui prirent les couleurs brabançonnées à Tournay en présence de la garnison hollandaise. Le 8 septembre il se transporta avec Robert et trois autres chez le comte de Béthune, bourgmestre, pour demander la prise des couleurs, par la Régence. Le 9 du même mois il écrivit à la régence pour renouveler cette demande. Parti pour la défense de la capitale il a quitté son établissement pour assister aux grandes journées et s'y est conduit en brave.

11. **ROBERT Louis** mêmes faits. Combattit aussi à Venloo et à Maestricht. Décoré de la Croix de fer.

12. **DERACHE** ou **DERASSE J.-B.** volontaire pendant les journées de septembre, puis nommé capitaine d'une des compagnies franches, aujourd'hui capitaine au 4^e; pendant les journées de septembre, il combattit comme volontaire sur la plateforme de la maison Tiberghien, nommé capitaine d'une des deux compagnies sous les ordres du commandant Renard, il commanda le 28 septembre l'expédition contre Wavre. Décoré de la Croix de fer.

13. **MOLLE Auguste** fut un de ceux qui se firent le plus remarquer par leur bravoure pendant les journées de Bruxelles.

14. **DUBOIS Pierre Joseph** décoré de 1^{re} classe, il eut le bras emporté en plantant le drapeau à la grille du parc. Il combattit le 22 septembre à Dieghem.

15. **SOYER Antoine**, lieutenant de la compagnie franche, aujourd'hui 2^e lieutenant dans le 6^e de ligne. S'est fait remarquer par sa bravoure dans les divers combats auxquels les volontaires de Tournay ont pris part pendant la campagne de 1830, à Caster (Casterlé?) c'est lui qui commandait la division qui la première vint au secours des chasseurs Chasteler, cernés par les Hollandais sortis de Maestricht. C'est lui qui entra le premier avec les volontaires dans Venloo, c'est lui enfin qui lors de la prise de cette dernière ville arrêta et fit prisonnier le général Chappern avec deux officiers d'artillerie. Dans la campagne d'août 1831, il reçut cinq blessures.

16. **LECOCQ Charles** capitaine d'artillerie. Arriva le premier à Bruxelles avec de l'artillerie et de la poudre. Commanda les volontaires à Hippegem près Vilvorde.

17. **PENDVILLE J.-B.** combattit Porte de Namur et Boulevard de Waterloo le 23 septembre à Bruxelles.

— A ces noms nous pouvons ajouter les suivants :

18. **BERGÉ Louis**, étudiait à l'école du génie de Breda, quand éclata la révolution. Il rejoignit les Tournaisiens à Bruxelles. Capitaine des compagnies de volontaires.

19. **LANDAS Léopold.**

20. **DECONINCK.**

21. **GAUDRY Alexandre**, peintre-décorateur. Il était à Paris lorsqu'éclata la révolution et vint aussitôt à la tête d'une légion formée de volontaires recrutés en France, au secours de la capitale. Il captura deux canons qu'il remit au comité de défense à Bruxelles. Blessé le 15 octobre, à Gand, il se retira à Tournai. Décoré de la Croix de fer.

22. **DAUCHY Louis** blessé au combat de Contich. Décoré de la Croix de fer.

23. **DERASSE Jules.** Il arriva dans la nuit du 23 au 24 septembre de Tournai à Bruxelles avec deux barils de poudre et une somme d'argent pour les combattants. Il réunit et arma un grand nombre de volontaires à ses frais. Décoré de la Croix de fer.

24. **THÉRY Julien** brasseur. Blessé le 24 septembre à Bruxelles, en combattant à la plateforme du *Café de l'Empereur*. Décoré de la Croix de fer.

Bruno Renard qui étudiait à l'école du génie de Breda et qui avait quitté cette ville à la première nouvelle de l'ouverture des hostilités, vint à Bruxelles rejoindre ses concitoyens qui, quelques jours plus tard, devaient le mettre à leur tête.

Louis Bergé, un autre Tournaisien, étudiant dans la même école, fit de même, et après Renard, devint à son tour, le chef de la légion de Tournai.

Le 23 septembre, nos volontaires tournaisiens furent, les premiers, appelés à combattre, pour empêcher l'armée hollandaise de pénétrer dans Bruxelles. Commandés par Bruno Renard et presque seuls, à l'entrée de la rue Royale, ils reçurent le premier choc de l'ennemi; longtemps ils l'arrêtèrent au carrefour de la rue de Louvain et de la rue Notre-Dame aux Neiges, mais celui-ci, renforcé par de nouvelles troupes, ayant fait un mouvement en avant, ils furent débordés et durent abandonner ce poste pour aller en occuper un autre. C'est alors qu'une troupe de ces braves s'empara de la plate-forme de la maison Tiberghien, située à l'extrémité de la rue Royale, en face de la place des Palais, où, pendant plusieurs jours, se porta le principal effort des combattants des deux armées.

Le 24 septembre et les jours suivants, les volontaires tournaisiens occupèrent deux postes : une compagnie sous le commandement de Norbert Dumonceau continua la défense de la plate-forme de la maison Tiberghien où Bouquelle planta bravement le drapeau tournaisien, et fit un tort énorme aux Hollandais, en établissant avec les tirailleurs de la place Royale, un feu croisé qui balayait constamment la place des Palais. « Elle » était composée, — dit du Mortier — d'excellents tireurs qui, adonnés au plaisir de la chasse, et armés de fusils à deux coups, nouvellement inventés, ne savent pas ce que c'est que de manquer la bécassine. » C'est ce jour-là que Julien Thiéry, blessé de deux coups de feu se fit panser puis retourna au combat; que Dubois eut un bras emporté en plantant un drapeau brançon à la grille même du parc.

L'autre compagnie, sous le commandement de Denne (F. J) arrivé le jour même de Tournai, à

la tête de 80 à 100 volontaires, prit immédiatement position à la rue de Scharbeek, et y soutint, pendant plusieurs jours, l'effort des ennemis.

Le 25 vit de nouveaux actes d'héroïsme de la part de nos volontaires : le capitaine Dumonceau tenta, à la tête de sa troupe, de pénétrer dans le parc par la rue Montagne du parc, et il était arrivé dans le quinconce qui s'étend à la gauche de cette rue, lorsqu'une balle vint lui traverser le cou de part en part. François Bouquelle le suivait de près, et par deux fois pénétra dans le parc. Les journaux du temps citent un trait de courage plus audacieux encore : comme les volontaires allaient manquer de munitions, J.-B. Deroubaix alla à diverses reprises en chercher dans les caissons d'artillerie, au parc, et en rapporta notamment des gargousses et des fusées à la congrève.

Dans la nuit du 26 au 27, la compagnie commandée par Denne accomplit un brillant fait d'armes qui semble avoir contribué pour beaucoup, à décider les Hollandais à la retraite, en s'emparant de la porte de Scharbeek, autour de laquelle on se battait depuis quatre jours, et en s'y maintenant malgré le feu de l'ennemi.

Le 27 au matin, les troupes belges, qui cernaient le parc, le trouvèrent vide d'ennemis, les Hollandais avaient battu en retraite pendant la nuit. (*)

(*) Voici comment l'exprime le *Courrier des Pays-Bas* du 9 octobre, sur la conduite des compagnies tournaisiennes.

« Nous avons omis jusqu'à présent de parler de la ville de Tournai qui pendant les glorieuses journées des 23, 24, 25 et 26 septembre, a fait preuve aussi, de patriotisme. Ses enfants sont accourus des premiers pour venger la patrie; le 23 plusieurs d'entr'eux assistèrent à l'attaque de la porte de Schaerbeck et du parc et s'emparèrent de la plate-forme de la maison Tiberghien qui fait face à la place du palais et de cette position ils menacèrent les soldats qui auraient voulu pénétrer dans la place royale; ils ont continué à défendre ce poste jusqu'à la fin, malgré la mitraille de l'ennemi, et les débris des maisons voisines que les boulets faisaient pleuvoir sur eux. Plusieurs fois ils se sont précipités dans le parc où un d'entre-eux, M. Dumonceau a reçu une balle à travers le cou. Le 27 ils se sont empressés de se réunir et de s'organiser sous le commandement de M. B. Renard, leur concitoyen et cette compagnie naissante fournissait déjà la garde de l'état-major général. Le lendemain 28 un de ses détachements sous les ordres du capitaine Derache alla jusque Wavre au devant de l'ennemi. Les deux compagnies tournaisiennes sont maintenant attachées à l'avant garde de l'armée, et occupent Vilvorde avec les autres troupes de cette avant garde. On ne peut trop louer la conduite de ces deux compagnies, la régularité de leurs mouvements, ainsi que l'ardeur et la bravoure des hommes qui la composent. »

Aussitôt les patriotes profitèrent du répit que leur laissait le départ de l'ennemi, pour s'organiser d'une façon plus régulière, qui facilitât les opérations militaires. Nos volontaires se partagèrent en deux compagnies comprenant ensemble deux cents hommes environ, sous le commandement supérieur de Bruno Renard, qui commandait en outre la première compagnie et Derache la seconde.

Le 28 la garde du palais et celle de l'état major général leur furent confiées; un détachement commandé par le capitaine Derache poursuivit l'ennemi jusqu'à Wavre.

Derache fut remplacé peu après, comme capitaine, par Fr. Bouquelle, qui devint commandant supérieur des deux compagnies, lorsque Bruno Renard fut nommé capitaine d'état major; Amédée Renard remplaça à son tour Bouquelle comme capitaine de la seconde compagnie.

Plus tard, en 1831, les Tournaisiens formèrent trois compagnies comprenant plus de quatre cents hommes, sous le commandement général de Louis Bergé.

Quant à la compagnie de Denne, elle ne subit pas de changements et resta toujours distincte des autres (pap. du m.).

Nous ne suivrons pas les Volontaires Tournaisiens qui firent la campagne de 1830 avec l'aile droite de l'armée, où ils furent toujours aux avant-postes. Ils occupèrent d'abord Vilvorde et dans la nuit du 2 ou 3 octobre un détachement commandé par Charles Lecocq et dont faisait partie Julien Thiéry, étant sorti de la ville, surprit un piquet de dragons, à Eppeghem et lui fit des prisonniers.

A Caster, Antoine Soyer, lieutenant d'une compagnie franche, c'est ainsi qu'on appelait alors les compagnies de volontaires, commandait la division qui la première vint au secours des chasseurs-Chasteler, cernés par les Hollandais lors d'une sortie faite par eux de Maestricht. A Venloo, lui et ses volontaires se battirent admirablement, il entra à leur tête, avant toute autre

Le Rédacteur, ajoute M. du Mortier, dans ses notes, a omis de parler de la 3^e compagnie, commandée par Denne et qui, composée d'hommes obscurs mais braves, a aussi rendu les plus grands services à la capitale.

troupe, dans la ville et y fit prisonnier le général hollandais Chappern avec deux officiers d'artillerie (11 novembre 1830).

Cette prise de Venloo où les Tournaisiens se distinguèrent, est un des faits d'armes qu'aimaient le plus à se rappeler *nos vieux*, et dont le récit berça maintefois notre sommeil d'enfant, conté par le brave Joseph Landrieux, qui y avait pris part comme volontaire, qui fut plus tard cuirassier, et qui, modeste ouvrier couvreur, a joué jusqu'à un âge avancé, d'une grande considération; sa poitrine était couverte de croix et de médailles vaillamment conquises par une longue série d'actes de courage et de dévouement; ce vieux brave s'éteignit le 28 novembre 1891.

L'éloge de la compagnie tournaisienne à la bataille de Venloo a été fait par le général Daine, dans son rapport : « inutile de faire » l'éloge de la compagnie de Tournay, elle fut la » même qu'aux journées de Bruxelles. » (*Feuille de Tournay, 16 novembre*) (1).

(1) Extrait d'une lettre particulière écrite de Venloo le 12 novembre 1830.

Nous nous sommes présentés devant Venloo avant hier soir vers 5 heures. Le général avait déjà fait prendre des dispositions pour l'attaque. Nous étions à moins d'une portée de canon. Je venais de quitter le général (Daine) deux boulets arrivent, l'un siffle à mes oreilles, l'autre abat, à côté du général le cheval de M. Buis de Ruremonde, notre chirurgien major, plus loin le cheval d'un dragon avait déjà subi le même sort. On se replia un peu pour prendre de nouvelles positions. Des parlementaires furent envoyés pour sommer la ville de se rendre. Le général Chappern répondit qu'on voulait se défendre. Comme il faisait déjà nuit, on se contenta de jeter quelques obus en attendant la pointe du jour. On bivouaqua jusque sept heures du matin, et on recommença alors le feu jusqu'à dix. Le soir la ville n'avait pas répondu à l'attaque, mais le lendemain elle regagna le temps perdu. Nos tirailleurs s'étaient avancés jusqu'auprès des remparts et tiraient sur les canonniers aux pièces. J'étais en course pour donner des ordres lorsqu'on annonça un parlementaire. Il était accompagné des Bourgmestre et Membres de la Régence. Ils avaient obtenu du général Chappern de faire des propositions. On se borna à leur répondre que les conditions proposées par le général Daine devaient être exécutées à la lettre. Ils allaient se retirer quand les bourgeois qui sortirent de la ville nous annoncèrent que le peuple s'était révolté et se battait. Nous montâmes à cheval Nieuport et moi et entrâmes les premiers en ville par ce côté. Les volontaires tournaisiens et d'autres, ainsi que les officiers de grenadiers et chasseurs étaient entrés par la porte de Gueldre de vive force. Toutes les troupes se portèrent alors vers la ville où elles furent reçues aux acclamations de la population entière. Toute la garnison a été faite prisonnière. On lui avait coupé la retraite. Nos troupes se sont parfaitement montrées. Nous avons eu peu de blessés. On a pris la ville d'assaut, d'un côté. Les officiers de chasseurs et grenadiers servant comme volontaires se sont distingués par leur courage.

Nous avons trouvé un matériel considérable, 115 canons, une grande quantité de poudre et autres munitions...

Courrier de l'Escaut, 18 novembre 1830.

* * *

Les habitants de Tournai avaient suivi avec une anxiété croissante, les péripéties de la grande lutte pour la liberté, et le 28 septembre ils devaient prendre leur part des combats livrés pour elle; nous en parlerons plus loin.

Voulant être renseigné avec certitude, le conseil de régence chargeait le 25 septembre un envoyé spécial de se rendre à Bruxelles pour recueillir des renseignements exacts sur ce qui se passait dans cette ville (1).

Dès le 23, on savait ici que les patriotes étaient en contact avec les troupes hollandaises à Dieghem — puis pendant deux jours on fut sans aucune nouvelle des événements. Le 28, on établit des courriers spéciaux, subsidiés par des particuliers, pour être renseigné sur les résultats de la lutte entreprise entre les patriotes et leurs ennemis.

Le 25 septembre, les journaux publièrent *l'appel au peuple*, du gouvernement provisoire.

« Appel au peuple.

» Aux armes, braves belges, les hollandais ont osé attaquer Bruxelles, le peuple les a écrasés, de nouvelles troupes peuvent tenter une seconde attaque. Nous vous conjurons au nom de la patrie, de l'honneur et de la liberté de voler au secours des braves bruxellois.

» Les membres qui composent le gouvernement provisoire.

» MM. Comte Félix de Mérode, Sylvain Van de Weyer, Alex. Gendebien » (24 septembre).

Le 28, douze élèves de chirurgie, conduits par le chirurgien Hebbelinck, partirent pour soigner les blessés à Bruxelles; des secours en argent furent recueillis pour venir en aide aux combattants. (*Courrier de l'Escaut du 18 septembre.*)

Le 2 octobre et le 5, le *Courrier* annonce l'arrivée à Bruxelles de Camille Desmet et

(1) Tournai le 25 novembre 1830.

Les Bourgmestre et Echevins de la ville de Tournai.

Prient les autorités civiles et militaires de prêter au besoin aide et assistance au sieur Chrisostôme Géré, entrepreneur de bâtiments domicilié en cette ville, lequel se rend à Bruxelles, à la demande de plusieurs de ses concitoyens pour savoir quelque chose de positif sur les événements qui s'y passent.

Degreny avec de la poudre, des fusils et des cartouches; et celle d'Alexandre Gaudry, tournoisien, à la tête de la légion belge, partie de Paris et qui chemin faisant s'est emparé de deux canons.

Le 30 septembre, la *Feuille de Tournai* recevait des articles sur la participation des Tournaisiens aux événements de Bruxelles. « Notre correspondant particulier nous confirme ce que nous savions déjà de nos braves concitoyens qui sont allés grossir notre armée de patriotes. On les a vus partout où les obstacles appelaient la valeur. Partout ils se sont montrés dignes de concourir à la défense de la cause belge devenue aujourd'hui plus que jamais, une nécessité pour toutes nos provinces. Cette unanimité d'opinions et d'efforts rendra notre régénération plus prompte.

Le même journal annonce, le 1^{er} octobre, qu'une nouvelle troupe de volontaires est partie de notre ville pour Bruxelles, et qu'un envoi assez considérable de médicaments, linges et objets de pansement vient d'y être expédié.



L'enthousiasme, exalté encore par les événements du 28, dont Tournai avait été le témoin, gagnait toutes les classes de la population, et le 7 octobre le conseil de Régence décidait d'offrir à la légion tournoisienne, qui a combattu à Bruxelles, un drapeau aux armes du Tournaisien,

et chargeait B. du Mortier d'aller leur porter ce témoignage de leur vaillance. (1)

Ce drapeau, qui a la forme d'une bannière, est en soie rouge, avec franges d'argent; il porte au centre de ses deux faces, une tour, entre une palme et une branche d'olivier, et deux inscriptions : *La ville de Tournai à ses nobles enfants. Pour les journées des 23, 24, 25, 26 et 27 7bre 1830*, le tout peint en couleur blanche argentée.

Le 10 octobre, le retour des patriotes, ayant à leur tête le capitaine Bruno Renard, est célébré au bruit du canon et par la sonnerie de toutes les cloches de la ville, au milieu des acclamations enthousiastes de la population.

La garde à cheval, la société d'Harmonie, les pompiers, la garde bourgeoise, la garde communale, en cortège, sont allés au devant d'eux sur la route de Leuze, jusqu'à l'orient; après une

(1) Un heureux hasard a fait retrouver ce drapeau, dans un grenier de l'hôtel-de-ville, quelques jours avant la visite faite à Tournai le 21 mai 1905, par le Prince Albert de Belgique, pour la célébration du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale.

harangue des délégués de la régence et du commissaire du gouvernement provisoire, ils font leur entrée en ville, où ils sont reçus à l'hôtel de la Régence. Tour à tour B. du Mortier, Lefebvre-Meuret et le Bourgmestre comte de Béthune, les félicitent. Il semble qu'à l'hôtel de ville un nouveau drapeau « où brillent à la fois les couleurs nationales, et les armes tournaisiennes, » leur fut offert, mais il n'a pas été conservé.

Bruno Renard répond avec modestie et avec patriotisme à ces félicitations. « Nous sommes » revenus ici non pour nous reposer, mais pour » nous organiser. Il faut des hommes et de l'argent » et s'il plaisait aux Hollandais de nous attaquer » de nouveau, nous retournerions vaincre ou » mourir pour la noble Belgique. »

Ces paroles n'étaient pas de vains propos, nos braves volontaires le firent bien voir à Venloo, et ailleurs encore comme nous le constaterons dans la suite.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre).

Le sergent Va de bon cœur.

Durant le demi-siècle que Tournai passa sous la souveraineté de Louis XIV, l'armée française compta un régiment composé de soldats levés dans le Tournaisis. Peut-être un chercheur nous donnera-t-il quelque jour une histoire de ce régiment qui ne fut pas sans gloire. Licencié après la paix d'Utrecht, le régiment de Tournaisis reparut sur les contrôles de l'armée française pendant les quelques années où nous fûmes soumis au sceptre de Louis XV; il fit à cette époque campagne en Italie.

Le 8 mars 1746, le roi de Sardaigne surprit et fit capituler les onze bataillons de la garnison française d'Asti. A la suite de cette affaire et de la bataille de Plaisance (19 juin) où l'armée franco-espagnole fut défaite par les austro-sardes, tous les postes français de la rive gauche du Pô furent abandonnés. Dans la précipitation de la retraite, on oublia d'évacuer un hôpital établi à Castel-Alfieri où il y avait deux cents blessés et malades.

Quelques jours après la défaite de Plaisance,

un officier sarde se présenta avec un faible détachement devant l'hôpital et somma les soldats qui s'y trouvaient de se rendre à discrétion.

Or, il y avait là un vieux briscard nommé *Va de bon cœur* — l'histoire ne nous a conservé que ce nom de guerre — tournaisien et sergent au régiment de Tournaisis, à qui ses blessures avaient laissé toute sa bravoure et ce fonds de gaieté malicieuse où l'on reconnaît le tempérament populaire tournaisien. *Va de bon cœur* proposa aux soldats malades de quitter leur couchette, de prendre leurs armes et de ne point capituler sans avoir soutenu un brin de siège. Ainsi dit, ainsi fait; fiévreux et blessés sautent tant bien que mal sur leurs mousquets et sur leurs bancals; on ferme les portes, on barricade les fenêtres, et à la sommation de l'officier sarde on répond par une décharge générale; la mousqueterie fait merveille, et une vieille pièce de fer qu'on avait découverte dans un coin du château joint sa grosse voix à la pétarade.

L'officier, qui ne s'attendait point à une telle

réception. se retira avec son monde et alla faire rapport à son chef, le général de Leutrún, lequel, pour la singularité du fait (sic), vint reconnaître la place et demanda à parlementer.

Va de bon cœur, nommé ff. de gouverneur de Castel-Alfieri par l'unanimité de ses camarades, déclara avec une gravité comique que, le conseil de défense entendu, il avait décidé de ne point capituler avant d'avoir essuyé une volée de canon, et d'avoir vu ouvrir la tranchée, *n'en ouvrit-on*, ajouta-t-il, *que la longueur de sa pipe*.

Il n'est pas donné à tout gouverneur de forteresse de pouvoir résister comme Masséna dans Gènes ou comme Stœssel dans Port-Arthur. *Va de bon cœur* faisait galamment son petit possible, et il faut convenir que Leutrún y apposa aussi galamment toute la condescendance désirable. Il aurait pu se borner à prendre toute la garnison par la famine en la bloquant dans les quatre murs de l'hôpital; mais jugeant sans doute que la crânerie du sergent tournaisien méritait mieux qu'une capitulation des estomacs, il fit braquer sur l'hôpital deux canons et ouvrit la tranchée. Les canons lancèrent quelques boulets auxquels

les assiégés ripostèrent par un feu soutenu, et après deux jours de ce siège, maître *Va de bon cœur*, gouverneur de la place, demanda à capituler. Tous les honneurs de la guerre lui furent libéralement accordés.

La capitulation signée, rapporte Ph. Le Bas, l'officier qui avait commandé le siège envoya des rafraîchissements à la garnison et lui fit offrir ce dont elle pourrait avoir besoin pour son transport. Le lendemain, elle sortit, précédée d'un tambour qui s'appuyait sur une béquille et portait un bras en écharpe (!). Marchait ensuite M. *Va de bon cœur*, qui saluait de la hallebarde. Vingt charrettes suivaient, remplis de malades qui criaient *Vive le Roi!* La marche était fermée par les convalescents qui s'avançaient sur trois de front. Enfin une charrette, ornée de romarin et de branches de sapin, portait les ustensiles de l'hôpital. Ces braves, après avoir traversé les lignes, arrivèrent ainsi au quartier-général français de Novi. Le roi décora *Va de bon cœur* de la croix de Saint-Louis et le nomma aide-major de la place de Brisach.

F. D.

Chronique.

Journée archéologique à Anvers. le 8 octobre 1905. — En vue de s'associer aux fêtes anniversaires qui sont célébrées, cette année, en Belgique en commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance Nationale, l'Académie royale d'Archéologie de Belgique a décidé d'organiser, pour le dimanche 8 octobre prochain, à Anvers, une journée archéologique.

En une séance solennelle, qui aura lieu à 10 heures 1/2 du matin, divers orateurs résumeront les progrès accomplis dans notre pays depuis 1830, tant au point de vue de la préhistoire et de l'histoire que de l'archéologie et du folklore.

L'après-midi, à 2 heures, des visites aux monuments, musées, et curiosités de la ville d'Anvers, seront organisées sous la direction des membres de l'Académie habitant cette ville. Le détail en

sera affiché dans la salle de la séance du matin.

A 6 heures 1/2, un banquet par souscription réunira tous les adhérents à ces assises scientifiques, dans la salle des fêtes du jardin zoologique.

Les adhésions à la séance et à la visite des monuments, pour lesquelles aucune cotisation n'est perçue, et les adhésions au banquet (coût : 5 francs), sont reçues par M. le Secrétaire de l'Académie, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

On annonce que les souscripteurs recevront dès que leur adhésion sera connue, des invitations à visiter plusieurs collections privées, excessivement remarquables. **Tous les membres, effectifs ou honoraires, des Sociétés d'archéologie, leurs femmes et les membres de leur famille sont admis à souscrire.**

S. de M.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

Le Drapeau tournaisien.

En cette année jubilaire, nombreux ont été les drapeaux arborés en notre ville particulièrement durant les journées des 21, 22 et 23 juillet. Les couleurs tournaisiennes se mariaient de-ci de-là aux couleurs nationales et nous avons vu entre autres, un drapeau blanc et rouge dont les dimensions sollicitaient le regard, flotter allégrement au sommet du fronton de notre Hôtel de Ville.

Il nous sembla, ce grand drapeau rouge et blanc, hissé bien haut au-dessus des autres — tricolores ceux-là —, il nous sembla symboliser l'âme tournaisienne tout entière, l'âme de nos valeureux communiens comme celle de nos bourgeois en redingote, joyeuse autant que fière de prendre une part grande aux fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance belge. Néanmoins, nous nous primes à regretter qu'à l'expression de ce pieux symbolisme il manquât quelque chose : l'exactitude; car ce drapeau que le vent torturait au faite de notre Hôtel communal, n'était point le nôtre; ce n'était point la bannière de notre vieille cité, l'étendard de nos aïeux.

Certes, le rouge et le blanc sont les couleurs de notre écusson *ancien*, mais ces couleurs ne nous appartiennent pas en propre; Mons les possède, Anvers, Termonde, Courtrai, Ypres, etc., en usent comme toute ville qui a du rouge et du blanc dans le champ et sur les émaux de ses armoiries, a le droit de le faire.

Or, nous avons une bannière bien à nous, une bannière que personne ne peut ni nous prendre ni nous dénier; nous avons un étendard distinct de

celui des autres villes, pourquoi donc ne pas l'arborer quand nous pavoisons et nos édifices publics et nos habitations privées? Pourquoi sembler par notre indifférence renier le drapeau que nos ancêtres ont courageusement défendu (1) et fièrement déployé dans maintes batailles, que ce fût pour l'honneur de la France et la gloire de notre cité ou pour la conquête de l'Indépendance que nous commémorons aujourd'hui?

Si donc celui qui flottait au haut de notre Hôtel communal avait voulu vraiment symboliser notre ville communiant en allégresse avec tout le reste du pays, comment aurait-il dû être? Complètement rouge, mais portant en son centre un « *Tournay* », autrement dit, une tour blanche.

C'est qu'en effet nos ancêtres n'ont jamais connu d'autre bannière, et il a fallu notre indifférence, notre utilitarisme, qui, avouons-le, touche maintenant à tous les domaines, pour qu'il en fût autrement.

Cette tour blanche, c'est elle que nos arbalétriers et nos archers, par masse compacte de cinq cents à mille hommes, ont montrée sur tous les champs de bataille où les appelait la France. Elle s'étalait sur les enseignes, sur les fanons des trompettes comme sur l'uniforme de la troupe que

(1) Si l'on en croit *Froissart*, t. vi, p. 93, en 1358, à Mauconseil, les Tournaisiens furent durement éprouvés: « Là eut grande bataille, ... et moult de gens morts... et y perdirent ceux de Tournai trop grossièrement, car ils y étaient allés en grande estoffe et bien sept cents, mais ils furent presque tous morts ou pris ». Citation faite par M. Maurice Houtart dans son étude sur *Le Patriotisme dans l'Histoire de Tournai*, (Revue Tournaisienne, n° 5, p. 87, col. 1. note 3).

Ce numéro comporte vingt pages et une planche hors texte.

Tournai envoyait au service du Roi; car par-dessus leur armure, nos soldats revêtaient une tunique sans manche, en drap rouge (1), qui portait devant et derrière, sur la poitrine et sur le dos, « un château (tour) blanc, » symbole de la ville (2).

« Il n'est pas, a-t-on écrit dans cette *Revue*, il n'est pas dans la cité de moment plus solennel que celui du départ de ceux de ses enfants qui vont servir le Roi; la cloche sonne, les magistrats prennent la tête du cortège, tout le peuple accompagne, les bannières restent arborées au beffroi pendant toute la durée de la campagne, comme pour tenir le patriotisme en éveil et rappeler que l'honneur est engagé (3). »

La tour d'argent sur champ de gueules, pour parler la langue héraldique, est mise sur tout : sur la housse qui recouvre des bœufs que la ville offre gracieusement aux rois de France faisant leur joyeuse entrée à Tournai, comme sur des tonneaux de vin qu'elle leur donne en présents (4), etc.

Donc, sur la tunique de ses soldats, sur leur coiffure même (5), sur les dons que fait Tournai, la tour blanche s'étale.

Certes, il ne découle pas nécessairement de là que cette tour se montrait de même sur les bannières de la ville; nous n'oserions l'affirmer si nous n'avions que l'argument de l'uniforme. Mais les preuves qui corroborent notre assertion sont vraiment trop abondantes pour nous laisser la moindre hésitation, surtout qu'à dater du XIV^e siècle, il n'est pour ainsi dire pas une

entrée de roi à Tournai où l'on ne parle de la bannière ou du drapeau de la ville. Ainsi, lors de la joyeuse entrée du roi de France Jean II, en 1355, comment donc était le drapeau de Tournai? Rouge avec une tour blanche au centre, car « as premiers cresteaux (créneaux) dou beffroid estoient... plusieurs trumpeur (joueurs de trompette) qui là trumpoient et cornoient, et avoient penonceaux (petits drapeaux) de vermeil cendal (éttoffe de soie) à blans castellais (tours) des armes de le ville (1). »

En 1410, Tournai envoie des arbalétriers au service du roi et Jean de Vrenay, peintre, « point, ouvre et ordonne les quatre noefves banières mises sur le bielfroy », tant que les Tournaisiens sont en campagne (2). Un compte d'ouvrages de 1441 mentionne une dépense en ces termes : « à Pierart Barat, peintre, pour avoir assis et fait sur deux baniérettes de samyt (éttoffe de soie) (3) deux castiaux d'argent à chacune et faisant les armes de la ville. » (4) En août 1572, pour maintenir soumis au gouvernement de l'Espagne le peuple de Tournai, les Consaux formèrent une espèce de garde urbaine et répartirent la population mâle en six compagnies qu'ils chargèrent du maintien de l'ordre. Or, quels drapeaux leur donna-t-on : six enseignes de taffetas de 10 à 12 aunes chacune, aux couleurs de la ville, le blanc et le rouge, avec telle autre couleur que chacun des capitaines choisira, mais portant un « *Tournay* », autrement dit une tour blanche (5). Ici encore, quoique l'on semble s'écarter de la règle suivie jusqu'alors, la tour reste cependant et nous ne sommes pas éloigné de croire qu'elle était peinte sur le rouge. Et d'ailleurs, nous comprenons parfaitement qu'on ait modifié quelque peu l'usage jamais enfreint; chez nos ancêtres d'alors s'éteignait ce qu'on a justement appelé « le patriotisme de la frontière, » car le Tournaisis réuni depuis cinquante ans déjà aux Pays-Bas, n'occupait plus cette situation aux extrêmes confins du pays, situation pleine de dangers, mais bien faite

(1) Jusqu'en 1315, cependant, la nuance de la tunique fut bleue plutôt que rouge. (*Revue Tournaisienne*, n^o 5, p. 84, col. 2 et note 1).

(2) « Anno MCCCXXXIX, persequente rege Francia regem Angliae, utraque acies fixit tentoria in loco qui dicitur *Buyronfosse*, et ubi miserunt gubernatores civitatis Tornacensis, ad regis mandatum et ipsius supplicationem, mille viros pedites cum paraturis de rubeis tunicis, signa civitatis Tornacensis gestantibus ante et retro, scilicet castello albo ». *Chronica Aegidii Li Muisis*, p. 221, éd. de Smet, *Chroniques de Flandre*, t. II. — Voir aussi à ce sujet un compte particulier reposant aux Archives de Tournai où fourmillent les détails au sujet de l'équipement des soldats envoyés au roi en 1410, de la représentation des bannières, etc.

(3) Maurice Houtart, op. cit. (*Revue Tournaisienne*, n^o 5, pag. 84, col. 2, § 3).

(4) *Mémoires de la Société historique*, t. XIX, p. 28 et passim.

(5) *Mémoires de la Société historique*, t. VII, p. 82. « A Jehan de Vrenay, pointre, pour son sallaire d'avoir taillé ijc et i grans castiaux de blanquet et iijc. de petis, lesquelz servirent et furent mis aux cottes et capperons desdis arbalestriers et sauldoyers, à v sols tournois pour chacun cent, valent... xxxijs. vjd ». (Extrait d'un compte communal de 1410).

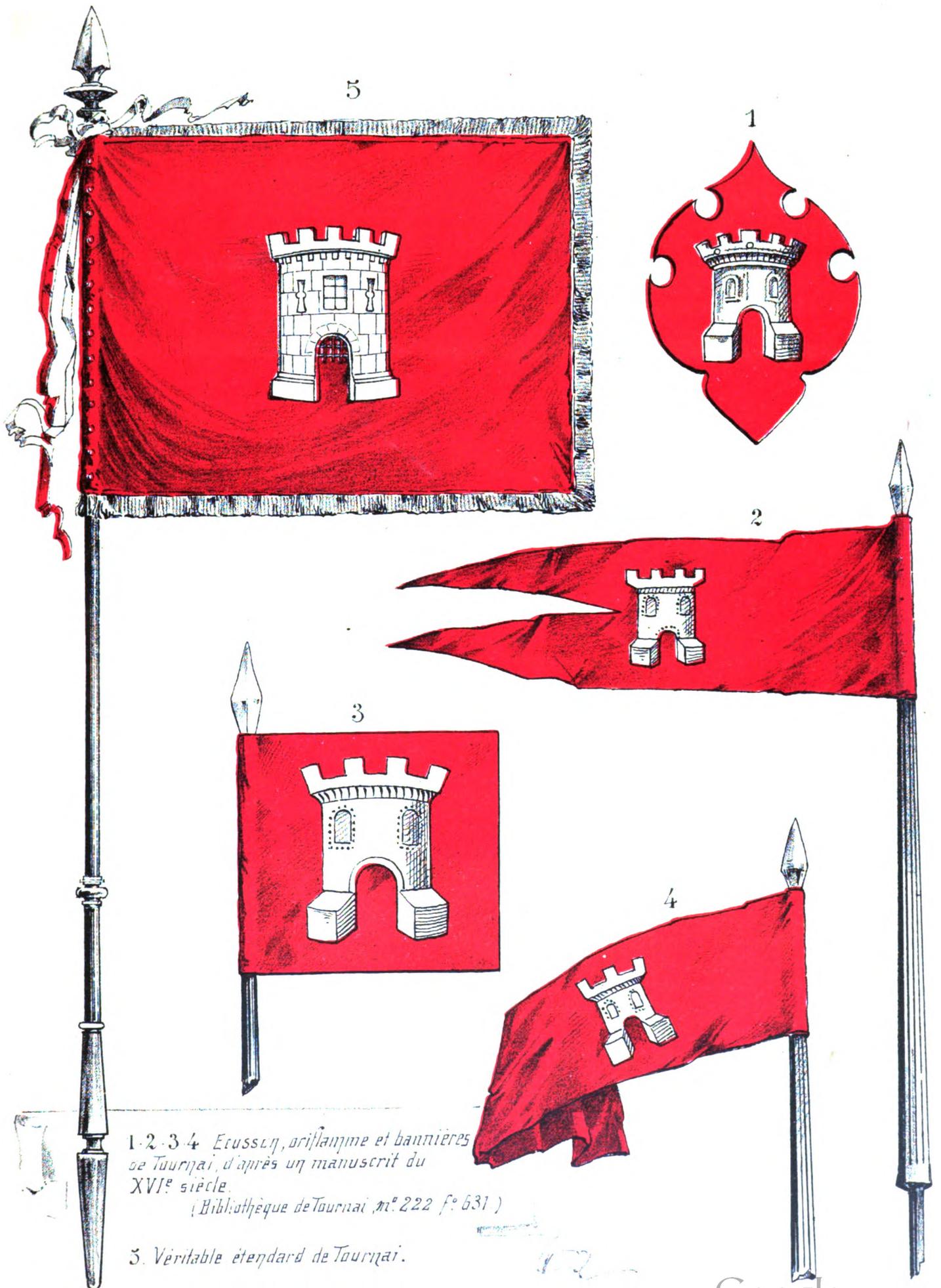
(1) *Mémoires de la Société historique*, t. XIX, p. 27.

(2) *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. VII, p. 82.

(3) Le samit, éttoffe de soie sergée. Le samit était plus riche que l'éttoffe de soie appelée cendal. On le tirait de la Syrie et de l'Asie-Mineure.

(4) *Annales de la Société historique de Tournai*, t. III, p. 114.

(5) *Annales de la Société historique de Tournai*, t. III, p. 117.



1-2-3-4 *Ecusson, oriflamme et bannières de Tournai, d'après un manuscrit du XVI^e siècle.*
 (Bibliothèque de Tournai, n^o 222 f^o 631.)

5. *Véritable étendard de Tournai.*

pour exacerber en une population ainsi exposée ce sentiment patriotique semblable à celui que l'on rencontre encore de nos jours dans les populations françaises de l'Est. D'autre part, le rôle des milices communales était terminé; c'était moins le drapeau d'une ville ou d'une province qu'il s'agissait alors de tenir haut élevé et de défendre que celui de la patrie. Eh! que l'on ne se serve pas de ces dernières lignes pour refuser le changement que nous allons préconiser tantôt pour le drapeau de notre cité; car *du moment où Tournai croit bon d'exhiber un drapeau spécial, ce ne sont point deux lambeaux d'une étoffe rouge et blanche cousus bout à bout qu'il doit arborer, mais un drapeau rouge à la tour blanche, aussi longtemps que chaque ville de notre pays croira ne devoir pas adopter pour drapeau, le drapeau national.*

Est-il bien nécessaire de continuer l'énumération de nos preuves? Cela nous semble fastidieux; néanmoins, nous renvoyons le lecteur à la planche qui accompagne cette modeste étude et qui montre d'après un manuscrit du xvi^e siècle, comment était à cette époque encore la bannière de Tournai (1); nous dirons de même que sur le sceau de la ville, celui datant de 1340 (2), les bannières qui surmontent chacune des tourelles de notre beffroi portent alternativement en leur centre, la fleur de lis et la tour, respectivement emblèmes du royaume de France et de la ville de Tournai. Que portent-elles encore aujourd'hui, si ce n'est une bannière à la tour?

Donc une seule conclusion s'impose : *le vrai drapeau de Tournai, celui que nous devrions reprendre par respect pour nos ancêtres, est rouge avec en son centre une tour blanche.*

*
* * *

Mais comment convient-il de représenter cette tour?

Un arrêté royal du 20 mars 1838, confirmant un diplôme du 31 mars 1824, décrit et fixe ainsi

(1) Si la tour n'est point hersée pour les nos 1, 2, 3 et 4 de cette planche, c'est, croyons-nous, l'inhabileté ou la légèreté du dessinateur qu'il faut mettre en cause. Quant au nombre de créneaux qui varie, quel Tournaisien d'aujourd'hui saurait à brûle-pourpoint, dire combien la tour de Tournai en compte?...

(2) Ceux qui vinrent après furent tous gravés à l'imitation de celui-là.

les armoiries actuelles de Tournai : « de gueules, chargé d'un fort d'argent donjonné de trois tours de même, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, l'écu timbré d'une couronne d'or. »

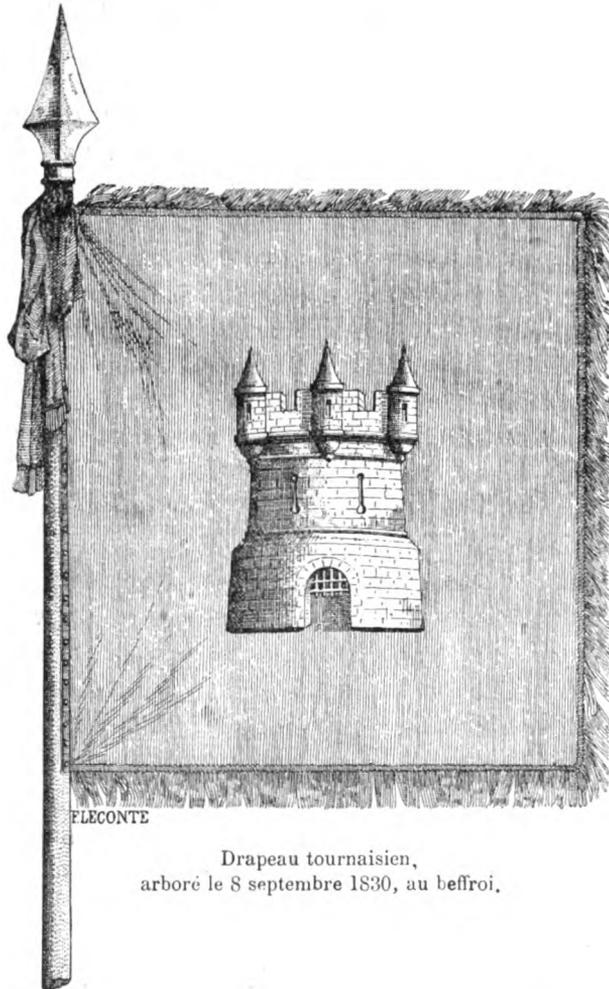
C'est là en définitif, à quelques détails près, le blason que d'Hozier inscrivit vers la fin du xvii^e siècle (1696-1718), dans l'*Armorial général de France*, en ces termes : « La ville de Tournai porte de gueules à une tour d'argent crénelée de trois guérites en saillie de mesme, massonnées de sable et mouvantes de la pointe et un chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or. »

Donc un fort d'argent avec trois tours de même d'après l'arrêté royal de 1838, et une tour d'argent avec trois guérites ou échauguettes pour d'Hozier! Mais, c'est là le fait d'une erreur; pas plus en 1696 qu'en 1838, on ne s'est rappelé l'aspect de notre « *Tournay* », celui de notre antique écusson et cela est imputable à un diplôme royal du mois de septembre 1426.

En cette année, le roi Charles VII crut récompenser le loyalisme des Tournaisiens envers la couronne de France, en leur permettant, quoiqu'ils n'eussent rien sollicité, de surmonter la tour de leur écu de 3 fleurs de lis d'or sur fond d'azur. Il leur envoya à cet effet de Mehun-sur-Yèvre une charte datée de septembre, sur laquelle il avait fait peindre une miniature représentant les nouvelles armoiries dont pouvait au besoin se servir Tournai; il n'y avait pour les Tournaisiens nulle obligation à le faire. En cette miniature le « *Tournay* » est représenté comme une tour fermée surmontée de trois donjons crénelés. Lorsqu'en 1696 d'Hozier enregistra nos armes, lorsqu'en 1838 Léopold I^{er} en fit l'objet d'un diplôme, on s'est souvenu de la miniature de 1426, et on en copia la tour. Voilà pourquoi le « *Tournay* » peint sur l'un des écussons qui décorent le fronton de notre Hôtel de ville, est un « *Tournay* » historiquement faux, quoique légal si on s'en rapporte à l'arrêté royal de 1838.

Que l'auteur de la miniature de 1426 ait fait erreur dans son dessin, mais c'est là une chose très compréhensible. On était alors en pleine guerre de Cent Ans; Charles VII veut montrer sa gratitude envers ses loyaux Tournaisiens et leur octroie, sans qu'ils ne l'aient demandée, la

brisure de France ; il fait dessiner et peindre « au nouvel usage » les armoiries des Tournaisiens, mais omettant de s'enquérir près d'eux de la forme de leur « *Tournay* », il le fait figurer comme une tour vue de l'extérieur d'une place-forte, donc naturellement fermée et munie d'échauguettes qui furent portées au nombre de trois. Y a-t-il en cela invraisemblance ? Mais n'a-t-on pas vu notre Magistrat en deux circonstances solennelles représenter notre tour de deux façons différentes. N'a-t-on pas arboré et offert officiellement à Tournai, en 1830, deux drapeaux



Drapeau tournaisien,
arboré le 8 septembre 1830, au beffroi.

où la figuration de la tour est absolument dissemblable et fautive ? Pourquoi le roi de France, si loin de nous et plongé dans des conjonctures périlleuses, aurait-il dû se souvenir d'un détail que notre Magistrat, gardien né de nos traditions, a ignoré lui-même ?

Quoi qu'il en soit, le « *Tournay* » du diplôme royal de 1426 est, ainsi que nous l'allons prouver,

le contraire du « *Tournay* » consacré par l'usage et gravé sur tous les sceaux de la ville, lesquels nous montrent distinctement d'une tour, la face disposée vers l'intérieur de la place.

C'est qu'en effet aussi loin qu'on remonte dans la série des sceaux qui concernent notre ville, pas un figure une tour fermée ; la seule différence qui existe entre eux, réside dans le nombre de créneaux.

Ainsi, le plus ancien scel connu, celui que l'on peut dater de la fin du XII^e siècle, porte une tour ou porte intérieure de ville, crénelée de 4 pièces mais non donjonnée (1).

Sur le contre-scel ou revers d'un autre sceau de la ville en usage dès 1370, s'étale une fleur de lis sur un champ ou fond de tours ouvertes et crénelées de 3 pièces.



Passons à l'examen d'autres sceaux, ceux des doyens et des sous-doyens des métiers. En 1423, 1448, en 1458, en 1480, ils nous montrent un ange soutenant deux écus accolés, l'un aux armes de France, (3 fleurs de lis posées en triangle), l'autre, à la tour ouverte, hersée, crénelée de 2 ou 3 pièces, portant, mais très en retrait (2), 2 minuscules clochetons terminés par une boule.

(1) On trouve ce sceau appendu à des actes des toutes premières années du XIII^e siècle. — Nous reconnaissons volontiers que ce sceau n'est point une preuve décisive ; nous ne nous en servons d'ailleurs que comme un indice, qui fait connaître la tendance de nos ancêtres de la fin du XII^e siècle, à l'égard de la représentation des tours.

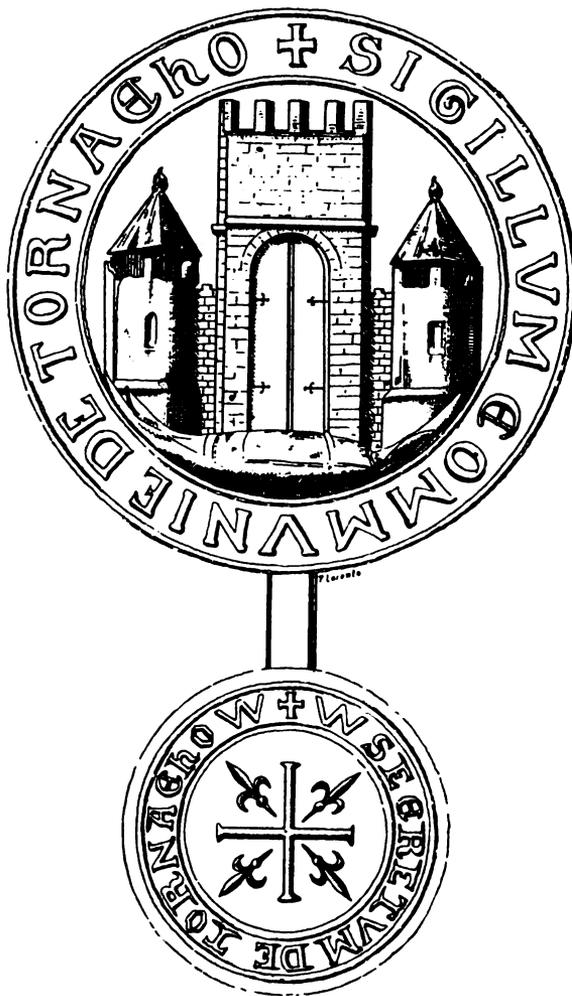
(2) Voilà ce qui prouve que le « *Tournay* » est vu d'intérieur, car, à notre avis, ces clochetons qui émergent en retrait, ne sont que les

Arrive le changement de régime; en 1521, au gouvernement de la France succède celui de Charles-Quint et l'écu au trois fleurs de lis est remplacé par l'aigle bicéphale; mais la tour reste toujours ouverte, hersée et crénelée, tout en prenant, cependant, 4 créneaux et en se meublant d'une meurtrière à droite et à gauche et au-dessus de la porte, d'une fenêtre à un meneau vertical et à 2 horizontaux.

Telle est la tour qui décore le sceau de l'échevinage de Tournai au XVI^e siècle, au XVII^e siècle, et après (1), telle est aussi celle qu'ont dessinée des graveurs sur les jetons de notre ville aux^v siècle (2).

Sans doute l'extrémité de clochetons émergents, quoique en retrait, s'aperçoit encore; mais ce n'est là qu'un agrément dont ne se souciaient point nos pères, quand ils représentaient ou dans la pierre ou par la peinture leur « Tournay ».

Des preuves? Jetez un coup d'œil sur la planche qui accompagne notre article : les tours sont à 2 ou 3 créneaux, mais de clochetons point de trace. Transportez-vous demain Marché-aux-Poteries; vous verrez là contre la cathédrale, vis-à-vis du mur nouvellement construit, une borne datant sûrement du XV^e siècle, qui vous donnera une preuve éclatante et tangible de nos affirmations (3). En 1675, lors de la construction des casernes Saint-Jean, comment la Ville montra-t-elle son droit de propriété sur elles? En plaçant au-dessus des portes un « Tournay » ouvert,



toits des échauguettes en saillie sur l'autre côté de la tour, sur celui qui forme l'extérieur de cette tour et que le sceau ne saurait montrer.

(1) Voir entre autres aux Archives de Tournai un scel de 1560 et de 1685, d'une conservation remarquable.

(2) *Bulletin de la Société historique*, t. V, page 238, t. VI, p. 63 et 212.

(3) Une borne fut mise en cet endroit en 1285; mais elle a dû être

hersé et crénelé de 4 pièces (1). Et d'ailleurs le contre-scel ou revers des sceaux de l'échevinage de Tournai ne porte-t-il point au XVI^e siècle, une tour en tout semblable? Et ceux du Tournaisis?

Donc la tour de Tournai doit être ouverte, hersée et crénelée. Quel sera le nombre de créneaux? Deux, trois ou quatre, mais puisqu'à partir du XVI^e siècle, le chiffre quatre paraît avoir été définitivement adopté, mieux vaut, nous semble-t-il, s'en tenir à celui-là?

* * *

Et maintenant il faut conclure! Nous venons de démontrer, du moins nous le croyons, que le drapeau dont se sert actuellement la cité de Tournai, n'est pas celui de Tournai. C'est un drapeau quelconque, qui ne répond à aucune tradition historique et qui héraldiquement est faux. Il est convenu que dès l'instant où une nation ou une ville se bornent à ne mettre dans leur drapeau que des couleurs, elles y placent celles de leur écusson. Le drapeau national belge est rouge, jaune et noir, parce que l'écu de Belgique porte de sable (noir) au lion d'or (jaune), lampassé de gueules (rouge).

De nos jours, les armoiries de Tournai étant de gueules (rouge), à la tour d'argent (blanc), au chef d'azur (bleu), à trois fleurs de lis d'or (jaune), le drapeau tournaisien devrait être non pas bicolore, mais quadricolore et se composer de rouge, de

remplacée dans la suite des temps, car elle présente tous les caractères d'une sculpture sur gré du XV^e siècle. On pourrait opposer à notre assertion l'existence d'un gré du Musée communal; mais nous ferons remarquer que ce gré reproduit l'écusson de Tournai, et non un « Tournay ».

(1) C'est à M. le Dr Desmons que nous devons ce détail; nous l'en remercions ici. Ce « Tournay » est encore visible au-dessus d'un

blanc, de bleu et de jaune. Si donc nous voulons un drapeau dont les couleurs soient conformes à celles de nos armes, il faut modifier celui en usage actuellement et y ajouter du bleu et du jaune.

Dans ces conditions, puisque nous semblons tant tenir aux deux couleurs de nos traditionnelles armoiries, le rouge et le blanc, au point que nous subissons un drapeau faux, pourquoi ne pas en revenir carrément à notre ancienne bannière, la bannière de Tournai, la bannière rouge à la tour blanche; pourquoi ne pas imiter les Gantois qui eux, au moins, n'ont jamais renié l'étendard de leurs pères et arborent fièrement leur impressionnante bannière noire au lion blanc; pourquoi ne pas suivre Louvain, dont le drapeau rouge à la bande blanche, n'est que la reproduction fidèle de l'écusson de la ville? Car, il ne peut être un instant question de placer sur le drapeau de Tournai la brisure bleue aux 3 fleurs de lis. Jamais nos ancêtres n'en ont usé à cet égard et il a fallu le Magistrat flagorneur et courtisan qui administra notre ville après que Louis XIV s'en fut emparé,

porche aujourd'hui muré, celui le plus voisin du rempart, dans la rue de la Galerie.

pour que l'on vit mettre au-dessus de certaines représentations des armoiries de Tournai, ce que nos aïeux du xv^e siècle considéraient comme « non honnorable pour la ville (1). »

Notre Administration communale qui ne peut plus aujourd'hui prétendre pécher par ignorance, prendra-t-elle l'initiative du changement?

N'hésitera-t-elle pas, dès maintenant, à déployer en temps de solennité un étendard menteur? Que la première elle montre l'exemple; nombreux sont les Tournaisiens qui ne demandent qu'à la suivre et alors dans nos rues pavées, sur nos propres maisons comme sur nos édifices communaux, flottera au gré des vents l'antique et bel étendard rouge au « *Tournay* » blanc, celui que nos ancêtres nous ont transmis vierge de toute souillure.

Adolphe HOCQUET.

(1) Après septembre 1426, alors que Tournai était aux mains du parti démocratique avancé, on vit le Magistrat faire graver sur nos monuments communaux les nouvelles armoiries de notre ville; mais quand en 1429, le pouvoir échut au parti démocratique modéré, les écussons aux armoiries « au nouvel usage » furent grattés et l'ancien rétabli. Ce ne fut qu'à partir de la période française, sous Louis XIV (1667-1709), que l'on se mit à employer, timidement d'abord, l'écu au chef de France; au xviii^e siècle, l'usage en était généralisé, mais les sceaux, ceux des métiers entre autres, comme la bannière de la ville, continuèrent à porter la tour, sans les 3 fleurs de lis.

Les milices citoyennes de Tournai.

(Suite).*

§ 3. LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE, A TOURNAI.

Les premiers symptômes de troubles avaient donné lieu à la création de compagnies de sûreté, organisées par paroisses, sous la direction des maîtres des pauvres; mais bientôt elles adoptèrent une organisation plus régulière et plus militaire sous le nom de compagnies urbaines ou garde bourgeoise.

La garde à cheval, créée le 30 août, ne tarda pas à vouloir faire de même, et dans ce but elle décida de prendre un uniforme qui lui donnât les allures d'un véritable corps militaire, et sollicita

(*) Voir pages 70, 99, 119, 142, 165.

de l'Administration communale l'autorisation de le porter. C'est l'objet de la lettre du 17 septembre 1830, qui suit :

La garde bourgeoise à cheval, qu'un simple vœu de vous, Messieurs, a suffi pour établir pour concourir au maintien de la tranquillité publique, ayant reconnu que son costume de bourgeois armé était non sans quelque raison, l'objet des railleries du peuple, vient vous demander l'autorisation de prendre un uniforme qui seul peut la mettre à même de faire d'une manière convenable, le service que vous avez daigné lui confier, et lui assurer en même temps le paisible exercice des manœuvres nécessaires à sa formation.

Cette garde mise de cette manière sur un pied respectable, pourra bientôt s'enchaîner dans une organisation durable qui lui permettra de faire éclater son zèle toutes

les fois que ses services seront nécessaires pour le maintien du bon ordre...

Puisse une décision formelle de votre part, autoriser la garde bourgeoise à cheval à vous prouver longtemps son zèle et son utilité.

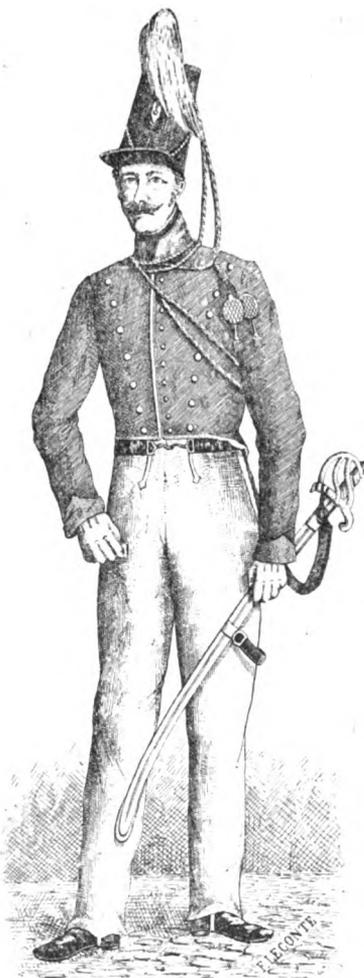
Au nom de Messieurs les officiers et de la garde.

Chevalier DELEPLANQUE.

(Arch. mod. année 1830 f. 61).

Un dessin colorié accompagnait cette requête ; nous en donnons la reproduction :

L'habit est vert foncé, à trois rangs de 8 boutons, simulant un plastron, et à pans courts; parements et retroussis amarante, passe-poil de même couleur au bas et au bord de l'habit; collet échancré, col noir; fourragères blanches; pantalon blanc à sous-pieds, éperons droits; shako cylindrique, très haut, en drap noir, visière carrée à coins arrondis, couvre-nuque en cuir noir, bordé d'un galon blanc, impériale en cuir noir avec rebord; cocarde tournaissienne placée très bas; gance blanche, bouton demi-grelot blanc; pompon rond, blanc, plumet long et retombant, en crin rouge. Sabre à garde en cuivre, à 3 branches, fourreau acier, ceinturon cuir noir agraffé sous plaque (1).



(1) Un autre dessin, de l'époque, que possède M. Henri Carboneille, montre le même garde, mais à cheval. Son uniforme est sensiblement le même, sauf qu'il a un pantalon de drap noir, un plumet en plumes oranges (?) le collet, les parements et les retroussis de l'habit de même couleur. Selle en cuir jaune, avec couverture blanche bordée de jaune, étriers en cuivre.

Derrière l'image il est écrit : liste de souscription pour les cavaliers de la garde bourgeoise à cheval, qui désirent prendre l'uniforme.

Le prix de celui-ci, veste et pantalon, est indiqué 70 francs ; le shako

L'administration communale accueille favorablement cette proposition et répondit le 20 septembre au lieutenant-colonel de la garde urbaine dans les termes qui suivent :

Nous avons reçu, au nom de Messieurs les officiers de la garde urbaine à cheval que vous commandez, la demande de porter un uniforme dont vous avez bien voulu nous soumettre le modèle, en nous priant de donner notre assentiment à votre proposition. Mais ne nous reconnaissant pas le droit d'agir en cette circonstance, comme autorité compétente, nous nous sommes empressé de transmettre et d'appuyer ses vœux auprès de M. le général de Wautier, qui vient de nous informer que lui-même n'a pas qualité pour accorder semblable autorisation.

Dans cette occurrence qui nous place précisément dans la même position que celle où nous nous sommes trouvés lorsque nous avons reçu du corps des volontaires-pompiers la demande de porter uniforme, nous pensons ne pouvoir mieux répondre à vos intentions, qu'en nous adressant à M. le Gouverneur pour faire parvenir à l'autorité supérieure l'objet de votre demande avec prière instante d'y faire statuer d'une manière conforme à vos désirs. Sitôt qu'il nous sera donné avis de cette décision nous nous empresserons de vous la transmettre.

Les événements marchèrent plus vite que ne marchent d'ordinaire les procédures administratives. Aussi n'est-il pas étonnant que nous n'ayons trouvé trace de l'autorisation royale et par conséquent de l'époque où fut adoptée définitivement la tenue proposée, qui se rapproche très fort de celle qui fut donnée à la garde civique à cheval peu de temps après, sous le Gouvernement provisoire.

*
* *

« Le 13 septembre, dit B. du Mortier (notes sur les événements, etc.) le général Wautier va se loger à la citadelle : on y transporte des farines et des vivres. Le nombre des sentinelles est

« en drap noir, imperméable, avec la flamme, le pompon et le cordon, « 20 francs, pris à Lille ».

Enfin les noms des 31 souscripteurs sont :

Th. Clainpanain	B. Lanctac ?	J. Crepin
Ch. Neesen	Sturbaut	J.-B. Fréville
J. Mazy, chirurgien	J.-B. Champy	Hanotiau-Loizet
Eug. Claes	C. Leman	Peterinck-Allard
A. De le Vingne	B. Allard	Chev. Deleplanque
P. Boucher	P. Vallez, médecin	Alex. Tonnelier
J. Roussel	A. Macau	Delwart-Peterinck
A. Doublet	Gaudry	J. Dael
Bossu	Michotte	F. Cousin
F. Rasyon	F. Nève	L. Mascart
U. Duquesne		

» doublé, les murs sont garnis de canons. Chaque
 » jour, de nouvelles troupes vont grossir la garni-
 » son de la citadelle. Le bruit se répand que le
 » général a ordre de mettre la ville en état de
 » siège.

» Dans le sein du corps des officiers, le capitaine
 » D. (?) fait la proposition de prendre des écharpes
 » pour signe distinctif. Cette proposition est enfin
 » écartée. On adopte des dragonnnes.

» Des mandats d'arrestation sont décernés
 » contre les patriotes (1). Le capitaine Lefebvre-
 » Meuret propose l'établissement d'une commis-
 » sion de sûreté publique. Elle est écartée; les
 » ministériels reprennent le dessus » .

Semblable proposition devait être renouvelée
 quelques jours plus tard (19 septembre), par le
 même, mais sans plus de succès.

Elle avait sans doute été introduite, en consé-
 quence d'une circulaire adressée par le comité
 de Bruxelles, à son correspondant tournaisien
 B. du Mortier, le 12 septembre 1830 :

Monsieur le Commandant.

Vous avez appris sans doute, la formation, à Bruxelles,
 d'une commission de sûreté chargée 1° d'assurer le main-
 tien de la dynastie, 2° de maintenir la séparation du nord
 et du midi, 3° de prendre les mesures nécessaires dans
 l'intérêt du commerce, de l'industrie et de l'ordre public.

Nous désirons savoir si pareil comité a été établi dans
 votre ville, et quelles sont les mesures qu'il a déjà prises
 ou qu'il se propose de prendre dans ces trois intérêts.
 Il importerait, Monsieur le Commandant, que ces comités
 s'éclairassent mutuellement et entrassent à cet effet, en
 communication régulière soit par écrit soit par voie de
 délégation. Nous vous prions d'agréer l'expression de nos
 sentiments distingués.

(Signé) : Gendebien, Comte Félix de Mérode, F^r Meeus,
 Sylvain Van de Wayer.

à Monsieur B. C. Dumortier, Tournay.

Des instructions particulières étaient jointes,
 pour activer les souscriptions au profit des comités
 de Bruxelles, obtenir des adhésions à la déclara-
 tion du 3 septembre, et empêcher le départ des
 miliciens appelés à l'armée hollandaise (papiers
 du Mortier).

Nous avons rappelé plus haut les appels aux
 volontaires, leur départ pour Bruxelles et la part

(1) De ce nombre était B. du Mortier lui-même.

glorieuse qu'ils prirent aux combats livrés dans
 cette ville, par les patriotes belges aux troupes
 hollandaises.

* * *

Tandis qu'à Bruxelles on est tout à l'action, à
 Tournai on délibère; le Conseil de Régence siège
 presque en permanence et les 21, 22, 25, 26, 27,
 28, 29 et 30 septembre tient d'importantes séances.

A celle du 21, on s'entretient des événements
 du jour, de la proposition (rejetée) de former un
 comité de sûreté, de l'éventualité de la mise en
 état de siège de la ville. Il est convenu que la
 Régence « restera dans de justes bornes adminis-
 » tratives, sans se mêler en rien des affaires
 » militaires » .

On parle d'émeutes possibles, au sein des ras-
 semblements qui ont toujours lieu à l'arrivée des
 diligences; mais il semble cependant qu'on peut
 être rassuré à cet égard, et on passe à l'ordre du
 jour. Les mêmes sujets sont encore discutés le 22,
 sans qu'aucune décision soit prise.

Le 25 l'Administration rend compte que pour
 répondre aux vœux des habitants qui ne reçoivent
 plus de nouvelles de Bruxelles, elle a envoyé un
 agent dans cette ville, pour se renseigner sur les
 événements. C'était le sieur Géré, dont nous avons
 parlé plus haut.

On craint des troubles, à raison du chômage des
 ouvriers des carrières, que leurs patrons ne peuvent
 plus faire travailler, parce qu'ils manquent de
 poudre pour faire sauter les pierres. M. Dumon
 fabricant de chaux, expose la misère de ses
 ouvriers sans travail; il demande quelques barils
 de poudre; on les réclamera du général comman-
 dant la citadelle.

Les chefs de la garde bourgeoise sont admis à
 la séance, ils font des propositions pour la garde
 des portes de la ville, afin d'empêcher éventuelle-
 ment les ouvriers des carrières d'entrer en ville,
 s'ils voulaient y causer quelque trouble. Tandis
 qu'on délibère, arrive une lettre du chevalier
 de Wautier, général commandant la forteresse. Il
 annonce qu'il a renforcé les gardes des portes,
 commandées chacune par un officier. Il conseille
 en outre à la garde urbaine de faire de fréquentes
 patrouilles en ville.

On prend, séance tenante, des dispositions en ce qui concerne le second point. On ne contrariera pas les rassemblements qui deux fois par jour vont aux diligences s'informer des événements de Bruxelles. Les postes seront renforcés, et la nuit il y aura une compagnie entière au poste de l'hôpital, une autre à celui de la rue Madame. Les chefs de la garde bourgeoise se retirent, et le commandant de la garde communale est introduit à son tour. Il déclare qu'il y a ce jour là en ville, plus d'agitation que de coutume; que la garde est travaillée au sujet de sa cocarde orange; que des ouvriers veulent partir avec des armes pour Bruxelles, et qu'il y a lieu de craindre des conflits entr'eux et les soldats de garde aux portes de la ville. Il conclut à ce que le poste de la grand'garde soit porté à 50 hommes, ce qui est accordé.

La séance du 26 se passe en colloques sur les événements au sujet desquels personne n'est renseigné et sur les mesures qui seraient à prendre, sans qu'on s'arrête à aucune résolution.

Au début de la séance du 27, on s'entretient du retour du sieur Géré, envoyé par l'Administration communale, à Bruxelles, pour avoir des nouvelles:

« Il est rendu compte de l'événement qui s'est » passé hier lors de l'arrivée du sieur Géré qu'on » a voulu envoyer en courrier à Bruxelles, pour » en rapporter des nouvelles. Ce courrier, dit-on, » a fait grand bruit; la foule s'est précipitée sur » son passage et l'a suivi jusqu'à l'hôtel de ville » qui a été envahi par trois cent personnes de toute

» condition, avides de savoir le résultat d'une » mission connue. Le sieur Géré était à peine » descendu de cheval que, cherchant ses paquets, » il s'écria d'un air effaré, qu'il les avait perdus. » Quelques rumeurs éclatent aussitôt. Géré sommé » de l'annoncer lui-même à la foule qui témoignait » de l'impatience, retrouve sur lui des avis et » proclamations imprimées, qu'il communique et » remet aux personnes qui l'entourent. Ainsi cesse » un rassemblement de soldats, d'ouvriers, de » femmes, d'enfants, de marchands, etc. qui avait » répandu l'inquiétude en ville. »

Le Conseil s'occupe d'un autre objet: on réclame des armes, et la ville a en magasin, les 400 fusils qu'elle a achetés à Liège. On ne peut les garder à l'hôtel de ville, où ils risquent de tomber dans de mauvaises mains, mais on pourrait les remettre à l'état-major de la garde communale, de la garde bourgeoise et des volontaires pompiers.

On envoie chercher les majors Morel, Deleplanque et de Villers (chef de la garde bourgeoise) et le chevalier Breunin, commandant des pompiers; ceux-ci mis au courant de la situation, refusent d'accepter le dépôt des fusils, et demandent qu'on les distribue plutôt aux compagnies de la garde bourgeoise qui en manquent. On décide de faire ainsi, et d'en donner également aux membres de la garde à cheval, pour qu'elle puisse faire aussi le service à pied. La distribution se fera le lendemain à 5 heures du matin, à la grand'garde.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.
(A suivre).



La bataille de Fontenoy, par Horace Vernet.

Fontenoy.

(Suite et fin).

VII

A en croire le récit de Voltaire, c'est l'inspiration du duc de Richelieu qui aurait sauvé l'armée française. L'erreur — car c'en est une, dit S. René-Taillandier — vient du marquis d'Argenson, frère du ministre de la guerre et lui-même ministre des affaires étrangères. Dans sa fameuse lettre à Voltaire, il écrit :

« Votre ami, M. de Richelieu, est un vrai Bayard ; c'est lui qui a donné le conseil, et qui l'a exécuté, de marcher à l'infanterie comme des chasseurs ou comme des fourrageurs, pêle-mêle, la main baissée, le bras raccourci, maîtres, valets, officiers, cavaliers, infanterie, tout ensemble. Cette vivacité française dont on parle tant, rien ne lui résiste ; ce fut l'affaire de dix minutes que de gagner la bataille avec cette botte secrète ».

Divers auteurs attribuent l'idée de la dernière manœuvre à Lally, au maréchal lui-même, ou à un obscur capitaine du nom d'Isnard. Il est probable qu'on ne pourra jamais établir historiquement quel fut l'auteur de cette manœuvre qui décida de la victoire. Lowendal dit modestement que c'est à lui que Dieu l'inspira (1) : « La bataille était perdue, tout le monde fuyait, le bon Dieu m'a inspiré de me mettre à la tête de la brigade irlandaise et des Gardes françaises que j'avais ralliés ; nous avons pris l'ennemi en flanc ; je le renverse et le pousse au-delà du champ de bataille ».

Au moment où l'infanterie britannique semblait

(1) Lettre de Lowendal à sa femme, 11 mai 1745, à huit heures du soir.

sur le point d'enfoncer l'armée française en dépit des efforts de sa cavalerie, Richelieu, aide-de-camp du roi, chevauchait de ci de là sur le champ de bataille pour inspecter les diverses positions.

Il trouve Antoing intact. Les redoutes entre Fontenoy et Antoing ne sont point forcées; Fontenoy n'a plus de munitions mais Eu est encore en excellent état de défense. A Ramecroix se trouve la brigade de Normandie qui n'a pas encore été engagée et qui aspire à la mêlée; la brigade irlandaise est fraîche et toute prête à la lutte; Lally surveille la situation, attentif et toujours confiant. C'est à Lally qu'on devait l'heureuse idée des redoutes élevées entre Antoing et Fontenoy; il eut en ce moment, au dire de Michelet, une inspiration aussi heureuse. La colonne, disait-il, ne peut être arrêtée que par l'artillerie qui sommeille inutile au pont de Calonne; ensuite, sous la protection des canons, infanterie et cavalerie pourraient avancer et chasser les Anglais de leur position. Et il indiqua le point où les batteries devraient être établies. Richelieu goûte l'idée et la soumet sans retard au maréchal qui s'y rallie et ordonne de porter les canons en avant.

Il était une heure de relevée.

La bataille avait commencé par un duel d'artillerie et il semblait qu'elle dût s'terminer de même par un second duel d'artillerie. Les canons français amenés de Château-Gaillard ouvrent le feu et les fusils anglais répondent. Fantassins et cavaliers français s'élancent sur le plateau où les Anglais résistent résolument, mais ils sont renversés par les décharges des canons ou dispersés par la fusillade. La colonne non-seulement défend son terrain mais en gagne pouce par pouce. Les batteries françaises tonnent, vomissent la mort, et s'efforcent de briser la colonne ou de traverser ses rangs serrés. Mais Cumberland garde tenacement son terrain, et fantassins et cavaliers français se heurtent en vain aux carrés anglais. Saxe, qui souffre terriblement de la goutte et qu'on porte sur une litière, suçant une balle de mousquet pour tempérer sa soif ardente, roule parmi le champ de bataille pour encourager ses hommes à faire un suprême effort en vue de reconquérir la victoire. Il atteint le lieu où les réserves sont postées et prie la brigade irlandaise et la brigade

de Normandie de se préparer à l'action. La cavalerie et l'infanterie françaises, à la droite, à la gauche, au centre, ont été au fort du combat tout le jour et sont terriblement moissonnées. Le régiment des *Vaisseaux* et la brigade de la *Couronne* qui étaient en réserve ont dû même être appelés à la rescousse. Il ne reste de troupes fraîches que les brigades *irlandaise* et de *Normandie*.

A la droite les Français reçoivent l'ordre d'attaquer les Hanovriens. Richelieu à la tête de la Maison du Roi ouvre la voie et bientôt on voit les Français et les Hanovriens engagés dans un combat meurtrier.

A la gauche, le comte de Lowendal, se plaçant à la tête de la brigade irlandaise suivie de *Royal-Vaisseaux*, de quinze escadrons de cuirassiers et de la brigade de *Normandie*, fond sur les positions anglaises. Lally, dit-on en Irlande, harangue ses hommes comme les généraux de Tite-Live. En avant! crie-t-il, contre les ennemis de la France et de l'Irlande. Réservez votre feu! à la bayonnette! En avant!

Par une méprise cruelle, les carabiniers français, trompés par les uniformes rouges des Irlandais, leur tirent dessus, mais les Irlandais crient *Vive la France!* les mousquetaires reconnaissent leur erreur et cessent leur feu. Les Irlandais s'avancent; froids et silencieux, les Anglais attendent le choc. A la bayonnette! clame Lally. Une décharge de la mousqueterie anglaise déchire l'air; la plaine est semée de morts et de blessés. Clare tombe percé de deux balles; les officiers font serrer les rangs. Lally rallie ses hommes et renoue le combat. Aux cris de *Remember Limerick*, on aborde l'ennemi. Pied à pied, bayonnette contre bayonnette, Anglais et Irlandais se disputent la victoire. Les Coldstream-Guards, sur le front anglais, se battent comme des lions mais les Irlandais chargent ce célèbre régiment écossais qui suffit à peine. Les grenadiers et les dragons anglais essaient de barrer le passage, mais l'élan des Irlandais et de leurs compagnons d'armes est irrésistible.

Tandis que les Irlandais, Normandie et les *Vaisseaux* chargent ainsi la droite de Cumberland, Biron charge sa gauche avec quatre brigades qu'il a ralliées et avec les régiments qui ont défendu le matin Antoing et les redoutes du front Antoing-

Fontenoy (1). La Maison du Roi charge de face la colonne avec furie.

Voir sur la carte G.M.N.P.Q.

Devant cette avalanche furieuse qui les écrase de trois côtés, les Anglais sont contraints de reculer. Lentement, avec sang-froid, maître de lui et la rage au cœur, Cumberland luttant en désespéré retraverse la plaine qu'il parcourait si crânement quelques heures auparavant. En sept ou huit minutes la colonne anglaise avait été ouverte de tous côtés; assaillie, sabrée, morcelée, bousculée, elle se retire, silencieuse et digne, abandonnant ses canons, sept mille morts ou blessés, deux mille prisonniers, mais conservant tous ses étendards. Ses débris furent recueillis à l'entrée de Vezon par la cavalerie qui aurait pu lui assurer la victoire.

Voir sur la carte D.

La bataille est finie. Les Français sont vainqueurs.

Cette même nuit, les Alliés en retraite enfilèrent la chaussée de Bruxelles et les Irlandais campèrent victorieux sur le terrain si glorieusement conquis.

La victoire, que la constance imperturbable de l'infanterie anglaise avait été si près de remporter, échappe à Cumberland. Les assauts courageux des

(1) Peu s'en fallut que le bourg d'Antoing ne fût même complètement dégarni de troupes. Waldeck, qui s'en aperçut, mit ses Hollandais en mouvement, mais Biron y pourvut par ses dragons et évita ainsi que l'armée française ne fût tournée à sa droite au moment du suprême effort.

Hollandais contre Antoing; les tentatives infructueuses des Anglo-Hanovriens contre les retranchements de Fontenoy; l'intrépide marche en avant de la colonne britannique; toutes ces peines et toutes ces luttes qui nous arrachent encore des exclamations admiratives: tout cela est rendu inutile; en moins d'une demi-heure la *furia* de la Maison du Roi et des Irlandais anéantit pour les Alliés le résultat de sept heures de bataille. Dans une circonstance analogue, Desaix disait à Napoléon: La bataille est perdue, mais nous avons encore le temps d'en gagner une autre!

A Fontenoy, Cumberland n'eut pas de Desaix, il n'était pas Napoléon. Ayant perdu la bataille à trois heures de relevée, il renonça à tenter encore la Fortune.

Les Alliés avaient perdu plus de 9000 hommes; dans leur retraite les Hollandais abandonnèrent une vingtaine de canons, les Anglo-Hanovriens autant. Les pertes françaises furent évaluées à 6000 hommes hors de combat, dont plus de 400 officiers (1). Le champ de bataille était tout rempli de fosses, dit la relation du Croisier (2), et on a enterré les morts à une lieue à la ronde.



Lord CLARE (3).

(1) 1700 soldats et 53 officiers tués sur le champ de bataille; 3300 soldats blessés; 320 officiers mortellement blessés. La cavalerie seule perdit 1800 hommes.

(2) Manuscrit publié par Mgr Voisin.

(3) Ce beau portrait ainsi que le plan de la bataille d'après DUMORTOU, ci-devant page 160, d'après des clichés obligeamment prêtés à l'auteur de cet article par l'*Irish Literary Society* de Londres.

Les Français l'ont emporté à Fontenoy grâce à l'impétueuse furie des troupes qui arrêterent la colonne anglaise et la forcèrent à rétrograder au moment où elle était près de couper l'armée du maréchal de Saxe.

De même que les historiens semblent revendiquer chacun pour son favori (Richelieu, Maurice de Saxe, Isnard, Lally) le mérite d'avoir imaginé la charge décisive, Français et Irlandais paraissent vouloir revendiquer pour leurs nationaux l'honneur d'avoir refoulé les Anglais. Les Irlandais notamment, avides de chanter la gloire de leurs compatriotes, oublient un peu trop, comme le leur a légitimement reproché A. Butin, la conduite héroïque des carabiniers et de la Maison du Roi. Il me paraît qu'il y a eu assez de gloire pour deux, et que les deux peuples, français et irlandais, pourraient s'entendre pour ériger d'un commun accord le monument que les Irlandais se proposent d'élever à la mémoire de leurs compatriotes.

Monsieur R. Barry O' Brien, dans le *Freeman* du 2 septembre dernier, entame une propagande nationale pour l'érection de ce monument et une proclamation vient d'être lancée dans ce sens par les Gentlemen de *Mansion House* de Dublin. La *Sabretache* de Paris s'est donné la mission d'ériger de pareils monuments sur les champs de bataille où s'est distinguée la valeur française; c'est à cette association qu'est dûe l'*Aigle blessé* de Gérôme qui s'élève sur le champ de bataille de Waterloo.

Que le comité O' Brien et la *Sabretache* se donnent la main ! Il ne manquera point de nos concitoyens pour les aider en constituant un comité tournaisien pour l'érection du *Fontenoy's memorial* proposé par M. Barry O' Brien. Ce monument, lisons-nous dans le *Freeman*, serait constitué d'une croix celtique en granit avec inscriptions en français et en gaélique, celle-ci due au Révérend Francis Mac Enerney, littérateur gaélique. L'emplacement en est prévu, tout désigné du reste par les constatations historiques.

L'inauguration du *Memorial* serait pour les Français et pour les Irlandais l'occasion de chanter ensemble une victoire remportée en commun. Les Archives communales de Tournai possèdent encore un recueil de chansons militaires du XVIII^e siècle où M. Soil de Moriamé a relevé quelques chansons relatives à la bataille de Fontenoy. Que les Irlandais fournissent les harpes chères à leur souvenir et les Français leur entrain traditionnel : la *Revue Tournaisienne* fournira les chansons.

VIII

L'armée victorieuse, délivrée de toute appréhension d'un retour offensif des Alliés, reprit le siège de Tournai. Le jour même de la bataille de Fontenoy, à deux heures, les assiégés virent la cavalerie française reprendre ses postes, et on

jugea, dit le *Mémoire de La Bassardrie*, que l'armée des Alliés n'avait pu enfoncer l'armée d'observation. Toute la garnison, qui était sous les armes depuis 9 heures du matin sur l'esplanade et prête à sortir des portes, revint en ville et chaque régiment rentra dans ses quartiers.

Toute la matinée l'armée de siège lança plus de 200 bombes sur la ville; après-midi elle battit en brèche l'ouvrage à cornes des Sept-Fontaines dont elle chercha à s'emparer, parce que, maîtresse de cet ouvrage, elle aurait pu battre en brèche le corps de place.

La nuit du 11 au 12, et le 12 toute la journée, « il y eut un feu incroyable de canons et de bombes ». Le 12 le Roi, revenant de Fontenoy à son quartier général de Chin, fit sommer la place de se rendre. Le soir les Français occupaient les palissades depuis le bastion Blandinois jusque près de la porte des Sept-Fontaines.

La canonnade continua jour et nuit presque sans interruption les 13, 14, 15, 16 et 17 mai.

Dans la soirée du samedi 15 toute l'armée française fit trois décharges générales en réjouissance de l'arrivée du Roi; « on aurait dit que le tonnerre roulait à l'entour de la ville »; après cette mousqueterie, les assiégeants firent encore trois décharges de tous leurs canons. On avait placé en demi-cercle sur la hauteur d'Orcq, rapporte-dom Denis Cambier, tous les canons pris à la bataille, la gueule dirigée vers la ville et la citadelle; ils y demeurèrent toute la durée du siège, tirant sur les Hollandais aux alliés desquels ils avaient été pris.

Le 18 mai au matin, seize compagnies de grenadiers montèrent à l'assaut par les deux brèches et emportèrent à 10 heures l'ouvrage à cornes des Sept-Fontaines qu'ils avaient attaqué sans succès dans la nuit du 15 au 16 et trois fois la nuit suivante. Le carnage fut terrible; les assiégés se défendirent avec énergie durant trois heures contre l'assaut. Ils eurent 500 hommes tués et autant de blessés. Le fossé était rempli d'armes brisées et de cadavres; « on était sur le bastion dans le sang jusqu'aux boucles des souliers ». Immédiatement après, les assiégeants se fortifièrent dans l'ouvrage qu'ils venaient d'emporter; dès midi ils y avaient une batterie devant le petit bastion faisant face au rempart.

(1) The *Freeman's Journal*, 25 octobre 1905.

Mais il y eut ce jour-là une sorte de trêve que chacun des deux partis employa à retirer les morts et les blessés.

Dans la nuit du 18 au 19, le Gouverneur de Tournai fit mener en la citadelle beaucoup de canons des remparts et mille tonnes de bière. Le 20 et le 21, on continua à approvisionner la citadelle de munitions et d'artillerie.

La place arbora le drapeau blanc le 22 à trois heures après-midi. Il y avait une large brèche dans le rempart derrière les casernes des Sept-Fontaines. Les otages furent échangés et l'on se mit à discuter les capitulations. Les Etats du Tournais demandaient dans la leur qu'on leur restituât Mortagne et St-Amand qui avaient été démembrés du Tournais (et depuis annexés à la châtellenie de Lille) par le traité d'Utrecht en 1713.

La capitulation de la ville fut signée le dimanche 23 à dix heures et demie.

Le roi ne voulut pas accepter la capitulation militaire si la citadelle ne lui était rendue avec la ville, et il accorda huit jours au Gouverneur pour obtenir l'assentiment des Etats-Généraux des Provinces-Unies. On convint néanmoins de part et d'autre de neutraliser l'ouvrage dit *Pâté de Saint-Martin*, et de ne point faire usage d'artillerie sur la ligne Saint-Martin-Valenciennes pour épargner ainsi tout dommage à la ville.

Le 23 vers 6 heures du soir, un magasin de poudre sauta, près de la porte de Lille, par l'imprudence d'un officier hollandais qui y fumait. L'officier et une centaine d'hommes furent tués. La porte de Lille et deux maisons furent renversées; des pierres énormes, des débris humains furent projetés jusque dans la rue Perdue.

Le baron De Dorp, gouverneur, en reçut une telle émotion qu'il entra dans une sorte de léthargie, et qu'il fut l'espace de huit jours « sans son ni ton ».

Le 24 mai à 8 heures du matin, les troupes françaises occupèrent la porte de Lille. Leur garnison entra en ville à 5 heures. Le marquis de Brézé, nommé gouverneur de Tournai par Louis XV, vint loger à l'abbaye Saint-Martin afin de laisser l'hôtel du Gouvernement au baron De Dorp mourant.

— Qu'on laisse mourir ou guérir en paix ce bonhomme dans sa maison! avait dit le roi.

Brézé fit son entrée solennelle le lundi 24. Il déclara aux magistrats que le roi n'avait pas l'intention de traiter de la capitulation avec eux mais qu'il leur ferait connaître sa volonté quand il entrerait dans la ville, et qu'on en serait satisfait.

Le 25 la taxe de rachat des cloches et métaux fut fixée à 50.000 écus. Un usage, constant depuis un siècle, frappait d'une taxe de ce genre tous les métaux d'une ville qui avait été battue en brèche par le canon d'un assiégeant. En 1709 le rachat avait été taxé à 2000 pistoles ou 5600 florins. Ici, après bien des pourparlers, on finit par s'accorder pour la fixer à 37,500 francs ou 20,416 florins, somme énorme dont le Chapitre et la Ville firent l'avance aux églises et couvents (1).

A la date du 25 mai, plus de huit cents soldats s'étaient déjà échappés de la citadelle. C'étaient presque tous des français, déserteurs de l'armée assiégeante et qui, prévoyant la reddition prochaine de la forteresse, s'empresaient de fuir la potence réservée à leur désertion. La nuit du 2 au 3 juin il en sortit encore plus de deux cents.

IX

Le 29 mai, les Français commencèrent le siège de la citadelle par la porte Saint-Martin et par la porte de Valenciennes. Sur l'esplanade campaient six de leurs bataillons.

Le 31, les officiers envoyés à La Haye revinrent à Tournai rapportant la décision des Etats-Généraux qui était que la garnison devait tenir jusqu'au bout dans la citadelle.

Le premier juin commença le bombardement de la citadelle. Les assiégés lâchèrent leurs chevaux dans la ville et dans la campagne pour s'en débarrasser; ils ne pouvaient les garder pour l'alimentation de la garnison parce que la citadelle était dépourvue de fourrage (2).

Cependant le roi recevait chaque jour les félicitations de tous les corps constitués de ses Etats. Le 1^{er} juin son camp fut envahi par les toques et les robes du Parlement. L'orateur de cette Cour prononça un discours solennel où il alla jusqu'à dire :

(1) Pour plus de détails, cf. *Les Cloches de Tournai*, in *Ann. de l'Acad. d'Archéol.* 1905. L'inventaire dressé à cette occasion mentionne 357 cloches.

(2) Le canon des français, dès le matin du 1^{er} juin, avait mis le feu au magasin de foin de la citadelle.

Les conquêtes de Votre Majesté sont si rapides qu'il s'agit de ménager la croyance des descendants et d'adoucir la surprise du miracle! » (1). Le successeur de Louis XIV reçut ce compliment sans broncher. Un conseiller de la Cour des Aides, Louis-Achille Dionis du Séjour, a écrit sous forme de lettre la relation du voyage de la députation dont il faisait partie. Quand les députés eurent rempli leur mission, ils allèrent visiter le champ de bataille. Le Glay a publié avec la lettre de Dionis le récit de cette excursion (2).

Français et Hollandais se canonnèrent avec une sorte de fureur; « ce fut plutôt un bombardement qu'un siège ». Le 2, le 3, le 6, le 7, le 10, le 11, le 12, le 15, le 18, la citadelle fut bombardée toute la journée; le 7 notamment les Français lancèrent deux mille bombes. Les officiers d'artillerie estimaient que les 68 mortiers des assiégeants tiraient de quart d'heure en quart d'heure et qu'ils lancèrent quarante deux mille bombes, sans compter les boulets et autres projectiles.

Les Hollandais se défendirent avec constance. Ils opérèrent quelques sorties (nuit du 3, le 8 vers minuit) et firent plusieurs fois éclater des mines qui tuèrent beaucoup de monde aux assiégeants (nuit du 3, le 14, le 17, le 18); l'une d'elles n'emporta pas moins de 600 hommes, tués ou blessés. Dès le 11, ils employèrent comme projectiles les débris des bombes que l'assiégeant lançait sur la citadelle, ce qui fait voir combien ces bombes étaient nombreuses.

Le 19 juin la citadelle arbora le drapeau blanc. La brèche avait cent toises de largeur. On pense pourtant que la forteresse aurait pu tenir encore dix à douze jours. Cependant canons, mortiers et affûts étaient tous démontés et la place en ruines; le puits était infecté et la poudre commençait à manquer.

La capitulation fut signée le lendemain dimanche. La garnison sortait avec les honneurs de la guerre, emportant ses armes et bagages, ses tambours et ses drapeaux, quatre canons et quatre

mortiers; elle devait se retirer en Flandre et s'engager à ne plus servir contre la France pendant dix-huit mois. Quatre bateaux de malades et de blessés descendirent l'Escaut le 22 à destination de Gand. Les morts, les blessés, les déserteurs avaient réduit la garnison de 10.500 à 5000 hommes; du seul régiment de Patot il ne restait que 230 soldats.

La journée du 23 se passa à combler les tranchées et à tout préparer dans la ville pour l'entrée solennelle du roi et du dauphin.

Le jeudi 24 juin, la garnison hollandaise évacua dès 7 heures du matin la citadelle et défila devant le roi, le dauphin et toute la cour stationnés à la porte des Sept-Fontaines, à environ cent pas de la barrière. Le défilé dura une demi-heure. En tête des troupes chevauchait Brakel, commandant de la place; il s'avança vers le roi pour lui adresser ses compliments; le roi l'accueillit avec beaucoup de considération et s'entretint avec lui.

X

Dès que les derniers fourgons du convoi eurent défilé, le roi fit son entrée solennelle.

A dix pas de la barrière il trouva les magistrats. Le mayeur, Dubois de Hove, en l'absence du Prévôt, de Saint-Genois, mit un genou en terre et présenta au roi les clefs de la ville sur un plateau d'argent. Tous les magistrats mirent un genou en terre et écoutèrent dans cette position l'allocution du second pensionnaire, Hoverlant du Carnois, à Sa Majesté. Après quoi Louis se dirigea vers la cathédrale tandis que les Consaux regagnaient l'Hôtel-de-ville. Le cortège royal suivit la rue de la Madeleine, la rue Saint-Jacques et la rue de Courtrai et monta le Four-Chapter. Il assista à la messe à onze heures en la cathédrale, puis au Te Deum. Le roi descendit de cheval au grand portail de la cathédrale. L'évêque François-Ernest de Salm-Reiffenscheid, qui était ce matin même arrivé de Vienne en poste, lui présenta l'aspergès et le complimenta. S'attendant peu au retour précipité de son suffragant, l'archevêque de Cambrai était venu à Tournai pour la réception du roi dans la cathédrale; mais, en présence de ce retour, il se borna à prendre place dans le cortège ecclésiastique.

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1887, t. IV.

(2) *Bull. de la Comm. hist. du Dép. du Nord*, t. III (1847), p. 70. Dans la même collection, t. II, p. 274, description de la pyramide érigée à Cysoing en commémoration du séjour du roi à Cysoing et de la bataille de Fontenoy.

On chanta la messe, puis un *Te Deum* solennel, avec trompettes et timbales. L'exécution de ce *Te Deum* dura une heure entière.

Après le *Te Deum* le roi prit une collation à l'évêché, aux frais de la Ville. Il y avait cinquante couverts.

C'était l'octave du Saint-Sacrement. A 5 heures de l'après-midi la procession de clôture sortit et parcourut son itinéraire accoutumé, profitant ainsi de la décoration extraordinaire des rues. L'évêque portait l'ostensoir. Le roi et le dauphin suivirent la procession, un flambeau à la main ; la Cour, soixante gardes du corps et cent Suisses les escortaient ainsi que tout le haut et bas clergé de la cathédrale. Toutes les cloches de la ville et le carillon du beffroi sonnaient à l'envi.

Il y avait jour pour jour 78 ans que Louis XIV s'était emparé de Tournai.

Le roi déclara qu'il ne voulait pas considérer Tournai comme une place conquise mais comme une bonne ville de son royaume qui, après 35 ans de domination étrangère, faisait définitivement retour à la couronne de France. Il fit faire son portrait par le peintre Charles de Parroncelle pour le donner à la ville. Ce portrait ne parvint jamais à destination.

On remarqua que la capitulation civile de la ville se bornait à rétablir les choses sur le pied où elles étaient avant la capitulation de 1709 par laquelle Tournai s'était rendu aux Alliés.

Le soir toutes les maisons de la ville furent illuminées, par ordre ; des feux de joie brûlaient dans chaque connétable ; le beffroi était orné de milliers de lanternes de papier huilé.

Le soir Louis regagna son camp où il reçut le lendemain les compliments des Etats et ceux des Consaux.

Le 1^{er} juillet l'armée décampa et alla par Ath investir Audenarde.

Docteur F. DESMONS.

Iconographie de la bataille de Fontenoy.

PLANS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE à Paris. Section Géographie.

R¹ C. 8798. *Plan de la bataille de Fontenoy gagnée par les Français sur les Alliés pendant le siège de Tournay le 11 mai 1745. Echelle de 1000 pas.* Ms. Dans la légende : « 14. Maison du Roy,

gendarmarie, carabiniers et quelques brigades de cavalerie chargeant de front et de flanc la colonne ; cette dernière charge décida du gain de la bataille ». Plan enluminé qui donne non-seulement les positions initiales, mais encore les positions successives des armées et des différents corps engagés, et cela sur le terrain aussi bien que dans la légende explicative. (J. Brucker).

R¹ C. 6993. *Plan de la bataille de Fontenoy le 11 mars 1745. Levé sur les lieux par M. V. A Paris chez le Sr. Lerouge.*

R¹ C. 6992. *Plan de la bataille de Fontenoy. Echelle de 500 pas.*

R¹ C. 6994. *Plan de la bataille remportée le XI may MDCCXXXV par l'armée française commandée par le Roy sur celle des Alliés sous les ordres du duc de Cumberland. Dédié au Roy par le Sr de Beaurain géographe de Sa Majesté.* « Le terrain du plan a été dessiné et levé sur les lieux par M. Labbé, aide-de-camp de Mgr le prince de Soubise. L'ordre et la disposition de l'armée des Alliés sont du Sr de Beaurain ».

Plan de l'attaque de Fontenoy près Tournay. Afbeelding der aanval van het geallieerde leger te Fontenoy by Doornik. Légende en français et en néerlandais. In-f. Amsterdam, Reinier et Josua Ottens.

Plan de la bataille de Fontenoy. Tournai, chez Definne. Très rare. Collect. de M. Arthur Joveneau à Tournai.

Plan, in *Dictionn. des sièges et batailles*, t. II, p. 17.

Plan manuscrit de la bataille de Fontenoy, 0,3 × 0,42. Bibliothèque de Provins. Auteur inconnu. Postérieur à la mort du maréchal de Saxe, 30 novembre 1750.

Plan, par F. Hecq, dans le *Compte rendu du Congrès archéologique de Tournai 1895.*

Le même, réduit, in *La Belgique*, suppl. illust. du 18 août 1895.

Bull. de la Soc. de statistique, des Lettres et Arts du Dép. des Deux-Sèvres, avril-juin 1886, p. 315 (Niort). Relation de la bataille par A. Monnet, avec plan.

Histoire de Maurice de Saxe, par le baron d'Espagnac. Paris 1775. 2 in-4°. Cinq pl. concernant la bataille de Fontenoy.

Plan de la bataille de Fontenoy, in DUMORTOU : *Histoire des conquêtes de Louis XV*. Reproduit dans le n° de septembre de la *Revue Tournaisienne*, et dans R. BARRY O' BRIEN : *In Memory of Fontenoy*, page 31.

Battle of Fontenoy 11th may 1745. Plan annexée à un article du Rév. P. Boyle, C. M., Irish College, Paris, in *Irish Ecclesiastical Record*, mai 1905. Browne et Nolan, Nassau Street, Dublin.

Plan de la bataille de Fontenoy donné l'an 1745. Canon sculps.

Plan de la bataille de Fontenoy gagnée par les troupes du Roy le 11 Mai 1745, approuvé par Mgr le Maréchal de Saxe et envoyé au Roy de Prusse. Petit in-4° avec légende détaillée A Lille chez A. J. Pancoucke. 1745.

Le même, A Paris chez Estienne Savoye 1745.

Le même, in *Etudes dirigées par les PP. de la Compagnie de Jésus* (Paris, Victor Retaux), n° du 20 octobre 1903, p. 184.

Plan, in CARLYLE : *Life of Frederick the Great.*

VUES

Vue cavalière, manuscrite, de la bataille. Arch. histor. du Départ. de la Guerre à Paris. Sera publiée dans le t. III de l'ouvrage du capitaine Colin, actuellement en impression, sur les *Campagnes du maréchal de Saxe* (Paris, rue Dauphine).

Bataille de Fontenoy. Le Barbier del. Lecœur sculps. Paris, s. d., Blin, pl. Maubert. Grav. en couleur représ. Maurice de Saxe dans sa litière sur le champ de bataille.

Bataille de Fontenoy, par Horace Vernet, Reproduite au commencement de cet article. Galerie hist. de Versailles.

Histoire de France représentée par Agures. Texte de l'abbé Guyot. Paris, David, 1787-1794. t. V, pl. XXI : bataille de Fontenoy, dessin de Le Jeune, gravé par David.

Bataille de Fontenoy gagnée par les troupes du Roy le 11 mai 1745. Grande vue. Paris Mondhard, rue S. Jacques, à l'Hôtel de

Saumur et à S. Jacques. On trouve chez le même la géographie détaillée dans tous ses points.

Bataille et défaite de l'armée des Alliés dans le champ de Fontenoy le 11 mai 1745. Gravure de Dubosc. In-fol, obl.

Apprenez, mon fils, combien cette victoire m'est chère et douloureuse. Grav. enluminée in-4°. Vivie fec. Demachy sculp.

Les vainqueurs de Fontenoy, pl. 18 de l'*Album des fêtes populaires données à Valenciennes en 1851* (Arthur Dinaux).

Bataille de Fontenoy. C. N. Cochin del. J. L. Chateau sculp.

Reproduite in *La révolution 1789-1882* par Ch. d'Héricault. Paris Dumoulin 1883.

Vue de la bataille de Fontenoy gagnée par le Roi Louis XV sur l'armée des alliés le 11 mai 1745. Vue caval. à la plume, prise de Vezon. (Bibl. comm. de Tournai).

Fontenoy. Grav. coloriée par Canu. [Paris] rue S. Jacques.

La Maison du Roi à Fontenoi. Philippoteaux del. Greille sc. In *Hist. de l'armée.*

Nos Cimetières.

*Dieu, pour vous reposer dans le désert du temps,
Comme des oasis a mis les cimetières;
Couchez-vous et dormez, voyageurs haletants.*

TH. GAUTIER.

Dans quelques jours nos cimetières sortiront de leur calme profond, de leur morne silence. Le jour des Morts approche. Avec lui, le souvenir des défunts nous apparaît plus vivant, les jours heureux trop rapidement disparus d'un passé qui s'estompe, renaissent un instant lumineux au milieu des vicissitudes de la vie; nos nécropoles se remplissent d'une foule silencieuse, qui vient pieusement déposer sur les tombes, des fleurs et des couronnes, et donner un souvenir à la mémoire des chers disparus.

Lorsqu'on entre dans ces lieux où reposent en leur suprême sommeil les générations passées, lorsqu'on songe à la multitude des morts cachés sous la froide terre, on se sent pénétré d'une immense impression de néant et l'on se prend à crier : *Vanitas vanitatum.*

C'est l'arrivée du jour des Morts, que sous les Hébreux les Maccabées avaient déjà institué, qui nous a donné l'idée d'écrire ces quelques lignes. Notre intention est de faire un historique succinct de la translation des cimetières à l'extérieur des villes.

Ce serait d'ailleurs se tromper étrangement que de donner à nos cimetières un âge plus que séculaire. En effet, il y a un siècle à peine, les inhumations se faisaient autour ou à l'intérieur des

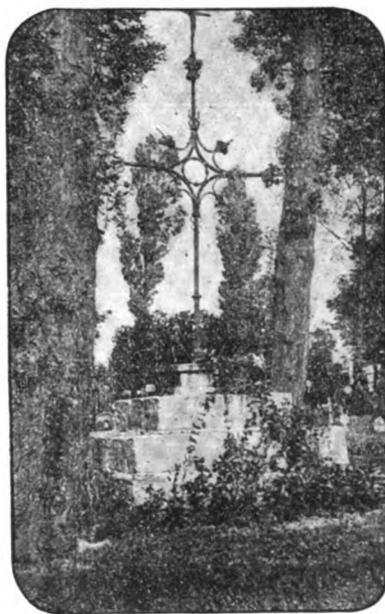
églises. Les murs et les pavements de nos temples sont encore garnis de pierres tombales qui en révélant bon nombre de sépultures, témoignent de cette singulière coutume (1).

À la fin du xviii^e siècle, Tournai comptait 10 paroisses, et par suite 10 cimetières, dans la ville même; comme il en était ainsi de temps immémorial, ces nombreux cimetières étaient autant de foyers d'infection qui rendaient dangereux le séjour de la ville, où l'hygiène n'était pas précisément en honneur.

L'empereur Joseph II voulut remédier à ces nuisances et par son décret du 26 juin 1784, il interdit les inhumations dans l'intérieur des villes et des bourgs; il ordonnait en même temps la création de cimetières extra-muros, avec chapelle, oratoire ou chambre mortuaire. Le terrain devait être acheté aux frais des paroisses.

Le 20 juillet suivant, l'arrêté impérial était lu à la séance des Consaux.

Le 19 octobre, ceux-ci reçurent une lettre des curés et notables des paroisses de la ville, par laquelle ils les priaient d'appuyer leur requête près du Gouvernement. Ils sollicitaient de lui

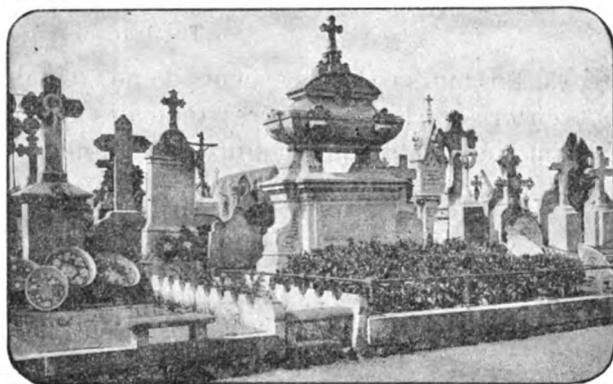


Cimetière du Sud — Tombeau de l'évêque Hirn.

(1) Dans notre ville, quelques places entourant des églises ont conservé leurs dénominations anciennes : cimetière Saint-Jacques, cimetière Saint-Brice.

l'autorisation d'enterrer les morts dans un terrain situé au faubourg Saint-Martin, près de la chapelle succursale érigée en 1771, comme corollaire à la suppression de la paroisse Saint-Nicaise (1).

Le 9 novembre, le Gouvernement accéda aux désirs du clergé tournaisien et permit les inhumations dans le terrain concédé dont il ordonnait la bénédiction préalable, tout en interdisant l'usage des anciens cimetières à partir du 1^{er} décembre. Aussi le 27 du même mois, le doyen de la Cathédrale accompagné de quelques chanoines procédait-il à la bénédiction du cimetière commun de la porte Saint-Martin (2).



Vue intérieure du cimetière du Sud.

Quelques jours avant la bénédiction du champ de repos, le 23 novembre, sur la proposition du Chapitre, les Consaux approuvèrent un règlement visant le transport des corps, les taxes à payer au clergé, ainsi que les devoirs du fossoyeur.

Tout était réglé; les convois ne pouvaient jamais passer par la Grand'Place; même ceux venant de Saint-Quentin devaient prendre les rues des Maux, Roc Saint-Nicaise, Prévot, etc.

Le clerc établi à la chapelle succursale était nommé concierge et fossoyeur au traitement annuel de cent cinquante florins. Il devait tenir le cimetière fermé et ne l'ouvrir qu'en cas de besoin. Les fosses devaient être creusées les unes à la suite des autres, à une distance de un pied et à une profondeur de quatre pieds et demi à cinq pieds. Elles ne pouvaient être réouvertes qu'après un

(1) ARCHIVES DE TOURNAI, Consaux 1783-1784, p. 222 r^o et Journal secret des Prévôts et Jurés, La paroisse Saint-Nicaise fut supprimée en 1769. — Le terrain qui entourait la chapelle succursale fut donné par le Chapitre de Notre-Dame le 4 octobre 1784.

(2) BIBL. COM. DE TOURNAI, Ms. 218^{ter} p. 126 r^o.

terme de huit ans révolus. Les produits de l'herbage devaient être employés à l'entretien des murs; les corps n'étaient descendus dans la fosse qu'après qu'une prière eût été dite par l'ecclésiastique accompagnant le convoi. Un registre était déposé chez le concierge et l'ecclésiastique devait y inscrire le nom de la personne inhumée, la date et signer la déclaration.



Portique du cimetière du Nord.

Si la famille désirait faire précéder le défunt par le clergé officiant jusqu'à la porte Saint-Martin, elle devait payer une taxe aux prêtres et à la Fabrique d'église, proportionnelle à la classe du service. Dans les cas contraires, le clergé abandonnait le corps à la sortie de l'église; mais de toute façon, il fallait que le défunt fût toujours accompagné d'un ecclésiastique en surplis ou en rochet et d'un porte-croix. La bière devait être toujours couverte d'un poêle noir et portée par deux ou quatre personnes attitrées, vêtues d'un surtout en drap noir ainsi que le porte-croix. Pour les enfants, le cercueil était enveloppé d'un voile blanc et porté par dessous le bras. On payait à chacun des porteurs et au porte-croix cinq patars et demi (1).

Les personnes secourues par les administrateurs de l'Aumône générale, ainsi que les Récollés et les Capucins que l'on assimilait aux pauvres,

(1) Le patar valait 11 centimes de notre monnaie.

étaient exemptes de taxes. Voilà, dans ses grandes lignes le règlement élaboré par le Chapitre et accepté par les Consaux ; l'on peut remarquer qu'il y a encore bien des choses qui subsistent de nos jours.

Actuellement le titre officiel du cimetière de la Porte Saint-Martin est « Cimetière du Sud » ; mais il est appelé vulgairement « Mulette », parce que, dit-on, tel aurait été le nom du premier qui y fut inhumé. Nous croyons que c'est là une pure légende ; nos recherches dans les registres de décès déposés au bureau de l'Etat-Civil de Tournai, ne nous ont rien révélé à cet égard. En effet, le 1^{er} décembre 1784, les personnes qui furent enterrées étaient : Françoise-Joseph Jacques morte le 30 novembre, âgée de 5 ans 1/2, de la paroisse Saint-Piat, et Françoise-Joseph Chapitre, de la paroisse Notre-Dame.

D'après Bozière, le cimetière de la porte Morelle aurait été créé en même temps que celui du Sud. Certes il fut béni le 27 novembre 1784 par les curés des églises de Saint-Brice, du Château et de Saint-Jean-Baptiste, mais nous sommes plutôt tenté de croire que l'origine de ce cimetière

remonte à une date plus reculée. Le 12 septembre 1744, en effet, on inhumait déjà en un « chime-tière ancien gisant aux Follets » tous les morts catholiques sortant des hôpitaux (1).

Cecimetière officiellement dénommé « du Nord » est appelé par le peuple « Gardin à Naviaux ». On y pénètre par un grand portique qui domine la campagne environnante, au-dessus duquel on lit :

HAS ULTRA METAS

REQUIESCUNT

BEATAM SPEM EXPECTANTES.

C'est, qu'en effet, au-delà de ce porche reposent ceux qui attendent la résurrection.

L'édit du 26 juin portait également la création d'un cimetière spécial pour les Reformés. Les Consaux, dans leur séance du 5 avril 1785, donnèrent aux protestants un petit terrain longeant le cimetière du Nord, mais ce cimetière est maintenant abandonné et la mousse et les herbes cachent aux yeux des curieux les noms de ceux qui y reposent.

Justin MARISSAL.

(1) Journal secret des Prévôts et Jurés.

L'Eglise Saint-Quentin.

Son chapitre. Son veuvé. Sa seigneurie d'Estaimbourg.

J'ai mentionné dans un précédent article (1) l'existence d'un chapitre à Saint-Quentin qui fut spolié et peut-être supprimé par l'évêque Fulcher. Après la restauration de l'église, on ne trouve aucune trace de rétablissement d'un chapitre régulier ou séculier ; on peut voir cependant que, jusqu'à la Révolution française, il existait à Saint-Quentin une sorte d'institution qui n'était pas sans analogie avec un chapitre : c'était en quelque façon un collège d'ecclésiastiques astreints à certains devoirs et à la récitation des heures canoniales, mais dont les membres ne jouissaient pas à proprement parler de prébendes et ne possédaient pas de revenus de communauté ou mense

capitulaire ; leur bénéfice était individuel tandis que leurs obligations étaient communes.

La fondation de cette espèce de chapitre remontait au xv^e siècle. Elle était due aux libéralités de Zègre Leleu et Jehanne Desprets, sa femme, qui l'avaient établie en 1475 par leur testament. Les chapelains et clercs qui le composaient devaient, aux termes d'un règlement porté pour eux par les chanoines de la cathédrale, chanter les dimanches et jours de fêtes solennelles les heures canoniales dans l'église ; se tenir, chacun leur semaine, dans la sacristie à la disposition du public depuis la première messe jusqu'à la dernière ; célébrer chaque jour cinq messes pour la commodité des paroissiens ; s'occuper de parer les autels et payer de leurs deniers les

(1) Page 102.

sonneurs des cloches de la paroisse. A vrai dire, les revenus de la fondation étaient devenus si modiques qu'ils ne s'élevaient plus, en 1727, qu'à 8 livres de gros (24 Flo.) par an ; c'est sans doute pour cette raison que les bénéficiers s'acquittaient de leur devoir avec une coupable négligence qui leur valut des mesures de rigueur de la part des égliseurs (1).

En 1578, ces bénéficiers avaient reçu un sensible renfort par le fait de l'arrivée des chanoines de Renaix qui, ne se sentant plus en sûreté dans leur ville à cause des excès des calvinistes, se réfugièrent à Tournai et y remplirent leurs exercices capitulaires à Saint-Quentin. Mais cela ne dura que peu de temps.

* *

Dans l'histoire sobre mais très appréciée qu'il a écrite des hospices de Tournai, Adolphe Delannoy rapporte que le *veuvé de Saint-Quentin* fut établi par Jean Hermare lequel, dans son testament du 23 septembre 1509 (2), charge les pauvresseurs de cette paroisse d'établir « dans une maison située au Réduit, derrière *la Couronne*, un asile pour sept pauvres femmes veuves, de bon nom, famée et renommée, pour y résider jusqu'à leur trépas, à condition que chacune paiera en entrant 40 sols tournois ». Le fondateur, voulant assurer aux sept veuves un secours pour les aider à vivre honnêtement, leur fit don du tiers de sa fortune.

Adolphe Delannoy ne fait pas mention du testament de Catherine Angouart (1654?), par lequel elle lègue et donne au veuvé de Saint-Quentin une somme de 700 Flo., à condition que son héritier et exécuteur [Gilles Errembaut, greffier de l'Echevinage de la Ville] pourra désigner une veuve pour la première place vacante. Les 700 Flo. consistaient en une reconnaissance signée par Pierre Roze et Catherine Roze, épouse d'Adrien De Nœufville, lesquels, ne parvenant pas à payer

(1) ARCH. PAROISS. DE SAINT-QUENTIN, *Reg. aux résolut. des notables*, 3, 27 et 30 août 1724 et 5 février 1727.

(2) C'est par erreur que Delannoy date ce testament de 1510. En effet, les exécuteurs testamentaires reçoivent du Magistrat dès le 18 décembre 1509 la concession des franchises et libertés traditionnellement accordées par les Consaux aux veuvés paroissiaux.

les intérêts de leur dette, reçurent quittance absolue en août 1660 à charge de rembourser illico le capital avec trois années d'intérêts seulement.

Les administrateurs désignés par Jean Hermare étaient les pauvriseurs de Saint-Quentin, mais ceux-ci placèrent la fondation sous l'autorité de l'Echevinage, se réservant uniquement la collation des places vacantes.

Les pourvues devaient être âgées de plus de 45 ans et habiter la paroisse; on n'y admettait que des veuves, à l'exclusion des filles-mères, et les étrangères à la paroisse n'étaient acceptées qu'à défaut de veuves originaires de la paroisse ou y résidant (1).

* *

L'église de Saint-Quentin possédait à Estaimbourg une seigneurie vicomtière qu'elle administrait par un bailli et des échevins. Je relève dans les Archives paroissiales : en 1659 et en 1747 une dépense pour restauration des *bancs plaidoyables*, c'est-à-dire du prétoire du bailli, — en 1724, le don par Piat Lefebvre et consorts de « l'image de saint Quentin d'argent pesant une once et demy que le sergent de ladite seigneurie porte attaché à son justaucorps, ledit sieur Piat Lefebvre, premier égliseur, ayant fait la façon de ladite image gratis », — en 1761, la confection d'un nouveau cartulaire des rentes seigneuriales dues à la seigneurie, — en 1735, la transcription du titre de la seigneurie, l'ancien n'étant plus lisible, et sa légalisation authentique par le tabellion.

Par décret du 3 juillet 1742, Marie-Thérèse exigea rapport et dénombrement de la seigneurie, tenue en fief de Sa Majesté à cause de sa cour de Maire, avec les arrière-fiefs en relevant et charges. On voit que les terres de Saint-Quentin étaient situées dans les villages de Pecq, Bailleul, Templeuve et Estaimbourg, que la justice y était rendue par le bailli et que la seigneurie avait un pilori à Estaimbourg.

Je n'insiste pas plus longuement afin de ne point déflorer une étude que compte publier sur ce sujet, encore inconnu, M. le chanoine Camille DUJARDIN. Nous souhaitons que l'auteur veuille bien en confier l'impression à la *Revue Tournaisienne*.

Docteur F. DESMONS.

(1) Cf. DELANNOY, loc. cit., et BOZIERE, p. 492.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.*

Comment on punissait les blasphémateurs au moyen âge.

Le droit pénal, au moyen âge, est essentiellement arbitraire. Au roi d'abord, aux autorités locales ensuite, appartient le pouvoir de déterminer les pénalités applicables à tel ou tel délit, que ce délit fût d'ordre criminel, d'ordre civil, d'ordre commercial ou même d'ordre purement moral, et la puissance séculière s'arrogeait le droit de punir, sans nulle forme de procès, les atteintes portées à l'honneur du culte ou de la religion. Et les peines édictées étaient généralement d'une sévérité vraiment insensée. Voyez comme on traitait à Tournai comme en toute la France d'ailleurs, le blasphémateur en 1397.

La première fois qu'il pèche, il est mis au pilori et y reste exposé à la risée publique pendant tout un après-midi; on juge que l'infamie d'une telle exhibition n'est pas suffisante et que fait-on? On autorise le peuple à invectiver le coupable et, faisant du pauvre homme un cible, à lui lancer des œufs, de la boue ou « d'autres ordures »... Voilà qui eût fait une délicieuse distraction à nos gavroches! Il est vrai que l'ordonnance contient une restriction, aimable au moins : on ne pourra, dit-on, jeter aucun objet qui puisse blesser le coupable.

A la première récidive, on fend, au moyen d'un fer chaud, la lèvre supérieure du délinquant, qui, cette fois encore, est mis au pilori.

A la seconde récidive, on fend la lèvre inférieure.

A la troisième, les deux lèvres sont enlevées, de façon que les dents soient complètement à nu. C'est gentil!

Enfin, au cinquième délit, on emploie un moyen suprême et radical : on enlève la langue du coupable. Dommage que le document ne nous dise pas ce qu'on en faisait...

Voilà des pénalités vraiment horribles et qui, certes, devaient produire les effets qu'on attendait de leur publication. Mais si l'on frémit d'effroi à leur lecture, on ne peut non plus s'empêcher de sourire en songeant à ces mutilations que le moyen âge pratiquait avec tant de cynisme. Et n'y avait-il pas aussi l'essorillement, la perte des yeux, l'enlèvement des orteils ou du poing, etc...? Vraiment les personnes intactes devaient être bien rares...!

Je dois ajouter que la délation était systématiquement organisée, qu'on la favorisait par l'appât d'une récompense comme, par exemple, le prélèvement d'un tantième sur les amendes éventuellement prononcées, ou bien qu'on menaçait de peines diverses, comme c'est le cas dans le document ci-dessous, ceux qui négligeaient de dénoncer les délinquants.

Gentil régime vraiment!

Publication des Prévôts et Jurés de Tournai.

Oyés, seigneur, que je vous fay assavoir, qu'il est venu à la congnoissanche de Messeigneurs Prévostz et Jurez et les preudommes de la cité, que le Roy, nostre sire, et ses prédecesseurs ont ordonné, constitué et deffendu, en la révérence de Dieu et de la glorieuse Verge Marie, sa mère,

Ce numéro comporte vingt pages..

que quiconques dira mal ou parolles injurieuses ou blasfemes de nostre sauveur Jhesu-Crist et de sa glorieuse mère, ou jura ou fera le villain serment :

Pour la première fois qu'il y sera repris et trouvé coupable, il sera mis ou pilorich ou eschielle, depuis l'heure de prime jusques à l'heure de nonne; et li pora on geter oez, boes et autres ordures, sans pierres ou choses qui le puissent blechier.

Et, à la seconde fois qu'il y sera repris, on li fendra la lèvre de la bouche, deseure, d'un fer chaut, li estant ou dit pilorich ou eschielle comme dessus.

Et à la tierche fois, lui seroit fendue la lèvre de desoulz, comme dit est.

Et à le quarte fois, tous les banlèvres de la bouche li feussent coppez, tellement que les dens feussent tous descouviers.

Et s'il avenoit que, par malle aventure, icelli ou celle escheist en la chiunquiesme fois oudit cas, on li copperoit la langue, adfn qu'il ne deist jamais blasfemes de Dieu, de Nostre Dame ne d'autres.

Et, en outre, que se aucuns ooient dire les dites mauvaises parolles et ne le venissent incontinent dénonchier à justice, il fussent pugniz à le

discrécion des juges soubz qui il seroient demourans ou trouvez.

Et encore que ceux et celles qui despitent, regnient et maugréent notre sauveur Jhesu-Crist, sa douche mère et leurs sains, et font grans et abominables sermens, en grant irrévérance de Dieu et de sa douche mère, de ses sains et de ses saintes et de la dampnacion de ames de ceux et celles, qui ainsi font, feussent et soient pugniz par les justichiers soubz qui le cas advenra selon l'exigence du cas et la calité des personnes.

Et, pour ce, je command, de par mes dis seigneurs Prevostz et Jurez et les pseudommes de la cité, à tenir et garder sans enfraindre ledit etablissement, et deffench que nul ne nulle ne soit si hardis de faire lesdis sermens, ne de dire lesdis blasfemes, despiter, regnier ne autrement dire villenije ne injure de Dieu, nostre sauveur Jhesu-Crist, de la glorieuse Verge Marie, sa mère, de ses sains ne de ses saintes, sur les paines devant dites.

Fait et publié, le samedi xxvj^e jour du dit mois de May.

[Oudit an mil ccc III^{**} et dix-sept.]

Archives de Tournai, Registre aux publications, a^o 1397.

LÉO VERRIEST.

Crayons généalogiques tournaisiens.

LES *Meurisse* ISSUS DES *de Rasse*.

Lorsque nous publiâmes la généalogie de la famille DE RASSE, aux branches si nombreuses à Tournai, nous ne nous sommes attaché qu'à la filiation masculine directe, aujourd'hui nous allons donner de temps à autre dans cette revue les descendances féminines que nous pourrions recueillir.

Jeanne-Thérèse *de Rasse*, dont nous donnons ci-dessous la postérité, est la fille aînée de Simon-François de Rasse-Messines, maître-batelier, neveu à la mode de Bretagne, c'est-à-dire fils du cousin germain, du curé de Templeuve, fondateur

des Bourses d'études qui portent le nom de FONDATION DE RASSE (1).

Simon de Rasse-Messines, frère consanguin de Gaspar de Rasse-du Sart, trisaïeul des barons Jules et Alphonse de Rasse, était fils de Gaspar de Rasse, maître-batelier et de Catherine Wilens, sa seconde femme; petit-fils de Gaspar de Rasse, laboureur, censier du comte de Solre (Croï) dans la cense seigneuriale de Rumes en 1630, et de Magdeleine Prévost, sa troisième femme; arrière-petit-fils de Simon

(1) *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. III. pp. 270, 269 et 268.

de Rasse, laboureur à Tournai, et de Catherine Hovine. Il avait pour grand-oncle, Jehan de Rasse-Leman, laboureur, fils des dits époux de Rasse-Hovine et père du curé de Templeuve dont nous venons de parler (1).

Quant à la famille MEURISSE dont nous allons parler, ci-après, nous n'avons pu la remonter plus haut que le XVII^e siècle, faute de documents autres que les Registres de catholicité.

I. Gilles MEURISSE épousa Adrienne MONNIER (2). Ils eurent, entre autres enfants :

1^o CATHERINE Meurisse, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 16 mars 1661.

2^o JEAN, dit JEAN-BAPTISTE MEURISSE, qui suit, II.

II. Jean, dit Jean-Baptiste MEURISSE, baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 8 avril 1667, fut tenu sur les fonts par M^{re} Jean-Philippe Evius, curé de ladite paroisse, et par Adrienne Lenoir, femme de Jean-Baptiste Meurisse. Il mourut à Tournai, dans la paroisse de Notre-Dame, le 17 mai 1747, après y avoir épousé à Saint-Jacques, le 17 août 1688, Marie-Catherine-Josèphe LAMOUR, baptisée en ladite église, le 7 décembre 1664, morte dans la dite paroisse de Notre-Dame, le 22 mai 1747, fille de Louis Lamour et de Jeanne Thiéfrise. Ils eurent six enfants, qui suivent :

1^o CATHERINE-JOSÈPHE Meurisse, baptisée à Saint-Jacques, le 26 décembre 1690, tenue sur les fonts par Louis Lamour et Catherine Meurisse, sa tante paternelle.

2^o MARIE-ROSE Meurisse, baptisée à Saint-Nicaise, le 9 mars 1692. Parrain : Quintin de Dienne. Marraine : Jeanne-Rose Lamour.

3^o JEANNE-JOSÈPHE Meurisse, baptisée dans la même église, le 25 juillet 1695, eut pour parrain, Pierre Verdier, et pour marraine, Marie-Jeanne-Rose Lamour.

4^o JEAN-FRANÇOIS MEURISSE, qui suivra, III.

5^o MARIE-PHILIPPE-JOSÈPHE Meurisse, baptisée à Saint-Nicaise, le 8 février 1701, fut tenue sur les fonts par Philippe-Laurent Dupriez et par Marie-Michelle Lemite.

(1) Idem, *ibid.* id., et pages 271, 272, 273 et 274.

(2) Gilles Meurisse avait pour proches parents, Jean-Baptiste MEURISSE, époux d'Adrienne Lenoir, et Ignace MEURISSE époux d'Agnès de Gage ou de Gaiges. On trouve des enfants nés de ces unions, baptisés dans la paroisse de Saint-Jacques à Tournai de 1664 à 1677.

6^o MARIE-CATHERINE-JOSÈPHE Meurisse, baptisée dans la même église, le 24 décembre 1703, eut pour parrain Jean-François Ruclos, et pour marraine, Catherine Gardinale.

III. Jean-François MEURISSE, baptisé à Tournai, Saint-Nicaise, le 28 février 1698, fut tenu sur les fonts par François Delporte et Jeanne-Marguerite Duprié. Il mourut dans la dite ville, paroisse de Notre-Dame, le 17 octobre 1777 et fut enregistré le 20 dudit mois. Il avait épousé aussi à Tournai, dans l'église de Saint-Nicolas du Château, le 23 juin 1726, Jeanne-Thérèse DE RASSE (1), baptisée à Tournai, Saint-Jean-Baptiste, le 26 mars 1700, morte dans la paroisse de Notre-Dame, le 10 novembre 1783, enregistrée le 12, fille aînée de Simon-François de Rasse, maître-batelier de la Navigation de l'Escaut, et de Marie-Magdeleine Messines. — Ils eurent neuf enfants baptisés à Notre-Dame de Tournai; ce sont :

1^o CATHERINE JOSÈPHE Meurisse, baptisée le 11 mars 1727, tenue sur les fonts par Simon-François de Rasse, son aïeul maternel, et par Marie-Catherine Lamour, son aïeule paternelle, mourut à Tournai, Notre-Dame, le 13 octobre 1740;

2^o JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH Meurisse, baptisé le 27 mars 1729, fut tenu sur les fonts par Jean-François Morage et Jeanne-Rose Lamour;

3^o PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH Meurisse, baptisé le 17 octobre 1731, eut pour parrain, Pierre-François Dufour, et pour marraine, Anne-Judith de Rasse, sa tante. Il mourut le 11 novembre suivant;

4^o PHILIPPE-GABRIËL-JOSEPH MEURISSE, qui suivra, IV;

5^o MARC-SIMON-JOSEPH Meurisse, débitant d'amidon, né le 9 mai 1735, baptisé le lendemain, fut tenu sur les fonts par Marc-Simon-Joseph Flincon et par Marie-Catherine-Gabriël Bouchin. Il mourut à Tournai le 15 décembre 1812, après y avoir épousé dans l'église de Saint-Brice, le 28 février 1786, Marie-Amélie-Thérèse PENINCQ, baptisée dans la dite église, le 15 avril 1754,

(1) Une nièce de Jeanne-Thérèse, nommée Marie-Josèphe de Rasse, épousa à Ste Marie-Magdeleine de Tournai, le 6 octobre 1771, Jean-Baptiste Meurisse, veuf de Marie-Philippe Février (*Not. gén. tourn.*, t. III, p. 271, l. 13).

filles de Nicolas-Joseph *Penincq* et de Marie-Félice-Josèphe *Dewasme*. Ils eurent :

A. *Marthe-Adélaïde-Josèphe* Meurisse, lingère, baptisée à Saint-Brice de Tournai, le 11 mars 1786, tenue sur les fonts par Antoine-Joseph *Penincq* et Marie-Marthe-Josèphe Meurisse, décédée à Tournai, le 5 nivose, an X (26 décembre 1801).

6° MARIE-MARTHE-JOSÉPHINE Meurisse, tricoteuse, baptisée le 22 avril 1737, tenue sur les fonts par Bon-Gaspar de le Vingne et par Marie-Marthe van de Stienne, mourut à Tournai, le 11 avril 1806, sans avoir été mariée ;

7° AMÉLIE-CONSTANCE Meurisse, baptisée le 26 octobre 1739, eut pour parrain, Pierre-Joseph Daudenard, et pour marraine, Marie-Catherine vander Henne. Elle mourut à Tournai, le 19 avril 1822 ;

8° MARIE-MAGDELEINE-JOSÉPHE Meurisse, baptisée le 17 avril 1742, fut tenue sur les fonts par Chrysostome Crespin et Marie-Magdeleine Bracq. Elle mourut le 10 novembre de la même année en la paroisse de Notre-Dame à Tournai.

9° MARIE-LOUISE-ERNESTINE Meurisse, baptisée le 21 novembre 1745, tenue sur les fonts par Honorable homme Michel-Ghislain *Martin*, licencié en médecine, et par demoiselle Marie-Louise Dutoict, mourut en ladite paroisse, le 12 octobre 1783.

IV. *Philippe-Gabriel-Joseph* MEURISSE, maître-épiciier, baptisé à Notre-Dame de Tournai, le 17 décembre 1732, tenu sur les fonts par Philippe-Joseph Bouchin et par Jeanne-Josèphe de Rasse (prénommée aussi Marie-Jeanne et Jeanne Rosette), sa tante maternelle, mourut à Tournai, dans la paroisse de Notre-Dame le 3 octobre 1785 et fut enregistré le 5 parmi les décès. Il fut marié deux fois. Il épousa, en premières noces, à Saint-Brice, le 4 février 1760, *Marie-Louise-Thérèse-Joseph* DELRUE, baptisée en la dite église, le 20 mars 1733, morte en la même paroisse de Saint-Brice, le 16 juin 1768, fille de Jean-Baptiste *Delrue* et de Jeanne-Josèphe *Gahille* ; et, en secondes noces, à Notre-Dame de Tournai, le 25 février 1772, *Marie-Anne-Josèphe* CAPART, native de Froyennes, morte à Tournai, âgée de 78 ans, le 26 mars 1808, fille de Michel-Joseph *Capart* et d'Elisabeth *Dufour*.

Il fut père de six enfants qui suivent ; ce sont : Du premier lit.

1° LOUISE-THÉRÈSE-JOSÉPHE Meurisse, baptisée à Tournai, à Saint-Brice, le 3 décembre 1760, fut tenue sur les fonts par Jean-François Meurisse, son aïeul paternel, et par Marie-Louise Coutant, sa bisaïeule maternelle. Elle mourut à Tournai, dans la paroisse de Notre-Dame, sous les prénoms de *Marie-Thérèse*, le 3 février 1787, et fut inhumée le 5 dudit mois. Elle avait épousé en ladite paroisse, le 24 juin 1783, *Charles-Ghislain Joseph* CHUFFART, maître-buffetier, baptisé en ladite église de Notre-Dame, le 25 octobre 1755. mort à Tournai le 5 mai 1812, après y avoir convolé dans l'église de Saint-Pierre, le 17 avril 1787, avec Marie-Anne-Josèphe Bouchain. C'était un fils de Maximilien-Joseph *Chuffart* et d'Adrienne-Joseph Ségard. — Louise-Thérèse Meurisse eut pour enfants :

A. *Caroline-Philippine-Joseph* Chuffart, baptisée à Notre-Dame de Tournai, le 5 octobre 1784, tenue sur les fonts par Philippe-Gabriel-Joseph Meurisse, son aïeul maternel, et par Marie-Josèphe Delbrasserie, mourut dans la paroisse de Saint-Pierre, le 22 septembre 1789 et y fut inhumée le surlendemain. Dans l'acte de son décès, elle est prénommée *Charlotte-Ghislaine-Joseph*, et sa feuë mère y reçoit les prénoms de *Marie Anne-Thérèse-Josèphe* ;

B. *Joseph-Philippe-Ghislain* Chuffart, baptisé à Tournai, Notre-Dame, le 3 décembre 1786, tenu sur les fonts par Pierre-Joseph Meurisse, son oncle maternel et par Marie-Marthe-Josèphe Meurisse, sa grand'tante maternelle, mourut dans la dite paroisse le 29 du dit mois et y fut inhumé le 30, sous les prénoms de *Joseph-Ghislain-Charles*.

2° AMÉLIE-ADÉLAÏDE-JOSÉPHE Meurisse, baptisée à Saint-Brice, le 29 octobre 1763, fut tenue sur les fonts par Jean-Baptiste-Joseph Derveau et Amélie-Constance Meurisse, sa tante paternelle. Elle mourut à Tournai, dans la paroisse de Notre Dame, le 20 septembre 1790, après y avoir épousé le 4 juillet 1786, *Dominique-Joseph* DESFONTAINES, marchand, âgé de 32 ans, fils de Pierre-Ignace *Desfontaines*, et d'Elisabeth *Degeffe*. — Elle laissa trois enfants qui furent baptisés à Notre-Dame de Tournai ; ce sont :

A. *Marie-Anne-Adélaïde-Joséphine* Desfontaines, baptisée le 19 juillet 1787, tenue sur les fonts par Marc-Simon-Joseph Meurisse, son grand oncle maternel, et par Marie-Anne-Josèphe Capart, belle-mère de sa mère;

B. *Dominique-Jean-Baptiste-Joseph* Desfontaines, baptisé le 6 mars 1789, tenu sur les fonts par Jean-Baptiste Desfontaines, de la paroisse de Saint-Quentin, et par Amélie-Constance Meurisse, sa grand'tante maternelle, mourut à Tournai, Notre-Dame, le 30 décembre 1790.

C. *Marie-Françoise* Desfontaines, baptisée le 4 juin 1790, fut tenue sur les fonts par Pierre-Joseph Meurisse, son oncle maternel, et par Françoise Engels.

3° PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH MEURISSE, qui suivra, V.

4° CHARLOTTE-HENRIETTE-JOSÈPHE Meurisse, baptisée à Tournai, Saint-Brice, le 11 janvier 1767, tenue sur les fonts par François-Joseph Dugardin et par Henriette Smeyers, mourut à Tournai, Notre-Dame, le 27 août 1769;

5° ERNESTINE-APOLINE-JOSÈPHE Meurisse, baptisée à Saint-Brice, le 14 mars 1768, fut tenue sur les fonts par Barthélemy-Joseph Meurisse, de la paroisse de la Magdeleine, et par Marie-Louise-Ernestine-Josèphe Meurisse, sa tante paternelle.

Du second lit :

6° JACQUES-PHILIPPE-GHISLAIN-JOSEPH Meurisse, baptisé à Notre-Dame, le 13 septembre 1773, y mourut le 29 du même mois, ayant eu pour parrain et marraine, Jacques-Joseph Dumortier et Marie-Rose Bernard.

V. *Pierre-François-Joseph* MEURISSE, marchand, baptisé à Tournai, Saint-Brice, le 3 mai 1765, fut tenu sur les fonts par Pierre-Joseph Grenier, maître cabaretier, et par Marie-Marthe-Josèphe Meurisse. Il mourut à Tournai, le 3 mars 1845, après avoir été marié deux fois. Il épousa, en première noces, à Notre-Dame de Tournai, le 30 septembre 1794, *Rose-Catherine-Josèphe* HUART, baptisée à Moustier (Hainaut), le 13 mai 1763, morte à Tournai le 31 juillet 1811, fille de Jean-Baptiste Huart et de Caroline Willocq; et, en secondes noces, à Tournai, le 12 avril 1815, *Marie-Rose-Josèphe* LECROATTE, lingère, née à Tournai, le 23 septembre 1781, y décédée le 1^{er} juillet 1876, fille de

Simon-Joseph *Lecroatte* et de Jeanne-Françoise *Merlin*.

Il fut père de quatre enfants, nés à Tournai; ce sont :

Du premier lit :

1° MARC-PHILIPPE-FRANÇOIS-JOSEPH MEURISSE qui suivra, VI.

Du second lit :

2° JOSEPH-ADOLPHE *Meurisse*, né le 2 janvier 1816. Sa destinée nous est inconnue.

3° DÉsirÉ-JOSEPH *Meurisse*, né le 13 décembre 1817, mort à Tournai, le 16 janvier 1823.

4° VICTORINE *Meurisse*, née à Tournai, le 15 juin 1821, y mourut le 30 mai 1902, après y avoir épousé le 31 mai 1856, *Jean-Baptiste* CŒURNELLE, maître-tapissier, né dans la même ville, le 20 septembre 1826, y décédé le 30 novembre 1904, fils de Henri-Joseph Cœurnelle et de Magdeleine-Josèphe Marlée.

Elle fut mère de trois enfants nés à Tournai, lesquels suivent sous les lettres A, B et C.

A. *Palmyre-Julie-Adolphine* CŒURNELLE, née à Tournai, le 21 décembre 1856, y épousa le 3 septembre 1887, *Ferdinand-Isidore* LAMBRETTE, capitaine au 2^me régiment de ligne, détaché à l'Institut cartographique militaire, né à Vilvorde le 17 mai 1848, mort à Louvain le 24 juin 1894, fils de Remacle-Joseph Lambrette et de Bernardine Goitte. — Ils eurent :

A. Fernand-Léon *Lambrette*, né à Gand le 19 juillet 1888;

B. *Henri-Emile* *Lambrette*, né à Gand, le 25 novembre 1889, y décédé le 5 décembre suivant;

C. Lina-Oda-Célestine *Lambrette*, née à Arlon, le 15 septembre 1891;

D. *Jane-Sylvie* *Lambrette*, née à Louvain le 5 mars 1892, morte à Tournai, le 12 novembre 1894.

B. Henri-Constantin CŒURNELLE, né à Tournai le 11 avril 1858;

C. Oda CŒURNELLE, née à Tournai, le 8 janvier 1862, y décédée le 8 octobre 1898.

VI. *Marc-Philippe-François-Joseph* MEURISSE, né à Tournai, y baptisé à Notre-Dame, le 9 mai 1795, fut tenu sur les fonts par son grand oncle paternel, Marc-Simon-Joseph Meurisse, et par la belle-mère de son père, Marie-Anne-

Josèphe Capart veuve de Philippe-Gabriël-Joseph Meurisse. Il fut clerc d'avocat, puis *piqueur* ou surveillant de travaux. Il épousa à Tournai, le 17 août 1814, *Marie-Thérèse* JURAMIE, née à Tournai, dans la paroisse de Sainte Marie-Magdeleine, le 9 mai 1792, fille de Félix *Juramie*, maître-sellier, et de Anne-Marie *Minet*. — Nous connaissons trois enfants nés de cette union ; ce sont :

1° CLARA-ANNE-JOSÈPHE, Meurisse, née à Tournai, le 3 juillet 1815, y décédée le 22 octobre 1818;

2° CÆLINA-ROSE-JOSÈPHE Meurisse, née dans la dite ville, le 3 novembre 1816;

3° JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-JOSEPH Meurisse, né aussi à Tournai, le 26 octobre 1819, y décédé le 17 août 1821.

Le Comte P.-A. DU CHASTEL.

Les milices citoyennes de Tournai.

(Suite)*.

La journée du 28 septembre 1830 fut, pour Tournai, la plus importante de la Révolution. La distribution des fusils qui se trouvaient dans les magasins de la ville avait eu lieu le matin à 6 heures, et outre ceux qui furent remis à la garde bourgeoise, il y en eut une cinquantaine dont le peuple s'empara. Des bandes nombreuses vinrent ensuite en réclamer encore à l'hôtel de ville où il n'y en avait plus. De bon matin aussi, Druetz et Motte avaient publié auprès des casernes, l'arrêté du gouvernement provisoire qui déliait les soldats de leur serment envers le roi des Pays-Bas. Tout faisait présager que de grands événements allaient se passer ; le peuple ayant forcé l'entrée du beffroi fit sonner le tocsin, et se répandant ensuite en ville, il s'empara des portes de la ville, et désarma les soldats qui les gardaient ; il fit ensuite le siège des casernes, occupées par une partie de la garnison hollandaise, autour desquelles on se battit avec acharnement et où il y eut des morts et des blessés. Tandis que ces faits se passaient, le conseil de Régence, réuni dès 9 heures du matin, et qui devait rester pendant près de 24 heures en séance, négociait avec l'autorité militaire hollandaise, pour éviter que la ville fut mise en état de siège et pour obtenir le retrait de la garnison.

La garde bourgeoise et la garde communale

se conduisirent vaillamment et dignement dans ces moments difficiles. Leurs officiers montrèrent le plus grand dévouement à la cause de la liberté et de l'ordre. Tous ces efforts combinés obtinrent le résultat désiré, et, dans la nuit historique du 28 au 29 septembre 1830, la cause de la liberté triompha dans nos murs.

Nous ne croyons pouvoir mieux retracer les péripéties de cette journée historique qu'en relatant presque en entier le récit saisissant et tragique des événements de la journée, consignés heure par heure, dans les procès verbaux des séances du conseil de Régence, nous contentant de les compléter, quelques peu, au moyen de notes extraites des papiers de B. du Mortier.

Chose à peine croyable, le *Courrier de l'Escaut* est muet sur ces événements et la *Feuille de Tournai* n'en dit qu'assez peu de chose.

« Le 28 septembre, dit le procès-verbal, le conseil se réunit à 9 heures du matin.

» Dès six heures du matin avait commencé la distribution des armes transférées de l'hôtel de ville à la grand'garde, conformément à la résolution prise hier, pour compléter l'armement des gardes bourgeoises.

» Cette distribution a été interrompue par des hommes du peuple qui s'emparèrent de 50 fusils environ.

(*) Voir pages 70, 99, 119, 142, 165, 178.

» Un huissier (1) et l'avocat Charles Motte, viennent de faire placarder en même temps dans la ville basse et en deça de l'Escaut deux proclamations datées de Bruxelles 26 septembre. L'une annonce l'établissement d'un gouvernement provisoire, l'autre contient un appel aux militaires belges.

» La fermentation, les rassemblements, tout présage de grands événements.

» En effet les rapports de ce qui se passe dans les divers quartiers de la ville sont à peine commencés que plusieurs membres du conseil aperçurent des ouvriers parcourant tumultueusement la cour de l'hôtel de ville, visitant ses remises et ses magasins et se dirigeant vers la porte des entrées du bâtiment de la régence.

» Le conseil se transporte au perron.

» On lui demande des armes et des cartouches.

» Il affirme qu'il n'a point d'armes ni de cartouches à sa disposition; que les cartouches provenant de la citadelle ont été remises il y a longtemps, à la garde communale et à la garde bourgeoise; que ce qui restait de fusils, les compagnies bourgeoises et le peuple l'ont reçu ce matin.

» Accourent d'autres ouvriers qui demandent un drapeau aux couleurs brabançonnaises et le mat des fêtes publiques pour l'y attacher, ces deux objets leur sont délivrés.

» Le drapeau tenu prêt depuis plusieurs jours est arboré sur la grand place, au sommet du mat (2).

» Le conseil rentré au Salon des séances fait convoquer à l'hôtel de ville Messieurs les chefs supérieurs des gardes bourgeoises et communales.

(1) Le 28 septembre 1830 de bon matin, lorsque les postes étaient encore occupés par les Hollandais, M. Ernest Druet, huissier-audencier au tribunal de 1^{re} Instance s'étant procuré un exemplaire de la proclamation du gouvernement provisoire en date du 26 septembre, qui délia les soldats belges de leur serment, se mit en devoir de la publier par toute la ville; à cet effet il fait chercher la cloche qui sert aux publications de la ville et se rendit sur toutes les places et dans tous les carrefours, proclamant la Révolution. Ce trait patriotique ne contribua pas peu aux événements de la journée du 28 septembre 1830. (Papiers de B. du Mortier).

(2) Ce mat fut planté en présence d'une grande partie de la garde bourgeoise et de la garde communale et le drapeau fut salué de leurs vives acclamations. Une méchante lithographie, œuvre de L. Gisler, rappelant la remise du drapeau à la garde civique le 31 mars 1831, montre ce drapeau, au sommet du mat encore érigé sur la grand place à cette époque. Elle est reproduite dans l'étude de M. O Leduc sur la Révolution de 1830 à Tournai et la Presse (1905).

» Informé que ces Messieurs qui rassemblent leurs gardes ne peuvent les quitter en ce moment, il s'occupe d'une proclamation qui est rédigée ainsi qu'il suit.... (elle a pour but de justifier l'administration qu'on avait accusé de recevoir des communications qu'elle n'avait pas fait connaître au peuple, et de détenir des armes qu'elle refuserait de lui remettre.

» On vient annoncer que le peuple fait battre la générale, qu'il a fait ôter la cocarde orange aux gardes communaux du poste de la grand'garde; qu'emmenant avec lui plusieurs compagnies de la garde communale qu'il a menacée, il quitte la grand place, se dirige vers les portes de la ville gardées par la troupe, vers la caserne des Capucins, où se trouve un bataillon de la 4^{me} Division et vers la caserne Saint Jean, tenue aussi par une partie de l'infanterie et un escadron de cavalerie.

» Il résulte d'un autre message, que des coups de feu ont été tirés contre la porte du beffroi, que cette porte d'entrée est enfoncée, enfin que le peuple s'est fait donner les clefs des portes qui conduisent aux cloches.

» Le drapeau aux couleurs tournaisiennes qui flottait en haut du beffroi disparaît, il est aussitôt remplacé par le drapeau brabançon.

» Le tocsin sonne.

» Le conseil interrompt toute délibération pour agir.

» Etant debout au perron de l'hôtel de ville, des coups de fusil lui apprennent l'attaque du poste voisin de la porte Saint Martin.

» La crainte se manifeste que la citadelle ne tire sur la ville, et tout de suite le conseil prend la résolution d'envoyer des parlementaires au général.

» Une députation est composée de messieurs de Hulst, Lecoq, Allard et du Bus.

» Elle part, et un instant après une vive fusillade fait présumer que les casernes sont attaquées.

» Le tocsin redouble.

» Le conseil apprend que les postes des portes de la ville, qui étaient commandés par des officiers, sont emportés sans effusion de sang et les soldats désarmés.

» Les agents de police envoyés dans différents quartiers pour s'enquérir de ce qui s'y passe,

viennent successivement faire rapport que l'alarme est universelle, mais que les personnes et les propriétés sont partout respectées, que seulement un major hollandais passant dans la rue de Cologne a perdu les marques distinctives de son grade et de son épée, arrachées par un homme du peuple, qui est venu en faire trophée sur la grand'place; enfin qu'un autre major hollandais rencontré dans la rue du Parc, ainsi qu'un sergent major furent aussi forcés d'ôter leur cocarde (1).

(1) L'attaque des postes et des casernes est ainsi rapporté par B. du Dumortier :

Le peuple était sans armes, il dépave les rues, il forge il aiguise les outils des métiers, et ose ainsi attaquer les postes armés des Hollandais. Après plus ou moins de résistance les postes des portes Marvis, de Morel, de St-Martin, de Lille, des Sept Fontaines et du Château sont successivement désarmés. La caserne des Sept Fontaines est attaquée et le peuple s'en empare. Ces premières victoires encouragent la bourgeoisie et le tocsin qui frémit de toutes parts appelle les citoyens à d'autres combats.

Mais du fond de la citadelle le général a ordonné de reprendre de vive force les postes militaires et déjà la troupe est partie des casernes pour s'en emparer. De nouvelles actions s'engagent aux portes de Morel et de Marvis et le peuple est encore vainqueur. Vers midi il se réunit sur la place publique pour se préparer à d'autres combats. Plusieurs, dans l'ardeur qui les anime voudraient attaquer la citadelle, l'une des plus fortes de la Belgique. Après qu'on leur eut fait comprendre l'impossibilité de réaliser cette idée chimérique toutes les vues se dirigent vers l'attaque des casernes d'infanterie et de cavalerie. D'abord le peuple se porte à l'attaque des casernes de St-Jean. Après une heure de combat il est repoussé, un détachement reste seulement pour empêcher toute sortie de ces casernes. Alors on se rend à la caserne des capucins; la garde communale, Schuttery, se joint au peuple pour se rendre maître de ce poste important. L'attaque est longue et meurtrière, et l'ennemi crénelé derrière ses murailles opposant aux efforts de la bourgeoisie une opiniâtre résistance, après quelques heures d'un feu le plus vif, on reconnut l'impossibilité du succès. C'est alors que des parlementaires conclurent une suspension d'armes momentanée, afin d'opérer par la famine et la désertion, ce qu'on n'avait pu obtenir par la force. En effet vers cinq heures du soir les troupes belges stationnées à la caserne d'infanterie de St-Jean se soulevèrent, enfoncèrent la porte et abandonnèrent la caserne aux habitants.

Cependant la citadelle menaçait toujours de bombarder la ville. Les canons et les mortiers étaient chargés, les méches étaient allumées. De l'esplanade des hommes du peuple faisaient feu sur les sentinelles de la citadelle et tout faisait craindre pour Tournai le triste sort qu'a depuis essuyé Anvers.....

Dans ces graves circonstances un patriote* se rendit à la citadelle pour régler une capitulation, et après bien des difficultés, il parvint à régler une capitulation qui, tout en laissant la ville sauve, entre les mains des patriotes avec tout le matériel qu'elle comprenait, laissait les forces de l'ennemi divisé, empêchait leur concentration dans la citadelle et laissait celle-ci sans garantie de vivres.

Cette capitulation ne fut terminée que le 29 à 2 1/2 heures du matin.

Le lendemain, au moment où l'on s'apprêtait à recommencer, parurent MM. Hotton et de Nieupoort se disant délégués du gouvernement provisoire qui, profitant de ce qui avait été fait, et des sentiments des soldats belges enfermés dans la citadelle parvinrent à opérer sans coup férir la reddition de cette importante forteresse.

(*) Le patriote dont il est question ci-dessus est Barthélemy du Mortier qui, bien que décrété d'arrestation et par conséquent

» La députation rentre au conseil et un de ses membres s'exprime à peu près en ces termes : à notre arrivée à la citadelle, le général avait fait expédier l'ordre aux casernes, de repousser la force par la force et de reprendre les postes occupés par le peuple; il venait aussi de prononcer que la ville serait mise en état de siège. Une discussion très vive s'engagea sur ces dispositions; enfin la députation obtint la cessation des hostilités, au moins pendant la durée des négociations. Votre collègue, M. Allard et un capitaine de la garde bourgeoise, M. du Mortier, que nous avons rencontré à notre départ de l'hôtel de ville se sont chargés d'accompagner et de protéger, jusqu'aux casernes, l'officier porteur des ordres du général.

» Les autres membres de la députation restèrent auprès du général et continuèrent les négociations. En voici le résultat : 1° la ville ne sera pas déclarée en état de siège 2° la porte principale de la grand'garde continuera d'être occupée par la garde communale 3° les portes de la ville seront confiées à la garde bourgeoise 4° enfin les troupes et le matériel de la caserne des Capucins seront évacués sur la caserne Saint Jean, et la régence s'engagera sur l'honneur à protéger cette évacuation.

» Le rapporteur de la commission ajoute que le général et son conseil délibèrent en ce moment sur cette espèce de capitulation et que l'assemblée recevra sans retard, des propositions définitives.

» Déjà on n'entend plus le feu des casernes, et par les ordres du peuple, aux coups de tocsin se mêle le son des cloches et des carillons.

» Les commandants et capitaines des gardes bourgeoises et communales et des notables sont convoqués à l'hôtel de ville pour traiter des conditions de la capitulation.

» L'assemblée adresse aux habitants une seconde proclamation, (pour leur rendre compte

jouant sa vie, ou tout au moins sa liberté, osa se rendre à la citadelle, où le général hollandais lui rappela même à quels graves dangers il s'exposait. Ce vaillant patriote avait déjà risqué sa vie à la tête du peuple, en prenant part à l'attaque des postes hollandais et des casernes; il reçut deux coups de feu dans ses habits et eut un homme tué à côté de lui. (Notes sur les décorés de la Croix de fer). En ce qui concerne la capitulation de la citadelle, obtenue par les délégués du gouvernement provisoire, nous verrons plus loin quel fut leur rôle en cette circonstance.

de la marche des négociations et les engager au calme et à la confiance).

» Les personnes convoquées arrivent successivement au salon des séances.

» L'assemblée reçoit du général une lettre (énonçant les conditions auxquelles il consent à l'évacuation de la ville par les troupes hollandaises, à l'exception des casernes Saint Jean).

» Pendant que l'assemblée délibère, se présente aussi sous la sauvegarde d'officiers citoyens, M. le lieutenant colonel de Guaita, du 6^{me} hussards, porteur d'une seconde lettre par laquelle le général demande de connaître de suite les dispositions des habitants parce qu'il faut que dans 2 heures les communications soient rétablies avec les casernes, de gré ou de force. Au contenu de cette lettre M. le lieutenant colonel ajoute que les témoignages d'intérêt qu'il vient de recevoir comme belge et comme liégeois, du peuple rassemblé sur la grand'place, lui fait espérer que son général et l'administration parviendront facilement à rétablir le bon ordre.

» Un membre se plaint de ce que des coups de fusil partent encore de la caserne des hussards.

» M. le lieutenant colonel expédie un nouvel ordre pour la remise duquel M. De le Vingne-Périer membre du conseil et son frère Denis, officier de la garde bourgeoise, se chargent de se faire donner accès à la caserne.

» Le conseil, après mûre délibération et de l'avis unanime de l'assemblée, répond aux conditions de la capitulation, (qu'il accepte, sauf quelques légères modifications).

» M. de Guaita est reconduit à la citadelle non sans quelques difficultés, son escorte étant trop faible pour braver les menaces d'un rassemblement qui paraissait avoir pris poste près de l'esplanade.

» Il est 5 heures (du soir).

» Le conseil informé que la ville est tranquille, que les maisons sont rouvertes, que le peuple est redevenu calme, suspend sa séance et convient de se réunir vers 7 heures, à l'étage de la grand'garde (halle-aux-draps, grand'place) pour y attendre l'ultimatum du général, et y passer la nuit.

» A 8 heures du soir, sont réunis dans la pièce de l'académie où se tient le premier cours de dessin, MM. Dupré, Charles Lecoq, De le Vingne, Allard, du Bus, Boucher, Vinchent, Boisacq et de Rasse.

» M. le commandant du corps des volontaires pompiers, convoqué à cette séance pour le service des incendies, y donne la certitude que tout le monde est dans le meilleur état et que les mesures sont prises pour que, le cas échéant, il sorte des dépôts sans confusion et soit mis tout de suite en activité.

» L'assemblée informée que M. Allard, l'un de ses membres, avait couru de grands dangers en se rendant aux casernes, au milieu de la fusillade, avec M. le capitaine du Mortier, pour faire cesser les hostilités, est prié de rendre compte de la mission qu'il a eu l'intrépidité de remplir.

» Entr'autres faits il rapporte qu'il a vaincu la résistance d'un certain nombre d'assaillants étrangers à la ville.

» M. De le Vingne rend aussi compte de sa mission à la caserne Saint Jean, cavalerie. L'assemblée exprime à ces messieurs toute sa reconnaissance.

» L'assemblée apprend que 7 personnes ont été tuées dans le courant de la journée et qu'il y a eu 15 blessés, tous appartenant à la classe du peuple et qu'un seul militaire a été légèrement blessé dans la caserne de la cavalerie (1).

» Elle reçoit une troisième lettre du général dont voici le contenu.

» Messieurs,

» Je fais le sacrifice de la conservation des clefs des portes de la ville, qui peuvent, par conséquent, être remises au corps de garde de la grand'garde, comme cela se pratiquait jusqu'à présent.

» L'évacuation de la caserne des capucins aura lieu à 4 heures du matin de la nuit prochaine, par la porte donnant sur le marché aux bêtes, et les remparts jusqu'à la caserne Saint Jean. Il faudra

(1) Dix patriotes perdirent la vie à la prise des casernes, le 28 septembre 1830 : trois furent tués à la caserne des Capucins, quatre à la caserne St-Jean, trois autres sont morts des suites de blessures reçues ce jour là ; trente et un blessés, à la caserne St-Jean et à la caserne des capucins, huit blessés dans l'attaque des postes ; presque tous ont reçu des coups de feu. Nous en donnerons plus loin le détail. (Papier B. du Mortier).

donc messieurs que vous preniez les dispositions nécessaires conjointement avec messieurs les commandants de la garde urbaine pour assurer l'exécution possible de ce mouvement. Il sera encore urgent de placer un poste de garde urbaine suffisant pour assurer la conservation des magasins, jusqu'à ce que nous ayons arrêté le mode d'évacuation.

» Quant à la distribution des vivres, qui, comme vous savez à lieu régulièrement le matin, je crois messieurs qu'il conviendrait pour la journée de demain, de les faire transporter dans les casernes ainsi qu'à la citadelle, pour éviter le premier jour, le contact entre les militaires et le bas peuple.

» Mais messieurs pour assurer l'exécution de vos bonnes intentions et des miennes, et pour éviter aux paisibles habitants de Tournay de nouveaux sujets de troubles, il convient de prendre les mesures les plus fortes pour faire cesser de suite toute espèce d'hostilité de part et d'autre. C'est pourquoi je vais donner les ordres pour que du côté des troupes toute hostilité cesse à l'instant.

» Je crois qu'il serait nécessaire, pour assurer provisoirement la communication entre vous et moi, ainsi qu'avec mes casernes, que vous fassiez établir un poste de correspondance près de chez M. Loizez et un à chaque caserne, ces derniers veilleront également à ce que de nouvelles insultes ne soient pas commises envers les troupes qui s'y trouvent. Agréez...

» Après avoir fait convoquer messieurs les chefs de la garde bourgeoise et de la garde communale à effet de concerter l'exécution de la capitulation, le conseil, en attendant leur arrivée, s'occupe du projet de la 3^{me} proclamation promise aux habitants.

« Ces messieurs qui étaient de poste à la grand'garde, prennent connaissance de la lettre ci-dessus transcrite, et tous sont d'avis que vu les dispositions du peuple il est impossible de songer à protéger contre lui le mouvement des troupes et de leurs magasins. La sûreté des gardes qui se chargeraient de ce service serait dit-on, compromise, et peut-être aussi celle de la magistrature.

» L'assemblée pourtant avise à divers moyens,

mais la plupart paraissent au premier abord devoir échouer.

» Finalement elle prend la résolution de faire devancer l'heure de l'évacuation de la caserne, de faire charger sur des voitures une partie des effets et notamment les armes; de faire partir ces voitures avec le bataillon, de doubler les postes du château, de morelle et de marvis, près desquels le convoi doit passer, et d'envoyer au général une députation pour l'informer de la position pénible où se trouve l'administration de la ville, et le prier de modifier en conséquence les mesures ci-dessus, les seules que l'administration puisse prendre, les ordres qu'il a donnés.

» Cette députation est composée de MM. Dupré et de Rasse, membres du conseil et de M. le capitaine du Mortier.

» Elle part à dix heures et demie.

» Le conseil présidé alors par M. Charles Lecocq reprend le travail de la 3^{me} proclamation, laquelle est arrêtée, ce soir même à onze heures et sera publiée le lendemain 29, au matin, immédiatement après le mouvement des troupes (1); le conseil restait en permanence.

» Profitant de la présence de messieurs les chefs de la garde bourgeoise pour s'entretenir de divers objets de service, prend en considération que les compagnies bourgeoises, exténuées de fatigue, ont besoin d'être renforcées.

» Que beaucoup d'artisans et d'ouvriers qui n'en font point partie, se sont armés aujourd'hui des fusils d'une partie de la garnison.

» Enfin qu'il y aurait utilité, sous plusieurs rapports de sûreté publique, de les incorporer dans les dites compagnies.

» Et vu ces motifs décide de mettre à la disposition de chaque capitaine une somme de cinquante florins qui servira à attirer dans la garde bourgeoise ces artisans et ouvriers.

» A cette fin autorisation est délivrée au receveur communal de payer la somme totale de 800 florins.

» Les rapports de la police font connaître que tous les quartiers de la ville sont parfaitement tranquilles.

(1) On en trouvera le texte dans le recueil des réglemens de la ville, p. 434.

» En ce moment arrive M. le capitaine Paris. Informé de l'état des choses relativement à l'accomplissement des conditions de la capitulation et voulant soustraire la ville, s'il est possible, aux dangers d'un bombardement, il déclare se dévouer avec sa compagnie, pour escorter le bataillon de la caserne des capucins et garder les magasins qui n'auront pu être évacués. L'assemblée le remercie. M. Paris quitte la séance pour aller compléter sa compagnie, dont une partie est de garde à la porte du château.

» L'assemblée en attendant le retour de sa députation, s'occupe des moyens de remplir les conditions de la capitulation concernant les subsistances, mais à cet égard jugeant que la présence de M. l'échevin Dupré est nécessaire et s'inquiétant d'ailleurs de l'absence prolongée de ses députés, car il est une heure de la nuit (donc le 29 septembre, à une heure du matin), elle écrit au général que le conseil de régence attend depuis trois heures le retour des députés qu'elle a eu l'honneur de lui envoyer; que leur présence est indispensable et qu'il veuille bien donner de suite une réponse propre à tout concilier. La même lettre informe M. le général et MM. les députés du dévouement de la compagnie Paris. Ce n'est qu'à deux heures seulement que les inquiétudes de l'assemblée cessent, et c'est pour apprendre de sa députation que le général tient à l'entière exécution de la capitulation et que tout ce qu'elle a pu obtenir c'est un ordre pour l'évacuation des troupes à trois heures et demi (du matin).

» Information en est donnée à M. Paris.

» M. l'échevin Dupré veut bien se charger d'assurer, s'il est possible, pour 7 heures du matin par l'intermédiaire des gardes communaux les distributions des vivres et des fourrages, tant à la citadelle qu'à la caserne Saint Jean.

» L'assemblée se sépare à 3 heures du matin pour se réunir encore dans le même local à 6 heures précises (le 29 au matin).

» A l'heure fixée, se rendent à cette réunion MM. Dupré, Lecocq, Allard, Boucher, du Bus, de Rasse, Vinchent et Boisacq.

» A son arrivée chacun apprend que les militaires sont sortis isolément des casernes et qu'ils s'approvisionnent dans les environs.

» Ces faits sont confirmés par une lettre du général qui prie l'administration de faire protéger les hommes de corvée qu'il envoie sans armes, de la caserne et de la citadelle pour les provisions des ménages.

» Le conseil a encore à s'occuper de la fourniture du pain, et comme aucun boulanger ne veut s'en charger, les offres de M. Charles Motte sont acceptées. Une autorisation de la faire effectuer pour le compte de la ville lui est délivrée.

» Est annoncée d'une manière positive l'arrivée à l'hôtel du Singe d'or, de deux commissaires du gouvernement provisoire, dont on avait vaguement parlé dans la séance de la nuit. Un instant après l'assemblée reçoit une lettre de ces Messieurs pour la convocation du Conseil. (On verra plus loin leur mission.) La séance est levée à 8 heures 1/2 du matin, pour être reprise à l'Hôtel-de-Ville.

» Le Conseil de régence arrivé de la grand'garde, où il a passé la majeure partie de la nuit, et siégeant à présent dans le salon ordinaire de ses séances reçoit la lettre des délégués du gouvernement provisoire, et déférant à leur désir convoque le Conseil, ainsi que les commandants et capitaines des gardes bourgeoises et MM. les Membres du Collège électoral, pour 10 heures du matin, le 29, à l'Hôtel-de-Ville.

* * *

La journée du 29 Septembre 1830, qui devait voir l'adhésion de la municipalité tournaissienne au gouvernement provisoire, et la nouvelle organisation du Conseil de régence, ne le cède pas en importance à celle du 28, et, comme pour celle-ci, c'est dans les procès-verbaux des séances du Conseil communal que nous en trouverons les détails les plus précis et les renseignements les plus sûrs.

C'est d'abord l'arrivée, à la séance, des commissaires du gouvernement.

» Le Conseil est présidé par l'échevin de Hulst; les délégués du gouvernement provisoire, chevalier Ch. Hotton, colonel et vicomte Ch. de Nieuport, aide-de-camp, sont introduits et communiquent leurs pouvoirs, signés du colonel baron Van der Missen, et datés d'Ath, 27 septembre 1830; puis ils demandent que le Conseil recon-

naisse le gouvernement provisoire, et signe une déclaration dont ils lui soumettent le texte.

« Nous, membres du Conseil de régence de la Ville de Tournai, déclarons par les présentes, reconnaître le gouvernement provisoire établi à Bruxelles en date du 26 septembre 1830 et nous engageons à suivre ses ordres en tout point, ainsi que de le seconder de tous nos moyens. »

MM. les délégués rappellent les événements de Bruxelles, ceux de la ville d'Ath, et font sentir la nécessité d'adhérer sans délai.

Le Conseil ayant à se concerter, comme corps délibérant, demande de se retirer, cinq minutes lui sont accordées.

La première pensée généralement manifestée est de ne pas se décider en pareille matière d'après les affections ou opinions politiques personnelles, mais d'après l'intérêt bien pesé de la ville et de ses habitants; il fallait apprécier tout à la fois les conséquences d'une adhésion ou d'un refus. Il y avait à choisir entre deux dangers, le bombardement de la ville par la citadelle, et le soulèvement du peuple. Dans cette hypothèse très probable, la ville se trouvait exposée aux plus graves désordres à l'intérieur, et ces désordres pourraient conduire à des provocations contre la citadelle, de nature à réaliser la première crainte, le bombardement.

Un instant de réflexion donne ouverture à la proposition d'une adhésion avec réserve ou condition, pris égard à la nature des pouvoirs de MM. les délégués.

Le Conseil ayant besoin de quelques explications fait prier M. le vicomte de Nieupoort de venir les lui donner; mais il déclare ne pouvoir se séparer de son collègue. Alors on fit prier MM. les délégués de se rendre ensemble dans les Salons du Musée (où le Conseil s'était retiré). M. Ch. Motte se trouvait encore dans le lieu ordinaire des séances.

En même temps vu l'urgence et la gravité des circonstances, l'on donne ordre au secrétariat d'appeler, pour renforcer les premiers notables qui déjà arrivaient successivement, tous les citoyens dont l'état ou les fonctions pouvaient caractériser la notabilité.

MM. les délégués, après une première communication du Conseil, insistent et se plaignent

de la perte d'un temps précieux à leur mission.

La ville paraît être menacée et sa sûreté compromise.

Les Membres du Conseil et les notables déjà survenus discutent les dispositions de l'acte dont il s'agit. La discussion a pour résultat que MM. les délégués consentent à supprimer la finale du projet.

Du reste, l'assemblée prenant en considération les derniers événements de Bruxelles et l'établissement dans cette capitale, d'un gouvernement provisoire pour toute la Belgique, considérant aussi 1° que le premier besoin d'un peuple est d'être gouverné; qu'au nombre des nécessités les plus impérieuses est celle de prévenir l'anarchie; 2° que le vœu général se prononce pour la reconnaissance du gouvernement provisoire; 3° que les magistrats d'une ville doivent avant tout pourvoir au salut public en maintenant autant qu'il est en eux l'ordre et la tranquillité, et en employant tous les moyens de faire respecter les personnes et les propriétés, est d'avis d'adhérer, mais avant que de souscrire l'acte d'adhésion, l'assemblée fait la motion qu'il soit soumis à tous les notables dans la salle ordinaire des séances, où se rendent toutes les personnes qui se trouvaient dans les salons du Musée.

MM. les échevins de Hulst et Du Pré sont forcés de quitter successivement l'assemblée.

La séance est reprise après avoir été interrompue pendant une heure environ.

MM. les délégués présentent l'acte convenu en demandant qu'il soit signé d'abord par le premier magistrat.

Vu l'absence de MM. les Bourgmestre et Echevins, les uns retenus ailleurs pour un service public, les autres indisposés, MM. les délégués appellent au fauteuil M. Charles Lecocq, comme le premier en rang des conseillers de régence: Vous êtes donc Bourgmestre, disent ces Messieurs, signez le premier.

M. Lecocq s'étant placé au fauteuil, donne lecture de l'acte dont il s'agit et dit: Messieurs, je vais procéder dans les formes ordinaires en recueillant d'abord les voix du Conseil suivant l'ordre de présence, et je pose ainsi la question: Etes-vous d'avis d'obtempérer à la demande de

MM. les délégués. Signez-vous après moi l'acte d'acquiescement?

» Tous les membres du Conseil présents, individuellement interpellés, répondent affirmativement.

» M. Lecocq adresse alors la même question à MM. les notables en masse et la réponse affirmative est unanime.

» Sur ce, M. Lecocq signe; MM. les conseillers de régence signent ensuite dans l'ordre indiqué, et les notables immédiatement après. Cet acte est de la teneur suivante :

« Nous, membres du Conseil de régence et nous, habitants notables de la Ville de Tournay, déclarons par la présente reconnaître le gouvernement provisoire, établi à Bruxelles, en date du 26 septembre 1830. »

» MM. les délégués ayant à s'occuper des dispositions urgentes relativement à la citadelle et à l'arrivée d'une batterie d'artillerie venant d'Ath et d'une troupe de patriotes volontaires actuellement à Pecq, annoncent en se retirant, qu'ils reviendront reprendre leur communication l'après-midi.

La séance du Conseil est prorogée à trois heures, un plus grand nombre de notables y seront convoqués (1).

L'après-midi du même jour fut consacrée aux pourparlers pour la reddition de la citadelle, qui ne devaient pas aboutir ce jour-là, et à la réorganisation du Conseil de régence.

» A l'ouverture de cette séance (29 septembre, 3 heures de l'après-midi), M. de Hulst dit qu'il veut faire preuve de bonne volonté en se rendant au Conseil, mais que sa santé ne lui permet pas d'y rester longtemps et il prie M. Ch. Lecocq de prendre la présidence.

» M. le Président fait part à l'assemblée de tout ce qui s'est passé à l'Hôtel-de-Ville dans le courant de la matinée.

» L'acte de reconnaissance du gouvernement provisoire est couvert de nouvelles signatures.

(1) Nous croyons que ce procès-verbal si important, au point de vue historique, comme d'ailleurs ceux des différentes séances des 28, 29 et 30 septembre, n'ont jamais été publiés, ni même consultés. Ils présentent cependant un intérêt considérable, et c'est ce qui nous a engagé à les reproduire presque intégralement. Ils donnent d'ailleurs une narration des événements qu'aucun récit contemporain ou postérieur n'a égalé.

» MM. les délégués viennent présider l'assemblée. Ils disent que pour la tranquillité de la ville ils ont fait donner l'ordre à l'artillerie et aux troupes patriotes, renforcées depuis le matin d'un détachement commandé par une personne du nom Bohels, de ne pas y entrer jusqu'à ce qu'ils connaissent les intentions du général commandant la citadelle et de la partie de la garnison bloquée dans les casernes.

» Lecture est faite de la lettre que ces messieurs adressent au général; ils lui demandent une entrevue dans quelque lieu que ce soit, en présence de cent volontaires armés et de cent hommes de ses troupes.

» Est aussi fait lecture du projet de proclamation adressé par les délégués du gouvernement à la population tournaissienne.

» ... les délégués annoncent ensuite qu'ils vont, en vertu de leurs pouvoirs, s'occuper un instant d'intérêts secondaires, d'intérêts civils.

» Des informations sont prises sur l'état actuel du personnel de l'administration, sur la représentation de la ville.

» Immédiatement après, MM. les délégués disent qu'au gouvernement déchu a succédé un gouvernement nouveau, qu'aux administrations anciennes doivent succéder des administrations nouvelles, mais que la régence de Tournay qui vient d'adhérer au gouvernement provisoire, sera confirmée dans ses fonctions par le gouvernement, si elle les veut continuer.

» La régence n'accepte que pour le cas que ce soit le vœu unanime de tous les notables.

« Ce vœu étant exprimé par acclamation, MM. les délégués font tenir acte que le Conseil de régence est par eux et à l'unanimité des notables, provisoirement maintenu dans l'exercice de ses fonctions.

La régence à son tour prie MM. les délégués, vu l'absence et l'état de santé de plusieurs de ses membres, de lui adjoindre quinze personnes qui seraient nommées dans le sein de l'assemblée, sans exclure qui que ce soit, pour partager ses fonctions.

» Cette proposition étant adoptée, MM. les délégués déclarent que c'est chose décidée et par eux confirmée.

» Ils quittent l'assemblée, promettant d'y revenir lorsqu'ils auront reçu la réponse de M. le général de Wautier.

» L'on convient que la nomination sera faite au scrutin secret, à la majorité relative, et que chaque bulletin portera 15 noms.

» M. le Président fait faire, d'après l'acte d'adhésion, l'appel nominal de ceux qui l'ont signé. La liste des signataires est arrêtée comme suit :

1. MM. Allard Lactance, membre du conseil de régence.
2. Allard-Pecquereau, offic. de la garde communale.
3. Allard fils.
4. Bariseau, propriétaire.
5. Bélin, avocat.
6. Boisacq-Spreux, Président du tribunal de commerce et membre du conseil de régence.
7. Bron-Lerat, propriétaire et négociant.
8. Boucher-Lefebvre, membre du conseil de régence.
9. Bossaert, fils, officier de la garde communale.
10. Coniart-Mascart.
11. Clainpanain, fabricant.
12. Crombé Auguste, juge au tribunal de commerce.
13. Cuvelier, procureur du roi.
14. de Hulst, 1^{er} échevin de la ville de Tournai.
15. Delevingne J.-B., président de la chambre de commerce, et membre du conseil de régence.
16. de Rasse René, membre du conseil de régence.
17. du Bus François, membre du conseil de régence.
18. Drogart Romain, secrétaire de la régence.
19. Doignon, avocat.
20. Delemarre, négociant,
21. de Villers-van der Gracht, major de la garde bourgeoise.
22. du Mortier-Rutteau (Barthélemy).
23. du Pré Gaston, juge de paix.
24. de Formanoir de la Cazerie, receveur des accises.
25. Dumon-Dumortier, propriétaire et fabricant de chaux.
26. Dachy J.-B., cultivateur.
27. de le Haye-Verdure, propriétaire, major de la garde bourgeoise.
28. de St Marcq, officier de la garde bourgeoise.
29. du Sart-de le Vingne, négociant.
30. de le Vingne-Goblet, négociant.
31. Fontaine, avocat et offic. de la garde communale.
32. Foucher-Dubruille, offic. de la garde bourgeoise.
33. Goblet Emile, officier de la garde bourgeoise.
34. Hebbelinck, chirurgien.
35. Henry-Haghe, membre du collège électoral.
36. Hanotiaux-Loizet, négociant.
37. Hubert, avocat.

38. MM. Lecocq Charles, membre du conseil de régence.
39. Lefebvre Léopold (le Baron).
40. Leman Benoit, négociant.
41. Liénart-Lefebvre, propriétaire.
42. Liénart-Sacqueleu, propriétaire.
43. Landas, chauffournier.
44. Motte-Dewolf, avocat.
45. Macau.
46. Morel, avocat.
47. Neesen, officier de la garde bourgeoise.
48. Nève François.
49. Overman, fabricant manufacturier.
50. Olislagers, propriétaire.
51. Pollet-Dath, marchand de drap.
52. Pollet-Liénart, brasseur.
53. Rutteau-Camarte, membre du conseil de régence.
54. Renard-van Iseghem.
55. Sacqueleu fils, officier de la garde bourgeoise.
56. Tonnelier Alexandre, fabricant.
57. Tonnelier fils, officier de la garde bourgeoise.
58. Tonnelier Ernest, fabricant.
59. Vinchent, membre du conseil de régence.
60. Verdure Louis, fabricant.

On commence ensuite les opérations du scrutin, et le dépouillement des bulletins est interrompu par le retour des délégués du gouvernement.

» Ils s'empresent de communiquer à l'assemblée la réponse de M. le général de Wautier, dont il résulte que cet officier commandant désire connaître par écrit l'objet de leur mission. Il faut des formes, dit M. le vicomte de Nieuport, l'honneur, le devoir militaire le prescrit; le général le sait, il espère que l'observance des formes lui fera gagner du temps. Nous, nous voulons en finir promptement sans effusion de sang. Nous dirons au général que les écrits ne pourraient que traîner inutilement les choses en longueur et nous insisterons pour l'entrevue demandée.

» MM. les délégués communiquent leur projet de réponse et prient l'assemblée de ne faire publier leur proclamation du matin, qui est imprimée, qu'après la réception de la seconde lettre de M. de Wauthier.

» Ces Messieurs quittent la salle des séances.

» Le dépouillement des bulletins est continué. M. le Président proclame membres adjoints du Conseil de régence, et invite à prendre séance en cette qualité, Messieurs :

- | | |
|-----------------------|------------------------------|
| 1. Leman Benoit. | 9. Savart Martel. |
| 2. Dumon-Dumortier. | 10. Pollet-Dath. |
| 3. Dumortier-Rutteau. | 11. Crombé Auguste. |
| 4. Dath Charles. | 12. Lefebvre-Meuret. |
| 5. Cuveller. | 13. Doignon Charles, avocat. |
| 6. Paris Henri. | 14. de le Haye-Verdure. |
| 7. Hubert Augustin. | 15. Liénard-Lefebvre (1). |
| 8. Brédât Léopold. | |

» La nouvelle administration de la ville se trouvant ainsi constituée, elle prend la résolution de se réunir demain à 9 heures. Les lettres de convocation porteront l'ordre du jour suivant : Nouvelle organisation du Conseil augmenté de 15 membres.

» L'un de MM. les commissaires délégués du gouvernement vient donner lecture de la seconde lettre de M. le commandant supérieur de la citadelle, laquelle ne contient rien de positif, et de la réponse qu'ils se proposent de lui faire.

» Cette communication officieuse ne donne lieu à d'autres résolutions que d'ajourner à demain la proclamation dont il a été plusieurs fois question dans le courant de la journée et cela pour ne pas troubler le calme actuel de la ville.

» Au moment de lever la séance, il est porté à la connaissance de l'assemblée qu'une centaine de militaires belges sortis des casernes et de la citadelle, demandent le logement et la nourriture.

» Ce soin est confié à un comité composé de MM. Dumon-Dumortier, de Rasse, Lefebvre-Meuret et Liénart-Lefebvre, et pour qu'il soit rempli convenablement, l'assemblée laisse la plus grande latitude à MM. les membres du comité.

*
* *

La journée du 30 septembre se passe en pourparlers et en négociations pour la reddition de la citadelle. C'est encore dans les procès-verbaux des séances du Conseil de régence que nous en trouvons toutes les péripéties.

... après lecture du procès-verbal, et nomination de quatre nouveaux échevins, le Conseil nomme quatre commissions, savoir : Commission militaire, — des finances, — des travaux, — de l'intérieur.

» Sont nommés membres de la Commission

(1) On remarque, que parmi les élus il en est un certain nombre qui ne faisaient pas partie de l'assemblée des notables.

militaire : MM. Dumon-Dumortier, R. de Rasse, Henri Paris, Marc Lefebvre, Auguste Crombé; M. De le Haye lui sera adjoint à son retour.

» Les affaires militaires étant les plus urgentes et ne comportant le moindre délai, cette Commission se constitue de suite et le Conseil lui délègue tous ses pouvoirs, s'en rapportant à sa prudence pour les actes de haute administration.

» Ses attributions embrassent les vivres et les subsistances des soldats, tout le matériel des casernes, le service des gardes communales et bourgeoises, les prestations de toute nature et autres objets analogues.

Sont ensuite nommés les membres des autres commissions.

» La position d'une mère de famille dont le mari a été tué dans la journée du 28 septembre, est prise sur-le-champ en considération et la Commission de l'intérieur est priée de s'en occuper à sa première réunion.

» Un rassemblement de 400 personnes s'étant présenté ce matin à la porte d'un membre du Comité de charité de Sainte-Marguerite, et vu la nécessité de remédier à cette espèce de désordre, qui pourrait aller croissant si des mesures promptes n'étaient pas prises pour l'arrêter, la Commission de l'intérieur se retire dans son bureau et revient immédiatement après, présenter un projet qui est adopté pour être imprimé et publié.

Nous nous contenterons de dire en résumé qu'il annonce de nouvelles distributions et promet du travail aux ouvriers. En même temps une circulaire aux maîtres des pauvres les engage à visiter fréquemment les pauvres de leur quartier, à les engager au calme et à les inviter à remettre les armes qu'ils peuvent détenir, à la grand'garde, où chaque fusil leur sera payé 4 francs.

» MM. les députés du gouvernement entrent en séance. Ils donnent communication des conditions de la reddition de la citadelle par eux proposée au général de Wauthier dans la soirée d'hier. Le général, dit l'un d'eux les a reçus avec une dignité militaire. Il a compris sans doute la force des circonstances actuelles. J'attends sa réponse pour dix heures.

» MM. les commissaires donnent aussi communication des conditions de la capitulation de la

ville d'Ath, lesquelles sont en rapport avec celles proposées pour Tournay. L'assemblée les remercie de leur sollicitude, et ces Messieurs, en quittant l'assemblée, la prient de prendre des mesures pour la conservation du matériel qui se trouve dans les casernes Saint-Jean. Immédiatement un membre de la Commission militaire fait connaître que ces mesures sont prises par la dite Commission.

» MM. les députés du gouvernement accompagnés de quelques officiers des gardes bourgeoises viennent à la séance et communiquent la substance de la réponse du général aux propositions faites pour la reddition de la citadelle. Ces Messieurs disent que le général désire connaître officiellement l'acte de reconnaissance du gouvernement provisoire par la régence et donnent lecture de la dernière lettre qu'ils se proposent de lui écrire, en lui transmettant la copie dudit acte.

» Diverses observations sont faites relativement aux difficultés présentes de la continuation du service actif des gardes bourgeois, tous exténués de fatigue, et au besoin de refonder et réorganiser en un seul corps, la garde bourgeoise proprement dite et la garde communale, pris égard surtout à ce que les ouvriers qui font partie de cette dernière garde reçoivent un florin par jour, et les ouvriers incorporés dans l'autre depuis hier, chacun cinquante cents.

» Cet objet est pris en sérieuse considération et comme son importance exige mûr examen, il est décidé de s'en occuper à une prochaine séance après y avoir réfléchi.

» MM. les délégués du gouvernement introduits à l'instant même de leur arrivée, rendent compte de la lettre reçue du général qui demande d'avoir le temps de s'assurer auprès du quartier-général du prince Frédéric du véritable état des choses, et l'un d'eux fait lecture de la réponse ferme et énergique qu'ils lui adressent. Après ce projet de réponse, MM. les délégués donnent également communication d'un projet de proclamation qu'ils vont adresser aux habitants pour les faire courir aux armes, et attaquer la citadelle si l'ultimatum du général n'est pas satisfaisant.

« Plusieurs membres de l'assemblée s'empres-

sent de représenter que la publication de cette proclamation va causer en ville de grands désastres. Elle va, dit-on, répandre la terreur et sacrifier une partie de la population. L'assemblée prie Messieurs les délégués de considérer qu'il y a une énorme différence entre la population de Tournay composée de 24.000 individus, dont 16.000 dépendent de la charité publique, et la population des villes d'Ath, de Mons et de Bruxelles. Ici, ajoute-t-on, vous ne trouverez pas 1500 hommes qui courront aux armes pour l'attaque de la forteresse qui nous menace. Les citoyens armés sont harassés de fatigue et n'ont pas assez de munitions. N'agitions pas le peuple, n'inspirons pas de terreur, soyons calmes au moment de la crise et avec le calme nous serons plus forts que ceux de la citadelle.

» MM. les députés ne voulant rien prendre sur leur responsabilité si cette proclamation n'est pas publiée, MM. les membres du Conseil assument tous, sur leur tête, la responsabilité des événements. Ils protestent d'être en ce moment l'organe de tous leurs concitoyens. Encore une fois ils supplient MM. les députés de ne pas faire publier leur proclamation, et se chargent d'écrire au général ou de lui envoyer une députation.

» MM. les députés consentent à ne rien faire sans le conseil de l'administration de la ville. Ils lui notifient qu'ils vont voir les approches de la citadelle et laissent sur le bureau pour être remise de suite au général, la dépêche dont la lecture vient d'être faite. Cette dépêche est envoyée.

» M. le Président appelle toute l'attention de l'assemblée sur l'état de crise de la ville, et recommande d'être calme.

» Un membre connaissant le caractère du général de Wautier et estimant qu'il ne faut user que d'une force morale, fait la proposition de l'envoi d'une députation. Cette proposition étant adoptée, il est résolu d'en informer de suite MM. les députés, qui sont : MM. Ch. Lecocq, Léopold Lefebvre, Vincent, Cuvelier, Savart, Boisacq et Brédart.

» Il s'agit ensuite d'écrire au général pour obtenir un sauf conduit. Se présente la question de savoir si la lettre du conseil sera communiquée à MM. les Députés avant d'être transmise, et cela

pour répondre à la franchise avec laquelle ils ne cessent d'agir.

» L'assemblée reçoit un projet de lettre à adresser au général et pendant qu'elle s'en occupe diverses informations lui sont données par des membres rentrant au salon des séances, sur l'état de la citadelle et de la caserne Saint Jean. Rapport est fait qu'il s'agit encore d'une tentative sur la citadelle et même d'une barricade au passage des moulins sur le rempart, pour empêcher que les troupes de la caserne Saint Jean rejoignissent celles de la forteresse. D'une part on craint un mouvement populaire, une émeute; d'autre part on s'efforce de diminuer le danger.

» Finalement après avoir délibéré sur les meilleurs moyens d'éviter en ce moment l'effervescence du peuple, et de ne pas contrarier les dispositions de MM. les Députés, l'assemblée pénétrée de l'effet moral que des hostilités produiraient sur les femmes et les enfants, est d'avis qu'il faut, à tout prix empêcher le soulèvement de la populace.

» Plusieurs membres s'offrent de loger chez eux les officiers et soldats hollandais renfermés dans la caserne Saint Jean, afin de favoriser par ce moyen la reddition de la caserne, et d'ôter au peuple la pensée de se réunir pour aller de nouveau l'attaquer.

» Puis est reprise la rédaction de la lettre à M. le général de Wautier laquelle est enfin adoptée.

» L'assemblée attend pour l'expédier, le retour de MM. les délégués du gouvernement.

» Arrive M. le Chevalier Hotton. Il dit que les deux heures données au général pour se rendre sont écoulées et qu'il vient en prévenir le conseil; il ajoute que l'artillerie de la citadelle d'Ath fera la brèche et que si Tournay ne peut pas ou ne veut pas faire l'attaque, d'autres villes voisines viendront la faire.

» Par réciprocité la lettre projetée pour le général lui est communiquée, et il l'approuve.

» L'assemblée lui ayant fait entrevoir le succès qu'elle en espère, il convient de ne pas faire pour l'attaque ce qu'elle ne désire pas qu'il fasse, et attendu que M. le général n'a point encore

répondu, l'assemblée le consulte sur la question de savoir s'il y a opportunité d'expédier aujourd'hui la lettre qu'il vient d'approuver, à cet égard il se manifeste une assez grande divergence d'opinions. Après une assez longue discussion il est décidé que la lettre dont il s'agit et que l'on date du 1^{er} octobre, partira demain à 7 heures du matin et que la députation se réunira à l'hôtel de ville à 9 heures.

— Ainsi se termine cette longue journée de négociations énervantes, pendant lesquelles le peuple garda une attitude calme et prudente qui devait recevoir le lendemain sa récompense.

* * *

La nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre se passa en pourparlers entre les délégués du gouvernement provisoire et le commandant hollandais de la citadelle, sans l'intervention de la régence, qui n'en fut informée que le 1^{er} octobre au matin, au moment d'entrer en séance, pourparlers qui avaient abouti à la reddition, aux mains des patriotes, de la forteresse avec toutes ses munitions.

» L'assemblée apprend que des négociations sont entamées à l'hôtel du singe d'or entre MM. les députés du gouvernement et M. Degueta lieutenant colonel des hussards n° 6 et Van Lelyverd, capitaine commandant du génie, pour la capitulation de la citadelle.

» La députation qui s'est rendue à la citadelle auprès de M. le général de Wauthier pour traiter de la capitulation, rentre dans l'assemblée et rend compte du résultat de sa mission.

Tels sont les termes, d'un laconisme déconcertant, dans lesquels la grande nouvelle est relatée au procès verbal de la séance du conseil de régence du 1^{er} octobre.

Autant les négociations préliminaires avaient été minutieusement décrites, parce qu'il s'agissait alors de prendre toutes sortes de précautions, et de se mettre à couvert en cas d'insuccès final, autant en présence du fait accompli, du résultat acquis, le procès verbal devenait concis, et pis que cela, muet, car il n'y est pas dit pourquoi ni

comment la citadelle s'est rendue, *ni même qu'elle s'est rendue!*

Le conseil décide de porter l'heureux évènement à la connaissance du peuple par une proclamation dont les termes sont arrêtés aussitôt :

Concitoyens.

Vos inquiétudes vont cesser.

La citadelle est rendue.

Le conseil d'administration de la ville, parlant au nom de ses administrés a pris, sous la sauvegarde des habitants, les militaires hollandais de tout grade qui préfèrent retourner dans leurs foyers. La parole que nous avons engagée c'est la vôtre vous la tiendrez religieusement; vous respecterez les personnes et les propriétés.

Vous êtes Belges, vous êtes Nerviens, c'est tout dire.

Nous comptons sur vous pour le calme et le bon ordre; le bon ordre est nécessaire pour atteindre le but : *le bien-être général.*

L'entrée de la citadelle et des casernes est interdite au public, dans l'intérêt de leur conservation pleine et entière. La garde bourgeoise y a pris poste.

Tournai le 1^{er} octobre 1830 à 4 heures de relevée, en séance permanente du conseil d'administration de la ville.

(Signé) D. de Hulst, L. Dupré, Ch. Lecocq, Léop. Lefebvre, Delvingne, Allard, Rutteau-Camarte, Boucher-Lefebvre, du Bus, de Rasse, Vinchent, Boisacq-Spreux, Benoit Leman, Dumon-Dumortier, Dumortier-Rutteau, Ch. Dath, Cuvelier, Henri Paris, Hubert, Savart, Lefebvre-Meuret, Pollet-Dath, Auguste Crombé, Delhaye, Doignon, Liénart-Lefebvre (1).

Une seconde proclamation, adressée *aux braves habitants de Tournay*, par les commissaires du gouvernement, est aussi envoyée à l'impression, puis le conseil, de l'air le plus tranquille du monde, aborde d'autres sujets de délibération.

« La garde nationale paraissant désirer des instructions avant que de reconnaître la commission militaire instituée par le conseil d'administration de la ville, il est résolu de l'informer officiellement ainsi que MM. les commandants

(1) Nous ne donnons pas le texte de l'acte de capitulation qui se trouve dans le recueil des réglemens communaux imprimés et qui a figuré dans la *Revue Tournaisienne*, 1^{re} année, page 77.

de la garde bourgeoise et du corps des pompiers, de la délégation donnée à cette commission.

» L'assemblée s'occupe des mesures à prendre pour l'occupation de la citadelle, de manière à ce que la ville soit en pleine sécurité relativement à la poudrière.

Cet objet est renvoyé à la commission militaire chargée de s'entendre avec MM. les commissaires du gouvernement et MM. les commandants des gardes bourgeois.

» Un membre demande que la proposition déjà faite d'envoyer une députation à Bruxelles reçoive son exécution. A l'instant sont nommés membres de cette commission MM. Ch. Lecocq, du Bus, du Mortier et Charles Dath. Leur mandat est d'annoncer au gouvernement provisoire 1^o l'adhésion de l'administration et des habitants notables 2^o la reddition de la citadelle et de tous les forts [et 3^o de réclamer du gouvernement provisoire le rétablissement de la province du Tournaisis].

» Il est proposé de venir au secours des tournaisiens blessés dans la mémorable journée du 28 septembre 2^o des épouses, pères, mères et enfants de ceux qui ont été tués, 3^o des familles de ceux qui ont combattu à Bruxelles pour la défense de la patrie, en manière telle que chaque famille reçoive une compensation des pertes qu'elle a éprouvées.

» M. le lieutenant colonel de la garde bourgeoise vient demander des instructions sur le pouvoir auquel il est maintenant subordonné [c'est la commission militaire].

L'assemblée profite de cette occasion pour témoigner à M. le commandant combien elle apprécie les services qu'il ne cesse de rendre et lui promet de faire ce qu'elle pourra pour qu'il soit définitivement nommé commandant de place à Tournai.

Mais le peuple de Tournai n'est pas demeuré aussi calme que ses magistrats. Il suit avec anxiété les péripéties des négociations et apprend, dès le matin que les événements les plus graves se préparent, malgré le mystère dont on entoure les négociations pour ne pas donner prétexte à un mouvement populaire.

La garde urbaine et la garde communale sont convoquées pour midi sur la grand'place, où elles devront se réunir sans bruit, d'après les instructions du Bourgmestre (arch. mod. 1830 p. 61).

C'est un va et vient continu entre la grand'place et le quartier de la citadelle, envahi par la foule.

Tout à coup la nouvelle de la capitulation définitive parvient au conseil et, suscite une émotion indescriptible. C'est une explosion de joie : il faut faire carillonner! puis un retour immédiat aux règles de prudence dont l'administration communale ne s'est jamais départie dans les circonstances

difficiles qu'elle venait de traverser. Laissons encore une fois parler les procès verbaux des séances, auxquels nous avons déjà fait tant d'emprunts :

« A 6 heures et demie plusieurs membres de l'administration arrivent de la citadelle annonçant que les gardes bourgeoises vont y faire leur entrée. A cette heureuse nouvelle, chaque membre de l'assemblée manifeste la plus vive émotion. Tout de suite est prise la décision de faire sonner et carillonner, mais quasi en même temps l'exécution des ordres projetés est suspendue : on craint de l'agitation et une commotion provoquée par la chute du jour, on fait objecter que la proclamation de l'administration qui doit annoncer la reddition et l'occupation de la citadelle n'est point encore imprimée. On craint que la foule n'aille se précipiter aux portes des magasins, des casernes et des poudrières. On fait aussi observer que les ouvriers viennent de quitter les fabriques et que la plupart des compagnies bourgeoises, compris le corps des volontaires pompiers, sont sur les glacis aux portes de la forteresse, et à celles de la ville, de sorte que s'il y avait du désordre dans quelque quartier il serait impossible d'y remédier ; pour ces motifs l'assemblée prend la résolution de ne faire sonner et carillonner que demain à 7 heures du matin, au moment de la publication de la dite proclamation.

« Un membre de l'administration, capitaine de l'une des compagnies de la paroisse Saint-Quentin vient faire le rapport suivant : les glacis de la citadelle étaient couverts d'une population sans armes. Le peuple armé stationnait devant les portes extérieures. A 5 h. 1/2 du soir, MM. les commissaires du gouvernement arrivent et font prévenir M. le général qu'ils se présentent pour entrer. Aussitôt la première porte est ouverte.

« Les troupes tournaisiennes précédées de MM. les commissaires du gouvernement s'avancent au pas accéléré, l'arme au bras, et dans l'ordre suivant : 1° M. le lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, 2° une compagnie de cette garde, 3° le corps des volontaires-pompiers portant le drapeau belge, 4° enfin trois compagnies de la garde bourgeoise. Au moment où ce cortège se met en mouvement, des acclamations éclatèrent de

toutes parts. Arrivées à la porte d'entrée, qui était fermée, les troupes font halte sur le pont. Une estafette est envoyée au général qui ordonne d'ouvrir, et les patriotes font leur entrée portant l'arme et les tambours battant aux champs.

« Ils s'avancent ainsi jusqu'au fond de la place d'armes ; un mouvement de front est commandé et les soldats hollandais mettent bas les armes déposant sabres et gibernes. Enfin ils sortent avec leurs bagages.

A l'instant le drapeau belge est planté sur les remparts au milieu de nouvelles acclamations.

Le Conseil acclame à son tour la libération du sol tournaisien, mais sa première pensée est d'accomplir un acte de reconnaissance envers l'un des corps de notre milice communale qui avait montré le plus grand dévouement à la cause publique en ces jours mémorables.

« Sur la proposition d'un membre, tendant à ce que MM. les officiers du corps des volontaires-pompiers soient autorisés dès à présent, à porter l'épaulette, l'assemblée, vu les services signalés que ce corps a rendus depuis son organisation qui date de 1821 et plus particulièrement depuis un mois sans interruption, vu le pouvoir discrétionnaire qui lui est attribué par MM. les délégués du gouvernement, considérant que l'autorisation dont il s'agit a déjà été demandée à plusieurs reprises, que chaque fois cette demande a été fortement appuyée par l'administration de la ville, enfin que le 15 septembre dernier elle était à la veille d'être obtenue du gouvernement déchu, voulant aujourd'hui dans une circonstance solennelle donner au corps des volontaires-pompiers un témoignage de sa reconnaissance, accorde à ces officiers la distinction qui leur a été promise. La forme des épaulettes sera ultérieurement déterminée ; il en sera fait cadeau au nom de la ville.

En ce moment le chevalier Hotton vient à son tour saluer la Régence. Il la félicite de sa patriotique conduite et lui annonce qu'il part pour Bruxelles faire son rapport au gouvernement provisoire. Il laisse en ville l'artillerie qu'il a amenée d'Ath et qu'il avait été d'abord question d'envoyer à Bruxelles.

« M. le commissaire s'étant retiré, l'ordre de

sonner et carillonner au beffroi et dans toutes les paroisses demain à 7 heures du matin, à 11 heures et à 7 heures du soir pour célébrer la prise de possession de la citadelle, est expédié.

La *Feuille de Tournai* du 3 octobre rendit compte brièvement des événements du 1^{er}; et le *Courrier de l'Escaut*, sans entrer dans le détail des événements (nous avons déjà dit que la *chronique locale* n'existait pas encore en ce temps-là) rend hommage aux délégués du gouvernement pour la manière dont ils ont conduit les négociations pour la reddition de la citadelle. Leur éloge, dans le journal auquel collaborait activement Barthélémy du Mortier, qui avait trouvé, à un moment donné, qu'on n'agissait pas assez vigoureusement, a une valeur particulière.

On doit les plus grands éloges à la fermeté, à l'énergie des dignes commissaires du gouvernement provisoire arrivés récemment en notre ville, c'est à leurs négociations avec le général Wautier pour la reddition de la citadelle, à leur prudence, à leur habileté, que nous devons la tranquillité dont nous jouissons. Ils ont fait tous leurs efforts

pour détourner de nous les suites funestes d'une attaque contre la citadelle, et se sont montrés, par leur conduite, dignes de l'honorable mission dont ils sont chargés, de l'estime et de la reconnaissance des tournaisiens.

Un modeste drapeau tricolore brabançon, en laine, conservé au musée communal, rappelle le souvenir des grands événements auxquels notre ville a participé, ou dont elle a été le témoin, à l'époque de la Révolution : les journées de septembre à Bruxelles, la prise des casernes et la reddition de la citadelle de Tournai, les 28 septembre et 1^{er} octobre.

Les couleurs du drapeau sont disposées horizontalement, comme on les porta dans les premiers temps de notre Indépendance nationale; sur la bande jaune, se trouvent peints en noir les mots : *Journées des 23, 24, 25, 26 et 27 septembre 1830*; et sur la bande noire, peints en jaune : *28 septembre et 1^{er} octobre 1830*. De l'autre côté du drapeau, sur la bande jaune : *Liberté, Ordre public*.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.
(A suivre).

Chronique.

L'église Saint-Quentin. — On a commencé la restauration intérieure de l'église Saint-Quentin; c'est bien. Mais faut-il pour cela en négliger l'extérieur. Cet édifice est précédé d'une grille; certes, elle n'est pas un chef-d'œuvre, au sens précis du mot; mais elle présente néanmoins un cachet nettement artistique, très remarqué d'ailleurs par les connaisseurs en ferronnerie. Cette grille, qui date d'une quarantaine d'années (1866), et qui est l'œuvre d'un de nos concitoyens, feu Antoine Vandembroeck, on la laisse par une négligence coupable se détériorer sous la rouille. Oui, la rouille fait dans les parties inférieures,

sauter les rivets, attaque les volutes et si vous n'y prenez garde, MM. les fabriciens, elle rongera tellement votre grille qui ne vous restera bientôt plus qu'à en édifier une autre.

Allons, MM. les fabriciens de Saint-Quentin, une petite tournée d'inspection; ordonnez un nettoyage consciencieux, faites replacer les rivets manquants, enfin remettez en état la grille qui précède votre belle église et vous aurez bien mérité de tous ceux — et nombreux ils sont — qui ont à souci de ne laisser distraire du patrimoine artistique de notre ville rien que ce soit.

A. H.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

SECRÉTAIRE :

Léo Verriest,

Archiviste-Paléographe.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

A propos d'un curieux tableau de l'Ecole flamande du XVI^e siècle.

Lors d'un voyage fait à Tournai, j'ai visité le musée et j'y ai remarqué une peinture de dimension assez importante, faite sur panneaux de bois de 1.50 m. × 1.50 m. environ. Cette œuvre d'un de nos maîtres drôlatiques flamands, m'a retenu instinctivement devant elle. Le sujet était plaisant, notre ami Maeterlinck (2) dirait satirique. Il est peut-être même, et surtout, risqué et je n'approfondirai pas le sens caché, d'un comique un peu trivial, qui se perçoit sous les indications picturales de notre auteur anonyme.

Le tableau, d'une belle et savoureuse coloration, représente quelques personnages dans un intérieur; les figures sont d'assez grande dimension. Une vieille femme présente à un vieux et typique racommodeur de soufflets, sa nièce, en costume vaguement religieux. Un gamin, extrêmement cocasse, accompagne le groupe de femmes; un chien aboyant, un oiseau dans sa cage, un hibou, sont les êtres vivants qui complètent la scène.

Le vieil artisan tient d'une main un soufflet qu'il est en train de réparer, de l'autre, ses lunettes et un petit marteau. Assis devant sa table

(1) Nous sommes heureux de pouvoir publier ici cet intéressant article de M. A. Heins, artiste-peintre et archéologue gantois. Son étude aura à tout le moins le mérite d'attirer l'attention de nos concitoyens sur une peinture que peu bien de Tournaisiens connaissent, quoiqu'elle se trouve en leur musée. (A. H.)

(2) M. L. Maeterlinck est le distingué conservateur du musée de peinture de la ville de Gand. L'Académie de Belgique a couronné en 1901 un de ses ouvrages intitulé : *Le genre satirique dans la peinture flamande*.

de travail, il se retourne vers les visiteurs et la conversation qui s'engage entre les divers personnages est inscrite sur deux pancartes; ces vers flamands, en un dialecte qu'on m'a dit pouvoir être limbourgeois, sont les suivants :

*Meester zoe bid ick voer mijn nicht,
Haer blasbalck en is niet dicht.*

L'homme répond :

*Dit alde ler is droch en verrompen;
Ick en bins niet lech te verpompen.*

Notre érudit professeur, M. Vercoullie, donne à ces phrases le sens que voici :

*Meester zoo bid ik voor mijn nicht
Haar blaasbalg en is niet dicht.*

*Dit oude leer is droog en verrompeld
Ik en ben 't niet licht te vermaken.*

(*Het is me niet licht (gemakkelijk) het te
[vermaken.]*) (1)

(1) Voici la traduction des quatre vers flamands tels que les a rétablis M. Vercoullie, professeur à l'Université de Gand; nous la devons à M. O. Wattez, membre correspondant de l'Académie royale flamande et professeur de langues germaniques à notre athénée.

Maitre, voyez donc ma nièce, son soufflet n'est pas bien fermé. — Ce vieux cuir est sec et ratiné et n'est pas facile à raccommoder.

Néanmoins, M. Wattez estime que M. Vercoullie se trompe quand il fait du vieux mot *lech*, l'équivalent de *licht* (léger, facile). M. Wattez croit au contraire y voir le mot *leég*, contraction de *ledig*, encore en usage.

Dans ce cas, on pourrait donner au vocable *verpompen* la signification qu'il a naturellement, et non pas celle de *vermaken* (raccommoder). En effet, pour qu'un soufflet fonctionne, il faut qu'on puisse y faire le vide.

Si la leçon de M. Wattez est la bonne, le sens à donner aux quatre vers serait :

Ce numéro comporte vingt-quatre pages et une planche hors texte.

Ainsi, quoique égarée en un milieu Wallon, tout atteste en cette peinture un produit de notre terroir flamand. Certes, et il est temps que je le dise, elle est loin d'être un chef d'œuvre; le dessin en est extrêmement lâché. Cependant il y a des intentions d'expression et de vie dans les physiologies des figures. La couleur est savoureuse, ai-je dit; la tête du vieux est admirable de ton; la teinte ambrée de son visage, au rictus intéressant, constitue un morceau superbe. A remarquer aussi l'expression de la vieille et le type étonnant, dans sa laideur, du gamin qui l'accompagne.

Nous avons certainement à faire à une œuvre de l'école du vieux Brueghel ou de Bosch. C'étaient ces noms qui me vinrent à l'esprit en examinant l'œuvre du Musée de Tournai, et cependant il n'était guère possible de l'attribuer à un de ces maîtres.

C'est donc à un familier de leurs ateliers, à un imitateur de leur manière que ce tableau pourrait être attribué. Dans son beau guide de *Gand et de Tournai*, le fin et sagace critique d'art qu'est M. Hymans signale le tableau du raccommodeur de soufflets, et l'attribue à un peintre peu connu, Peter Huys, d'Anvers. J'ai consulté quelques travaux qui parlent de cet artiste, surtout graveur; ses tableaux sont rares et l'on n'en cite guère que deux ou trois qui pourraient lui être attribués avec certitude.

M. Hulin, dont nous connaissons la compétence

Maitre, voyez donc ma nièce, son soufflet n'est pas bien fermé. — Ce vieux cuir est sec et ratatiné, je ne saurais le pomper à vide.
Les lecteurs ont donc le choix. A. H.

en fait d'identifications d'œuvres de notre vieille école, pourra peut-être nous donner quelques éclaircissements sur celle-ci. Je répète qu'elle n'a qu'une valeur secondaire à mes yeux et ses défauts sont indéniables; mais son bel état de conservation, l'inscription qui l'orne et l'explique, tout cela donne à l'œuvre, avec son mystère d'attribution, l'époque à laquelle elle fut peinte, qui est le commencement du XVI^e siècle, une valeur relative. Ces raisons, comme aussi la rareté de ce genre de documents, me paraissent militer en faveur d'une étude de nos spécialistes, pour identifier le tableau de Tournai. Il occupe, dans ce musée, un rang déshonorant, à une place peu en vue, et paraît pouvoir prétendre, à mon avis, à une mise en lumière plus décente.

Les noms de Mandyn, avec celui de Huys, celui de Metsys aussi, d'autres encore pourraient être mis en avant pour le tableau. Quant à moi, me souvenant que Louis Gonse, dans son bel ouvrage sur les *Musées de France*, avait signalé un tableau de Huys, se trouvant au Musée de Douai, et représentant les filles de Job, comme étant une œuvre de haute valeur et de grand attrait, j'ai pensé que, provisoirement, avec M. H. Hymans, je pouvais considérer le tableau de Tournai comme étant du même auteur. De fait, il y a, d'après une reproduction que donne Louis Gonse du tableau de Douai, des similitudes avec celui que nous avons voulu signaler à ceux de nos confrères qui s'occupent spécialement de l'histoire de la peinture flamande.

A. HEINS.

Les milices citoyennes de Tournai.

(Suite)*.

Les jours qui suivirent furent consacrés à réorganiser les diverses administrations.

Le commissaire de district, Baron du Roisin, ayant refusé de reconnaître le gouvernement provisoire, fut remplacé dans ces fonctions, par

M. Lefebvre-Meuret, en qualité de commissaire spécial du gouvernement provisoire pour l'arrondissement de Tournai, dès le 4 octobre; et quelques jours plus tard, le Comte de Béthune, bourgmestre, qui avait évité avec soin de le compromettre, lors des événements de la révolution, et qu'on soupçonnait d'être partisan de

(*) Voir pages 198.



LE RACCOMMODEUR DE SOUFFLETS

(Musée de Tournai)

l'ancien état de choses, reçut avis de sa révocation comme bourgmestre, au cours même de la séance du conseil de Régence, du 12 octobre 1830; M. Dumon-Dumortier fut désigné pour lui succéder, mais il n'accepta pas, alors, ces fonctions qui furent conférées, un peu plus tard, à M. C. Le Hon. D'autre part le chevalier de le Planque commandant de la garde bourgeoise, avait été nommé par la commission militaire du conseil de Régence, commandant de place à titre provisoire, en remplacement du colonel Déjardin, qui occupait ces fonctions sous le gouvernement hollandais et qui avait refusé de reconnaître le gouvernement provisoire. Le capitaine Latour avait été nommé en même temps, et à titre provisoire, major de place.

Dès le 4 octobre, la place et la citadelle de Tournai furent commandées par le colonel Hotton (1).

Le conseil de Régence se réunit les 2, 3, 4 et 5 octobre.

Dans sa séance du 2 octobre, il décide de donner avis au public que la plus grande tranquillité règne dans la ville, et que les étrangers peuvent s'y rendre en toute sécurité.

Le même jour il témoigne l'intention d'appeler tous les hommes de 18 à 50 ans, à prendre les armes comme à Bruxelles, pour faire le service de la citadelle et de la place. Il prescrit la confection de cartouches pour armer les milices.

Dans le même temps, on fait des collectes en faveur des blessés, des femmes et des enfants des citoyens morts pour la cause nationale.

La paroisse Notre-Dame donna à elle seule 591 francs 34 centimes, beaucoup de linge et de charpie.

Des listes de souscriptions sont ouvertes dans le même but dans plusieurs villes, et en particulier, à Tournai, chez le notaire Le Roy, rue du Palais Saint-Jacques.

Dès le 3 octobre, le conseil élabore un règlement ayant pour objet *l'organisation d'une garde*

(1) A la même époque le colonel de la 4^e division d'infanterie hollandaise et deux de ses officiers, étaient arrêtés et internés à la citadelle, sous la prévention d'avoir soustrait à la caisse militaire une somme de 12000 florins (*F. de T.* 5 octobre 1830).

civique, la fusion de la garde communale et du corps des pompiers. Nous en parlerons plus loin au § 4.

Un ordre du jour du 5 octobre du chevalier de Nieuport, remplaçant le commandant de place, décide qu'il y aura parade sur l'esplanade, le jeudi 7 octobre, à midi sonnante. Il y convoque, en même temps que les troupes régulières, qui commençaient à s'organiser, artillerie, cavalerie et infanterie, les corps de la garde bourgeoise et de la garde communale. Les troupes devront être rendus sur le terrain à 11 heures et demie. Les hommes sans armes seront mis à la gauche de leurs corps respectifs.

« Le colonel commandant de la citadelle espère que tous les corps précités rivaliseront de zèle en cette occasion, et que tous les citoyens qui, en ces jours derniers, étaient prêts à voler au combat pour défendre leur patrie, leurs droits et leurs foyers, viendront à cette revue, recevoir la tribut d'éloges que leur a mérité leur patriotisme. » (*Arch. mod.* 1830 f. 61).

Cette revue ne fut point passée, en vertu d'un autre ordre du jour, du colonel Hotton, en date du 6 octobre; une nouvelle organisation de la garde urbaine devait avoir lieu, y est-il dit; il n'y aura pas de revue, jusqu'à nouvel ordre. (*Feuille de Tournai* 8 octobre 1830).

L'autorité militaire s'occupait activement de la reconstitution des régiments réguliers.

Presque tous les soldats de la 4^e division d'infanterie, qui était casernée à Tournai et à Ath, reprirent du service dans le nouveau régiment, 4^e de Ligne, qu'on organisait à Tournai. (*Courrier de l'Escaut* 12 octobre 1830).

Le 5 octobre le conseil de Régence fait publier un avis du capitaine Thiery pour le recrutement d'un régiment de cavalerie, qui devait devenir le 1^{er} chasseurs à cheval, organisé en notre ville. On conserve au cabinet des estampes de la bibliothèque royale à Bruxelles, des affiches par lesquelles il est fait appel aux volontaires, qui voudraient s'engager dans ce régiment. Dans le haut de l'affiche est figuré un cavalier du 1^{er} chasseurs, en grande tenue (et en couleurs).

Le 4 octobre une batterie de campagne et deux

obusiers avec tout le matériel pour le service, quittent la citadelle de Tournai pour aller à Gand.

Le 10 octobre, nous l'avons rappelé plus haut (page 170) les volontaires tournaisiens qui avaient pris part aux glorieuses journées de septembre, à Bruxelles, faisaient leur entrée à Tournai sous la conduite de Bruno Renard. La population et l'administration communale qui leur avait décerné un drapeau d'honneur le 5 octobre, (1) leur firent un accueil enthousiaste.

§ 4.

ORGANISATION DE LA GARDE CIVIQUE.

Dès le 3 octobre 1830, le conseil de régence entreprend la réorganisation des milices citoyennes, par la création d'une **garde civique** (le mot est employé pour la première fois). Le 4 et le 5 la discussion continue, et ce dernier jour, le conseil arrête un règlement dont les termes figurent au registre des délibérations et qui fut publié dans le n° du 8 octobre de la *Feuille de Tournai*.

D'après ce projet, la garde communale (ou Schuttery), la garde bourgeoise (ou urbaine), organisée par paroisses, sont fusionnées; les volontaires pompiers et la compagnie de cavalerie lui sont adjoints, pour former tous ensemble, la nouvelle garde civique que pendant quelque temps on appellera encore garde urbaine.

Cette nouvelle milice est purement locale son action ne s'étend pas au delà du territoire de la ville, elle ne peut être employée qu'au maintien de l'ordre et de la sûreté publique. Ses chefs sont élus par elle, et comme insigne de leur grade,

(1) Le 5 et non le 7 octobre, comme il est dit page 170.

Séance du 5 octobre du Conseil de Régence,

... Un membre, (B. du Mortier) rend compte de la bravoure des tournaisiens aux attaques du parc de Bruxelles où leur compagnie dit-il, occupait la terrasse du café de l'Amitié, qui domine le parc. Elle y avait planté son drapeau. Ils étaient là à découvert et sous le feu de l'ennemi; leur drapeau fut criblé de balles. L'un d'eux, J.-B. Deroubaix, alla le planter dans l'enceinte du parc, où il fut détruit par la mitraille. A la dernière attaque, loin des murs de Bruxelles, la compagnie tournaisienne combattit sans drapeau. Je propose dit l'honorable membre, que ce signe de ralliement et de valeur de nos braves, soit remplacé par l'administration et aux frais de la ville.

La proposition est adoptée, et le préopinant est prié de faire confectionner et de porter à Bruxelles, le nouveau drapeau, aux couleurs et aux armes de la ville.

ils portent les couleurs de la ville en écharpe ou en brassard.

Arrêté de l'administration communale instituant une garde civique.

Le conseil d'administration de la ville de Tournai.

Considérant que le service de la *garde civique* de Tournai est de la plus haute importance pour la sûreté de la ville et de la citadelle, surtout depuis que ces forteresses sont confiées à cette garde seule, et qu'il importe qu'il soit régularisé de manière que le plus grand nombre possible soit appelé à prendre part à ce service public, qui intéresse au plus haut point le bien-être général : a arrêté ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Tous les individus qui habitent notoirement depuis un an au moins la ville ou les faubourgs, qui ont atteint l'âge de 18 ans et n'ont pas dépassé leur cinquantième année, sont appelés à faire partie de la *garde civique* de Tournai.

Art. 2. — Personne n'est exempt du service de cette garde sauf les individus inscrits sur les registres du bureau de bienfaisance, et ceux qui auront été exemptés momentanément ou à toujours, pour infirmités, maladie, ou absents pour service militaire.

Sont aussi exemptés les ecclésiastiques de tout culte et les élèves habitant l'un ou l'autre séminaire. Le conseil de discipline de la garde civique prononcera sur les diverses demandes d'exemption.

En accordant l'exemption du chef d'infirmité ou de maladie, il astreindra les réclaments qui en ont le moyen, à se faire remplacer.

Art. 3. — Chaque garde peut se faire remplacer dans son service, mais seulement par un individu de ladite garde. Le mode de remplacement sera réglé par les chefs de bataillon.

Art. 4. — Tout membre de la garde civique est tenu de se rendre exactement à tout appel de service qui lui est fait par son chef. Etant sous les armes il doit obéissance et respect à ses supérieurs.

Art. 5. — Tout garde, gradé ou non, qui n'obtempérerait point aux appels ou qui manquerait à la discipline, sera puni d'une amende qui pour la première fois ne pourra excéder cinq francs; en cas de récidive l'amende pourra être doublée, sans préjudice aux autres peines qui résulteraient de faits punis par la loi — les amendes seront prononcées par un conseil de discipline nommé dans la légion, et composé d'un garde de chaque grade, jusqu'à celui de major inclusivement. Cette nomination sera faite par le colonel de la garde.

Art. 6. — La garde civique de Tournai dans laquelle sont compris les corps de la garde citoyenne actuellement existants, se compose de *trois bataillons d'infanterie* et d'une *compagnie de gardes à cheval*. Toute cette garde est sous le commandement général d'un colonel qui a sous ses ordres un lieutenant-colonel.

Art. 7. — Les compagnies de la *garde communale* telles qu'elles sont organisées, et le corps des *volontaires-pompiers* forment le premier bataillon. Les officiers des deux corps se réunissent pour nommer leur major. L'indemnité accordée aux membres de la *garde communale* est supprimée; il n'en sera accordé à l'avenir qu'en cas de besoin constaté par le conseil de discipline sur renseignements pris auprès de l'autorité municipale, et de manière que cette indemnité qui ne sera que provisoire, pourra aussi être accordée aux autres membres de la garde civique qui seraient dans la même catégorie.

Art. 8. — Les bataillons de la *garde bourgeoise* existants, conservent leur organisation actuelle.

Art. 9. — A la garde civique appartient la nomination de ses chefs, en cas de vacance par décès, démission ou autrement; ils sont nommés de la manière suivante, au scrutin secret : 1° les nominations de colonel et de lieutenant-colonel se font par tous les officiers de la garde civique, 2° celles des majors et des adjudants par les officiers du bataillon, 3° celles des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants par les compagnies, 4° celles des sous-officiers et caporaux par les capitaines.

Art. 10. — Le service de la garde civique consiste exclusivement à maintenir la paix et la sûreté publique dans l'intérieur de la ville et de sa banlieue.

Art. 11. — Le conseil de Régence remettra au capitaine de chaque compagnie actuellement existante, la liste des hommes appartenant à l'âge requis pour faire partie de ladite garde, et qui ne sont pas inscrits à la table des pauvres.

Art. 12. — Vu l'urgence le présent arrêté sera mis à exécution 24 heures après sa publication.

Art. 13. — Si l'expérience démontre que le présent règlement doit subir des modifications, il y sera pourvu.

Ainsi fait en conseil d'administration de la ville de Tournay le 5 octobre 1830.

Le règlement ne détermine pas l'uniforme de la nouvelle garde, son armement ni son équipement. La blouse en toile bleue devait, selon les traditions de l'époque faire, le fond de l'uniforme, et l'équipement devait être, comme l'armement, celui de la garde urbaine et de la garde bourgeoise.

Un avis inséré dans la *Feuille de Tournai* du 10 octobre, confirme cette supposition : « on peut » se procurer, rue de Paris, 10, au prix de » onze francs, un *équipement complet* (l'avis ne » dit pas de quoi) consistant en blouse, ceinture » et casquette brabançonne, le tout de première » qualité. »

Le dernier article du règlement provoquait en

quelque sorte sa discussion; la publication par la voie des journaux le faisait connaître de tous les intéressés; aussi des réclamations se produisirent-elles aussitôt, qui eurent pour résultat de faire modifier quelques articles.

Parmi ces réclamations, il faut noter celle des officiers de l'ancienne garde communale, demandant à être versés dans la nouvelle garde civique, mais comme de simples citoyens et non avec leur ancien grade, qui leur ferait, disent-ils, une situation difficile dans la garde. (Arch. mod. 1830 f. 61).

Une autre réclamation émanait du corps des volontaires-pompiers qui demande de ne pas être confondu parmi les compagnies de la nouvelle garde, mais de rester « corps entier et distinctement séparé de ceux organisés depuis les événements » (ibid).

La commission militaire du conseil ayant fait rapport sur les modifications proposées à l'arrêté du 5 octobre, le conseil délibéra à nouveau, et le 12 octobre, décida de dissoudre complètement la garde communale et de verser les hommes qui la composaient, officiers et gardes, dans les compagnies de la garde bourgeoise, organisée par paroisses. Il décida encore que le corps des volontaires pompiers ferait son service ordinaire, en dehors de la garde civique et sans en faire partie.

Il en résulta que la garde civique ne comprit plus que deux bataillons et une compagnie de garde à cheval. Ces dispositions visent les articles 6 et 7 du projet, qui sont modifiés dans les dispositions ci-après.

Le conseil d'administration de la ville de Tournay, revu son arrêté du 5 octobre 1830 et faisant droit aux diverses réclamations qui lui ont été adressées, notamment par MM. les officiers de la garde communale et par le commandant du corps des volontaires-pompiers, Arrête : les articles 6 et 7 de l'arrêté précité sont remplacés par les dispositions suivantes :

La garde civique de Tournay se compose de deux bataillons d'infanterie et d'une compagnie de garde à cheval. Toute cette garde est sous le commandement d'un colonel qui a sous ses ordres un lieutenant-colonel.

A la demande qui nous en a été faite, les officiers, sous-officiers et soldats de la garde communale seront répartis dans la garde civique, sans acception de leur grade dans la garde communale.

A cette fin, le chef de la garde communale ou celui qui en fait fonction, divisera la garde communale par paroisses, en comptant pour chaque paroisse une liste des officiers sous-officiers et soldats y appartenant : ces listes seront envoyées de suite et respectivement aux 1^{ers} capitaines de la garde civique, de chacune des paroisses de la ville, qui procédera à l'incorporation dans la compagnie ou les compagnies de la paroisse. Néanmoins la garde communale continuera son service actuel jusqu'à ce que son incorporation soit achevée.

Il sera accordé par le conseil de discipline de la garde civique, sur renseignements pris de l'autorité municipale, une indemnité qui ne pourra excéder 75 cents par jour de service, aux membres de la garde civique dont il aura constaté le besoin. Cette indemnité ne sera que provisoire et n'aura pas lieu pour le service par remplacement. La même indemnité sera accordée aux membres de la garde communale dans le besoin est ou sera reconnu, jusqu'à leur incorporation dont les compagnies de la garde civique.

Quant au corps des volontaires-pompiers il fera son service ordinaire, en dehors de la garde-civique et sans en faire partie.

Ainsi fait en conseil d'administration de la ville de Tournay le 12 octobre 1830.

La nouvelle du licenciement de la garde communale fut portée à la connaissance de ses chefs par une lettre de l'administration communale communiqué le lendemain du 14 octobre 1830 (1) à tous les membres de l'ancienne garde communale, en Schuttery, qui en exécution cessa son service le 16 octobre à 5 heures du soir, par la remise du poste de la grand garde à la garde bourgeoise devenue la nouvelle garde civique.

La garde communale va cesser un service honorable pour elle, autant qu'il aura été long et pénible. Votre corps a efficacement contribué au repos et à la tranquillité de la ville dans un temps bien difficile ; il est resté debout au milieu de la disparition de presque toutes les gardes communales et le danger ne vous a pas fait oublier le but de votre institution. (Arch. mod. 1830 f. 61).

Le capitaine faisant fonction de commandant de la garde communale en l'absence du commandant titulaire, informe Messieurs les officiers sous-officiers caporaux et gardes, que par suite des arrêtés du conseil d'administration de la ville de Tournay en date des 5 et 12 de ce mois, ils sont remerciés du service qu'ils ont fait jusqu'à ce jour

(1) Cette réorganisation locale de nos milices citoyennes devança l'institution d'une garde civique pour tout le royaume, laquelle fut décrétée le 26 octobre 1830 par le gouvernement provisoire, mais ne reçut son organisation définitive que par un vote du Congrès national du 31 décembre 1830.

comme garde citoyenne, pour être répartis et incorporés suivant leur domicile, dans les différentes compagnies des gardes bourgeoises qu'en conséquence le poste de la Grand'garde sera d'accord avec M. le commandant des gardes bourgeoises, relevé par cette garde demain 16, à 5 heures du soir. (s) C. CHAFFAUX.

Ordre du jour du 15 octobre 1830 (ibid).

Le premier commandant de la nouvelle *garde civique* fut le chevalier Deleplanque.

L'arrêté du 12 octobre ne détermine pas plus que celui du 5, l'uniforme de la nouvelle milice. Il est vraisemblable que les gardes firent d'abord leur service avec les uniformes de l'ancienne garde bourgeoise, si tant est qu'elle en ait eu, et qu'on attendit pour décréter le nouvel uniforme, les dispositions que devait prendre le gouvernement au sujet d'une garde citoyenne à établir dans tout le pays et qu'on savait être imminentes.

Par arrêté du 26 octobre, en effet, complété ensuite par la loi du 31 décembre 1830, le gouvernement décrétait la création d'une garde civique (on dit aussi garde urbaine) dans toutes les localités importantes de la Belgique, et leur donnait pour uniforme une blouse de toile bleue, avec passe-pois en laine rouge au collet, aux épaulettes et aux parements ; une ceinture en cuir noir avec boucle ; un shako en carton recouvert de toile cirée et surmonté d'un pompon dont la couleur est différente pour chacune des six compagnies dont se compose un bataillon (1).

Un ordre du jour du lieutenant-colonel commandant de la garde, le chevalier Deleplanque, en date du 27 octobre 1830, invite les membres

(1) La loi du 31 décembre décide encore (art. 53 et suivants) que les officiers porteront deux contr'épaulettes jaunes, des aiguillettes tricolores au bras gauches, l'épée et la dragonne d'or ; les distinctions des grades se font comme dans l'armée, par le mélange du blanc et du jaune, avec cette différence que les contr'épaulettes des officiers subalternes sont en laine et celles des officiers supérieures seulement, en or et en argent.

L'article 56 parle des fusils, gibernes et buffleteries nécessaires à l'armement de la garde civique ; et les sabres des sous-officiers avec baudriers noirs sont fournis par l'Etat.

— Ces derniers détails de l'équipement des gardes civiles : épauletttes avec aiguillettes pour les officiers, buffleteries de giberne et de sabre, croisées sur la poitrine pour les gardes, figurent dans les dessins représentant des scènes de l'époque, et notamment dans les lithographies représentant la distribution des drapeaux à la garde civique de Tournai, 1^{er} mars 1831, et la plantation de l'arbre de la liberté, 21 avril 1831, à Tournai.

de la garde à prendre l'uniforme prescrit par l'arrêté du gouvernement provisoire, et détermine comme suit la couleur des pompons des diverses compagnies : rouge pour la 1^{re} compagnie

bleu de ciel pour la 2^e

violet pour la 3^e

noir pour la 4^e

jaune pour la 5^e

rose pour la 6^e

brun pour la 7^e

vert pour la 8^e

Il ajoute que le pantalon sera noir ou autre couleur brune avec un liseré rouge; — sur le shako sera marqué en blanc le n° du bataillon. (Cahier des ordres du jour de la garde civique, du 19 octobre 1830 au 27 août 1833) (1).

Un second ordre du jour du même, daté du 3 novembre suivant, complète les prescriptions au sujet de l'uniforme : 1° cocarde tricolore sur le shako, de la grandeur d'une pièce de 5 francs, et placée de manière que le bord inférieur vienne à 3 pouces au-dessous du pompon, avec une gance en argent, pour les officiers et en laine pour les soldats.

2° Les capitaines porteront la ceinture rouge et

(1) Nous indiquerons à l'avenir ce cahier par les lettres *O. du J. et a date.*

blanc sans nœud ; les 1^{ers} lieutenants une écharpe aux mêmes couleurs placée au bras gauche, avec un nœud ; et les 2^{mes} lieutenants la même écharpe sans nœud (1).

3° Les sous officiers et caporaux porteront les marques distinctives de leurs grades en galon blanc. (O. du J. 3 novembre 1831) (2).

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

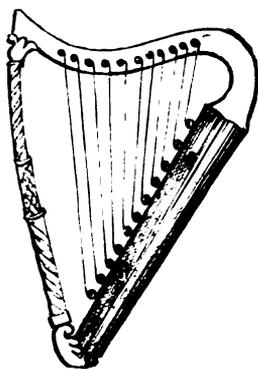
(A suivre).

(1) Cette disposition est purement locale, propre à la garde civique de Tournai, et ne fut en vigueur que jusqu'au 31 décembre 1830.

(2) La *Feuille de Tournai* du 7 novembre 1830, coordonne tous ces détails sur l'uniforme et les résume ainsi :

Blouse en toile bleue à collet droit avec passepoils en laine rouge au collet, aux épaulières et aux parements; rangée de petits boutons blancs sur le devant; ceinture en cuir noir avec boucle. Shako en carton recouvert en toile cirée, portant le chiffre du bataillon peint en blanc, et surmonté d'un pompon qui sera rouge pour la 1^{re} compagnie, bleu ciel pour la 2^e, violet pour la 3^e, noir pour la 4^e, jaune pour la 5^e, rose pour la 6^e, brun pour la 7^e et vert pour la 8^e. Cocarde tricolore d'un pouce et demi de diamètre, dont l'extrémité inférieure sera à 3 pouces du pompon, avec une tresse en argent pour les officiers, en soie pour les sous-officiers, et en laine pour les simples gardes. Pantalon noir ou de couleur brune avec passe-poils rouge. Les marques distinctives des grades consisteront pour les capitaines en une ceinture en mérinos aux couleurs tournaisiennes (rouge et blanc), pour les 1^{ers} lieutenants en un brasselet (sic) avec un nœud au bras gauche, et pour les seconds lieutenants en un bracelet (sic) sans nœud. Les sous-officiers et caporaux porteront comme ceux de l'armée, des galons qui seront en argent pour les sergents majors et sergents, et en laine pour les caporaux. Ils porteront seuls des sabres et des fusils à capucines en cuivre.

Fontenoy-Mémorial.



L'histoire de l'Irlande a connu prématurément le malheur. A l'époque où, dans toute l'Europe occidentale, les peuples s'éveillaient à la liberté dans la merveilleuse éclosion de l'autonomie municipale, la nation irlandaise perdait son indépendance absolue pour être raccrochée comme un esquip modeste au navire de l'Angleterre. Et, dès cette période, son rôle devint, malgré elle, de plus en plus secondaire; quelques

siècles encore, et, de cadet de famille, elle deviendra presque un esclave, trop souvent victime des duretés du maître. Nation catholique elle fut en butte à la persécution de la dynastie des Tudors après l'apostasie d'Henri VIII, sans que les derniers souverains catholiques d'Angleterre aient osé lui accorder une compensation. Plus tard, elle a vu étouffer dans le sang ses tentatives insurrectionnelles.

Aujourd'hui, elle parcourt les lieux où ses enfants exilés ont terminé leur carrière; elle recueille avec un culte pieux les monuments de leurs souffrances et de leurs gloires; elle va portant

des lauriers sur les champs de bataille où ils ont répandu avec honneur leurs sang généreux au service des princes qui les avaient accueillis ; elle s'agenouille sur leurs tombes ; elle visite les grands cloîtres silencieux où ils ont prié pour le salut de leur patrie, loin de ces territoires chéris d'où ils ont été exilés à raison de leur indéfectible fidélité à leur religion. Ainsi le culte des aïeux s'est confondu pour l'Irlande avec le culte des martyrs ; elle y trempe l'énergie inextinguible de ses éternelles revendications, attendant l'heure où la Providence récompensera tant de constance par l'octroi du triomphe.

Un peuple qui a gardé un pareil culte pour son histoire, pour sa langue, pour ses gloires nationales, pour ses coutumes, pour sa foi, n'est point près d'être absorbé. Dieu, qui avait fait l'Irlande autonome, qui lui a permis de se maintenir individualisée, lui rendra quelque jour sa place au rang des nations et permettra que les îles sœurs vivent enfin, en égales, comme des enfants au foyer du père de famille.

On n'a pas oublié sans doute qu'au mois de juin dernier un véritable pèlerinage d'Irlandais amena dans notre ville plusieurs centaines d'hommes et de femmes qui s'en venaient vénérer la patrie sur le champ de bataille de Fontenoy. La *Société historique de Tournai* leur ménagea une réception à la Halle aux Draps et organisa pour eux une visite des principaux monuments de la ville. Les Irlandais parcoururent ainsi toute une matinée nos rues, admirant le Pont des Trous, la Tour Henri VIII, les plus remarquables de nos églises et notre merveilleuse cathédrale ; mais, — ceux qui leur servaient de pilotes ou de cicerones s'en souviendront — leur admiration était plutôt faite de sympathie et de *kindness* que d'autre chose. Ils admiraient pour nous être agréables, comme on s'extasie complaisamment auprès d'un enfant qui étale ses joujoux ou d'un collectionneur qui exhibe ses trésors. Nous nous étions mépris sur la signification réelle de l'objet du voyage des Irlandais. Ce qu'ils étaient venus voir à Tournai, c'était Fontenoy ; et dans Fontenoy, c'était l'endroit où s'était donné le choc de la brigade irlandaise contre la colonne britannique. Cela nous apparut nettement au cours des deux visites qu'ils firent sur

le champ de bataille, cela nous apparut surtout par les discours du banquet qui clôturait les fêtes du voyage.

Quel est donc cet objet de leur pèlerinage ?

Exposons-le une bonne fois.

Les Irlandais ne veulent pas être confondus avec les Anglais. Ils veulent qu'on sache sur le continent qu'il y a un peuple irlandais, peuple en possession de tous les titres pour être une individualité sur la liste des nations. Le peuple irlandais, avec le peuple anglais, le peuple écossais et le peuple gallois, forme la population du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Ce peuple a ses aspirations nationales. S'il est divisé, au point de vue religieux, en une majorité catholique et une minorité protestante ; si au point de vue politique il compte des nationalistes, des unionistes et des orangistes, il est, comme nationalité, parfaitement un ; lorsqu'il s'agit d'une affaire nationale, on voit marcher de pair le cardinal archevêque d'Armagh, les protestants éclairés et les députés nationalistes.

Cherchant donc à glorifier leurs ancêtres, les Irlandais contemporains n'auraient pu rencontrer terrain plus favorable à leurs sentiments particularistes que celui de Fontenoy où la brigade irlandaise a défait la colonne britannique. Quoi de plus propre en effet à montrer qu'Anglais et Irlandais sont deux peuples différents que cette circonstance où on les voit aux prises sur un champ de bataille dans une guerre où ni l'intégrité du territoire anglais ni les intérêts nationaux de l'Irlande ne sont en jeu ? Qu'on ne s'y trompe donc pas ! Ce n'est pas la défaite des Anglais que les Irlandais sont venus célébrer à Fontenoy, c'est la vaillance et le triomphe des Irlandais. Ils n'ont aucune raison d'aimer les Anglais, je le concède, et ils ne se privent guère de le proclamer ; mais ils n'ont manifesté aucune joie de la défaite de Cumberland, réservant leur voix et leurs chants pour célébrer Lally, Clare, la brigade irlandaise et surtout pour célébrer l'Irlande.

S'il y eut une petite note anglophobe dans certains discours, il ne faut pas oublier que le cabinet Balfour, à cette époque régnant, était combattu par tout ce que l'Irlande compte de nationalistes. Le cabinet actuel, encore que divisé sur la question du *home rule*, n'eût pas été en

butte aux mêmes récriminations parce qu'il est favorable aux revendications irlandaises.

Il n'y a donc rien de désobligeant pour l'Angleterre dans la manifestation des Irlandais à Fontenoy, et l'on aurait mauvaise grâce à la comparer aux pèlerinages organisés à Paris, dans certaines circonstances, autour de la statue de Strasbourg.

*
* *

La population tournaisienne avait incontestablement montré de la sympathie aux Irlandais pèlerins de Fontenoy. Pur hasard, sans doute. La presse locale, avisée trop tard de leur arrivée, n'avait pas rendu compte de l'objet de leur voyage et du caractère spécial qu'il revêtait. La population ne savait donc rien, si ce n'est que c'étaient des Irlandais venus à Tournai pour visiter Fontenoy. La psychologie des peuples comme celle des individus nous montre que les uns et les autres sont souvent emportés par un premier mouvement, mouvement irraisonné, déterminé tout entier par la sensibilité. Les petits, les faibles, les malheureux sont sympathiques au premier abord tant aux individus qu'aux masses. L'Irlande et la Pologne jouissent de la réputation d'être les nations-martyres, les nations-victimes, et sont sympathiques au premier abord. Je suppose que c'est de cette façon qu'il faut expliquer l'accueil que la population de Tournai fit aux Irlandais. Quant aux gamins de Fontenoy qui galopaient sur les flancs de la colonne des pèlerins, pirouettant, faisant la roue et criant *Vive l'Irlande! vivent les Irlandais!* je crains bien que l'enthousiasme de cette jeunesse et ses sympathies vociférantes pour la verte Erin n'aient puisé, sinon toute leur origine du moins leur plus large expression, dans les libéralités des voyageurs.

Bref les Irlandais, de retour dans leurs foyers, se retrouvèrent tout émus de souvenirs patriotiques et de la sympathie générale qu'ils avaient rencontrée parmi nous. Leurs journaux le répétaient, les lettres privées venaient nous le redire. Ils sentaient qu'il y avait quelque chose de mieux à faire que de stériles pèlerinages pour célébrer la gloire de ceux qui étaient tombés victorieux à Fontenoy; ils voulurent éterniser la mémoire de ces compatriotes et en même temps

manifestar d'une façon durable à la face du monde l'individualité de la nationalité irlandaise. Fontenoy leur sembla le site d'élite pour y ériger un monument qui fût à la fois la glorification de la vaillance de la brigade irlandaise et une manifestation de leurs revendications, dans le sens précis que j'ai rappelé.

L'infatigable R. BARRY O' BRIEN, qui avait organisé le pèlerinage à Fontenoy, prit aussi la tête du mouvement.

Deux comités principaux furent formés, l'un à Londres et l'autre à Dublin.

Pour celui de Londres, l'*Irish Literary Society* en fournit les cadres. Cette Société, qui a son siège 20, *Hanover Square, W.*, organise, chaque mois de l'hiver, une conférence sur des questions de littérature irlandaise, une autre sur l'histoire nationale, une soirée d'agrément, un banquet, des cours de langue irlandaise. Disons en passant que la séance de février prochain sera consacrée à une conférence sur les rapports entre l'Irlande et le Sud des Pays-Bas catholiques aux XVII^e et XVIII^e siècles; le consul général de Belgique à Londres a été invité à présider cette séance. L'été, toute la Société se transporte en pèlerinage vers quelque lieu fameux dans les fastes nationaux; tel fut en 1905 le pèlerinage à Fontenoy, tel sera en 1906 le voyage à la Cité d'Armagh, et aux champs de bataille de Yellow Ford et de la Boyne.

MM. Barry O' Brien et William Boyle dirigent le comité londonien du Fontenoy-Mémorial au sein de l'*Irish Literary Society*. Ils ont lancé une circulaire où, rappelant que le cœur de Kellerman repose dans un monument élevé sur le champ de bataille de Valmy, ils sollicitent les souscriptions pour l'érection d'un monument à élever à Fontenoy à la mémoire des victorieux soldats de la brigade irlandaise.

Et quant à la constitution du comité de Dublin, le lord-maire M. Hutchinson en fit son affaire. Avec le concours de MM. Thomas P. Fox et Edmund Duggan, il organisa un meeting pour le 26 octobre dernier à *Mansion House* qui est l'hôtel de ville de Dublin. Notez que les circulaires annonçant ce meeting étaient à la firme de *Mansion House*, ce qui leur donne un caractère absolument officiel.

Le lord-maire présidait l'assemblée. « Il annonce

que l'objet du meeting est de prendre des mesures pour l'érection sur les hauteurs de Fontenoy d'un monument commémoratif des morts de la brigade irlandaise qui ont succombé dans cette fameuse bataille. A ceux des auditeurs qui ont eu le plaisir de faire le pèlerinage de juin 1905, il rappelle l'accueil sympathique fait aux Irlandais tant par les Tournaisiens que par la population de Fontenoy conduite par son curé. La forme du monument sera vraisemblablement la croix celtique. Semblables croix se voient à Glasnevin et varient comme prix de 75 à 400 £. sterling. Mais il ne faut pas songer à élever sur les collines de Fontenoy une croix qui serait de dimensions trop petites, bonne au plus pour un cimetière. L'importance des souscriptions fixera donc celle du monument et la place où l'on pourra l'élever. Je ne doute pas que les moyens financiers soient atteints pour l'été prochain. »

Le secrétaire du meeting lit ensuite quelques lettres de personnes qui ne peuvent assister à l'assemblée mais qui envoient leur souscription; il y en a pour 14 £. sterling.

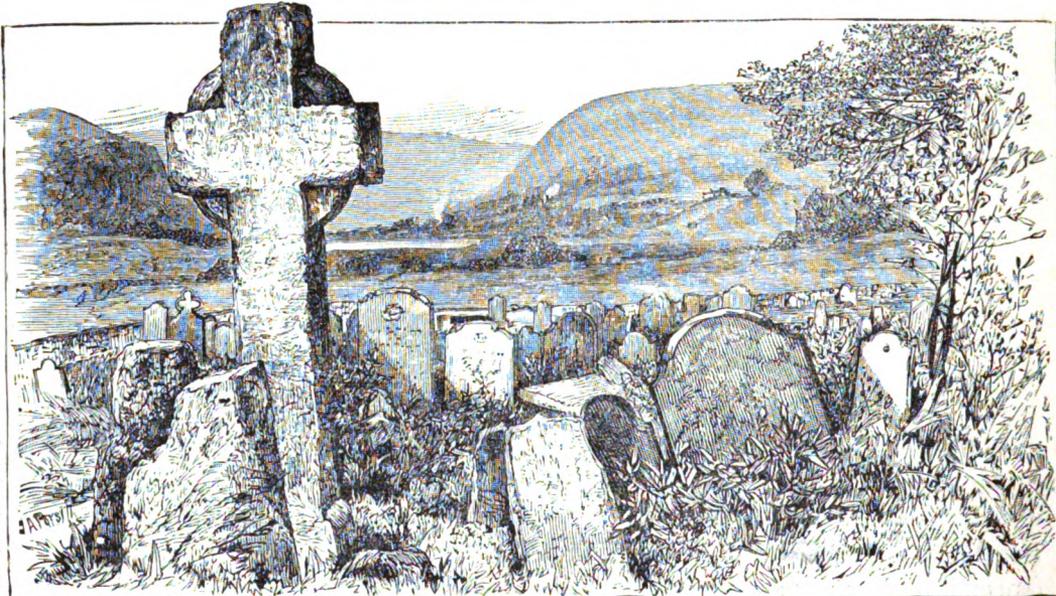
Diverses motions sont faites concernant l'emplacement du monument. L'une propose le coteau entre Antoing et Fontenoy, l'autre la lisière de l'ancien bois de Barry.

Une lettre invite l'assemblée à faire appel aux Irlandais établis en Amérique. Une autre fait humoristiquement remarquer que si la victoire de Fontenoy n'a en rien avancé les affaires de l'Irlande, elle a du moins été remportée sur « un peuple que nous n'avons aucune raison d'aimer (1). »

(1) Although it was not ought upon Irish soil, yet it was fought against a nation that, he was sorry to say, they had no reason at all to love (hear, hear).

Un orateur propose que le comité de Dublin et le comité de Londres se tiennent en continuelle communication afin d'assurer l'unité de la marche et le bon résultat de l'entreprise.

La Société Littéraire de Dublin fait des déclarations de sympathie pour l'entreprise et souhaiterait d'y contribuer de ses deniers, mais elle a entrepris un *Mangon-Mémorial* pour lequel elle est encore en déficit de 30 à 40 £. sterling, et ne pourra probablement rien faire d'efficace pour le *Fontenoy-Mémorial*.



Croix celtique du cimetière de Glendalough.

Ce résumé donne en raccourci la physionomie du meeting.

* * *

Les deux Comités ainsi constitués décidèrent d'ouvrir un vaste mouvement de souscription parmi toute la nation irlandaise pour l'érection du *Fontenoy-Mémorial*. Le *Freeman's Journal* publie de temps à autre des lettres d'adhésion et des listes de souscription. La lettre du cardinal Logue, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, fut particulièrement remarquable.

Ara cœli, Armagh, 8 nov. 1905.

Cher M. Barry O'Brien, Ci-joint une faible contribution en faveur du Mémorial de la Brigade irlandaise à Fontenoy. Je pense que ce sera un monument non seulement de la bravoure de nos compatriotes au temps passé, mais aussi de la démençe qui, par la persécution et le mauvais gouvernement, a pu transformer de pareils hommes en enne-

mis. Malheureusement cette folie persiste. La persécution, quoique plus déguisée et plus insidieuse, n'en est pas moins réelle. Les catholiques irlandais ne sont plus soumis aux vexations qu'ils ont eu à souffrir autrefois, mais ils sont encore exclus effectivement de presque toute place de confiance et de rapport dans leur propre pays, placés sous le joug d'une agressive et intolérante sujétion. Le mauvais gouvernement du pays est un fait qui ne peut être nié avec quelque apparence de raison. Le vieux conflit se renouvelle par l'exode de ce qu'il y a de meilleur, de plus énergique et de plus digne de confiance parmi notre peuple vers des contrées lointaines que nos compatriotes exilés enrichissent de leur travail, rehaussent de leurs talents et



Croix celtique de Monasteraboice.

soutiennent de leur vaillance. Déjà ceux à qui remonte la responsabilité de cette mauvaise administration commencent à en sentir les conséquences, mais ils sont aussi aveugles que toujours pour y apporter remède.

Je suis, cher M. Barry O'Brien, votre très dévoué.

† MICHEL. cardinal LOGUE (1).

A la suite du cardinal archevêque, le haut clergé souscrit à l'envi : les évêques de Raphoe, de Limerick, d'Ardagh-Clonmacnoise, de Galway-Kilmacduagh, de Kerry, de Waterford, de Killaloe, d'Elphin; des doyens, des chanoines, des prêtres, le recteur du collège Irlandais de Paris,

(1) Publiée dans le *Freeman's Journal* du 13 novembre 1905.

M. Patrick Boyle, auteur d'une notice sur la bataille de Fontenoy récemment publiée dans l'*Irish ecclesiastical Record*. Les députés nationalistes souscrivent et joignent à leur souscription des lettres que publie le *Freeman's Journal*. Tels sont John Redmond, le leader du parti nationaliste, John O'Connor, John-P. Boland, le docteur George Ambrose, Justin Mac Carthy. Une foule de notabilités irlandaises appartenant au monde judiciaire, au commerce, à la finance, publient leur adhésion et apportent leur contribution; sur les listes on voit voisiner, selon le vœu des promoteurs de l'entreprise, le schilling du pauvre et la guinée du riche. Tout cela démontre suffisamment l'universalité du mouvement : « Quelles que puissent être, écrit le D^r Hogan de Saint-Patrick's Collège de Maynooth, les divergences des Irlandais contemporains relativement aux mesures à préconiser en faveur de leurs intérêts, tous seront d'accord pour honorer les glorieux morts qui sont tombés à Fontenoy, exilés à cause de leur fidélité à leur religion et à leur patrie. Il est bon que les crimes des tyrans soient toujours châtiés et que le châtiment en retombe sur leurs auteurs ailleurs qu'au lieu où les crimes furent perpétrés : c'est ainsi que Fontenoy paie la trahison de Limerick (1) ». La croix celtique de Fontenoy serait la réponse au monument informe qui rappelle à l'Angleterre triomphante et à l'Irlande souffrante le traité de Limerick et la façon odieuse dont il a été violé au préjudice des vaincus.

*
* *

Pour répondre à une invitation officielle qui m'a été faite à la fois par M. Barry O'Brien et

(1) Vouloir faire l'histoire des révoltes incessantes de l'Irlande contre l'oppression anglaise serait s'exposer à écrire tout un volume. Il convient pourtant d'expliquer ici ce qu'on appelle la *tricherie de Limerick*. L'Irlande soutint Jacques II, le dernier des Stuart, contre Guillaume III; malgré l'aide de Louis XIV, Jacques II fut défait à la bataille de la Boyne (1^{er} juillet 1690) et dut se résigner à perdre sa couronne. Il se retira en France. Les Irlandais continuèrent la lutte jusqu'au 3 octobre 1691 où ils capitulèrent dans Limerick. La capitulation civile, ratifiée par Guillaume, assurait aux catholiques l'entière liberté de leur culte, la possession de leurs biens et héritages et une amnistie générale moyennant un serment de fidélité au roi, sans plus. Moins de dix ans après, le traité était violé par le Parlement qui confisquait plus d'un million d'acres de terre. Voyez l'excellente étude *La Lutte de l'Irlande* par le baron Kervyn de Volkaersbeke.

par le Lord maire de Dublin, je me suis efforcé de constituer un comité tournaisien du Fontenoy-Mémorial, et je suis heureux de pouvoir dire que j'ai rencontré l'accueil le plus empressé chez les personnes à qui je m'étais adressé.

Le comité tournaisien est ainsi constitué de Messieurs.

Eugène SOIL DE MORIAMÉ, *président du tribunal de première instance.*

SOIL-MATON, *consul honoraire, président de Tournai-Attractions.*

Baron Maurice HOUTART, *vice-président de la Société historique de Tournai.*

René DESCLÉE, *secrétaire de la Société historique de Tournai.*

Jean DUPRÉ DE COURTRAY, *avocat.*

DEL COURT-VASSEUR, *publiciste.*

Docteur DESMONS, *secrétaire.*

Adolphe HOCQUET, *directeur de la Revue Tournaisienne, archiviste de la ville de Tournai, secrétaire-adjoint.*

La présidence de ce comité est attribuée à M. le Bourgmestre de Tournai qui, tout en ne déguisant pas sa sympathie à l'objet poursuivi, a néanmoins réservé son acceptation pour des raisons d'ordre diplomatique.

Le rôle du comité tournaisien sera d'aider les comités irlandais lors de l'établissement du monument; il sera surtout, et on peut compter qu'il n'y faillira pas, d'insister auprès des comités irlandais pour que le monument ne soit pas dressé dans la lugubre solitude de la plaine de Fontenoy, mais qu'il trouve au contraire un cadre approprié à son mérite artistique dans l'un des squares de la ville de Tournai.

Les Irlandais ont décidé de donner à ce monument la forme d'une croix celtique en granit d'Irlande. La croix convient à un monument funéraire; la croix celtique rappellera mieux que toute autre le peuple qui l'érige et la nationalité de ceux dont elle doit honorer le souvenir.

On trouvera ci-contre deux gravures représentant des croix celtiques: l'une est celle du cimetière de Glendalough, l'autre celle de Monasteraboice, toutes deux du V^e siècle. Ces deux gravures permettront au lecteur de se rendre compte des caractères particuliers de ce qu'on est convenu d'appeler la croix celtique. Celle du cimetière de Glendalough est beaucoup plus simple; les deux bras de la croix sont prismatiques, à section carrée; la couronne qui entoure l'intersection est

elle-même à section carrée et absolument sans ornement. Celle de Monasteraboice est beaucoup plus travaillée dans sa structure générale; de plus elle est ornée de plusieurs étages de sculptures.

*
* * *

Ce monument, il faut que nous obtenions de le faire ériger à Tournai.

La première pensée des Irlandais a été naturellement de le placer à Fontenoy. Il semble à première vue que sa place tout indiquée est au lieu précis où le choc de la brigade irlandaise a eu raison de la ténacité de la colonne de Cumberland. A Londres comme à Dublin, il n'existait d'autre dissentiment que sur le choix de l'emplacement à Fontenoy. Les uns préféraient le cimetière du village (sur les murs duquel il y a déjà la plaque Sullivan dont j'ai parlé ailleurs*); les autres la colline entre Fontenoy et Antoing; d'autres encore le terrain entre les redoutes d'Eu (corne du bois de Barry) et Fontenoy. Sur l'invitation des comités, j'ai repéré exactement sur les lieux la place où la brigade irlandaise a rencontré la colonne de Cumberland aux prises avec la Maison du Roi (1); *historiquement parlant* c'était l'emplacement qui s'imposait.

Mais il ne manque pas de raisons pour faire reculer devant le choix de cet emplacement, et je n'ai pas manqué de les signaler à l'attention de M. O'Brien. Le monument placé là s'élèverait au milieu des avétures et des carrés de betteraves. Comme il serait en contre-bas de la route d'Antoing à Gaurain, il serait caché pour tout un secteur de l'horizon, chose que les Irlandais déploieraient puisqu'ils ont un très vif désir que leur monument soit bien en vue. La police de Fontenoy, représentée en totalité par son garde-champêtre, serait impuissante à protéger le *Mémorial* contre les insultes et les dégradations des polissons et des malveillants. Il suffirait du mauvais gré d'un ennemi de l'Irlande ou de la rancune d'un Anglais pour que le terrain entourant l'emplacement choisi fût soigneusement complanté de peupliers d'Italie et clos d'une haie, de façon à ce que le

(*) *Revue Tournaisienne*, 1905, page 135.

(1) Je me permets de renvoyer le lecteur à la notice que j'ai publiée sur la bataille de Fontenoy, et notamment page 183 de cette *Revue*.

pauvre monument ne puisse plus être ni visible ni abordable. Enfin il faut bien penser que le monument, si on l'établissait à Fontenoy, serait exposé à être bien vite oublié, abandonné à la solitude et condamné à n'être que le pendant lamentable de ce menhir appelé *la Pierre Brunehaut* qui s'élève mélancolique entre ses quatre peupliers au large de la plaine d'Hollain.

Combien plus avantageux serait le choix d'un emplacement à Tournai! Au point de vue purement matériel, on peut faire remarquer que la *Croix Irlandaise*, amenée par steamer de Dublin à Anvers, parviendra bien plus facilement à pied d'œuvre à Tournai qu'à Fontenoy. Au point de vue financier, les comités sont assurés de trouver à Tournai ce qu'ils ne trouveront sans doute pas à Fontenoy, je veux dire l'emplacement gratuit. Le Collège Echevinal de Tournai pressenti à ce sujet s'est montré disposé le mieux du monde. Lorsque j'ai communiqué à M. le Bourgmestre la demande de M. O'Brien d'obtenir éventuellement un emplacement au cimetière de Mulette, il m'a spontanément donné à entendre que l'administration communale accorderait bien volontiers un des squares de la ville. Je l'en remercie ici au nom du comité tournaisien (1).

Le square ainsi accordé serait sous la garde de la police urbaine; il serait vraisemblablement comme tout square entretenu par les services communaux. Le Monument des Irlandais jouirait de

(1) Le comité de Londres par l'organe de M. Barry O'Brien a témoigné sa reconnaissance à M. le Bourgmestre pour ces favorables dispositions.

tous les avantages qui sont accordés au Monument Français de la Place de Lille. Il serait vu, connu, visité; Baedeker, Joanne et Conti le signaleraient à l'admiration des touristes; et comme les Irlandais ne font pas les frais du Fontenoy-Mémorial pour qu'il reste ignoré des voyageurs, cette considération doit avoir un grand poids pour eux.

Bref il n'est pas contestable que les comités auraient mille bonnes raisons de choisir Tournai pour y élever leur monument. J'ajoute encore cette considération que la Société *Tournai-Attractions*, soucieuse d'embellir la ville et d'y attirer les étrangers, se met à la disposition des comités de Londres et de Dublin pour faciliter de tout son pouvoir l'établissement du *Mémorial* à Tournai et pour aider à l'organisation des fêtes de l'inauguration. La présence de trois membres du comité de *Tournai-Attractions* dans le comité tournaisien du Monument de Fontenoy dit assez que cette Société est disposée à prendre une part très active dans l'entreprise de MM. Barry O'Brien et Hutchinson.

Je forme donc des vœux pour que les comités irlandais se décident à établir la Croix de Fontenoy à Tournai, et j'espère que dans un prochain numéro de la *Revue Tournaisienne* j'aurai la satisfaction de pouvoir annoncer que, devant la sympathie de la population tournaisienne pour leur entreprise, les promoteurs se sont rendus aux instances très pressantes que je leur ai faites de la part du Comité tournaisien du Fontenoy-Mémorial.

Docteur F. DESMONS.

Causerie sur les noms de famille.

Le nom est la seule propriété qui suive son détenteur au delà du tombeau. Parmi les hommes de quelque culture il n'en est aucun qui soit indifférent à l'honneur de son nom et qui ne tienne à lui donner un certain lustre. Toutefois il est encore des gens qui pensent que les noms furent distribués au hasard, qu'ils n'ont aucun sens et ne doivent pas avoir d'orthographe exacte

et fixée. C'est là une erreur que l'on ne saurait trop combattre. Selon nous les noms doivent être tous ramenés à leurs formes primitives, c'est-à-dire à celles fournies par les actes les plus anciens où ils se trouvent mentionnés d'une façon conforme à leurs étymologies. Dans le but d'annihiler la vraie noblesse de race dont la plupart des familles portèrent des noms de terres, des auteurs d'ou-

vrages diplomatiques ou de mémoires généraux répandent la croyance que les noms empruntés aux fiefs et précédés de la particule ne désignent que bien rarement d'anciennes maisons féodales. Ils ne savent pas ces suppôts inconscients de l'Envie que les descendants de vieilles familles, aujourd'hui ouvriers, employés, journalistes, écrivains, artisans, marchands, industriels, fonctionnaires ou magistrats, ont eu trois sortes d'ennemis avant eux qui font la quatrième. Ces ennemis sont la pauvreté, l'ignorance et les scribes ignares, paresseux ou pervers, tant ecclésiastiques que civils qui allèrent jusqu'à supprimer la particule aux noms peu favorisés de Plutus. Des auteurs prétendent que pour les noms commençant par une voyelle l'apostrophe n'existait pas au temps jadis pour séparer le *d* du nom de lieu qu'il précédait, mais nous, qui connaissons les actes d'intérêt privé des XIII^e et XIV^e siècles, nous avons constaté que si l'apostrophe n'était pas employée c'est par ce qu'elle était inutile. A ces époques lointaines, on n'écrivait pas *d'Ere*, mais DE ERE ; *d'Hérinnes*, mais DE HÉRINNES ; *d'Orcq*, mais DE ORCQ, l'élision de l'e muet de la particule se faisant dans la prononciation.

Celui qui lit les registres de catholicité, qui sont, pour la France et la Belgique, les archives de l'Etat-civil, est frappé de la différence de soins que mettaient les clercs de paroisse dans les inscriptions de baptême, de mariage ou de décès, selon qu'il s'agissait de riches ou de pauvres.

C'est avec la perte de la fortune que les *d'Esplechin* devinrent DÉPELCHIN (1); les *de Wannehain*, DEWANIN, DOUANIN (2); les *de Wanger-*

(1) Les D'ESPLECHIN ou mieux *de Splechin*, sont connus depuis 1160. Alors vivait Alard *de Splecin*, chevalier, père d'Alard II qui eut cinq fils : Jean, Nicolas, Simon, Alard et Bauduin (D'HERBOMEZ. *Les Chartes de St-Martin*, t. I. pp. 96, 182, 183, 325, 327, 525, 526). — Le 1^{er} samedi de fenec (5 juillet) 1315, Bauduin, Jean et Maroie *de Esplechin*, frères et sœur, vendirent à Pieres *de Waudripont*, bourgeois de Tournai, le quint (5^{me}) d'un fief sis à Esplechin et tenu de Mgr de Landas, et sur lequel Watier *de Esplechin*, leur frère, pouvait prétendre certains droits. Ils garantirent l'acquéreur contre ces prétentions (ARCHIVES DE TOURNAI, *Chirographes* de 1315). — 27 janvier 1400 (1401 n. st.) Watier *Desplechin*, fils de Bauduin, relève sa bourgeoisie de Tournai comme fils de bourgeois né en bourgeoisie (Arch. de Tournai, VIII^e Registre de la loi, folio 15, *recto*).

(2) Une branche cadette de cette famille ne quitta jamais Wannehain — Nicolas, dit Colart *de Wannehaing*, sire dudit lieu, testa à Tournai en octobre 1360. Sa petite-fille Jeanne épousa d'abord Otto *van Autryve*, écuyer, et ensuite Gilles *de le Cessoie*, écuyer. Une descendante de la deuxième alliance épousa un *de Landas*, dont une

mez (1), WANGERMÉE, VANGERMEZ, BANGERMEZ et BONGERMÉ, et ce fut quand ils n'eurent plus de dot que les *de Hostelz* ou *de Hosté* furent DOTEZ (2).

Avec les documents que nous avons rassemblés sur une famille, objet de nos investigations, nous avons constaté que le nom de ROLLEGHEM après avoir passé par les formes *Rollenghien*, *Raulenghien* et *Ravelenghien* à Lille, Saint-Léger, Tournai et Mons, est devenu *van Ravelingen*, *van Ravelinge*, *Raphelengien* et *Rapheleng* à Anvers et en Hollande et que c'est au mot RAPHELENGIUS qu'il faut chercher dans le Dictionnaire historique de Moréri (3), le grand homme de la race, François *van Rolleghem* ou *de Raulenghien*, natif de Lannoi, mais originaire de Saint-Léger (4). C'est le véritable auteur de la Bible polyglotte qu'édita son beau-père, Christophe Plantin.

Une autre famille sortie d'une paroisse avoisinante et nommée *van Belleghem* (5), qui avait des fiefs à Belleghem même, et à Rolleghem-lez-Courtrai, et les possédait encore au XVII^e siècle, était représentée à Tournai en 1284, par Adrien *de Belleghien* et sa sœur Catherine qui y vendirent une maison (6). Chose remarquable dans une branche de cette famille dont nous connaissons trois générations, un Adrien figure en chacune d'elles. En effet, Adrien VAN BELLEGHEM, fermier-brasseur à Saint-Genois en 1550, fut père d'Adrien *van Belleghem-Algoet*, père d'Adrien *van Belleghem* époux de Marie *Ghesquière* dont nombreuse postérité née à Belleghem de 1626 à 1651. Parmi

descendante épousa un *d'Ennetières*, dont une descendante épousa un *de Lalaing de la Mouillierie*. Le comte Charles *de Lalaing* possède encore la cense seigneuriale de Wannehain.

(1) La coulure de Wangermez où était jadis le Mez (demeure) de ce nom, près du pont de Wangermez sur la Rosne est à Anvaing, où vivaient en 1267, Watier de Wangiermès, fils feu Willaume, et Estievenes de Wangiermès (ARCH. DE TOURNAI, *Chir.* de 1267).

(2) HOSTEL, fief tenu de Cobrieux, se trouve à Bachy. Il fut aux *du Bos*, dit *d'Audenarde* et aux *de Barry* durant le XV^e siècle.

(3) Tome IX de l'édition de 1759, lettre R, p. 64, col. 2.

(4) La cense de *Ravelenghien* à Saint-Léger figure sur la carte de l'Evêché de Tournai dressée par Bernard Cappelier, curé dudit village. Dans les registres de catholicité de Saint-Léger, on trouve sous les dates du 11 novembre 1660, 6 mars 1664 et 4 décembre 1665, les baptêmes de trois enfants de Nicolas *de Ravelenghien* et de Marie *Brade*, dont les mariages et décès sont sous le nom de *de Ravenghien*. — Catherine *Ravelenghien* mourut à Néchin le 2 janvier 1679. — Pierre *Raulenghien* fut parrain de Catherine Bourgeois à Templeuve-lez-Dossemez, le 28 juillet 1608.

(5) VAN BELLEGHEM : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de dix billettes du même, dont six en chef posées 2 et 1 de chaque côté de la tête du chevron, et 4 en pointe, posées 1, 2 et 1.*

(6) ARCHIVES DE TOURNAI. *Chirographes* de 1284.

les descendants de cette famille figurent Paul *Goethals*, archevêque de Calcutta, et les bourgmestres qui, en 1900, administraient les communes de Dottignies, Marcke, Rolleghem et Warcoing.

Les noms de famille se divisent d'après leurs origines diverses, en vingt catégories bien tranchées; ce sont :

1° NOMS EMPRUNTÉS AUX FIEFS ET LIEUX DITS, tels que des Ablens (à Grandmetz) (1); d'Aubechies dit Dopchy; d'Ierebaudenghien dit d'Erbaudrenghien, d'Erbaudenghien, de Boudrengien, qui est van Erembodeghem; de Baudimont; de Bourgies, Borgies ou Borgy; d'Orchies, Dorchis, Dorchy; du Trieu (prairie sèche); du Mortier (de la Mare); du Flosc (bruyère fleurie), du Flo; du Maretz (du Marais); de Wangermez (von Wangersheim); de Biertoumez (à Havinnes); de Maude, de Maulde (ne pas confondre avec Cossée dit de Maulde, ou avec Cocquiel dit de Maulde, mais bien avec *de le Haye de Maulde*, branche de la vraie Maison de Maulde); de Wannehain, de Wannin; de Kain; Kin, Quint; de Froyennes; d'Esplechin, Déplechin, Dêpelchin; etc.

2° NOMS PROVENUS DE DIGNITÉS CIVILES, ECCLÉSIASTIQUES, MILITAIRES OU JUDICIAIRES, tels que Leprévost, Lemaire, Lemayeur, Leschevin, Le Doyen, Doyen, Lamant, Lamman; — Lévesque, Leprebtre, Lechanoine, Chanoine, Quanonne, Canonne; — Sénéchal, Capitaine, Chevalier, Lechevalier, Lescuyer, Lesergeant; — Leprocureur, Lebailly, L'écoutète (de Schouteete), Lemanbour, etc.

3° NOMS EMPRUNTÉS A UNE ACTION DONT ILS RAPPELLENT LE SOUVENIR OU À DES REDEVANCES féodales, tels que d'Alviella (titre accordé au général comte *Goblet*); Fiévet, Fievez, Fieffez; Vasseur, Levasseur, Levassor; Lhoste, Lhôte; Francqhôte, Francotte; Franchomme (2); Leserf, etc.

4° NOMS DUS AUX FIGURES HÉRALDIQUES, ANIMAUX FABULEUX, ENSEIGNES ET MARQUES DE MAISONS, tels que Fierdemoulin, Cotriel, Cottrel, Dragon,

(1) Ce nom est devenu par la faute des scribes, *de Sablens, de Sablin Sablens* et *Sabelin*. Il y a à Grandmetz les deux Ablens, le Grand et le Petit Ablen ou Ablain. Ce mot vient du nom du peuplier blanc, *Aubel, Aubeau*, en flamand *Abeel* d'où *vanden Abeel*.

(2) Au XIII^e siècle, vivait au Mont-Saint-Aubert, *le Francqhomme de Rinval*.

de Draeck, Griffon, de Rahier dit de l'Asne royée (zèbre), de Limage, Aucapitaine, Aupatin, Alegambe, A le Pliche (à la Pelisse). etc.

5° NOMS EMPRUNTÉS AUX VÊTEMENTS, ARMURES, OBJETS FABRIQUÉS, ETC., tels que Bonnet; Cape, Cappe (manteau à capuchon); Houzeau (bottine); Houzé (chaussé); Barret, Barette; Cauchon, chausson; Manteau; des Huvets ou des Huvés (1) dit d'Orchies; — Tabary, Tabart, Tabareau, Tabaret (manteau rond pour cavalier (2)); de Lespée; de Larcq; — Caudron, Chaudron; Goblet, Gobelet; Leplat, du Plat (3); — Brassart, Gambart, des Espringalles, Pringalle, etc.,

6° NOMS VENUS D'OUTILS, MACHINES, INSTRUMENTS, OBJETS SERVANT A L'AGRICULTURE, tels que Martel, Marteau, Radeau, Piquet, Havet, Pica- vet, Cornet, Wagon (aussi prénom), Bureau, Laporte, Delporte, Lescalier, Lescaillez, de Leschelle, Patin, Voiture, Carette, Charette, Brouette, Tonneau, Plancque, Delplancque, Planche, Warlop, Hoorn, Serrure, Hamaide (Barrière), de le Haise, Delhaize, la Haise (porte de champ fermé), etc.

7° NOMS DUS AUX PROFESSIONS, EMPLOIS, tels que Carpentier, Charpentier; Voiturier, Carton; Cordonnier; le Machon (en flamand de Mets); Lefebvre, de Smet, Smit, Schmid, Marissal, Maréchal fer- rant ou forgeron; Carlier, Charron, Caron; Barbier, Barbieux; Boulanger; Boucher, de Vleeschouwer, de Vleschauvre; Brasseur, de Brouwere; Taintenier, Teinturier; le Huvetier; Lespissier, Lolieur, (Lbuillier), le Moicturier, Moiturier, Moiturié, Moturier, Mouturie, Moutury, Motury (4), Mé- tayer; le Clercq (instruit); Monnier, Mosnier, Meunier; Tonnelier, Cuvelier; le Cappellier, Chapelié; Lekeux, Cocu, Coquu, Cocus, Cuisinier; Fournier (qui enfourne), Scobier, Leschohier, Lescoyez, Le tanneur, etc.

8° NOMS VENUS DES QUALITÉS, DÉFAUTS, VICÉS, tels que Lebeau, Lehideux, Lebrun, Lenoir, Leroux, Leblanc, Leblond, Blondel, Morel.

(2) Coiffure particulière que fabriquaient les Huvetiers.

(3) En 1225, le seigneur de Gaurain-Ramecroix était Simon *Tabary* chevalier. Voyez LE CARPENTIER, *Histoire de Cambrai*, t. II, partie III, au mot TABARY.

(4) *Le Plat* n'est pas seulement un objet de vaisselle, car un fle nommé de ce nom se trouvait aux portes de Cambrai. C'était une *plage* qu'inondait souvent les eaux de l'Escaut. — LE CARPENTIER, *Hist. de Cambrai*, t. II, p. 888.

(1) Par vice de clerc, ce nom est parfois écrit Montury.

Moreau (brun); Roussel, Rousseau; Legrand; Petit; Pinchemaille ou avare; Paillard, Paillart, Boinafemme; Bellegueule; Voleur; Barart, Barat, Bara (trompeur, filou, d'où *baraterie*) (1); Pipart (pipeur); Capart (capteur, preneur); Loucheur, Loucheux; A le Take, à la tache; Wiseur, Viseur, Visart (fainéant); Legrelle, etc.

9° NOMS DUS A LA NATIONALITÉ, tels que Frison, Flameng, Vlaminck, Flament; Le François; Lespagnol; Lenglet, Langlais, Langlois; Normand; Lalleman; Bourguignon; Breton, Berton, Lebreton; Lepoitevin; Briois, le Briois; Liégeois; Lombart; Manceau; Le Danois; Picart, Picard, Picquart; Artisien, etc.,

10° NOMS DUS A DES BLESSURES, tels que Leboîteux, Le Borgne, Bossu, Bossus, Bossut, des Aveules, Mausabré, etc.,

11° NOMS DE SAINTS, tels que M^{rs} Jean, Pierre, François, Charles (Charlet), Joseph, Godart, Godfroid, Meurisse (Maurice), Gérard, Roger (Rogez, Rogé), Lambert, Hugues, (Huet, Huart, Houart, Huguet, Hugo). Allard, Richard, Guichard, Renaud, Ménard, Martin, Bouchard, etc.,

12° NOMS DE SAINTS AU GÉNITIF, tels que M. Dejean, Depierre, Demartin, de Josez, de Félix, De Bernard, de Béranger, d'Emeric, de Romaen, Desromains, etc.,

13° NOMS DE SAINTS, DÉFORMÉS, tels que Hannoteau, Hannotin, Haquinet, Hannekin (Jean); Groul (Gerulf) d'où Grulois, Gruloos; Robin, Robinet, d'où Binet (Robert); Baudet, Baudart (Bauduin); Ernou, Hernould, Arnoul, Noulet (Arnold, Arnould); Liénart (Léonard); Haroultd, Haroult, Harou (Harold, Harauld); Méaux, Bettremieux (Bartolomeo, Barthélemy); Masset, Masson (Thomas); Lotart, Gillet, Gillot (Gilles) (2); Bertout (Berthold), Soyer, Sohier, Siger, Zègre, Zegher, Zeghers (Zeger); Stassart, Stassin, Tassart (Eustache), Enguerrand, Anjorant, Lenguerand, Langrand, etc.,

(1) Etymologie du nom de Barat en vers moyenâgeux :

Un soir dedans mon lit en dormant je songeois
Qu'un gros frère-meneur en mon chemin trouvois;
Que je lui demandois ainsi qu'il se nommoit;
Qu'il me disoit : *Barat* qui toujours *baratoit*.

(2) Au cas oblique, GILLES fait *Gillion*, *Gillon*; JOSSE, *Josson*; JAQUEMES ou JACQUES, *Jaquemon*; NICOLAS, CLAES, CLAUS, font *Colson*, *Closson*; HUGUES fait *Huon*, *Hugon*, *Hugonet*. — De NICOLAS viennent aussi *Colin*, *Colinet*, *Colechon*, *Claes*, *Clais*, *Clesse*, *T' Serclaes* ou le sire *Nicolas*, etc.

14° NOMS ASTRONOMIQUES, tels que Soleil; de Lestoile; Meert, Maert, Demars, d'Aprvil, d'Acoust, Brouillard, Nuée, de Luna, etc.,

15° NOMS DUS AUX MONNAIES, tels que Monnoie; Clainpanain (Kleinpennig); Metdepenning; Trente sols, Trenteseaux; Tournois; Parisis; Mérel, Méreau, etc.,

16° NOMS DUS AU LIEU D'ORIGINE, tels que Brackelaire, de Brackeleer, venant de Brakel à Laethem-St-Martin (Flandre orientale); Campeneer, venant de Campen, etc.,

17° NOMS PROVENUS DE JEUX, REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES ET DE DIVINITÉS, tels que Lecomte (par erreur Leconte), Le duc, Le marquis, Le Roi, Lempereur, Lepape, de Graf, de Hertog, de Coninck, de Keyser, de Paepe; Papegai (oiseau pour tir à l'arc), Cornard (trompette de procession), Dieu, Ledieu, Mars, de Mercure, Ergo, Hergo, Heregodt, Heergod, Seigneurdieu, etc.,

18° NOMS PROVENUS DE L'HISTOIRE NATURELLE.

A. *Race humaine* : Lhomme, le Hon, de Man, Leman, Lenfant, etc.,

B. *Animaux* : Lechien; Lecat; Cheval; Leboeuf; Œil de boeuf; Front de boeuf; Kar devake, Cardevacque, chair de vache; Piau de viel, le Viel, Leveau; Lelièvre, de Hase; Goupy, Goupil, Renard; Mullet; Souris, Ratte; Bardot (sorte de mullet); Leleu, Le loup, de Wolf; Caille; Perdrix; Lecocq, Poulet, Pouille; Loiseau; le Pan, Le gay; Lagache, Lagage, la Pie; Boquet (Ecureuil); Mouton; Plouvier; Moineau; Friquet; Pinchon, Pinson, de Vinck; Rossignol, Nachtegaël; Lesneucq, de Snoeck, Broquet, Becquet, brochet; Carpriau, Carpreau, Carpe; Conard, Conin Conil, Lapin; Laronde (l'hirondelle), etc.,

C. *Végétaux* : Ablay (moisson abattue); Warison (garnison, avéture, avétis); du Vernay (lieu planté de vernes), de Lannoit, de Launoit, de Lannait, de Lannais (lieu planté d'aulnes); du Salengroit (lieu planté de salingres); du Quesnoi (lieu planté de chênes), du Rouvroit (lieu planté de chênes rouvres); de Laubel, de Lobel (bois-blanc); Hecq, chêne; Soil, seigle; Desbled, Debled; Davaine (d'avoine); Delourme, Delorme; Scourgeon, Scorjon, Scorion, orge d'hiver, sucron; Fay, Fayt (lieu planté de hêtres, du latin *fagus*, d'où *Fagot*); Faidherbe, charge d'herbe; Bos, du Bos, du Bus, du Bois; Lorthioir

(lieu planté d'orties); Darondeau (lieu planté de roseaux); Delsaux, Dessaux, de le Sauch (du saule), Leulliette; Froment; Lhommoi (lieu planté d'ormes); Millet etc.,

D. *Minéraux*: Caillau, Caillou, de la Cailluyère; Dufér, Feraille; Dorez, Doret, Doré; Dargent; Yserin, Yserentant (de *Yzer*, fer en flamand); Lorfèvre, Lorfèvre; du Roc, de la Roche, etc.,

19° NOMS HYBRIDES OU FLAMANDS-WALLONS, tels que :

Delneste, de le Neste, vande Neste, du Nid; *Delguste*, de le Ghuste, vande Gust, de la Bréhaigné; *Delwart*, de le Warde, vander Waerde, de la garde; *Delbecque*, de le Becque, van der Beke, du Ruisseau; *Delfie*, de le Flie, de le Vliet, van der Vliet, du chenal; *Deldalle*, de le Dalle, van den Dael, de le Vallée; van Dale, Devallée; *Delsippe*, de le Zype, van der Zype, de la Chatière; *del Veste*, de le Vest, de la Vechte, de la Vichte, van der Vichte, van der Vest, du Rampart, boulevard ou forteresse; *de le Wastine* de Wattine, van de Woestyne, de la Lande, du Désert, de la Friche; *Delwalle*, de le Walle, del Motte, de le Motte, de la Hauteur; *Delbrucke* Delbrughe, de le Brughe, van der Brugge, du Pont; *Delberghe*, de le Berghe, van den Berghe, de la Montagne; Berghe; Montagne, *Delherberg* Vanlerberghe, de l'Auberge, de l'Hostellerie; Delienne, de le Lienne van der Leene, du Fief; Delbroucq, de le Broucq, van den Broeck, du Breucq, ou du Marais; *Leblicque*, de Blik, le Brillant; *de Jaghere*, Liagre, de Jager, le Chasseur; *Hasenjager*, chasse-lièvre; *Lesceultre*, de Schilder, de schildre, le schildre, le Peintre; *Lebaccré*, de Baccré, de Backer, le Boulanger; *Leveugle*, de Vogel, Loiseau; *Lebittre*, de Bitter, le caustique; *Lericque*, Lericq, de Rick, de Rycke, Leriche; *Lepoutre*, de Potter, le Pottier; *Li Werp*, de Werp, le jet; *Ledècre*, de Dècre, de Decker, le couvreur; *Lenayeur*, de Nayer, de Naeyer, l'aiguilleur; *Lersnyder*, de Snyder, le tailleur; *le Nècre*, de Necker, le chignon; *Isbecque*, Isbecq, d'Isebeque, van Ysbecq, van Isbecq, van Ysbeke, du Ruisseau glacé (1), Leblois, de Blauwe, Lebléu, etc.,

(1) J'ai vu ce nom écrit ainsi : *Diesbecq*, dans des actes du Brabant wallon.

20° NOMS CIRCONSTANCIELS, COMIQUES, PHYSIOLOGIQUES (1), et d'enfants trouvés, tels que Lepère, Lefils, Loncle, Le niepce, Le neveu; Berluteau, Barabin, Compère, Comhaire (2), Turlur, Gravis (visage gras), Grosfils, Grosjean, Grandjean, Grosclaude, Populaire, Flamme, Frèremineur, Secret, Tuepain, Pot de vin; Broutin, Ctésiphon, Daphnis, Lapière, Du portail, Chemise, du Seuil, Ghesquière ou Jachère, Sitalcès, (3) Mandane, etc.

Nous ne pouvons en si peu d'espace traiter des origines de tous les noms, mais nous en donnons quelques-unes. Ainsi les *du Quesnoi de Braffe* et *de le Loire*, les *du Mortier*, les *de Wachoel* ou *de Wacheul* (4) et les *de Péruwelz* dit *Gallet de Rengies* (à Wiers) sont quatre branches de la Maison de Péruwelz, et doivent leurs noms au fief du Quesnoi dans Braffe, au fief du Mortier en Péruwelz et Roucourt, au fief de Wachoel en Péruwelz et à un mariage avec reprise du nom des *Gallet de Rengies*. La 1^{re} et la 4^{me} de ces familles portèrent *échiqueté d'or et de gueules*, qui est PÉRUWELZ ANCIEN; la deuxième porta *échiqueté d'or et d'azur*, et la 3^{me} échiqueta ses armes *d'argent et de gueules*.

Les anciens sires de *Maulde* en Hainaut, vassaux des comtes de Flandre, eurent aussi des branches qui portant leurs armoiries eurent d'autres noms. Tels furent les *de Rosières*, de Béciers, qui brisèrent MAULDE d'une étoile au deuxième quartier de l'écu(5), et les *de le Haye de Maulde*, qui sont en grande partie fixés à Antoing et aux environs. Ceux-ci portèrent les pleines armes de Maulde et l'une de leurs branches, devenue française, se nomme *de Maulde de la Tourelle*.

Enfin la famille de l'auteur de ces lignes pour laquelle une origine princière avait été inventée par un généalogiste beaumontois vivant à la fin du XVI^e siècle, alors qu'elle est sortie du franc-

(1) Il se trouve dans les archives de Tournai des noms si rabelaisiens que nous n'oserions les reproduire.

(2) Serait-ce *Gommaire* prononcée par un allemand?

(3) A Taintegnies, le nom de ce roi de Thrace se prononce *Sitacless* et *Haseniagre* s'y prononce *Hasenjagère*.

(4) Aujourd'hui pauvres, les DE WACHEUL sont privés de leur particule. Pour le vulgaire, ils sont *Wacheul*.

(5) ARCHIVES DE L'ÉTAT A MONS. Pièces jadis à Tournai, *Dossier Collechon*, Hacquegnies, acte scellé daté de 1404. Jehan de *Rosières*, homme de fief de Leuze et de Hainaut.

alleu du Chastel à Evregnies en Tournaisis (1). Des trois familles de son nom qui eurent quelque notoriété en Flandre, elle est seule demeurée. Son lieu d'origine fut vendu pour partage et

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, *Fonds des abbayes*, Abbaye de Saint-Martin de Tournai, Cartulaire n° 129, Charte du 27 avril 1381, copie reliée avec d'autres.

acquis par l'abbaye de Saint-Martin, le 10 juillet 1372 (1).

Le C^{te} P.-A. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE.

(1) Idem, ibidem, idem, Carton n° 3410, charte du 10 juillet 1372. Pièce originale, donnant des renseignements corroborant ceux fournis par la charte de 1381.

Chronique.

Nos Promesses. — Notre Passé. — Ce que nous ferons. — Avec le présent numéro, la *Revue Tournaisienne* atteint le terme de sa première année d'existence.

Il y a 12 mois, elle exposait timidement son programme et prenait l'engagement de paraître mensuellement à raison de 16 pages in-4° par numéro; de plus, ajoutait-elle craintivement, mais sans oser l'espérer, si nos ressources le permettent, nous illustrerons le texte et nous publierons une matière plus abondante.

La *Revue Tournaisienne* n'a point menti à ses promesses, nous nous plaisons à le dire et à le dire hautement.

Douze numéros ont vu le jour et parmi eux, 6 comprennent 20 et 24 pages; 10 cartes et planches inédites ont été publiées, et près de 50 clichés encadrent le texte; bref, avec la table, les titre et faux-titre, la *Revue* formera un volume in-4° de 250 pages.

C'est incontestablement là un résultat; il donne tort aux timides qui nous accusaient de témérité, quand nous avons voulu leur prouver qu'il y avait comme ailleurs, place à Tournai pour une revue vulgarisatrice d'art, d'histoire et d'archéologie.

Nous avons été soutenu, dès nos premiers pas dans la vie, par un nombre respectable d'abonnés: nous ne voulons pas tarder davantage à leur adresser ici tous nos sincères remerciements pour la bienveillance avec laquelle ils ont accueilli notre apparition, et pour l'appui si encourageant qu'ils ont bien voulu nous

accorder. Mais ce nombre s'est accru de jour en jour, au point que si nous voulions satisfaire à toutes les demandes, nous devrions réimprimer la plupart des numéros parus. Que pour l'année qui va commencer, nous conservions nos fidèles; que d'autres s'adjoignent à eux, et la *Revue Tournaisienne* tout intéressante qu'elle a pu être, le sera davantage.

Et d'ailleurs, cela se conçoit facilement. La *Revue* n'a pas été créée par mercantilisme ni dans un but de lucre. Vulgariser la connaissance de l'histoire locale, répandre des notions justes, veiller en toute indépendance sur le patrimoine artistique de notre ville, défendre nos monuments, quand ils sont menacés dans leur vie séculaire, préconiser pour l'embellissement de notre cité telle solution plutôt que telle autre, voilà quel fut notre unique dessein et voilà à quoi a servi le produit des abonnements, *sans en distraire un centime*.

Nous continuerons ainsi; nous suivrons la route que nous nous sommes tracée, dès le principe, sans nous préoccuper de la politique, qui n'a rien à faire en des questions d'art et d'archéologie? Nos critiques, quand nous en ferons, et nous en ferons chaque fois que nous le jugerons nécessaire, seront d'autant plus désintéressées, d'autant plus sincères.

LA DIRECTION.

* * *

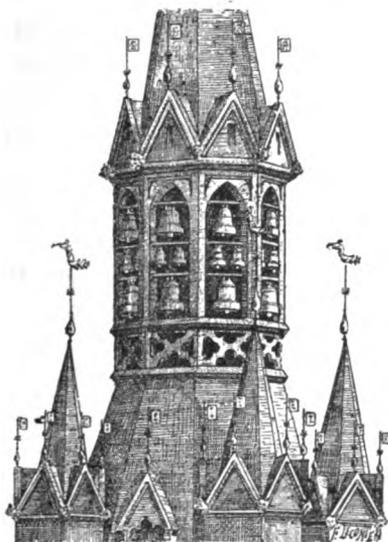
Nous joignons à ce numéro un bulletin de réabonnement pour l'an 1906. Nous prions nos

abonnés de nous le renvoyer avant le 15 janvier. Nous nous permettrons toutefois de faire percevoir dans le courant du mois prochain, le prix de l'abonnement, même chez ceux qui n'auront point rempli cette formalité, si la Direction de la REVUE (35, Chaussée de Willemeau) n'a été avisée du contraire.

* * *

Les titre, faux-titre et table de la *Revue Tournaisienne* pour l'année 1905, seront distribués avec le numéro de janvier prochain.

Le Carillon du beffroi. — La société *Tournai-Attractions* a, nous dit-on, l'intention d'engager l'Administration communale à réfectionner le



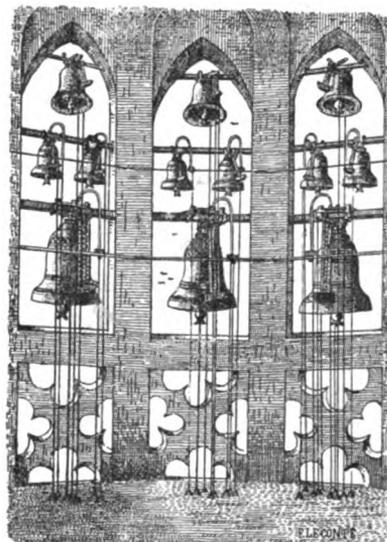
carillon de notre beffroi. Elle aurait, à cet effet, fait venir en notre ville, M. De Neyn, le réputé carillonneur de Malines.

Il ne faudrait, du moins on nous l'assure, qu'une somme de 1200 francs, pour permettre à notre carillon, « l'un des plus complets du pays », de rivaliser avec ceux de Bruges, de Malines, de Delft et de Middelbourg entre autres. Car on respecterait les cloches anciennes, la Bancloque (ou bourdon) et le Timbre, fondues en 1392 par Robin de Croisille, les 3 cloches de Jacques Waghevens, datant de 1544, et les 15 des Barbieux (1744-1755), qui se font particulièrement remarquer par le moelleux et la douceur de leur sono-

rité. On trouvera d'ailleurs de très sûrs renseignements à cet égard, dans un travail complet qu'un de nos plus dévoués collaborateurs, M. le docteur Desmons, a publié cette année et qu'il a intitulé : *Les Cloches de Tournai. Notes d'histoire et d'archéologie.* (1)

Tournai-Attractions a là, il faut en convenir, une très bonne idée. A Tournai, le carillon est de toutes nos fêtes civiles, mais combien piteusement il égrène souvent ses notes en tons discordants, en une inharmonieuse musique! A quoi cela tient-il? Au carillonneur? Au carillon, alors! Si l'initiative de *Tournai-Attractions* peut nous le rendre parfait, applaudissons et des deux mains.

A ce sujet, nous nous permettrons d'attirer la bienveillante attention de l'Administration communale sur la remarque faite par le docteur



Desmons à la page 39, in fine, de son ouvrage. « *La Bancloque, y dit-il, sonne l'heure; la place où frappe le marteau automatique est beaucoup plus usée que celles où frappe le battant depuis des siècles, et il y a là une menace de bris pour la cloche.* »

Il serait profondément regrettable que cette vénérable cloche qui a présidé, durant le moyen

(1) Il convient aussi de mentionner le chapitre 3 « Le Carillon du Belfroi », de l'ouvrage du docteur Delangre portant pour titre : *A l'ombre des cinq Clochers*, Tournai, 1905, Vasseur-Delmée. Nous profitons de l'occasion pour remercier ici Monsieur Auguste Vasseur, au sujet des nombreux clichés qu'il a bien voulu prêter à la *Revue Tournaisienne*, durant l'année 1905.

âge et les temps modernes, à tous les actes de la vie publique de nos pères, qui actuellement encore tinte joyeusement durant nos solennités, il serait vraiment attristant qu'elle vit son existence cinq fois séculaire à tout jamais brisée, grâce à une indifférence que ne manifeste point d'habitude notre magistrature communale envers tout ce qui est tournaisien. C'est pourquoi nous sommes intimement persuadé que le cri d'alarme poussé par M. Desmons sera entendu; notre Administration, personne n'en doute, ne tardera point — si ce n'est fait déjà — à donner l'ordre formel et pieux de remédier promptement à l'état des choses, et de parer à la fêlure imminente de notre antique Bancloque. Ce ne sera d'ailleurs ni très coûteux, ni très difficile; il suffira de changer de place le marteau automatique.

Adolphe HOCQUET.

Le Drapeau Tournaisien. — A la suite de notre article sur le *Drapeau Tournaisien* paru dans le n° 10 de cette *Revue*, d'aucuns ont cru devoir émettre des doutes sur la légalité du changement préconisé; d'autres ont craint de voir l'Autorité supérieure interdire tout simplement à notre Administration de revenir, si bon lui semblait, à notre ancien drapeau.

Nous sommes autorisé à dire que le Département de l'Intérieur pressenti à ce sujet par l'honorable sénateur, M. Stiénon du Pré, a déclaré qu'il ne ferait aucune opposition de principe, s'il plaisait à l'Administration communale de Tournai d'arborer, sur les édifices communaux, le drapeau rouge au *Tournay* blanc, en lieu et place de l'autre mi-parti rouge et blanc, comme on écrit en termes héraldiques.

Voilà qui est bien. A notre Administration d'apporter la modification proposée; elle sera suivie, car les Tournaisiens ne demandent qu'à faire flotter leur vraie et traditionnelle bannière.

A. H.

La Commission des anciennes façades. — *Le Courrier de l'Escaut* (1) taquine volontiers les

membres de la *Commission des vieilles façades*. On voit bien que celle-ci ne comprend pas de journalistes, sinon le *Courrier* saurait que semblable Commission, si elle fait ce qu'elle peut, ne fait certes pas tout ce qu'elle veut. Les « proclamations » proposées par le *Courrier* seraient des coups d'épée dans l'eau. Ce qui vaut beaucoup mieux, ce sont des démarches personnelles et, sous ce rapport, les membres de la Commission, s'ils n'ont pas droit d'initiative, ne se ménagent pas pour agir par voie de persuasion. Nous pourrions citer un certain nombre de maisons parmi les plus curieuses, dont les propriétaires sont actuellement sollicités pour réparer et restaurer ces façades sous leur forme primitive et extrêmement pittoresque; nous pourrions même citer certains projets de restauration de plusieurs de ces maisons, qui sont de petits chefs-d'œuvre, et qui, nous en sommes convaincu, rencontrons une approbation unanime.

Le *Courrier* signale trois maisons dont la Commission n'a pas eu à s'occuper, et où des travaux, malheureux, à son sens, ont été effectués.

En ce qui concerne la maison Louis XV, sur la Grand'Place, et la maison du coin de la rue de l'Hôpital, il n'y a heureusement pas grand mal à ce qui a été fait; il n'y a là rien qui puisse compromettre en quoi que ce soit, la restauration future de ces maisons; un peu de couleur n'est pas une chose sans remède; cela conserve même, en attendant les restaurations. Quant à la maison du quai Saint-Brice, elle a subi une telle transformation qu'il ne pouvait être question de lui rendre sa forme première.

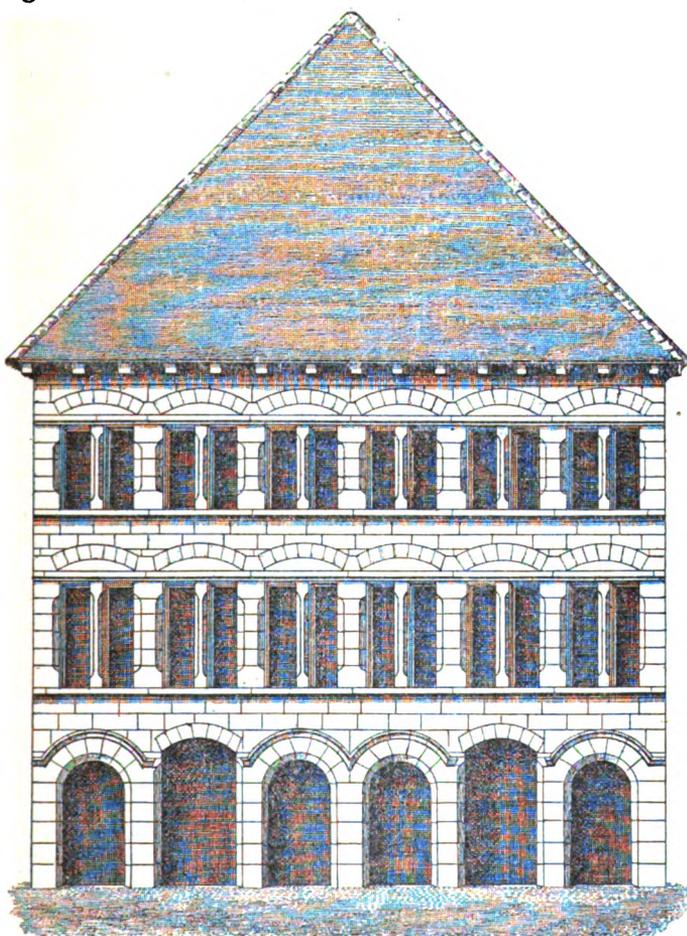
La restauration de nos vieilles façades a rencontré beaucoup d'adhésion parmi notre population. La Commission saura profiter de ce mouvement d'opinion pour travailler à conserver et à remettre en état nos anciennes constructions qui sont dignes d'intérêt

La Brasserie Bourgois. — MM. Bourgois frères, qui ont doté notre ville de la magnifique restauration de la *Maison des Brasseurs*, viennent de prouver une fois de plus leur clair sens esthétique.

(1) Voir entre autres le n° du 10 décembre 1905.

Ils possèdent rue des Campeaux, coin de la ruelle Dalluin, une maison à usage de brasserie; certes, elle était déjà connue par les découvertes qui y furent faites à l'intérieur, il y a nombre d'années; mais cachée qu'elle était sous une épaisse couche de badigeon, sa façade laissait difficilement apercevoir l'harmonie de ses lignes et sa belle ordonnance ornementale.

Or, tout cela éclate aux yeux presque surpris maintenant; on s'arrête devant cette maison, nous allons dire édifice; on admire les beautés externes de cette construction du XIV^e siècle, et l'on se demande comment à ou se produire cette agréable métamorphose



Brasserie Bourgois, supposée restaurée.

Très facilement! On a décrassé la façade, on l'a débarrassée de son lépreux badigeon, et les pierres bien appareillées, mais un peu effritées par l'usure du temps et légèrement mordues par notre climat meurtrier, ont, tout heureuses, montré à nouveau leur naturelle couleur.

Sans doute, quelques dépenses seraient nécessaires pour remettre dans son imposante grandeur cette intéressante construction; mais ce qu'ont fait là MM. Bourgois est une preuve éclatante du beau résultat auquel on arriverait au point de vue de l'esthétique de Tournai, si tous les propriétaires de façade vieux style les imitaient. Combien cependant, en dépit de l'action pourtant réelle de la nouvelle *Commission des anciennes façades*, s'obstineront par manque de goût, par indifférence peut-être, à laisser défigurer à jamais le caractère particulier de leurs constructions et par le fait même, à nuire à celui de la ville!

A. H.

Les Archives de l'Evêché et du Chapitre. — *La Revue des Bibliothèques et des Archives* (n^o de septembre-octobre, page 408), publie ces quelques lignes au sujet de la nomination de M. l'abbé Warichez aux fonctions d'archiviste de l'évêché : *M. l'abbé Jos. Warichez, docteur en sciences morales et historiques, vient d'être nommé, au cours du mois de septembre, archiviste du diocèse et du chapitre cathédral. Le dépôt de cette dernière institution, au dire des rares savants qui ont pu y avoir accès, est une mine extrêmement riche de documents importants pour l'histoire ecclésiastique du Tournaisis et des deux Flandres qui ressortissaient avant 1559. au diocèse de Tournai. On doit féliciter Mgr l'évêque de Tournai du choix excellent qu'il a fait en appelant M. Warichez au poste d'archiviste diocésain; car cette nomination signifie, on n'en doute pas, abandon complet du régime defectueux qui a gouverné les archives jusqu'ici et organisation nouvelle, d'après les vues plus en rapport avec les nécessités actuelles des recherches scientifiques. Quant au nouveau titulaire, c'est un excellent travailleur qui mettra résolument la main à la pâte, et à qui nous adressons ici, en entrant dans nos rangs, les souhaits de bienvenue confraternelle. M. Warichez est un esprit critique qui sait s'élever au-dessus de la lettre des documents et mettre en valeur les sources historiques dont il a la garde.*

Nous aussi nous souhaitons une cordiale bienvenue à notre nouveau collègue à Tournai; nous espérons même que sa nomination deviendra

l'occasion de l'abolition du régime suranné qui préside aux destinées des Archives du Chapitre de Notre-Dame; tel est du moins le vœu sincère que forment tous ceux qui, depuis trop longtemps, regrettent de ne pouvoir utiliser ce dépôt. Ne serait-ce point là le meilleur moyen de faire mentir les violentes critiques qui se sont élevées, avec raison d'ailleurs, tant en France qu'en Allemagne, au sujet de la défectueuse organisation (peut-on même employer ce vocable dans le cas présent?) des Archives du Chapitre? C'est une mine inutilisée de documents qui doivent vraisemblablement être hautement instructifs, et

auxquels la science et l'histoire de Tournai, en particulier, devraient beaucoup. Mais qui les a étudiés, qui les connaît, qui les a vus même, hormis quelques rares privilégiés? Pourquoi le Chapitre de Notre-Dame de Tournai continuerait-il à se montrer moins libéral que le Pape? Pourquoi interdire plus longtemps ce que la plus haute Autorité de l'Eglise a depuis de nombreuses années autorisé? Les Archives du Vatican sont largement ouvertes à tous les travailleurs intellectuels. L'exemple vient de haut et nous donne foi en son efficacité.

Adolphe Hocquet.

Chronique des livres.

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouvelle série, t. 9.
La Société historique et archéologique de notre ville

Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV. — La Conquête en 1667 (1).



Louis XIV dans la tranchée devant Tournai, d'après Charles Lebrun.

vient de publier le tome 9 de ses *Annales*. Il est particulièrement substantiel, et, disons-le de suite, l'« *opus verum* » de ce nouveau volume est l'étude que M. le docteur Desmons désigne sous cette large intitulation :

Comme clairement l'indique le titre, nous ne sommes

(1) Nous reproduisons dans le cours de cet article bibliographique quelques-unes des illustrations qui encadrent le nouveau livre de M. le docteur Desmons.

ici en présence que de la première d'une série d'études relatives à l'histoire de notre ville, durant la période française de Louis XIV. Et cela seul explique, à notre sens, le développement parfois large, donné à certaines parties de ce premier fragment de l'œuvre générale du docteur Desmons, développement qui peut-être paraîtra, disons-le, hors de propos à qui lit le **siège de 1667**, mais qui reste cependant proportionné à l'ensemble des *Etudes sur Tournai durant le règne de Louis XIV.* — *La Peste de Tournai en 1668*, du même auteur, travail analysé à la page 146 de cette *Revue*, formait de même une autre partie de ce tout.

M. Desmons est un fureteur infatigable et sagace; il n'a négligé dans l'élaboration de son travail, aucun renseignement. Soucieux de l'information, amoureux de la vérité sans fard, il la dit telle qu'elle lui apparaît des sources livresques et archivistiques. Remontant jusqu'aux origines de la guerre, il nous fait assister à la triste fin du roi d'Espagne, Philippe IV, et aux astucieuses machinations de Louis XIV pour arriver à la souveraineté des Pays-Bas.

Louis XIV entrant en campagne, M. Desmons nous décrit minutieusement la situation militaire de Tournai menacé de siège; il la résume en peu de mots: murs croulants, artillerie hors de service, le tout défendu par 3000 gardes-civiques et une poignée d'invalides.

C'est d'ailleurs une des particularités des remparts

de Tournai, dès la fin du XV^e siècle: ils n'ont jamais servi à grand'chose, car l'incurie ou la détresse financière les laissaient toujours branlants. Que pouvait être dans ces

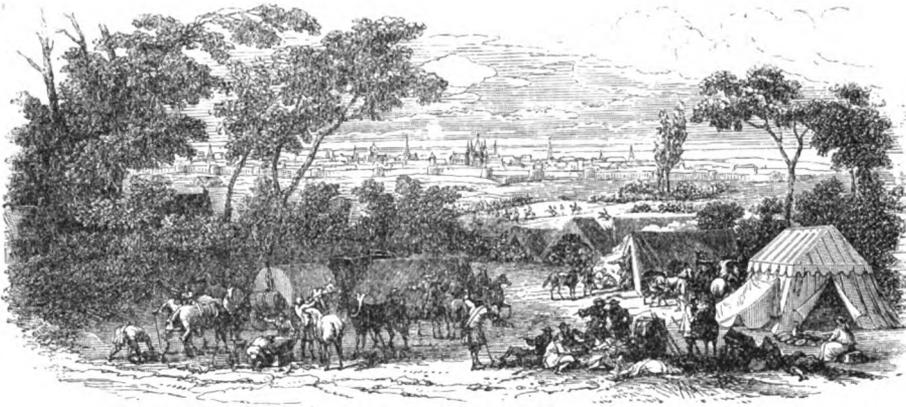
conditions, le siège de 1667? Rien, n'est-ce pas? Il ne fut rien non plus, et la capitulation fut signée après cinq jours d'une vaine défense, en lesquel's il importe de comprendre ceux consacrés à l'attaque et à la prise du château, où s'était réfugié le gouverneur espagnol,

l'incapable marquis de Trazegnies. Au reste, ce marquis joua en tout ceci un rôle louche que montre bien M. Desmons, et si les habitants de Tournai opposèrent à

Louis XIV une résistance de pure forme, la seule et unique préoccupation de Trazegnies « fut de maintenir intacts sa réputation militaire et son crédit en Cour, » et d'imputer au Magistrat, seul, la responsabilité de la reddition.

A signaler, enfin, parmi les autres chapitres, tous intéressants, d'ailleurs, celui consacré au « retranchement » ou la diminution du nombre de nos Magistrats municipaux, épisode curieux d'une lutte entre le pouvoir législatif ou le Magistrat, et le peuple, représenté par les 36 Bannières, à qui de toutes leurs anciennes prérogatives du XV^e siècle, il ne restait plus que l'illusoire droit d'accorder ou de refuser les impôts extraordinaires.

En résumé travail excellent, bien bâti et bien mené; espérons que M. Desmons nous permettra de lire à bref délai, la suite de ses études sur cette partie intéressante de nos



Le siège de Tournai en 1667, d'après Antoine Vandermeulen.



Le gouverneur Trazegnies.

Annales, et nous pourrons, à bref délai aussi, grâce aux travaux qui ont vu et qui doivent encore voir le jour, réformer certains chapitres de notre histoire de Tournai, et en composer une vraie et sincère, conforme en tous points aux exigences de la science historique actuelle.

LÉO VERRIEST : *Institutions judiciaires de Tournai au XIII^e siècle. Les Registres de justice dit Registres de la Loi.*

Tel est le travail qui suit celui de M. Desmons ; c'est la publication intégrale des plus anciens registres de la Loi de nos Archives communales. C'est sans contredit une édition intéressante et bien faite de documents précieuses, les plus vieux dans ce genre qui existent en Belgique.

Ce travail est certes appelé à rendre de très grands services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des institutions judiciaires, entre autres ; peut-être même leur ouvrira-t-il des aperçus nouveaux, leur dévoilera-t-il des faits insoupçonnés ; mais quel dommage que l'absence d'une table onomastique le rende à peu près inconsultable, si l'on veut s'éviter une trop grande perte de temps !

M. le comte P. A. du Chastel de la Howarderie nous donne la généalogie de *La Famille Thiébegot* (1200-1516). La réputation incontestée qu'ont valu à l'auteur ses travaux généalogiques antérieurs, nous dispensera de parler davantage de cette notice sur une famille de la haute bourgeoisie tournaïsiennne, car qui dit comte du Chastel, dit généalogiste véridique.

Enfin le tome 9 se ferme sur une étude que M. le Gouverneur du Hainaut, le baron Raoul du Sart de Bouland, consacre à quelques ex-libris tournaïsiens.

M. du Sart les décrit minutieusement après avoir donné en un rapide aperçu, un court, un trop court historique de l'ex-libris. L'ex-libris cependant relève d'une branche captivante de l'art ; il se rattache particulièrement la gravure et il y a parmi les reproductions dont M. le baron du Sart a émaillé sa notice, des ex-libris d'une finesse artistique très réelle.

ADOLPHE HOCQUET.

Adolphe HOCQUET. *Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai*, 1^{er} fascicule (1).

(1) Dans l'exposé de son programme, la *Revue Tournaïsiennne* s'est engagée à rendre compte des ouvrages nouveaux qui, à n'importe quel titre, intéresseraient notre ville. Devions-nous laisser

Ces quelques lignes de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, de Louvain, n^o du 15 octobre dernier, p. 918.

L'administration communale de Tournai a fait paraître récemment le premier fascicule d'un travail considérable et qui demandera quelques années pour être achevé. Il s'agit de l'*Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai* publié par M. Ad. Hocquet (Tournai, Delcourt, 1905, in-8^o). L'idée d'éditer les analyses des plus anciennes chartes tournaïsiennes est excellente ; car il n'est pas de ville en Belgique, Bruges excepté, qui possède un ensemble de documents d'archives aussi riche en informations historiques que la ville de S. Eleuthère. Le premier fascicule comprend les résumés de 290 chartes, depuis l'année 1188 jusqu'en 1300 inclusivement.

M. Hocquet ne s'est épargné aucune peine pour décrire très consciencieusement les documents, en indiquant leur état de conservation et leur nature, et en décrivant longuement les sceaux appendus aux actes. La bibliographie est également très soignée. Relativement à nos études, les chartes analysées dans ce volume offrent cet intérêt spécial, qu'elles nous font connaître les conflits de juridiction, au XIII^e siècle, entre les autorités communales de Tournai et le monde ecclésiastique. A ce point de vue, le livre de M. Hocquet sera utile à consulter et fournira l'indication de documents encore inconnus (cf. nos 12, 16, 25, 27, 31, 34, 39, 40, etc., etc.). Il contient tous les éléments d'une histoire constitutionnelle de Tournai au moyen âge. Cette ville est, en effet, la seule du pays qui ait appartenu jadis à la couronne française et dont les institutions communales se soient développées au détriment du pouvoir royal et de l'influence de l'évêque. Sous ce rapport, elle pourrait être l'objet d'une monographie dans le genre de celle de M. Pirenne sur Dinant et de M. Van der Linden sur Louvain.

H. N.

Nous rendrons compte le mois prochain de l'ouvrage que M. le docteur Delangre vient de consacrer au *Théâtre et à l'art dramatique à Tournai*.

passer celui-ci, parce qu'il est de nous ? Certes, nous ne ferons jamais nous-même notre autobiographie, et nous accusera-t-on d'immodestie, parce que nous reproduisons l'appréciation d'un étranger au sujet d'un livre de nous, c'est vrai, mais qui se rapporte à notre Tournai ?

(A. H.).

Revue Tournaisienne



TOME DEUXIÈME

Revue

Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque de Tournai.*

TOME DEUXIÈME

1906

H. & L. CASTERMAN

LIBBAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI

Table des Matières.

L'ASTÉRISQUE * DÉSIGNE LES ARTICLES DÉJÀ REPRIS DANS LA TABLE DES MATIÈRES TRAITÉES EN 1905

- ABBAYE SAINT-MARD; sa translation à Sainte-Marguerite. 92.
- ACADÉMIE de musique. Concerts. 19. 39. 86. 189.
- ANTOING. Origines du nom. 157.
- ARBRE de la liberté planté en 1831. 23. — Arbres des promenades publiques. 88. 106.
- ART (L') et la Révolution française à Tournai; les tableaux. 78.
- ARTILLEURS volontaires de Tournai; leur formation en 1831. 21. — Revue en deux actes à l'occasion de leur soixante-quinzième anniversaire. 62.
- ARTISTE tournaisien (Un) en France. 190.
- ASOU. Réponse à un article précédent sur les arbres des promenades publiques. 106.
- BÉATITUDES (Les) de César Franck au Grand Concert annuel de la Société de Musique de Tournai du 18 mars 1906. 62.
- BÉGUINAGE de Tournai; ses derniers jours (1798). 54.
- BIBLIOTHÈQUE du séminaire de Tournai. 118. — Bibliothèque communale de Tournai. 194.
- BOCQUILLET. L'affaire de Mortagne en 1518-1519. 188.
- BOYLE. The irish brigade at Fontenoy. 143.
- BUTIN. La bataille de Fontenoy et l'inscription commémorative de 1902. 143.
- CAMPIN Robert, peintre tournaisien du XV^e siècle. 171.
- CANTATE jubilaire pour le soixantenaire des orphéonistes. 170.
- CAPART (Cours). 190.
- * CARILLON du beffroi. 165. — Concert de carillon. 146.
- CASERNES de Tournai. 198.
- CATHÉDRALE de Tournai. Le dégagement. 37. 61. 69. 77. 101. 128. La cathédrale pendant la révolution française. 136. La cloche *Marie-Pontoise*. 124. 139.
- CÉSAR FRANCK. Les Béatitudes. 62.
- CHAPITRE de la Toison d'or à Tournai sous Charles-Quint. 131.
- CHATEAU-FORT d'Henri VIII à Tournai. 121.
- CHEMINÉES d'art tournaisien du XV^e siècle. 32.
- CITADELLE de Tournai. Histoire de sa construction sous le règne de Louis XIV. 1. 26. Sa description. 42. Ce qu'elle a coûté. 135.
- CONCERTS de l'Académie de Musique. 19. 39. 86. 189. — Concert Pruvost 209. — Concerts de la Société de Musique. 38. 62. 209. — Concert Schuman. 190. — Concert de carillon. 146.
- CONCOURS d'histoire wallonne. 167.
- CONTE pour les trois fleurs de lis. 148. 191.
- COURS Capart. 190.
- CROMBÉ. Cantate jubilaire, op. 103. 170.
- DANEAU. * Linario. 17. — Myrtis. 86.
- DARET Jacques, peintre tournaisien au XV^e siècle. 171.
- DÉGAGEMENT de la cathédrale. 37. 61. 69. 77. 101. 128.
- * DELANGRE. Le Théâtre et l'art dramatique à Tournai. 16.
- DELATTRE, S. J. Antoing : Origines du nom. 157.
- DÉMOLITION de la vieille porte Sainte-Catherine. 46. — de la porte del Vigne. 45. — d'une partie de la paroisse de Sainte-Catherine. 46. — d'une partie de l'enceinte du vieux Château. 121.
- DESCLÉE. Le dégagement de la cathédrale. 69.

- DESMONS.** La citadelle de Louis XIV à Tournai. 1. 26. 42. 65. 92. 121. 133. L'enceinte bastionnée du XVII^e siècle. 152. 179. Les casernes de Tournai. 198. * *Fontenoy-Memorial*. 14. 37. 61. *Marie-Pontoise*. 124. 139. La vieille cloche de Vaulx. 165. Le carillon du beffroi. 165. Comptes-rendus bibliographiques. 19. 143. 168.
- D'HERBOMEZ.** L'évêque Hirn et la bibliothèque du séminaire de Tournai. 118.
- * **DRAPEAU** tournaisien. 37. 49.
- DU CHASTEL.** Crayon généalogique des Castaigne. 50. Adrien de Corbion enterré debout sous un seuil (1380). 156. Supplément à la * généalogie de la famille Lambert. 183. 195. Généalogie des d'Ennetières après leur anoblissement. 187.
- DUPRÉ DE COURTRAY.** Chronique musicale. Linario. 17. — Concert Paul Vidal. 38. — 2^{me} Concert de l'Académie de Musique. 39. — Les Béatitudes de César Franck. 62. — Myrtis. 86. — Ursus aux arènes, d'Armand Lempers. 128. — Concert de carillon du 5 août 1906. 146. — Cantate jubilaire, paroles de Ch. Ravez, musique d'Alf. Crombé. 170. — Premier Concert de l'Académie de Musique. 189. — Le festival Schuman. 190. — Audition d'œuvres de Johannes Brahms. 209.
- EGLISE** Sainte-Catherine. Sa démolition en 1671. 46. — Eglise Saint-Quentin. * La grille. 13. La chapelle funéraire de Jakemes Castaigne. 13. 35.
- ENCEINTE** bastionnée du XVII^e siècle. 152. 179.
- ENTERRÉ** debout sous un seuil. 156.
- ESTHÉTIQUE** des rues. 187.
- ETATS-GÉNÉRAUX** de 1789. 174.
- EXPOSITION** des industries du métal en 1906. 166. — Exposition du *Cercle artistique* de Tournai, Salon de 1906. 208.
- FÉCONDITÉ**, tableau de Lévêque. 147.
- FERRONNERIE** d'art. 168.
- FONTENOY.** Notices de Butin et de Boyle sur la bataille. 143. — * *Fontenoy-Memorial* 14. 37. 61.
- FORTIFICATIONS** de Tournai. Leur état avant le siège de 1667. 2. Château-fort d'Henri VIII. 121. L'enceinte bastionnée du XVII^e siècle. 152. 179.
- FRANCK.** Les Béatitudes. 62.
- * **GARDE CIVIQUE** de Tournai en 1831. 23. Sa mise en activité. 55. Mobilisation du premier ban. 73.
- GÉRARD.** Conte pour les trois fleurs de lis. 148. 191.
- HEINS.** Quelques cheminées d'art tournaisien du XV^e siècle. 32.
- HIRN** (L'évêque) et la bibliothèque du séminaire de Tournai. 118.
- HOCQUET,** Le dégagement de la cathédrale 37. 61. 77. 128. * La grille de l'église Saint-Quentin. 13. Au Parc. 127. * Le pont des Trous. 147. Une découverte archéologique. 13. 35. Ancien tarif de la porcelaine de Tournai. 20. 64. 107. 130. 146. 210. * Le drapeau tournaisien. 37. 49. — Un concours d'histoire wallonne. 167. Un chapitre de la Toison d'or et les entrées de Charles-Quint à Tournai. 131. — L'Art et la Révolution française à Tournai; les tableaux. 78. Musée de tableaux. 143. Le Jordaens de l'hôtel-de-ville. 209. A-J. Wauters et les primitifs tournaisiens. 202. — Un artiste tournaisien en France. 190. Concert Pruvost. 209. — Comptes-rendus bibliographiques. 16. 62. 165. 166. 187. 208.
- HOUTART.** Jacques Daret, peintre tournaisien au XV^e siècle. 171. Peintres tournaisiens du XV^{me} siècle. 187. Recueil d'ordonnances des stiles et métiers de Tournai. 187. *Jeanne d'Arc et les Tournaisiens*, conférence par le R. P. Ollivier, de l'ordre des dominicains. 33.
- JAKEMES KASTANGNES,** † 1327. Son monument funéraire. 13. 35. Sa généalogie. 50.
- * **JEANNE D'ARC** et les Tournaisiens. 33.
- JORDAENS.** Son *Jésus chez Marthe et Marie*. 209.
- LACOSTE.** La ferronnerie d'art. 168.
- LAMBERT.** Supplément à la * généalogie de cette famille. 183. 195.
- LÉGION** nervienne. 89.
- LEMPERS.** *Ursus aux arènes*. 128.
- LÉOPOLD I^{er}** à Tournai en 1832. 109.
- LEROUX.** Un poète tournaisien. 126.
- LÉVÊQUE.** Son tableau *Fécondité*. 143.
- * **LINARIO.** 17.
- MARCHÉ** aux poissons. 133.
- MARISSAL.** Un évêque de Tournai aux Etats-Généraux (1789). 174.
- * **MILICES** citoyennes de Tournai. 7. 21. 55. 73. 89. 109. 166.
- MONUMENT** funéraire de Jakemes Castaigne à

- Saint-Quentin. 13. 35. — * *Monument des Irlandais*. 14. 37. 61.
- MORTAGNE (L'affaire de) en 1518-1519. 188.
- MUSÉE de tableaux. * A propos d'un tableau de l'Ecole flamande du XVI^e siècle. 12. *Fécondité* de Auguste Lévêque 143. Nouveaux locaux. 143. Le Jordaens de l'Hôtel-de-ville. 209.
- OLLIVIER, de l'ordre des dominicains. Sa conférence sur Jeanne d'Arc et les Tournaisiens. 33.
- * PARC de l'Hôtel-de-ville. 127.
- PAROISSE Sainte-Catherine; sa suppression au XVII^e siècle. 46. — Paroisse Sainte-Marguerite; sa suppression au XVII^e siècle. 92.
- PEINTRES primitifs tournaisiens. 202.
- PLANTATION de l'arbre de la liberté en 1831. 23. — Plantations de la ville de Tournai. 88. 106.
- * PONT des trous. 147.
- PONTOISE (cloches de ce nom à la cathédrale de Tournai). 124. 139.
- PORCELAINE de Tournai. Ancien tarif de ses prix. 20. 64. 107. 130. 146. 210.
- PORTE Sainte-Catherine; sa démolition en 1668. 46. Porte del Vigne; sa démolition en 1675. 45.
- PROVERBES, dictons et expressions populaires tournaisiens. 204.
- PRUDENT PRUVOST. 190. 209.
- RA VEZ, Cantate jubilaire, 170.
- RÉVOLUTION française (La) et l'Art à Tournai; les tableaux. 78. La cathédrale pendant la révolution française. 136.
- SALM-SALM, (Le prince de), évêque de Tournai, aux Etats-Généraux de 1789. 174.
- SEMET. Pour les arbres. 88. L'esthétique des rues. 187. Un réseau communal de tramways électriques. 187.
- SÉMINAIRE de Tournai. Reconstitution de sa bibliothèque en 1802. 118.
- SOCIÉTÉ DE MUSIQUE. Concerts. 38. 62. 209.
- SOIL DE MORIAMÉ. * Les milices citoyennes de Tournai 7. 21. 55. 73. 89. 109. 166. Le dégagement de la cathédrale. 101. Le métier des fondeurs de laiton et des batteurs de cuivre ou caudreliers à Tournai. 188.
- SUPPRESSION de la paroisse de Sainte-Marguerite. 92. — de la paroisse de Sainte-Catherine. 46. — du Béguinage. 54. — de divers couvents et établissements hospitaliers de l'esplanade. 65. — de l'enceinte du château d'Henri VIII. 121.
- TOISON D'OR. Chapitre à Tournai sous Charles-Quint. 131.
- TRAMWAYS électriques. 187.
- URSUS aux arènes. 128.
- VACANCES. 143.
- VAN CALOEN. Fondation de la bibliothèque de la ville de Tournai. 194.
- VAULX. Vieille cloche de 1444. 165.
- VERRIEST. Les derniers jours du grand béguinage de Tournai (1798). 54. La cathédrale de Tournai pendant la révolution française, 136. La preuve du servage dans le droit coutumier de Tournai. 165. Table des testaments et donations (des greffes scabinaux de Tournai) conservés aux Archives de l'Etat à Mons. 188. Les devises des chartes-parties des greffes scabinaux de Tournai. 188.
- VIDAL. Concert consacré à ses œuvres. 38.
- WANGERMEZ. 126.
- WATTIEZ. Le soixantequinzenaire de la Batterie d'artillerie tournaisienne, revue en deux actes. 62. Proverbes, dictons et expressions populaires tournaisiens. 204.
- WALTERS (A-J) et les primitifs tournaisiens. 202.

Table des illustrations.

Adoration des Mages, d'après Rubens.	80	Grand'place de Tournai.	191
Ancienne porte de Lille.	192	Halle des Consaux.	150
Beffroi vu du Marché aux poteries.	149	Intérieur de la cathédrale d'Anvers, d'après Pieter Neefs.	78
vu de la Grand'place.	150	Médaille commémorative de la construction de la citadelle de Tournai.	31
Cathédrale.	152	Ornements de Marie-Pontoise.	139, 140 et 142
Château d'Antoing (<i>lettrine</i>).	157	Pierre tombale d'Yves Falligan (<i>hors texte</i>).	184-185
entrée.	159 et 162	Plan de la citadelle de Tournai au XVII ^e siècle (<i>hors texte</i>).	42-43
donjon.	161	Plantation de l'arbre de la liberté à Tournai le 21 avril 1831, dessin de Gallait (<i>hors texte</i>).	24-25
vue d'ensemble.	163	Idem, lithogr. de Simonot.	25
Certificat d'enregistrement des armoiries de Alb.-Dom. Lambert (<i>hors texte</i>).	182-183	Portrait de J.-B. Drouot.	141
Cheminées d'art tournaisien du XV ^e siècle.	32 et 33	Portrait d'Ernest Leman.	208
Couvent des Célestines.	66	Revue passée par Léopold I ^{er} sous Tournai le 26 février 1832, d'après Gallait.	111
Couverture de la <i>Revue Tournaisienne</i> .	41	Saint Martin exorcisant un possédé, d'après Jordaens.	82
Dégagement de la cathédrale.		Sceau de Willaumes Castaigne.	52
Projet Desclée.	69 et 71.	Sculptures de Constantin Meunier.	208
Plan par terre.	102 et 104.	Tombeau de Jakemes Castagne à S. Quentin.	36
Projet Sonnevile (<i>hors texte</i>).	104-105	Tour du Fort-Rouge.	199
Diplôme d'exposant à l'exposition des industries du métal 1906.	166	Uniforme d'artilleur tournaisien en 1831.	22
Drapeau d'honneur décerné à la ville de Tournai en 1832.	116	Uniformes de gardes civiques en 1832.	112
Drapeau de la Légion nervienne.	91		
Drapeau Tournaisien (<i>hors texte</i>).	48-49		
Entrée de la rue des Maux.	191		
Etats Généraux de 1789. Séance d'ouverture.	177		
Séance du clergé.	176		

Additions et corrections.

Page 12, col. 2, ligne 25. Au lieu de *composer*, lire : composé.

Page 17, col. 1, note 1. Au lieu de *XIV^e siècle*, lire : *XVI^e siècle*.

Page 47, col. 1, lignes 39 à 41. Lisez : *les de Sucre du Bellaing et les Luytens des Parqueaux*(2). En 1776, les anciens registres qui remontaient à 1606, mais, etc.

Page 49, col. 1, ligne 5. Au lieu de *on en parla point*, lire : on n'en parla point.

Page 101, col. 2. Au lieu de *note 1*, lire : *note 2*.

Page 133, col. 1, note 2. Au lieu de *Simon Castaigne, Marissal*, lire : Simon Castaigne, marissal (maréchal).

Page 137, col. 2, ligne 25. Au lieu de *Lefebvre, boucher*, lire : Lefebvre-Boucher.

Page 147, col. 1, ligne 22. Au lieu de *quand ont-elles contruites*, lire : Quand ont-elles été construites.

Page 147, col. 2, ligne 1. Au lieu de *En doute-ton?* lire : En doute-t-on?

Page 147, col. 2, ligne 12. Au lieu de *six mois*, lire : deux mois.

Page 156, col. 2, dernier vers de la note. Au lieu de *crampon*, lire : Crampon.

Page 157, col. 2, ligne 9. Au lieu de *la ville*, lire : le ville.

Page 162, col. 2, ligne 28. Au lieu de *Famart*, lire : Famars.

Page 176, col. 2, lignes 3 et 4. Au lieu de *Bonnécaille*, lire : Bonnécuelle; et au lieu de *Boulant*, lire : Bouland.

Page 195, col. 1, ligne 2. Au lieu de *caises*, lire : caisses.

Page 195, col. 1, ligne 1. Au lieu de *tenacité*, lire : ténacité.

Page 200, col. 2, note 2. Au lieu de *Grivaire*, lire : Givaire.

Page 203, col. 1, ligne 10. Au lieu de *le Tournai*, lire : Tournai.

Page 210, col. 2, ligne 9. Au lieu de *Sthakes peare*, lire : Shakspeare.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

La Citadelle de Louis XIV à Tournai.

Le traité d'Aix-la-Chapelle mit fin à la guerre dite de *Dévolution*. Il assurait à la France la possession de Charleroi, Binche, Ath, Tournai, Douai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Furnes et Bergues-Saint-Winox, avec tous les territoires dépendant de ces places. Le tiers du Hainaut, une notable partie de la Flandre flamingante et toute la Flandre gallicante tombaient ainsi dans les mains de Louis XIV, et il faut reconnaître que cette riche proie avait coûté bien peu d'efforts au conquérant. La campagne de 1667 avait été en effet plutôt une promenade triomphale qu'une guerre laborieuse. On eût dit une parade militaire, rapporte un historien; la cour campait en plein air, et le roi donnait aux dames le spectacle des sièges comme il leur donnait celui des revues les années précédentes. « Tout ce que vous avez vu de la magnificence de Salomon et de la grandeur du roi de Perse, écrivait un gentilhomme français qui servait à l'armée comme volontaire, n'est pas comparable à la pompe qui accompagne le roi dans son voyage. On ne voit passer par les rues que panaches, qu'habits dorés, que chariots, que mulets splendidement harnachés, que chevaux de parade, que housses brodées de fin or » (1).

Le maréchal d'Aumont prit en quelques jours Bergues, Furnes, Dixmude et Courtrai; il occupa le 20 juin Armentières et s'y fortifia. Turenne, avec une autre armée, prit Binche le 31 mai, Charleroi le 2 juin, Ath le 19. Le 21 il investit Tournai avec le maréchal et s'empara de la place le 24 et du château le 25. Le 8 juillet Douai capitula; le 31 ce fut le tour d'Audenarde; le 27 août ce fut celui de Lille. Dans l'intervalle de ces sièges, qui ne duraient que quelques jours, le roi faisait en grande pompe des entrées solennelles, promenait par tout le pays la reine et la cour; les ambassadeurs des grands Etats européens venaient conférer avec lui dans sa tente luxueuse et Louis XIV ne fut pas plus majestueux dans les splendeurs de Versailles.

Or, ce qu'il avait conquis si aisément pouvait lui être ravi de même s'il n'y prenait garde. Aussi, pour empêcher un retour offensif de l'Espagne, le nouveau souverain s'empressait-il de hérissier sa frontière d'une ligne de forteresses pour défendre ses nouvelles provinces. Il commença sans retard par Ath, Tournai, Lille et Douai.

La transformation de Tournai en place forte fera l'objet de cette étude: établissement d'une nouvelle citadelle, modifications de l'enceinte, construction de casernes et d'établissements militaires, transformation du régime de l'Escaut.

(1) Lettres de Coligny à Bussy-Rabutin.

I.

ÉTAT DES FORTIFICATIONS DE TOURNAI
AVANT LE SIÈGE DE 1667.

Depuis 1656, date des derniers travaux à ses fortifications, la place de Tournai était défendue par une enceinte de murailles sans bastions, renforcée de soixante-huit anciennes tours dans lesquelles on ne pouvait loger qu'une douzaine de fusiliers. La muraille était en général assez haute et en certains points bâtie sur le roc même; mais en certains endroits elle était fort basse et assise sur un sol fort meuble. Le fossé d'enceinte était à sec sur toute la partie de la ville située sur la rive gauche, sauf entre la Porte des Sept-Fontaines et les Arcs qu'on appelle aujourd'hui le Pont des Trous. Le fossé de la rive droite était en eau et alimenté par l'Escaut en deux endroits, l'un à l'entrée du fleuve en ville, l'autre deux à trois cents mètres plus en amont. Des planches barraient l'Escaut au point où il pénétrait dans la ville : cela servait à remplir le fossé et à établir une certaine inondation vers le Sud-Est. L'entrée de l'Escaut était défendue par une chaîne qu'on tendait chaque nuit en travers de la rivière pour empêcher l'invasion de la place par des barques ennemies.

Quant aux ouvrages extérieurs, on avait cessé de les entretenir depuis la paix des Pyrénées (1659) : les parapets étaient ruinés, les glacis ravins, les fossés comblés en de nombreux endroits.

Quelques portes étaient couvertes par des demi-lunes ou ravelins de terre avec un chemin couvert. Entre les portes de Lille et del Vigne (1) le rempart servait de mur de clôture aux jardins des particuliers qui y appuyaient des pavillons, kiosques et *gloriettes*. Les portes étaient faibles, protégées par une simple barrière et par un ouvrage peu considérable qui était une simple contrescarpe fort peu élevée, avec son glacis sans aucun fossé. Proche la Porte du Château, les terres du rempart n'étaient soutenues que par des étançons de bois.

(1) Cette porte, démolie pour la construction de la nouvelle citadelle, perçait l'enceinte à l'extrémité de la rue des Jésuites.

Les tours étaient pacifiquement chargées de moulins à vent. Les tanneurs en avaient un, pour moudre leurs écorces, emmanché entre une tour et le parapet du rempart. Les brasseurs en avaient deux pour leurs orges. Des meuniers en possédaient aussi. Un moulin s'élevait encore sur la haute batterie du *Cavalier* ou *grand bastion des Engins*, à l'intérieur de l'enceinte. Cela était sans doute fort pittoresque, mais fort incommode pour la défense.

Tours et murailles s'écroulaient avec une déplorable fréquence. On réparait les plus grosses avaries, surtout quand les ruines causaient du préjudice aux maisons et jardins contigus aux remparts. En août 1665, la ville fit faire de nombreux travaux de réfection aux fortifications. En mai 1666, on en fit aux contrescarpes des portes de Lille et de Saint-Martin et on répara avec une parcimonieuse économie les tapecul de ces portes. En juillet, on remet en état la *batterie des Croisiers*, entre l'Huisset et la porte de Marvis. En août, on répare les remparts derrière l'hôpital Saint-Jacques, entre la porte de Valenciennes et la porte del Vigne. En mars 1667, les Consaux délèguent le mayer des finances et le conseiller de La Hamaide pour voir quels travaux il y a lieu de faire à la *batterie des Croisiers* « qui menasche ruine ». Puis ce fut le tour de la muraille près de la porte de Lille, qui avait quatre pieds d'épaisseur depuis le sol jusqu'à la hauteur de dix pieds et trois pieds d'épaisseur plus haut. En avril, la plus grande partie de la muraille « joindant la tour de Marvy » s'écroule... C'est assez de ces quelques exemples pour montrer en quel piteux état se trouve l'enceinte de Tournai quelques mois avant la guerre.

Les fossés n'étaient pas en meilleur état que les tours et les remparts. Ils étaient loués à des particuliers. On y récoltait du foin, on y pêchait; on voit même un tanneur y mettre ses cuirs pour les épiler. L'écoulement des eaux de l'Escaut y déposait des *accoulins* et envasait les fossés de la rive droite et ceux du château, notamment à l'endroit du Pâté qui couvrait la porte de secours du château. Pour parer à cet inconvénient, on établit à l'automne de 1665 une chasse de l'Escaut dans ces fossés par les deux entrées, celle de l'Huisset

et celle de la *neuve rivière* (1). Les eaux sortaient, après le coup de chasse, près de la contrescarpe Nord du château et s'écoulaient dans l'Escaut par la *neuve rivière*. Malgré cela, le mauvais écoulement de ces eaux continuant à faire l'objet de plaintes, on pria d'y aviser un ingénieur militaire qui vint à Tournai pour le service du château en août 1666. Mais ce fut sans résultat pour la défense.

On pourrait croire que si les travaux de l'enceinte étaient si caducs et si faibles, du moins le château se comportait autrement. Il n'en était rien. Le château de Tournai n'était nullement une citadelle; c'était tout bonnement un réduit pour la garnison. On verra dans la suite de ce travail en quoi il consistait.

Ainsi donc au moment où la France envahit les Pays-Bas en mai 1667, la situation militaire de Tournai est lamentable. Ce n'est pas une place forte, c'est une bicoque lamentable aux murs croulants, aux tours indéfendables, aux fossés inutilisables.

II

NÉGOCIATIONS ENTRE LA COUR ET LES CONSAUX POUR L'ÉRECTION DE LA NOUVELLE CITADELLE.

Louis XIV nous l'a appris par ses *Mémoires* (2): avant de se mettre en campagne pour faire la *Guerre de Dévolution*, il s'était procuré le plan de toutes les places espagnoles devant lesquelles il comptait mettre le siège. Les faiblesses de celle de Tournai ne lui étaient donc point inconnues; et l'on peut même croire que, dès avant le siège, il avait prévu qu'il s'en rendrait maître et qu'il en déplacerait la citadelle et compléterait les défenses de l'enceinte. Remarquez en effet qu'il s'empare de Tournai le 24, qu'il prend le château un jour après, qu'il fait son entrée solennelle le

(1) La *neuve rivière* comprenait un premier canal qui partait de l'Escaut sur la rive droite en face de *Cantereine* (pré que traverse à son embouchure le rieu de Barges) et se jetait dans le fossé d'enceinte au niveau du pont actuel de la Galterie; il en subsiste des vestiges entre la route d'Allain et le bassin de natation. Un second canal se détachait du fossé derrière la maison de Saint-André, au château, et allait rejoindre l'Escaut en aval de l'écluse de la *Tenure d'eau* (à 300 mètres environ du Pont des Trous). De cette *neuve rivière* et du fossé de la rive droite se constitue la plus grande portion de ce qu'on appelle aujourd'hui la *Petite Rivière*.

(2) T. II, p. 260.

25 juin; il reste quelques jours dans la ville, rejoint ensuite son armée qui s'empare de Douai, et, dès le 26 juillet, il revient à Tournai où il reçoit les hommages des Consaux dans son logis de l'abbaye Saint-Martin. Et le surlendemain les négociations commencent entre le Magistrat et les ministres en vue de la construction d'une nouvelle citadelle, un mois donc après la conquête, et au beau milieu des hostilités. Avouez que c'est là bien promptement agir et que cela sent bien la préméditation.

Le 28 juillet 1667 (1) les Consaux se réunirent le matin pour entendre une communication du conseiller de La Hamaide qui avait été mandé la veille auprès de Louvois.

Le roi, disait le ministre, avait le dessein de rétablir les fortifications et le château afin de mieux protéger la ville; mais comme il fallait pour cela abattre quantité de maisons et que, même après ce sacrifice, il ne serait pas possible de faire de Tournai une place véritablement forte parce que la ville n'était flanquée que d'un côté et dominée par des éminences extérieures, le roi, répugnant à diminuer l'aire de la ville, aurait préféré construire une nouvelle citadelle entre les portes de Saint-Martin et de Valenciennes, où l'enceinte était excessivement faible à cause de la butte qui la commandait. Or cela aurait coûté cher, et le roi avait de trop pesantes affaires sur les bras pour pouvoir supporter une pareille dépense. Sa Majesté avait donc pensé que les Consaux, en considération de l'utilité du travail et vu la gêne des finances royales, « trouveroient à propos de faire quelque avance de deniers à compte des aydes, secours et subventions futures ».

Remarquez que l'on ne demande encore qu'une avance, un paiement anticipé des aides, et rien d'autre. C'est la première indentation de l'engrenage.

Les Consaux se bornèrent à envoyer en députation à Louvois, le Prévôt et les deux fortes têtes de leur collège, les conseillers de Bargibant et de La Hamaide. Louvois insista, réédita avec abondance son argumentation; et les Consaux, réunis pour la seconde fois, le même jour sur les onze heures, « après meure délibération et avoir

(1) ARCH. DE TOURNAI. *Reg.* 218, 210 V° à 211 V°.

considéré le dommage qu'apporteroient à ceste ville les dehors et explanade qu'il conviendrait faire pour mettre le chasteau dans un juste estat de deffense par l'abbaty de quantité de maisons quy difformeroient ceste ville et donneroient mathière à beaucoup de particuliers de l'abandonner; joint que quoyque ledit chasteau seroit fortifié et mis en tel estat qu'on scauroit le souhaitter, sy est-il que le corps de ladite ville n'en seroit meilleur, laquelle se pouvant prendre et emporter en peu de temps par un siège, à cause de sa foiblesse, le chasteau faisant une résistance plus longue, elle couroit risque de se veoir destruite et ruinée tant par les assiégeans que les assiégez d'icelluy chasteau; et que, dressant la citadelle au lieu désigné, la place se rendroit incomparablement mellieure, fortifiée en son foible, et en estat de n'estre bonnement siègeable, furent d'assens de faire offre de quelque somme de deniers pour parvenir au dessein pourjecté ». Cependant, comme l'assemblée n'était pas suffisamment nombreuse, on décide de faire une troisième réunion à trois heures pour délibérer sur la proposition de Louvois d'ériger une nouvelle citadelle et de démolir des remparts du château du côté de la ville.

Les Consaux, en cette troisième séance, autorisent leurs délégués à offrir une somme de cent cinquante mille et même de deux cent mille florins en avance sur tous « ayde, subsides, contributions et toutes sortes d'avanches et de tel nom qu'on puisse les appeller pour le terme et espace de six ans ».

A 7 heures du soir, quatrième séance. La Hamaide rend compte de son entrevue avec Louvois. Celui-ci s'est récrié à l'offre de 160.000 florins (sic), remontrant que cela ne représentait même pas la totalité des aides payées en six années entières, qu'à ce prix le fonds du château dont sa Majesté faisait abandon à la Ville était compté pour rien, et qu'à peine de voir échouer toute négociation il fallait atteindre au minimum la somme de 100.000 patacons, à moins de quoi Sa Majesté n'agrèerait pas les offres. On se décida donc à offrir 200.000 florins « et à minutter les conditions avecq toutes les précautions requises. »

Le contrat fut rédigé, approuvé en Consaux le 30 juillet, et transmis au roi.

Louis XIV campait en ce moment sous Audenarde. dont il faisait le siège. Il donna son approbation au contrat le 31 juillet, sans restriction d'importance, et il sembla que la négociation était terminée sur ces bases.

Le contrat porte, dans les actes des Archives locales, le nom de *Premier Traité de la Citadelle* (1).

Les deux bastions de la citadelle vers la ville ne devaient pas emprendre sur la place.

La démolition de l'enceinte au lieu où doit être la nouvelle explanade se ferait aux frais du Roi, comme aussi tous les travaux de l'érection de la citadelle.

Nuls autres que les militaires ne jouiront d'exemption d'impôts, notamment pour l'accise sur la bière; la quantité de bière libre d'impôt sera fixée à un pot par jour et par homme.

La ville conserve sa juridiction ordinaire sur la citadelle.

L'entretien entier de la garnison, tant pour son logement et sa subsistance que pour ses munitions, incombera au Trésor royal.

Le roi prendra à sa charge le dédommagement des propriétaires à exproprier.

La ville versera au Roi une somme de 200.000 florins, à raison de 8.000 florins par mois, pour être exclusivement employée aux frais de la citadelle, les versements cessant de plein droit en cas d'interruption des travaux. Cette somme viendra en déduction de toute aide, subsidie et autres deniers quelconques dus au Trésor royal durant les six années à courir.

Le Roi cède à la ville sans aucune restriction, dès que la citadelle sera en état, le vieux château, en possession et juridiction, comme cela était avant sa construction en 1513; les fortifications vers la ville en seront démolies et la Ville en usera comme bon lui semblera. Il ne pourra être acquis dans le vieux château aucun bien de mainmorte. Le Roi n'y construira aucun réduit ou fort, sauf un ravelin vis-à-vis du Pâté; aucune caserne, ni aucune taverne n'y sera établie.

Les habitants seront exempts pour six ans, à partir d'avril 1669, de tout logement de gens de guerre. Après ces six années expirées, les gens de guerre seront logés en casernes si la citadelle ne suffisait à les loger.

Si le Roi venait à restituer ou céder Tournai à l'Espagne, il ferait respecter par cette puissance le présent traité.

La ville est autorisée à continuer la perception des impôts existant, afin de faire face à la dépense des 200.000 florins qu'elle accorde.

Le Roi ne lèvera aucun impôt sur la navigation tant à la descente qu'à la montée.

Les travaux commencèrent dès le 7 août de

(1) ARCH. DE TOURNAI. *Reg.* 218, 213 R°; *Reg.* 19, 178 V°

l'année 1667 (1), comme je le dirai ci-après. Mais ce serait mal connaître Louvois que de supposer qu'il s'en serait ainsi tenu à la simple exécution des conditions intervenues. La docilité des Consaux à accorder les 200.000 florins avait mis le ministre en appétit. Les frais de la campagne en Franche-Comté, les dépenses énormes faites pour la guerre en général et pour la citadelle de Tournai en particulier faisaient une terrible saignée au Trésor Royal. Les Consaux de leur côté se montraient avides de posséder le vieux château, d'avoir une ville puissamment fortifiée et surtout de recevoir une extension de territoire. Aussi Louvois se montra-t-il exigeant à sa façon qui était toujours une façon désagréable, et bientôt des conflits surgirent qui ne tendaient qu'à faire verser par les naïfs magistrats de grosses sommes entre les mains de l'avidé ministre de la Guerre.

Ce fut d'abord au sujet du chauffage et de l'éclairage du corps de garde du Château. Les Consaux refusaient de les fournir et l'Intendant s'obstinait à les exiger. Les Consaux avait incontestablement raison, de par leurs privilèges et de par les art. 10 et 17 du Traité de la Citadelle.

Un autre conflit s'éleva à propos d'une rixe entre bourgeois et militaires; il en était résulté coups et blessures et l'Intendant prétendait soustraire cette affaire au jugement des Prévôt et Jurés pour la soumettre directement au Conseil Souverain (2).

Les Consaux s'adressèrent au Roi pour obtenir le respect de leurs droits. Mais la réponse fut bien différente de ce qu'ils avaient espéré. Le Roi faisait savoir que le désintéressement des propriétaires expropriés devait incomber à la ville et que le traité allait être annulé comme préjudiciable au service de Sa Majesté. Si le Magistrat ne consentait à prendre ces frais à sa charge, le Roi ferait rembourser les sommes versées pour l'érection de la citadelle et vendrait à son profit les fonds du Château avec les exemptions, immunités dont jouissaient les manants.

Les Consaux effrayés d'une pareille menace

n'osèrent résister et rédigèrent le 24 novembre un acte de soumission (1).

Avec une humilité de pauvres gens, ils représentaient au Roi leur mauvaise situation financière. Ils avaient plus d'un million et demi de dettes, sans compter le capital des rentes qui montaient à 170.000 florins par an. Or tout leur revenu consistait dans le produit des impôts et dans cinq à six mille florins que rapportait le bois de Breuze. Ils faisaient donc appel à l'esprit de justice, à la bonne foi et à la miséricorde du Roi pour obtenir l'observation du Traité de la Citadelle et offraient de laisser au Trésor Royal le droit de vendre à son profit les fonds du vieux Château aux conditions suivantes :

Le Roi ferait démolir à ses frais la partie de l'enceinte du château tournée vers la ville, dès que la citadelle serait en état de défense et au plus tard dans les dix-huit mois. Le fossé entre la Grosse Tour et l'Escaut serait comblé; un quai serait établi entre le Pont de bois et le Pont des Trous.

Le château et ses habitants seraient soumis à la juridiction des Consaux, absolument comme l'était le reste de la ville.

L'exemption d'aides et de tout subside serait portée de six à sept ans, et ce, surtout en considération de la peste qui venait de coûter à la caisse communale 90.000 florins (2), et des charrois et logements de troupes qui avaient coûté 60.000 florins, au mépris des articles 10 et 17 du Traité.

L'Intendant déclara que le Roi refusait carrément ces propositions et s'en tenait à sa proposition d'alternative : payer ou subir la rupture du contrat. Les Consaux prièrent l'Intendant de faire considérer par Sa Majesté la valeur des immeubles du Château auxquels ils renonçaient, les 50.000 florins avancés pour les nécessités militaires malgré le Traité qui les en exemptait, et la pauvreté de la ville, — et d'autre part quel scandale serait la dénonciation de ce Traité. Remarquez aussi, disaient-ils, que la septième année d'exemption, les frais de pavage et d'établissement du quai et de la rue nouvelle peuvent faire un total d'environ 46.000 florins, en échange de quoi on peut bien accepter l'abandon des fonds et maisons du château qui n'ont certes pas une valeur moindre (3).

(1) *Reg. 219, 78 Vo.*

(2) Cf. *La peste de 1668 à Tournai.*

(3) *Reg. 219, 87 Vo. 8 Xbre 1668.*

(1) BIBL. DE TOURNAI, Ms. 202, 2^e partie, 1 R^o.

(2) ARCH. DE TOURNAI, *Reg. 219, 76 R^o et seq.*

L'Intendant refusa de communiquer ces propositions à la Cour puisque c'était précisément la Cour qui lui avait transmis l'alternative à imposer. Il déclara s'en tenir à ce qu'il avait dit. Les Consaux demandèrent de pouvoir prendre pour la ville dans les démolitions ce qu'il lui faudrait pour paver et emmurer le nouveau quai; les particuliers qui achèteraient les terrains du Château seraient tenus de paver la moitié de la rue devant leur acquisition. La ville serait mise en possession du Pâté, sur la rive gauche en face du Pont du Château, et ne devrait pas fournir une habitation au Gouverneur à la place de celle qui existait au Château (1). L'Intendant accepta de donner un avis favorable à ces nouvelles propositions, sauf pour la possession du Pâté. Et les Consaux finirent par céder (2). C'est ainsi que Louis XIV laissa protester sa parole royale.

Aux temps de la fière indépendance des communes, et même sous le régime espagnol, cela ne se serait pas terminé de la sorte. Les Consaux, forts de leur droit, n'auraient pas cédé; ils auraient tenu tête au Souverain, et, selon la bonne vieille tradition, lui auraient coupé les vivres en serrant les cordons de leur bourse. Mais on ne résistait pas impunément au pouvoir royal de France, on ne se hasardait même pas à le faire; il s'était fortifié, en même temps que l'indépendance communale se perdait. Cinquante ans de ce régime, et les Consaux de Tournai seront de paisibles magistrats communaux, cantonnés dans leurs modestes fonctions purement administratives, mis à point pour être livrés aux vexations des garnisons de la Barrière et à tout l'arbitraire de la Convention, de l'Empire et du régime hollandais.

De ces discussions naquit donc un nouveau contrat appelé le *Second Traité de la Citadelle* (3).

(1) 9 Xbre 1668. *Reg.* 219, 92 Ro à 98 Vo.

(2) *Reg.* 219, 102 Vo.

(3) *Reg.* 19, 206 Ro. SIX ET PLOUVAIN, T. I, p. 9.

Ce nouveau traité modifiait le premier dans le sens voulu par la Cour.

Les Consaux y faisaient abandon au Roi des terrains du vieux Château qui leur avaient été expressément cédés par le premier traité. On y stipulait que la démolition de l'enceinte du Château vers la ville se ferait aux frais du Roi, sauf autorisation pour la ville d'en faire exécuter une partie à ses frais et d'en employer dans ce cas les matériaux comme elle le voudrait.

Le Roi cédait à la ville le terrain nécessaire pour l'établissement d'un quai sur la rive droite, depuis le Pont de bois jusqu'au Pont des Trous, promettait de combler le fossé qui allait du Becquerelle à la Grosse Tour et de le transformer en rue, autorisait les Consaux à démolir l'ouvrage appelé le *Pâté* et à y établir un marché au poisson.

Les particuliers qui acquerraient des fonds au Château seraient tenus, de par le Roi, de paver à leurs frais la moitié de la rue devant leur acquisition.

Le palais du Gouverneur ne devra pas être remplacé aux frais de la ville, mais le Roi y pourvoira.

Tous les impôts existant au jour de la capitulation seront maintenus, et nommément celui des trois florins au sac de brai qui sera continué pour trois nouvelles années.

Ce traité fut dressé par les Consaux le 29 décembre 1668 et approuvé par le Roi le 10 janvier 1669. Sa Majesté n'avait pas répondu à tous les articles; le Prévôt, le Mayeur et le conseiller de La Hamaide se rendirent à Lille auprès de l'Intendant pour tirer l'affaire au clair (1), mais il ne paraît pas qu'ils réussirent dans cette démarche, car le Traité fut enregistré tel qu'il était au Conseil Souverain de Tournai le 29 mars 1669. Le territoire du vieux Château fut officiellement réuni à la ville le 15 avril 1670 seulement (2). Elle en avait fait l'acquisition en 1289 (3), et on ne trouve pas l'acte par lequel Henri VIII l'en déposséda en 1514 pour en constituer le Château (4).

(1) ARCH. DE TOURNAI, *Comptes généraux de 1668-1669*, 114 Vo.

(2) *Ibid Reg.* 222, 3 Vo 1^{er} S.

(3) Cfr. la notice de M. D'Herbomez sur cette acquisition, *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, T. XXIV, p. 49.

(4) Cf. *Tournai et l'occupation anglaise*, par AD. HOCQUET.

Docteur F. DESMONS.

Les milices citoyennes de Tournai.

(Suite)*.

* * *

La société d'Harmonie, qui servait de musique à la garde civique, et avait un uniforme spécial, obtint de l'administration communale la blouse et le shako des volontaires, qu'elle porta dorénavant, quand elle fut appelée à faire le service de la garde.

Celle-ci s'organisait, lentement, il est vrai, mais d'une façon régulière, et les gardes continuaient à fournir un bon service, parfois assez rude encore. Un ordre du jour du chevalier Deleplanque, commandant, en date du 19 octobre, informe les gardes que, pour faciliter autant que possible les substitutions par compagnie, on ne convoquera, chaque fois, que la moitié des gardes effectifs d'une compagnie, pour le service de garnison.

Le 4 novembre, le commandant transmet à l'administration communale, le règlement de discipline intérieur de la garde, à l'effet de le faire rendre exécutoire (arch. mod. 1830 f. 61); nous en reparlerons plus loin.

La garde est cette fois-ci appelée *bourgeoise*, tandis que le recueil des ordres du jour la qualifie de garde *urbaine*, et que l'arrêté communal l'ait nommée garde *civique*. On continue donc à employer concurremment ces diverses dénominations, de nature à causer une véritable confusion, à l'époque où ces diverses gardes coexistaient, mais qui vont bientôt devenir sans importance, un seul corps restant en fonction, la garde *civique*, commune à toutes les localités du royaume.

Le 6 novembre, le Comte de Bethune, qui avait cessé d'être bourgmestre le 12 octobre, mais avait conservé, nominalement au moins, le commandement de la *garde bourgeoise* proprement dite, donne sa démission en ladite qualité (arch. mod. 1830 f. 61.)

Le 9 novembre, le commandant de la garde demande à l'administration communale de faire rentrer les armes et les équipements provenant de l'ex-garde communale, ce qui est fait par voie d'affiches et de publications. (Ibid).

Le 11, il demande que la garde puisse s'exercer dans le manège couvert du régiment de cavalerie. (Ibid).

Le 16 du même mois, le chevalier Deleplanque, qui avait cumulé les fonctions de commandant de place, avec celle de lieutenant-colonel commandant de la garde civique, (ou *urbaine*, comme il est dit dans l'acte), obtient de l'administration communale démission de ces dernières fonctions, et les majors de Villers et Delehayé sont priés de provoquer la nomination d'un nouveau commandant de la garde. (Ibid).

Le major Delehayé répond à l'administration que depuis plusieurs jours, il a donné sa démission, et celle-ci le prie (18 novembre 1830), de garder ses fonctions quelques temps encore, jusqu'à ce que la garde ait reçu une organisation définitive, ce qui aura lieu prochainement. (Ibid).

Le gouvernement ayant demandé aux administrations communales des renseignements pour l'organisation de la garde civique, la Régence de Tournai s'adresse dès le 8 novembre 1830, au commandant de la garde civique pour connaître : 1° le nombre d'hommes dont se compose la garde civique de Tournai; 2° le nombre de fusils, de sabres et de buffleteries de toute nature qui leur ont été distribués; 3° le nombre de fusils, sabres et buffleteries qui peuvent se trouver en dépôt chez les capitaines et les sergents majors des Compagnies (arch. mod. 1830 f. 61).

Un tableau non daté, conservé dans le dossier n° 61 des archives modernes de la ville, renseigne la composition de la garde *bourgeoise*, à cette époque, comme suit :

Deux bataillons, le 1^{er} commandé par M. de Villers, major, compte 479 hommes, partagés en

(*) Voir pages 214.

5 compagnies; le 2^{me} commandé par M. Delehayé, major, compte 616 hommes, partagés en 10 compagnies; le total des gardes s'élevait donc à 1095.

Un second tableau, en due forme, donne le détail de la composition de la garde, telle qu'elle résulte des diverses élections qui eurent bien à cette fin, en novembre et décembre 1830.

Lieutenant-Colonel, commandant la garde, le chevalier Achille de Villers; majors MM. Dumon et Chaffaux; l'état major compte encore 11 officiers; 2 bataillons, à 8 compagnies, chacune, et un escadron de cavalerie.

ETAT PRÉSENTANT LE CONTRÔLE GÉNÉRAL
DES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET CAPORAUX
DE LA GARDE URBAINE DE TOURNAY. (1)

Etat Major

Devillers Achille, lieutenant colonel commandant.
Dumont, major du 1^{er} bataillon.
Chaffaux Constantin, major du 2^e bataillon.
Auverlot Albert, capitaine-adjutant-major.
De Dudzele Charles, capitaine-quartier-maitre.
Masy Juvenal, chirurgien major.
Cherequefosse Louis, 1^{er} lieut.-adj.-major du 1^{er} bataillon.
Duhamel Auguste, " " 2^e " "
Neesen Charles, " " dans la cavalerie.
Plateau Désiré, 2^e lieutenant, greffier du conseil.
Dugniolle Hipp. adjud.-s.-offic. 1^{er} bataillon.
Bourla Dominique " 2^e "
Thiebaut Gustave, adjud. porte drapeau, 1^{er} bataillon.
Robert Louis, " " 2^e "

1^{er} Bataillon.

1^{re} comp. Lefebvre-Meuret, capitaine.
Duponthois, 1^{er} lieutenant.
Deferrare, 2^e lieutenant.
2^e comp. De Wignacourt, capitaine.
Demeunynck, 1^{er} lieutenant.
Heughebaert, 2^e lieutenant.
Savart-Lodoix, "
3^e comp. Renard Van Yseghem, capitaine.
..... 1^{er} lieutenant.
Deleplanque François, 2^e lieutenant.
..... id.
4^e comp. Verdure, capitaine.
Vranx René, 1^{er} lieutenant.
Allard Charles, 2^e lieutenant.
Griez "
5^e comp. Ligeois, capitaine.
Dumortier Augustin, 1^{er} lieutenant.
Gérard, 2^e lieutenant.
..... "

6^e comp. Allard-Pecuereau, capitaine.
Brocquet, 1^{er} lieutenant.
Duparcq Henri, 2^e lieutenant.
Sacqueleu Charles, "
7^e comp. Landas, capitaine.
Drapier, 1^{er} lieutenant.
Goffin, 2^e lieutenant.
Belin Louis, 2^e lieutenant.
8^e comp. Delevingne Denis, capitaine.
Pollet Raphaël, 1^{er} lieutenant.
Henin, 2^e lieutenant.
Wattiez, "

2^e Bataillon.

1^{re} comp. Vancleer, capitaine.
Boulogne, 1^{er} lieutenant.
Kerremans, 2^e lieutenant.
Pontus, "
2^e comp. Thiefry Vincent, capitaine.
Dureulx, 1^{er} lieutenant.
Coupleux Henri, 2^e lieutenant.
Bertaux, "
3^e comp. Tonnelier-Spreux, capitaine.
Denetières, 1^{er} lieutenant.
Maillet Pierre, 2^e lieutenant.
Bozière J.-B., "
4^e comp. Derasse René, capitaine.
Morel Emile, 1^{er} lieutenant.
Henry Charles, 2^e lieutenant.
Hespel, "
5^e comp. Delmarle, capitaine.
Coniart, 1^{er} lieutenant.
Doignon, 2^e lieutenant.
Quanonne, "
6^e comp. Dumortier-Rutteau, capitaine.
Bron-Lerat, 1^{er} lieutenant.
Foucher, 2^e lieutenant.
Definne-Serré, 2^e lieutenant.
7^e comp. De Dudzele, capitaine.
Deleplanque Benoit, 1^{er} lieutenant.
Casterman, 2^e lieutenant.
Dezobry, "
8^e comp. Hebbelinck, capitaine.
Quevauvillers, 1^{er} lieutenant.
Goblet Emile, 2^e lieutenant.
Merlin, "

Cavalerie.

Tonnelier, capitaine.
Delecourt, 1^{er} lieutenant.
Nève François, 2^e lieutenant.
Delwart-Peterinck, 2^e lieutenant.

A cette liste sont joints des P. V. d'élection à la plupart des grades, en date des 26 oct. 1830, 1^{er} oct. 5 déc. 1830, 15 oct. 1830, 2 nov., 12 nov., 4 nov., 12 déc., 1^{er} sept., 24 déc. 1830, etc.

(1) Nous donnons seulement les noms des officiers.

Un second relevé destiné à établir le nombre de gardes et le nombre de fusils mis à leur disposition, indique la force de chacune des compagnies et donne 639 hommes, avec 609 fusils, pour le 1^{er} bataillon et environ 500 hommes, avec 497 fusils pour le 2^{me} bataillon.

Nous le reproduisons ci-après.

Un troisième relevé donne le nombre de fusils garnis en cuivre (réservés aux sous-officiers), de fusils provenant de l'ancienne garde communale, et de fusils de troupe, (plus longs que les précédents).

GARDE CIVIQUE DE TOURNAY

1^{er} Bataillon.

1 ^{re} comp.	M. Lefebvre-Meuret, capitaine,	38 hommes,	66 fusils
2 ^e	» M. de Wignacourt, »	94 »	104 »
3 ^e	» M. Renard-Van Yseghem »	68 »	68 »
4 ^e	» M. Verdure, »	109 »	88 »
5 ^e	» M. Ligeois, »	76 »	48 »
6 ^e	» (Allard-Pecquereau) (St-Brice)	84 »	98 »
7 ^e	» M. Landa, capitaine,	75 »	76 »
8 ^e	» M. Denis Delevingne »	95 »	61 »

GARDE URBAINE DE TOURNAY

2^e Bataillon.

1 ^{re} comp.	M. Liénart, capitaine,	91 hommes,	51 fusils
2 ^e	» M. Thieffry Vinchent, »	56 »	62 »
3 ^e	» (M. Tonnelier-Spreux)		78 »
4 ^e	» M. Henry-Haghe, »	67 »	56 »
5 ^e	» M. Delmarle, »	59 »	51 »
6 ^e	» M. Dumortier Rutteau, »	75 »	66 »
7 ^e	» M. de Dudzeele, »	38 »	81 »
8 ^e	» M. Hebbelinck, »	50 »	50 »

Arch. mod. 1830, f. 61. (1)

Un arrêté du gouvernement provisoire du 25 novembre 1830, pris en exécution de l'arrêté du 26 octobre 1830, créant une GARDE CIVIQUE dans toute l'étendue du pays, détermine la composition de cette garde, la formation des bans et leur mission. La loi du 31 décembre 1830, que nous avons citée plus haut, à propos du costume de la garde, complète les dispositions sur la matière.

L'arrêté du 25 novembre fut publié à Tournai par voie d'affiches. Nous la trouvons dans l'intéressante collection d'affiches et de placards, réunies par M. Vasseur-Delmée.

Le 27 novembre, le conseil communal arrête

(1) On remarque que les capitaines des 1^{re} et 4^e compagnies ne sont pas les mêmes que ceux qui sont indiqués dans l'état général.

un règlement d'ordre intérieur pour la garde, ensuite de la remise qui lui avait été faite de semblable projet par son commandant. Ce règlement débute ainsi : art. 1^{er} : la garde insituée par l'arrêté du 5 octobre dernier, prendra, à partir de ce jour, le nom de *garde urbaine*.

Une affiche (collection Vasseur-Delmée) et la *Feuille de Tournai* (n^o du 7 décembre 1830) le firent connaître aux intéressés. Il fut aussi imprimé et distribué.

Le 16 décembre les bourgmestre et échevins soumièrent au commissaire général de l'intérieur, ce règlement, pour qu'il fut revêtu de son approbation ; la lettre de l'administration nous paraît assez intéressante pour être reproduite. Elle montre en particulier qu'à cette époque encore, la garde civique remplissait avec dévouement les devoirs que les circonstances lui imposaient.

L'administration communale a porté des arrêtés le 5 et 12 octobre et 27 novembre, pour la réorganisation de la garde civique de Tournay.

Nous vous adressons un exemplaire de chacun de ces actes. Les dispositions qu'ils contiennent étant à la veille de rencontrer de l'opposition et cette opposition pouvant avoir les conséquences les plus graves, nous venons vous prier de vouloir donner à ces arrêtés par un acte d'approbation, la force nécessaire pour que l'exécution puisse en être exigée en tous points. Notre garde civique occupe constamment le poste de la grand-garde et fait la police de sûreté de la ville. Il est essentiel que son service continue à se faire d'une manière régulière et sans aucune interruption jusqu'à ce que l'arrêté du Gouvernement du 26 octobre dernier, qui ordonne la formation d'une semblable garde dans toute l'étendue de la Belgique, puisse recevoir sa pleine et entière exécution dans notre localité, ce qui pourra éprouver encore quelque retard bien que nous nous occupions sans relâche de cet objet.

Des ordres du jour du lieutenant-colonel commandant de Villers (1^{er} Décembre), montrent qu'à cette époque, outre le service de sûreté, la garde faisait aussi des exercices ; un autre (6 Décembre) défend les mutations, entr'officiers, sans le consentement du colonel ; un autre encore (8 Décembre) ordonne la visite des postes, et règle un échange de buffleteries à faire avec l'armée. Un autre enfin, du 31 Décembre, prescrit de porter les buffleteries blanches, et défend de les jaunir, comme l'ont fait certains sous-officiers et soldats.

* *

Bien que nous bornions notre récit aux faits qui intéressent les milices citoyennes, il nous paraît curieux de signaler quelques menus événements de cette fin d'année 1830.

Le 13 octobre vit la création d'une *société patriotique*, présidée par M. Savart père, et qui avait encore à sa tête MM. Allard père, Charles Dath, Allard-Kuppens et Duquesnoy; elle comptait 114 membres, le 14 du même mois, et le 19 octobre elle adoptait son règlement.

Certaines personnes qui avaient postulé leur admission dans cette société, et n'avaient pas été reçues, notamment l'avocat Cherequefosse, B. du Mortier-Rutteau, Leroy, et autres se constituèrent, le 20 octobre, en une nouvelle société, la *réunion patriotique*, dite aussi *réunion centrale*, annoncée dans la *Feuille de Tournai*, le 26 octobre.

Toutes deux s'occupaient de politique, préparaient les élections, proposaient des candidats et arrêtaient les principaux points de leur programme.

La *société patriotique* formulait des vœux en faveur du commerce, et l'inamovibilité des magistrats, même des membres du parquet;

La *réunion patriotique* qui se proposait pour but « le triomphe des libertés publiques par l'émission calme de tout principe patriotique » comptait le 26 octobre 81 membres; elle eut pour président M. Dumortier-Willaumez et pour secrétaire M. Ad. Leschevin. Les 24 et 25 octobre elle dressait une liste de candidats Bourgmestre, échevins et conseillers. (Papiers de B. du Mortier).

Les élections étaient proches, en effet, et le nouveau conseil de régence, élu par les notables de la ville, fut installé le 31 octobre. Il se composait de MM. Charles Le Hon, bourgmestre, D. de Hulst, Lactance Allard, Vinchent, avocat, échevins; B. Leman, Baron L. Lefebvre, Charles Lecocq, J.-B. de le Vingne, A. Savart, Pollet-Dath, Hubert, Des Enfants-du-Ponthois, Gilson-Razé, Thiefry-Goblet, et Sacqueleu-Tonnelier, conseillers.

La proclamation adressée par le conseil à ses administrés, est reprise dans le recueil imprimé des règlements communaux (2 novembre 1830).

* *

Les volontaires de Mons, Tournay, Leuze, Ath, et Péruwelz sont partis ce matin en expédition, avec armes et bagages, sous le commandement du général Van Halen (*Courrier de l'Escaut*, 4 octobre 1830.)

Plusieurs diligences, escortées de gendarmerie et de garde bourgeoise à cheval, ont amené à la caserne Saint-Jean, en notre ville, cinquante-six officiers hollandais qui avaient été faits prisonniers à Mons (*Feuille de Tournai*, 17 octobre 1830).

Une centaine de volontaires parisiens, partis depuis 7 jours de Paris, est arrivée hier soir en notre ville et a été logée chez les habitants. Ces nouveaux défenseurs des libertés belges, qui ont dû laisser leurs armes à la frontière, s'attendent à être dirigés sur Gand et sur Anvers. Ils se louent beaucoup de la réception amicale qu'on leur a faite à Tournay. (Ibid).

C'est sans doute au passage de ces volontaires, qu'est relatif le fait suivant, rapporté par le *Courrier*, dont on fit grand bruit, et qui plus tard, fut invoqué en faveur de Druetz, pour l'obtention de la croix de fer : dimanche dernier, le drapeau tricolore français se trouvait arboré auprès du drapeau brabançon sur le pont de l'arche, les habitants l'ont fait enlever (*Courrier de l'Escaut*, 19 octobre).

Le 25 octobre, le colonel commandant la ville et citadelle de Tournai, félicite la garde urbaine à pied et à cheval, du zèle avec lequel elle n'a cessé jusqu'à ce jour, de remplir le service de la place et d'y maintenir l'ordre et la tranquillité. (*Feuille de Tournai* du 24 octobre et *Courrier de l'Escaut* du 26.)

A la première nouvelle des malheureux événements arrivés à Anvers, (la ville était aux mains des patriotes, mais la citadelle était occupée par les Hollandais qui bombardèrent la ville), la *légion Tournaisienne*, forte de cent cinquante hommes environ, s'est réunie à la voix de son chef, M. Bruno-Renard, et est partie hier vers midi, de cette ville, pour voler au secours

des infortunés anversois. Ce matin 600 hommes des troupes de ligne, nouvellement réorganisées, ont pris également la direction d'Anvers. (*Feuille de Tournai*, 31 octobre 1830).

Un correspondant du *Courrier* lui signale, le 2 novembre, l'arrivée à Bruxelles, hier à 4 heures de l'après-midi, du corps de volontaires venant de Tournai; ils étaient bien armés et avaient en tous points une tenue vraiment militaire. (*Courrier de l'Escaut*, 2 novembre 1830).

La légion de Tournai, est-il encore dit, arrivée ici (à Bruxelles) avant hier, est partie aujourd'hui pour Maestricht, avec mille hommes de la nouvelle milice. (Ibid. 4 novembre).

On trouve plus tard, 10 novembre, la légion Tournaisienne à l'expédition de Venloo. Elle comptait alors 5 officiers et 166 hommes (mémoire justificatif du général Daine). Nous avons rapporté plus haut (p. 169), la belle conduite de nos concitoyens au cours de cette campagne.

Elle prend ensuite part au siège de Maestricht et se distingue à l'affaire de Caster (1).

Le dimanche 7 novembre à 10 heures du matin, il y eut revue de la garde *bourgeoise*; et le 27 du même mois, MM. Rogier et Jolly, en tournée d'inspection, passèrent en revue la même garde (ici on l'appelle *urbaine*) et les troupes de la garnison. (*Courrier de l'Escaut*, 27 novembre 1830).

Ces revues donnèrent lieu à des réclamations de la part des gardes urbaines qui se plaignaient d'être trop souvent appelés à des parades. Ils manœuvrent mal, disent-ils, et on se moque d'eux. (*Courrier de l'Escaut*, 27 novembre 1830).

On se plaint aussi de ce que l'organisation de l'armée n'avance pas.

(1) Les chasseurs chasteler de Bruxelles partent pour le blocus de Maestricht, fin décembre 1830 — ils furent désignés pour occuper le château de Caster, près de cette ville. Le 19 janvier 1831, ils y furent attaqués par les Hollandais — belle défense — quelques hommes attaquent les hollandais sur le flanc gauche, le lieutenant Belche les pressait sur la droite. — Cette attaque les désorienta à un tel point — qu'ils se disposaient à battre en retraite lorsque le lieutenant Antoine Soyez débouchant subitement sur le lieu de l'action avec un détachement de Tournaisiens cantonnés à Cannes, vint les mettre dans la déroute la plus complète et les força à fuir à toutes jambes dans la direction de la forteresse.

Notice historique sur les chasseurs chasteler par H. Wauthoz.
Le rapport sur cette affaire adressé par le commandant Bourdeau au général du Chasteler porte :

« Nous nous plaignons à rendre hommage à la compagnie de tournaisiens cantonnés à Cannes, qui au bruit de la fusillade, s'est portée, en tirailleurs à la poursuite de l'ennemi.

Le 9 novembre, A. Gaudry, de Paris, qui était venu au secours des bruxellois avec une troupe de volontaires, rentre à Tournai, blessé.

Le 14, on remet une médaille en or, offerte par des notables de la ville, à Jules Derasse, en reconnaissance des secours qu'il a portés à nos braves défenseurs (*Courrier de l'Escaut*, 30 novembre 1830); les collectes en faveur des blessés, des veuves et enfants des combattants tués, continuaient en effet, de même que les secours de tout genre pour l'entretien des volontaires.

Les deux bataillons de Tirailleurs de l'Escaut, organisés dès le 15 décembre 1830 (*Rouen l'armée belge* p. 548), comptaient un certain nombre de nos concitoyens, et entr'autres Denis Delwart, qui devint plus tard major au 1^{er} régiment de chasseurs à pied.

Le 25 novembre 1830, l'administration communale nomme en qualité de commandant du corps des Volontaires-Pompiers, M. Philippe Nève, ancien capitaine dans la garde communale, et secrétaire des hospices civils, en remplacement du chevalier Breunin, qui venait d'être nommé commandant de place à Audenarde (1). (*Arch. mod.* 1830 f. 61).

A cette même époque (le 9 novembre) un changement fut apporté à la tenue des volontaires pompiers, le conseil, dans sa séance du 1^{er} octobre 1830, rappelée ci-dessus, avait accordé le port de l'épaulette aux officiers.

Un compte de fournitures faites à cette occasion à la ville, comprend les articles suivants : 4 paires d'épaulettes en or pour les officiers, 2 paires pour sergents majors, 7 pour sergents, 61 pour pompiers à fl 3,50 l'une; 70 plumets à 4 florins et 4 plumets pour officiers, galons, etc.

68 gibernes avec baudrier de cuir laqué (noir) et 68 baudriers de sabre avec fourreau de bayonnette, 68 courroies de fusil, en cuir laqué garni en cuivre; 5 colbaks à 17 florins (pour les sapeurs).

Le dessin que nous avons donné page 125, représente un pompier dans ce nouvel uniforme.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre).

(1) On conserve au musée de Tournai, une épée offerte à Breunin par les membres du bataillon de gardes civiques mobilisés, qu'il comanda plus tard.

A propos d'un curieux tableau de l'Ecole flamande du XVI^e siècle.

Au sujet de l'intéressant article de M. Armand Heins, article paru dans notre numéro du mois dernier, nous avons reçu différentes correspondances.

Et d'abord une note de M. Ernest Jopken, ancien préfet des études à notre athénée, actuellement demeurant à Huy, note qui explique d'une façon différente et peut-être plus vraisemblable, la peinture : *Le Raccommodeur de soufflets*. La voici d'ailleurs :

Bien amusant le « Raccommodeur de soufflets. » Je n'interprète pas tout à fait la scène qu'il représente de la même manière que vos collaborateurs; d'après moi il y a en jeu deux soufflets, celui de la nièce et celui de la vieille, l'un qui n'a pas encore marché et l'autre qui ne va plus. Le raccommodeur a d'abord appris à la jeune fille le moyen de manœuvrer l'instrument; elle se retire heureuse, en le pressant sur son cœur, et le pinson en oage le regarde d'un air entendu. Encouragée par son succès, la vieille a remis, à son tour, son propre soufflet, qui porte de nombreuses raies significatives, à l'artiste; celui-ci, après l'avoir examiné, lui répond par les deux vers : « Ce vieux cuir est sec et ratatiné, etc. » La tête du hibou fait vis-à-vis à celle de la vieille, et le gamin gonfle ses joues en s'efforçant de ne pas éclater de rire. Il y a lieu, sans doute, de rapprocher les termes du 2^e et du 4^e vers, qui me paraissent devoir renfermer une antithèse comique, basée sur la manœuvre du soufflet. Veuillez soumettre cette hypothèse à M. Wattez, si elle est fondée, elle ne fera que renforcer son interprétation.

E. JOPKEN.

Ensuite une autre note, rectificative celle-ci, de M. Vercoullie, professeur à l'Université de Gand. Elle suit :

D'abord une petite rectification de traduction. La vieille ne dit pas : « Maître, voyez donc ma nièce, son soufflet n'est pas bien fermé », — mais : « Maître, je vous prie pour ma nièce, son soufflet n'est pas étanché. » (1)

A cette prière on n'attend de la part de l'artisan que cette réponse-ci : « Je puis — ou — je ne puis pas le raccommodeur ».

(1) M. O. Wattez nous avait bien donné la traduction : *Maître, je vous prie pour ma nièce*. Nous avons cru devoir la transformer en : *Maître, voyez donc ma nièce*; cela nous sembla't plus clair pour des lecteurs d'expression française. (A. H.)

L'interprétation de M. Wattez me semble ne cadrer que difficilement avec ce sens matériel du contexte, et ne pas cadrer du tout avec le sens allégorique. Inutile d'insister sur le sens allégorique, mais examinons le sens matériel.

C'est une expression très défectueuse que de dire : « Pour qu'un soufflet fonctionne, il faut qu'on puisse y faire le vide. » L'idée de « faire le vide » suppose un espace ou un contenant, dont on a extrait le contenu. Or lorsqu'un soufflet « est vide », il n'y a plus ni espace, ni contenant, puisque les deux flasques se touchent. D'ailleurs sa fonction ne consiste pas à laisser faire le vide chez soi, mais à aspirer et à expirer en laissant écarter ou rapprocher ses flasques, et pour cela il faut qu'il soit étanché, qu'il ne laisse pas perdre l'air. Je dois donc dire que je ne comprends pas comment le fonctionnement d'un soufflet fasse songer à l'action de pomper, ni comment le fait d'empêcher un soufflet de laisser perdre l'air, puisse s'exprimer par « pomper à vide » ou plus littéralement « vider en pompant. »

Enfin, l'interprétation de M. Wattez n'est pas même permise par la lettre de notre texte.

Il n'a pas donné à *verpompen* « la signification qu'il a naturellement », il lui a donné la signification de *pomper* = *pompen*. Si *verpompen* existe comme composer de *pompen* — ce dont je n'ai pas la preuve — il signifie *naturellement* « transvaser en pompant. »

C'est vite fait que de « voir en *lech* le mot *leeg*, contraction de *ledig*, encore en usage. »

Ce qui nous importe, ce n'est pas de savoir que *leeg* est « encore en usage », mais s'il l'était déjà à la date de notre texte.

Or, quel que soit l'âge du tableau, nous avons ici du néerlandais de \pm 1500. Et à cette époque la syncope du *d* intervocalique est encore *excessivement* rare. Kiliaan (1599), qui note soigneusement bien des nuances phonétiques et même orthographiques, ne cite pas *leeg* = *ledig*, quoiqu'il donne trois *weer* = *weder* (1. temps, 2. de nouveau, 3. bélier) et quoiqu'il donne *legaerd*, — en, — *ye* = *ledigaerd*, etc, mais avec la mention expresse *fland.*, c'est-à-dire appartenant au dialecte du comté de Flandre.

Si maintenant notre texte est en dialecte limbourgeois septentrional, comme nous pouvons inférer des formes, *soe*, *voer*, *alde*, et peut-être *droch*, la forme *leeg* = *ledig* est tout bonnement impossible, mais *lech* = *licht* est par contre du pur limbourgeois, tant par la qualité de la voyelle que par l'apocope du *t*.

Je n'ai donc pas de raison pour croire que c'est moi qui me trompe.
Professeur VERCOLLIE.

M. O. Wattez fait la riposte suivante :

M. l'archiviste Hocquet m'envoie une lettre et me communique les notes de MM. Vercoullie et Jopken. Je ferai remarquer à M. Vercoullie que j'avais traduit le premier vers absolument comme lui : « Maître, je vous prie pour ma nièce... » M. Hocquet a, dit-il, changé le texte pour le rendre plus clair au lecteur de langue française. En effet, « Maître, voyez ma nièce » est plus français, et le sens du vers ne s'en trouve pas altéré, pas plus que par le mot *fermé* à la place duquel M. Vercoullie voudrait *étanché*. *Etanche* serait, peut-être, mieux encore.

J'admets volontiers la théorie du professeur gantois sur le fonctionnement du soufflet, et j'étais assez disposé à me laisser entraîner par sa science au sujet du mot *lech*, qui signifie d'après lui *léger, facile*, au lieu de *ledig = vide*.

Je regrette seulement qu'il ne démontre pas ensuite que *verpompen* veut dire *vermaken* (raccorder).

C'est qu'avec ce mot *verpompen* (vider en pompant, ou encore : perdre en pompant) le mot *lech* (vide) est bien plus admissible. C'est le motif pour lequel je maintiens mon opinion, tout en n'attachant pas grande importance à cette divergence de vues. Le lecteur comprendra bien, et c'est l'essentiel. J'ajoute cependant que pour moi c'est M. Jopken qui est dans le vrai, quand il dit que ce n'est pas la vieille femme qui présente sa jeune nièce au raccommodeur. C'est, au contraire, la jeune femme en noir, derrière la vieille, qui étend la main en parlant et qui est censée dire les deux vers à gauche, auxquels les deux vers à droite sont une réponse piquante du malicieux raccommodeur. Qu'on le remarque bien : le mot *nicht* en flamand veut dire *cousine*, aussi bien que *nièce*. La vieille peut être la cousine de la jeune qui dit : « *Maître je vous prie, ou je vous sollicite pour ma cousine*, son soufflet n'est pas étanche. Et le raccommodeur qui a en main le soufflet de la vieille répond : *Ce vieux cuir est sec et ratatiné, je ne saurais le vider en pompant, ou je ne saurais le faire fonctionner*.

Omer WATTEZ.

Chronique.

La grille de l'église Saint-Quentin. — Au mois de novembre dernier, nous avons écrit quelques lignes au sujet de la grille en fer forgé qui précède notre admirable église Saint-Quentin. Nous y disions, en substance, que la rouille la ferait d'ici peu s'affaisser sur elle-même, si l'on n'y prenait garde.

Le Conseil de fabrique s'est ému ; il se serait même enquis, à ce qu'on nous assure, du prix de la réfection. On l'a évalué à 4000 francs ! Cela ne vous paraît-il pas sensiblement exagéré ! Quoi, 4000 francs pour remettre à neuf une grille qui ne les a pas coûtés ! C'est là, sans aucun doute, une évaluation par trop fantaisiste ; elle doit ne reposer sur rien, car nous connaissons des constructeurs qui remplaceraient volontiers les panneaux détériorés de cette grille, la rive-raient, la gratteraient et l'enduiraient d'un produit préservateur de la rouille, pour une somme de beaucoup inférieure ! Voulez-vous la connaître ?... 1500 francs !!

Allons, Messieurs les Fabriciens, n'hésitez point ; faites réparer la grille intéressante de

votre belle église et, alors, sûrement la *Revue Tournaisienne* réclamera avec force et avec raison, des mesures de protection contre certaines... évacuations naturelles, auxquelles est due pour une grande part, la rouille corrodante qui a rongé la grille.
A. H.

Une découverte archéologique. — En démoussant, il y a quelques jours, la muraille qui soutenait l'autel de saint Joseph dans l'église Saint-Quentin, on est tombé sur une sorte de chapelle funéraire d'une haute valeur artistique et archéologique. Sous une arcade gothique, un socle rectangulaire, formant tombeau, en pierres bleues de Tournai, occupe toute la profondeur et la largeur de la chapelle. Sur la dalle supérieure, sur le rebord de laquelle on lit : CHY GYT JAKEMES KASTANGNES KI TRESPASSA LAN MILLE CCC Z XXVII. PRIÉS POUR SAME, se trouve étendu le gisant, décapité, vêtu d'une robe encore couverte de nombreuses traces de couleur rouge, les mains jointes et les pieds

appuyés contre un animal, également décapité, un lévrier, croyons-nous.

Dans le bas du mausolée, sur une face naturellement, les trois autres étant engagées dans la muraille, court une galerie chargée de fleurons et composée d'une suite ininterrompue de huit tabernacles gothiques. Cette galerie abrite en des attitudes diverses, huit personnages, très mutilés, sculptés dans la pierre et vêtus de robes et de manteaux. Ce sont les pleurants. C'était, dit M. A. Kleinclausz, c'était un usage très répandu, que les puissants se fissent élever de leur vivant des sépultures... Ces sépultures présentaient généralement l'effigie du défunt dormant son dernier sommeil sur la dalle funéraire, tandis qu'autour du sarcophage, sous des arcatures, circulaient les apôtres et les saints chargés d'intercéder pour le salut de son âme, ou bien les personnes qui avaient assisté à ses obsèques (1).

Le fond de la chapelle est couvert d'une médiocre fresque représentant une Vierge à l'enfant, de beaucoup postérieure au tombeau.

La découverte faite à Saint-Quentin a une grande importance archéologique; peut-être pourrons-nous un jour grâce à elle et aux sculptures du portail de notre Cathédrale, montrer clairement la grande part qu'a prise l'École de sculpture de Tournai à l'éducation artistique de Claus Sluter et de ses disciples, les immortels auteurs du « *Puits de Moïse* » de la Chartreuse de Champmol, et des tombeaux des ducs de Bourgogne.

Quoi qu'il en soit, la remise au jour du tombeau de *Jakemès Kastangnes* (autrement dit Castagne ou Castaigne) marquera une date dans l'histoire de la sculpture à Tournai. Aux chercheurs de nous dire maintenant l'âge et la destination de cette chapelle funéraire, la date de sa destruction et celle de sa disparition derrière l'autel de saint Joseph qui lui faisait un malencontreux écran.

Tout ce que nous savons actuellement de ce *Jakemès Kastangnes* c'est qu'il fut, tour à tour, de 1313 à 1325, prévôt ou juré de Tournai, et qu'il mourut en 1327.

Adolphe HOCQUET.

(1) KLEINCLAUSZ : Claus Sluter et la sculpture bourguignonne au xv^e siècle, p. 98.

Fontenoy-Mémorial. — Dans son numéro de Décembre 1905, la *Revue Tournaisienne* a publié l'exposé de la question du monument que les Irlandais ont l'intention d'élever à la mémoire de leurs compatriotes morts glorieusement à Fontenoy le 11 mai 1745.

La presse tournaisienne, suivie par un bon nombre de journaux belges et étrangers, a reproduit ou analysé cet exposé en l'accompagnant de commentaires, et l'on peut dire que le public est désormais saisi de cette affaire. Il convient de dire ici, pour couper court aux inexactitudes, que certains reporters ont donné carrière à leur imagination et inventé des détails qui sont absolument faux ou prématurés. C'est ainsi que nous devons démentir la nouvelle annoncée par divers journaux que la ville de Tournai aurait officiellement pris position dans l'affaire et accordé son patronage et un terrain aux Comités irlandais pour l'érection du Mémorial. Il n'en est encore rien.

Quant à l'accueil fait par le public et par la presse au dessein des Irlandais, on conçoit aisément qu'il ne soit pas univoque. Tandis qu'une notable partie de la population tournaisienne s'en réjouissait et applaudissait à l'initiative du Comité local, certaines personnes s'apprêtaient à combattre le choix de Tournai comme emplacement ou la forme même du monument projeté.

En premier lieu, il faut mentionner les revendications très éloquemment exprimées dans la *Gazette d'Antoing*, sous la signature de M. Telle, qui réclame le monument pour Fontenoy (numéro du 7 janvier 1906). M. Telle, après avoir rappelé les raisons qui, ainsi que nous l'avons dit nous-même, ont d'abord porté les Comités irlandais à faire choix d'un emplacement à Fontenoy, rencontre les objections que nous avons faites à ce choix et s'efforce de les combattre. Il compare Fontenoy à Waterloo et dit que le monument de la bataille de Fontenoy serait aussi déplacé dans Tournai que celui de la bataille de Waterloo serait déplacé dans Bruxelles. Pour permettre au Mémorial d'être bien en vue, M. Telle propose qu'on l'érige sur une haute butte de terres amoncées. Il se refuse enfin à croire avec nous que la police de Fontenoy serait impuissante à défendre

le Mémorial contre des insultes ou des dégradations qu'il juge d'ailleurs chimériques; et il ne veut pas admettre davantage que le monument, s'il était établi à Fontenoy, serait exposé à être bientôt oublié ou délaissé.

La première objection de M. Telle a été partagée par le *Franc-Tireur* du 28 décembre 1905 (1). Reproduisons ici la réponse que nous a faite le Comité de Londres. Le monument n'est pas érigé en souvenir de la bataille de Fontenoy, mais à la mémoire des Irlandais qui ont succombé dans cette bataille et surtout en témoignage de l'individualité de la nationalité irlandaise. Il a donc sa place à Tournai aussi bien qu'à Fontenoy; il correspondra, si l'on peut ainsi parler, au monument érigé par les Irlandais dans la ville de Birr en face du monument érigé à Cumberland. Le monument Cumberland fut érigé à Birr en 1747 sans raison bien déterminante, et les Irlandais n'ont élevé le leur dans la même ville que comme témoignage de leur existence nationale.

Quant aux autres raisons que nous avons données comme nous paraissant de nature à faire écarter le choix de Fontenoy, nous ne pouvons que les maintenir. Malgré le chaleureux plaidoyer de M. Telle, nous persistons à penser que, au point de vue matériel, le monument sera mieux placé, jouira de plus de sécurité, aura plus de visiteurs et d'admirateurs dans une ville importante que dans les champs d'un modeste village.

Nous avons transmis aux Comités irlandais l'article de la *Gazette d'Antoing*, comme nous leur transmettons fidèlement tout ce que la presse locale et nous-même publions au sujet du *Mémorial*, et nous leur laissons le soin de disposer en dernier ressort.

Une autre objection qui a été faite par un correspondant de l'*Avenir* du 14 Janvier 1906 concerne la forme même du Mémorial. L'auteur de l'article trouve que la *croix* celtique est funèbre.

(1) Dans un article postérieur, le même journal semble renoncer à cette manière de voir.

Il ne faut pas oublier que le comité tournaisien n'a point qualité pour discuter la forme que les comités irlandais veulent donner à leur monument. Le Mémorial sera une croix puisqu'ils l'ont décidé ainsi, et tout ce qui est en question, c'est l'emplacement du mémorial : Tournai ou Fontenoy. Dès lors il nous paraît qu'il n'y a pas autre chose à faire pour les Tournaisiens que de se décider ou à laisser pour Fontenoy ou à revendiquer pour eux-mêmes un monument qui sera, à notre avis, un ornement de plus pour la ville et une source de revenus pour le commerce local. Les habitants de Fontenoy l'ont bien compris, et ils appellent de tous leurs vœux le jour où des milliers de personnes viendraient assister à l'inauguration du Mémorial sur le territoire de Fontenoy et dépenser leur argent dans les auberges et dans les boutiques de cette localité. Cet argument est sans doute d'ordre utilitaire et peu relevé, mais on ne peut l'omettre puisque, somme toute, il est de nature à influencer sur les appréciations du public.

Tandis que nous discutons sur ce point et que Tournaisiens et Antoniens rompent des lances pour attirer sur Tournai ou sur Fontenoy, respectivement, le choix des comités irlandais, ceux-ci continuent leur propagande pour recueillir des adhésions et des souscriptions. Le *Freeman's Journal* ne cesse de publier adhésions et souscriptions nouvelles. Un professeur de Dunkerque publie même une lettre où il annonce une campagne de presse dans le nord de la France à l'effet d'attirer un grand concours de monde aux cérémonies de l'inauguration.

Le même journal publie une lettre de M. Barry O'Brien préconisant le choix de Tournai : Nous érigerons, dit-il, un monument digne de notre patrie, digne de la brigade irlandaise, digne enfin de la ville de Tournai. Prenons acte de cet engagement et préparons aux Irlandais un accueil digne de leur patrie, digne de la brigade irlandaise, digne enfin de la ville de Tournai! *Vereamur Hybernos... dona ferentes!* F. D.

Chronique des livres.

A. DELANGRE : *Le Théâtre et l'Art dramatique à Tournai* (1), tel est le titre du nouvel ouvrage que vient de publier M. le docteur Delangre.

Il a divisé son travail en cinq grands chapitres; l'énoncé des titres suffira pour en souligner l'importance au point de vue local, comme pour dépeindre rapidement l'évolution du théâtre et de l'art dramatique. Les voici d'ailleurs : 1° le Théâtre au moyen âge; 2° le Théâtre régulier (1745-1852); 3° le Théâtre contemporain (1854-1905); 4° le Théâtre d'amateurs (chapitre particulièrement intéressant), et enfin, 5° le Théâtre des « poriginelles. »

Que dirons-nous de ce nouveau travail de notre fécond auteur? Rien que du bien. C'est qu'en effet les amateurs de théâtre trouveront en lui un véritable *memento*, un répertoire complet des opéras, opéras-comiques, comédies, vaudevilles et autres pièces représentées à Tournai, particulièrement depuis 1854 à 1905. Veut-on se rappeler quel acteur tenait tel rôle dans telle pièce, ouvrez le livre de M. Delangre et voilà le renseignement fourni. Car, il faut le dire, si M. Delangre nous a dépeint en des traits nets et clairs, l'évolution de l'art dramatique à Tournai, sa manière de travailler a, elle aussi, subi une évolution, mais pas du tout régressive. Il s'est plié de bonne grâce aux exigences de la science historique, — car son livre est un livre d'histoire — et c'est avec une méthode remarquable qu'il a développé son sujet, et qu'il a pourvu son ouvrage d'une table évitant et toute perte de temps et toute fatigue. Nous ne savons plus qui disait dernièrement qu'un livre sans table était un livre mort-né, mais tel ne sera pas le sort du *Théâtre et de l'Art dramatique à Tournai*.

Qu'on nous permette cependant quelques critiques de détail. Il n'est pas vrai de dire qu'en notre ville, la disparition de l'École de rhétorique date de janvier 1560. C'est qu'en effet, en dépit de l'édit du 26 janvier 1560, interdisant absolument

(1) Tournai, Vasseur-Delmée, grand in-8°, xiv-325 pages, prix 5 francs.

les représentations théâtrales dirigées contre l'Église ou les croyances catholiques, les rhétoriciens de Tournai n'avaient nullement cessé d'écrire à leur manière et suivant leurs goûts, des pièces de théâtre souvent satiriques, qu'ils faisaient représenter plus ou moins secrètement sur des scènes privées, le théâtre officiel n'existant pas encore.

Les Tournaisiens aimaient ces délassements et, fréquemment après leurs labeurs quotidiens, ou l'après-midi des jours de fête, ils se rendaient à « *La Teste d'or* » ou ailleurs, voir les *jeux*, comme ils appelaient alors les représentations théâtrales.

D'un caractère jovial et bon enfant, railleurs et goguenards avec une certaine pointe de scepticisme, ils excellaient à peindre sur la scène des tableaux de mœurs souvent bien observés qui ne ménageaient personne, ni prêtres, ni séculiers.

Prompt à découvrir les travers d'autrui, surtout ceux des grands, allant facilement jusqu'à la licence dans son langage comme dans l'expression de ses pensées, le Tournaisien moins que personne hésitait à flageller sur le théâtre, dans ses chansons ou dans ses écrits, les choses qu'il réprouvait dans la vie des moines ou des prêtres; il aimait à transporter sur la scène quelque aventure où le mauvais rôle était souvent donné à un clerc, ou à discuter en toute indépendance les dogmes et les pratiques de la religion elle-même.

Ces façons ne pouvaient convenir longtemps au gouvernement qui édictait les placards contre la Réforme. Aussi l'École de rhétorique tournaisienne fut-elle traquée avant toute autre et voici comment elle disparut.

Au mois d'août 1563, le maître d'école, Jacques Fourré, avait, paraît-il, vendu à un de ses jeunes élèves un livre interdit par les placards. Informé de la chose, le gouverneur de Tournai, Floris de Montmorency, — que Philippe II fit misérablement périr au château de Simancas — fit enquêtes sur enquêtes, perquisitionna chez Fourré et s'empara de tous les livres que le magister possé-

daît en son logis. On y trouva « un gros registre du puich d'escoles de rhétoriques. » De Montmorency le soumit à l'examen de quelques théologiens, et les pièces qu'il contenait furent jugées « malsentans, mauvaises et schandaleuses, » contraires à l'édit du 26 janvier 1560.

Marguerite de Parme, la gouvernante des Pays-Bas, saisit ce prétexte pour dissoudre la chambre de rhétorique de Tournai le 11 août 1563; elle ordonna en outre aux rhétoriciens d'assister à l'incinération de leur « gros registre » et de faire abjuration canonique. Le 21 août 1563, Jacques Barrat, l'officier criminel, réduisit en cendres les compositions littéraires et dramatiques de nos poètes populaires et, dès lors, cessa d'exister le Puy de rhétorique de Tournai dont la création remontait à 1477.

Ce n'est évidemment là qu'un détail, détail qui, avouons-le, nous aurait échappé, si nous n'avions nous-même dû étudier cette question pour la préparation d'un travail actuellement sous presse. (1)

Enfin, nous trouvons regrettable que M. Delan-

(1) Tournai et le Tournais au xiv^e siècle, au point de vue politique et social, pp. 111-113. (Mémoire couronné par l'Académie de Belgique).

gre ait oublié de mentionner l'intervention généreuse d'un Tournaisien amoureux — avec combien d'autres d'ailleurs, — de la musique captivante, pleine d'un sentimentalisme sensuel peut-être, de la musique de Massenet. Nous voulons citer M. Louis Coquelz. N'est-ce pas à lui, au reste, à sa collaboration pécuniaire que nous avons dû en ces dernières années, la mise à la scène de « La Navarraise », « Thaïs », « Hérodiade », et de « Sapho », de « Sapho », qui, d'après M. Delangre lui-même, n'avait été jouée, à cette époque, sur aucun théâtre belge. (1)

Que ce soit une omission involontaire, personne n'en doute, omission explicable même par la multiplicité des recherches qu'a exigées l'élaboration du travail de M. le docteur Delangre, et par la grande somme de détails qu'il a dû y faire entrer.

Au surplus, cet oubli pourra être facilement réparé dans une seconde édition du *Théâtre et de l'Art dramatique à Tournai*.

Adolphe HOCQUET.

(1) A. DELANGRE : *A l'Ombre des cinq Clochers*. Nouvelle édition, 1905, page 230.

Chronique d'Art.

Indépendamment des 16 pages promises, la *Revue Tournaisienne* commencera cette année la publication d'un bulletin artistique qui sera autant que possible mensuel.

On s'efforcera d'y juger *en toute sincérité et sans parti pris*, les concerts de notre Académie et de la Société de musique, les expositions de notre Salon annuel; bref, on essayera de peindre en un fidèle tableau, les multiples et diverses manifestations de la *vraie* vie artistique contemporaine de notre cité.

Une Revue qui a inscrit l'Art parmi les différents points de son programme, devait-elle se confiner à ne parler que d'art ancien? Nous ne le croyons pas et peut-on nous en faire un grief?

LA DIRECTION.

Linario. Drame lyrique en trois actes, paroles de M. Franz Ruty, musique de M. NICOLAS DANEAU, directeur de l'Académie de musique de Tournai.

Comme sous-titre la *Revue Tournaisienne* n'inscrit pas seulement l'Histoire, l'Archéologie et le Folklore; elle inscrit également l'Art; en son article-programme, d'il y a un an déjà, elle n'a pas seulement promis — ce qu'elle a tenu, du reste — de « s'occuper de toutes les questions » se rattachant à l'histoire et à l'archéologie locales, à la « restauration de nos monuments, à nos musées, au folklore, etc. » mais aussi à nos œuvres d'art.

Certes les remembrances du passé de notre glorieuse cité, intéressantes et curieuses à tant de points de vue, méritent la place que la *Revue Tournaisienne* leur réserve dans sa louable préoccupation d'une scrupuleuse et exacte vulgarisation de nos vieilles annales, mais pourquoi les

lecteurs de la jeune et vaillante revue, ne consentiraient-ils pas à revivre de temps en temps avec nous — qui depuis nombre d'années déjà suivons la route que la Revue s'est tracée dès le principe, « sans nous préoccuper de la politique qui n'a rien à faire en des questions d'art et » d'archéologie », de revivre, disons-nous, les manifestations artistiques les plus récentes de notre cité?

Nos concerts de la Société de Musique et de l'Académie de Musique, nos salons annuels du Cercle Artistique ne démontrent-ils pas d'ailleurs que Tournai vibre encore, comme aux siècles passés, sous les chauds rayons de l'Art et de la Beauté.

La Corse où le librettiste de notre concitoyen M. Daneau a situé l'action du drame lyrique en trois actes, représenté pour la première fois au théâtre de Tournai, le 4 janvier dernier, est un pays de lumineuse clarté, aux sites ensoleillés, fleurant la verveine et la bruyère au point que la brise odorante signale déjà à plusieurs milles en mer, l'approche de ce pays où la flore tropicale des côtes et des collines prédomine sur la végétation septentrionale des montagnes et des forêts. Mais la Corse est aussi le pays de l'implacable « vendetta », de l'impénétrable « maquis » et des lugubres « voceri ».

C'est l'aspect plutôt sombre et cruel de cette île enchantée qui a séduit le librettiste de *Linario* et, il faut bien le constater, ce n'est pas par la clarté et l'intelligibilité de son texte que M. Franz Ruty a tempéré la grise monotonie de son poème. Et malgré tout notre désir d'être très favorable à l'œuvre nouvelle, nous ne pouvons nous empêcher de critiquer le côté à la fois macabre et grotesque de ce drame où sur quatre personnages deux périssent de mort violente, et les deux autres deviennent fous, sans compter que les deux seuls autres personnages dont on parle dans ce drame, mais qu'on ne voit pas en scène, périssent aussi, tous deux, assassinés.

Cette réserve faite sur le poème et le texte du drame lyrique de M. Nicolas Daneau, constatons qu'au point de vue musical, l'œuvre du jeune directeur de notre Académie de Musique constitue un très réel effort artistique digne des plus chaleureux encouragements. L'auteur y a apporté entre l'exécution au concert et la représentation scénique, certaines modifications des plus heureuses, notamment en remplaçant la danse un peu lourde du premier acte (page 41 et suivantes de l'édition Cranz), par une très fraîche mélodie, « Fleurs des bois!... fleurs des près!... », un quatuor dans le genre italien au même acte et l'invocation finale à l'Amour Triomphant. M. Daneau, pour ces changements, a trouvé un excellent collaborateur en M. Martini, directeur de notre théâtre, qui avait soigné aussi tout spécialement la mise en scène de cette pièce inédite.

Répétons ce que nous avons eu l'occasion de dire de la musique de *Linario* dans d'autres colonnes. Ce qui la caractérise est la conscience et la probité avec lesquelles elle est travaillée. Si de ci, de là, elle manque parfois d'originalité, jamais elle ne tombe dans la trivialité, apa-

nage trop fréquent de la facilité d'écrire. Et elle ne se lance pas dans des digressions inutiles : elle se lie intimement au poème et au texte au point d'en cacher les tares et les verrues. Et le succès de M. Daneau est d'autant plus grand et les ovations qu'on fit au jeune auteur furent d'autant plus méritées que ce débutant fut moins bien aidé par son librettiste.

Le prélude expose, sur un quasi lento, le « vocero de mort violente » qui forme le thème principal de l'œuvre et qui est connu en Corse sous le titre de « Voceru d'una donna in morti di u maritu. » Et après son développement harmonique très complet, il laisse s'épanouir en un largo majestueux développant le second « leitmotiv » de l'œuvre : le chant d'amour du troisième acte : « Tout chante autour de nous l'Éternité du Rêve. » Après avoir repris en moderato agitato le thème du premier vocero, il s'épanouit en un majestueux et triomphal quasi lento qui termine noblement ce prélude intéressant.

Le premier acte est sombre, sans être le plus lugubre de l'œuvre. Il débute par les imprécations sataniques... et chromatiques, naturellement... de Giselle, la prophétesse. Notons, en passant, que le fa dièze des trompettes bouchées qui termine ces imprécations en une mirlitonesque tonalité pourrait aisément disparaître sans faire grand tort à l'œuvre. L'entrée de Linario n'offre rien de bien saillant, mais son imploration à l'hospitalité de Giselle ne manque pas d'allure. Viennent ensuite les divagations — si nous osons ainsi dire — de Giselle que M. Daneau a accompagnées d'une suite heureuse de gammes chromatiques descendantes, faisant pressentir, semble-t-il, l'incohérence et la folie criminelles dans lesquelles sombrera la prophétesse de malheur. Le cantabile en 12/8 qui apporte une note de fraîcheur au milieu de cette scène est à signaler tout spécialement. Et l'on est fort heureux, lorsque « l'étrange frisson qui pénètre les vertèbres » (sic) de Giselle cesse ses ténébreux effets et ramène un peu de vie et de gaieté sur la scène et dans la partition, avec le très gracieux chœur des paysans, conçu un peu à la française sur de très intéressantes modulations en tierces rappelant — sans le copier en rien, bien entendu, — le duo du premier acte de *Lakmé* de Léo Delibes. Ce chœur est, sans contredit, une des meilleures pages de la partition. Puis vient la gracieuse mélodie « Fleurs des bois! fleurs des près » à laquelle nous avons fait allusion plus haut. Et il nous reste à signaler encore, avant la fin de ce premier acte, le duo passionné de Linario et de Paola qui précède les sinistres prédictions de Giselle, dans lesquelles à la page 63 de la partition se retrouvent, dans le largo de six mesures, trois mesures bien caractéristiques de la *Walkyrie* et de l'Anneau des *Nibelungen*.

Le deuxième acte débute par le vocero de mort violente si bien développé dans le prélude. Il est d'une mélodie prenante, d'une sauvagerie intense et ferait à lui seul le succès de l'œuvre de M. Daneau, s'il n'était suivi immédiatement par une autre page du plus haut intérêt : le prélude pour violoncelle qui annonce et souligne ensuite

le chœur des pleureuses, chœur d'une facture intéressante qui fait honneur à M.^s Daneau. Viennent ensuite, le tout d'une écriture fouillée, travaillée et savante, les lamentations de Marc Anton', les accusations de Giselle les protestations véhémentes de Linario et les menaces de Marc-Anton'. Ces pages dernières de ce deuxième acte funéraire débordent pourtant de jeunesse et de vie et c'est un rare mérite pour le Directeur de notre Académie que d'avoir apporté de la couleur et de la chaleur dans cette scène plutôt grise et froide.

Lugubres prophéties au premier acte; chants funèbres au deuxième; crimes et folie au troisième, il semblerait que la musique de M. Nicolas Daneau va finir par s'assombrir autant que le poème. C'est tout le contraire qui arrive : au troisième acte, l'amour triomphant jette ses éclatantes lumières sur l'œuvre au point d'en faire disparaître les sinistres impressions : le récitatif de Linario où « son » espoir clamait son dernier hallali » (sic) et son grand duo avec Paola, hymne resplendissant d'amour aux rythmes aussi recherchés que divers : *allegro rubato* en 3/4; *moderato molto* en 4/4, *allegro assai*; quasi *lento* en 3/4, *piu lento* en 12/8, 6/8 et 4/4, *allegro* en 2/4, *moderato* en 3/4 *larghetto* en 4/4, etc... toute la lyre passionnée des rythmes et des mouvements pour arriver enfin au second leitmotiv du prélude, *lento* et très expressif, qui caractérise l'inspiration bien wallonne de l'auteur dont nous parlons. Ces pages sont des meilleures de la partition qui, à notre avis, pourrait s'arrêter là; mais le poème a voulu que Giselle revint encore une fois faire frissonner ses vertèbres d'un étrange frisson, subir les malédictions de l'emporté Marc Anton' et débiter un « la, la, la » de folie dont la science technique de M. Daneau a tiré le meilleur parti possible.

En résumé donc l'œuvre, de notre concitoyen M. Daneau, pour n'être pas encore un chef-d'œuvre, indique une maturité de talent vraiment louable et prophétise une série de succès futurs auxquels la *Revue Tournaisienne* sera toujours heureuse d'applaudir.

L'interprétation par la troupe ordinaire de notre théâtre communal n'a rien laissé à désirer. M. Rappaport, un ténor, comme notre scène en a rarement possédé a mis en valeur Linario le rôle principal de l'œuvre de M. Daneau. Sa partenaire habituelle, M^{lle} Gênevois, première chanteuse est douée d'une voix d'un pur cristal qui a fait merveille dans le rôle très complexe de Paola; M. Kernaudin, basse, a été très correct dans le rôle de Marc Anton'. Giselle, c'était une M^{lle} Dewin, artiste qui attend son début au théâtre de la Monnaie de Bruxelles. Elle ne s'est tirée, musicalement et dramatiquement parlant, qu'à grand peine des difficultés vocales et scéniques de son rôle ingrat et compliqué. L'orchestre, sous la direction de l'auteur, a été suffisant et les chœurs peu satisfaisants, mais, somme toute, la représentation du 4 janvier, que plusieurs autres ont suivie avec le même succès, a consacré des années de labeur probe et sincère d'un de nos concitoyens d'adoption M. Daneau et c'est à ce titre que nous inscrivons Linario

aux annales de la *Revue Tournaisienne*, pour prendre date quant aux succès futurs et quasi certains du courageux Directeur de l'Académie de Musique de Tournai.

Nous parlerons le mois prochain du concert *Paul Vidal*.
Jean DUPRÉ DE COURTRAY.



Le Concert de l'Académie de musique. — Le premier concert de la saison a valu à M. Daneau et à l'Académie de musique les applaudissements d'un nombreux public. Au programme la *Symphonie en sol mineur* de Mozart, le *Songe d'une nuit d'été* et l'ouverture de *Ruy Blas* de Mendelssohn constituaient la partie classique. Madame Heidebroeck-Roussel, cantatrice, agréablement séparé ces œuvres par l'exécution de la *Fiancée du timbalier*, de Saint Saëns, de la *Procession*, de César Franck, et de l'*Attente*, de Saint-Saëns. Dans l'exécution de ces trois œuvres, Madame Heidebroeck s'est montré musicienne experte et diseuse accomplie, et elle a obtenu de son auditoire un légitime succès. Nous applaudissons, pour notre part, à l'heureuse idée de M. Daneau de faire apprécier par le public tournaisien les ouvrages de la musique classique; c'est par l'exécution de ces œuvres admirables que se perfectionne l'éducation artistique; et la manière très distinguée dont l'orchestre et les chœurs féminins de l'Académie ont exécuté la *Symphonie*, le *Songe d'une nuit d'été* et l'ouverture de *Ruy Blas* n'aura pas peu contribué à obtenir ce désirable résultat. Nous formons des vœux pour que, de progrès en progrès, l'Académie en vienne promptement à des séances consacrées aux auteurs classiques les plus admirés; puisse-t-elle en arriver à pouvoir exécuter, avec un plein succès et devant un public entièrement satisfait, les œuvres immortelles de Haydn, Bach, Bethoven. Il y a là toute une éducation à faire et nous ne doutons pas que, sous l'habile direction du maestro Daneau, l'orchestre et les chœurs de l'Académie parviennent bientôt à la perfection qu'exige l'exécution des chefs-d'œuvre de ces maîtres. Ce sera, à notre avis, pour le plus grand agrément du public, pour son plus grand avantage artistique et pour le plus grand profit des élèves. La fréquentation des grands classiques a toujours été réputée le

principal élément de l'éducation et l'on nous permettra de rappeler ici l'adage de Quintilien disant à propos des études littéraires : *Illum se multum profecisse sciat cui Cicero valdè placebit* F. D.



Un ancien Tarif des prix de la porcelaine de Tournai. — Les Archives de notre ville sont en possession d'un prix-courant de la porcelaine de Tournai de la veuve de Bettignies, née Peterinck. Ce document, rare et précieux, nous a semblé mériter les honneurs d'une exhumation. Et d'abord, il renseignera amplement nos nombreux marchands d'antiquités et nos pas moins nombreux collectionneurs de porcelaine de Tournai sur les formes, les dimensions, les couleurs et le prix de vente des produits de notre industrie porcelainière à l'aube du XIX^e siècle; ensuite il permettra aux amateurs de rétrospectivité, d'établir une comparaison entre la valeur qu'on attri-

buait autrefois aux assiettes, soupières et autres objets de fabrication tournaïsiennne et les prix que les enchères leur font atteindre aujourd'hui.

Quel est âge de notre tarif? Amélie-Ernestine Peterinck, née le 21 septembre 1757, épousa le 21 janvier 1783, Jean-Maximilien-Joseph de Bettignies qui mourut le 19 octobre 1802. Comme madame de Bettignies se déclare veuve dans le tarif, celui-ci est donc postérieur à octobre 1802; d'autre part, les prix étant encore donnés en livres et en sous, et le système métrique n'étant devenu légal qu'à dater de novembre 1801, il est vraisemblable de supposer que ce prix-courant ne parut que dans les toutes premières années du XIX^e siècle, probablement dans la première décade.

Il suffira pour faire conversion en monnaie actuelle des prix anciens, de se rappeler qu'à cette époque la livre tournois valait 0, f. 9876 et le sou 0, f. 0493.

Voici le tarif *in extenso*.

A. H.

LISTE DES PIÈCES DE PORCELAINE EN BLEU ET BLANC, DE LA MANUFACTURE DE MDE. LA VEUVE DE BETTIGNIES, NÉE PETERINCK, ETABLIE A TOURNAI.

NOMS ET FORMES DES ARTICLES.				PROPORTIONS En pouces de France.				PRIX DES ARTICLES.			
				Diam.	Haut.	Long.	Larg.	Argent de France.			
								Bleu Commun		Bleu Fin	
		L.	S.	L.	S.	L.	S.				
ASSIETTES.	A Côtes.	Plattes.	22	1		
		A Soupe	24	5		
		Petites.	15	9		
	Osier.	Plattes.	17	13	22	1	
		A Soupe	19	17	24	5	
		Petites.	12	2	15	3	
	Rocaille.	Plattes.	15	9	19	17	
		A Soupe	17	13	22	1	
		Petites.	11	.	13	16	
				La Douzaine	
	Isolée.	Plattes.	13	5	17	13	
		A Soupe	15	9	19	17	
		Petites.	10	.	12	8	
	Rondes.	Plattes.	13	5	15	9	
		A Soupe	15	9	17	13	
Petites.		10	.	12	2		
Rond en différentes guirlandes.	Plattes.	14	7	16	11		
	A Soupe	16	11	18	15		
	Petites.	11	.	13	5		

(A suivre.)

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.*

Les milices citoyennes de Tournai.

(Suite)*.

CHAPITRE III.

1831

§ 1. LES ARTILLEURS VOLONTAIRES.

Dès le 19 décembre 1830, vingt-trois de nos concitoyens, des jeunes gens pour la plupart, adressèrent au gouvernement provisoire une requête pour être autorisés à constituer, à Tournai, un corps d'artillerie volontaire. Ils demandaient, en même temps, qu'on mit à leur disposition les canons nécessaires pour leur instruction, et qu'on les autorisât à prendre un uniforme. dont le modèle serait soumis à l'approbation du gouvernement. (Arch. mod. 1830, f. 61).

Cette demande, transmise au gouvernement par l'administration communale, et vivement appuyée par elle, reçut un accueil favorable, et le 16 janvier 1831, le commissaire général de la guerre Goblet, répondit à l'administration qu'il autorisait la formation d'un corps d'artilleurs volontaires, accordait les bouches à feu pour les exercices, et permettait au nouveau corps de prendre un uniforme dont le choix était laissé à sa disposition, à la condition qu'il ne pouvait être semblable à celui de l'artillerie de ligne (ibid).

Aussitôt informés de l'heureux succès de leur

demande nos volontaires se réunirent, le 23 janvier 1831. (ils étaient alors au nombre de 38 adhérents, dont 22 furent présents à la réunion), et nommèrent une commission de cinq membres : Allard-Kuppens, Henri Duparcq, Firmin Théry, Louis Pollart et L. Robert, avec mission 1° d'offrir le commandement de la compagnie à M. Delehay-Verdure, 2° de faire un projet de règlement, 3° de s'entendre avec les autorités municipales et militaires pour tout ce qui concerne l'organisation du corps. (Archives du corps des artilleurs, registre aux délibérations) (1).

Le 30 janvier, le projet de règlement était proposé, discuté et voté par l'assemblée générale des adhérents, et transmis le 5 février suivant au collège des bourgmestre et échevins avec demande d'un local où la compagnie pourrait tenir ses réunions. (Arch. mod. 1831 f. 61). L'article 28 du chapitre 5 réglait comme suit la question de l'armement et de l'uniforme.

Provisoirement l'uniforme consistera en une blouse de la forme de celles des grenadiers de la garde nationale parisienne, le collet et les parements seront bordés d'un liseré rouge, les épaulettes seront en laine rouge pour les artilleurs et les sous-officiers. Le shako conforme à celui de la garde civique, sauf qu'il sera surmonté d'un

(*), Voir page 7.

(1) Nous désignerons ces registres par les lettres A. A.

plumet rouge, et orné de deux canons en cuivre. Les marques distinctives des officiers et des sous-officiers seront semblables à celles de l'armée. L'armement sera composé du fusil et du sabre.



Cet uniforme a été complété, en différentes circonstances, et notamment par une décision du 16 octobre 1831, où il est dit que la blouse est en toile avec revers de la même étoffe, collet et parements bordés d'un liseré rouge; shako en toile cirée orné de deux canons et d'une grenade en cuivre, pompon rouge surmonté d'une tulipe et d'une aigrette en crin rouge; pantalon noir avec deux bandes rouges séparées par un liseré... gants noirs.

Une démarche avait été faite, dans l'intervalle, auprès de M. Delehaye-Verdure, et celui-ci n'acceptait pas le commandement qui lui était proposé, mais s'offrait à être l'instructeur du corps.

Espérant vaincre sa résistance et obtenir plus tard son adhésion, les artilleurs résolurent de laisser actuellement la place de commandant vacante, et nommèrent, dans la séance du 20 février 1830, Adolphe Tonnelier, en qualité de premier lieutenant, Pollart aîné en qualité de sergent major, et enfin deux sergents et deux caporaux. (A.A.).

Le lendemain 21 février, une nouvelle séance fut tenue et 69 adhérents signèrent l'engagement d'observer le règlement (ibid.).

Le 4 mars 1831 l'administration communale leur accorde les bâtiments des *Célestines*, à la rue du Château, pour y faire les manœuvres du corps. (Arch. mod. 1831 f. 61).

Le 10 du même mois, une assemblée générale, à laquelle prirent part 45 membres, procédait à l'élection des chefs de la compagnie. Delehaye-Verdure, dont on pouvait espérer vaincre les résistances, fut élu commandant en chef, avec Adolphe Tonnelier, comme premier lieutenant, Allard-Kuppens, premier lieutenant quartier-maître, et L. Pollart sergent-major (ibid.).

Le lendemain une députation de quatre artilleurs est nommée pour se joindre à celles de la garde civique et de la garde à cheval, qui allaient à Bruxelles recevoir les drapeaux d'honneur que le gouvernement leur avait décernés; on engage en même temps un instructeur pour le corps, et un tambour, payé à raison de 3 florins par mois (A.A.).

Nous donnerons plus loin le récit de la réception enthousiaste faite aux drapeaux d'honneur. En ce qui concerne les artilleurs, il semble que leurs députés obtinrent, pour la nouvelle compagnie, un drapeau d'honneur semblable à ceux que reçurent les deux autres corps, car nous les voyons rapporter également un drapeau, le 17 mars. et dans une séance de la société, du 20 mars, la députation rend compte à la société, « de ce qui a été fait au sujet du drapeau. » Son rapport et sa conduite, dit le procès verbal, reçoivent l'assentiment général. (A.A.)

La compagnie était constituée, mais elle n'était pas encore convenablement armée, aussi réclama-t-elle, le 24 mars, à l'administration communale, les armes qui lui manquent. (Arch. mod. 1831 f. 61).

Le 1^{er} avril a lieu l'élection définitive du commandant, Delehay-Verdure, et celle des officiers, déjà nommés à la séance du 10 mars, et le résultat de cette élection est transmis au collège de la Régence.

Dès sa création, la compagnie des artilleurs fut considérée, ainsi que celle des pompiers, comme faisant partie de la garde civique; mais, de même que ce dernier corps, elle protesta toujours contre cette manière de voir, et jouit, en fait, d'une indépendance presque complète, tout en participant aux travaux et aux charges de la garde civique. C'est ainsi que le 14 avril, les officiers prêtent le serment légal, en même temps que ceux de l'infanterie et de la cavalerie de la garde; que les jours précédents, ils avaient fait avec les autres corps, le service de sûreté, dans la ville; c'est ainsi enfin que nous les voyons ramener de Bruxelles, avec leurs collègues de l'infanterie et de la cavalerie, des drapeaux d'honneur et que le 21 avril ils assistent avec eux et les pompiers, à la plantation de l'arbre de la liberté!

Une décision de l'administration communale en date du 5 juin 1831, trancha d'ailleurs définitivement la question, en ces termes : les artilleurs obéiront au commandant de la garde civique dans tout ce qui leur sera commandé pour le service de la place. La même règle avait été admise en ce qui concerne les pompiers. (Arch. mod. 1831 f. 61).

§ 2. LA GARDE CIVIQUE.

PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

Les événements ayant exigé le départ de la ville, d'une grande partie de l'armée régulière, la garde civique se vit confier, par l'autorité militaire, la garde de la citadelle. Un ordre du jour du commandant de la garde, en date du 17 juin 1831, l'appelle à remplir cette mission, et de fait, quelques jours après, on la trouve occupant les postes de la citadelle. Il est aussi question de lui confier la garde des portes de la ville, l'autorité militaire ne disposant plus des hommes nécessaires à cette fin. (*Feuille de Tournai* du 21 janvier 1831). La garnison se réduit à si peu d'hommes, écrit le commandant de place au Bourgmestre, que je suis forcé de ne mettre à chaque porte de

ville qu'un brigadier et un chasseur, et souvent même ce dernier n'est pas armé. (13 février. Arch. mod. 1831 f. 61).

A partir de ce moment le service de la place fut fait, presque entièrement, par la garde civique. Mais cette milice elle-même était alors fort mal organisée : la nouvelle garde civique n'était pas encore formée, les pompiers et les artilleurs n'entendaient pas en faire partie, et c'étaient les bataillons de l'ancienne garde urbaine plus ou moins bien conservés, avec leur ancienne organisation, qui faisaient le service. Le gouvernement avait refusé d'approuver le règlement édicté par l'administration communale pour le service de la garde, parce que disait-il, dans le plus bref délai la garde civique devait être organisée dans toute la Belgique; et en vertu d'une décision du gouvernement provisoire du 28 janvier 1831 portée à la connaissance des administrations communales par les gouverneurs des provinces, les anciennes gardes, qu'on les appelât communales, urbaines, nationales ou autrement, doivent continuer leur service, jusqu'au jour où la nouvelle garde civique serait complètement organisée.

GOVERNEMENT PROVISOIRE Bruxelles le 28 Janvier 1831.
DE LA BELGIQUE
COMITÉ DE L'INTÉRIEUR.

Monsieur le Gouverneur

L'article 96 du décret du 31 Décembre 1830 portant : « les gardes existantes seront organisées d'après les dispositions du présent décret, » ne laisse aucun doute sur la question de savoir s'il s'agit ici de toutes les gardes communales, urbaines, nationales ou autres, quelle que soit la dénomination sur laquelle elles existent.

Les termes de cet article sont généraux et embrassent indistinctement toutes celles qui ont été instituées antérieurement au décret du 31 décembre; elles sont toutes subordonnées à la réorganisation prescrite par l'article ci-dessus mentionné.

L'article 98 porte : les officiers régulièrement élus par les corps maintenus, conservent leurs emplois pendant 5 ans.

Les officiers de la garde urbaine compliquaient encore les difficultés de la situation, en prétendant qu'ils n'étaient pas sujets à réélection, et en voulant conserver leur grade dans la nouvelle garde. (13 mars. Arch. mod. 1831 f. 61). Malgré

ces difficultés, la garde n'en continuait pas moins le service pénible que les circonstances lui imposaient.

Lors de la nomination du Régent du Royaume, le capitaine Barthélemy du Mortier, et le lieutenant C. Henry, furent délégués, pour se rendre à Bruxelles, le 15 mars, féliciter le Régent, au nom de la garde civique de Tournai. En même temps le commandant de la garde était informé que le gouvernement provisoire lui avait décerné deux drapeaux d'honneur. (O. du J. 14 mars 1831).

Une députation fut envoyée à Bruxelles pour les recevoir. Elle comprenait sept membres de la garde civique, parmi lesquels, vraisemblablement les deux officiers du Mortier et Henry, chargés de complimenter le régent et quatre gardes à cheval; quatre artilleurs s'adjoignirent à eux, comme nous l'avons dit plus haut.

La députation revint à Tournai le 17 mars, apportant, disent les journaux du temps, trois drapeaux d'honneur décernés à la garde à pied, à la garde à cheval et à l'artillerie. Toute la garde civique, en bataille sur la grand'place, reçut les drapeaux, au son des cloches et au milieu des acclamations de la foule. De chaudes allocutions patriotiques, et un défilé, clôturèrent la cérémonie.

Une lithographie de 25 × 17 1/2 centimètres, qui n'est pas dépourvue de mérite, éditée par F. Simonot, d'après un dessin de L. Gisler, et intitulée : « Distribution des drapeaux à la garde civique le 17 mars 1831, » nous a conservé le souvenir de cette cérémonie.

La scène se passe sur la grand'place, avec le beffroi au fond, et la cathédrale à gauche du spectateur. Au centre le mât, surmonté du drapeau tricolore, qui avait été planté le 28 septembre 1830; au pied du mât, les trois drapeaux, (1) et la musique; (l'harmonie de la ville, en blouse); la garde civique occupe un des côtés de la place; ses membres sont vêtus de la blouse, du shako

(1) Les drapeaux d'honneur décernés à la garde civique ont les trois couleurs disposées verticalement, conformément à l'arrêté du gouvernement provisoire, du 23 janvier 1831 qui porte : « le pavillon national est rouge, jaune et noir, ces couleurs sont placées verticalement ». L'article 125 de la constitution, du 7 février 1831, qui détermine les couleurs du drapeau, est moins explicite et porte seulement : « la nation belge adopte les couleurs rouge, jaune et noir ».

droit, et ont les buffleteries blanches croisées sur la poitrine; au fond vers le beffroi, la garde à cheval; en face de la halle aux draps, un corps peu nombreux, dans lequel on peut voir les artilleurs.

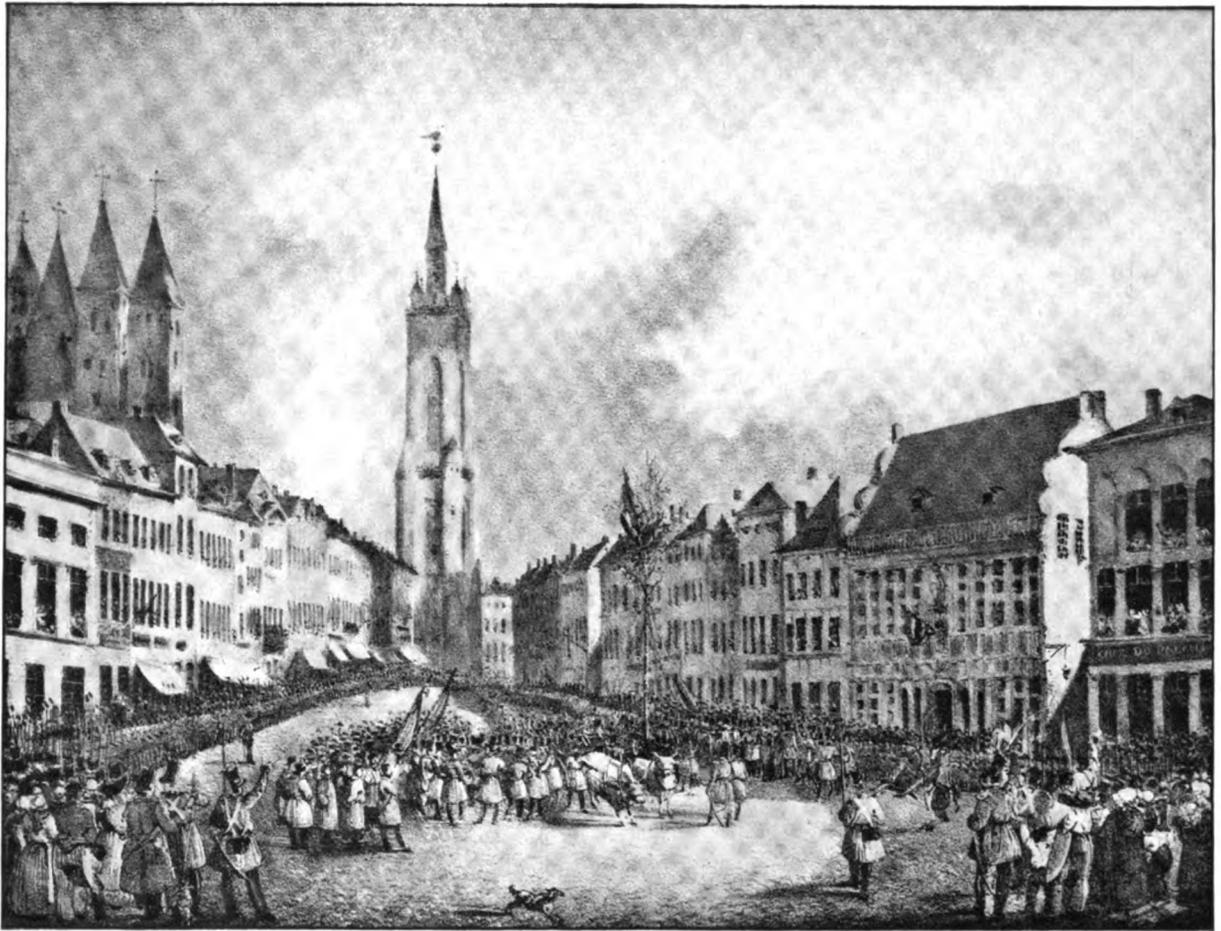
* * *

Le chevalier de Villers, qui commandait la garde civique, ayant donné sa démission, qui fut portée à la connaissance de celle-ci par un ordre du jour du 2 avril 1831, les deux majors firent de nouvelles instances auprès de la Régence pour réclamer l'organisation définitive de la garde, qui continuait à fournir chaque jour un certain nombre d'hommes, pour le service de la place. C'est alors qu'un artiste peintre, nommé Bernardy, conçut l'idée de représenter sur les murs du corps de garde, à la halle aux draps, les glorieuses journées de septembre, qui dans son idée, devaient exalter les sentiments patriotiques des gardes. Il ne demandait comme rétribution qu'une cotisation de cinq cents à payer par chaque garde. (*Feuille de Tournai* du 8 avril 1831). Nous ne savons si ce projet, si peu coûteux, reçut son exécution.

Le sentiment patriotique était d'ailleurs assez développé à cette époque, chez nos pères, pour qu'il ne fut pas nécessaire de l'exciter davantage. Les journaux, les réunions politiques, retentissaient d'appels au patriotisme, et l'on vit de nouveau l'huissier Druez, parcourant à cheval, un drapeau tricolore à la main, comme aux premiers jours de la révolution, les places et carrefours de la ville, pour y lire, après roulements de tambour, la proclamation adressée par l'association nationale aux Belges (*ibid.* 15 avril).

Le 14 avril 1831, les officiers de la garde civique prêtèrent serment au Régent, et le 21 avril eut lieu, sur la grand'place, la plantation de l'arbre de la liberté.

L'initiative de cette manifestation avait été prise par les Pompiers, qui s'abouchèrent avec les différents corps de la garde, et tous ensemble s'adressèrent à l'administration communale qui accueillit leur demande, leur accorda un chêne, un drapeau, et mit les ouvriers de la ville à la disposition des organisateurs.



L. Gallait.

Lith. de Plateau.

PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ A TOURNAI
le 21 Avril 1831.

Invité à assister à la cérémonie le Conseil de régence accepta encore; d'autre part un ordre du jour du commandant de la garde, informa celle-ci que la plantation de l'arbre aurait lieu à 4 heures du soir le 21 avril.

et mille fois répétés à la vue de l'arbre de la liberté et de ce drapeau conquis en septembre; nous ne saurions trouver d'expressions convenables pour donner une idée de l'enthousiasme qu'a excité cette fête civique.



Lith. de F. Simonot.

Plantation de l'arbre de la liberté le 21 avril 1831.

Les gardes qui voulaient y assister devaient se rendre en tenue sur le quai de l'Arsenal à 3 heures. De là, deux bataillons se rendraient sur la grand place, tandis que deux pelotons seraient détachés pour se rendre à la porte Morelle, musique en tête, au devant de la députation qui ramène l'arbre de la liberté. (O. du J. 20 avril).

Les choses se passèrent comme elles avaient été réglées, et la *Feuille de Tournai* du 21 avril 1831, en rend compte dans les termes suivants qu'il nous paraît intéressant de reproduire textuellement :

« Quoiqu'encore sous le charme du tableau magnifique dont nous venons de jouir; quoiqu'encore tout émus de cette cérémonie nationale où presque toute la population a pris part; quoiqu'entendant encore ces cris d'allégresse, mille

« D'un bout à l'autre de la place, trop petite pour contenir tous ceux qui s'y sont rendus, retentissaient les cris de vive la liberté, vive l'indépendance! Les soldats citoyens de la garde civique et de la ligne qui formaient un carré long, brandissaient leurs armes brillantes, tandis que le peuple exprimait sa joie d'une manière animée et que la musique et les tambours exécutaient des airs et des marches guerriers. Les magistrats et les officiers se réunirent ensuite autour de l'emblème qui électrisait toutes les âmes, et là M. (Barthélémy) Dumortier-Rutteau prononça une allocution brûlante de patriotisme, que nous espérons être à même de reproduire prochainement. Les troupes défilèrent ensuite à deux reprises et dans le plus grand ordre, ayant à leur tête les braves volontaires de cette ville, que le fer ennemi avait

atteints. Bientôt le peuple couvrit la place, et se serra comme pour le défendre, près de l'arbre qu'on venait de planter avec un appareil digne de son objet.

« Le chêne a été donné par M. Lefebvre-Meuret, qui l'a fait traîner du bois de Breuze à Tournai, par quatre bœufs; le drapeau, placé en haut de l'arbre, a été fourni par la régence, et celui que les blessés tournaisiens avaient si bien su défendre et qu'ils portaient dans le cortège, décore maintenant la façade de la grand Garde ».

Quelques jours plus tard, on planta une balustrade en bois autour de l'arbre, et celui-ci vécut jusqu'en 1851, époque où il fut abattu. (*Feuille de Tournai*, 10 septembre 1850).

Une lithographie de F. Simonot, d'après un dessin de Gisler, probablement, de 29 1/2 × 17 centimètres intitulée : « Plantation de l'arbre de la liberté le 21 avril 1831 » rappelle cet événement; sans être commune, on en connaît quelques exemplaires. Le spectateur, qui tourne le dos au beffroi, a devant lui, au fond, la rue de Cologne, à droite la cathédrale, à gauche St-Quentin. Les

différents corps de la garde civique, parmi lesquels on peut très bien distinguer la ligne, les pompiers, la garde à cheval, (les autres sont moins bien indiqués) font la haie. Au centre les autorités, les officiers, la musique, et l'arbre de la liberté, déjà dressé, au sommet duquel le commandant des pilotes, Auguste Boucart, agite d'une main un sabre, et de l'autre le drapeau national (1).

Une seconde lithographie, beaucoup plus rare, œuvre de Plateau, d'après un dessin de L. Gallait, représente le même sujet. Dans celle-ci, qui est traitée d'une manière beaucoup plus large, et plus pittoresque, le point de vue est le même que celui qui avait été adopté pour la solennité de la remise des drapeaux, c'est-à-dire que le beffroi se voit au fond, et la cathédrale à gauche du spectateur. Nous sommes heureux de pouvoir donner une réduction de cette gravure qui jusqu'ici n'a pas été reproduite.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre).

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Vasseur-Delmée le cliché ci-contre qui reproduit cette lithographie.

La Citadelle de Louis XIV à Tournai.

(Suite).

III

CONSTRUCTION DE LA CITADELLE

Les travaux de la nouvelle citadelle commencèrent le 7 août 1667.

Hoverlant est convaincu que c'est Vauban qui en fit les plans; il le dit au T. 72, page 330 de son *Essai chronologique* et le répète encore au T. 76, page 60. Edouard Le Glay l'a redit après lui (1), et l'administration communale de Tournai, en donnant le nom de Vauban à l'une des rues tracées sur le terrain de l'ancienne citadelle, a accredité cette opinion (2). Se basant sur l'inscription de la première pierre MR DES HOULLIERS

A BÂTI CETTE CITADELLE, inscription que nous a transmise le manuscrit 202 de la Bibliothèque Communale de Tournai, M. de la Grange révoque en doute l'assertion d'Hoverlant et semble croire que Des Houillères fut l'auteur de la citadelle (1). Chotin dit avec plus de pompe que de certitude : Trois célébrités de l'époque, trois génies fameux par leurs talents dans l'art meurtrier de la guerre, Louis XIV, Vauban et le grand Turenne, imprimèrent à ces importantes constructions une partie de leur immortalité (2).

Mon opinion personnelle est que les plans en sont de Mesgrigny (3), qui était le meilleur

(1) *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, T. II, p. 276.

(2) Le 30 juin 1877. Cf. Hocquet. *Les rues, places publiques et boulevards de Tournai*, p. 159.

(1) *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, T. xxiii, p. 369.

(2) *Hist. de Tournai*, II 233.

(3) Mesgrigny avait été capitaine d'une compagnie au régiment de Navarre jusqu'en 1668; il remplaça alors comme lieutenant dans le

disciple de Vauban, et que Vauban lui-même n'y fut pas étranger. On peut être certain que les mines sont l'œuvre de Mesgrigny; et comme les mines constituaient le principal mérite et en quelque sorte la caractéristique de cette œuvre, il me semble qu'il y a lieu de considérer Mesgrigny comme l'auteur de cette forteresse dont il fut le Gouverneur pendant près d'un demi-siècle. « Mesgrigny, le premier ingénieur après Vauban, avait bâti cette citadelle à plaisir et comme pour lui, dit Saint-Simon dans ses *Mémoires* (1).

Le sieur Delacroix reçut commission pour la surveillance des travaux entrepris à la citadelle et l'inspection de ceux qui étaient déjà faits (St-Germain-en-Laye, 26 octobre 1667). Il eut l'ordre de se rendre en toute diligence à Tournai pour visiter et apprécier les travaux faits et surveiller ceux qui restaient à faire, contrôler les paiements, vérifier la bonne et économique gestion des deniers et agir en cela de concert avec le sieur Deshouillères, ci-devant capitaine d'une compagnie du régiment de la Marine « qui a la principale conduite dudit travail, et sous les ordres du sieur Charuel ayant l'intendance et direction générale des levées qui se font tant en argent qu'en espèce (sic) en ces quartiers-là que du paiement des troupes qui y sont en garnison » (2). Delacroix signe en cette qualité, avec Arnould Thiéry, architecte et ingénieur du Roi, les comptes du nommé Arnault, commis au paiement des ouvriers et autres dépenses, et du nommé Antoine van Rode qui lui succéda vers mai 1668 (3). Deshouillères n'est donc que le directeur en chef des travaux. Je vois qu'il habitait la maison de Jacques Cambier contigüe à la chapelle des Anciens Bourgeois, proche la vieille porte Sainte-Catherine (4). Cette maison qui fut depuis le refuge de l'abbaye de Saint-Amand après l'installation du Gouverneur dans le ci-devant refuge, rue des

Jésuites, est actuellement occupée par les Carmélites de Lille.

Après avoir rasé la paroisse de Ste-Catherine, comme je le dirai plus loin, on aplanit la butte de la *Haute Batterie*, qui s'élevait entre la porte de Valenciennes et la porte de la Vigne (1), et tout le rempart qui reliait ces deux portes fut jeté bas. Les brasseurs durent enlever du rempart le moulin à brai de leur corporation et allèrent en planter un autre sur la *Vieille-Motte*, éminence du faubourg des Sept-Fontaines à 300 toises des palissades de la porte (2). Un malchanceux ce fut Jacques Delbarre, meunier, propriétaire en 1667 de deux moulins, l'un sur une tour du vieux Château (3), l'autre sur une butte aux environs de la colline du Louffétout. Le premier dut disparaître lors du siège et la tour où il était juché fut démolie dans la suite. L'autre fut condamné à déguerpir quand on construisit sur son emplacement une demi-lune de la citadelle. De là il émigra sur la batterie du rempart de Marvis d'où il dut encore disparaître en 1673 parce qu'il fut jugé dangereux pour la sécurité de la place. Le meunier eut à supporter tous ces déplacements sans dommages-intérêts et s'y ruina sans remède.

Les travailleurs étaient, au début, des ouvriers embauchés pour les terrassements et l'extraction des pierres; il ne paraît pas que l'armée y fut employée.

Je relève une publication du Magistrat comminant amendes et châtiments contre les ouvriers qui s'approprient les outils de travail (4).

On tira des pierres du sol même où devait s'élever la citadelle; on employa aussi des pierres des carrières d'Allain et on ouvrit de nouvelles carrières dans ce faubourg dans des terrains jusque là cultivés, ce qui diminua la dîme de ce lieu; le curé de St-Jean, qui était en même temps succursaliste d'Allain, vit diminuer de ce chef sa

gouvernement de Tournai le marquis de Bellefonds tout en continuant à exercer la charge de lieutenant de roi dans la citadelle. (ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 19, 182 R^o.) Il en devint plus tard gouverneur en titre. Il se maria en décembre 1680, prit part aux campagnes de la guerre de Hollande et de la guerre de la Ligue d'Augsbourg et se distingua au siège de Namur en 1692.

(1) Chap. 244.

(2) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 19, 159 R^o.

(3) BIBL. DE TOURNAI, *Ms.* 202, 2^e partie, passim.

(4) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 219, 2 V^o.

(1) HOVERLANT, T. 72, p. 335.

(2) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 219, 187 R^o dernier § et 196 R^o avant-dernier §.

(3) Le 25 Mai 1662, autorisation donnée pour 30 ans à Jacques de la Barre d'ériger un moulin à blé sur le rempart du Château de Tournai, moyennant une redevance annuelle de douze chapons. ARCH. DU NORD A LILLE, *Reg.* B 1671, 1 R^o.

(4) Ordonnance du 1^{er} octobre 1667. ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 356, 36 R^o.

portion qui comprenait entre autres éléments le quart de la dîme d'Allain (1). On tira encore des pierres de part et d'autre du chemin sur la montagne du Funquereau, hors la porte de Valenciennes (2), et d'une pièce de quatre bonniers appartenant à l'abbaye de Saint-Mard et située à Saint-Maur (3).

Le fermier de l'impôt sur les pierres à bâtir se plaignait de ce que, à raison de la construction de la citadelle, la bâtisse ne marchait plus et qu'il perdait des écus sur son entreprise (4). Celui de l'impôt sur les pierres taillées se plaignait de même; le roi avait en effet défendu le 15 avril et le 30 mai 1668 à tout tailleur de pierres de travailler à autre chose qu'aux pierres de la citadelle (5). Le fermier de l'impôt sur les briques fit les mêmes plaintes (6). Les fermiers de l'impôt sur le bois scié reçurent une réduction du quart de leur ferme parce que l'industrie du bâtiment avait cessé (7), et ceux de l'impôt sur les pierres brutes et ouvrées jouirent de la même ristourne (7). On voit par ces quelques détails quel trouble cette importante construction apportait dans les affaires.

Au printemps de 1668 les travaux furent poussés plus activement encore. Le 15 avril, Louvois vint à Tournai pour faire préparer des logements et baraquements pour sept à huit mille soldats (8) qui allaient être employés. De par le roi il fut défendu à tous particuliers et chauxfourniers d'embaucher des ouvriers employés à l'extraction des pierres pour la nouvelle citadelle, et ordonné à tous ouvriers carriers de quitter leurs *roques* pour venir travailler dans celles où l'on extrayait les pierres pour cette citadelle (9). Le 27 avril arrivèrent encore 400 soldats pour les travaux; on les logea dans les baraquements où étaient déjà les vingt-deux compagnies du régiment de Turenne (10). Malgré les clauses du traité de la citadelle, on voit qu'en fait Tournai ne jouissait

pas d'exemption de garnison. Le 26 avril, toute la garnison quitte la ville, mais ce n'est que pour faire place au régiment des Gardes du Roi, à onze compagnies de Suisses et à neuf compagnies de cavalerie. Tous ces militaires furent logés, les officiers chez les bourgeois, les troupes partie chez les habitants, partie dans les baraquements élevés dans les fossés et hors la ville; ça et là des écuries construites de perches reliées par des brins d'osier et couvertes de chaume abritaient la cavalerie (1). De mai 1668 à mai 1669 on trouve à Tournai les régiments des Gardes Suisses et des Gardes françaises, le régiment du Roi, celui du Dauphin, celui de La Motte-Dampierre (2). Et tout cela pendant que la peste ravageait la ville!

Le 4 mai tous les camions, tombereaux, chariots et banneaux de la ville et de la banlieue doivent se trouver sur la grand'place à 8 heures du matin pour être employés à la citadelle moyennant salaire et loyer raisonnables (3). Le 30, ordonnance du sieur de Pradels, lieutenant-général, commandant dans les villes de Douai, Tournai, Ath et Audenarde, gouverneur de Bapaume, et colonel des Gardes françaises: il est défendu d'employer des maçons pour des constructions privées, et aux maçons de travailler ailleurs qu'à la citadelle (4). On voit par les comptes que les maçons travaillèrent énormément en mai et surtout en juin; en juillet ils ne travaillèrent pas (5). Le 10 août, 500 soldats du Régiment du Roi arrivent de Lille pour travailler à la citadelle; on les fit camper dans des huttes hors la ville (6). En septembre Louvois vient se rendre compte de l'état des ouvrages et les presser parce que l'automne approche; il distribue des gratifications et fait donner de la bière aux travailleurs (7). En ce moment on en est aux terrassements de la fausse braie, et les tailleurs de pierre commencent à travailler (7). La compagnie des cheveu-légers de la Reine vient de St-Amand pour renforcer la garnison et est logée dans les faubourgs (8),

(1) *Ibid.*, *Reg.* 219, 172 V^o 1^{er} §.

(2) *Ibid.*, *Reg.* 220, 144 V^o dernier §.

(3) *Ibid.*, 165 R^o dernier §, et *Reg.* 221, 2 V^o.

(4) *Reg.* 219, 25 R^o.

(5) *Ibid.*, 31 R^o dernier §.

(6) *Ibid.*, 52 R^o.

(7) *Ibid.*, 62 R^o.

(8) *Reg.* 218, 338 R^o.

(9) *Reg.* 356, 87 V^o.

(10) *Reg.* 218, 340 R^o et V^o.

(1) *Ibid.*, *passim*.

(2) *Reg.* 219, 187 V^o.

(3) *Reg.* 356, 89 V^o.

(4) *Ibid.*, 91 V^o.

(5) *BIBL. DE TOURNAI, Ms.* 202, 2^{de} partie, *passim*.

(6) *Reg.* 219, 23 V^o.

(7) *BIBL. DE TOURNAI, Ms.* 202, 2^{de} partie, 7 R^o.

(8) *Reg.* 219, 32 V^o.

comme aussi le régiment du Dauphin, suspect parce qu'il arrivait d'une contrée infectée de la peste (1). A la fin de ce mois, on enlève les palissades de la porte de Valenciennes, désormais inutiles (2).

Enfin, le 28 octobre, jour de St-Jude, au milieu d'une grande pompe militaire, Louvois place solennellement la première pierre sous la pointe du bastion regardant les Récollets du côté de la porte de Valenciennes. Maître Josse de le Winghe, maçon de la Ville, lui présenta la truelle d'argent, et Arnould Thiéry, architecte et ingénieur du Roi, la pierre (3).

L'hiver n'interrompit pas les travaux, car, le 7 novembre, l'Intendant réitère la défense aux *roquetiers* de travailler ailleurs que sur les chantiers de la citadelle, et aux particuliers d'employer les roquetiers de ces chantiers (4).

Après l'hiver, Renouard fait proclamer la même défense concernant les maçons et interdit aux chafourniers de livrer de la chaux aux particuliers sous peine d'une amende de 50 florins (5).

Le 1^{er} avril 1669, arrivent 4000 hommes de troupes pour travailler à la citadelle (6) : c'étaient les régiments de Navarre, de Faux, de Piémont et un quatrième non dénommé ; ils quittèrent Tournai à la fin de septembre (7). On s'était vraisemblablement relâché des rigueurs dont souffrait la construction privée ; mais, le 7 septembre, à l'approche de la mauvaise saison, tous maçons, charpentiers, scieurs de long et terrassiers de la ville et du Tournais furent sommés de quitter tout ouvrage pour ne travailler qu'à la citadelle (8).

Le 23 mars 1670, cette ordonnance fut renouvelée, avec sanction contre les délinquants (9).

Je n'ai d'autre renseignement sur les travaux

(1) *Ibid.*, 33 R^o.

(2) *Ibid.*, 44 V^o.

(3) BIBL. DE TOURNAI, Ms 202, 1 R^o. — HOVERLANT (T. 72, p. 335) dit que Turenne plaça cette première pierre. Cf. *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, T. XXIII, 369. — Le Ms 218bis de la Bibliothèque de Tournai dit quelque part que les fondements furent mis à l'automne 1668 par Turenne, et ailleurs que Louvois en mit la première pierre. Le Ms 686 de la Bibliothèque de Douai, écrit également par un contemporain, dit aussi que Turenne a posé la première pierre de la citadelle pp. 358 et 360). Qui croire ?

(4) *Reg.* 556, 177 R^o.

(5) *Ibid.*, 227 V^o dernier §.

(6) *Reg.* 219, 156 R^o et 159 R^o dernier §.

(7) *Ibid.*, 253 V^o.

(8) *Reg.* 557, 8 V^o.

(9) *Ibid.*, 65 V^o.

de cette année qu'une autre ordonnance des Consaux requérant tous les véhicules pour y être employés. Certains manants en fournirent 76 qu'on promit de leur rendre en bon état ; il y en eut 29 de détruits d'une valeur de 2900 L. Fl., que le sieur Delacroix et les Jurés ne voulurent pas payer, se renvoyant l'un à l'autre les propriétaires à indemniser (1).

Louis XIV fit en mai 1670 une visite à Tournai avec la reine et le Dauphin (2). A en croire Bozière, Madame de Montespan était de la partie et descendit dans le logis du Gouverneur à la citadelle où elle mit au monde le duc du Maine (3). Cette assertion est erronée ; le duc du Maine était né le 31 mars 1670, et je n'ai pu vérifier en quel lieu.

Le roi visita le 17 mai les dehors de la place et de la citadelle. Monsieur le Prince y trouva quelques défauts ; le roi, à cette occasion, parla très avantageusement du Prince (4). A Mesgrigny qui lui demandait si les travaux étaient à son gré, le roi répondit : Assurément ; je voudrais seulement qu'on y pût mettre quatre roues pour la transporter où bon me semblerait (5).

Le 1^{er} juin 1671 (6) l'armée que Louis XIV avait amenée avec lui à Tournai, composée de 30,000 fantassins, commença à travailler aux fortifications « dans un ordre et une discipline si merveilleuse que tout le monde avoua n'avoir jamais rien vu de semblable ni même lu dans les histoires ». Cette admiration était justifiée. L'on tirait deux coups de canon à trois heures et demie du matin. Alors 10,000 hommes se rangeaient en bataille et marchaient sous les armes au lieu qui leur était destiné pour le travail. Dès qu'ils y étaient parvenus, ils attendaient jusqu'à quatre heures et au signal de deux nouveaux coups de canon ils mettaient bas leurs armes et leur point, prenaient leurs outils et travaillaient d'une haleine jusqu'à neuf heures. En ce moment, au son

(1) *Reg.* 220, 87 R^o.

(2) Voyez *Mém. de la Soc. Hist. de Tournai*, T. XIX, p. 232.

(3) *Tournai ancien et moderne*, p. 59.

(4) *Lettres historiques de Pellisson*, T. I, p. 36 : Tournay, 17 mai 1670.

(5) BREUZEN DE LA MARTINIÈRE. — BOZIÈRE, loc. cit.

(6) Le récit que je reproduis ici m'est fourni par un mémoire contemporain rédigé par un moine de l'abbaye St-Martin. Le *Journal de Woerden* relate ces mêmes faits pour 1672, mais l'inscription même de Woerden montre assez que la date est bien 1671.

de deux coups de canon ils étaient relevés par dix mille autres venus dans le même ordre et de la même manière que les premiers. Le travail de ceux-là durait de neuf à deux heures, après quoi ils étaient pareillement relevés par le dernier tiers de l'armée qui travaillait de deux à sept heures.

Ces trente mille hommes firent ainsi les fossés des demi-lunes que l'on avait bâties peu auparavant et le glacis du parapet, et ils aplanirent plusieurs buttes qui se trouvaient autour de la ville et de la citadelle. L'une de ces demi-lunes fut construite sur le roc vif, sous la direction de Mesgrigny.

Le roi assistait à ces travaux et venait les examiner le plus souvent deux fois par jour. Il faisait donner à chaque soldat un lot de bière, une livre de viande et une livre de pain par jour. Tout ce bon ordre ne put empêcher que les habitants du faubourg ne souffrissent des dommages assez considérables.

Des provinces voisines, et même de Hollande, il vint une grande affluence pour voir ces ouvrages et cette belle discipline. Louvois commanda à Woerden une inscription sur la rapidité avec laquelle cet ouvrage avait été mené; je la reproduis plus loin (1).

» En 1671, dit Bonnemère, l'armée avait été chargée d'exécuter des travaux considérables à Dunkerke, *Tournai* et Ath. Les officiers forcèrent les entrepreneurs qui avaient soumissionné ces travaux à payer les soldats par leur intermédiaire, et ils retinrent tout l'argent de ces salaires. Les travailleurs se plaignirent, et officiers et entrepreneurs s'accusèrent réciproquement de vol : ils avaient tous raison...! (2)

En 1672, en travaillant à la citadelle, on rencontra des tombes romaines avec des armes, des monnaies « et des lampes » qui étaient éteintes (sic) » (3).

Il y avait une source, appelée la Fréfontaine, qui se trouvait en haut de la rue des Jésuites (4), aux environs du couvent des Sœurs-Grises. Son

point d'émergence était de 19 pieds plus haut que le sol de la fausse porte Ste-Catherine. Comme il fallait exhausser le terrain près de la source pour établir l'esplanade, l'architecte Thiéry proposa de capter la Fréfontaine et de l'amener en ville (1). Elle fut en effet conduite près de la vieille porte Ste-Catherine et à la Croix St-Piat au moyen de buses en bois de chêne et d'aulne foré et reliées par des manchons de cuivre (2). Le griffon de la première subsistait encore, mais tari, il y a une dizaine d'années; la seconde portait le nom pittoresque de *Pichou St-Piat*.

La citadelle de Tournai fut terminée le 24 avril 1674 (3), mais je n'étonnerai personne en disant que l'on continua d'y travailler (4); Mesgrigny mettait une coquetterie de connaisseur à la compliquer toujours de nouvelles mines destinées à la rendre imprenable. Et nous verrons que seule la famine put forcer Surville à la rendre aux Alliés en 1709.

L'épigraphie et la numismatique se donnèrent carrière pour célébrer à l'envi l'érection de la citadelle de Tournai.

A la demande de Louvois, Woerden, un spécialiste en la matière, enfanta les deux inscriptions suivantes, l'une pour la demi-lune et l'autre pour la citadelle (5).

*Futurorum temporum securitati,
Presentium felicitati
Et numquam intermissis bello victoriis,
Nunc pace immensis urbium consulens monumentis,
LUDOVICUS MAGNUS
Hanc dimidiatæ, ut aiunt, lunæ munitionem
Difficillimi ac celerrimi in ipsâ rupe laboris
Voluit esse monumentum
Quam Nonis Junii MDCLXXJ inchoatam
Idus extractam a fundamentis miratæ sunt.*

* * *

LUDOVICUS XIV Franc. & Nav. Rex,
Belgicus, Alsaticus, Insubricus, Hungaricus.

(1) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de St-Martin. Reg. 789, 3 R^o. — *Journal historique de Woerden*, T. 1, 10 juin.

(2) BONNEMÈRE, *La France sous Louis XIV*, T. II, p. 170.

(3) HOVERLANT, T. 76, p. 104.

(4) Iretage ke Watiers Ansiaus a a Fréfontaine tout ensi kil s'estent devant et derrière entre le rue des Aveules [aujourd'hui des Filles-Dieu] et le rue des Piniers. Chirogr. de 1294. Cf. aussi BOZIERE, p. 134 note 7.

(1) Reg. 220, 126 R^o.

(2) Reg. 221, 141 V^o 1^{er} §.

(3) HOVERLANT, T. 72, p. 331.

(4) Ordonnance du 31 mars 1676, in Reg. 559, 22 R^o.

(5) WOERDEN, *Journal historique*, 10 et 24 juin. — Mal transcrite et mal appliquée dans le FONDS DESMAZIERES, dossier *Casernes*, (Arch. de Tournai).

*Ubi Bellator, ibi Victor ;
Dum primariam hanc Nerviorum
Primam Francorum Regum Sedem
Civium olim Rebus bello gestis
Ac priscae gloriae Monumentum inelytam,
Suo nunc Triumpho nobilem,
Vindicat, asserit, instaurat ;
HANC ARCEM
Scaldis fluvii claustrum, Urbis munimentum,
Imperij Gallici propugnaculum
Incredibili celeritate, Operisque immensâ Mole,
Plusquàm à fundamentis
Ab ipso etiam fundo erexit.*

Pellisson composa le 22 mars 1671 une autre inscription latine pour la demi-lune (1) ; en voici le texte.

*LUDOVICUS DECIMUS QUARTUS,
Incertum bello an pace major,
Quibus copiis, consiliis, animo,
Celeritate, fortunâ
Anno 1667 Nerviorum urbem
Quatriduò ceperat ;
Iisdem, ne unquam postea
Caperetur,
Inter cetera munimenta, hoc quoque,
Diebus vix octo,
Ab areâ et fundamentis,
Ipse instans operi,
Victricibus militum manibus extruxit
Anno Domini M. DC. LXXI.*

Cette inscription que d'aucuns attribuaient à Woerden, de qui c'était assez bien la facture, est manifestement attribuée à Pellisson par le *Journal des Sçavans* du 9 mai 1693 (2).

En 1850, l'archéologue Le Glay, induit en erreur par les affirmations erronées d'Hoverlant, proposa l'inscription suivante pour une stèle commémorative de la démolition de la citadelle, stèle demeurée à l'état de projet :

*Hanc arcem
Urbis decus et tutamen
Belgici regni (imperii?) propugnaculum
A fundamentis erexit Sebastianus Vauban
Anno...*

(1) ARCH. DE TOURNAI, Ms Waucquier, T. II, p. 166 V^o. — *Journal des Sçavans* du 9 mai 1693 (article de l'abbé Bosquillon).

(2) *Lettres historiques de Pellisson*, T. III, p. 426. — *Œuvres diverses de Pellisson*, T. II, p. 392.

*Primum lapidem apponente
Henrico Turenno (1).*

Louis XIV fit frapper une médaille commémorative (2). Van Loon donne (3) la description d'un jeton qu'il dit avoir été frappé en 1668.



A l'avers, buste du Roi couvert de la cuirasse, avec cette inscription : AMOR ✕ LVDOVICI ✕ XIII ✕ REG ✕ FRAN ✕ NOBIS ✕ PALLADIUM.

Au revers statue de Pallas au milieu du plan cavalier de la citadelle (qui n'était encore que tracée à cette date) ; sur le champ de la médaille TORNACVM ; en exergue NONO MARS NONO ALTERO VLISSESO o. C'est-à-dire : Personne ne s'emparera de notre Palladium, fût-il le dieu Mars ou un nouvel Ulysse.

Le *Tournai* de l'exergue-revers indique assez que ce jeton fut frappé à Tournai ; peut-être fut-ce une des dernières productions de la Monnaie de cette ville, et une flatterie du Magistrat pour conserver cet établissement dans nos murs. Aux Consaux du 14 et du 24 mai 1669 il est parlé de ce jeton « représentant Sa Majesté et la citadelle avec des devises marquant l'amour des Tournaisiens pour la nouvelle domination ». On en donna dix-huit à chacune des personnes qui avaient fait partie de la Chambre de Santé ou du Comité pour l'érection de la citadelle (4).

Au-dessus de l'entrée de la citadelle se trouvait le buste du roi en marbre. Lors de la capitulation de la forteresse en 1709, les assiégeants s'emparèrent du buste, qui ne pesait pas moins de 5000 livres, et l'emportèrent à Londres (5).

Docteur F. DESMONS.
(A suivre).

(1) *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, T. II, p. 276. Cf. *Ibid.* T. XXIII, p. 368.

(2) HOVERLANT, T. 72, p. 335.

(3) *Hist. metall. des Pays-Bas*, T. III, p. 8.

(4) *Reg. 219*, 175 R^o et 179 R^o.

(5) BOZIERE, *loc. cit.*

Quelques Cheminées d'Art Tournaisien, du XV^e siècle.

M. Armand Heins dont la *Revue Tournaisienne* a été dernièrement heureuse de publier la si intéressante étude : *A propos d'un curieux tableau de l'Ecole flamande du XVI^e siècle*, a fait paraître dans les numéros 7, 10 et 11, année 1905, de la revue anversoise, « *L'Art Flamand et Hollandais* », un très curieux et très attachant travail sur *L'Ancien Foyer dans les Flandres*.

Il y passe en revue, y décrit avec amour en des pages joliment écrites et abondamment illustrées, les différents types de cheminées existant encore en des logis particuliers des Flandres, ou conservées en des musées, et spécialement au musée d'archéologie de Bruges et au musée lapidaire des Ruines de Saint-Bavon à Gand.

Le Tournais, « cette enclave de notre Flandre, » (1) s'il fallait en croire M. Armand Heins,

le Tournais qui a si longtemps fourni de ses pierres, travaillées ou non, les architectes et constructeurs flamands, quand il n'envoyait point en Flandre ses propres artistes, ne pouvait pas échapper et n'échappa point aux investigations de notre archéologue gantois. A preuve ce passage qu'il consacre dans son travail à quelques anciennes cheminées tournaisiennes. (2)

« L'école St Luc, à

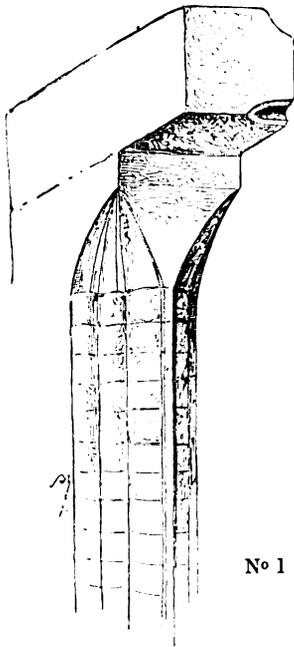
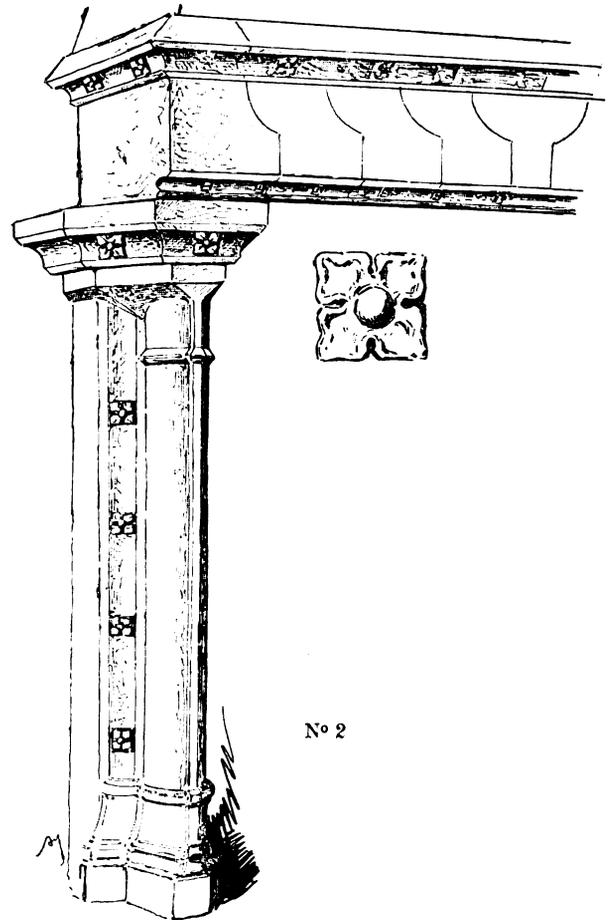
Tournai, possède plusieurs cheminées anciennes

(1) Il serait plus exact de dire « cette enclave en notre Flandre », car si le Tournais fit longtemps partie de la Flandre, il dénoua, politiquement, tous les liens qui le rattachaient à elle dès 1188; économiquement, au contraire, il resta toujours un vassal de la Flandre. (A. Hocquet).

(2) *L'Art Flamand et Hollandais*, revue mensuelle illustrée par J. E. Buschmann, 2^e année, n^o 11, page 121. — Nous remercions très sincèrement ici, M. J. E. Buschmann d'avoir bien voulu nous prêter les clichés qui illustrent le passage de l'étude de M. A. Heins que nous reproduisons. (A. Hocquet). »

dont le n^o 1, en briques moulurées et formant faisceau; elle a les montants terminés par une sorte de chapiteau géométrique où les creux et les reliefs de briques se fondent d'une façon originale.

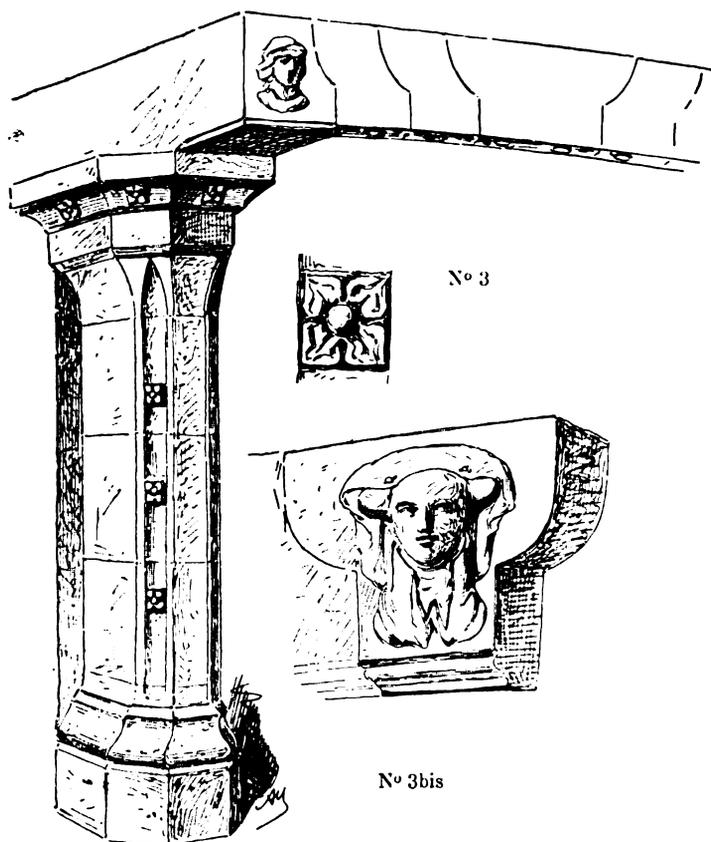
Les dessins des numéros suivants, 2 et 3, sont empruntés, eux aussi, à des motifs se trouvant au même Musée de St Luc, à Tournai. Disons, en passant, que la collection de cette école d'art

N^o 1N^o 2

est tout a fait digne de la visite attentive des archéologues; des pierres sculptées, des ex-votos décoratifs de toute beauté, des restes de tout genre de l'art tournaisien y sont accumulés.

Nous n'avons pas hésité à étendre notre enquête sur le Tournais, cette enclave de notre Flandre, en quelque sorte.

Le hasard nous y a fait découvrir, dans la collection que nous venons de signaler, des



exemples très curieux et beaux dans leur style sévère, d'encadrements d'âtres, et nous avons été heureux de pouvoir les joindre aux documents plus essentiellement flamands.

Ce sont, du reste, de vraies œuvres d'art. L'un des manteaux est orné aux angles, de têtes sculptées qui dénotent un ciseau expert. Les deux cheminées sont en pierre bleue du pays de Tournai, datent du XV^e siècle et elles doivent à la nature même de la belle matière dans laquelle elle sont taillées, une distinction et une sévérité de lignes, une élégance de profils dignes de remarque.

Une jolie tête sculptée sur un claveau central d'une cheminée, dessinée au bas de notre n° 3, paraît être le seul fragment conservé d'une pièce disparue. Cette tête de femme est d'un travail délicat et la coiffure accuse le XV^e siècle. Ce morceau d'art, donné à la collection Tournaisienne par M. le Professeur Cloquet, est vraiment remarquable... »

A. HEINS.

Jeanne d'Arc et les Tournaisiens.

Conférence par le R. P. Ollivier, de l'Ordre des Dominicains.

L'Histoire, si elle reste dans les livres, n'est le domaine que du petit nombre. Pour que ses constatations et ses enseignements parviennent au public, et surtout pour rendre la vie à ses héros et le mouvement aux spectacles qu'elle évoque, il ne suffit pas qu'elle soit écrite, il faut la dire. Mais la tâche n'est pas facile, de ranimer ce qui est mort ou de transporter nos contemporains à quelques siècles en arrière et de les familiariser avec les faits et les idées d'une époque de longtemps disparue, en sorte qu'ils y retrouvent ce qui est de tous les temps, un homme ou un peuple agité par les passions, vertueux ou criminel, héroïque ou lâche, sublime ou plat.

C'est ce que le P. Ollivier a voulu faire. Sollicité par l'*Extension Universitaire catholique* de

parler à un auditoire tournaisien, et désireux d'emprunter son sujet à l'histoire locale, il est allé droit au fait qui ne peut manquer de toucher le plus fortement un cœur français : les relations de Jeanne d'Arc avec Tournai. L'éloquence de l'orateur dominicain, faite de sincérité, de vigueur et de coloris, sait répandre la vie sur les récits historiques. Un nom cité, c'est un personnage qui apparaît de pied en cap, avec son caractère et ses antécédents, ayant figure bien humaine, tracé en quelques coups de crayon incisifs et décisifs, et individualisé, si je puis dire, par l'une ou l'autre anecdote dont s'émaille agréablement le discours.

Au temps de Jeanne d'Arc, les Tournaisiens, tout comme la Pucelle de Domrémy, étaient français. Comment cela ? Cette question amène

l'histoire, très joliment contée, du mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut, mariage qui favorisa dans nos provinces les ambitions du Capétien et en particulier sa mainmise sur Tournai.

La France se débattait dans la guerre civile et se défendait tant bien que mal, et plutôt mal, contre l'invasion étrangère. D'une incroyable complication d'événements sortit l'incroyable traité de Troyes, par lequel un roi de France, le dément Charles VI, déshérita son fils — Charles VII, appelé pendant longtemps le Dauphin ou le roi de Bourges — au profit du roi d'Angleterre, Henri V de Lancastre. Première affirmation de la loyauté tournaisienne : appelés, comme les autres bonnes villes, à jurer l'observance du traité de Troyes, nos aïeux refusent. Charles VI meurt ; la grande moitié de la France, et notamment toutes les provinces du Nord acclament Henri, roi de France et d'Angleterre ; mais les Tournaisiens restent fidèles à la dynastie nationale. Sommés par les quatre Membres de Flandres de dire s'ils tiennent le Dauphin pour roi, ils répondent qu'ils « tiennent le Roi pour roi ; » et l'on sait ce que cela veut dire.

Les Flandres, en effet, avaient pour souverain Philippe de Bourgogne — Philippe le Bon — le plus puissant des princes français, allié aux Anglais pour venger son père Jean-sans-Peur. La puissance de Philippe le Bon enserrait Tournai comme dans un étau, pouvait y jeter la ruine et la famine. Ce qui fait dire au P. Ollivier, tirant la morale de cette histoire : Quand on mit dans l'un des plateaux de la balance, tous les intérêts matériels et dans l'autre l'infortune, mais aussi l'honneur, c'est du côté de l'honneur que la balance pencha ici. Le fait est d'autant plus remarquable qu'il est l'œuvre, non de l'aristocratie, mais du peuple tournaisien.

Jeanne d'Arc apparaît. A quel moment cette étrange nouvelle parvint-elle à Tournai ? Voici l'orateur lancé sur la piste des messagers que notre ville ne cessait d'expédier dans toutes les directions, à cette époque où les fausses nouvelles avaient cours bien mieux qu'aujourd'hui. Vrais héros de roman, que ces chevaucheurs infatigables qui allaient et venaient entre Tournai et Bourges, et Chinon, et Tours, et Poitiers, par les routes

les plus imprévues. La délivrance d'Orléans triompha des doutes qui avaient accueilli la Pucelle. Durant la seconde moitié de mai (1429) c'est ici un défilé ininterrompu de gens qui prétendent savoir quelque chose de l'événement ; au mois suivant l'on apprend jour par jour les succès remportés sur la Loire. Tournai députe alors à Charles VII des ambassadeurs qui rencontreront à Gien le roi et la Pucelle, prêts à entreprendre la campagne du Sacre ; et cette rencontre nous vaudra la lettre écrite à Gien le 25 juin.

Le P. Ollivier l'a lue et l'a fait acclamer — comme jadis firent les doyens des métiers aux XXXVI bannières — cette lettre que Jeanne dicta, de son style simple et alerte, « Aux loyaux français de la ville de Tournai. » A ce propos nous citerons un récent article publié par M. Anatole France dans la *Revue de Paris* sous le titre : *La bataille de Patay et la campagne du Sacre*. On y trouve notre lettre imprimée tout au long, mais l'auteur incline à penser que ce fut une sorte de circulaire adressée aux bonnes villes. Conjecture assez peu plausible, car on peut y opposer au moins trois circonstances qui distinguent notre document : 1° l'arrivée à Gien des députés de Tournai, 2° la présence d'un messager également tournaisien qui porta immédiatement la missive à son adresse, 3° la lettre du confesseur jointe à celle de Jeanne comme pour garantir l'orthodoxie de la Pucelle à des gens qui ne savaient encore qu'en penser.

Un autre fait qui a retenu l'attention du P. Ollivier, c'est l'envoi d'un secours pécuniaire par les Tournaisiens à Jeanne prisonnière. Prise devant Compiègne le 24 mai 1430, elle fut enfermée pendant quatre mois au château de Beauvoir, et puis, après la conclusion du marché qui la livra aux Anglais, transportée à Arras. Là, privée de la protection des dames du Luxembourg, force lui fut de tendre la main « pour ses nécessités. » A qui demander ? Aux loyaux français de Tournai. Le messager qui lui porta nos vingt-deux écus d'or venait d'assister à la délivrance de ceux qu'elle appelait avec sollicitude « ses bons amis de Compiègne » en sorte qu'un Tournaisien a eu le privilège d'apporter à la prisonnière ces deux bienfaits : une aumône et une bonne nouvelle.

Marquant avec une remarquable précision les points par lesquels l'épopée de Jeanne d'Arc touche à notre histoire communale, le P. Ollivier, selon sa belle expression, a vidé jusqu'à la lie ce

calice de gloire; et, tout en s'étonnant que pas un pierre de notre ville ne rappelât de tels souvenirs il leur a lui-même élevé un monument.

Maurice HOUTART.

Le Tombeau des Castagne.

Dès le XIII^e siècle, vivait à Tournai une famille patricienne par excellence, la famille *Castagne* ou *Castaigne*. Un de ses membres les plus illustres, Guillaume Castagne, fut prévôt ou premier magistrat de notre ville. C'est lui qui, en compagnie d'un autre magistrat communal, le juré Henri Pourret, et du second prévôt, Jean Leplat, négocia au nom de Tournai, en février et en août 1289, l'acquisition des paroisses du Château (Le Bruille) et de Saint-Jean (Chaufours), lesquelles furent dès lors, avec toutes leurs dépendances territoriales, incorporées dans le patrimoine communal de notre cité. Il faut qu'on n'oublie point, en effet, que jusqu'alors la paroisse Saint-Brice était le seul territoire que Tournai possédât sur la rive droite de l'Escaut.

Ce Guillaume Castagne, paroissien de Saint-Quentin, puisqu'il habitait Grand'Place, eut de sa femme, *Dame Katerine*, plusieurs enfants, dont *Jakemès*.

Jakemès Castagne appartint également à notre Magistrature; il fut juré, puis second prévôt. Il avait épousé en premières noces Sarain *Campion* et en secondes, Mehaut de *Waudripont* (1). Il testa en 1327, année de sa mort; c'est son tombeau que l'on vient de retrouver en l'église Saint-Quentin.

Il n'est point douteux que l'on ensépulturait en cette église les membres de la famille Castagne, mais, à notre avis, ce fut à l'occasion de la mort de Jakemès que l'on érigea en ce lieu sacré, le tombeau que l'on voit aujourd'hui (2).

Il s'ouvre par une ogive admirable, richement moulurée et ornée de grands et magnifiques fleurons à l'extérieur, de beaux redans à l'intérieur. Cette ogive vient s'arc-bouter sur deux pilastres dont l'un laisse encore voir le pinacle élégant qui les surmontait. Dans sa partie inférieure est compris le sarcophage de Jakemès Castagne.

Sur la dalle supérieure le *gisant*, décapité. Sa robe porte encore de très nombreuses traces de peinture rouge, ainsi que d'ailleurs l'arcature. Sur le rebord de la dalle, se trouve l'inscription gothique qu'il faut lire : CHY GIT JAKEMÈS KACTAGNES KI TRESPASSA LAN MILLE CCC Z XXVII PRIÉS POUR SAME.

A la partie inférieure du sarcophage, sous des arcatures ornées d'admirables petites roses — du reste mal représentées dans la planche accompagnant notre texte — se trouvent les huit *pleurants*. C'est pour nous la partie principale du tombeau.

(31 août-1^{er} septembre) 1327. Son testament qui se trouve aux Archives de notre ville, porte cette clause très nette : *Je requier à avoir me sépulture en l'église de S. Quentin, dalès près, mon père, ou en le capiele St Nicolay.* — Cette chapelle se trouvait elle-même en l'église Saint-Quentin, ainsi que le prouve ce texte extrait du même testament : *en candelles pour sierrir à la messe que j'ai ordonnée à me capelerie en le capiele St Nicolay de S. Quentin.* De ces textes, il est permis de conclure que si les Castagne « élisaient » leur sépulture dans l'église Saint-Quentin, il n'y eut pas jusqu'en 1327, une chapelle funéraire à eux spécialement affectée. On les inhumait dans l'église comme l'on faisait alors pour beaucoup de riches bourgeois. D'autre part, un parent de Jakemès Castagne, Jacques, fils de Jean, dans son testament du 30 novembre 1405, également aux Archives, déclare : *Je eslis me sépulture en le parosce S. Quentin en Tournay, en le cappelle des Castaignes, où mesdits père et mère gisent, en le sépulture où gist Jehan Castaigne, jadis men frère.* Il semble que la chapelle de Castagne est le monument qu'on vient de découvrir; et comme il porte l'épithaphe de Jakemès, il faut croire qu'en 1327, on convertit la chapelle de saint Nicolas en l'église Saint-Quentin, en cénotaphe de la famille Castagne.

(1) M. le comte P. A. du Chastel publiera le mois prochain dans la *Revue Tournaisienne*, la généalogie de cette intéressante famille.

(2) Les textes que nous possédons sont à cet égard très clairs et très explicites. Jakemès Castagne testa dans la nuit de la saint Gilles

Certes, on ne peut à cause des petites dimensions du dessin, juger aussi bien qu'on le voudrait de la variété des attitudes, de la diversité des gestes, de la perfection sculpturale des draperies à laquelle a atteint ici l'*ymagier* tournaisien du commencement du XIV^e siècle. Mais, il s'est montré, à notre avis, singulièrement en avance sur les sculpteurs bourguignons de la fin du même siècle, quoique ceux-ci travaillassent une matière autrement tendre que la pierre bleue de notre région.

Sans doute, ce tombeau d'une famille bourgeoise et fortunée de notre cité ne peut rivaliser pour la richesse et l'opulence dans la décoration, avec les aristocratiques et orgueilleux tombeaux des ducs de Bourgogne, à Dijon, lesquels lui sont d'ailleurs postérieurs de près de soixante dix ans. Mais l'ordonnance même des *pleurants*, la similitude de certaines attitudes et de certains gestes, la ressemblance et l'identité parfois frappantes d'un personnage, nous poussent à croire, après Delaborde du reste, que l'Ecole de sculpture tournaisienne a exercé une influence, et une influence prépondérante sur la formation artistique des sculpteurs de Bourgogne, donc des sculpteurs flamands.

Qu'on ne s'y méprenne point ! Ce n'est encore chez nous qu'un sentiment, qu'une sensation même, dirons-nous, qui attend pour devenir une vérité intangible, des preuves et des preuves convaincantes. Et il n'y aurait à cela rien d'impossible. N'a-t-on pas déjà attribué à un sculpteur tournaisien, Nicolas de Haine, l'admirable Vierge du portail de la Chartreuse de Champmol ? Et les

rapports politiques fréquents du Tournaisis avec la Flandre d'abord, et la Bourgogne ensuite, ne pourraient-ils jusqu'à un certain point expliquer cette initiation des sculpteurs flamands par nos sculpteurs wallons et tournaisiens.

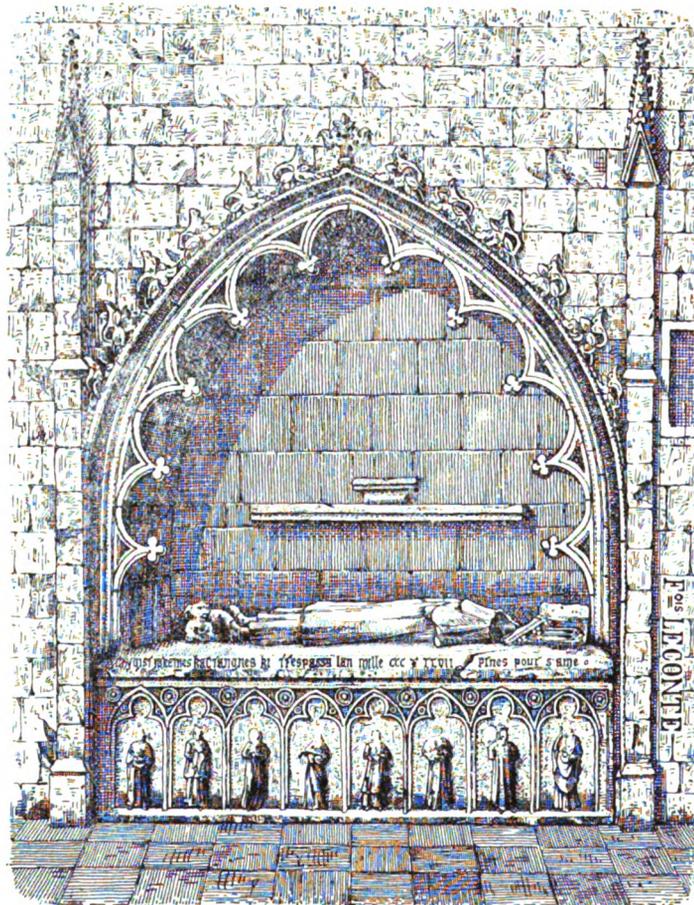
Ce n'est qu'une hypothèse ; mais nous fouillerons dans ce sens nos riches et belles archives tournaisiennes, et nous ne désespérons pas d'arriver

grâce à elles et à la comparaison, à l'étude approfondie des productions lapidaires de l'une et l'autre école de sculpture, de marquer nettement la vassalité de l'une envers l'autre.

Pour ces raisons particulières, nous aurions voulu que notre dessin représentât les *pleurants* beaucoup plus grands et plutôt photographiquement qu'au trait : la photographie est plus vraie. Car nous le répétons, c'est en eux seuls, que réside la valeur archéologique et scientifique du tombeau des Castagne. Mais notre dessinateur a surtout cherché à donner une idée d'ensemble de ce monument

funéraire, sans s'attarder au détail particulier qui nous tient à cœur. D'ailleurs, dès que nous serons débarrassé des temps brumeux de l'hiver, nous ferons photographier les huit *pleurants* un à un ; nous posséderons ainsi un témoin irrécusable du merveilleux talent de nos maîtres-tombiers, en même temps qu'une éclatante preuve du profond sentiment esthétique qui animait les sculpteurs tournaisiens à l'aurore du XIV^e siècle, en lequel on s'accorde à voir le promoteur de la Renaissance artistique septentrionale.

Adolphe HOCQUET.



Chronique.

Le Drapeau Tournaisien. — Le 8 février dernier, la Société historique de notre ville a discuté la question du drapeau tournaisien, question qu'elle avait portée à son ordre du jour. Nous traduirons en un article qui paraîtra le mois prochain, le résultat auquel on a abouti. Nous joindrons à cet article une nouvelle planche en couleurs, ce qui rendra et plus claires nos explications et plus perceptible l'aspect particulier du drapeau de notre ville. A. H.

Le Dégagement de la Cathédrale. — *Le Patriote* du 12 février revient à nouveau sur le dégagement de notre Cathédrale. Le fait est banal et ne mériterait point d'être relevé, s'il n'apportait un élément nouveau à la solution du problème difficile du dégagement *intégral* — dont nous ne sommes point partisan — de notre belle basilique.

Nous ne savons si *Le Patriote* a dit vrai, mais s'il faut l'en croire, un de nos députés, M. Louis Roger, après du reste M. Van den Heuvel, ministre de la Justice, aurait lancé l'idée, idée excellente en ces temps où tous, petits et grands, sacrifient au dieu Hasard, d'organiser une loterie monstre, en vue de parvenir à ce que d'aucuns appellent de tous leurs vœux, la mise à nu du chevet de la cathédrale, jusque et y compris le transept, côté sud.

Un million de billets à 1 franc, quatre à cinq cent mille francs de lots, bénéfice net cinq cent mille francs, somme que nécessiterait encore, paraît-il, le dégagement intégral.

Le moyen préconisé est certes original; il est surtout pratique et, pour cela même, assuré d'une réussite certaine, au grand soulagement des administrateurs et particulièrement des administrés qui ont à soucier de ne point voir obérées les finances communales. Une ville de l'importance de la nôtre, une cité au budget réduit de 1.800.000 francs, ne peut à tout moment, sans gros risque pour l'équilibre de ce maigre budget,

se lancer en des dépenses de luxe, et l'on comprend facilement l'hésitation de notre Administration devant l'import de la nouvelle dépense à faire.

Tournai n'est point Bruxelles, ni même Gand, pas même Bruges, et si certaines villes peuvent sans compromettre l'avenir, ouvrir largement leurs caisses et distribuer généreusement l'argent, c'est très heureux pour elles, mais Tournai n'est point hélas! dans ce cas. Il faut éviter qu'on ne nous applique *mutatis mutandis*, la fable du bon La Fontaine : *La Grenouille*... etc.

M. Louis Roger a donc raison. Son moyen est le meilleur; c'est le moins dangereux; il n'engagera pas notre Administration dans des dépenses trop lourdes pour son budget. D'autre part, dans les plans du dégagement de notre Cathédrale, la restauration de l'église paroissiale de Notre-Dame est prévue, et la Fabrique, qui devrait déboursier une assez grosse somme, — on parle de plus de 100.000 francs — est incapable de supporter pareille charge. Elle pourrait, elle aussi, revendiquer à bon droit une partie des 500 000 francs.

On le voit, la loterie est de nature à satisfaire tout le monde : le dégagement s'opérerait tel que l'ont rêvé quelques-uns; la Ville ne dénouerait plus les cordons de sa bourse et la loterie ferait, par-dessus le marché, des heureux. On peut par conséquent espérer que l'Administration supérieure réservera un accueil favorable à la proposition qu'à l'intention de lui soumettre M. Louis Roger. La Cathédrale de Tournai n'est-elle point autant belge que tournaisienne? N'est-elle point avant tout un monument national?

La question financière résolue, celle de l'intégralité du dégagement se pose. Nous y viendrons le mois prochain. Adolphe Hocquet.

Le Monument Irlandais. — Les élections générales anglaises avaient absorbé l'énergie et

l'attention des Irlandais, nous écrit M. Barry O' Brien. Mais depuis que cette consultation nationale a produit le résultat que l'on sait, le mouvement a repris en faveur du *Mémorial*. La seconde liste de souscription a produit 180 Livres sterling; un seul collecteur a recueilli à New-York 70 dollars : cela fait près de 5000 frs à ajouter aux sommes déjà rassemblées.

Dans sa lettre du 23 janvier, M. O' Brien nous annonce que le choix des comités irlandais s'est définitivement fixé sur Tournai (1). A cette

(1) ... Votre argumentation en faveur de Tournai comme emplacement est sans réplique. Les deux comités de Dublin et de Londres sont d'accord avec vous et vous remercient cordialement... Toute notre énergie doit s'employer à produire une Croix Celtique qui soit digne de nous tous. En me faisant connaître quelles doivent être

nouvelle le comité tournaisien s'est réuni, ainsi que les journaux l'ont annoncé. Après avoir pris connaissance des dernières correspondances, et entre autres d'une lettre de l'administration communale de Fontenoy qui se borne à reproduire l'argumentation de la *Gazette d'Antoing*, le comité tournaisien a fait choix du terrain dont il sera fait demande à la Ville de Tournai. Le comité de Dublin n'attend que la ratification de notre choix par notre Conseil communal pour fixer les dimensions du monument.

F. D.

d'après vous les dimensions du monument, soyez assez aimable pour me dire aussi en quel endroit de votre ville il doit être érigé. Toutes vos propositions seront accueillies avec la plus sérieuse considération... (Lettre de M. O' Brien).

Chronique d'Art.

Paul Vidal et ses Œuvres au Concert de la Société de Musique de Tournai du 21 Janvier 1906.

M. Paul Vidal est premier chef d'orchestre de l'Opéra de Paris depuis plus de dix ans déjà, alors qu'il vient à peine de dépasser la quarantaine. Les envieux prétendent qu'il doit cette rapide promotion au fauteuil directorial de l'Académie Nationale de Musique à sa qualité de Toulousain qu'il partage avec son directeur M. Pedro Gailhard. N'a-t'on pas exprimé il y a sept ou huit ans la même opinion sur l'excellent capellmeister de la Monnaie, M. Sylvain Dupuis dont on attribuait l'avènement à la tête d'un orchestre universellement réputé à sa seule qualité de concitoyen d'un des directeurs de la première scène lyrique de notre pays, le Liégeois M. Guidé? Les Tournaisiens, gens sceptiques et frondeurs, ont pu constater le 21 janvier au Concert de la Société de Musique, combien le compositeur toulousain était digne du poste de confiance qu'il occupe en même temps que de celui de professeur d'accompagnement au Conservatoire de Paris.

M. Paul Vidal est certainement un des jeunes maîtres les plus féconds, les plus modestes et les plus distingués de l'Ecole Française Contemporaine. Il ne rougit pas le moins du monde de procéder de Massenet et de Franck à qui il a dédié certaines de ses œuvres et s'il trouve dans son bagage musical de quoi dessiner au pastel comme l'auteur de *Manon* ou graver une eau-forte comme l'auteur des *Béatitudes*, il prend parfois sur sa palette des truculentes couleurs qui évoquent le Midi où il est né ou la Flandre

des Rubens et des Teniers, des Peter Benoit et des Jan Blockx. M. Paul Vidal dispose pourtant d'un vernis de distinction et de clarté que nos compositeurs belges pourraient lui envier.

C'est dans les fragments du poème symphonique, « *Jeanne d'Arc* », où les solis de violon (M. Lilien) et de trompette (M. Seffers) ont été supérieurement rendus, c'est dans ces fragments symphoniques, disons-nous, par quoi commençait le concert, que l'on a pu juger combien dans la juxtaposition polyphonique des thèmes, combien dans l'enchevêtrement des leitmotive, M. Paul Vidal reste clair et distingué. Dans la « *Vision* » notamment, le thème de la prière de Jeanne, celui des voix des Saintes et celui de la voix guerrière de l'archange Saint Michel alternent et se combinent avec une science toute moderne et une simplicité sereine qui en rendent la compréhension aisée. Dans la « *Marche du Sacre de Charles VII* », l'auteur nous présente une page admirable de musique que nous appellerions volontiers décorative, tant elle évoquait à nos yeux une toile de Véronèse ou, pour être plus moderne, de Roehgrosse!! Disons, une fois pour toutes en ces présentes lignes, que l'orchestre de la Société de Musique s'est surpassé sous la direction aussi prestigieuse que pondérée du maître lui-même.

Venaient ensuite des fragments de la musique de scène écrite pour la pièce de M. Maurice Bouchor, un « *Mystère de la Nativité* » que, si cela ne dépendait que de nous seul, les Tournaisiens verraient intégralement à la Noël prochaine, joué par les Marionnettes du Petit Théâtre de la Galerie Vivienne où ce Noël a été exécuté pour la

première fois, il y a seize ans déjà. Nous serions heureux de le voir chanter par l'artiste tant applaudie le 21 janvier : Mlle Marcelle Demougeot de l'Opéra. Celle-ci a détaillé à ravir les jolies pages de ce Noël, comme la Chanson de la Marjolaine, la Scène de l'Etoile et la Berceuse de la Sainte Vierge. Les chœurs de femmes qui semblaient avoir faibli à la répétition générale, (n'y aurait-il pas parmi les sopranis, quelques jeunes chanteuses qui seraient mieux à leur place parmi les altis?) se sont réconfortés pour l'exécution du 21 janvier et n'ont pas démerité de leur excellente réputation. Dans la partition de cette Nativité, il convient de souligner particulièrement le prélude construit sur un naïf Noël provençal du XV^e siècle et un mélodrame (n^o 6 de la partition) sous forme d'un andante pastoral dont le solo de violoncelle a été admirablement chanté par l'instrument de M. Paternoster.

M. Paul Vidal est français; c'est dire qu'il est galant! Aussi pour sa première visite à la Société de Musique de Tournai, s'était-il muni d'un cadeau dont le public qui se pressait nombreux à la Halle aux Draps fut unanime à apprécier la valeur. Il avait réservé pour les Tournaisiens, la première audition à l'orchestre de trois « *Danses Tanagréennes* », faisant partie d'un ballet inédit, poème de M. Jean Richepin, dont la première exécution aura lieu dans quelques semaines au Grand Théâtre de Monte Carlo. Ces nouvelles danses des Ménades, d'Aphrodite et des Faunes sont aussi bien rythmées, aussi bien orchestrées et aussi pittoresquement colorées que les deux autres fragments de ballet qui figuraient encore au programme : l'Adagio et la célèbre Valse de la « *Maladetta* », ballet qui depuis sa première représentation à l'Opéra en février 1893 s'est inscrit peu à peu au répertoire de tous les principaux Théâtres du monde.

Dans la sélection établie parmi les très nombreuses œuvres de M. Paul Vidal figuraient encore trois pages musicales on ne peut mieux choisies pour faire valoir les divers aspects du talent du maître toulousain et la rare beauté de timbre, d'expression et de diction de la soliste qu'il nous avait amenée de l'Opéra : Mlle Marcelle Demougeot. Chanteuse intelligente et puissante, « payant comptant » pour employer une expression admise dans l'argot du monde du chant, d'une merveilleuse beauté et d'une superbe plastique Mlle Demougeot est en train de conquérir, toute jeune encore, une des places en vedette du premier théâtre lyrique de France et l'on a pu juger qu'elle la méritait à la façon dont elle a chanté d'abord l'Arioso de l'Opéra la *Burgonde* (1898). ensuite l'air d'*Eros* (1892) et enfin une mélodie charmante qu'elle a d'ailleurs dû bisser : « *Printemps Nouveau* ».

Le beau concert que nous offrait la Société de M. le Sénateur Stiénon du Pré et qu'avait préparé son directeur M. Henri De Loose se terminait par l'œuvre préférée, paraît-il, de M. Paul Vidal : « *Saint-Georges* » légende dramatique; œuvre préférée sans doute parce qu'elle rappelle à son auteur ses vingt-cinq ans et sa jeunesse

d'artiste en Allemagne et à Rome Et en effet, ce « *Saint-Georges* » est empreint d'ardeur juvénile. Son thème guerrier, exposé dans le prélude et dominant l'œuvre, contraste singulièrement avec celui du calme paisible de la vallée, comme le thème ardent de la foi du chevalier diffère des élans de passion naïve de Sélénis. Certes, si depuis son envoi de Rome, M. Paul Vidal a composé beaucoup d'œuvres plus compliquées et plus importantes, il n'en était pas moins intéressant de pouvoir juger quelles belles promesses contenait ce « *Saint Georges* » qui date d'avant 1889 et comme le chef d'orchestre actuel de l'Opéra les a bien tenues.

Devons-nous répéter que Mlle Marcelle Demougeot fut superbe dans les solis du *Saint-Georges*, que l'orchestre s'y surpassa et que les chœurs non plus de femmes seules, mais les chœurs mixtes furent ce qu'ils sont presque toujours à la Société de Musique, d'une belle sonorité et d'une grande souplesse? Nous ne le croyons pas et n'avons qu'un regret à émettre, c'est que le ténor chargé du rôle de *Saint-Georges*, M. Glück de l'Opéra Comique, ne fut pas, vocalement parlant, à la hauteur de son rôle de chevalier, redresseur de torts! C'était un « ténor di bravura » comme disent les Italiens et non un « tenorino » qu'il nous aurait fallu pour personnifier *Saint-Georges*.

On ne peut pas tout avoir!... Et à part ce tout minuscule détail, les Tournaisiens ne peuvent que se réjouir d'avoir entendu le dimanche 21 janvier les intéressantes œuvres de M. Vidal, dirigées par lui-même avec l'habileté qu'on lui connaît. Jean DUPRÉ DE COURTRAY.

Concerts de l'Académie de Musique. 10^e année. Saison 1905-1906. 2^e audition du 18 février 1906.

L'impression unanime des auditeurs du dernier concert de l'Académie de Musique a été que le violoniste M. Léon Lilien, professeur à notre Académie de Musique, est véritablement un maître artiste dont notre ville a le droit d'être fière. Nous connaissons de longue date la virtuosité technique, l'intelligente compréhension et la puissance d'interprétation d'un des meilleurs disciples d'Ysaye et si l'audition de dimanche dernier fut un régal pour nous, ce fut surtout à cause du triomphal succès que le public tournaisien fit à un des plus purs artistes que notre ville possède.

M. Léon Lilien n'est pas « conforme » au sens bourgeois du mot. A-t-il tort? A-t-il raison? Point n'est ici le lieu de trancher ces questions! D'aucuns lui reprochent son intransigeance et son absolutisme artistiques. Peut-être sommes-nous, nous-même, parmi ceux-là! En tout cas, personne ne peut contester à l'exclusivisme de M. Léon Lilien de n'être pas basé sur la connaissance profonde non seulement des maîtres de l'école du violon, mais aussi des grands maîtres de la Musique. Personne non plus

certainement ne discutera la puissance d'assimilation du jeune maître dont les disciples ne se comptaient déjà plus dimanche dans l'orchestre très courageusement dirigé par M. Nicolas Daneau.

Dans le *Caprice, d'après l'étude en forme de valse de Saint Saëns*, arrangé... ou dérangé... pour le violon par M. Eugène Ysaye, M. Léon Lilien a fait preuve de ses qualités superbes de virtuose et d'interprète. Où il fut surtout digne d'être appelé un « maître du violon » c'est dans le *troisième concerto pour violon et orchestre de Saint Saëns* Dédiée à Sarasate, triomphe des Kreisler, des Thibaut, des Kùbelik, cette œuvre du dernier des classiques français, est ardue techniquement et musicalement parlant. Tous les violonistes essayent de l'aborder. Bien peu réussissent à l'interpréter comme l'a rêvée l'auteur de Samson et Dalila et rarissimes sont ceux qui, dans nos souvenirs déjà lointains, l'ont interprétée comme M. Léon Lilien, dimanche dernier. Oh! ces notes enharmoniques en style anticipé du final de la deuxième partie (andantino quasi allegretto)!! Oh! ce dolcissimo du cantabile de la troisième partie!! Pussions-nous les entendre encore souvent comme nous les avons entendus dimanche au concert dirigé par M. Nicolas Daneau!!!

Celui-ci, reconnaissons-le, a très consciencieusement dirigé l'orchestre qui accompagnait le soliste M. Léon Lilien. De même, il a obtenu de son orchestre, de mieux en mieux stylé, une intéressante interprétation de la *danse slave de Dvorák*. Le résultat n'a pas été aussi bon dans l'exécution de la plus belle œuvre qui figurait au programme : la *Septième Symphonie de Beethoven*. Certes, le courageux capellmeister des concerts de l'Académie de Musique a fait travailler son orchestre et celui-ci a donné tout ce qu'il pouvait. Mais, malgré cela, la « septième » n'a produit ni sur les profanes, ni sur les initiés, l'impression que donne d'habitude cette œuvre du Maître de la Musique Moderne. « Cela ne sort pas, » comme cela devrait sortir », telle est l'expression qu'employait une des compétences les plus indiscutables de notre

ville et les plus favorable à l'Académie de Musique et à son directeur.

Il y a dix ans déjà que nous nous demandons comment il se fait qu'à l'Académie de Musique où l'on travaille tant, sous la direction d'un chef courageux et tenace, on arrive si rarement à donner de la couleur à une interprétation. Et pourtant quel beau rôle à remplir que celui d'initiateur d'un public très compréhensif à la musique classique et aux grandes œuvres! M. Nicolas Daneau est digne et capable de remplir ce rôle; mais son orchestre et lui possèdent-ils, *pour le moment*, tous les éléments nécessaires pour atteindre à ce but enviable? Nous en doutons.

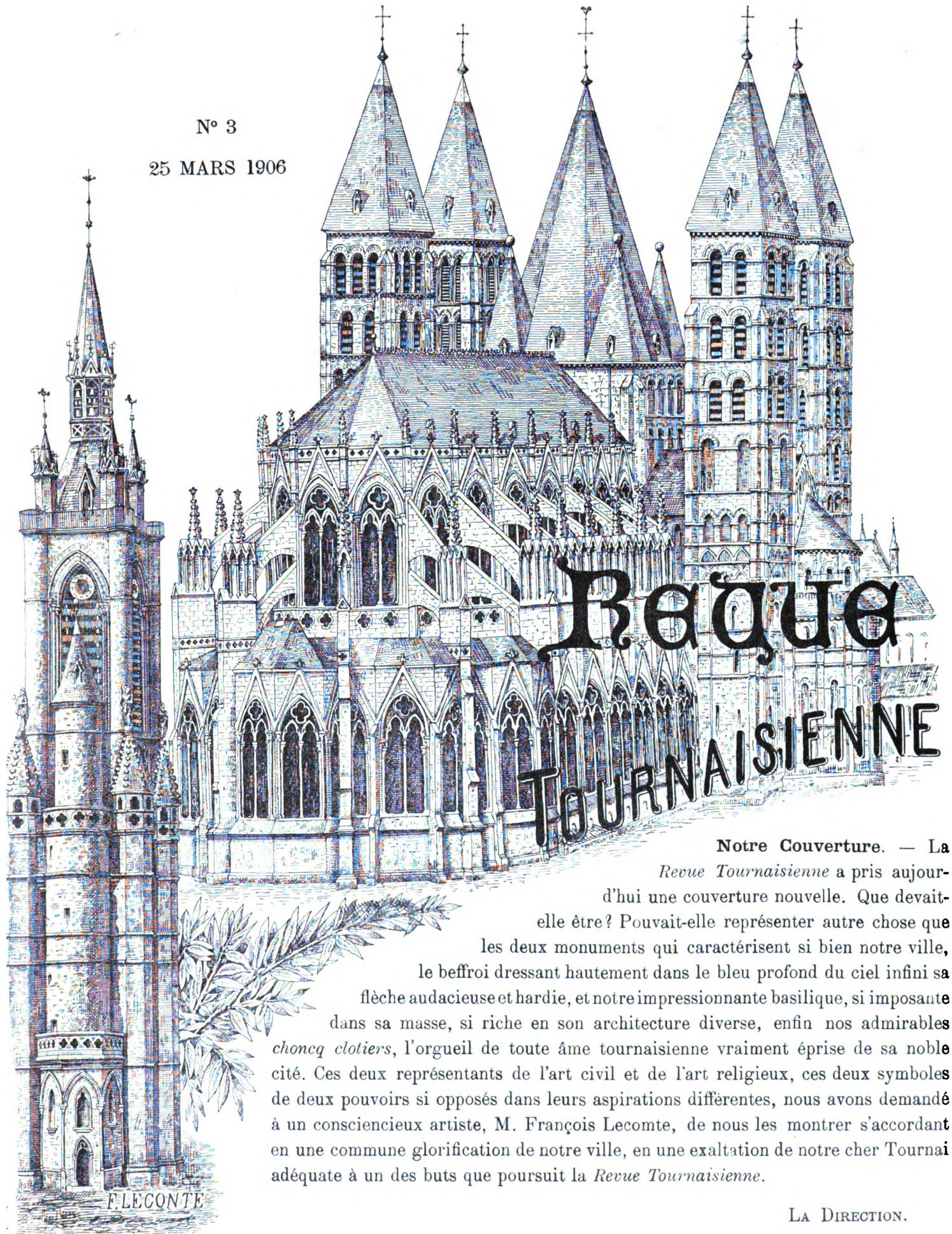
Trois œuvres réservées aux voix de femmes des chœurs de l'Académie de Musique figuraient au programme éeclectique de cette audition : d'abord, une regrettable erreur du Maître de la jeune école française M. Vincent d'Indy, *Sainte Marie-Madeleine*, une cantate en deux parties pour mezzo-soprano (M^{elle} Duchatelet) et voix de femmes avec accompagnement de piano et d'harmonium! (sic) — ensuite, une *Berceuse de Blanche de Provence* d'un auteur bien démodé aujourd'hui, *Cherubini* qui n'en fut pas moins un des plus grands musiciens de son époque (1760-1842) — enfin, un original et gracieux *Printemps de Sokolov*. Comme à la Société de Musique, les sopranis de l'Académie de Musique ont toujours une tendance à baisser et cela ne nous étonne pas, puisque nous constatons que dans l'une et l'autre phalange, les trois quarts au moins des chanteuses ne regardent jamais leur directeur et restent le nez plongé dans leur partition. Il n'y a guère que celles qui ont de la voix et qui sont très musiciennes qui suivent les indications de leur chef d'orchestre. Par contre, les altis de M. Daneau, sont, à notre avis, supérieures à celles de M. De Loose.

En résumé, les deux heures passés dimanche à la Halle aux Draps ne manquèrent pas d'intérêt et n'eût-ce été que pour jouir du prestigieux talent de M. Léon Lilien, il eût été désirable qu'il y eût eu le double d'auditeurs.

Jean DUPRÉ DE COURTRAY.

N° 3

25 MARS 1906



Revue TOURNAISIENNE

Notre Couverture. — La *Revue Tournaissienne* a pris aujourd'hui une couverture nouvelle. Que devait-elle être? Pouvait-elle représenter autre chose que les deux monuments qui caractérisent si bien notre ville, le beffroi dressant hautement dans le bleu profond du ciel infini sa flèche audacieuse et hardie, et notre impressionnante basilique, si imposante dans sa masse, si riche en son architecture diverse, enfin nos admirables *choneq clotiers*, l'orgueil de toute âme tournaissienne vraiment éprise de sa noble cité. Ces deux représentants de l'art civil et de l'art religieux, ces deux symboles de deux pouvoirs si opposés dans leurs aspirations différentes, nous avons demandé à un consciencieux artiste, M. François Lecomte, de nous les montrer s'accordant en une commune glorification de notre ville, en une exaltation de notre cher Tournai adéquate à un des buts que poursuit la *Revue Tournaissienne*.

LA DIRECTION.

La Citadelle de Louis XIV à Tournai.

(Suite).

IV

DESCRIPTION DE LA CITADELLE DE LOUIS XIV.

La description de la citadelle de Louis XIV ne présentera pas moins de difficultés pour moi, profane, que pour la plupart de mes lecteurs peu au courant des choses de l'art des fortifications.

Je tâcherai d'y allier la clarté et la brièveté.

La citadelle de Tournai avait la forme d'un pentagone régulier dont le centre géométrique était représenté par le grand puits. Les cinq côtés regardaient le nord, le nord-est et le nord-ouest, le sud-est et le sud-ouest.

Si l'on se représente appuyé à ce puits, on se trouve au milieu du pentagone formé par les logis de la place. Quatre corps de bâtisse occupent la face septentrionale, quatre autres la face N.-E. : ce sont des casernes. Au sud-ouest la porte de secours ou Porte Dauphine ; au nord, entre les bâtisses des casernes, la porte principale ou Porte Royale. A la face S.-E., il y a encore des casernes et l'arsenal (poudrière, grand parc, etc.). La face S.-O. est de même occupée par des casernes et des écuries formant quatre corps de bâtisse, deux de part et d'autre de la porte de secours. Enfin la face N.-O., (en face du faubourg Saint-Martin), est occupée par la chapelle et l'habitation du Gouverneur de la citadelle. La chapelle n'était autre que l'église des Annonciades que l'on transporta pierre par pierre à la citadelle lors de la démolition du couvent.

Dans les casemates des flancs sont disposées les autres installations : l'hôpital d'urgence, la boucherie, la boulangerie et les cantines, les ateliers d'armurerie et de vêtement, les cachots de la prévôté militaire...

Le pentagone des logements est entouré d'un premier fossé, d'un premier rempart, d'un second fossé et d'un second rempart. Les remparts sont de terre gazonnée, à revêtements de pierre, abritant les casemates ou les galeries de communication.

Le fossé et le rempart sont uniques en avant de l'angle ouest, c'est-à-dire depuis le milieu de la face N.-O. jusqu'au milieu de la face nord, à l'endroit où elle est percée par la porte Royale.

Les cinq angles du pentagone sont bastionnés, et les cinq bastions sont enfermés dans la même enceinte de fossés et de remparts qui enclosent le pentagone lui-même.

Le bastion N.-E. s'appelle bastion du Roi, le bastion S.-E. bastion de la Reine, le bastion S. bastion du Dauphin, le bastion S.-O. bastion d'Anjou et le bastion N.-O. bastion d'Orléans.

De la présence de ces bastions, il résulte que la ligne d'enceinte, de pentagonale devient déca-gonale pour les enfermer, chacun des cinq côtés primitifs s'étant dédoublé en se transformant en un angle rentrant.

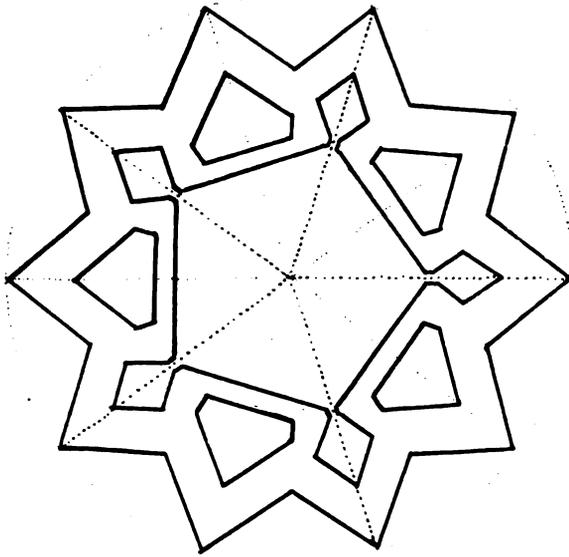
Tout autour du pentagone ainsi bastionné règne un très large fossé : l'avant-fossé (qui est déca-gonal, donc). Cet avant-fossé est bordé vers l'extérieur par le revers d'un rempart nouveau.

Il est à remarquer que toute la portion septentrionale du large fossé dont je parle forme un double fossé parce qu'un mur épais s'y élève, ayant son point de départ au niveau de la gorge du bastion N.-O. (Bastion d'Orléans), le contour-nant, longeant la face septentrionale, contournant le bastion N.-E. ou d'Anjou et venant se raccro-cher au milieu du rempart du flanc N.-E., entre le bastion du Roi et le bastion de la Reine.

Chacun des angles rentrants est défendu par un ouvrage : une demi-lune au Nord, au N.-E. et au N.-O., un bonnet-de-prêtre au S.-E. et au S.-O. Un dernier fossé entourait toutes les indentations de la citadelle ainsi complétée, et de l'autre côté le rempart descendait en pente douce par les glacis.

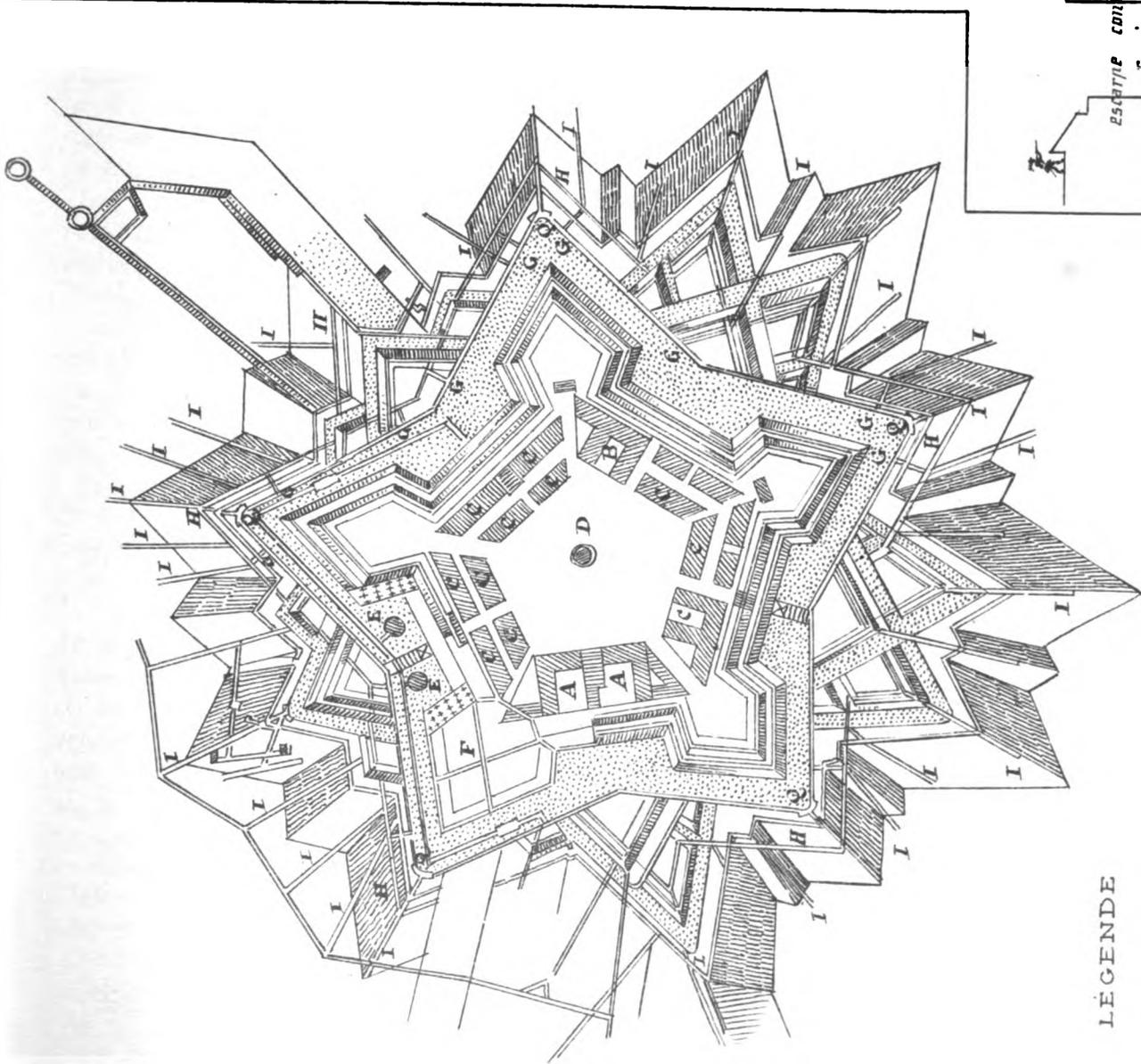
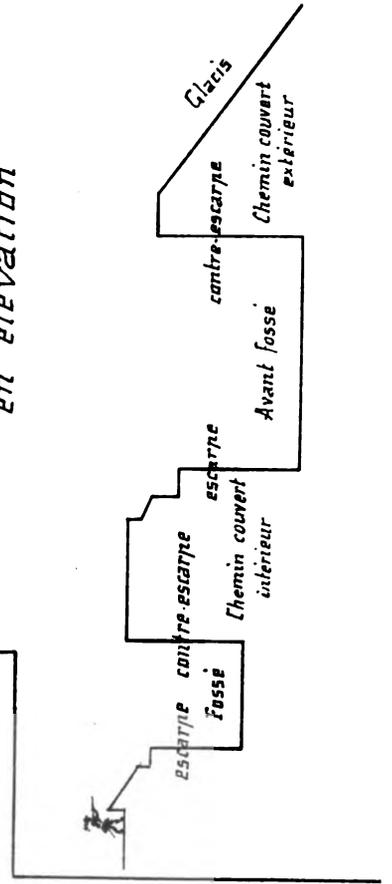
Les remparts de la place se reliaient au rempart extérieur de la citadelle, à l'Est sur le flanc du bastion du Roi, à l'Ouest sur le flanc du bastion d'Orléans.

Entre ces deux raccords, vers le corps de place



Plan schématique
de la Citadelle de Tournai.

Croquis
en élévation



- F Galeries capitales
- G Entrée des galeries
- H Galerie majeure
- I Galerie sous les glacis
- Q Casemates flanquant les fossés

LÉGENDE

- A Gouvernement
- B L'Arseuil
- C Casernes
- D Puits
- E Casemates des Flancs

s'étendait l'esplanade; vers la campagne les glacis descendaient jusqu'au versant septentrional du ruisseau de Barges.

Entre Barges et la porte Saint-Martin, dans le voisinage très prochain de cette porte, quelques retranchements en terrassements non revêtus couvraient les points surbaissés du glacis.

De la porte de Valenciennes un rempart revêtu partait vers la citadelle et doublait en quelque sorte l'enceinte du corps de place vers cet endroit.

Cette esquisse permettra aux profanes de se figurer ce qu'était la citadelle de Tournai : un pentagone régulier, bastionné aux cinq angles, muni d'ouvrages pour la défense des bastions, le tout entouré d'une multiple enceinte de fossés et de remparts dont les glacis se terminent d'une part au corps de place par une esplanade et d'autre part aux campagnes voisines.

Et pour les spécialistes, je forme le vœu que ma description trouve grâce à leurs yeux, malgré l'oubli où j'ai volontairement laissé les termes par trop rébarbatifs et techniques. Je réserve pour eux les mesures suivantes qui sont celles des flancs, des angles, etc., de la forteresse (1).

Angles de la citadelle.

Angle du centre 72°.

— diminué 17°.

— flanqué 75°.

— de l'épaule 128°.

--- rentrant du flanc de la courtine 112°.

— de la demi-lune 92°.

— de la lunette 80°.

La largeur du rempart du corps de place (de la citadelle) est de 72 pieds; l'épaisseur du plus grand parapet ne dépasse pas 18 pieds, et le plus petit, comme ceux des lunettes, n'a pas moins de 15 pieds.

Les faces ont 40 toises, mesurées de l'angle flanqué à l'angle de l'épaule. Le flanc qui forme l'angle de l'épaule avec la face va se joindre à la courtine à 22 toises de cet angle.

La courtine s'étend à 62 toises entre les deux flancs des bastions et en fait la jonction.

La ligne de défense rasante, c'est-à-dire cette ligne fictive qui part de l'angle rentrant formé par le flanc de la courtine et qui va se terminer à la pointe du bastion en rasant la face, est de 112 toises.

Les murailles — faces et flancs — qui forment les bastions ont 8 pieds d'épaisseur dans les fondations et vont se terminer à 5 pieds au-dessus du terre-plein au chemin couvert de la fausse brèche.

Ainsi tout le corps de la place a 16 1/2 pieds de hauteur sans y comprendre le parapet qui en a 5 à 6.

Toutes les faces et les autres parties qui environnent le corps de la place sont renforcés et assurés contre la pesanteur des terres des remparts par des éperons liés à la muraille de douze en douze pieds; ces éperons ont une largeur de quatre pieds et pénètrent de cinq pieds dans le rempart.

La fausse brèche ou fausse braie (1) offre les dimensions suivantes : longueur des faces 54 toises; longueur des flancs 21 toises; longueur de la courtine 50 toises; largeur du chemin couvert 24 pieds; profondeur du fossé 24 pieds; largeur du fossé 72 pieds, sauf devant le flanc où il n'a que 30 pieds pour pouvoir mettre du canon (sur le flanc). Et quant à la hauteur, elle diffère selon l'inégalité du terrain où est située la fausse brèche : du côté de la porte de Valenciennes et du côté de Saint-Martin où la face de la fausse brèche est assise dans le fossé même de la ville, la hauteur est de 45 pieds; aux endroits moins creux, elle n'est que 36 et même de 24 pieds. Son mur, qui est contreminé par une galerie de 3 pieds de largeur et haute de 7 pieds, a une épaisseur de 13 pieds aux fondations et de 12 au sommet, à 2 pieds au dessus de la galerie; il est étayé par des éperons larges de 4 pieds et pénétrant de 5 à 6 pieds dans le terre-plein de la fausse brèche, distants de 15 en 15 pieds et aussi hauts que le mur. Le mur, par son talus, s'élève encore de 6 pieds au-dessus du cordon.

Les demi-lunes sont proportionnées à la fausse brèche, si l'on prend leur hauteur du fond de leur fossé; mais celui-ci n'est pas si profond que le grand fossé du corps de la place. Celui-ci a 24 pieds de profondeur sur 48 de large; le fossé des demi-lunes vers St-Martin et vers St-Piat n'a que 21 pieds de profondeur; le fossé des trois autres a 24 pieds.

Ainsi celles du côté de S. Martin et du côté de S. Piat ont 30 pieds de hauteur, des murs de 11 pieds d'épaisseur à la base et de 7 pieds au sommet. Les trois autres n'ont que 18 pieds d'élévation et leur muraille a 8 pieds d'épaisseur aux fondations et 6 au sommet. Les deux premières sont contreminées par une galerie semblable à celle de la fausse brèche. Celle qui regarde du côté de la ville est renforcée par un retranchement élevé de 12 pieds par-dessus le premier mur, les deux murs étant à 24 pieds l'un de l'autre.

Les lunettes ou retranchements du chemin couvert, ont 15 pieds de hauteur; leur mur a une épaisseur de 4 pieds en bas, de 3 en haut; leur fossé a 18 pieds de largeur et 9 de profondeur.

(1) *Braie* = Ceinture de fortes palissades ou de maçonnerie que les ingénieurs du xvi^e siècle construisaient en avant de l'enceinte d'une place pour en couvrir le pied contre les batteries de l'ennemi. — *Fausse braie* = sorte de corridor qu'ils établissaient à mi-hauteur de l'escarpe et qui était muni d'un mur crénelé à l'abri duquel le défenseur tirait sur le chemin couvert. Vauban le fit abandonner parce qu'il était plus nuisible qu'utile, dit Larousse.

(1) D'après les Mss. 202 et 218 B de la Bibl. Comm. de Tournai.

La demi-gorge de la demi-lune a 29 toises et celle de la lunette 12 toises. La face de la demi-lune a 40 toises et celle de la lunette 15 toises.

Le côté de l'escarpe opposé au corps de la place est revêtu et contreminé dans tout le circuit du grand fossé. Le chemin couvert a 24 pieds de large. Le glacis est presque partout à portée du mousquet.

La force principale de la citadelle de Tournai ne résidait point tant dans l'art avec lequel l'ingénieur avait agencé et multiplié les travaux extérieurs destinés à la rendre inaccessible et imprenable. La fortification souterraine était bien plus puissante encore que la fortification extérieure, à cause des mines qui sillonnaient le sous-sol, empêchant les travaux d'approche des assiégeants et aboutissant à des fourneaux ou volcans, chargés de poudre et de bombes qu'on pouvait faire éclater sous les pieds de l'assaillant.

Lors de fouilles effectuées en mars 1905 pour la construction de maisons le long de la chaussée de Saint-Amand, on rencontra l'un de ces fourneaux : c'était une sorte de puits, d'un diamètre de 2 m. 30, circulaire, formé de grosses pierres assemblées mais non maçonnées, communiquant avec une galerie d'avenue qui semblait venir du centre géométrique de la citadelle. Ce puits n'était pas voûté, mais encombré d'un gros tas de moëllons provenant vraisemblablement d'une voûte écroulée.

« Tous les dehors, glacis, contrescarpe et chemins couverts, tous les ouvrages, tous les bastions étaient minés et contreminés d'une manière qui passe l'imagination. La fortification qu'on voyait n'était rien en comparaison de celle qu'on ne voyait pas. Il y avait des galeries majeures, larges et hautes, qui traversaient la citadelle d'un côté à l'autre, et d'où sortaient, comme autant de rameaux, une quantité incroyable d'autres galeries qui conduisaient à une infinité de mines et de fourneaux inconnus à tous les officiers et soldats de la garnison, excepté à l'ingénieur qui en avait la direction et au Gouverneur. Ces mines étaient plus ou moins grandes selon les lieux où elles étaient placées et selon le service qu'on se proposait d'en tirer en les faisant sauter. Il y en avait de placées les unes sur les autres, et même jusqu'à trois, afin de pouvoir faire sauter plusieurs fois un même terrain, et la plupart si avant en

terre que pour les découvrir il fallait creuser plus de quarante pieds (1) ».

« Le système de contre-mines se composait d'une galerie de contrescarpe, d'une enveloppe parallèle à dix mètres environ en avant de la crête du chemin couvert, et de galeries d'écoute en capitale des bastions et des demi-lunes et sous les gouttières des glacis. La galerie de contrescarpe et l'enveloppe, au lieu de contourner la demi-lune comme le bastion, traversaient le fossé de la demi-lune et passaient le long de la gorge de cet ouvrage, lequel possédait deux autres galeries, l'une contre le parement intérieur de son escarpe, l'autre parallèle à la première, à seize mètres en arrière. Pour défendre l'intérieur des bastions, Mesgrigny avait établi deux galeries d'escarpe, situées comme celles de la demi-lune, plus une galerie en capitale et deux autres galeries perpendiculaires, partant de la galerie en capitale et aboutissant à la galerie d'escarpe intérieure. La galerie d'escarpe, construite derrière le mur d'escarpe des faces des bastions, était prolongée sous le fossé du flanc et régnait derrière le mur d'escarpe de la tenaille (2) ».

Mesgrigny avait levé en 1673, pour le service de ces mines, une compagnie franche de mineurs qui fut mise ensuite sur le pied de troupe permanente. Il fit à Tournai, en 1682, les premières expériences connues sur la charge des fourneaux de mines (3).

« J'eus l'avantage, écrivait Pellisson (4), de me promener dans toutes les contremines [de la citadelle de Tournai] avec M. de Louvois. C'est un très grand et très beau travail. Les catacombes ou Rome souterraine sont là en petit, pas si petit pourtant que qui aurait mis ensemble tous les tours et détours et tous les rameaux de ces voûtes souterraines ne fût près de deux lieues de chemin. Car non-seulement tout est contreminé sous les bastions et sous le corps de la place entière, mais aussi sous les dehors et fort loin au-delà des dernières contrescarpes sous le glacis. La seule difficulté que j'y trouve, c'est qu'il faudrait un très

(1) NIC. CHEVALIER, *Relat. des campagnes de 1708 et 1709*, p. 69.

(2) LAGRANGE, *Le duc de Marlborough en Belgique*, p. 306.

(3) *Ibid.*

(4) De Condé, 15 mai 1677, *Lettres historiques de Pellisson*, T. III, p. 274.

habile homme pour s'en bien servir et qui eût étudié la carte des lieux sur terre et sous terre. Car même ceux qui nous conduisaient se trompaient quelquefois à juger de l'endroit où nous étions, et quiconque serait là sans guide en sortirait plus difficilement que Thésée du Labyrinthe... »

Telle était donc la citadelle de Tournai. Elle était réputée formidable, et les ennemis de la France proclamaient que la famine seule ou la disette de munitions de guerre pouvait la réduire à capituler. Cependant tous les ouvrages furent, vers 1692 ou 1693, augmentés de la hauteur d'une guérite du côté de la ville (1). Aussi Louis XIV se croyait-il à l'abri de déconvenue de ce côté. Aussi encore comprend-on l'étonnement et la douleur que suscita dans la France sa capitulation en 1709. Il paraît pourtant que si le plan de l'ouvrage était admirable, sauf dans la conception de sa fausse-braie qui fut vivement critiquée, la bâtisse en était défectueuse : « Nos places qu'on a crues des plus fortes n'ont rien d'achevé, écrivait Fénelon en 1710 (2), on a vu même par les exemples de Menin et de Tournay que le roi y a été trompé pour la maçonnerie qui n'y valoit rien ».

La citadelle, après avoir eu à subir les sièges de 1709 et de 1745, fut depuis laissée sans entretien. En 1783 le magistrat fit tracer des rues sur l'emplacement de l'esplanade afin de rétablir le quartier Sainte-Catherine; on conserve aux Archives du Royaume, à Bruxelles, le plan de ce quartier projeté (3). De 1789 à 1814 on fit quelques travaux de restauration de la citadelle. Les Hollandais la reconstruisirent de 1815 à 1821, en respectant presque entièrement le plan de Mesgrigny. Elle occupait une surface totale de 72 hectares 81 ares 53 centiares non compris les deux lunettes avancées vendues en 1868 à M. Dumon et dont la superficie était de 5 hectares 81 ares 53 centiares. Le nouveau quartier à ériger sur les terrains de la citadelle aux frais du Département des finances en vertu de la convention passée entre la ville de Tournai et l'Etat les

23 juin et 15 juillet 1875 comporte une longueur totale de voies nouvelles (boulevards, rues et places) de 6 kilomètres et demi, occupant une surface d'environ 13 hectares. Le nivellement de ces seules voies a exigé la démolition de 35.000 mètres cubes de maçonnerie et le déplacement de 451.200 mètres cubes de terre (1).

V

DÉMOLITION DE LA PORTE DEL VIGNE
ET DE LA VIEILLE PORTE SAINTE-CATHERINE.
SUPPRESSION DE LA PAROISSE SAINTE-CATHERINE.

Pour faciliter l'intelligence de cette histoire de la citadelle de Louis XIV j'ai intentionnellement négligé jusqu'ici de m'étendre sur les destructions qu'imposèrent la construction de la forteresse et l'établissement de l'esplanade.

C'est ce point que je vais à présent reprendre en détail.

Jusqu'en 1667 la portion méridionale de l'enceinte était constituée par les remparts munis de tours qui reliaient la porte del Vigne à la porte de Valenciennes d'une part, à la porte Saint-Martin d'autre part. Derrière ces remparts se tassaient les maisons de la paroisse Sainte-Catherine, l'abbaye de Saint-Mard et quelques couvents de médiocre importance.

Des angles du décagone extrême qui enfermaient la citadelle, on dessina des lignes de longueur mathématiquement déterminées par le génie militaire; les extrémités de ces lignes furent reliées entre elles de façon à reproduire une figure géométrique, et tout ce qui se trouva à l'intérieur de cette figure fut condamné à disparaître.

La porte del Vigne disparut ainsi (2), en même temps que tout un secteur de la vieille enceinte; près de trois cents (3) maisons furent démolies; la paroisse de Sainte-Catherine fut supprimée et son église rasée; l'abbaye de Saint-Mard fut, après de longues péripéties, transportée dans la ville, ce qui occasionna la suppression d'une seconde

(1) Notes ms de M. Renard, commandant du Génie, aux Arch. de Tournai.

(2) Elle fut démolie en juin 1675 (*Reg.* 222, 72 R°).

(3) Ce chiffre de Bozière me paraît bien exagéré quand j'examine le plan des expropriations. Bozière ne mentionne pas la référence de son affirmation.

(1) BIBL. DE TOURNAI, Ms. 202, 3 V°.

(2) *Mémoires sur la situation de la France (Œuvres complètes, édit. Vivès 1854, T. VI, p. 149).*

(3) BOZIÈRE.

paroisse; enfin de nombreux couvents et des centaines d'habitants émigrèrent dans la ville ou dans le nouveau quartier du Château.

Il subsistait une vieille porte, dite porte de Sainte-Catherine, à l'endroit où la rue des Ingers s'amorce à la rue Saint-Piat. On en trouve des vestiges importants dans une maison de la rue Saint-Piat qui fut le refuge de l'abbaye de Saint-Amand (actuellement les Carmélites de Lille). Mesgrigny en exigea la démolition. D'abord il s'était contenté de dire qu'il fallait en supprimer le couronnement « jusqu'au cordon qui règne le long de ladite tour du côté de la porte de Valenciennes, au long des petites tours qui regardent l'église de la paroisse » (1). C'est sans doute parce que la vieille porte dominait cette partie de l'enceinte. Mais lorsqu'on se fut conformé à ces ordres, on rasa complètement la porte afin d'avoir une rue bien large, et l'on en transporta en partie les matériaux à la citadelle; on rectifia le profil de la rue en expropriant un terrain appartenant aux Jésuites du Collège qui construisirent alors des maisons subsistant encore de nos jours à l'angle de la rue Saint-Piat et de la rue des Ingers; une partie des matériaux de la vieille porte Sainte-Catherine fut employée à cette construction (2).

Le roi fit dresser en août 1668 l'inventaire des meubles et des ornements du couvent des Récollets (3). Peut-être fut-il un moment question d'exproprier aussi ce couvent.

Une lettre du père Ferrier à dom Cazier, abbé de Saint-Martin (30 octobre 1671), nous apprend que le Roi ne mit pas de pension sur l'abbaye en considération de ce qu'elle avait perdu beaucoup dans les maisons qu'on abattit pour la citadelle (4).

A la fin de l'année 1668, la cure de Saint-Piat s'étant trouvée vacante, le roi donna ordre aux vicaires-généraux de Tournai, sede vacante, de conférer ce bénéfice au curé de Sainte-Catherine. C'était là un ordre incongru puisque pareilles collations étaient de la compétence du Chapitre; il

arriva du reste trop tard : le curé de Saint-Pierre fut nommé à Saint-Piat, le curé de Sainte-Catherine à Saint-Pierre d'où il émigra plus tard à Notre-Dame. Louvois écrivit le 14 décembre 1668 au vicaire-général Philippe de Boulongne pour lui dire que le roi *consentait un nouveau curé à Sainte-Catherine jusqu'à ce qu'il y eût occasion, par la vacance de quelque bénéfice, de l'en retirer, mais qu'on ne conférerait plus désormais la cure de Sainte-Catherine parce que cette paroisse devait être supprimée et les maisons et terres en dépendant affectées aux autres paroisses de la ville* (1). Charles Pothier fut ainsi nommé (2), et après lui Jean Coulmont.

La condamnation de l'église Sainte-Catherine ainsi décidée par le roi fut rapidement connue; et les égliseurs se firent bientôt autoriser par le Chapitre à vendre les arbres croissant sur leur cimetière, attendu la démolition prochaine (3).

Le Chapitre, apprenant le 9 janvier 1671 la prochaine démolition de l'église, désigna des députés pour aller s'entendre avec le curé et les notables de Sainte-Catherine et avec le curé de Saint-Piat qui sollicitait l'annexion de Sainte-Catherine à sa paroisse (4). Mesgrigny exposa au doyen du Chapitre la nécessité de raser l'église. Le consentement fut donné et deux chanoines dressèrent l'inventaire des ornements, meubles, titres et papiers. Cet inventaire fut déposé au Chapitre; les titres et ornements furent enfermés dans un coffre fermé de six clefs dont deux aux mains des chanoines. Le Chapitre autorisa les paroissiens à vendre les tableaux de l'autel (5) et à assister aux offices religieux dans la chapelle de l'hôpital del Planque (6).

L'église Sainte-Catherine se trouvait renfermée dans un pâté de constructions situé le long de la rue Sainte-Catherine, à droite en allant vers la porte de Valenciennes, à l'endroit où commence l'esplanade actuellement. On y arrivait par une ruelle d'accès qui s'amorçait à la grand'rue

(1) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, Fonds de l'Evêché de Tournai, Reg. 19², xix Xbris 1668.

(2) ARCH. DU CHAPITRE DE TOURNAI, Act. capitul., Janvier 1669.

(3) *Ibid.*, 27 mai 1669.

(4) *Ibid.*, 9 janvier 1671.

(5) *Tabula altaris*, qu'on ne peut traduire ici par table de l'autel, comme il conste d'un texte des Act. Capit., 18 août 1673.

(6) *Ibid.*, 21, 23 et 26 janvier 1671.

(1) Reg. 220, 95 R^o et 114 V^o.

(2) Reg. 221, 165 V^o. Comptes généraux de 1671-1672, 96 R^o; Id. de 1672-1673, 97 R^o.

(3) Reg. 219, 22 V^o.

(4) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de St-Martin, Reg. 789, 8 R^o.

Sainte-Catherine et aboutissait au portail percé dans la tour du clocher. L'église était en forme de croix, la nef parallèle à l'axe de la rue Sainte-Catherine, le chevet vers le Nord. Dans l'angle Nord-Est du transept et du chœur s'élevait une tour carrée à toit pointu. Entre Sainte-Catherine et le rempart, du même côté de la rue, s'échelonnaient le couvent des Sœurs d'Arctevie, celui des Sœurs grises et l'hôpital Saint-Jacques; le cimetière de l'église et les jardins de ces couvents et hôpital étaient contigus et s'étendaient au loin jusqu'au sentier qui terminait la rue des Ingers vers la *Haute-Batterie*.

L'église, érigée en 1261, avait été dédiée d'abord à Sainte-Marie-l'Égyptienne à laquelle on avait plus tard associé Sainte-Catherine, et celle-ci avait donné son nom à l'église, bien que la fête patronale de la paroisse fût demeurée celle de Sainte-Marie-l'Égyptienne. Dans l'église même se trouvait un retable de Philippe Truffin, peintre du xv^e siècle, représentant l'histoire de saint Antoine; ce tableau ornait l'autel particulier du Serment des Canonniers (1). Du reste de l'église on ne connaît plus rien, l'inventaire de ses meubles et bijoux en 1669 ayant malheureusement disparu. En mai 1904, en creusant des terrains situés près du Becquerelle, on trouva dans des remblais une colonnette en brèche rouge et trois fragments d'une grosse colonne de même matière. Etant donné qu'en cet endroit on fit des remblais pour l'établissement des quais et que tous les décombrés possibles furent utilisés pour combler le gué du Becquerelle, on peut très raisonnablement attribuer ces restes de colonnes à l'église de Sainte-Catherine.

La paroisse de Sainte-Catherine était fort petite et toute composée de menu peuple. Les seules familles patriciennes qui y résidaient étaient les Sucre de Bellaing et les registres, qui remontrèrent d'Esparqueaux (2). En 1776 les anciens taient à 1606 mais étaient fort mal tenus, reposaient dans les archives paroissiales de Saint-Piat.

Le Chapitre voulut faire faire une enquête sur les revenus du bénéfice pastoral de Sainte-Catherine, des chapellenies, des pauvres et de l'église,

et sur les moyens de réunir cette paroisse à Saint-Piat, conformément aux lettres royales adressées aux vicaires-généraux (1). Mais le chanoine Zuallart, chargé de cette mission, ne put la mener à bonne fin à cause du mauvais vouloir des églisiens qui refusèrent de lui donner leurs registres et de déposer leurs ornements et bijoux à Saint-Piat à fin d'inventaire. Le Chapitre ordonna à Jean Coulmont, pasteur de Sainte-Catherine, chez qui archives, ornements et bijoux se trouvaient en dépôt, de les surveiller soigneusement parce que ses paroissiens avaient menacé de s'en emparer pour se les partager; il lui enjoignit même de réclamer main-forte en cas de besoin à Mesgrigny ou au lieutenant de Roi. On lui permit de continuer ses offices paroissiaux à Saint-Piat (messes, fondations, anniversaires, sacrements, etc.) sauf les dimanches et jours de fête. Ordre au curé de Saint-Piat de donner pour cela toute facilité à son collègue. Les notables de Saint-Piat essayèrent vainement de s'opposer à cet exercice du culte paroissial de Sainte-Catherine dans leur église (2).

La paroisse étant supprimée, il fallait pourvoir à abriter les chapellenies annexées à l'église. Le curé et les notables de la Madeleine demandèrent à ce que l'une des deux chapelles fondées à Sainte-Catherine fût attribuée à leur église qui n'en possédait qu'une seule (3). La suppression de la paroisse de Sainte-Marguerite permit bientôt de leur donner satisfaction.

Et quant au patrimoine même de Sainte-Catherine, bien qu'il fût tout naturel qu'il suivît à Saint-Piat et à Saint-Maur les paroissiens dispersés, le curé de Saint-Pierre, rappelant la modicité des revenus de sa cure, demanda au Chapitre qu'il lui adjugeât les fruits de la cure de Sainte-Catherine, ou au moins trois bonniers de terre sis à Bléharies (4). Le curé et les notables de Sainte-Marguerite, faisant imprudemment remarquer que les revenus de leur église sont insuffisants pour son entretien, demandaient de même que le patrimoine de la fabrique de Sainte-Catherine, désormais sans emploi à cause de la disparition de

(1) ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.*, 4 mars 1671.

(2) *Ibid.*, 6 mars, 21 et 23 févr., 9 mars 1671.

(3) *Ibid.*, 9 mars 1671.

(4) *Ibid.*, 9 mars 1671.

(1) *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, T. XIII, p. 159.

(2) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 61, p. 411.

l'église, leur fût attribué à cause de leur dénuement (1). Peut-être cette requête attira-t-elle sur leur misère l'attention de Messieurs de Saint-Mard qui, comme on le verra, finirent par se faire attribuer l'église de Sainte-Marguerite.

Tout paraissant disposé, le Chapitre envoya le 12 mars à Lille le chanoine Gennaro pour présenter à l'intendant Le Peletier son projet de décret d'extinction de Sainte-Catherine. L'intendant le loua et l'approuva, promit d'y prêter main-forte et écrivit dans ce sens au lieutenant de Roi à Tournai (2). Le projet, dressé le onze, disait dans son préambule que la paroisse était supprimée pour le bon plaisir du roi avec le consentement du siège épiscopal et du Chapitre. Les paroissiens étaient incorporés, ceux intra muros à la paroisse de Saint-Piat, ceux extra muros à la paroisse de Saint-Maur (3). La chapelle de Sainte-Catherine était transférée à la Madeleine, et celle de Saint-Nicolas à l'hôpital Notre-Dame (4). Le patrimoine mobilier et immobilier de Sainte-Catherine et de la Pauvreté de la paroisse serait partagé plus tard quand le mauvais vouloir des égliseurs et des pauvriseurs aurait cessé.

Le mauvais vouloir existait en effet, malgré des

(1) *Ibid.*, 6 mars 1671.

(2) *Ibid.*, 15 mars 1671.

(3) Certains habitants du faubourg de Valenciennes demandèrent au Chapitre à être plutôt annexés à St-Piat, à cause du trop grand éloignement de l'église de St-Maur (ARCH. DU CHAPITRE, *Actes Capitul.*, 18 mars 1671). — Jean Coulmont, curé de Ste Catherine, fut transféré à la cure de St-Maur, vacante depuis longtemps, le 20 mars 1671 (*Ibid.*, à cette date). — Les religieuses de l'hospice Delplanque, autrefois paroissiennes de Ste-Catherine et à ce titre enterrées dans le cimetière de cette église, obtinrent du Chapitre d'être désormais dégagées de tout lien paroissial, de se faire enterrer dans leur enclos, et de recevoir les services religieux des frères récollets, leurs confesseurs ordinaires (*Ibid.*, 17 juin 1671), malgré les plaintes du curé, des égliseurs et des pauvriseurs de St-Piat (*Ibid.*, 23 et 26 juin 1671); le curé les troublait encore longtemps après dans l'exercice de la faculté à elles concédée de se faire inhumer dans leur couvent (*Ibid.*, 6 sept. et 6 octobre 1677, 23 sept. 1678).

(4) Texte de ce décret : ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.*, 11 mars 1671. — ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'Evêché de Tournai, *Reg.* 19III, à cette date. — ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 220, 211 R^o.

apparences de soumission. Les Consaux avaient fait enlever du presbytère de Sainte-Catherine pour les vendre les meubles de l'église. Des lettres de *pareatis* intervinrent; l'intendant se rendit à Tournai. Les fabriciens de Sainte-Catherine s'étaient à ne point remettre leurs registres. Finalement le Chapitre adressa une requête en règle aux Consaux et fit appel au bras séculier pour forcer les insoumis à s'exécuter (1). Le 15 avril les notables de Sainte-Catherine et ceux de Saint-Piat avec leur curé se réunirent et consentirent à abandonner les gros fruits de la cure supprimée à la cure de Saint-Maur, à condition que tous les paroissiens de Sainte-Catherine seraient universellement incorporés à Saint-Piat avec tous les autres biens tant de l'église que de la Pauvreté et que la chapelle de Sainte-Catherine serait attribuée à Saint-Piat. A ces conditions ceux de Sainte-Catherine offraient de donner l'inventaire de leur patrimoine. Il y eut pour cela une entrevue des vicaires-généraux, du Chapitre, des Consaux et du subdélégué de l'intendant (2). Sans connaître ce qui se passa dans cette entrevue, je puis affirmer que le projet du Chapitre fut maintenu à peu près dans son intégrité. Mais en novembre 1671, le règlement définitif n'était pas encore terminé entre les égliseurs et les pauvriseurs de Sainte-Catherine et ceux de Saint-Piat : à cette date les premiers se plaignent de ce que les seconds empiètent sur leurs droits qui ne sont pas encore périmés, disent-ils, « puisque l'affaire n'est pas terminée ni réglée » (3).

Docteur F. DESMONS.

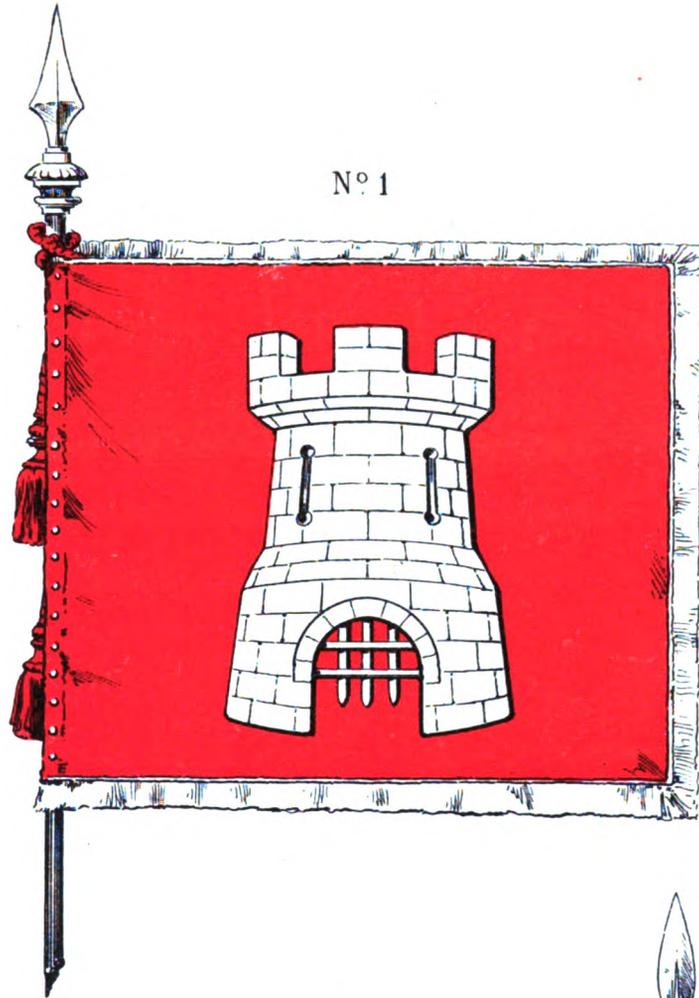
(A suivre).

(1) ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.*, 18, 20 et 25 mars et 3 avril 1671.

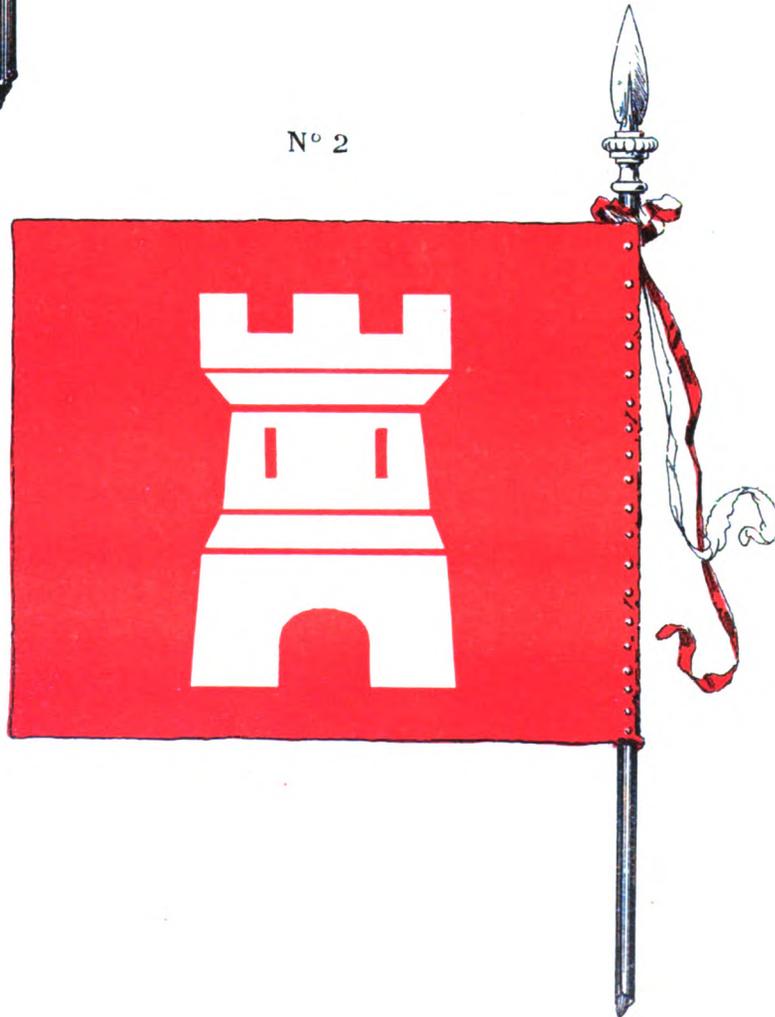
(2) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 220, 215 V^o. — ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.*, 15 avril 1671.

(3) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 221, 37 R^o. — Cf. aussi ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.*, 13 mai, 31 août et 4 novembre 1671.

N° 1



N° 2



Le Drapeau tournaisien.

Dans sa séance de février dernier, la Société historique a discuté la question du drapeau tournaisien.

De la composition en elle-même de notre drapeau, on en parla point; il est indubitablement établi aujourd'hui que l'ancienne bannière de Tournai portait une tour blanche ou d'argent sur un fond rouge ou de gueules.

Mais comment était la tour? Quelle forme avait-elle? Comment faut-il la dessiner?

Ressemblait-elle à celle *historiquement* fausse qui se trouve aujourd'hui dans nos armoiries et dont le diplôme royal du 20 mars 1838, a consacré la forme? Était-elle, comme celle-là, donjonnée et fermée, ou bien était-ce notre traditionnel *Tournay*, notre tour ouverte, hersée et crénelée?

En cela seul a gît le débat!

Invoquant à nouveau les arguments que nous avons à suffisance développés dans notre premier article relatif au même sujet, paru dans la *Revue Tournaisienne* d'octobre 1905, nous avons derechef soutenu que jamais le drapeau de Tournai n'a porté une tour fermée avec échauguettes et même donjon, en dépit de la charte de Charles VII de septembre 1426.

Sans doute les représentations sigillographiques de nos armoiries, nos sceaux en un mot, nous montrent en leur avers un *Tournay* donjonné et crénelé, quoique jamais fermé; mais nos pères ne s'embarraient point de cette complexité de détails, quand il s'agissait de symboliser leur cité par un emblème, pour eux et pour tous, très clair. Essentiellement simplistes, s'ils entendaient signifier à tous l'importance et le rang de leur ville par la figuration d'un donjon dans leurs armoiries, il n'en est pas moins exact que dans le revers même de leurs sceaux, ils montraient déjà leur singulière aversion pour le compliqué, et ils y représentaient une simple tour crénelée, ouverte et souvent maçonnée.

Le *Tournay* de leur drapeau ne pouvait être différent; n'est-il point, du reste, ainsi semblable

à ceux que leurs sculpteurs taillaient dans la pierre, à celui de la borne contre la cathédrale et de la caserne Saint-Jean, à ceux enfin reproduits en octobre dernier, simultanément avec des spécimens du drapeau tournaisien que nous a fournis un manuscrit du XVI^e siècle de notre Bibliothèque? On ne nous accusera certainement pas de les avoir inventés pour les nécessités de la cause?

Nous avons eu tort de faire dessiner dans le champ du drapeau proposé par nous comme modèle, un *TOURNAY* d'après les sceaux de nos Archives.

Il est rigoureusement conforme au modèle, ce *Tournay*, mais il manque d'élégance et d'eurythmie; il est trop droit dans ses retombées de murs, trop peu élancé, trop petit pour les dimensions du drapeau figuré; bref, il est moins gracieux que ne le sont d'habitude nos *Tournay*, moins harmonique en tous cas, que celui de la borne contre la cathédrale.

Ces défauts ne nous avaient nullement échappé, mais qui arrive d'emblée à la perfection? Au reste, quel était alors notre but? Prouver aux Tournaisiens que nous avons un drapeau bien à nous, démontrer cette vérité par de solides arguments, préconiser un retour à l'ancienne bannière de Tournai et attendre l'accueil que lui ferait la population. Les détails — et pour nous la forme scrupuleusement historique en était un —, les détails pourraient se discuter après. Ils vivent d'ailleurs, grâce à la discussion et ils en ont un véritable besoin pour devenir vérité intangible.

En résumé donc, nous soutenons à nouveau que le *Tournay* du drapeau devait et doit se rapprocher sensiblement du *Tournay* sculptural, c'est-à-dire qu'il doit être simplement élancé, crénelé, ouvert et hersé, mais — ceci c'est l'expérience qui nous l'a appris — d'une courbe gracieuse et noble, de façon à s'élever haut, ferme et beau dans le champ même du drapeau.

Pour M. René Desclée qui a visité musée et cathédrale à seule fin d'y examiner ici des représentations de bannières tournaisiennes, là des repro-

ductions de *Tournay* anciens, et qui en a récolté une ample moisson, le *Tournay* fut toujours ouvert, donc différent de celui de la charte de 1426. Mais il se pose cette question : doit-il être maçonné ?

A son sens, le drapeau est fait pour être vu de loin ; donc les lignes de broderies noires simulant les rejointoyements des pierres doivent nécessairement s'atténuer et même devenir totalement invisibles par l'effet de l'éloignement. Il se demande si mieux ne vaudrait pas dessiner le *Tournay* comme l'ont fait et nos tapissiers et même nos potiers : en trois ou quatre morceaux séparés par le fond qui formerait ombre.

Nous ne croyons pas que telle fut jamais la représentation du *Tournay* sur nos bannières ; le *Tournay* ainsi formé est un *Tournay* stylisé, dont la stylisation même résultait ou d'une difficulté technique ou du petit but à atteindre (marque de fabrique, de provenance, etc.). Néanmoins, comme il est indubitable que sur des drapeaux de grandes dimensions (20, 30, 40 mètres de surface), le *Tournay* prendrait des proportions

telles qu'il en deviendrait placard, l'idée de M. Desclée a été jugée bonne.

Aussi, *tout en laissant à chacun la plus grande latitude dans la représentation de la tour*, et, même pour briser l'uniformité ennuyeuse qui pourrait naître d'une seule et unique représentation, a-t-on estimé qu'il était préférable de choisir pour les drapeaux de dimensions moyennes la tour pleine (n° I de la planche), et pour ceux de grande surface, la forme tronçonnée par le champ du drapeau (n° II de la planche).

Que nos concitoyens arborent le drapeau « *au nouvel usage* » à la première fête locale ; qu'à chaque solennité, il flotte, comme au moyen âge, fièrement DEBOUT au haut des quatre tourelles du beffroi, que du faite du fronton de notre hôtel-de-ville, il fasse, agité par le vent, entendre son joyeux flic-flac, que tous les monuments publics en soient décorés, et l'on jugera alors de l'effet pittoresque que devait produire dans notre Tournai médiéval la belle bannière de nos ancêtres.

Adolphe HOCQUET.

Crayon généalogique tournaisien.

CASTAGNE, CASTANGNE, CASTENGNE,
CASTAIGNE OU CASTAINGNE.

Cette famille, dont le nom signifie *Châtaigne*, a pour armoiries parlantes, un châtaignier fruité dont le tronc est engoulé par un muffle de lion ou mieux de léopard renversé mouvant de la pointe de l'écu. Si nous devons peindre ces armes nous les blasonnerions *d'argent au châtaignier de sinople, fruité de six pièces du même, issant d'un muffle de léopard renversé de gueules*.

Dès le treizième siècle, plusieurs branches de cette famille s'étaient fixées à Tournai.

C'est ainsi que nous trouvons :

Estievenes ou Estienne *Castagne* dont le fils, Jehan, avait épousé avant 1278, Cateline de Guignies(1), fille de feu Gillion de Guignies et

(1) DE GUIGNIES : *de vair, au chef plain*.

de défunte Maroie Fillette. C'était la sœur de Gilles de Guignies et de Juliane de Guignies, femme de Willaumes de Bourghielle(1). A sa descendance, appartenait Jehan *Castaigne*, dit de *Guignies*, sergent, qui jura sa commune, c'est-à-dire son droit de bourgeoisie à Tournai, en payant dix sous, le 5 juillet 1335 (2).

1275. Jehan *Castagne*, époux de Dame Piernain de Rasse, est peut-être identique à Jehan, frère de Willaumes du degré II de la filiation directe. Il fut père de Gilles Castagne vivant en 1284, qualifié clerc en 1296, et que nous croyons le même

(1) Nous supprimons toutes les notes se rapportant à des indications fournies par les chirographes, les testaments et les donations ; les dates citées indiquant la layette ou le paquet renfermant les dits titres.

(2) ARCHIVES DE TOURNAI. *Registres de la loi*, bourgeoisies, à la date indiquée.

personnage que Gilles Castagne, curé de Landas en 1307.

1276. Cholart, Colart ou Nicolas *Castaigne*. Sa femme, Aye d'Angheriel (d'Angrelles) testa le 30 août 1307, pardevant les mayeur et échevins de Saint Brice en Tournai. Elle avait pour sœur, Marie Dangheriel, qui fut sa légataire, ainsi que Jehan Castaigne ou Castaingne, fils d'un premier lit de Colart, et que Sainte Castaingne, dont la parenté n'est pas déterminée.

1297. Jehan Castagne, *li amparlier* ou l'avocat, mort vers 1305. Il avait épousé Maroie ou Marie dont le testament fut fait à Tournai dans le mois de fenerech ou juillet, 1301.

1300. Feu Jehan Castagne, *li dorelotier* ou le marchand de rubans.

1305. Jakemes Castagne, *li plankier*; Jakemes Castagne, *li vinier*, et Théri Castagne étaient contemporains, sans parenté déterminée.

1315, mi-avril. Maroie, veuve de Jakemes Castagne, le dorelotier, avait pour enfants : Maistre Gilles Castagne; N..., femme de Robiert de Trehout, et N..., femme de Simon de Cordes.

1320,24. Pieres Castagne. Ce fut à lui qu'en février 1332 (1333 n. st.), Ernoul *li Muisis*, li oncles, vendit ses vignes de le Potrie au terroir de Saint Brice.

1326. Gilles Castagne, dit Bibos, fut banni de Tournai pour *orde vie* (vie débauchée) et pour *mais hostel* (mal-maison) (1). — Le fils de ce Bibot, Jehan Castaigne, acheta sa bourgeoisie de Tournai pour trois écus, le 19 août 1355 (2).

1335. Jak Castaigne, sergent-bastonnier (agent de police).

1375. Katerine Castaigne, femme de Watier Wandelare, dit le Flamench, manouvrier, testa à Tournai le 18 décembre. Elle possédait des « Juyaux » (bijoux).

1415. La villa de la Motte-Castaigne se trouvait en dehors du Wicket de la Tieulerie (pont des trous, rive droite) et elle était séparée de l'Escaut par une ruëlle. Elle avait été autrefois, propriété de Willaumes de Mortagne, chevalier, sire de Rumez, et elle fut vendue avec un gazon

de sept bonniers par les maire et échevins de Saint-Brice et ceux du Bruille, à Jakemon Moriel dou Mortier, en 1299.

Il y eut aussi dans le comté de Namur, une famille noble nommée *de Castaigne*, dont était Thiéry, écuyer, vivant en 1589 (1). A cette famille devait se rattacher par les femmes, les de Rouillon, dits Castaigne, anoblis namurois.

FILIATION DIRECTE DE LA BRANCHE PATRICIENNE.

I. Jehan CASTAIGNE, qualifié *sire*, fut prévôt de Tournai en 1217 (2). Ses quatre fils légitimes suivent; ce sont :

1° WILLAUMES CASTAGNE, qui suivra, II;

2° Sire JEHAN, prévôt de Tournai à son tour, échevin de cette ville en 1266, vivait encore en juillet 1282. Il est parfois surnommé l'oncle et l'aîné. Serait-ce le mari de Dame Piernain ou Pierronne de Rasse, et le père de Gilles Castagne, curé de Landas?

3° Mestre JAKEMES, nommé dans un acte de 1266 avec son frère Willaumes;

4° GILLION ou Gilles. Il est nommé avec ses frères Willaumes et Jehan dans un acte passé en fenerech (juillet) 1271.

II. Seigneur ou Sire Willaumes CASTAGNE, prévôt de Tournai déjà avant 1266, en 1274, 77, 81, 82, 84, 85, 88, 89, et 90, 91. Il fit diverses donations à ses enfants et à sa petite fille Marie Bruniel, en novembre 1278, en mars 1280 (81 n. st.), et en gieskerec (juin 1282). Il demeurait en la paroisse de Saint-Quentin, sur le « grand Markiet » (Grand'place), et fut marié deux fois. Un acte de 1266, nous fait connaître sa première femme, Dame Katerine, dont le nom de famille nous est inconnu. C'est la mère de ses enfants. La seconde fut une veuve ayant quatre enfants dont une fille nommée Marion. Elle eut nom Alis ou Aelis de Corberi et avait pour parent, Hues de Corberi (3).

Comme prévôt, Willaumes Castaigne remplit un grand rôle à la fin du XIII^e siècle. C'est lui et

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A NAMUR. *Actes des anciens notaires*, 1589.

(2) ARCH. DE TOURNAI. *Grand registre de cuir noir*, coté 32. A, fol. 62, recto.

(3) DE CORBERI : *d'or à la fasce de gueules, chargée de trois étoiles à cinq rais d'argent, et accompagnée au premier canton du chef, d'un corbeau de sable.*

(1) ARCH. DE TOURNAI. *Registres de la loi*, Reg. 2^e, n^o 131 de l'Inventaire manuscrit, fol. 8, verso.

(2) ARCH. DE TOURNAI. *Registres de la loi*, Reg. 5^e, n^o 134 de l'Inventaire manuscrit, folio 258, recto.

un de ses co-bourgeois, nommé Jehan le Plat, qui furent les représentants de la ville lors des acquisitions qu'elle fit du Bruille et du Saulchoit jusque la rivière de Melle vers Kain, du quartier des Cauffours, du bois des Trieux, etc... Son sceau que nous reproduisons ci-contre est appendu à la charte du 9 octobre 1285 par laquelle fut terminé le différend existant entre la ville de



Tournai et l'abbé de Saint-Martin, au sujet des limites de l'enceinte de l'abbaye et des droits de juridiction de l'abbé dans cette enceinte(1),

Les quatre enfants nés du premier mariage de Sire Willaumes suivent; ce sont :

1° JAKEMES CASTANGNE, qui suivra, III;

2° JEHAN, surnommé *li Jovenes* ou le Jeune, en 1273, alors que vivait son oncle du même prénom. Il fut voir-juré en 1283, et le 7 décembre 1295, il fut choisi pour être l'homme de fief, vivant et mourant, chargé de faire hommage et relief au nom de la ville de Tournai evers l'abbaye de Saint-Amand pour le pré tenu de ladite abbaye et où fut creusé le Vivier de Marvis(2). Il mourut avant janvier 1299 (1300 n. st.). Sa femme fut, croyons-nous, *Katherine A LE TAKE*(3), fille de Sire Jakemes A le Take et de Dame Sarain Pilate, douaisienne. — Jehan laissa cinq enfants, qui suivent :

A. *Goye* ou *Joie*, mariée, avant 1291, à *Jakemes DE CHALONNE* ou *de Calonne*, fils de Gontier le Sauvage et de Demoiselle Marie de Calonne, son épouse. Elle avait pour enfants en 1293, Hanekin (Jehan) et Katherine de Calonne;

B. *Jehan*, clerc, marié en premières noces, vers 1297, avec *Anniès SAUVAGE*, sœur de Jehan Sauvage, et en secondes noces, avant 1315, avec *Sarain DE VAUS* (de Vaulx), fille de Henri de

Vaus. Nous n'avons pu trouver sa descendance; C. *Jakemes*. Il vivait en 1299, étant alors majeur; D. *Willemet*, ou *Willaumes*. Il était mineur en 1299 (1300 n. st.);

E. *Henriet*, ou Henri. Encore mineur en 1300, il était cousturier de draps ou tailleur en 1327, époque où son oncle, Sire Jakemes le mit au nombre de ses légataires.

3° Dans WILLES (Dom Willaume), moine, reçut un legs de son frère, Sire Jakemes Castangne, en 1327.

4° KATELINE ou Catherine, femme d'*Evrart BRUNIEL* (Bruniau, Bruneau), fut mère de Marie *Bruniel* vivante en 1280, année où son aïeul, Sire Willaumes Castaigne, lui fit une donation.

III. Sire *Jakemes* ou Jacques CASTANGNE ou Castengné, bourgeois de Tournai, y domicilié dans la paroisse de Saint-Quentin, fut juré de cette ville en 1313, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, recepveur en 1316-17 et 1318-19, et second prévôt en 1313-14, 17-18 et 22-23. Ayant quitté la ville pendant plus d'un an et un jour, il dut y racheter sa bourgeoisie pour 60 gros, le 29 avril 1321(1). Il testa la nuit de Saint-Gilles, 31 août au 1^{er} septembre 1327 et voulut être enterré près de son père en l'église de sa paroisse. Il fut marié deux fois. D'abord avant 1280, avec *Sarain CAMPION*(2), et en secondes noces avec *Mehaut* (soit Mathilde) dou PORCK, qui était en réalité *Mehaut de Waudripont*(3), veuve de Dierin ou Thiéri dou Porck, mort peu après avoir testé le 25 juin 1311. *Mehaut* exécuta le testament de son second mari avec l'aide de Jehan Moule, de Gilles de Ronck et de Jehan li Clerc. Elle testa deux fois : le 22 juillet 1345 et le 17 juin 1348, année de son décès. — De sa première union, *Jakemes* laissa trois enfants; savoir :

1° WILLAUMES CASTANGNE, qui suivra, IV;

2° JEHANE, femme de *Rogier DE MAUDE*(4), dont elle était veuve en 1339;

(1) CHARTRIER DE TOURNAI. *Inventaire analytique*, charte 123.

(2) Id., *ibid.*, charte 262.

(3) La famille A LE TAKE ou à la Tache, dite en latin *Ad Labem*, porta, pour armoiries parlantes, *d'azur au pal d'argent*. (Le pal ou étaque servait à retenir les bateaux le long des rivières en empêchant que le courant ne les emportât en aval). — Une autre famille tournaïsiennne, son alliée, se nommait *Liepput a le Take*, c'est-à-dire *Labeo ad Labem*. Cela nous a fait penser à *Claudius Labeo*, commandant des milices nerviennes dans les guerres contre les Bataves et les Germains sous le règne de Vespasien, l'an 70 de l'ère chrétienne.

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. 1^{er} registre de la loi, n° 130 de l'Inventaire manuscrit, fol. 128, verso.

(2) CAMPION : *d'or à trois chapels (couronnes) de sinople, feuilles du même et fleuri de 8 roses de gueules*.

(3) DE WAUDRIPONT : *d'azur semé de trèfles d'or, à deux araines (trompes de chasse) du même, adossés, le pavillon en chef*. — *Mehaut* était fille de Sire Pierre de Waudripont, jadis prévôt de Tournai, et de Jehane li Dan, sa seconde femme.

(4) DE MAUDE OU DE MAULDE : *d'or à la bande de sable, chargée de 3 flanchis d'argent*.

3° MAROIE OU MARIE. Elle épousa, en premières noces, avant 1321, *Jehan DE GRANTMÈS* (1), mort vers la fin de 1327, fils de Jehan de Grantmès et de Marien Katine; et en secondes noces par contrat passé à Tournai, dans la première semaine d'avril 1327 (1328 n. st.), *Jaquemes VILLAIN*, dont elle fut veuve avant 1342 (2). Elle était mère en 1328, de Willaumes et de Jakemes de *Grantmès*, qui, en 1341, avaient pour tuteurs Gossuin dou Mortier, Jehan Castaigne et Henri Katine.

IV. *Willaumes CASTANGNE*, bourgeois de Tournai, quitta sa Cité natale deux fois pendant plus d'un an et un jour car il dut y racheter sa bourgeoisie d'abord le 19 novembre 1314 (3) et ensuite le 12 décembre 1320 (4). Il fut eswardeur en 1313-14, en 1325, 1326 et 1327, année de sa mort, car il survécut très peu à son père, et sa femme est dite veuve en 1328. Sa femme mentionnée dans un acte de 1317, mais épousée avant 1309, fut *Katherine DE COURCIELES* (5), fille de Hanebart de Courcieles. Elle lui donna au moins deux enfants, qui suivent :

1° *JEHAN CASTAIGNE*, qui suivra, V.

2° *JEHANAIN* OU *JEHANE*, morte avant 1343. Elle est mentionnée dans un acte du 9 avril 1328 qui fut passé pardevant les maieur et échevins de Saint-Brice. Elle ne prit pas d'alliance.

V. Seigneur *Jehan CASTAIGNE*, bourgeois de Tournai par serment fait le 7 août 1331 (6), était couletier (courtier) en 1332. Il fut esliseur (électeur) en la paroisse de Saint-Quentin en 1336, 37, 38, 39, 40, 41; délégué aux droits *des commugnes* (du peuple) en 1341; eswardeur en 1342, 45, 47, 50 et 53; maire des eswardeurs au lieu de *Jaquemes de Launoit*, décédé, en 1353; eswardeur encore en 1364. On le trouve échevin de la Cité en 1343, 51 et 59; massart ou receveur-général en 1346 et 1348, et juré en 1354. Les qualifications de *seigneur* et de *sire*, qui lui sont données, font croire qu'il fut prévôt de 1356

à 1363, années pour lesquelles les registres de la loi font défaut. Il épousa, en premières noces, par contrat passé à Tournai, le 25 juin 1332 (1), *Quinte GARGATE* (2), morte en 1333, fille de Sire Watier Gargate, jadis prévôt, et d'Isabiel de Helchin, sa troisième femme; et en secondes noces, avant 1347, *Katherine DE ROSNAIS* (de Renaix), fille de Seigneur Gérard de Rosnais et de D^{lle} Biétris de Los, son épouse. Cette seconde femme est dite veuve dans un acte passé à l'échevinage de Saint-Brice, le 18 octobre 1374. Du second lit, vinrent quatre enfants qui suivent :

1° *JEHAN CASTAIGNE*, qui suivra, VI.

2° *JAQUES* ou Jacques, cité avec sa mère ou seul dans des actes de 1374, 87, 90 et 1406. Il fut bourgeois de Tournai car on le trouve eswardeur en la paroisse de Saint-Quentin en 1387 et 1402, et juré en 1401 et 1403. Son testament, fait le 7 septembre 1399, est accompagné d'un codicille daté du 30 novembre 1409. Il fut approuvé le 11 décembre 1409 peu après la mort du testateur. Celui-ci possédait à Templeuve lez Dossemer, un fief tenu de Mgr Jehan Daudregnies, chevalier, seigneur de Templeuve aux droits de sa femme, Dame Yolente de Mortaigne-Rumez, veuve en premières noces de Mgr Gossuin du Quesnoit. Il le légua à son neveu, Jehan de Hellemmes, fils de sa sœur Marie Castaigne. C'est dans le tombeau des Castaigne, près de son frère aîné et de ses père et mère, que Jacques voulut être enterré. Nous savons que ce tombeau était situé dans l'église de Saint-Quentin. Jacques ne prit pas d'alliance, mais laissa un fils naturel, qui suit :

A. *Hanequin* ou *Jehan CASTAIGNE* reçut de son père des cens et des rentes. Il était majeur en 1409, et se maria avant le 10 février 1418 (1419 n. st.), avec *Isabiel DE CRICH* (3), fille de Gérard de Crich et de Catherine Grise. De cette union, vint une fille, savoir :

a) *CATHERINE Castaigne*, qui vivait en 1450.

3° *MARIE*, morte le 12 septembre 1369, fut inhumée en l'église des Frères Mineurs dits

(1) DE POPUELLES, dit DE GRANTMÈS : d'argent à la bande d'azur.

(2) ARCHIVES DE TOURNAI. Contrats de mariage, 1327.

(3) ARCHIVES DE TOURNAI. 1^{er} Reg. de la loi, folio 3, recto.

(4) Idem, ibid., folio 106, verso.

(5) DE COURCIELES : de gueules à l'écusson d'argent chargé d'un sautoir de sable.

(6) ARCH. DE TOURNAI. 2^e Reg. de la loi, n° 131 de l'Inventaire manuscrit, fol. 87, recto.

(1) Idem. Contrats de mariage, 1332.

(2) GARGATE : de gueules semé de fleurs de lys d'or, d'après l'écusson émaillé de la Torche des Damoiseaux.

(3) de Crich ou le Crich, signifie en français, le grillon, dit *Criquet*, sorte de petite sauterelle.

Récollets. Elle avait épousé avant 1352, *Jehan DE HELLEMES*(1), qui fut plusieurs fois grand et souverain prévôt de Tournai. C'était le fils de Sire Willaumes de Hellemmes, jadis souverain prévôt, et de Maigne, soit Marie-Magdeleine Hoket.

4° ANGNE ou ANNE, religieuse en l'abbaye de la Brayelle, lez-Annay en Artois, reçut de son frère Jaques, une rente hypothéquée sur la maison de Jaquemart Clau sise en deça de la porte des Maulx.

VI. *Jehan CASTAINGNE*, bourgeois de Tournai par relief fait endéans l'année de son mariage et comme fils de bourgeois le 4 mars 1381 ou 1382 n. st. (2), ne paraît guère dans les actes tournaisiens. Nous savons par le testament de son frère Jaques qu'il fut enterré dans l'église de Saint-Quentin, sa paroisse. Il laissa au moins deux enfants légitimes qui suivent :

1° *JAQUEMART CASTAINGNE*, qui suivra, VII.

2° *JEHANNE*, mariée avant 1409 à *Michiel MANTEL* (Manteau), vairier (fourreur). Elle figure parmi les légataires de son oncle Jaques Castaingne.

VII. *Jaquemart* ou *Jacques CASTAINGNE*,

(1) DE HELLEMES : de vair à la cotice (ou bâton) de gueules.

(2) ARCH. DE TOURNAI. 6^e Reg. de la loi, fol. 25, recto.

notable de la paroisse de Saint-Quentin en 1410-11, fut un des trois personnages qui présentèrent le testament de son oncle Jaques à l'approbation des mayeur et échevins de Tournai; les autres furent Brisse de Bléharies et Jehan Odry. Il épousa *Jehanne DE LE CASERIE*, qui avait 56 ans et était veuve en 1435 (1). De cette union, vinrent deux enfants, qui suivent :

1° *DANIËL CASTAINGNE*, qui suivra, VIII.

2° *CLARETTE* ou *CLAIRE*, qui reçut un legs de 40 sous de son grand oncle Jaques.

VIII. *Daniël CASTAINGNE*, qui avait 27 ans en 1435 (2), mourut le 1^{er} février 1451 (1452 n. st.) et son décès fut marqué au 2 dudit mois (3). Il ne prit pas d'alliance, mais il fut père par son amie, *Ameline DU BOS* (mariée par la suite à Henri de Puigne ou de Pingne), d'un fils naturel, savoir :

ADRIEN CASTAINGNE(4), dont nous ignorons la destinée.

Le C^{te} P.-A. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE.

(1) Idem. *Cartulaire des rentes dues en 1435*, fol. 1, verso.

(2) Idem, ibidem, idem.

(3) Idem. *Comptes généraux*, 9^e Registre, 1449 à 1466.

(4) Idem. *Comptes d'exécution testamentaire*, etc., Paquet de 1453. Compte de l'exécution du testament de *Daniël Castaingne*, rendu le 15 juin 1453.

Les derniers jours du Grand Béguinage de Tournai (1798).

La loi du 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796), en supprimant les maisons religieuses de la Belgique, avait fait exception pour celles qui étaient consacrées à l'enseignement ou au soulagement des malades. Après le coup d'Etat du 18 fructidor an V, cette tolérance cessa, et une loi du 5 frimaire an VI (25 novembre 1797), abolit dans les départements réunis « les chapitres séculiers, les bénéfices simples, les séminaires et toutes les corporations laïques des deux sexes »,

bref, tout ce qui avait été épargné par la loi de l'an IV (1).

Cette fois le béguinage de Tournai, d'antique fondation — il remontait à 1241 — était condamné à disparaître.

Les citoyens Defacqz et Thiébaud, désignés par le Directeur de l'enregistrement et du domaine pour procéder à l'application de la loi, se rendi-

(1) LANZAC DE LABORIE, *La domination française en Belgique*, tome I, page 200.

rent le 8 janvier 1798 (19 nivôse, an VI) au Béguinage. Ils y furent reçus par la supérieure, qui leur fit remise de toutes les archives de la communauté; le récolement en fut opéré sur le champ, après quoi les commissaires se rendirent à la chapelle et y dressèrent l'inventaire suivant du mobilier :

- 1°) Cinq chasubles de différentes couleurs;
- 2°) Un paquet de vieux linge;
- 3°) Six chandeliers en bois;
- 4°) Quatre vieilles armoires;
- 5°) Un chandelier en fer;
- 6°) Un tabernacle en bois blanc;
- 7°) Une urne;
- 8°) Plusieurs vieilles planches;
- 9°) Les stalles;
- 10°) Un vieux buffet d'orgue;
- 11°) La boiserie du maître autel;
- 12°) Celle des deux autels des côtés;
- 13°) Six petites stalles et un confessionnal;
- 14°) Dix vieux tableaux insignifiants;
- 15°) Plusieurs vieilles planches.

Pauvre mobilier, dont la vente dut rapporter bien peu à la caisse de l'Etat.

Le 17 janvier (28 nivôse), Defacqz et Thiébaud revinrent au béguinage pour y dresser la liste des membres de la communauté; il y avait douze béguines, y compris la supérieure; c'étaient :

1. Catherine Copin, supérieure, 46 ans, née à Tournai;
2. Marguerite Belin, 68 ans, née à Tournai;
3. Louise Hourdequin, 65 ans, née à Valenciennes;
4. Pétronille Ternois, 72 ans, née à Tournai;
5. Rosalie Gahide, 65 ans, née à Camphain;
6. Rose Portois, 64 ans, née à Tournai;
7. Agnès Riccy, 52 ans, née à Tournai;
8. Thérèse Soyer, 60 ans, née à Tournai;
9. Célestine Philippart, 33 ans, née à Barry;
10. Marie-Joseph Place, 34 ans, née à Mons;
11. Adélaïde Wimille, 25 ans, née à Lille;
12. Adrienne Doignon, 29 ans, née à Havinnes.

Le béguinage était dissous; il ne restait plus qu'à rédiger un état des biens et revenus de la congrégation; le receveur François-Joseph Dumilatre fut chargé de s'acquitter de ce devoir et l'état fut signé par Defacqz et Thiébaud le 12 février : outre de nombreuses terres et rentes foncières à Blandain, Froyennes, Bailleul, Châteaueu-l'Abbaye, Chercq, Froidmont, Havinnes, Mourcourt, Marquain, Saint-Léger, Néchin, Orcq, Renaix, Roucourt, Vaulx et Warchin, le béguinage possédait à Tournai sept maisons rue de la Madeleine et un grand nombre de rentes immobilières, l'ensemble produisant un revenu de 5113 livres 16 sous 1 denier, plus 46 1/2 rasières et 27 hotteaux de froment, 5 rasières de golenée et 7 chapons.

LÉO VERRIEST.

Les milices citoyennes de Tournai.

(Suite)*.

§ 3. MISE EN ACTIVITÉ DE LA NOUVELLE GARDE CIVIQUE. BARTHÉLEMY DU MORTIER, COLONEL.

Le 19 avril 1831, l'administration communale invite les majors, commandant les trois bataillons de la nouvelle garde civique, Dumon-Dumortier,

(* Voir année 1905, et année 1906 p. 7 et 21. — Une faute d'impression doit être relevée, dans notre article du mois de février, au § 2, Garde civique, ligne 5 (page 23) il faut lire : 17 janvier 1831, au lieu de 17 juin.

Barthélemy du Mortier et Constantin Chaffaux, à une séance, pour fixer le jour où la garde civique entrera en activité. (1) Le premier commandait le 1^{er} bataillon et faisait fonctions de commandant de la garde, par intérim. (Arch. mod. 1831. f. 61).

La garde se composait alors de trois bataillons d'infanterie, d'une compagnie de cavalerie et d'une

(1) C'est la première fois qu'il est question des trois majors. Les documents antérieurs à cette date, n'en signalent que deux.

compagnie d'artilleurs — on pouvait y comprendre aussi la compagnie des volontaires pompiers. — Chaque bataillon a 6 compagnies. Les gardes de la rive droite de l'Escaut forment un bataillon; les deux autres sont formés de gardes de la rive gauche. Le total des hommes incorporés, est de 2400. (Séance du conseil de régence du 2 avril 1831).

Comme suite à ces pourparlers, les officiers de toutes les armes de la garde civique se réunissent le 22 avril, à 10 heures du matin, à l'hôtel de ville, et procèdent, devant le Bourgmestre, à l'élection des membres du grand état major de la légion, puis à celle des états majors de bataillon. (O. J. 21 avril 1831).

Le lendemain, le Bourgmestre adresse des remerciements au chef de l'ancienne garde urbaine (A. de Villers), pour les services qu'elle a rendus, (Arch. mod. 1831 f. 61) et fixe au 24 avril, la date où la nouvelle garde civique entrera en fonctions. Cette décision est aussitôt communiquée à la garde, par un ordre du jour du commandant intérimaire : En vertu de la proclamation de l'administration municipale, la garde civique nouvellement organisée sera mise en activité, ce soir. (24 avril).

Par le même ordre du jour, comme la garde civique faisait, en ce moment, le service de garnison, son chef prend les dispositions nécessaires pour assurer ce service : Les postes seront relevés à 6 heures précises; les pelotons destinés à monter la garde seront rendus à 5 heures 3/4 dans la cour de l'entrepôt de l'octroi, pour, au premier coup de cloche de six heures, se mettre en marche pour se rendre à leurs postes respectifs. Le commandant prescrit encore que des rondes de nuit et de jour seront faites, pour s'assurer que les postes sont occupés en bon ordre; l'ordre sera donné chaque matin à 7 heures 1/2. (O. J. 24 avril 1831).

Les journaux du temps relatent en effet, que le 24, à 6 heures du soir, en présence d'un grand nombre de spectateurs, la garde civique a commencé son service et que la société d'harmonie a exécuté, à cette occasion, plusieurs morceaux patriotiques. (*Feuille de Tournai* 26 avril 1831).

*
*
*

L'armement de la nouvelle garde, et son habillement, préoccupent tout d'abord son chef.

Beaucoup de gardes, dit-il, devront se pourvoir d'uniformes et autres objets d'équipement, il est urgent de prendre des mesures pour que la loi reçoive son exécution dans cette partie du service, et d'établir autant que possible, la régularité dans l'équipement et l'habillement de la garde. (O. J. 25 avril 1831).

Nous résumons ces dispositions qui présentent nous semble-t-il, un assez grand intérêt, pour distinguer l'uniforme réglementaire, de celui, quelque peu fantaisiste, que souvent les peintres et les dessinateurs ont donné à nos soldats citoyens.

Les officiers supérieurs portent la blouse, forme actuelle, avec 12 boutons la à hussarde, en cuivre doré sur le devant et sur un seul rang, pantalon foncé avec deux bandes séparées par un liseré en drap rouge. Shako forme actuelle, cocarde tricolore en soie avec quatre torsades en or et un bouton semblable à celui de la blouse; au-dessous le lion belge en cuivre doré sur l'écusson de l'état major; le pompon en or surmonté d'un panache en crin blanc retombant. Epée avec fourreau en fer, trainant comme celui de l'état major de l'armée, dragonne en or à grosse torsade et cordon en cuir noir; éperons en cuivre.

Officiers d'état major, même tenue, sauf que la ganse de la cocarde sera unie, pompon en laine blanche, l'épée avec fourreau en cuivre (c'est en cuir qu'il faut lire)? Les officiers d'état major de la légion portent le lion belge (au shako); ceux de l'état major de bataillon, le numéro du bataillon, comme les officiers de compagnies. Blouse et pantalon semblables à ceux des officiers d'état major.

Shakos ornés de la cocarde tricolore, ganse plate en or, numéro du bataillon en cuivre doré, le pompon de la couleur ci-après désigné pour les compagnies, surmonté d'un panache en crin rouge retombant.

Tous les officiers porteront l'épée, dragonne ronde en or, cordon en cuir noir; contre épauettes et aiguillettes conformément à l'article 54. La marque de service sera le panache au shako. Pour les adjudants sous officiers, le panache est remplacé par une flamme de crin blanc, droite.

Sous officiers, caporaux et soldats : blouse actuelle avec un rang de douze boutons, en cuivre, à la hussarde, contr'épauette en toile bleue avec liseré rouge et un bouton de cuivre; ceinture en cuir noir laqué pour les sous-officiers, en cuir noir pour les caporaux et gardes. Le numéro du bataillon, en cuivre sur le shako; pompons surmontés d'une flamme rouge, en crin pour les sous-officiers, en laine pour les caporaux et soldats.

Les sous-officiers et caporaux porteront les marques distinctives comme ceux de l'armée, en or et en laine jaune. Aucune compagnie ne portera d'épaulettes.

Les sous-officiers et caporaux porteront seuls des sabres; les sous-officiers avec dragonne tricolore et galon or, les caporaux avec galon en laine jaune.

Pompons rouges,	1 ^{re} compagnie.
" jaunes,	2 ^e "
" noirs,	3 ^e "
" bleu de ciel,	4 ^e "
" ponceaux,	5 ^e "
" verts,	6 ^e "

Les tambours porteront le même uniforme que les gardes, ils auront de plus sur chaque bras, cinq chevrons en galon de laine rouge.

Il n'est pas question dans les dispositions qui précèdent, des objets d'équipement, notamment des buffleteries blanches, de sabre et de giberne, portées par les gardes, et que leur donnent tous les dessins de l'époque, notamment ceux de Madou, conservés à la collection des estampes de la bibliothèque nationale.

Le plus remarquable de ces dessins, signé *Madou 1831*, représente un groupe important de gardes civiques, très artistement colorié. On y remarque les blouses à liserés rouges, ceinturon noir avec boucle; buffleteries blanches de giberne et de sabre; shako droit, en toile cirée, avec numéro; cocarde à ganse, et pompon rond (couleurs variées), sans flamme ni panache; pantalon noir à bande rouge.

Les officiers ont les contr'épaulettes et les aiguillettes tricolores; (pas de hausse-col); et le même shako que les gardes. Les officiers supérieurs, le shako à plaque au lion, et plumet en crin retombant blanc; galon d'or au pantalon.

Musiciens comme les gardes, mais shako à plaque au lion, comme les officiers supérieurs; contr'épaulettes et fourragères rouges.

Une autre planche intitulée : Officiers de garde civique de la Belgique. 1831, donne le shako avec numéro, plumet retombant de crin rouge, contre épaulettes et aiguillettes; ceinturon à crochets; blouses à poches verticales sur la poitrine; pantalon noir à bande rouge; sabre d'infanterie légèrement recourbé.

Cet uniforme de la garde civique est réglé par un arrêté du Régent du 31 décembre 1830. Un autre arrêté du 14 juillet 1831, règle celui de la

garde à cheval, et un troisième, du 15 juillet 1831, celui de l'artillerie (voir : *l'Armée Belge*, par le colonel Rouen, pages 544 et 568).

A peine les instructions sur l'uniforme avaient-elles été données par le chef de la garde, qu'il invitait les gardes à surseoir de se fournir des numéros en cuivre et des pompons prescrits pour la distinction des compagnies, vu la circulaire du 28 avril, relative aux plaques qui doivent orner les shakos des membres de la garde. (O. J. 4 mai 1831) (1).

Le 28 juillet suivant, le colonel invite les gardes à prendre les pompons qui leur sont assignés, et les officiers à se munir du hausse-col, qui par décision du lieutenant-général d'Hoogvorst, sont les marques de service des officiers de la garde civique. (O. J. 28 juillet 1831).

Le 29 avril 1831, le commandant de la garde réclame de l'administration communale, des fusils, en même temps que des blouses et des shakos, pour les gardes qui ne peuvent s'habiller à leurs frais; et celle-ci de son côté, s'adressant au Gouverneur du Hainaut, le prie d'armer et d'équiper la garde civique, dans le plus bref délai. Il lui est répondu le 6 mai, par ce haut fonctionnaire, que la garde civique ne sera armée de fusils qu'après que tous les volontaires en seront fournis. Pour suppléer à l'armement des gardes, le gouvernement a fait confectionner 6000 lances. Si vous croyez, dit-il, que deux ou trois cent de ces armes puissent vous être utiles, je m'empresserai de vous en faire l'envoi. (2)

Une lettre du 27 mars du major Dupont, avait informé en effet, les bourgmestre et échevins, que le 5 avril aurait lieu à Mons, l'adjudication de la

(1) Un chapelier de Bruxelles offre à l'administration communale des shakos en feutre laqué, tout complets pour 3 francs 65 c. et des ceinturons avec boucle, en cuir de vache à 1 fr. 40 et en cuir laqué à 1.75. (Arch. mod. 1831 f. 61).

Un particulier soumissionne pour la fourniture des blouses pour les gardes indigents, à raison de 2 florins 60 à 3 florins 55 pièce (ibid.).

(2) Une circulaire du gouverneur, du 13 juin, informe les administrations communales que le gouvernement demande à acheter les effets d'habillement de l'ancienne garde communale, habits, pantalons, guêtres de drap, shakos, cols, pantalons de toile, etc. (Arch. mod. 1831 f. 61) et d'autre part, une affiche placardée en ville, avec ce titre *Défense de la patrie*, invite les détenteurs d'armes, à en faire le don patriotique (ibid.).

confection de 6000 piques. (Arch. mod. 1831 f. 61).

*
* *

La garde continuait le service de garnison, et l'administration communale s'efforçait de l'organiser de façon à y faire concourir les différents corps armés de la ville. C'est ainsi qu'elle avait enjoint aux artilleurs d'obéir au commandant de la garde, pour tout ce qui concerne le service; nous l'avons vu plus haut. Elle écrit de même, le 4 juin, au commandant des pompiers, que le service de garnison se fera par eux, comme par les autres corps de la garde civique, sous les ordres du commandant de la garde. (Arch. mod. 1831 f. 61). Une lettre, sans date, du général en chef, inspecteur de toutes les gardes civiques de Belgique, au commandant Tonnelier, de la garde à cheval, dit que celle-ci dépend directement du colonel de la garde (ibid.).

La garde civique prend part, le dimanche 5 juin, à la procession du Saint-Sacrement, ainsi qu'il ressort de l'ordre du jour du 3 juin : le chapitre ayant adressé au commandant provisoire une invitation à la garde civique, pour assister à la procession du Saint-Sacrement qui aura lieu dimanche à 10 heures, Messieurs les officiers de la légion qui désireraient déférer à cette invitation, sont priés de se trouver dimanche 5, à 9 heures 1/2 au rendez-vous ordinaire, Hôpital Notre-Dame, pour se rendre en corps, à 10 heures précises, à la cathédrale. Quatre pelotons sont invités.

Les différents corps de la garde, artilleurs, pompiers, garde à cheval, et les divers régiments de la garnison, quand ils étaient en ville, ainsi que toutes les sociétés tournaisiennes, prenaient alors part à cette procession et à celle du mois de septembre, dont la réputation était grande, et qui attirait toujours en ville à cette époque, un grand concours d'étrangers.

Le 7 juin 1831, une proclamation du Régent, mobilise le premier banc de la garde civique; mais cette décision n'eut pas d'effet immédiat, en ce qui concerne notre garde. Nous en parlerons plus loin, lors des événements du mois d'août.

*
* *

Une lettre du gouverneur du Hainaut, en date du 28 juin, informe l'administration communale qu'un décret du Régent, en date du 25 juin, nomme Barthélemy Du Mortier-Rutteau, lieutenant-colonel, commandant la légion de la garde civique de Tournai. Les Bourgmestre et échevins, tout en prenant acte de cette nomination, réclament pour le chef de la légion, le titre de colonel, et non celui de lieutenant-colonel, que lui attribue ce décret. (Arch. mod. 1831 f. 61).

En même temps ils invitent le commandant intérimaire de la garde civique, à réunir les trois bataillons de la garde, les artilleurs et la compagnie de cavalerie, sur la grand'place, pour la reconnaissance du colonel, qui est fixée au jeudi 14 juillet.

Ils invitent de même, d'une part, le commandant de place, et d'autre part, la compagnie des volontaires pompiers à assister à cette cérémonie. Ils y invitent aussi la musique de la Société d'harmonie en ces termes : il sera procédé jeudi à la reconnaissance de M. Du Mortier comme chef de la garde. Vous êtes priés de concourir à l'embellissement de cette cérémonie en vous plaçant à la tête de la légion. Il vous sera facultatif de prendre la tenue de votre société, ou la blouse; la blouse serait plus en rapport avec la circonstance... (ibid.).

Un ordre du jour du 13 juillet, du commandant intérimaire convoque la garde : la reconnaissance (du lieutenant-colonel commandant Du Mortier) aura lieu le jeudi 14 juillet, à 7 heures, sur la grand'place, devant toute la légion sous les armes; les compagnies se réuniront à 5 heures 1/2. puis après l'inspection, s'organiseront en bataillons. Le premier bataillon avec la musique, quai St-Brice; le second, place du Parc, et le troisième quai Notre-Dame. Tous trois se réuniront ensuite, quai St-Brice. Les compagnies d'artillerie et de cavalerie arriveront à 6 1/4 heures sur le quai de l'Arsenal, et à 6 1/2 heures, toute la légion se mettra en marche, dans l'ordre accoutumé, vers la grand'place, pour se ranger en bataille. La tenue est le pantalon de drap et flamme de service.

Les postes de garde du mercredi au jeudi, ne

seront relevés qu'après la parade, par les compagnies de service désignées.

Le 14 juillet, à l'heure dite, la garde civique et les pompiers, rangés en bataille sur la grand place, procèdent à la reconnaissance du nouveau colonel. Il y a ensuite parade, défilé, et plus tard sérénade par la Société philharmonique. On constate à cette occasion, qu'une partie de la garde civique n'est pas encore armée et équipée, et d'autre part on admire la belle tenue du corps des artilleurs et la régularité de son uniforme. (*Feuille de Tournai*, 15-16 juillet 1831).

Le lendemain 15 juillet, dans son premier ordre du jour, le nouveau colonel adresse un manifeste à la légion.

Camarades.

Appelé par arrêté du Régent en date du 19 juin (?) aux fonctions de commandant de la garde civique de Tournai, j'ai été reconnu hier soir en cette qualité par la garde réunie. Encore ému de cette imposante cérémonie, ce n'est pas par des paroles que je tenterai de vous exprimer ce que je ressens, c'est en redoublant de zèle, en employant tous mes faibles moyens pour servir la patrie dans les fonctions qui me sont confiées, que je m'efforcerai de répondre à ce que vous attendez de moi.

Lorsque j'acceptai les fonctions de commandant de la garde, le danger paraissait imminent et il y eut eu forfaiture à moi, en cet instant critique, d'abandonner une cause que j'avais embrassée avec ardeur. Ce danger quoique reculé n'est pas dissipé cependant, et le jour n'est pas loin, peut-être, où la garde civique devra donner au pays de nouveaux gages de son patriotisme. Quelque soit le cours des événements, vous pouvez compter sur moi, camarades, comme je puis compter sur vous. Toujours dans toutes les circonstances vous me trouverez sur le chemin de l'honneur, prêt à défendre nos droits et nos libertés, toujours prêts à maintenir l'ordre et la tranquillité intérieurs depuis dix mois la garde civique s'est montré digne de la haute mission qu'elle a eu à remplir, celle de régénérer l'état et de maintenir la tranquillité publique. Aucun sacrifice ne lui a coûté pour parvenir à ce but, et déjà nous commençons à goûter les fruits de nos efforts par la jouissance des libertés consacrées dans notre constitution.

Continuez camarades à montrer le même zèle et le même dévouement à la patrie; continuez à me prêter l'appui que vous prêtates à mes dignes prédécesseurs, et tout en payant nos dettes à la liberté nous pouvons nous vanter avec orgueil d'avoir maintenu la ville de Tournay, seule entre les villes de la Belgique, vierge de toute atteinte aux personnes et aux propriétés.

Le présent ordre du jour sera lu en tête de toutes les compagnies. Tournay le 15 juillet 1831.

Le colonel commandant la garde civique de Tournay
Du Mortier-Rutteau.

* * *

Huit jours après la reconnaissance du colonel, Tournai célébra l'inauguration de Sa Majesté le Roi Léopold I^{er}, qui venait d'accepter la couronne de Belgique.

Une affiche, reproduite dans le recueil des règlements communaux, donne le programme arrêté par le Collège de Régence, des cérémonies et des fêtes organisées à cette occasion :

Jeudi 21 juillet (1831).

L'avènement du premier Léopold au trône de Belgique, sera annoncé à 7 heures du matin, par les cloches et les carillons du beffroi et des églises, qui seront encore sonnés pendant une heure, à 8 heures du soir.

A 11 heures 1/2, il sera tiré 101 coups de canon, et il y aura grande parade de la garde-civique et de la garnison, sur la grand'place.

A 7 heures du soir, la société philharmonique se réunira au Parc et y exécutera de la musique jusqu'à 8 heures.

A 9 heures 1/2, les édifices publics seront illuminés. Les habitants sont invités à illuminer aussi la façade de leurs maisons.

Est renouvelée la défense faite par les règlements de police de tirer des fusées, pétards, armes à feu et pièces quelconques d'artifice.

La cloche de retraite des cafés et débits de boissons ne sera sonnée qu'à minuit.

Dimanche 24 juillet.

La Régence fera faire, dans le courant de la matinée, par les soins bienveillants de MM. les maîtres des pauvres, une distribution de pains, aux indigents de chaque paroisse.

A 11 heures, il sera chanté un Te Deum à l'église cathédrale. Les autorités, les fonctionnaires publics et des détachements de la garde civique, du corps des Volontaires-Pompiers, et de la garnison s'y rendront au signal donné à 10 heures 1/2 par la cloche du beffroi.

A 3 heures de relevée, il y aura pour les habitants de la ville et de la banlieue, exercice au mat de cocagne sur la grand'place, jeu de balle à la

place verte, et tir à l'arc à la perche sur l'esplanade. Des prix seront décernés aux vainqueurs.

Le commencement de ces jeux sera annoncé par la cloche et le carillon du beffroi, qui termineront, à 8 heures du soir, la fête de l'inauguration du roi des Belges.

Un ordre du jour du 21 juillet, convoque la garde civique, pour prendre part à la parade, le jour même.

Elle y figure en effet, avec l'armée, le corps des volontaires-pompiers et la société philharmonique.

Le dimanche 24, elle assiste également au Te Deum, et l'ordre du jour du 23 juillet indiquait les dispositions prises pour cette fête : afin de donner à cette cérémonie toute la pompe nécessaire, MM. les capitaines convoqueront leur compagnie en service de bonne volonté, et tenue d'hiver. Un officier, également en tenue d'hiver, conduira pour 10 heures précises, sur la place du parc les gardes qui auront bien voulu se prêter à la fête. A 10 heures 1/2 précises, la division partira de la place du parc et ira former la haie dans la grande nef de la cathédrale, s'appuyant contre le jubé. MM. les officiers qui n'auront pas de gardes à conduire se rendront à 9 heures 3/4 au salon de l'état-major, où MM. les commissaires délégués pour la formation de la musique, rendront compte de leur mission. A 10 heures 1/2, le corps des officiers se rendra à l'église cathédrale où il prendra place dans le chœur du trône épiscopal.

* * *

Un conflit de préséance s'étant élevé, à l'occasion des parades, entre la garde civique et le corps des pompiers, qui prétendait avoir le pas sur celle-ci, et le prenait effectivement, le colonel exposa la difficulté à ses officiers dans l'ordre du jour du 21 juillet, à l'occasion de la participation de ces deux corps à la parade de ce jour.

« Plusieurs officiers ayant adressé des réclamations afin que la garde civique jouisse de la préséance que la loi lui assigne, et que le corps des volontaires pompiers qui se tient en dehors de la garde, lui cède le pas pour défilé, le lieutenant colonel commandant s'est adressé au collège de régence et à M. le commandant de place, pour obtenir une solution à cet égard. M. le commandant de place ayant déclaré que cela n'entraînait pas dans ses attributions, le colonel a proposé à M. le commandant des pompiers d'en référer en commun, au général d'Hoogvorst, et de s'en rapporter à son jugement; mais M. le commandant des pompiers a déclaré ne pouvoir adhérer à cette proposition, attendu qu'il ne reçoit d'ordre que de la régence. Dans ces circonstances, le lieutenant colonel commandant ne crût pas devoir agir d'autorité envers un corps aussi estimable que celui de MM. les volontaires-pompiers, et tout en réservant à la garde civique les droits que la loi lui assigne, il a résolu de maintenir le statu quo, s'engageant envers MM. les officiers réclamants, de provoquer, sur cette question, une décision de M. le général Baron d'Hoogvorst. »

Le commandant des pompiers, de son côté, signala à l'administration communale, le conflit entre ses officiers et ceux de la garde civique; les pompiers n'étant pas, dit-il, une division de la garde civique (Arch. mod. 1831. f. 16). La régence soutenait les prétentions des Pompiers, et la question resta longtemps sans solution. Elle n'en reçut qu'un an plus tard, à l'occasion d'un nouveau conflit, plus grave cette fois, entre l'administration communale elle-même et le colonel de la garde, conflit soulevé lors d'une visite du Roi à Tournai en 1832; l'affaire fut alors portée devant le Ministre de l'intérieur, qui donna le pas à la garde civique, sur le corps des pompiers.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre).

Chronique.

Le Monument Irlandais. — Le comité tournaisien s'est réuni le 13 mars. Étaient présents MM. Amédée Soil, Houtart, Dupré de Courtray, René Desclée, Hocquet et Docteur Desmons; M. Eugène Soil de Moriamé, empêché d'assister à la séance, s'était fait excuser.

Il a été donné lecture de diverses lettres.

1. Du conseil communal de Fontenoy au comité de Londres, au comité de Dublin et au *Freemans' Journal*, 3 février 1906, demandant que le monument soit érigé à Fontenoy et offrant un emplacement gratuit au centre du champ de bataille.

2. De l'éditeur du *Freemans' Journal* à M. le bourgmestre de Fontenoy, 8 février, partageant l'opinion émise dans la lettre du 3 février du conseil communal de Fontenoy.

3. Des secrétaires du comité de Dublin à M. le bourgmestre de Fontenoy, 8 février, accusant réception de sa lettre et promettant d'y avoir égard lors de la décision définitive.

4. De M. Barry O' Brien à M. le bourgmestre de Fontenoy, 12 février, le remerciant de son offre d'un terrain gratuit et de l'intérêt qu'il porte à l'entreprise, et lui annonçant que sa requête sera soumise au comité de Londres.

5. De M. Barry O'Brien au secrétaire du comité tournaisien, 12 février, lui transmettant les lettres précédentes pour avis.

6. Du même au même, 28 février, disant qu'en ce qui le concerne il considère que le choix de Tournai comme emplacement lui paraît s'imposer, ainsi qu'il l'a exprimé notamment dans le *Freemans' Journal* du 31 décembre (1).

7. Du même au même, 10 mars, nous soumettant les raisons qui militent en faveur de Fontenoy et nous demandant en quelque sorte notre assentiment.

... A la réunion de mon comité du jeudi 1^{er} mars, la question de l'emplacement de la croix commémorative en

l'honneur de la brigade irlandaise a été mise en avant par suite de l'offre récemment faite par le bourgmestre de Fontenoy d'un terrain gratuit sur le champ de bataille.

Il y a un sentiment favorable à l'érection de la croix sur le champ de bataille qui est, historiquement parlant, l'emplacement le plus approprié. Mais mon comité estime que puisqu'il a accepté antérieurement un emplacement dans Tournai, la question ne pourrait se rouvrir sans l'assentiment du comité tournaisien.

Vous comprendrez naturellement que le sentiment nous porte vers Fontenoy, et, toutes choses égales d'ailleurs, nous aurions probablement choisi cet emplacement. Le côté pécuniaire était pourtant à considérer et nous aurait fait pencher pour Tournai si nous avions dû payer l'emplacement à Fontenoy.

Un correspondant d'Irlande m'écrit aujourd'hui que ce que le peuple irlandais aimerait à penser c'est qu'une croix *irlandaise* est élevée sur le champ de bataille à la mémoire des héros qui y succombèrent. C'est aussi notre sentiment à tous. Mais, ainsi que je l'ai déjà dit, je me considère comme personnellement lié avec vous par l'engagement que j'avais pris alors qu'une proposition d'un emplacement gratuit ne nous était venue que de Tournai seulement...

Après avoir délibéré sur cette lettre, le comité tournaisien rend hommage aux scrupules de l'honorable Barry O'Brien, et, ne voulant en rien contrarier le vœu de la population irlandaise ni les préférences des comités de Londres et de Dublin, décide à l'unanimité qu'il continuera à se tenir à leur entière disposition dans la mesure compatible avec leur nouveau projet.

Le Dégagement de la Cathédrale. — L'article que nous annonçons au sujet du Dégagement de notre Cathédrale paraîtra le 25 avril prochain. On y joindra des vues photographiques qui éclaireront nos concitoyens, du moins nous l'espérons, sur le meilleur parti à prendre. Cet article sera dû à la plume de M. René Desclée. A. H.

(1) Cf. sa lettre du 23 janvier, ci-dessus page 38.

Chronique des livres.

Le soixantequinzenaire de la Batterie d'artillerie Tournaisienne, revue en deux actes, par ADOLPHE WATTIEZ. Tournai, Delcourt-Vasseur, 1906.

Dimanche dernier, nous avons eu la bonne fortune d'assister à la représentation d'une Revue, — nous venons d'en lire également les bonnes feuilles, — par laquelle la Société des Artilleurs-Volontaires-Tournaisiens a ouvert la série des fêtes qu'elle organise en commémoration du soixante-quinzième anniversaire de sa fondation.

A cette occasion, le jeune cercle dramatique de la Société, les XX, avait prié notre fécond et sympathique poète local, M. Adolphe Wattiez, de faire défiler sous les yeux des Artilleurs, tous ceux de ceux-ci qui s'étaient fait remarquer à un titre quelconque.

C'est dans ce but que d'une plume vive, pimpante et spirituelle, M. Wattiez a écrit son *soixantequinzenaire*.

Le premier acte est principalement consacré à la Société des Artilleurs en tant que société civile et comporte une évocation singulièrement suggestive des Delmée, des Leray, des Charles Fontaine, de ces hommes enfin qui semblent avoir imprégné la Société de leur impérissable souvenir et qui lui ont donné un charme si particulier.

Le second, à part quelques digressions, rappelle plutôt la Batterie même, c'est-à-dire l'élément militaire. Aucun des événements qui sont devenus des titres de gloire pour les Artilleurs, aucune des particularités physiques ou morales qui distinguent quelques-uns de ceux-ci, n'a été omis. Tout cela est spirituellement mis en relief, qu'il s'agisse de victoires de tir, de nomination dans l'Ordre de Léopold ou de petits travers comme chacun en a.

L'auteur mérite, certes, d'être félicité et nous le faisons sincèrement. Il n'était pas facile d'intéresser par l'agencement de choses aussi hétéroclites, d'éléments aussi disparates que ne le sont forcément les éléments constitutifs d'une Revue dont le champ de louange ou de critique se restreint à une Société particulière. M. Wattiez y est parvenu avec grâce, sans recherche apparente, comme en se jouant.

Certes le *soixantequinzenaire* est satirique en beaucoup d'endroits, mais c'est une satire spirituelle dont nul n'a droit de s'offenser, et nul doute que, s'il le voulait, grâce à sa perspicacité native, à l'innéité de son esprit, comme aussi grâce à la diversité des ressources qu'offre notre Tournai, M. Wattiez nous doterait d'une Revue locale qui lui assurerait un bon rang parmi nos revuistes contemporains.

Adolphe HOCQUET.

Chronique d'Art.

Les BÉATITUDES de César FRANCK au Grand Concert annuel de la *Société de Musique* du 18 Mars 1906.

Il y a deux mois, pour justifier la création d'une Chronique d'Art dans la *Revue Tournaisienne*, nous disions que certaines auditions musicales données en notre ville méritaient d'être notées et rappelées comme de mémorables événements locaux. Les échos du grand concert annuel de la Société de Musique du 18 mars ont dépassé les limites de notre ville et même de notre patrie. De toutes les villes de Belgique, de Paris et des grandes villes du Nord de la France, des dilettanti étaient venus se joindre aux habitués des festivals rhénans et à nos concitoyens pour jouir d'une exécution remarquable d'un des plus purs chefs-d'œuvre de la musique contemporaine. Inutile de dire que la Halle aux Draps était beaucoup trop

petite pour contenir la foule des auditeurs et qu'il est plus que temps que les pouvoirs publics s'occupent de l'érection d'une véritable salle de concerts et de fêtes en notre ville si éprise de manifestations artistiques. On ne verrait plus comme dimanche dernier, le dévoué et vaillant président de la Société de Musique M. Stiénon du Pré contraint de refuser des places à des centaines d'auditeurs.

Les BÉATITUDES de César Franck, le musicien liégeois, considéré — depuis sa mort surtout — comme le véritable maître de la jeune école française contemporaine, bien que rarement exécutées à cause même des difficultés qu'elles comportent, ont été fréquemment analysées par les critiques. *Le Courrier de l'Escaut* dans son numéro du dimanche 4 mars dernier a reproduit la très documentée et très intéressante étude écrite en 1893 par M. Georges Servières. Le courageux directeur de la Société de Musique, M. Henri De Loose, celui à qui revient le mérite et l'honneur de la nouvelle victoire

artistique remportée par nos concitoyens a fait éditer (1), comme programme de la solennité de dimanche dernier, une analyse thématique des Béatitudes à laquelle nous renvoyons nos lecteurs.

L'espace nous fait, en effet, défaut pour analyser à notre tour, page par page, la partition des Béatitudes et nous devons donc nous borner à donner notre impression générale sur le chef-d'œuvre de César Franck et sur la merveilleuse interprétation qu'il a reçue le 18 mars en notre ville.

Les Béatitudes sont la plus parfaite adaptation lyrique qui ait été écrite jusqu'à nos jours du « Sermon sur la Montagne ». Leur lecture et leur audition procurent à l'âme une sensation délicieuse de sérénité et de calme et pour notre part nous ne souvenions plus d'avoir ressenti pareille impression depuis une inoubliable représentation de Parsifal à Bayreuth.

Les souffrances, les terreurs, les angoisses, les douleurs, les crimes, les passions, les épouvantements hurlent dans chacune des Béatitudes leurs clameurs désespérées; l'horrible tempête se déchaîne et ballote la pauvre existence humaine; les ouragans du doute sifflent lugubrement et la marée des désespérances monte, monte et menace d'engloutir dans les gouffres profonds et insondables du pessimisme la Pensée et l'Âme de l'Humanité... quand la voix du Christ, calme, placide, douce, se fait entendre, planant au dessus des rumeurs de la foule et prêchant aux humains le Bonheur par la Simplicité, par la Pitié, par la Douceur, par la Justice, par la Miséricorde, par la Pureté de cœur, par la Paix et même par la Souffrance!

Chacune donc des huit Béatitudes du Sermon de la Montagne est traitée par César Franck et symbolise l'antithèse entre la vie réelle des malheureux humains et la vie idéale et mystique des bienheureux qui sont au Ciel ou qui suivent les préceptes de la morale du Christ. Dans la plupart d'entre elles, un chœur céleste vient s'opposer à un ou plusieurs chœurs terrestres; dans d'autres, dans la quatrième, ou la septième par exemple, c'est le Récitant ou l'esprit du Mal qui amène les oppositions de thèmes et de sentiments qui dominent toute l'œuvre; mais toujours en un « leit-motiv » qui se dessine dès le prologue pour atteindre son complet développement à la huitième Béatitude, la voix du Christ rétablit le lien qui fait que, malgré la diversité et la sorte d'indépendance de chacune des parties des Béatitudes, celles-ci forment un tout musical absolument complet.

Jamais, croyons-nous, depuis dix-huit ans qu'ils existent, les chœurs de la Société de Musique de Tournai, n'ont été aussi admirables que dimanche dernier. Ces imposantes autant qu'intelligentes masses chorales sont, à juste titre, célèbres dans les annales musicales de notre Belgique et après leurs interprétations de ces quelques dernières années, telles que celles de la Damnation de Faust et du Faust de Schumann, nous nous demandions quels progrès elles pourraient encore accomplir! Leur

interprétation des chœurs, on ne peut plus difficiles, des Béatitudes de Franck a prouvé qu'à leur belle sonorité, à leur étonnante souplesse, à leur sûreté d'intonation, à leur intelligente compréhension des œuvres, elles ont encore ajouté une absolue correction de diction qui leur a valu les louanges unanimes de la critique bruxelloise et qui les a placées désormais bien au-dessus de toutes les organisations musicales similaires.

Et si les chœurs mixtes de la Société de Musique, si habilement et si tenacement recrutés par M. le Sénateur Stiénon du Pré, sont arrivés à pareille célébrité qu'honneurs et grâces en soient rendus à leur dévoué directeur M. Henri de Loose. Depuis presque cinq lustres que nous le suivons pas à pas au Cercle Musical d'abord, à la Symphonie des Amateurs Tournaisiens ensuite, à la Société de Musique enfin, nous avons pu constater et apprécier à leurs justes valeurs, le courage, l'énergie, l'intelligence, le travail dépensés par cet amateur, par cet « autodidacte » qui est classé aujourd'hui parmi les tout premiers « capellmeisters » de notre pays. Et nous ne pouvons jamais nous empêcher de sourire quand certains de nos concitoyens aveuglés par un épais bandeau, tissé de politiciage, d'envie et d'ignorance, reprochent à M. Henri De Loose de n'être qu'un amateur et de n'avoir pas obtenu de diplômes spéciaux ou de prix de Rome!! Nous préférons — et M. Henri De Loose partage sans doute notre avis — à ces mesquines appréciations de sectaires qui prétendent qu'il ne peut exister aucun talent, aucun dévouement, aucun désintéressement chez ceux qui n'appartiennent pas à la même association politique qu'eux, nous préférons, disons-nous, l'avis des critiques autorisés de la grande presse belge et française, aussi bien de gauche que de droite et l'opinion élogieuse hautement proclamée d'un Gounod, d'un Massenet, d'un Ysaye, d'un Vidal, d'un Radoux, d'un Peter Benoit et celle surtout du grand Maître César Franck qui, peu de temps avant sa mort, en mars 1890, avait déclaré dans quelle haute estime il tenait le talent du directeur de la Société de Musique de Tournai, le très courageux M. Henri De Loose.

Si les chœurs mixtes ont été dignes de leur réputation, l'orchestre s'est surpassé et a montré une cohésion qu'il n'a pas toujours d'habitude à la Société de Musique. Il est vrai de dire qu'il y avait beaucoup de « jeunes » à l'orchestre et que les plus neuves générations d'artistes sont fatalement imprégnées de l'esprit franckiste.

Et les solistes? nous demandera-t-on! Ils se nommaient Nivette, Noté, M. et M^{me} Dubois, M^{lles} Paternoster et Mauroy, M. Vanderhaeghen. C'est dire quelle était leur valeur et quelle collaboration ils ont apportée à la prestigieuse exécution des Béatitudes.

Si nous avons cité le premier l'excellente basse de l'Opéra, c'est que lui, mieux que ses partenaires parisiens avaient compris quelle interprétation il convenait de donner au poème lyrique de César Franck. Dans l'« Ange de la Mort » de la sixième béatitude et dans le « Satan » de la septième et de la huitième, M. Nivette, a fourni une preuve nouvelle du tempérament artistique que les Tour-

(1) H. et L. Casterman, imprimeurs Tournai, 28 pages, 30 cent.

naisiens ont pu apprécier quatre années de suite et il a pu déployer à son aise dans le quintette des voix célestes de la deuxième béatitude, dans le quatuor de la sixième et dans le quintette des pacifiques de la septième, les richesses de sa voix de basse profonde au timbre rare et unique.

Chez Noté aussi, chez notre concitoyen tant aimé, le timbre de voix est unique : il est d'un éclat métallique sur lequel rien jusqu'ici n'a eu de prise. Et cela explique l'interprétation qu'a donnée de « *la voix du Christ* » le puissant baryton de l'Opéra, une voix faisant retentir la parole céleste, plutôt qu'« une » voix implacable dans sa douceur » comme la rêvait le grand musicien liégeois. Bien entendu, cette compréhension toute spéciale de son rôle n'a rien enlevé au succès de notre excellent ami Noté.

M^{me} Dubois a fait de grands progrès depuis deux ans et aussi bien dans les quintettes et les quatuors où elle chantait le soprano solo que dans la tragique évocation de la figure de « *Mater Dolorosa* » de la huitième béatitude, elle s'est montrée chanteuse et artiste accomplie. Son mari, M. Dubois, pour être ténor à l'Opéra, n'en a pas moins escamoté les quelques notes un peu aiguës de son

rôle et il a brillé beaucoup plus dimanche par la pureté de sa diction et de son chant que par la compréhension du génie de l'œuvre de César Franck.

M^{lle} Paternoster n'avait qu'un bout de rôle, celui de l'Orphelin, qu'elle a rendu avec son talent habituel. M^{lle} Mauroy est un contralto dont les débuts sont pleins de promesses. Quant à M. Vanderhaeghen, le consciencieux professeur du Conservatoire royal de Gand, il a, comme toujours, été à la hauteur des rôles qu'on lui avait confiés et son éloge n'est plus à faire en notre ville.

Et maintenant que nous avons offert nos fleurs à presque tous ceux qui ont contribué dimanche dernier à l'inoubliable exécution des Béatitudes, laissons donc percer quelques épines à l'intention spéciale de MM. Stiennon du Pré et De Loose en nous bornant à leur demander ce qu'ils pourront bien nous offrir au grand concert annuel de l'année prochaine? Après Berlioz, Schumann et Franck, le choix devient bien difficile pour les vaillants protagonistes de la Société de Musique.

Jean DUPRÉ DE COURTRAY.

LISTE DES PIÈCES DE PORCELAINE EN BLEU ET BLANC,

DE LA MANUFACTURE DE M^{de}. LA VEUVE DE BETTIGNIES,
NÉE PETERINCK, ETABLIE A TOURNAY. (Suite).

NOMS ET FORMES DES ARTICLES.		PROPORTIONS (1) En pouces de France.				PRIX DES ARTICLES.			
		Diam.	Haut.	Long.	Larg.	Argent de France.			
						Bleu Commun		Bleu Fin	
L.	S.	L.	S.	L.	S.	L.	S.		
1	Soupière N° 1. avec Plat pour 12 Assiettes.					49	12	62	
1	ditto 2. pour 10 ditto					40	8	50	10
1	ditto 3. pour 7 ditto					37	3	40	5
1	ditto 4. pour 5 ditto					22	19	28	15
1	ditto 5. pour 4 ditto					15	12	19	11
1	Terrine N° 1. avec Plat pour 12 ditto					44	2	55	2
1	ditto 2. idem pour 10 ditto					36	15	45	18
1	ditto 3. idem pour 8 ditto					27	11	34	9
1	ditto 4. idem pour 6 ditto					19	6	24	3
1	ditto 5. idem pour 5 ditto					14	14	18	7
1	Plat Ovale . . . N° 1.			16	13	16	11	20	13
1	ditto 2.			15	12 $\frac{1}{2}$	13	16	17	5
1	ditto 3.			13 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	11		13	16
1	ditto 4.			12 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{2}$	8	5	10	8
1	ditto 5.			11 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$	5	10	6	18
1	ditto 6.			10	7 $\frac{1}{2}$	2	15	3	10
1	ditto 7.			9 $\frac{1}{2}$	7	1	17	2	6
1	Plat Rond . . . N° 1.	15 $\frac{1}{2}$				14	14	18	7
1	ditto 2.	14				11	10	14	8

(1) Le pouce de France valait 2 centimètres 701.

(A suivre.)

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

La Citadelle de Louis XIV à Tournai.

(Suite).

VI

ÉMIGRATION

DES COUVENTS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ESPLANADE VERS LA VILLE.

Célestines. Sœurs Noires d'Arcte-vie. Sœurs grises.
Hospice des orphelins. Hôpital St-Nicolas.
Hospice St-Jacques.
Arsenal de la ville. Jardin des Canonniers.

Les religieuses Annonciades Célestes, dites Célestines, occupaient un couvent qui fut évalué 125.000 florins (1). Il se trouvait situé au haut de la rue des Jésuites, tenant à l'immeuble qui fait le coin de cette rue et de la rue des Paniers. Il comprenait église, maison, jardin et héritage (2).

Le Gouverneur ayant donné ordre aux Annonciades d'évacuer leur couvent qui devait être démoli, les vicaires-généraux autorisèrent ces religieuses cloîtrées à se transporter au Château, où se trouvait leur future résidence, et à revenir de là vers leur ancienne maison tant que besoin en serait pour leur déménagement (3). Elles s'établirent définitivement dans l'ancien hôtel des Gouverneurs en septembre 1669. Un détail intéressant, c'est qu'antérieurement le Magistrat les

exemptait annuellement de certains impôts; le Château n'ayant été effectivement soumis aux Consaux qu'en avril 1670, elles ne jouirent pas de cette exception de septembre 1669 à avril 1670 (1).

Le *Cahier des échanges* indique que les Célestines reçurent du Roi « la maison, jardin et héritage qu'at occupé le gouverneur, avec la maison qui étoit annexée à la cure dudit Château, et les deux vieilles maisons qui sont entre ladite maison de monsieur le gouverneur et celle de la cure (2).

Les Sœurs-Noires, dites d'Arcte-vie « qui font profession de garder et assister tous malades de la ville en estant requises » occupaient une maison, couvent, église et jardins de 65446 pieds (3) entre l'église Sainte-Catherine et le couvent des Sœurs-Grises, séparés de la rue par de petites maisons d'artisans.

Ces religieuses, chassées de leur couvent pour les travaux de l'esplanade, acquirent quelques maisons au voisinage de la ville. Elles furent poursuivies de ce chef, d'une part parce que des ordonnances communales interdisaient de fusionner plusieurs maisons en une seule, d'autre part à

(1) *Reg* 222, 44 Vo.

(2) Voyez le « *Cahier et priseur des héritages du château etc.* » et le *Plan de l'Esplanade*, n° 10.

(3) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg.* 193, p. 5.

(1) *Reg.* 220, 170 Vo.

(2) Cf. au surplus HOVERLANT, T. xxx, p. 50; *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, T. xxiv, pp. 6 et 190, T. xxv, p. 252; *Annales de la même société*, T. III, p. 312.

(3) *Reg.* 225, 39 Vo.

cause qu'il était défendu de créer ou établir de nouveaux immeubles amortis (1). Le roi acheta alors au coadjuteur de l'abbaye de Cysoing le refuge de ce monastère situé près du Palais St-Jacques (2); il le céda aux Sœurs-Noires en échange de leur couvent démoli et elles s'y établirent en 1670, après avoir résidé quelque temps rue Claquedent. Elles y bâtirent une chapelle avec l'autorisation du Chapitre (3) et acquirent encore trois petites maisons pour 200 florins; ces maisons étaient chargées d'une rente de 20 sols artisiens — évalués 39s.4.d.Fl. — à la Pauvreté de Ste-Marguerite, rente qui fut rachetée le 25 Juillet 1708 pour 35 £ 8 s. Fl. (4). Sur ces terrains, faisant une superficie de 42064 pieds, elles construisirent leur couvent et leur église; en 1683 elles y établirent leur cimetière conventuel et bâtirent un quartier *Saint-Roch*, pour leurs religieuses pestiférées en haut de leur enclos, dans sa partie contigüe au couvent des Carmélites (5). Le 14 juin 1676 l'évêque de Tournai Gilbert de Choiseul consacra leur nouvelle église, dédiée à Ste-Ursule (6).

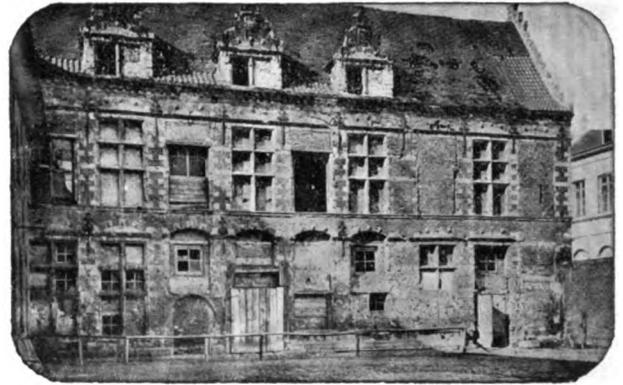
Ce couvent devint plus tard l'école des Frères à Barbet et actuellement l'imprimerie Casterman. Sous le porche, jolie lanterne en fer forgé, datée de 1701; au dessus d'une petite porte, cartouche aux armes de France.

Lors de leur émigration de l'esplanade à St-Jacques, les sœurs d'Arcte-Vie étaient vingt-deux (7).

Les religieux de Cysoing ayant vendu leur refuge aux sieurs de Mesgrigny et van Rode, mandataires du Roi, s'en firent bâtir un autre au marché aux Bêtes (place de Lille). Les Consaux les entravèrent dans cette entreprise parce que, aux termes du second traité de la Citadelle, les *amortis* ne pouvaient plus acquérir d'héritages; ils déci-

dèrent même que les voisins des couvents qu'on soupçonnerait d'acquérir des biens, comme hommes de paille d'amortis, devraient prêter serment qu'ils sont réellement acquéreurs pour leur propre compte (1).

Les maisons des Célestines et des Sœurs-Noires



Couvent des Célestines.

furent démolies et les matériaux expertisés furent, par ordre de Louvois, employés dans la construction des casernes (2).

D'autres religieuses, appelées Sœurs-Grises, durent aussi émigrer de leur couvent qui était situé à l'endroit occupé actuellement par une maison de rapport, rue de l'Esplanade, près de la rue des Filles-Dieu; il en subsiste quelques vestiges insignifiants et un puits, près du mur qui sépare cet immeuble du séminaire épiscopal.

Les Sœurs-Grises étaient des Franciscaines hospitalières (3) qui avaient de nombreuses maisons dans la contrée: Lille, Roubaix, Comines, Nieuport, La Bassée, Brugelette, Armentières, Douai, Briffœil, Orchies, Tourcoing, Lannoy, etc. (4). Celles de Tournai s'occupaient surtout des orphelines et instruisaient les filles pauvres « les vertus et les bonnes mœurs. » (5).

Chassées de leur maison, elles demandèrent aux Consaux l'autorisation de s'installer au Château entre la tour où il y a un moulin et la maison de M. de La Hamaide, c'est-à-dire sur le flanc qui

(1) 1^{re} Juillet 1670. *Reg.* 220, 110 R^o.

(2) L'acte d'achat, renseigné à l'Inventaire des Arch. du Nord (T. II, p. 400, col. 2), ne se trouve pas au *Reg. B 1673* où on devrait le trouver.

(3) ARCH. DU CHAPITRE DE TOURNAI, *Acta Capitular.*, 28 août 1669.

(4) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 4521, 8 R^o.

(5) *Reg.* 220, 118 R^o dernier § et 125 R^o dernier §; *Reg.* 225, 39 V^o et 46 V^o.

(6) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg.* 262, à cette date.

(7) Sur les Sœurs-Noires, Cf. HOVERLANT, T. X, p. 139, T. XXII, p. 111, T. LXXVII, p. 75; CHOTIN, T. II, p. 207; ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capit.*, 26 octobre 1674.

(1) Avril 1672. *Reg.* 221, 76 V^o dernier § et 80 R^o.

(2) *Reg.* 219, 279 R^o.

(3) Sur cet ordre, Cf. *Essai sur les Franciscaines hospitalières*, par le P. Apollinaire, capucin, in *Bull. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, T. IV p. 584.

(4) Cf. LEURIDAN, *Hist. relig. de la Flandre wallonne*, p. 360.

(5) *Reg.* 221, 14 V^o.

regarde le Becquerel, entre le quai et la rue de l'Épinette, « pour y loger leur communauté, pensionnaires, escolières et fillettes de la ville, comme elles ont fait depuis trois ans et plus ». On ne leur accorda pas intégralement l'emplacement qu'elles sollicitaient (1). Quelques mois après, elles renoncèrent à élever en cet endroit leur église et leur couvent, et allèrent se fixer « dans l'orde rue St-Brixie avec issue rue du Noviciat » (2). Elles posèrent la première pierre dans l'octave de S. François (4 octobre 1671), les Consaux leur ayant refusé de la poser (3). Par lettres données à Versailles en mars 1673, le Roi les autorisa à vendre plusieurs de leurs biens pour les consacrer à la construction de leur nouveau couvent et amortit l'héritage qu'elles avaient acheté dans l'Orderue (4).

Par lettres du ... décembre 1674, données à St-Germain-en-Laye, le Roi amortit un héritage valant 300 £. t. et un jardin de 1400 Fl. que Sa Majesté accorde aux Chartreux (du Mont St-André à Chercq) en échange d'une grange avec héritage et jardin, valant 2200 Fl., qu'on leur prend pour établir l'esplanade. Les biens ainsi amortis étaient situés au vieux Château. Le Conseil Souverain les ayant acquis pour y ériger son Palais, les Chartreux obtinrent l'amortissement d'un bien qu'ils avaient acheté en 1651, sis rue Merdenchon (5).

La *Maison des Pauvres Orphelins*, composée d'une grande et d'une petite maison avec jardin et héritage, était située à la place del Vigne. Le tout formait un terrain d'un demi-bonnier qui fut estimé 5000 Fl. On donna en échange le lot 4 du plan du Château, contenant terrain et manoir, à savoir les écuries et le second jardin de l'hôtel du Gouverneur, mesurant 34992 pieds carrés, le long de la rue qui va de la Grosse Tour au rivage. Le Chapitre, qui avait la haute direction de cet orphelinat, ne put qu'acquiescer à l'échange, mais il chargea le chanoine Masureel, intendant de la Maison, de demander quelque

argent au Roi en faisant valoir les frais qu'allaient exiger la transformation des écuries en logis, la création de puits et de citernes, l'établissement de cheminées, la construction de clôtures et de murs d'entrefend, etc. On réussit tant bien que mal à aménager les fenils en dortoirs et les écuries en salles et appartements (1).

Un autre hôpital, l'*Hôtel-Dieu de St-Jacques*, qui logeait treize ménages *pauvres ou anciens*, y compris le concierge, fut également démoli pour l'établissement de l'esplanade en Juin 1669 (2). Il était situé à l'extrémité de la rue Ste-Catherine, à côté des Sœurs-Grises et vis-à-vis de l'abbaye de St-Mard. Il émigra d'abord au Becquerel (3). Il avait été fondé en 1319 pour loger les pèlerins. Plus tard, la vogue des pèlerinages ayant baissé, l'hospice St-Jacques fut affecté aux vieillards. Louis XIV le supprima en 1693 et en attribua les revenus à l'Hôpital général. En novembre 1706 les biens de l'hôpital St-Jacques n'avaient pas encore été remboursés à l'Hôpital général auquel il avait été annexé (4).

Il existait sur les terrains expropriés un *hôpital Saint-Nicolas* composé d'un logis et d'une chapelle. Cet établissement, primitivement établi dans la rue Saint-Martin, fut démoli pour l'établissement de l'esplanade et ne fut vraisemblablement pas remplacé dans le quartier du Château ou ailleurs, car en février 1677 les souverain et maîtres de cet hôpital demandèrent — sans succès, du reste — à obtenir quelques locaux du collège de la rue des Allemans pour tenir lieu de l'immeuble confisqué (5). L'hôpital S.-Nicolas était le siège des assemblées corporatives du métier des cabaretiers et fruitiers; et il semble que c'est surtout comme local de ces réunions qu'on en réclame la restitution.

La Grange aux Engins, c'est-à-dire l'arsenal de la ville, qui était située à l'extrémité de la rue des Ingers, était condamnée à disparaître, ainsi que le logis de Michel de Poucques, son gardien. Ledit gardien réclamait dès le mois de décembre

(1) *Reg.* 220, 202 V° et 208 V°.

(2) Aujourd'hui la filature Lefebvre-Rose.

(3) *Reg.* 221, 18 V° et 21 R°.

(4) ARCH. DU NORD A LILLE, *Reg. B 1675*, 45 R°.

(5) ARCH. DU NORD A LILLE, *Reg. B 1675*, 69 R°.

(1) ARCHIVES DU CHAPITRE DE TOURNAI, *Acta Capitular.*, 15 et 29 Juillet 1669.

(2) *Reg.* 219, 195 R° dernier §.

(3) *Reg.* 221, 153 R°.

(4) *Reg.* 251, 346 V°. Cf. aussi BOZIERE. *op. cit.*, p. 475.

(5) *Reg.* 222, 254 V°. — BOZIERE, *op. cit.*, p. 473.

1668 une maison en remplacement de la sienne, prétendant avoir droit à une habitation du fait de sa charge qu'il avait achetée. La Ville demanda un terrain du Vieux Château pour y établir son arsenal.

La Grange aux Engins fut démolie à la fin d'août 1669 et remplacée par un nouveau magasin voisin du Pont des Trous, le long du fleuve. La démolition et la reconstruction furent entrepris à forfait pour 11000 £. Fl. Ce qui retarda la démolition de la Grange aux Engins, ce fut qu'on l'utilisa en 1669 pour y loger les chevaux employés aux charrois pour la nouvelle citadelle (1). L'arsenal nouveau dessinait un rectangle entouré d'un mur de clôture. Au centre d'une vaste cour on voyait le bâtiment principal surmonté d'un toit aigu. Il s'y trouvait aussi une chapelle convertie en temple protestant sous le régime de la Barrière. Devenu bureau des douanes puis abattoir au siècle dernier, l'arsenal a été démoli lors de l'établissement de la gare. Depuis un quart de siècle, celle-ci a disparu pour faire place au *quai de l'arsenal*. Un autre arsenal, construit sous le régime hollandais, subsiste partiellement auprès de l'abattoir actuel (2).

Citons encore le Jardin des Canonniers du serment St-Antoine qui fut acheté 100 pistoles pour être incorporé dans l'enclos de la citadelle

(1) *Reg.* 219, 100 R^o, 169 V^o, 236 V^o et 243 V^o. *Reg.* 220, 94 V^o, 114 V^o et 125 V^o. *Comptes génér. de 1668-1669*, 104 V^o; *de 1669-1670*, 111 R^o. *Comptes d'ouvrages 1673 B*, 254 R^o dernier §.

(2) Cf. BOZIERE, *op. cit.* p. 353.

et de l'esplanade (1). Cet argent servit au serment à rembourser le fils mineur de feu Philippe Favart-Gallet qui avait avancé 400 florins au serment pour payer la refonte de ses canons (2); ces deux canons avaient été fondus un peu avant le siège de 1677; l'un creva pendant ce siège et l'on vendit ses débris deux ans après pour payer en partie leur achat (3).

Le serment de St-Sébastien (4) n'ayant plus de local pour ses réunions et ses exercices s'adressa le 18 juin 1680 aux Consaux pour en obtenir un qui lui aurait été commun avec le serment St-Antoine. La Ville se proposa d'acheter à peu de frais un terrain, à usage de corderies, avec rulette d'accès, entre les portes de Morelle et de Marvis (5). Cette rulette, appelée rulette Roseau, appartenait à la ville; une veuve Taffin y avait une servitude de passage (6). Le serment St-Antoine ne s'en trouvant pas accommodé reçut en décembre 1680 l'autorisation d'acheter un autre terrain dans le vieux fossé de l'ancienne porte de Marvis (7) et le serment St-Sébastien demeura probablement à la rulette Roseau.

Docteur F. DESMONS.

(A suivre).

(1) *Reg.* 219, 171 R^o.

(2) *Reg.* 219, 212 V^o dernier §.

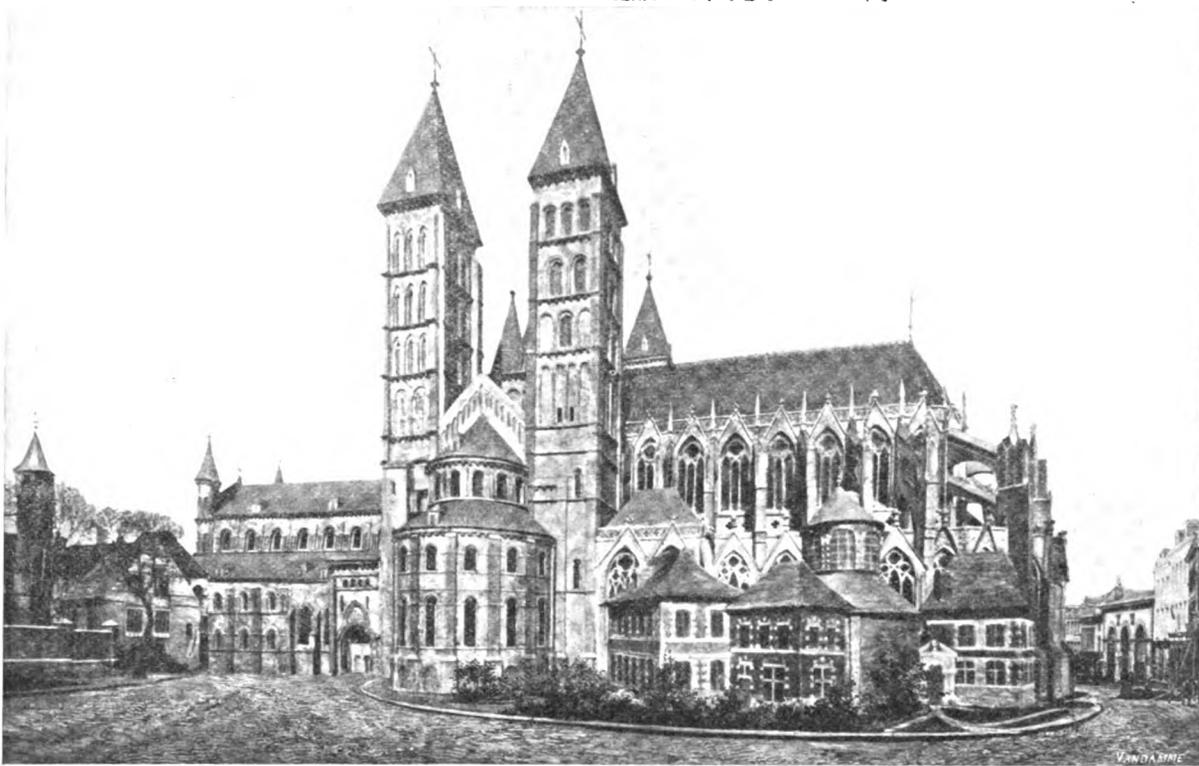
(3) *Reg.* 219, 238 V^o.

(4) *Reg.* 224, 32 R^o.

(5) *Ibid.*, 46 R^o.

(6) *Ibid.*, 100 R^o.

(7) Son jardin se trouvait rue Perdue en 1673. Cf. ARCH. DU CHAP., *Act. Capit.*, 9 août 1673.



Le Dégagement de la Cathédrale.

I

Peu de questions ont paru intéresser autant l'opinion publique que celle qui se pose actuellement au sujet du dégagement de notre cathédrale. Les travaux n'en sont pas encore totalement exécutés, que chacun se demande déjà si l'on n'ira pas plus loin, ... jusqu'au bout, si l'on ne fera pas le dégagement *intégral* comme on l'appelle généralement.

Le dégagement intégral! Question grosse d'imprévu, de surprises peut-être agréables ou d'amères désillusions. Jusqu'où faut-il aller? Où faut-il s'arrêter? C'est ce qu'archéologues et architectes se demandent sans pouvoir se mettre d'accord sur la meilleure solution à adopter.

« Je donnerais bien mille francs, disait dernièrement un de nos artistes tournaisiens les plus distingués, en montrant les quelques maisons qui cachent encore la cathédrale vers la rue de Paris,

je donnerais bien mille francs pour pouvoir démolir ces maisons et les rebâtir une heure après, et voir l'effet que produirait le dégagement complet de l'édifice. »

Ce désir, quoique semblant à première vue irréalisable, ne nous parut pas impossible à satisfaire par la photographie, et si les rayons X ne nous permettent pas encore de prendre la vue d'un monument à travers les maisons qui le masquent, il y avait moyen de tourner la difficulté et d'arriver à montrer notre splendide cathédrale telle qu'elle se révélerait à nos yeux, si tout d'un coup disparaissaient les maisons qui la cachent encore du côté du beffroi.

Il eût été bien long de faire un croquis assez fidèle pour donner avec une certitude mathématique l'impression que produirait notre basilique *intégralement* dégagée. Et comme il arrive souvent que des projets, présentés sous un aspect flatteur et supposés pris d'un point de vue *idéal*,

nous laissent des déceptions après leur exécution, nous rejetons ce procédé de démonstration peu probant et sujet à discussion, pour n'employer que des éléments réels, vus dans les conditions mêmes où ils se présentent à nous.

Nous avons eu recours dans ce but à la maquette de la cathédrale exécutée par M. Charles Vasseur avec un soin si minutieux et une précision si remarquable dans les détails. Après avoir pris différentes vues des maisons qui masquent la cathédrale rue de Paris et Marché aux Poteries, où l'on ne soupçonne la présence de l'édifice qu'en voyant la pointe de ses clochers dominant les toits des maisons voisines, nous avons placé notre chambre noire devant la maquette conservée au musée, dans des conditions identiques de point de vue, et les épreuves représentant cette pseudo cathédrale ont remplacé les maisons qui cachaient la véritable sur les vues faites d'après nature.

Nous donnons les deux principales vues prises de la rue de Paris, l'une au coin du Marché aux Poteries, l'autre en haut de la rue des Chapeliers, en regrettant de ne pouvoir, par la reproduction d'une maquette, exprimer toute la délicatesse et la vie de la nature.

Avant de donner une appréciation sur le changement d'aspect qu'entraînerait ce remaniement du quartier du Marché aux Poteries, nous devons expliquer par quelques considérations dont on nous pardonnera la sécheresse, comment ces vues, prises dans des conditions spéciales, et quoique *vraies* au point de vue de la perspective, doivent être examinées pour produire sur le spectateur l'impression qu'aurait donnée la nature elle-même, si ce spectateur s'était trouvé à l'endroit occupé par l'appareil photographique.

Faute de recul suffisant, force a été de prendre ce que l'on appelle en langage photographique une vue en *grand angle*, c'est-à-dire que pour faire voir sur cette vue toutes les parties du monument, l'appareil embrasse et reproduit sur la plaque des objets situés à droite et à gauche trop loin pour être aperçus par le spectateur sans détourner les yeux du centre de la vue.

Une reproduction de ce genre, bien que correcte en perspective, exige, pour produire sur l'œil l'effet de la nature, d'être regardée de très près ;

par exemple pour la vue donnant l'ensemble de la cathédrale, à une distance un peu moindre que la moitié de sa largeur.

Mais l'œil ne peut fixer une image à une distance de quelques centimètres, et comment alors juger de l'effet exact du tableau? On ne peut y arriver qu'en l'agrandissant par projection et en se plaçant toujours à une distance proportionnelle à sa dimension comme nous venons de le dire.

Voilà pourquoi ces vues, même en projection, ne peuvent être examinées correctement que d'un seul endroit déterminé, la perspective pour tous les autres spectateurs étant plus ou moins influencée par la distance plus ou moins grande qui les sépare de l'écran.

Mais alors quelle surprise et quel charme pour les privilégiés! Les distances se rétablissent, les proportions s'harmonisent, les détails se détachent, un relief saisissant apparaît : on se sent vivre au milieu du paysage reproduit comme si la nature était réellement devant les yeux ; la cathédrale semble grandir et se rapprocher tout à coup, en dominant de sa masse grandiose l'ensemble de la scène.

Nous n'avons pas été le seul à ressentir cette émouvante impression, et tous les artistes et personnes versées dans les questions d'architecture qui doutaient de l'effet magnifique que produirait le dégagement intégral, ou même le combattaient par crainte de voir se créer un vide dans ce quartier, en sont maintenant devenus, après avoir vu ces projections, les défenseurs les plus convaincus et les plus enthousiastes.

II

Après cet exposé destiné à mettre le lecteur à même d'interpréter les gravures qui accompagnent cette Note, nous en venons aux objections qu'on a faites ou qu'on pourrait soulever à l'encontre de notre manière de voir.

On a donc parlé du *vide* que produirait dans le quartier la disparition d'un grand nombre de maisons.

Cette objection est réfutée par ce que nous venons de dire ci-dessus ; l'impression de *vide* qui pouvait apparaître sur les vues mal examinées n'existera pas en réalité. Il suffit d'ailleurs de jeter

un regard sur le plan cadastral de la ville pour voir que ces maisons sont tout en façade et n'ont aucune profondeur. L'élargissement de la rue de Paris et du haut de la rue des Chapeliers ne laisserait jusqu'aux sacristies qu'un espace restreint que des plantations viendraient égayer.

Voyons maintenant si l'objection de *changement de caractère du quartier* paraît plus fondée.

Connaissez-vous les façades et l'ordonnance des divers bâtiments formant l'ensemble des sacristies? Car nous verrons bientôt que, même au point de vue pittoresque, elles devraient être conservées.

A la sacristie principale, la *rotonde* comme on l'appelle ordinairement, surmontée d'une lanterne légère au toit moyennageux orné d'élégants épis, viennent s'accoler dans un désordre charmant et en formant une ligne rompue des plus pittoresques, trois ou quatre bâtiments du plus pur style tournaisien et de caractère légèrement différent entre eux, ce qui exclut toute monotonie

Il faut avoir admiré dans le calme imposant qu'inspire la cathédrale qui le domine, cet antique bâtiment des archives capitulaires, si pittoresque d'aspect, si bien en rapport avec sa destination, il faut l'avoir vu de la cour intérieure tel qu'il pourrait être restauré au dehors pour se faire une idée de l'effet magnifique qu'il produirait. Ses fenêtres à petits carreaux, discrètement ouvertes derrière les barreaux protecteurs, sont encadrées de cet appareil de briques et pierres si élégant et tranquille dans sa simplicité; ses corniches débordantes soutenues par de belles consoles sculptées rappellent les toits en surplomb des maisons espagnoles. Ce type de constructions se généralisa à Tournai à la fin du XVII^e siècle, lorsque les grands travaux entrepris par Louis XIV

entraînèrent le remaniement de plusieurs quartiers de la ville et en particulier la création des quais; c'est l'un des plus caractéristiques de notre ancienne architecture tournaisienne.

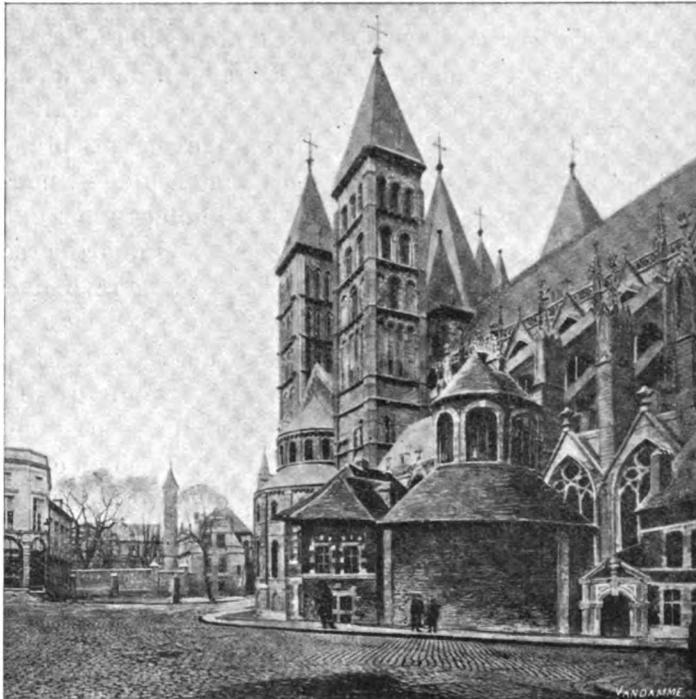
Et l'on prétendrait que les sacristies restaurées dans leur style changeraient le caractère *tournaisien* de ce quartier!

Nuiraient-elles à l'aspect du monument qu'elles encadrent?

Pas davantage. Qui dit *cadre* dit nécessairement *accessoire* du tableau, et *accessoire nécessaire*. Nous ne pourrions nous faire à l'idée de voir disparaître ces sacristies, alors que par leur caractère même elles sont si bien en rapport avec le monument dont elles dépendent et qu'elles feront valoir en conservant dans une note tranquille l'harmonie parfaite qui doit exister dans l'ensemble.

Un problème se pose au peintre qui vient de terminer une œuvre : c'est de trouver un cadre qui lui convienne, c'est-à-dire qui soit conçu de telle façon que, tout en contrastant avec l'œuvre, il ait cependant avec elle une certaine harmonie et, en l'isolant, n'attire

pas l'œil à son détriment. Nous pensons que pour la cathédrale ces conditions seraient le plus heureusement remplies par la restauration des anciennes sacristies : les tons éteints des vieilles briques et des pierres patinées, tout en rompant la monotonie de l'ensemble, s'accorderaient parfaitement avec le monument en colorant son cadre sans nuire à son aspect; et nous nous figurons difficilement que cet effet pourrait être obtenu avec des constructions d'aspect moderne, si bien conçues fussent-elles, dont la forme même et la destination adaptées aux nécessités de la vie contemporaine formeraient avec la cathédrale un



contraste choquant au préjudice du monument.

Autre objection : le point de vue de la rue de Paris serait trop élevé, c'est-à-dire que pour le spectateur placé dans cette rue la cathédrale paraîtrait encaissée et moins haute.

Ce point de vue permettrait au contraire, en dépit de notre petitesse, d'apprécier mieux toute la grandeur du monument en nous élevant vers ses sommets, en nous dégagant plus des impressions vulgaires de la rue, en réduisant même les proportions des constructions qui discrètement nous cachent une partie des beautés de l'édifice pour nous faire désirer le contempler dans toute sa splendeur.

Au lieu de cette vue d'une grandeur majestueuse qui s'offrirait tout d'un coup au promeneur venant de la rue de Paris, préférerait-on laisser subsister un rideau impénétrable de constructions la défendant aux regards comme un glacis de citadelle, dans sa froideur et sa sévérité ?

Les deux côtés de la cathédrale ont des aspects de caractère bien différent : celui de la *Place des Acacias* est plus sévère dans sa majesté ; l'autre, moins raide et plus riant, est mieux fait pour nous plaire. Dès le commencement de la matinée, le soleil abandonne le premier pour caresser le second et se jouer jusqu'à la fin du jour, dans les dentelles de pierre des balustrades et au travers des nombreux arceaux des contreforts dont il fait ressortir la délicatesse et la légèreté à côté de la masse imposante des tours. Ces jeux de lumière, secondés par l'élévation du point de vue, feront ressortir la richesse du trait. La monotonie de l'ensemble qui existe vers la *Place des Acacias* est au contraire, rompue de la façon la plus heureuse, du côté qui nous occupe, par la succession des constructions de caractère différent : derrière les sacristies, la chapelle du St-Sacrement forme une transition, un trait d'union pittoresque entre l'architecture élancée du chœur et les arcades romanes du transept.

Quoique amateur respectueux des choses du passé, nous ne pourrions davantage nous rendre à une autre raison invoquée contre le dégagement intégral, qu'au XVII^e siècle, des constructions auraient entouré en grande partie notre basilique.

Et plus anciennement ? Si nous consultons l'étude de Mgr Voisin sur le cloître et les alentours de la cathédrale, nous voyons que du côté sud,

à part la Monnaie du Chapitre, (dont les caves existaient encore sous une maison récemment démolie pour le dégagement), il n'y avait qu'un seul bâtiment devant la cathédrale du côté du beffroi, la maison dite de *la Licorne* qui occupait approximativement l'emplacement de celle de M. Define. Tout l'espace restant était occupé par le cimetière comme nous en voyons encore aujourd'hui des exemples en Angleterre.

Disons encore que tous les projets de reconstruction de maisons en retrait rue des Chapeliers ne feront qu'accentuer l'aspect d'étranglement du haut de cette rue. Le dégagement intégral permettrait au contraire de supprimer ce retrécissement dangereux pour la circulation, et l'utile serait ainsi joint à l'agréable.

Enfin, s'il faut que dans ce débat — dont le caractère semblerait devoir nous laisser planer bien au-dessus des préoccupations d'utilité purement matérielle —, nous soyons obligé d'examiner cette objection : que le dégagement intégral enlèverait au quartier son caractère commercial, nous pourrions répondre que la zone de l'activité commerciale ne sera qu'un peu reculée. Nous venons de voir que la facilité plus grande de communication entre le haut et le bas de la ville amènera plus de passage par cette voie améliorée comme on a déjà pu en juger par le commencement de dégagement qui a été fait.

Nous ne parlerons pas du côté financier de cette entreprise, n'ayant voulu examiner ici que les raisons d'art et de pittoresque qui militent en faveur du dégagement intégral de notre basilique.

Conclusion.

Le projet communément appelé le *dégagement intégral* l'emporte donc sur tous ceux dont les partisans se bornent à préconiser un dégagement partiel sans pouvoir se mettre d'accord sur la quantité d'immeubles à faire disparaître.

Peut-être n'est-il pas réalisable immédiatement. Mais au moins il ne faut pas qu'un empressement trop grand et une précipitation fébrile viennent compromettre prématurément une entreprise aussi sérieuse par un commencement d'exécution qu'il serait trop tard de regretter quand on aura pu comparer ce qu'il donne avec ce que le dégagement intégral aurait produit.

RENÉ DESCLÉE.

Les milices citoyennes de Tournai.

(Suite).

§ 4. LA CAMPAGNE DE 1831. MOBILISATION DU PREMIER BAN.

Le service réclamé de la garde civique, depuis quelque temps, devenait fort lourd, et se trouvait encore aggravé par la garde des prisonniers hollandais internés en notre ville. L'administration communale réclame, le 20 juin 1831, contre cet état de choses (Arch. mod. 1831. 2. n° 61); le colonel de la garde civique en fait autant, de son côté, auprès du commandant de place, et celui-ci lui annonce, le 23 juillet, que dans une huitaine de jours, la garde civique pourrait cesser son service à la caserne où étaient détenus les prisonniers hollandais. Le 27 juillet, il lui annonce que le lendemain, à midi, la troupe de ligne relèvera la garde civique occupant ce poste. (O. du J. 27 juillet 1831). L'armée elle-même s'efforça peu après de se soustraire à ce service, en demandant à l'administration communale que les prisonniers de guerre, soient internés à la prison dite des Carmes. (Arch. mod. 1831). Cette demande ne fut sans doute, pas accueillie, car plus tard nous retrouvons ces mêmes officiers, détenus à la caserne des Sept Fontaines. (*Feuille de Tournai*, 16 septembre 1831).

*
* *

La visite du Roi, Léopold I^{er}, à Tournai, fut annoncée pour le 10 août 1831, et aussitôt le lieutenant-colonel commandant prit des dispositions pour que la Garde, qui devait être passée en revue par le roi, fasse bonne figure. Les capitaines devaient exercer leurs compagnies, et veiller à ce que les uniformes des hommes soient en bon état, notamment à ce qu'ils aient les pompons réglementaires. Il annonce en même temps que le général Baron d'Hoogvorst a décidé que le haussecol serait la marque de service des officiers de la garde, et il les invite à s'en pourvoir au plus tôt. (O. J. 28 juillet). Il s'adresse aussi à l'administration communale pour qu'elle fournisse les objets

d'équipement qui pouvaient encore manquer à la garde, et notamment l'équipement du tambour major, savoir : deux épaulettes nid d'hirondelle bordées de galons aux trois couleurs et ornées d'une frange d'or, à grosse torsade; baudrier de maroquin rouge avec plaque en cuivre; colback noir surmonté d'un plumet rouge. (Arch. mod. 1831. 61). Enfin ayant reçu l'avis officiel de l'arrivée de S. M. pour le 10 août, il prescrit des exercices et des inspections préparatoires les 4, 7 et 8 de ce mois. (O. J. 2 août 1831).

La brusque attaque de la Hollande et la reprise des hostilités entre nos troupes et les siennes, le 1^{er} août, empêchèrent le roi de réaliser la visite projetée, et firent converger vers un autre but toute l'activité du commandant de la garde et tout le zèle de ses hommes, les préparatifs de guerre remplaçant aussitôt les préparatifs de fête!

Le 4 août 1831, le régiment de ligne qui tenait garnison en notre ville, partit pour le théâtre de la guerre; — il avait été précédé la veille par l'artillerie, — et la garde civique dut reprendre le service de garnison et remplacer l'armée à tous les postes. (*Feuille de Tournai*, 5 août).

Camarades, dit le lieutenant-colonel du Mortier, dans son ordre du jour du 5 août, l'armistice est rompu, la guerre est déclarée par le roi de Hollande.... M. le commandant de place en me chargeant de témoigner à la garde civique sa reconnaissance pour la manière généreuse dont elle a remplacé hier la troupe, m'a aussi annoncé que maintenant la place nous est entièrement confiée...

*
* *

On procéda en hâte à l'organisation du premier ban de la garde civique, qui avait été mobilisé. Déjà un arrêté du Régent, en date du 18 mars 1831, avait ordonné l'organisation du premier ban, dans la quinzaine de la publication de cet arrêté; un autre arrêté du 7 juin, ordonna la mobilisation du premier ban dans la province de

Hainaut. Les gardes qui font partie de ce premier ban, y est-il dit, seront mis à la disposition du ministre de la guerre, chargé de nous faire des propositions pour la nomination des officiers supérieurs qui doivent le commander, ainsi que pour celle de leurs états-majors.

Le 6 août, le commandant de la garde prescrit que tous les hommes composant le premier ban se réuniront, le 7, pour se former en compagnies, recevoir des armes et se tenir prêts à partir. Les compagnies de MM. Thiéry et Auverlot seront organisées en compagnies de tirailleurs; celles de MM. Bonduel et Landas le seront en chasseurs.

Afin d'armer aussi promptement que possible le premier ban, j'invite, et au besoin je requiers, dit le colonel, MM. les capitaines des bans sédentaires, de fournir chacun dix fusils à MM. les capitaines du premier ban.

A l'appel du premier ban, continue-t-il, se joint un appel volontaire adressé spécialement aux deuxième et troisième bans, mais qui, dans le fait, sera entendu par tous les braves capables de porter les armes; (il s'agit ici de la *légion nervienne*, alors en formation, et dont nous parlerons plus loin).

Il annonce enfin la constitution d'un comité pour l'organisation d'une souscription patriotique et la confection de charpie pour les blessés. (*Feuille de Tournai* du 7 août 1831) (1).

L'administration communale dans sa lettre du 7 août au commandant, lui annonce aussi que deux compagnies seront organisées en tirailleurs et deux en chasseurs, et lui demande quelle couleur de pompon il a adoptée pour chacune d'elles. (Arch. mod. 1831. n° 61).

Deux commissions, nommées par la régence, se réunissent le 8 août, pour entendre les demandes des gardes qui croient avoir droit à être habillés et équipés aux frais de la ville. Aussitôt cette besogne terminée, les blouses et les shakos qui sont en magasin seront envoyés aux capitaines des compagnies. Enfin l'administration, en vue de favoriser l'enrolement des volontaires, vote une somme de trois mille florins qui sera distribuée aux femmes et aux enfants de ceux qui

(1) Cet ordre du jour ne figure pas au cahier des ordres du jour que nous avons consulté.

répondront à l'appel qui leur est fait. (*Feuille de Tournai*, 9 août 1831).

Tout marche d'accord à Tournai, pour organiser le premier ban et les braves volontaires. Il paraît qu'avant la fin de la semaine il y aura un premier départ; on dit qu'au premier ban, aux volontaires-chasseurs et autres se joindront un détachement de la garde à cheval et de notre artillerie civique. Nous apprenons à l'instant même que plusieurs gardes-police et plusieurs pompiers se présentent pour prendre les armes.

Réné Landas est nommé en qualité de major du premier ban de la garde civique (1); Vandersteen, d'adjudant major; Quanonne, de quartier maître, Baùquelle, de chirurgien de bataillon et Landas (Léopold) de porte-drapeau (Ibid. 9 août). (2)

Le mercredi 10 août, le colonel passe la revue du premier ban de la garde civique du canton de Tournai. L'artillerie doit y paraître, ses pièces attelées. (Ibid.).

Le 8 août, le colonel, répondant à la lettre qu'il a reçue de l'administration communale, le 7, lui fait connaître que l'uniforme du premier ban est fixé comme suit : 1° tirailleurs portent aux deux extrémités du collet de la blouse une grenade en cuivre; deux épaulettes de laine rouge, la grenade, au lieu de la plaque sur le shako, pompon rouge sans aigrette ni flamme. 2° chasseurs portent aux deux extrémités du collet de la blouse un cor de chasse en cuivre; deux épaulettes dont le corps est rouge, la frange et le bourrelet vert, pompon vert sans aigrette ni flamme, le cor de chasse, au lieu de plaque, sur le shako. (Arch. mod. 1831, n° 61).

Cette description de l'uniforme n'est pas conforme à une belle lithographie en couleur, de Madou, intitulée *garde civique, 1^{er} ban, grenadier et chasseur*, non datée (du cabinet des estampes à la bibliothèque royale de Bruxelles).

(1) Landas P. F. J. né à Lille le 11 novembre 1791. Entre dans la marine française en 1805; nommé lieutenant-capitaine en 1811; se retire à Tournai en 1814. Nommé le 13 octobre 1831 major commandant le bataillon de la garde civique mobilisée (il semble d'après ce qui est dit plus haut, que cette date est inexacte), il se distingue devant Anvers. Le 17 mars 1836 il est promu lieutenant-colonel de la garde civique de Tournai — décoré de l'ordre de Léopold le 14 décembre 1840 (le livre d'or de l'ordre de Léopold) — on possède son portrait en uniforme, peint par Hess en 1833.

(2) Le 1^{er} août Bron-Lerat est nommé major en remplacement de B. du Mortier nommé colonel.

où l'on voit ces deux gardes du premier ban, portant la blouse, le pantalon et le ceinturon, comme tous les gardes civiques; le shako droit en toile cirée, avec plaque à baudrier surmontée d'un lion, et buffleteries en cuir noir, avec épinglette, — les épaulettes, les cors et grenades au collet sont conformes — le *volligieur* porte un cor, au lieu de plaque, au shako, et une aigrette verte.

Malgré ce qui a été dit plus haut, des soins de la Régence pour l'organisation du premier ban, il semble qu'elle n'y mit pas tout l'empressement que ses administrés attendaient d'elle, et on trouve trace d'un désaccord assez profond, entr'elle et le commandant de la garde, dans une lettre assez verte qu'il lui adresse le 7 août.

Une contestation relative aux objets d'habillement à fournir aux gardes nécessaires, s'est élevée, hier après midi, (10 août) entre la régence et un détachement du premier ban. Quelques désordres ont été commis et l'administration a dû céder aux moyens violents que ces hommes, égarés sans doute par un excès de zèle, ont employés pour l'y contraindre. (*Feuille de Tournai* 12 août).

L'hôtel de ville a été envahi par des gardes civiques, au milieu des chants, des cris et du tapage; des violences ont été exercées contre les magistrats communaux. Le colonel commandant la garde civique, du Mortier, le major Landas, et d'autres vinrent réclamer les blouses et shakos destinés aux gardes, les deux échevins présents durent leur remettre les 80 blouses et les shakos qu'ils avaient en magasin — ainsi s'exprime un projet de procès-verbal, conservé dans les archives modernes de la ville (1831 f. 61).

La *Feuille de Tournai* du 14 août, publie une longue lettre portant une relation très circonstanciée de ces troubles qui ont revêtu une certaine gravité. Nous croyons intéressant de la reproduire ici :

Monsieur l'Editeur.

Mû par le désir d'éclairer l'opinion publique sur les événements qui se sont passés à l'hôtel de ville, le 10 de ce mois, j'ai recueilli des renseignements dont je garantis l'exactitude et je viens vous les communiquer en vous priant de les faire connaître par la voie de l'insertion dans votre feuille. Avant que le premier ban de la garde civique fut mis en activité, l'administration de la ville, d'accord

avec les chefs de cette garde, avait fait confectionner 200 blouses, destinées à l'équipement des hommes qui n'avaient pas le moyen de s'habiller à leurs frais.

Ces blouses ont été achevées et délivrées à l'administration le samedi 6 de ce mois, et le commandant de la garde en a été prévenu.

Le lendemain dimanche, le commandant ayant reçu l'ordre de mettre en activité le 1^{er} ban, il fut convenu que les 200 blouses seraient remises aux gardes de ce ban qui pouvaient y avoir droit; et l'administration fit aussitôt commander cent nouvelles blouses et 300 shakos qui devaient être livrés en grande partie le lendemain, et le reste le mardi.

Le Conseil de régence fut convoqué pour le lundi 8 à 7 heures du matin, à l'effet de délibérer et décider sur la délivrance aux gardes, en exécution de l'article 55 du décret du 31 décembre 1830 ainsi conçu : les gardes s'habillent à leurs frais. Ceux qui n'ont pas le moyen de s'équiper le sont aux frais de la commune, par décision du conseil communal.

De son côté le commandant de la garde fit convoquer le conseil communal pour le même jour, 8 août, à 8 heures du matin afin de prononcer sur les exemptions et remplacements.

Le 8 août vers 9 1/2 heures, la séance du conseil communal et la séance du conseil de régence furent ouvertes. Le conseil communal ne put terminer ses opérations le même jour, il les continua le lendemain 9, et elles ne furent pas encore entièrement terminées ce jour là. Le conseil de régence approuva la disposition prise la veille par les bourgmestre et échevins portant que deux commissions prises dans son sein entendraient le même jour 8 à 10 heures du matin et à midi, les gardes qui croiraient avoir droit à l'habillement. Ces deux commissions ont été assemblées séparément; dans l'une 34 gardes se présentèrent pour réclamer l'équipement, et dans l'autre 7 gardes seulement comparurent.

Les choses étaient en cet état lorsque le 10 vers 4 heures et demie après midi, le commandant de la garde civique, le commandant du premier ban et plusieurs officiers se rendirent au salon du collège de régence et demandèrent aux deux échevins présents la délivrance immédiate des blouses et des shakos. Ceux-ci ayant répondu qu'il n'était pas en leur pouvoir de les délivrer, surtout que les contrôles n'étaient pas arrêtés, et le nombre d'hommes ayant droit à l'habillement constaté; on leur déclara que les gardes sauraient bien les contraindre à le faire. Peu de temps après, environ 150 hommes armés se dirigèrent vers l'hôtel de ville, en chantant et en criant, et en forcèrent l'entrée.

Après une discussion très vive tous les officiers se retirèrent, quoique requis par les deux échevins d'employer leur autorité pour faire évacuer par les hommes armés, le vestibule dont ils avaient pris possession.

Environ un quart d'heure après leur départ, les deux échevins parvinrent à faire entendre à ces hommes qu'il ne pouvait être fait droit à leur demande, sur le champ,

puisque le conseil de régence seul, avait qualité pour y statuer, suivant l'article 55 du décret; et sur l'assurance que le conseil était convoqué pour le lendemain à 9 heures du matin, ils sortirent de l'hôtel de ville et se rendirent sur la grand'place où leurs commandants étaient réunis. Bientôt après ils revinrent, toujours en chantant et en criant; ils s'emparèrent de nouveau de l'hôtel de ville, causèrent les plus grands désordres et furent sourds à toutes les représentations soit des deux échevins, soit du commandant de la place et du procureur du roi qui étaient survenus. Ce n'est que vers 7 1/2 heures que le Bourgmestre arriva à l'hôtel de ville, d'accord avec ses collègues, et en cédant à la violence, fit délivrer les blouses et les shakos au nombre de 240.

Ainsi des hommes de la garde civique, institués pour protéger et défendre les personnes et les propriétés, ont outragé les magistrats, causé des désordres, le trouble et le scandale. Environ 150 hommes armés ont remporté une victoire éclatante sur deux échevins sans armes, n'ayant d'autre défense que leur raison et leur fermeté. Et cependant j'ai entendu faire l'apologie de la conduite de ces gardes civiques qui n'ont pu être poussés que par une impulsion étrangère; j'ai lu une relation des faits entièrement dénaturés, et à la suite de cette relation, un témoignage de satisfaction et de gratitude. Maintenant que l'on juge de sang froid, si les échevins non autorisés à la remise des blouses et shakos, ont fait ou non leur devoir en la refusant; si les officiers de la garde civique en laissant l'hôtel de ville entre les mains d'hommes armés exaspérés contre les magistrats, ont fait leur devoir.

Je termine par une réflexion : les blouses et les shakos, au dire des officiers, étaient indispensablement nécessaires le même jour 10 août, pour le départ de la garde civique; et cette garde est restée tranquillement dans ses foyers, le 11, le 12 et le 13. Toutes les opérations du conseil communal ne sont pas terminées; et les chefs eux-mêmes ne savent pas quel est le nombre précis d'hommes dont sont composées les compagnies.

(Feuille de Tournai 14 août 1831).

Le conflit fut soumis, par les officiers de la garde civique, au ministre de l'intérieur et au gouverneur du Hainaut; (Ibid. 17 août 1831) le colonel, de son côté, saisit le ministre de la guerre de la difficulté, et en même temps le rédacteur du *Courrier de l'Escaut*, Blanquart qui avait rapporté dans ces colonnes les événements du 10 août, en insinuant que la régence était orangiste, et mettait des bâtons dans les roues, pour empêcher ou retarder la mobilisation de la garde civique, fut poursuivi de ce chef devant les assises. (1) (Arch. mod. 1831 f. 61).

(1) Blanquart fut acquitté, parce qu'il ne fut pas établi qu'il était l'auteur de l'article incriminé.

Enfin le départ du premier ban fut annoncé pour le 14 août à 7 heures du matin, et la veille il fut passé en revue, au local des *Célestines*. (O. J. 12 août 1831)

Un premier détachement de la *légion nervienne*, l'avait précédé, le 10 août; un second détachement du même corps, parti le 15 août.

« Le premier ban, (fort de quatre cents hommes, » est-il dit ailleurs, et commandé par le major » Landas) ainsi que deux pièces de campagne, » conduites par les artilleurs volontaires, sont » partis dimanche dernier (14 août) vers 3 heures » de relevée, le commandant de place, le colonel- » commandant la garde civique, un nombreux » détachement de cette garde à pied et à cheval, » avec la musique en tête, et une foule considé- » rable d'habitants, ont accompagné à une assez » grande distance hors de la ville, nos soldats » citoyens, qui, par leurs chants, exprimèrent » leur noble enthousiasme. Ce bataillon s'est » rendu à Ath où il a séjourné, pour donner le » temps de rejoindre, un petit nombre des retar- » dataires, que des causes, sans doute majeures, » avaient momentanément, tenu éloignés des » rangs; ils sont belges, ils sont tournaisiens; » ils suivront le chemin de l'honneur et leurs noms » ne seront signalés qu'à la reconnaissance géné- » rale, si l'occasion les met à même de prouver » leur valeur et leur discipline. (*Feuille de Tour- » nai* 17 août 1831).

Nos gardes du premier ban arrivèrent à Bruxelles le 16 août à 7 heures du soir (Ibid. 19 août).

* * *

Le 9 août 1831 vit les premières troupes françaises, envoyées au secours de notre pays, traverser Tournai.

Le commandant de place, le colonel de la garde civique, des officiers et un grand nombre de citoyens, se portèrent à leur rencontre, et lorsque le premier corps fit son entrée en ville, il était précédé du commandant de place Deleplanque, portant le drapeau français tandis que le général français Hanrion, portait un drapeau belge, les troupes comprenaient deux bataillons du 38^e, deux du 19^e, trois escadrons de cuirassiers et une compagnie de sapeurs-mineurs.

Elles furent logées chez les habitants, le lendemain elles se dirigèrent sur Ath, et furent suivies par d'autres corps, qui pendant 8 jours se succédèrent dans notre ville, où elles ne firent que passer. Un bataillon français avait été désigné pour tenir garnison Tournai et y faire le service de la place, le 29 août; ce jour là il y eut encore un grand passage de troupes et 60 gendarmes. On annonça que le 4^e régiment de chasseurs à cheval français allait venir à Tournai, pour y rester en garnison, et on annonça de même, pour le 2 mai, l'arrivée de deux bataillons du 19^e de ligne français. En effet ces deux bataillons formant un total de 1600 hommes, arrivèrent au jour dit, en notre ville, et furent logés chez les habitants. (1)

Le même jour, le 1^{er} régiment des chasseurs à cheval belges partit pour Gand, et fut remplacé à Tournai par deux escadrons du 1^{er} régiment des cuirassiers, les autres escadrons de ce régiment vinrent les rejoindre en septembre.

Le 4 septembre, il y eut sur la grand'place, une revue des troupes françaises, qui dura de midi à 1 1/2 heure, et le lendemain le quartier-général du général Hulot, fut transféré à Tournai.

(1) Les pompiers protestèrent contre l'obligation de loger des soldats, obligation dont ils étaient exempts en vertu de leur règlement.

La plupart des troupes françaises étaient rentrées en France, et un petit nombre seulement tenaient encore garnison dans notre pays; on ne savait combien de temps pouvait durer cette occupation.

Dans l'entretemps la garnison française et la garnison belge fraternisaient et faisaient ensemble leurs exercices.

Le 18 septembre, les officiers belges et les habitants offrirent aux officiers français, de résidence en cette ville, un bal par souscription. Il est très animé, et, commencé à 8 1/2 heures du soir, il se prolonge jusque 3 heures du matin.

Un ordre du maréchal Gérard prescrit aux troupes françaises d'évacuer la Belgique le 20 septembre.

Le 25 septembre à 11 heures, a lieu sur la grand'place une revue du 19^e de ligne français, la revue est suivie d'un concert au parc, par la musique de ce régiment; et le 30 septembre, il quitte la ville, pour rentrer en France, escorté, comme à l'arrivée des Français, par le commandant de place et un grand nombre d'habitants (*la Feuille de Tournai*, passim).

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre).

Le Dégagement de la Cathédrale.

Nous avons pensé rendre compte de l'intéressante conférence que M. Soil de Moriamé a faite dernièrement en la Salle des Concerts, sur le dégagement de notre cathédrale. Mais comme un compte-rendu est souvent incolore et manque parfois d'exactitude, nous avons prié M. Soil de

Moriamé de défendre ici-même, en mai prochain, ses préférences quant au dégagement de notre basilique, c'est-à-dire le dégagement partiel. De cette façon, les lecteurs de la *Revue Tournaisienne* pourront se faire une opinion raisonnée sur le projet qu'il conviendrait d'adopter. A. H.

L'Art et la Révolution française à Tournai.

LES TABLEAUX.



Intérieur de la Cathédrale d'Anvers (Pieter Neefs).

Quelques mots de préambule! Nous commencerons notre rapide étude par un très succinct historique de vols d'œuvres d'art, lesquelles constituent maintenant une des richesses du musée impérial de Vienne. Pourquoi? C'est que pour nous, il y a un rapprochement naturel qui s'impose entre la conduite indigne de notre souverain légitime, Joseph II, et celle de la République française issue de la Révolution. Non point que nous prétendions faire absoudre les Républicains de leurs blâmables spoliations, — le vol ne s'explique ni s'excuse par le vol —, mais les Français trouvèrent en Joseph II, à cet égard, un parfait modèle; ils s'y conformèrent servilement. Et pourquoi, avouons-le, la République se serait-elle embarrassée d'un gênant scrupule, quoiqu'elle puisse pour sa décharge invoquer le but à atteindre (1), quand l'empereur Joseph II, dix ou vingt ans avant elle, sans autre dessein avoué qu'une égoïste et solitaire satisfaction esthétique, s'était permis de dépouiller certains de nos couvents ou de nos monastères de leurs purs chefs-d'œuvre artistiques? Si en toute chose il faut

(1) On sait que la France recherchait avant tout la moralisation des masses par l'Art et qu'elle prétendait y parvenir par la création dans les grands centres de son propre territoire et dans ceux que lui avait adjoints la conquête, de vastes et riches musées publics. C'est ainsi qu'un musée fut créé de fait à Bruxelles, en 1795.

considérer la fin, considérons-là ici, et n'oublions pas que des œuvres volées par les Français et transportées à Paris, beaucoup ont repris grâce à la défaite finale de la France. le chemin de notre pays, tandis que le musée des Habsbourg recèle encore impudemment celles que nous a dérobées l'impérial Joseph II.

*
* *

I. — LES VOLS.

En 1773, au moment de leur suppression par le fils de Marie-Thérèse, les Jésuites possédaient en nos pays de belles et remarquables productions de nos artistes; tableaux, marbres, gravures, manuscrits à enluminures formaient des collections d'une importance fort inégale, sans doute, mais leur valeur vénale n'en fut pas moins estimée à 118,000 florins par l'expert du Mesnil (1).

Ces objets d'art furent transportés à Bruxelles,

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. 46, p. 141.

à Anvers, ou à Gand (1) et c'est là qu'en 1776, Joseph Rosa, directeur du musée de Vienne et délégué du Gouvernement autrichien, vint préalablement à toute mise en vente, faire une sélection de tout ce qui pouvait flatter le sens esthétique ou amuser l'ennui de son empereur.

Trois Rubens, quatre Gérard Seghers, un Van Dyck, bref trente-deux chefs-d'œuvre de nos artistes nationaux émigrèrent du même coup en Autriche (2).

Ce n'était qu'un commencement!

Le 17 mars 1783, Joseph II supprima derechef dans les Pays-Bas autrichiens 162 couvents, abbayes et prieurés qu'il qualifie « d'inutiles » dans son décret.

Tout leur avoir, meubles et immeubles, échut à l'Etat. Le domaine public s'enrichit des dépouilles des moines et des religieux et déjà il s'appretait à faire vendre aux enchères les *vingt-deux mille* tableaux dont il s'était arbitrairement rendu maître, quand l'empereur intervint à nouveau et réclama sa part. Les plus beaux et les plus célèbres de ces tableaux, des Van Eyck, des Van der Goes, des Jordaens, des Rubens et d'autres allèrent tôt rejoindre à Vienne, ceux que Rosa y avait précédemment envoyés. Dérision amère, on fit même supporter par notre Trésor national les frais d'emballage, et ils se montèrent à plus de 3000 florins.

Quant aux autres œuvres d'art des couvents supprimés, elles furent exposées en vente publique et voilà comment s'éparpillèrent en maints endroits les François Lucas, les Ladam, les Janssens, les Bakerel que possédaient les Croisiers, les Filles-Dieu, les Clairisses et autres maisons conventuelles de notre ville (3).

La monarchie autrichienne préludait admirablement aux vols de la République française.

*
*
*

En 1792, le 6 novembre, la victoire de Dumouriez à Jemmappes donna la Belgique à la

France jusqu'à la défaite de Nerwinden (mars 1793). Chassés de notre pays en 1793, les Français y revinrent bientôt et Jourdan, le jour de Fleurus (26 juin 1794), leur en assura à nouveau la possession.

Dès la première conquête de la Belgique, nos objets d'art ne furent point épargnés, surtout ceux en métaux précieux. Le 21 novembre 1792, les citoyens Longueville, marchand de vins, et Jacques Lefebvre, fabricant de tapis, comme preuve du « civisme républicain » de la population, purent encore offrir à la Convention nationale, au nom de l'Administration communale, le double aigle en cuivre doré qui surmontait le beffroi (1); au commencement de mars 1793, au contraire, des Commissaires du Gouvernement français procédèrent purement et simplement « à l'enlèvement des argenteries » de la cathédrale qu'on n'avait pu cacher à temps.

Après la seconde invasion, après Fleurus, ce fut pis. Nos provinces furent livrées à un pillage scandaleux.

Nous n'entreprendrons point d'énumérer ici les lois et arrêtés sur lesquels le Comité de Salut public, la Convention nationale et autres émanation du « Peuple souverain » étayèrent leur conduite; cela serait superflu, ne trouve-t-on pas dans la jurisprudence révolutionnaire de quoi justifier les plus arbitraires spoliations? Mais nous n'étonnerons personne en affirmant que Tournai ne fut pas ménagé. Et pourquoi d'ailleurs l'aurait-on fait? Cette ville épiscopale, en possession de nombreuses et opulentes abbayes, de vieilles et luxueuses églises, ne devait-elle pas au contraire, tenter l'avidité insatiable des rapaces Sans-Culottes?

L'église de la célèbre abbaye de Saint-Martin entre autres, étalait avec ostentation une magnificence trop orgueilleuse pour un lieu de dévotion! En ce superbe édifice bâti en 1671 — Louis XIV en avait posé la première pierre — les marbres les plus rares mêlaient leur froide beauté aux tons chauds des métaux précieux. Wallons et Flamands, sculpteurs, peintres et orfèvres y confondaient en une harmonie grandiose et sublime

(1) Cet aigle fut longtemps conservé dans la galerie des Tuileries à Paris; en 1812, il se trouvait déposé dans un magasin dit les *Petites écuries du Roi*, faubourg de Saint-Denis.

(1) C'est à Gand que furent transférées les œuvres du couvent des Jésuites de notre ville.

(2) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. 43, p. 153. Nous résumons d'ailleurs le travail qu'a publié là feu Piot.

(3) Voir au sujet des œuvres d'art des couvents le *Calendrier de Tournay pour l'année 1775*. (Bibliothèque communale de Tournai).

leurs plus belles conceptions et avaient fait de ce temple catholique une pure merveille, un centre unique d'émotion artistique, sinon d'édification religieuse.

Plus de cinquante œuvres de nos peintres — et ils se nommaient Rubens, Jordaens, Van Dyck, etc. — ornaient les autels, les basses-nefs

n'en dirons rien : elle n'entre point dans le cadre étroit de cette étude.

Ce fut naturellement par les deux principaux établissements religieux de Tournai, la cathédrale et l'abbaye de Saint-Martin que les Commissaires français commencèrent leur œuvre de dévastation.

En 1793, on le sait, seuls les objets en métal



Adoration des Mages (Rubens).

et les dessus de porte de cette église, tandis que l'abbé possédait une précieuse galerie de tableaux où s'accordaient qualité et quantité (1). Quant à la bibliothèque de l'abbaye, bibliothèque riche en livres rares et en manuscrits à miniatures, nous

(1) Qu'on ne croie pas à une pure phraséologie de notre part. Nous renvoyons le lecteur incrédule au *Calendrier de Tournay pour l'année 1775*, pp. 17 à 29.

précieux avaient excité les convoitises de la République; par après, ce furent toutes les productions de l'art et de la science.

Le 26 août 1794, le représentant du peuple Laurent se rendit à la cathédrale et à l'abbaye et y prit note des nombreux tableaux et des rares manuscrits qui s'y trouvaient.

Le lendemain, 175 précieux ouvrages de ces

établissement prirent la route de Paris, en même temps qu'un admirable tableau de Rubens volé au couvent des Capucins, *L'Adoration des Mages*, sujet dont le faste et la variété ont si souvent inspiré le grand peintre anversois. Ici une foule pittoresquement bigarrée et agissante, se déroule en serpentant, penchée sur un escalier de bois, jusqu'aux pieds de la Vierge. L'enfant Jésus pose sa main sur la tête d'un roi mage, vêtu d'un manteau jaune à col d'hermine. Le second roi mage, vêtu de rouge, accompagné d'un enfant qui porte une urne, et le troisième, le roi-nègre, coiffé d'un turban blanc, se penchent sur le groupe rayonnant dans une adoration joyeuse et recueillie. Des esclaves noirs élèvent des torches, illuminent la palpitante obscurité des fonds. En haut, courbés sur la balustrade, des vieillards à barbe blanche, des prêtres, des marchands, observent, discutent, prient. Un homme en armure, au visage ardent, tout envahi par sa chevelure noire, s'adosse en gesticulant contre la rampe de bois. Quelle est cette féerie? De quelle naissance s'agit-il, précieuse, prometteuse, conciliatrice? Cette *Adoration des Mages* est belle comme une fable antique, touchante et grandiose comme une page d'histoire. Ces hommes et ces femmes vivent d'une vie généreuse et magnifique. La foule qui fait craquer l'escalier rustique est poussée par l'instinct de savoir, inspirée dans ses gestes et dans son expression par un esprit ardent et réfléchi. Ainsi M. Gustave Geffroy décrit l'œuvre d'art qu'on nous volait (1).

Quatre jours après, le 31 août, deux nouveaux Rubens de la Cathédrale, *Le Purgatoire* et *Le Triomphe de Juda Machabée sur Nicanor* subirent semblable sort.

Le 19 septembre 1795 — près d'un an après — l'abbaye de Saint-Martin eut son tour. Ce jour-là l'abbé reçut d'un certain Pierre Tinot se disant membre de l'agence établie pour les subsistances près des armées du Nord et des Ardennes, cette lettre esquisse de politesse et grosse de menaces :

Au supérieur de Saint-Martin,

Je vous prévient, Monsieur l'abbé, que je ferai enlever du cabinet de tableaux, qui est dans votre maison, les tableaux suivants :

(1) GUSTAVE GEFFROY. Les Musées d'Europe. — La Belgique. Paris, Per Lamm, p. 35.

Un tableau de Teniers représentant la Tentation d'Antoine (*sic*).

Idem, représentant un homme assis et une femme debout tenant un balay;

Trois tableaux de Petersnef (Pierre Neefs), dont deux représentant l'intérieur de la cathédrale d'Anvers;

Un tableau de Braurt (Brauwer), représentant des buveurs;

Un tableau, maître inconnu, représentant La Place de porte du Peuple à Rome;

Deux tableaux de Breuget (Breugel de Velours), représentant des paysages avec figures;

Plusieurs autres, dont les noms et sujets me sont échappés, mais qui seront désignés au procès-verbal qui en sera dressé.

Je suis autorisé par le Comité de Salut public et par les Représentans du Peuple à requérir les autorités civiles et militaires des lieux où se font ces enlèvements; mais, comme je sais que vous avez une juridiction à part, je serai accompagné du commissaire des guerres.

Je ferai cet enlèvement vers trois heures après-midi. Je vous engage à ce que les portes me soient ouvertes à cet heure.

TINOT.

L'abbé ne se refusa nullement à ouvrir les portes de son monastère et en brumaire, an III, le 16, ce même Tinot qu'accompagnaient deux administrateurs municipaux, Van Rode et Chafaux, signa le procès-verbal d'enlèvement des tableaux par lui précédemment désignés. Il y ajouta toutefois deux paysages du peintre bruxellois Schoevaerdt et un Jordaens, *Saint Martin exorcisant un possédé*.

Après des Rubens, un Jacques Jordaens, après le maître, l'élève, c'était complet. Sans doute, il ne faut point se laisser fasciner par la magie de noms devenus illustres. Tout ce que produit le génie n'est pas forcément un chef-d'œuvre; les artistes comme les autres hommes ont des moments de faiblesse; Rubens comme Raphaël, Michel-Ange et en particulier Jordaens en eurent. Mais si M. Buschmann peut dire qu'il n'éprouve pour le *Saint Martin* qu'une admiration très relative; s'il peut même prétendre que ce tableau n'a jamais appartenu aux meilleures œuvres du maître, (1) les musées royaux de Bruxelles ne sont pas moins heureux de posséder ce Jordaens qui n'eut pas déparé nos temples ou notre musée communal. *Habent sua fata... tabulae!* Et d'ailleurs les avis diffèrent. M. Fierens-Gevaert, cri-

(1) BUSCHMANN : Jacques Jordaens et son œuvre. Bruxelles, 1905, p. 92.

tique très avisé et professeur d'art à l'Université de Liège, ne trouve-t il pas que « la maîtrise du peintre s'affirme définitivement dans le *Saint-Martin* ».

manière de conduire sans choc l'œil du spectateur tour à tour sur les muscles des athlètes rougeauds qui maîtrisent le démoniaque, sur les brocards du saint, sur le grand tapis oriental qui empourpre



Saint Martin exorcisant un possédé. (Jordaens).

Regardez, écrit-il, ce saint Martin mitré, avec sa chape pesante aux superbes cassures, puis ce possédé, les réminiscences de Rubens ne sont point entièrement bannies! Mais le coloris de Jordaens découvre son individualité dans la

le balcon — admirable tache qui tout à la fois crève et renforce la toile, — sur la houppelande qui enveloppe le proconsul d'écarlate sombre, sur le perroquet que nous retrouverons souvent et qu'un serviteur maure tient au point. Le rouge

circule partout comme une flamme, un rouge nuancé, calculé, interprété; si Rubens peignait avec du sang, Jordaens peignait avec du feu. (1)

Les autres églises et maisons conventuelles de Tournai subirent aussi des vols; mais là les pertes sont moins regrettables; il ne s'y trouvait que des copies ou des tableaux de peintres généralement peu estimés.

Donc, en une année, quatorze toiles dont trois Rubens et un Jordaens avaient pris le chemin de l'exil et quitté notre ville.

II. — LES RESTITUTIONS.

Que sont devenues ces toiles? Où se trouvent-elles à cette heure?

Leur destinée fut différente; nous ne la connaissons que pour quelques-unes d'entre elles. En 1795, la République française créa à Bruxelles un musée national; c'était le seul pour la Belgique. Boschaert en fut le directeur. Il intrigua près du gouvernement français et si bien, qu'en 1802, il obtint un lot de quarante tableaux pour son musée. Parmi eux six seulement provenaient de vols antérieurement faits en Belgique; l'*Adoration des Mages* était du nombre.

Par décret du 15 février 1811, trente-un nouveaux tableaux furent remis au musée de Bruxelles. Quatre seulement avaient été dérobés à notre pays et un seul à Tournai, le *Saint Martin* de Jordaens (2).

1815! Waterloo! L'agonie de l'Empire, et l'occupation de Paris par les Alliés!

Sans aucune perte de temps, ceux-ci réclament la restitution des tableaux, marbres et bronzes conquis par les armées françaises, dit, oh! ironie des mots, M. Henry Houssayes.

La France regimbe; elle se rebiffe. Talleyrand refuse, discute, quand Blücher, lassé, vint à la tête d'un piquet de 25 hommes occuper le Louvre

et s'emparer des objets d'art enlevés à la Prusse.

La Hollande, les petits souverains d'Allemagne et d'Italie, le Saint-Siège, tous vinrent à la curée.

Le 19 septembre, à six heures du matin, selon Henry Houssaye (2), les commissaires hollandais entrèrent au Louvre sous la conduite du colonel Freetmantle, aide de camp de Wellington. Les grandes échelles avaient été cachées; dans tout le quartier, on ne trouva ni un portefaix, ni un ouvrier qui consentit à descendre et à emballer les tableaux. Des soldats anglais furent commandés de corvée et l'on emprunta de forces les échelles d'un baladin qui faisait travailler des singes savants sur la place de Marengo. L'opération dura jusqu'à la fin de septembre, car les Hollandais nantis, les Allemands et les Italiens se présentèrent...

De ce nantissement des Hollandais, la Belgique récupéra entre autres *Le Purgatoire*, par Rubens: des anges retirent des malheureux condamnés du milieu des flammes et les conduisent dans le Paradis, figuré par un palais, image de la Jérusalem céleste; dans le haut, le Père éternel est assis sur les nuages, portant d'une main le globe et de l'autre le sceptre, signe de la puissance; le Christ est à ses côtés, et la Vierge l'implore pour ceux que sa justice détient (1).

Ce tableau se trouve actuellement en notre cathédrale, dans la chapelle saint Louis, si nous ne nous trompons; voici comment il revint à Tournai.

Après la rafle que les Hollandais avaient faite au Louvre, il fut dirigé sur Gand. Mais le 11 avril 1816, le sous-intendant de l'arrondissement de Tournai informa le maire de notre ville, Ch. de Rasse, que « le tableau représentant le *Purgatoire* était mis à la disposition de M. le Gouverneur de la province de Hainaut pour être replacé dans l'église cathédrale ». Le 10 mai 1816, l'Administration communale de Gand en fit la remise à l'édilité tournaissienne.

Malheureusement, cette œuvre de Rubens qui en 1765, avait déjà subi de malencontreux repeints,

(2) HENRY HOUSSAYE: 1815. La seconde abdication. La Terreur blanche, Paris 1905, p. 540.†

(1) LE MAISTRE D'ANSTAIN: Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai, T. 1^{er}, p. 383. — Nous n'avons pu nous procurer une photographie de ce tableau; il est d'ailleurs trop mal éclairé pour pouvoir en prendre une.

(1) FIERENS-GEVAERT: Jordaens, Paris, Laurens, p. 47. — Le *Saint Martin* avait été peint en 1630 pour l'abbaye bénédictine de Tournai; il fut en 1741 ou 1742, rentoilé et agrandi de 3 ou 4 pieds. « Le maître qui a fait ce morceau d'architecture a parfaitement réussi quand au lieu; mais il s'est trompé dans la perspective aérienne. Ceux qui n'ont aucune connaissance des Tableaux persuadent au public que cette pièce est gâtée: cependant ce qu'on y a ajouté est selon les règles de l'architecture... (Calendrier de Tournai, pour l'année 1775, pp. 19-20).

(2) CH. PIOR: Rapport sur les tableaux enlevés à la Belgique en 1794 et restitués en 1815, pp. 64-68.

revint en notre ville en fort piteux état. La peinture, écrit au maire de Rasse sous la date du 11 mai 1816, le directeur de l'académie de Gand, Van Huffel, la peinture dans plusieurs endroits est plus ou moins écaillée et est menacée d'une destruction totale.

Actuellement en effet le *Purgatoire* violemment poussé au noir, n'a plus que l'apparence d'une ruine. N'était la rutilance des chairs rubéniennes qui çà et là éclate encore en triomphante fanfare, on hésiterait devant ces misérables restes à se croire en face d'une œuvre jadis belle du grand peintre d'Anvers.

L'*Adoration* et le *Saint Martin*, maintenant propriétés de l'Etat belge, ornent les musées royaux de Bruxelles. En 1842, à la suite d'une proposition faite le 16 avril par M. du Bus, au Conseil communal, notre Administration réclama du gouvernement la rétrocession de ces deux toiles. Mais cette réclamation n'eut pas plus de succès que celles introduites dans le même but en 1819 et en 1823 : elle resta sans suite.

Quant au *Triomphe de Judas Machabée*, il est au musée de Nantes et à jamais perdu pour nous.

En résumé, des œuvres de Rubens et de Jordaens que nous avait enlevées la Révolution, deux sont à Bruxelles, une à Nantes et une seule — la plus détériorée —, à Tournai.

III. — LES EPAVES.

Si nous n'avons pas à déplorer la perte de plus d'œuvres d'art, cela n'a point dépendu de la France républicaine. La République, on l'a vu, ne s'était point seulement rendue maîtresse de toiles de peintres les plus réputés, elle avait aussi fait une rafle dans la galerie de l'abbé de Saint Martin; nous ne connaissons pas à l'heure présente l'endroit où gisent les 12 tableaux volés par Tinet, excepté peut-être pour un seul. Tinet avait entre autres envoyé à Paris un *Intérieur de la cathédrale d'Anvers* par Pieter Neefs, « œuvre d'observation exacte et de groupements pittoresque dans la distribution des petits personnages ». (1) Cet *Intérieur*, nous avons tout lieu de le croire au musée royal de Bruxelles. Il y a en effet en ce même musée et du même peintre, un admirable *Intérieur*

(1) Gustave GEFROY, op. cit. p. 44.

de la même cathédrale qui fut acheté en 1856, pour 3500 francs à la vente Favart à Paris (1). Pourquoi ne serait-ce point celui qui se trouvait antérieurement à Saint-Martin de Tournai? Car comment expliquer que le même artiste aurait perdu son temps à faire une réplique d'une de ses œuvres? Nous livrons cette hypothèse pour ce qu'elle vaut; elle nous paraît plausible; nous laissons à d'autres de la prouver ou de l'infirmer.

Mais actuellement, à Tournai même, on retrouve disséminées çà et là, quantité de peintures qui constituaient la belle galerie de l'abbé de Saint Martin, Tinet et dont nous n'avons pas jusqu'ici parlé. Comment cela a-t-il pu se faire; la République s'en était cependant emparée? En voici, croyons nous, une explication.

Par la mise à exécution des lois et décrets des 24 avril, 2 mai 1793, 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796) et 5 frimaire an V (25 novembre 1797), tous les biens meubles et immeubles provenant des corporations, des établissements religieux, etc., furent confisqués au profit de l'Etat. Tous les objets d'art de ces établissements devinrent ainsi propriété de la Nation et dès ce moment, l'Etat put en disposer légalement.

On nomma des commissaires avec mission d'en dresser un inventaire sommaire et de mettre les scellés sur les établissements supprimés. A Tournai, le citoyen Thiébaut, chef du bureau des subsistances (1) fut investi de cette fonction et procéda sans délai à cet inventaire, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre le 29 messidor an IV (17 juillet 1796). Le séquestre fut mis sur toutes les maisons religieuses, des gardiens placés partout (2).

(1) DE BRAUWER, Le musée royal de Bruxelles, table alphabétique.

(2) Le 12 brumaire an V (2 novembre 1796), le magistrat nomma comme commissaires :

à l'abbaye de St-Martin,	le citoyen Huré,	notaire;
à St-Médard,	id.	Paul Landrieu,
aux Récollets,	id.	Desplanque, l'abbé,
aux Capucins,	id.	Albert Grooten,
aux Dominicains,	id.	Régis, orfèvre.
aux Carmes,	id.	Delville.
aux Augustins,	id.	Darny.
à l'abbaye des Prés,	id.	François Grooten.
aux Carmélites,	id.	Drogard-Morand.
aux Sions,	id.	Thiébaut-Lejeune.
aux Filles-Dieu,	id.	Pierre-Jos. Lagache.
aux Sœurs grises	id.	Louis Haghe.
aux St-André,	id.	Chaffaux, homme de loi.
aux Sœurs noires	id.	Heury, commissaire du direc- toire à Froidmont.

Mais soit que les frais de gardiennat fussent trop élevés, soit que d'aucuns se fussent livrés à des... soustractions, toujours est-il que les préposés à la garde des scellés furent remerciés et que le 13 pluviôse an V (17 février 1797), le citoyen Thiébaud fut autorisé « à établir provisoirement dans l'abbaye de Saint-Médard, le dépôt des Tableaux et autres effets appartenant à la République exceptés de la vente du mobilier national et à y procéder à la vente des autres parties de ce mobilier ». On avait, en effet, mis à part les objets en métal, cuivre, bronze, argent et or, pour les vendre séparément : la vente, aux dires du receveur du domaine national Briffault, n'aurait rapporté pour tous les couvents de Tournai qu'une somme de *huit cents* livres d'argent qui furent versées dans les caisses de la République.

Quoi qu'il en soit, le 12 germinal an V (1^{er} avril 1797), sur ordre de l'Administration centrale du département de Jemmappes, les citoyens Delvingne-Duvivier, fondateur, et Lefebvre-Caters, professeur à l'Académie de dessin, furent chargés de se livrer à de nouvelles recherches d'objets d'art dans les établissements religieux de Tournai, d'en dresser inventaire et de déposer le tout, « tableaux, gravures, sculptures, marbres, etc., à la maison commune de Tournay ». Le 22 floréal an V, (11 mai 1797), l'Administration centrale nomma le citoyen Fabry, ancien contrôleur de la régie des domaines à Mons, pour procéder dans les cantons de Tournai, Froidmont, Templeuve, Celles, Antoing et Péruwelz à la vente du mobilier national, et le 21 vendémiaire an VI, (12 octobre 1797), sous sa direction ou plutôt sous sa surveillance, Thiébaud et Landrieu vendirent le mobilier du couvent des Récollets. Les ventes se firent successivement pour chaque couvent; mais qu'on veuille bien le remarquer, il ne s'agit en l'espèce, que d'objets mobiliers et non point d'objets d'art, les lois républicaines considérant comme immeubles tout ce qui était attaché aux murs, les tableaux, par exemple.

Les tableaux et autres objets d'art furent donc durant tout un temps préservés; néanmoins ce ne fut qu'en prairial an VI, le 7, (26 mai 1798), que notre magistrature communale songea à exécuter la décision de l'Administration centrale du département de Jemmappes et à réunir en l'hôtel-de-ville

toutes les toiles et autres choses précieuses provenant des couvents.

Considérant, dit-elle dans l'arrêté pris à cet effet, qu'il est instant d'empêcher les dégradations et enlèvements qui pourroient se commettre des livres, tableaux et objets d'arts existant en différents endroits de cette commune;

Considérant qu'il est instant de placer dans un lieu de sureté, les livres, tableaux et objets dont s'agit, l'*Administration arrête* :

Le faisant fonction de commissaire du Directoire exécutif entendu, que le local dit le Salon de la Reine est destiné à [les] recevoir provisoirement, à la diligence du citoyen Bonnet, administrateur municipal.

Y eut-il vente par après? Le contraire nous étonnerait. Certes, aucun document d'archives — que nous sachions — ne nous renseigne à cet égard; mais le possesseur de notre petit *Calendrier pour 1775*, un nommé Auguste Gaudry, peintre, s'en est indirectement chargé. On le voit assistant à la vente et se servant de ce précieux livret comme d'un catalogue, y portant en marge des noms : de Braffe, de Robiano, Hoverlant, cathédrale, évêché, Saint-Quentin, Saint-Jacques ou cette laconique mention : à moi.

Evidemment les toiles vendues à des particuliers sont actuellement introuvables, quand elles n'ont point été données à la ville, mais voilà comment il s'est fait que notre cathédrale est aujourd'hui en possession d'une *Résurrection* de Lucas François, d'un *Jugement de Salomon* par Pourbus, etc.; que le Séminaire a décoré son réfectoire d'une représentation partielle de la *Passion* encore par Pourbus et d'un autre tableau du même peintre représentant *Jésus-Christ entre les deux larrons*; que l'évêché possède une *Sainte Famille* de Van Nègre; l'église Saint-Jacques une toile, *saint Benoît et saint Placide*, de Lucas François; le musée de tableaux, différentes compositions, entre autres, un paysage de Vinckebooms, quatre représentations de bataille par Genest et non par Jacques Courtois dit le Bourguignon, s'il faut en croire notre *Calendrier* (1);

(1) Voici ce qu'il dit à ce sujet : Quatre batailles peintes sur toile par Genet. Elles ne sont point de Bourguignon, comme la plupart des connaisseurs le prétendent. Les ouvrages de ce maître sont plus noirs et d'une autre touche. Ce sont néanmoins quatre excellentes pièces.

un portrait de l'abbé de Saint-Martin de Roore et non Van Rode, ainsi que le porte erronément le *Guide du Visiteur* du musée (1); un grand tableau allégorique *Vanitas* par Janssens, d'après notre Calendrier, et d'autres toiles encore que nous passons.

Jusqu'en notre Hôtel-de-ville, il y a des peintures qui ont la même origine; nous citerons entre autre un JORDAENS, représentant *Jésus chez Marthe et Marie*. « Les draperies et les carnations, dit notre minuscule *Calendrier*, sont d'une couleur vigoureuse. Si ce Maître avait éteint le fond qui est une Tapisserie, ce Tableau en aurait valu le double. Cependant il ne laisse point pour cela d'être de grand mérite ». Cette œuvre du peintre anversois se trouve malheureusement bien mal placée; le couloir de gauche du rez-de-chaussée lui sert d'abri. Exposée à l'humidité, aux rayons du soleil, à la poussière qui tour à tour l'attaquent ses couleurs se ternissent, sa toile pourrit; bientôt il sera trop tard pour la sauver de l'anéantissement. Elle mérite cependant mieux et quoique ce ne soit pas un chef-d'œuvre, elle ne déparerait point notre musée. A moins qu'on en fasse don à une église, à charge de restauration, ce qui serait peut-être la solution la meilleure!

L'accusation qu'avait lancée en 1847, un jour-

« *Le guide du Visiteur du musée de peinture et musée archéologique*, page 9, les attribue, lui, à Jacques Courtois dit le Bourguignon.

(1) *Guide du Visiteur*, p. 9. — C'est cependant bien l'abbé de Roore et non un autre; il suffit d'examiner un instant les armoiries peintes dans le haut de la toile, à droite, pour s'en convaincre. Quant à l'attribution de cette peinture à Jacques Van Oost, elle est en concordance avec celle de notre petit *Calendrier*.

nal du Nord de la France tombe donc d'elle-même. Cette année 1847, en effet, l'*Echo de la Frontière*, de Valenciennes, prétendit que les tableaux de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai étaient devenus la propriété de Henri-Philippe Huré, ci-devant prieur de ce monastère, plus tard curé-doyen de Saint-Amand. Le journal ajoutait même que ces tableaux avaient été vendus en 1823, au profit des héritiers de cet ex-religieux bénédictin.

Feu le vicaire général Voisin à l'aide d'une augmentation assez faible prétendit fausse cette allégation; d'autre part, l'ancien archiviste général du Royaume, Ch. Piot, ignorant qu'il était du sort de beaucoup de tableaux de l'abbaye de Saint Martin, la croyait au contraire très fondée. On voit où se trouvait la vérité.

Il serait donc de nos jours très facile sans quitter notre pays, de reconstituer par l'image, presque complètement, la série des productions picturales qui composaient la galerie ou plutôt le musée de l'abbé d'une riche abbaye à la fin du XVIII^e siècle. De cette reproduction iconographique se dégagerait même la conclusion que la République s'est montrée singulièrement contemptrice de certains artistes; car si elle a témoigné un goût significatif pour les peintres de grand renom, les Rubens, les Van Dyck, les Jordaens, elle a aussi traité avec un dédain marqué les œuvres des meilleurs maîtres. Mais ne nous en plaignons point; c'est grâce à lui que notre pays possède encore tant de chefs-d'œuvre de nos peintres gothiques du XV^e siècle.

Adolphe HOCQUET.

Chronique d'Art.

MYRTIS, idylle en quatre actes, prose rythmée de Charles Hervé, musique de M. Nicolas DANEAU, directeur de l'Académie de musique de Tournai.

Lorsqu'en janvier dernier, dans notre première Chronique d'Art de la Revue Tournaisienne, nous analysions *Linario*, le drame lyrique du directeur de notre Académie de Musique qui venait de subir les épreuves de la scène et du théâtre, nous concluons que cette œuvre devait être inscrite aux annales de notre Revue, « pour prendre date

» quant aux succès futurs et quasi certains » du courageux M. Daneau.

Et le jeune auteur ne nous a pas fait trop attendre! Le 8 avril 1906, par la première audition intégrale avec les chœurs et l'orchestre de l'Académie de Musique (sous la direction de l'auteur) de *Myrtis*, idylle en quatre actes, M. Daneau nous a prouvé que son talent progressait tous les jours. Le succès a couronné son œuvre nouvelle.

Celle-ci a comme notes dominantes la fraîcheur et la grâce qui conviennent à une idylle, dont le poème déborde de jeunesse... au point de paraître parfois même un peu

trop jeune. Néanmoins, au prix de quelques retouches indispensables, la prose rythmée de Charles Hervé, ne déparera en rien la nouvelle composition de M. Daneau.

Charles Hervé fut le pseudonyme d'un de nos concitoyens, enlevé trop tôt aux lettres belges, après un court passage aux rédactions de l'*Economie* de Tournai et de la *Flandre Libérale* de Gand, M. Alfred Morleghem, docteur en philosophie et lettres. Et, lorsqu'il y a quelques années, le regretté Charles Hervé, écrivait son poème, il était encore trop imprégné d' « hellénisme » pour éviter d'appeler un poète, un « aède, » un bourg un « dème » et d'employer certains mots dans leur sens primitif grec ou latin plutôt que dans leur sens actuel, qui tout corrompu soit-il, est le sens usuel français. Celui qui sera chargé de mettre sur pied au point de vue scénique la *Myrtis* de M. Daneau, pourrait notamment éviter de faire répéter tant de fois à Diotimos que « sa destinée est de toujours divaguer, » car si d'aucuns prennent le mot divaguer dans son sens propre d'errer ça et là, sans but, à l'aventure, d'autres peuvent le prendre dans son sens figuré (et plus usuel que le sens propre) de laisser l'esprit s'écarter dans des élucubrations sans suite. — Et l'adaptateur de la fraîche et intéressante idylle de Charles Hervé devrait évidemment faire disparaître des... erreurs comme celle-ci.

« En cette onde courante où baignèrent vos pieds,
» Permettez-moi de boire une seule gorgée. »

Nous persistons donc à croire que moyennant certains remaniements indispensables, le poème, pourtant bien simple de M. Alfred Morleghem, produirait très bon effet au théâtre et se prêterait à une intéressante mise en scène.

Quant à la musique de *Myrtis*, nous la trouvons supérieure et de beaucoup à celle de *Linario*. Elle est plus variée, nous a-t-il semblé, plus colorée, moins tragique et moins grise; elle est aussi plus personnelle que celle de la première œuvre théâtrale de M. Daneau. Elle donne comme impression d'ensemble la fraîcheur, la jeunesse et la santé. Elle vit dans une atmosphère de rêve antique qui est loin d'être désagréable à nos âmes par trop... modernisées!

Dès le prélude, très travaillé, les leit-motive s'exposent et s'opposent avec art et clarté, passant du violon solo, aux altos, puis aux violoncelles en un *moderato quasi-lento*. Ensuite, les harpes les soulignent dans un *Cantabile*, quasi-*andantino*, tandis qu'ils sont chantés par les clarinettes et les flûtes. Après un très large *rallentendo* et *morendo*, le cor solo reprend le premier thème à découvert et en écho. Ce prélude se termine par un développement puissant des thèmes principaux de l'œuvre qui ont produit grande impression.

Le premier acte débute par un chœur très gracieux de jeunes filles célébrant la fête des moissons et par l'expression naïve des désirs des jeunes vierges *Myrtis* et *Briséis*. Les jeunes filles du bourg d'*Eurymas* dansent une ronde dont le rythme fait honneur au compositeur quand se dessine dans le lointain et se rapproche de plus en plus, la chanson de *Diotimos*, une des pages les plus belles de la nouvelle œuvre de M. Daneau. — Et, soit dit ici en passant, nous nous demandons pourquoi l'idylle que nous avons

entendue ne porte pas pour titre *Diotimos* plutôt que *Myrtis*. Lorsque Wagner a traité un sujet ayant de nombreuses ressemblances avec celui qui nous occupe, il a intitulé son œuvre *Lohengrin* et non *Elsa*! — Cette parenthèse fermée, constatons combien est heureux, avec son accompagnement de harpe, ce chant poétique de *Diotimos*: « Tout mon cœur est ivre d'amour. » Les récits de *Diotimos* à *Myrtis* et à ses compagnes et le premier duo de *Myrtis* et de *Diotimos*, entrecoupé des railleries des vierges d'*Eurymas* terminent un premier acte qui ne manque pas d'intérêt.

Le deuxième acte est précédé d'un prélude que le public a chaleureusement applaudi et qu'il a été bien près de bisser. Le chant de *Diotimos* y est repris par le hautbois solo accompagné par le quatuor *pizzicato* en sourdines et les harpes. Puis le violon solo expose un autre thème caractéristique de l'idylle musicale de M. Daneau. Ce deuxième acte précise, pourrait-on dire, la nature des sentiments dont *Diotimos* et *Myrtis*, n'ont eu qu'une vague impression à l'acte précédent. La passion, l'amour naissent en leurs âmes pures et juvéniles et ici, comme dans toute sa partition d'ailleurs, le compositeur a encore trouvé la note qui convenait. Le long récit de *Diotimos*: « Lorsque » parfois se montre à mes yeux éblouis » est débordant de vie et de charme et forme un contraste saisissant avec l'allure guerrière des déclamations du roi *Tannychos*, reprises par les chœurs des guerriers. Ces dernières pages sont très bien écrites et ont été fort bien rendues par la voix puissante du baryton L. De Backer du Théâtre Lyrique d'Anvers. La rhapsodie *odysseenne* que chante ensuite *Diotimos* est d'une difficulté rare tant au point de vue vocal qu'au point de vue harmonique. Elle forme une des meilleures pages de la partition et a soulevé, lors de son exécution par le ténor *Rappaport*, un véritable enthousiasme.

Le troisième acte est celui dans lequel M. Daneau a pu donner plus ample cours à ses tendances musicales très modernistes. Il débute par une marche-cortège aux allures wagnériennes dont le développement est intéressant et le finale entraînant. Cette marche-cortège serait, croyons-nous, d'un bel effet à la scène ainsi que les trois danses de ce même acte, danses dont la première et la troisième surtout sont originalement rythmées. — L'invocation de *Diotimos*: « Io! Io! Sonnez buccins! Sonnez airains » ne manque pas non plus de souffle et a été admirablement chantée par M. *Rappaport*. Le chœur des messagers, la proclamation de la victoire de *Diotimos* par le roi *Tannychos*, les fiançailles de *Myrtis* et de *Diotimos* et surtout le récit de *Diotimos*: « O rêve! » font que ce troisième acte de *Myrtis* est le plus beau de l'œuvre et forme un tableau musical assez complet pour être joué seul au concert, avec beaucoup de chances de succès.

Le prélude du quatrième acte n'est pas moins bien écrit, que les préludes des autres actes. Il reprend le thème du rêve et les autres leit-motive de l'œuvre. Il a été vivement applaudi le 8 avril, à la Halle aux Draps. — Le quatrième acte de *Myrtis* est le plus dramatique et le plus passionné de l'idylle musicale de M. Daneau. Il s'y rencontre pourtant encore des pages d'une fraîcheur ravissante telle que

la berceuse, très originale, que M. Rappaport, le ténor à qui revint une grande part du succès de la première audition de Myrtis, a dû bisser. Ce dernier acte clôt de façon brillante et émouvante l'œuvre nouvelle dont ne nous pouvons que féliciter très sincèrement M. Nicolas Daneau.

L'interprétation du 8 avril a été très satisfaisante. Pour les chœurs on ne doit, en effet, pas oublier que, dans les Académies de Musique, on est tenu de produire publiquement les élèves de certaines classes de solfège. Il se fait donc qu'en dehors d'une dizaine de jeunes filles qui suivent les cours de chant individuel et qui ont donc fort probablement de la voix, il y a, dans les chœurs des concerts de l'Académie de musique, toute une série de fillettes qui n'ont que peu ou prou de voix. Quant à l'orchestre, qui comporte aussi un certain nombre d'élèves de la classe d'orchestre heureusement encadrés par leurs professeurs et des artistes étrangers, il s'est très brillamment comporté sous la direction de l'auteur.

Des solistes, il faut tirer hors pair M. S. Rappaport, le créateur de Linario, l'hiver dernier, sur notre scène. Ce jeune ténor a chanté sans la moindre défaillance, avec la fraîcheur de voix qui le caractérise et qui convenait si bien au personnage qu'il incarnait, le rôle très difficile et très ardu de Diotimos. Bissé après sa berceuse, il a été très applaudi après chacun de ses chants et il a été, ovationné par tous les auditeurs et par l'auteur qui lui devait bien cette marque d'estime et de reconnaissance artistiques

Nous avons dit plus haut que M. De Backer, baryton du Théâtre Lyrique d'Anvers, avait donné toute l'ampleur et toute la majesté convenables au rôle du roi Tannychos. M^{lle} Duchatelet professeur de chant de notre Académie de Musique et une de ses meilleures élèves, M^{lle} Jadot, ont aussi rendu très correctement les rôles de Myrtis et de Briséis.

Nous croyons que le public tournaisien sera sorti très satisfait de l'audition musicale du 8 avril 1906, digne clôture de la belle série des concerts que nous ont donnés la Société de Musique et l'Académie de Musique de notre ville.

Jean DUPRÉ DE COURTRAY.



Pour les Arbres. — Le 7 avril dernier, notre sympathique conseiller communal, M. L. Roger, avait convoqué dans la salle du Cercle Artistique les amis des arbres et leur demandait de joindre leurs protestations aux siennes contre les actes de véritable vandalisme dont la presse locale s'était récemment fait l'écho et qui avaient trouvé des défenseurs sur les bancs même du Conseil communal.

Après l'exposé de son projet fait par l'auteur, M. Houtart proposa, élargissant le but primitif, de qualifier la société qu'il était question de créer de *Ligue tournaisienne pour la protection des sites*. Cette idée fut trouvée excellente et sur le champ, le nouvel organisme sans aucune allure officielle fut fondé et un comité élu. Les bases d'un règlement furent jetées et le nouveau comité entra aussitôt en fonctions. On nous assure que plus d'un projet aurait déjà été mis en discussion.

L'œuvre de la nouvelle Ligue sera vaste et complexe : elle arrive juste à temps pour sauver ce qui reste des paysages champêtres qui faisaient autrefois les délices de nos environs et que la stupidité bureaucratique ou l'intérêt mal entendu des populations a détruit sans pitié et sans discernement.

Comme le disait récemment en termes excellents, M. Jules Destrée, « les arbres ont leurs ennemis puissants, » sournois, tenaces, contre lesquels il faut combattre sans » cesse. Les plus redoutables sont tapis dans les ministères. » Le fonctionnaire et l'ingénieur ont la haine de l'arbre. » Il ne se passe pas de semaine sans qu'ils ne décident un » nouveau vandalisme. M. De Smet de Nayer dont les dis- » cours s'émaillent d'incessants appels au patriotisme est » un de ceux qui aura laissé le plus s'accomplir de dévas- » tations irréparables de paysages de cette patrie. Quand on » aime vraiment bien son pays on ne le laisse pas s'enlai- » dir ! Singulier amant qui laisserait arracher les cheveux » de sa bien aimée !

« D'autre part, les paysans après au gain, les proprié- » taires dont les champs bordent les routes et qui poussent » des plaintes d'écorchés pour un peu d'ombrage et de » racines... »

Ce sont des vérités malheureusement pénibles à constater pour nos pays. Les abatages d'arbres auxquels on a laissé procéder, dans les villages et même dans les villes pendant ces vingt dernières années sont réellement effrayants. La rapacité paysanne s'y étale dans toute sa splendeur et pour un dommage, vrai ou faux, causé aux cultures on oublie le rôle hygiénique, utile et pittoresque des arbres. Si l'on n'y prend garde, ils feront de nos pays un Sahara en miniature. Voyez ce qui reste, par exemple, du village de Kain, qui était il y a quelques années encore un véritable nid de verdure : tout est tombé sous la hache des bûcherons et le citadin qui désire l'ombre et la fraîcheur a dû renoncer à ces promenades champêtres autrefois si courues.

La ligue devra s'appliquer à conserver ce qui reste d'arbres et de coins verdoyants, mais elle devra aussi reconstituer ce qui a été détruit et ne pas hésiter à poursuivre les plantations timidement commencées dans nos rues depuis quelque temps.

Si elle pouvait convaincre les populations que l'arbre joue le rôle non seulement d'une parure et d'un ornement mais aussi le rôle d'un hygiéniste de premier ordre, elle aurait rendu un service inappréciable.

Il faut du reste remarquer que notre Belgique est avec le nord de la France, les deux pays où cette haine de l'arbre paraît surtout vivace ; en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, on ne redoute point le voisinage des arbres et de la végétation : en Allemagne surtout les villes sont de véritables parcs entretenus avec un soin méticuleux et les routes procurent aux promeneurs ombre et fraîcheur sans que personne trouve à s'en plaindre. Espérons que la Ligue tournaisienne pour la protection des sites dirigée par des personnalités dévouées et compétentes fera d'utile besogne.

J. S.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

Les milices citoyennes de Tournai.

(Suite).

§ 5. LA LÉGION NERVIENNE.

Lorsque le premier ban de la garde civique fut mobilisé, on fit appel à ceux que la loi n'obligeait pas à servir dans le premier ban, pour former des corps de volontaires.

Le colonel de la garde civique ayant ouvert une souscription patriotique pour favoriser la prompte et complète organisation de la garde civique, (O. J. 18 juillet 1831), les membres du Congrès National, élus par notre arrondissement, en organisèrent un second pour la formation d'un corps de volontaires, qui devaient porter le nom de *chasseurs nerviens*.

La légion nenvienne sera armée et équipée en chasseurs; elle sera particulièrement recrutée parmi les hommes exercés au tir, l'uniforme serait la blouse nationale, garnie en vert, épaulettes vertes, giberne avec ceinture en cuir; pantalon bleu avec bandes vertes; chapeau relevé à la tyrolienne avec cor de chasse et plumet.

Le 6 août, le comité directeur de la *souscription nationale pour la défense de la patrie* se réunit; il nomme les membres de la *Direction*: Président, le chevalier de le Planque; Vice-président M. Dumon-Dumortier; secrétaire, M. Morel; secrétaire-adjoint M. Allard Pecquereau; trésorier M. Charles Henry; puis détermine, comme il est dit ci-dessus, le corps des volontaires à créer.

Quatre membres s'engagent, outre leur sous-

cription à équiper et armer chacun un homme à leurs frais. Une députation va se rendre à Bruxelles pour s'entendre avec le ministre de la guerre. (*Feuille de Tournai* 7 août 1831).

MM. Firmin Thiéry, Louis Robert et Polart, qui ont déjà fait partie des braves de septembre, se mettent à la tête de la première compagnie des *volontaires-chasseurs-nerviens* (id. 9 août).

Le comité de la *souscription nationale* marche d'accord avec le colonel de la garde civique. Il établit son bureau à la grand garde, local de l'état-major de la garde civique. Il sollicite le don d'armes, gibernes et buffleteries, pour armer les volontaires; le 9 août les premiers qui se sont inscrits, sont constitués en compagnie et armés; plusieurs membres du comité paient l'armement et l'équipement d'un volontaire; un autre procure 25 blouses, un autre verse cent francs (ibid) (1).

Le 10 août la légion est constituée en deux compagnies, l'une de fusiliers l'autre de chasseurs, les officiers désignés par le comité, ayant été agréés par le ministre de la guerre, entrent aussitôt en fonctions :

(1) MM. le chevalier Deleplanque colonel commandant de la place de Tournai, Dumon-Dumortier, Dumortier-Rutteau, Jules Derasse, Simon, notaire, Quevauvillers, Ch. Lecocq ont offert de fournir chacun, outre leur souscription hebdomadaire, l'armement et l'équipement d'un volontaire. M. Quevauvillers a ajouté à son don patriotique celui de 25 blouses qu'il a obtenues de divers anonymes. MM. Boulogne frères, négociants en cette ville ont également donné une somme de cent francs.

M. Doignon est nommé major, M. Firmin Thiéry nommé capitaine, commande les fusiliers, M. Louis Robert, capitaine aussi, commande les chasseurs.

Un premier détachement de 60 hommes de la compagnie des fusiliers part le 10; on prend les dispositions pour que les autres puissent partir le 14 ou le 15.

Pour faire partie du corps il faut être belge de naissance, avoir 19 ans accomplis, et ne pas faire partie du premier ban.

La dépense pour l'équipement et l'armement d'un volontaire n'excède par 70 francs (1).

Le 14 août, 60 hommes partent encore, renforcer la compagnie des fusiliers. La compagnie des chasseurs se recrute actuellement, on va les caserner à la caserne des sept fontaines, pour les familiariser avec la discipline militaire, en attendant le jour du départ. (Id. 14 août.)

« D'après les nouvelles reçues directement du » premier détachement des fusiliers de la légion » nervienne, et le certificat délivré par le colonel » commandant du Brabant méridional, le détachement s'est constamment mis des premiers » en disposition, suivant les circonstances, l'autorité militaire n'a eu qu'à se louer de sa bonne » conduite et du bon exemple qu'il a montré, en » cherchant à donner l'impulsion à d'autres gardes » civiques, — son premier mouvement a été » dirigé sur Tervueren. L'encombrement des » troupes de toutes armes à Bruxelles avait porté » l'autorité supérieure à renvoyer provisoirement » ce détachement à Tournay et déjà il s'était mis » en marche; mais s'étant rencontré en route avec » le second détachement commandé par le capitaine Thiéry, il a été convenu que la compagnie » entière s'arrêterait, en attendant des dispositions » ultérieures; elle se trouve momentanément » cantonnée au petit Enghien et au village de » Marcq.

(1) MM. de Hulst, bourgmestre et Charles Duquesne, négociant, ont souscrit chacun pour l'armement et l'équipement d'un chasseur nervien.

Mme Druetz-Masson offre le don des fournitures en mérinos pour bandes et collets des volontaires. La dépense pour l'armement et l'équipement des volontaires n'excède pas 70 francs.

M. Le Hon notre ancien bourgmestre, et présentement ambassadeur du Roi à Paris vient de faire don d'une somme de 150 florins pour l'armement et l'équipement des volontaires-tournaisiens.

(Feuille de Tournay 12 août 1831).

» Le comité écrit au ministre de la guerre pour » lui proposer en répondant aux désirs de toute » la compagnie de fusiliers, d'adjoindre cette » compagnie suivant son organisation actuelle, » au corps du premier ban, afin de remplir ainsi » les lacunes que ce corps présente encore; et » pour le cas où la rentrée de la compagnie de » fusiliers devrait avoir lieu pour un temps » quelconque, le comité chercherait à utiliser » cette compagnie à Tournay, moyennant certains » arrangements. Quant à la compagnie de chasseurs, l'on s'arrête, jusqu'à nouvel ordre du » ministre de la guerre, à l'équipement d'un » peloton et l'on tient en magasin les autres objets d'équipement (ibid. 17 août).

Le comité pressé par les fournisseurs fait appel à la bonne volonté de ses souscripteurs pour faire des versements anticipés, et il en trouve qui y consentent volontiers.

Le 19 août, la légion nervienne, ainsi que l'armée et le premier ban de la garde civique, rentre dans ses foyers. Le comité prend les mesures utiles pour le licenciement de la troupe, et la liquidation de ses comptes. C'est encore la *Feuille de Tournay*, n° du 21 août 1831, qui nous donne tous les détails sur cette fin un peu froide d'un beau feu!

Légion Nervienne la compagnie de fusiliers a reçu ainsi que le 1^{er} ban l'ordre de quitter Bruxelles pour rentrer à Tournay et y attendre des instructions nouvelles.

Elle est arrivée hier soir (19 août) dans le meilleur ordre et a été dirigée directement aux Célestines, où on avait préparé pour l'attendre, vivres et rafraîchissements etc. Chaque volontaire a reçu sa solde avec permission de rentrer dans ses foyers pour se représenter en tenue samedi prochain 27 août et prendre communication de la résolution définitive du ministre de la guerre à leur égard.

Les fournisseurs des différentes parties de l'équipement peuvent se présenter chez le trésorier, M. Charles Henry fils rue S. Martin tous les jours depuis 9 heures du matin jusque midi pour recevoir un acompte de 25 % sur leur créance le surplus leur sera payé successivement au fur et à mesure des rentrées, après vérification de leurs prétentions tant sous le rapport des prix

au 20 septembre seulement, la remise du poste de la grand'garde, à l'armée.

A cette époque il y eut un bal, offert par la population, aux officiers français, et le 25 septembre les troupes françaises furent passées en revue sur la place. (Ibid.).

Le 27 septembre 1831, on célébra à la cathédrale, un service funèbre pour les victimes de l'indépendance nationale. (Feuille de Tournai du 30 septembre)

Un arrêté royal en date du 15 septembre 1831, autorise le ministre de la guerre à mettre en activité le 1^{er} ban de la garde civique, et une lettre du gouverneur du Hainaut, annonce à l'administration communale que le 1^{er} ban de la garde civique de cette ville, sera dirigé sur Namur. (Arch. mod. 1831 (2) f. 61). Par contre, on annonce aussi que le premier ban de la garde civique d'Anvers sera caserné à Tournai. (Feuille de Tournai, 2 octobre).

Le 21 octobre le même journal rapporte que le 1^{er} ban a quitté la ville, le 19 octobre, pour se rendre à Anvers. Il était commandé par René Landas, dont nous avons parlé plus haut.

Les autres bataillons de la garde civique, demeurés à Tournai, faisaient le service de garnison. Le 24 octobre, les artilleurs relèvent les postes de la citadelle et de la grand'garde. (Feuille de Tournai, 25 octobre 1831).

On lit d'autre part, que le 18 décembre, ces mêmes postes, occupés jusqu'ici par la garde civique ont été remis aux cuirassiers. (Ibid. 20 décembre 1831).

Le bataillon de gardes civiques mobilisés se trouvait alors encore à Anvers. On demande pour eux une nouvelle fourniture de blouses et de shakos. (Arch. mod. l. c.).

*
*
*

Un arrêté royal du 6 février 1832 autorise les officiers de la garde civique à porter, hors de service, un uniforme de drap bleu, habit à pans longs, pantalon à galons d'argent, épaulettes et boutons en argent avec le lion belge et la légende : *Garde civique de la Belgique*. En service, ils continuent à porter exclusivement la blouse.

Arrêté royal du 6 février 1832.

Art. 1. Les officiers de la garde civique sont autorisés à porter, hors de service, une petite tenue qui est fixée comme suit : habit bleu foncé sans liserés, boutonné droit avec neuf boutons; collet de même, ouvert par devant, avec grenade en argent ou cor de chasse brodé sur drap rouge, parements taillés en pointe avec deux boutons, pans larges et arrondis, doublure et retroussis avec sou-bise bleu foncé, grenades ou cors de chasse comme au collet, boutons d'argent avec le lion belge et autour la légende : garde civique de la Belgique. Pantalon bleu foncé avec galon d'argent. Epaulettes en argent modèle de l'armée. — Ils pourront porter avec cette tenue un chapeau à trois cornes, sans autre ornement qu'une gançe à torsades d'argent, et des glands à gros bouillons pour les officiers supérieurs.

Art. 2. Pour le service, les officiers continueront à porter exclusivement l'uniforme prescrit par l'article 53 du décret du 31 Décembre 1830 (c. à d. la blouse).

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

(A suivre).

La Citadelle de Louis XIV à Tournai.

(Suite).

De toutes les émigrations de couvents hors de l'aire de l'esplanade, aucune ne causa tant de remue-ménage que celle de l'abbaye de Saint-Mard.

On trouve dans le volumineux ouvrage de M. Vos sur l'histoire de cette abbaye (1) le récit

de sa restauration, après les troubles religieux du XVI^e siècle, dans l'enceinte même de la ville. En 1609, l'abbé Nicolas de Godebrie, averti par des architectes expérimentés que l'église abbatiale menaçait ruine, la renversa et la reconstruisit en peu d'années. Son successeur dom Marc Denys y ajouta divers bâtiments à l'usage des religieux

(1) *Mém. de la Soc. Hist. de Tournai*, Tomes XI, XII et XIII.

et fit élever une façade élégante (1). En 1667, au moment du tracé de la citadelle, cette abbaye occupait un terrain situé entre le rempart, l'Escaut, la rue Ste-Catherine et un petit raidillon qui de cette rue descendait à la berge du fleuve (2).

L'abbaye était condamnée à disparaître. A la séance des Consaux du 15 janvier 1669, le Gouverneur Renouard l'annonça au Magistrat et lui proposa de demander au Roi la sécularisation des religieux de St-Mard et la conversion de leur abbaye en collégiale. Le Magistrat épousa cet avis et approuva le surlendemain les termes d'une requête rédigée dans ce sens par le conseiller de Surmont (3). Je n'ai pas trouvé le texte de cette requête.

Le Roi et l'évêque Gilbert de Choiseul consentirent à cette sécularisation, et les religieux eux-mêmes y donnèrent leur assentiment « sur ce que les gens de S. M. leur ont proposé que telle estoit son intention et que son service le requéroit ». Mais, dans la suite, le maintien même du monastère ayant été mis en discussion, les religieux s'agitèrent et supplièrent les Consaux d'intercéder auprès du Roi et de Choiseul pour combattre cette suppression éventuelle de leur maison et leur dispersion dans d'autres maisons de leur ordre. Ils rappelaient au Magistrat les infortunes de l'abbaye au siècle précédent, les traditions de vertu et de discipline de leur maison, l'avantage que rencontraient les jeunes gens de la ville, désireux d'embrasser la règle de St-Augustin, dans la présence à Tournai d'une abbaye augustine dirigée par un abbé tournaisien. Il ne fallait pas douter, ajoutaient-ils, qu'ils ne pussent suffire à entretenir leur maison et trouver des bienfaiteurs pour les y aider. La suppression de leur abbaye éloignerait les religieux de leurs familles, priverait les indigents de la ville des aumônes qu'ils y recevaient, placerait les religieux tournaisiens sous l'obéissance de prélats étrangers, arrêterait enfin les dépenses

que l'abbaye faisait dans la ville pour la subsistance et l'entretien des moines (1).

Cette requête toucha les Consaux qui se joignirent aux Etats du Tournais pour appuyer les plaintes de l'abbé de St-Mard (2).

En février 1671, les religieux de St-Mard demandèrent à la Ville l'autorisation de s'établir dans le Collège de la rue des Allemands, parce qu'ils étaient sans logis. — Remarquez cette coïncidence : un siècle plus tard ils émigrèrent dans ce collège. — Les Jésuites qui l'occupaient depuis la fin du XVI^e siècle protestèrent contre la requête des religieux de St-Mard. Ceux-ci demandèrent alors à acheter cet immeuble qui appartenait à la Ville et qui lui coûtait de grands frais d'entretien. Les Consaux consentirent à leur vendre le collège, mais sans les écuries et la grange y annexées dont la ville avait besoin pour le logement des troupes. Les religieux insistant pour avoir ces annexes, on leur répondit qu'ils pourraient les acquérir aussi s'ils voulaient en bâtir d'autres à leur frais. Les négociations en restèrent là (3) et l'abbaye fut rasée (4).

Rebutés de ce côté, les religieux jetèrent les yeux sur un autre quartier. Ils écrivirent au Chapitre qu'ils n'avaient rien trouvé de plus commode pour leur logement que l'église, le presbytère et le cimetière de Ste-Marguerite; ils avaient entamé des négociations avec le curé de cette paroisse et priaient le Chapitre de les approuver (5).

Puis se tournant d'un autre côté, ils comptaient acheter la maison du sieur d'Hoogstraete, en la rue des Carmes; mais comme elle n'aurait pu commodément leur convenir, ils achetèrent celle du baron de Selles, en haut de la même rue, où résidaient alors les Ursulines. Celles-ci, se trouvant à la veille d'être sans logis, demandèrent l'autorisation d'acheter l'hôtel d'Hoogstraete (6). Les Consaux donnèrent l'autorisation demandée, mais,

(1) 17 Juin 1670. *Reg.* 220, 100 R^o.

(2) *Reg.* 419, 42 R^o. — *Reg.* 220, 111 V^o.

(3) *Reg.* 220, 197 R^o et 201 R^o. — SOUL, *Hist. des Maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai*, p. 169.

(4) Le 4 mai 1671 le Chapitre, vu la démolition de l'abbaye, fait à St-Piat la procession des Rogations qui se faisait traditionnellement à l'abbatiale de St-Mard. ARCH. DU CHAPITRE. *Act. Capitul.*, 27 avril 1671.

(5) ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.*, 4 Juillet 1671.

(6) *Reg.* 221, 11 R^o, 12 R^o, 15 R^o (Septembre 1671).

(1) SANDERUS, *Rerum Tornacensium libri XIV* (Ms. 184 de la Bibl. de Tournai), f^o 822. Sanderus dit que le dessin de ces édifices est joint au texte de son ouvrage, mais l'album original ni la copie (à la Bibl. de Tournai) ne le renferment pas. Voir aussi un plan aux Arch. de Tournai, fonds Desmazières, carton 69, dossier des Récollets.

(2) *Plan de l'esplanade*, lot n^o 63, le seul qui ait été exproprié de ce côté (à droite en entrant dans la ville) de la rue Ste-Catherine.

(3) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 219, 117 R^o et V^o.

par horreur de l'extension de la main-morte, ils ne l'accordèrent qu'avec défense aux Ursulines d'acquérir d'autres biens (1). On voit (2) que les Ursulines achetèrent cette maison 20.000 florins plus un pot-de-vin de 100 pistoles. On les autorisa à se servir des matériaux de démolition des écuries que la Ville avait autrefois bâties en cet endroit pour le comte de Duras; ces matériaux furent estimés 700 florins que les Ursulines payèrent. Elles avaient demandé à ne s'acquitter qu'en mai 1673, mais en novembre 1672 on leur enjoignit de payer sans délai (3).

Le roi acheta de ses deniers la maison où devaient aller habiter MM. de Saint-Mard. Maison et terrain comprenaient 537 verges 1/4. Les religieux durent verser au trésor royal une somme de 12.500 livres tournois représentant la différence de valeur des biens qu'on leur donnait avec celle des biens qu'on avait expropriés (4). Les religieux de St-Mard ne trouvant pas dans leur nouvelle maison un local suffisant pour y célébrer leurs offices, ils demandèrent aux vicaires-généraux (en l'absence de l'évêque) de pouvoir les faire provisoirement dans l'église Ste-Marguerite. Cette requête fut transmise au Chapitre de la cathédrale et adressée au théologal et à l'official pour en parler au curé de Ste-Marguerite (5). Deux mois après, l'abbé de St-Mard fut autorisé à procéder à la bénédiction d'un autel *dans son abbaye* (6).

L'affaire prit soudainement une autre tournure.

Le Roi, par dépêche du 6 août 1672 (7), demanda à Choiseul de supprimer la paroisse de Sainte-Marguerite — en assurant au curé, sa vie durant, ses droits, revenus et privilèges — pour

y établir les religieux de St-Mard. L'évêque s'exécuta. Comme il avait supprimé la paroisse de Ste-Catherine, il supprima, par ses sentences du 19 août 1673 et du 23 février 1674, la paroisse de St-Marguerite, dispersa les paroissiens, donna l'église, le presbytère et leurs annexes à St-Mard et transporta la chapellenie de Ste-Marguerite à la Madeleine. Le Roi approuva le tout par lettres données au camp devant Dôle, le 6 juin 1674 (1).

Les paroissiens de Ste-Marguerite n'entendaient pas être dispersés. Leur sentiment était qu'il aurait suffi de maintenir la paroisse et de la confier aux religieux remplaçant curé et chapelains. Une députation de notables et les égliseurs demandèrent au Chapitre de faire réparer le chœur de l'église, lequel était en mauvais état (2); et comme le Chapitre ne donnait pas signe de vie, on l'assigna par-devant le Conseil Souverain (3). Mais, bien loin d'être favorable aux projets des paroissiens, le Chapitre songeait plutôt à prendre sa part dans les dépouilles de l'église condamnée; sa grange aux dîmes, trop voisine de la cathédrale, lui semblait un danger permanent à cause des incendies et il songeait à s'en bâtir une autre sur le cimetière de Ste-Marguerite (4).

Inquiets devant l'entente évidente de la Cour, de Choiseul et du Chapitre, les paroissiens envoyèrent à l'évêque une protestation contre leur dispersion et contre le transfert de leur église. Le Gouverneur dit à leurs délégués que telle était la *volonté* du Roi; ils répondirent qu'ils s'y soumettraient, et Choiseul leur promit de tout disposer pour le mieux (5). Les chanoines de Boulogne et G. de Brabant eurent des conférences avec le pasteur et les notables de Sainte-Marguerite et les pasteurs des églises voisines pour la dispersion de la paroisse. Choiseul fit demander audit pasteur, à ses chapelains et au collège des pauvres et égliseurs un état de leurs revenus (6). Les margliseurs et égliseurs seuls comparurent au jour fixé, accompagnés des notables de la paroisse, et

(1) *Ibid.*, 18 Ro. Cf. *Ann. de la Soc. Hist. de Tournai*, T. III, p. 333.

(2) *Ibid.*, 52 Ro.

(3) *Ibid.*, 138 Ro.

(4) En février 1688, ayant été mis en possession de Ste-Marguerite et ayant acquis rue As-poids un terrain de 160 3/4 verges, ils vendirent au Chapitre cet immeuble de la rue des Carmes qui était alors occupé par les gens des Douanes et par la ferme de la Vve Lagache, rue Blandinoise. Ces biens furent déclarés amortis par lettres royales du... mars 1687. ARCH. DU CHAPITRE, *Cartulaire O*, pp. 111 et 239. — ARCH. DE TOURNAI, *Bozière*, annoté par Maquest, page 427 (la référence en est inexacte).

(5) ARCHIVES DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg. 261*, 1^{er} martis 1672. — ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.*, 4 mars 1672.

(6) *Ibid.*, 3 mai 1672.

(7) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Cartul. 57*, fo clixv Vo.

(1) ARCH. DU NORD à Lille, *Reg. B. 1673*, 63 Ro.

(2) ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.*, 17 décembre 1672.

(3) *Ibid.*, 13 Janvier 1673.

(4) ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.*, 9. nov. 1672. Il ne donna probablement pas suite à ce projet, car en 1679 il cherchait encore un emplacement pour y établir sa grange. *Ibid.*, 3 nov. 1679.

(5) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg. 261*, 21^{er} febr. 1673.

(6) *Ibid.*, 7^{er} martis 1673.

déclarèrent ne pouvoir obéir au décret épiscopal du 7 mars parce que ce serait paraître *assentir* à l'extinction de leur paroisse à laquelle ils s'opposaient; que du reste, pour ce qui concernait l'inventaire, les meubles d'église étaient la propriété des paroissiens lesquels étaient décidés à les vendre pour payer les dettes de la paroisse et fonder avec l'excédent quelque œuvre pie. Le curé de la paroisse délivra ensuite l'état demandé des revenus de son bénéfice (1). Cet état fut communiqué aux religieux de Saint-Mard pour qu'on pût fixer l'indemnité à verser par eux au curé; ils y opposèrent des rabais d'évaluation (2).

Le curé de Sainte-Marguerite était alors maître Nicolas Buisine, ancien pasteur d'Annœulin et de Noville-sur-Escaut. Il avait remplacé en 1666 maître Corneille Du Ramel qui avait dû démissionner pour avoir inconsidérément marié une jeune fille de sa paroisse avec un nommé Alexis Gallié dont la femme n'était pas morte. Pour ce fait, Du Ramel fut condamné par l'officialité à se retirer au couvent des Croisiers de Lannoy; il mourut le 17 mars 1667 aux Anciens Prêtres; par testament il élisait sa sépulture dans son ancienne église, mais le Chapitre refusa d'approuver cette disposition (3).

Par le projet d'extinction de Sainte-Marguerite il était stipulé que les deux clercs de la paroisse continueraient, leur vie durant, à faire leurs fonctions pour leurs co-paroissiens dans les églises auxquelles ceux-ci étaient attribués. Cela occasionna des réclamations de la part des clercs de Saint-Nicaise, de Saint-Jacques et de Saint-Quentin. Choiseul mit tout le monde d'accord en admettant les réclamants à desservir leurs nouveaux paroissiens moyennant de remettre les deux tiers des émoluments qu'ils en retireraient aux clercs de Sainte-Marguerite. Les curés de Saint-Quentin, de Saint-Nicaise et de Saint-Jacques furent chargés d'assurer l'observation de cette convention, qu'on étendit aux fossiers (4).

Le 28 mars 1673, sur les instances des religieux, Choiseul fit publier un appel citatorial pour

que ceux qui avaient quelque opposition à faire à l'introduction de MM. de S. Mard dans Sainte-Marguerite vinssent la faire de vive voix ou par écrit le 4 avril (1). C'était presque une dérision : paroissiens, égliseurs et pauvriseurs étaient mécontents et opposants, mais la volonté du Roi était sacrée pour l'évêque, et toute opposition était condamnée d'avance.

Le décret de Choiseul parut le 19 août 1673 (2).

L'évêque rappelait que le Roi, par lettre de cachet du 6 avril 1672, « l'avait invité à favoriser l'introduction des religieux de St-Mard dans l'église de Ste-Marguerite » ; il mentionnait l'opposition des égliseurs, l'assentiment du Chapitre, « pasteur primitif et collateur de ladite cure, qui y perçoit les offrandes et y a plusieurs droits honorifiques » ; il dit qu'il a essayé d'arranger toutes les difficultés à l'amiable, qu'il a eu de fréquents pourparlers dans ce but avec le curé, le chapelain, les égliseurs, etc., qu'il a entendu le rapport des chanoines de Boulongne et de Brabant commis par lui à l'enquête, qu'il a fait une visite canonique de Ste-Marguerite, et que finalement il « attribue et donne, du consentement du Chapitre, auxdits abbé, religieux et couvent l'église, maison pastorale, édifices, jardins, cours, cimetière, etc. » Pour régler la destinée du personnel de l'église, il conserve, sa vie durant, au curé actuel Nicolas Buisine ses droits de pasteur *de imbutis* (à la cathédrale), une pension viagère de 500 Flo. l'an (3), plus 36 Flo. d'indemnité de déménagement, ces deux sommes aux frais de l'abbaye; Simon Bouchin, chapelain, aura de même une pension viagère de 80 Flo. l'an; le premier còtre, le second còtre ou clerc, les cloquemands, fossiers et autres officiers laïcs continueront à exercer leurs fonctions pour leurs ci-devant paroissiens, et ce dans les églises auxquelles ceux-ci seront annexés (4).

La répartition des paroissiens se fera comme suit.

Rue à poix, rocque S. Nicaise et leurs collatérales à l'église St-Nicaise. Marché à la paille et rue de la Monnaye à celle de St-Quentin. Marché aux bêtes à St-Jacques. Rue des Carmélites et rue Blandinoise à la Madeleine. Les faubourgs à l'église d'Orcq.

Les curés de ces églises auront sur leurs nouveaux paroissiens tous droits et accidents (sic) qui appartenaient ci-devant à maître Buisine sur lesdits paroissiens.

Les dîmes continueront à être perçues par le Chapitre qui les perçoit de temps immémorial; en outre l'abbaye

(1) *Ibid.*, 14 mars.

(2) *Ibid.*, 21 mars.

(3) ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitular.*, 13 sept., 8 et 12 nov. et 10 déc. 1666; 16 févr. et 18 mars 1667.

(4) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg.* 261, 13 mars 1673.

(1) *Ibid.*, 28 mars 1673.

(2) On ne le trouve pas dans le *Journal de l'évêché* (*Reg.* 262 du fonds de l'évêché de Tournai aux Archives de l'Etat à Mons); mais il en existe une copie au *Cartulaire* 57 du même fonds, clxxxij V°.

(3) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg.* 262, 6 mars 1674.

(4) *Contrà*, la convention du 13 mars 1673 citée ci-devant.

paiera au Chapitre, pour droit d'offrande, à la Nativité et à la S. Jean-Baptiste de chaque année 15 Flo.

La chapellenie qui est desservie à Ste-Marguerite par maître Simon Bouchin est transférée dans son état actuel à l'église de la Madeleine. A la mort de Bouchin, elle sera annexée à la cure même de la Madeleine dont le pasteur devra entretenir un vicaire.

Quant au reste, c'est-à-dire le patrimoine de l'église et de la Pauvreté, l'évêque se réservait d'en disposer plus tard et selon sa conscience quand il en serait mieux informé.

L'abbaye ne pourra être mise en possession de l'église que si elle ratifie toutes les clauses convenues entre elle et l'évêque; et comme elle se trouve sans abbé (par le décès de Jean de Warignies), le futur abbé devra les ratifier dans le mois de sa bénédiction. En outre tous laïques non profès de l'abbaye seront soumis au pasteur de la paroisse même (St-Nicaise).

Le Chapitre de la cathédrale avait déclaré le 26 juin consentir à ce concordat à condition que l'abbaye prit à sa charge tous frais d'entretien et de réparation de l'église, payât le cens annuel pour la reconnaissance de la juridiction capitulaire et maintint la dîme, telle qu'elle était, à la disposition du Chapitre (1). Il conservait au curé Buisine son droit de séance au chœur de la cathédrale et les émoluments, pains et présences ordinaires attachés à ce droit (2).

Le 13 septembre 1673, les religieux acceptèrent les conditions du concordat; mais ils ajoutèrent que leur ancienne abbaye contenait 1800 verges tandis que leur résidence actuelle (de la rue des Carmes) n'était que de 400 verges et que le fonds de Sainte Marguerite, avec ses annexes, n'était que de 300 verges; il faudrait donc leur permettre d'acquérir des terrains voisins pour y bâtir les édifices claustraux, et ils demandaient acte d'amortissement pour ces emplettes (3).

Le 13 février 1674, l'abbé Portois, nouvellement élu, ratifie de même.

Le 23 février 1674, Choiseul, après avoir interrogé les curés de Sainte-Marguerite, la Madeleine, Saint-Jacques, Saint-Quentin, Saint-Nicaise, modifie la répartition des habitants de la paroisse supprimée (4).

(1) ARCH. DU CHAPITRE. *Act. Capitul.*, 26 juin 1673.

(2) *Ibid.*, 19 Juillet 1673.

(3) *Cartul.* 57, loc. cit.

(4) ARCH. DE L'ETAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg.* 262, à cette date; *Cartul.* 57, clxxviii v^o.

« A la paroisse de S. Jacques toutes les maisons qui sont dans la grande rue depuis la porte de Lille à main gauche en entrant jusques à la rue des Bouchers inclusivement, et toute la rue blandinoise. — A la paroisse de S. Nicaise, toute la rue à poix et la rue dite de la rocque S. Nicaise, depuis la maison appartenante au sieur Chastelain qui fait face au marché à la paille exclusivement, et les rues collatérales et traversantes, mesme les maisons qui sont depuis ladite rue à poix jusques à la porte de Lille du costé de main droite en entrant. — Et à la paroisse de S. Quentin le surplus des maisons qui estoient de ladite paroisse de Ste-Marguerite, sçavoir depuis ladite rue des Bouchers jusques à ses anciennes limites, et la rue Perdue, autrement du Fort Rouge, et de l'autre costé depuis l'église de Ste-Marguerite exclusivement qui demeurera sur la paroisse de S. Nicaise jusques à ladite maison du sieur Chastelain inclusivement, et depuis ladite maison venant à celle où pend pour enseigne l'*Homme sauvage*, qui fait le coin de ladite rue de la Rocque S. Nicaise et qui regarde sur ledit Marché à la paille jusques aux anciennes limites de ladite paroisse de S. Quentin. »

Lors de la suppression de la paroisse de Sainte-Marguerite, il y avait dans l'église une chapellenie qui fut transférée, comme on l'a vu, dans l'église de la Madeleine où maître Michel Brohée, chapelain, suscita des tracasseries à maître Simon Bouchin, chapelain de Sainte-Marguerite (1). Il y avait aussi une confrérie des Trépassés qui fut attribuée au monastère et resta ainsi attachée à l'église devenue abbatiale (2). Il en fut de même d'une confrérie de Notre-Dame des Anges dont la fête se célébrait le 2 juillet (3). Cette dernière fut transférée à Saint-Quentin en mai 1711 (4).

Les habitants du faubourg de Lille, attribués à la paroisse d'Orcq, demandèrent à être rattachés à celle de Saint-Jacques. Choiseul leur répondit qu'il conférerait à ce sujet avec les Consaux (5) : ceci est postérieur à l'arrêt du 28 février 1676 dont je parlerai ci-après. Ces habitants ne refusaient pas leur annexion à Orcq à condition de ne pas être déchus par ce fait des droits de la Pauvreté générale et autres privilèges. Ils deman-

(1) ARCH. DE L'ETAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg.* 262, 15 octobre 1675.

(2) *Ibid.*, 30 octobre 1674.

(3) *Ibid.*, 26 juin 1674.

(4) *Ibid.*, *Reg.* 267, page 336. — En 1712 d'après les *Act. capitul.* (12 sept. 1712).

(5) ARCH. DE L'ETAT A MONS fonds de l'Evêché de Tournai, *Reg.* 262, 8 février et 1^{er} Mars 1678.

daient aux Consaux une déclaration en vertu de laquelle tout en devenant paroissiens d'Orcq ils demeuraient, à ce point de vue, manans de la ville (1). Les Consaux répondirent qu'avant de délivrer cette déclaration ils attendaient des requérants la spécification des privilèges dont ils parlaient (2). Je n'ai rien trouvé de plus à ce sujet.

Enfin le 26 février 1674, vu les ratifications des religieux et de l'abbé de Saint-Mard, Choiseul leur donne définitivement Sainte-Marguerite (3). Immédiatement après la bénédiction de l'abbé « en ce moment encore vivant dans une maison particulière près des Carmes, avec ses religieux » le Chapitre, sur la sollicitation de l'évêque, avait donné son assentiment à l'opération, à titre de présent de bienvenue (4), et le chanoine de Boulongne, doyen du Chapitre, fut désigné par Choiseul pour procéder à la cérémonie de la mise en possession (5).

Mais si Choiseul rencontra dans son Chapitre et dans le clergé de Sainte-Marguerite une si étonnante docilité à le suivre dans la suppression de la paroisse, il s'en faut, et de beaucoup, qu'il n'eut raison des égliseurs et des pauvriseurs soutenus dans leur opposition par les Consaux.

En supprimant une paroisse, il faisait acte d'évêque, de supérieur ecclésiastique; et, pourvu qu'il eût l'assentiment des ecclésiastiques que la chose concernait, les Consaux n'avaient qu'à demeurer paisibles spectateurs de cette opération qui plaisait au Roi et favorisait l'établissement de la citadelle. Mais quand Choiseul portait la main sur l'organisation de la Bienfaisance, sur les biens meubles et immeubles d'une église, les Consaux, tuteurs-nés des collèges paroissiaux, des égliseurs et pauvriseurs, se sentaient atteints dans leur prétention traditionnelle de s'immiscer dans ces opérations. Choiseul ne connaissait pas encore la chatouilleuse susceptibilité des magistrats communaux

des Pays-Bas à l'endroit de leur juridiction, surtout envers l'autorité ecclésiastique, et il sentit bientôt l'imprudence qu'il avait commise.

J'ai traité en détail de l'histoire des relations aigres de l'évêque avec les Consaux dans l'étude que j'ai consacrée à l'Episcopat de Choiseul (1). J'y renvoie donc le lecteur, et je ne rappellerai ici que ce qui concerne la suppression de Sainte-Marguerite.

Le 26 septembre 1673, c'est-à-dire un mois après la proclamation du décret de Choiseul, les Consaux (qui, depuis plus d'un an, surveillaient avec intérêt tout ce qui se tramait) se formalisèrent de ce que certaines clauses du décret eussent consacré des dispositions prises sans leur intervention; ils protestèrent et députèrent à l'évêque leur conseiller de Surmont et les jurés de l'Epinoy et docteur Sépa. Choiseul répondit aux délégués qu'aussitôt qu'il serait revenu de son voyage à Courtrai il entrerait en conférences avec le Magistrat sur les matières du litige et demanda qu'on lui remît les titres sur lesquels les Consaux fondaient leurs réclamations (2). Après de nombreux atermoiements, la conférence eut lieu le 13 mars 1674, et les Consaux formulèrent leur plainte (3).

Ils demandaient pourquoi l'évêque supprimait la paroisse de Sainte-Marguerite vu que la lettre de cachet du 30 avril 1672 ne donnait pas les raisons de cette suppression. Le presbytère, les maisons et jardins provenant des paroissiens devaient, alléguaient-ils, leur faire retour au lieu d'être attribués gracieusement à l'abbaye de Saint-Mard; une partie en appartenait même aux pauvres de la paroisse qui en tiraient un loyer dont ils allaient être frustrés.

D'autre part le faubourg de Lille étant rattaché à la paroisse d'Orcq, cela privait les curés de la ville d'une population qui leur revenait; cela était incommode pour les habitants, vu qu'il y a une demi-lieue entre leur agglomération et Orcq et qu'ils sont toujours en dispute avec les gens d'Orcq. Il aurait mieux valu les annexer à une

(1) ARCH. DE TOURNAI, Reg. 223, 76 R^o.

(2) *Ibid.*, 77 R^o.

(3) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'Évêché de Tournai, cartul. 57, loc. cit.

(4) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de St-Martin, Reg. 789, 26 R^o.

(5) *Ibid.*, fonds de l'Évêché de Tournai, Reg. 262, 26 février 1674. — ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 27 août 1674.

(1) *Ann. de la Soc. Hist. de Tournai*, t. XI.

(2) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'Évêché de Tournai, Reg. 262, 26 sept. 1673. — ARCH. DE TOURNAI, Reg. 221, 229 V^o 1^{er} § et 233 R^o dernier §.

(3) ARCH. DE TOURNAI, Reg. 221, 286 R^o 2^e §.

paroisse de la ville en leur réservant les services d'un chapelain ou succursaliste, tel que l'un des titulaires des trois chapellenies fondées dans Sainte-Marguerite, lequel serait allé leur dire la messe dans l'église de le Val (Saint-Lazare).

En outre, en ce qui concernait ceux qui étaient réunis à Saint-Quentin, cette église serait trop petite, comme du reste celles de Saint-Nicaise et de Saint-Jacques, puisque c'est précisément l'exiguïté de ces trois églises qui fit construire, il y a plus de quatre siècles, celle de Sainte-Marguerite.

La chapellenie desservie par Simon Bouchin ne pourrait demeurer dans l'église de la Madeleine puisque les paroissiens de Sainte-Marguerite d'abord attribués à la cure de la Madeleine l'ont été depuis à celle de Saint-Nicaise.

Enfin l'évêque avait outrepassé son droit en disposant comme il l'avait fait des biens de l'église de Sainte-Marguerite et des pauvres de cette paroisse. Cela compétait au Magistrat comme tuteur des égliseurs et des pauvresseurs. Tout au plus Choiseul pouvait-il disposer des vases sacrés et des meubles, et encore était-ce avec le devoir de les répartir entre les églises auxquelles les paroissiens de Sainte-Marguerite étaient attribués.

Les Consaux proposaient donc de laisser, au vœu du Roi, Sainte-Marguerite aux religieux de Saint-Mard mais sans démembrement la paroisse et en la faisant desservir par ces religieux à la mort du curé actuel; car le Roi n'avait pas voulu autre chose qu'installer les religieux dans Sainte-Marguerite, et la suppression de la paroisse n'était qu'une inutile superfétation imaginée par Choiseul.

Telle était l'argumentation des Consaux, basée sur des traditions d'une légitimité très contestable. Choiseul y opposait ses motifs consacrés par le Droit Canon qui confère à l'évêque la compétence souveraine sur les églises, les lieux pieux et les œuvres hospitalières. Or, il ne faut pas oublier qu'à cette époque le Droit Canon a encore force de loi devant les cours et tribunaux et que les prescriptions du concile de Trente sont encore reconnues comme lois de l'Etat. C'est pour ce motif que les cours supérieures ont parmi leurs conseillers des *conseillers ecclésiastiques* dont la

mission spéciale est de faire rapport dans les procès où le Droit civil et le Droit canon doivent être appliqués, c'est-à-dire dans les affaires appelées *mixti fori* ou de compétence mixte.

Enfin, après de longs procès et de vives contestations (sur ce point et sur d'autres dont je parle au Chapitre II § 5 de l'*Episcopat de Choiseul*), un arrêt du Conseil d'Etat, Saint Germain-en-Laye 28 février 1676, mit définitivement un terme à tous les conflits alors existant entre l'entêté Choiseul et les obstinés Consaux.

Quant à Sainte-Marguerite, cet arrêt confirmait le décret de Choiseul du 19 août 1673, déjà approuvé par lettres patentes du 6 juin 1674 enregistrées au Conseil Souverain de Tournai, à charge pour l'évêque de transférer toutes les chapelles, les obits et fondations de Sainte-Marguerite dans les églises entre lesquelles les paroissiens sont distribués, et de partager entre elles les revenus et meubles de Sainte-Marguerite au prorata du nombre de paroissiens attribués à chacune, cette répartition se faisant en présence et du consentement des égliseurs et des pauvresseurs de la paroisse supprimée (1). Malgré cet arrêt, les contestations persistèrent encore pendant deux ans.

Les pauvres de Sainte-Marguerite possédaient une grange avec grenier et d'autres places, sise sur le cimetière paroissial. Ce bien, appelé l'*Enseigne*, se louait, et le revenu était distribué en aumône sous forme de pains. Les pauvresseurs, soutenus par les Consaux, s'opposèrent à ce que l'abbaye en prit possession comme elle prenait possession du cimetière. Les religieux promirent de constituer en échange une rente équivalente au loyer de ce bien qu'ils acquéraient, mais ils n'en firent rien (2).

Soit dit en passant, les revenus de la Pauvreté de Sainte-Marguerite s'élevaient à 500 £. 9 s. 6 d. fl., et les dépenses à 641 £. 6 s. 4 d., (dont 5 £. 5 s. 6 d. de saurets), 67 rasières de pain et 61 pains de 2 liards; il y avait 187 £. 7 s. de charges sur les biens constituant par leurs reve-

(1) ARCH. DE L'ETAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, layette n° 14, farde 1200.

(2) ARCH. DE L'ETAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, Reg. 262, 3 juillet 1674. — ARCH. DE TOURNAI, Reg. 4320 B, 15 V°. — Les Reg. 4320 B et 4321 renferment les comptes de la Pauvreté de Ste-Marguerite pour 1690-1691 et 1712-1713.

nus la recette susmentionnée, soit près du tiers. Les revenus en nature s'élevaient à 82 rasières, un demi-hoteau, un bachinet et demi de golnée (1). Le curé de Sainte-Marguerite lui devait sur son presbytère une rente de 4 s. 4 d. fl.. Les religieux de Saint-Mard en acquérant la cure auraient dû se charger de cette rente, mais dès 1704 ils cessèrent de la payer (2).

Le 1^{er} mars 1678, Choiseul décida d'en finir avec les contestations qu'il avait eues au sujet de l'extinction de Sainte-Marguerite. Après avoir fait donner lecture, en séance de son Vicariat, de l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 octobre 1675 concernant son conflit avec le Magistrat de Tournai et celui de Lille, et de son ordonnance du 19 août 1673 sur l'extinction de Sainte-Marguerite et l'union de cette église à l'abbaye de Saint-Mard, il fit signifier aux égliseurs et aux pauvresseurs de l'ancienne paroisse d'avoir à lui remettre le 15 mars suivant les titres, papiers, comptes, argent etc., appartenant à ladite église (3).

Au jour dit comparurent les égliseurs et pauvresseurs cités. Ils déclarèrent que la vaisselle et les ornements ainsi que les registres, lettres, papiers et comptes se trouvaient à la sacristie dans des coffres dont ils avaient les clefs; que les deux bâtons d'argent des chantres étaient chez la veuve Laderrière, une lampe d'argent et quelques linges chez le clerc; qu'ils n'avaient aucun argent sauf 25 livres de gros appartenant à la Pauvreté et qu'ils allaient remployer, et une lettre de rente pour la fondation dite du *Veni Creator*. Ils déclarèrent qu'en vertu de l'arrêt même du Roi ils prétendaient intervenir dans la répartition et application de ces biens (4). On prit rendez-vous pour le 26 mai pour dresser l'inventaire des meubles, titres et papiers (5).

Le 20 juin on fit afficher un avis à tous les créanciers de Sainte-Marguerite de comparaître avec leurs titres par-devant l'official — et un autre à tous détenteurs de titres ou biens de cette église de les restituer sous peine d'excommunication, et à ceux qui connaîtraient de ces déten-

teurs ou recéleurs de les dénommer, sous la même peine (1). Or bon nombre de créanciers s'abstinrent de comparaître, et le lieutenant du Bailliage, du Jardin, affecta de ne pas vérifier les états de créance. Le bilan de la paroisse n'était donc pas facile à établir, et Choiseul fit publier le 9 août 1679 un nouvel appel aux créanciers à venir vérifier l'état des dettes et créances de la ci-devant paroisse dressé par le promoteur épiscopal endéans la quinzaine à peine de déchéance (2). Cet état fut enfin dressé et approuvé, et c'en fut fait de la paroisse Sainte-Marguerite pour un siècle.

La translation de Messieurs de Saint-Mard à Sainte-Marguerite ne fut pas une opération avantageuse à leurs finances.

En mai 1674 ils contractèrent un emprunt de 30.000 Fl. au denier vingt pour rembourser pareil capital qu'ils avaient emprunté sous le régime espagnol les deux tiers au denier seize et le reste à des taux divers. Ils furent autorisés à hypothéquer, pour garantir cet emprunt, la maison qu'ils possédaient en haut de la rue des Carmes où ils habitèrent depuis leur exode de Sainte-Catherine jusqu'à leur installation rue As-Poids. Ils contractèrent en même temps un second emprunt de 6000 Fl. au denier vingt pour se faire construire ce logis de la rue As-Poids. Ils comptaient vendre, une fois installés, leur ancien logis de la porte de Valenciennes.

Mais quand ils eurent racheté leurs anciennes rentes et consacré 4768 Fl. 6 pat. à réparer leur nouvelle église, ils se trouvèrent à bout de ressources. Il leur fallait néanmoins encore 11.979 Fl. pour le corps-de-logis, même s'ils employaient à la nouvelle bâtisse les matériaux du monastère exproprié. Ils reçurent alors (25 septembre 1675) l'autorisation de contracter un nouvel emprunt de 12.000 Fl. (3).

En juillet 1675, les religieux commencèrent à construire ces bâtiments conventuels. Ils déposèrent un plan de constructions à élever dans les

(1) *Reg. 4320 B*, passim.

(2) *Reg. 4324*, 9 V^o.

(3) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg. 262*, 1^{er} mars 1678.

(4) *Ibid.*, 15 mars 1678.

(5) *Ibid.*, 24 mai 1678.

(1) *Ibid.*, 20 juin 1678.

(2) *Ibid.*, 9 août 1679.

(3) ARCH. DU NORD A LILLE, *Reg. B 1675*, 62 R^o et 69 R^o. — ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'évêché de Tournai, *Reg. 262*, 2 mai 1674 et 27 août 1675.

dépendances de l'église du côté de la rue As-Poids suivant un axe partant des écuries qui formaient le coin de cette rue et du Marché aux bêtes et aboutissant à une maison contigüe au cimetière. Ce projet portait la largeur de l'entrée de la rue de 15 pieds à 21 (1). Les Consaux approuvèrent ce projet moyennant quittance d'une somme de 84 Fl. qu'ils devaient aux religieux pour achat d'un terrain (2).

L'abbé Noël Portois fut aidé dans l'exécution de ses travaux par les libéralités de quelques bourgeois, notamment par ses propres parents et ceux de ses religieux. Jean Iserby, grand-vicaire de la cathédrale et parent du prieur Florent Iserby, donna 500 florins; Catherine Baclan, mère de l'abbé, 600 florins; Catherine Navarre, 180 florins; Jeanne Bauduin, tante du fr. convers Gillersterlin, 184 florins 17 patars; Marie Bourgeois, 400 £. fl.; enfin Marie Procureur légua par testament 300 florins. Tous ces noms sont repris au Castulaire ou au Nécrologe de l'abbaye (3).

Les bâtiments de l'abbaye étaient voisins de la maison d'un certain Chastelain, située au Marché à l'Estrain, et les religieux la convoitaient pour se ménager une issue de ce côté. Ils vendirent au Chapitre pour 19000 Fl. leur propriété de la rue des Carmes, qui servait de garantie à l'emprunt de 1674, achetèrent pour 10.000 celle de Chastelain et affectèrent celle-ci avec tout leur monastère à la garantie hypothécaire de leurs emprunts. Ces opérations se firent en 1686 (4).

L'abbaye nouvelle comprenait, si nous en jugeons par des fragments de vieux plans (5) et par ce qui subsiste des anciens bâtiments, une grande construction en T avec façade vers la rue As-poids et une maison adjacente, servant d'habitation à l'abbé. L'aile en retour n'était pas au milieu de la façade; on la retrouve presque intacte dans la filature de MM. Michel, Van Sprang & C^{ie}. Le porche, percé dans la façade,

(1) *Reg.* 222, 83 Vo.

(2) *Ibid.*, 94 R^o.

(3) *Vos, op. cit.*, t. XI, p. 254.

(4) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'Evêché de Tournai, *Reg.* 264, 26 octobre 1686 et 5 octobre 1688.

(5) M. Maquest (annotat. manuscrit. de Bozière, p. 210, aux Arch. de Tournai), mentionne que le *Reg.* 415, p. 336, des Archives communales contient la légende d'un plan de l'abbaye en 1782; le plan visé n'est pas annexé.

était surmonté d'un fronton très modeste qui a disparu depuis longtemps et dont on ne trouvait déjà presque plus de traces quand on couvrit, il y quelques années, la moitié de la façade d'un plâtrage au ciment. Cette façade ne présente comme ornements caractéristiques que ses œils-de-bœuf, en forme d'ovales échancrés aux deux pôles et aux deux rondes-pointes; des ancrs donnent la date de 1675; deux autres, sous la corniche du quartier abbatial, vers la rue, affectent la forme d'une crosse et d'un P (initiale de l'abbé Portois). La façade vers les préaux (habitation de MM. Dumortier, frères) porte des ancrs à date de 1676. Les cours et jardins, où s'élèvent aujourd'hui les bâtiments de la filature de laine et ceux de la brasserie et de la distillerie de MM. Dumortier frères, s'étendaient jusqu'à la rue Prévost dans laquelle ils avaient une issue modeste et jusqu'au Marché à la paille où la porte, élégamment décorée en pierre et surmontée d'une niche, subsiste encore reconnaissable à ses balustres en éventail. Après la Révolution française ces cours et jardins portaient le nom de Jardin Noulet.

L'église abbatiale était gothique, formée d'une nef à quatre travées avec bas-côtés, transepts à chevet plat percés d'une grande fenêtre à meneaux et chœur plus bas que la nef, à chevet polygonal (1). La tour, qui seule en subsiste, était surmontée d'une petite flèche en pyramide quadrangulaire couvrant le beffroi des cloches.

La population de l'abbaye ne répondait certes pas à une pareille étendue de constructions ni surtout à une grande église comme celle de Sainte-Marguerite qui n'était guère moins spacieuse alors que celle qui lui a succédé. En quittant Sainte-Catherine les religieux étaient douze (2). Le 27 août 1675 ils sont dix seulement, savoir : Messire Noël Portois, abbé, Florent Iserby, prieur, et Messieurs Jacques Deligne, Gilles Buyet, Gaspard Hannoteaux, Henri De Male, Léon d'Ennetières, Gérard de Laderrière, Maximilien Prévost et Josse Debucq, religieux (3).

Maître Buisine, dernier curé de Sainte-Marguerite, mourut le 16 octobre 1686 et fut inhumé dans

(1) SOIL et DESCLÉE, *Tournai en 1701*.

(2) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, fonds de l'Evêché de Tournai, *Reg.* 262, 27 août 1675.

(3) ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.* 4 juill. 1671.

cette église. Peu après son décès, les pasteurs d'Orcq, de Saint-Jacques, de Saint-Quentin et de Saint-Nicaise s'unirent pour réclamer l'héritage de son bénéfice de curé du patronat qui avait subsisté. J'ai dit plus haut que les chanoines avaient effectivement maintenu Buisine dans son droit aux avantages matériels et honorifiques de curé du patronat du Chapitre. Le Chapitre approuva que les cinq prêtres susnommés fissent ensemble un *consortium* auquel il attribua le revenu des terres de la cure de Sainte-Marguerite et les distributions du patronat (en pain et en deniers à certaines fêtes ou dans certaines fondations obituaires ou autres), à quelques exceptions près; il dit aux consorts qu'ils n'avaient qu'à se partager ces profits au mieux de leurs commodités (1).

Le monastère de Saint-Marc demeura dans ses locaux de la rue As-poids jusqu'en 1779; à cette époque l'abbaye prit possession du collège de la rue des Allemands — aujourd'hui le séminaire épiscopal, — devenu vacant par suite de la suppression de l'Ordre des Jésuites. L'église abbatiale de Sainte-Marguerite fut détruite en 1732 (1) par un incendie qui ne respecta que le clocher; elle fut reconstruite en 1760, sous l'abbé Van der Heyden, telle que nous la possédons aujourd'hui. Lorsque les religieux émigrèrent dans le collège de la rue des Allemands, la paroisse de Saint-Nicaise, dont l'église était démolie depuis 1770, devint paroisse de Sainte-Marguerite à laquelle on rendit la majeure partie de son ancienne circonscription. Les locaux de l'abbaye (quartier des moines, dépendances et communs, préaux, cours et jardins) sont occupés aujourd'hui par la brasserie Dumortier et la filature Van Sprang. Dans celle-ci on retrouve

comme vestiges principaux l'aile en retour, presque intacte, et une partie de la façade; l'autre partie fut démolie il y a une vingtaine d'années et remplacée par un bâtiment à étage percé de la porte principale de la filature. La brasserie Dumortier occupe une petite partie des anciens bâtiments de l'abbaye. L'ancien quartier de l'abbé, avec sa jolie façade vers les jardins (façade de *style tournaisien*), sert à l'habitation privée. Vers la rue As-poids, on a depuis peu masqué sous un plafonnage uniforme la façade du quartier de l'abbé, une partie de la façade du quartier des moines et la façade d'une mesure incorporée à l'habitation. Divers locaux de la brasserie sont de construction récente; les uns sont établis sur le terrain de l'ancien cimetière, et on a rencontré, en faisant les fondations, des squelettes, des monnaies et même des fragments d'armes; d'autres, contruits en 1897, s'élèvent sur l'emplacement d'une ancienne maison dont on a retrouvé les vestiges. Les caves du quartier abbatial subsistent. La cloche de la brasserie est un ancien timbre, non daté, à son dur, orné d'un cordon de fleurs de lis à mi-hauteur. Cette cloche ne présente pas les qualités de son ni de décor caractéristiques des produits des Barbieux. Je suppose donc qu'elle n'est pas un timbre du carillon de Ste-Marguerite refondu en 1737 par Barbieux. Je serais plutôt porté à croire qu'elle est contemporaine des bâtiments de Saint-Mard, c'est-à-dire de la fin du XVII^e siècle.

(1) « ... Anno 1737, a combustione totius ecclesie quarto » dit l'inscription de la maitresse cloche de l'ancienne abbaye, aujourd'hui à la cathédrale. Cf. *Cloches de Tournai*, pp. 88, 92 et 141.

Docteur F. DESMONS.

(A suivre).

(1) *Ibid.*, 7 nov. 1687.

Le Dégagement de la Cathédrale.

Le dégagement de la cathédrale de Tournai, était souhaité depuis de longues années par la population tournaisienne, comme par tous les amis des arts, et avait été réclamé à plusieurs reprises par la Société historique et archéologique, que

présidait alors le vénérable Comte de Nédonchel; mais on n'osait espérer que la réalisation lointaine de ce vœu, tant l'entreprise paraissait téméraire et au-dessus des forces d'une ville dont les ressources sont fort limitées; elle apparut tout à

coup comme possible, et même comme prochaine, grâce aux vues larges et généreuses de Monsieur J. van den Heuvel, ministre de la justice, qui, avec l'appui de son autorité, apporta l'assurance que le gouvernement interviendrait largement, dans la dépense que cet important travail devait occasionner.

Fort de son patronage et de ses encouragements, un comité se constitua, sous le nom d'*Association pour le dégagement de la cathédrale de Tournai* (1) et par une première pétition, adressée à l'administration communale, le 4 novembre 1900, il réclama d'elle, le dégagement de notre insigne basilique. L'opinion publique était saisie de la question; elle s'y intéressa aussitôt et le mouvement en faveur du dégagement se fit sentir de suite, bien au-delà des limites de la ville. La commission royale des monuments, les sociétés archéologiques du pays, la presse artistique, comme la presse politique, prirent franchement position en faveur du dégagement, qui fut poursuivi unanimement et énergiquement.

Nous avons retracé, dans les *Annales de la société historique et archéologique* (2) les rétroacts de la question; nous n'y reviendrons donc pas, et rappellerons seulement que dans la séance mémorable du 6 mars 1903, le conseil communal décréta le dégagement de la cathédrale et l'aménagement de ses abords, d'après le plan dressé par M. l'architecte Sonnevile, avec l'approbation du gouvernement. Un arrêté royal autorisa l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des maisons et terrains nécessaires pour l'exécution des aménagements projetés.

On mit la main à l'œuvre, au cours de l'été de 1905, et au mois de mars 1906, toutes les démolitions étant effectuées et les nouvelles rues ayant

été tracées et pavées, on put se rendre compte de l'effet obtenu. Ce fut un long cri d'admiration; les quelques opposants au projet étaient ralliés à l'entreprise, les indifférents étaient devenus des fervents, et le sentiment unanime fut que si ce qui avait été fait, était bien, il restait encore mieux à faire.

C'est dans ces conditions que le 3 et le 11 avril 1906, devant de nombreux auditoires, nous avons été appelé à exposer la *question du dégagement*, montrant au moyen de nombreuses projections lumineuses, ce qui avait été fait, en vertu de la décision du conseil communal, et exposant, par le même procédé ce que souhaitaient divers groupes de nos concitoyens, pour continuer l'œuvre entreprise.

* * *

Le dégagement décrété, comportait la démolition de l'École St-Luc, et de la Poste aux lettres, du côté de la rue du curé Notre-Dame, ainsi que l'établissement d'un jardinet, sur le terrain ainsi déblayé. L'école St-Luc a été démolie, et le jardinet a été créé; il sera prolongé sur le terrain aujourd'hui occupé par la poste aux lettres, dès que celle-ci aura été transportée dans les nouveaux bâtiments qu'on doit ériger pour elle; il comportait encore la démolition d'un pâté de quelques maisons, place des Acacias, et de 14 maisons dans la rue des chapeliers, pour la création d'une rue et d'une petite place, au centre de cette rue, permettant de voir et de contourner le chevet du chœur. Cette démolition a été effectuée, la rue et la placette ont été créées, et le chevet du chœur apparaît superbe et imposant, en face de la rue des chapeliers; la façade latérale du chœur, côté Nord, sur toute sa longueur, est actuellement visible; 5 ou 6 maisons doivent être bâties, le long de la courte rue nouvelle, qui lui fait face, et relie la rue des Chapeliers à la place des Acacias; on a commencé ces constructions. Enfin une maison doit, d'après le projet, être bâtie en retour, contre le bloc de maisons conservé dans le haut de la rue des chapeliers; il a été décidé toutefois, qu'il serait sursis à cette reconstruction, l'opinion publique se prononçant contre toute bâtisse qui serait de nature à masquer quelque peu, le chevet dégagé.

(1) Ce comité, qui a bien voulu nous appeler à le présider, se composait de 25 membres, dont nous sommes heureux de rappeler les noms : MM. Stiénon du Pré, sénateur et Louis Delwart, échevin, vice-président, Maurice Houtart, trésorier, Octave Castaigne, avocat, secrétaire; Bossut, agent consulaire de France, H. Casterman, éditeur, H. Crombez, représentant, O. Dapsens, industriel, Prince C. de Croy, O. de Formanoir de la Cazerie, avocat, H. Delcourt, publiciste, Comté G. de Nédonchel, A. De Rick, avocat, R. Desclée, avocat, Duquesne, représentant, E. Hainaut, ingénieur principal des ponts et chaussées, E. Huet, sénateur, O. Leduc, avocat, L. Pion, directeur de l'académie des beaux-arts, A. Soil, président du cercle artistique, C. Sonnevile, architecte, chanoine Van Elegem, membres.

(2) Tome 7, p. 216.

Des travaux à la cathédrale elle-même, sont devenus indispensables, par suite du dégagement : restauration de la chapelle-paroisse de Notre-Dame et construction de sacristies nouvelles ; remaniement de l'escalier de la porte Mantile ; restauration des murs inférieurs du côté nord du chœur ; et du chevet lui-même ; nous croyons savoir qu'il sera pourvu sans retard à ces divers travaux. De même des plantations seront faites sur le terre-plein de la place des Acacias, et en certains endroits, contre la cathédrale elle-même, suivant un plan d'ensemble, qui englobera le jardinet déjà existant, le long de la paroisse Notre-Dame.

* *

On se rend compte aujourd'hui, que le dégagement, tel qu'il a été décrété, et tel qu'il est exécuté, est insuffisant ; qu'il faut faire plus et mieux et deux opinions se sont fait jour, réclamant l'une un *complément de dégagement*, l'autre un *dégagement intégral* de l'édifice, sans toutefois qu'il soit question de changer quoi que ce soit, du côté de la façade occidentale, qui doit rester encadrée par l'évêché d'une part, et l'hôtel des anciens prêtres, d'autre part.

Une conséquence inattendue du dégagement, a été de mettre en belle vue, le beffroi, du côté de la rue des chapeliers ; mais le pâté de 4 maisons qui subsiste dans le haut de cette rue, dérobe en partie, la vue de la tour communale, et produit un étranglement très déplaisant, en même temps qu'il est un grand obstacle à la circulation, devenue, de suite, intense en cet endroit, à raison des facilités qu'offre la nouvelle artère.

Pour porter remède à ce double inconvénient, on réclame la démolition de quatre maisons, anciens numéros 43, 45, 47 et 49 de la rue des Chapeliers (numéros 604^a 605, 606 et 607^a du cadastre) ; mais comme leur disparition causerait un vide déplorable, on demande que l'excédant de terrain restant libre après l'élargissement de la rue en cet endroit, soit utilisé pour reconstruire deux ou trois maisons, de hauteur convenable, de style ancien, et se reliant, en ligne brisée, aux sacristies de la cathédrale, pour donner à ce coin un aspect pittoresque, en rapport avec le type des constructions locales, avec le caractère du quar-

tier au milieu duquel s'élève la cathédrale, et mettre en valeur tout à la fois, la basilique et le beffroi.

Un projet dressé sur ces données, par M. Sonnevillle, et qui est reproduit ci-contre, montre l'aspect extrêmement artistique et pittoresque que présenterait le haut de la rue des chapeliers, ainsi transformé.

Sur le terrain rendu libre par la démolition de ces quatre maisons, on prendrait d'abord ce qu'il faut pour élargir le haut de la rue et donner à la chaussée une largeur de 12 mètres environ, et sur l'excédent on bâtirait trois maisons ayant respectivement 9, 6 et 7 mètres de façade et une superficie de : A. 98 mètres carrés, B. 72 mètres, C. 52 mètres ; la profondeur moyenne de ces maisons serait de 12 à 13 mètres. (Voir le plan à la page suivante.)

On souhaite encore que la grande boucherie, aujourd'hui inutile comme telle, et dont la façade est à front de la nouvelle placette, soit transformée en grande salle de fêtes, qui outre sa situation exceptionnelle, présenterait cet avantage énorme d'avoir de larges sorties à ses deux extrémités, sur de grandes rues (1).

Il est encore un coin, le plus pittoresque sans contredit, des alentours de la cathédrale, qui va être rendu à sa beauté primitive ; c'est le vieux marché aux Poteries, dont les bâtiments de l'évêché et la fausse-porte constituent le fond. Déjà la lépreuse clôture en briques à été remplacée par un mur de grande allure en pierre, d'un tracé très harmonieux, et bientôt le pignon du 14^e siècle, sera restauré par les soins du gouvernement, dans le style majestueux de la construction primitive.

Quel admirable cadre pour la cathédrale lorsque tous ces travaux auront été exécutés !

* *

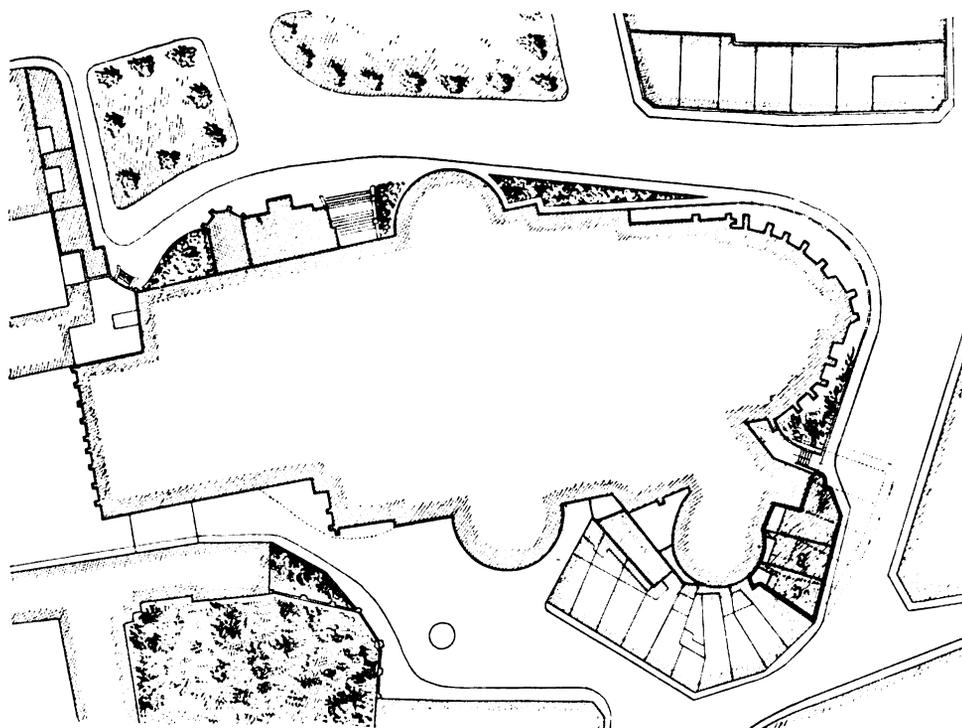
D'autres, avons nous dit, réclament le *dégagement intégral* de l'édifice, et M. René Desclée,

(1) Large comme la grande salle de la Halle aux draps, longue deux fois comme elle ; très facilement transformée en salle de fêtes et à fort peu de frais, elle serait le local tant de fois souhaité pour les fêtes et solennités qui attirent la foule et pour lesquelles la salle de la Halle aux draps est, depuis longtemps, trop petite.

dans le numéro d'avril de la *Revue Tournaisienne*, a développé ce projet, en même temps que par une photographie idéale, mais d'une exactitude quasi-mathématique, il montrait ce que serait ce dégagement intégral.

Nous n'exposerons pas à nouveau ce projet, dont la réalisation entraînerait la démolition du pâté des 14 maisons tenant à la cathédrale, et faisant face au beffroi, et qui entourent les sacristies qu'elles cachent complètement, savoir quatre maisons donnant sur la rue des Chapeliers, quatre

» le commencement de la matinée, le soleil abandonne le premier, pour caresser le second et se jouer jusqu'à la fin du jour, dans les dentelles de pierre des balustrades et au travers des nombreux arceaux des contreforts dont il fait ressortir la délicatesse et la légèreté, à côté de la masse imposante des tours..... la monotonie de l'ensemble qui existe vers la place des Acacias est au contraire rompue, de la façon la plus heureuse, du côté qui nous occupe, par la succession des constructions de caractère différent :



sur la rue de Paris et six sur le marché aux poteries (1).

Le dégagement intégral donnerait, d'après ses partisans, qui veulent la conservation des vieilles sacristies de style tournaisien construites sous Louis XIV, un aspect tout nouveau, et extrêmement pittoresque de la cathédrale. « L'aspect de la cathédrale, vue de la place des Acacias, est sévère dans sa majesté; l'autre moins raide, et plus riant, est mieux fait pour nous plaire. Dès derrière les sacristies, la chapelle du S. Sacre-

» ment forme une transition, un trait d'union pittoresque, entre l'architecture élancée du chœur, et les arcades romanes du transept. »

* * *

Sans parler de la question financière, qui n'est pas de notre compétence (1), on peut faire à ce projet de graves objections.

On invoque souvent la belle vue qu'on aurait, en descendant la rue Saint-Martin, où les cinq

(1) Ces dix dernières sont reprises au cadastre, sous les numéros 607^b, 608, 609, 610 — 611, 612, 613, 614, 615 et 616; toutes ces maisons mesurent 5 ou 6 mètres de façade sur une profondeur de 15 à 18 mètres.

(1) Certains l'évaluent à 6 ou 700 mille francs; d'autres pensent qu'elle atteindrait un million.

Des travaux à la cathédrale elle-même, sont devenus indispensables, par suite du dégagement : restauration de la chapelle-paroisse de Notre-Dame et construction de sacristies nouvelles; remaniement de l'escalier de la porte Mantile; restauration des murs inférieurs du côté nord du chœur; et du chevet lui-même; nous croyons savoir qu'il sera pourvu sans retard à ces divers travaux. De même des plantations seront faites sur le terre-plein de la place des Acacias, et en certains endroits, contre la cathédrale elle-même, suivant un plan d'ensemble, qui englobera le jardinet déjà existant, le long de la paroisse Notre-Dame.

* * *

On se rend compte aujourd'hui, que le dégagement, tel qu'il a été décrété, et tel qu'il est exécuté, est insuffisant; qu'il faut faire plus et mieux et deux opinions se sont fait jour, réclamant l'une *un complément de dégagement*, l'autre *un dégagement intégral* de l'édifice, sans toutefois qu'il soit question de changer quoi que ce soit, du côté de la façade occidentale, qui doit rester encadrée par l'évêché d'une part, et l'hôtel des anciens prêtres, d'autre part.

Une conséquence inattendue du dégagement, a été de mettre en belle vue, le beffroi, du côté de la rue des chapeliers; mais le pâté de 4 maisons qui subsiste dans le haut de cette rue, dérobe en partie, la vue de la tour communale, et produit un étranglement très déplaisant, en même temps qu'il est un grand obstacle à la circulation, devenue, de suite, intense en cet endroit, à raison des facilités qu'offre la nouvelle artère.

Pour porter remède à ce double inconvénient, on réclame la démolition de quatre maisons, anciens numéros 43, 45, 47 et 49 de la rue des Chapeliers (numéros 604^a 605, 606 et 607^a du cadastre); mais comme leur disparition causerait un vide déplorable, on demande que l'excédant de terrain restant libre après l'élargissement de la rue en cet endroit, soit utilisé pour reconstruire deux ou trois maisons, de hauteur convenable, de style ancien, et se reliant, en ligne brisée, aux sacristies de la cathédrale, pour donner à ce coin un aspect pittoresque, en rapport avec le type des constructions locales, avec le caractère du quar-

tier au milieu duquel s'élève la cathédrale, et mettre en valeur tout à la fois, la basilique et le beffroi.

Un projet dressé sur ces données, par M. Sonnevillle, et qui est reproduit ci-contre, montre l'aspect extrêmement artistique et pittoresque que présenterait le haut de la rue des chapeliers, ainsi transformé.

Sur le terrain rendu libre par la démolition de ces quatre maisons, on prendrait d'abord ce qu'il faut pour élargir le haut de la rue et donner à la chaussée une largeur de 12 mètres environ, et sur l'excédant on bâtirait trois maisons ayant respectivement 9, 6 et 7 mètres de façade, et une superficie de : A. 98 mètres carrés, B. 72 mètres, C. 52 mètres; la profondeur moyenne de ces maisons serait de 12 à 13 mètres. (Voir le plan à la page suivante.)

On souhaite encore que la grande boucherie, aujourd'hui inutile comme telle, et dont la façade est à front de la nouvelle placette, soit transformée en grande salle de fêtes, qui outre sa situation exceptionnelle, présenterait cet avantage énorme d'avoir de larges sorties à ses deux extrémités, sur de grandes rues (1).

Il est encore un coin, le plus pittoresque sans contredit, des alentours de la cathédrale, qui va être rendu à sa beauté primitive; c'est le vieux marché aux Poteries, dont les bâtiments de l'évêché et la fausse-porte constituent le fond. Déjà la lépreuse clôture en briques à été remplacée par un mur de grande allure, en pierre, d'un tracé très harmonieux, et bientôt le pignon du 14^e siècle, sera restauré par les soins du gouvernement, dans le style majestueux de la construction primitive.

Quel admirable cadre pour la cathédrale lorsque tous ces travaux auront été exécutés!

* * *

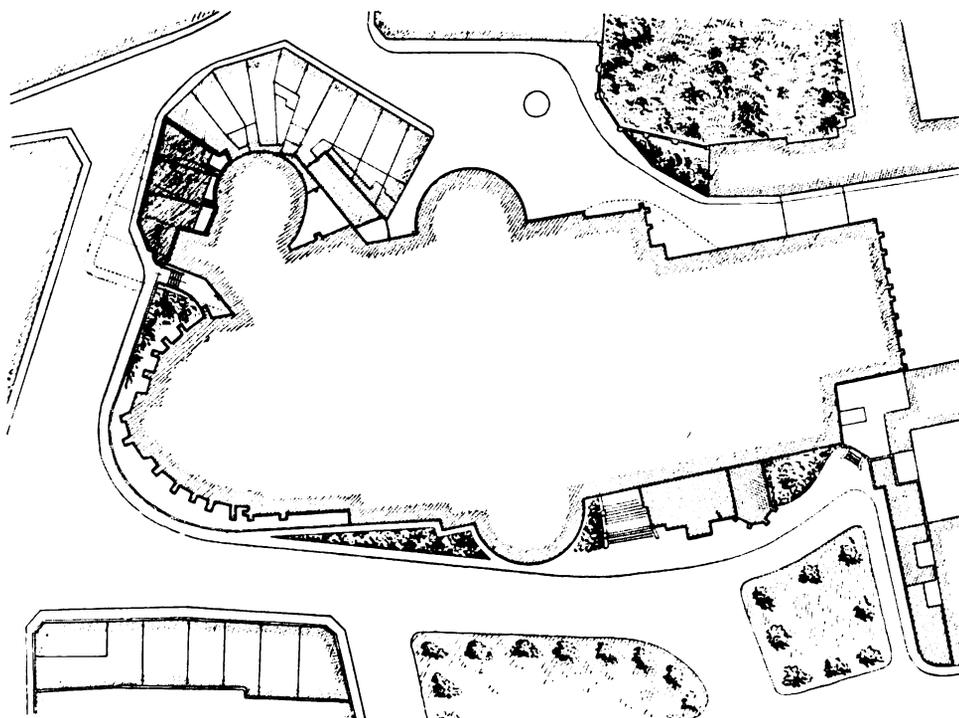
D'autres, avons nous dit, réclament *le dégagement intégral* de l'édifice, et M. René Desclée,

(1) Large comme la grande salle de la Halle aux draps, longue deux fois comme elle; très facilement transformée en salle de fêtes et à fort peu de frais, elle serait le local tant de fois souhaité pour les fêtes et solennités qui attirent la foule et pour lesquelles la salle de la Halle aux draps est, depuis longtemps, trop petite.

dans le numéro d'avril de la *Revue Tournaisienne*, a développé ce projet, en même temps que par une photographie idéale, mais d'une exactitude quasi-mathématique, il montrait ce que serait ce dégagement intégral.

Nous n'exposerons pas à nouveau ce projet, dont la réalisation entraînerait la démolition du pâté des 14 maisons tenant à la cathédrale et faisant face au beffroi, et qui entourent les sacristies qu'elles cachent complètement, savoir quatre maisons donnant sur la rue des Chapeliers, quatre

» donne le premier pour caresser le second et se
 » jouer jusqu'à la fin du jour, dans les dentelles
 » de pierre des balustrades et au travers des nom-
 » breux arceaux des contreforts dont il fait res-
 » sortir la délicatesse et la légèreté, à côté de la
 » masse imposante des tours..... La monotonie de
 » l'ensemble qui existe vers la place des Acacias
 » est au contraire rompue de la façon la plus
 » heureuse, du côté qui nous occupe, par la suc-
 » cession des constructions de caractère différent :
 » derrière les sacristies, la chapelle du S^t-Sacre-



sur la rue de Paris et six sur le marché aux poteries (1).

Le dégagement intégral donnerait, d'après ses partisans, qui veulent la conservation des vieilles sacristies de style tournaisien construites sous Louis XIV, un aspect tout nouveau, et extrêmement pittoresque de la cathédrale. « L'aspect de
 » la cathédrale, vue de la place des Acacias, est
 » sévère dans sa majesté; l'autre moins raide et
 » plus riant, est mieux fait pour nous plaire. Dès
 » le commencement de la matinée, le soleil aban-

» ment forme une transition, un trait d'union
 » pittoresque, entre l'architecture élancée du
 » chœur et les arcades romanes du transept. »

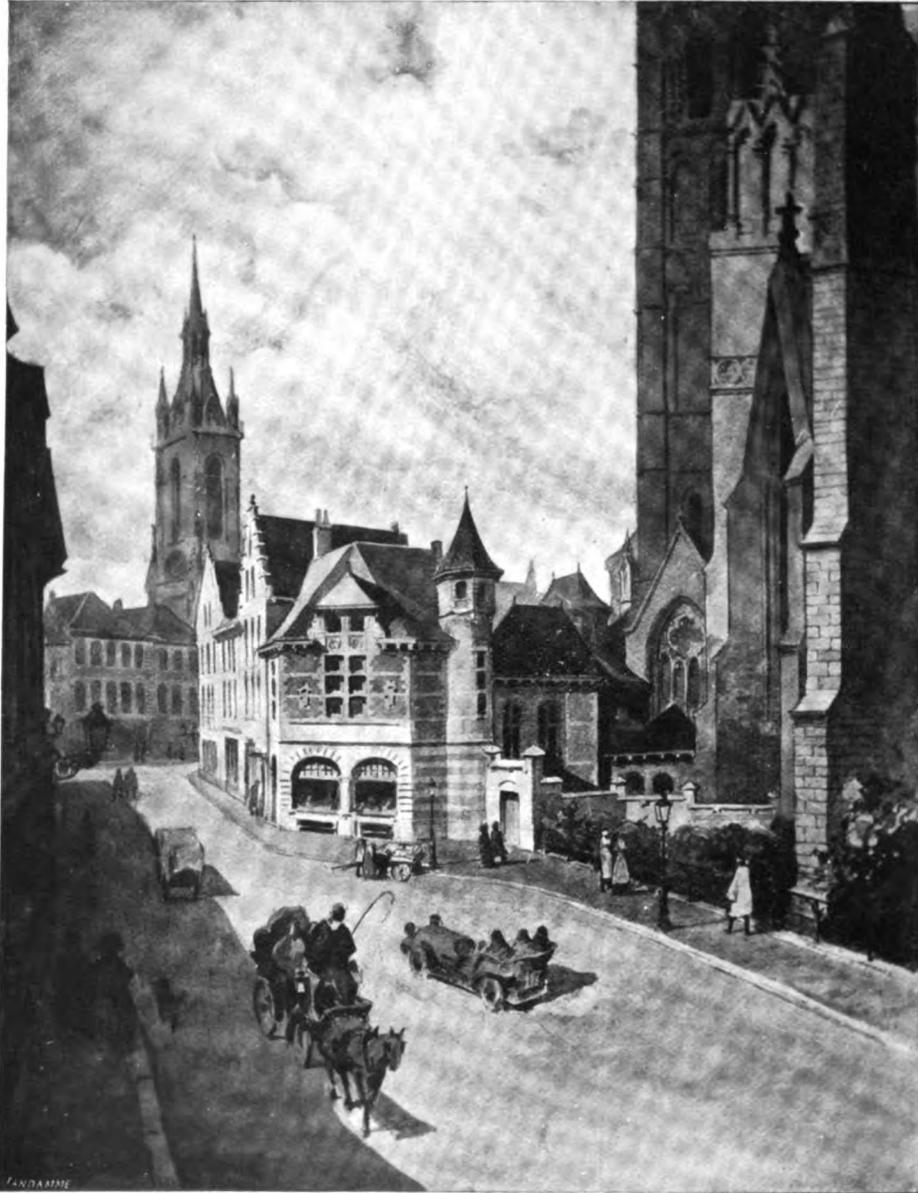
* * *

Sans parler de la question financière, qui n'est pas de notre compétence (1), on peut faire à ce projet de graves objections.

On invoque souvent la belle vue qu'on aurait, en descendant la rue Saint-Martin, où les cinq

(1) Ces dix dernières sont reprises au cadastre, sous les numéros 607b, 608, 609, 610 — 611, 612, 613, 614, 615 et 616; toutes ces maisons mesurent 5 ou 6 mètres de façade sur une profondeur de 15 à 18 mètres.

(1) Certains l'évaluent à 6 ou 700 mille francs; d'autres pensent qu'elle atteindrait un million.



LE DÉGAGEMENT DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI

Le haut de la rue des Chapeliers (projet de M. SONNEVILLE)

clochers et les hauts murs du chœur forment, avec le beffroi, un ensemble prestigieux. Cette vue n'a rien à gagner au dégagement intégral; on n'en verra pas plus après, qu'avant; il faut être parvenu auprès du beffroi, et même l'avoir dépassé, pour que le champ de vision s'élargisse et qu'on aperçoive, avec une partie du transept, le chœur et son chevet.

Il faut s'approcher beaucoup plus encore, et se placer à l'angle de la rue de Paris, n° 1, et du marché aux poteries, pour apercevoir tout ce qui est figuré sur la vue d'ensemble reconstituée par M. Desclée; et encore cette vue, ne pourra-t-on l'embrasser d'un seul coup d'œil: il faudra tourner la tête à droite et à gauche, puis regarder en haut, pour apercevoir successivement toutes les parties de ce bel ensemble, le recul n'étant pas suffisant, pour jouir d'une vue totale de l'édifice (1).

Abstraction faite de cette inexactitude dans la manière de présenter le monument, on peut dire que cette vue est plutôt étrange que vraiment belle; elle déroute; elle enlève à l'édifice son caractère traditionnel, et à première vue, le Tournaisien ne retrouve pas sa cathédrale; les sacristies prennent une importance exagérée; le chœur prend des dimensions tellement grandes qu'il devient hors de proportion avec la nef, qui, vue dans une perspective fuyante, semble toute petite et mesquine. Les clochers, de leur côté, paraissent grêles et déhanchés.

Combien la vue, du côté nord, est tout à la fois, plus majestueuse, plus monumentale, plus pondérée; malgré la différence de leurs dimensions, le chœur et la nef, unis par le transept, forment un tout, dont les différentes parties *tiennent* ensemble et concourent à donner l'impression d'un édifice considérable, parfaitement équilibré.

En cas de dégagement complet de la cathédrale, il est à craindre que le caractère du centre de la ville soit totalement modifié. Au lieu d'un quartier commerçant et animé par les affaires, on aura un quartier calme et recueilli, plus froid le jour, plus sombre la nuit. De là un *vide*, un

(1) La distance entre les maisons, numéros impairs, de la rue de Paris, et les sacristies de la cathédrale, est d'environ 22 mètres seulement.

trou, au centre de la cité, une atteinte au caractère traditionnel du quartier, une modification grave, que ne lui causerait pas le dégagement *complété* que nous avons exposé plus haut, parce qu'il n'y fait qu'une ouverture limitée, que le chevet du chœur, masse imposante et imprévue, semble remplir et que les nécessités et la circulation, suffisent d'ailleurs à justifier.

C'est une simple question de mesure dirons nous; mais qui ne sent que, précisément, c'est cette *mesure*, qui fait que l'entreprise sera réussie ou non.

Un autre argument, plus grave encore contre le dégagement du côté sud de la cathédrale, est la différence de niveau entre les rues qui entourent l'édifice des divers côtés. La cathédrale est bâtie sur le penchant d'une colline; d'où il suit que la façade latérale nord, est sur-élevée, tandis que la façade latérale sud, est en contre-bas du sol; la différence de niveau est sensible: 4 mètres 15 centimètres, entre le seuil de la porte du Capitole et le sol de la place des Acacias en face de la porte Mantile! D'où il suit que, vue du côté du beffroi, la cathédrale s'enfonce en terre et perd beaucoup de la noblesse de ses proportions, puisqu'elle est moins élevée de 4 mètres 15 que la façade nord, qui, au contraire, dressé sur un socle, domine majestueusement les alentours.

A ce propos, la vue générale donnée par M. Desclée est quelque peu inexacte. La cathédrale n'est pas représentée avec un enfoncement suffisant, et les dépendances et sacristies, paraissent au niveau du sol de la rue de Paris, tandis qu'en réalité elles devraient apparaître comme enterrées jusqu'à peu près l'imposte des fenêtres du rez-de-chaussée, à raison de la déclivité du terrain.

Ce qu'on voit déjà actuellement, au pourtour du chevet, où la partie vers le haut, est en contre-bas du sol de la rue, de 80 centimètres environ, mis en regard de la pente de la rue des chapeliers, vers le haut, donne une idée de la différence de niveau entre le sol de la chaussée, et le pied des bâtiments des sacristies, du côté qui regarde le beffroi. Elle serait de 3 mètres environ.

Enfin une question de principe semble dominer la matière: est-il désirable de voir un monument

gothique complètement isolé. Non certes, et l'exemple de Sainte-Gudule à Bruxelles est concluant à cet égard. Certes la cathédrale de Tournai, même en cas de dégagement intégral, nous le reconnaissons, ne présenterait pas le même défaut, car les maisons des rues voisines, peu éloignées d'elle, lui serviraient toujours de cadre.

C'est ce cadre approprié au monument, qui fait la beauté des grandes cathédrales anglaises, qu'entourent un mur de clôture, des portes, des dépendances, des cimetières, de grands arbres... L'idéal à ce point de vue, est de laisser ou de remettre le monument dans le cadre qui existait à la belle période de son histoire. C'est ce que fait, ou à peu près, le projet du dégagement complété, nous l'avons exposé ailleurs; les plus anciens plans de Tournai représentent la cathédrale *entourée*, (1) et le plan du cloître de la cathédrale, au XIII^e siècle, dressé par Mgr Voisin (2), montre que le chœur était alors environné de constructions diverses, jusqu'à la limite actuelle ou à peu près, des rues des chapeliers et de Paris. Le cimetière des pestiférés, du côté du vieux-marché aux poteries, était un peu en retrait sur l'alignement actuel, qu'un accord intervenu entre le magistrat et le chapitre en 1677, fixa tel qu'il est encore aujourd'hui.

* * *

Cet exposé ne demande pas de conclusion, ou plutôt, c'est à la population tournaissienne de con-

(1) Nous disons *entourée*, et non point *masquée*, comme elle l'était depuis 1677.

(2) Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai, tome VI, p. 81.

clure. Nous avons mis sous ses yeux les pièces du procès dans les conférences rappelées plus haut. et aussitôt après, les différents journaux de la ville ont exprimé leur opinion sur le dégagement. Des correspondants d'occasion ont aussi donné leur avis, et préconisé telle ou telle solution. Nos concitoyens se passionnent pour cette question qu'on entend discuter dans les milieux les plus différents.

Les autorités, auxquelles il appartient de prendre une décision, étudient sous toutes ses faces le projet de dégagement, l'étranger s'en préoccupe et ses journaux s'en font l'écho; un indice montrera combien la question passionne tout le monde; plusieurs milliers de cartes postales, éditées par un photographe de cette ville, représentant les divers projets de dégagement, ont été enlevées en quelques jours.

Quant à nous, nous avons exposé sans parti pris, mais avec le désir de les mettre en pleine lumière, les divers projets, soutenus l'un et l'autre par des groupes importants de nos amis et de ceux auxquels incombe la tâche de guider l'opinion publique. Quelle que soit la solution finalement adoptée, nous sommes convaincu qu'elle sera inspirée par un grand souci d'art et de beauté, par un sentiment de profond amour pour le vénérable monument élevé par nos pères, par le désir de rendre toujours plus belle la cité natale; c'est pourquoi tous ensemble, nous travaillerons alors à sa réalisation, la main dans la main, au cri de : vive Tournai!

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

Chronique d'Art.

Pour les Arbres. — Nous recevons au sujet de l'article qu'a publié notre collaborateur J. S. dans notre dernier numéro, la lettre suivante; nous nous faisons un devoir de l'insérer :

Tournai, 15 mai 1906.

Monsieur le Directeur
de la Revue Tournaisienne,

Un article de votre dernier numéro, intitulé « Pour les Arbres », rend compte de la création d'une ligue tournaissienne pour la protection des sites.

Je ne puis qu'applaudir aux idées dont s'inspire cet article pour tracer le champ d'action dans lequel un organisme de ce genre pourra rendre d'incontestables services. Les beaux arbres, les coins verdoyants, les sites pittoresques forment la parure d'une contrée, et rien n'est plus louable que de les préserver des atteintes dont l'esprit d'utilitarisme n'a malheureusement donné que trop d'exemples.

Mais votre collaborateur se plaît à rattacher la création de cette ligue à ce qu'il qualifie comme suit : « Les actes de véritable vandalisme dont la presse s'est récemment fait l'écho, et qui ont trouvé des défenseurs sur les bancs même du Conseil communal. »

Je ne puis laisser passer sans une énergique protestation une allusion aussi claire et faite en pareils termes à la question de l'élagage des arbres de nos boulevards, dont s'est occupé récemment le Conseil communal de Tournai.

Ceux qui ont lu les comptes-rendus des séances de cette assemblée sont pleinement édifiés. Mais il peut n'en pas être de même pour les lecteurs de votre Revue; votre article tend à leur faire croire que le service de nos plantations publiques a réellement été convaincu de vandalisme, et que l'Administration communale suit les mêmes errements.

Or, pour être impartiale, la *Revue Tournaisienne* ne peut leur laisser ignorer que l'auteur de ces critiques s'est trouvé, au Conseil communal, seul de son opinion, qu'il a été justifié que les élagages opérés aux arbres de nos boulevards étaient nécessaires, rationnels, motivés par le seul désir d'améliorer l'esthétique et la vigueur de nos plantations et qu'enfin, ils ont reçu l'approbation des autorités les plus compétentes pour formuler un avis sérieux et impartial.

Vous ne pouvez en douter, l'Administration communale est animée du vif désir de mettre en valeur toutes les beautés et les curiosités de notre ville; elle veut la rendre attrayante; elle y multiplie précisément les jardins et les plantations; elle est donc en droit de protester contre un reproche immérité, auquel votre publication semble accorder la consécration d'un fait acquis et indiscutable!

Je compte sur votre esprit d'équité pour l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments bien distingués.

ALBERT ASOU,

Echevin des travaux publics.

LISTE DES PIÈCES DE PORCELAINES

EN BLEU ET BLANC,

DE LA MANUFACTURE DE M^{DE}. LA VEUVE DE BETTIGNIES,

NÉE PETERINCK, ÉTABLIE A TOURNAY. (Suite).

NOMS ET FORMES DES ARTICLES.	PROPORTIONS (1) En pouces de France.				PRIX DES ARTICLES.			
	Diam.	Haut.	Long.	Larg.	Argent de France.			
					Bleu Commun		Bleu Fin	
L.	S.	L.	S.	L.	S.	L.	S.	
1 Plat Rond 3.	13	.	.	.	9	4	11	10
1 <i>dito</i> 4.	11 $\frac{3}{4}$.	.	.	6	18	8	13
1 <i>dito</i> 5.	10 $\frac{3}{4}$.	.	.	4	12	5	16
1 <i>dito</i> 6.	9 $\frac{3}{4}$.	.	.	22	4	2	15
1 Plat profond pour <i>Wattersaut</i> N ^o . 1.	16	.	.	.	25	14	32	3
1 <i>dito</i> 2.	15	.	.	.	12	1	27	11
1 Plat Quarré.	9 $\frac{1}{2}$.	.	.	11	.	13	16
1 Plat Triangulaire	10	.	.	.	1	.	13	16
1 Saladier N ^o 1.	10	.	.	.	6	9	8	2
1 <i>dito</i> N ^o 2.	9	.	.	.	4	12	5	16
1 <i>dito</i> N ^o 3.	8	.	.	.	2	15	3	10
1 Comptier Rond N ^o 1.	10 $\frac{3}{4}$.	.	.	4	12	5	16
1 <i>dito</i> 2.	10	.	.	.	3	17	4	17
1 <i>dito</i> 3.	9	.	.	.	3	4	4	1

NOMS ET FORMES DES ARTICLES.				PROPORTIONS (1)				PRIX DES ARTICLES.						
				En pouces de France.				Argent de France.						
				Diam.	Haut.	Long.	Larg.	Bleu Commun		Bleu Fin				
								L.	S.	L.	S.			
1	Compotier Rond	4.						2	11	3	4			
1	ditto	5.						1	19	2	10			
1	ditto	6.						1	6	1	13			
1	ditto	7.							19	1	4			
Compo- tier Ovales, Quarrés Trian- gul. etc.)	} N° 1.	1.						5	14	7	3			
		ditto	2.					4	16	6	1			
		ditto	3.						4	1	5	1		
		ditto	4.						3	4	4	1		
		ditto	5.						2	8	3	1		
		ditto	6.						1	11	2	1		
1	Seau.	N° 1.						22	1	27	11			
1	ditto	2.						17	9	21	17			
1	ditto	3.						12	17	16	1			
1	ditto	4.						8	5	10	8			
1	ditto	5.						4	12	5	16			
1	Jatte.	N° 1.	} pour Punch	} avec Couvertures				11	5	36	15			
1	ditto	2.							9	4	19	6	24	3
1	ditto	3.			} pour Salade	} sans Couvertures				8	4	13	16	17
1	Jatte.	N° 1.	} pour Punch	} sans Couvertures						11	5	18	7	22
1	ditto	2.								9	4	13	16	17
1	ditto	3.	} pour Salade	} sans Couvertures				8	4	9	4	11	10	
1	Pot à Glaces									36	15	45	18	
1	Verrier							21		29	8			
1	Corbeille à Fruit. N° 1.	} Ovale						29	8	36	15			
1	ditto		2.						23	18	29	17		
1	ditto		3.						20	4	25	5		
1	Corbeille à Fruit. N° 1.	} Rondes						25	14	32	3			
1	ditto		2.						22	1	27	11		
1	ditto		3.						18	8	22	19		
1	Saucière							7	7	9	4			
1	Beurrière, Ronde	} avec Plateau						7	7	9	4			
1	ditto Ovale							8	5	10	8			
1	Sucrier Ovale et cuiller trouée							18	8	22	19			
1	Moutardier et sa cuiller							3	17	4	16			
1	ditto sans Plateau							2	15	3	10			
1	Pot à Crème							1	17	2	6			
1	Salière triple.	} Ansées						7	7	9	4			
1	ditto double							5	10	6	18			
1	ditto simple							1	17	2	6			
1	Salière Triangulaire à pieds							5	10	6	18			
1	Porte-Caraffe à Paniers							16	11	20	13			
1	Casserolle.	} Couverture avec manche.						16	11	20	13			
1	ditto plus petite							12	17	16	1			
1	Ecuelle à bouillon grande	} avec Plateaux						12	17	16	1			
1	ditto plus petite							9	4	11	10			
1	Aiguière et son Bassin							18	8	23				
1	Pot à l'eau grand							14	14	18	7			
1	ditto moyen							11	19	15	3			
1	ditto petit.							7	7	9	4			
1	Broc à Bière, grand							14	14	18	8			
1	ditto moyen.							11	19	15	3			
1	ditto petit							7	7	9	4			
1	Bassin à Barbe.							12	17	16	1			
1	Pot-de-Chambre Ovale							11		13	6			

(1) Le pouce de France valait 2 centimètres 701.

(A suivre.)

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.*

Les milices citoyennes de Tournai.

(Fin).

CHAPITRE IV.

1832

§ 1. LE ROI LÉOPOLD 1^{er} A TOURNAI.

La visite du Roi, annoncée pour le mois d'août 1831, et que les événements firent remettre à plus tard, eut lieu le 25 février 1832.

Des mesures de tout genre furent prises pour recevoir dignement le souverain, et la garde civique, notamment, s'y prépara d'une manière toute particulière.

Les ordres du jour des 13, 16 et 18 février, annoncent les dispositions prises à cette fin, par le chef de la garde :

« La garde civique étant appelée à faire un service pendant le séjour de S. M., messieurs les capitaines réuniront jusqu'à cette époque, et journallement, autant que possible, leurs compagnies respectives, aux lieux accoutumés, afin d'y faire exercer les gardes et de s'assurer du bon entretien des armes, de l'équipement, et de soigner à la tenue » (o. j. 16 février 1832).

Quelques jours plus tard, le Conseil de Régence dans une proclamation adressée à la population, lui annonce les mesures prises à l'occasion de la visite royale.

S. M. venant du chef lieu de la province, fera son entrée solennelle par la porte de Marvis. Nous comptons sur votre concours pour la célébration de cet heureux événement.....

Le 25 février à 8 heures du matin et à midi, les cloches et le carillon du beffroi annonceront la solennité de la journée. Lorsque S. M. approchera de la banlieue, la même sonnerie en préviendra les habitants. Un escadron du 1^{er} régiment des cuirassiers ira au devant de S. M. jusqu'à une demi lieue de la place.

La garde civique à cheval, la société philharmonique, la société S^t Michel, le corps des volontaires Pompiers, une compagnie fournie par l'infanterie de la garde civique, et la garde municipale, se réuniront à l'hotel de ville.

La Régence, accompagnée par ce cortège, se rendra à 500 pas environ hors de la place. Là M. le Bourgmestre, à la tête du corps municipal haranguera S. M.

Immédiatement après, le cortège s'avancera vers la ville dans l'ordre suivant : la garde civique à cheval; la société philharmonique; la société de S^t Michel; le corps des volontaires pompiers; la compagnie d'infanterie de la garde civique; les voitures de la Régence, escortées par la garde municipale; la voiture du Roi; la suite et les équipages du Roi; l'escadron du 1^{er} régiment de cuirassiers. — Quatre escadrons du même régiment, seront mis en bataille sur la route, à peu de distance de la place. M. le commandant d'armes, et les autres officiers de l'état-major se trouveront à l'extrémité du glacis.

A son entrée en ville, S. M. sera saluée par une salve d'artillerie, par les cloches et les carillons de toutes les paroisses. L'infanterie de la garde civique et l'infanterie de la garnison formeront la haie sur le passage du roi.

Le cortège passera par les rues de marvis, de S^t Brice, de Pont, des puits l'eau, de la tête d'or, Garnier, du parc, la grand place, la rue des orfèvres et la place du palais

épiscopal, où S. M. descendra. A l'arrivée du cortège sur la place du palais épiscopal, la garde civique à cheval se rangera vers l'église cathédrale, la société philharmonique, le détachement de la garde civique à pied et le corps des volontaires Pompiers, le long du bâtiment de la bibliothèque; le 1^{er} régiment de cuirassiers défilera par la rue du four-chapitre.

M. le Bourgmestre et M. le commandant de la place descendront au palais, pour prendre les ordres du Roi.

La garde civique et la garnison fourniront les postes du palais et l'escorte de S. M. lorsqu'elle sortira de son logis.

Une escouade de volontaires pompiers passera la nuit près du palais (1)

Il sera fait aux indigents dans le courant de la journée, une distribution de comestibles, par les soins des comités de charité. Il y aura spectacle, et S. M. sera priée de l'honorer de sa présence. Toute la ville sera illuminée, au signal donné par la tour du beffroi.

Au départ de S. M. la régence se trouvera à la limite du territoire de la ville, pour lui rendre ses hommages.

(Affiche de la collection *Vasseur-Deilmée, et Feuille de Tournai*, 21 février 1832).

Un nouvel ordre du jour à la garde civique, du 23 février, détermine les gardes appelés à fournir du service le 25 février.

* 56 gardes, fournis par l'infanterie, à raison de deux par compagnie, afin que toutes puissent participer au poste d'honneur près de S. M., forment le poste de cette arme pour la garde du palais; les officiers et sergents ont été désignés par le sort, les caporaux et gardes seront choisis par les capitaines.

Une compagnie destinée à faire partie du cortège sera choisie, à raison de quatre hommes par compagnie, les officiers désignés par le sort.

La compagnie d'artillerie se rendra à la citadelle, pour le service des pièces destinées au salut royal.

La compagnie de cavalerie fera partie du cortège.

Dès que le roi sera arrivé au palais, un piquet de 12 hommes de cavalerie commandé par un officier, y restera en permanence pour servir à l'escorte de S. M.

Le reste de la légion, infanterie et artillerie non employée aux canons, à la citadelle, se réunira, comme de coutume, sur le quai de l'arsenal pour se porter ensuite sur le passage de S. M. Au fur et à mesure du passage du cortège, l'infanterie se repliera et viendra se ranger en bataille sur la grand place pour y attendre les ordres de S. M. L'artillerie viendra se ranger également, après les salves tirées.

Pour le dimanche 26 à midi ou après la revue, s'il y en a une, la garde du palais, infanterie, artillerie et cavalerie

sera relevée. Les postes de même force seront fournis et composés comme la veille.

MM. les capitaines feront connaître dans leurs compagnies respectives, que les gardes ne doivent point porter d'épaulettes, et n'avoir au shako aucune plaque autre que le numéro du bataillon.

Les majors sont invités à tenir la main à cette disposition. — Pour le colonel absent (s) C. Chaffaux (o j. 23 février 1832)

La tenue pour MM. les officiers pendant tout le séjour de S. M. sera, pour le service, avec la flamme et le hausse-col (id. du 24)

Les corps de garde de l'infanterie et de la cavalerie seront respectivement au local des *Anciens-prêtres*, et au *petit ménage*. L'infanterie aura cinq factionnaires, quatre au palais et un devant les armes. MM. les officiers de service auront leur corps de garde à l'évêché. Le service extérieur sera fourni par la ligne. (id. du 25).

La *Feuille de Tournai* du 26 février, décrit l'état de la ville, pour la réception du roi : partout d'élégantes draperies, des colonnes, des obélisques, des portiques enrichis des chiffres de Léopold, et entourés par des drapeaux aux couleurs nationales. Près du pont aux pommes, s'élève une porte triomphale surmontée par un lion. Sur la face, du côté de la rue, on lit : *La Ville de Tournay à son Roi*; et sur l'autre face : *A l'élu du peuple*. Une grande colonne s'élève au sommet de la rue de la tête d'or; le piédestal porte pour inscription : *Au Roi des Belges*. à l'entrée de la rue des orfèvres, on lit sur un arc de triomphe : *A Léopold I^{er}*; dans les entrecolonnements, on remarque des enseignes couronnées par des lions, et portant, dans des couronnes, le chiffre de Léopold; l'attique est orné d'un trophée composé des attributs des sciences et des arts, il est couronné par un groupe représentant la paix protégeant les arts, le commerce et l'industrie.

Des distributions de vivres sont faites aux indigents pendant la semaine qui précède l'arrivée du roi; elles seront renouvelées le dimanche 26.

Le samedi 25, à 4 heures du soir, le son des cloches et le bruit du canon annoncent l'arrivée du Roi. On ne l'attendait qu'à 5 heures et demie, de sorte que la réception n'eut pas tout l'éclat et toute la régularité qu'on eut voulu y mettre. L'enthousiasme de la foule racheta ce qui put

(1) Cette précaution ne fut pas inutile. Un incendie ayant éclaté le 27 février dans deux chambres du palais épiscopal occupées par les domestiques de la maison du Roi, les volontaires-pompiers accoururent avec une pompe et s'en rendirent bientôt maîtres.

manquer au point de vue du décorum. Seul, le commandant de place était aux limites de la ville, lors de l'arrivée du Roi. La Régence et son cortège ne le rencontrèrent que lorsqu'il était déjà à la rue de Pont.

Le roi, qui était accompagné du général Goblet, descendit au palais épiscopal, où il retint

a exécuté ensuite, avec une rare précision, pendant plus de deux heures, toutes les manœuvres que le roi indiquait à leur colonel M. Anoul. (*Feuille de Tournai*, 28 février 1832).

Cette revue des cuirassiers est restée célèbre dans les fastes militaires de notre ville. Il en a été fait par Simonot, d'après un dessin de Louis



(Cliché de M. Vasseur-Delmée).

La revue passée par le roi Léopold 1^{er}, le 26 février 1832.

(Dessin de L. Gallait).

le commandant d'armes et le Bourgmestre à diner.

Le soir il assista à une représentation de gala, donnée au théâtre, et parcourut la ville, toute entière illuminée.

Le dimanche 26, à 10 heures du matin, le Roi reçut les autorités civiles, et les Dames de la maternité.

A midi, il se rendit à cheval, sur la plaine aux exercices, pour inspecter la troupe; il a passé en revue la garde civique et les différents corps militaires qui ont défilé devant lui dans le plus grand ordre. Notre beau régiment de cuirassiers

Gallait, une lithographie devenue rarissime. Nous sommes heureux d'en pouvoir donner une reproduction, dont le cliché nous a été obligeamment prêté par M. Vasseur Delmée.

Après la revue, le roi, traversant la cour de l'hôtel de ville et le parc, se rendit avec sa suite, à la citadelle, où il inspecta l'arsenal et les travaux de défense. Rentré au palais vers 3 heures, il y reçut les autorités militaires. Puis montant en voiture, S. M., accompagnée du collège de Régence, visita la cathédrale, l'athénée, la caserne

Saint Jean et la manufacture royale de tapis.

A 5 heures et demie, le Roi réunit à diner, au palais épiscopal, les principales autorités ecclésiastiques, civiles, administratives, judiciaires et militaires tant de la garde civique que des différentes armes; la table était de 44 couverts. A 8 heures, S. M. assista au bal, et il y eut, comme la veille, une illumination générale de la ville (*ibid.*).

Le Roi quitta Tournai le lundi 27, à 9 heures du matin. La garde civique à pied et l'artillerie,

belle tenue, votre discipline, votre immobilité sous les armes, et la manière dont vous avez défilé. » Et de son côté, le 27 février, le L^t-Colonel du Mortier, qui était absent, lors du séjour du roi, félicite la garde civique : « S. M., dit-il, m'ayant témoigné à plusieurs reprises toute sa satisfaction sur la bonne tenue, l'ordre et l'exactitude des différentes armes de la garde civique lors de la revue et dans les services, je vous en informe d'après ses désirs, et je vous adresse en son nom, l'expression de sa gratitude. » (O. J. 27 février 1832).



Garde civique, uniformes du 1^{er} ban, mobilisé en 1832, d'après le colonel Rouen.

ainsi que les volontaires pompiers, étaient rangés en bataille, hors de la porte Marvis. Arrivée à la tente de la Régence, S. M. a été complimentée par M. le bourgmestre; la garde civique à cheval qui l'avait constamment accompagnée depuis son arrivée, l'a escortée jusqu'à la première barrière. (*Feuille de Tournai* 28 février 1832).

Le capitaine de le Haye, commandant l'artillerie, transmet, le 26 février, à sa batterie, le témoignage de satisfaction du souverain : « le Roi, dit-il, a admiré à la revue de ce jour, votre

*
*
*

A la procession de la fête Dieu de cette année, 1832, on voit figurer deux escadrons de cuirassiers, un détachement de la ligne et de l'artillerie, et de la garde civique à pied et à cheval; le corps presque entier des artilleurs volontaires et des volontaires-pompiers, ainsi que la société philharmonique. (*Feuille de Tournai*, 26 Juin 1832).

La fraternisation était grande à cette époque, entre les différents corps de la milice citoyenne,

aussi bien qu'entr'eux et les troupes de la garnison; deux fêtes civiques sont offertes par les artilleurs aux gardes à cheval et par ceux-ci aux premiers; le 29 juillet, une fête champêtre est organisée, au grand colysée, par les Pompiers, les artilleurs et la cavalerie de la garde civique; une nouvelle fête consistant en un bal, est donnée de même, au grand colysée, par les officiers de cuirassiers. (*Feuille de Tournai*).

La 2^e compagnie du 3^e bataillon de la garde civique, va s'exercer au tir à la cible, hors de la porte Marvis. On souhaite que son exemple soit imité par les autres compagnies. (Id. 24 août 1832).

Le 23 août, plusieurs pelotons de la garde civique prennent part au cortège de la réception solennelle faite à Gallait, qui venait d'obtenir, à l'exposition de Gand, la médaille d'or pour son tableau, *Jésus et les Pharisiens*. (Id. 24 août).

* * *

Un arrêté royal du 24 février 1832, rappelé plus haut, avait accordé aux officiers de la garde civique, le port d'un uniforme en drap, hors de service.

Un nouvel arrêté royal du 1^{er} août 1832, concède le port d'un uniforme semblable ou à peu près, aux officiers de la garde *mobilisée*, en activité de service.

Revu notre arrêté du 24 février 1832 déterminant la tenue que sont autorisés à porter les officiers de la garde civique hors de service :

L'uniforme des officiers des gardes civiques mobilisés en activité de service, sera le même que celui déterminé par notre arrêté du 24 février dernier pour les officiers de garde civique hors du temps de service, sauf les modifications suivantes : le collet, les parements et le pourtour de l'habit seront liserés de rouge. La doublure et les retroussés seront également rouges (1).

(1) Bien que nous n'ayons pas trouvé le texte de la loi ou de l'arrêté royal, qui *avant 1835*, donna pour uniforme à tous les gardes civiques, ou du moins aux *mobilisés*, l'habit en drap et le shako de la forme de ceux de l'armée, il semble qu'ils les ont portés dès 1832, comme l'indique le cliché que nous reproduisons d'après l'ouvrage du colonel Rouen : *l'armée belge*. Ils ont le même uniforme dans les superbes planches de Dero-Becker, *collection des costumes de l'armée belge* en 1832 et 1833. D'autre part, le colonel G. Wouters dans son récent et intéressant ouvrage : *la garde civique et ses origines*, ne parle pas d'un uniforme en drap donné aux gardes civiques en 1832, et il semblerait, à le lire (page 13), que cet uniforme ne leur fut attribué qu'en 1835.

Les officiers porteront en service le shako modèle de l'infanterie de ligne, sauf que tout ce qui est or dans les ornements de celui-ci, sera en argent pour la garde civique, et que ce qui est en argent sera en or. Au lieu de plaque ils porteront sur le devant du shako une grenade en argent.

Les officiers de compagnies de chasseurs ou voltigeurs porteront le cor de chasse en argent.

La capote sera bleue, même nuance que l'habit, et du modèle de l'infanterie de ligne; pour toutes les parties de l'uniforme qui ne seraient pas suffisamment détaillées dans l'arrêté du 24 février dernier, l'on se conformera à ce qui est prescrit à cet égard pour l'infanterie de ligne.

(Pasimonia 3^e série, tome 2, p. 464.)

§ 2. LE ROI ET LA REINE DES BELGES A TOURNAI. CONFLIT ENTRE LE CHEF DE LA GARDE ET L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

Informé que le roi Léopold, à son retour de Compiègne, où il allait épouser la princesse Louise d'Orléans, ferait avec elle, son entrée en Belgique, par Tournai, le 15 août 1832, le collège des Bourgmestre et échevins adresse à la population tournaïsiennne une proclamation, dans laquelle il règle tous les détails de la visite royale.

Concitoyens,

A son retour de Compiègne, le roi, accompagné de son auguste épouse, fera son entrée dans notre ville du 14 au 16 août, et y séjournera. Vous serez les premiers à jouir de l'heureux événement d'une union qui assure au pays de grands avantages, vous le célébrerez avec zèle et dévouement; vous donnerez ainsi de nouvelles preuves de patriotisme.

Leurs Majestés arriveront par la porte de Lille.

La solennité de cette journée sera annoncée à 8 heures du matin et à midi par les cloches et le carillon du beffroi. La même sonnerie vous préviendra que leurs Majestés approchent de la banlieue.

Un détachement du premier régiment de cuirassiers ira au-devant de Leurs Majestés jusqu'à une demi-lieue de la place.

Un second détachement du même régiment, la garde civique à cheval, la compagnie d'artillerie de la garde civique, une compagnie fournie par l'infanterie de ladite garde, le corps des volontaires pompiers, la société philharmonique et la garde municipale se réuniront à la limite du territoire de Tournai, entre la barrière d'Orcq et le faubourg de Lille.

La Régence se rendra à cette limite, et là M. le bourgmestre à la tête du corps municipal, haranguera Leurs Majestés.

Immédiatement après, le cortège s'avancera dans la ville dans l'ordre suivant :

- 1° détachement de cuirassiers;
- 2° garde civique à cheval;
- 3° artillerie de la garde civique;
- 4° compagnie d'infanterie de la dite garde;
- 5° corps des volontaires pompiers;
- 6° société philharmonique;
- 7° voitures de la Régence escortées par la garde municipale;
- 8° voitures de Leurs Majestés;
- 9° suite et équipages de Leurs Majestés;
- 10° détachement de cuirassiers.

Deux escadrons de cuirassiers seront en bataille sur le passage de LL. MM. M. le commandant d'armes et les autres officiers de l'état major se trouveront à l'extrémité des glacis.

A leur entrée en ville LL. MM. seront saluées par des salves d'artillerie, par les cloches et les carillons du beffroi et de toutes les paroisses.

L'infanterie de la garde civique et l'infanterie de la garnison formeront la haie dans l'intérieur de la ville.

Le cortège passera par la rue Dorée, la rue des Meaux, la Grand'Place, la rue des Orfèvres et le palais épiscopal ou Leurs Majestés descendront.

Le cortège étant arrivé sur la place du palais, la garde civique à cheval se rangera vers l'église cathédrale; la garde civique à pied, (infanterie et artillerie) le corps des volontaires pompiers et la société philharmonique, le long du bâtiment de la bibliothèque; les cuirassiers défilent par la rue du Four-Chapitre.

M. le Bourgmestre et M. le Commandant de place descendront au palais pour prendre les ordres du roi...

De jeunes demoiselles attendront Leurs Majestés au palais et y offriront à la reine une corbeille de fleurs.

Les autorités et les fonctionnaires seront avertis de l'heure à laquelle l'audience royale aura lieu...

La garde civique et la garnison fourniront les postes du palais et l'escorte de Leurs Majestés, lorsqu'elles sortiront du palais.

Une escouade de volontaires pompiers passera la nuit près du palais.

Fait en collège des Bourgmestre et échevins le 6 août 1832.

Le Bourgmestre. Pour le collège, le secrétaire,
D. De Hulst. D. Drogart.

(Affiche de la collection Vasseur-Delmée et Feuille de Tournai du 10 août.)

De son côté, le chef de la garde civique prit aussitôt des mesures utiles, pour que celle-ci figure dignement au cortège royal. Ces dispositions font l'objet des ordres du jour des 8 et 13 août 1832. Dans le premier, il prescrit pour le 12 août une inspection générale des armes et de la tenue.

Ce sera la tenue d'été avec, autant que possible, le pantalon blanc; pour la cavalerie, la grande tenue.

Dans le second, il est dit que le 15 à 10 heures, la garde à cheval se trouvera à la frontière pour recevoir LL. MM.; un détachement de l'artillerie civique se rendra à la citadelle pour le salut royal.

A 9 1/2 heures, le 3^e bataillon, désigné par le sort, se réunira à la rue perdue, pour partir à 10 heures, et se rendra à la barrière d'Orcq. L'artillerie civique s'y rendra à la même heure, et là ces corps se rangeront en bataille, la droite appuyée à la barrière et la gauche se prolongeant vers le faubourg de Lille.

A 10 1/2 heures le 1^{er} et le 2^e bataillon se réuniront, le 1^{er} sur le quai St Brice, et le 2^e sur la place du parc. Ils se posteront à 11 heures sur le passage de LL. MM. et formeront la haie en appuyant la droite à la porte de Lille.

MM. les officiers sans commandement se rendront à la barrière d'Orcq, à la tête du 3^e Bataillon; la tenue sera le pantalon de drap.

Lors du défilé du cortège, la garde civique à pied occupera le poste qui lui est assigné par la loi, la garde civique à cheval en qualité de garde d'honneur, se placera immédiatement à la suite de la voiture de LL. MM. (1) — Après le passage du cortège, les 1^{er} et 2^e bataillons se rangeront par section à la suite, et viendront se mettre en bataille sur la place du parc, pour attendre les ordres du roi; ils y seront suivis par le 3^e bataillon et par l'artillerie.

La cavalerie se rangera en bataille vis à vis de la cathédrale. Le poste d'honneur au palais épiscopal, composé de 36 hommes d'infanterie, fourni à raison de 2 hommes par chaque compagnie, se réunira à 10 1/2 précises, place du parc. Un poste d'honneur sera également fourni par la cavalerie civique pour escorter le roi.

Jeudi 16, à l'heure qui sera ultérieurement indiquée, la légion, infanterie, artillerie et cavalerie se rendra à la place du parc, afin de pouvoir accompagner LL. MM. à leur départ, dans la même ordre qu'à leur entrée. Arrivée hors la

(1) Disposition prise en vue du coup de main, dont nous parlerons plus loin, et qui était en contradiction avec le programme élaboré par le Collège de Régence.

porte marvis, l'infanterie se rangera en bataille sur le passage de LL. MM. La cavalerie escortera la voiture royale jusqu'à la première barrière.

Enfin les journaux, beaucoup plus prodigues de renseignements en cette circonstance que d'habitude, et faisant des frais particuliers d'information, abondent en détails sur les moindres particularités de la visite royale. Ils décrivent les préparatifs pour l'ornementation de la ville, l'arrivée des grands personnages qui doivent rejoindre les Souverains en notre ville; les escadrons des différents corps de cavalerie échelonnés depuis la frontière jusque Bruxelles et qui doivent leur faire escorte; enfin ils discutent la question de savoir s'il y aura dîner d'apparat, bal ou autres festivités; bref on sent à leur lecture, que la ville entière ne s'entretient que du grand événement dont elle doit être le témoin.

Le grand jour du 15 août étant arrivé, les choses se passèrent, à peu près, comme les avait prévues le programme dressé par l'administration communale. Nous pourrions donc les rapporter brièvement.

Le roi et la reine, escortés par des hussards rouges et des gardes nationales à cheval, de Lille, arrivèrent à Hertain vers une heure. Après avoir reçu les adieux des délégués français, elles furent complimentées par les autorités belges et escortées jusqu'à Tournai par des chasseurs à cheval et l'escadron de la garde civique à cheval. Des arcs de triomphe, élevés de distance en distance, et de nombreux drapeaux ornaient la route.

Aux limites de la ville, une tente avait été dressée pour recevoir le conseil de Régence, et un grand arc de triomphe dominait la route. Le faubourg de Lille était décoré de verdure. Un monument d'architecture, dont les colonnes portaient des génies, décorait l'entrée de la porte de Lille; à droite et à gauche, dans de vastes niches, deux figures colossales, représentant *la concorde* et *la prospérité publique*. A l'extrémité du marché aux vaches, en face de la porte de Lille, un monument à *l'hymen*; et au centre de la grand-place, une enceinte décorée de quatre mats avec drapeaux aux couleurs des deux nations, et au centre un temple circulaire dédié *au dieu de*

l'Harmonie. Un dernier arc de triomphe se trouvait à l'entrée de la rue des orfèvres. Toutes les rues étaient décorées de draperies et de drapeaux aux couleurs françaises et belges.

A l'arrivée de LL. MM. à l'extrémité du faubourg de Lille, le Bourgmestre les harangua et le cortège se mit en marche.

Des deux côtés de la route, la garde civique à pied, les artilleurs, les volontaires pompiers, les cuirassiers et la société philharmonique, étaient rangés en bataille. (1)

Sur les glacis de la place, le colonel commandant de place, à la tête de l'état major, remit les clefs de la ville au roi, qui le pria de les conserver.

LL. MM. arrivèrent à 2 1/2 heures au palais épiscopal au milieu des *vivats* de la foule, et 18 jeunes filles vinrent leur offrir une corbeille de fleurs. Les autorités furent ensuite reçues en audience, et à 6 heures elles se retrouvèrent à la table du roi.

Dans l'après midi, le Roi et la Reine visitèrent la cathédrale; le soir à 9 heures, elles assistèrent au bal offert par la ville; toutes les autorités, tous les officiers y furent aussi, et on remarqua que presque tous les officiers de la garde civique avaient remplacé la blouse par le nouvel uniforme.

La garde civique à pied fournit un poste d'honneur au palais et la garde à cheval un peloton pour l'escorte de LL. MM.

Le temps qui avait été beau, le matin, fut troublé par un violent orage, l'après midi. L'illumination de la ville put cependant avoir lieu, le soir. Le 16 août à 9 1/2 heures du matin, le roi et la reine quittèrent Tournai accompagnés du même cortège que la veille, (2) et prirent la route de Bruxelles.

* * *

Un incident faillit troubler l'ordre du cortège royal, au moment de son entrée en ville.

Le colonel de la garde civique, qui dans deux lettres assez aigres, des 9 et 13 août, s'était plaint au collège de Régence de n'avoir pas été consulté

(1) Ce détail ne répond pas exactement aux dispositions du programme de la Régence, ni à l'ordre du jour du colonel.

(2) Les discours prononcés à cette occasion sont reproduits dans la *Feuille de Tournai* des 17, 19 et 21 août 1832.

sur la rédaction du programme de la visite royale, (arch. mod. 1832 n° 61) résolut de prendre dans le cortège, la place qu'il prétendait lui revenir, contrairement à la décision de l'autorité communale, qui avait réduit à sa plus simple expression, le rôle de la garde, en cette circonstance, et avait donné aux volontaires-pompiers, le pas sur elle. Au moment où le cortège allait se mettre en marche, après la harangue du bourgmestre, à la limite du territoire, le colonel du Mortier, à la tête d'un bataillon de garde civique, fit une manœuvre qui eut pour résultat de séparer la calèche du Roi de celles du conseil de Régence, et de l'encadrer de toutes parts, avec l'infanterie et la cavalerie de la garde, ne reculant pas devant une bousculade, pour réaliser son intention. Et c'est de cette façon qu'eut lieu l'entrée du cortège en ville.

Le conseil de Régence dans sa séance du 20 août 1832, décida de porter plainte auprès du ministre de l'intérieur, et ce nouvel incident qui aggravait un premier conflit de préséance déjà existant entre la garde civique et les volontaires-pompiers, lui fut soumis avec l'ancien. Des explications ayant été réclamées par le gouvernement à l'administration, elle reçut une lettre du ministre, le 20 octobre, qui sans se prononcer catégoriquement, donna plutôt raison au colonel de la garde, tout en engageant les intéressés à la conciliation. La ville soutenait que les volontaires-pompiers, compagnie d'élite, devaient avoir le pas sur le garde civique. Le ministre décida le contraire, et le conflit entre ces deux corps, comme celui qui existait entre le colonel de la garde et l'administration communale, se trouva réglé par ce fait. (arch. mod. 1832 fard. 61.)

§ 3. DRAPEAU D'HONNEUR DÉCERNÉ A LA VILLE DE TOURNAI
SABRE D'HONNEUR OFFERT AU COLONEL B. DU MORTIER.

Peu de temps après, la ville de Tournai fut informée que, comme les autres communes « qui avaient bien mérité de la patrie » elle recevait un drapeau d'honneur. Le commandant de la garde civique qui aurait volontiers vu flotter ce drapeau sur sa légion, s'adressa au bourgmestre, pour lui demander si ledit drapeau ne serait pas confié à la garde. Non répondit celui-ci, le drapeau est décerné à la ville; il restera donc déposé à l'hôtel

de ville. La garde d'ailleurs a déjà reçu ses drapeaux. (arch. mod. 1832 f. 61 et *Feuille de Tournai*, 2 octobre 1832.)

La remise des drapeaux eut lieu, avec grande solennité à Bruxelles, le 27 septembre 1832. La délégation tournaïsiennne chargée de recevoir celui qui était destiné à la ville, se composait de C. Chaffaux, major de la garde civique, Dumondumortier, échevin, Dele Haye, conseiller communal et commandant des artilleurs volontaires, Bruno Renard fils, capitaine d'état-major, commandant des volontaires Tournaïsiens à Bruxelles, en septembre 1830, et Pollart fils, officier des artilleurs volontaires.



Drapeau d'honneur
décerné à la ville de Tournai, en 1832.

On remarque que les couleurs des drapeaux d'honneurs ne sont pas disposées perpendiculairement (comme le prescrit l'arrêté du gouvernement provisoire du 23 janvier 1831, encore en vigueur de nos jours), mais horizontalement, comme elles l'étaient aux premiers jours de la révolution. Le lion qui se trouve au sommet de la hampe tient

une lance surmontée du bonnet-casquette qu'on portait en septembre 1830. (*Feuille de Tournai*, 27 septembre 1832). Au-dessous de la base qui supporte le lion, est écrit d'un côté *Liberté*, de l'autre MDCCCXXX. (Id. 2 octobre).

Le 1^{er} octobre, des détachements des différents corps de la garde civique, les volontaires-pompiers, la société d'Harmonie et une députation du conseil de régence, allèrent recevoir, hors la porte Marvis, les députés envoyés à Bruxelles chercher le drapeau d'honneur. S'étant formés en cortège ils vinrent avec le drapeau, à l'hôtel-de-ville, où L. De le Haye, le remit au Bourgmestre qui remercia la députation et prononça une allocution patriotique. Pendant toute la cérémonie la cloche et le carillon du beffroi se firent entendre (1).

Les esprits étaient alors fort soulevés ; on voulait la reprise des hostilités avec la Hollande pour régler une bonne fois avec elle, la question de la séparation, que la diplomatie ne parvenait pas à résoudre au gré des Belges.

Il y eut un commencement de mobilisation de l'armée : le régiment des cuirassiers reçut l'ordre de se mettre en route pour Bruxelles. De même des munitions furent envoyées de la citadelle, et on prépara l'organisation de nouvelles batteries. On parlait d'appeler la garde civique à faire le service de garnison. Il n'en fut rien cependant, du moins pour le moment.

En même temps l'armée française se préparait à intervenir si besoin était : une armée de secours de 25 mille hommes était massée à la frontière, sous le commandement du maréchal Gérard ; mais elle ne devait prendre le chemin de la Belgique que quelques mois plus tard.

* * *

A la même époque, les officiers de la garde civique ouvrirent une souscription, dans les rangs de la milice citoyenne, pour offrir une épée d'honneur à son dévoué commandant, Barthélemy du Mortier. (*Feuille de Tournai* du 23 septembre 1832). Quelques jours plus tard il fut décidé

(1) La proclamation relative à cette cérémonie est reprise, à la date du 29 septembre 1832, dans le recueil des réglemens communaux imprimés.

qu'un sabre convenait mieux qu'une épée, et celui-ci fut remis au colonel le 29 septembre, par le major Bron à la tête d'une délégation de cent officiers et membres de la garde, après la cérémonie de la réception du drapeau d'honneur, par la ville, (ibid. 2 octobre). Cette démonstration d'estime, était doublée d'une protestation contre les agissements du collège de Régence, avec lequel le commandant de la garde s'entendait peu ; c'est ce qui explique la précipitation avec laquelle la cérémonie de la remise fut faite, et cette particularité que le *vrai* sabre d'honneur, celui que conserve aujourd'hui le musée de Tournai, ne fut fabriqué que quelques semaines plus tard, à Liège. (1) Le discours prononcé à cette occasion par le Major Bron, et la réponse du colonel du Mortier sont relatés dans la *Feuille de Tournai* du 5 octobre 1832.

§ 4. DEUXIÈME INTERVENTION DE L'ARMÉE FRANÇAISE. LE SIÈGE D'ANVERS.

Anvers étant menacée d'un bombardement, il fallait s'emparer à toute force de la citadelle où une forte garnison hollandaise, commandée par le Baron Chassé, était retranchée. C'est en ce moment que l'armée française vint au secours des Belges, et le 16 novembre 1832, celle-ci franchissant la frontière, fit son entrée en Belgique par Tournai, où, depuis 1897, s'élève le *monument français*, élevé par souscription nationale, aux victimes de cette campagne.

La garde civique fut convoquée, avec les artilleurs volontaires, pour se rendre, en grande tenue d'hiver, au devant des troupes françaises, et le 16 novembre elle escorta l'avant-garde, puis le 25^e de ligne, qui faisaient leur entrée dans la ville.

Dix mille hommes traversèrent ainsi Tournai, et furent logés chez l'habitant. Ils gagnèrent ensuite Anvers où les opérations du siège furent menées avec vigueur.

Des pompiers, avec une pompe, avaient déjà été, le 16 novembre, envoyés à Anvers. La

(1) Le sabre est de forme courbe, poignée à la turque en cuivre doré et nacre, terminée par une tête de lion, lame gravée. Le fourreau en acier, avec bélières en cuivre ciselé et doré, ornés de lions et de cartouches avec l'inscription : 1832, la garde civique de Tournai, à son colonel, M. du Mortier.

ville leur fournit à chacun, un sac et une capote de soldat du 4^e de ligne; elle leur alloua, au retour, une somme de 400 francs (arch. mod. 1832 et 1833 f. 79).

Sept canonniers bourgeois partirent aussi pour la ville assiégée, le 21 Décembre.

La citadelle d'Anvers capitula le 23 décembre, et la nouvelle en fut annoncée à Tournai le 24, à 5 heures du soir, par la cloche du beffroi (*Feuille de Tournai*, 25 Décembre 1832).

Du 6 au 9 janvier suivant, il y eut un grand passage de troupes françaises, retour d'Anvers; les acclamations de la population les accueillirent; on leur fit une chaleureuse réception, et chaque soir, la ville fut couverte d'illuminations.

Au mois de janvier encore, le bataillon du 1^{er} ban de la garde civique était appelé à aller prendre ses cantonnements sur la rive gauche de l'Escaut (*Feuille de Tournai*, 20 janvier 1833).

Elle n'y fut pas longtemps; tout rentrait dans l'ordre, et quelques jours plus tard, le régiment

des cuirassiers, fort de 1300 hommes avec 1200 chevaux, et comprenant 8 escadrons, revenait à son tour dans sa garnison de Tournai.

*
*
*

La garde civique de Tournai eut pour chefs, depuis sa création :

Le chevalier Deleplanque	1830 (octobre)
Le chevalier Achille de Villers-Grandchamps	1830 (novembre)-1831 (avril).
Barthelémy Du Mortier	1831 (juillet)-1848.
Constantin Chaffaux	1848-1851.
Albert Auverlot	1852-1856.
Heldemar Gracia	1856-1866.
Alphonse Wilboux	1867-1872.
Victor Peterinck	1872-1883.
Vigor Régibo	1883-1885.
Joseph Donies	1885-1893.
Auguste Mestdag	1893.

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

L'évêque Hirn et la bibliothèque du Séminaire de Tournai.

Quand le concordat de 1801-1802 eut rétabli en France le culte et la hiérarchie catholiques, l'évêché de Tournai fut pourvu d'un titulaire en la personne de François-Joseph Hirn. Né à Strasbourg en 1751, François-Joseph Hirn était, au moment de sa nomination par Bonaparte à l'évêché de Tournai, le 10 juillet 1802, chanoine de Mayence. Il prit possession, le 10 septembre 1802, du siège épiscopal que Mgr de Salm-Salm avait abandonné en 1793 pour aller occuper le siège archiepiscopal de Prague. Mgr Hirn fut un prélat des plus distingués; il eut une mission de restauration difficile à remplir; il ne fut pas inférieur à sa tâche; c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire de lui.

Un des premiers soins du nouvel évêque fut de rétablir le séminaire de Tournai, et à peine était-il nommé qu'il se préoccupait d'y restaurer des solides études. Dans ce but il fallait d'abord procurer à l'établissement des livres, une bibliothèque où les jeunes clercs pussent se former. Le prélat savait qu'il y avait à Paris, dans ce qu'on appelait les Dépôts littéraires, une masse énorme de livres provenant des monastères supprimés par la Révolution. Obtenir une part de ces livres devint dès l'abord une idée fixe chez Mgr Hirn. Nous avons dit qu'il avait été nommé évêque de Tournai le 10 juillet 1802. Quelques jours après, dès avant son entrée dans la ville épiscopale, le prélat avait introduit une demande à l'effet

d'avoir quelques volumes des Dépôts littéraires. On n'a pas conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, où sont aujourd'hui les archives des Dépôts littéraires, la première demande formulée par Mgr Hirn, et peut-être est-ce parce qu'elle fut verbale. Mais on a conservé la lettre du ministre de l'Intérieur Chaptal, datée du 4 août 1802, constatant cette première demande. Avais-je raison de dire que Mgr Hirn n'avait pas perdu de temps pour s'occuper, moins de trois semaines après sa nomination à l'évêché de Tournai, des intérêts intellectuels de son diocèse?

Donc le 4 août 1802 (16 thermidor an 10) Chaptal invitait M. d'Aigrefeuille, conservateur des Dépôts littéraires « à faciliter à M. Bouillot de Coubigny la recherche dans les Dépôts littéraires des livres de théologie et de dévotion que l'évêque de Tournai avait demandés pour former la bibliothèque de son séminaire ». Trois jours après, le 7 août 1802, Mgr Hirn écrivait de Paris au même M. d'Aigrefeuille, qu'il ne connaissait pas encore, la lettre suivante, qui se trouve en original au folio 238 du manuscrit 6511 de la Bibliothèque de l'Arsenal :

Paris le 19 thermidor an 19. François-Joseph Hirn, par la miséricorde divine et par la grâce du Saint-Siège apostolique évêque de Tournai, à Monsieur d'Aigrefeuille, conservateur du Dépôt des ci-devant Cordeliers. — Je me suis présenté aujourd'hui à la maison des ci-devant Cordeliers et ensuite chez vous, pour avoir l'honneur de vous voir et pour conférer avec vous sur les moyens d'extraire du dépôt dont la surveillance vous est confiée les livres que le ministre de l'Intérieur a la bonté de m'accorder pour la bibliothèque de mon séminaire; et je n'ai pas eu le plaisir de vous trouver. Mon départ précipité de Paris me prive de la satisfaction que je me promettais de goûter en faisant votre connaissance personnelle. J'ai chargé M. Bouillot de Coubigny de se concerter avec vous pour l'opération dont il s'agit. Je vous prie d'avoir la bonté de le diriger et de le seconder de votre zèle. Cette marque de bienveillance de votre part sera mise au rang des bienfaits signalés dont j'ai été l'objet et méritera mon éternelle reconnaissance. Salut et respect. † François Jos. Hirn, évêque de Tournai.

Deux mois après, nouvelle lettre de Mgr Hirn à M. d'Aigrefeuille. Celle-ci est datée de Tournai le 5 octobre 1802. Elle est conservée en original, comme la précédente, dans le manuscrit 6511

(fol. 239) de la Bibliothèque de l'Arsenal. En voici le texte.

« Tournai, le mardi 13 vendémiaire an onze. Fr. Jos. Hirn etc, (comme dans la lettre précédente) au citoyen d'Aigrefeuille. — Citoyen, je suis en retard pour vous remercier des choses honnêtes que vous me dites dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous prie de me le pardonner. Comme je sais que vous ne gardez pas de rancune, c'est ce qui fait que je m'adresse à vous avec confiance pour vous prier de permettre que M. de Coupilly (*sic*), mon secrétaire, chargé d'extraire les livres que le ministre m'a accordés, ne se borne point aux seuls livres de théologie. C'est la faveur que je demande au ministre par le même courrier. Que je serais heureux s'il vous chargeait du rapport! Je désire avoir des ouvrages de divers genres pour ranimer, autant que je le pourrai, le goût de la littérature dans ma ville épiscopale. D'ailleurs *ces livres que vous m'accorderez ne cesseront pas pour cela d'être sous la main du gouvernement*. Néanmoins je regarderai le service que je vous demande comme m'étant personnel et je saurai l'apprécier. Salut et respect. † François-Joseph, évêque de Tournai. »

Il faut croire que les demandes de Mgr Hirn avaient été exaucées, car un mois après, quand le ministre Chaptal adressait à M. d'Aigrefeuille, le 17 novembre 1802 (26 brumaire an 11) le catalogue des livres que M. de Coubigny avait choisis dans le Dépôt de la rue Saint-Antoine pour l'évêché de Tournai et invitait le conservateur de ce Dépôt à mettre à la disposition de l'évêque tous ceux qui n'étaient pas marqués d'une croix, on put constater que beaucoup de ces livres n'étaient pas des livres de théologie. Le catalogue dont il s'agit s'est conservé. Il est, comme les autres documents que j'ai déjà cités, dans le manuscrit 6511 (fol. 247-268) de la Bibliothèque de l'Arsenal. Il a pour titre : « Catalogue des livres extraits du Dépôt des Jésuites pour Mgr l'évêque de Tournai. » Il ne mentionne pas moins de 3475 volumes, dont M. de Coubigny donna reçu, le 20 novembre 1802 (29 brumaire an 11) au nom de l'évêque de Tournai. Parmi ces 3475 volumes, il se trouvait beaucoup d'excellents ouvrages, comme l'*Italia Sacra* d'Ughelli, les *Historiæ Francorum scriptores* de Du Chesne, l'*Histoire de Paris* de Félibien, le *Thesaurus anecdotorum* et le *Spicilegium*, les *Concilia Gallix* de Sirmond, les deux éditions de la *Gallia Christiana*, l'*Historia*

metropolis Remensis de Marlot, l'édition de Bâle 1540 des œuvres de Flavius Josèphe, l'*Histoire de Bretagne* de Dom Morice, un *Gesta Dei per Francos* de Bongars, un Glossaire de Du Cange, les *Miscellanea* de Baluze, le Dictionnaire de la Martinière, l'*Historia universitatis Parisiensis* de Du Boulay, l'Atlas de Mercator, etc., etc.

C'était là, il en faut convenir, un cadeau magnifique fait à l'évêque de Tournai pour son séminaire. Cependant Mgr Hirn ne fut pas satisfait. En solliciteur infatigable il se remit en campagne; et dès avant le 1^{er} janvier 1803 il avait obtenu de Chaptal l'autorisation pour M. de Coubigny de faire un autre choix de livres dans le Dépôt des Cordeliers. On a conservé, en effet, une lettre de Chaptal datée du 11 nivôse an 11 (1^{er} janvier 1803) concédant cette autorisation. M. de Coubigny fit donc un second choix et le 22 avril 1803 (2 floréal an 11) Mgr Hirn écrivait de Tournai à M. d'Aigrefeuille :

« Monsieur. J'apprends que le catalogue de mes livres est prêt à vous être présenté pour que vous veuillez bien le transmettre au ministre de l'Intérieur, qui a beaucoup d'amitié pour moi et à qui j'ai voué une éternelle reconnaissance. Je vous avoue que je suis bien impatient de voir ici ces livres qui me sont destinés, et qui ont coûté tant de peine à M. de Coubigny, et m'ont constitué dans de grands frais. Je sais toutes les obligations que je vous ai à cette occasion. Je les reconnaitrai bien sûrement et je vous prie d'être persuadé d'avance de mon immense gratitude. Ne pouvant dans ce moment me rendre à Paris, où j'aurais tant de plaisir à vous voir, je vous prie de faire tout ce qui dépendra de vous pour accélérer l'envoi de ces livres, que je voudrais bien voir ici avant l'arrivée du Premier Consul, qui va bientôt honorer nos contrées de sa présence. Que n'êtes-vous dans le cas de l'accompagner! Oh! comme vous augmenteriez mon plaisir, car j'en aurais assurément un bien grand à vous recevoir chez moi et à vous faire trouver dans mon diocèse un diminutif des agréments que vous goûtez à Paris. Je compte, monsieur, sur votre amitié comme vous pouvez faire fonds sur celle que je vous ai vouée... »

Et cette lettre aimable se termine par une phrase qui prouve : 1^o que les petits cadeaux entretien-

nent l'amitié, 2^o que le pot de vin parfois peut prendre l'aspect d'un baril :

« La semaine prochaine le petit cadeau de vin du Rhin que je vous ai destiné partira de Cologne. »

L'affaire eut sa conclusion le 4 mai 1803 (14 floréal an 11). Ce jour-là, en effet, Chaptal écrit à M. d'Aigrefeuille : « Je vous adresse le catalogue des livres choisis au Dépôt des Cordeliers et des Jésuites pour la bibliothèque de l'évêché de Tournay. Je vous autorise à les remettre au fondé de pouvoirs de l'évêque de ce diocèse. » Ce second catalogue est, comme celui dont j'ai déjà parlé, conservé dans le manuscrit 6511 de la Bibliothèque de l' Arsenal (fol. 269 à 284).

Il ne mentionne pas moins de 4399 volumes dont reçu fut donné le 7 mai 1803 (17 floréal an 11) par M. de Coubigny. Parmi ces volumes j'ai noté un exemplaire du Dictionnaire de Trévoux, la *Collectio conciliorum* de Labbe, un exemplaire de l'Encyclopédie et une foule de Mémoires et d'ouvrages historiques.

Grâce aux adroites sollicitations de Mgr Hirn il a donc été envoyé de Paris à Tournai, en 1802-1803, 7874 volumes, qui enrichissent encore la bibliothèque du Séminaire et dont la valeur vénale aujourd'hui serait considérable. Ces volumes, on l'a vu, Mgr Hirn avait pris soin de constater par écrit qu'ils ne cesseraient jamais d'être *sous la main du gouvernement français*. Cependant ce gouvernement ne les a pas revendiqués. Je n'hésite pas à dire qu'ils constituent la rançon, l'énorme rançon des quelques rares manuscrits qui, apportés de Belgique à Paris pendant la période révolutionnaire, n'ont pas repris en 1815 le chemin des Pays-Bas.

ARMAND D'HERBOMEZ.

Paris, 18 avril 1906.

La Citadelle de Louis XIV à Tournai.

(Suite).

VII.

DÉMOLITION DU CHATEAU ET TRANSFORMATION DU QUARTIER.

La disparition de tout le quartier exproprié pour la construction de la nouvelle citadelle et pour l'établissement de l'esplanade n'alla point sans une certaine compensation. Si la ville perdit la paroisse de Ste-Catherine dans sa majeure partie, elle acquit un territoire beaucoup plus étendu par l'abandon que le Roi lui fit du vieux Château. Le Roi aurait fort bien pu se borner à désintéresser les communautés et les particuliers expropriés en leur attribuant un terrain équivalent dans le vieux Château qui, depuis Henri VIII, appartenait au Souverain et qu'on désaffectait de sa qualité de citadelle. S'il s'était borné à ces échanges, il aurait maintenu une enclave royale dans l'enceinte de la ville, car, jusqu'aux Traités de la citadelle, les manants du Château n'étaient point soumis à la juridiction de la Commune. A cette possession de modique rapport et de faible importance Louvois préférait les beaux et bons écus, et il engagea Louis XIV à monnayer sa renonciation au territoire du Château et à soumettre ce territoire et ses habitants aux Consaux en échange des 200 000 fl. qu'ils lui offraient pour la construction de la nouvelle citadelle.

En même temps qu'ils étendaient au large leur nouvelle banlieue (1), les Consaux acquirent donc le Château. Le 15 avril 1670, une ordonnance des Jurés proclama le vieux Château réuni et incorporé à la ville, et publia que les habitants seraient en conséquence tenus désormais aux impôts et maltotes, aux règlements et ordonnances

(1) Vers cette époque, le roi avait accru la banlieue de Tournai aux dépens du territoire du Tournaisis; celui-ci avait reçu en compensation des territoires de la châtellenie d'Ath attribués à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle. La nouvelle banlieue de Tournai avait également reçu un accroissement de ce côté.

de police comme ceux du reste de la cité (1).
Qu'était-ce donc que ce vieux Château ?

Au commencement du XVI^e siècle, le territoire de Tournai, sur la rive droite de l'Escaut, comprenait trois agglomérations bien distinctes, correspondant aux trois paroisses de St-Nicolas, St-Brixie et St-Jean. Ces trois agglomérations avaient été incorporées à la ville à des dates différentes. Tandis que St-Brixie faisait partie de Tournai de temps immémorial, St-Jean avait été acquis en 1288, et St-Nicolas ou le Bruisle, en 1295.

Entre St-Brice et le Bruisle s'étendaient les terrains vagues appelés le *Sondhart* et une terre basse aboutissant en forme de *wez* à l'Escaut et qu'on appelait le *Becquerelle*.

Henri VIII, roi d'Angleterre, s'empara de Tournai en 1513 et se trouva bientôt assez embarrassé de sa conquête, îlot anglais perdu parmi les Pays-Bas. Durant l'occupation anglaise, le quartier du Bruisle fut en quelque sorte transformé en une citadelle ou château-fort. Ce château fut construit par Henri VIII, en 1518, pour y loger en sécurité la garnison anglaise, aussi bien par crainte d'un retour offensif des Français que par méfiance contre le loyalisme et l'attachement bien connu de la population tournaisienne à la France.

En 1665 le château de Tournai était une enceinte quadrangulaire, enfermée d'un côté par l'Escaut, bordée de murailles assez basses depuis le lieu dit *Becquerelle* jusqu'aux *Arcs* (pont des Trous); deux côtés du quadrilatère se confondaient avec l'enceinte générale depuis les *Arcs* jusqu'à la grosse tour, dite aujourd'hui *tour des Anglais* ou *tour Henri VIII*; le quatrième côté unissait cette tour au *Becquerelle*, se composant d'une muraille avec un fossé large de 25 mètres comme le diamètre de la tour Henri VIII. Quinze tours appuyaient ces murailles. Si l'on suivait le circuit de l'enceinte en commençant par la grosse

(1) *Reg.* 357, 70 R^o dernier §.

tour, on avait successivement la tour sous laquelle s'ouvrait la porte de secours du château, puis sept tours, semblables à celles de l'enceinte, dont la quatrième était dite *Tour du Coin*, à l'angle nord du château; ensuite venaient la tour du pont des Trous, une tour circulaire en face de l'abreuvoir des Salines, les deux tours qui flanquaient l'entrée du pont du château, aujourd'hui le *pont de fer*, la *grosse tour de grès*, à l'angle du Becquerelle, et enfin une tour moyenne vers le milieu du côté S.-E. du quadrilatère.

La défense du château se complétait, en fait d'ouvrages extérieurs, du *Pâté*, sorte de redoute minuscule qui couvrait la tête du pont du château sur la rive gauche, du *Bol du château*, ravelin construit sous Charles-Quint pour couvrir l'angle où s'élevait la *Tour du Coin*, et enfin d'une demi-lune couvrant la porte de secours du château vers la campagne, et appelée parfois, comme l'ouvrage de la rive gauche, le *Pâté*. Je n'oserais affirmer que la partie de l'enceinte de ce château qui longeait l'Escaut ait été entièrement construite par les Anglais.

Tel était donc l'état du château lorsque Louis XIV vint mettre le siège devant Tournai, en juin 1667.

Il existe des plans ou cartes de Tournai où figurent encore simultanément la nouvelle citadelle de Louis XIV et le vieux château d'Henri VIII. Ces plans ne méritent aucune créance; jamais les deux châteaux n'ont coexisté dans leur intégralité. Pour comprendre l'erreur, il faut savoir que ces plans imaginaires ont été gravés en reproduisant un plan bien connu de 1574 sur lequel les dessinateurs ont imaginé de coucher les ouvrages de fortifications dus à Louis XIV sans se soucier de s'assurer de l'exactitude de leur dessin. Ce qui suffit à le démontrer c'est, pour l'un, qu'il est daté de 1695; or à cette date il ne subsistait plus rien de l'enceinte du vieux château. Un autre porte, dans l'île de St-Panrace, le palais du *Parlement* (sic); or la suppression de l'île de St-Panrace (formée par une dérivation de l'Escaut devant le pont de fer sur la rive droite) précéda l'installation du *Conseil Souverain* dans ce quartier, et le Conseil Souverain ne prit le nom du Parlement que bien après. Enfin — et ceci est le comble, — on voit sur un plan

coexister le vieux château, la citadelle et les travaux d'approche du siège de 1709! Aucun de ces plans, il n'est pas besoin de le montrer davantage, n'est donc exact.

Le 15 février 1669, l'intendant Le Peletier reçut commission pour évaluer les biens à exproprier pour l'établissement de l'esplanade, et les terrains du vieux Château. Des experts furent désignés, avec l'agrément du plus grand nombre des propriétaires; Thiéry, architecte et ingénieur ordinaire du Roi, dressa les plans géométriques. Les procès-verbaux d'estimation amiable et des échanges à effectuer furent envoyés avec ces plans au Roi qui donna son approbation et ratification à ces divers actes. Les échanges furent exemptés des droits de *lods et vente*, ce que nous appellerions droits de mutation; il n'y eut d'exception que pour les biens accordés par voie d'échange aux gens de main-morte, pour lesquels il fut sursis jusqu'à ce qu'ils eussent fait apparoir leurs lettres et titres d'amortissement (1).

Le lotissement du vieux Château comprend 72 lots numérotés; le pourpris de l'église et du cimetière, l'hôtel des Gouverneurs avec ses jardins ne sont pas compris dans ces 72 lots. Le projet de Thiéry traçait sur ce terrain une rue rectiligne qui, passant devant l'église, reliait la porte du Château à l'Escaut, une seconde rue parallèle allait de la Grosse Tour au fleuve. La première subsiste; de la seconde il ne reste que ce que nous appelons aujourd'hui rue des Meules, le reste ayant été englobé dans la Place Verte, alors appelée Nouveau Marché aux Bêtes. La rue que nous appelons rue du Limousin devait aller jusqu'à la rue des Meules, mais on la fit s'arrêter à la rue St-Bruno, pour laisser intact le bloc où s'éleva l'hôtel du Parlement.

Sur ce plan, le pont de Bois [de la rue des Fossés au Becquerelle] subsiste encore.

Il existait une petite ruelle qui reliait la rue de l'Épinette à la rue du Sondart. Cette ruelle, devenue inutile lorsque les maisons qui la bornaient d'un côté eurent orienté leurs façades vers

(1) ARCH. DE TOURNAI, *Chartrier*, layette de 1671. *Reg.* 220, 231 R^o. — SIX et PLOUVAIN, T. 1, pp. 22 et 94. — Le texte du procès-verbal et les plans y annexés, renseignés comme reproduits au *Reg. de l'Echevinage de St-Brixse*, 9 juin 1671, ne s'y trouvent pas.

l'ancien fossé devenu la place Verte, fut, en quelque sorte, retirée de la circulation, et vendue aux riverains qui l'incorporèrent dans leurs héritages. On peut en voir le reste dans la cour de la maison portant le n° 25 de la rue de l'Épinette.

Un contemporain, Pierre de la Hamayde, dans son *Livre Noir du Patriciat Tournaisien* (1), dit qu'en donna les noms suivants aux rues du vieux Château après sa démolition :

Rue du Bruille. Rue du Becquerelle. Rue de la Tour. Rue de la Vielle Monnoy. Rue St-Bruno. Rue des Canonniers. Rue del Planque. Rue de l'Arsenal. Rue du Curoir. Rue des Potteries, depuis les Capucins jusqu'aux Cazernes.

Ceci à titre documentaire.

Le plan de lotissement de l'esplanade comprend 63 numéros s'appliquant à des maisons ou à des jardins. Il n'y a pas d'apparence que les lots furent échangés numéro contre numéro, d'une part à cause de la non-correspondance du nombre des lots, d'autre part à cause de l'émigration de certains propriétaires de l'esplanade ailleurs qu'au vieux Château : tels les Sœurs-Noires, l'abbaye de St-Mard, les Sœurs-Grises.

Dans l'acte d'accord de l'aide pour 1679 les Consaux semblent dire que les propriétaires expropriés n'ont pas tous été désintéressés. Le Roi dans son apostille répond qu'il a dédommagé tous ceux qu'il a expropriés, mais qu'il est prêt à satisfaire ceux qui auraient quelque réclamation à faire valoir (2).

Pour faire place nette, on démolit l'enceinte du Château vers la ville, et le Pâté qui servait de tête de pont vis-à-vis du Pont de Fer, sur la rive gauche.

Cela ne marcha pas rapidement. Pour la démolition du rempart qui baignait dans l'Escaut depuis le Becquerelle jusqu'au Pont des Trous je

renvoie au Chapitre où je traite des nouveaux quais. Et quant à la démolition du rempart entre le Becquerelle et la Grosse Tour, je vois que le 1^{er} juillet 1670, les députés des Consaux allèrent trouver Mesgrigny et Châtelain pour apporter de concert avec eux quelques modifications au projet primitif et veiller à ce que « la rue du Becquerelle à l'église ait la largeur voulue » (1). Leur mission fut couronnée de succès (2). Au mois d'octobre 1688, on était encore occupé à remblayer les fossés de ce côté (3).

Les terrassements du quartier du château, le comblement du fossé vers le Becquerelle, etc. furent faits par des manouvriers tournaisiens et par des soldats des compagnies de MM. de Marcouville et de Bel, le tout aux gages de la ville. De même la démolition de la *Tour de Grès* « qui estoit sur [sic] le rempart » du côté du pont de bois, en 1670 et 1671. Cette tour devait être énorme à en juger par la quantité de matériaux qu'on en retira et qui servirent notamment à paver les rues nouvelles du château et le quai et à construire certaines transformations apportées aux tours du Pont des Trous où on en trouve encore. Les soldats très nombreux qui campèrent dans Tournai en 1671 firent la plus grande partie de la besogne de démolition et de terrassement pour l'établissement des quais du Château (aujourd'hui quai Dumon) et de l'Arsenal (4).

(1) *Reg.* 220, 109 V°. — L'inventaire des Archives du Nord, T. II, page 400 col. 2, renseigne des « remontrances au Roi par le Magistrat de Tournai au sujet des moyens à employer pour la démolition des fortifications de la citadelle [sic] de cette ville », que je n'ai pu trouver au *Reg. B.* 1673 du même Dépôt.

(2) *Reg.* 220, 114 V°.

(3) *Reg.* 361, 106 V°

(4) ARCH. DE TOURNAI, *Reg. aux comptes d'ouvrages* de septembre 1671 (106 R° et seq.) et d'avril 1672 (170 R° à 178 R° et 186 V°).

Docteur F. DESMONS.

(A suivre).

(1) Edit. du C^o P.-A. du Chastel, § 89.

(2) *Reg.* 20, 60 R° et V°.

Marie-Pontoise.

Si fort peu de Tournaisiens connaissent *Gasparine*, il n'en est point sans doute qui ne connaisse *Marie-Pontoise*. C'est cette appellation populaire qu'on donne communément au gros bourdon de la cathédrale; c'est à Marie-Pontoise que les petits tournaisiens attribuent l'heureuse prérogative de s'en aller à Rome le Jeudi-Saint et d'en revenir quarante-huit heures après, semant dans les arbustes et dans les bordures de buis des jardins des œufs durs à la coquille bariolée pour les enfants sages. O ce nom de *Pontoise!* comme il s'harmonise bien avec cette *ponte* légendaire! et comment voudrait-on faire croire aux marmots et aux gamines que la bonne cloche pondreuse s'appelle *Gasparine*? Aux œufs durs bariolés d'antan ont succédé les œufs en sucre, en chocolat...; les confiseurs ont perfectionné les produits des cloches revenant de Rome; mais le bourdon généreux s'appelle toujours *Pontoise* en dépit de l'évêque Labis qui lui avait donné son nom.

D'où vient ce nom de Marie-Pontoise?

Un chanoine de notre cathédrale, appelé Jean de Pontoise, donna en 1280-1281 — cent douze ans avant la fonte de la grosse cloche du Beffroi — une somme de 400 Livres pour compléter le prix d'une cloche à l'acquisition de laquelle un autre chanoine, nommé Leclercq, avait déjà consacré quelque argent. Bozière date ce don de 1380, mais c'est vraisemblablement par suite d'un *lapsus* puisque Jean de Pontoise fut évêque de Winchester à la fin du XIII^e siècle.

Jean de Pontoise légua son nom à la cloche.

Hoverlant rapporte que Pontoise fut refondue en 1518 à Anvers par Claude de Tourmegnie. Jusqu'à présent, cette affirmation paraît erronée. Ce qui est certain, c'est que la première Pontoise n'existait plus au commencement du XVII^e siècle.

A cette époque en effet, le Chapitre, désirant faire refondre quelques-unes de ses cloches afin d'améliorer la sonnerie, avait en même temps sollicité l'intervention pécuniaire des Consaux pour obtenir d'eux une cloche.

Le Magistrat décida de prendre à sa charge la plus grosse des cloches projetées, mais enjoignit à son conseiller pensionnaire de rappeler son intervention, soit par le texte de l'inscription, soit par un contrat qui stipulerait des sonneries à certains jours à déterminer par les Consaux, soit de toute autre manière. On s'arrêta à l'inscription latine suivante :

TIBI DEUS TER MAXIME TIBIQUE SACRA PARENS AC PATRONA,
LUBENTES ET LIBERALI DONO CAMPANAM HANC CONSECRAMUS
SENATUS POPULUSQUE CIVITATIS TORNACENSIS SEU NERVIO-
RUM, AUGUSTI DECIMO NONO ANNO MILLESIMO SEXCENTESIMO
OCTAVO (1).

A cette inscription on décida de joindre « un Tournay [la tour héraldique du blason communal] & autre devise en franchois telle que se pourjectera ». Ce *dictier en franchois* ne nous a pas été conservé.

La cloche ainsi donnée par les Consaux devait peser 15.847 livres, soit un peu plus de 5700 kil. Elle fut fondue avec d'autres, au mois de décembre 1608, par Florent Delcourt, qu'on ne connaît pas davantage, mais qui pourrait bien être un parent de Nicolas Delcourt, fondeur de cloches originaire de Cambrai. Celui-ci, installé à Douai et réputé plus habile en son art que le fameux Jacob Waghevans l'auteur de trois des cloches du carillon de notre beffroi, fournit en 1549 neuf cloches du carillon de Douai et en 1551 deux cloches pour l'horloge du Château de Mons, *Marie* et *Aubéron*, aujourd'hui détruites.

Maître Florent Delcourt s'adressa aux Consaux pour obtenir d'eux un emplacement dans la *Grange aux Engins* (arsenal de la Ville) afin d'y procéder à la coulée. Les Consaux y consentirent moyennant la caution du Chapitre contre des incendies éventuels.

Les cloches n'étaient pas encore fondues qu'on se préoccupait déjà des moyens de les monter. Les

(1) Le Magistrat et le peuple de Tournai, ville des Nerviens, consacrent avec joie et donnent cette cloche en l'honneur de la Trinité et de la sainte Vierge leur patronne, 19 août 1608.

alarmes du chanoine Ligier, maître de la fabrique, permettent de conclure que la seconde Pontoise était bien plus volumineuse que la première. Dès le mois de septembre il fit élever, devant l'autel Sainte-Anne, une estrade avec les engins nécessaires pour monter la grosse cloche dans la tour. Si l'on y songe bien, il fallait qu'on ouvre la voûte de l'extrémité méridionale du transept et que de nombreux ouvriers, halant à force de bras sur les câbles, élèvent à plus de cent pieds les 15.000 livres pesant de la cloche. Le fondeur et le charpentier déclaraient que le beffroi du clocher Marie devait être raccourci en plusieurs endroits pour la sécurité des deux cloches à y suspendre. Les chanoines n'étaient guère partisans de ce travail; apprenant qu'il y avait à Douai un religieux dominicain très versé dans ce genre de choses, ils le firent appeler pour prendre son avis là-dessus; ils consultèrent aussi d'autres personnes compétentes pour savoir si cette transformation de la charpente était opportune et en même temps pour savoir s'il était avantageux de pousser les cloches avec les pieds plutôt que de les mettre en branle par les cordes.

Enfin, le 14 décembre 1608, les trois cloches nouvellement fondues par Florent Delcourt furent amenées dans la cathédrale; la semaine suivante elles furent bénites.

Le Chapitre, en reconnaissance des libéralités du Magistrat dans cette occurrence, lui accorda sur sa demande que dorénavant on sonnerait la grosse cloche la veille de la grande procession du 14 septembre, au moment où les Consaux, suivis de la Chambre des Doyens, venaient en corps à l'offrande.

Le 28 décembre 1640, on offrit au Chapitre de monter ses cloches de manière à n'exiger que la moitié des sonneurs habituellement employés, de telle sorte qu'au lieu de douze hommes pour mettre en branle la plus grosse cloche il n'en faudrait que six. Le Chapitre accepta pour cette cloche seulement.

L'inventaire de Muysart attribue en 1709 à Pontoise le poids de 17.500 livres, soit 6.300 kil. Les trente-sept cloches de la cathédrale et de Notre-Dame à cette époque pesaient 80.795 livres, soit plus de 29.000 kil.

Le lundi 14 août 1713, au moment où l'on sonnait Pontoise pour une messe en l'honneur de saint Eleuthère, demandée par les Consaux pour obtenir la cessation de la pluie, la cloche se brisa tout net. Elle n'avait duré qu'un siècle. Le Chapitre la fit inspecter par un fondeur et par un orfèvre pour voir si l'on ne pourrait la réparer sans la refondre; il fit examiner en même temps toutes les autres cloches de la cathédrale pour reconnaître si elles ne couraient pas le danger d'un accident pareil.

Les experts déclarèrent que Pontoise devrait être refondue. En attendant, on sonna sur la seconde cloche *signum vulgö pardon*, et Pontoise demeura muette; une seule fois on la sonna malgré l'état où elle se trouvait : ce fut le mardi 27 mars 1714. pendant le *Te Deum* qui couronnait la prise de possession de l'évêché par le comte de Löwenstein.

Le nommé Witlockx, fondeur de cloches anversoises, offrit ses services pour refondre Pontoise, mais ne fut pas agréé. François Barbieux, fondeur tournaisien, fit également et sans plus de succès ses offres de services à deux reprises différentes. Le Chapitre traita avec le nommé Antoine Bernard, de Neufchâteau en Lorraine, et autorisa les maîtres de la fabrique à offrir jusqu'à 1.500 florins pour les frais de l'opération.

Peu avant de traiter avec Antoine Bernard, le Chapitre avait eu des pourparlers avec un fondeur étranger — dont on ne donne pas le nom — qui était en ce moment à Cambrai où il avait fondu plusieurs grosses cloches à un prix très raisonnable et à l'entière satisfaction des intéressés.

D'après son contrat, Antoine Bernard devait livrer une cloche donnant l'ut, en plein ton, la seconde grosse cloche donnant le ré. Le Chapitre se chargeait de fournir le métal nécessaire.

La descente de Pontoise pour la fonte et l'ascension de la cloche nouvelle furent passées au rabais et adjugées pour la somme de 800 flo. à maître Grégoire Posteau, charpentier-juré du Chapitre. On décida de faire mettre sur la cloche nouvelle l'image de la Vierge, les armes du Chapitre avec celles de la Ville et l'inscription suivante :

Quam Deo Virginique patronæ XIX^a augusti

1608 S. P. Q. Torn. consecrârant, anno 1713
fissam, hanc Capitulum suis expensis augeri et
refundi curavit Sbris 1714.

Le premier procureur de la Commune vint remercier le Chapitre de ce texte et demanda qu'on voulût bien lui en délivrer copie. — Mais dans la suite, on s'arrêta à une autre rédaction qui fut celle-ci :

Deo et B. Mariæ Virg. Patronæ S. P. Q. T. hanc campanam consecravit 19 aug. An. M^o DC^o VIII^o Fissa autem anno M^o DCC^o XIII^o sumptibus capituli aucta refusa fuit 10 octobris M^o DCC^o XIV^o.

Pour éviter les dégâts à la voûte de la chapelle de tous les Saints qui périliterait si on y hissait Pontoise, le Chapitre décida qu'on descendrait la cloche intacte le long de l'autel de Sainte-Anne. Le chemin qu'elle parcourut est facile à se représenter : la cloche fut descendue

du clocher par l'extérieur jusqu'au niveau de la baie vitrée qui surmonte l'entrée de la carolle méridionale, et par cette baie jusqu'au transept où se trouvait une estrade élevée pour la manœuvre. C'est exactement le chemin que devaient suivre, en 1798, les débris de la cloche fracassée par les révolutionnaires.

La nouvelle Pontoise devait peser 15.196 livres, et le fondeur fournit, aux frais du Chapitre, la quantité de métal qui manquait. La coulée se fit postérieurement au 22 octobre, mais elle fut manquée : les oreilles de suspension étaient défectueuses et la fabrique de la cathédrale exigea la refonte. On ajouta 2600 livres de métal que le Chapitre fit chercher à Douai. Cette fois l'opération réussit (le 4 décembre).

Docteur F. DESMONS.

(A suivre).

Chronique.

Un poète Tournaisien.

Le lundi 11 juin, deux de nos plus sympathiques concitoyens, M. et M^{me} Léopold Wangermez-Hurteux, célébraient le cinquantième anniversaire de leur mariage. La fête fut tout intime. Une messe solennelle d'actions de grâces a été chantée en l'église Sainte-Marguerite, dans laquelle officiait, — détail touchant et coïncidence particulièrement heureuse, — M. l'abbé Léopold Wangermez, petit-fils des jubilaires, ordonné prêtre l'avant-veille.

Jamais on ne vit pareille affluence : l'église était trop petite pour contenir la foule dans laquelle on remarquait bon nombre de personnalités officielles ainsi que des membres des plus belles familles de notre cité. Le quartier Sainte-Marguerite s'était particulièrement dépensé pour s'associer à cette belle manifestation, et l'on voyait flotter à presque toutes les fenêtres des drapeaux aux couleurs nationales et tournaisiennes.

Cette circonstance offrait en effet aux Tournaisiens l'occasion de montrer les marques d'estime qu'ils portent à un de leurs poètes, sans distinction de parti ni d'opinion.

M. Léopold Wangermez, au cours de sa longue carrière, a consacré les rares loisirs que lui laissent ses occupations de comptable, à la poésie populaire.

Son œuvre, qu'on ne connaît pas assez, — la modestie l'ayant jusqu'ici empêché de publier ses écrits, — est très considérable.

A en juger par celles de ses poésies que nous avons pu

lire, M. Wangermez possède un réel talent et surtout un grand cœur, épris des beautés de la nature et trouvant des accents émus, souvent lyriques, pour exciter à la charité les favorisés de la fortune.

Chaque fois qu'un malheur plongeait dans le deuil et la détresse des veuves et des orphelins, notre poète apportait spontanément son concours et ses appels aux tournaisiens, dont on connaît l'inépuisable générosité, ne manquaient jamais d'être entendus. On peut retrouver aux archives de notre Ville (fonds Desmazières) quelques unes de ces poésies illustrant les programmes de fêtes de bienfaisance. Citons entre autres celles composées *Pour les victimes de la catastrophe de Quaregnon (1887)*; *Pour les victimes du Travail (mi-carême, 8 mars 1891)*; et tout récemment *Pour les inondés de Belgique* à l'occasion du cortège de charité organisé par la société *Tournai-Attractions*.

Les œuvres poétiques de M. Wangermez ont bien souvent été primées dans les concours tant en Belgique qu'en France. Signalons : *Retour du Printemps, Dieu*, poèmes ayant obtenu en 1890 la 1^{re} et la 2^{me} mention au concours des Muses Flamandes; *Adieux, beaux jours*, 1^{er} accessit au concours des Jeux Floraux à Bordeaux; un quatrain sur Victor Hugo remportant à Agen sur 320 concurrents le second prix dans le concours organisé pour la réorganisation du quatrain. Disons en passant que notre poète excelle dans ce dernier genre et qu'on pourrait citer de lui plus de 600 quatrains, le plus souvent improvisés dans des réunions d'amis. M. Léopold Wanger-

mez a composé également un grand nombre de cantates, chants pieux, traductions de psaumes, épithalames, etc. Mais s'il est le poète de circonstance, il est aussi et surtout le poète tournaisien. Quoiqu'enfant adoptif de notre cité, — M. Wangermez est né à Melles le 4 mai 1832, — dès sa jeunesse, il a voué un culte vraiment filial à notre bonne ville des « Choncq Clotiers »

De la patrie aimée arborant l'oriflamme,
Avant tout et toujours enfant de Notre-Dame,

comme il le dit lui-même dans une de ses plus belles compositions, il chante avec amour nos gloires tournaisiennes, nos monuments, nos coutumes, et parfois il sait emprunter notre wallon du terroir pour donner à ses écrits une note plus expressive. Nous possédons de lui : *Hommage à Gallait, Hommage à Saint-Quentin, El Robe*, adaptation wallonne humoristique du poème de Eugène Manuel. Mais son œuvre capitale et qui caractérise mieux son puissant talent et son amour pour notre cité, c'est le poème intitulé : *Ils sont là! Tournai et les Nerviens à la Bataille de Presles*. Sans nous arrêter à la vérité historique de ce récit, nous y trouvons l'exaltation enthousiaste de la bravoure de nos pères, écrite en vers qui tout en gardant les allures de l'épopée, sont parfois d'un lyrisme émouvant.

Cette œuvre a obtenu le premier prix au deuxième concours littéraire ouvert en 1887 par le *Cercle d'Enseignement populaire de Tournai*.

Dans cette même épreuve, M. Wangermez a fait couronner également un chant patriotique l'*Hymne des Bardes Nerviens*. On peut dire que ces deux œuvres ont consacré dans notre ville sa légitime popularité.

Sans viser à l'effet, dépouillé de tous les artifices de style, son vers, à la fois correct et élégant est toujours d'une grande simplicité.

Peut-être un jour, le poète, dont nous admirons la modestie, se décidera-t-il à réunir en volumes ces feuillets éparpillés et à donner au public l'occasion d'apprécier l'œuvre si belle d'un Tournaisien d'âme et de cœur sinon de naissance.

Ce serait nous semble-t-il, le souvenir le plus doux et en même temps le plus durable de ses noces d'or.

15 Juin 1906.

LÉON LEROUX.

Au Parc!

Du journal *L'Économie*, en date du 10 juin, ces quelques lignes :

« On vient de faire au Parc un très joli travail. Nous engageons tous les Tournaisiens à aller voir ça.

En haut du terre-plein où est érigé le monument Gallait, on a placé en file une douzaine d'appareils à faire sauter

les chiens savants; belle menuiserie solide et carrée, recouverte d'une couche de peinture gris-clair.

Ces... machins sont reliés entre eux par d'élégants fils de fer galvanisés dont le ton s'harmonise parfaitement avec l'ensemble; — le tout forme une barricade absolument idéale.

On a semé là-dessous des capucines qui sont invitées à escalader le dispositif et à y exécuter tous les exercices d'assouplissement que comporte leur nature de plantes grimpances. Aussi ce qui est déjà charmant aujourd'hui, à l'état si on peut dire embryonnaire, sera tout à fait admirable d'ici quelques semaines.

Ce sera un spécimen, unique en son genre, de l'architecture appliquée à la décoration des jardins publics. Ça vaudra le voyage... »

Il va sans dire que la *Revue Tournaisienne* fait sienne cette juste protestation et qu'avec le journal *L'Économie*, elle s'élève énergiquement contre l'inutile octroi de ce nouveau... don administratif. Ce *machin* inesthétique en soi — la couleur verte qui le recouvre aujourd'hui ne l'a point sensiblement modifié — n'était pas absolument indispensable à la majestueuse beauté de notre parc. Il est des conceptions qui gagnent à rester à l'état de projets peu définis. C'était-ici le cas!

L'Économie n'a montré qu'un des aspects malheureux de cette affaire. Il en est un autre sur lequel nous insistons.

Vue de la cour d'honneur de l'Hôtel-de-ville, la partie du parc faisant face à la Place du parc développe ses lignes gracieuses, sans heurt, sans à-coup, peut-on dire; le remblai semble même fait pour ménager une transition harmonieuse entre la partie haute ou le terre-plein et celle qui se trouve en contre-bas. La vue ne se bute à aucun obstacle; bassins, pelouses, allées, tous les détails sont aperçus d'un seul coup d'œil, en une impression imposante. De la Place du parc, un nouvel et pittoresque aspect se révèle : le regard gravit naturellement le remblai central, s'arrête à peine sur l'Hôtel de ville qui forme fond, pour se reposer sur le lointain et poétique coin de verdure qui, au-delà des arcatures de gauche, forme un cadre charmant et mélancolique à la fois à l'évocatour vestige de l'ancienne abbaye de Saint-Martin.

Ce sont ces deux intéressantes et rares perspectives qu'on va gâter. Car, dès que les dociles capucines qu'on a plantées à la base du *machin*

auront poussé leurs légères et flexibles tiges, dès qu'elles chargeront de graciles rinceaux végétaux les fils de fer qui les attendent, du terre-plein, à distance du monument Gallait, on apercevra à peine la moitié du bas du parc; les bassins seront presque invisibles. Il semblera y avoir au-delà de la barrière de verdure, un trou profond et large, dont la largeur et la profondeur s'atténueront au fur et à mesure qu'on se rapprochera du *machin*. Du bas du parc, au contraire, le terre-plein ne sera plus vu et les capucines paraîtront grimper sur les murs de l'Hôtel-de-ville même ou sur les assez laids pilastres des arcades en plein ceintre. Ainsi l'exigent les lois de la perspective.

Est-ce là le résultat qu'on a cherché à atteindre? Doutons en et souhaitons qu'on débarrasse au plus tôt la plus belle portion de notre parc public des traces de cet essai malheureux, puisque c'est, paraît-il, un essai.

A. H.

Le Dégagement de la Cathédrale.

Donc M. le Ministre Van den Heuvel est venu ici même le lundi 12 juin après-midi, se faire une opinion relativement à la continuation du dégagement de notre cathédrale.

Ce dégagement s'opérera-t-il suivant les vœux de M. Soil de Moriamé? M. René Desclée aura-t-il, au contraire, raison? Qui le sait exactement? Néanmoins, à en croire *L'Economie* du 13 juin, le dégagement complet semble plutôt tenté le Ministre et en cela, il est d'accord avec la population tournaïenne presque tout entière.

Nous serons d'ailleurs prochainement renseigné, car le *Comité pour le dégagement de la Cathédrale* se réunit jeudi prochain, et examinera la question d'une façon positive.

Quant aux voies et moyens, s'ils restent à chercher, on les trouvera avec autant de facilité qu'on s'est procuré les 600.000 francs nécessaires au dégagement du chœur, que ce soit à l'aide d'une loterie ou par l'emploi d'un tout autre système, peu importe.

A. H.

Chronique d'Art.

URSUS AUX ARÈNES (d'après le Quo Vadis d'Henrik Sienkiewicz) scène lyrique, poème de M. N. Dehaspe, musique de M. ARMAND LEMPERS, Directeur de l'Ecole de Musique d'Ath.

* * *

Le 20 mai dernier, à l'heure où, comme dit Anatole France, « la lune amoureuse vient se tremper dans un ciel pur comme le regard des dieux bons et doux » comme l'haleine des déesses » nous nous souvenions des années déjà lointaines où sur les bancs de notre Académie de Musique, allait s'asseoir un jeune gamin de dix ans, fils d'un des plus anciens et des plus populaires professeurs de cet établissement d'enseignement musical, le jeune Armand Lempers. — Nous nous rappelions ses progrès incessants que nous suivions de la grande ville où nous arrivait aussi parfois l'écho des farces qu'avec un flegme impertuable il jouait à ses condisciples — et qui sait? peut-être à ses professeurs.

Et nous nous demandions ainsi que certains de ses anciens maîtres qui sortions de la première audition publique d'une de ses œuvres lyriques : est-ce bien notre

jeune Armand l'auteur de la très belle page musicale que l'orchestre et les chœurs mixtes de l'Ecole de Musique d'Ath ont exécutée aujourd'hui et sous le charme de laquelle nous sommes encore?

Et si nous croyons pouvoir parler de cette scène lyrique d'*Ursus aux Arènes* dans les colonnes de la *Revue Tournaisienne*, c'est parce qu'elle est l'œuvre d'un enfant de Tournai, « né natif » de notre bonne ville le 1^{er} novembre 1875, élève de notre Académie de Musique de 1885 à 1892, et professeur de ce même établissement (après de brillants succès dans de nombreux cours au Conservatoire Royal de Bruxelles), de 1896 à 1901, jusqu'au jour où il fut appelé à la direction de l'Ecole de Musique d'Ath. — Instrumentiste de talent, ancien alto solo du Kursaal d'Ostende, encore alto solo de la Société de Musique de Tournai souvent félicité par des maîtres tels que Saint Saëns, Raoul Pugno, Eugène Ysaÿe, notre jeune concitoyen est aussi un chef d'orchestre intelligent et énergique. Nous lui connaissions encore un gracieux talent de compositeur et savions que plusieurs pages d'orchestre d'Armand Lempers figuraient régulièrement aux programmes de certains kursaals, casinos et concerts publics, mais nous l'avouons bien franchement

nous ne pensions pas que ce jeune tournaisien fût déjà de force à traiter musicalement un épisode aussi palpitant d'intérêt, aussi passionnant que celui de la lutte d'Ursus, le bon géant lygien contre l'aurochs aux cornes duquel est liée sa reine bien aimée la douce Lygie.

De ces pages captivantes du célèbre « Quo Vadis » d'Henrik Sienkiewicz, M. Nestor Dehaspe a tiré un poème assez bref, rapide d'allures et synthétisant avec clarté et mouvement les scènes cruelles du Cirque sous les yeux impassibles de Néron à la Barbe d'Airain. Nos félicitations donc au librettiste.

La scène lyrique d'Armand Lempers charme par la persistance de la phrase mélodique au milieu des combinaisons les plus recherchées de la trame harmonique. Elle n'accuse pas un manque de souffle musical chez son auteur et ne cache pas le vide de l'inspiration sous un fatras de polyphonies orchestrales plus disparates les unes que les autres. Au contraire, elle démontre que si le jeune débutant, plein d'ardeur gauloise, aime les couleurs éclatantes, il possède en même temps la science profonde que donne l'étude des musiciens allemands. Et cela lui permet d'assombrir et d'estomper ce qui pourrait sembler trop vif et trop jeune encore dans son écriture musicale. A notre humble avis, Armand Lempers fera honneur à la jeune école belge en même temps qu'à sa ville natale et à sa ville d'adoption.

Après une courte introduction de huit mesures, par le quatuor, le hautbois solo, triste et mélancolique expose un des thèmes conducteurs de l'œuvre; celui de Néron,



repris ensuite par les bois et les cordes, puis par la clarinette très en dehors. De cet andante moderato, le prélude d'*Ursus aux Arènes* passe à un moderato dolce où accompagné par les harpes et les harpèges des altos et des violoncelles s'expose un autre des thèmes de l'œuvre, celui de Lygie, moins triste que le premier, aux octaves respectives des flûtes, des clarinettes, des premiers et des seconds violons :



Ces deux thèmes exposés, un chœur très large salue le César implacable, Barbe d'Airain et invoque le Christ qui du haut des cieux tend la main aux martyrs dans l'arène. Cette invocation reproduit le thème B ci-dessus indiqué et

produit très grand effet, de même que les imprécations à Néron et la prière finale de ceux qui « pro Christo » veulent mourir frères. Le prélude et le chœur d'introduction de cette scène lyrique ont été applaudis comme de raison à Ath lors de la première audition et nous ne doutons pas qu'ils obtiendraient le même succès s'ils étaient exécutés en notre ville où les masses chorales et orchestrales sont naturellement plus nombreuses et plus aguerries.

Vient ensuite un récitatif d'Ursus. Ce rôle avait été confié à M. Tondeur, baryton, l'excellent professeur du Conservatoire Royal de Mons, qui, plus en voix que jamais, a fait sonner avec puissance les notes cuivrées répondant à la force athlétique du géant lygien et avec passion les notes énamourées du chrétien protecteur de la reine des Suèves et défenseur de sa foi.



Le calme et la résignation du martyr s'évanouissent lorsqu'il voit « sa reine bien aimée aux cornes du monstre liée » et ce superbe et difficile chant d'Ursus que nous signalons à l'attention de nos barytons tournaisiens se termine par un allegro moderato poco agitato très passionnant dont voici le début :



La lutte s'engage entre Ursus et l'aurochs et le chœur encourage les efforts du géant lygien. Ce chœur introduit par un canon à quatre parties, dont le thème, confié au quatuor est :



signale dans un mode très descriptif les péripéties de la lutte et se termine par un large chant de victoire (tempo maestoso) que les chœurs mixtes de l'Ecole de musique ont, reconnaissons le, magistralement interprété sous la direction de l'auteur, leur directeur du reste, M. A. Lempers.

Les Romains réclament la grâce du vainqueur qu'Ursus refuse voulant que sa vie soit la rançon de Lygie et dans ce solo encore, M. Tondeur a été admirable de passion à la fois vibrante et contenue. Enfin dans un choral à quatre voix d'une large envolée que nous voudrions entendre un jour par les superbes voix de la Société de

Musique de Tournai la foule réclame la pitié de César implacable qui reste sourd aux voix de la clémence... et même de la prudence, car les prières de la populace se changent en menaces de mort, en clameurs de haine, en imprécations de mépris qui terminent tragiquement la belle et claire scène lyrique de M. Armand Lempers. N'oublions pas de signaler en passant que la cruauté impassible de Néron est dépeinte, pendant cette scène finale, par le thème A du prélude joué par le violon solo et si nous disons que que le soliste d'Ath était M. Léon Lilien, cela suffira à

indiquer avec quelle perfection ce solo a été exécuté.

Que nos lecteurs nous pardonnent les détails techniques de cette modeste chronique d'art et qu'ils n'en cherchent les motifs que dans notre très sincère admiration pour une œuvre de début, mais de très grande envergure d'un de nos jeunes concitoyens dont le monde musical répètera le nom s'il veut continuer avec vaillance sa noble tâche si bien commencée.

Jean DUPRÉ DE COURTRAY.

LISTE DES PIÈCES DE PORCELAINE EN BLEU ET BLANC,

DE LA MANUFACTURE DE M^{DE}. LA VEUVE DE BETTIGNIES,
NÉE PETERINCK, ETABLIE A TOURNAI. (Suite).

NOMS ET FORMES DES ARTICLES.		PRIX DES ARTICLES.			
		Argent de France.			
		Bleu Commun		Bleu Fin	
		L.	S.	L.	S.
1	Pot-de-Chambre Rond.	12	17	16	1
1	Caffetière. N° 2. <i>pour 18 Tasses</i>	18	8	22	19
1	. . . <i>dito</i> 3. <i>pour 16</i>	15	13	19	11
1	. . . <i>dito</i> 4. <i>pour 12</i>	11	19	14	19
1	. . . <i>dito</i> 5. <i>pour 8</i>	9	4	11	10
1	. . . <i>dito</i> 6. <i>pour 5</i>	7	7	9	4
1	Pot-à-Lait N° 1.	3	17	4	16
1	. . . <i>dito</i> 2.	3	4	3	17
1	. . . <i>dito</i> pour Crème 3.	2	11	3	4
1	Jatte N° 1.	3	14	4	12
1	. . . <i>dito</i> 5.	2	6	2	15
1	. . . <i>dito</i> 6. } petite	1	17	2	6
1	. . . <i>dito</i> 7. } très-petite	1	8	1	15
1	Boite à Sucre N° 1.	2	15	3	10
1	. . . <i>dito</i> 2.	2	6	2	15
1	. . . <i>dito</i> 3.	1	17	2	6
1	. . . <i>dito</i> 4.	1	11	1	17
1	Théière N° 1. } très-grande	7	7	9	4
1	. . . <i>dito</i> 2. }	5	10	6	18
1	Théière N° 1. }	4	10	5	16
1	. . . <i>dito</i> 2. } ordinaire	3	17	4	16
1	. . . <i>dito</i> 3. }	3	4	4	1
1	. . . <i>dito</i> 4. }	2	11	3	4
1	Boite à Thé	4	12	5	16

(A suivre.)

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.*

Un Chapitre de la Toison d'or et les Entrées de Charles-Quint à Tournai.

Après le siège de 1521, Tournai et le Tournaisis tombèrent dans une atonie grave; seuls les prodromes de la Révolution du XVI^e siècle parvinrent à les en faire sortir. Mais alors, comme toujours, le réveil fut brusque et le Tournaisis, joyeux de se sentir momentanément revivre, se jeta à corps perdu dans la Réforme.

Il n'avait pas d'ailleurs à se féliciter du changement de gouvernement que lui avait valu la malheureuse issue du siège de 1521. Abolition d'un régime largement démocratique au lendemain d'une promesse formelle de respecter *tous* les privilèges de la principale cité de la province, déclin de l'industrie, décadence du commerce, extension effrayante du paupérisme, augmentation considérable des impôts, tels furent les bienfaits que lui valut le régime qui, au mépris de toutes les traditions séculaires et ancestrales, l'arracha à la couronne de France.

Trente ans durant, les Tournaisiens supportèrent sans regimber ces navrantes misères; ils partageaient leur temps entre un dur et peu productif labeur ou assistaient aux processions répétées comme aux feux de joie qu'ordonnait l'empereur pour célébrer ses victoires contre la France, et autres solennités qu'amenaient les hasards de la guerre et les caprices impériaux.

De ces fêtes, la plupart n'ont laissé de souvenir

que dans les Archives; une cependant, la tenue d'un chapitre de la Toison d'or à la cathédrale, a particulièrement attiré l'attention des chroniqueurs et des historiens tournaisiens; ils en parlent tous avec emphase, je dirai même avec orgueil. Et pourtant il n'y a point lieu de voir dans cet épisode de la vie publique de Tournai un honneur extraordinaire fait à la ville par l'empereur.

En réalité, ce ne fut pas le cas. Si Charles-Quint tint à Tournai un chapitre de la Toison d'or, c'est que les vastes dimensions de la basilique tournaisienne lui offraient plus de facilité pour un grand déploiement de luxe et d'apparat.

L'empereur avait promis aux délégués tournaisiens qui avaient assisté aux Etats-Généraux tenus à Gand en décembre 1521, de rendre visite à leur ville, sa nouvelle conquête; mais les vicissitudes de la politique et les nombreuses obligations que lui créait la vaste étendue de son empire, lui avaient fait différer l'exécution de sa promesse. Ce ne fut que dix ans plus tard, le 28 novembre 1531, qu'il la réalisa.

Dès le mois d'octobre de cette année, écrit-on quelque part, (1) il « se préoccupait de tenir un chapitre de son ordre de la Toison d'or. Il n'était pas fixé toutefois sur le lieu où il le tiendrait. Ne

(1) *Société Historique de Tournai*, Bulletins, t. xxii, p. 41 à 43.

fallait-il pas, étant donnée l'importance que ce chapitre allait avoir par le nombre et la qualité des personnages qui y assisteraient, faire choix d'un emplacement à la fois somptueux et très vaste pouvant offrir un digne asile au *parterre de rois*, qui devait y figurer? Nous voyons donc un envoyé spécial de l'empereur, Charles Micault, visiter en octobre 1531 les églises de Sainte-Waudru à Mons, de Notre-Dame à Tournai, de Saint-Pierre à Lille, de Saint-Vaast et de Notre-Dame à Arras, de Saint-Bertin à Saint-Omer, de Saint-Donat et de Notre-Dame à Bruges et de Notre-Dame à Anvers, examiner leur contenance, le nombre des formes qui s'y trouvent, etc, pour fixer le choix de l'empereur sur celle de ces églises où doit être tenu le prochain chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Personne ne s'étonnera que notre admirable cathédrale ait été choisie. Elle le fut promptement, car dès la fin d'octobre, Josse de Hertoghe, messenger de l'empereur, apportait au bailli de Tournai des lettres lui ordonnant de faire préparer l'église Notre-Dame où l'empereur avait résolu « de tenir la solemnisation d'un chapitre de l'ordre le 20 novembre et jours suivants, 1531. » (1) Aussitôt on voit arriver à Tournai des objets de toutes sortes envoyés par l'empereur pour rehausser l'éclat de la solennité projetée. Un jour ce sont « aornements d'église et manteaux pour les chevaliers »; le lendemain, « partyes de velours de draps de layne, d'estam destinées à être mises en œuvre au cueur de l'église Notre-Dame à Tournay les jours du chapitre de la Toison d'or, dont 43 aunes et demie de velour noir pour estre tendu devant les sièges de feuz les roys de Hongrie et de Portugal, et devant 51 chierges à mettre au travers dudit cueur, ausquelz chierges seront en l'un les armes de l'empereur, chief dusdit ordre, et aux autres les armes et blasons de chacun des roix, ducs, comtes, princes, barons et autres chevaliers. » Un autre jour, Jean Petiteux, aide de la tapisserie de l'empereur, apporte « la tapisserie de l'histoire de Gédéon, le dossier de la Toison d'or et autres parties de tapisseries que Sa Majesté a ordonné y estre menées. » En même temps, Charles donne ses ordres à Jehan Cousaert « escrivier demourant à Bruxelles » pour faire

(1) Le chapitre de Tournai ne se tint cependant qu'à partir du 2 décembre 1531.

« tous les tableaux du Thoison d'or, » les mou- lures et autres travaux de son métier nécessités par le futur chapitre. Enfin, il fait donner 1100 livres à maître Jacques Van Battele, son valet de chambre et peintre, pour, à l'occasion dudit chapitre, peindre les armes de l'empereur, des rois des Romains, de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Danemark, de Portugal et de Pologne, des autres chevaliers, etc. »

Le 28 novembre donc, Tournai fit à Charles-Quint qui se présentait en qualité de comte de Flandre, une pompeuse réception. Les Consaux en longues robes *blanches*, les doyens et sous-doyens des métiers revêtus de robes *rouges* bordées de velours, allèrent, escortés des sergents-batonniers habillés de neuf, des quatre serments, et suivis d'une nombreuse théorie de bourgeois également vêtus de blanc et tenant en main un flambeau ardent, attendre à la porte de Marvis tout le cortège impérial. Charles-Quint sous un riche dais de velours cramoisi à franges d'or, porté par le grand prévot, les deux maieurs des échevins et le grand doyen, se mêla avec toute sa suite au cortège et fut conduit jusqu'à la grande abbaye bénédictine de Saint-Martin. Les décharges de mousqueterie succédaient au bruit du canon; dans toutes les rues que parcourut le cortège s'élevaient des arcs de triomphe; les façades des maisons étaient pour la plupart décorées de magnifiques tapisseries; de distance en distance, avaient été édifiés des théâtres sur lesquels des jeunes gens « aux habillements riches, honnestes et sumptueux » représentaient des « histoires » et glorifiaient « les beaux exploits du très auguste Empereur.

Le lendemain, le même cortège, dans le même ordre et dans le même apparat se porta au-devant de Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint.

La ville fut brillamment illuminée; des feux de joie brûlèrent dans tous les quartiers; les fêtes succédaient aux fêtes et Tournai, dans un moment d'ivresse, oublia la perte de ses libertés et la détresse financière qui l'étreignait.

Les 2, 3, 4 et 5 décembre se tint dans la cathédrale le chapitre de la Toison d'or, qui se termina par la création de vingt-quatre chevaliers. L'empereur déploya dans ces cérémonies une somptuosité qui émerveilla les Tournaisiens.

Neuf ans plus tard, le 5 novembre 1540, il revint à Tournai; il y fut reçu modestement. Il faut pour le revoir dans tout son éclat souverain, se reporter au mercredi 7 août 1549, quand en compagnie de ses deux sœurs Eléonore et Marie, il présenta aux Tournaisiens son fils Philippe, comme son successeur éventuel.

La réception fut pompeuse; elle égala même en éclat celle de novembre 1531, et, comme alors, Charles-Quint arma des chevaliers. Ce furent les deux prévôts Jean de Maulde et Guillaume Cambri.

Mais ces festivités n'empêchèrent rien! Le peuple fatigué de payer entre autres, les impôts nouveaux dont le gouvernement l'accablait sortit de son assoupissement; les bourgeois ne retirant pas de l'annexion du Tournais aux Pays-Bas les profits qu'ils en avaient égoïstement espérés, étaient mécontents; bref, une ère nouvelle s'ouvre : la Réforme s'annonce; elle gronde; c'est la Révolution qui commence.

Adolphe Hocquet.

La Citadelle de Louis XIV à Tournai.

(Suite et Fin).

Ce qu'on appelait le Pâté était un ouvrage qui protégeait l'accès du pont du Château — aujourd'hui pont de fer — du côté de la rive gauche. Le pont, de ce côté, était défendu par une grosse tour percée d'un *wicquet* ou huisset donnant accès à une terrasse circulaire entourée d'un fossé raccordé à l'Escaut; sur ce fossé était jeté un pont-levis rattaché à deux tours vers la terrasse (1). Cet ouvrage, dénommé Pâté comme tous ses pareils dans la langue des fortifications du XVI^e siècle, fut démoli pour faire place à un marché au poisson (2).

Sanderus (3) loue la ville de Tournai d'avoir établi un marché au poisson sur l'emplacement du vieux fossé entre la porte des Verriers et la porte Ferrain, fossé où se trouve aujourd'hui la rue communément appelée le Marché aux Jambons. On devine par cet éloge que les marchés au poisson étaient à cette époque une innovation très appréciée parce qu'elle facilitait les

approvisionnements de marée. En 1532, dit Cousin (1), « l'on se mit à faire le marché aux poissons comme il est à présent [1612] à Tournai. Car il fut défendu par les seigneurs de la ville l'an 1532 à la fin du mois d'août de n'emmener des moillons ou vieilles matières d'édifices ruinés (qu'on nomme *groisses*) ailleurs qu'ès vieux fossés d'entre les portes de Vairiers [Quatre coins St-Jacques] et Ferrain [au Pacha] afin de remplir lesdits fossés pour en faire un marché à vendre poisson ».

Ce premier marché fut transféré au quai des Salines vers 1670, mais il n'occupa pas longtemps cet emplacement; en 1686 il fut transféré au lieu qu'il occupe encore aujourd'hui (2).

Les propriétaires des maisons du vieux Château reçurent l'ordre de paver la moitié de la rue devant leur immeuble. Ils protestèrent et adressèrent des requêtes à l'intendant et au Conseil Souverain pour que ce travail fût mis à la charge de la Ville (3).

Pour donner une idée de ce que coûtait alors le terrain au vieux Château, j'en citerai deux

(1) Voyez la planche de Bozière, page 97, et la planche de Voisin dans le t. XIII des *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, p. 196.

(2) A maistre Josse de le Winghe et Simon Cataigne Marissal a esté payé la somme de 717 florins 4 pat. 6 den... pour semblable somme payée à plusieurs ouvriers ayant démoly le pasté du vieil chasteau par ordre de Messieurs les Prévost et Jurez... et pour avoir réparé les tuyaux et autres ustensiles. *Comptes de 1672-1673*, 92 V^o.

(3) *Rerum tornacensium libri XIV* (Ms 184 de la Bibl. de Tournai, p. 237).

(1) COUSIN, livre IV, chap. 52.

(2) *Reg.* 225, 358 R^o. — *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, t. XXIII p. 187.

(3) 1674. ARCH. DE TOURNAI, Carton 946 de la salle du Travail.

exemples. Un lot de 83 verges 70 pieds, avantageusement situé, fut vendu en 1675 par J. B. du Bois, bailli de Rumes, pour la somme de 250 florins, soit 615 frs l'are (1), et la Ville acheta le vieux fossé entre le Becquerelle et la Grosse Tour pour 430 florins (2). Une cense de l'hôpital del Planque, appelée le *Moujon*, détruite pour l'établissement de l'esplanade, fut échangée contre le lot 51, estimé 1800 florins, « tenant au sieur de le Court, à la brasserie et au boulanger du Bruisle, en la rue de la planche, au coin de la petite rue qui va de cette rue à la place de l'arsenal ». Ce terrain avait une superficie de 100 pieds sur 108; il fut revendu le 17 août 1672 pour 3964 £. 3 s. Fl.

Thiéry, l'architecte qui avait présidé au lotissement, acheta en septembre 1686 une partie du cimetière de St-Nicolas, avec l'autorisation de l'archevêque de Cambrai, et y bâtit des maisons à front de la Grande Rue (3). La ville acheta de même une partie du cimetière pour y établir la rue de l'Épinette (4). Avant la transformation du quartier, l'église était de plain-pied avec les terrains voisins; à droite et à gauche s'étendait le cimetière; au-devant il y avait une plantation d'ormeaux s'étendant jusqu'à l'Hôpital de St-André (5). En 1679, le curé dut remonter le pavé de son église au niveau de la rue (6).

Le 23 février 1677, les pasteur, marguilliers et notables de St-Nicolas disent que leur paroisse avait été grandement réduite au profit de celle de St-Brixie lors de la constitution du Château, sous Henri VIII; à présent que les fortifications de ce Château vers la ville sont rasées, ils demandent qu'on leur restitue leur ancien territoire (dont ils confessent ne pas connaître les limites) afin qu'un plus grand nombre de paroissiens augmente les revenus de l'église qui a de grands travaux de réparation à effectuer (7).

A côté de nombreuses habitations bourgeoises, le vieux Château vit s'élever sur son sol un nouvel

Arsenal et l'Hôtel du Parlement. Le nouveau quai, planté d'arbres, lui donnait un ornement spécial. « Cet endroit, écrivait en 1692 le sieur Scorion de Léaucourt, est maintenant le plus beau de la ville pour les superbes bastimens qu'on y a basti et qu'on eslève encore tous les jours le long d'un très beau quaye qu'on a fait sur les rives de la rivière et à cause du Conseil Souverain qui s'y est estably dans un magnifique édifice qui seroit un palais digne du Roy s'il estoit achevé de la manière qu'on a conçu en le commençant » (1).

Le 4 octobre 1672 le Roi avait donné une Déclaration qui fait défense aux gens de main morte d'acquérir des héritages à l'intérieur de l'enceinte parce qu'il n'y avait pas trop de place pour les citoyens (2). Les religieuses de St-André achetèrent cependant quelques lots de terrains contigus à leur couvent et les Consaux les poursuivaient de ce chef. Mais elles s'adressèrent au Roi faisant valoir qu'avec les deniers qu'elles lui avaient versés pour cette acquisition, S. M. avaient désintéressé les Sœurs-Noires, émigrées de l'esplanade à la Rue Claquedent. Le Roi leur donna raison et fit défense aux Echevins de les troubler plus longtemps dans la possession de leur achat (3) et il amortit ces biens (4). En 1682, les religieuses annoncèrent aux Consaux que leur intention était d'élever sur le terrain acquis une nouvelle église, « ce qui fera de la rue du Becquerelle et de la rue menante à l'Arsenal deux rues de même apparence » (5). Les Consaux firent quelques difficultés parce que d'après le projet la nouvelle église aurait emprisé « sur la rue vers l'arsenal et sur la grand rue vers la Porte » (6). Elles construisirent leur église en août 1698 (7).

(1) BIBL. DE TOURNAI, Ms 218 B.

(2) Donné à Versailles. Publié à Tournai le 9 mars 1673. — *Reg. 19*, 241 R° et V°.

(3) *Reg. 19*, 261 R°. Donné à Versailles le 24 Nov. 1673, signifié aux Consaux le 3 janvier 1674.

(4) ARCH. DU NORD A LILLE, *Inventaire*, T. II, p. 401, col. 2. (Je n'ai point trouvé le texte à Lille).

(5) *Reg. 224*, 267 V°.

(6) *Ibid.*, 271 R°

(7) *Reg. 228*, 331 V° dernier §.

(1) *IBID.*, Carton 909.

(2) *IBID.*, Carton 505.

(3) *Reg. 222*, 211 R°.

(4) ARCH. DE TOURNAI, *Comptes génér. de 1680-1681*, 65 V°.

(5) *Comptes d'ouvrages 1675 A*, passim, et *1675 B*, 23 V° dernier §.

(6) *Reg. 225*, 258 V°. ARCH. DU CHAPITRE, *Act. Capitul.*, 24 avril et 12 juillet 1679.

(7) *Reg. 222*, 256 R° dernier §.

VIII.

LE CÔTÉ FINANCIER DE L'ENTREPRISE.

Si nous en venons au coût de tous ces travaux, nous voyons que du 1^{er} mai 1668 au 14 Avril 1674 la dépense pour la citadelle a été de 2. 507. 718 £ 18 s. 2 d. (1). A cette date, la ville, les États du Tournaisis, l'extraordinaire des guerres et le produit des ventes de terrains au profit du Roi

avaient fourni un total de 2. 527. 077 £ 18 s. 2 d. (1) Il restait donc un excédent de 19. 359 £. que les travaux complémentaires de Mesgrigny eurent bientôt fait d'absorber, à telle enseigne qu'en 1692 la Ville dut faire au Roi un don gratuit de 100.000 £. t. pour aider S. M. à payer sa citadelle.

Le tableau ci-après, en détaillant la dépense, permettra de voir la marche plus ou moins active de l'entreprise et le genre de travail qui emporta les plus grands frais.

(1) BIBL. DE TOURNAI, Ms 202, 2^{de} partie, 10 V^o et suivantes : Etat dressé lors de la clôture des comptes et signé Théry et Mesgrigny.

(1) BIBL. DE TOURNAI, Ms 202, 5 V^o — Ms 218 B.

EN £. S. ET D.	DU 7 AOÛT AU 31 DÉC. 1667.	DU 1 ^{er} JANVIER AU 30 AVRIL 1668.	DU 1 ^{er} MAI 68 AU 15 FÉVR. 69	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Ouvriers à journée	7030. 2.6	3087.10.0	13201. 2.7	23318.15. 1	
Terrassiers à pièce ¹	9643.12.0 ²	36162.17.0	79034.15.3	124841. 4. 3	¹ Pour les fossés et les fondations en octobre et novembre 1667.
Entretien, achat et réparat. d'outils	3994. 6.6	³ 7584.16 0	13884. 5.3	25463. 7. 9	
Carriéristes ⁴	5974. 9.6	18416.12.0	99437. 8.8	103425.16. 9	² Entreprise à partir de juillet 1668.
Taillieurs de pierre	—	—	5238.18.2	5238.18. 2	
Maçons	—	19637. 3.9	70010.10.3	89647.14. 0	³ et établissement d'un pont sur l'Escaut et de barricades à la citadelle.
Briquetiers	—	1844.15.0	15066. 7.9	16911. 2. 9	
Charpentiers	—	—	10194.11.0	10194.11. 0	
Scieurs de long	—	137. 1.6	5491. 8.4	5628. 9.10	⁴ Par entreprise à partir d'août 1669.
Charrois	19564. 0.0	33372. 0.0	18264. 6.3	71200. 6. 3	
Fourniture de l'eau	—	2182.10.0 ⁵	13232.12.0	15415. 2. 0	⁵ Entreprise dès l'an 1668.
Chaux	—	22115.14.0	90870 19.0	112986.13. 0	
Divers et menus frais	860.31.0	—	3872. 3.9	4732. 6. 9	
Appoint ^{is} d'employés	—	532. 0.0	8749.10.0	9281.10. 0	
TOTAL	42.066.13.6	145.073. 6.3	446.548.18.3	633.688.18. 0	

Je dois avouer que ces chiffres, empruntés aux comptes officiels, présentent quelque différence avec d'autres empruntés à des comptes non moins officiels : ceux-ci font voir la marche des travaux.

Il a été payé aux ouvriers :

Du 7 août au 31 décembre 1667 :	42.066 £. 13 s. 6 d.
Du 1 ^{er} janvier au 30 avril 1668 :	145.073 1 3
En mai 1668	55.469 10 9
Juin	64.100 17 9
Juillet	46.688 3 3
Août	48.558 19 7
Septembre	51.339 13 1
Octobre	65.839 0 7
Novembre et mi-décembre	55.171 0 7
15 décembre 1668 au 15 février 1669	63.226 12 8
Total	637.553 £. 4 s.

La part de la ville dans cette dépense fut de 200.000 Flo. versés en 1669 et de 100.000 £. t. versés en 1692; ajoutez 120.000 Flo. versés lors de l'acquisition de la nouvelle banlieue. Au total donc 420.000 florins.

Les Etats du Tournaisis contribuèrent pour 35.000 florins versés lors de l'acquisition de leur nouveau territoire et par le produit d'une taille de cinq patars au bonnier, sans admettre d'exemption ni de privilèges pour les nobles, les ecclésiastiques ou autres quelconques; l'occupant devait payer la totalité de la taille mais pouvait s'en faire rembourser la moitié par son maître ou son propriétaire (2).

(2) Reg 38, page 91.

La citadelle de Tournai coûta donc *au pays* plus de 570.000 francs.

Pour constituer les fonds de son intervention la Ville obtint du Roi, art. XXXV du 2^d Traité de la citadelle, le maintien de la taxe de 3 florins au sac de brai. Chaque mois on versait dans un coffre les deniers provenant de cette taxe spéciale. On commença par en employer 37.000 £. Fl. à racheter des pensions et rentes ; ensuite on versa à Chesnay, receveur pour le Roi, des à-comptes successifs sur les 120.000 Flo. promis. Au 31 décembre 1671 on avait ainsi payé en espèces 95.593 Flo. 16 patars, plus une fourniture de charbon de 7388 £. Fl. 8 sols, plus une soulte en écus. A cette même date la taxe avait produit net 201.164 £. Fl. 3 s. 4 d., et la caisse communale dut payer le reste.

Il sera peut-être intéressant de dire que les taxes ainsi perçues représentent une consommation de plus de 67.000 sacs de brai, soit plus de 25 millions de litres de bière, faite en 32 mois

par une ville de 25000 habitants (375 litres par tête par an (1)).

La sécurité et la gloire d'être une place forte coûtent cher. Le 23 avril 1675 le massart Jean de la Croix déclarait qu'il avait payé :

200.000 flo. pour la citadelle
120.000 " pour le nouveau pouvoir
70.000 " pour le quai et le pont du Château.
230.000 " pour les casernes
60.000 " *par an* pour travaux publics (nécessités par la transformation de la ville).

Soit, dit-il, plus d'un million de florins ! (2)

(1) Voir *Reg. 2658. Comptes généraux de 1671-1672*, 22 Ro. *Reg. 219 et 220*, passim. *Reg. 221*, 42 V^o et 96 V^o. — D'après une récente statistique publiée par l'Office du Commerce d'Angleterre, les Belges ont consommé par tête, en 1903, une moyenne de 214, 5 litres de bière, les Anglais 133, 5 et les Allemands 115, 2. En 1905, la Belgique a consommé 16.151.660 hectolitres de bière, soit 229 litres 71 par tête.

(2) *Reg. 222*, 61 V^o.

Docteur F. DESMONS.

La Cathédrale de Tournai pendant la Révolution française.

Les historiens de la Cathédrale n'ont pas insisté suffisamment, à mon avis, sur la ruine dont elle fut menacée à la fin du XVIII^e siècle, par la rigueur des révolutionnaires français. En vue de combler en partie cette lacune, j'analyse ci-dessous quelques documents qui m'ont paru dignes d'intérêt.

Le gouvernement républicain avait promulgué, sous la date du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) une loi sévère relative à l'exercice et à la police extérieure des cultes. Entre autres articles, figurait notamment celui-ci :

« Aucun signe particulier à un culte ne peut être élevé, fixé et attaché en quelque lieu que ce soit, de manière à être exposé aux yeux des citoyens... Ces signes seront enlevés de l'autorité municipale ou de l'adjoint municipal, et, à leur défaut, du commissaire du Directoire exécutif près du département. »

Le commissaire du Directoire exécutif à Tournai était alors le citoyen Auverlot, qui reçut l'ordre de mettre la loi de l'an IV en application. Mais il négligea de s'exécuter en temps voulu et s'attira, à l'occasion de cette négligence, une lettre sévère de l'administration centrale du département de Jemappes. Cette lettre était conçue en ces termes :

« Mons, 26 vendémiaire
6^e année républicaine (17 octobre 1797).

« L'administration centrale du département de Jemappes, au commissaire du Directoire exécutif, près l'administration municipale de Tournay.

« Nous ne pouvons que vous marquer notre extrême mécontentement, citoyen, de la mollesse

que vous apportés à l'exécution de la loi du 7 vendémiaire [an IV] sur la police extérieure du culte; nous apprenons avec le plus grand étonnement que malgré notre lettre du 16 courant vous continuez à souffrir que des planches masquent des figures qui se trouvent au portail de la ci-devant Cathédrale; nous vous prévenons que si vous n'apportez à l'exécution de cette loi la plus scrupuleuse surveillance, vous nous forcerez de vous dénoncer au ministre de la police; vous voudrez bien nous instruire sous trois jours de ce que vous aurez fait à cet égard, etc. »

Auverlot ne pouvait tergiverser : l'administration municipale s'adressa au chapitre et en reçut réponse le 1^{er} brumaire an VI (21 octobre 1797); la réception de cette réponse fut actée aux procès-verbaux du corps municipal, en ces termes :

« De la lettre du 1^{er} de ce mois [brumaire] des doyens et chanoines du chapitre de Tournay, en réponse à la nôtre du 30 vendémiaire dernier, nous informans qu'ils font travailler avec activité à faire disparaître autour de l'église Cathédrale et des chapelles indépendantes (sic), toutes les marques extérieures du culte, en conformité de la loi, ce qui demandera beaucoup de temps et de préparatifs; en conséquence ils se flattent d'avoir prouvé leur soumission aux lois et de n'avoir rien négligé pour qu'on n'ait aucun reproche à leur faire à cet égard. » —

Qu'advint-il des signes extérieurs du culte? Les croix peut-être furent enlevées des clochers, mais, heureusement, les belles sculptures du portail purent être conservées; la statuaire du XIII^e siècle aurait perdu là, sans la sollicitude du chapitre, de ses spécimens les plus purs et les plus ravissants.

*
* * *

Mais ce n'est pas cette querelle relative à l'application de la loi de l'an IV qu'il est particulièrement intéressant de relever : c'est la *destruction complète* dont fut menacée la Cathédrale.

Le Maistre d'Anstaing a signalé dans ses *Recherches sur la Cathédrale* (tome II, page 263), deux extraits des délibérations du corps communal relatifs aux premières démarches faites pour

la conservation de la basilique (1); mais les documents les plus remarquables lui ont échappé. Ces documents sont : d'abord, une délibération du 16 novembre 1799 (25 brumaire an VIII), à la suite de laquelle l'administration communale nomma une commission chargée de décider s'il y avait lieu de conserver la Cathédrale ou de la démolir. Le procès-verbal de cette délibération est ainsi conçu :

« L'administration municipale de la commune
» de Tournay, vu la lettre de l'administration cen-
» trale en date du... par laquelle elle nous demande
» des renseignements sur la ci-devant Cathédrale
» de cette ville, considérant que c'est à des artistes
» seuls qu'il appartient de décider sur la valeur
» et la perfection de ce bâtiment, considérant que
» si ce monument étoit vendu, il seroit intéres-
» sant pour cette commune d'y percer différentes
» rues,

» Arrête,

» Le commissaire du Directoire consécutif
» entendu :

» Les citoyens Louis Haghe, fils, architecte;
» Verdure-Maisonfort; Payen, charpentier; Lefeb-
» vre, boucher et Allard Vinchent, officier muni-
» cipal, sont nommés pour présenter un projet de
» réponse à la lettre ci-dessus mentionnée.

Article 2 :

» Dans le cas qu'ils jugeroient que ce monument
» ne mérite pas d'être conservé, ils donneront le
» plan des rues qu'on pourroit y projeter. » —

La Commission ne tarda pas à soumettre au corps communal les résultats de son enquête; nous les trouvons consignés dans la lettre que le conseil adressa le 18 décembre 1799 (27 frimaire an VIII) à l'administration du département de Jemappes. Voici la teneur de cette lettre :

« L'administration municipale de la commune
» de Tournay,

(1) Ces démarches semblent avoir provoqué une décision favorable, à laquelle pourtant il ne fut pas donné suite. Cette décision est formulée dans le document suivant, que j'extraits du registre des délibérations du conseil municipal : 14 juillet 1799 : « De la lettre du 17 messidor (5 juillet), présent mois, de l'administration centrale du département de Jemappes, qui mande, d'après les lettres des ministres des finances et de l'intérieur, l'édifice de la ci-devant cathédrale de Tournay doit être réservé comme un objet d'art, moyennant de l'isoler de toutes parts. » J'appuie sur cette dernière stipulation, qui est particulièrement intéressante actuellement

» A l'administration centrale du département de Jemappes ;

» Citoyens administrateurs,

» Par votre lettre en date du..., vous nous demandez des renseignements sur l'édifice de la ci devant Cathédrale de cette commune ; nous allons y répondre avec impartialité.

» Ce monument, érigé dans le courant du douzième siècle, est traité dans le genre gothique. Son ensemble colossal, sans être monstrueux, forme à l'extérieur l'aspect le plus imposant ; quatre (sic) tours très hautes dominant ce vaste édifice et son entrée principale est de la plus grande légèreté.

» Son étendue est de cent toises, sur cinquante de largeur au milieu de la croisure et sa hauteur est proportionné à sa longueur.

» Les marbres qui décoroient l'intérieur de cet édifice ont été vendus, mais le reste [est] encore dans son état primitif et peu d'entretien suffira pour le transmettre à la postérité la plus reculée. La pierre qui a été employée à la construction conserve encore sa première force.

» Nous croions, citoyens administrateurs, que ce monument doit être conservé pour les considérations suivantes :

» 1^o) Tous les artistes s'accordent à dire qu'ils verroient avec regret sa destruction.

» 2^o) Que sa scituation au centre de notre commune le rend le bâtiment le plus propre pour un temple décadaire.

» 3^o) Le peu d'entretien que demandera le monument seront supporté par les citoïens qui en jouiroient à titre de culte.

» 4^o) Sa démolition, dans le cas où il seroit vendu, nous exposeroit à avoir au milieu de la commune une masse de décombres pendant plus de cinquante ans ; car il est prouvé que le pro-

duit à en retirer de cet édifice ne peut compenser la dépense du transport des gravois ; (1)

» Nous vous invitons donc, citoïens administrateurs, à employer vos bons offices pour la conservation de ce monument que tant de siècles ont respecté et dont la destruction, loin d'embellir notre commune, en encombrerait le principal quartier.

» Salut et respect. » —

Le gouvernement républicain s'en serait tenu, sans doute, aux conclusions du rapport adressé à la ville et il y a lieu de croire que la Cathédrale aurait été épargnée, même si les négociations que je viens de rapporter n'avaient été suivies de près de la loi du 7 nivose an VIII (28 décembre 1799), qui décidait :

« Les citoyens des communes qui étaient en possession, au premier jour de l'an II, d'édifices originaires destinés à l'exercice d'un culte, continueront à en user librement, sous la surveillance des autorités, » etc...

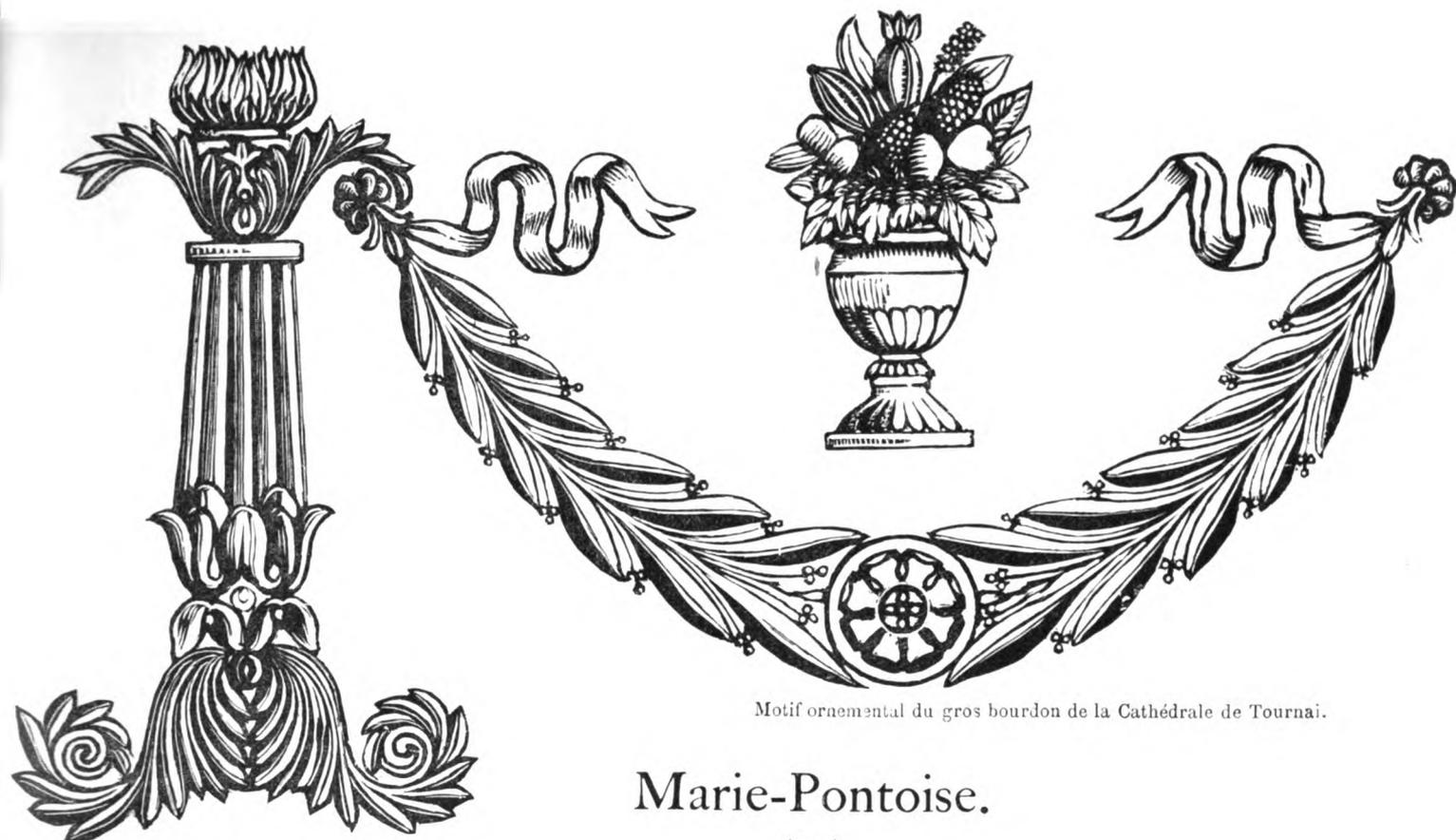
Les habitants de Tournai se prévalant de cette loi, adressèrent au préfet du département, le 5 juillet 1800, une lettre par laquelle ils demandaient « la paisible jouissance de l'édifice ci-devant » église Cathédrale, » en faisant remarquer « que depuis lors les pétitionnaires y (avaient) fait à leurs frais de nombreuses réparations. »

Le sous-préfet de l'arrondissement abandonna la Cathédrale aux Tournaisiens (lettre du 9 mars 1801), moyennant qu'ils en prissent l'entretien à leur charge. Il va sans dire que cette condition fut acceptée sans hésitation. —

(1) Voilà, au moins, une considération peu banale.

LÉO VERRIEST.





Motif ornemental du gros bourdon de la Cathédrale de Tournai.

Marie-Pontoise.

(Fin).

Le 10 décembre l'archidiacre majeur (le décanat étant vacant) procéda au baptême de la cloche à qui le chanoine-trésorier d'Allogny, donna le nom de *Marie*. C'est à partir de cette date que le bourdon prend le nom de MARIE-PONTOISE que le peuple a conservé au bourdon actuel.

Fondeur, charpentier et leurs ouvriers reçurent de larges pourboires du Chapitre et du Magistrat. Posteau pour son salaire reçut, outre les 800 flo. en écus et les 50 flo. de vin promis, une allocation supplémentaire de 200 flo. Bernard reçut les 50 flo. de vin promis, plus une somme de 200 flo. à titre gracieux pour avoir dû procéder à une seconde coulée; mais on exigea qu'il inspectât toutes les cloches de l'église, afin de voir si elles se trouvaient en bon état. Son salaire fixé à 1275 flo. ne lui fut payé qu'après six semaines d'essais. Pour ces essais, on sonna *Marie* deux fois chaque jour : au premier coup de la messe capitulaire et aux vêpres. Sur l'avis du fondeur, le marteau de fer de la cloche fut augmenté et porté à 80 livres et l'on fit élargir les fenêtres du clocher pour faciliter l'expansion des sons.

Chotin rapporte que l'inscription de cette troisième Pontoise, dans sa rédaction définitive, était ainsi conçue :

DEO ET BEATÆ MARIE VIRG. PATRONÆ S. P. Q. T. HANC CAMPANAM CONSECRARUNT 19 AUGUSTI AN. MDCVIII. FISSA AUTEM ANNO MDCCXIII SUMPTIBUS CAPITULI AUCTA REFUSA FUIT III^o DECEMBRIS MDCCXIV. J'AI ÉTÉ FONDUE PAR ANTOINE BERNARD DE NEUFCHATEAU EN LORRAINE. J'AI ÉTÉ DESCENDUE ET REMONTÉE PAR GRÉGOIRE POSTIEAU MAITRE CHARPENTIER DU VÉNÉRABLE CHAPITRE DE TOURNAY.

Le vendredi 28 mai 1745, les Français, qui venaient de s'emparer de Tournai (1), envahirent la cathédrale le soir pour briser toutes les cloches parce qu'on ne pouvait se résigner à les leur racheter pour 50.000 écus. L'inventaire Le Couvreur assigne à cette date à Marie-Pontoise un poids de 19.878 livres, soit environ 7200 kil.

En Avril 1797, on afficha sur la porte des églises la résolution de l'Administration départementale du 24 vendémiaire an V (15 octobre 1796) sur la suppression des couvents et la prohibition de la sonnerie religieuse des cloches.

Le 4 septembre 1798, les cloches de la cathédrale furent confisquées. Leur descente, passée au rabais, fut adjugée à 200 francs. Les 12, 13 et 14 septembre, on brisa les cloches de la tour

(1) Après la bataille de Fontenoy. Voir *Revue Tournaisienne*, tome I, page 186.

Brunin ; la charpente fut sciée, le carillon détaché et le tout transporté. Le 15, le citoyen Defacqz, officier municipal, fit suspendre les opérations « à cause de la procession » (qui avait eu lieu la veille d'après le *Manuscrit Isbecque* de la Bibliothèque communale de Tournai). Les 18, 19 et 20, on brisa les cloches *Marie*, *Michel* et *Marie-Pontoise* ; pour celle-ci il fallut deux jours, le 21 et le 22 qui était un dimanche. La charpente fut jetée le 20 par la fenêtre du clocher dit *des Saints* ou *de Pontoise* dans la carolle. Le 21, les débris des cloches prirent la même route ; ils furent pesés et transportés au dehors le 23. Le 25, on brisa les cloches de la paroisse et on descendit du clocher Saint-Jean les neuf cloches qui s'y trouvaient ; elles furent remises le 28 à la municipalité qui les avait réclamées pour le beffroi communal.

C'est ainsi que Chotin nous rapporte ces actes de vandalisme. Le Maître d'Anstaing dit que les cloches furent brisées le 9 mars 1799, à la réserve de *Michel* et de *Marie-Pontoise* qui, d'abord épargnées à cause de la prédilection des Tournaisiens pour leurs deux plus grosses cloches, ne furent brisées qu'en septembre 1799.

Quoi qu'il en soit de cette diversité dans la détermination de la date, il est établi que, à l'exception de deux cloches dont le métal servit à payer les fournitures de bouche de l'armée française, on entassa les débris sur des chariots qu'on achemina vers la Monnaie de Lille sous la conduite du citoyen notaire Bousmar, de grotesque mémoire. On perd leurs traces. On sait seulement que bon nombre des cloches volées par les Révolutionnaires français aux églises de Tournai furent transportées au Creusot, en Saône-et-Loire, pour y être fondues en canons ; certaines d'entre elles

ne furent pas jetées au creuset mais vendues ; c'est ainsi que deux timbres provenant d'un de nos carillons paroissiaux se trouvent aujourd'hui comme cloches des quarts à l'horloge de la cathédrale de Saint-Front à Périgueux (1).

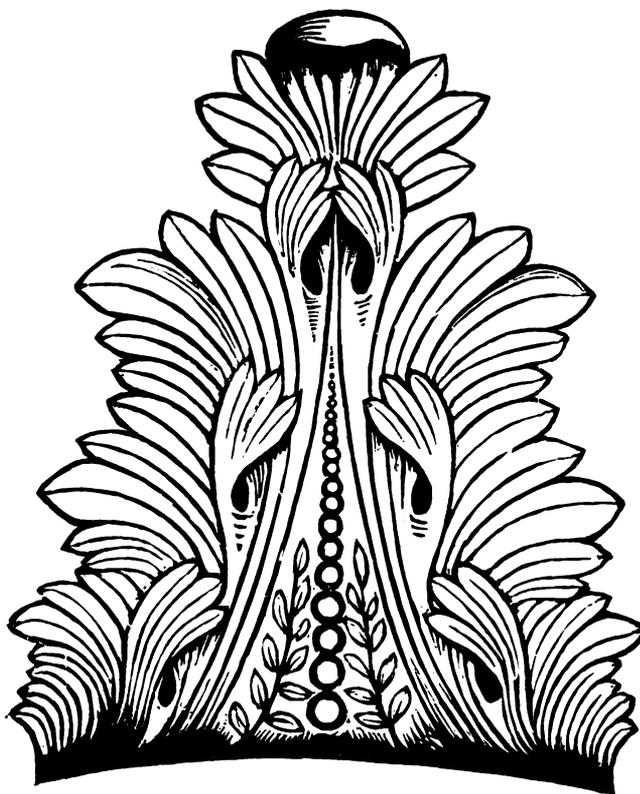
Après la pacification religieuse, l'évêque Hirn s'occupa de remettre des cloches dans les tours de sa cathédrale. Le premier Consul lui promit de lui donner pour cela les premiers canons pris à l'ennemi, mais il ne tint jamais sa promesse. L'évêque d'ailleurs s'était attiré le courroux de

Napoléon par sa fidélité au Pape.

La grosse cloche de Sainte-Marguerite fut alors confisquée et donnée par la municipalité à la cathédrale. Elle s'y trouve encore aujourd'hui ; elle porte le nom de *Marie-Nicolas*, mais les sonneurs l'appellent *Margritte*. C'est celle qui sonne la grand'messe capitulaire les dimanches ordinaires.

En 1840 le Chapitre traita avec les frères Drouot, fondeurs lorrains (2), pour la livraison d'un bourdon. Cette cloche est celle qu'on appelle aujourd'hui *Marie-Pontoise*.

La première *Pontoise* fut donc donnée par les chanoines Leclercq et Jean de Pontoise en 1280.



Second motif.

(1) *Exploration campanaire du Périgord*, par le chanoine BRUGIÈRE, avec une introduction et un appendice par Jos. BERTHÉLÉ, archiviste départemental de l'Hérault (en cours d'impression).

(2) Il y a eu deux Clément Drouot, fondeurs du Bassigny, qui allaient travailler sur place. L'un, Clément DROUOT de Huilliécourt, eut quatre gendres avec qui il travailla : PERRIN, REGNAUD et les deux frères LAINVILLE. L'autre, Clément DROUOT de Romain (1756-1820), eut trois fils : Jean-Baptiste, père de Charles, Martin, père de Clément-Vital, et Joseph père de Charles-Clément et de Paul-Denis. Ce dernier avec son neveu Charles eut une fonderie à Tournai en 1886, prit en 1893 pour associé Marcel MICHIELS qui resta seul à partir de 1895. Cette note permettra de rectifier diverses inexactitudes causées par la similitude des prénoms des Drouot.

La seconde, du poids de 6300 kil., fut donnée par le Magistrat de Tournai en 1608.

La troisième, fondue avec les débris de la seconde accrus de nouveau métal, pesait 7200 kil. et fut faite en 1714. Elle se nommait *Marie* mais le peuple l'appela *Marie-Pontoise*.

La quatrième, celle qui subsiste actuellement, fut baptisée sous le nom de *Gasparine* en 1843; elle fut fondue aux frais de l'évêque Gaspard-Joseph Labis et du Chapitre; elle pèse près de 8500 kil.

Contrat pour la fonte du bourdon de la cathédrale de Tournai.

Les soussignés : Messieurs les Administrateurs de la fabrique de la cathédrale de Tournai, d'une part ;

Et M. Jean-Baptiste Drouot, fondeur, demeurant à Hâcourt, département de Haute-Marne, tant pour lui que pour son frère Joseph, aussi fondeur, à Maisoncelle, même département, pour lequel il se fait fort, d'autre part ;

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier. Les sieurs Drouot s'engagent solidai-



JEAN-BAPTISTE DROUOT,
fondeur de *Marie-Gasparine*, mort à Pic-au-Vent le 17 octobre 1845,
inhumé à Willemeau.

rement à fondre pour le service de ladite cathédrale une cloche pesant sept mille kilogrammes et à la livrer confectionnée sous le grand portail de ladite cathédrale dans le terme de trois mois.

Article 2^{me}. Ils s'engagent en outre à la garantie solidaire de la réussite de cette cloche et de la livrer aussi

bonne et d'un aussi bon timbre que celle du beffroi de la ville de Bruges.

Article 3^{me}. Ils garantissent également cette cloche contre tout accident pendant une année de sonnerie, sauf les cas fortuits et de force majeure, et ils devront donner leurs soins et conseils à l'exécution de tous travaux préalables à la suspension et pour pendre ladite cloche jusqu'à son entier placement au clocher, comme aussi pour la faire sonner les premières fois.

Article 4^{me}. Ladite fabrique fournira le métal qui consistera en un poids de sept mille huit cent quarante kilogrammes, dont soixante dix-huit centièmes et demi en cuivre rouge et vingt-un centièmes et demi en étain, mais tout ce qui ne sera pas employé retournera à la fabrique si elle ne préfère le laisser aux fondeurs pour le prix d'achat, moyennant une remise de cinq pour cent.

Article 5^{me}. Il sera payé auxdits fondeurs pour tous salaires et vacations quarante-huit centimes par kilogramme du poids net de la cloche confectionnée, de la manière suivante; moitié immédiatement après l'épreuve de ladite cloche et l'autre moitié après l'année révolue de ladite épreuve, sans intérêts.

Article 6^{me}. Dans aucun cas les fondeurs ne pourront prétendre avoir droit à aucune retenue, ni indemnité, ni gratification, sous tel prétexte que ce soit, même pour événement imprévu ou extraordinaire.

Article 7^{me}. Messieurs les administrateurs, ou leur délégué, pourront assister à l'emploi des métaux pour la confection de ladite cloche.

Article 8^{me}. Les fondeurs s'obligent solidairement à tout ce qui précède et à tous dommages et intérêts, en cas de non-exécution ponctuelle du contenu au présent; ils font élection de domicile à l'auberge du Lion d'Or, rue des Sept Fontaines, à Tournai, et Messieurs les administrateurs au palais épiscopal en cette ville, où tous actes et exploits seront valables, nonobstant absence, changement de demeure ou décès.

Fait et signé en double à Tournai, le dix-sept août mil huit cent quarante.

(Signé). B. Vinchent, vic.-gén., C. J. Voisin, chan., Lanthoine, chan., C. J. Jonnart, ch., J.-B^{te} Drouot.

Bien que son frère Jean-Baptiste se fût fait fort pour lui, Joseph Drouot se refusa à signer le marché de *Marie-Pontoise*. Tout le travail fut fait à Pic-au-Vent par Jean-Baptiste aidé de son fils Charles et de son neveu Vital.

L'opération se fit le 21 septembre 1841 mais ne réussit pas. La fonte souleva la chape du moule et une partie du métal s'échappa par le bas, entre la chape et le noyau. Le 27 septembre 1842, on recommença. Le moule des anses n'ayant pas été rempli et mis hors d'usage par le métal lors de la première opération, on le remploya dans cette

seconde. Les fondeurs croyaient avoir réussi, et on annonçait que la cloche sonnerait pour la première fois pour l'inauguration du chemin de fer à Tournai. Mais une portion du moule des anses s'était détachée, entraînée par le métal; un morceau de la chemise avait brûlé et fait scorie dans la fonte qui éclata au refroidissement. La cloche, démoulée le 14 octobre, était ainsi avariée, et du reste on trouva qu'elle ne serait pas assez pesante; il fallut recommencer. A cette troisième coulée, la réussite fut parfaite. La cloche fut transportée

Inscription :

MARIA GASPARINA JOSEPHA ✠ SUMPTIBUS ILL^{MI} AC REV^{MI}
DD. GASPARIS JOSEPHI, EPISC. TORN. NECNON VENERAB.
CAPITULI FUSA SUM MENSE SEPT. A. 1843 (1). ✠
CONSECRATA VERO AB EODEM ILL^{MO} AC REV^{MO} EPISC. QUI ET
MIHI NOMEN IMPOSUIT ✠.

Dans le corps, armoiries de l'évêque Labis avec sa devise *FORTITER ET SUAVITER*; — Christ avec la Madeleine pénitente; — Vierge à l'enfant Jésus. Dans le bas : *DROUOT ME FECERUNT*.

(1) Cette date est erronée.



Troisième motif.

à Bury pour y être pesée et rentra à Tournai le 6 décembre vers 5 heures du soir. On l'exposa dans un clocher de la cathédrale à l'admiration du public avant de la suspendre.

Marie-Gasparine, baptisée le 21 avril 1843, suspendue le 28, sonna pour la première fois le 13 mai. Le peuple continue à l'appeler Marie-Pontoise et à lui attribuer le poids de 18.000 livres.

Je suis Marie-Pontoise.
Dix-huit mille je poise;
Si ne le crois point, repoise !

Elle a une hauteur de 188 centimètres, un diamètre de 236 centimètres, une épaisseur moyenne de 0,16. Elle pèse près de 8500 kil. Elle sonne le *fa* (et non *fa#*). 168 vibrations.

Le bourdon *Emmanuel* de la cathédrale de Paris, hauteur 2 m. 60, diamètre 2 m. 70, poids 12.500 k. Les deux fameux bourdons de la cathédrale de Sens ont : *Savinienne*, D. 2 m. 60. H. 2 m. 74. P. 11.000 k. *Potentielle*, D. 2 m. 34. H. 2 m. 16. Poids 8.000 k. *Charlotte*, de la cathédrale de Reims, D. 2 m. 50. P. 9.500 k. Le bourdon de Saint-Jean à Lyon, D. 2 m. 30; P. 7.000 k.; celui de Notre-Dame de la Garde à Marseille, P. 8.000 k. La grosse cloche du beffroi d'Amiens, la plus grosse cloche communale de France, D. 2 m. 38. P. 11.000 k. La *Savoyarde* de la basilique de Montmartre, H. 3 m. 06. D. 3 m. 04. P. 16.000 k. La *Bancloque* du beffroi de Tournai, H. 1 m. 53. D. 1 m. 97. P. 5.000 k. *Salvator* de Malines, D. 2 m. 32. P. 8.884 k.

Docteur F. DESMONS.

Chronique.

Avis. — La *Revue Tournaisienne* ne paraîtra plus désormais en août et en septembre. Ce sont les mois des vacances : de nos collaborateurs, les uns sont partis ou vont partir au bord de la « Grande Verte » prendre un repos réparateur, les autres, semblablement au Tityre de Virgile, mollement étendus *sub tegmine fagi* respirent les salutaires effluves de nos bois. Août et septembre portent, dirait-on, en eux des invites à la paresse ; tout semble vouloir s'arrêter : tribunaux, écoles, collèges, universités. D'un autre côté, la *Revue Tournaisienne* a amplement fourni la matière promise : elle n'était tenue qu'à seize pages ; aucun de nos numéros parus à ce jour n'a moins de 20 ou 24 pages abondamment illustrées. Nos engagements sont donc respectés. Au surplus la *Revue Tournaisienne* n'innove pas ; elle suit ses congénères belges et autres qui ne paraissent plus, dès que naissent les mois des vacances. Vivent les vacances !

Quid ? — D'après la *Dernière Heure*, journal bruxellois :

« Le peintre Auguste Levêque, dont on connaît le talent, vient de faire au conservateur du Musée de Tournai une offre flatteuse : il lui a demandé si l'administration accepterait pour ses collections, le don du tableau *Fécondité*, qui fut exposé ici au dernier Salon du Cercle Artistique.

M. Levêque fait grand honneur à la ville de Tournai en lui offrant cette toile. Malheureusement on ne peut

l'accepter pour le moment, les locaux actuels étant encombrés au point que des œuvres de premier ordre sont rélogées dans des greniers. Mais il est à espérer que lorsque nous serons dotés d'un Musée digne des collections que Tournai tiendra bientôt de la munificence de M. Van Cutsem, *Fécondité* y figurera en belle place ».

Cette information ne me paraît pas vraisemblable. Le Conseil seul accepte ou refuse les cadeaux importants que l'on fait à la Ville. Je ne sache pas qu'il ait été appelé à délibérer sur le cas qui nous occupe. Quant au manque de place à notre Musée de tableaux, c'est malheureusement une chose vraie ; mais j'imagine qu'il ne serait point difficile de remplacer quelques toiles sans grand intérêt par l'œuvre de réelle valeur qu'on nous offre gratuitement. A. H.

A épingler ! — La ville de Mons va, à l'aide du legs Glepin si je ne me trompe, construire un nouveau musée de peinture. Le Conseil provincial a décidé de subsidier les travaux d'édification du musée montois jusqu'à concurrence de 20%.

Voilà qui est bien. Mais Tournai va aussi ériger un tout neuf musée de peinture et de sculpture. Il faudra donc, en bonne justice, que la province de Hainaut intervienne également pour le musée tournaisien jusqu'à concurrence de 20 % dans les frais. Tournai et Mons sont deux villes du Hainaut ; elles ont un égal droit de jouir des faveurs du gouvernement provincial. A. H.

Chronique des livres.

A. BUTIN, **La bataille de Fontenoy et l'inscription commémorative de 1902**, in *Etudes*, n° du 20 octobre 1903 (Paris, Retaux).

Nouvelle édition remaniée (Lille, Lefebvre-Ducrocq 1904). in-8° de 37 p. avec plan. — PATRICK BOYLE C. M., **The Irish brigade at**

Fontenoy, in *Irish Ecclesiastical Record*, n° de Mai 1905 (Dublin, Browne et Nolan). in-8° de 18 p. avec plan.

Grâce à la *Revue Tournaisienne*, on peut bien le dire, le petit village de Fontenoy et la bataille qui lui a valu sa notoriété sont pour le quart d'heure un objet de curiosité pour le public de Tournai, et les notices consacrées à la bataille du 11 mai 1745 en acquièrent un intérêt plus vif. Parmi les dernières parues, deux ont obtenu un succès tout particulier. Celle du P. Boyle a inspiré la brochure de M. Barry O'Brien *In Memory of Fontenoy* qui servait de guide au pèlerinage irlandais de Juin 1905; — celle de M. Butin a valu à son auteur dès son apparition (et plus encore après sa réédition) les compliments les plus flatteurs de nombreux officiers supérieurs, en tête desquels le général de Galliffet, un maître en fait de cavalerie, et le général Laplace (1).

Pour quiconque ne connaît pas les épisodes de la bataille de Fontenoy, la plaque Sullivan avec son inscription (2) paraît proclamer deux choses : que l'armée française s'y est trouvée sur le point d'être défaite, et que la *Brigade irlandaise* a changé la défaite en victoire. Cette double affirmation a choqué M. Butin; en recherchant si elle était légitime, il a trouvé les éléments de sa belle brochure.

Ce n'est pas qu'il apporte du nouveau, de l'inédit dans son récit. Il s'est visiblement contenté d'étudier sur le terrain même la narration de certains auteurs et notamment de M. le duc de Broglie. Il recherche et analyse avec prédilection le rôle de la cavalerie; son but d'ailleurs est de montrer qu'à Fontenoy l'armée française n'a jamais été sur le point d'être vaincue, et surtout que l'honneur d'avoir refoulé l'attaque menaçante des Anglais dans un moment où effectivement le sort de la journée devenait indécis ne revient pas aux seuls Irlandais. C'est, si l'on veut, la réponse à la plaque Sullivan.

(1) Voyez la lettre du premier, p. 4 de l'édition de 1904, la lettre du général Laplace dans la *Dépêche* de Lille du 3 janvier 1906, et l'*Eclair* de Paris du 17 mars 1906.

(2) *In memory of the heroic irish soldiers who changed defeat into victory at Fontenoy May 11th 1745. God save Ireland. A la mémoire des héroïques soldats irlandais qui changèrent une défaite en victoire, à Fontenoy le 11 mai 1745. Dieu sauve l'Irlande. Erected by Frank Sullivan of San Francisco. U. S. A.*

M. Butin commence par rendre hommage à Maurice de Saxe. Il montre que le maréchal fut le véritable vainqueur de la journée et qu'il y aurait injustice à lui en retirer la gloire pour la reporter entièrement sur ses lieutenants : Lowendal, Richelieu, Lally. Le plan de la campagne, la préparation stratégique de la bataille, sont l'œuvre du maréchal; et cette préparation ne laisse rien à désirer (1); l'heureuse disposition des troupes françaises en A entre Antoing et le bois de Barry est aussi son œuvre; si la fortification de la ligne Antoing-Fontenoy lui fut recommandée ou suggérée par Lally, c'est le maréchal qui arrêta la disposition générale de l'infanterie, couverte par les batteries, soutenue par la cavalerie et protégée aux deux ailes et au centre par des redoutes. Lorsque Cumberland eut réussi à forcer les lignes des ennemis dans l'espace Fontenoy-Barry, seules les charges généreuses de la cavalerie française retardèrent la défaite imminente de l'armée de Louis XV, et M. Butin en fait légitimement un titre de gloire pour son héros en même temps qu'il établit d'une façon indiscutable que ce sont ces chevauchées héroïques *qui changèrent la défaite en victoire* en donnant à l'infanterie éperdue le temps de se ressaisir et aux réserves, irlandaises et autres, le temps d'entrer en ligne. Et quant à la charge suprême, au coup décisif, c'est encore au maréchal que M. Butin en attribue l'honneur; c'est lui qui confie à Lowendal la charge d'assaillir les Anglais à la tête de la Brigade irlandaise et de quinze escadrons de cuirassiers; c'est lui qui lance la Maison du Roi et les Carabiniers; c'est lui, c'est toujours lui; il n'y en a vraiment que pour lui. Ici il y a indubitablement exagération, exagération malheureuse et plutôt préjudiciable à la thèse de l'auteur, car *qui veut trop prouver ne prouve rien*. Mais ce qu'on ne saurait trop louer, c'est la façon dont M. Butin a fait le récit de la bataille. C'est net, c'est alerte, c'est empignant! A lire cette narration imagée on croit assister à ces reptations des bataillons qui tâchent de déborder les ailes, à la formation de cette

(1) Sur ce point particulier le jugement porté par la Section Historique de l'Etat-major de l'armée à Paris est formel. Voyez *Les Campagnes du Maréchal de Saxe, III^e Partie; Fontenoy*, par J. Colin, capitaine d'artillerie breveté. Paris, librairie-militaire Chapelot, 1905.

valeureuse colonne britannique qui s'avance par des ravins impraticables à l'assaut des lignes françaises, les atteint, les refoule, les renverse; nous la voyons subir les charges furieuses de la cavalerie, serrer ses rangs après chacune, faire feu avec calme et méthode et céder enfin, vaincue mais superbe, écrasée entre la cavalerie qui la hache et l'infanterie qui la fusille à bout portant. Répétons-le, rien de plus vivant ni de plus poignant que ce récit, et il faut remercier l'auteur de nous avoir donné sous une forme aussi remarquable une narration dont le mérite historique n'est pas petit.

Le P. Boyle annonce clairement le triple objet de son étude : donner un récit général de la bataille de Fontenoy; rechercher de quelle manière la gloire de la victoire est due à la vaillance des Irlandais; mettre sous les yeux du lecteur le nom des valeureux Irlandais qui succombèrent dans le combat.

Dans sa narration l'auteur attribue à Kœnigseck l'initiative de la fameuse attaque britannique. Kœnigseck l'aurait proposée à Cumberland; le but aurait été de tourner Fontenoy. Les trois colonnes d'assaut, bientôt réduites en une seule, se portèrent d'abord vers Barry, mais la présence de la brigade irlandaise et le feu des redoutes de ce côté les forcèrent à se diriger plutôt vers Fontenoy. Cela est formellement contredit par Maurice de Saxe dans sa lettre à Folard (1). La Brigade et le régiment de Fitz-James (cavalerie irlandaise) auraient attaqué la colonne avant qu'elle n'ait franchi la ligne française entre Fontenoy et le bois de Barry; refoulés par la colonne, ils viennent de se reformer au moment où Richelieu parcourt tout le champ de bataille. Richelieu les trouve frais et dispos et propose de les utiliser dans le grand coup qu'il médite et qu'il suggère au roi; dans cette combinaison la Brigade avec Royal-Vaisseaux assaillira la droite de la colonne.

On remarque dans ce récit un souci manifeste de mettre en vedette le contingent irlandais. Le

rôle prépondérant de la Brigade est démontré au § II, d'abord par des témoignages d'auteurs : Voltaire dans son *Poème de Fontenoy* — dans son *Histoire de Louis XV*, — Richelieu dans ses *Mémoires*. — Lowendal dans sa lettre bien connue (1), — d'Argenson dans sa narration de la bataille écrite pour Marie Leczinska — Maurice de Saxe lui-même dans des lettres du 12 mai 1745 surtout probante et du 13. Tous ces témoignages établissent que les Irlandais se comportèrent vaillamment à la tête du corps rassemblé sous les ordres de Lowendal pour tomber sur les Anglais qu'attaquent de face et de front la cavalerie française commandée par Richelieu et le corps de Biron qui donna vers la gauche son petit concours.

D'après un article sur Lally dans la *Biographie universelle* de Michaud, article attribué à Lally-Tollendal son fils, Lally aurait inspiré l'érection des redoutes du front Fontenoy-Antoing. Voltaire vante aussi Lally, et Michelet (!) loue les Irlandais dans son récit de la bataille.

De tout cela l'auteur conclut « qu'on voit manifestement, en résumant tous ces témoignages combien grande fut la part de la Brigade irlandaise dans la victoire; quand tout semble perdu, elle reste ferme, face à l'ennemi; et il y a lieu de croire que l'idée de la charge finale vient des Irlandais (there is reason to believe that the idea of the final charge originated with them); ils menèrent l'assaut contre le flanc droit de la colonne et prirent un drapeau ». Cette importance donnée à l'intervention la Brigade irlandaise nous paraît une singulière exagération, car en vérité elle ne fit rien autre que de refouler, de compte à demi avec la Maison du Roi et les carabiniers, la colonne britannique brisée dans son élan et déjà entamée par les charges furibondes et réitérées de la cavalerie française.

L'état des morts et des blessés irlandais de la fameuse journée (§ III) ne nous intéresse que médiocrement.

F. D.

Mars 1906.

(1) Cf. *Revue Tournaisienne*, 1905, page 161 (note 1).

(1) *Ibid.*, page 182.

Chronique d'Art.

Concert de carillon du 5 août. — A ce sujet qu'il nous soit permis de faire remarquer à nos concitoyens que pour bien goûter ce genre d'auditions, point n'est besoin de se placer tout près du beffroi. Au contraire l'égrènement des sons tintinnabulants se dessine mieux à une certaine distance du carillon, distance à calculer d'après

la puissance et la direction du vent, le calme de l'heure et le silence relatif des rues. J. D. C.

Notre chroniqueur musical, M. Jean Dupré de Courtray, analysera dans le numéro prochain la cantate qu'ont composée MM. A. Crombé et Ch. Ravez, à l'occasion du 60^e anniversaire de la fondation de la *Société royale des Orphéonistes tournaisiens*.

LISTE DES PIÈCES DE PORCELAINES EN BLEU ET BLANC,

DE LA MANUFACTURE DE M^{DE}. LA VEUVE DE BETTIGNIES,

NÉE PETERINCK, ETABLIE A TOURNAI. (Suite).

NOMS ET FORMES DES ARTICLES.				PRIX DES ARTICLES.			
				Argent de France.			
				Bleu Commun		Bleu Fin	
		L.	S.	L.	S.		
12	Triboulette N ^o 1.	à Caffé.		28	6	34	7
12	. . . <i>dito</i> 2.	bord droit		22	1	27	..
12	. . . <i>dito</i> 3.	et en poire		16	14	21	10
12	. . . <i>dito</i>			12	17	16	1
12	Goblets grands	à Caffé.	}	22	1	27	..
12	. . . <i>dito</i> N ^o 2.			19	6	24	9
12	Tasses-Ansées	à Caffé.		19	6	24	9
12	. . . <i>dito</i> sans Anses.			14	3	17	7
12	Tasses-Ansées			14	3	17	7
12	. . . <i>dito</i> sans Anses.	à Thé.		9	13	12	4
12	. . . <i>dito idem</i> petites			8	5	10	6
12	. . . <i>dito idem</i> très-petites			6	18	8	16
1	Grande Triboulette de pinte			5	10	6	18
1	Triboulette contenant demi-pinte, avec soucoupe, bord droit.			5	10	6	18
1	Grand Gobelet, couvert et sa soucoupe		3	17	4	16	
1	Jatte à Bouillon et son Plateau		2	8	3	..	

(A suivre.)

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

Le Pont des Trous.

Notre intention n'est point d'entreprendre aujourd'hui un nouvel et long article au sujet de la restauration du Pont des Trous. Non point que cette question nous indiffère actuellement; elle nous a passionné, elle nous passionne encore et elle nous passionnera tant qu'elle n'aura point reçu une solution adéquate aux vœux que formule tout Tournaisien vraiment épris des monuments historiques de sa ville, seuls témoins irrécusables de sa gloire et de son importance dans le passé.

Nous y viendrons d'ailleurs sous peu et nous dirons alors résolument mais sincèrement — c'est de règle à la *Revue Tournaisienne* — ce que nous pensons de la restauration de notre vieux pont, restauration conduite au surplus par un homme intelligent, qu'a pénétré le charme mystérieux qui se dégage de « vieilles pierres. »

Nul à ce jour, disions-nous ici même en l'an 1905, nul ne sait *exactement* rien au sujet de la date de la construction des Arches. Quand ont-elles contruites? Et la réponse était celle-ci : entre 1304 et 1340, et peut-être en 1314. (1)

Eh bien, non! La construction des Arches était presque achevée en 1329; un document d'archives récemment découvert nous en fournit la preuve.

Mais ce qui fait surtout l'intérêt du document nouveau, c'est ce qu'il nous révèle. *Les Arches du Pont des Trous furent originellement couvertes*. En

doute-ton? Voici quelques lignes du document qui le prouveront au plus incrédule : « Sacent tout cil ki cest écrit veront et oront ke comme Wiars, li mairieniers(1), ait markandé à Jehan de Poissi et à Jehan d'Aubenton, le jovene, de couvrir les ars ki sont en le rivière d'Escaut, tenans à le porte du Bourdiel et tenans à le porte dou Bruille, et de couvrir le porte de le Poterie... Che fu fait l'an de grasse mil ccc et xxix, le nuit dou Sacrement. » (2)

L'entreprise devait être terminée après « deux tiertains, » ou endéans les six mois.

Nous savions déjà qu'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles (3) renfermait cet important détail; mais nous n'avions osé en faire jusqu'ici état, étant, par métier, très prudent dans l'emploi des chroniques et autres sources écrites, à moins que leur véracité ne nous fût chose prouvée.

Il conviendra donc, si l'on veut restituer au Pont des Trous un de ses aspects premiers, de couvrir les Arches et de les couvrir d'ardoises, car dit le manuscrit de Bruxelles « elles furent couviertes d'ardoises. »

Une remarque : aucun terme, aucun mot, rien

(1) Un *mairienier* était un marchand de bois de charpente et de construction ou bien encore un charpentier.

(2) *Archives de Tournai*, fonds des voirs-jurés, layette de 1329, original de parchemin.

(3) Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit 7383, dit *Chronique de Tournai*.

(1) Voir *Revue Tournaisienne*, année 1905, pp. 6 et 7.

dans le document nouveau ne peut laisser supposer que les tours du Bourdiel et de la Tieulerie, tours qui servent de culées aux Arches, aient été couvertes. Il y est question de « couvrir le porte de la Poterie, » ou tour ronde et pleine à travers laquelle avait été percée une poterne, mais pour

les deux tours du Pont des Trous, silence absolu. Au surplus est-il bien nécessaire de prouver à nouveau que les tours du Bourdiel et de la Tieulerie n'ont jamais été « entoitées » ?

Adolphe Hocquet.

Conte pour les trois fleurs de lis. (1549)

*A M. Adolphe Hocquet,
ces pages que je n'aurais pas écrites sans lui.*

E. G.

Ce mardi-là, vingt-cinquième jour de juillet l'an mil cinq cent quarante neuf, sur les deux heures de l'après-midi, Enguerrand de Robertmeasure, jeune manant de Tournai, gravissait la rue Capon (1).

Tout dans sa personne comme dans son costume faisait paraître la grande tendresse de son âge et la modestie de son état. Son père, Laurent de Robertmeasure, établi rue Saint-Piat, en face l'école des filles, pratiquait le métier de broderie où il était remarquable, soit qu'il ornât de franges le velours des ciels pour les cortèges, soit qu'il y dessinât les armes et les parures des seigneurs souverains ou l'image symbolique des fleurs.

Euguérant avait acquis, par voie directe de lignage, le secret des élégances manuelles : son bon goût lui enseignait les plis et les mariages de couleurs dont les diverses étoffes de la boutique tireraient un meilleur avantage ; et le premier, il y réjouissait sa vue.

Cependant, l'abbé Senoucq, vicaire de Saint-Piat, avait apprécié tout de suite la valeur de son jeune paroissien, et représenté à Laurent le brodeur tout l'honneur qui s'attacherait aux Robertmeasure si Enguerrand tournait son esprit vers les arts libéraux.

La doctrine, en effet, séduisit l'adolescent. Il

apprit la langue latine, les rudiments de la langue grecque, la logique et la rhétorique. Il conféra les plus beaux passages des anciens philosophes ; et, à la lueur de l'humanisme naissant, il découvrit les trésors cachés sous le vêtement des erreurs païennes ; il puisa, dans le jardin évoqué des fables mythologiques, un miel dont la saveur eût été dangereuse si une bonne éducation ne l'avait maintenu dans une exacte fidélité aux enseignements de la sainte et prééminente religion chrétienne.

Or, ce jour-là, la ville était triste. La ville était triste depuis trente années, que l'étranger l'avait arrachée à la douce France. La ville vivait dans la désolation de ses libertés anéanties, de sa richesse morte, et de la surveillance étroite que l'Espagnol appuyait désormais sur elle comme un étouffoir. Elle voyait de plus en plus fréquemment surgir l'échaffaud du supplice pour crime de religion ; elle lisait les placards menaçants de Charles-Quint, mais tout cet appareil d'épouvante ne la disciplinait pas dans son cœur morne et protestataire.

Les trente-six métiers surtout, jadis puissants et absolus, étaient découronnés de tous leurs droits, écrasés d'impôts, et ne tentaient même plus un retour à la France, leur mère séculaire mais oublieuse par adverse nécessité.

La ville était triste comme le sont les demeures hantées, et il fallait être né, comme Enguérant, depuis les malheurs de François I^{er} à Pavie, pour ne pas le remarquer ni en souffrir. C'est pourquoi le jeune Robertmeasure méditait sans chagrin

(1) Aujourd'hui rue de la Tête d'Or.

de poétique, tandis qu'il gravissait la rue Capon et la rue de Paris.

Tout à coup, des éclats de trompette lui arrivèrent du carrefour de la Lormerye (1). Il aperçut un rassemblement et se hâta ; et il recueillit les paroles suivantes de la bouche du héraut Jehan de le Vencre :

On vous fait assavoir la prochaine et joyeuse venue en cette ville et cité de Monseigneur Philippe d'Autriche, Prince d'Espagne, fils unique de la très sacrée Majesté Charles Cinquième, empereur romain. Pour cette cause, Messieurs les Consaulx enjoignent à tous leurs manants et sujets de nettoyer les rues, d'en faire porter les ordures aux champs et de jeter de l'eau deux fois le jour, matin et soir, devant leur porte.

Enguerrand fut tout ému de curiosité en entendant cette publication du Magistrat. Il se souvint des fêtes qui avaient décoré l'entrée de Charles Cinquième, empereur d'Allemagne et roi d'Espagne, alors qu'il arrivait de Bologne-la-Grasse. Mais, depuis cette époque, une eau copieuse avait roulé sous les arches du pont ; et le fils du brodeur, — il le sentait, — allait fixer sur le monde secret des préoccupations historiques et politiques un esprit aussi avide que jadis ses seuls yeux d'enfant sur le spectacle extérieur des pompes et des réjouissances. Car l'Espagnol, qu'il ne songeait guère d'ailleurs à détester, n'était cependant pas ses délices ; et c'était beaucoup plus l'Espagnol que le cortège dont il ferait cette fois le sujet de ses réflexions.

Il eut dessein d'arrêter sa promenade au Beffroi qui dressait sa forme élégante en face de lui, sur la Place du marché aux Poulets (2), et d'y entrer pour converser avec Michel Mariaule.

Enguerrand aimait le vieux tourier Mariaule. Il l'aimait pour sa simplicité vive et brusque. Il l'aimait pour les antiques regrets dont il colorait ses discours. Il l'aimait pour cette « franchise » qui était, si l'on peut dire, l'âme philosophique du Beffroi. Et la tour glorieuse, sans voisinage d'aucune part, droite au cœur du petit monde tournaisien, fidèle gardienne du libre esprit communal comme des cloches populaires, isolait

Michel Mariaule des nouveautés survenues dans la cité. Elle semblait même le protéger contre les récents et envahissants contrôles publics. Et de sa porte basse, le vieillard, avec une tristesse qui le condamnait et un silence hostile qui prétendait les faire reculer, regardait les changements odieux resserrer de plus en plus leur cercle fatal vers le Beffroi.

Enguerrand le trouva qui finissait de conclure avec Jehan des Portelettes, le cordier, une réparation de corde dans la tour.

— « Or ça, Maître Michel, lui jeta-t-il en s'avançant, bien le bonjour ! Vous avez entendu ce qui se criait sur le carrefour de Lormerye. »

Et le tourier qui avait entendu, répondit :

— « Non. »

— « Il m'est avis que vous sonnerez sous peu la cloche du Vigneron, pour autre chose que les heures de travail ou du repos. »

— « Encore l'Espagnol ! »

— « Vous parlez avec impatience, mon bon Michel. Et même avec irrespect. L'Espagnol est notre souverain seigneur, et il faut le révéler. »

— « C'est possible ! Il y a des maîtres qu'on aime beaucoup et d'autres qu'on aime moins ; et vous le savez, j'ai du regret au temps que nous étions les heureux sujets du roi de France. »

— « Tout le monde ne vous ressemble pas. C'est le Beffroi qui agit sur vous. »

— « Eh oui, c'est le Beffroi. Et il y en a dans la ville des mille et des mille qui pensent à mon idée. Seulement, on n'ose plus trop le faire paraître ; les Consaulx châтираient. Ah ! eux et tous les bourgeois riches se sont accommodés de l'Espagnol comme ils s'étaient accommodés de l'Anglais. Ils



Beffroi (Vieux Marché aux Poteries).

(1) Aujourd'hui rue des Chapeliers.

(2) Aujourd'hui Vieux Marché aux Poteries.

font semblant d'oublier les trois fleurs de lis. Je vous dis ces choses, à vous Monsieur Enguerrand, parce que Laurent le brodeur et vous-même êtes de condition manuelle. Alors, vous êtes avec nous.

— « Mon bon Michel, je ne puis pas vous désapprouver; et d'autre part, j'ignore si le passé fut meilleur que le présent; seulement...

— « Ah! Monsieur Enguerrand! Le passé, mais



Belfroy (Grand'place).

regardez le nombre de mendiants qui traînent sur nos rues, voyez la misère des métiers jadis souverains, et désormais exclus des Consaux; voyez la débauche dans les tavernes et même chez les clercs. Hier encore, il y a eu du scandale aux spectacles de la Tête d'Or. — A tout instant, j'assiste à des exécutions, ici-même

devant le Belfroy, par la volonté de l'Espagnol et de ses Placards. Oui, on voit bien que vous ne connaissez pas le passé de la ville. Enguerrand était tout secoué par la passion dont éclataient les derniers mots du tourier. Le néant de ses propres aphorismes, abstraits et calmes, lui apparaissait au regard de cette âme pleine de moëlle, de tumulte et d'amoureux entêtement. Toutefois, comme il était rhétoricien et versé dans la scolastique, le jeune homme fit une habile diversion :

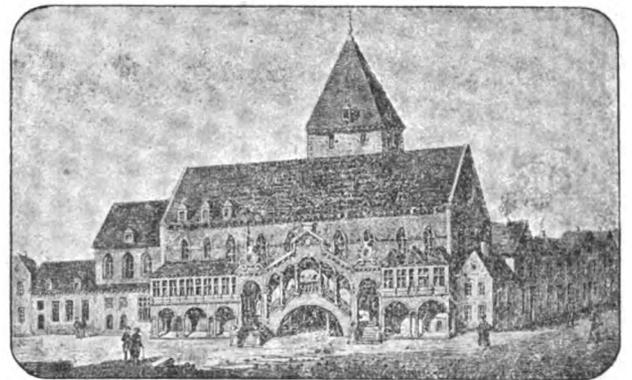
— « Mon bon Michel! Voilà justement où vous errez : dans la cause, vous apercevez la conséquence; et vous voulez, semble-t-il, que les désordres religieux soient un méfait de l'Espagnol. Quelle duperie! Si Dieu a élu pour nos souverains Maîtres, Charles et Philippe, c'est que leur mission spéciale est de défendre notre sainte religion contre l'erreur nouvelle du moine Luther.

Et il faut songer que les voies de Dieu, même obscures, sont bonnes.

— « Oui, Maître Enguerrand, vous êtes sage, et je sonnerai la cloche du Vigneron, je serai exact à suivre les ordonnances de MM. les Consaux...

Le tourier Mariaule avait laissé mal tomber la voix, et c'est à peine si l'on pouvait croire qu'il avait jeté un peu de cendre sur son âme enflammée; en effet, il releva le front après une seconde de vaine soumission :

— « ... Mais il n'empêche que le vieux Michel a bien aussi un grain de jugeotte sous de pardonnables manies, et que le roi de France était chrétien, comme l'autre. Ah! ce que l'on criait avec liesse : *Noël et vive le Roi!* quand il venait nous voir. Petits et grands, tout le monde, y allait de son cœur. Point n'était besoin de nous l'ordonner. Et puis, lui, le roi de France, et nous, ne parlions qu'un même langage. Et il ne nous embarrassait pas d'un bailli tracassier. Le démon fait homme, ce bailli impérial! Vous ne savez donc pas ce qu'ils ont fait, mon bon enfant. Ils ont ordonné l'ouverture de la Tour des Six (1), en notre Halle des Consaux. Ils ont ordonné



Halle des Consaux et Tour des Six.

l'ouverture des trois portes massives, derrière lesquelles étaient enfermés nos trésors et nos libertés. Ils sont entrés là, où seuls les six élus pouvaient entrer, tête nue, Monsieur Enguerrand, sans épée ni bâton, par respect pour nous tous dont le cœur et les espérances vivaient sous leur garde. Eh bien, eux, — et votre père vous le

(1) Tour située derrière la Halle des Consaux. Elle abritait les archives et les trésors de la cité.

dira comme je vous le dis ici, — eux ont conservé chapeau et armes, en violant cet endroit saint; ils ont pris les clés, ils ont détruit les chartes par lesquelles les rois aimés nous avaient faits libres chez nous et riches dans toute la France. Ils ont chassé des Consaux, les doyens des métiers. Nous n'avons même plus le droit de choisir nos prévôts et jurés. Puis est venu leur bailli, qui s'octroie deux voix aux délibérations, leur gouverneur qui en a trois. Or maintenant, bailli et gouverneur ne font qu'un. Calculez!... Ah, je vous le prédis, Enguerrand. Vous apprendrez bientôt à souffrir de tout cela, quand vous aurez encore une couple d'années sur la tête. . . »

Le fils du brodeur n'essayait même plus de répondre, tant il était ravi dans la contemplation du vieillard aux yeux soudain mouillés, et qui venait de redresser sa taille avec vaillance.

— « Heureusement, aussi vrai qu'il y a un Dieu vivant dans le ciel et qu'il nous entend, et qu'il m'approuve, ils ne parviendront jamais à corrompre cela, (il montrait sa poitrine,) ni à abattre le Beffroi, ni à faucher ce que je cultive. »

Michel Mariaule avait, comme pour lui seul, exprimé sa dernière pensée, bizarre et consolatrice. Il ne s'en rendit compte qu'en apercevant le jeune manant de Saint-Piat l'interroger du regard. Alors, il hésita une minute, comme au regret; il fut méfiant, parce qu'il avait un cœur jaloux, un cœur d'idolâtre. Mais il sentit qu'il avait devant lui une âme et des yeux parfaitement innocents, et il se décida tout à coup :

— « Tenez, avoua-t-il en tenant la main sur l'épaule d'Enguerrand qui frissonna; c'est la première fois que je confie la chose, et je me représente tout le danger que je cours. Jehan des Portelettes, que j'aime comme mon frère, et qui explore souvent la tour pour veiller aux cloches, — vous l'avez vu il y a un instant, — Jehan lui-même ignore ce que vous allez savoir. Sui-vez-moi. »

Et avec une vivacité de jeunesse qui était extrême, Michel se mit à gravir l'interminable escalier en vis qui même à la flèche du Beffroi. Fasciné, Enguerrand saisit après lui la rampe de fer, puis la corde qui la continue. Et dans l'obscurité froide de cette colossale cheminée, cependant que les pieds martelaient la pierre sonore

des marches, la voix du vieux Mariaule laissait tomber des phrases ardentes et mystérieuses.

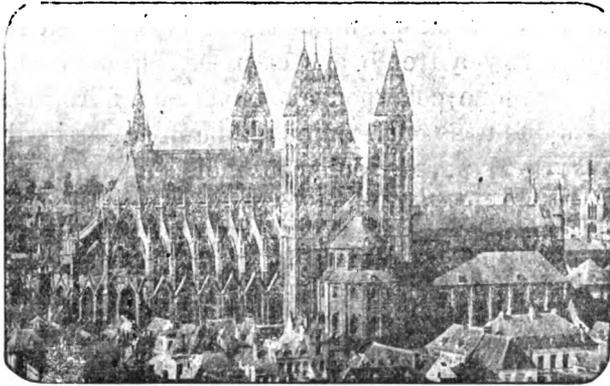
— « Oui, cela m'a fait plus de mal que tout le reste... Ils ont même défendu cela... Et ce sont les Consaux qui m'ont transmis l'ordre sacrilège... Il y a trente ans et plus... Pour Dieu! qu'est-ce que cela pouvait bien leur faire, ces fleurs que nous entretenions là-haut... Car je dis *nous*. Ce n'était pas seulement moi, leur jardinier, mais nous tous qu'avions le soin... »

Ah, vous ne savez pas!... Vous me faites de la peine, et vous n'en pouvez rien!... Oui, il y avait là-haut des corbeilles de lis, vivantes et fraîches... C'est la ville tout entière qui, par un beau jour de reconnaissance, avait eu cette idée... On avait installé ce petit jardin maniable tout en haut de la tour, pour mieux se sentir protégé par elles... Et moi, à leur nom, je les présentais, les belles fleurs de Roi, au soleil de France qui vient de l'Est et du Midi... Je leur donnais, à boire; elles étaient sur le balcon circulaire de vigie, à côté des cloches... Elles étaient si jolies quand un petit vent de brise les balançait... Je les rentrais par les froids dangereux... Les soirs d'été, j'admire leur blancheur sous la lune, quand il y avait de la lune... Ainsi, nous étions agréables à l'âme de la France, notre mère. Je vous le dirai, mon bon Monsieur Enguerrand, j'avais autant de bonheur à m'occuper d'elles que d'aller à la Sainte Messe ou que de réciter ma prière... Eh bien, malédiction, ils ont emporté les corbeilles de lis. Il paraît que ce n'était plus loyal! Comme si la loyauté, cela changeait d'âge en âge... La ville a dû se taire. Et d'en bas, les manants qui levaient le nez, se sentaient tout tristes à la pensée que les fleurs blanches n'étaient plus là... »

Le tourier et son compagnon étaient arrivés aux dernières marches : un étroit grenier s'ouvrait devant eux, étagé par de lourdes poutres, dont le faisceau central formait, à l'aide de cloisons, un baraquement pour de menus outils. Des courants d'air traversaient en mugissant cette cabine aérienne aux baies largement ajourées, et la clarté s'y répandait avec une abondance insoutenable.

La ville, étalée au milieu de la plaine, comme un joyau sur le velours, semblait plongée dans une sieste. Le nord seul en était invisible parce

que les cinq tours voisines de l'auguste Cathédrale obstruaient de leur ombre démesurée ce segment de l'horizon.



Cathédrale.

Enguerran d'était tout étourdi. Les paroles pressées de l'étrange vieillard tourbillonnaient en lui comme un vertige. Il achevait à peine d'en con-

cevoir l'extraordinaire réalité, que déjà on l'entraînait vers un angle moins évident de toutes ces boiseries enchevêtrées, et que d'autres paroles, plus touchantes encore, étonnaient ses oreilles :

— « Non, je n'ai pas pu, s'écriait Michel avec exaltation. C'était trop dur, je n'ai pas pu. Ils ont supprimé les fleurs de lis. Je les ai aussitôt remplacées, les voilà. »(1)

Et de derrière un amas confus de bûches, marteaux, crochets de fer, lanternes, le tourier qui avait dû s'agenouiller, attirait à lui deux corbeilles secrètes où les fleurs de lis s'exaltaient en gerbes élégantes, languissantes, fières et pures...

Emile GÉRARD.

(A suivre).

(1) A un certain moment, quand Tournai était ville de France, on cultivait sur une des galeries du beffroi des plantes de lis.

L'enceinte bastionnée du XVII^e siècle.

Louis XIV ne se contenta pas de munir Tournai d'une citadelle imprenable. Il résolut de transformer l'enceinte de la ville, en modifiant le profil des remparts et en protégeant les avenues des portes au moyen d'ouvrages bastionnés. Ces travaux, commencés en 1671, ne furent terminés qu'au bout de vingt-cinq ans parce qu'il s'y reprit en plusieurs fois. A la fin de l'année 1708 on y donna un dernier complément.

A l'enceinte découverte qui existait en 1667, les travaux nouveaux ajoutèrent des bastions et des ouvrages avancés destinés à protéger les courtines des remparts et les portes.

Sur la rive droite on construisit neuf bastions détachés et un ouvrage à cornes, le tout revêtu de maçonnerie; c'étaient, à partir de l'entrée de l'Escaut dans la ville, le bastion *du Luquet* ou bastion *Camus*, le bastion *d'Antoing* ou de *Saint-Jean* (en face des Tours Marvis), le bastion de *Marvis*, percé par la porte du même nom, le

bastion *du Séminaire*, (en face de la Maison des Incurables), le bastion et l'ouvrage à cornes *de la porte Morelle*, ouvrage très spacieux percé dans son flanc nord par la porte Morelle, le bastion *des Capucins*, le bastion *du Château*, percé par la porte, le bastion *de Saint-André* en face de l'hôpital de ce nom, et le bastion *Joli*, entre la petite rivière et l'Escaut. Les bastions du Château et de Saint-André étaient couverts d'un ouvrage commun qui se raccordait, près de la petite rivière, à la *Lunette de terre* (Margarinerie actuelle).

Sur la rive gauche, on avait successivement une lunette, percée par la porte de Valenciennes, le bastion et la corne *de Saint-Martin*, percée de la porte du même nom, le bastion de *Lille*, l'ouvrage à dents *de la porte de Lille*, le grand bastion *Blandinois* qui couvrait la convexité de l'enceinte vers l'Agache, le bastion *de Trenchant*, vis-à-vis de la rue Saint-Eleuthère, l'ouvrage à cornes et le bastion des Sept-Fontaines, percés

par la porte, et enfin le *Fer-à-Cheval* (aujourd'hui la butte du Square de la Reine). De la citadelle à Canteraine il y avait une courtine reliée à un bastion (aujourd'hui château de M. Henri Dumon); une seconde courtine reliait la citadelle à la porte Saint-Martin et était munie, vers son milieu, d'un ouvrage appelé *redoute* ou *pâté Saint-Martin*; de la porte Saint-Martin au bastion Blandinois, autre courtine en terre, munie de ce qu'on appelait le *pâté de Lille* (tribune des courses du champ de manœuvres).

Enfin deux petits ouvrages se trouvaient entre l'Escaut et la petite rivière, à peu de distance en avant du bastion *Joli* (1).

Louis XIV inspecta le 17 mai 1670 les dehors de la place et de la citadelle. M. le Prince y trouva quelques défauts : le roi, sur ce point, parla fort avantageusement de lui (2). Vauban fut chargé de faire les plans des fortifications nouvelles et dès 1671 on mit la main à l'œuvre.

Comme il serait assez malaisé de décrire les travaux en suivant l'ordre chronologique, je ferai plutôt la description de chaque ouvrage en particulier. Un tableau d'ensemble résumera les travaux selon l'ordre chronologique.

- 1671. Demi-lune à la Porte-Morelle.
Remparts.
Luquet.
Porte des Sept-Fontaines.
- 1672. Remparts.
Portes Marvis et des Sept-Fontaines.
- 1673. Remparts.
Porte de Valenciennes.
Porte des Sept-Fontaines.
Porte Saint-Martin.
Porte du Château. Porte Marvis.
- 1674. Bastions d'Antoing et de Marvis.
Porte des Sept-Fontaines.
Porte Saint-Martin.
Porte de Valenciennes.
Remparts.

(1) Le Ms 352 (cat. Le Glay) de la Bibl. municipale de Lille est une copie par le colonel de Clermont du Poncet du *Traité des fortifications* de VAUBAN. Il contient de belles planches au lavis, entre autres un plan des fortifications de Tournai qui a dû être fait avant 1708.

(2) Lettre de Pellisson, Tournay 17 mai 1670, in *Lettres hist. de Pellisson*, t. 1, p. 36.

- 1675 et 1676. Remparts.
- 1678. *Paix de Nimègue*.
- 1679. Pont de bois du Luquet.
- 1680. Porte Saint-Martin.
Porte des Sept-Fontaines.
Porte de Lille.
Remparts.
- 1681. Remparts.
- 1682. Remparts.
Porte-Morelle.
Porte du Château.
- 1683. Porte Saint-Martin.
Porte Morelle.
- 1685. Porte Saint-Martin.
- 1686. Porte du Château.
- 1688. Nouveau canal aux Sept-Fontaines.
- 1692. Portes de Lille et de Saint-Martin.
- 1695. Glacis.
- 1697. Pont de la porte du Château.
- 1697. *Paix de Riswyck*.
- 1698. Porte Marvis.
- 1708. Passim.
- 1709. *Siège et prise de Tournai par les Alliés*.

Ainsi, sur les quarante-deux ans que Tournai passa sous la domination de Louis XIV, on travailla durant dix-neuf ans à l'enceinte fortifiée. Les entrepreneurs de ces travaux furent le sieur Bonnart et ensuite (dès 1693) Michel-Archange De Calonne (1).

I

TRAVAUX AUX PORTES.

En quoi a consisté la transformation des portes ?

D'une façon générale on peut répondre qu'aux portes percées dans l'enceinte et flanquées de tours rondes avec avenue d'accès en enfilade, on a substitué des portes défendues par des ouvrages avancés avec avenue d'accès sinueusement conduite vers une face du bastion, ravelin, demi-lune, ouvrage à cornes (2). Les ponts dormants des portes ont été renouvelés ainsi que les ponts-levis.

(1) ARCH. DE TOURNAI, Reg. 251, 210 R^o.

(2) Reg. 221, 47 V^o.

Le Roi imposa à la Ville la réfection des ponts des portes. C'était une dépense évaluée à quatre ou cinq mille florins et les Consaux protestèrent en Cour contre l'obligation de payer le chauffage de la garnison et contre le dessein avoué par Louvois de mettre les travaux des ponts à charge de la Ville (1). Le Gouverneur répondit que Louvois lui avait donné l'ordre de murer les portes et de relever les fossés à leur niveau si la Ville persistait dans son refus (2). Les Consaux se résignèrent; ils imposèrent le tiers des frais sur les voisins des portes et pourvurent aux deux tiers restant en augmentant du tiers les impôts dits de chausséage (3). Pour la porte Morelle cela se fit très vite et sans grand-peine. Louvois aimait à faire ainsi payer à la Ville des choses qu'on pourrait croire comprises dans les termes du *Traité de la citadelle* et dont par conséquent les frais incombaient au Trésor royal. Par exemple, après avoir fait ancrer la porte Saint-Martin, il fit savoir au forgeron qui avait fourni les ancrs qu'il avait à les enlever ou à les faire payer par la caisse communale, et les Consaux durent s'exécuter (4).

Les travaux commencèrent presque simultanément aux diverses portes, ce qui entrava considérablement la circulation. En novembre 1672 les portes étaient fermées de deux jours l'un, de crainte d'un coup de main, ou pour les réparations commencées, ou encore pour peser sur la Ville et la contraindre à entreprendre la fourniture des ponts et des vantails (5).

La porte de Sept-Fontaines fut ainsi fermée sans interruption du 4 octobre au 24 novembre 1672 et du 18 avril au 15 octobre 1673 (6).

La porte Saint-Martin fut encombrée par les ouvrages qu'on y faisait, au point que du 24 juin au 19 août 1673 il ne put y passer un seul chariot (7). Elle avait déjà été fermée 18 jours durant en mars et avril (8), et en 1674 elle fut de même fermée sans interruption du 9 au 27 avril (9).

(1) *Ibid.*, 48 V° et 51 R°.

(2) *Ibid.*, 78 V°.

(3) *Ibid.*, 88 V°.

(4) *Ibid.*, 40 R°.

(5) *Ibid.*, 145 V°.

(6) *Ibid.*, 202 V°.

(7) *Ibid.*, 217 R°.

(8) *Ibid.*, 182 R°.

(9) *Ibid.*, 308 V°.

Les Consaux firent faire un double battant aux portes Saint-Martin, des Sept-Fontaines, Morelle et Marvis (1).

En juin 1680 le Roi exige que la porte Saint-Martin soit mise dans le même état que la porte de Lille et les Consaux achètent dans ce dessein pour 1500 Flo. trois maisons adjacentes qu'il faut démolir (2). En juin 1683, l'architecte des fortifications propose aux Consaux de rectifier et raccourcir sensiblement la chaussée de la porte Saint-Martin en perçant aux frais de la Ville une porte nouvelle au lieu de conserver l'ancienne ouverte à l'opposite; les frais de cette nouvelle porte seraient compensés par les économies de pavage (3). La vieille porte ne datait que de 1672, comme on vient de le voir! (4) Deux ans après, la porte est fermée durant quatre mois entiers parce qu'on y faisait un nouveau pont (5). Enfin en 1692, nouveaux travaux: on élève des ouvrages en maçonnerie aux portes de Lille et de Saint-Martin (6).

En 1680 (?) on construisit des ouvrages importants aux portes de Lille et des Sept-Fontaines (7).

Les travaux de la porte des Sept-Fontaines furent importants et de longue durée. Pendant l'été de 1671 on y travailla plus de six mois (8), et du 4 octobre au 24 novembre la porte resta fermée à cause de la réfection de la fortification (9); elle fut fermée de même du 18 avril au 15 octobre 1673. En 1674, l'évêque Choiseul autorise les religieuses des Prés-Porcins à emprunter sur les biens de leur abbaye 3000 Flo. pour payer une muraille de 450 pieds qui leur servira de clôture du côté du rempart de la ville en remplacement de l'ancienne clôture que le Roi leur a donné ordre de démolir et rebâtir à leurs frais (10). En février 1680, pour étendre le pourpris des travaux avancés de la porte, on démolit

(1) Décembre 1672. *Ibid.*, 147 R°.

(2) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 224, 29 R° dernier §.

(3) *Reg.* 225, 38 R°.

(4) Cf. *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai.*, t. XI, p. 8, une étude historique sur la porte St-Martin.

(5) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.*, 225, 273 V° dernier §.

(6) *Reg.* 227, 78 V°.

(7) *Reg.* 359, 245 V°.

(8) *Reg.* 221, 16 V°.

(9) 202 V°

(10) ARCH. DE L'ETAT A MONS. Fonds de l'Evêché de Tournai, *Reg.* 262, 12 juin 1674.

les baraquements construits en 1668 pour les pestiférés (1).

A la porte du Château, on fit des travaux aux chaussées d'avenue en octobre 1673 (2). Le pont de la nouvelle porte fut posé en septembre 1682 ; la chaussée faisait alors tout le tour du glacis du bastion, mais la ville demanda qu'on transportât la porte du bastion à sa face gauche afin de bénéficier de 60 verges de pavé en moins à établir et à entretenir (3). En 1686, on fit d'autres travaux et la porte fut fermée tout l'été (4). Enfin en juillet 1707 on modifia encore le pont (5) qui datait de 1682.

A la porte Morelle, on construisit une demi-lune pendant l'été 1671 : les travaux durèrent six semaines (6). En 1682 et en 1683, on fit d'autres travaux de longue durée (7).

Les travaux à la porte de Marvis se firent en deux fois. Le pont de terre de la porte étant sur le point d'être supprimé, les Consaux les firent remplacer en décembre 1672 par un pont dormant, en bois, aux frais des habitants de la rue depuis la porte jusqu'au Pont-à-Pont, au moyen d'une taxe de 10 ^o/_o sur le revenu des maisons de cette artère pour un an (8). La porte resta fermée, à cause des travaux, du 23 décembre 1672 au 20 mai 1673, plus quelques semaines en juin et en août, soit six mois en tout ! (9) Au printemps 1698 on fit à la même porte quelques travaux (10).

En ce qui concerne la porte de Valenciennes, il y eut un peu de tirage. Mesgrigny avait déclaré que d'après le plan fait des fortifications nouvelles cette porte devait être supprimée ; il ajoutait qu'il tolérerait cependant que la Ville la maintienne à ses frais (11) : c'était une ruse pour faire payer par la ville un travail dont elle s'était rachetée par le forfait des 120,000 Florins. La suppression de la porte aurait causé un préjudice énorme à la ville

et surtout aux habitants de tout le quartier de Saint-Piat et aux propriétaires des immeubles de ce quartier. Les Consaux, après s'être adressés à Vauban et à Mesgrigny pour obtenir le maintien de la porte, acceptèrent de prendre le travail à leurs frais pourvu qu'il ne coûtât pas trop cher et décidèrent de se couvrir des dépenses par une contribution volontaire des propriétaires des maisons de la rue, depuis la rue du Puich l'Auwe jusqu'au rempart. Sans cette intervention, la Ville n'aurait pu entreprendre le travail, faute de fonds (1). Les habitants des rues Sainte-Catherine, Saint-Piat et avoisinantes, qui avaient déjà versé 500 écus pour le pont dormant, acceptèrent volontiers de payer la contribution pour que la porte fût maintenue (2). Malgré cela, malgré leurs doléances réitérées, le travail ne se faisait pas. Un anonyme offrit de payer les deux dés en maçonnerie. Mesgrigny proposa d'entreprendre la construction du pont moyennant un forfait de 1650 florins, monnaie de France (3) : c'était un vol, car la Ville put faire faire ce travail quelques mois plus tard par un certain Cambier pour le tiers de cette somme (4) ; Cambier offrait d'entreprendre tout l'ouvrage moyennant le droit de percevoir pendant six ans à son profit les taxes de chausséage et de pontonage de la porte de Valenciennes (4). Quoi qu'il en soit, au printemps 1674 la porte n'était pas encore praticable (5) et elle ne le fut sans doute qu'un an après, car les soldats de la garnison travaillèrent en grand nombre (aux frais de la ville) aux terrassements de la porte jusqu'en mars 1675 (6).

Flandrin, orfèvre, livra le 4 juin 1672 des plaques gravées portant un Tournai avec une branche de laurier et le nom de chaque porte (7), et Jean Lefebvre, maître tailleur de pierres, livra de même les armes du roi sculptées dans une pierre pour la porte Morelle (8).

(1) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 223, 273 R^o. et *Reg.* 224, 26 R^o dernier §.

(2) *Reg.* 358, 113 V^o.

(3) Lettre de l'architecte aux Consaux, 18 août 1682. *Reg.* 224, 294 R^o.

(4) *Reg.* 225, 373 V^o dernier §.

(5) *Reg.* 368, 211 R^o.

(6) *Reg.* 221, 25 V^o.

(7) *Reg.* 224, 278 V^o et 291 R^o, et *Reg.* 225, 49 R^o.

(8) *Reg.* 221, 93 R^o dernier § et 146 V^o dernier §.

(9) *Ibid.*, 153 R^o et 233 V^o.

(10) *Reg.* 228, 293 R^o.

(11) Juillet 1671. *Reg.* 220, 122 R^o et 128 R^o.

(A suivre).

F. DESMONS.

(1) *Reg.* 221, 47 R^o et V^o.

(2) Juillet 1672. *Reg.* 221, 107 V^o et 110 V^o. Cf. une pétition de notables, octobre 1672, *ibid.*, 130 V^o.

(3) *Ibid.*, 199 V^o.

(4) *Reg.* 221, 212 R^o et 222 R^o.

(5) *Ibid.*, avril et mai 1674.

(6) ARCH. DE TOURNAI, *Comptes d'ouvrages 1674 B*, 154 R^o et seq., 1675 A, 150 R^o.

(7) *Comptes d'ouvrages, 1673 B*, 28 R^o.

(8) *Comptes génér. de 1676-1677*, 71 V^o.

Enterré debout sous un seuil.

(*Trait de mœurs judiciaires médiévales*).

Il tua ; fut tué : La loi du talion !
Justement, a puni Drien de Corbion.

Dans le vallon qui sépare au Nord-Est, le Mont-Saint-Aubert de Celles en Hainaut, se voit une ferme antique connue sous le nom de Cense du Guerbion. Ce fut jadis une seigneurie, le fief de Corbion, ainsi désigné à cause de la grande quantité de corbines ou corneilles qui nichaient dans les bois environnants. En 1380, ce domaine avait pour maître, Jehan Gobert, chevalier qu'on disait *Monseigneur Louffart de Corbion* (1), celui-là même qui posséda la Louffarderie sur les Marlières du Bruille, au Saulchoit-lez-Tournai. Outre Mademoiselle Marguerite, sa légitime héritière (2), le bon chevalier avait trois fils naturels dont nous conterons ci-après, un exploit.

Non loin du Mont-Saint-Aubert, au village de Velaines, se trouve la ferme du Bus, qui doit son nom à la forêt au milieu de laquelle on la construisit et qui est aujourd'hui en grande partie, disparue. C'était Jacques *dou Busch* qui l'occupait à l'époque dont nous parlons. Pour une cause que nous n'avons pu découvrir, une haine ardente existait entre *dou Busch* et Colin, *bâtard DE CORBION*. Lorsqu'elle atteignit son apogée, le dernier se résolut à supprimer son ennemi avec l'aide de ses frères. Ceux-ci acceptèrent volon-

(1) *Louffart* vient du flamand *LOFWAERD*, *digne, recommandable honorable*.

(2) *Marguerite GOBERT*, « la demisielle de Corbion », fut mariée deux fois. Elle épousa d'abord Gilles de *Waudripont*, chevalier, sire dudit lieu, puis convola avant 1387, avec Roland de *Mortaigne*, dit d'Espière, écuyer (ARCHIVES DE TOURNAI, *greffe de Saint Brice*, chirographe du 20 novembre 1387). Elle eut des enfants des deux lits et sa postérité en ligne féminine existe encore. L'aînesse du premier mariage est représentée par le prince de *Béthune* et les comtes de ce nom, puis viennent les *Le Vaillant de Jollain* (Merlain) et du *Châtelet* (à Auchy), etc.. De la seconde union, sont venus les *du Fresnoy de Thun*, et un comte de Faukenberghe de la *Maison de Bousies*, et les héritiers en partie de ce dernier, les *de Courteville d'Hodicq* dont les *de Maulde de la Buissière* sont issus. — Des lecteurs s'occupant d'histoire locale seront peut-être surpris de trouver un sire de Waudripont (ou Wattripont) prénommé Gilles, à la fin du XIV^e siècle, mais quand ils sauront que BERNIER a confondu les seigneurs de Wattripont, en Esquelmes, avec les sires du village sis non loin de Renaix, leur étonnement cessera.

tiers de le conforter dans son dessein. Informés de la route que devait suivre leur victime, les trois bâtards, Colin, Adrien et Adrien dit Billart, s'embusquèrent derrière une haie sur le chemin dit « la rue des Froides parois » qui, aujourd'hui rectifié, est nommé chemin du Crampon (1). C'était le mardi 9 octobre. Jacques *dou Busch* que ses ennemis savaient être allé à la ville, quittant celle-ci assez tard, revint sans défiance vers Velaines. Il arriva bientôt à l'embuscade d'où ses trois adversaires surgirent et, avant qu'il ait pu crier à l'aide, le renversèrent et le poignardèrent avec une rapidité inouïe.

Ayant agi dans les ténèbres crépusculaires, les assassins pouvaient se croire à l'abri du soupçon ; mais ils comptaient très mal. Deux paysannes, Jehanne *Prévoist* et Jehanne *Bauchant*, témoins invisibles du forfait, coururent, tremblantes de frayeur, en faire rapport aux Magistrats tournaisiens.

Aussitôt l'audition des témoignages, sire Pierre *li Muisis*, souverain prévôt, et deux jurés se rendirent sur les lieux du crime où après les constatations d'usage, ils procédèrent à la levée du corps qui fut ramené en ville. Une sépulture décente fut accordée au malheureux *dou Busch*, en l'église de Saint-Nicolas du Bruille et l'on examina quelle peine méritaient ses meurtriers. Ceux-ci étaient assez difficiles à saisir. Sujets du comte souverain de Hainaut (alors Albert, duc en Bavière), la justice tournaisienne ne put que

(1) Ce chemin, nommé parfois route de Buisencourt du nom d'un hameau de Mourcourt auquel il aboutit, fut aussi dit chemin de *Manaing* à cause d'un fief sis près du Saulchoit qu'il longeait. Le nom de *rue des Froides parois* qu'il portait en 1380, provient de ce qu'il menait à l'hospice des lépreux, Bonne maison des Froides parois aujourd'hui convertie en ferme et située le long de la carrière qui conduit de la Tombe au Crampon, juste en face de l'ancienne auberge si fréquentée jadis par les bourgeois tournaisiens et célèbre par un énorme tilleul qui en ombrageait la cour et qu'a chanté feu Joseph Riste :

Un long toit rouge auprès renferme
Vache à lait et poule qui pond :
C'est un bois et c'est une ferme
Que le vieux tilleul du crampon !

leur interdire l'habitation de la ville et de la banlieue.

La chose pourtant ne devait pas en rester là. Jacques *du Busch* avait des parents et des amis qui résolurent de le venger par droit de talion.

Le trente novembre de ladite année 1380, les Prévôts et Jurés virent arriver dans leur prétoire, Jehan *Gontier* et Jehan *des Prayaus* qui leur déclarèrent au nom de Jehan *de Massin*, dit Melloit, de Gontelet *de Rosières* et de Hanekin *Pollet*, fils de feu Colart, que ces trois conjurés avaient vengé la mort de leur parent Jacques *du Busch*, sur la personne d'Adrien *de Corbion*. Œil pour œil, dent pour dent, telle était la façon dont au moyen-âge, les ennemis se traitaient : c'était la vendetta corse dans toute sa rigueur.

Cette fois le meurtre avait été commis avec des circonstances spéciales. Ce fut en une maison jadis propriété de dame Maigne (Magdeleine) *Barbue*, et séant devant la cuisine de l'abbaye du Saulchoit que périt sur le seuil, en défendant l'entrée, le deuxième bâtard de Corbion. Comme ce lieu était situé sur les limites extrêmes de deux juridictions, des difficultés pouvaient s'élever entre les deux pouvoirs en présence : la Prévôté tournaisienne et le Bailliage royal de Vermandois duquel ressortissait l'abbaye. Voici la conclusion que donnèrent à cet incident, le fameux Juriste auteur de la

« Somme rurale » et les Consaux tournaisiens :

« Et pour chou quil fu question dou lieu où le » dit Adryen fu ochis, assavoir ce sestoit lieu » francq ou que ce fuist en le jurisdiction de le » ville, pour eschieuwer toute matere de plait, le » dit Adryen par l'accort de Jehan *Bouteiller*, » lieutenant dou bailli de Vermandois comme » gardien de l'abbeye et par laccort du Conseil » de la ville fu enterré à l'entrée de luis(1) » de le dite maison où il fu ochis, *droit desoubz » le seuil*. Fait et enregistré par lassens des prévos » et jurés lan mil ccc. IIII^{xx}, le darrain jour de » novembre. »

Et voilà comment *pour esquivier conflit et procès entre l'autorité royale et le pouvoir communal*, Adrien *de Corbion* fut enterré debout sous un seuil (2). Du reste, étant décédé homicide sans rémission, il ne pouvait être inhumé en terre bénite. Quant aux vengeurs, ils furent comme tous les assassins non sujets de la ville, exilés du territoire de celle-ci (3).

LE C^{te} P.-A. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE.

(1) *Luis* pour *l'huis*, la porte.

(2) Il y eut au XVIII^e siècle, un membre de la Maison de Créquy qui voulut être enterré debout dans une colonne de l'église d'une seigneurie qu'il possédait, disant qu'il ne voulait vivant ou mort, être foulé aux pieds par personne.

(3) ARCHIVES DE TOURNAI, VI^e registre de la loi, N^o 136 de l'Inventaire manuscrit, 1364 à 1383 (84 n. st.), folio 224 *recto et verso*

« Antoing ». Les origines du nom.



N excellent moyen de rencontrer l'étymologie d'un nom, le meilleur et le plus sûr quand il s'agit d'origine médiévale, c'est de rechercher comment il s'est écrit dans les différents siècles, en remontant aussi haut que possible à l'aide des chartes et monuments originaux.

Nous y essaierons-nous? Le charme tout au

moins ne manquera pas absolument, je l'espère, à cette excursion au travers des textes.

Deux héraldistes d'âge bien différent nous offriront les premiers une orthographe diverse de celle communément reçue aujourd'hui :

Douet Darcq, (1) d'abord, dans l'« Armo-

(1) Cité par Th. DE RAADT, dans son ouvrage : *les Sceaux armoriés*. On aurait pu apporter encore plusieurs orthographes différentes de celles relevées ici — v.g. Galterus de Antoongt — en dépouillant l'important ouvrage de DEMAY. *Inventaire des Sceaux de la Flandre*. Paris 1853. Imprimerie Nationale. Elles eussent augmenté ce travail de quelques pages d'un intérêt très secondaire, et nous aurons

rial du XIV^e siècle » nous parle du [sire] *Dantoin* ; Gerle (1) ensuite qui décrit curieusement en vers flamands les armes du sire d'*Antoengen*, tué au combat de Staveren (1345). L'un et l'autre prenant pour règle l'orthographe phonétique nous renseignent ainsi du même coup sur la prononciation en usage dans les milieux populaire et aristocratique.

Signalerons-nous aussi en passant un antique pouillé (2) du diocèse de Cambrai, du même siècle, et que cite le Glay? (3) Oui, par conscience scientifique, car nous n'avons rencontré nulle part ailleurs la forme curieuse « *Anthonien* » qu'il relève.

Pour remonter, ouvrons les Cartulaires : ces précieux recueils de contrats que toute abbaye enveloppait d'un soin religieux réussissent peut-être à nous guider, au travers de quelques siècles, vers l'orthographe primitive, vers la racine étymologique du nom.

Plusieurs abbayes de Tournai sont avec les Chanoines ou les Seigneurs d'Antoing en contestations de biens ou en relations d'affaires. C'est Saint-Martin (4) d'abord : dans un acte passé en 1383, le rédacteur écrit déjà franchement : *Antoing* ; au moins en cela il est d'accord avec son confrère de notre Collégiale Notre-Dame (5)

occasion de les signaler ailleurs. — Egalement les *Archives du Chapitre de Notre-Dame d'Antoing* conservées (!) en partie dans le dépôt de la Commune et sur lesquelles je me permets d'attirer ici l'attention des puissances administratives dont relèvent en Belgique les Archives Nationales. Cette riche moisson de documents remontant jusqu'à 1384, fournirait peut-être à M. Devillers, le savant archiviste honoraire de la ville de Mons, la réponse à la question qu'il se posait en 1869 dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* : Qu'est devenue cette « masse de documents signalée dans les inventaires » [de 1787, je crois]. J'ajouterai qu'aucun classement n'en a été fait, aucun inventaire dressé, et que pour des motifs d'intérêt un peu trop personnel elles sont difficilement accessibles.

(1) Egalement cité par DE RAADT ; les vers flamands sont rapportés au vol. de 1869 des *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, comme extraits du *Belgisch Museum* 1841. — Nous aurons plus tard l'occasion de les étudier.

(2) Du latin, *Puletum*, *poleticum*, polyptique ; livre qui contenait le tableau des bénéfices dépendant d'une abbaye et quelquefois aussi le revenu et la population de chaque paroisse.

(3) Dans son *Cameracum Christianum*. Lille, LEFORT, 1849, in-4°.

(4) Cité par le chanoine Vos : *Les paroisses et les curés du diocèse actuel de Tournai*. Bruges : DESCLÈS, 1899-1904, au mot : *Antoing*. T. II. — Consultez aussi : D'HERBOMEZ. *Chartes de l'abbaye de St-Martin*. Bruxelles HAYEZ, 1898, 2 vol. in-4°.

(5) A Antoing ; une partie du cartulaire de cette collégiale repose aux Archives de Mons, M. Léopold DEVILLERS en a reproduit intégralement quelques pièces dans les A. C. A. M. 1869, p. 111. La plupart des autres y sont aussi très suffisamment analysées. Nos citations ont cependant été toutes collationnées sur les mss.

dont les chartes depuis 1300 portent couramment : *Antoing*, et très rarement : *Anthoing*. Telle était pourtant au XIII^e siècle l'écriture courante, et nous la rencontrons à la fois dans le Cartulaire de Notre-Dame et dans celui de Saint-Martin. (1293).

Voici qui est plus curieux : En 1242, une charte de Saint-Martin présente le terme substantif *Antogniacum* (1), alors que déjà en 1225, la collégiale de Notre-Dame donnait habituellement : *Anthoing*.

Allons plus avant : en plein XII^e siècle, le cartulaire de l'abbaye de Saint-Médard, à Tournai, porte : *Antoin* (1160).

Puis c'est le silence, l'obscurité, et nous n'avons plus à signaler que deux rédactions : l'une assez singulière : *Antun* (2), que M. Devillers a noté dans Gislebert de Mons, près du nom de Gilbert d'Antoing, chevalier qui vers la fin du XI^e siècle, prit la croix des premiers parmi les seigneurs hennuyers. L'autre plus ancienne encore car elle date de 870 figure dans l'acte de partage du royaume de Lothaire, petit fils de Charlemagne : *Antonium* (3).

C'est sous ce nom que déjà couronnée d'un monastère de femmes, notre humble colline entre subitement dans l'histoire.

Parmi ces formes différentes, plusieurs appellent l'attention : *Antoing*, *Antogniacum*, *Antun*, *Antonium* ; aussi ne sommes-nous pas le premier qu'ait intrigué le nom d'Antoing. Plus d'un histo-

(1) D'HERBOMEZ, op. cit. I, p. 530 et 537.

(2) GISLEBERT : *Chronica Hannoniæ*, éd. du CHASTELER, p. 175 ; voir aussi dans MIGNÉ. *Patrologie Latine*. T. 180. col. 1432 une lettre du Pape Eugène III confirmant vers 1150, à l'abbaye de Lobbes ses biens dont fait partie : *Ecclesiam de Anton*.

(3) Mircæus, *Opera Dipl.* I, p. 28, éd. *Mircæus et Coppens*, 4 vol. Bruxelles, 1723-1748 ; s'il fallait en croire Longnon. *Atlas historique de la France*. Paris, HACHETTE, 1888, 2^e livraison p. 165, on devrait lire : *Antonium*. Nous n'avons trouvé que là cette lecture. Les *Annales Ordinis Benedictini*. Lucæ, 1739, III, p. 207, les *Annales Bertiniani*, les *Annales Laubienses*, donnent toutes : *Antonium ad Scaldim*, vicus prope Tornacum ; les A. O. B. III, p. 207, dans un extrait du « *de Gestis abbatum Laubiensium* » de FOLCUIN, reproduit en entier dans MIGNÉ (P. L. T. 137, p. 542) donnent : *Anthonium*. — Le même ouvrage, p. 630 dans une « *Recensio monasteriorum et abbatiarum facta in divisione regni Lotharii inter Ludovicum et Carolum reges, anno DCCCLXX* » donne : *Antonium seu Antoinum prope Tornacum*.

Gislebert donne *Antun* et Longnon *Antonium*, mais Eugène III, *Anton*. Peut-être pourrait-on ne voir dans ces deux noms : *Anton*, *Antun*, que deux lectures fautives parce qu'incomplètes d'une abréviation courante dans les anciens mss. *Anton*, *Antun* pour *Anton[ium]*, *Antun[ium]*.

rien s'est efforcé de déchiffrer l'énigme; il est temps d'aborder l'examen des hypothèses qu'ils ont avancées.

* * *

Contemporain des Froissart et des Jean le Bel, c'est pourtant en latin que le franciscain Jacques de Guise écrivit ses « Annales Hannonice ». Sa naïveté leur donne une saveur toute particulière. Il s'y est demandé d'où l'Antonium avait bien pu recevoir son nom et voici la solution qu'il hasarde :

Dans sa campagne contre les Nerviens, César avait confié à son lieutenant Antoine le 1^{er} corps; celui-ci lors du siège de Tornacum reçut pour objectif la porte Servia, qui au sud défendait l'entrée de l'Escaut dans la ville. — Non loin de là se dressait une colline; position éminemment favorable, sur les bords mêmes du fleuve qu'elle



commandait, d'insignifiants travaux la transformeraient rapidement en un camp inaccessible : de là, une surveillance très active des abords de la place assiégée serait facile, et tout essai de ravitaillement empêché tournerait à l'avantage des Romains. Le Légat eut bientôt fait d'y fixer ses légions, et la colline garda désormais le nom du lieutenant bientôt aussi célèbre que son chef (1).

(1) Cf. CHOTIN. *Histoire de Tournai*, I, p. 49, 2 v. Tournai 1840. MASSART. — Le bon franciscain est un peu coutumier des étymologies naïves. Dans son *Cameracum Christianum*. (Introduction p. xix). *Le Glay* relève également l'étymologie suivante du village de Thumaide. Il s'agit du combat de 880 entre les Normands et Louis le Germanique : « C'est sur le territoire de Thumaide en Hainaut qu'eût lieu ce grand carnage, et le bourg en a tiré son nom : tu m'aides » par allusion à l'assistance ou aide de Dieu en cette circonstance, (ix, 222, éd. du marquis DE FORTIA 19 vol. in-8°).

Le bon Jacques de Guise est vraiment fort audacieux, car il est à tout le moins contestable que César ait assiégé Tournai. Dans la Gaule Belgique le conquérant avait à peine rencontré quelques simulacres de villes dont les noms ne sont pas absolument identifiés. La conquête consolidée, les itinéraires nous signaleront plusieurs cités qui subsistent encore aujourd'hui : Cambrai, Tournai, Bavai; mais la table de Peutinger ne cite encore *Turnaco*, que comme un simple relai au croisement d'une voie romaine et de l'Escaut, et il n'est rien moins que prouvé, pensons-nous, que Tournai ne doit pas à un établissement romain beaucoup plus tardif l'origine de sa fortune. Si ce siège, dont nul ne parle, eût lieu, il n'arrêta certainement pas assez longtemps les légions de César pour que les lieux avoisinants gardassent les noms de ses lieutenants. Un pareil événement eût à jamais gravé l'Antonium sur les cartes des Commentaires : il en reste vraiment trop peu de traces.

* * *

Dans la première édition de ses « *Etudes étymologiques* » (1), M^r Chotin a été frappé par le mot : *Antun*.

« Différentes fois, écrit-il, à des époques reculées, mais particulièrement au commencement du V^e siècle des peuples barbares venus du Nord ont signalé leur apparition et leurs ravages dans nos provinces en laissant leur nom ici à la plaine, là aux montagnes où ils avaient campé. Nous trouvons dans notre pays beaucoup de dénominations que les localités ont retenues des invasions des peuples barbares. Or de même que Enghien vient de Alanenghem, (camp des Alains) par contraction Anghem, Anghia, (opi-

« Voilà bien une étymologie digne de J. DE GUISE » ajoute M. LE GLAY. — A propos de S. Maxime dont les reliques étaient en partie conservées à Antoing et qu'il confondait comme la plupart de ses contemporains avec Saint Maxime de Vismes en Artois, il éprouve le besoin de nous donner aussi l'étymologie de cette localité : Dieu ayant dit en songe à son serviteur : « Maxime, consummata est via tua. » Le saint avant de rendre son âme à Dieu construisit en ce lieu un oratoire en l'honneur de la Très Sainte Mère de Dieu et de l'apôtre Saint-André, et imposa au village le nom de Vismes parce que là le Seigneur avait mis un terme à sa route : locoque nomen Vima imposuit, eo quod ibi Dominus viam suam consumpsit. (viii, p. 266).

(2) CHOTIN : *Etudes étymologiques sur les villes et villages du Hainaut*.

La 1^{re} édit. est sans date, mais a dû paraître entre 1850 et 1868.

nion dit-il au mot : Enghien, qui est d'hommes recommandables), de même Anthoing vient de Alanenthem, Anthum, du mot celtique et roman « Thum » qui veut dire : maison, camp. Une chose certaine c'est qu'à une lieue de là on trouve un endroit appelé Barbarensart où la tradition rapporte que ce peuple a autrefois dressé ses tentes. » — Et en note il ajoute : Il peut aussi signifier tout simplement : La colline, de deux mots celtiques : An-tun (1).

Laissons « les hommes recommandables » sur l'autorité desquels s'appuie M^r Chotin, discuter l'étymologie d'Enghien. M^r l'avocat Mathieu, l'érudite Enghiennois, l'a fait dans son Histoire d'Enghien (2). Pas plus que nous pour Antoing, il n'admet pour Enghien l'étymologie celte proposée par Chotin. Fut-elle d'ailleurs établie, nous resterions encore très sceptiques sur la légitimité de la parité qu'insinue l'historien de Tournai. Sans doute nous n'avons pas de la langue celte la profonde connaissance dont semblent faire preuve ses « Etudes étymologiques, » nous l'avouons sans honte, mais les collines seraient-elles si rares dans les pays de langue celte, qu'aux rives de l'Escaut notre éminence ait eu le privilège du nom d'Antun? Et puis d'autres rapprochements, nous le verrons plus loin, sont possibles entre le nom de notre localité hennuyère et celui de plusieurs villes ou villages de France. Quelques uns sont près des collines, c'est vrai, mais d'autres en plaine, et en des lieux certainement inhabités longtemps encore après la disparition des celtes. Et puis, est-il si sûr que la langue celte n'ait pas dans nos régions comme ailleurs désigné les collines et hauteurs du suffixe : dunum? Nous aurions eu ainsi : Antoniodunum, terme qui vu la persistance de l'accent et son influence sur la vie des mots eût donné à notre colline le nom d'Antondun (3).

D'autres objections encore se présentent à l'es-

(1) HOVERLANT : *Histoire de Tournai*. Bruxelles, 1832, t. 100, p. 139 prétend aussi y aller de son étymologie qui le dispute en naïveté à celles de J. de Guise : Antoingt, dit-il, vient de deux mots celtiques : Ant, qui veut dire : proche, et oingt : bois, ce qui est vrai et existe encore aujourd'hui. »

(2) *Enghien*. SPINET, p. 10-12; 35 et 36.

(3) Augustodunum a pu donner Autun, sans qu'on soit pour cela en droit de déduire Antun d'Antoniodunum. La contraction d'Augustus en Au, Aou, [Aoust, mois d'août par exemple] d'où Autun, ne peut en aucune façon se produire dans Antonius.

prit contre toute origine celtique. Je les cite, sans les estimer pourtant irréfutables. « Environ deux cents ans avant l'ère chrétienne, écrit le Glay, les celtes ou Gaulois furent expatriés (*sic*) de la Belgique par une invasion de peuplades germaniques qui prirent la place des vaincus. D'autres tribus les suivirent à intervalles plus ou moins rapprochés; et à l'époque de César les arrivages de Germains continuaient encore (1). »

Ce serait donc plutôt à la langue germanique qu'à la Celte qu'il faudrait demander les racines du nom d'Antoing.

Nous remarquons cependant avec Mgr Namèche (2), que si au rapport de César et de Tacite, les Trévires et les Nerviens se vantaient d'être de race germanique, le langage de ces écrivains prouve qu'ils étaient loin d'avoir acquis eux-mêmes sur ce point une conviction personnelle. Leurs textes de plus sont obscurs; la difficulté de les concilier entre eux et avec les autres éléments de preuves, très grande (3); aussi parmi les savants, des opinions fort opposées se sont-elles fait jour quand s'est agi de déterminer l'origine et la race des peuples qui occupaient le sol de la Belgique actuelle au moment de la conquête romaine. Les uns considèrent ces peuples comme presque exclusivement germaniques, les autres estiment que la population celtique était restée dominante, et que les Germains qui s'y étaient mêlés avaient fini par se fondre avec leurs nouveaux alliés en participant à la civilisation de ces derniers.

Malgré l'invasion étrangère du reste, bien des termes ont pu rester d'un usage oral courant longtemps après la disparition des Celtes ainsi que cela se voit ailleurs (4), et, dans ces conditions,

(1) LE GLAY. *Histoire de Flandre*. — Paris, Imprimeurs réunis, 1843, I, p. 2.

(2) NAMÈCHE : *Cours abrégé d'Hist. Nationale*. Louvain, FONTREYN, 1872, p. 13.

(3) Il ne manque pas d'esprits sérieux pour soutenir que les Belges, non seulement les Flamands mais aussi les Wallons sont beaucoup plus de race germanique que celtique : « Gallorum fortissimi sunt Belgæ » oui, mais ayant une civilisation et un paganisme beaucoup plus germanique que gaulois.

(4) « Tandis que nous voyons par le radical de leur nom que l'immense majorité des Gaulois se serait romanisée jusqu'au point de prendre des noms romains, la désinence (acus) nous apprend que la langue celtique continuait d'être parlée puisque c'est à elle qu'on empruntait le terme générique employé dans la composition de ces noms pour désigner l'habitation humaine » Kurth op. cit. p. 475.

on ne peut être autorisé à envelopper d'un doute toute origine celtique.

* * *

Mais M. Chotin paraît s'être rendu compte du peu de fondement de son hypothèse, car, si j'ai bonne mémoire, elle ne paraît plus dans la seconde édition de ses « *Etudes...* » Cette fois pourtant on y est plus affirmatif: « Antoing: Antonium castrum, le château d'Antonin, élevé en mémoire de cet empereur romain qui domina en Belgique vers 138. Il y a vingt ans, quand on approfondit l'Escaut de Tournai à Antoing on trouva dans le lit de la rivière vis-à-vis d'Antoing, beaucoup de médailles romaines. »

Les décisions historiques de M. Chotin ont eu longtemps la bonne fortune de soracler: Delmée, dans la « *Belgique illustrée* » (1), Cloquet dans son « *Tournai et le Tournaisis* » (2), Bourla dans *Tournai illustré*, (3) et bien d'autres s'inspirent profondément de lui: en maints endroits nous

pouvons lire: Antoing, c'est le château d'Antonin, Antonium castrum.

Examinons donc la valeur de cette troisième hypothèse.

Que l'empereur Antonin ait dominé en Belgique — comme dans tout l'empire romain — vers l'an 138, le fait est certain; qu'il soit resté particu-

lièrement célèbre dans nos régions, on nous l'affirme; sur quelles preuves, je les cherche, craignant que l'érudite tournaisien n'ait basé son affirmation sur un document discuté: l'itinéraire d'Antonin, qui n'est plus aujourd'hui attribué par personne à un prince dont l'histoire reconnaît au contraire assez généralement les goûts sédentaires.

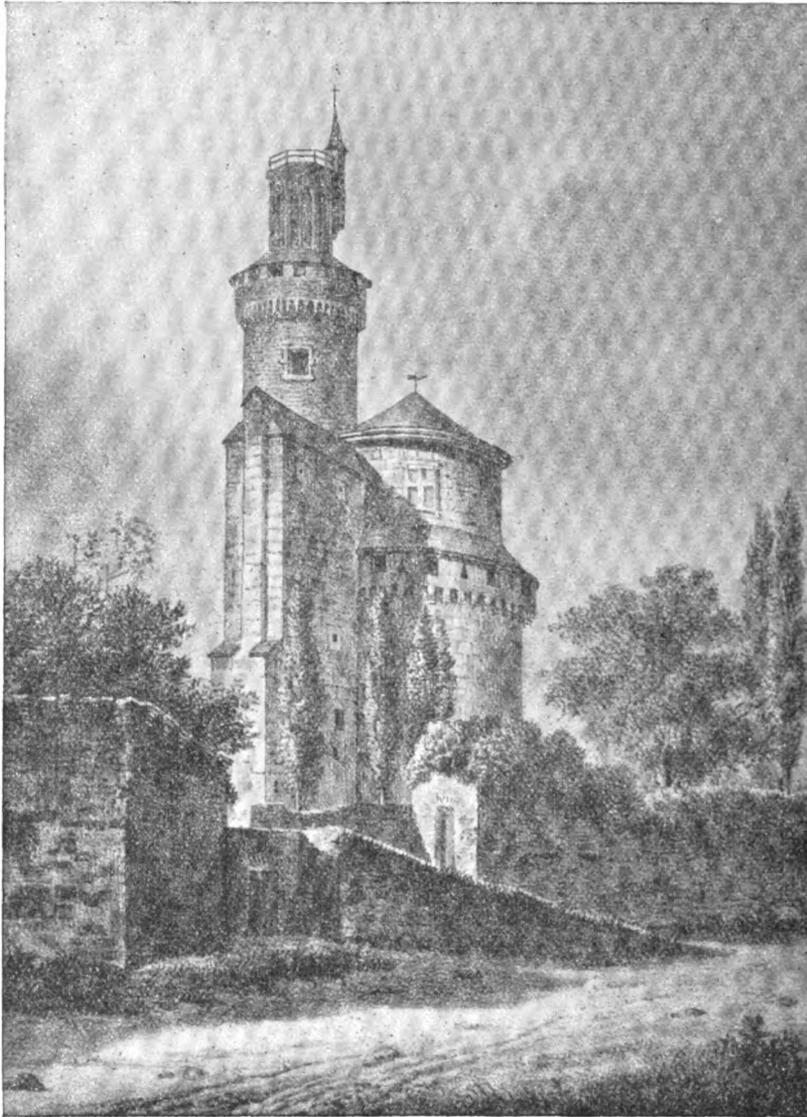
Mais conclure d'une telle majeure « qu'Antoing c'est le château d'Antonin, Antonium castrum » c'est, nous semble-t-il, franchir d'un bond et le plus galamment tout un monde de difficultés.

De quel droit d'abord ajouter

au terme certain et connu « Antonium » l'apposition « Castrum »? et qui me permet de traduire Antonium par Antonin?

« On a trouvé, il y a vingt ans, dans le lit de l'Escaut, presque en face d'Antoing, des monnaies romaines. »

Fort bien, mais à quelles effigies étaient-elles



(1) *Belgique illustrée*, 3 v. in-4°, Bruxelles, Bruylant, s. d. 2 éd. t. II, p. 424.

(2) *Tournai et Tournaisis*, in-16, Tournai, Desclée s. d.

(3) *Tournai illustré*, in-16, Tournai, Vasseur-Delmée s. d.

frappées? Dans son article de la Belgique illustrée, M. Delmée répond, en s'appuyant sur Chotin : beaucoup à celle d'Antonin. » Or Chotin n'a rien écrit d'aussi affirmatif. Mais quand c'eût été là des « *Antoniani auræi* » aurions-nous de quoi conclure comme le fait l'historien du Tournaisis?

Certainement l'influence romaine sur l'origine du nom d'Antoing est des plus probables; dans l'absence de tout document positif, l'histoire seule des premiers siècles de l'ère chrétienne, nous l'allons voir tout de suite, l'insinue suffisamment, mais de preuve apodictique on n'en possède point, et faire à Antoing l'honneur de perpétuer dans notre région le souvenir d'Antonin, ce n'est pas encore de l'histoire.

*
* *

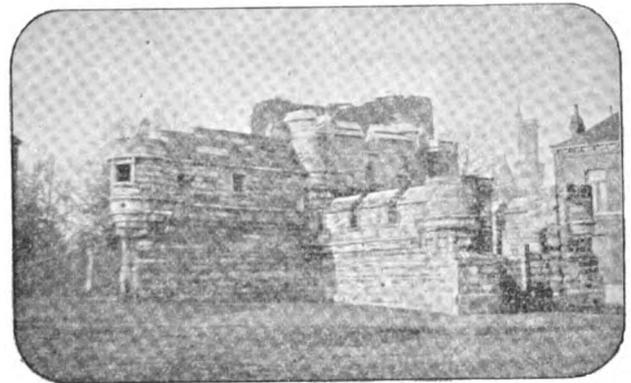
Au II^e siècle de notre ère (1), les silencieuses profondeurs de la forêt Charbonnière couvrent encore pour longtemps, les Flandres, le Hainaut, le Brabant. De vastes centres d'habitation, grandes « *villœ*, » domaines souvent inexploités s'en partagent les vastes étendues. Ils s'échelonnent le long des voies romaines qui découpent le pays ou sur les rives inconstantes de l'Escaut, route plus fréquentée peut-être.

Or, à quelques milles au sud de Tornacum, à l'orée des grands bois, sur les bords même du fleuve qu'il commande admirablement, se dresse un vaste promontoire. Autour de lui, les eaux pleinement libres de l'Escaut couvrent toute la vallée, la majeure partie de l'année. Situation merveilleuse pour une station commerciale, et certainement là dût se trouver très tôt une de ces villas. — Des tombes gallo-romaines en attestent la présence au IV^e siècle, et peut-être les monnaies romaines découvertes permettraient-elles de remonter plus haut encore, au II^e siècle par exemple.

A l'arrivée chez les Nerviens des armées romai-

nes, — quelle qu'en soit l'époque précise, assez incertaine, croyons-nous — le territoire avoisinant la petite ville reçut très vite et plus profondément que les provinces éloignées vers le nord, l'empreinte de la civilisation méridionale. Tout porte donc à croire qu'un propriétaire romain, un colon, vieux soldat peut-être, dût occuper bien vite une position aussi importante que l'Antonium, s'y élever une ferme et s'y tailler une exploitation.

Dans ces domaines, la coutume païenne, dit M. Imbart de la Tour, est que les propriétaires élèvent des sanctuaires dédiés à des divinités locales ou domestiques; aussi, écrit M. Paul Allard, « dans le peu qui reste des forêts primitives



ou sur les collines qui dominent le cours des fleuves, nombreux sont les petits temples, *fana*, dont on retrouve les restes avec le logement du prêtre attenant à la *Cella* rustique; les monnaies que l'on y recueille attestent leur destruction tardive. »

Or au I^{er}, au II^e et même encore au III^e siècle, la religion romaine, celle qu'importent partout et très politiquement légions et colons, c'est le culte de l'impériale divinité qui trône à Rome (1). Faut-il croire que dans le *Fanum* qu'il dressa au centre de sa villa, le Romain rendit ses hommages à la statue d'Antonin, et que, comme près de là Famart prit nom du « *Fanum Martis*, » l'Antonium reçut le sien « d'un temple élevé en l'honneur de l'Empereur Antonin, « *Fanum Antonii*. » C'est possible, mais nous ne sortons pas du domaine de la conjecture.

Mais assurément ce domaine a dès lors un

(1) D'après DUVIVIER: *Recherches sur le Hainaut ancien*. LE GLAY: *l. c.* — SCHAYES: *la Belgique avant et pendant la domination romaine*. Bruxelles 1859, 3 vol.; WARICHEZ: *les Origines de l'Eglise de Tournai*. Louvain PEETERS 1902; IMBART DE LA TOUR. *Les Paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle*: Paris, PICARD 1900: Du même auteur: *Les Colonies agricoles à l'époque carolingienne* dans MÉLANGES PAUL FABRE, p. 146-71. Paris, PICARD 1902; PAUL ALLARD: *Dix leçons sur les Martyrs*. (1^{re} Leçon). Paris, LECOFFRE 1905.

(1) Voyez l'ouvrage classique de BEURLIER: *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*. Paris 1890.

nom; quel est-il? Une dernière explication nous reste à présenter à laquelle se sont ralliés d'illustres savants. Peut-être jettera-t-elle plus de jour sur le problème qui nous occupe.

« Le trait original dans l'organisation de la propriété foncière à Rome, écrit Bloch (2), était la conception du « *fundus* », du domaine... Les Romains avaient transporté le *fundus* en Gaule... Ce qui le caractérise, c'est son indestructible unité. *Il a un nom* qui peut être emprunté à une particularité géographique ou autre, mais qui le plus souvent, *presque toujours est dérivé du nom du propriétaire, non pas du propriétaire actuel, mais d'un propriétaire primitif, apparemment celui-là qui possédait la terre quand celle-ci avait été pour la première fois inscrite au cadastre...*

Le domaine a beau changer de propriétaire, passer de main en main, le nom ne change pas. De même il a beau être morcelé par vente ou par héritage, il reste *un*. Les copropriétaires n'en possèdent que des parts, et enfin plusieurs domaines contigus ont beau être rejoints de manière à n'en former qu'un seul appartenant au même maître, ils n'en conservent pas moins leur individualité et leur nom... Ils forment une « masse » et la masse peut prendre un nom unique et constituer une unité nouvelle, mais les unités anciennes subsistent. La raison de ce système, c'est sans doute qu'il fournissait une base inébranlable aux opérations cadastrales. »

Lorsque les Gaulois prirent des noms latins ou latinisèrent leurs noms celtiques, ils appliquèrent à leurs propriétés ces noms transformés en adjectifs, le mot « *fundus* » étant exprimé ou sous-entendu. Le suffixe le plus ordinaire était *anus* et fréquemment *acus* (1). Exemples : Antonius, Antonianus, Antoniacus, Antogniacum.

(1) Dans son ouvrage intitulé « *Recherches sur les origines de la propriété foncière et les noms de lieux habités*. — Paris-Thorin 1890. M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE a consacré à notre sujet de savantes dissertations : voyez par exemple p. 350, la note; aux pages 134 et seqq. surtout 139-40 où il s'agit précisément du gentilece « Antonius, » sa discussion sur le suffixe *acus* supplantant *anus*. M. LONGNON l'avait précédé dans des cours d'un grand intérêt professés en 1882 à l'École des Hautes Études, et dont il a depuis donné la substance dans sa « *Géographie de la France au VI^e siècle* »; récemment M. Bloch, dans le premier volume de l'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. Lavissee, a condensé en quelques pages où nous puisons largement les résultats obtenus par les recherches de ses studieux prédécesseurs

(2) *Acus* est une désinence certainement celtique. Il n'est plus

Ces noms ont survécu. Ce sont aujourd'hui encore en très grande majorité ceux de nos villages. Il faudrait de longues pages pour les énumérer tous. Mais on peut se contenter d'en citer quelques uns. De Julius viennent avec les altérations phonétiques, Juilly, Juillé, Juillan, etc; de Sabinius, Savignac, Savigny, Sévigné, Souvigny; de Quintus, Quinsac, Quincy, Cuincy, Cuinchy; d'Antonius, Antony, Antogny, Antoinné, (Maine et Loire), Antoingt (Cantal) Anthien (Nièvre) etc...

Conclusion.

Sans « se perdre dans la nuit des temps, » l'origine d'Antoing paraît donc remonter à une antiquité fort reculée.

Tombes gallo-romaines au sommet de la colline, ou médailles romaines à ses pieds aujourd'hui baignés par le nouveau lit du fleuve, d'indiscutables vestiges établissent que dès le IV^e siècle, peut-être même le second, l'Antonium est habité. Sa situation d'ailleurs attire invinciblement l'attention.

A quelques miles de Tornacum, sur la lisière des grands bois qui descendent doucement les rives de l'Escaut, ce promontoire étrangle la vallée et commande ainsi puissamment une des routes certainement les plus fréquentées



aujourd'hui permis d'en douter. Simplement adjectivée elle correspond au suffixe latin *anus* qui, chose remarquable, apparaît aussi fréquemment dans les noms des *fundi* en Italie que *acus* dans les noms des *fundi* gaulois. — Parmi les noms anciens qui en sont affectés, les uns ont pour radical un nom propre romain, ou latinisé, c'est l'immense majorité, — les autres un terme celtique (Voyez Kurth op. cit. Cf. p. 474 et seqq). M. d'Arbois de Jubainville a traité à fond toute cette question op. cit. p. 134 et sq. et à propos des noms dérivés d'Antonius p. 139 et 140. — Et surtout page 350 dans une note importante et pleine d'intérêt.

du nord de la Belgique à quelque époque qu'on se reporte (1). Si le celte ou le Barbare n'a pas su d'instinct en pressentir l'importance commerciale et militaire, on peut affirmer que le colon romain s'y est dès son arrivée dans nos parages taillé un riche domaine.

La consonance latine du nom paraît confirmer cette thèse. De toutes les explications plus ou moins fantaisistes risquées par les étymologistes sur l'origine du nom même d'Antoing, une seule satisfait à peu près l'esprit, qui en trouve la raison dans le nom même du propriétaire de la colline à l'époque de l'établissement par les Romains du cadastre et de l'impôt foncier.

A cette opinion, qui est d'hommes recommandables, dirait M^r Chotin, nous nous rallions, estimant en même temps qu'elle permet de fixer au second siècle de l'ère chrétienne l'époque où sous la direction d'un intelligent colon l'Antonium fut mis en valeur et acquit quelque importance.

« Si l'on se place au VI^e siècle, écrit M^r Stouff (2), on peut affirmer qu'un nom romain est la marque certaine d'une origine romaine (3). A partir du VII^e siècle les barbares portent quelque-

(1) Ajoutez qu'en cet endroit sont d'importantes chutes d'eau, dont l'exploitation — moulins et péages — constituera plus tard tout un fief de grande valeur, noyau de la future Baronnie d'Antoing.

(2) STOUFF : *Etude sur le principe de la personnalité des lois*. Paris, LAROSE 1894.

(3) « Les Gallo-Romains ont plutôt et de plus en plus la tendance à prendre des noms propres germaniques. » — Kurth. *La Frontière linguistique* p. 404-5 dans les « Mémoires couronnés de l'Académie royale de Bruxelles. Lettres, in-8^o, tome 48, Bruxelles 1895. Voyez aussi ma note 4, page 160.

Le savant professeur de l'Université de Liège fait justement ressortir (p. 322) la quantité de noms de lieux à racines germaniques qui environnent Tournai; « Leur homophonie, dit-il, évoque nécessairement, l'idée d'une origine commune, et dans ce cas l'hypothèse d'une colonisation germanique en masse à l'époque de la conquête du pays par les Francs s'offre comme des plus séduisantes. » Donc avant les invasions, rares étaient dans ces parages les groupes d'habitations, embryons pour la plupart des futures localités. Cependant dans la collection de noms « à racines germaniques probables » que présente M. Kurth, nous en relevons deux, Antoing, et Marcoing, qui sont certainement d'origine romaine, et ne dérivent selon nous que des noms Antonius et Marcus. — Ajoutons que l'incertitude de la pensée du docte professeur sur ce point apparaît d'ailleurs dans une note où discrètement il remarque que parmi les noms dont la commune assonance l'a frappée, ceux dont l'origine est connue sont issus en général de racines romanes (p. 470-71).

fois des noms romains, mais le fait est rare, d'où il faut conclure que le nom romain est une forte présomption pour la nationalité romaine. »

Ce que le savant juriste dit des personnes, peut, nous semble-t-il, s'appliquer également aux lieux qui tirent de personnalités leur nom même. Et au IV^e siècle l'Antonium a déjà un nom qui, nous ne craignons pas de l'affirmer, est celui même que la suite des temps lui gardera. Dès la fin de ce siècle en effet les éléments celtes et romains vont disparaître de plus en plus submergés par la marée montante des invasions barbares; de nombreuses localités se fonderont alors dont les noms sont tous caractérisés par des racines germaniques; les autres garderont leurs noms latins comme signe de leur antiquité : les civilisations nouvelles ne ressentaient pas alors ce besoin de modifier les appellations des « fundi » qui travailla nos édilités « patriotes » au temps de la grande tourmente, où nos contemporains en mal de « débaptiser » leurs rues; l'administration d'ailleurs très rudimentaire des nouveaux apports sociaux trouvait plus simple « d'entrer dans le lit romain, sans même en changer les draps » comptant ainsi s'assimiler plus vite le peuple conquis.

Plus tard, au VIII^e siècle, de nouveau dans quelques localités la consonance latine apparaît. Rare d'ailleurs, elle s'applique à des lieux qui ne présentent pas comme Antoing d'antiques vestiges d'habitation; la nationalité ou la religion de leur fondateur, moines ou prêtres pour la plupart suffit du reste à expliquer l'anomalie.

Il resterait maintenant à poursuivre ces recherches, à dégager davantage encore des obscurités qui nous les dissimulent les « Antiquités antoniennes », à projeter de la lumière sur l'entrée par les documents de l'Antonium dans l'histoire : ce serait le sujet d'études intéressantes; nous osons espérer que la Revue nous les donnera quelque jour.

P. DELATTRE, S. J.

Chronique.

La vieille cloche de l'église de Vaulx. Acquisitions du Musée communal. — L'église paroissiale de Vaulx possédait une très ancienne cloche qui vient d'être descendue pour être remplacée par deux nouvelles. Cette vieille cloche, du poids de 130 kil., avait pour dimensions : Hauteur 0,31. Diamètre 0,575. Bord 0,043.

Les anses de la couronne sont ornées d'un cordonnet à deux brins tressés. Le corps de la cloche porte comme ornements une croix qui a toute la hauteur de la cloche et qui est faite non point au moyen d'une empreinte spéciale mais plutôt constituée de cordons juxtaposés en traits parallèles horizontaux. Cette croix repose sur un socle triangulaire composé des mêmes cordons. Dans un cadre de 0,08 × 0,05 se trouve une Vierge assise à l'enfant sous un dais gothique. Au-dessus de ce cadre, une croix grecque sur socle constituée de quatre triangles isocèles se joignant par la pointe.

L'inscription, en caractères gothiques, est malheureusement très brève : *lan m cccc xl ffff*. De part et d'autre de *m*, après le quatrième *c*, après *l*, après le quatrième *f*, se retrouve un signe du même format que la lettre et constitué d'une croix grecque placée sur une fleurette stylisée. Ce dessin, qu'on peut supposer propre au fondeur, permettra peut-être aux campanographes de nous fournir quelques renseignements sur cette cloche qui est incontestablement l'une des plus anciennes du pays. La *Bancloque* et le *Timbre* du beffroi de Tournai sont de 1392.

Le musée communal a fait l'acquisition de la cloche de Vaulx. Il s'est ainsi enrichi d'un objet d'art de haut mérite archéologique.

En même temps que cette vieille cloche, le musée a reçu une pierre provenant de l'abbaye Saint-Martin et portant les armes de l'abbé du Quesne avec sa devise *Etiam mori lucrum*. Une pierre identique orne la porte de l'ancienne brasserie de Saint-Martin sur la place communale de Saint-Maur, brasserie dont les locaux constituent aujourd'hui la ferme de M. Dominique Couplet.

F. D.

Le carillon du beffroi. — Monsieur Ernest Matthieu a retrouvé et publié le texte du marché passé entre les Prévôts et Jurés de Tournai et le fondeur malinois Jacques Waghevens pour la livraison de dix-sept cloches à fournir au beffroi de Tournai en 1544. Il reste actuellement au carillon de Tournai trois cloches *signées* de Jacques Waghevens : ce sont *Salvator*, *Jacop* et *Maria*. La découverte de M. Matthieu permet de conclure que ces trois cloches sont de celles dont il est fait mention dans le contrat précité, et elle réduit à néant la supposition qu'on avait émise que *Salvator* provenait de la cathédrale. *Salvator*, *Jacop* et *Maria* portent la date de 1544, qui est celle du contrat. D'ailleurs le *Salvator* du beffroi est une cloche de 600 kil., tandis que le *Salvator* de la cathédrale figurait parmi les plus grosses à une époque où les Cheonq-Clotiers logeaient des cloches de 17.500, 15.000, 9.500 et 7.000 livres, sans compter quatre autres moins lourdes, quatorze cloches du carillon et quinze cloches de la paroisse de Notre-Dame. La confusion n'est donc plus possible.

F. D.

Chronique des livres.

Léo Verriest. — *La preuve du servage dans le droit coutumier de Tournai*, plaq. in-8° de 24 pages.

Notre collaborateur, M. Léo Verriest, vient de publier dans le tome LXXIV des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique* avec quelques pages d'une substantielle introduction, une douzaine d'actes des XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles du plus haut intérêt pour le point particulier dont il s'est occupé, la preuve du servage.

Ces documents inédits lui ont permis de prouver qu'une charte de servitude ne constituait point une preuve suffisante de servage. D'après le droit coutumier de Tournai,

seul le témoignage d'un certain nombre de personnes de la famille du serf faisait preuve et preuve complète. Encore fallait-il que ce témoignage fût fait par *gens de l'orine*, c'est-à-dire par des personnes ayant avec le serf une ascendance commune et non une parenté par alliance.

La preuve du servage avait au moyen âge une certaine importance parce que le serf était frappé de plusieurs incapacités juridiques, entre autres celle de ne pouvoir disposer de ses biens ou par testament ou par donation, en faveur de ses propres descendants. Le seigneur prélevait tout ou partie, suivant le cas, des biens meubles et immeubles dépendant de la succession du serf.

A. H.

E. J. Soil de Moriamé. — *Les milices citoyennes de Tournai 1830 à 1832. Etude précédée d'une notice sur ces mêmes corps de 1803 à 1829.* Tournai, Casterman 1906, un vol. in-8° de 242 pages, fig.

Il est inutile que nous nous étendions longuement sur le nouvel ouvrage qu'a écrit un autre de nos collaborateurs, M. E. J. Soil-de Moriamé. Ces pages neuves consacrées à l'histoire de nos milices communales, ont d'abord vu le jour dans la *Revue Tournaisienne*. Nos lecteurs en ont apprécié tout le parfum du terroir qu'elles dégagent, ainsi que la documentation précise et riche et l'abondante illustration. Cela nous dispense d'en dire davantage.

Une remarque cependant : nous attendons de Monsieur E. J. Soil-de Moriamé l'histoire de nos quatre serments, archers, arbalétriers, joueurs de glaive et canonniers, si intéressants par le rôle prépondérant qu'ils jouèrent dans la vie guerrière de notre cité et si dignes, par ce fait même, de tenter la plume de l'auteur des *Milices citoyennes de Tournai*.

A. H.

L'Industrie Tournaisienne. Revue de l'Exposition industrielle et artistique du travail des métaux — 9-30 septemb. 1906. — Tournai, Vasseur - Delmée, 1906, pet. in-8° allongé de III — 48 p. avec 4 planches hors texte (1).

La librairie Vasseur-Delmée a eu une bonne idée. Elle vient de réunir en un volume sous le titre que nous donnons plus haut, les différents articles qu'a consacrés le journal « *L'Economie* » à l'Exposition industrielle et artistique

du travail des métaux, Il est aujourd'hui banal de dire que cette exposition fut en septembre dernier, la grande attraction de notre kermesse annuelle. Nombreux sont les Tournaisiens et les étrangers qui l'ont visitée, aussi

(1) Nous en donnons ici un spécimen, grâce à l'obligeance de M. Auguste Vasseur qui a consenti à nous prêter le cliché du *Diplôme*.

nombreux sont ceux qui en sont sortis enchantés autant qu'étonnés. On croyait l'industrie morte à Tournai et on assistait à une sorte de résurrection inattendue.

La genèse de l'exposition, son organisation et son inauguration, on ne manque point de nous les exposer; puis l'auteur nous mène à travers les différents stands et nous en décrit les beautés ou les particularités. Nous ne le suivrons point dans cette promenade, intéressante sans aucun doute, mais qu'ont faite tous nos lecteurs.

Il importe cependant d'attirer l'attention sur les douze pages de CONCLUSION qu'a publiés à la fin de cette brochure le Directeur de « *L'Economie* », M. Hippolyte Delcourt; elles ont trait aux moyens de rendre plus grand encore, définitif peut-être, le mouvement de rénovation qui se manifeste actuellement dans l'activité économique de notre ville.

Comment arriver à cet heureux résultat? M. H. Delcourt préconise pour nos ouvriers une éducation professionnelle plus scientifique, demande la généralisation des cours de travail manuel dans les Ecoles primaires communales, la création d'une école primaire supérieure, recommande à nos jeunes ouvriers la fréquentation de l'Ecole industrielle et de l'Académie des Beaux-Arts et l'institution à Tournai de cours pour patrons et ouvriers, ce que les Allemands dénomment d'une façon si suggestive de « *meisterkürse*. »

Et alors conclut-il, « Tournai pourrait fournir à son industrie un personnel d'élite ayant l'esprit d'initiative, le goût du métier et les connaissances techniques indispensables. Cela suffirait pour lui permettre de lutter victorieusement contre la concurrence, et comme conséquence de se développer largement, au point de reconquérir la renommée et la prospérité des anciens jours »

L'auteur de cette très intéressante

CONCLUSION a écarté *a priori* comme moyen propre à favoriser le développement économique de Tournai « la protection qui a été la règle autrefois. » Il a eu mille fois raison; elle n'a mené à rien durant les xvii^e et xviii^e siècles, où elle a sévi avec vigueur; nous le prouverons prochainement dans une série d'articles que nous consacrerons ici même aux *Origines de la situation économique actuelle de Tournai*.

A. H.



Diplôme offert aux exposants.

Un concours d'histoire wallonne. — Le *Cercle Verviétois, de Bruxelles*, s'inspirant des vœux émis au Congrès wallon de 1905, met au concours les sujets suivants.

A. Histoire populaire des Libertés liégeoises, depuis les privilèges de Charlemagne jusqu'à la Paix de Fexhe, qui consacra le principe de la souveraineté nationale (18 Juin 1316).

B. La Lutte des Etats de Liège contre la Maison de Bourgogne, depuis Jean de Bavière (1390) jusqu'au Traité de renonciation de Maximilien d'Autriche (10 Avril 1483).

Chaque ouvrage devra avoir, au minimum 150 pages, au maximum 250 pages d'impression *in-octavo*. Les auteurs s'efforceront de mettre leur travail à portée des classes populaires et d'en rendre la lecture attrayante pour la jeunesse. C'est une œuvre de vulgarisation historique et de glorification wallonne qu'on attend d'eux.

Le prix unique, pour chaque ouvrage, consistera en une **médaille d'or**.

Une somme en espèces sera, en outre, affecté à ce prix dans chaque catégorie.

Les œuvres primées seront publiées par le Bulletin du *Cercle Verviétois*. Elles seront ensuite tirées en brochures à **cinq cents exemplaires**, dont **cent** seront remis à l'auteur, gratuitement. Elles resteront, quant à une réédition éventuelle, la propriété exclusive de l'auteur.

Celles des œuvres non primées qui seraient jugées dignes de l'impression seront tirées à **deux cents exemplaires**, après avoir été publiées dans le Bulletin du *Cercle Verviétois*. **Cinquante exemplaires** seront remis gratuitement à l'auteur.

Le Concours sera clôturé le 31 Octobre 1907. Les manuscrits, portant en tête une devise distinctive, devront être adressés, **avant le 1^{er} novembre 1907**, au Comité du *Cercle Verviétois* de Bruxelles, 1, Boulevard Anspach.

Le jury d'examen, dont les décisions devront être rendues publiques, au plus tard le 31 Décembre 1907, sera composé de personnalités éminentes wallonnes.

C'est un bon mouvement auquel doit applaudir tout vrai Wallon. L'histoire de notre pays ne se résume point seulement dans les destinées du comté de Flandre et du duché de Brabant.

Depuis trop longtemps on feint de croire que nous autres Wallons n'avons nulles annales glo-

rieuses, nulles pages dignes d'être lues. La Flandre, Gand, Anvers, Bruges, Bruxelles, Louvain, voilà l'étroit domaine où l'on confine presque en totalité l'histoire de notre pays. Le grand Cortège de 1905, cet audacieux défi effronté jeté à l'âme wallonne, n'a-t-il pas extériorisé ce mensonger concept historique, quand dans les rues de Bruxelles, en une évocation troublante des siècles morts, il ne fit que rappeler les fastes de Gand, de Bruxelles et d'Anvers. Le comté de Hainaut, la principauté de Liège, le Tournaisis, le comté de Namur, tout cela a-t-il jamais existé?

Eh bien non! Ce parti pris a assez duré. Il faut élever la voix et prouver que nous aussi nous avons une Histoire; il nous faut montrer que nos belles annales valent celles de Flandre; que la Wallonie a eu ses journées de pure gloire et que le courage ne fut point l'apanage d'une seule des races qui se partagent aujourd'hui notre sol.

Il faut exalter l'âme wallonne dans toutes ses belles et grandes manifestations; il nous la faut montrer telle qu'elle est, bonne et compatissante, fière et énergique comme accessible à toutes les vivifiantes émotions de l'art. Et alors, en dépit des dénigrement systématiques, on finira par comprendre qu'il y a dans notre pays d'autre histoire que celle du comté de Flandre et d'autre art que l'art dit Flamand.

Le *Cercle Verviétois* montre la voie à suivre pour atteindre facilement ce double but. Qu'on la suive!

Adolphe Hocquet.

Accusés de réception :

Léo Verriest : La Devise des chartes-parties des archives communales de Tournai.

Auguste Bocquillet : L'Affaire de Mortagne.

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. T. X.

Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

Chronique d'Art.

LA FERRONNERIE D'ART, conférence donnée à la *Salle des Concerts* par Monsieur **PIERRE LACOSTE**, ingénieur.

L'attraction principale de la fête communale de cette année a été l'exposition des industries métallurgiques installée à la Halle aux Draps. Ce serait sortir du cadre de la *Revue Tournaisienne* que d'insérer dans ses colonnes un compte-rendu des cérémonies et une description des machines et des ouvrages exposés. Mais nous pensons devoir faire une mention spéciale de la conférence sur la *Ferronnerie d'Art* donnée par M. Pierre Lacoste sous le patronage du comité organisateur.

Ce comité, nous assure-t-on, avait projeté de faire donner, au cours de l'exposition, des conférences sur les diverses industries représentées; mais il se fit que, l'un après l'autre, les orateurs sur qui l'on avait compté se dérochèrent et que la série des conférences se réduisit à une seule, celle de M. Lacoste; et cela nous semble très regrettable, surtout si les conférences qu'on ne donna pas devaient présenter l'intérêt de celle qui fut donnée et être dites avec le talent aimable du seul orateur qui se fit entendre.

L'industrie du fer forgé ne peut prospérer que si les ferronniers se montrent capables de produire des œuvres réellement artistiques. La création d'œuvres d'art appelle la commande. Mais, par un juste retour, la commande doit exciter l'ingéniosité de l'artiste et récompenser l'habileté de l'ouvrier.

Il est donc nécessaire de favoriser à la fois l'éducation professionnelle et artistique du forgeron et d'encourager les praticiens par l'achat de leurs productions. On atteindra ce second point d'une part en faisant l'éducation du goût du public, en organisant des expositions où l'on pourra voir les œuvres sorties des ateliers des forgerons, en amenant les autorités à faire appel aux artistes et aux ouvriers du fer pour la décoration des édifices. Le public sait qu'on peut mettre une note d'art dans tout, et il aura vite appris à apprécier toute la différence qu'il y a entre un grossier barreau de fer et une artistique œuvre de ferronnerie; il apprendra vite la différence qu'il y a entre le *beau* et le *difficile*, entre l'*art* et la *virtuosité*.

Et quant à l'éducation de l'ouvrier ferronnier, il y a deux sortes d'écoles dans lesquelles elle se fait. L'école professionnelle d'abord, où le forgeron apprend à connaître son métier et où le dessinateur du fer apprend à se rendre compte des difficultés de la forge. C'est ce rôle que remplissent les Ecoles Industrielles. Mais il n'est pas moins indispensable que le forgeron soit dessinateur, non point pour faire de beaux tracés — sa main habituée au

lourd marteau manie mal le crayon — mais pour éduquer son œil. Le dessin est à la base de tous les arts, et les plus habiles dessinateurs deviennent les compositeurs les plus féconds. « Presque aucun des arts de luxe, disait Diderot, » qui puisse atteindre à quelque degré de perfection sans » écoles publiques de dessin. Il n'en faut pas une, il en » faut un grand nombre. Une nation où l'on apprendrait » à dessiner comme on apprend à écrire l'emporterait » bientôt sur les autres dans tous les arts du goût ». Il est donc indispensable que le futur forgeron suive un cours d'ornement, qu'il s'intéresse aux ouvrages du fer et connaisse les œuvres des maîtres d'autrefois; il ne faut point pour cela en faire un archéologue; qu'il le soit le moins possible afin d'être plus personnel et partant plus artiste! Qu'on ne lui enseigne pas la copie servile d'ornements d'époques anciennes, mais qu'on lui apprenne à s'en inspirer pour l'ingéniosité de la conception et le fini de l'exécution. Qu'on lui apprenne à avoir de la clarté et à éviter la banalité. Tant de travaux sollicitent son intervention! Qu'on le mette à même de produire d'une façon artistique ces nombreux ouvrages en fer forgé qui ont leur place marquée dans la construction et le mobilier: pentures, heurtoirs ou marteaux de porte, poignées, chenêts, lanternes, verrous, loquets, ferrures de meubles, panneaux de portes extérieures, balcons, grilles, balustrades de ponts, rampes d'escaliers, cages d'ascenseurs, marquises, crétages et épis de toitures...

Le sujet traité par M. Lacoste était: le fer, son histoire, sa nature, ses propriétés; qualités à rechercher et défauts à éviter en ferronnerie. (*)

Les ouvrages du fer, dit Henry Havard, ont toujours quelque chose de grand, de mâle, de noble qui les distingue et qui marque mieux que toute autre production le triomphe de l'homme sur la matière. Mais de combien cependant cet intérêt ne s'accroît-il pas quand on peut se rendre compte de la difficulté vaincue, des qualités d'une composition obéissant aux exigences de la matière employée tout en tirant parti de ses propriétés et de ses ressources.

Les Egyptiens, les Chaldéo-Assyriens, les Grecs ne nous ont point laissé d'œuvres de ferronnerie, non plus du reste que les Romains qui eurent toujours pour le bronze une prédilection encore manifeste dans l'art italien de la belle époque. Les difficultés d'extraction et de forge du fer expliquent la préférence donnée par ces peuples aux autres métaux. Il a fallu la quantité prodigieuse de fer répandue dans le sol de la Gaule et le génie de nos ancêtres pour faire naître et fleurir la ferronnerie d'art.

(*) L'orateur nous paraît avoir surtout puisé ses renseignements à des sources exclusivement françaises.

Son histoire ne commence guère en France avant le XII^e siècle. Antérieurement le fer n'avait séduit que le constructeur par ses qualités de résistance, de dureté et de rigidité; l'art du moyen-âge, sorti des cloîtres avec des idées toutes nouvelles, le fait entrer pour une large part dans la décoration mobilière. La serrurerie fut singulièrement favorisée à ses débuts par deux causes : d'abord l'inhabileté des *écrivains* qui ne peuvent terminer un ouvrage — huche, armoire, *ferme* ou coffre, porte — sans faire appel au *fèvre* pour réunir leurs madriers ou consolider leurs bâtis; ensuite le peu de sécurité dont on jouissait à cette époque et qui conduisit l'architecture militaire à demander au fer des engins formidables de destruction et de défense; enfin, la décoration mobilière des églises fit naître de nombreux objets en fer forgé. (*)

Avec la Renaissance, les traditions grecques, latines et italiennes rendent un élan à l'art du bronze. Cependant Fontainebleau, Anet, Madrid, Ecouen, Saint-Germain sont remplis de petits chefs-d'œuvre de ferronnerie : serrures, rampes, marteaux de porte, grilles intérieures, verrous, commandés par François I^{er}, Henri II et Louis XIII. (**)

Le XVII^e siècle inaugure les grandes grilles extérieures à Saint-Cloud, à Versailles, à Chantilly, à Soeaux, à Meudon; certains travaux, dessinés par des maîtres comme Mansart et Marot, relèvent presque de l'orfèvrerie, telle la grille du château de Maisons qui ferme actuellement la galerie d'Apollon au Louvre. (***)

A la pompe majestueuse du grand siècle succèdent les élégants caprices du XVIII^e dont les courbes semblent inventées pour le travail du fer. La place Stanislas à Nancy est le plus beau monument laissé par Jean Lamour, le maître ferronnier de cette époque. (****)

(*) A Tournai notamment, les archéologues rappellent les chandeliers de fer des églises et de la Halle des Consaux, les coffres des Archives de la ville (dont deux spécimens subsistent), des clefs (collection de M. le baron d'Espierres).

(**) Le pays de Tournai conserve de cette époque diverses œuvres remarquables dues aux artisans locaux : le candélabre des Deux-Acren, celui de Lessines, la couronne de lumière de Saint-Piat, le phare de l'église de Ghoy, les deux luminaires à pied de Saint-Julien à Ath, celui de l'église de Wodecq, les croix des clochers de la cathédrale, la croix qui surmonte le tombeau de l'évêque Hirn au cimetière de Mulette, les croix de cimetière de Blaton, Celles, Harchies, et ce superbe puits qui décorait autrefois l'hôtel de M^{me} Delobel en la roque St-Nicaise.

(***) Pour n'en citer qu'un exemple à Tournai, l'art du forgeron a livré les balustrades des parapets de l'Escaut, œuvre de Mouchon, les grilles du chœur de la cathédrale. Cet art fut prospère en notre ville à la fin du XVII^e siècle, mais à part des ancras — parmi lesquelles se distinguent celles de l'hôpital de Marvis — il ne reste de ces ouvrages que des vestiges rares et peu remarquables.

(****) De cette période Tournai possède quelques grillages de balcon, notamment à l'hospice des crèches, à la maison

L'art du ferronnier vécut encore quelques belles années sous Louis XVI, le roi-serrurier. N'étaient quelques beaux dessins de Percier et Fontaine, il semble mort sous l'Empire. (*)

Et voici cinquante ans à peine que l'art du ferronnier s'est réveillé; et déjà les expositions universelles, comme celle de Paris 1900, nous ont fait voir quelle hauteur atteint cette renaissance.

L'art moderne du fer forgé est dû, à n'en point douter, aux écoles d'art décoratif et à quelques architectes et maîtres ferronniers dont les œuvres ont révélé au public tout le parti qu'on peut tirer de ce mode de décoration extérieure ou mobilière.

Le fer n'est livré aux artisans que plus ou moins riche en carbone. La proportion de ce gaz dans le métal même le fait différentier en fer proprement dit, fonte ou acier. Les puristes font le procès à la fonte et lui dénie le droit à figurer au rang des matériaux artistiques; les objets en fonte ressortiraient au modelage et ne pourraient en aucune façon être classés parmi les fabricats de la ferronnerie d'art. On a soutenu que la fonte ne pouvait entrer dans les ouvrages de fer forgé en se combinant à lui. M. Lacoste indique largement l'emploi rationnel de la fonte.

Le fer, de qui seul nous parlons, est la matière homogène qui permet tout; l'imagination de l'artiste n'a ici d'autres limites que sa raison et son bon goût.

Les assemblages du fer constituent la partie la plus importante du métier de la forge. Il y en a de nombreuses variétés : la soudure, l'assemblage à trous renflés, les embrasses placée à chaud, l'assemblage à mi-fer...

Les procédés de décoration du fer sont bien plus variés qu'ils ne paraissent à première vue : estampage en matrice, prise dans la masse, ornementation à l'aide de tôle repoussée et relevée, dessins au pointeau et au ciseau, etc.

Louis XV sur la grand'place, à l'hôtel du comte de Mortier, des ancras, quelques objets de menu mobilier ou de serrurerie dont on peut voir des échantillons figurer dans la collection d'aquarelles exposée par MM. Bilmont et Jacques Largilière à l'école Saint-Luc.

(*) A l'époque de Louis XVI appartiennent en notre ville la jolie rampe d'escalier du perron de l'hôtel de ville, les balcons du même édifice et la rampe d'escalier de l'habitation de M. le sénateur Stiénon du Pré. L'Empire a été à Tournai la période la plus antiartistique que la ville ait jamais eu à traverser; cette période se prolongea jusqu'au-delà de la révolution de 1830, saccagea les édifices de style, renversa l'église Saint-Martin, uniformisa les maisons de la grand'place en leur imposant des faux-étages abominables et synthétisa son mauvais goût et son engouement pour le semi-lunaire dans la Place du Parc et l'inélegante rotonde de la Salle des Concerts.

La conférence de M. Lacoste clôture dignement l'exposition des industries du métal, et cette exposition même a toute sa valeur morale dans ces paroles de son initiateur, M. le Bourgmestre de Tournai : « *On comprend qu'il est temps de rendre au travail manuel l'importance et l'estime qu'il mérite. Nos besoins et nos goûts provoquent d'ailleurs en ce moment un mouvement favorable à cette réhabilitation. On veut aujourd'hui dans l'industrie une application de l'art que les machines ne peuvent donner. Dans la construction, dans l'ameublement dans la toilette même, on veut des œuvres de style. Après les applications de la science, on veut les applications de l'art à l'industrie. Les machines ne peuvent suffire en ce cas, et l'artiste, l'ouvrier artiste, semble appelé à reprendre son rang. Le goût artistique est donc le point de départ de cette réhabilitation. Et ainsi la culture de l'art, en même temps qu'elle nous donne des jouissances élevées, doit encore contribuer à ennoblir le travail et à grandir l'ouvrier.* »

Docteur F. DESMONS.

Cantate Jubilaire composée à l'occasion du soixantenaire de la Société Royale des Orphéonistes (1843-1906), — Paroles de Charles Ravez — Musique d'Alfred Crombé = (op. 103).

Soixante ans, si nous ne nous trompons, sont, dans l'état actuel des sciences médicales, une bonne moyenne de longévité humaine; soixante ans semblent dépasser cette moyenne d'existence normale lorsqu'il s'agit d'une Société chorale.

Aussi, les Orphéonistes tournaisiens ont-ils eu bien raison de célébrer pareil anniversaire et de charger d'en commémorer le souvenir précisément les deux hommes qui, par leur zèle, leur dévouement et leur talent maintiennent en vie une de nos vieilles Sociétés : leur secrétaire M. Charles Ravez et leur président-directeur M. Alfred Crombé.

Nul mieux que M. Ravez qui, depuis de nombreux lustres déjà, est la cheville ouvrière de l'administration des Orphéonistes Tournaisiens, ne pouvait être inspiré par « la double renommée » faite à sa Société « par l'Art et la Charité. » Et le poème de sa cantate jubilaire, dans sa simplicité bon enfant, dans sa bonhomie naïve est on ne

peut mieux approprié à la circonstance qui le créa, soixantenaire d'une brave société bourgeoise, et à la musique qui l'adorna, composition peu compliquée d'un auteur sans prétention.

M. Alfred Crombé, en effet, dans sa cent-troisième (déjà!) œuvre musicale, n'a pas cherché à innover dans l'art et la technique archiconnues de la cantate officielle dont l'existence serait sérieusement compromise, le jour où l'on supprimerait de l'orchestration les sonneries des trompettes, les appels des clairons et les rugissements des cuivres.

En un *largo maestoso* en ré majeur, après une courte introduction de sept mesures seulement, les chœurs mixtes en « gais disciples d'Orphée » entonnent « des refrains triomphants » (n° 1 de la partition); puis, dans une tonalité plus sonore encore, en sol majeur, appellent « jeunes et vieux » (n° 2 de la partition) pour « fêter les soixante ans. » — Un *andante* mélancolique, après une reprise du premier motif de la cantate, amène d'une façon très heureuse l'invocation finale (n°s 3 et 4 de la partition) en mi majeur terminant la première partie de la cantate jubilaire.

La seconde partie en est composée d'un chant de femmes, (*andante, dolce legato*, en si majeur) souligné par un solo de violon (n° 5 de la partition); d'un solo de ténor (en 3/4 assez animé en mi majeur) conviant les enfants à venir fêter l'anniversaire (n° 6 de la partition) et d'un chant d'enfants accompagné par les flûtes, (*moderato*, 3/4, en sol majeur) ajoutant à la vieille devise des Orphéonistes Tournaisiens « Art et Charité » le mot *Fraternité*. — La fin de ce chœur d'enfants est reprise ensuite par toutes les masses chorales qui en un triomphal *allargando* réentonnent le thème principal du début de cette radieuse cantate jubilaire.

Radieuse, disons-nous à dessein, car nous ne voulons pas avoir l'air de trouver dans l'œuvre réussie de M. Alfred Crombé et de son dévoué collaborateur M. Charles Ravez autre chose que ce qu'ils ont voulu y mettre : leur rayonnante joie de voir résister, malgré les dangers que créent tout naturellement pour une société chorale, soixante années d'existence, la Société Royale des Orphéonistes Tournaisiens à laquelle tous deux consacrent tout leur dévouement et tout leur talent.

Jean DUPRÉ DE COURTRAY.

La *Revue Tournaisienne* publiera dans ses prochaines livraisons :

Jacques Daret, peintre tournaisien du XV^e siècle par M. Maurice Houtart. — *Les Luthiers de Tournai* par M. Jean Dupré de Courtray. — *Les Origines de la situation économique actuelle de Tournai* par M. Adolphe Hocquet. — *Les Journaux imprimés à Tournai* par M. Ernest Matthieu. — *Un Évêque de Tournai aux Etats-Généraux (1789)* par M. Justin Marissal, etc.

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.

Jacques Daret, peintre tournaisien du XV^e siècle.

I

L'ATELIER DE ROBERT CAMPIN.

L'art de la peinture fut chez nous contemporain de l'architecture, si florissante aux XII^e et XIII^e siècles; témoin les fresques de la cathédrale. En 1365, lorsque les métiers parvinrent pour la première fois à l'existence politique, les peintres s'unirent aux orfèvres; car leur profession était de peindre *et de dorer*. Mais en 1403, c'est-à-dire à une époque où les corporations étaient abolies, on les voit se rapprocher des sculpteurs, dont ils étaient les auxiliaires habituels.

Consaux, 30 octobre 1403. « Des peintres et imagiers pour avoir grâce de faire une confrérie et fierte mettre en la chapelle de Halle. »

Actes capitulaires, 7 janvier 1404. « *Fuit gratia facta sculptoribus et pictoribus et portractoribus* (dessinateurs) *imagingum in Tornaco degentibus de instituendo unam notam confraternitatem in ecclesia Tornacensi in capella beatæ Mariæ Flaminghæ vel santi Johannis.* »

Quand les métiers recouvrèrent leurs franchises, en 1423, l'on releva les cadres anciens, et les peintres marchèrent sous la bannière des orfèvres avec les joailliers, les potiers d'étain, les orbateurs, les batteurs de feuilles d'étain, les plombiers, les verriers et les maîtres d'école. « En

l'un des côtés de la bannière sera mise l'image de St-Luc. » (1)

Au point de vue de la technique, s'ouvrit avec le XV^e siècle une ère nouvelle, que M. James Weale caractérise en ces termes : « La découverte des Van Eyck produisit de grands changements. Jusque vers cette époque la peinture avait été sous la dépendance de l'architecture; depuis lors elle devenait indépendante. Au lieu de rester confinée dans l'ornementation des murailles, elle eut désormais pour but de créer une illusion grâce au perfectionnement de la perspective linéaire et aérienne; de faire oublier au spectateur l'existence d'une surface plane. L'art pictural devenait un imitateur direct, ou, par idéalisation, un rival de la nature. » (2) Or il semble que cet art nouveau fut introduit à Tournai par Robert Campin.

La vieille école tournaisienne comptait alors d'estimables représentants : Maître Henri Lechien, qui dirigea la décoration de la chapelle du Saint-Sacrement en l'église Saint-Jacques; Maître Grand Keutart, qui, en 1417, répara la statue et le retable de Saint-Nicolas en l'église du Château; Ernoulet, le peintre qui exécuta, pour l'élégant et lettré Pierre de Hauteville, « un tabernacle peint tout d'or dedans et amont, et les

(1) Règlement des peintres, 1423, cf. Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. T. 10, 1^{re} partie, p. 71.

(2) L'art dans les Pays-Bas. Introduction au catalogue de l'Exposition des Primitifs flamands.

feuilles à huit images, et le fonds dedans semé de couronnes bleues », contenant une Crucifixion et une Descente de Croix (1). Mais ils cédèrent le pas à Campin.

Il n'est certes pas sans intérêt de connaître l'origine du maître de Roger de la Pasture. Campin, à ce qu'il paraît, ne naquit pas à Tournai : son nom y était étranger, et, bien que mêlé à la politique communale, il ne remplit jamais de fonctions qui exigeaient la qualité de natif. D'où vint-il donc? L'érudit A. de la Grange a fait remarquer que la femme du peintre s'appelait *Isabelle de Stockhem* (2), et, s'appuyant sur le nom même de Campin, émis l'hypothèse qu'il pourrait bien avoir eu pour patrie la Campine, et pour école celle des Van Eyck. De là, entre les illustres frères et le maître tournaisien une parenté artistique que d'aucuns ont cru retrouver chez son élève, Roger (3).

Cette « hypothèse fantaisiste » — ainsi l'appelait modestement son auteur — est fautive en majeure partie. Il ne faut pas chercher si loin l'origine de Campin. Si ce nom n'était guère connu à Tournai au début du XV^e siècle, il n'en est pas moins wallon, et des plus répandus en Hainaut, notamment à Valenciennes, où l'on trouve un Martin Campin mayeur en 1415, et des Campin dans toutes les professions (4). Nous avons de plus une bonne raison de croire que Campin naquit à Valenciennes ou en Hainaut, c'est la protection que lui accordait la maison souveraine de ce pays. En 1432, ayant été condamné à une année d'exil « pour l'orde et dissolue vie qu'il menait », il fut gracié à la requête de « Madame de Hainaut, » (suivant un texte) ou « de la duchesse de Hainaut, » (suivant un autre) (5).

(1) Société historique de Tournai. Mémoires 21, p.55; 17 p. 338; Annales 2, p. 178.

(2) Le village de Stockheim, sur la rive gauche de la Meuse, est distant de Maeseyck d'environ deux lieues.

(3) Société historique de Tournai. Bull. xxii. 340.

(4) L'obligeant archiviste de Valenciennes, M. Hénaux, m'en a signalé une quantité. — Cf. aussi Devillers, Cartulaire des comtes de Hainaut. iv. 45.

(5) Société historique de Tournai. Mém. xxi. 221. Texte confirmé par un article inédit du compte d'entremise de 1432. « A Colart Gale-riau, messenger de Madame la duchesse de Henau, qui ledit jour (25 octobre) apporta lettre de par ladite dame touchant le banissement de Mestre Robert Campin, pour ce un durdrech de xxii s. iiii d. » Une intervention de cette nature indique parfois que le bénéficiaire était en train d'exécuter un travail pour l'intervenant.

L'on peut se demander s'il s'agit de la fameuse Jacqueline, ou de sa mère Marguerite de Bourgogne, douairière de Guillaume IV comte de Hainaut; vraisemblablement l'intervention fut due à cette dernière, qui vivait tranquillement à Valenciennes, tandis que sa fille se livrait, à travers la Hollande, aux frasques que l'on sait. Quoiqu'il en soit, le fait est significatif.

Quant au nom d'Isabelle de Stockeim, l'on peut en tirer des conjectures sur les lieux où Robert passa sa jeunesse et fit son apprentissage; mais il n'est pas possible, actuellement, de les discuter.

Robert Campin s'établit à Tournai vers 1406, âgé de trente ans; l'on sait deux petits ouvrages qu'il exécuta dans le courant de cette année (1). Il habitait en la Lormerie (rue des Chapeliers), vis-à-vis de la Grande Boucherie, et contre la cathédrale, dont le chœur dominait son atelier (2). Sa réputation était établie dès 1410; c'est alors qu'il acheta le droit de bourgeoisie, soit en qualité de fournisseur de la Ville, soit dans le but d'entrer dans les Consaux. Il est dès lors, sinon le peintre officiel, — car il n'y avait pas ici de « maistre ouvrier de peinture » attitré — du moins le peintre ordinaire de la Ville, et compte plusieurs paroisses dans sa clientèle; bref il défie la concurrence, se fait des rentes (3) et devient un personnage.

Les commandes affluèrent dans l'atelier de la Lormerie. En 1410, les égliseurs de saint Brice, sous l'approbation des Consaux confièrent à Campin le soin « de peindre et dorer l'image et tabernacle de Saint-Brice sculptés par Jehan Tuscap : travail payé 58 couronnes d'or, soit à peu près 500 frs en numéraire, plus de 2,000 frs en valeur relative (4). Pour la Ville, il entreprenait les travaux les plus simples comme les plus délicats. On le voit d'abord, en 1410 et 1412 peindre les écussons des bannières que la compagnie des arbalétriers emportait en campagne. En 1414, il « peint, dore, et ordonne d'ouvrage de peinture » la bretèche communale, travail de 48 lb. t. La

(1) Société hist. Mém. xxi, 221 et comptes de Saint-Brice inédits.

(2) Chirographe du 27 juin 1408.

(3) Cf. quantité de chirographes, surtout de 1420 à 1430.

(4) Les comptes de Saint-Brice seront publiés prochainement par M. Soil-de Moriamé.

révolution démocratique de 1423 et l'installation du collège des doyens et sous-doyens des métiers lui taillèrent de la besogne : peindre et dorer, à la façade de la Halle, les armoiries du Roi et les anges qui les supportaient, 18 lb. t. (1424); les statues ornant la halle des doyens, 12 lb. t. (1425); le tableau et les images sur lesquelles on fait serment par devant les doyens, 50 s. t. (1425); un tableau semblable pour les échevins de Saint-Brice, 56 s. 8 d. t. (1426); les images et personnages garnissant la façade de la halle des doyens, 4 lb. t. (1427); la voûte de la chapelle de la Halle, 24 lb. t. (1427); « peindre et dorer de couleur à huile les personnages et images de Saint-Piat, de Saint-Eleuthère, du Roi, de la Reine, du Dauphin et d'autres » qui se trouvaient à l'entrée de la halle des jurés, 10 lb. t. (1428).

L'antique confrérie des Damoiseaux, qui incarnait la suprématie politique du patriciat ayant été abolie en 1426, la Ville prit à sa charge l'hommage que cette association rendait à Notre-Dame, à l'occasion de la procession de Tournai, lequel consistait à « vêtir » d'une riche couverture ou « fierte » un coffre de bois contenant des reliques. C'est à Maître Robert qu'elle confia le patron de la nouvelle fierte, ainsi que des gonfanons à images et personnages qui devaient remplacer ceux aux armes des patriciens (1).

En 1434 il décora un rétable sculpté en l'église de Saint-Nicolas (2); en 1438 il exécuta des cartons représentant la vie et le martyr de Saint-Pierre pour la chapelle de ce saint, rue Saint-Martin (3).

Parmi ces œuvres du maître tournaisien, nous ne voyons pas de tableau proprement dit; Campin seconde l'architecte ou le sculpteur, Tuscap à Saint-Brice, Jehan de Sandres à Saint-Nicolas. Mais il n'est pas permis d'en conclure, surtout si l'on songe à ce que son école a produit, qu'il ne

fut qu'un peintre de fresques et de rétables sculptés. En effet, si les textes que nous possédons suffisent à établir sa notoriété, il faudrait, pour apprécier son œuvre, avoir sous les yeux les comptes de tous nos établissements religieux, des princes et des seigneurs de la contrée, à commencer par ceux de « Madame de Hainaut ». Et l'on sait par ailleurs que les panneaux peints ne manquaient pas dans les hôtels des bourgeois de Tournai à cette époque (1).

Du peu que nous connaissons, il ressort que Campin fut un artisan d'essence supérieure, c'est-à-dire non seulement une main habile à exécuter, mais un esprit capable de concevoir l'œuvre d'art. Aussi l'appela-t-on *Maître* dès ses débuts à Tournai. « Maître Robert le peintre », Maître Robert Campin », cette qualification n'est jamais omise quand on le cite. *Maître* ainsi employé, ne désigne pas la maîtrise au sens corporatif, mais marque la supériorité professionnelle. Dans la longue liste des peintres qui acquièrent la maîtrise à Tournai depuis 1423 jusqu'à la fin du XV^e siècle, on n'en trouve que dix ainsi distingués : Houdain (?) 1423, Henri Lechien 1423, Robert Campin 1423, André Damiens 1428, Roger de la Pasture 1432, Jacques Daret 1432. Louis Leduc 1453, Simon Marmion 1468, Jacques Lombart, 1471, Etienne Cochon, de Paris, 1491 (2).

En 1420, Robert Campin vendit sa maison de la Lormerie (3) et s'établit dans la paroisse de Saint-Pierre, quartier bourgeois et commerçant, central et animé, petit monde où il fallut compter avec lui. Notable, égliseur, investi à l'occasion de tutelles et autres missions de confiance.

(1) Les testaments tournaisiens, dont A. de la Grange a publié des extraits (Annales de la Société historique t. 2.) offrent de l'intérêt à ce point de vue. Cf. notamment les numéros 540, 785, 856, 879, 1089, (où se trouve l'expression « plate peinture sur toile, » en date de 1477.) 1185.

(2) MM. de la Grange et Cloquet, dans les extraits qu'ils ont publiés du *Registre des peintres de Tournai*, ont eu le tort de ne pas relever spécialement les noms précédés de ce qualificatif important. Parmi les dix *maîtres*, Lechien, Campin, Roger, Daret, Marmion sont assez connus; Louis Leduc et Jacques Lombard figurent dans la *Couronne margaritique* :

« Et de Tournay, plein d'engin célestin
« Maître Loys, dont tant discret fut l'œil. »

« Encore y fut Jacques Lombard de Mons » (banni de Tournai en 1475). N'est-ce pas assez pour établir que le titre de *Maître* n'est pas appliqué au hasard dans notre précieux registre corporatif?

(3) Chirographe du 15 novembre 1420.

(1) Société historique. Mém. XXI, 221-223. Comptes des arbalétriers. Comptes d'entremise, 1425.

(2) Comptes de Saint-Nicolas, 1433-1433. Item fut payé et soutenu à la maison Ernoul de la Cuvelerie, tavernier, quand lesdits égliseurs allèrent voir la table de saint Jacques, de saint Nicaise et de saint Pierre, avec Jehan de Sandres, Maître Robert Campin et autres, pour marchander à icelui de Sandres de faire une table de saint Nicolas en la dite église du Bruille, 7. s. 7. d. t. Il est clair que Campin devait collaborer à ce travail comme dessinateur et peintre.

(3) Société historique. Mém. XXI, p. 123.

il était en outre procureur des « damoiselles de la haultevie » (Sœurs Noires) (1).

La révolution de 1423, faite au profit des gens de métier, le mena aux honneurs corporatifs et municipaux. Sous-doyen de la bannière des orfèvres, probablement dès l'institution de celle-ci, il entra dans les Consaux en qualité d'*eswardeur* en 1425, et fut réélu en 1427 (2). Mais, plus ou moins suspect de sympathies pour les révolutionnaires, il subit durement les conséquences de la réaction bourgeoise qui se produisit en 1428. Sous une inculpation qu'il serait trop long d'exposer ici, on le condamna, le 21 mars 1429 à deux amendes de 10 lb. t., au pèlerinage de Saint Gilles en Provence et à la privation à perpétuité « d'être en loi et en office », c'est-à-dire d'assu-

(1) Cf. entre autres chirographes des 27 avril, 2 mai, 1^{er} août 1420, 5 janvier 1426, 26 janvier 1427.

(2) Avant d'entrer aux Consaux les gens de métier passaient par les dignités corporatives. Cf. Chartes de 1424.

mer une fonction communale. Trois ans plus tard, sa vie privée lui valut une autre condamnation, à laquelle il a été fait allusion ci-dessus (4).

La vieillesse du maître, déshonorée par les hontes que révèlent les archives judiciaires, alla de pair avec la décadence de l'atelier; en 1432 ses merveilleux apprentis, Roger en tête, partirent et ne furent point remplacés...

Campin mourut le 26 avril 1444. Les bons Tournaisiens qui suivirent sa dépouille pensèrent sans doute, chemin faisant, que l'école de peinture qui avait fait la gloire de Tournai était morte avec lui; car ceux qu'il avait formés quittaient la ville pour aller chercher fortune auprès de Philippe, duc de Bourgogne.

(A suivre.)

M. HOUTART.

(4) Société historique. Mém. xxi, 221. Sa condamnation de 1429 se rattachait à celle de son confrère Henri Lechien, qui était un démagogue.

Un Evêque de Tournai aux Etats-Généraux (1789).

Les guerres de Louis XIV et de Louis XV, le luxe scandaleux de la Cour, les abus des administrations avaient complètement épuisé la France, et comme il voyait chaque jour, malgré les réformes dont lui-même avait pris l'initiative, grandir les embarras du trésor et de l'administration, Louis XVI se décida à consulter la nation en convoquant les Etats-Généraux, qui n'avaient plus été réunis depuis 1614.

Le Résultat du Conseil d'Etat du roi tenu à Versailles le 27 décembre 1788, traça dans ses grandes lignes le projet de l'organisation de l'assemblée.

Le nombre des députés était fixé à mille, répartis proportionnellement à la population de chaque bailliage. Le Tiers-Etat devait élire un nombre de députés double de ceux des deux autres ordres, le Clergé et la Noblesse. Tout Français âgé de vingt-cinq ans, domicilié en France et inscrit au rôle d'une contribution quelconque, avait droit au vote.

Le 24 janvier 1789, parut le règlement donnant le détail des dispositions relatives aux convocations, aux élections, aux votes de chacun des trois ordres.

La Noblesse jouissait du vote direct, tandis que le Clergé et le Tiers-Etat avaient un vote à deux degrés.

Les ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice dans le bailliage, les religieux des deux sexes résidant dans un couvent devaient en personne ou par procureurs pris dans le clergé, se réunir en assemblée plénière pour désigner un délégué par dix membres pour les évêques, abbés, chapitres, communautés régulières ou séculières; par vingt membres pour les ecclésiastiques non bénéficiers, attachés aux chapitres, et un délégué pour tous les autres membres du clergé.

Les assemblées ne devaient pas seulement borner leur rôle à l'élection de députés, elles avaient également à rédiger des cahiers contenant leurs doléances et leurs vœux.

Le 24 mars 1789, eut lieu l'assemblée pour les élections définitives ainsi que le dépôt des cahiers.

Celui de la Noblesse de la Gouvernance de Lille, présente quelques particularités intéressantes pour la suite de notre récit.

On y réclamait la division en deux fragments du diocèse de Tournai, qui s'étendait à cette époque des deux côtés de la frontière; c'est ainsi que Lille, Seclin, Tourcoing (ou Helchin-Wallon) étaient des décanats français du diocèse de Tournai. Le cahier exigeait encore la réintégration à Lille, du séminaire diocésain pour les sujets français, et l'institution, dans la même ville, par l'évêque de Tournai d'un auditoire ou tribunal chargé d'exercer la juridiction contentieuse, avec défense d'attirer hors du royaume les sujets français. Prévoyant sans doute la nomination de l'évêque de Tournai comme député aux Etats, on y demandait également que « *l'évêque de Tournai et tout autre prélat duquel le bénéfice est hors du royaume soit inhabile à siéger soit aux Etats particuliers de la province, soit aux Etats-Généraux du royaume, auxquels ils sont constitutionnellement étrangers.* »

Déjà dans une assemblée préparatoire de la Noblesse, tenue le 15 mars, le marquis de Croix et M. d'Elbecq avaient protesté contre la convocation du prince de Salm-Salm, alors évêque de Tournai, « *attendu, disent-ils, que l'évêque de Tournai n'a pas de bénéfice, ni de fief patrimonial dans le ressort de la Gouvernance et que, en conséquence, il n'a pas dû, aux termes du règlement du 24 janvier, être assigné à comparaître à cette assemblée.* » Aussi se firent-ils donner acte de leur protestation et de l'opposition qu'ils faisaient, afin que cette convocation n'eût aucune suite.

Le 27 mars 1789, il fut remis de la part de la Noblesse, sur le bureau de la Chambre du Clergé de la Gouvernance, un mémoire dans lequel, en donnant à l'évêque de Tournai des témoignages flatteurs, on élevait des doutes sur la légitimité de ses droits, au cas où les suffrages se porteraient sur son nom. Le lendemain la Noblesse, par l'entremise de son président, le marquis de Croix, adressa ses réclamations aux ministres du roi.

La réponse ne tarda guère; le 29 mars, le Garde des Sceaux écrivit au lieutenant-général

de la Gouvernance de Lille, que l'évêque de Tournai avait été convoqué avec raison, comme évêque et propriétaire de fiefs situés dans la Flandre française et qu'il possédait les titres nécessaires pour assister aux assemblées et comme électeur et comme éligible.

Les élections eurent lieu le 3 avril suivant. Le prince de Salm-Salm fut élu comme député aux Etats-Généraux par 158 voix contre 46, ainsi que le curé de Tourcoing, Dupont (1); les suppléants furent Nolf, curé de Saint-Pierre à Lille (2), et Gosse, curé de Comines (3).

Guillaume-Florentin, prince de Salm-Salm, chanoine de Strasbourg et de Cologne, tréfoncier du chapitre de Liège, fut nommé évêque de Tournai par l'impératrice Marie-Thérèse, le 14 juillet 1776. Il fut le seul évêque des Pays-Bas autrichiens qui désavoua la Révolution brabançonne. Il se retira en Allemagne et sa fidélité à la maison impériale d'Autriche lui valut l'archevêché de Prague (1794). Il mourut à Hambach, près d'Amberg (Bavière), le 16 septembre 1810, en revenant des eaux de Vissigers, où il s'était rendu pour sa santé.

* * *

L'opposition de la Noblesse lilloise trouva des échos aux Etats-Généraux, et le prince de Salm-Salm fut invalidé par la Haute-Assemblée. (4) Nous reproduisons d'après les *Souvenirs religieux*

(1) Martin-François Dupont, natif de Landas (Nord), bachelier en théologie de l'université de Douai, président du séminaire de Tournai, était curé et doyen de Tourcoing depuis 1788. C'était un homme de progrès, partisan des réformes économiques et politiques et adversaire des abus de l'ancien régime. Il ne siégea aux Etats-Généraux que quelques mois, démissionna pour regagner sa paroisse, refusa de prêter le serment constitutionnel et se réfugia à Tournai en 1792; en 1803, il fut nommé curé de Saint-Géry à Cambrai.

(2) Nolf, né en 1746, curé de Saint-Pierre à Lille depuis 1783, accepta la constitution civile du clergé, chercha à se faire élire évêque constitutionnel du Nord, devint en 1791, curé de la Madeleine à Lille.

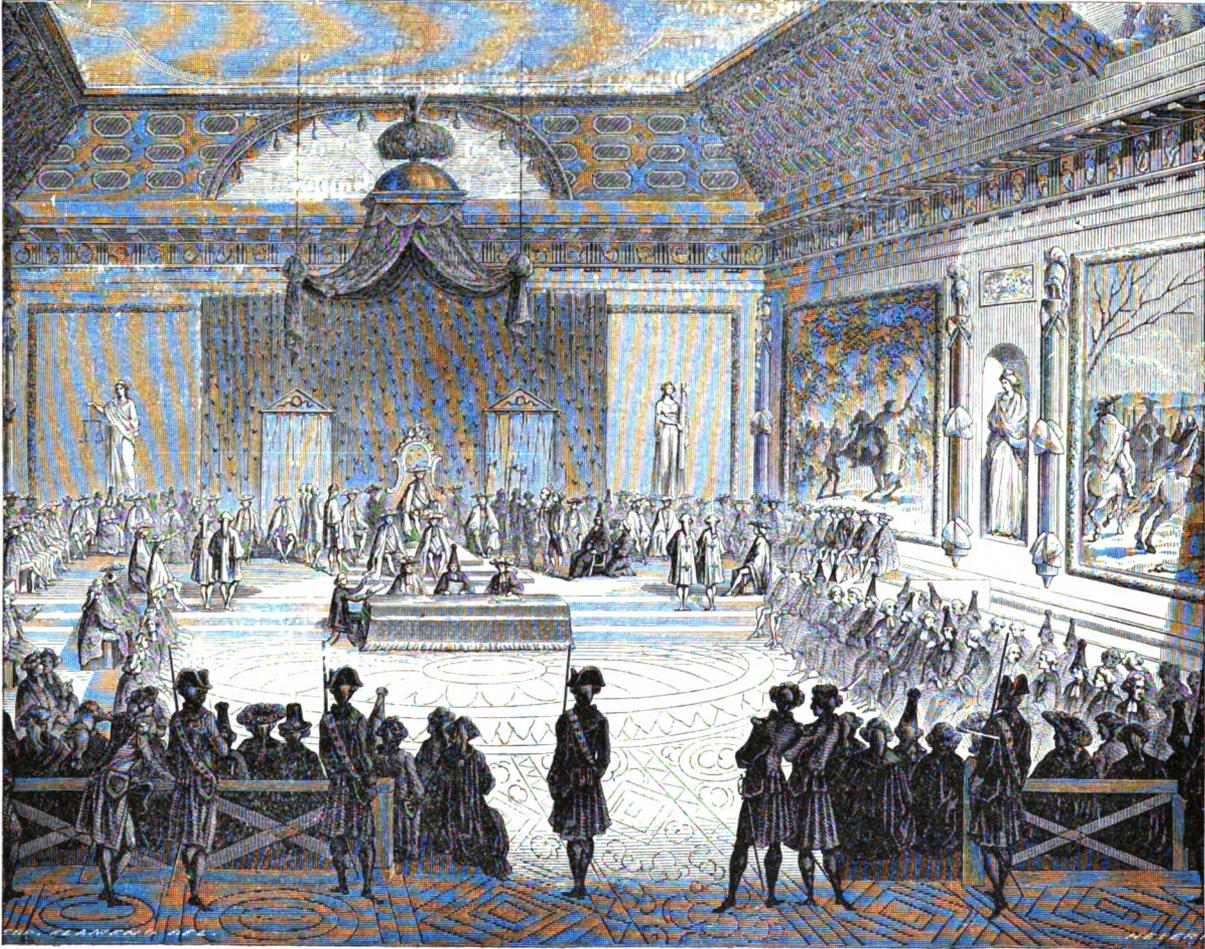
(3) Pierre Guillaume Gosse, curé de Comines, refusa de prêter le serment constitutionnel et fut vicaire-général de l'évêché de Saint-Médard, pendant l'incarcération de l'évêque Hirn. Il mourut aux Anciens Prêtres en 1826, âgé de 85 ans.

(4) Le Prince de Salm-Salm, invalidé, fut remplacé par Nolf; Martin Dupont démissionnaire, n'eut pas de remplaçant, et son suppléant, Pierre-Guillaume Gosse, ne siégea pas, car on procéda à une nouvelle élection le 15 septembre 1789. Ce fut le prévôt du Chapitre de Seclin, L.-F. de Carondelet, qui fut appelé à siéger l'Assemblée nationale qui, dès le 17 juin, avait remplacé les Etats-Généraux.

de Lille et de la Région (1) le récit de l'invalidation de l'évêque de Tournai.

Aussitôt après les élections, les Ordres avaient constitué dans leurs ressorts un bureau de correspondance destiné à les mettre en rapport avec les députés qu'ils avaient envoyés à Versailles, et à tenir ceux-ci au courant de l'état de l'opinion. Le bureau de la noblesse de la Flandre-Wallonne était composé de MM. d'Hespel,

d'Hocron, baron d'Elbecq, de Stappens, comte d'Espaing, Vandercruysse de Waziers, de l'Espierre, d'Haffregues de Lianne, comte de Bonnécaille d'Orgères, du Sart de Boulant, etc., et comme conseiller l'avocat T.-H.-J. Lefebvre, chargé de son contentieux; dans une réunion tenue le 6 avril 1789, le bureau demanda un *Mémoire* pour appuyer la protestation déjà émise le 15 mars, avant les élections, et démontrer que



Séance du Clergé de France aux États-Généraux de 1789.

la présence aux États-Généraux d'évêques, de bénéficiers et de gentilshommes étrangers était inconstitutionnelle. Ce Mémoire fut arrêté et approuvé.

Il établissait d'abord, en thèse générale, que

(1) Souvenirs religieux de Lille et de la région 1892 p.28. — 1893 pp. 97 à 113.

l'assemblée récemment nommée étant essentiellement nationale, il fallait pour en être membre, appartenir à la nation, soit par naissance, soit par adoption ou par naturalisation, et en outre résider dans le royaume. Aussi dans le règlement pour les élections, le roi ne parlait-il jamais que de ses sujets, de ses peuples, des habitants de son royaume, des ecclésiastiques ou nobles possédant

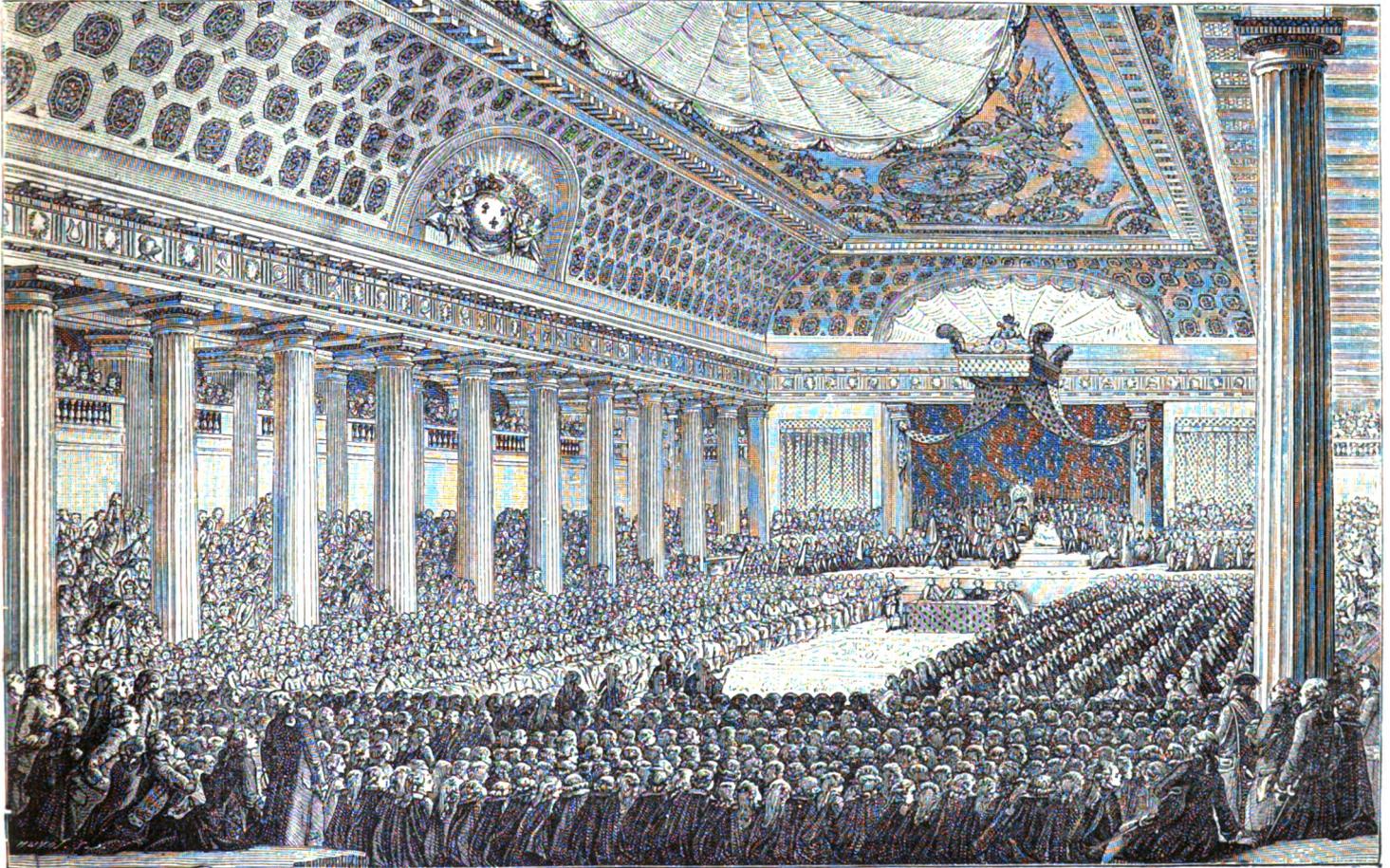
bénéfices et fiefs dans le ressort de leur bailliage, nés français ou naturalisés.

Toutes ces désignations ne peuvent s'appliquer à l'évêque de Tournai, qui est autrichien.

Ici le *Mémoire* rend un hommage mérité au prélat :

Comme on devait facilement s'y attendre, dit-il, Mgr l'évêque de Tournay a été élu député aux Etats-Généraux. Son clergé qu'il présidoit ne pouvoit se dispenser de rendre cet hommage à

sa naissance, à sa dignité, à ses vertus. Pourquoi les intérêts de la Flandre, pourquoi les intérêts même de l'Etat, n'ont-ils pas permis à l'Ordre de la Noblesse de ne fixer ses regards que sur ses qualités personnelles? Elles eussent certainement entraîné ses acclamations, comme elles ont commandé les suffrages du clergé. Mais dans une question de cette nature, il faut mettre à l'écart le personnel de M. le prince de Salm, et n'apercevoir en lui que l'évêque de Tournay. »



[1] Séance d'ouverture aux États-Généraux (1789).

Cette précaution prise, l'avocat presse l'argumentation. Le siège de l'évêque est hors du royaume; sa dignité lui impose l'obligation d'une résidence hors du royaume; son domicile n'est donc pas en France, car celui d'un bénéficiaire est toujours le lieu où est placé le titre du bénéfice. Il est sous la domination de l'empereur, c'est l'empereur qui l'a nommé et qui a reçu son serment. Ses intérêts personnels peuvent, dans un

cas donné, lui inspirer des sentiments contraires à l'avantage et à la gloire du gouvernement de la France, ou au bien-être particulier de la province qu'il représenterait. Ainsi la Flandre se plaint de certaines dispositions des traités de limites; l'évêque de Tournai appuiera-t-il contre son souverain les vœux de ses commettants? Il ne faut pas oublier qu'il est président-né des Etats du Tournais; comme tel ne doit-il pas combat-

tre certaines demandes de la Flandre-Wallonne?

Lorsque l'évêché de Tournai était soumis à la France, jamais l'évêque n'a été membre de l'un des trois Etats de la Châtellenie de Lille; dans aucune circonstance, il n'y a figuré et n'a été invité à prendre part à leurs délibérations. Aujourd'hui que Tournai n'est plus français, peut-on croire que l'évêque jouisse de prérogatives qu'il n'avait pas quand il était sujet du roi?

Une objection se présentait. L'évêque a été convoqué à l'assemblée générale du clergé, il l'a même présidée; il a donc été électeur; pourquoi pas dès lors éligible?

L'évêque, répond le *Mémoire*, n'a pas été légalement convoqué. D'après lettres royales, le gouverneur souverain bailli ne devait appeler à l'assemblée que les gens des trois Etats du ressort de la Gouvernance de Lille. L'évêque n'en était pas; il ne pouvait être convoqué qu'à raison de son bénéfice ou des biens qu'il aurait possédés dans le ressort. Or le titre de son bénéfice est à l'étranger, et personnellement il ne possède aucun bien dans la province.

Si la juridiction épiscopale qu'il exerce sur la Flandre-Wallonne était regardée comme un bénéfice local, il fallait aussi convoquer l'évêque d'Arras qui est le diocésain d'Armentières et de La Bassée; il fallait appeler aux assemblées bailliagères du Hainaut, de l'Alsace, de la Lorraine, les archevêques de Mayence et de Trèves, les évêques de Liège, de Spire, etc.; et quant aux biens que possède l'évêché de Tournai en Flandre, il ne faut pas les séparer du titre auquel ils sont unis; ce ne sont que des dépendances, des mouvances que la situation du *gros* attire à lui. Si l'on n'admettait pas ce système, les évêques de Gand, d'Ypres, d'Arras, de Saint-Omer et la plupart des abbayes des Pays-Bas autrichiens auraient droit aussi d'être représentés aux assemblées bailliagères de notre province, et de participer à son administration intérieure...

La Noblesse du ressort de Lille ne peut reconnaître pour juges de sa réclamation que les représentants mêmes de la Nation; eux seuls sont exclusivement compétents pour régler, pour organiser leur assemblée. Quel pouvoir s'élèverait au dessus d'eux? Ils sont la *puissance suprême*. Tout autre pouvoir qui réglerait, qui

limiterait soit la représentation, soit la puissance de la Nation, ne serait plus celui de son chef, mais celui de son maître, et le maître serait le despote, et le despotisme c'est l'abus et la corruption.....

L'évêque de Tournai répondit au *Mémoire* de l'avocat Lefebvre par un *Contre-Mémoire*, sans nom et sans date, qui ne refute que bien faiblement les arguments fournis contre la constitutionnalité de son élection.....

Le 10 juillet suivant, le bureau de correspondance de la Noblesse prit une délibération, signée de ses membres, mais évidemment rédigée par le même avocat; elle revenait sur les mêmes arguments et les appuyait.

Pendant ce temps, l'importante question de la vérification des pouvoirs passionnait les Etats-Généraux, et devenait le prétexte de luttes, en même temps que le terrain des victoires du Tiers.

La Noblesse et le Clergé voulaient que cette vérification se fasse séparément, chaque ordre discutant ses élus; le Tiers prétendait la faire en commun. On proposa la nomination de commissaires qui seraient chargés de concilier ces prétentions; le Clergé accepta, la Noblesse refusa; le Tiers, immobile, attendait. Necker vint, au nom du gouvernement proposer une transaction; chaque ordre examinerait séparément les pouvoirs de ses membres et en donnerait communication aux autres ordres; des commissaires feraient des rapports sur les difficultés qui se présenteraient, et le roi jugerait au dernier ressort.

Cette proposition n'aboutit pas, et le Tiers profitant habilement du mécontentement que produisaient ces retards se décida à brusquer l'affaire. Il fit sommation aux deux ordres de la Noblesse et du Clergé de venir dans la salle des Etats qu'il occupait, et de concourir à une vérification commune. Dans une heure, ajoutait la sommation, on fera l'appel des bailliages, la vérification commencera, et il sera donné défaut contre les non-comparants. Ce ne fut que le 14 juillet que le comité de vérification fit le rapport sur la nomination des évêques de Tournai et d'Ypres (1).

(1) Voici comment s'étaient répartis les votes du clergé de la Flandre maritime; il avait élu députés aux Etats-Généraux le doyen de

Province
de Flandres.

fol: 358.



Généralité
de Lille .

N: 396.

PAR ORDONNANCE RENDUE

le 24^e Jour du mois de Janvier de l'an 1698 . par
M^{rs} les Commissaires Généraux du Conseil
députés sur le fait des Armoiries.

*Celles de Feu Albert Dominique Lambert,
Vivant Maître Apoticaire à Lille . —*

*Telles qu'elles sont ici peintes & figurées, après avoir été
reçues, ont été enrégistrées à l'Armorial Général, dans le Re-
gistre cote: Flandres en conséquence du paiement des droits
régles par les Tarif & Arrest du Conseil, du 20^e de Novembre
de l'an 1696. en foi dequoi, le présent Brevet a été délivré
par Nous CHARLES D'HOZIER Conseiller du ROI, &
Garde de l'Armorial Général de France, &c. A Paris le
26^e Jour du mois de Mars de l'an 1698 . —*

D'hozier

Laissons parler le procès verbal officiel : « Le rapporteur [Merlin de Douai] réduit toutes les contestations qui peuvent naître de l'élection des deux évêques à cette seule question. Des évêques, étrangers par leur naissance et par la situation du siège de leur évêché, mais qui ont une partie de leur diocèse sur le territoire de France et qui possèdent des fiefs dans cette partie, peuvent-ils être électeurs et éligibles pour les Etats-Généraux, en un mot être représentants de la nation ? »

» L'avis du comité est contre les deux évêques.

» Alors l'évêque de Tournai prend la parole et parle longtemps pour défendre son élection. Son discours donne lieu à de longues discussions qui se prolongent jusqu'à 3 heures.

» M. le Président propose de surseoir à la délibération, attendu qu'il est tard. En conséquence on renvoie au soir pour prendre les voix. »

Le jour même, la Bastille, symbole de la tyrannie, tombait aux mains du peuple; les séances furent suspendues jusqu'au 20 juillet.

chrétienté de Wormhout, Pierre Blanckaert, et le curé de Blaringhem, J.-B. Roussel. Blanckaert n'ayant point accepté, une nouvelle élection eut lieu le 14 avril, et l'évêque d'Ypres, Mgr d'Arberg et de Vallengia, comte du Saint-Empire, fut nommé à sa place.

« Ce jour là, on reprend la discussion sur le rapport fait, il y a quelques jours, par M. Merlin sur la députation des évêques, dit le MONITEUR; plusieurs membres soutiennent la validité de l'élection. M. Simon la défend par des faits historiques, par des principes de droit public et féodal concernant les pairies, et par une ordonnance du royaume donnée sous François I^{er} en faveur des habitants de la Flandre.

» M. Bouche dit : Ces deux députés n'étant pas habitants ni naturels français, prêtant serment à un souverain étranger et ne le prêtant qu'à lui, ne doivent ni ne peuvent être admis pour coopérer à des lois qui ne seraient pas obligatoires pour eux.

» Après une discussion assez longue, on va aux voix : 408 voix contre 288 prononcent l'exclusion de ces deux évêques. »

En vertu du règlement, le premier suppléant devait prendre la place de l'élu invalidé; ce fut ainsi que l'abbé Nolf vint représenter le clergé du bailliage de Lille aux Etats-Généraux.

JUSTIN MARISSAL.

L'enceinte bastionnée du XVII^e siècle.

(Suite et Fin.)

II

TRAVAUX AUX REMPARTS.

En même temps qu'on transformait ainsi les portes, on travaillait aux remparts.

On commença par les élever et les élargir. En septembre 1671, les habitants reçurent ordre de mener au rempart le plus proche de leur maison, pour l'élever, leurs déblais, scories et décombres (1). En 1673 ou 1674, on fit élargir le rempart entre les portes de Lille et de St-Martin aux dépens des jardins voisins (2); en 1676 on fit

élargir le rempart au-dessus des portes de Morelle et de Lille afin que le passage y fût praticable pour plusieurs canons de front (1).

Plus tard on modifia les parapets. En 1680 le Roi décide de faire parachever les parapets des remparts aux frais de la Ville qui s'en défend, alléguant les grandes dépenses qu'elle a supportées pour le pont d'amont du Luquet. Le Roi assigna un fonds spécial pour le travail des parapets (2). Le revêtement en maçonnerie des parapets et des banquettes fut mis à charge de la Ville; en 1680 cet ouvrage était déjà fait pour les remparts entre

(1) Reg. 557, 178 R^o.

(2) Reg. 224, 67 R^o dernier §.

(1) Reg. 222, 200 V^o.

(2) Reg. 224, 42 V^o.

le Luquet et la porte de Marvis et on le continua de la porte de Marvis au Pont des Troues (1); maître Josse De le Winghe, maçon de la Ville, entreprit cet ouvrage au prix de 18 flo. la toise cube, matériaux compris : c'était horriblement cher, mais sur l'avis du Gouverneur, comme le temps pressait, on passa outre (2); et quand l'entreprise eut été commencée, l'architecte Thiéry fit subitement rehausser la maçonnerie parce que dans l'intervalle on avait rehaussé le terre-plein du corps de place et qu'il y aurait eu disproportion! (3) En août 1682 Théry réclamait encore, de la part de Louvois, les travaux suivants :

Achever les parapets et banquettes du rempart et revêtir les dehors de gazons et fascines là où ils seraient trop bas. Paver à neuf la route de Lille depuis le nouveau pont de la porte jusqu'à la Léproserie del Val, et les abords des portes de Lille, de sept Fontaines, de Morelle et de St-Martin. Faire poser les sept stations de la Passion de N. S. sur les remparts, la première à droite de la porte et la dernière, ou calvaire, sur la hauteur derrière le jardin de l'abbaye St-Martin, proche la tour del Vigne (4).

Les travaux aux stations du chemin de croix furent exécutés dès l'année suivante. Les *Comptes d'ouvrages* nous fournissent quelques détails à ce sujet.

A Martin Suren, rocquetier, pour avoir travaillé aux stations sur le rempart premièrement proche du jardin des perres récollets et proche la grosse toure et au Sart et entre la porte de Lille et celle de saint Martin... le 21 Xbre 1682 ..

Il est deue à Arnold Lippens, taillieur d'images, la somme de 24 £ Flandres pour avoir, par ordre de M. de Lusseignies, mayeur des finances, fait les postures de pierre blanches de la station près de la porte saint Martin représentant nostre Seigneur au Jardin des Olives, de marché fait avecq ledit sieur mayeur, au mois de may 1683... (5).

Le glacis des nouvelles fortifications fut porté à soixante toises, mais on ferma les yeux

sur les empiètements des laboureurs qui poussèrent leurs cultures jusqu'à seize toises des remparts (1).

Des tours furent aménagées en magasin et munies de portes blindées; telles étaient notamment la *Tour Coppin*, au vieux Château, la *Tour Blandinoise*, la *Tour Delvigne*, et une tour à chacune des portes de St-Martin et Morelle (2).

III

TRAVAUX AUX FOSSÉS.

Pour compléter les travaux de fortification, on modifia les voies d'accès et d'issue des eaux dans les fossés de la rive droite.

Ces travaux commencèrent en 1671, près du Luquet; ils nécessitèrent une tenue des eaux qui mit l'Escaut à sec au grand préjudice des bateliers et des meuniers (3). On avait établi un barrage et on détourna les eaux de l'Escaut dans le fossé pour établir une écluse au Luquet (4). Cette écluse portait communément le nom de *Machine du Luquet* (5).

En 1674, pour approfondir le fossé autour des bastions d'Antoing et de Marvis, l'architecte Thiéry dut faire sauter le roc vif (6). Maquest, ancien archiviste de Tournai, dit que dans un certain *Registre aux plans n° 448* se trouve le cahier des charges et le plan « pour la construction de vannes devant faciliter et procurer le passage » aux eaux de l'Escaut dans la petite rivière (7).

A la séance des Consaux du 29 octobre 1686, on dépose le plan « du nouveau canal à faire hors la porte de VII Fontaines pour par iceluy faciliter l'écoulement des eaux de la rivière. » Mesgrigny estimait que la dépense s'élèverait à deux mille écus (8).

En juin 1687 on creusa le nouveau canal

(1) *Ibid.*, 65 R°, 70 V° et 116 R°.

(2) *Ibid.*, 73 R°.

(3) *Reg.* 226, 39 R°. Voir aussi *Reg.* 224, 276 R°.

(4) *Reg.* 224, 294 R° dernier §.

(5) ARCH. DE TOURNAI, *Comptes d'ouv. de 1682-1683-1684*, 43 R°; *Comptes d'ouv. de 1684-1685*, 2^{de} série de pagination, 2 V°. En 1682 la ville intervint dans les frais d'installation de stations du chemin de croix sur le chemin qui allait de la porte du Château au Mont de la Trinité. Cf. *Bull. de la Soc. Hist. de Tournai*, t. xx, p. 164.

(1) Cf. HOVERLANT, t. 84 pp. 247 et 370 à 381.

(2) ARCH. DE TOURNAI, *Comptes d'ouv. 1675 B.* 424 R° et passim.

(3) *Reg.* 557, 169 V° dernier §. ARCH. DU CHAPITRE. *Act. capitul.*, 19 févr. 1672.

(4) On en profita pour nettoyer le lit du fleuve. *Reg.* 221, 7 V°, 17 R°, 20 R° et 26 R° (sept. 1671).

(5) *Reg.* 253, 198 V° dernier §.

(6) *Reg.* 222, 38 V°.

(7) BOZIERE annoté, p. 92.

(8) *Reg.* 225, 426 R°.

d'issue des fossés (1). Ce n'était autre chose qu'une diversion de ce que nous appelons la Petite Rivière, vers Constantin. Les eaux des fossés de la rive droite étaient empruntées à l'Escaut au moyen d'une écluse près du bastion du Luquet et aussi au moyen d'un canal qui s'amorçait au fleuve en face des prairies de Canteraine et se réunissait aux fossés près des écuries de St-Jean. Pour issue elle avait un canal, appelé la Neuve Rivière, qui sortait du fossé entre le Pont des Trous et le bastion de St-André et se jetait dans l'Escaut en aval des écluses de Maire. Les travaux exécutés en 1687 consistèrent à détourner cette Neuve Rivière qui gênait les nouvelles fortifications du Bastion St-André. Cela explique comment le cours actuel de la Petite Rivière suit la ligne des boulevards jusqu'à la gare des chemins fer vicinaux puis se détourne brusquement vers le nord.

Avant ces travaux, il y avait sur la Petite Rivière, dans le prolongement de la rue de la Planche, un ponceau (2) qui permettait aux habitants de Kain et d'Obigies d'entrer en ville par la porte des Sept Fontaines après avoir traversé l'Escaut au Pont des Trous. Le ponceau subsista peut-être, mais on n'en mit pas sur le Nouveau Canal, de sorte que les paysans de Kain et d'Obigies durent entrer désormais par la porte du Château, ce qui mécontenta les habitants du quartier de la Madeleine; ce ne fut qu'en Octobre 1688 qu'en établissant une planche sur le Nouveau Canal (3).

En 1679, on renouvela un pont de bois qui enjambait l'Escaut en amont du Luquet. Louvois écrivait de St-Germain, le 9 Janvier, que ce pont ne vaut plus rien, qu'il est nécessaire tant pour le trafic des particuliers que pour le transport des matériaux vers la citadelle, et que le roi ordonne qu'il soit réparé avant deux mois. On conserva les étaques et on refit un nouveau tablier (4).

Après le siège de 1709 les Alliés restaurèrent l'enceinte. Sous Louis XV on démolit une notable partie des bastions. Sous Joseph II on entreprit le démantèlement. Le roi

Guillaume des Pays-Bas fit reconstruire l'enceinte, beaucoup moins formidable. Dès 1866 on la détruisit systématiquement pour la remplacer peu à peu par les boulevards actuels dont le circuit fut terminé en 1892 (boulevard Delwart).

IV

Toutes ces transformations de l'enceinte coûtèrent beaucoup d'argent.

30 % d'additionnels sur le droit de chausséage, pendant dix ans, soit environ	36.000 Flo.
20 % du loyer des maisons des abords des portes, pendant un an, soit environ	5.600 Flo.
Emprunt de	110.000 Flo.
Emprunt pour combler le déficit de l'entremise des Fortifications	21.621 Flo.
Taille de 300 Flo. pendant huit ans	2400 Flo.
Quote part dans la fortification	13.220 Flo.
	<hr/>
	178.841 Flo.
A déduire quote-part du Tournaisis et de la châtellenie de Lille.	61.717 Flo.
Net	<hr/>
	117.144 Flo.

Les dépenses furent payées partie par les particuliers, partie par la ville, partie par le Trésor Royal.

J'ai indiqué la part prise par les particuliers lorsque, à titre de contribution volontaire, ils acceptèrent de payer la réparation des portes et le rétablissement de la porte de Valenciennes.

Et quant à la part de la Ville — et j'entends par là les sommes que les habitants durent financer comme supplément à leurs impôts ordinaires —, elle est représentée par l'augmentation du tiers du droit de chausséage pendant dix ans et pas un droit de 20 % sur le loyer des maisons des faubourgs et des rues abordant aux portes; ce dernier impôt fut perçu pendant un an, moitié à charge des propriétaires des maisons, moitié à charge des occupants (1).

Dans une lettre du 22 décembre 1671 à l'Intendant, les Consaux estiment qu'à cette date la citadelle leur a coûté 120.000 Flo., que les travaux aux remparts, aux portes, aux avenues des

(1) *Reg.* 226, 27 V^o. — ARCH. DU CHAPITRE, *Act. capit.*, 7, 9 et 21 juillet et 26 septembre 1687.

(2) D'où peut-être le nom de *Rue de la planche*.

(3) *Reg.* 226, 76 V^o, 126 R^o et 142 V^o dernier §.

(4) *Reg.* 225, 146 V^o et 163 R^o.

(1) Octroi donné à Versailles le 20 février 1674. ARCH. DE TOURNAI. Chartrier. — *Reg.* 19, 265 R^o. — *Reg.* 20, 7 R^o.

portes, aux rues nouvelles du Château, au pont du Château, au quai nouveau leur coûteront plus de 110.000 Flo.. malgré le traité de Chambord qui les exonérait complètement. Or à cette même date, le capital de la dette communale est de 2.092.486 Flo, les canons restant à payer s'élèvent à 1.069.278 Flo. 14 pat. 4 den., et le déficit du dernier compte à 107.908 Flo. (1).

Ainsi donc, au moment où la Ville reçoit cette charge imprévue de 110.000 Flo., elle a un passif immédiatement exigible de près de onze cent septante huit mille Flo., et un passif en rentes de 2,092.500 Flo. qui, à 5 % font une somme de 104.625 Flo. à ajouter au passif immédiatement exigible.

Pour faire face à la dépense de ses fortifications nouvelles, la ville emprunte la somme, partie en créant des rentes, partie par l'emprunt simple, dit *deposito*. Pour payer les canons (2) des rentes nouvelles, elle a les revenus de son *entremise*, ou compte spécial, dite des fortifications. Pour rembourser l'emprunt à *deposito*, elle aura le produit des impôts nouveaux établis en vertu de l'octroi de février 1674.

Les revenus de l'entremise des fortifications sont constitués par un impôt de 1 patar sur chaque lot de vin, par une partie des accises sur la bière (environ 2 1/3 %), par une partie des accises sur le vin (3 2/3 %), par les 3/4 de la ferme du brai (3) : au total environ 20.000 Florins par an. Mais ce total était grevé de 2500 Flo. en rentes viagères et 5069 Flo. en rentes héréditaires. Le revenu net était donc insuffisant, et l'entremise des fortifications s'endetta chaque année. Le roi cependant déclara qu'à partir du 1^{er} Janvier 1681, il confisquerait tous les revenus du compte Fortifications au profit du Trésor qui à partir de cette date déchargerait la ville de toute dépense pour la fortification de la place (4). Les Consaux demandèrent que le Trésor royal prit en même temps à sa charge les canons des rentes des capitaux anciennement empruntés pour le compte

(1) *Reg.* 221, 47 R^o.

(2) Ce que nous appellerions les coupons.

(3) L'impôt du brai se prélève sur le grain malté qui sert à fabriquer la bière; il est perçu par un fermier qui entreprend la recette à ses risques et périls après une adjudication au plus offrant.

(4) Arrêt du Conseil d'Etat, St-Germain-en-Laye, 22 Xbre 1680. (ARCH. DE TOURNAI, Chartrier, Layette de 1676 à 1680. — *Reg.* 224, 132 R^o).

Fortifications (1) : ces canons faisaient un total d'environ 7500 Flo. que le Roi laissait aux frais de la Commune. On répondit par l'ordre d'indiquer endéans un mois un moyen quelconque de faire face à cette dépense, le Trésor ne voulant pas s'en charger. Les Consaux proposèrent une taille de 4 patars au bonnier qui aurait rapporté 300 Flo. pour l'ancienne banlieue, si l'on s'en rapporte à une taille de 40 patars qui avait été octroyée par l'Archiduc Léopold (2) mais qui ne fut jamais perçue, le Collège des Laboureurs ayant obtenu sursis par arrêt du Conseil en Flandre (3). Malgré l'avis des Consaux qui disaient que cette taille était bien vexatoire pour son maigre rapport (3), le Roi établit cette imposition par lettre de cachet (4), mais l'Intendant déclara que, pourvu que les 300 Flo., produit présumé de cette taille, fussent payés, peu lui importait par quel moyen on les produirait (5). La ville eut donc à payer annuellement 21621 Flo. en huit versements plus les 300 Flo. de la taille de nouvelle création; libre à elle de prendre ces deniers dans sa caisse si l'adjudication de la ferme de cet impôt et des accises était insuffisante (6).

Le Trésor royal intervint pourtant en faveur des finances de la malheureuse ville. Le Roi lui fit une remise de 1524 Flo. sur l'aide de 1675 et une autre de 2100 Flo. (7). De plus il mit à la charge des Etats du Tournais une somme de 16291 Flo. et à la charge de la châtellenie de Lille une somme de 45,026 Flo. pour subvenir aux frais de dédommagement des propriétaires des terrains expropriés pour les nouvelles fortifications; il est vrai que de ce chef la ville même eut à payer une somme de 13.220 Flo. 4 pat. (8).

(1) *Reg.* 224, 329 R^o.

(2) Arras, 13 juillet 1654.

(3) *Reg.* 224, 183 R^o.

(4) St-Germain-en-Laye, 26 Xbre 1680. (*Reg.* 224, 131 V^o).

(5) *Reg.* 224, 203 V^o.

(6) *Reg.* 224, 234 R^o. (Lettre de l'intendant, Courtrai 23 janvier 1682).

(7) *Reg.* 20, 48 R^o.

(8) Sentence de l'Intendant; Lille, 23 sept. 1685. Arrêt du Conseil d'Etat, 25 mars 1686. — ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 20, 200 V^o; *Reg.* 565, 85 R^o.

F. DESMONS.

Crayons généalogiques tournaisiens.

Supplément à la généalogie de la famille LAMBERT.

La Branche lilloise et sa descendance en ligne féminine.

Lorsque nous publiâmes la généalogie de la famille Lambert dans le tome I de la présente Revue, nous y eûmes l'idée qu'une branche en pouvait exister à Lille (1). Cette idée était chose réelle que nous avons pu vérifier. Voici le résultat de nos dernières recherches :

B. (Degré VI, dans la filiation générale). *Albert-Dominique* LAMBERT, baptisé dans l'église de Saint-Quentin à Tournai, le 20 novembre 1658, se trouve qualifié rentier lorsqu'il achète le droit de bourgeoisie à Lille en payant quinze livres, le 8 janvier 1683 (2). Le 23 mai 1684, il épouse à Saint-Etienne de Lille, *Marie-Jeanne du Hu* (3), baptisée dans la dite église, le 27 mars 1650, fille de *Josse du Hu* et de *Marguerite de le Fosse*. Il devint apothicaire et mourut dans la même paroisse de Saint-Etienne, le 3 juillet 1694.

Il s'était composé des armoiries particulières en joignant dans un seul écusson, les armes des *Cocquiel*, dits *le Merchier* (4) à celles des *du Hu* (5) et des *Denis* (6). Nous avons donné ci-devant le blason de ces armoiries composites qui furent enregistrées dans l'*Armorial général de France*, Registre coté Flandre, comme on les trouve page 120, N° 306 dans l'*Armorial de Flandre*, de Hainaut et de Cambrésis publié par Borel

(1) Voyez *Revue tournaisienne*, 1^{re} année, page 40, colonne 1, lettre B, et les tirés à part, p. 13, lettre B.

(2) ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE. *Registres aux bourgeois*, tome VIII, folio 16, verso. — *Thiéry-Martin Lambert*, frère consanguin d'*Albert-Dominique*, établi marchand à Lille, y fut reçu bourgeois en payant 15 livres, le 8 novembre 1700. *Registres aux Bourgeois*, t. IX, folio 176, verso.

(3) Nous croyons que les armoiries des *du Hu* se blasonnent : *d'azur à trois lampes d'or pendues à leurs chaînes du même*.

(4) Les armes des *Cocquiel* étaient déjà composées de celles de cette famille qui sont *d'argent à trois coquerelles* (réunion de 3 fruits de coudrier) *en forme de trèfle de sinople*, et de celles des *Carpentier*, dits *du Bos*, *de gueules au lion passant d'or*, qui en forment le chef.

(5) Pour *du Hu*, voyez note 3.

(6) *Denis* : *de gueules au lion d'or* ; *au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles à cinq rais d'argent, rangées en fasce*.

d'*Hauterive*. *Marie-Jeanne du Hu* mourut sur ladite paroisse de Saint-Etienne, le 5 janvier 1730 et y fut inhumée dans l'église en la chapelle de *Sainte-Barbe*, lieu de sépulture de sa famille.

Albert-Dominique Lambert laissa deux filles qui suivent :

a. *Marie-Marguerite Lambert*, baptisée à Saint-Etienne de Lille, le 3 août 1686, eut pour parain, *Josse du Hu*, aïeul maternel, et pour marraine, *Marguerite Delveigne* (de le Vingne), belle-mère de son père et seconde femme de *Charles-Anthoine Lambert*.

Les renseignements par trop concis que donnent les registres aux décès de Lille ne nous ont pas permis d'identifier la fille aînée d'*Albert-Dominique*. Nous avons trouvé dans ces archives, *Marie-Marguerite Lambert*, morte à Lille, sur Saint-André, le 20 décembre 1730, étant femme de *Jean Lamblain*, et *Marie-Marguerite Lambert*, morte sur la paroisse de *Sainte-Catherine*, le 11 octobre 1730 et inhumée au cimetière, sans autres détails.

b. (Degré VII, de la filiation générale). *Marie-Jeanne Lambert*, baptisée à Saint-Etienne de Lille, le 27 juin 1688, fut tenue sur les fonts par *Charles-Anthoine Lambert*, aïeul paternel, et par *Marie-Anne Delfosse*, sa parente maternelle (1). Elle mourut dans ladite paroisse de Saint-Etienne, le 1^{er} janvier 1736, étant veuve. Elle avait épousé en la même paroisse, le 13 janvier 1709, *Guillaume-François Béghin*, dit *Béghein*, seigneur d'*Aigherue*, natif d'*Estaires* (2), qui mourut à Lille sur Saint-Etienne, le 22 février 1733, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle de

(1) Peut-être est-ce l'aïeule maternelle dont le prénom aura été changé par erreur.

(2) Selon l'inscription de son achat de bourgeoisie fait à Lille le 2 mars 1708. Dans cet enregistrement, il n'a que le seul prénom de *Guillaume*.

Sainte-Barbe en l'église de cette paroisse. Il était fils de Henri *Béghin* et de Marie *Noose*.

Marie-Jeanne *Lambert* fut mère de six enfants baptisés à Saint-Etienne de Lille et qui suivent :

aa. Guillaume-François *Béghein*, baptisé le 11 octobre 1709, eut pour parrain, François *Noose*, et pour marraine, son aïeule maternelle, Jeanne du Hu, veuve d'Albert-Dominique *Lambert*. Il mourut sur Saint-Etienne, le 23 septembre 1720 ;

bb. Henri-Joseph *Béghein*, baptisé le 23 mars 1711, fut tenu sur les fonts par Guillaume-François *Beert* et par son aïeule paternelle, Marie *Noose*. Il mourut avant novembre 1714.

cc. Marie-Josèphe *BÉGHEIN*, baptisée le 17 août 1713, fut tenue sur les fonts par Liévin du Hu et Marie-Barbe *Béghein*. Elle suivra, ci après, sous le degré VIII, comme auteur des descendants en ligne féminine d'Albert-Dominique *LAMBERT*, son aïeul maternel.

dd. Henri-Joseph *Béghein*, baptisé le 17 novembre 1714, fut tenu sur les fonts par Guillaume-François *Beert* et *Jossine* du Hu.

ee. Noël-Alexandra *Béghein*, baptisé le 2 janvier 1718, eut pour parrain, Guillaume-François du Hu et pour marraine, *Martine* du Hu.

ff. Henriette-Pélagie *Béghein*, baptisée le 2 novembre 1721, fut tenue sur les fonts par Guillaume-François *Béghein* et par *Martine* du Hu.

VIII. Marie-Josèphe *BÉGHEIN* D'AIGHERUE, qu'on a vue plus haut sous les lettres *cc*, troisième enfant et fille aînée de Marie-Jeanne *Lambert*, baptisée à Saint-Etienne de Lille, le 17 août 1713, mourut à Tournai sur Saint-Piat, le 18 janvier 1789, comme le dit F. V. *Goethals*, en son *Miroir des Notabilités nobiliaires*, t. I, p. 384, et non le 18 février, comme il se trouve dans la généalogie *Falligan* publiée à Lille par Monsieur L. *Théry*. Elle fut inhumée le 20 janvier au cimetière général.

Nous devons faire remarquer que *GOETHALS* en son *Miroir des Notabilités*, t. I, p. 384, fait naître Marie-Josèphe *Béghin* à Tournai dans la paroisse de Saint-Quentin, lui donne pour père et mère, Bon *Béghin* d'Aiguerue et *Elisabeth* *Varenne* et la fait tenir sur les fonts par Jacques *Carpentier*.

Marie-Josèphe *BÉGHIN* épousa à Saint-Etienne

de Lille, le 18 janvier 1734 (et non pas le 18 juin comme il est dit dans certaines généalogies), *Ives-Joseph* *FALLIGAN* DE LA CROIX (1), écuyer, plus tard seigneur d'Hourdellies (à Willaupuis), de la Franche-Avouerie de Vergne (à Wiers), des Aulnes (à Chapelle-à-Oie), de le Bailly (à Pottes sur l'Escaut), de Grandmanoir (audit Pottes), etc., conseiller contrôleur général des Comptes de la ville de Tournai, né le 9 novembre 1709 en cette ville, y baptisé le surlendemain à Saint-Brice, y décédé dans la paroisse de Saint-Jacques le 30 juin 1766, fils de Ghislain *Falligan de la Croix*, écuyer, procureur royal et fiscal à Tournai, seigneur de la Croix, etc., et de Marie-Josèphe *Josson* (2).

Ives-Joseph Falligan acheta le droit de bourgeoisie à Lille, le 8 janvier 1734, jour de son mariage (3).

Les époux *Falligan-Béghein* firent un avis dit de père et de mère par devant Maître *vander Haeghen*, notaire à Tournai le 7 juillet 1763, pour partager leurs biens entre leurs enfants, et le 27 juillet 1787, Marie-Josèphe *Béghein*, douairière *Falligan* d'Hourdellies fit un testament par devant Maîtres *Henry* et de le Rue, notaires dans la même ville, et ce testament fut suivi d'un codicille fait le 4 août de la même année. Elle désigna d'abord pour exécuter ses dernières volontés, son cousin germain, *Albert-Guillaume Morel* (4), mais celui-ci étant atteint

(1) *FALLIGAN* : d'azur à l'ancre d'argent, accompagnée de trois étoiles à six rais, mal ordonnées d'or. Cimier : cinq torches, deux d'argent, trois d'azur, celle du milieu surmontée d'une étoile d'or à six rais.

(2) Marie-Josèphe *Josson*, baptisée à Tournai, St-Brice, le 24 août 1674, y décédée sur St-Piat, le 22 février 1744, était fille de Bon *Josson*, marchand, et de Barbe *Sellier*; petite-fille de Bernard *Josson*, maître brasseur de la Brasserie de St-Etienne à Tournai, et d'Antoinette *Laurent*; arrière-petite-fille d'Arnould *Josson*, censier et bailli de *Floraing* (à Taintegnies), et de Marthe du *Gardin*; sous arrière-petite fille d'Olivier *Josson*, censier et bailli de *Floraing* (fils de Simon *Josson* l'ainé), et de Jeanne *MARCHANT*, veuve en premières noces, avec enfants, d'Anthoine le *Plat*, dit du *Plat*, et aïeule de tous les du *PLAT* et *Josson* dont les filiations peuvent être faites depuis le milieu du XVI^e siècle. (ARCHIVES DE TOURNAI, *Chartrier*, Minutes du notaire Michel *Presin*, vol. in-folio, acte du 11 janvier 1624; — *Comptes d'exécution testamentaire, tutelle, curatelle*, etc., Compte de la curation des biens de Jean LE *PLAT*, dit DU *PLAT*, décédé marchand grossier (en gros) à Tournai, rendu le 4 mai 1626.

(3) ARCHIVES DE LILLE. *Registres aux bourgeois*, t. XI, fol. 96, recto.

(4) Albert-Guillaume *MORÉL*, licencié-ès-droits, lieutenant-général du bailli de Tournai-Tournais, puis premier conseiller (dit Président) du Conseil provincial de Tournais, mort à Tournai, St-Jacques, le

de la maladie qui l'emporta le 2 mai 1789, fut remplacé par Joseph van Assche, dit Vanasse procureur au Conseil provincial de Tournaisis.

Marie-Josèphe *Béghein* fut mère de douze enfants baptisés à Saint-Piat de Tournai. Ils suivent :

1^o MARIE-JOSÈPHE-IVONNE *Falligan*, née le 1^{er} mars 1735, baptisée le lendemain, fut tenue sur les fonts par son aïeul paternel, Ghislain Falligan de la Croix, et par son aïeule maternelle, Marie-Jeanne Lambert, veuve de M. Béghein. Elle mourut à Wez-Velvain, le 17 brumaire an XIV (8 novembre 1805);

2^o MARIE-JOSÈPHE-BERNARDINE *Falligan*, née le 22 mars 1736, baptisée le lendemain, fut tenue sur les fonts par Guillaume-François Béghin, seigneur Daignereux (1), et par son aïeule paternelle, Marie-Joseph Josson, épouse de M. Falligan de la Croix, procureur fiscal. Elle mourut à Tournai, le 17 mai 1806, après y avoir épousé dans l'église de Saint-Jacques, le 18 mai 1760, Ghislain-Gaspard-Robert-Joseph VAN RODE (2), écuyer, seigneur de Schellebrouck (en la banlieue de Courtrai), etc., baptisé à Tournai, Sainte-Marie-Magdeleine, le 6 juillet 1730, mort dans la même paroisse le 29 septembre 1771, étant conseiller contrôleur général des finances et dépenses de la ville de Tournai, fils puîné d'Ignace-Séraphin-Joseph *van Rode*, écuyer, seigneur de Beauterre (à Grandmetz), de l'Hermitage, des Warelles et de l'Escaillerie (à Ramegnies-Chin), etc., conseiller trésorier-général héréditaire des Etats du Bailliage de Tournai-Tournaisis, et de Thérèse-Françoise-Josèphe Cambier.

De ce mariage, vinrent trois enfants qui suivent sous les lettres A, B et C; ce sont :

A. Ghislain-Gaspard-Ignace-Joseph VAN RODE, écuyer, baptisé à Tournai, Sainte-Marie-Magde-

leine, le 9 mai 1761, fut tenu sur les fonts par Séraphin-Ignace-Joseph van Rode, son aïeul paternel, et par Marie-Joseph Béghein, son aïeule maternelle. Il mourut à Tournai, le 1^{er} jour complémentaire an III (17 septembre 1795), sans avoir pris d'alliance;

B. Ives-Bernard-Joseph VAN RODE, écuyer, baptisé à Tournai, Sainte-Marie-Magdeleine, le 23 mai 1763, fut tenu sur les fonts par son aïeul maternel, Ives-Joseph Falligan, écuyer, seigneur d'Hourdellies, et par sa tante alliée, Amélie-Thérèse-Josèphe de la Hamaide, femme du seigneur de Beauterre, Denis-Benoît-Joseph van Rode. Il fut soldat au service de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas où il était capitaine dans les grenadiers wallons en 1787, époque où il fut décoré de la médaille d'honneur de Soesdyck. Nous le trouvons plus tard, colonel au service du Royaume des Pays-Bas de 1815 à 1821, commandant de la place de Menin où il mourut général-major retraité le 29 janvier 1852, étant chevalier du Lion Belgique, et des Ordres de Léopold et de la Légion d'Honneur. Il avait obtenu le titre de *baron* du roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}, et se qualifiait *baron van Rode de Schellebrouck*. C'est à Saint-Nicolas de Tournai qu'il avait épousé, le 23 février 1792, *Albertine-Antoinette-Josèphe* DE FERRARE (1), née le 29 avril 1768, morte à Menin, le 13 mars 1843 (2), fille de Maximilien-Albert-Antoine-Joseph *de Ferrare*, écuyer, seigneur de Reppeau (à Naninne et à Wierde-lez-Namur), etc., capitaine au service de l'Impératrice-Reine au régiment d'Arberg, et de Marie-Elisabeth-Josèphe *de Lossy de Froyennes*. Ils eurent trois enfants qui suivent sous les lettres a, b et c; savoir :

a. Adéline-Josèphe *van Rode*, née à Enghien, le 20 octobre 1792, mourut à Tournai, le 4 mars 1836 au couvent des Ursulines où elle était sœur converse, selon l'acte de son décès. GOETHALS,

2 mai 1789, fils de Guillaume-Charles-Albert Morel, échevin de Courtrai, et de Marie-Josèphe *Béghein*, tante de Madame Falligan. — *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. II, p. 144).

(1) Nous avons trouvé à Lille deux Guillaume-François BÉGHEIN, l'un fils, l'autre époux de Marie-Jeanne Lambert, sous les dates du 23 septembre 1720 et du 23 février 1733, décédés en la paroisse de St-Etienne : Quel est ce troisième ?

(2) VAN RODE : *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois quartefeuilles du même*. Cimier : un dragon issant d'or, lampassé et armé de gueules. — Les *van Rode* du XVI^e siècle portaient un *chevron* au lieu d'une *fasce*.

(1) DE FERRARE : *d'argent au lion de sable, lampassé de gueules et armé d'or* (FERRARI), portant sur la poitrine un écusson de sinople à trois étoiles d'argent à cinq rais (MINAZ). Cimier : le lion de l'écu, issant.

(2) Lorsqu'en 1880, nous nous occupions de la généalogie des *de Ferrare*, nous écrivîmes à Menin pour connaître la date exacte du décès de la baronne van Rode de Schellebrouck sans obtenir de réponse. Nous avons été plus heureux en 1906 et nous en remercions ici le chef du bureau de l'Etat-civil de Menin.

Miroir, t. I, p. 405 la dit dame supérieure du dit couvent ;

b. Barbe-Sidonie *van Rode*, née à, le, épousa à, le, *Henri GULKERS*, né le 20 mars 1799, lieutenant d'artillerie par brevet du 5 février 1839.

c. Charles-Adèle-Rosalie Joseph VAN RODE, écuyer, né à Tournai, le 8 décembre 1796 (18 frimaire, an V), devint *BARON van Rode de Schellebrouck*, le 29 janvier 1852, à la mort de son père. Il fut soldat et passa par tous les grades pour devenir d'abord colonel du 4^e de ligne, puis dès le 25 février 1849, colonel du régiment des grenadiers. Chevalier de l'ordre militaire de Guillaume dès le 11 août 1815, officier de l'ordre de Léopold, le 14 septembre 1835, commandeur du même ordre le 20 juillet 1862, il mourut général-major retraité à Ypres, le 29 décembre 1866. Il avait épousé à Ypres, le 14 décembre 1820, *Julie-Joséphine-Ghislaine KEINGIAERT DE GHELUVELT* (1), née dans ladite ville, le 8 février 1796, y décédée le 2 juillet 1844, fille de Louis-Bruno *Keingiaert de Gheluvelt*, écuyer, et de Marie-Joséphine-Colette *de Lens*, des comtes de Lens de Blendecques.

Leurs quatre enfants suivent sous les lettres *aa*, *bb*, *cc* et *dd* ; ce sont :

aa. Emélie-Hubertine-Ghislaine-Josèphe-Bruno *van Rode*, née à Menin le 12 novembre 1821, morte à, le, après avoir épousé le 12 février 1850 à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, *Lambert LANTONNOIS*, officier au service de Belgique, né à Florenville (Luxembourg belge), le 5 avril 1813, mort à Tournai, étant capitaine commandant au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, le 2 décembre 1862, fils d'Edme *Lantonnois* et de Béatrix *Thiry*. De ce mariage,

(1) KEINGIAERT DE GHELUVELT : *d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules*. Cimier : *le lion de l'écu naissant*. — Dans la généalogie de cette famille insérée dans le tome 30 (1876) de l'Annuaire de la Noblesse de Belgique, il existe à la page 151, ligne 27, une lacune que nous comblons ici : Le 24 Juin 1740, est décédée à Lille, en la paroisse de Saint-André, Anne-Françoise-Scholastique-Abondance Keingiaert, femme de Guillaume ARMAND, écuyer, seigneur de Chateauvieux, ancien capitaine d'infanterie.

il y a postérité représentée par quatre enfants qui suivent :

aaa. Rudolphe-Bruno-Emile-Lambert *Lantonnois*, né à Mons, le 26 décembre 1850, vivait en 1862 ;

bbb. Joseph-Bruno-Albert-Amédée dit Albert-Bruno-Amédée *Lantonnois*, né à Mons, le 19 juin 1852, est en 1906, adjoint d'état-major au régiment des grenadiers au service belge, officier de l'Ordre de Léopold de Belgique, décoré de la croix militaire de 1^{re} classe, de la Médaille commémorative, du Faucon blanc de Saxe-Weimar, de 1^{re} classe, et du Lion et du Soleil de Perse, de 4^e classe. Il a été chargé d'une mission pour l'Etat indépendant du Congo.

ccc. Marie-Emma-Ghislaine-Béatrix *Lantonnois*, née à Mons, le 7 juillet 1853, vivait en 1862 ;

ddd. Charles-Joseph-Yves-Henri *Lantonnois*, né à Namur, le 12 février 1855, vivait en 1862.

bb. Charles-Jules-Ghislain-Joseph, baron *van Rode de Schellebrouck*, dès la mort de son père, était en 1856, employé à l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. Né à Ypres le 28 mars 1827, il y mourut le 22 août 1893, sans avoir pris d'alliance.

cc. Eugène-Louis-Bruno-Ghislain *van Rode de Schellebrouck*, né à Ypres le 10 janvier 1831, soldat au régiment des grenadiers, puis sous-officier et officier, mourut lieutenant-général à Ixelles, lez-Bruxelles, le 24 février 1895, sans avoir pris d'alliance. Il portait le titre de *baron van Rode de Schellebrouck* depuis la mort de son frère aîné.

dd. Adéline-Louise *van Rode*, morte à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, le 30 décembre 1849, étant âgée de 13 ans.

C. *Ivonne-Adélaïde-Josèphe VAN RODE*, baptisée à Tournai, en l'église de Sainte-Marie-Magdeleine, le 19 septembre 1765, fut tenue sur les fonts par Louis-Amé-Joseph de Flines, écuyer, seigneur du Hautlieu, et par sa tante Marie-Josèphe-Ivonne l'alligan ;

(A suivre).

LE C^{te} P.-A. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE.

Chronique.

L'Esthétique des rues. — Il y quelques semaines les Tournaisiens ont assisté avec ahurissement à l'érection d'une statue d'un genre nouveau. On a, en effet, sur la jolie maison construite au coin de la nouvelle rue qui longe la cathédrale, placé une horrible machine représentant un gamin vêtu en jockey, aux couleurs criardes, juché sur un cheval de tôle, et cet ornement (?) est attaché au balcon de cette très gracieuse habitation !

Vrai ! on a peine à concevoir l'idée singulière du locataire et surtout celle du propriétaire de l'immeuble en question qui dépense un nombre respectable de billets de mille pour en faire un ornement de la rue nouvelle et qui consent à ce que l'on vienne au beau milieu de la façade, sur le balcon, mettre une *posture* d'un goût aussi douteux !

Nous ignorons si le marchand auquel cette horreur sert, paraît-il, d'enseigne vendra grâce à elle une respectable collection de pantalons et de vêtements à très bon marché, mais ce qu'il est douloureux de constater c'est qu'il soit permis, dans une ville qui se prétend ville d'art, sans aucune protestation des autorités et même du public, de jeter pareil défi au bon goût et à l'esthétique.

J. S.

Un réseau communal de tramways électriques. — Les journaux ont annoncé que les villes de Bruges et de Louvain allaient être dotées d'un réseau de tramways électriques exploités par la Société des Chemins de fer vicinaux. Il serait souhaitable que pareille faveur soit également accordée à notre ville et que les diverses lignes qu'on projette soient pourvues de la traction électrique.

A ce propos, on nous assure que la Société persiste dans le tracé malencontreux qu'elle a arrêté pour la ligne de Tournai-Rongy, et qu'elle serait intentionnée de faire du carrefour étroit dit des quatre coins Saint-Jacques, le point de croisement des différentes lignes à construire ! Ce projet très malheureux coûterait pas mal d'argent et détruirait le joli panorama de nos quais coupé par un pont énorme allant du Becquerel au bas de la rue du Cygne. Le tracé le plus rapide, le plus pratique et le moins onéreux est tout indiqué, depuis le percement de la rue nouvelle qui longe la cathédrale : la ligne placée ainsi au centre de la ville ne nécessiterait pas de grands travaux d'art et la place des Acacias pourrait éventuellement devenir le point de croisement des différentes lignes. Elle desservirait ainsi plus utilement la population.

J. S.

Chronique des livres.

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai, t. X. — H. et L. Casterman, 1906, volume in-8° en 2 parties.

Ce nouveau volume de la Société historique de notre ville est divisé en deux parties. L'une d'elles contient les procès-verbaux des séances de trois ans (1903-1905) ; on y a glissé bien à tort, selon moi, des articulets fort intéressants. Je n'en citerai qu'un, c'est celui que M. Maurice Houtart consacre aux « *Peintres tournaisiens du XV^e siècle.* » Il n'a que deux pages ; mais ces deux pages sont si attachantes par la nouveauté des faits y révélés, qu'elles en valent de longues. Aussi bien, est-ce la place d'une notice nécrologique — elle concerne feu le chanoine Vos, archiviste de l'Evêché — ou de quelques pages relatives à notre Cathédrale, au milieu des menus détails de la cuisine de la Société, qu'on veuille me passer l'expression ? Mieux vaudrait, à l'avenir, reporter ces notules immédiatement après les procès-verbaux des séances ;

elles ne seront point là perdues au milieu d'un fatras de choses presque inutiles à connaître.

Suit alors (pp. 71-80) un intéressant travail du même M. Houtart sur « *un Recueil d'ordonnances des stiles et métiers de Tournai.* » C'est une rapide énumération de documents précieux ; c'est une réelle contribution à la bibliographie documentaire de nos métiers dont les archives gisent aujourd'hui en grande partie éparses en des coins ignorés. Notre Magistrature urbaine se doit à elle-même, à ses propres antécédents, de chercher à rentrer en possession de ce « *Recueil d'ordonnances,* » unique code de nos métiers. Qui peut *a priori* affirmer que les héritiers de feu le comte de Limminghe ne seraient point disposés ou à vendre ou à faire don à notre ville du rare manuscrit dont ils sont aujourd'hui les détenteurs ? En tous cas, l'histoire de la vie sociale des travailleurs tournaisiens ne pourra se faire, pour les siècles éteints, qu'après une étude approfondie de ce « *Recueil d'ordonnances.* »

M. le comte P. A. du Chastel de la Howarderie nous donne (pp. 81-185) une généalogie des *d'Enncières après*

leur anoblissement; il le fait avec la sincérité et la science qui caractérisent l'auteur.

Le Métier des fondeurs de laiton et des batteurs de cuivre ou caudreliers à Tournai, (pp. 186-232), tel est le titre d'un travail de M. Soil-de Moriamé. L'auteur s'est proposé pour but de « relater et coordonner les documents relatifs au métier [des fondeurs de laiton] proprement dit. » Le but est atteint sans aucun doute, mais pourquoi M. Soil-de Moriamé n'a-t-il pas mis en œuvre ces documents? Pourquoi ne nous a-t-il pas donné l'histoire du métier? A considérer le titre de son travail, on s'y attend; mais le titre est trompeur et d'histoire du métier, nulle trace.

M. Léo Verriest publie une *Table des testaments et donations des greffes scabinaux de Tournai conservés aux Archives de l'Etat à Mons*, (pp. 239-248), et, enfin, le volume se ferme par un rapport de M. Soil-de Moriamé sur les *Objets gallo-romains trouvés dans le sol lors des fouilles de la distribution d'eau à Tournai en 1903 et 1904*, (pp. 249-265), rapport curieux au point de vue de l'étendue de Tournai au commencement de son existence.

La deuxième partie du tome X est constituée entièrement par le fascicule III de la *Table des Testaments et des Comptes de tutelle et d'exécution testamentaire reposant aux Archives de Tournai, (XV^e siècle)*.

Adolphe Hocquet.

Auguste Bocquillet. — *L'Affaire de Mortagne en 1518-1519; plaquette in-8° de 24 pages; Paris, 1906.*

Il y avait dans le sud de l'ancienne province du Tournais, une localité bien modeste, Mortagne, dont la possession fut souvent l'objet de vives compétitions. Durant le XVI^e siècle, siècle de luttes et de décadence pour le Tournais, cette situation s'aggrava et la petite ville de Mortagne fut à la fois revendiquée par plusieurs qui s'en prétendaient les maîtres.

En 1513, lors de la prise de Tournai, Henri VIII céda Mortagne à Charles Brandon, son favori, qu'il créa prince. Brandon peu de jours après, vendit la nouvelle principauté à Antoine de Ligne, comte de Faukenbergh, surnommé le *Grand Diable*. Mais cette terre de Mortagne au moment où Henri VIII la donnait à Brandon avait un propriétaire, Guillaume de Thouars, qui n'entendit point se laisser déposséder de son bien sans crier.

De là sont nés constestations et procès; leur solution fut rendue plus difficile par la rétrocession du Tournais

à la France (1519) et par son annexion définitive aux Pays-Bas (1521). Ce sont ces choses curieuses que nous relate avec infiniment de détails — trop peut-être pour la marche régulière du récit — M. Bocquillet dans *L'Affaire de Mortagne*. Et par lui nous apprenons que le débat auquel donna naissance en 1513, la prise de Tournai et du Tournais par le roi Henri VIII, ne reçut sa définition que le 23 mars 1560.

Adolphe Hocquet.

Léo Verriest; *Les Devises des chartes-parties des greffes scabinaux de Tournai; Bruxelles, Weissenbruch, 1906, plaq. in-8° de 11 pag.*

La juridiction gracieuse qui se traduisait spécialement par le droit de conférer l'authenticité aux contrats passés entre particuliers, fut toujours l'une des prérogatives des magistratures urbaines. Dans le Midi de la France, l'exercice de cette juridiction fut confié par les communes à des notaires publics; dans le Nord, au contraire, les échevins ou les jurés en furent directement investis; actes de vente, d'achat, comptes de tutelle, de curatelle, cession de rentes, testaments étaient reçus par eux et par le fait même déclarés authentiques.

Ces actes étaient écrits, autant de fois que de besoin, sur une même feuille de parchemin; les différents exemplaires étaient matériellement séparés par une devise et formaient ce qu'on appelle des *chartes-parties*. Un de ces exemplaires était remis aux échevins.

A Tournai, les actes de cette espèce sont conservés par centaines de mille. M. Verriest en a étudié les devises; il les range en cinq grandes catégories, car les devises sont: chirographe; ou le nom d'une des parties; ou une légende en rapport avec la nature de l'acte, (aumône pour un acte de donation, etc.); ou la lettre M, initiale de *Mémore*, ou le nom du scribe.

A. H.

Accusés de réception :

Arm. d'Herbomez; *Les constitutions de Tournai sous Philippe de Valois.*

H. Delcourt; *Annales illustrées du Cercle artistique de Tournai. Le Salon 1906.*

A. Hocquet; *Tournai et le Tournais au XVI^e siècle au point de vue politique et social.*

Il en sera rendu compte dans notre prochain numéro.

Chronique d'Art.

Concerts de l'Académie de Musique, 11^e année.
Saison 1906-1907. — 1^{re} audition du 4 Novembre 1906.

La date de publication de la *Revue Tournaisienne* fait que nous connaissons déjà l'opinion de nos confrères sur la première audition de cette saison des concerts de notre Académie de Musique. Nous savons qu'elle a été on ne peut plus favorable à M. N. Daneau et à son orchestre et ce n'est certes pas nous qui, cette fois, viendrons détruire l'unanimité des éloges qu'on leur a adressés.

Le point faible des auditions de l'Académie de Musique a toujours été le peu de cohésion de leurs chœurs mixtes, non par la faute de leur directeur, mais par suite de leur composition spéciale dont nous avons déjà signalé les défauts, page 88, année 1906 de cette Revue. A l'audition du 4 novembre l'orchestre seul de M. Daneau était en jeu et il s'est très vaillamment comporté tant dans l'exécution de la partie purement symphonique que dans l'accompagnement des solistes de ce concert.

Ceux-ci étaient un maître et une ancienne élève du Conservatoire Royal de Bruxelles.

Le maître ! M. Edouard Jacobs, le violoncelliste si réputé, ayant, pour l'occasion, délaissé le Stradivarius sur lequel il vibre tant et tant pour la *viola da gamba* dont le programme du concert faisait la description suivante :

« La *viola da gamba*, ainsi nommée parce qu'elle se tenait debout entre les jambes, est un instrument à *cordes sympathiques*, c'est-à-dire que, sous les cordes principales, frottées par l'archet, s'en trouvent d'autres, toujours métalliques, dont chacune ne vibre qu'à l'unisson d'une seule note produite, note dont elle renforce sensiblement le son, en modifiant — cela va de soi — le timbre de l'instrument.

« Ce qui a fait abandonner cet avantage incontestable de l'emploi des cordes sympathiques, c'est la grande complication qu'il entraînait dans l'accord des instruments, la corde secondaire ne résonnant qu'à l'unisson absolument exact de la note principale.

« Nous ne pouvons entrer ici dans plus de détails relativement à la construction et à l'usage de ces instruments délicats. Bornons-nous à dire que la *viola da gamba* tient, dans l'ancienne famille des violes, une place analogue à celle qu'occupe le violoncelle dans le quatuor moderne. — L'instrument, joué par M. Jacobs, appartient au musée du Conservatoire royal de Bruxelles (n^o 486 du catalogue). Il a été fabriqué par *Tolbecque*, (J.-B. Tolbecque était né à Hanzinne, près Charleroi, en 1797. Il fut directeur des bals de la Cour sous Louis-Philippe 1830-1848) qui en a trouvé le modèle dans un vieux couvent de Bretagne; mais cette *viola da gamba* était dans un tel mauvais état

qu'on n'aurait plus su l'accorder ni en jouer. Elle était attribuée à *Gaspar da Salo*, le fondateur de la célèbre école de lutherie de Brescia.

« *Gaspar da Salo* naquit en 1542 et mourut en 1609.

Cette *viola da gamba* est accordée par quarts et tierce : *ré-sol-do-mi-la-ré*.

« Elle possède donc *six cordes*. — Il y a sur la table d'harmonie *douze cordes sympathiques* qui sont accordées chromatiquement (les douze demi-tons de la gamme). Disons aussi que cette copie de Tolbecque est un chef-d'œuvre de lutherie; Stradivarius n'aurait certainement pas mieux fait.

« C'est avec ce splendide instrument que M. Edouard Jacobs a fait plusieurs tournées en Russie, Italie, France, Hollande, Allemagne, Suisse et Angleterre... » et qu'il a recueilli le 4 novembre les applaudissements, les ovations et même les bis du public tournaisien. Avec accompagnement d'instruments à cordes, M. Edouard Jacobs a joué une sarabande de *Haendel*, une aria de *Bach* et le charmant menuet de *Boccherini*; sans accompagnement, les très intéressantes Allemande et Brillante de *Marais* et comme bis, avec accompagnement de piano, le Rêve d'Enfant de *Schumann*.

L'ancienne élève ! M^{lle} M. Lamant a obtenu le premier prix avec distinction au Conservatoire royal de Bruxelles après avoir remporté aussi les premiers prix du cours de chant de notre Académie. Nous estimons pourtant que malgré toutes les récompenses qu'elle a déjà reçues M^{lle} M. Lamant doit encore beaucoup travailler. Elle a de la virtuosité; elle en a fait montre dans l'air suranné des Noces de Jeannette de *Massé*, mais elle y a manqué de netteté dans la diction. Quant à l'air de Louise de *Charpentier* (un des plus impressionnants que nous connaissons, quant à nous) il faut une réelle maîtrise pour en oser l'interprétation. L'explosion de passion et le sentiment de reconnaissance « *délicieusement* » exprimés par cette mélodie prenante ne pouvaient être rendus comme il convenait par une toute jeune et tout ingénue fillette comme l'est M^{lle} M. Lamant. Tant au point de vue rythme musical, qu'au point de vue expression dramatique, la jeune cantatrice (dont nous comprenons d'ailleurs l'émotion de débutante) a besoin de travailler encore quelque temps en dehors de toute école et de toute influence professorale et surtout d'aimer, de souffrir, de rire, de pleurer, en un mot de vivre.

La partie symphonique à laquelle M. N. Daneau avait, comme toujours, apporté tous ses soins, comportait une œuvre classique, une œuvre romantique et une œuvre contemporaine que nous qualifierons volontiers de néo-romantique. La première était la symphonie n^o 1 de *Haydn*; la deuxième l'ouverture dite Michel-Ange de *Niels*

Wilhelm Gade, le meilleur des compositeurs romantiques scandinaves, l'ami et le successeur de Mendelssohn aux Concerts de Leipzig; la troisième des airs de ballet de l'ode symphonique l'Océan d'un de nos concitoyens d'adoption, *M. Louis Rosoor*, organiste à notre Cathédrale.

Le choix de ces œuvres et leur exécution ont fait honneur à M. N. Daneau qui ne ménage du reste pas ses efforts pour tenir son orchestre en haleine, puisque huit jours avant l'audition dont nous parlons, il avait organisé, à l'occasion de la distribution des prix de nos Académies officielles un autre concert très intéressant, comprenant notamment un préludium de *Jarnefelt*, un prélude d'un opéra Tovelille de *Hamerick*, *Kamarinskaïa*, fantaisie sur deux airs russes de *Glinka* et cinq fragments symphoniques de son propre opéra-idylle : *Myrtis*, que nous avons déjà analysé dans ces colonnes.

Jean DUPRÉ DE COURTRAY.

Le Festival Schumann par la Société d'extension musicale et de décentralisation artistique sous la direction de M. Félicien Durant, — le mercredi 21 novembre 1906 à la Halle aux Draps.

Nous éprouvons quelque hésitation à parler de l'entreprise que dirige avec une foi artistique, une conviction profonde et un désintéressement absolu un de nos anciens confrères du barreau de Bruxelles, — à en dire dans les colonnes de la *Revue Tournaisienne* tout le bien que nous en avons dit ailleurs. Nous ne nous trouvons plus ici en présence de nos concitoyens comme à la Société de Musique et aux concerts de l'Académie de Musique, phalanges musicales importantes qui, elles aussi, font de l'extension musicale et de la décentralisation artistique et des meilleures encore!! Mais puisque M. Félicien Durant nous annonce plusieurs séries de festivals en notre ville (festival Wagner en février 1907 et festival Beethoven en mars 1907), nous aurions mauvaise grâce de ne pas lui en témoigner notre reconnaissance en consacrant non pas toute une chronique mais quelques lignes au festival Schumann qu'il nous a offert le mercredi 21 novembre à six heures et demie du soir (un bien mauvais jour et une bien mauvaise heure).

Un orchestre stylé, souple et vibrant, supérieur surtout au point de vue des cordes, nous a parfaitement rendu la difficile et tourmentée symphonie n° IV en ré mineur; dans les extraits du *Manfred* (que nous avons déjà entendu intégralement ici dans la même salle) on a spécialement applaudi le cor anglais solo M. Verhulst et après l'ouverture de la *Fiancée de Messine* qui terminait le beau programme de cette audition, on a fait une ovation bien méritée au nouveau capellmeister bruxellois, M. Félicien Durant. Que dire des solistes que la société d'extension musicale et de décentralisation artistique nous avait

amenés : deux maîtres qui brillent avec éclat au firmament des grands artistes et des grands virtuoses, le pianiste Arthur Degreef et le violoncelliste Pablo Casals. Tous deux ont été dignes de leur réputation mondiale le premier dans le concerto (op. 54) et dans les Arabesques et le second dans le concerto (op. 129) et dans l'*Abendlied* du maître de Zwickau.

J. D. C.

Un Artiste tournaisien en France. — L'an passé, dans son numéro 3, la *Revue Tournaisienne* était heureuse de donner un extrait d'un journal français au sujet de notre concitoyen, M. Prudent Pruvost, que l'on nous montre comme un compositeur d'une très grande originalité.

Nous enregistrons très volontiers encore aujourd'hui ce qu'écrit relativement à notre même concitoyen *La Dépêche du Centre et de l'Ouest*, du lundi 28 novembre :

ORPHÉON DE TOURS.

« Hier soir samedi, au Cirque de la Touraine, l'Orphéon de Tours offrait au public son premier concert populaire...

Le plan nouveau de la société est de présenter au public de ces concerts populaires, les œuvres musicales nouvelles des jeunes, comme on dit en style d'école. M. Prudent Pruvost, qui tenait une large place dans le programme d'hier, est une individualité caractéristique qui a la très noble ambition de rénover la musique essentiellement populaire; ses chants sont simples, compréhensibles pour tous, d'un sentiment robuste, mais malgré cela encadré d'une orchestration et d'une harmonie originales et savantes.

Le public a particulièrement souligné la *Suite Bouffonne* et *La Chanson de la Terre*, ces deux numéros pour orchestre seul »...

Enfin l'article nous parle d'une mezzo-soprano qui aurait détaillé « avec un charme pénétrant la *Chanson du Rouet* de Prudent Pruvost ».

Ne pourrait-on un jour nous mettre à même d'apprécier à Tournai l'originalité artistique de notre concitoyen?

A. H.

Cours CAPART. — Etudes complètes de musique. — Méthode du Conservatoire Royal de Bruxelles : Sol-fège — Harmonie — Chant — Piano — Orgue — Violon — Mandoline — Violoncelle — Accompagnement — La musique en 25 leçons (cours spécial pour adultes des deux sexes). — Flûte — Hautbois — Clarinette — Trompette — Piston — Cor — Trompe de chasse — Musique de chambre — Leçons particulières. — **par des professeurs 1^{ers} Prix du Conservatoire Royal de Bruxelles.** — Examen et audition des élèves tous les trimestres. — *Rue Piquet 4, (bas de la rue de Cologne), Tournai.*

Revue Tournaisienne

Histoire, Archéologie, Art, Folklore.

DIRECTEUR :

Adolphe Hocquet,

*Conservateur des Archives
et de la Bibliothèque communales.*

Conte pour les trois fleurs de lis.

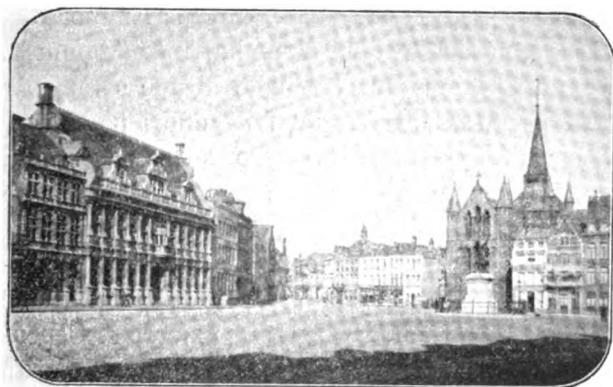
(1549)

(Suite).

* * *

Ayant quitté Michel, Enguerrand, tout songeur, traversa la place du Grand Marché, dans la direction de la rue des Maux, où habitait honorable homme Ernoul le Muisis.

non plus de curiosité sympathique, comme au carrefour de la Lormerye, mais déjà de tristesse et d'impatience : il savait maintenant, il sentait que ces trompettes ne pouvaient être agréables à l'âme de la cité, et qu'elles chantaient une joie fausse, une joie d'obéissance contrainte.



Grand'Place.



Entrée de la rue des Maux.

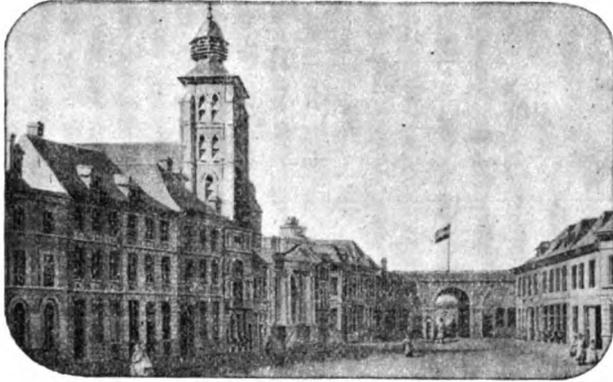
Les paroles qu'il venait d'ouïr, retentissaient dans le cœur du jeune rhétoricien avec cette force aiguë dont le coq émeut les villages encore endormis; et il lui sembla, en effet, que les divinités apolliniennes répandaient sur le sommeil de ses idées un plein matin d'étonnantes lumières.

Au loin, vers la Porte Coquerel, éclata un nouvel appel du Héraut Jehan de le Vencre. Et cette fois encore, le fils du brodeur en fut agité,

Pourquoi donc Monsieur le Premier vicaire de Saint-Piat ne lui avait-il pas découvert la vie qui les entourait, qui les portait? Ernoul le Muisis, dont l'esprit complaisant se jouait dans les plus audacieuses conversations, Ernoul le Muisis lui-même n'avait jamais eu que des allusions très bénignes aux antiquités de la ville. Et peut-être cette attitude de l'honorable bourgeois s'expliquait-elle, vu que son parti soutenait l'espagnol,

et que lui-même avait été choisi comme prévost par ce dernier (1).

Assurément, il ne se refuserait pas, et ne refuserait pas à Enguerrand le ragoût de quelques commentaires sur la présente conjoncture; et le



Ancienne porte Coquerel.

jeune homme fut tout aise qu'un aliment aussi délicat fût offert à sa curiosité dans le moment même qu'elle venait de naître.

Il était arrivé devant ce riche hôtel de la rue des Maux que le nom de Muisis illustrait depuis une longue suite de générations.

L'un d'eux, Gilles, n'avait-il pas, deux cents ans par de çà, grâce au bon esprit de ses chroniques et de ses ouvrages rimés, récolté les applaudissements des nobles gentilshommes et des bourgeois policés parmi toute la Picardie ou l'Île de France et couvert de gloire l'abbaye bénédictine de Saint-Martin dont il faisait partie? Et ce crédit n'avait-il pas suivi une croissante fortune, à l'exemple d'un héritage spirituel soigneusement conservé et transmis d'âge en âge et de père en fils?

Depuis lors, en effet, les Muisis n'avaient cessé d'occuper une situation régnaute; plusieurs avaient été Mayeurs de Tournai sous les rois français, et leur bonne ville leur avait marqué une vénération soit proprement spontanée, comme quand elle avait jadis donné le nom de Muisis à une de ses rues, soit obscurément glorieuse, comme aujourd'hui, après tant d'années révolues.

(1) Le prévôt de Tournai à cette époque était Jehan de Maulde; nous avons laissé le nom Ernoul le Muisis, pour respecter la fiction de l'auteur. (A. H.)

Et plus que tout autre, le jeune Enguerrand éprouvait cette admiration et cette reconnaissance.

Il y mêlait même le piment d'une certaine tendresse amoureuse. Car Ernoul le Muisis ajoutait, à ses mérites d'intelligence déliée et de véritable courtoisie, celui d'une adorable paternité: Chrétienne le Muisis était belle, dans ses dix-huit ans, comme la plus belle des neuf muses; et le brodeur de Saint-Piat savait très bien l'indignité de son affection, mais il lui suffisait d'entrevoir parfois la lointaine damoiselle Chrétienne, pour que la solitude de ses pensées fût peuplée à l'égal d'un paradis.

Aussi était-ce avec un grand trouble joyeux qu'il laissait tomber le heurtor de la porte, les jours où son désir affamé le poussait vers la rue des Maux.

Or, les circonstances venaient de tellement le bouleverser que sa timidité curieuse des précédentes visites se trouvait soudainement muée en la plus exigeante des audaces.

À peine introduit dans le salon aux poutres dextrement ouvragées et peintes d'or, et aux murs tout ennoblis par les portraits d'ancêtres, il n'attendit même pas que le majestueux et benoît Monsieur le Muisis le questionnât sur sa famille ou sur ses récentes cogitations. Enguerrand raconta tout de suite, et d'une haleine enflammée, les proclamations du Héraut ainsi que les propos de Michel Maxiaule. Il dut faire effort pour taire le merveilleux symbole des fleurs de lis. Mais il ne retint pas les interrogations qui affluaient de son esprit.

Ernoul le Muisis, honorable bourgeois et serviteur assermenté de la maîtrise Espagnole, ne pouvait démasquer ses sentiments réels. Cependant, il avait confiance dans la candide sincérité d'Enguerrand, il estimait le jeune homme et il mettait toute son étude à l'encourager dans ses travaux spirituels. Alors, choisissant un biais convenable, il lui dit.

— « Mon cher enfant, il faut se garder de l'injustice comme d'une malice démoniaque, et bien établir que notre cœur peut louablement se tromper. Sans doute, il est désirable de ne pas oublier les affections de son enfance, mais il l'est non moins que dans les vicissitudes nous préférons à tout autre le conseil de la sagesse. C'est pour-

quoi je garde une piété discrète aux enchanteurs d'autrefois, — je veux dire les rois de France, — et à une époque qui vit la grandeur de ma famille. Seulement, cette piété que je qualifierai de puérile puisqu'elle concerne les temps de l'enfance, n'empêchera pas mon esprit de comprendre les bienfaits que nous apportèrent les maîtres nouveaux...

— « Vous parlez de bienfaits, interrompit le manant, et vous parliez, il y a une minute, de vicissitudes. »

— « Oui, Enguerrand, le peuple qui vous entoure et qui reste un éternel enfant, n'a point aperçu qu'un bienfait est sorti d'une vicissitude, et que cette vicissitude, comme le mécontentement où il s'obstine, lui est uniquement imputable. »

— « Ah, Maître, je perds pied. Le peuple a donc tort de souffrir, et de pleurer l'âge d'or dont il a gardé une représentation fidèle. »

— « L'âge d'or, vous avez énoncé la bonne parole : les métiers d'il y a un siècle étaient florissants, et leurs trente-six bannières déployaient sur la ville une légitime fierté. La richesse s'épanouissait dans des ouvrages utiles autant que beaux ; et durant ce règne du peuple artiste, on peut dire qu'un fleuron de plus sertissait la couronne des rois de France. Ces rois nous en savaient gré ; et comme ils avaient confiance dans une loyauté maintes fois éprouvée, toujours jaillissante, comme ils étaient généreux et intelligents, ils permirent aux bannières de se gouverner elles-mêmes, et de veiller, seules, sur leurs jalouses libertés. »

« Mais le peuple se gâta, il glissa dans la crapule et l'ivresse. Son gouvernement devint violent et démagogique. Notre belle famille tournaissienne connut des haines intimes : car le désordre engendra la discorde. Les gens de métier et les gens de bourgeoisie devinrent des frères ennemis ; et nous ne fûmes pas unis, comme il l'eût fallu, devant le malheur qui frappa la France à Pavie. »

« S'il est vrai que nous acceptâmes les nouveaux venus, ce fut par représailles contre le populaire et pour sauver la ville en ruines... »

— « Je devine, Maître, que vous taisez des récits réconfortants. Il a dû se produire alors maint incident digne de remarque. »

— « Certes ! Je vous les conterai quelque jour, avec plus d'opportunité que je ne l'eusse fait jadis. Vous verrez que nous, les bourgeois, nous ne fûmes pas les traîtres de la légende. Plus d'un d'entre nous applaudissait en secret aux tentatives des manants pour se rattacher à la France. Et en même temps nous déplorions ces tentatives comme inutiles. Car ce fut le grand tort des métiers de ne se point résigner à un malheur dont ils avaient été les involontaires artisans. Et cela creusa de plus en plus le malentendu qui nous séparait les uns des autres. »

— « Et aujourd'hui, Maître ! Aujourd'hui que l'Espagnol va faire son entrée, et qu'en son nom vous nous prescrivez une allégresse injurieuse pour nos anciens et véritables maîtres. »

— « On est toujours mal habile à juger l'aujourd'hui, mon enfant. Aujourd'hui est comme une grande ville dans laquelle on se promène, et dont on ne voit que quelques rues. Ce côté-ci de la ville est calme ; et l'autre est peut-être dans un état de chaudière bouillante. »

— « Mais votre pronostication, maître ? »

— « Préparons-nous à bien recevoir Charles et Philippe ; évitons avec autant de soin les grimaces de la joie que celles de la colère ; et gardons l'honnêteté d'un grand naturel. »

Enguerrand sentit qu'il eût été indiscret en pure perte s'il avait insisté. D'ailleurs il avait la promesse et l'espérance qu'une prochaine entrevue avec Gillon le Muisis satisferait sa curiosité, plus ardente qu'incendie. Il allait donc se retirer, quand l'honorable bourgeois lui dit :

— « Parlant d'autre chose, mon fils, je vous annonce mon intention d'utiliser, dans la présente conjoncture, et votre bonne volonté et votre complexion grandissante aux choses de la rhétorique. Venez me voir demain, avant qu'il soit midi, et vous saurez le résultat de ma réflexion. »

(A suivre)

Emile GÉRARD.

Une page de l'Histoire de Tournai.

Comment fut fondée la Bibliothèque de la Ville (1).

La loi du quinze fructidor an III (2 septembre 1795), supprimant les maisons et établissements religieux, à peine publiée, la municipalité tournaïsiennne s'empara tout d'abord de l'église des Dominicains pour y établir le temple de la Loi. On y donna lecture des « Droits de l'homme » et de la constitution, à la fête du premier Vendémiaire (22 septembre 1796). Un mois après, les commissaires nommés par le département de Jemmapes, accompagnés d'officiers municipaux, apposèrent les scellés sur les clochers et le portail extérieur des abbayes et couvents, laissant aux religieux leur liberté, à des conditions d'ailleurs intolérables. Cet acte était pour les Corporations supprimées le commencement de la spoliation. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il y eut quelques récriminations. Pour les étouffer, on se hâta d'établir des gardiens dans les maisons religieuses et, dans la crainte du tumulte, on plaça dans la cour de l'abbaye de Saint-Martin, deux canons et une compagnie d'artilleurs venus de Douai. Cependant le terme fixé pour l'évacuation des couvents approchait : le 17 novembre 1797, les Récollets donnèrent les premiers l'exemple de la soumission aux lois ; le lendemain 18, les religieux de Saint-Martin, les Dominicains et les Carmes abandonnaient aussi leurs cellules. Le 20 du même mois, l'abbaye des Prés et le couvent de Saint-André furent évacués, les Béguines, les religieuses des Campeaux, ceux de Saint-Médard, les Filles-Dieu, les Carmélites et les religieuses du Saulchoir sortirent aussi de leur retraite. Le couvent des Augustines se ferma le dernier.

Les couvents étant fermés, on transforma en bazar l'abbaye de Saint-Médard. Tous les meubles

(1) Cf. A. CHOTIN, *Histoire de Tournai et du Tournaisis*. Tournai 1840. t. II. — GACHARD, *Collection des documents inédits concernant l'histoire de Belgique*. Bruxelles, 1835, t. I. Notices sur les Archives de la ville de Tournai. — L. DEVILLERS, *Inventaire analytique des archives des Etats de Hainaut*, Mons, 1884, t. I. — L. DELPLACE, *La Belgique sous la domination française*. Louvain, 1896.

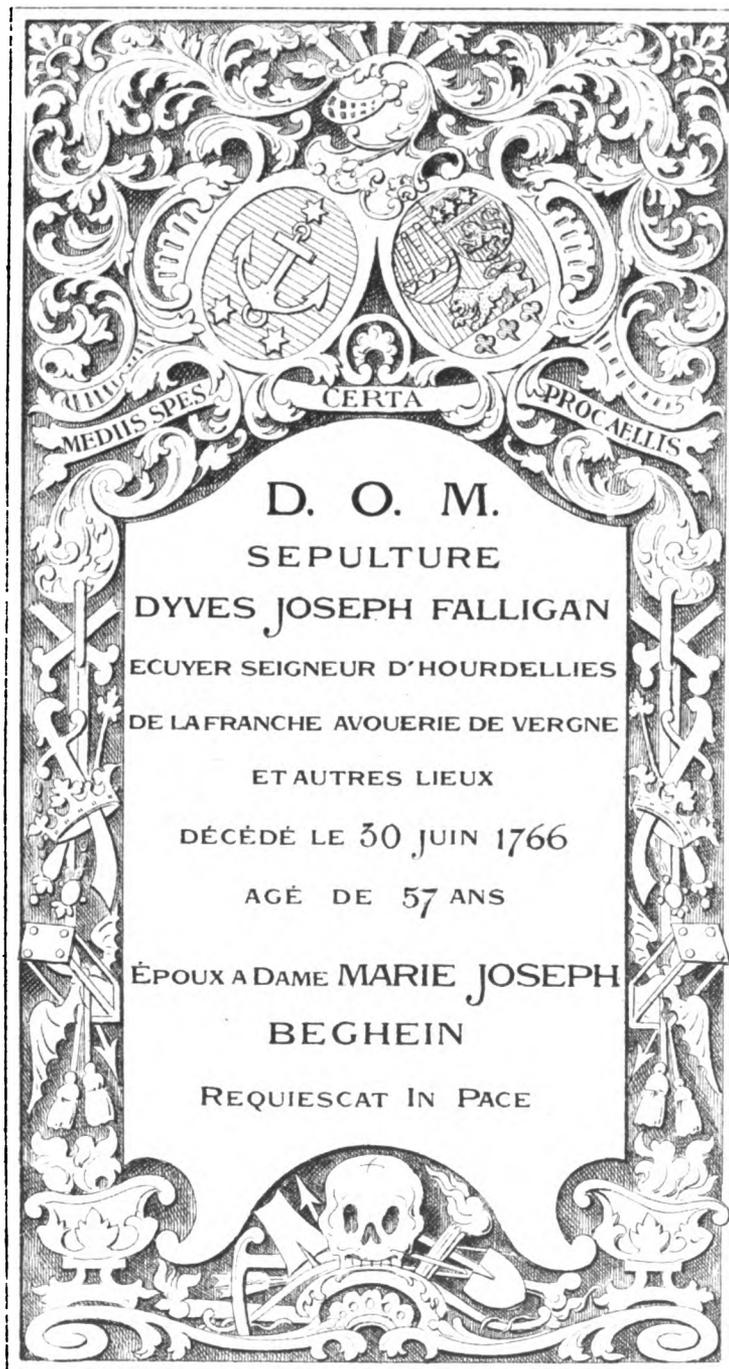
réputés nationaux, tout le mobilier provenant des maisons religieuses y fut transporté et vendu à vil prix, à la requête du receveur des domaines.

En vertu d'un arrêté de l'Administration centrale du département, daté du 9 floréal an V, un commissaire, du nom de Fabry, fut envoyé à Tournai pour y faire l'inventaire des livres qui se trouvaient sous le scellé. Il existait alors sept établissements religieux possédant des bibliothèques. Elles contenaient toutes ensemble 35.666 volumes; savoir : le Chapitre, 16.561; l'abbaye de Saint-Martin, 6.540; les Carmes, 4.645; les Dominicains, 4.131; les Récollets, 1.587; l'abbaye de Saint-Médard, 1.000; le Séminaire, 1.202.

On consacra trois mois à cet inventaire. L'administration municipale contribua, par un de ses membres, à la confection des catalogues; mais, quand il s'agit du transport des livres, elle s'y opposa formellement et réclama avec énergie à ce sujet, près du département. Après une année d'hésitation, l'Administration centrale du département de Jemmapes nomma le citoyen Timolat à l'effet de se rendre à Tournai et de faire transporter à Mons pour la bibliothèque de l'Ecole centrale, les livres enlevés aux couvents. Mais à la réception de cet arrêté spoliateur, le chef de la municipalité, M. Cuvelier, fit opérer dans la nuit même, un triage de 1500 volumes, parmi les plus précieux de toutes les bibliothèques. On les transporta secrètement à l'hôtel de ville, où ils restèrent cachés pendant six ans. C'est par cet adroit larcin que ce magistrat sauva du naufrage les plus beaux manuscrits de la bibliothèque actuelle de la ville de Tournai (1).

Quelques jours après, le commissaire Timolat arrivait à Tournai. Sa mission étant connue, le peuple, par dérision, l'appela *Tu volas* et le poursuivit partout de ses sarcasmes. Après bien des difficultés et des oppositions de la part des

(1) Cf. AUG. VOISIN, *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques*.



habitants de Tournai, tous les ouvriers refusant de coopérer au transport des caises et ballots, Timolat crut pouvoir réussir en appelant à Tournai des ouvriers étrangers ; mais leur arrivée fut le signal d'une véritable émeute populaire, et l'on signifia à ces manœuvres, ainsi qu'à Timolat lui-même, qu'on briserait les statues, qu'on lacérerait les tableaux et qu'on jetterait les livres dans l'Escaut, plutôt que de les laisser enlever. Tant de persévérance et de tenacité méritaient d'être couronnées de succès et elles le furent en effet. Timolat, désespérant de vaincre une aussi opiniâtre opposition, fut obligé de quitter la ville et s'en retourna à Mons. De son côté, l'Administration supérieure comprit qu'il serait trop rigoureux de priver les citoyens de Tournai de collections

littéraires pour lesquelles ils avaient fait preuve d'un si vif attachement. Après une discussion qui avait duré près de quatre ans, la ville de Mons obtint, pour la bibliothèque centrale 530 ouvrages. Tous les autres furent laissés à la municipalité pour former une bibliothèque publique, ce qui fit dire au savant Goethals-Vercruysse, qu'à l'époque désastreuse de la Révolution française, aucune ville de Belgique ne fit preuve, pour la conservation de ses richesses littéraires et de ses collections artistiques, d'autant de dévouement et de résistance énergique que Tournai.

P. VINCENT-M. VAN CALOEN.
des Frères-Prêcheurs.

Crayons généalogiques tournaisiens.

Supplément à la généalogie de la famille LAMBERT.

La Branche lilloise et sa descendance en ligne féminine.

(Suite et Fin.)

3° HENRIETTE-JOSÈPHE *Falligan*, baptisée le 20 octobre 1738, à St-Piat comme tous ses frères et sœurs, fut tenue sur les fonts par Hector-Gabriel-Joseph Falligan d'Aubuisson, son oncle, et par Demoiselle Joachime du Hu, cousine de sa mère. Elle mourut à Tournai, dans la paroisse de St-Jacques, le 9 décembre 1770, après y avoir épousé le 30 juin 1765, *Henri-Joseph RENSON*, natif de la paroisse de St-Jean-Baptiste à Namur et officier au régiment Royal-Bavière ;

4° RENÉ-FRANÇOIS-BERNARD-JOSEPH *Falligan*, écuyer, né le 29 janvier 1740, baptisé le lendemain, fut tenu sur les fonts par René-François Cazier, écuyer, seigneur du Breucq, et par Dame Marie-Bernardine Derveaux. Il mourut à Marquain, le 6 juillet 1740 ;

5° JOSÈPHE-ROSALIE *Falligan*, baptisée le 6 août 1741, fut tenue sur les fonts par ses parents

Liévin du Hu et Joachime du Hu. Elle mourut à Tournai, le 2 mars 1814, après y avoir épousé en l'église de St-Jacques, le 21 août 1764, *Alphonse-Jean-Joseph RECQBOIS DE VILLERS-AU-BOIS*, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, major des ville et château de Béthune, c'est-à-dire commandant militaire de la place dudit lieu, mort à Tournai, en la paroisse de St-Piat, le 25 janvier 1794. Le 23 novembre 1791, alors qu'ils résidaient à St-Saulve-lez-Valenciennes, ces époux vendirent à Marie-Josèphe Falligan de Grandmanoir, leur sœur et belle-sœur, une maison nommée « *la Noir* » avec jardin contenant 800 verges de terre, sise à Tournai, hors la porte des Sept-Fontaines, tenant du Levant au grand chemin de Tournai à Courtrai, du Midi à l'héritage de Martin Pieters, du Couchant au chemin de l'Escalette (rue St-Elleuthère en 1906),

et du Nord à la carrière menant au Moulin Tordoir. Le prix principal payé s'éleva à deux mille florins de Brabant.

6° NICOLAS-AUGUSTE-MARC-JOSEPH-ALPHONSE *Falligan*, écuyer, dit Monsieur d'Hautbuisson, seigneur du Hautbuisson, dit Aubuisson (à Chercq-lez-Tournai), baptisé le 26 novembre 1742 était né le 16 octobre. Il eut pour parrain, M. Nicolas, des Barons del Fosse et d'Espierres, et pour marraine, Dame Marie-Anne *Falligan*, veuve de M. Cazier, seigneur de Bohé. Il entra au service d'Espagne, et dès 1764, il était enseigne aux gardes wallonnes, sous-lieutenant de grenadiers en 1775, il assista à la descente d'Alger; lieutenant de grenadiers le 11 mai 1786, il devint capitaine avec rang de colonel en 1788. Le 15 mars 1789, il signa à Tarragone par devant Maître Raimond Fabregas, notaire, une procuration pour le partage de la succession de sa mère. Il était colonel lorsque son fondé de pouvoir lui envoya le montant de sa part conformément au partage fait à Tournai, le 4 mars 1791. Il commanda la place de Barcelone, puis suivit en France, son souverain, le roi d'Espagne Charles IV, prisonnier de Bonaparte en violation flagrante de tout droit. Il fut alors séparé de son prince et interné à Reims en Champagne. Nous ne connaissons ni le lieu, ni la date de son décès;

7° MARIE-JOSÈPHE *Falligan*, demoiselle de le Bailly ou du Bailly à Pottes, née le 22 juin 1744, baptisée le lendemain, fut tenue sur les fonts par Pierre-Albert Cocquéau, écuyer, seigneur de Westbrouck, et par Dame Marie-Philippe de Pestre. En 1791, elle se qualifiait *Falligan* de Grandmanoir. Peut-être avait-elle hérité ce domaine par le décès de sa sœur qui la suit. Elle mourut à Lille, le 29 août 1831. Comme on l'a vu ci-devant, elle avait acheté la maison dite « La Noir » de sa sœur madame Recqbois de Villers, le 23 novembre 1791;

8° FRANÇOISE-AMÉLIE-JOSÈPHE *Falligan*, demoiselle de Grandmanoir à Pottes, baptisée le 4 janvier 1746, eut pour parrain, Guillaume-François du Hu, pasteur de Bruyelles, et pour marraine, Demoiselle Jeanne-Françoise Josson. Nous n'avons pas trouvé son décès;

9° ACHILLE-EUGÈNE-JOSEPH FALLIGAN, qui suivra, IX;

10° FRANÇOIS-JOSEPH-PRUDENT *Falligan*, écuyer, dit monsieur des Aulnes, parce qu'il posséda ce fief sis a Chapelle-à-Oie, en même temps qu'il avait les bois d'Hourdellies à Wil-laupuis. Baptisé le 4 mai 1749, il mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Brice, le 9 février 1792, étant qualifié seigneur d'Hourdellies. Son parrain fut Nicolas-François Jacquerie, seigneur de Labre (l'Arbre, à Velaines, Hainaut), et sa marraine fut Demoiselle Marguerite Druetz.

11° ANGÉLIQUE-JOSÈPHE *Falligan*, baptisée le 17 mars 1751, fut tenue sur les fonts par Jean-François Grosse, licencié ès droit, prêtre, chanoine de la cathédrale de Tournai, et par Demoiselle Marie-Françoise-Angélique Druès. Elle mourut à Tournai, dans la paroisse de St-Piat, le 4 janvier 1755;

12° ALBERT-IVES-JOSEPH *Falligan*, écuyer, seigneur d'Hourdellies après son frère François-Joseph-Prudent, dès février 1792, fut baptisé le 23 mai 1752, lendemain de sa naissance, et tenu sur les fonts, par Albert Morelle (Morel), président du conseil provincial de Tournai-Tournais, cousin de sa mère, et par Dame Claire-Pétronille de Ricouart (Madame Paul de Pestre). Il entra au service de l'Impératrice-Reine et y fut lieutenant de grenadiers au régiment de Murray. Il mourut à Bruxelles le 8 février 1825, après y avoir épousé en premières noces, à St-Géry, le 4 juin 1792, *Barbe-Albertine-Josèphe* DE Vos (1), baptisée à Bruxelles, Notre-Dame de la Chapelle, le 30 mai 1759, y décédée le 2 floréal an XII (22 avril 1804), fille de Pierre-Dominique-Joseph *de Vos*, ancien bailli des terres et seigneuries de Celles et Gendron, au pays de Namur, adjudant du comte de Beaufort en 1748, puis archer de la garde noble de la Cour de Bruxelles, etc., et de Pétronille-Thérèse *van Droogenbræck*; et en secondes noces, à Bruxelles, le 30 décembre 1806, *Marie-Françoise-Josèphe* COGNIAUX, née à Erpion (Nord, France), le 21 novembre 1743, morte à Bruxelles, le 8 octobre 1815, fille de Jean *Cogniaux* et de Marie-Françoise *Dropsy*.

(1) Sœur de Louis-François-Joseph *de Vos de Cauwenberghe*, archer de la garde noble, échevin de Bruxelles, baron de l'Empire français, chevalier du Lion Belgique, mort à Bruxelles, le 31 décembre 1830, âgé de 73 ans (GOETHALS, *Miroir des notabilités nobiliaires*. t. 2, p. 751).

Il eut du premier lit :

A. *Louis-Alphonse-Albert-Joseph FALLIGAN*, écuyer, né à Bruxelles, le 9 frimaire, an V (29 novembre 1796), mort au berceau.

B. *Louis-Alphonse-Albert-Joseph FALLIGAN*, écuyer, né à Bruxelles, le 2 thermidor an VII (20 juillet 1799), mort jeune.

Il avait eu, avant son premier mariage, de Marie-Rosalie-Josèphe *Parmentier*, une fille naturelle déclarée légitime dans son acte de baptême :

C. *Antoinette-Rosalie-Josèphe Falligan*, née à Lille, y baptisée à St-André le 14 juin 1790, morte à Tournai, le 3 septembre 1858, étant mariée à *Pierre-Joseph RORIVE*, machiniste ou mécanicien au chemin de fer de l'Etat.

IX. *Achille-Eugène-Joseph FALLIGAN*, écuyer, seigneur de la Franche-Avouerie, dite principauté de Vergne (à Wiers), baptisé à St-Piat de Tournai, le 27 mars 1748, fut tenu sur les fonts par *Achille-Joseph Breckvelt* de la Rive et par Dame *Jeanne-Agnès* de Pestre.

Cadet au régiment du Lyonnais par brevet du 28 mars 1769, puis lieutenant de grenadiers, il mourut le 30 août 1786, à Cap Français (Haïti, Antilles.) Lorsqu'il se maria, il n'obtint pas le consentement maternel, et c'est un jugement du bailliage de St-Omer rendu le 7 juin 1774, qui lui permit d'épouser en la dite ville, dans l'église de Ste-Aldegonde, le même jour, *Marie-Antoinette-Caroline LEFEBVRE*, née à St-Omer en 1753, morte à Metz, le 17 avril 1826, fille de *Libert-Marie Lefebvre* et de *Caroline-Thérèse Guillemain*.

De cette alliance, vinrent six enfants ; savoir :

1° *EUGÉNIE-CAROLINE-JOSÈPHE Falligan*, née à St-Omer le 30 août 1775, épousa *Pierre-Marie MASSON*;

2° *ACHILLE-FRANÇOIS-MARIE Falligan*, écuyer, fabricant de bas dit bonnetier, né à St-Omer, en la paroisse de Ste-Aldegonde, le 21 mai 1777, épousa à Tournai, le 10 floréal, an VIII (30 avril 1800), *Marie-Anne-Josèphe JACQUEMIN*, née en cette ville, dans la paroisse de St-Brice, le 26 mars 1781, fille de *François-Charles-Auguste Jacquemin* et de *Jacqueline Lefebvre*. De ce mariage vinrent trois enfants nés à Tournai :

A. *AUGUSTINE-CATHERINE-CAROLINE Falligan*, née le 13 germinal, an IX (3 avril 1801);

B. *Françoise-Adélaïde Falligan*, née le 7 germinal, an XI (28 mars 1803);

C. *François-Achille-Marie Falligan*, écuyer, né le 18 novembre 1807.

3° *IVES-ALEXANDRE-JOSEPH FALLIGAN*, qui suivra, X.

4° *MARIE-FRANÇOISE-ADÉLAÏDE Falligan*, née à St-Omer, y baptisée à Ste-Aldegonde, mourut âgée de 25 ans à Tournai, le 15 brumaire an XIV (6 novembre 1805);

5° *PIERRE-BERNARD-MARIE Falligan*, écuyer, bonnetier, né à St-Omer, mourut à Tournai, le 21 décembre 1811, âgé de 27 ans;

6° *LIBERT-ACHILLE-AUGUSTE-LOUIS Falligan*, écuyer, né à Dunkerque, le 24 novembre 1785, mourut à Paris, le 13 novembre 1848, ayant épousé *Thérèse SCHEFFER*, morte dans la même ville, le 6 juin 1849. Il fut père de deux enfants :

A. *Catherine-Geneviève-Albertine Falligan*, née à Paris, le 1^{er} janvier 1824, fut mariée à son cousin germain, *François-Léon-Victor Falligan*;

B. *Alphonse Falligan*, écuyer.

X. *Ives-Alexandre-Joseph FALLIGAN*, écuyer, tisserand, né à St-Omer le 11 juin 1779, y baptisé le lendemain en l'église de Ste-Aldegonde, mourut à Bruxelles, le 15 janvier 1850, après avoir été marié deux fois. Il épousa en premières noces à Tournai, le 11 brumaire an XI (2 novembre 1802), *Marie-Augustine-Josèphe MERCIER*, baptisée dans la paroisse de Ste Marie-Magdeleine de la même ville, le 29 juin 1782, fille d'*Hubert-Alexandre Mercier*, marchand, et d'*Aldegonde-Josèphe Poupé*; et en secondes noces à Anvers, le 5 juin 1816, *Flore RUELLE*, née à Frameries (Hainaut), le 20 pluviôse, an VI (8 février 1798), fille d'*Antoine-Joseph Ruelle* et de *Marie-Françoise-Agnès L'heureux*.

Il fut père de treize enfants; qui suivent :

Du premier lit :

1° *ACHILLE-IVES-JOSEPH Falligan*, écuyer, né à Tournai, le 22 brumaire an XII (14 novembre 1803), officier au service de France, chevalier de la Légion d'honneur;

2° *JULIE-FANIE-JOSÈPHE Falligan*, née à Tournai, le 6 janvier 1806;

3° *EUGÈNE-JEAN-BAPTISTE-ROBERT Falligan*, écuyer, né à Tournai, le 6 juillet 1808, y mourut le 12 novembre 1809.

Du second lit :

4° MARC-ANTOINE-CAMILLE FALLIGAN, qui suivra, XI;

5° CHARLES-LOUIS-DÉSIRÉ *Falligan*, écuyer, né à Metz, le 18 septembre 1818, y mourut le 24 juillet 1825;

6° ADOLPHE-FLORENTIN *Falligan*, écuyer, né à Metz, le 6 septembre 1820, mourut à Lille, le 10 janvier 1831;

7° FRANÇOIS-LÉON-VICTOR *Falligan*, écuyer, né à Metz, le 30 juillet 1822, épousa à Paris, sa cousine-germaine, *Catherine-Geneviève-Albertine FALLIGAN*, née à Paris, le 1^{er} janvier 1824, fille de Libert-Achille-Auguste-Louis *Falligan* et de Thérèse *Scheffer*.

Ils eurent trois enfants :

A. Marie-Alexandrine-Eugénie *Falligan*, née à Paris, le 18 février 1847;

B. Flore *Falligan*, née à Paris, le 25 mai 1852;

C. Gustave-Alexandre-Libert *Falligan*, écuyer, né à Paris, le 14 juillet 1854.

8° ALPHONSE-CHARLES-PIERRE *Falligan*, écuyer, né à Metz le 5 avril 1826, mourut à Bruxelles, le 7 novembre 1845;

9° ALFRED-CAMILLE *Falligan*, écuyer, né à

Lille, le 6 mars 1829, y mourut le 3 juin 1830.

10° ADOLPHINE-FLORE *Falligan*, née à Lille, le 21 juin 1831, morte au berceau;

11° CÉLINE-FLORE-CÉLESTE *Falligan*, née à Lille, le 26 octobre 1834;

12° JULES-EUGÈNE-ADOLPHE *Falligan*, écuyer, né à Lille, le 11 octobre 1837, y mourut le 7 mars 1838;

13° MARIE-ALINE *Falligan*, née à Lille, le 10 février 1840.

XI. *Marc-Antoine-Camille FALLIGAN*, écuyer, chef de bureau à l'Administration des chemins de fer de l'Etat belge, né à Anvers, le 2 août 1816, épousa à Bruxelles, le 15 février 1849, *Jeanne-Josèphe WINCKELEER*, née dans la dite ville, le 28 août 1827, fille de Joseph *Winckeleer* et de Jeanne-Joseph Goëns. Il mourut à Bruxelles, le 7 septembre 1866, laissant deux fils nés à Bruxelles; ce sont :

1° JULES-JOSEPH-FLORENTIN-CAMILLE *Falligan*, écuyer, né le 24 novembre 1849;

2° CHARLES-JEAN-ALPHONSE-GHISLAIN *Falligan*, écuyer, né le 8 octobre 1853.

LE C^{te} P.-A. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE.

Les casernes de Tournai.

Une des charges les plus pénibles qu'imposait à nos ancêtres l'autorité du Souverain était l'obligation de loger les hommes de guerre. Lorsque le prince guerroyait, il mettait des garnisons dans les places ou envoyait, après la campagne, ses soldats en quartiers d'hiver dans les villes. Nos pères étaient si bien faits à ce régime qu'ils avaient dans leurs maisons un appartement réservé pour le logement des militaires, ainsi qu'on le voit dans la description des habitations au XVII^e siècle. Les villes se rachetaient à chers deniers de cette charge désagréable (1), mais le Gouvernement ne s'en souciait pas grandement,

(1) Ainsi Tournai versait annuellement plus de 9000 Flo. au Souverain pour rachat de garnison.

et après avoir encaissé le *Rachat de garnison*, il ruinait les bonnes villes en les forçant à loger des soldats sous prétexte qu'ils seraient là pour les défendre. C'est un peu comme cela que la corde soutient le pendu.

Ces logements onéreux furent particulièrement fréquents avant la Paix des Pyrénées. Après la prise de Tournai en 1667, Louis XIV ne put en décharger la ville; celle-ci en souffrit, comme nous l'avons vu (1), jusqu'après la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le 17 mars 1671, comme les Consaux venaient de voter une importante subvention à un maître

(1) *La conquête en 1667*, chap. V.

tapissier, pour l'attirer dans la ville, le conseiller De Surmont se leva et fit remarquer que pendant qu'on attirait ainsi des étrangers, des Tournaisiens s'expatriaient pour fuir les ruineuses et vexantes garnisons logées chez l'habitant, et il proposa de construire des casernes pour les officiers et les soldats (1). C'est là le premier mot que j'ai rencontré dans nos Archives sur cette importante question de la création des casernes. Il paraît même assez surprenant que l'idée d'établir des casernes aux frais de la ville pour épargner aux habitants la charge de loger les militaires, charge qui leur était particulièrement pénible, n'ait point apparu plus tôt dans les délibérations du Magistrat qui avait pourtant, dans la caserne appelée *le Fort-Rouge* un type sur lequel on pouvait tabler.

La proposition du conseiller fut accueillie favorablement par les Consaux qui adressèrent à cet égard une requête à la Cour.

Le roi, par lettres données à S. Germain-en-Laye en novembre 1671, accorda au Magistrat l'autorisation de construire des casernes « à cause de la grande incommodité que les habitants reçoivent du logement des soldats » et il lui donna, pour les y élever, un terrain du vieux château entre la Grand'rue (en face du sieur Baudechon), les curoirs du sieur Fr.-L. de Calonne, et le rempart (2). La ville ayant trouvé cet emplacement peu commode ou insuffisant — car les lettres royales parlaient de logement pour deux mille hommes de guerre avec leurs officiers — revendit ce terrain en 1673 au même Fr.-L. de Calonne (2).

En mars 1673, le gouvernement, l'intendant, Mesgrigny, l'ingénieur Thiéry et les délégués des Consaux ayant recherché des endroits où l'on pourrait plus commodément bâtir les casernes ne trouvèrent que « le lieu dit *La Tourelle*, en haut des Capucins, rue des Cachets, entre le jardin du sieur de Méricourt et le grand vicaire Iserby, — et un autre en la paroisse Saint-Jean, devant les curoirs, appartenant partie aux héritiers du sieur de Beaufaict et partie à ceux de Godefroid Delmotte ». Sur l'un comme sur l'autre on pouvait construire une caserne pour 600 hommes avec leurs officiers. De sorte qu'en remettant en bon

état les quartiers de la rue Trenchant, où on pourrait loger 600 hommes, et vu qu'on en logeait 200 au Fort-Rouge, rue Perdue, on arrivait aux 2000 hommes dont parlaient les lettres patentes (1).

Les quartiers de la rue Trenchant étaient des constructions, pour la plupart misérables, qui s'élevaient le long du rempart entre la porte des Sept-Fontaines et l'abbaye des Prés-Porcins. La rue Trenchant, disparue depuis une vingtaine d'années, passait devant ces casernes rudimentaires, réunissant la porte des Sept-Fontaines au cul-de-sac qui terminait la rue Frinoise vers le rempart.

Le Fort-Rouge était situé dans la rue Perdue à l'endroit où cette rue s'amorce par une inden-



tation à la placette aux Oignons. Il se constituait d'une tour de l'ancienne enceinte, qui subsiste encore aujourd'hui, et d'un quadrilatère de baraquements bordé vers l'ouest par la ruelle qui longe aujourd'hui le Théâtre (à droite), vers le sud par le cimetière de Saint-Quentin. On le voit fort nettement représenté dans Bozière, pl. XX, en l'état où il se trouvait en 1647.

On se mit à l'œuvre, aux Capucins, à Saint-Jean, à la rue Trenchant, sur des plans fournis par le sieur aide-major Saint-Martin (2). Pierre Treuloy et Josse De le Winghe entreprirent la construction (3). On tira des pierres du fossé du bastion d'Antoine (4) et on établit des fours à chaux dans

(1) *Reg.* 220, 209 V^o.

(2) ARCH. DE TOURNAI, *Reg.* 221, 228 V^o et 243 R^o.

(1) *Ibid.*, 171 V^o

(2) *Reg.* 221, 208 V^o 1^{er} §. Bozière se trompe donc en attribuant les plans à Vauban.

(3) *Ibid.*, 192 V^o.

(4) *Ibid.*, 171 V^o.

l'enclos même de la caserne de Saint-Jean en construction (1). Un four de 250.000 briques fut dressé hors de la porte des Sept-Fontaines (2) et un autre de 100.000 hors de la porte Saint-Martin (3).

En février 1674, les Chefs et Conseil (4) reçurent carte blanche pour la construction des casernes de Saint-Jean et des Capucins et pour le désintéressement des expropriés (5); ici on commençait déjà les toitures et on procédait à l'adjudication là de la construction des voûtes et ailleurs de la fourniture des bois et des vitres des fenêtres (6).

Mais comme la population ne voulait plus entendre parler de logements militaires depuis qu'elle payait les impôts destinés à bâtir les casernes, il fallut élever des bâtiments provisoires en attendant que les casernes de Saint-Jean, des Capucins et de la rue Trenchant fussent habitables.

Dès novembre 1673, la ville fait construire deux écuries pour 40 et 60 chevaux dans la rue de Cordes, le long du mur des religieuses Campeaux, et dans la rue du Curé de Saint-Pierre contre l'école dominicale (7). La même année, elle racheta pour mille ou onze cents Florins la grange de l'abbaye de Saint-Mard au Conseil Souverain qui avait acheté tous les matériaux de l'abbaye lors de sa démolition. Cette grange, seul bâtiment de l'abbaye respecté lors de l'établissement de l'esplanade, fut transformée en écurie militaire (8). En octobre 1677 on y ajouta un étage pour y loger des troupes de garnison (9), et en 1692 on compléta l'édifice d'une aile pour le logement de la compagnie de Maulevrier (10) : dont coût 2000 Flo. (11). Mais à raison des rigueurs de la saison, ces derniers travaux ne

purent être terminés à temps, et la compagnie de Maulevrier passa l'hiver à la caserne Saint-Julien (1).

Quant à la caserne des Capucins, elle fut construite en 1672, si l'on s'en réfère à l'inscription qui était autrefois placée au dessus du porche (2).

Auspicante Ludovico magno
Regum omnis ætatis invictissimo
Dedicante augustâ opifice
Mariâ Teresiâ Austriacâ
Reginarum munificentissimâ
S. P. Q. Tornacensis
Præsidarias has militum stationes
Ad imperii gallici
Urbisque Nerviorum metropolis Tutelam
Extruxit, instruxit, ornavit.
M DC LXXII.

Ses bâtiments dessinaient un vaste rectangle adossé au rempart, à peu près à égale distance des deux ponts qui enjambent actuellement la Petite Rivière, l'un en face de la gare et l'autre près de la Tour Henri VIII. La caserne fut construite près du couvent des Capucins, sur des terrains appartenant au baron d'Oisy et appelés *la Longue Allée* (3). Elle a été démolie de nos jours.

En 1673 on construisit la caserne des Prés et on lui donna un étage de plus qu'on n'avait d'abord pensé (4). Tandis que la caserne de Saint-Jean portait l'écusson de la ville, comme on peut encore le voir au-dessus du porche le plus voisin du rempart, dans la rue de la Galerie, la caserne des Prés fut décorée des armes du roi en marbre sculpté (5).

Les casernes de Saint-Jean, destinées à la cavalerie, furent construites en 1673 et années suivantes. Givaire rapporte dans ses Mémoires (6) que la reine Marie-Thérèse arriva à Tournai le 27 mai 1673, venant de Courtrai, et qu'elle posa

(1) *Ibid.*, 218 R^o.

(2) *Ibid.*, 205 V^o dernier §.

(3) *Reg.* 356, 187 R^o.

(4) C'est-à-dire le Prévôt et le premier juré, le mayeur et le premier échevin (chefs des deux corps) et les conseillers pensionnaires : c'était la partie opérante des Consaux.

(5) *Reg.* 221, 276 V^o.

(6) *Ibid.*, 271 R^o.

(7) *Ibid.*, passim et surtout 242 V^o. La rue du curé de St Pierre a disparu vers 1821 lors de la création de la place St Pierre. Elle reliait la rue du Chevet St Pierre (qui subsiste) à la ruelle d'Ennetières. Il s'y trouvait une école dominicale pour garçons.

(8) *Ibid.*, 239 R^o et 243 R^o.

(9) *Reg.* 223, 47 R^o.

(10) *Reg.* 227, 95 V^o dernier §, 96 V^o 2^o § et 98 R^o.

(11) *Ibid.*, 95 V^o dernier §.

(1) *Reg.* 227, 100 V^o 1^{er} §.

(2) BIBL. DE TOURNAI, *Ms. Givaire 182*, t. III. Cf. BOZIERRE, *Tournai ancien et moderne*, pp. 352 et 549; CHOTIN (*Ms. de la Bibl. de Tournai*) t. IV, p. 232. — Cette inscription est de Michel-Ange de Woerden; cf. son *Journal*, 1^{er} juillet 1667.

(3) *Reg.* 224, 118 V^o dernier §.

(4) *Ibid.*, 168 V^o.

(5) *Comptes généraux de 1675-1676*, 74 V^o.

(6) Manuscrit de la Bibl. de Tournai, tome II-III, p. 52.

la première pierre de la caserne Saint-Jean le 1^{er} juillet.

Le lieu où l'on construisit les casernes de Saint-Jean était un terrain de culture entouré de jardins; la veuve Otto Flamen (de la cense d'Allain) y cultivait quatre cents de lin et de colza en 1674, des raves et de la garance en 1675 (1). Un terrain de près d'un demi-bonnier, planté d'arbres fruitiers, appartenant aux veuves Delmotte et Gomès (2), et un autre terrain de 425 verges appartenant à la veuve Charles Odolf (3) furent achetés pour y bâtir les casernes.

La caserne de Saint-Jean se composait d'une vaste cour quadrilatère entourée de hauts bâtiments et flanquée de pavillons carrés surmontés d'un toit à haut comble. Ces hautes pyramides couvertes de tuiles rouges étaient pittoresques et les anciens s'en souviennent encore. Un quartier spécialement réservé aux bas-officiers était contigu à la façade.

Une petite caserne de cavalerie fut construite vis-à-vis du pavillon de la grande, près du rempart. Comme elle tombait en ruine, elle fut démolie en 1771, après avoir été sur le point de servir d'asile d'aliénés en remplacement de la *Tour des Sots* ou vieille porte Marvis (4). En 1738 elle avait provisoirement servi de magasin à fourrage pour le régiment du prince de Hesse-Philippsstadt (5).

En juillet 1676 les pavillons des casernes de Saint-Jean étaient presque terminés. Conformément au plan primitif on se mit à construire une aile du côté du veuvé de Saint-Jean pour enclore le tout; et comme il n'y avait qu'une seule porte pour l'ensemble des bâtiments, on créa une rue vers la porte de Marvis [rue des Groseillers?] en achetant un terrain où s'élevaient deux maisons appelées l'*Arbre sec* et estimées 1300 Florins (7); le terrain fut payé 600 Florins (8). Aux Consaux du 20 juin 1679, on annonce que les casernes de cavalerie de Saint-Jean sont enfin achevées (9).

Pour les chevaux, on avait construit des écuries en torchis au bout de la Galerie, près des casernes. En janvier 1677, ces écuries, délabrées par les pluies, furent renversées par le vent. Quatre chevaux d'officiers furent écrasés sous les décombres et Louvois les fit payer par la ville (1). Les Consaux résolurent donc de construire à Saint-Jean des écuries nouvelles. Il achetèrent un enclos, situé en face des casernes et appartenant à un sieur de Beaufaict à qui ils donnèrent en échange (octobre 1710) le terrain d'une ruelle malpropre et mal famée qui unissait le Becquerelle au Sondart, moyennant s'engager à ne jamais aliéner ce terrain à des gens de main-morte et à payer un arrentement de 5 £ 65 Flandre (2). Cette ruelle subsiste encore dans la rue de l'Épinette, à côté de l'*Ecole Paris*, incorporée à une propriété privée.

Les nouvelles écuries, élevées dans les curoirs de Saint-Jean, étaient en torchis couvertes de chaume. Après avoir dû très fréquemment être réparées, elles furent démolies en novembre 1684 et remplacées en mars suivant par des écuries à façade de briques et murs postérieurs de pierre (3). Elles subsistent inutilisées. Pareilles écuries furent élevées en mai 1687, pour remplacer celles en torchis qui se trouvaient entre la caserne et le rempart (4).

Les casernes Saint-Jean furent construites par Josse De le Winghe et consorts; les entrepreneurs durent soutenir un procès contre la Ville, les experts ayant estimé que leur œuvre n'était pas conforme sur certains points au cahier de charges (5). Le travail des fondations, l'état des maçons, du charpentier, des menuisiers, des couvreurs, des plombiers et forgerons, des vitriers, et des paveurs, la fourniture des objets de couchage, les états des commis, surveillants, arpenteurs et experts, la fourniture et l'entretien des outils, la livraison de bière aux ouvriers et les vacations des magistrats chargés de l'examen des comptes portèrent le coût des casernes de cavalerie de Saint-Jean à un total de 118.688 Flo. 8 pat. 6 den (6).

(1) *Reg.* 222, 256 R^o.

(2) *Reg.* 221, 185 R^o, et *Reg.* 358, 233 R^o 1^{er} §.

(3) *Ibid.*, 244 R^o et 258 V^o.

(4) *Reg.* 273, 165 V^o. Consaux du 7 mai 1711.

(5) *Journal des Prévôt et Jurés* pour 1705-1741.

(6) *Reg.* 222, 195 V^o dernier §.

(7) *Ibid.*, 206 V^o dernier §.

(8) *Ibid.*, 237 V^o dernier §.

(9) *Reg.* 223, 199 R^o dernier §.

(1) *Reg.* 222, 249 V^o.

(2) *Reg.* 233, 543 R^o et 555 R^o dernier §.

(3) *Reg.* 225, 202 V^o et 204 R^o 1^{er} §.

(4) *Reg.* 226, 14 R^o.

(5) ARCH. DE TOURNAI, *Cart. dits de la Salle de Travail*, dossier 974.

(6) *Reg.* 2678, a^o 1680.

En juillet 1675, les Consaux firent construire près de la grande écurie de la rue de Bève une double écurie pour 50 chevaux sur le terrain du Collège des Jésuites (1); elle fut construite en quinze jours au prix de 10 1/2 £. Fl. la verge courante, mesure de Roi, la Ville fournissant pierres et briques (2).

En février 1677, pour augmenter les locaux des casernes, on décide de faire des chambres mansardées aux greniers de la caserne des Capucins, ce qui donnerait logement pour 400 à 500

hommes, et de voûter l'écurie près des Récollets (caserne Saint-Mard) pour y installer quelques officiers. Grâce à cela on pourrait se passer du Fort-Rouge et le démolir, car il servait plutôt d'hôpital que de caserne, et sa situation au centre de la ville paraissait dangereuse à cause des incendies possibles. Enfin l'on solidifierait la voûte de la porte Saint-Martin et on y établirait du logement pour des troupes de passage ainsi qu'à l'arsenal de la ville (1).

(1) *Reg.* 222, 257 R^o.

(1) *Reg.* 222, 94 V^o dernier §.

(2) *Ibid.*, 97 V^o 1^{er} §.

(A suivre).

F. DESMONS.

M. A. J. Wauters et les Primitifs tournaisiens.

M. A. J. Wauters est sûrement un critique d'art réputé en même temps qu'un des plus distingués professeurs de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles et qu'un historien d'art des plus autorisés.

Mais il a une façon curieuse, bien personnelle, de traiter la biographie de certains artistes et en particulier, celle des peintres tournaisiens du XV^e siècle.

Tout ce qu'ont écrit les Génart, les Pinchart, les de la Grange et bien d'autres sur Roger de le Pasture, M. A. J. Wauters semble n'en avoir point connaissance. Vouloir ignorer les recherches antérieurement faites par d'autres et les résultats décisifs qu'ont produits ces recherches, c'est un système peu complexe; mais il a des défauts dont le moindre est d'exposer celui qui le pratique à des graves mécomptes.

C'est ce qui arrive aujourd'hui à M. A. J. Wauters.

M. A. J. Wauters vient de faire paraître la seconde édition du *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles*. Quoiqu'il y dise que « l'école qui, par les biographies de ses maîtres comme par l'attribution de leurs œuvres, a fait l'objet des plus profonds remaniements, est celle des anciens peintres

néerlandais, dit primitifs (1), » et que « diverses biographies ont été profondément remaniées (2), » force m'est bien de lui clamer que certaines de ces biographies manquent d'exactitude. Je ne m'en tiendrai pour l'instant qu'à celles qui se rapportent à nos peintres tournaisiens du XV^e siècle et particulièrement à ce qu'a écrit M. A. J. Wauters au sujet de Roger de le Pasture.

« Roger van der Weyden, dit-il, encore jeune, sans doute, quitta sa ville natale pour aller faire son apprentissage chez Hubert [Van Eyck], à Gand, dont les relations avec Tournai étaient des plus actives. L'inscription à la gilde de cette dernière ville, en 1427, chez Robert Campin d'un apprenti nommé « Rogelet » se rapporte vraisemblablement à un homonyme (3). »

Et d'abord, je suis heureux d'être renseigné par M. A. J. Wauters sur la fréquence des rapports entre Gand et Tournai au commencement du XV^e siècle; mais malgré toute son autorité, il me permettra bien de douter de son affirmation; car

(1) *A. J. Wauters* : *Catalogue du Musée de Bruxelles*, 2^e édit., p. ix.

(2) *A. J. Wauters* : *Catalogue du Musée de Bruxelles*, 2^e édit., p. x.

(3) *A. J. Wauters* : *Catalogue du Musée de Bruxelles*, 2^e édit., p. xiv.

s'il est vrai que le développement économique du Tournaisis suivit une marche parallèle à celui de la Flandre durant tout le XIV^e siècle, dès le premier quart du XV^e siècle, il n'en était plus du tout de même. Un antagonisme industriel, au contraire, basé sur des considérations politiques et une crise économique analogue, annihilait pour ainsi dire alors les relations commerciales — grand adjuvant de rapports artistiques et intellectuels — qui avaient autrefois existé entre le Tournai et toute la Flandre, Bruges surtout, mais non point avec Gand en particulier. Je sais bien qu'en 1468, un autre de nos grands peintres, Jacques Daret, travaillait à Bruges, à la « décoration de l'ostel de monseigneur le duc de Bourgogne », mais cela ne suffit point pour me faire croire que dès la jeunesse de Roger de le Pasture, « les relations de Gand avec Tournai étaient des plus actives. » Au surplus, voici que l'historien d'art allemand, Karl Voll, se refuse à considérer Roger de le Pasture comme un disciple de Jean Van Eyck.

Assurément M. A. J. Wauters mitige ce qu'il y a de risqué dans ses affirmations par des expressions dubitatives, par des « sans doute » des vraisemblablement » ; mais il ne fera plus croire à personne que l'inscription en 1427, à la gilde de saint Luc de Tournai, de l'apprenti « Rogelet de le Pasture » et non pas « Rogelet » tout court, se rapporte à un hononyme de notre grand Roger. L'auteur du « Catalogue du Musée de Bruxelles » semble n'avoir pas remonté sa montre depuis 1856, époque à laquelle, dans l'emportement irréfléchi de la polémique, feu Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, lança cette assertion hasardeuse (1).

Oublie-t-on donc cette mention qui figure au compte authentique de 1463-64, de la corporation des peintres de Tournai :

« Item payet pour les chandelles qui furent mises devant saint Luc à cause du service maistre Rogier de le Pasture, natyf de cheste ville de Tournay, lequel demoroit à Brouselles pour ce..... IIII gros 1/2.

Aucun texte ne saurait être plus clair et l'apprenti tournaisien « Rogelet de la Pasture » de

(1) Alphonse Wauters : Roger Vanderweyden, ses œuvres, ses élèves et ses descendants. Bruxelles, 1856, pp. 19, § 2 et 25 § 2.

1427, devint bien le maître qui mourut à Bruxelles en 1464.

Mais continuons.

« Nous supposons, poursuit page 205, M. A. J. Wauters, qu'il quitta jeune sa ville pour aller faire son apprentissage chez Hubert Van Eyck, puis qu'il s'établit, vers 1418-1420, à Bruxelles, où il acquit la bourgeoisie et la maîtrise et où il épousa Elisabeth Goffaerts qui lui donna quatre enfants, tous nés à Bruxelles. Vers 1425-1430, fut nommé « portraiteur de la ville », titre que lui donne un document de 1435 et qu'il porta jusqu'à sa mort. Le 1^{er} août 1432, il se fit inscrire à la franchise du métier des peintres de sa ville natale, avec laquelle il ne cessa d'entretenir des relations. »...

Que répondre à de pareilles assertions surtout quand elles émanent de M. A.-J. Wauters? La présence à Gand, chez Van Eyck, de Roger de le Pasture me semble loin d'être prouvée; mais j'en suis maintenant à me demander ce qui a autorisé M. A. J. Wauters d'affirmer si nettement que « Roger s'établit à Bruxelles en 1418-1420 », chose qu'ignorent tous les critiques d'art et les archéologues. Si la preuve de ce fait capital lui est fournie par un document authentique, pourquoi M. A. J. Wauters s'obstine-t-il à ne point le verser au débat. Ainsi tomberait d'elle-même la controverse que l'on entretient au sujet de l'entrée en apprentissage de Roger chez maître Robert Campin, en mars 1427; ainsi, *ipso facto*, M. A. J. Wauters montrerait que la mention de 1432 de notre registre de la gilde de saint Luc « acte, non l'acquisition de la maîtrise par un apprenti, comme on l'interprète, mais l'inscription réglementaire à la franchise de la gilde locale, d'un artiste déjà maître résidant dans une ville étrangère » (1); ainsi deviendrait vraie l'hypothèse, d'ailleurs fautive, que « Rogelet de le Pasture » et « Rogier de le Pasture » ne sont point une seule et unique personne, mais deux personnages bien différents!

J'attends cette preuve!

« Vers 1425-1430, Roger fut nommé « portraiteur » de la ville de Bruxelles » ; mais M. A. J. Wauters étaye son affirmation sur une pièce des Archives de Bruxelles, je crois, qui lui donne cette qualité... en 1435! Certes, en 1435, trois ans après l'obtention de la maîtrise, Roger de le Pasture était le peintre officiel de la ville de Bruxelles; mais

(1) A. J. Wauters : op. cit. p. xiv.

pourquoi inférer de là qu'il l'était en 1425-30, alors que de 1427 à 1432, il par faisait son apprentissage chez Campin.

Enfin M. A. J. Wauters avance qu'Isabelle Goffart — c'est l'orthographe tournaïsiennne, — sa femme, donna à Roger quatre enfants « tous nés à Bruxelles. » Mais qu'en sait-il, au moins pour les deux premiers, Corneille et Marguerite de le Pasture ?

La vérité la voici : Roger de le Pasture fut inscrit comme élève ou apprenti de Robert Campin le 5 mars 1427; le 1^{er} août 1432, il fut reçu franc-maître peintre. Fils d'Henri, qui habitait Tournai, y possédait des propriétés et qui comparut même en 1391 devant notre Magistrature prévôtale, Roger est né à Tournai vers 1399, et non 1397. Il se maria en 1426, c'est-à-dire avant son entrée en apprentissage avec Isabelle Goffart; elle lui donna quatre enfants, dont les deux premiers, Corneille et Marguerite, sont nés durant le séjour de leur père à l'atelier de Campin.

Rien ne s'oppose donc à les supposer nés à Tournai; mais en l'absence de document probant, je n'affirme pour ce dernier point, rien; j'émetts simplement une hypothèse.

Voilà ce que nous font connaître le registre de la gilde de saint Luc, les comptes de la corpora-

tion des peintres, les cartulaires de rentes, les registres de la Loi et des chartes d'ordre privé de nos Archives tournaïsiennes, et voilà ce que j'oppose aux affirmations fantaisistes de M. A. J. Wauters.

Assurément la notice biographique dont M. A. J. Wauters a fait précéder l'énumération des tableaux attribués à un maître et possédés par le Musée de Bruxelles, est chose secondaire. Il importait, néanmoins, de ne point y émettre des conjectures personnelles comme des vérités indiscutables, sans souci des documents et des découvertes faites par d'autres. La critique véritablement scientifique s'ingénie en toute sincérité de comprendre les textes; elle n'y lit que ce qui s'y trouve réellement et ne donne point pour des certitudes des imaginations plus ou moins ingénieuses, dût l'esprit de clocher en souffrir. Que M. A. J. Wauters me fasse connaître les textes authentiques qu'il ont autorisé à en agir autrement, et, quoique vrai Tournaïsienn, si ceux-ci me prouvent mon erreur, je m'inclinerai devant la vérité intangible et immuable et me ferai un devoir de proclamer *urbi et orbi*, que je me suis trompé.

Je me réserve de revenir plus tard sur la notice que M. A. J. Wauters a consacrée au maître de Roger, Robert Campin, ainsi qu'à Simon Marmion.

Adolphe Hocquet.

Proverbes, Dictons et Expressions populaires Tournaïsiens⁽¹⁾.

Nous avons cru intéressant de réunir à l'intention de la *Revue Tournaïsiennne* les nombreux Proverbes, Dictons et Expressions populaires formant le riche patrimoine de notre savoureux dialecte local à la source vive duquel il nous a été permis, grâce à nos relations journalières, de puiser largement.

(1) Ce travail forme la suite aux trois cents *Provièrpes et Dicteons Tournaïsiens* publiés dans les *ETRENNES TOURNAÏSIENNES*, années 1884 à 1888 incluse (Vasseur-Delmée, éditeur, Tournai.)

Nous n'avons pas, dans ce modeste travail, la prétention de faire œuvre linguistique; nous voulons simplement nous rendre utile afin de permettre de conserver à la postérité cette partie colorée du langage local qui est comme le reflet des mœurs de notre cité.

Les simples expressions que nous avons pu réunir sont intéressantes par le fond, le tour particulier du langage ainsi que par les curieux détails de mœurs qu'elles révèlent souvent. Aussi,

considérons-nous comme un devoir d'assurer leur existence et d'essayer de les sauver de l'oubli ne fut-ce que pour satisfaire cet amour du clocher, quelque peu teinté d'égoïsme que nous avons, qui fait que Tournai pour notre cœur est le centre du monde.

* * *

Et puis : Clouck!

Et après ça, l'affaire est terminée.

— Acore trois quate cléaus à mette *et puis* : Clouck!

Faire avaler l'patieeau.

Litt. — Donner une boulette de poison à un animal que l'on veut faire mourir.

Au fig. — Ne savoir intéresser une personne à une question d'intérêt qui vous préoccupe.

— I n'a pos eu moyen d'li *faire avaler l'patieeau.*

Ch'est du je veux, je n'peux.

C'est de l'ouvrage fait sans goût; on dit dans le même sens :

Ouvrer comme pour l'amour de Dieu.

— Infin, ch' n'est pos permis. Ch'est d'l'ouvrache, cha?

Ch'est du je veux, je n'peux; ch'est ouvrer pou l'amour de Dieu.

Foute l' bouillon d'onze heures et d'mie.

Administer à un malade une potion *in-extremis* qui a beaucoup de chance de faire passer le patient de vie à trépas.

Dans le populaire on dit volontiers en parlant d'un malheureux décédé à l'hôpital après une maladie qui a duré assez longtemps : qu'on li a *foutu l'bouillon d'onze heures et d'mie.*

Doté donn'ra à Crombez.

Comparaison ironique en grand usage dans les quartiers populaires pour dire : c'est le pauvre qui donnera au riche.

— Te d'vrees m'deonner deux trois liards de t'bourse.

— Ch'est cha : *Doté donn'ra à Crombez!*

V'là l'gloût morciéeau!

Exclamation épicurienne saluant l'arrivée à table de la pièce la plus succulente d'un banquet.

Prépare-te, sais-te!... *V'là l'gloût morciéeau.*

Brader l'affaire.

Compromettre le succès d'un entreprise.

— A toudis faire aller s'lanque; ch'est li qui a tout *bradé l'affaire.*

On n'sint pos l'goût.

La portion était tellement petite qu'elle ne pouvait suffire à faire apprécier la qualité du mets ou du breuvage offert.

— Dins des verres ainsin?... *On n'sint pos l'goût.*

On les f'ra déhutter.

On les forcera à quitter la maison bon gré, malgré.

Expression que doivent souvent employer les petits propriétaires louant à la semaine.

— Ah! i n'veutt'n'te pos payer!... attinds ein momint; *on les f'ra déhutter.*

Rogner l'baisure.

Envie irrésistible qu'ont les enfants qui reviennent du boulanger avec le pain sous le bras, d'émiocher l'endroit par lequel il a touché à un autre.

— T'as tout *rogné l'baisure.* Mòò!... mamère, quoi-c' qu'elle va dire?

Minger s'pain blanc avant s'pain noir.

Se dit en parlant de quelqu'un qui ayant toujours eu la vie facile commence à s'apercevoir qu'il faut travailler pour vivre.

— Ah, bin! là, l'garcheon Chose? l'ov'la bin dev'nu commis voyageur!

— Ch't'acore ein qui a *mingé s'pain blanc avant s'pain noir.*

Minger à longs dints.

Manger sans appétit.

— Quois' c'qu'i a?... cha n'te goûtes pos!... T'es là qu'te *minches à longs dints!*

Ch'est du pain quand on n'a pus d'dints.

Hériter, devenir riche sur la fin de ses jours alors qu'on n'est plus à même de jouir de la bonne aubaine.

— Gagner l'gros leot, à m' n'âche?... *ch'est du pain quand on n'a pus d'dints!*

Avoir l'vinte pélé et les boyéaux écorchés.

Etre agacé par les manières ou les discours emphatiques d'autrui.

On répond à celui qui vous importune de la sorte :

— *Te m'pêles l'vinte avec tes queontes.*

Ete copé in deux.

Souffrir d'un froid très vif.

— *Cha, ch'est faire freod ! on est copé in deux.*

Te n'aras pos d'movais liards.

Inutile d'y songer, tu ne seras pas payé.

— *N'euche pos peur ; te n'aras pos d'movais liards.*

Au bout d'trois on verra l'dreot.

Expression empruntée aux jeux populaires : Jouons une troisième partie, la malchance nous quittera.

— *Quand c's'reot l'diable, nous n'alleons pos toudis perte... Au bout d'trois on verra l'dreot.*

Faire des pattes de mouques.

Ecrire menu et d'une manière illisible.

— *Mès, pou l'amour de Dieu, l'infant ! Ecris autermint qu'cha... R'waite queus pattes de mouques !*

S'faire petit comme ein mouque de lieux.

Etat de celui qui subit la domination de quelqu'un.

Notre confrère *Pierre Brunehault*, fait dire au concierge, dans « *L'Tapag'rie des Collets-rouches* »

— *Quand j'leu parle i s'feont p'tits, p'tits comme des mouqu's de lieux.*

Bouge d'eine patte, j'te casse l'eaute !

Expression énergique et toute paternelle servant à mater les « titis » tournaisiens.

— *J' te définds d'sortir !... si t'bouges d'eine patte j' te casse l'eaute !*

S'laisser aller.

Se décourager, s'abandonner au désespoir.

I' n' faut pos t'laisser aller ainsin.

S'arringer comme ein pourchéau.

Se salir — s'enivrer.

— *Est-i' possipe, mo Dieu, d' s'arringer ainsin comme ein pourchéau.*

Avoir l'biec cloé.

Se trouver dans la fâcheuse obligation de se taire « avec s'bouque pleine. »

— *Te n'dis pus rien, hein ?! T'as l'biec cloé.*

Coucoubagues toutes queéautes

Eine cense pou la vierche.

Formulette employée par les enfants le jour de la Toussaint.

Ils la répètent en balançant un encensoir fait d'un pot-à-fleurs dans lequel brûle sur quelques braises rougies un « encens d'Arabie » dont le parfum vous force à songer aux sapinières du Mont de l'Enclus.

Avoir l'noirte loque.

Recueillir un héritage convoité.

— *Ch'est acore ein flatteu qui a eu l'noirte loque.*

On désigne de la même façon la bourse où l'avare a caché ses économies.

— *Ah !... V'là l'noirte loque, ichi !*

Ete à l'caïne et à l'aveine.

Se dit de celui qui est astreint à un travail pénible et constant pour satisfaire aux besoins d'une nombreuse famille.

— *Avec s'feimme et ses cheoncq infants, in v'la ein, Zidore, qui est à l'caïne et à l'aveine.*

D'ù c'que t'as été dénicher celle-lalle ?

Façon d'accueillir celui qui vous apporte une nouvelle invraisemblable.

— *Te sès qu'Mossieu Perquot i est mort ?*

— *Tès-ta, hai !... D'ù c'que t'as été dénicher celle-lalle ? J'viens de l'rincontrer.*

Te direos ein taheon qui a attrapé ein queop d'casquette.

Etre abasourdi ; avoir l'air effaré, penaud.

— *Quand j'li ai eu dit tout's ses vérités, i éteot tell'mint sési qu't'areos dit ein taheon qui aveot attrapé ein queop d'casquette.*

Aller de l'douche.

Prendre son temps pour faire quelque chose — qui va « piano va sano. » — Travailler avec précautions à un ouvrage délicat ou fragile.

— *Attintieon, sais-te !... Vas de l'douche pou n'pos l'casser.*

Attraper eine poque.

Donner de la tête contre un corps dur, ce qui occasionne un « boursiéau ».

— *T'as attrapé n'mince poque. D'ù-c'que t'as été ?*

Bourler court.

Expression empruntée au jeu de boules, signifiant : manquer de quelque chose, tout-à-coup, au beau milieu du travail ou de l'action.

— Choncq francs, mopère, pour aller à Bruxelles?!... més vous savez bin qu'avec cha j'vas *bourler court*.

Faire ses trois tours.

Passer de vie à trépas.

— Qu'i s'dépêche à *faire ses trois tours*, monneque, et nous areons ses liards.

L'ara bétéot fini s'babenne.

Ses jours sont comptés. — Il n'ira plus loin.

— Du pas qu'i va là, te sés; *l'ara bétéot fini s'babenne*.

Ch't' à li à faire!

C'est un intrigant arrivant facilement à son but.

— On dira c'qu'on veut, mais, *ch't' à li à faire*; on peut l'dire.

Avoir l'pompeon.

Se distinguer des autres par son savoir faire.

— On n'peut pos li ôter : *l'ara l'pompeon* pou l'ouvrache.

T'aimés mieux ein pincheon qu'eine griffe?

Question embarrassante que se posent les enfants entre-eux. La façon d'y répondre gratifie le naïf d'un pinçon ou d'une griffe au lieu du pinson et de la grive espérés,

Faire d'ses farces.

Commettre une frasque ou un exploit d'un goût douteux.

— I' d'a acore ein qui a *fet d'ses farces* : J'n'ertruëffe pus m'capiéeau.

Défiler s'cap'let.

Exposer ce que l'on sait à propos d'un sujet grave et surtout intime.

— Acoute, Lalie, j'vas ichi *t'défiler m'cap'let*.

S'débouteonner à s'n'aisse.

S'épancher; donner libre cours à l'exposé de ses misères.

— Ah! si j'pouveos m'débouteonner à m'n'aisse!

N'faut pas s'mette à l'quémissé pour cha.

Ne faites pas état d'une affaire pareille : elle n'est qu'un jeu pour moi.

— J'voudreos bin t'vir monter l'z'escaliers avec cha d'sus t'deos!

— *N'faut pas s'mette à l'quémissé pour cha.*

Démantibuler l'bazar.

Briser le mobilier; le mettre sens dessus-dessous.

— Si te mouftes acore, j'démantibule tout l'bazar.

Faire queuelle.

Faire l'école buissonnière.

— T'as *fet queuelle*, ta?... on m' l'a dit.

— Més, neon, mopère!

Bin boire et bin minger,

N'feaut pos d'sa pou l'z'intasser.

Si vos ressources passent en festins vous ne sauriez faire d'économies.

Celui à qui ce reproche est adressé vous répondra fatalement et crânement.

— *Bin boire et bin minger*

N'feaut pos d'sa pou l'z'intasser.

Avoir l'loque.

Etre accusé d'un forfait. — Celui sur qui pèsent les soupçons.

— *l'ara biéeau faire et biéeau dire*; ch'est li qui *a a l'loque*.

Plac!... cha y est!

Exclamation poussée par la maîtresse de maison à la perception du bruit produit par la chute de la vaisselle des mains de la servante.

— Bien, fille... *Plac!... cha y est!!*

N'pouvoir mette deux liards l'ein d'sus l'écaute.

Se trouver dans des conditions peu favorables pour économiser.

— Te sareos bin *mette deux liards l'ein d'sus l'écaute* avec eine triclée d'infants ainsin?

(A suivre).

ADOLPHE WATTIEZ.

Chronique des livres.

H. Delcourt : *Le Salon de 1906.* — XXII^e exposition du Cercle artistique de Tournai. — Tournai, Vasseur-Delmée, 1 plaq. in-16, avec dix reproductions en photogravure, 0 50 cent.

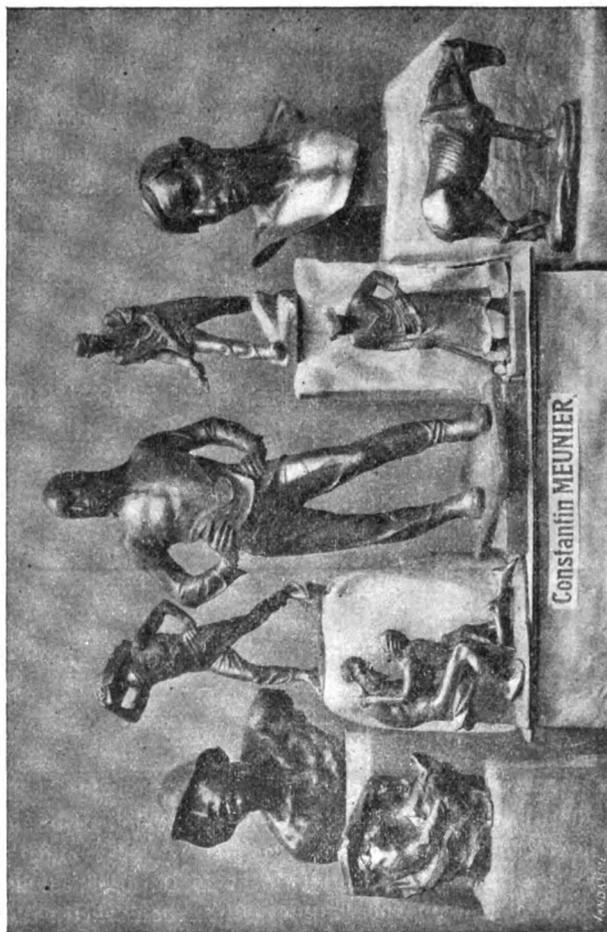


L. PION : Portrait du Commandant Leman.

Ce petit volume de 25 pages constitue, comme disent les Allemands, le *vorarbeit* d'un ouvrage plus important que la librairie Vasseur-Delmée se propose de faire paraître sous peu : les *Annales du Cercle artistique de Tournai*, depuis sa fondation.

Nous en parlerons en son temps, mais disons de suite que nous ne pouvons qu'en approuver l'idée. Sans doute le Cercle artistique a quelque peu contribué à l'amélioration du goût de la population de notre ville, si réfractaire à toute tentative essentiellement artistique et à toute œuvre de pur intellectualisme. Mais Tournai, mentant à son passé glorieux semble encore considérer les choses de l'esprit et de l'art comme une jouissance réservée à quelques bons toqués. La pressante poursuite de réalités tangibles paraît être la *seule* chose essentielle. Qu'importe un idéal qui fait voir la vie plus belle, l'homme en soi moralement moins laid !

Il reste donc encore beaucoup à faire dans cet ordre



d'idées. Peut-être le *Salon de 1906* de M. H. Delcourt contribuera-t-il à changer la mentalité régnante. Aussi bien les descriptions de M. Delcourt sont nettes et très senties. Elles nous conservent un souvenir ineffaçable des impressions fugitives qu'avait laissées en notre cerveau l'examen attentif des œuvres de notre dernier salon.

Assurément les émotions esthétiques de M. Delcourt lui sont personnelles et, pour notre part, nous ne partageons point complètement son opinion sur les origines mêmes du génie de Constantin Meunier. Mais on peut dire de ces émotions, qu'elles sont exprimées avec une sincérité si éclatante, une si grande absence de recherche, une si réelle simplicité qu'elles semblent l'expression même de la vérité.

Au surplus, la reproduction de quelques-unes des principa-

les œuvres — nous en donnons ici deux, grâce à l'obligeance de M. Aug. Vasseur — permettra à chacun de se rémémorer les beautés de ces œuvres et d'y discerner l'individualité de leur auteur.

A. H.

Accusé de réception :

Auguste Bocquillet : Histoire de l'assistance publique à Mortagne.

Il en sera rendu compte en janvier prochain.

Chronique.

A NOS ABONNÉS. — Les reçus d'abonnement pour 1907 seront présentés dans la PREMIÈRE QUINZAINE de Janvier prochain. Nous osons compter que le meilleur accueil leur sera réservé.

La TABLE et le TITRE de la présente année seront joints au numéro de Janvier 1907.

Un concert Pruvost. — La société *Tournai-Attractions* a, paraît-il, décidé de nous faire entendre prochainement les œuvres d'un artiste tournaisien, M. Prudent Pruvost, dont on dit tant de bien en France.

On ne peut qu'applaudir à l'heureuse initiative qu'a prise « *Tournai-Attractions* », et nous sommes convaincu que les nombreux membres de cette vivante Société penseront comme nous que c'est là une bonne et saine idée.

A. H.

Le Jordaens de l'Hôtel-de-ville. — Dans son

numéro d'avril dernier, la *Revue Tournaisienne* a fait connaître qu'en un des couloirs de notre Hôtel-de-ville moisissait un Jordaens représentant *Jésus chez Marthe et Marie*. Ce tableau a été descendu pour permettre une pose de tuyauterie du calorifère que l'on vient d'installer en notre maison communale. Ne serait-ce pas le moment de prendre une décision sur la destinée de cette toile? Qui l'emportera du musée ou d'une église? Car on est en droit de supposer que cette peinture du maître anversois sera jugée digne d'un sort meilleur que celui qui lui a jusqu'ici été réservé.

A. H.

Chronique d'Art.

Concerts de la Société de Musique (18^e année.)
Audition consacrée aux *Œuvres de JOHANNÈS BRAHMS*.

Un des traits caractéristiques de la personnalité de l'honorable président de la Société de Musique de Tournai, M. Stiénon du Pré, c'est la volonté. Il veut que les nombreux membres (ils seront bientôt quinze cents) qui sont inscrits sur ses registres entendent de la belle et grande musique bien exécutée. Il veut ne sacrifier, sous aucun prétexte, au goût — nous dirions volontiers au mauvais goût — de certain public pour qui la musique n'est

intéressante, que lorsqu'elle est « chantante et facile à retenir », qualités qui voisinent souvent avec la trivialité et la vulgarité. Il veut autant que possible ne consacrer chacune de ses auditions qu'à un seul auteur et ce n'est certes pas l'audition du 16 Décembre 1906, qui nous fera donner tort au dévoué président. Elle était consacrée aux œuvres de Brahms et a obtenu le succès le plus complet.

Johannès Brahms, un des chefs de l'école allemande du siècle dernier, fut, comme tous les grands maîtres, des plus discutés, et il nous souvient qu'il n'y a pas encore très longtemps, un critique d'assez haute réputation prétendait que Brahms n'était même pas un musicien. Il est

vrai que ce jugement extraordinaire était rendu par un Français qui ne ressemblait que de loin à notre toujours regretté rédacteur en chef du *Guide Musical*, M. Hugues Imbert, qui fut lui le plus ardent protagoniste des œuvres de Brahms dans les pays de langue et de compréhension latines. « Chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, » dit un de ses biographes, « il revenait sur Schumann ou sur « Brahms ou sur tous les deux; et il sera parti, hélas! « sans achever les nouvelles et plus complètes études « qu'il préparait avec tant de soin l'une sur Brahms plus « générale, l'autre sur les Lieder de Schumann. » — Mais, dès 1894 déjà, Hugues Imbert avait dans ses « *Portraits et Etudes*, » consacré des pages savantes et émues au *Requiem Allemand* dont la Société de Musique nous a donné une merveilleuse exécution intégrale. Cette analyse, intéressante à tous points de vue, était jointe au programme de l'audition de la Société de Musique et nous dispense donc de revenir sur la description des beautés musicales dont fourmille le chef-d'œuvre du Maître de Hambourg.

Nous avons dit que le *Requiem Allemand* avait été gratifié en notre bonne ville d'une exécution merveilleuse. En effet, les deux cent quatre vingt chanteurs des chœurs mixtes dirigés par M. Henri De Loose ont aisément triomphé de toutes les difficultés vocales de l'œuvre; l'orchestre n'a en rien laissé à désirer; et les solistes étaient M^{lle} Elsa Homburger, soprano à la voix d'une cristalline pureté, et le célèbre baryton de la Cruz Frölich, digne de son universelle réputation.

Ces deux artistes ont chanté chacun quatre *lieder* de

Brahms, faisant admirer autant les diversités de leur talent respectif que les beautés de ces pages, où le maître allemand a mis le plus pur de son âme et de son génie. En entendant ces *lieder* que M^{lle} Homburger et M. Frölich ont eu l'heureuse idée de chanter dans la langue où ils ont été composés; en jouissant du rythme expressif de ces petits poèmes allemands dits par des voix superbes, nous revenait à l'esprit un passage de l'Henri VIII de Shakespeare (acte III, scène 1) « Dans la douce musique, il est une telle puissance que le souci meurt et les tristesses du cœur s'endorment ou s'évanouissent en l'entendant. »

Et cette impression se faisait ressentir plus profondément encore à l'audition des suaves « *poèmes d'amour* » que Brahms avait écrits pour quatre voix solistes avec piano à quatre mains, et que notre audacieuse Société de Musique a fait chanter par sa nombreuse phalange accompagnée par tout l'orchestre sur une orchestration de son capellmeister, M. Henri de Loose. — Quelle souplesse et quelle intelligence spéciales ne faut-il pas aux chœurs mixtes de la Société de Musique pour donner aux auditeurs l'illusion de l'audition de quatre voix solistes? Et si des pessimistes — il y en a toujours — se demandent comment les exécutants de la Société de Musique s'en tireront à leur grand concert annuel, des vocalises et des trilles de la partition du Messie d'Haëndel, on peut sans hésiter leur répondre que ceux qui ont pu chanter de façon aussi artistique et aussi impeccable les « *Poèmes d'amour* » de Brahms, triompheront en Avril prochain dans le Messie d'Haëndel. — Pour notre part, nous leur souhaitons de tout cœur. JEAN DUPRÉ DE COURTRAY.

LISTE DES PIÈCES DE PORCELAINE

EN BLEU ET BLANC,

DE LA MANUFACTURE DE M^{de}. LA VEUVE DE BETTIGNIES,

NÉE PETERINCK, ETABLIE A TOURNAY. (*Fin*).

NOMS ET FORMES DES ARTICLES.		PRIX DES ARTICLES.			
		Argent de France.			
		Bleu Commun		Bleu Fin	
		L.	S.	L.	S.
1	Boîte à pâte d'Amande.	1	12	2	..
1	Boîte à Pomade.	1	6	1	13
1	Bain d'Yeux.	1	2	1	8
1	Coquetier.	1	2	1	8
1	Manche de Couteau de Table.	13	..	17
1 <i>dito</i> . . . de désert	9	..	13
1	Nacelle pour Raves	3	17	5	10

Les prix ne varient que sur les Assiettes seulement, toutes les autres pièces, soit en Osier, Rocaille, Isolées, ou Rondes, sont aux mêmes prix.



UNIVERSITY OF MINNESOTA
walt,cls t.1-2

Revue tournaisienne; histoire, arch eolo



3 1951 002 795 654 U